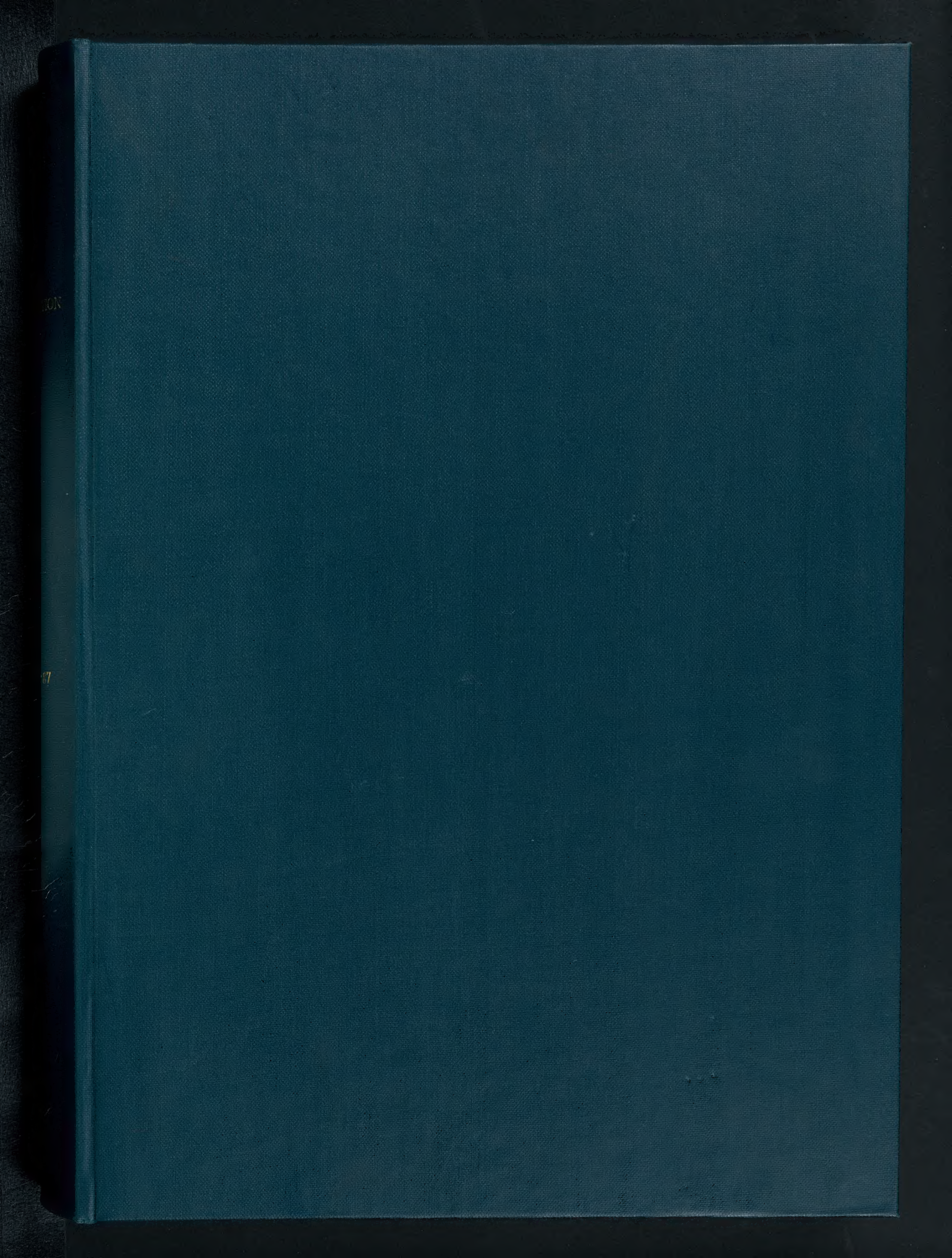


L'ÉMULATION

XIe ANNÉE — 1886

L'ÉMULATION

PUBLICATION MENSUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE

DE BELGIQUE

XIe ANNÉE — 1886

ADMINISTRATION
Boulevard du Hainaut, 139, à Bruxelles

DIRECTION
Rue Crespel, 38, à Ixelles

Abonnements

Belgique	fr. 25 00
Étranger (port en sus)	fr. 30 00
L'année parue mise en carton	fr. 30 00



LIBRAIRIE SPÉCIALE DES ARTS INDUSTRIELS ET DÉCORATIFS
CH. CLAESEN, Éditeur

LIÉGE
26, rue du Jardin Botanique, 26

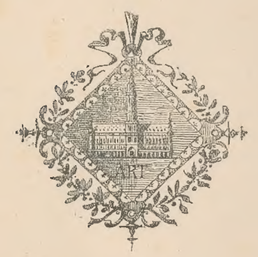
PARIS
30, rue des Saints-Pères, 30

BRUXELLES
8, rue Berckmans, 8

CH. CLAESEN & Cie
BERLIN
123B, Koniggratzerstrasse, 123B



ABONNEMENTS	Administration	*Annonces à forfait*
Belgique. . . . . 25 francs.	139, Boulevard du Hainaut, 139	S'adresser à M. Ch. Claesen, éditeur
Étranger (port en sus) . . . . 30 francs.	BRUXELLES	26, rue du Jardin Botanique, 26
L'année parue mise en carton . 30 francs.		LIÉGE



A NOS LECTEURS

—

Notre nouveau format

L'*Émulation* entre dans sa XIe année! Malgré les incidents nombreux qui ont marqué les dix années qui viennent de s'écouler : changement d'éditeurs, pénurie de dessinateurs capables, insuffisance des ressources financières, indifférence et parfois mauvais vouloir de certains confrères auxquels nous demandions de nous communiquer leurs dessins, et enfin dans ces derniers mois le décès de notre vaillant et regretté directeur Charles Neute; malgré tous ces mécomptes, malgré cette perte douloureuse qui auraient peut-être découragé bien d'autres, *l'Émulation* a pu accomplir une grande partie du programme qu'elle s'était tracé à ses débuts.

Fidèle organe de la Société Centrale d'Architecture, elle l'a puissamment aidée de sa plume dans les différentes campagnes menées par elle dans l'intérêt de l'architecture et des architectes, notamment dans ses revendications relatives aux concours publics, aux réformes à apporter à l'enseignement de l'architecture et à l'exercice de la profession d'architecte.

C'est en grande partie aux efforts constants de *l'Émulation* que l'on doit le vote au conseil provincial du nouveau règlement des architectes provinciaux, défendant à ces fonctionnaires de s'occuper



d'autres travaux que de ceux pour lesquels ils sont payés par la province, règlement qui a mis fin (nous l'espérons et nous y veillerons diligemment), aux nombreux abus que nous avons si souvent signalés.

Nous constatons avec bonheur que les encouragements n'ont pas manqué à notre Revue; nous devons surtout remercier nos abonnés de lui être restés fidèles malgré les retards trop souvent répétés de la publication, retards que nous sommes les premiers à déplorer, mais qu'il ne nous était pas possible d'éviter.

La difficulté de reproduction des œuvres, par suite de l'insuffisance des documents, de la négligence ou de l'incompétence des dessinateurs, en était souvent la cause : nous devions fréquemment faire recommencer trois et quatre fois l'autographie d'une même planche pour n'arriver encore qu'à un résultat médiocre.

Afin de faire disparaître ces causes de retards dont nos abonnés ont le droit de se montrer mécontents, après avoir essayé tous les modes de reproduction : autographie, gravure, photolithographie, phototypie, héliotypie, etc., nous nous sommes décidés à nous imposer les plus grands sacrifices et à n'employer exclusivement que la gravure ou la phototypie. Ce dernier système présente cet immense avantage de pouvoir reproduire exactement les dessins tels qu'ils ont été exécutés par l'auteur de l'œuvre publiée.

Nous avons résolu en outre de transformer complètement notre publication. Pour répondre au désir d'un grand nombre de nos abonnés, nous en avons réduit le format de 053×040 à 044×032, ce qui le rendra plus facile à manier et nous permettra d'employer un papier de qualité supérieure.

Le texte sera aussi plus soigné, il sera imprimé exclusivement en caractères elzéviriens; il sera augmenté de vignettes, et plus souvent que par le passé nous y intercalerons des croquis.

Nous présentons donc à nos abonnés la première livraison de la nouvelle *Émulation;* nous espérons qu'ils apprécieront les améliorations incontestables que nous y avons apportées et qu'ils nous

tiendront compte des sacrifices importants et des efforts incessants que nous faisons pour rendre cette unique revue belge d'architecture digne de l'intérêt qu'ils ont bien voulu lui témoigner jusqu'ici, et pour lui permettre d'entrer en parallèle avec les meilleures publications étrangères analogues.

Si la forme matérielle de *l'Émulation* est ainsi modifiée son caractère ne change pas.

Continuant à se conformer au programme indiqué dans sa première livraison, *l'Émulation* « restera après ces dix années une tribune libre; « elle ne sera jamais l'organe ni d'une personna- « lité remuante, ni même d'une école qui voudrait « affirmer ses principes; elle restera accessible à « tous. » C'est même avec un vif plaisir que nous accueillerons les articles qu'on voudra bien nous envoyer et que nous voudrions voir arriver plus nombreux à notre Comité de rédaction.

Il faut que la Revue nationale d'Architecture soit l'organe de tous nos confrères sans distinction d'école, de tendance ou de parti. Il faut que tous deviennent nos collaborateurs tant par la publication de leurs œuvres que par leurs écrits. C'est le seul, le véritable moyen de continuer avec fruit l'œuvre d'intérêt commun à laquelle nous avons voué nos efforts dans le passé et à laquelle nous consacrerons encore tous nos soins dans l'avenir.

LA RÉDACTION.

Eugène Carpentier

Nous publions dans cette livraison deux planches reproduisant en partie deux des œuvres principales de l'éminent artiste que l'art architectural vient de perdre récemment.

Nous croyons utile de donner, à cette occasion, quelques détails biographiques sur notre regretté confrère.

Eugène Carpentier est né à Courtrai le 20 mai 1819; il fut élève de l'académie de Bruxelles, où il obtint en 1845 le premier prix dans la classe supérieure d'architecture; il entra ensuite dans l'atelier de l'architecte Dumont, qui l'envoya bientôt surveiller les travaux de restauration de l'église de Saint-Hubert. Nous ne savons pas s'il resta élève de Dumont, ni à quelle époque il alla se fixer à Belœil, où nous le retrouvons en 1861.

C'est de cette époque que commencent les nombreux succès que Carpentier remporta dans les expositions : médaille à l'exposition des arts industriels, Bruxelles 1861; 3e prix au Salon de Paris 1867; médaille à l'exposition de Londres 1871; médaille à l'exposition de Bruxelles 1872; médaille à l'exposition de Vienne 1873; médaille à l'exposition de Paris 1878.

Il avait été nommé membre correspondant de la Commission des Monuments depuis le 11 février 1861 et membre effectif le 20 mars 1877.

Ses principales œuvres sont :

1859 Château de Calmont, à Ruyen, près Audenarde.
1862 Église de Saint-Pierre, à Belœil.
1863 Restauration de l'église de Lobbes.
1865 Projet de reconstruction de l'église SS.-Jean et Nicolas, à Schaerbeek.
1867 Église de SS.-Pierre et Paul, à Châtelet.
1867-76 Hospice et hôpital de Maldeghem.
1869 Église de Saint-Martin, à Thollembeek.
1869 Église de Saint-Pierre, à Antoing.



1874 Hôtel continental.
1874-76 École d'arboriculture et athénée, à Tournai.
1875 Restauration du château d'Elewyt (ancienne résidence de Rubens).
1876 Restauration de l'église de Notre-Dame, à Huy.
1876 Restauration de l'église de Saint-Martin, à Courtrai.
1876 Restauration du Beffroi de Tournai.
1876 Hôpital d'Ath.
1877 Reconstruction de l'ancienne Halle aux Draps de Tournai.
1878 Reconstruction de l'église de Saint-Nicolas, à Tournai.
1880 Église de Saint-Remacle, à Spa.
1881 Église d'Awenne.
1881 Écoles communales de Menin.

A part ses collègues de la Commission des Monuments, peu de nos confrères connaissaient intimement Eugène Carpentier, qui vivait assez retiré à Belœil. Il y a formé de nombreux élèves et l'on peut dire que pour la construction des églises il a formé en quelque sorte école; la plupart des monuments religieux qu'il a édifiés ont un caractère personnel incontestable, qui s'accentue davantage encore lorsque, comme à l'exposition spéciale d'architecture qui vient de fermer ses portes, on les examine en dessin.

On peut se convaincre en même temps qu'à son grand talent d'architecte, Carpentier joignait celui de dessinateur habile.

Malgré sa vie un peu en dehors du monde des architectes, sa réputation artistique s'est répandue même au delà de nos frontières, notamment en Angleterre, où son talent était tenu en haute considération.

Sa mort est une grande perte pour l'art architectural belge.

Exposition nationale d'Architecture

I

L'Exposition nationale d'Architecture, sous le patronage du gouvernement, a été ouverte le dimanche 2 mai, à 2 heures, par Monsieur le Ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts.

A son entrée dans les locaux de l'Exposition et après lui avoir présenté les membres de la Commission organisatrice de l'Exposition et de la Commission administrative de la Société, M. Dumortier, Président, a adressé à Monsieur le Ministre le discours suivant :

« Monsieur le Ministre,

« La Société Centrale d'Architecture vous remercie de l'honneur que vous lui faites en daignant présider à l'ouverture de sa seconde exposition triennale.

« Il y a six mois, en nous accordant votre puissant appui pour son organisation, vous manifestiez le désir de nous voir donner à la section rétrospective un important développement qui pût mettre en lumière les particularités intéressantes pour l'histoire de l'art national.

« Vous recevant aujourd'hui au seuil de cette exposition, nous croyons pouvoir vous dire, Monsieur le Ministre : nous avons fait tous nos efforts pour satisfaire à ce désir et nous croyons y avoir réussi; non seulement la collection de dessins anciens que nous allons avoir l'honneur de vous montrer est nombreuse, mais elle présente certainement le plus haut intérêt pour les architectes, les archéologues et les historiens; sur 472 documents que nous sommes parvenus à réunir, 300 pièces sont, pour ainsi dire, inédites ou ne sont connues que de quelques savants, de quelques rares amateurs; la plupart n'ont, du reste, jamais été exposées publiquement.

« C'est évidemment là un des grands attraits de nos expositions périodiques; elles ont surtout pour but de faire connaître au public l'existence de ces sources authentiques si précieuses

pour l'histoire en général, et spécialement pour l'histoire de l'architecture.

« Par les recherches parfois difficiles qu'elles occasionnent, elles ont pour corollaire de faire sortir de l'oubli les noms d'artistes, au talent desquels il est juste de rendre hommage.

« La partie contemporaine nous paraît aussi digne de votre attention; la plupart des architectes du pays ont répondu avec empressement à notre appel et parmi eux, plus nombreux qu'en 1883, nos confrères aînés, dont nous portons le talent en si haute estime; vous pourrez vous convaincre, Monsieur le Ministre, des progrès incontestables que l'art architectural et l'art du dessin, quelque peu délaissés en Belgique depuis près d'un siècle, ont réalisé dans ces derniers temps.

« Nous n'avons pas oublié, dans cette manifestation de l'art architectural, quelques-uns d'entre nous que la mort est venue frapper récemment; désirant vivement honorer leur mémoire, nous avons groupé dans ce salon quelques-unes des œuvres de nos vénérés maîtres Carpentier et Poelaert, de notre érudit confrère Schoy et de notre regretté secrétaire Charles Neute, à qui revient une large part du succès que nous espérons.

« Nous croyons avoir ainsi accompli notre tâche et avoir affirmé une fois de plus l'utilité et la possibilité des expositions triennales d'architecture, que certains considéraient au début comme irréalisables.

« Votre présence parmi nous, Monsieur le Ministre, nous est un grand honneur et un puissant encouragement à persévérer dans la voie que nous nous sommes tracée.

« En daignant présider à la cérémonie d'ouverture, vous donnez à nos travaux la consécration qui leur est indispensable.

« Au nom de la Société Centrale d'Architecture, des exposants, de tous nos confrères, Monsieur le Ministre, nous vous disons très sincèrement : Merci. »

M. de Moreau répondit qu'il était heureux de voir les constants efforts que la Société Centrale d'Architecture faisait pour relever l'art architectural en Belgique; que le succès non oublié de l'exposition de 1883 faisait bien augurer de celle de 1886. Je sais, Messieurs, a ajouté M. le Ministre, « quels sont vos nombreux travaux; je me plais à constater la réelle importance que votre Société a su atteindre, non-seulement par l'organisation de ses expositions périodiques, mais aussi par les excursions instructives qu'elle fait chaque année dans le pays et à l'étranger et par son intéressante publication *l'Émulation*.

« J'applaudis à vos efforts, Messieurs; je souhaite grand et légitime succès à l'exposition qui s'ouvre aujourd'hui et à laquelle le public ne peut manquer de s'intéresser. »

Guidés par le Président et les Membres de la Commission, Monsieur le Ministre et Monsieur le Bourgmestre de Bruxelles qui avait honoré cette cérémonie de sa présence, ont examiné avec un vif intérêt les diverses salles de l'exposition; les documents de l'exposition rétrospective ont attiré légitimement leur attention; en parcourant la section moderne, ils se sont fait présenter la plupart des architectes exposants. En terminant cette visite, qui s'est prolongée jusque 4 heures, Messieurs de Moreau et Buls ont témoigné de nouveau toute leur satisfaction et se sont retirés en adressant leurs félicitations à la Commission organisatrice et à la Société Centrale d'Architecture.

—

Des Conférences ont été données le dimanche matin dans les locaux de l'exposition, notamment sur la *vie de quelques architectes belges du Moyen Age et de la Renaissance*, par M. Alphonse Wauters, archiviste communal, et sur *le problème de la Montagne de la Cour*, par M. le major Ingels.

Ces Conférences ont eu un légitime succès et nous regrettons qu'elles n'aient pas été plus nombreuses.









Tournai et le Tournaisis

—

LES OUVRAGES DE M. L. CLOQUET

Augustin Thierry (1) dans ses admirables lettres sur l'histoire de France et après lui, toute une suite d'historiens et d'archéologues, ont démontré que les communes françaises se sont élevées sur les ruines des municipes romains dont certains vestiges et l'esprit d'indépendance s'étaient perpétués à travers les siècles des invasions barbares. Les rois de France ont aidé à cette révolution communale (2), y voyant un moyen de relever leur situation dans l'État, abaissés qu'ils étaient par les feudataires de la couronnne et parfois même par l'orgueil toujours croissant du pouvoir abbatial (3). Après l'érection de la commune, il devint nécessaire de posséder un signe tangible des libertés acquises et bientôt, de toutes parts, on vit s'élever de majestueuses cathédrales, symboles des franchises de la cité (4). Notre pays s'est trouvé dans une tout autre situation que la France. Tout en participant au mouvement révolutionnaire, ses communes ont un autre caractère. Villes de création plus récente, elles n'avaient pas ces vestiges d'institutions municipales romaines que possédaient leurs sœurs françaises et elles reçurent l'impulsion libératrice plutôt qu'elles n'en furent les initiatrices (5). Hâtons-nous de dire qu'à leur honneur, elles surent plus tard défendre leurs franchises avec un courage et une énergie que l'on ne retrouve pas en France au même degré.

Nous possédons pourtant deux villes qui se sont trouvées dans les mêmes conditions que les communes françaises : nous voulons parler de Tongres et de Tournai.



VUE D'ANTOING.

On sait que les villes datant de la domination romaine sont

(1) *Lettres sur l'Histoire de France* Gand, 1827, p. 135
(2) Viollet-le-Duc, *Dict. d'Archit.*, II, p. 282
(3) Idem, II, p. 280
(4) Idem, II, p. 281.
(5) En effet, la commune de Cambray fut établie en 1076 (A. Thierry, *Op. cit.*, p. 149); Le Mans en 1070 (*Dict. d'Hist.*, p. 1020), Noyon en 1108, Saint-Quentin en 1102 (A. Thierry, *Op. cit.*, p. 160); Laon en 1109; tandis qu'en Belgique, Nieuport n'obtient ses franchises qu'en 1163, Gand en 1178, Tournay en 1187, Louvain en 1211, Bruges en 1232, Anvers en 1261, Ypres avant 1286, etc. (*Dict. d'Hist.*, 1853. Brux., p. 1020).

rares sur le sol de la Belgique actuelle et que l'on ne peut citer comme assez importantes que ces dernières. La première a possédé un évêché, depuis le Ier siècle de notre ère, suivant les uns, et depuis le IVe siècle suivant les autres, jusqu'en 922 (6), année où ses évêques se sont établis à Liége (7), qui était d'une fondation plus récente, puisqu'en 658, elle était signalée comme un petit bourg. La seconde a été le siège d'un évêché à partir du Ve siècle (8); elle l'a conservé jusqu'à nos jours, et plus heureuse que Liége, dont la cathédrale bâtie au commencement du XIIIe siècle, fut détruite en 1793 (9), elle possède encore ses « choncq clotiers », qui font l'admiration de tous les artistes.



CATHÉDRALE DE TOURNAI.
Châsse de Saint-Eleuthère.

Ces deux évêchés ont partagé l'administration spirituelle de la Belgique ancienne avec Aix-la-Chapelle, Maestricht, Cambray, Metz et Noyon, etc.; cette dernière jusqu'en 1146, date de sa séparation avec le diocèse de Tournai (10); Aix et Metz jusqu'avant les événements de 1830 (11); seule Cambray possède encore une enclave dans le Hainaut.

Quant aux cathédrales d'Ypres, Anvers, Gand, Bruges et Namur, elles ne devinrent telles qu'au XVIe siècle, en 1559, alors que Paul IV créa dans les Pays-Bas, sur les instances de Philippe II, quatorze nouveaux évêchés (12).

Toutes les églises qui servent de cathédrale dans ces villes sont antérieures à 1559, sauf celle de Namur, qui est donc avec la cathédrale de Tournai, la seule église bâtie à cette destination que nous possédions encore.

La cathédrale de Namur (13), élevée en 1751 par Pizzoni, est conçue en dehors des idées qui doivent régler la conception d'un édifice de ce genre; il ne nous reste donc, à proprement parler, qu'une seule cathédrale : c'est celle de Tournai (14).

(6) *Dict. d'Hist.*, p. 577.
(7) Idem, p. 1245
(8) *Alm. du clergé cath.*, 1823, p. 95.
(9) Schayes, *Hist. de l'archit. en Belg.*, III, p. 28 et 136.
(10) *Dict. d'Hist.* p. 597
(11) *Alm. du clergé cath.*, 1823, p. 192-195.
(12) Malines était érigée en métropole, ayant six nouveaux sièges épiscopaux dans sa circonscription, Gand, Bruges, Anvers, Ypres, Bois-le-Duc et Ruremonde. Au Midi, les évêchés de Tournai, d'Arras, de Namur et de Saint-Omer avaient pour métropole Cambrai, érigé en archevêché; cinq nouveaux diocèses, créés dans les provinces septentrionales ressortissaient à l'archevêché d'Utrecht. Liége restait isolée comme siège épiscopal et comme principauté (Namêche). On sait qu'avant la bulle de 1559, les Pays-Bas ne possédaient que quatre sièges épiscopaux, ceux de Tournai, Cambrai, Arras et Utrecht.



CATHÉDRALE DE TOURNAI.
Châsse de Saint-Eleuthère

On comprend tout l'intérêt qui s'attache à cet édifice; aussi dès que l'on s'est remis à étudier les monuments du moyen âge, d'ingénieux archéologues, parmi lesquels B. Dumortier (15), emportés par une brillante imagination et un besoin de donner une auréole d'antiquité plus grande au monument aimé, se sont complus à baser sur des documents incertains des théories qui en faisaient le prototype de l'art roman et de l'art ogival.

On alla jusqu'à faire remonter aux Ve et VIe siècles, la nef et les transepts les rendant contemporains des Mérovingiens et les prototypes de l'art roman; le chœur dont l'architecture dénote le XIIIe siècle fut reporté à 1110 (16) et devint ainsi, au congrès archéologique de Lille en 1845 (17), où ces idées furent soutenues avec un talent digne d'une meilleure cause, le prototype de l'art ogival. Des faits semblables ne sont pas isolés : la cathédrale de Coutances, qui est bien positivement du XIIIe siècle, n'a-t-elle pas été attribuée au XIe siècle et aux culdées celtiques qui auraient trouvé dans la grotte de Fingal, le prototype de l'art gothique et auraient élevé cet édifice deux siècles avant le mouvement ogival de la fin du XIIe siècle (18)!



LA MORT DE LA VIERGE.
Ivoire du Musée de Tournai

Cela nous rappelle qu'il n'y a pas longtemps, le hasard mit sous nos yeux — il importe peu de dire comment — l'arbre généalogique d'une très honorable famille de négociants belges.

Nous ne pensions pas y trouver intérêt quand, remontant

(13) Consultez à ce propos l'intéressant mémoire de M. Ch. Montigny, *Recherches sur les églises de Namur*. Annales de la Société Arch. de Namur, tome III, 1854
(14) Mémoire de M. James Weale lu à la séance générale de la Commission royale des Monuments, 1861.
(15) *Notice sur l'âge de la cath. de Tournai*, par B. Dumortier dans ses Mélanges d'hist. et d'arch. et *Bull. de l'Acad. de Belg.*, tome XII, p. 101.
(16) Idem, p. 113.
(17) Gailhabaud, *Bib. arch.*, 1845, p. 26.
(18) Didier, *La Cathédrale de Coutances et les moines celtiques*.

aux souches, quel ne fut pas notre étonnement en découvrant comme chef de famille « Pharamond, habitant de la Basse-Germanie, fils de Marcomir, duc des Francs, et Argote, fille de Genebaldus, roi des Cimbres, sa femme. »

Puis en descendant des siècles : « Clodion et Basina, Mérovée et Verica, Albéric, roi d'Ardenne, et Argote, Childéric et Basina, Walbert et Lucile, Clovis, Clotaire, Chilpéric »!

« J'en passe, et des meilleurs. »

comme dit Don Ruy Gomez dans *Hernani*, pour arriver à notre temps où cette noble race s'en vint s'éteindre dans la personne de la « demoiselle » d'un négociant en « denrées des colonies »! Comment en un plomb vil, l'or pur s'est-il changé? Commencer dans la fable et finir par la fille d'un épicier quelconque!

Cette petite curiosité généalogique qui portait le scel du « Roy et Heraut d'armes de sa Sa Majesté l'Impératrice douairière et reine en ces Pays-Bas et Bourgogne, Marie-Thérèse », ne rappelle-t-elle pas cette ambition des archéologues tournaisiens, de donner une origine extraordinaire à la cathédrale de leur belle cité? Nous nous hâtons de dire que ces théories ont été combattues dès le début par toute une génération d'archéologues, parmi lesquels Lemaistre d'Anstaing (19), le baron de Roisin, Schayes (20) et surtout le chanoine Voisin, qui ont fait bonne justice de tous ces errements.

Aujourd'hui la cathédrale de Tournai est restaurée avec science et elle fait l'objet des études d'un archéologue zélé, qui y met tout ce qu'un amour éclairé de notre art national peut donner d'intérêt à des travaux descriptifs. Nous voulons parler de M. Cloquet, le savant secrétaire de la *Revue de l'art chrétien*, qui a publié, en 1881, une monographie de l'église Saint-Jacques, de Tournai, en 1882, une notice sur l'église Sainte-Marie-Madeleine, de la même ville, en 1884, des notices sur le jubé de Saint-Piat, à Tournai, et sur les jubés des églises de cette ville, et enfin un intéressant volume faisant partie de la collection des Guides belges sur « Tournai et le Tournaisis. »

(A continuer.) PAUL SAINTENOY.

GRÈCE. — M. Schliemann, dont les découvertes archéologiques dans la Troade ont eu un juste retentissement, vient de faire à Tyrinx, petite localité grecque située à l'est de Nauplie, une nouvelle et importante trouvaille.

Il ne s'agit de rien moins que d'un vaste et magnifique palais, avec un grand nombre de colonnes et une enceinte de quarante pieds de hauteur.

Les travaux de dégagement de ces ruines, enfouies depuis plus de deux mille ans, sont presque terminés.

ROME. — Une intéressante découverte archéologique a été faite récemment derrière l'abside de l'église de la Minerve, sur l'emplacement où s'élevait autrefois un temple consacré à Isis.

La commission archéologique municipale avait été amenée à faire pratiquer des fouilles, par ce motif que le propriétaire d'un petit jardin voisin avait trouvé, il y a quelque temps, dans son terrain, une colonne et des sphynx en granit oriental d'un travail remarquable. Ces fouilles ont fait découvrir à la profondeur de 6 mètres un sphynx en basalte d'un travail parfait. Malheureusement, les pattes de devant manquent et les bandelettes sont endommagées. Cette statue a été transportée au Capitole.

Il s'est fondé dans ses derniers temps à Nivelles, une Société archéologique bien vivante qui affirme son existence par la publication d'annales fort intéressantes. Nous félicitons les fondateurs de ce cercle de leur heureuse initiative.

(19) Le Maistre d'Anstaing, *Recherch. sur l'hist., etc., de la cath. de Tournay.*
(20) Renard, *Monog. de la cath. de Tournay;* Schayes, *Hist. de l'arch.*, II, p. 104.







CONCOURS

Concours à l'etranger



Un concours international à deux degrés est ouvert à Milan, pour l'érection de la nouvelle façade du Duomo.

Les projets doivent être remis du 1er au 15 août 1887.

Le jury sera composé de quinze membres, comme suit :
Un des administrateurs de l'œuvre;
Un prêtre délégué de l'archevêque de Milan;
Quatre architectes respectivement italien, allemand, français et anglais, choisis par l'Académie des Beaux-Arts de Milan;
Un artiste, peintre ou sculpteur, et un architecte, délégués de la commune de Milan;
Un érudit, choisi par l'Institut Lombard des sciences et des lettres;
Un architecte, choisi par la Commission des Monuments de la province de Milan;
Un ingénieur ou un architecte, délégué du Collège des architectes et ingénieurs de Milan;
Qutre artistes, dont deux architectes, un peintre et un sculpteur, élus par les concurrents.

Les prix à décerner sont :

Un premier prix de . . 40,000 francs.
Trois deuxièmes prix de . 5,000 »
Trois troisièmes prix de . 3,000 »

Et 2,000 francs à chacun des autres projets, choisis en nombre illimité après la première épreuve.

Le règlement du concours est envoyé sur demande adresséà « l'administration de l'Œuvre de la cathédrale de Milan » et les planches, donnant l'état actuel de l'édifice, sont en vente au prix de 5 francs, chez Ulrich Hœpli, libraire de la Cour, Galleria De Cristoforis, 59-63, Milan.

Un concours est ouvert en Italie pour l'achèvement de l'église S. Petronio, à Bologne. Dessins à 0m02 par mètre; date de la remise des projets, 1er juillet 1887. 1re prime, 3,000 francs; deux 2mes primes de 2,000 francs chacune.

Pour le programme s'adresser à l'administration de l'église S. Petronio, à Bologne.

Pour compléter la nouvelle façade de S. Maria del Fiore, à Florence, le Comité de la restauration a décidé d'ouvrir un concours pour trois portes en bronze.

Pour le programme s'adresser à l'administration de l'église S. Maria del Fiore, à Florence.



ŒUVRES PUBLIÉES

Le Beffroi de Tournai

PLANCHE I

Il y a, pour l'observateur, bien des réflexions à faire à propos des libertés communales du moyen âge et particulièrement des signes les plus tangibles qui nous restent de leur puissance d'autrefois, c'est-à-dire de leurs hôtels de ville et de leurs beffrois.

En voyant ces édifices somptueux, on se reporte vers les vaillants communiers qui les ont élevés comme le symbole de leurs libertés, de leur indomptable esprit d'indépendance, et ils deviennent un remarquable exemple de ce que peut l'esprit d'association largement développé, surtout quand il est stimulé par un âpre désir de surpasser les splendeurs rivales.

Toute l'histoire de l'art du moyen âge est là ; une ville bâtis-

sait-elle une cathédrale, ses voisines, quoique d'importance moindre, commençaient les travaux d'édifices plus considérables; une corporation bâtissait-elle une maison de ghilde, ses émules en élevaient de plus riches.

On comprend l'immense développement que devait donner cette tendance aux choses de l'art et quelle différence il y a entre ces temps et l'esprit utilitaire du nôtre.

Il en fut de même d'ailleurs pour les édifices municipaux et purement civils. Les communes voulaient avoir le plus beau beffroi, le plus bel hôtel de ville, les halles les plus importantes, et l'on voyait de simples corporations religieuses bâtir des églises comme Sainte Waudru, de Mons, et y commencer une tour sur le « patron » de la flèche la plus colossale de la Belgique (si elle avait été élevée) : nous voulons parler de Saint-Rombaut, de Malines.

On voit donc qu'au moyen âge, « l'art n'était pas, comme « aujourd'hui, une exception, un objet de luxe inconnu aux « masses.

« Il étendait ses ramifications jusqu'aux extrémités de « l'échelle sociale, attachant ses rameaux fleuris non seule« ment au splendide manoir, à l'opulente église, mais encore « aux plus humbles demeures, dont il ciselait les gonds et « les serrures, dont il sculptait l'escabeau, la *dresse* et le foyer. « Il ne dédaignait pas, dans sa popularité, d'orner le modeste « vase de terre dans lequel buvait le joyeux ouvrier, à l'égal « de la riche coupe qui décorait la table du seigneur châte« lain. N'était-ce point là une noble égalité? Les œuvres de « Benvenuto Cellini, cet artiste hautain, qui ne condescen« dait à ciseler ses coupes merveilleuses que sur les pres« santes sollicitations d'un pape, d'un empereur, ou tout au « moins d'un roi, ont-elles plus de renommée que les admi« rables poteries de Bernard Balissy, cet « ouvrier en terre », « ainsi qu'il se qualifie lui-même?

« Non, vraiment.

« Mais les choses sont bien changées. L'art, ce merveilleux « niveau, qui mettait sur la même ligne l'argile, l'or et les « pierreries, l'art a disparu, ne nous laissant à admirer que « d'informes débris, disséminés sur le sol par les révolutions. « Il faut fermer les yeux si on veut revoir, au moins en ima« gination, ces vieux temples chrétiens, où le bois et la « pierre, l'or et l'airain, le verre et l'émail étalaient à l'envi « leurs sculptures, leurs couleurs splendides; — ces halles « sévères, surmontées de leur beffroi populaire sur lequel « flottait le drapeau de la commune; — ces serments d'ar« chers et d'arbalétriers, fidèles soutiens de nos franchises; « ces corps de métiers (véritable organisation du travail au « moyen âge) marchant, bannières déployées, pour célébrer « l'affiliation d'un nouveau maître, et promenant en triomphe « la *pièce d'œuvre* qui a valu, à un digne apprenti, cette dignité « enviée.

« Il a passé bien des veilles, le jeune artisan, à l'étude des « secrets du métier; mais enfin il a mis la dernière main à « son « chef d'œuvre »; les vieux maîtres l'ont proclamé leur « égal! Le souvenir de ses fatigues est déjà loin de lui, et son « cœur est inondé d'une douce joie, lorsque le prévôt et les « anciens du corps le mènent par la ville en le tenant par la « main. Il chemine ainsi, précédé du valet du métier portant « la bannière et l'*affiche* de la corporation; des cris d'allé« gresse éclatent sur son passage; la foule enthousiaste se « presse dans les rues, sur les places; elle encombre les fenê« tres et grimpe jusqu'aux *wibièges* des vieilles maisons sculp« tées, dont les *grimanciens* de bois, la bouche fendue jusqu'aux « oreilles, semblent prendre part à la fête. Plus loin, voici la « demeure du patron qui a guidé son apprentissage; la ver« dure et les fleurs la dérobent presque aux yeux; l'enseigne « en panonceau se balance au-dessus de l'huis et étale au « soleil l'image du « ciseau d'or » ou de la « hache couron« née ». Sur le seuil où le cortège s'arrête, la coupe d'hon« neur, remplie de vin, est offerte à notre héros. En la rece« vant, son cœur se gonfle, sa main tremble; il a rougi et « pâli successivement; c'est qu'il vient d'entrevoir, derrière le « contrevent entre-bâillé de la *boucanière*, la tête blonde et les « yeux bleus de la fille du patron. Il songe, le brave ouvrier, « qu'en dépouillant sa robe d'apprenti, il vient d'acquérir « bien des droits; de fortifier bien des espérances; il songe... »

Mais arrêtons-nous avec l'auteur de ces lignes, M. Alphonse Balat (1), qui évoque si bien, dans ce passage, le monde de souvenirs que font naître les restes de l'art du moyen âge et ceux surtout — le Beffroi de Tournai, entre autres — qui nous rappellent le passé glorieux d'une ville puissante.

(1) Annales de la Société Archéologique de Namur, 1849. Alphonse Balat *Affiche de la corporation des menuisiers de Namur*, pp. 455 et suiv.



∴

Le Beffroi de Tournai a, en effet, joué un rôle prépondérant dans l'histoire de l'antique *Civitas Regis* de Childéric.

Sans pouvoir dire la date précise de sa première construction, tout porte à croire qu'il fut érigé à la suite de la charte octroyée aux Tournaisiens en 1187 par Philippe-Auguste, leur permettant d'avoir une Ban Cloque, conséquence de l'affranchissement de la commune.

Le monument formait alors une tour à section presque carrée, flanquée aux angles, de la base au sommet, de contreforts cylindriques, sans retraite. Il était couvert d'une plateforme crénelée et surmonté de l'échauguette du veilleur.

D'après Li Muisis, l'édifice fut consolidé en 1294, par l'adjonction de quatre gros contreforts à pans coupés, reliés entre eux par les arcs en ogive qui soutiennent la première galerie. On le surmonta en même temps d'un comble élancé, qui figure sur le sceau de la commune attaché à des chartes de 1370 et 1371.

En 1391, le Beffroi fut détruit par un grand incendie qui occasionna la fonte de toutes les cloches, et Poutrain rapporte qu'il fut immédiatement reconstruit sur le même plan que précédemment.

Les archives de la ville fournissent les détails les plus circonstanciés de cette restauration.

Maître Colart Cailliel fut l'auteur du projet.

Les travaux furent commencés le 28 février 1396 et terminés en 120 semaines.

Les pierres provenaient des carrières de la localité et les ardoises des environs de Valenciennes. On employa le plomb pour couvrir la pievoie de la haute galerie, diverses parties du campanile et la flèche de la tourelle de l'escalier « au lez vers N.-D. »

Les deux galeries crénelées étaient construites en pierres et leurs merlons attachés avec des agrafes en fer.

Il y avait une gargouille au milieu de chaque face de la tour et non aux angles, comme le dit Bozière (les amorces des vieilles pierres existaient). La lanterne du comble fut couronnée de gables percés de petits créneaux et surmontés d'épis à bannières armoriées en cuivre.

Il en était de même des échauguettes, dont les épis supportaient des sirènes.

Les échauguettes étaient à six pans et non à huit, comme le dit encore par erreur Bozière.

La flèche principale était seule octogone et à son sommet pivotait un dragon en cuivre de « viij piés » de long.

L'édifice de 1396 subsista intact jusqu'en 1781. A cette époque, les créneaux de la galerie supérieure furent remplacés par une balustrade en fer, et Hoverlant relate qu'en 1784 le dragon fut remplacé par l'aigle autrichienne. Celle-ci fut descendue et transportée à Paris en 1792, pour faire place à une insignifiante bannière.

Les gargouilles, les gables et leurs girouettes avaient également disparu. Les cloches du carillon furent enlevées de leurs baies de la lanterne et celles-ci furent fermées par un ignoble lattis.

En 1843, la ville s'émut de l'état de dégradation dans lequel se trouvait son Beffroi, mais ce ne fut qu'en 1849 que l'on mit la main à l'œuvre et que l'on entreprit la restauration de la partie inférieure du monument.

En 1872, l'administration communale s'adressa à M. Carpentier et lui confia la restauration de la partie supérieure de la tour.

Après avoir fait une étude minutieuse des nombreux documents qui relatent d'une façon si détaillée l'histoire de l'édifice, l'éminent architecte acquit la certitude que la charpente de la flèche et des campaniles était bien celle que maître Colart Cailliel éleva en 1396 et dont l'aspect se trouvait altéré par des modifications exécutées dans le mauvais goût du XVIIIe siècle.

A l'enrayure supérieure de la lanterne se trouve fixée la cloche désignée sous le nom de « timbre », portant la date de 1392. Cette cloche a dû être mise en place en même temps que la charpente, attendu qu'il n'existe nulle part de passage dans le comble où elle pourrait traverser.

Les moulures à l'extérieur de la lanterne, les croix de saint André formant la balustrade et quelques-unes des barres de fer auxquelles étaient attachées les cloches du carillon existaient encore. Il en était de même des sirènes et de quelques épis.

Les échauguettes placées en retraite des contreforts supérieurs appartiennent sans le moindre doute à la charpente primitive. Leurs flèches seules avaient été modifiées, mais les traces des clous de la volige de 1396 se trouvaient sur les arêtiers. D'ailleurs, leur emplacement est motivé par le débouché

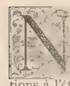
de l'escalier qui conduit à la galerie supérieure et qui se trouve directement en dessous d'un des campaniles. Le travail du restaurateur a eu pour effet de rétablir avec une certitude absolue dans ses moindres détails l'œuvre de Colart Cailliel, œuvre très remarquable au point de vue de l'art, car l'artiste a très heureusement surmonté la difficulté de donner une silhouette agréable à une tour aussi haute, isolée depuis sa base.

Avant de terminer, remercions M. Van Loo, architecte à Belœil, qui a bien voulu rechercher dans le dossier des travaux de restauration, les renseignements que nous venons de donner et qui permettront à nos lecteurs d'étudier en toute connaissance de cause le beau travail de notre regretté confrère, M. Carpentier.



BIBLIOGRAPHIE

Les Périodiques



Nous nous proposons de publier mensuellement, sous ce titre, une série de notices sur les journaux d'architecture de tous les pays. Comme cela nos lecteurs seront au courant du mouvement architectural, des idées émises et des questions à l'étude chez toutes les nations civilisées.

Nous adressons un pressant appel à nos confrères de l'étranger et du pays, pour qu'ils nous signalent les périodiques qu'ils voudraient voir figurer dans notre liste et nous prions instamment les éditeurs de publications architecturales, archéologiques ou d'art décoratif de nous en faire parvenir un numéro specimen.

Allemagne

Zeitschrift des Architekten und Ingenieur-Vereins zu Hannover Hannover, Schmorl et von Seefeld, éditeur. Buud XXXI, Heft 6 bis 8

Nous trouvons dans ces livraisons un travail de M. Hulderman, architecte au Caire, sur la construction en stalactites dans l'architecture arabe, accompagné de nombreuses vignettes, et différents travaux sur le génie civil.

Comme planches : la villa Dessauer à Hambourg, par M. F. Geb, de cette ville, et le « Gymnasium » de Gœttingen, par M. l'architecte Cuno de Hildesheim.

Deutsches Baugewerks Blatt. Neue folge, Vº Jahrgang Berlin

Dans son premier numéro de janvier, cet organe a publié un article sur la tour de 300 mètres que l'on voudrait ériger à Paris pour la future exposition.

Central Blatt der Bauverwaltung. VIᵉ annee, nº 1. Berlin.

Une curieuse étude sur les poêles d'appartement en fonte et un article sur le projet du professeur Otzen pour une église à Leipzig sont ce qu'il y a de plus intéressant pour nos confrères dans ce numéro.

Deutsche Bauzeitung XXᵉ année, nº 1. Berlin

Cet estimable journal a publié un article de polémique, intitulé : Une critique d'art américaine sur Berlin et ses édifices et une étude sur les voussettes en ciment et en béton.

Comme planche : la nouvelle synagogue de Munich.

Architektonische Rundschau, publié sous la direction de MM Eisenlohr et Weigle. Stuttgart, E. Seeman, éditeur. 2ᵉ Jahrgang, Lieferung 3.

Cette excellente publication donne ce mois-ci le projet du professeur Schmidt pour la St-Benno-Kirche à Munich, un relevé de décorations en majolique de Del Robbia à Pistoja, une maison de l'avenue Ingres à Paris par M. Caligny, et une maison de Vienne, par M. Von Wielemans, architecte de l'Empereur d'Autriche.

La livraison est complétée par des dessins de chalets, cottages, etc.

Excellent ouvrage, qui est appelé à rendre des services à ses abonnés.

Angleterre

The Builder. Londres. Vol. L, nºˢ 2239 à 2244.

Pendant le mois de janvier, *the Builder* a donné chaque semaine des illustrations, provenant du concours ouvert pour l'érection d'une cathédrale à Liverpool.

Cela nous a valu le plaisir de voir les projets de MM. James Brooks — celui-ci très intéressant, — Emerson — d'un louable sentiment de respect pour les données de l'archéologie, allié au souci d'être *neuf*, — Bodley et Garner, qui rappelle — mais avec une certaine distance — les belles cathédrales de la blonde Albion.

Nous félicitons notre confrère londonien de la beauté de ses illustrations, et particulièrement son directeur, M. Stratham, de son heureuse initiative en cette occasion.

The Magazine of Art. January 1886, nº 63. Londres.

Un article sur Buckingham palace, la résidence royale à



Londres, de W. J. Loftie; quelques pages finement illustrées sur les « tables » dans l'ameublement; quelques mots sur l'art assyrien, illustré entre autres par une belle reproduction de la « lionne blessée », provenant de bas-reliefs représentant les chasses d'Assur-Bani-Pal; de charmants croquis de « Chester », accompagnés d'un texte plein d'humour, sont les sujets les plus intéressants pour nos lecteurs que nous ayons à leur signaler dans la livraison de janvier 1886 de cette belle publication.

The Building News. Vol. L, nº 1620. Londres.

A citer un intéressant article sur la « Western Association of American Architects et les concours publics »; puis un remarquable compte rendu du livre de M. de Champeaux sur « le meuble »; une causerie sur Nogarth, lue à la « Royal Academy » par M. Hodgson, etc.

Comme illustration : le monument de notre éminent et regretté confrère M. Street, et quelques planches relatives au concours de la cathédrale de Liverpool.

The Architect. Vol. XXX, nºˢ 889 et 890. Londres.

Nous relevons les titres suivants parmi les articles publiés : « The Millais exhibition; George Heriot's hospital, Edinburgh; The Liverpool cathedral competition; The Teaching of decorative design; » etc., etc., et un article humoristique sur l'architecture en 1836, intitulé : « Il y a 50 ans » et portant comme épigraphe cette fine pensée de Hazlitt : « Antiquity after a time has the grace of novelty. »

Comme planches : la Nottingham and Notts bank à Nottingham, le couronnement de Charlemagne, d'après M. Levy (peinture du Panthéon à Paris) et une charmante villa de Birmingham, par M. Osborne, architecte de cette ville.

Autriche

Algemeine Bauzeitung. LIᵉ année Heft I. Vienne, von Waldheim, editeur.

Nous y trouvons la suite de l'intéressante étude de M. Rudolph Redtenbacher sur différents architectectes de la Renaissance italienne et une description de l'église votive de Vienne, le beau monument du regretté architecte Von Ferstel.

Des villas situées à Milstatt (Carinthie) et de belles phototypies de l'église votive de Vienne forment les dix illustrations de cette remarquable livraison.

Belgique

Revue de l'Art chrétien. XXIXᵉ année. 1ʳᵉ livraison. Lille et Tournai. Desclée, de Brouwer, éditeur.

Outre une biographie de Mᵐᵉ d'Ayzac, due à M. Helbig, la revue publie de celle-ci un article posthume sur la zoologie composite dans les œuvres de l'art chrétien.

M. J. Corblet termine son travail sur les vases et ustensiles eucharistiques, et M. Ch. de Linas donne un mémoire sur les crucifix champlevés polychromes.

D'autres travaux, parmi lesquels celui de M. Barbier de Montault sur l'église de Saint Gengoulf à Trèves et celui de M. de Farcy sur une tapisserie du chœur des Jacobins d'Angers (accompagné d'une charmante chromolithographie), complètent cette intéressante livraison.

Espagne

Revista de la Arquitectura. Madrid

Le numéro ne nous est pas parvenu.

Etats-Unis

The Inland Architect and Builder, organ of the Western Association of Architects. Vol. V. Chicago (Etats-Unis)

Cette publication ne nous est malheureusement pas encore arrivée pour le mois de janvier de cette année. L'année précédente, elle a publié de nombreux et intéressants articles, parmi lesquels celui de M. Ketcham sur Michel-Ange. Les illustrations sont parfois bien curieuses; citons celle du Scoville Institute, etc.

Nous mentionnons avec plaisir cet organe d'une société sœur de la Société Centrale, qui défend là-bas les mêmes principes que nous.

Scientific American Architects and Builders edition. 1885 November New-York

Parmi les nombreux articles de cette revue, sont à remarquer les suivants : le tirage des cheminées domestiques et la construction des toitures; les plus belles constructions de New-York; reproduction des dessins en lignes bleues sur fond blanc, etc., etc.

Ils sont accompagnés de nombreuses vignettes, parmi lesquelles des maisons, cottages, villas, etc., de MM. Johnson, Byrne, Hatfield.

The American Architect and Building News. Vol XVIII, nºˢ 515 519 Boston (Mass., U. S. A.)

Remarqués spécialement, les articles suivants : la suite d'une étude de M. Hungerford-Pollen sur la sculpture et l'ameublement; les rapports adoptés par la *Western Association of Architect* sur les « concours publics » et sur la nécessité du diplôme pour les architectes; des notes de M. Van Reusselaer sur l'Angleterre et quantité d'études d'intérêt local.

Comme illustrations : des croquis de France et de nombreuses habitations américaines, qui prouvent une certaine recherche et de la science chez nos confrères du Nouveau-Monde.

Carpentry and Building. Vol. VII, nº 9. New-York

Journal bien américain, donnant, avec la dernière invention mécanique, l'art de bâtir au meilleur marché possible et mêlé à cela des motifs pris à droite et à gauche dans l'art du vieux monde. Ce journal doit rendre des services, et nous souhaiterions d'en voir de semblables en Europe, mais moins... utilitaires alors!

Nous avons remarqué, dans son nº 9, un article sur les stations de chemins de fer en bois et... à bon marché!

—

The Builder and Wood Worker. Vol. XXI, nº 11. New-York.

Journal du genre du « Carpentry and Building », mais avec un caractère plus artistique, et qui a le bon esprit d'aller en Angleterre chercher ses illustrations. Nous avons remarqué parmi celles-ci une façade de M. Lansdell.

The Building. Vol. IV, nos 1 et 2. New-York

Nous y remarquons, entre autres articles, un compte rendu de la « convention » annuelle de l'Association des Architectes américains de l'Ouest, qui s'est tenue à Saint-Louis du 18 au 20 novembre dernier, et le compte rendu de la dernière *exposition* de dessins d'architecture, qui s'est ouverte le 4 janvier à New-York.

Comme planches : des maisons, cottages, etc., et une décoration de salle à manger par M. Edward Burgess, qui ne manque pas de cachet.

—

The Building Trades Journal. Vol. III, nº 1. Saint-Louis, Missouri (États-Unis d'Amérique).

Texte : à signaler un compte rendu du concours de la Western Association of American Architects, qui avait comme sujet : un manteau de cheminée, y compris la construction, la décoration, etc.; de nombreuses « lettres » des principales villes du Nouveau-Monde.

Planches : un projet d'Université normale, mais... peu remarquable.

—

France

Nouvelles Annales de construction. 4e série, tome III, nº 1. Paris.

Un article sur l'épuration des eaux potables par le fer, de M. A. B., est à signaler dans le texte.

Parmi les planches, remarquons : un hôtel de la rue Dumont d'Urville à Paris, par MM. William et Farge.

—

Encyclopédie d'Architecture. 1885, nº 10. Paris.

Du rôle de la construction dans l'architecture, tel est le titre d'un article de M. Paul Sédille, qui forme, avec le compte rendu du dernier congrès des architectes de Paris, le texte de cette livraison.

Comme planches : un hôtel à Paris, de M. Auburtin, et une fontaine, de Boussard, sont à signaler.

—

Recueil d'Architecture XIIIe année, liv. 10. Paris.

A signaler des panneaux décoratifs de MM. Paquot et Turin et l'école normale de Cahors (Lot), par M. Rodelose.

—

Revue de l'Architecture et des Travaux publics. 4e vol., nos 7-8. Paris

Son savant directeur, M. César Daly, publie un second article sur « ce que peuvent raconter les pierres d'un tombeau », dans lequel il nous annonce toute une suite de réflexions à ce sujet. Ce n'est pas nous qui nous en plaindrons, pas plus que de lire dans la revue de savantes et curieuses études, comme celle que MM. Perrot et Chipiez consacrent à une « Restitution du temple de Jérusalem, d'après Ezéchiel. »

Comme planches, les belles restitutions de M. Chipiez sont tout particulièrement à citer.

—

Gazette des Architectes et du Bâtiment. XXIIe année, nos 2-3

Parmi les articles publiés, nous trouvons l'Exposé des motifs de la pétition, adressée l'an passé, par la Société Centrale d'Architecture de Belgique, à la Chambre des représentants, pour demander la revision des articles du code concernant notre profession.

—

Croquis d'Architecture. 19e vol., nº 1. Paris

De charmants dessins de M. Mayeux, représentant le clocher de Roscoff (Finistère), et un projet de flèche de M. Pichon pour l'église Saint-Eustache, à Paris.

Les amateurs de tours seront satisfaits et les architectes ne se plaindront pas. Tout est donc pour le mieux.

—

Annales des ponts et chaussées. 6e série, Ve année, nº 10. Paris.

Nous y avons remarqué une intéressante note sur les monuments fléchissants sur les appuis d'une poutre droite continue produits par la surcharge formée de charges isolées ou non, de MM. Hausser et Cunq; une autre note de M. de Lagarde sur le calcul des poutres droites à travées solidaires, et enfin une note de MM. Troost et de Mas, sur les télémarégraphes employés en Belgique sur le bord de l'Escaut et de ses affluents.

—

L'Architecte. XIVe année, nº 3. Paris, Henri Sabine, directeur.

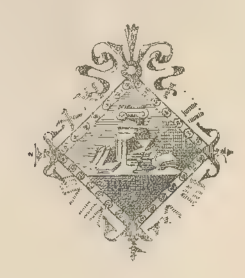
A signaler, un article sur la sécurité des voyageurs et un autre sur la question du travail (discussion du conseil municipal de Paris).



Italie

Ricordi di Architettura. Anno VIII, fascicolo I. Firenze (Florence).

Des relevés de monuments de Florence, Poppi, Prato, des projets de MM. Guidini et Ximenès pour le monument de Garibaldi et des projets d'architecture privée, parmi lesquels celui d'une villa en style florentin du XIVe siècle, élevée à Thulé (Russie) pour le comte Galitzine, composent cette belle livraison.



MÉLANGES

—

Société Centrale d'Architecture

La Société, dans ses dernières assemblées générales, a nommé membre d'honneur :

1º M. César Daly, architecte, à Paris, directeur de *la Revue d'Architecture*.

Elle a admis en qualité :

2º De membres effectifs :

MM. Groothaert, architecte, à Bruxelles.
Menu, architecte, à Bruxelles.
Van Roy, architecte, à Bruxelles.
Francotte (Oscar), architecte, à Bruxelles.

3º De membre associé :

M. Dillens (Julien), statuaire, à Bruxelles.

4º De membres correspondants :

MM. Serrure (Edmond), architecte, à Saint-Trond.
Allard (Max), architecte, à Saint-Louis, Missouri (Etats-Unis).
De la Censerie (Louis), architecte communal, à Bruges.
Darmaros (Thémistocle), architecte, à Alexandrie (Egypte).
Everbeck (Franz), architecte, professeur à l'Ecole politechnique d'Aix-la-Chapelle.
Tillier (Achille), architecte, à Paturages.
Dosveld (Louis), architecte communal, à Mons.
Parys (Richard), architecte communal, à Mons.
Bruyenne (Justin), architecte communal, à Tournai.
Peeters (Ch. H.), architecte du gouvernement, à La Haye.
Geefs (Eugène), architecte, à Anvers, secrétaire de la Société des architectes d'Anvers.
Cador (Augustin), architecte communal, à Charleroi.
Dierkens (Ferdinand), architecte, à Gand.
Vanderhaegen (Désiré), architecte, à Gand.

La Société des Architectes de l'Aisne a fait récemment en Belgique une excursion.

A Bruxelles, le principal attrait était pour nos confrères d'outre-Maubeuge, la visite du Palais de Justice.

Les excursionnistes, parmi lesquels nous citerons MM. Bénard, Malézieux frères, Ermant, ont été reçus devant le grand péristyle du palais par MM. Wellens, inspecteur général des ponts et chaussées et Engels, conservateur du monument, auxquels s'était jointe une députation de la Société Centrale d'Architecture de Belgique.

Notre président a souhaité la bienvenue à nos confrères français, puis on a commencé la visite du monument, qui a éveillé une vive admiration chez nos confrères.

Le Palais des Beaux-Arts, l'Hôtel de Ville, dont le bourgmestre de Bruxelles, M. Buls, a fait les honneurs avec une courtoisie parfaite, ont été également visités par les excursionnistes, qui sont partis enchantés de leur séjour en Belgique et qui se sont promis d'y revenir plus nombreux et pour un temps moins restreint.

C'est là une heureuse idée et qui est moins commune qu'on le croit chez nos voisins.

—

Commission royale des monuments. — MM. Janlet, architecte, à Bruxelles, et Hanon, membre de la Société archéologique de Nivelles, sont nommés membres correspondants de la Commission royale des monuments pour la province de Brabant, en remplacement de M. Schoy, décédé, et de M. Helleputte, nommé membre effectif.

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.



Exposition triennale d'Architecture

II


La première exposition de ce genre fut organisée par la Société Centrale d'Architecture en 1883 et obtint, de l'aveu de tous, un succès éclatant.

La section rétrospective d'alors contenait tout ce que la Belgique possède de plus précieux en fait de documents anciens.

La section contemporaine fut également très remarquable et surtout extrêmement fournie.

Après cet heureux effort et à trois années d'intervalle, organiser une nouvelle exposition *nationale,* était chose hasardeuse et qui pouvait échouer, surtout en ce qui concerne l'art ancien, dont on ne pouvait naturellement plus exposer les mêmes spécimens.

Du reste, par sa nature même, la section rétrospective est appelée fatalement à diminuer d'importance à chaque exposition, et il faut d'heureuses trouvailles (comme la collection de vieilles façades annexées aux demandes d'autorisation de bâtir et conservées par la ville de Gand depuis trois siècles) pour lui maintenir l'attrait qu'elle a offert en premier lieu.

La section contemporaine, qui devait également se renouveler, ne pouvait non plus présenter l'abondance première, pour peu qu'on fût sévère dans l'admission, cè qui fut heureusement le cas pour l'exposition actuelle.

De ce qui précède découle qu'à première vue le visiteur établit un parallèle, qui est tout à l'avantage de la première exposition.

Mais, qu'on veuille bien le remarquer, cette comparaison n'est guère juste, parce que le caractère des deux expositions est différent; en effet, la première a bénéficié de l'élan attaché à toute nouveauté, tandis que la seconde peut déjà être franchement classée parmi les expositions périodiques qui constateront modestement et sincèrement l'état de l'architecture dans notre pays et qui seront pour tous les architectes des sujets d'études et d'améliorations constantes.

Un premier sujet d'étude nous a été fourni par le critique compétent qui a fait la revue du salon dans le journal *la Gazette,* et qui pose la question suivante :

Quelle est, en architecture, la relation entre la chose exécutée et les représentations préalables qu'on en expose?

Cette question est très grave; en effet, la liaison est-elle intime?... alors les expositions progresseront; n'existe-t-elle que très imparfaitement?... l'effort n'est pas à faire en ce sens, car le développement architectural ne dépendrait en aucune façon de nos exhibitions décevantes.



Le critique précité ne croit pas à cette liaison; encore moins à l'heure présente qu'au temps où l'on admettait le dessin géométral le plus simple, qui, au moins, selon lui, ne trompait pas le bâtisseur et, ajoute-t-il, « l'architecte lui-même ».

Faut-il le dire, nous sommes en contradiction complète avec l'appréciation que nous venons de rapporter, et en ceci nous nous basons sur une expérience durement acquise.

Que l'élève-architecte qui n'a pas encore dirigé des travaux, fasse des « dessins fallacieux » qui ne lui ménageront que des déceptions en exécution, rien de plus compréhensible. Mais que l'architecte, après une série de travaux, en soit encore au point de se tromper d'une façon sensible à cet égard, nous ne pouvons l'admettre.

Du reste, la différence des dessins d'élèves et de praticiens, en ce qui concerne l'architecture, est aussi sensible que celle qui existe, pour les peintres, entre les *académies* faites dans nos classes supérieures de dessin et les études des maîtres exposées dans nos musées.

Aussi ne pouvons-nous désespérer, comme notre critique, du dessin architectural, mais tout au plus engager les organisateurs à n'admettre à l'avenir que les dessins sérieux, « vécus » (pour employer un terme d'argot artistique parisien), et à écarter impitoyablement les élucubrations sans but positif qui font suspecter notre sincérité et pourraient tuer en germe l'idée si féconde des expositions triennales d'architecture.

—

Nier la valeur du dessin! Mais pour en apprécier toute la nécessité actuelle, on n'a guère qu'à entrer dans la salle affectée aux vieilles façades gantoises.

Commençant par les plus anciennes, on verra là un dessin négligé ou, plutôt, de simples indications (la même observation était applicable aux dessins de la période ogivale si remarquablement représentée dans la section rétrospective de 1883); mais aussi à cette époque un dessin soigné n'était pas indispensable, puisque le maître de l'œuvre pouvait encore disposer de corporations savantes dont lui-même était sorti et avec lesquelles il communiait de sentiment.

Qu'on continue ensuite la série dans un ordre chronologique et l'on verra le dessin se serrer davantage, à mesure que les corporations perdent de leur importance première, pour devenir net et affirmatif jusqu'à la dureté, quand celles-ci furent dissoutes.

Et ce serait à notre époque qu'on mettrait en doute la prédominance nécessaire du dessin, alors que nous n'avons plus d'ouvriers, et que l'architecte n'est plus seulement le guide, mais qu'il est devenu l'initiateur de ceux qui travaillent sous ses ordres.

Qu'on s'informe chez nos bons architectes et ceux-ci diront, qu'indépendamment de la question de *forme,* la moindre attache, le moindre assemblage doit être actuellement prévu et indiqué par eux; ils vous raconteront la lutte constante qu'ils soutiennent contre l'incapacité et l'indifférence de nos nouvelles générations d'ouvriers.

Nier la valeur du dessin!... alors que toute chose non dessinée, non prévue, se résout infailliblement en une malfaçon.

Le *mauvais* dessin, voilà ce qui n'a pas de corrélation intime avec l'exécution!...

Le *bon* dessin, c'est l'exécution même.

—

Dans une autre appréciation, le même critique proteste contre l'excès d'ornementation dont on

charge les constructions nouvelles. Il dit que « l'horreur de la simplicité est le caractère dominant de l'école. »

Ici nous sommes complètement de son avis.

Nous avons eu, comme tout le monde, nos moments de révolte contre les *classiques*, qui prétendaient nous imposer des formes de choix, et toléraient tout au plus la *renaissance italienne*. Mais actuellement, nous devons reconnaître que la prétendue renaissance flamande (1), pillée malheureusement dans ses formes les plus bizarres, est appelée à dépraver complètement le goût en architecture. (Tout comme l'étude exclusive des bizarreries allemandes et anglaises de l'architecture ogivale de la dernière période amènerait infailliblement l'élève à ne plus comprendre les admirables formes du XIII[e] siècle dans l'Ile-de-France.)

Heureusement, l'Art comme le Phénix renaît de ses cendres, et nous pouvons espérer qu'une réaction viendra balayer les excès des dernières années, qui auront au moins servi à relever la main-d'œuvre dans certains métiers.

Avant de commencer l'énumération des objets exposés, nous nous permettrons encore d'émettre une idée qui s'est présentée à l'esprit d'autres confrères et qui se dégage, du reste, de l'impression produite par l'ensemble de l'exposition.

L'art architectural est en tête d'une série d'expressions artistiques qui descendent par une transition non interrompue jusqu'aux métiers les plus infimes.

Cette liaison entre l'architecture et les métiers qui concourent à son existence n'est niée par personne; pourquoi rompre ces liens dans les expositions?... Pourquoi ne pas affecter une salle spéciale pour chaque matière ouvrée employée dans les constructions?... Pourquoi aussi ne pas réserver une place aux décorateurs, peintres et sculpteurs?

Pourvu que ces productions appartinssent à des ensembles architecturaux dont on aurait reproduit les grands traits et que l'on put, par cette condition, écarter les travaux d'ouvriers (nous entendons par là les chinoiseries que l'ouvrier isolé et confiné dans son métier peut produire de la meilleure foi du monde), n'y aurait-il pas dans leur admission une satisfaction pour chacun : pour le public, pour le producteur et en même temps pour l'architecte qui a dirigé le travail?

Nous avançons cette idée, tout en nous rendant parfaitement compte de la difficulté qu'entrainerait sa réalisation. Mais nous nous demandons, même en présence de cette difficulté, s'il ne vaudrait pas mieux, au besoin, se contenter en commençant d'un résultat très modeste, en subissant courageusement le dédain des malveillants, pour progresser ensuite continuellement dans un sens bien déterminé, que de s'en tenir à de grandes exhibitions sauvegardant peut-être les apparences, mais destinées à s'étioler peu à peu pour s'éteindre peut-être après un laps de temps relativement court.

Nous le répétons, l'« ère des difficultés » est arrivée, et, à chaque exposition, l'étude la plus sérieuse s'imposera aux organisateurs, qui devront constamment être guidés par la devise « plus oultre ».

L'exposition de 1886 est un franc succès, telle est notre appréciation sincère et convaincue; celle de 1889 devra faire un pas dans la voie pratique et les suivantes devront fournir autant d'étapes nettement jalonnées dans le même sens.

J. De Waele.

(1) Pourquoi pas *brabançonne*, etc., puisqu'on est en train de localiser.







Tournai et le Tournaisis

LES OUVRAGES DE M. L. CLOQUET

Suite et fin. —

L'espace nous étant restreint, nous ne suivrons pas M. Cloquet dans tous les développements qu'il donne aux sujets qu'il a traités, nous bornant à en signaler les points saillants.

Dans sa monographie de l'église Saint-Jacques, nous trouvons fort à louer le zèle qu'il a mis à faire connaître un des plus curieux spécimens de l'art du XIII[e] siècle, et souhaiterions qu'il en soit fait de même pour d'autres édifices de ce genre qui sont beaucoup trop peu connus.

Son texte est d'une minutie à admirer : tous les détails historiques ou architectoniques sont notés avec une patience de bénédictin dans les différents chapitres intitulés : I. *Étude archéologique*. II. *Confréries*. III. *Monuments funéraires*. IV. *Recueil d'épitaphes*. V. *Mobilier*.



MAISON DE LA RUE DE PARIS, TOURNAI

Le chapitre contenant l'étude architectonique de l'édifice est bien traité et accompagné de nombreuses vignettes qui sont d'un dessin très net. Nous aurions voulu voir seulement un plus grand nombre de gravures donnant l'ensemble et les détails de l'édifice avant sa restauration, pour pouvoir mieux juger celle-ci qui, en bien des points, est une « restitution », ce qui est bien différent.

Somme toute et sauf cette restriction, cette monographie est bien écrite, avec une science éprouvée et elle s'adresse par ses différents chiffres à de nombreuses classes de lecteurs qui y trouveront de nombreux documents sur l'art du moyen âge (21).

(21) A la fin de son livre, M. Cloquet a placé un « glossaire des vieux mots employés », ce qui nous semble une très heureuse idée par les comparaisons que cela permet de faire entre les différents termes techniques. Ainsi, par exemple, nous avons observé que le mot charole ou carole, qui désigne à Tournai les bas côtés d'une église, indique, d'après le glossaire de Wilson, une petite loge pratiquée dans un vestibule de cloître où les moines allaient lire et écrire. Ce nom vient des *carola* ou sentences qu'on y inscrivait sur les murs.

Dans sa notice sur l'église Sainte-Marie-Madeleine, qui est de proportion beaucoup moindre que la précédente, M. Cloquet donne la description d'un édifice commencé en 1241 et fini au XIVe siècle, et dans celle sur le jubé de l'église Saint-Piat, à Tournai, il décrit le curieux « doxal » du XVe siècle, que cette église a possédé jusqu'en 1693, date de sa démolition.

Dans la brochure sur « les jubés des églises de Tournai », nous tenons, tout en étant de l'avis de M. Cloquet sur le rôle du jubé, qui est, comme il le dit très bien, « un monument à « petite échelle dans un vaisseau aux grandioses proportions « et qui fait ressortir la taille gigantesque de celui-ci, » à protester contre ce qu'il écrit sur le jubé de Floris, que possède la cathédrale de Tournai.



LA MESSE DE SAINT-GRÉGOIRE
Ivoire (XIVe siècle) du Musée de Tournai

« Disons sans détours, dit-il, qu'il est désastreux pour la « beauté de notre vénérable basilique, et déplorons que le « talent distingué du très illustre Floris se soit donné carrière « d'une façon si peu intelligente, au point de vue des grandes « lignes architecturales, à l'entrée d'un des plus beaux chœurs « du monde. Dans son ensemble, l'œuvre massive du maître « anversois fait un piteux effet entre les fières et élégantes « colonnettes et sous les voûtes hardies du chœur aérien. »

Nous ne comprenons pas ces paroles de sa part, d'autant moins que quelques lignes plus loin, il dit que le jubé de la cathédrale est « un legs considérable des siècles passés et un des plus fameux spécimens de la Renaissance en Belgique »; ajoutant que « dans son genre, c'est un chef-d'œuvre de premier ordre. »

Pourquoi cette contradiction?





Par sa valeur intrinsèque, c'est un chef-d'œuvre, mais à la place *pour laquelle il a été fait par l'artiste créateur,* le jubé de la cathédrale « fait un piteux effet », ce qui ne nous semble nullement prouvé. L'idéal de M. Cloquet semble être le déplacement du jubé de Floris et son remplacement par un jubé plus en harmonie avec l'architecture du chœur de la cathédrale.

Nous protestons contre cette idée et nous nous associons aux paroles de M. Didron (22), qui « demandait que l'on respecte ce que chaque âge a ajouté au monument comme ameublement », malgré les disparates du style.

D'ailleurs, le congrès archéologique de Lille de 1845, répondant à la question : « Faut-il laisser en place les deux autels et le jubé? » a lui aussi répondu affirmativement, marquant ainsi son respect pour les travaux de tous les âges.

Consolidez, nettoyez, restaurez nos monuments, mais ne les « restituez pas dans toute leur beauté », ce qui nécessite souvent la destruction d'œuvres intéressantes; voilà ce que l'on peut dire à ceux qui brûlent d'un zèle semblable.

Dans son très curieux volume sur « Tournai et le Tournaisis », M. Cloquet a fait mieux qu'un « Guide du voyageur », un Baedeker; il a fait une espèce de monographie de la ville et de ses environs, où tous ses organismes sont détaillés avec minutie et amour. On sent que l'auteur possède son sujet, ce qui ne se voit pas aussi souvent qu'on le croit.



Son livre se divise en quatre chapitres, dont voici les titres : I. *Origine et histoire ;* II. *Aperçu sur les lettres et les arts à Tournai;* III. *Commerce et industrie;* IV. *Monuments publics;* V. *Institutions religieuses;* VI. *Cathédrale;* VII. *Églises paroissiales;* VIII. *Tournaisis,* qui tous sont traités avec charme par un homme qui a longuement étudié les archives de sa province, qui a compulsé tous ses registres de baptême, tous ses livres de compte et qui possède l'art d'être savant, tout en restant clair, d'avoir une érudition profonde, sans être confus.

Ses chapitres concernant la cathédrale, dans lesquels il décrit le vaste monument, ses nombreux objets d'art et, parmi eux, la merveilleuse châsse de saint Éleuthère; celui qui concerne les monuments civils, parmi lesquels la charmante maison de la rue de Paris, et celui qui nous décrit les villages du

(22) *Bibliothèque archéologique* de J. Gailhabaud (compte rendu du congrès de Lille, p. 34, 15 août 1845)

Tournaisis, où nous notons spécialement ses notes sur Antoing et son château sont à remarquer.

Bref, c'est un livre d'intérêt local, qui devient d'intérêt général par l'importance des monuments qu'il décrit et les nombreux monuments qu'il récèle sur une de nos plus puissantes écoles d'art du moyen âge.



EGLISE SAINT JACQUES A TOURNAI

Ajoutons qu'il est très bien édité par la maison Desclée-Debrouwer, avec un archaïsme qui n'exclut pas l'élégance, et accompagné de nombreuses figures, dont nous sommes heureux de publier quelques exemplaires.

PAUL SAINTENOY.

Les monuments romans de l'Allemagne



La période romane a laissé en Allemagne des monuments extrêmement nombreux et fort remarquables, qui permettent de suivre pas à pas les transformations successives des éléments antiques et d'étudier ainsi les origines de l'art roman.

L'histoire politique de l'Allemagne nous explique parfaitement la floraison artistique que nous venons de signaler, en nous montrant la puissance de cet empire aux XIe et XIIe siècles. Sous les empereurs saxons et franconiens, on était parvenu à reconstituer en grande partie l'immense empire de Charlemagne. Cette puissance si formidable durant ces premiers siècles ne put toutefois se maintenir par la suite. Par une espèce de fatalité, les maisons régnantes s'éteignaient successivement, et par ce fait le système électif, qui était du reste dans les mœurs des anciens Germains, fut remis en honneur. Aussi voyons-nous le pays décroître peu à peu, se morceler et tomber enfin dans un état de faiblesse et de division extrêmes.

La France, entre-temps, eut d'autres destinées. Là, grâce à l'hérédité maintenue dans une seule famille, on voit, au contraire, la puissance croître constamment et aboutir, par degrés, à une centralisation extrême.

Aussi ne fut-ce plus en Allemagne que l'art des siècles postérieurs, — celui qui succéda à l'art roman et fleurit aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, — eut son foyer le plus ardent, mais bien au cœur de la monarchie française, dans le domaine royal, d'où il rayonna dans toutes les directions.

∴

Pour suivre un ordre chronologique dans une étude des monuments romans de l'Allemagne, on devrait d'abord se rendre à Trèves, où l'on trouve des restes de l'architecture romaine rivalisant d'intérêt avec les monuments italiens.

De là à Aix-la-Chapelle, où l'on se rend compte d'une première renaissance tentée par Charlemagne.

Puis à Echternach, où l'on voit les restes d'une basilique très ancienne. Ensuite à Worms, Spire, Bamberg, Bonn, Cologne, pour juger des divers phases de l'art. Enfin à Nuremberg, qui offre, dans l'église de Saint-Sebald, un des exemples les plus remarquables du style de transition.

Cet ordre ne peut cependant pas être suivi quand on se trace un itinéraire, et l'on doit en détruire l'enchaînement logique pour s'éviter une trop grande perte de temps et d'argent.

Dans les descriptions succinctes qui vont suivre, on commencera par la ville de Trèves, d'où on suivra le cours de la Moselle jusqu'à Coblence, pour remonter le Rhin de Coblence à Spire, puis de là un voyage circulaire qui comprendra Wurzbourg, Nuremberg, Bamberg et Francfort, pour reprendre ensuite le Rhin de Mayence à Cologne et rentrer en Belgique par Aix-la-Chapelle.

∴

La première ville qui se présente au delà de nos frontières est Luxembourg qui, à part sa situation extrêmement pittoresque, n'offre rien de remarquable.

Sur la route de Luxembourg à Trèves se trouve le village d'Echternach, qui possède une vieille église datant du XIe siècle, mais dont toute la partie inférieure doit avoir appartenu à un édifice plus ancien, qui était probablement couvert d'un plafond. Nulle église romane ne présente peut-être comme celle-ci des chapiteaux taillés sur un même type et qui rappellent la forme et la proportion d'un chapiteau corinthien antique, dont les feuilles seraient simplement restées épannelées et dont le tailloir aurait été alourdi pour recevoir le sommet de l'arc qui devait le surmonter.





Allant d'Echternach à Trèves, l'on passe par Igel où se trouve le fameux tombeau des Secundini, qui n'est plus à décrire.

A Trèves, l'on trouve une des villes les plus remarquables qu'on puisse voir en deçà des Alpes. Tous les styles, toutes les époques y sont représentés : l'antiquité romaine sous une porte de ville grandiose, dans les restes de palais, bains, amphithéâtre, etc.; la période romane dans le dôme; la période ogivale dans la Liesfrauenkirche ; enfin, la renaissance dans certains tombeaux de la cathédrale qui nous donnent les spécimens les plus distingués de l'art allemand. Cette ville si proche de nous devrait être visitée par tous ceux qui s'occupent d'architecture.

Les Romains ont laissé à Trèves, dans la Porta Nigra, un monument ébauché, composé d'une série d'ordres doriques de proportions diverses. Tous ces chapiteaux sont simplement épannelés et indiquent, à notre avis, l'origine de l'une des deux formes génériques des chapiteaux romans. En effet, on peut parfaitement admettre qu'en dernière analyse toutes les variétés de ces chapiteaux se réduisent, ou bien à la forme dérivée du chapiteau corinthien, ou bien de celle dite cubique. Or cette dernière forme rappelle exactement le chapiteau dorique romain simplement ébauché.



Outre la Porta Nigra, complètement élevée en pierres de taille, il y a à Trèves le palais et la basilique où les divers appareils des Romains, et surtout l'emploi des briques, peu-

être étudiés, mieux peut-être qu'en n'importe quel monument de l'Italie.

Le dôme donne ensuite des spécimens de forme romane, dans la façade ouest et dans l'abside, de tout premier ordre, rehaussés par une polychromie naturelle obtenue par l'emploi alternatif du grès blanc, noirci par le temps, et du grès rouge. A l'intérieur, des portes, — jubé, — fragments de clôture, — tombes, etc..., — permettent de faire une étude comparée des diverses périodes du style roman. Les ferrures mêmes sont anciennes.



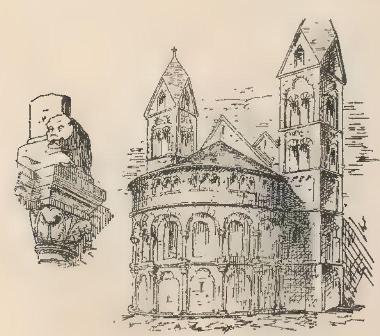
Enfin l'aspect de la ville est très original. La rue principale, terminée d'une part par la Porta Nigra, mène à une place irrégulière, ornée d'une fontaine pittoresque et d'une colonne surmontée d'une croix de haute antiquité. Cette place, qui rappelle la Piazza d'Erbe à Vérone, a comme fond les diverses tours de la ville qui semblent groupées à dessein.

De Trèves on prend généralement le chemin de fer jusqu'à Cochem, pour visiter l'ancien *Reichsburg*, restauré récemment avec beaucoup de goût par l'architecte Raschdorff, de Cologne.

Il y a beaucoup de fantaisie dans cette restauration; mais, en général, on est frappé, même dans les châteaux qui sont restés intacts comme le *Marxburg*, de la simplicité des moyens défensifs des donjons du Rhin et de la Moselle.

Il paraît que la position naturellement inexpugnable de la plupart d'entre eux permettait d'employer comme simple décoration certains moyens de défense, comme les mâchicoulis, par exemple, qui dans les châteaux de France étaient toujours efficacement établis.

De Cochem on descend le cours de la Moselle jusqu'à Coblence, où l'on trouve entre autres une charmante église, Saint-Castor, dont la plus belle partie, l'abside, donne sur une cour clôturée par un haut mur et où il est difficile d'avoir accès.



De Coblence on se rend à Braubach, pour monter au Marxburg; puis à Boppard, qui possède une charmante église romane; enfin à Bacharach, où les restes du chœur ogival de l'église de Saint-Werner intéressent non moins que l'église romane, plus ancienne et plus remarquable que celle de Boppard.



De là à Rüdesheim, d'où l'on se rend au Niederwald. Le monument national, élevé sur le côteau du Niederwald, qui lui forme un piédestal immense, paraît manquer d'*architecture* pour produire l'effet voulu à cette hauteur.

Enfin l'on continue jusqu'à Mayence, qui offre un exemple de grand dôme roman aussi remarquable que celui de Trèves; comme celui-ci, il renferme des tombeaux de premier ordre en renaissance allemande.

Le style roman a peut-être ici son expression la plus belle. Tous les détails y sont d'une extrême richesse, et cependant les symptômes de décadence n'y sont pas visibles.

La salle capitulaire est très remarquable et le cloître attenant à la cathédrale contient des fragments d'architecture de diverses époques, dont quelques-uns sont d'un grand caractère.

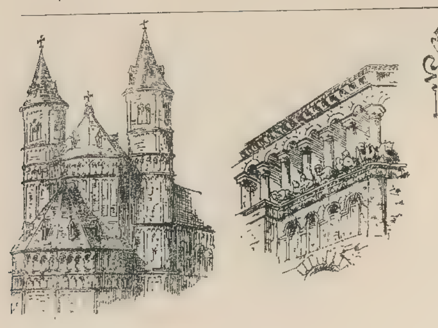




De Mayence on se dirige vers Worms, dont le dôme offre l'ensemble le plus original, la silhouette la plus attachante qu'on puisse trouver et, en même temps, des détails d'un caractère et d'une énergie incroyables. Ici l'emploi des animaux vient animer presque toutes les parties de l'édifice. Ces monstres sont parfois d'une rudesse terrible, parfois d'une naïveté enfantine, suivant la valeur du *tailleur d'images* qui les a exécutés; mais ils donnent toujours une valeur juste dans le jeu d'ombre et de lumière. L'architecte s'est préoccupé avant tout d'une saillie; la valeur de la sculpture arrive en second ordre.

C'est en présence d'un style rude et énergique comme celui-ci, qu'on sent vivement la différence qui existe entre un style monumental *sculptural* (comme la Renaissance italienne, par exemple, où les motifs d'architecture ne sont que des prétextes pour faire de la sculpture), et un style monumental excessivement *architectural*, où la sculpture n'est employée que comme un simple élément architectonique. L'intérieur de ce dôme ne répond pas à l'extérieur et est traité avec une grande sobriété.

Quoi qu'il en soit, ce monument est un des spécimens les plus remarquables de l'art roman en Allemagne.



Après Worms, un autre dôme de grand renom nous attend à Spire. Mais là on trouve une œuvre dont la majeure partie a été restaurée.

Il n'y a guère que l'abside et les tours de l'est qui soient à peu près intactes. L'ensemble, qui n'a pas été modifié, présente, vu de l'est, une silhouette très heureuse et qui diffère notablement de celle de la cathédrale de Worms.

L'intérieur est complètement achevé et décoré de belles fresques, exécutées par Schraudolph, sous les ordres des rois de Bavière Louis Ier et Maximilien II.

Deux chapelles intéressantes et restées dans leur état primitif, flanquent de part et d'autre la cathédrale. L'une de ces chapelles est celle de Sainte-Afra, où le corps de l'empereur excommunié Henri IV resta sans sépulture pendant cinq ans; l'autre est la chapelle des Forêts.

La crypte, qui est intacte, est de toute beauté.



Après Spire on quitte le Rhin et on se rend à Heidelberg, qui intéresse par son château où se trouve le fameux Otto-Heinrichsbau, que l'on proclame l'œuvre capitale de la renaissance en Allemagne. Ce monument est cepenant bien petit d'échelle, et les sculptures en sont bien inférieures aux œuvres italiennes de l'époque.

Le Friedrichsbau est plus franchement allemand et surtout plus grandiose comme ensemble; les parties traitées de la façon la plus ample et la plus fine en même temps, sont encore les charmantes arcades qui relient les deux parties susmentionnées de l'ancienne résidence des comtes palatins.

Mannheim et Wurzbourg sont de grosses résidences d'électeurs ou d'évêques, où tout date du siècle dernier et est d'un goût détestable.

(A continuer.) J. DEWAELE.

La deuxième session du Congrès de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de Belgique s'ouvrira à Namur, le 17 août prochain, à 1 heure, sous la direction de la Société Archéologique de cette ville.

Le Congrès durera trois jours : le 17 et le 18 août seront consacrés aux séances, à l'étude des collections du Musée et à la visite des trésors d'orfèvrerie des églises et communautés religieuses. Le 19, il sera fait, si le temps le permet, une excursion archéologique dans la province.

La souscription est de 5 francs pour tous les membres des Sociétés fédérées, et de 10 fr. pour les autres souscripteurs (1).

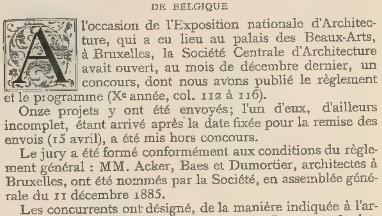
Chaque souscripteur recevra une carte de membre du Congrès, un programme réglant les séances et les heures de visites aux curiosités de la ville; il aura droit à un exemplaire du compte rendu de la session.

(1) Les personnes qui se proposent d'assister au Congrès doivent s'adresser à M. Crepin, trésorier du Congrès, directeur de l'enregistrement, place Saint-Aubain, à Namur, qui recevra toutes les demandes de renseignements ou d'inscription.



CONCOURS

CONCOURS OUVERT PAR LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE



A l'occasion de l'Exposition nationale d'Architecture, qui a eu lieu au palais des Beaux-Arts, à Bruxelles, la Société Centrale d'Architecture avait ouvert, au mois de décembre dernier, un concours, dont nous avons publié le règlement et le programme (Xe année, col. 112 à 116).

Onze projets y ont été envoyés; l'un d'eux, d'ailleurs incomplet, étant arrivé après la date fixée pour la remise des envois (15 avril), a été mis hors concours.

Le jury a été formé conformément aux conditions du règlement général : MM. Acker, Baes et Dumortier, architectes à Bruxelles, ont été nommés par la Société, en assemblée générale du 11 décembre 1885.

Les concurrents ont désigné, de la manière indiquée à l'article 32, comme leurs délégués : MM. Laureys, Janlet, Maquet et Devigne.

Le jury s'est réuni le 5 mai.

Nous publions ci-dessous le procès-verbal de cette réunion (1) :

Le jury chargé de juger le concours ouvert par la Société Centrale d'Architecture s'est réuni le mercredi 5 mai, à 9 heures du matin, au palais des Beaux-Arts, dans la salle où se trouve exposé le concours.

Les membres du jury sont tous présents. Ce sont MM. Devigne, Janlet, Maquet et Laureys, nommés par les concurrents, et MM. Acker, Baes et Dumortier, délégués par la Société.

M. Dumortier, président de la Société, après avoir installé le jury, propose de nommer M. Laureys aux fonctions de président. Cette proposition reçoit l'approbation unanime. M. Acker est chargé de faire le procès-verbal du jugement.

M. Dumortier lit ensuite le programme du concours et résume les explications données dans le règlement sur la façon d'attribuer les points.

Les projets soumis à l'examen du jury sont au nombre de onze, et exposés sous les devises ou marques suivantes :

N° 1. Renaissance.
N° 2. Is optime componet qui hoc solum componendi gratia fecit.
N° 3. Hardi.
N° 4. Etoile rouge.
N° 5. Vaart wel.
N° 6. Un essai.
N° 7. Labor.
N° 8. Deux cercles entrelacés.
N° 9. Labor omnia, vincit improbus.
N° 10. X.
N° 11. Trois points.

Ce dernier projet, qui ne comprend ni coupe ni détails, est écarté d'emblée, en vertu de l'article 37 du règlement du concours.

Le jury élimine également les projets « Is optime componet, etc., » et « Hardi », comme n'ayant pas des qualités suffisantes pour entrer en ligne avec les autres projets et décide de passer à l'examen détaillé des huit projets restants. Un résumé des critiques sera fait pour chacune des œuvres; le jury passera ensuite au vote par points, d'abord sur les plans, puis sur les façades, coupes et détails.

L'examen des projets donne lieu aux critiques suivants :

X.

Disposition générale du plan très bonne; quelques erreurs de détails cependant, telles que la difficulté d'accès au service d'approvisionnement; le manque de dégagements à l'entresol, au premier et au deuxième étage; l'inutilité des colonnes dans les grandes salles du café et du cercle; la défectuosité des toitures.

Façades d'une architecture indéfinie, sans caractère et étudiées hâtivement.

Détails offrant peu d'intérêt.

Rendu assez faible.

Labor omnia, vincit improbus.

Plan. Forme défectueuse de la salle du café et de la salle de

(1) Nous publions ce rapport pour montrer pratiquement comment nous voudrions voir juger les concours.

réunion du cercle ; concierge mal placé ; certains emmanchements mal combinés au deuxième étage.

Façades d'un bon parti, mais trop surchargées de motifs divers.

Coupe et détails médiocres.

Rendu banal.

Deux cercles entrelacés.

Plan. Mauvaise disposition de l'angle de la construction ; entrée du café étriquée et emplacement beaucoup trop exigu pour l'escalier du cercle.

Façades pittoresques, pleines de recherches, mais un peu tourmentées ; la tourelle d'angle est d'une bonne silhouette. Certains locaux, tels que la salle du restaurant et le grand escalier, ne sont pas convenablement indiqués en façade.

Détails très étudiés ; coupe intéressante.

Le dessin du projet est ferme, mais le jury a été unanime à critiquer la façon dont le concurrent a présenté ses façades et ses coupes.

Labor.

Plan paraissant assez étudié au premier aspect, mais fait un peu légèrement. Angle de la construction occupé par un grand vestibule inutile ; salles de café et de restaurant entièrement séparées ; salle de billard placée dans les caves. Premier étage mal dégagé.

Façades bonnes de proportion, mais peu en rapport avec la destination de l'édifice. Rien n'indique, au rez-de-chaussée, la grande salle du café. Certains éléments, tels que la colonne engagée, surmontée d'une statue, ne paraissent pas convenir ici.

Coupe et détails faits trop rapidement.

Rendu ne manquant pas d'une certaine habileté, mais trop peu soigné.

Un essai.

Bon parti de plan.

Salle du café assez adroitement placée sur la bissectrice de l'angle. Escalier du cercle débouchant mal à l'étage et d'une disposition défectueuse.

Plan du premier renfermant trop de locaux de même importance ; au deuxième, dégagements mal éclairés.

Façades et coupes banales.

Rendu faible.

Vaart wel.

Plan. Mauvaise communication entre le café et le restaurant. Entrée du restaurant placée à l'écart. Escalier du cercle et vestibule au premier étage combinés peu adroitement. Salle de billard d'une forme vicieuse.

Façades sans intérêt, rappelant trop certains hôtels de Paris.

Étoile rouge.

Plan du rez-de-chaussée assez bon, sauf le petit vestibule d'angle inutile. Développement exagéré de l'escalier du cercle ; disposition de l'étage d'une construction difficile.

Façades ayant du caractère, mais un peu sévères d'aspect.

La cage d'escalier donne en façade un motif beaucoup trop important.

Détails et rendu soignés.

Renaissance.

Rez-de-chaussée d'un beau parti. Disposition sur angle bien comprise.

Plan des étages peu étudié ; escaliers des appartements éclairés d'une façon contestable.

Façades d'une architecture vieillotte.

Détails et rendu nuls.

L'examen des projets terminés, solennement, chaque membre du jury indique sur les bulletins de vote préparés d'avance les cotes qu'il attribue à chaque dessin des huit projets.

Ce vote par bulletins signés donne les résultats généraux suivants :

	PLANS	FAÇADES	TOTAUX
X .	25 4/7	34 [illegible]/7	60 3/7
Labor omnia	16 4/7	36 1/7	52 5/7
Deux cercles entrelacés.	15 1/7	55 1/7	70 2/7
Labor	17 3/7	43	60 3/7
Un essai .	23	19 4/7	42 4/7
Vaart wel	14 6/7	22	36 6/7
Étoile rouge	17	26 4/7	43 4/7
Renaissance	22 1/7	11 2/7	33 3/7

M. Dumortier lit ensuite l'article 36 du règlement du concours. Cet article dit à son § 3 qu'*aucun* projet ne pourra obtenir : le premier prix, s'il n'a réuni les 8/10 du montant total des points affectés aux projets ; le deuxième prix, s'il n'a réuni les 7/10 ; le troisième prix, s'il n'a obtenu les 6/10, et enfin une mention honorable, s'il n'a obtenu les 5/10 du même nombre de points.

Il résulte de cet article que le premier prix n'est pas accordé ; que le deuxième prix revient au projet *Deux cercles entrelacés*, lequel a réuni 70 2/7 ; que deux troisièmes prix sont accordés aux projets *X* et *Labor*, ayant chacun 60 3/7 et qu'enfin une mention honorable est décernée au projet *Labor omnia, vincit improbus*, qui a obtenu 52 5/7. La répartition des points donne au deuxième prix 190 francs et à chacun des troisièmes 155 francs.

M. le président ouvre alors l'enveloppe portant la devise du projet classé en première ligne. Cette enveloppe contient le nom de M. G. Hubrecht, de Bruges.

Les auteurs des trois projets classés après, seront invités à se faire connaître dans la huitaine à la commission de l'exposition.

La séance est levée à 12 h. 35.

Bruxelles, le 6 mai 1886.

Le rapporteur, ERNEST ACKER. — *Le président du jury,* FÉLIX LAUREYS.

Les membres.

JEAN BAES, EDMOND DEVIGNE, ÉMILE JANLET, HENRI MAQUET, VALÈRE DUMORTIER.



ŒUVRES PUBLIÉES

L'église de Grimde



C'est à Grimde, village situé à une portée de fusil de Tirlemont, sur la grande route de Liége, que se trouve l'église que nous publions planches 9 et 10.

Toute l'église est en matériaux apparents, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les socles, seuils de fenêtres, glacis des contreforts, chéneaux, couvertures des pignons, toiture de la tourelle de l'escalier, le cadran de l'horloge sont en pierre bleue. La pierre brune de Diest et la pierre de Gobertange ont été employées aux angles de la tour et de ses contreforts, aux archivoltes des fenêtres et des portes. Quelques bandeaux de Gobertange relient les diverses parties des façades et des parois intérieures.

La charpente se compose uniquement de fermes en sapin verni, reposant sur les arcs en maçonnerie de la grande nef (9m00 de portée), sur ceux des bas-côtés et sur les pignons.

L'intervalle entre les arcs est lambrissé de sapin verni.

Le coût de la construction est de 100.000 francs.

La surface bâtie est de 620 mètres.

Le mètre superficiel revient donc à 160 francs environ.

Cette construction sans aucune prétention est bien étudiée : dans sa grande simplicité elle présente des qualités qu'on peut souhaiter de rencontrer dans toutes nos églises de village.

Les magasins Brys, à Anvers

En 1873, le conseil communal d'Anvers adoptait définitivement le projet grandiose d'élargir l'Escaut et de redresser les murs de quais ; ces travaux furent commencés en 1877 et Sa Majesté Léopold II les inaugura solennellement l'année dernière.

L'étendue actuelle des quais est de 3 1/2 kilomètres environ et une somme de près de 50 millions y fut dépensée.

Ces travaux avaient été précédés de la démolition de la citadelle du Sud, et ils eurent pour corollaire la construction, en amont de la ville, de nouveaux bassins de batelage. Le quai Flamand, au sud-est de ces bassins, présente, par ses constructions en briques apparentes, sur une longueur d'environ 870 mètres, un aspect pittoresque et artistique ; l'entente qui a existé entre les propriétaires pour obtenir cet heureux résultat est chose rare et remarquable.

C'est au quai Flamand, à l'angle de la rue des Sculpteurs, que MM. Brys frères, propriétaires de la grande brasserie de Bornhem, se sont fait construire, par les architectes LÉONARD et HENRI BLOMME frères, le groupe de bâtiments que nous publions, planches 2, 3 et 4 ; il se compose de trois parties distinctes :

1° Les magasins, servant de dépôt de bières, avec bureaux, écuries, etc., au rez-de-chaussée et de greniers à grains aux étages;

2° L'habitation du préposé au quai Flamand,

3° L'hôtel avec locaux pour le débit de bières, formant l'angle.

Toutes ces constructions occupent 603 mètres de superficie.

Les matériaux employés sont les briques de Boom, la pierre bleue des Écaussines et la pierre blanche, dite Roche d'Euville.

La dépense totale a été de 130,000 francs.

L'ensemble de ces constructions est d'un effet réellement pittoresque et les détails simples et de bon goût sont étudiés avec le soin minutieux que l'on retrouve dans toutes les œuvres de nos confrères BLOMME.



BIBLIOGRAPHIE

Commentaire législatif de la loi du 22 mars 1886 sur le droit d'auteur, par MM. MAURICE BENOIDT et LOUIS DESCAMPS, avocats et docteurs en sciences politiques et administratives (1).



Les bonnes choses demandent du temps avant de se faire admettre! Dès 1858, le Congrès artistique réuni à Bruxelles réclamait une loi réglant la propriété des œuvres littéraires et artistiques, ce qui amena l'Angleterre à en faire une en 1862. L'exemple fut successivement suivi par l'Italie, la France, l'Allemagne, les Etats-Unis, le Portugal, le Canada, la Norwège, la Suède, l'Espagne, la Hollande et la Suisse, sans que dans notre pays, on songeât à l'imiter!

On comprend la légitime impatience de nos artistes belges qui réclamaient cette loi depuis si longtemps sans l'obtenir, alors que la Belgique avait été la première à attirer l'attention sur la cause de la propriété des œuvres de l'intelligence.

Presque toutes les puissances étrangères avaient suivi l'impulsion; nous attendions.

Et pendant ce temps, par une étrange anomalie, des conventions internationales donnaient chez nous, aux étrangers, une situation privilégiée en leur reconnaissant des droits que nos nationaux ne pouvaient pas revendiquer.

M. Jules de Borchgrave a très bien fait ressortir la regrettable lacune que présentait notre législation à ce point de vue, dans son rapport sur le projet de loi concernant le droit d'auteur que nos Chambres viennent de voter.

Désormais, le droit de l'écrivain, de l'artiste sur son œuvre est reconnu, protégé, les limites dans lesquelles il s'exerce sont définies, le droit de la société est réglementé.

Cette loi a donc une importance capitale, et par la nouveauté — en Belgique — de la matière qu'elle règle, et par la multiplicité des intérêts qu'elle est destinée à défendre et, enfin, par le soin avec lequel elle a été élaborée.

En effet, nos législateurs ont mis à profit l'expérience qui a été faite des dispositions des lois de même nature, promulguées dans d'autres pays; ils se sont appliqués à les introduire dans la leur, en tenant toutefois compte des mœurs et des aspirations de nos compatriotes.

Quelque étudiée, quelque bien faite qu'elle soit, pas plus cette nouvelle loi qu'une autre ne peut, dans son texte, prévoir et résoudre tous les cas auxquels son application peut donner naissance. Il faut, à côté de toute loi, qui nécessairement doit se borner à poser les grands principes qu'il s'agit de fixer, en négligeant les questions d'intérêt secondaire ou d'importance accessoire, un commentaire qui se trouve tout naturellement dans les travaux législatifs auxquels la loi a donné lieu.

C'est là que le pouvoir judiciaire doit puiser la solution des difficultés d'application de la loi, qu'il doit trouver à éclairer les points que son texte laisse obscurs. En effet, aux cours des discussions de nos législateurs, ceux-ci ont rencontré, dans leurs discours, la plupart des cas d'application qui peuvent se produire, des contestations qui peuvent surgir, et ils en ont cherché la solution dans les principes qu'eux-mêmes voulaient établir.

Il convient donc de consulter ces discours pour chaque cas que peut présenter l'application de la loi sur le droit d'auteur.

C'est ce qu'ont compris les auteurs de l'ouvrage que nous présentons à nos lecteurs.

Ils y trouveront l'explication des dispositions qui consacrent et réglementent leur droit, et son étude ne peut que leur faire connaître bien des détails qui sont du plus haut intérêt pour eux. C'est pourquoi nous leur en recommandons la lecture.

Outre les discussions, MM. Benoidt et Descamps y ont fait figurer les rapports des sections et ils ont groupé ces matières de façon à rendre les recherches faciles, à aplanir toutes les difficultés pour celui qui, dans le dédale des discours, devra retrouver l'esprit qui guidait nos législateurs.

Ils y ont réussi!

Et maintenant que la loi consacre les droits de propriété des œuvres artistiques et littéraires, gare aux contrefacteurs!

(1) Un fort vol. in-4° d'environ 450 pages, imprimé à deux colonnes, sur papier fort. — Bruxelles, Ramlot, rue Grétry, 17. Prix : 8 francs.



Il est vrai que ceux-ci sont encore abrités par les difficultés qu'il y a à se faire rendre justice, même lorsqu'on a le droit et la loi avec soi et qu'ils peuvent murmurer doucement aux oreilles de ceux qu'ils dépouillent et qui se plaignent :

Pour gagner son procès il faut
Bon avocat, bon juge et bonne cause
Mais tout cela ne sert qu'à peu de chose
Quand bonne chance fait défaut

C'est un avocat qui l'a dit (2).

Monographie de l'hôtel de ville d'Augsbourg, par LOUIS LEYBOLD, architecte de la ville. Texte par le docteur Adolphe Buff, archiviste. — Liége, Ch. Claesen, 1886. Livr. 1 à 3.

Notre éditeur vient de commencer la publication d'une monographie de l'édifice municipal de l'antique *Augusta Vindelicorum*.

C'est un superbe édifice, bâti de 1615 à 1620, par Elias Holl, « entrepreneur de la ville », qui présente tous les caractères des monuments de la seconde Renaissance allemande.

Nous avons tout particulièrement remarqué le plafond de la « Salle dorée » (Goldenen Saale) qui, par son ornementation somptueuse, est digne de toute l'attention de nos confrères.

Il y a aussi des détails de serrurerie qui sont charmants et qui datent, on le voit, du temps où les disciples de saint Eloi étaient encore artistes.

Nous attendrons la publication des autres livraisons de cet ouvrage, qui nous semble appelé à un légitime succès, pour pouvoir l'examiner plus longuement.

Ce sera, pour nous, un plaisir. PAUL SAINTENOY.



MÉLANGES

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE.

A sa dernière séance, la Société a admis en qualité de membre effectif : M. Ed. Legraive, architecte à Bruxelles.

La Société vient de faire sa grande excursion annuelle : elle a visité la Touraine et les bords de la Loire.

L'itinéraire comprenait : Chartres, Orléans, Bourges, Chenonceaux, Tours, Azay-le-Rideau, Amboise, Blois, Chambord, Chaumont, Fontainebleau, Saint-Germain en-Laye et Paris. Partout le plus charmant accueil a été fait aux excursionnistes :

A Amboise, M. Ruprich-Robert fils, délégué par son père l'éminent architecte chargé de la restauration de ce château, nous a guidé dans notre visite; à Chenonceaux, Mme Pelouze, l'aimable et bienveillante propriétaire de cet intéressant castel nous a fort gracieusement offert un lunch et fait le plus charmant accueil; à Azay-le-Rideau et à Chaumont, nous pûmes visiter en détail l'intérieur de ces châteaux dont l'accès n'est pas permis au public; les propriétaires, M. le marquis de Biencourt à Azay et M. le comte de Broglie à Chaumont, nous en avaient donné l'autorisation nécessaire.

A Fontainebleau, M. Boitte, l'architecte bien connu qui dirige depuis longtemps avec un soin et une science incontestables les travaux d'entretien et de restauration de cette résidence princière, nous en a fait parcourir les salons, les galeries, les chambres qui, avec leurs splendides mobiliers, constituent une suite non interrompue d'exemples complets, la plupart très beaux et tous très intéressants, des architectures François Ier, Henri II, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI et premier empire.

Enfin les honneurs du château de Saint-Germain-en-Laye et de sa curieuse chapelle, nous ont été faits par M. Lafollie qui, depuis sept ans, a succédé à M. Millet à la direction des travaux de sa restauration.

Ce voyage n'a rien à envier au précédent. Son organisation a été parfaite; aussi tous ceux qui y ont pris part sont revenus enthousiasmés de cette renaissance française si belle et si délicate des châteaux de la Loire, se promettent de devenir des plus assidus aux excursions de la Société.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS. — M. François Baekelmans, architecte à Anvers, a été nommé membre effectif, en remplacement de M. Carpentier, décédé.

(2) EDMOND PICARD, *Paradoxe sur l'avocat*.

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.



Exposition triennale d'Architecture

III

SECTION RÉTROSPECTIVE



Comme nous le disions en commençant notre compte-rendu, la section rétrospective a évidemment une allure plus modeste qu'en 1883.

Nous ne nous en plaindrons pas, car nous avions déjà signalé précédemment le tort qu'on a toujours eu, dans l'étude des styles, de négliger les éléments de moindre importance pour ne s'attacher qu'aux œuvres exceptionnelles des divers pays et des diverses époques.

La collection envoyée par la ville de Gand, et qui comprend les dessins de façades joints aux demandes d'autorisation de bâtir depuis l'année 1685 jusqu'en 1[illegible], nous sert ici à souhait, en nous montrant une série d'œuvres modestes, parmi lesquelles nous pouvons signaler telle petite façade de l'époque Louis XV (1) (N° 169 — maison rue de la Vallée, datant de l'année 1727), comme un modèle de goût et de logique.

Et cependant, on avait alors la période artistique tant décriée de nos jours et dont nous ne concevons les formes que surchargées de rocailles et d'ornements de convention.

Donc, même à cette époque, la logique était possible et existait dans certaines œuvres sans prétentions, et cela grâce à l'esprit qui animait encore l'ouvrier, et à une véritable science du trait qui s'était perpétuée dans l'atelier.

Nous ne nous proposons certes pas de réhabiliter ici un art, dont la période décadente a laissé de si tristes souvenirs, surtout dans nos églises de campagne; nous nous bornerons à faire remarquer que, dans les études archéologiques, toutes les époques sont intéressantes, pourvu qu'on veuille parcourir la gamme complète de leurs productions.

—

Les plus vieilles façades exposées nous montrent des exemples de ce que l'on est convenu d'appeler « la Renaissance flamande » et qui n'est, malgré son nom, qu'un art d'importation.

Une première Renaissance éclose en Italie, alors que le gothique florissait encore chez nous, laissa en Toscane des œuvres admirables, dans lesquelles les formes architecturales de l'antiquité se trouvent si intimement liées à une sculpture réaliste et en même temps de grand style, que l'on peut se demander s'il était possible de produire ces monuments sans pratiquer à la fois les deux arts.

Cette première Renaissance eut malheureusement une influence très fugitive dans nos pays; un vestige de cette influence (à laquelle nous devons entre autres le portail d'Audenarde) se traduit ici dans les dessins originaux de Paulus Vredeman, parmi lesquels il y en a d'une finesse et d'un goût charmant (N° 87 — dessin de trois tables à armoires).

Cette première Renaissance céda bientôt le pas à une Renaissance pompeuse qui, après avoir fortement sévi en Italie, passa ensuite dans presque tous les pays de l'Europe. Notre grand Rubens aida beaucoup, et par les fonds de ses toiles, et par sa publication sur les palais de Gênes, à répandre en Belgique le goût déplorable dont nous trouvons l'excès dans certaines pièces de l'exposition de la ville d'Anvers. Là, nous voyons « briller » les Walter Pompe, les Van Coukerke et autres décorateurs à grand orchestre, qui nous inondent de cornes d'abondance, de pelotes de graisse entortillées de draperies frisées et de nuages en relief. (Les projets de concours pour le Nieuw Werk et l'adjonction d'un escalier aux Halles d'Ypres, dont l'exécution ne fut faite qu'en 1624, quoique conçus dans le même esprit, sont moins boursoufflés que les œuvres anversoises et présentent de plus un sujet d'étude comparative très intéressante.)

Notre tempérament même aida au succès de ces productions baroques. De tout temps, nous fûmes plus sensibles aux beautés de la couleur qu'aux beautés de la forme, et pour vingt tempéraments de peintre que nous offre encore actuellement une génération de jeunes artistes, nous pouvons à peine compter une nature de sculpteur bien douée (2).

En ce sens donc, la dénomination « d'art flamand » est exacte quand elle signifie un art *naturaliste* flamand, et non pas un art *national* flamand.

Quoi qu'il en soit, ici encore nous trouvons que les œuvres les plus réussies sont précisément les plus modestes, et telle maison en briques apparentes, légère et riante, percée comme une lanterne et soutenant son pignon sur une série de meneaux en pierre blanche, sans pleins entre eux, nous réconcilie avec une époque dont nous venons de critiquer si vivement les productions importantes.

—

Ce qui frappe l'architecte du XIXe siècle, qui s'ingénie d'ordinaire à ne pas faire comme son voisin (au risque de faire un non-sens), c'est l'unité des courants qui se succèdent aux diverses époques qui nous passent ici sous les yeux. On doit avouer que cette unanimité dans le goût pour telle forme déterminée, devait être bien favorable à l'éclosion de bonnes œuvres et surtout de bonnes exécutions.

L'artiste moyen se trouvait soutenu par les formes admises, tandis que l'artiste doué raffinait celles-ci et préparait lentement leurs transformations.

Ainsi deux étapes seulement nous amènent au style Louis XVI, par lequel finit le XVIIIe siècle.

Guymard, l'auteur des ensembles si réussis de la place Royale et des hôtels ministériels, est dans notre pays l'architecte le plus marquant de cette époque.

L'exposition possède de lui des compositions idéales, comme en faisaient les principaux artistes de ce temps. Nous trouvons celles-ci d'une facture un peu lourde et inférieures aux productions simi-

(1) Ou plutôt style Régence.

(2) C'est-à-dire un homme apte à se vouer uniquement à l'étude de la f[illegible]

laires qu'il nous a été donné de voir dans d'autres occasions.

Pris en général, les dessins de cette époque pèchent par le défaut contraire à celui des dessins antérieurs, et s'ils gagnent en précision, ils deviennent d'ordinaire secs et durs. Cette sécheresse est attribuable à la méthode du lavis à l'encre de Chine, alors en usage, par laquelle les ombres sont durement exprimées. Celles-ci sont généralement tracées d'après un rayon lumineux, qui leur donne des dimensions égales aux saillies qu'on veut exprimer. De plus, les vides qui ne devraient recevoir qu'une demi-teinte, sont *pochés,* c'est-à-dire couverts d'un noir intense.

On se tromperait fort, cependant, si l'on pensait que les œuvres exécutées à cette époque portaient ce cachet de sécheresse. Au contraire, les détails en sont généralement d'un goût parfait, et telles parties d'édifice, cage d'escalier, vestibule ou salle, nous restent comme des modèles d'élégance en même temps que de noble simplicité.

Le style Louis XVI fut suivi du style Empire, dont nous ne trouvons ici que des spécimens de second ou de troisième ordre. La sécheresse et la pauvreté sont ici indéniables, quoique se cachant sous une fausse correction.

Tout au contraire des styles précédents, celui-ci n'est guère tolérable que dans les œuvres importantes qui furent exécutées à Paris par les premiers architectes de l'époque.

Mais celles d'un moindre mérite!!!... Qu'on prenne ce qu'il y a de mieux à l'exposition, c'est-à-dire les projets de Duckers (qui n'était pas le premier venu, puisque nous voyons de lui deux théâtres : celui de Liége et celui de La Haye), et qu'on regarde après cela un dessin pittoresque du même artiste représentant les ruines de Pœstum, on pourra alors se faire une idée de l'ignorance à laquelle on était arrivé et qu'on cachait dans les dessins à petite échelle.

Dans le dessin à grande dimension et fait d'après nature, l'artiste a remplacé le galbe gracieux du chapiteau du temple de Neptune par d'informes coussins rembourrés, qui dénotent la plus complète ignorance de ces formes. Or, n'oublions pas que celles-ci formaient la base *unique* sur laquelle tout l'art de cette époque s'échafaudait, et qu'on ne jurait alors que par Rome et par Pœstum.

Un exemple de décoration style Empire nous est fourni par le N° 419 (trône épiscopal à placer dans la cathédrale de Tournai, par Renard). Ce projet, *genre Percier et Fontaine,* ne fut qu'une erreur d'un architecte consciencieux qui bientôt, malgré son éducation classique, se prit d'un goût réel pour le monument qui lui était confié.

—

Et maintenant, si nous avions à établir un parallèle entre nos maisons modernes et celles de toutes ces époques disparues, qui s'étalent sous nos yeux, nous dirions que, dans la première moitié de notre siècle, nous avons été d'une infériorité manifeste au point de vue de l'art, mais que depuis lors nos constructions progressent de façon à n'avoir bientôt plus rien à envier aux siècles précédents.

Viollet-le-Duc a fait époque dans l'architecture. Non seulement il a fait connaître l'architecture gothique, mais encore il a énoncé les principes d'après lesquels les différentes constructions du passé ont obtenu leurs formes artistiques, et il a jeté dans la génération actuelle, des ferments de rationalisme, qui se développent rapidement.



Ajoutons à cette première influence celle due aux découvertes récentes qui imposent de nouveaux services, donc de nouvelles combinaisons à nos architectes, et l'on comprendra que le style nouveau, qu'on demandait jadis à cor et à cri sous forme de miracle, s'établit insensiblement.

Pour le moment, on épuise successivement tous les décors que nous ont légués les siècles et on les emploie encore souvent à cacher la construction; mais dans l'entre-temps l'architecte s'habitue à orner toutes sortes de surfaces, à en modifier la décoration suivant la hauteur à laquelle elles se trouvent et suivant les saillies qu'elles forment, et une fois qu'il se sera ainsi rompu à toutes ces difficultés, il n'évitera plus dorénavant les formes diverses qu'une construction bien établie peut lui amener et on aura le rationalisme en architecture.

(A continuer.) J. De Waele.

Les anciens Architectes de la Belgique

-

Conférence donnée au palais des Beaux-Arts,
par M. Alphonse Wauters, *archiviste de la ville de Bruxelles.*

Le 9 mai dernier, M. Alphonse Wauters a donné, dans les locaux de l'Exposition nationale d'Architecture, une conférence sur nos anciens architectes, devant un public relativement nombreux, qui s'est beaucoup intéressé aux détails que le sympathique conférencier a donné sur notre passé architectural.

Pour la plupart des auditeurs, ces détails étaient inédits, et cela tient à ce que les livres qui parlent de l'architecture en Belgique, s'occupent beaucoup plus des monuments que de leurs auteurs.

On oublie le père pour le fils!

Philippe Baert, secrétaire du marquis de Chasteleer, a écrit, il y a un siècle, le premier travail qu'on ait fait sur nos architectes célèbres. Si recommandable qu'il soit, il ne mentionne pour les temps antérieurs au XVI[e] siècle que deux artistes, et encore ce sont... des sculpteurs et non des architectes!

Ce n'est réellement que pendant la seconde moitié de ce siècle que l'on s'est occupé de nos célèbres « maîtres des œuvres » et que l'on s'est attaché à faire sortir des poussiéreux documents de nos dépots d'archives, quelques détails sur leur vie.

Trois hommes ont, à ce propos, droit à toute la reconnaissance de ceux qui aiment l'art du passé : MM. Wauters, à Bruxelles; Génart, à Anvers, et Van Even, à Louvain. C'est à eux que nous devons la majeure partie de ce que nous savons sur les architectes anciens de la Belgique, et c'est le résultat de leurs laborieuses recherches — parmi lesquelles les siennes occupent une si large place — que nous a résumé M. Wauters dans sa conférence.

Après avoir rappelé les monuments que la conquête romaine a laissés sur notre sol — particulièrement à Trèves — le savant conférencier a constaté qu'un premier mouvement architectonique a dû se manifester chez nous au temps des Carlovingiens, à la suite des nombreuses fondations d'abbayes qui eurent lieu alors et qui suivirent notre conversion au christianisme.

On peut en trouver la preuve dans ce fait que, vers 774, le pape Adrien I demande à Charlemagne un architecte à même de constater l'état des combles de l'église Saint-Pierre, à Rome.

Une nouvelle ère de prospérité pour l'art architectural belge commence au XI[e] siècle. Après les ravages des Normands, le style roman-byzantin se développe et produit les magnifiques transepts de l'église Notre-Dame, à Tournai, d'un aspect si grandiose et d'une exécution si remarquable; puis ensuite, après une transition marquée par d'autres monuments qu'il est inutile de rappeler ici, arrive l'éclosion complète du style ogival, qui se montre dans toute sa beauté dans les chœurs des églises Sainte-Gudule et Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles.

M. Wauters constate ensuite que nos monuments civils de cette époque, parmi lesquels au premier rang les Halles d'Ypres, ne le cèdent en rien comme beauté, aux édifices religieux des autres pays et particulièrement de la France.

A la fin du xiv[e] siècle apparaît en Belgique une puissante école d'art, une phalange d'architectes brillants, parmi lesquels Jean Van den Berghe, dit Van Ruysbroeck et Mathieu Layens.

A propos du premier de ces artistes, M. Wauters, après avoir dit que le talent qu'il avait montré dans la construction de la tour de l'hôtel de ville de Bruxelles l'avait fait appeler à Louvain, en 1453, pour y élever la flèche de Sainte-Gertrude, lit à son auditoire les conditions auxquelles il travaillait pour les magistrats communaux de Bruxelles.

Nous croyons intéressant de reproduire le serment que Jean Van Ruysbroeck prêta lors de son entrée en fonctions. Le voici :

Je certifie, promets et jure que dorénavant et à jamais je serai et resterai bon et fidèle à la ville de Bruxelles, qu'aussi longtemps que je serai revêtu de la charge dont m'ont investi les receveurs de la ville, à leur demande et requête, pour le travail de la tour de la prédite maison du conseil de la ville sur le Marché, et pour toutes les autres maçonneries, pour le dessin, la coupe de pierres, la sculpture et pareillement le placement des pierres, soit par journées, soit par taches et pour tout ce qui s'y rapporte, je le ferai ouvertement et sans fraude, et de la manière la plus profitable pour la ville, je ne laisserai placer aucun ouvrage en pierre sans qu'il soit reçu et évalué par moi, et je ne recevrai rien ou ne laisserai rien passer sinon ce qui sera travaillé d'une manière convenable, comme l'expliqueront les conditions qui seront faites par les receveurs et pour observer fidèlement ces choses et être toujours prêt, sans épargner aucun travail, je résiderai toujours dans la ville pendant que je serai revêtu de ma charge, et je ne m'en absenterai jamais plus d'une nuit et un jour sans la permission et le consentement des receveurs de la ville ou du moins de deux d'entre eux. Et tous ces points et chacun d'entre eux, je les tiendrai et garderai bien et fidèlement et je n'y attenterai jamais, soit par amour, amitié, faveur, gain ou profit, soit tort ou perte, dont il put arriver à moi ou à quelque autre. Ainsi m'aide Dieu et tous ses Saints (1).

A la fin du xv[e] siècle brillent à Bruxelles trois hommes qui ont coopéré à l'achèvement de la Maison du Roi : Antoine Keldermans, d'une famille féconde en hommes de talent; Louis Van Bodeghem, l'architecte de l'église de Notre-Dame, à Brou en Bresse et Henri Van Pède, qui a aussi construit l'hôtel de ville d'Audenarde.

M. Wauters rappelle ensuite que les architectes étaient aussi peintres au xvi[e] siècle; et il cite comme exemples Lambert Lombard, de Liége; Lancelot Blondeel, qui fit à Bruges la merveilleuse cheminée du Franc. Cette tendance donna à l'architecture une apparence plus décorative et elle amena à négliger l'étude de la structure, qui fut sacrifiée à l'effet.

Bientôt la Renaissance modifie de plus en plus le caractère des édifices. Aux décorations très ornées succèdent des façades imitant — soi-disant — la simplicité antique. Vitruve est étudié par Rubens et nationalisé de son temps aux Pays-Bas, quoique cependant, même à cette époque de décadence de l'art national, nos architectes conservent une certaine originalité.

On peut citer, à ce propos, la Grande Place de Bruxelles, qui certainement présente des constructions d'un caractère tout particulier, surtout quand on les compare à certains monuments qu'élevait alors en France, le « Roi-Soleil ».

Après avoir cité les noms de Cosyns et de De Bruyn, M. Wauters arrive à ceux de Guymard et de De Wez, et il constate que si nous connaissons la vie de celui-ci, il n'en est pas de même pour l'illustre créateur du quartier du Parc.

On ne sait d'où il vient, on ne sait où il alla.

Ses œuvres sont connues.

Sa vie ne l'est pas.

Nous vivons un siècle après lui, et toutes nos connaissances se bornent à savoir qu'il produisit tous ces monuments remarquables à des titres divers, de 1765 à 1786.

Arrivé à notre siècle, M. Wauters, dans une chaleureuse improvisation, trop flatteuse pour notre architecture contemporaine, rappelle les efforts des Suys, des Roelandt, des Cluysenaer, pour retremper notre art par l'étude de l'antiquité et il exprime l'espoir de le voir devenir brillant dans l'avenir, en y retrouvant les admirables traditions qui ont fait sa grandeur dans le passé.

Forte de l'étude des arts antérieurs et des progrès de la science moderne, l'architecture flamande reprendra un jour la place qu'elle avait au siècle des Van Ruysbroeck et des Layens.

Les applaudissements unanimes qui accueillirent cette péroraison, vinrent récompenser trop faiblement le savant et modeste conférencier et lui prouver le cas que font de ses admirables découvertes sur les architectes du passé, les architectes de nos jours.

Il est intéressant de parcourir avec M. Wauters le dédale de l'histoire. C'est à chaque pas un aperçu nouveau, un point de vue original, des découvertes surprenantes et surtout une érudition qui ne se laisse pas surprendre et pour laquelle les dates et les faits se montrent d'une docilité extraordinaire.

M. Wauters a le don d'intéresser en parlant de l'archéologie, cette science qui n'a pourtant pas la réputation d'être bien attachante pour la généralité. C'est qu'il en possède tous les secrets et ce je ne sais quoi qui la rend accessible à tous, ce qui n'est pas le fait de tout le monde.

P. S.

(1) *Messager des Sciences historiques de Belgique*, 1841, *Recherches sur l'hôtel de ville de Bruxelles*, par M. A. Wauters, p. 230.



Les monuments romans de l'Allemagne

— *Suite et fin.* —

Nurnberg compense largement le désenchantement que laissent les deux villes précédentes. On se trouve ici dans la Florence de l'Allemagne; dans une ville qui tranche complètement avec tout ce qu'on a vu. Dès les premiers pas, deux statues superposées à l'angle d'une vieille maison frappent le voyageur, et son admiration pour les œuvres de sculpture qu'il rencontre à chaque pas, augmente graduellement, pour en arriver à son apogée devant l'œuvre capitale de Peter Vischer, le tombeau de Saint-Sebald; celle-ci, ainsi que l'Apollon du même artiste (Musée germanique), sont comparables aux plus belles œuvres italiennes de la Renaissance. Tous les autres sculpteurs de Nurnberg, y compris leur maître à tous, Adam Krafft, sont bien essentiellement allemands; Vischer, lui, communie de sentiment avec les artistes florentins.

Dès qu'on entre dans la ville, on est étonné de l'aspect pittoresque qu'en présentent toutes les rues; aspect pittoresque qui s'allie, du reste, avec une véritable grandeur. Il y a un certain nombre de vieilles maisons qui sont réellement admirables, mais toutes ne sont cependant pas dans ce cas; la plupart même sont assez ordinaires comme façades et néanmoins presque toutes coopèrent à l'aspect général par l'emploi de balcons fermés et surtout d'un système de lucarnes qui décorent leur toit.



Ces lucarnes sont parfois reliées à mi-hauteur du toit par des claires-voies, qui correspondent avec leurs ouvertures (B); quelquefois elles flanquent de part et d'autre les pignons à leur partie inférieure; enfin on les emploie de toutes façons..., et toutes ces pointes qui se découpent sur le ciel donnent un

aspect féerique à la ville, surtout le soir quand la brume vient estomper les extrémités des rues.

Ajoutons à ce qui précède l'enceinte primitive de la ville avec la plupart des anciennes tours restées intactes ; l'ancien *burg* dominant la ville (celui-ci contient une chapelle romane datant de l'empereur Conrad III); la maison d'Albert Dürer, où l'on a réuni toutes les admirables estampes du maître et surtout le Musée germanique, dont les nombreux moulages nous ont montré l'art primitif allemand sous une nouvelle face, et l'on aura une idée de l'attrait que présente cette ville qui passe à bon droit pour la cité la plus curieuse de l'Allemagne.

Nurnberg présente en outre, comme nous l'avons dit précédemment, un exemple très remarquable du style de transition dans une partie de Saint-Sebald.



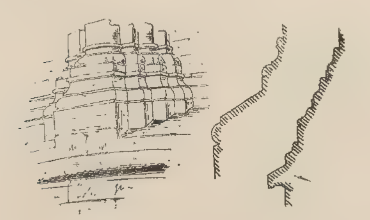
En arrivant de la gare, on remarque au premier carrefour, un pavillon qui fournit des renseignements précieux aux étrangers. Ce pavillon a quatre faces, sur lesquelles se trouvent les objets et indications suivantes :

La position géographique de la ville. — La température moyenne aux diverses saisons. — La colonne d'eau qui tombe annuellement. — L'heure. — Un baromètre. — Un thermomètre. — Un hygromètre. — Le plan de la ville avec indications de l'emplacement des curiosités principales. — L'explication de ces curiosités. — Les tarifs divers. — Les heures de départ pour les stations rayonnantes. — Les communications de l'Observatoire de Munich, etc., etc.

Enfin, signalons en terminant une institution particulière, le *Bayerische Gewerbe Museum*, qui montre par son installation et ses superbes collections, la vitalité que conserve cette ville à l'aspect si vénérable.

*
* *

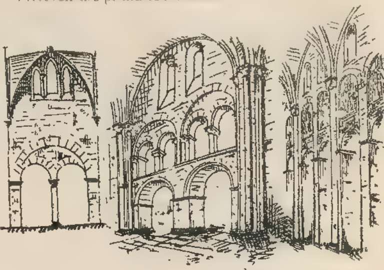
De Nurnberg on se dirige sur Bamberg, où se trouve un dôme roman, dont une des absides est richement décorée. En effet, la profusion d'éléments excessivement simples : dents de scie, denticules et espèces de boutons posés dans les embrasures des fenêtres, donne à ce dôme, vu de l'ouest, l'apparence d'être couvert d'une sculpture riche et compliquée. Néanmoins, certaines parties, comme l'abside est, ont conservé des formes sobres, mâles, énergiques, qui s'affirment surtout dans le superbe soubassement, qui n'a d'équivalent que celui de la cathédrale de Spire.



De Bamberg on revient sur le Rhin par Francfort et Mayence; puis on va voir les petites églises d'Andernach et de Sinzig, ainsi que l'abbaye de Laach, avant de se diriger sur Bonn, Cologne et Aix-la-Chapelle.

A Andernach, il existe une église qui peut certainement compter parmi les plus intéressantes de toutes celles qu'on peut visiter dans le pays rhénan.

Indépendamment de la richesse des tours carrées de la façade occidentale, on y remarque à l'intérieur une disposition parfaitement romane ayant un triforium ou plutôt des galeries réelles au-dessus des bas-côtés desservies chacune par deux escaliers placés aux tours et aux chapelles terminales. Ce triforium, généralement adopté dans les églises ogivales, n'existe pas dans les grands dômes qui offrent, comme les basiliques antiques, de grandes surfaces propres à recevoir des peintures murales.

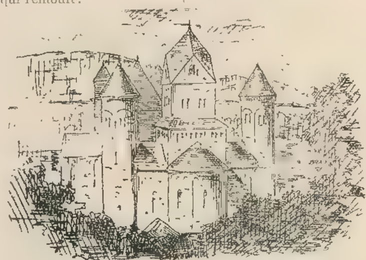


L'église de Saint-Sebald seule (elle est du style de transition), nous avait présenté jusqu'ici ce dispositif.

Plus loin, à Sinzig, une autre église romane du plus haut intérêt, mais qui présente une disposition toute autre que celle d'Andernach. Elle ne possède qu'une tour centrale importante au lieu des quatre tours qui surmontent cette dernière.



Enfin la superbe église de l'abbaye de Laach, précédée d'un cloître charmant, et qu'on trouve abandonnée au bord d'un lac cratériforme de l'Eifel. Rien d'imposant comme cette construction, dont la solitude s'harmonise avec le paysage morne qui l'entoure.



A Bonn, on retrouve un dôme important, non moins intéressant que ceux énumérés jusqu'ici. Tous les détails deviennent ici *petits d'échelle* et font perdre tout caractère au monument.

Il arrive souvent que dans la dernière période d'un style on voit s'allier la lourdeur à la sécheresse; c'est le cas pour diverses parties de cette cathédrale, dans laquelle les rosaces éclairant les bas-côtés sont lourdes et trop grandes d'échelle, alors que nous venons de constater le contraire dans l'impression première produite par la vue d'ensemble de l'édifice.

Enfin on arrive à Cologne, dont la cathédrale paraît être le dernier mot de l'architecture gothique, dans le sens défavorable de l'expression. Quand un style nouveau paraît, tous les progrès procèdent plutôt du sentiment que de la raison ; quand le style s'est définitivement établi, la raison vient remplacer le sentiment et généralement on voit alors les formes originales s'éteindre dans la sécheresse. L'emploi de la formule remplace l'intuition; la recherche du motif architectural remplace le sens monumental.

A Cologne le plan idéal de la cathédrale gothique est rempli; l'ornementation [illegible] est ingénieuse et compliquée. L'art que l'on voit ici étonne, embarrasse par ses mille combinaisons, mais ne rappelle pas l'art qu'on peut admirer, par exemple, dans la Sainte-Chapelle et dans la cathédrale de Paris.

Indépendamment de la cathédrale gothique, il y a des églises de moindre importance, qui sont extrêmement intéressantes et qui appartiennent aux diverses périodes du style roman. Ces églises sont conservées entièrement ou en grande partie : [illegible] Sainte-Marie du Capitole, puis les Apôtres, Saint-Géréon, Saint-André, Sainte-Ursule, Saint-Cunibert, etc.

Quelques-unes de ces églises sont précédées d'un [illegible] bas et sombre, qui leur prête un caractère mystique [illegible] le visiteur. [illegible] cer le temple chrétien aux temps féodaux, [illegible] ment de crainte mystérieuse dominant les croyants.

∴

A Aix-la-Chapelle nous arrivons au bout de l'itinéraire que nous nous étions tracé.

Le dôme et surtout la partie moyenne de ce dôme, qui date de Charlemagne, est d'un intérêt capital pour l'archéologue.

Cette partie moyenne, qui se compose d'une chapelle octogonale avec un bas-côté, est construite suivant les traditions antiques. Les grandes ouvertures, divisées par des claires-voies composées de colonnes superposées, rappellent la construction et les clôtures des grands thermes antiques.

Les chapiteaux de ces colonnes ont été malheureusement remplacés par des chapiteaux corinthiens du type banal, et ceci nous empêche d'établir une relation entre la forme des chapiteaux des temps carlovingiens et celle des chapiteaux romans, étudiés à Echternach.

Mais ce qui forme une des grandes attractions de cette chapelle octogonale, ce sont les bronzes anciens, portes et clôtures, qui sont d'une finesse et d'un bon goût qui stupéfie, quand on les voit enrichir une construction au [illegible], je dirai [illegible].

Qui ne se rappelle avoir jadis vainement cherché des exemples de clôtures antiques ?... Alors que les magnifiques clôtures d'Aix, dont nous donnons ici deux combinaisons, pourraient si bien servir de modèles dans toutes les institutions où l'on base l'enseignement de l'architecture sur l'art antique.

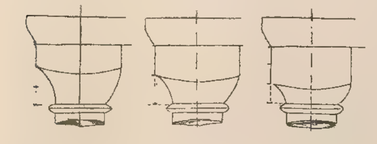
Outre les bronzes que nous venons de mentionner, on y trouve encore un luminaire de 4 mètres de diamètre, datant du XIIe siècle, une chaire du XIe siècle, enfin, un trésor extrêmement riche, contenant des châsses romanes admirables.

∴

Pour finir, nous ajouterons quelques remarques, que la vue de ces nombreux monuments peut suggérer au voyageur :

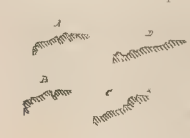
– L'étude d'un style demande absolument la connaissance des expressions diverses de ce style. Par exemple, il suffirait aussi peu, pour connaître l'art roman, d'étudier un des grands dômes de l'Allemagne, qu'il suffit, pour connaître l'art antique, d'étudier un frontispice, quelque magnifique qu'il soit.

– Il est absolument nécessaire de voir les mêmes éléments à des degrés divers de force et de richesse pour en saisir l'esprit, la forme fondamentale. Les modifications apportées à la forme générale des chapiteaux romans, dans leurs fonctions variées, nous en offrent un exemple frappant.





L'emploi des animaux ne sera jamais compris par celui qui [illegible], s'il n'a l'occasion de les voir sur place, pour se rendre compte du motif décoratif de leur emploi.



— Les moulures romanes étant ordinairement très énergiques, semblent se prêter assez difficilement à une décoration fine et sobre; cependant, il en est qui sont d'une expression atténuée digne de certains détails de la Renaissance italienne.

L'ornementation obtenue à l'aide de billettes, chevrons, boutons saillants, etc..., tous éléments d'une grande simplicité, peut acquérir une expression aussi satisfaisante, parfois plus judicieuse, que la sculpture la plus étudiée.....

∴

Et enfin, voici quelques déductions qu'on pourrait tirer de ce qui précède :

1° La vue de tous ces monuments peut faire [illegible] la grande préoccupation de l'ornement architectural, la division des surfaces, n'est pas ce qui importe le plus en principe, puisque les [illegible] successives, en passant d'un style à un autre, ont [illegible] les plus divers dans leurs édifices, et que nous décernons le titre de chefs-d'œuvre à un choix d'édifices de *[illegible]*.

2° Que le grand [illegible] succès se trouve dans la recherche de l'effet produit par la *[illegible]*, c'est-à-dire par les saillies qui donnent le jeu d'ombre et de lumière, ou en d'autres termes, la vie au monument.

3° [illegible] de cette dernière remarque, on pourrait se demander s'il n'y aurait pas moyen, en faisant la part plus large à l'étude de cette troisième dimension, d'arriver à se débarrasser de l'imitation des styles précédents, et de n'emprunter à ceux-ci que le sentiment délicat de l'accent qu'il convient de donner aux divers membres d'architecture qui doivent accuser, d'après leur valeur relative, les éléments d'une *construction rationnelle*.

J. De Waele.

CONCOURS

—

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN JARDIN D'ENFANTS, A ÉRIGER A BRUXELLES, RUE DU CANON.

Le concours ouvert par la ville de Bruxelles pour la construction d'un jardin [illegible] mieux qu'on ne pouvait l'espérer. Malgré l'absence de primes et la composition bizarre du jury, beaucoup d'architectes sérieux ont pris part à ce concours, qui peut compter parmi les meilleurs que nous avons eus à Bruxelles.

On sait que la section des travaux publics du conseil communal constituait le jury. En présence du chiffre élevé des projets et de leur valeur, la section a-t-elle eu un accès tardif de modestie ou le sentiment exact de sa responsabilité? La nomination *in extremis* d'une commission chargée de lui faire un rapport sur le concours (commission composée de deux architectes, MM. Baes et Jamaer, et d'un médecin, M. Janssens), peut faire admettre les deux hypothèses, mais nous penchons vers la seconde.

Le programme du concours, un peu élastique, contenait une clause ou plutôt une recommandation qui a amené des résultats auxquels on ne s'attendait certes pas. On y signalait aux concurrents les jardins d'enfants de la rue d'Orsendael et de la rue du Char, construits par M. Samyn, et il est arrivé que plusieurs concurrents n'ont rien trouvé de mieux à faire que de se souvenir le plus possible de l'un ou de l'autre des locaux cités. Si la construction avait été confiée à l'auteur d'un de ces projets, M. Samyn aurait eu le droit de trouver la plaisanterie mauvaise.

Nous allons, en parlant du projet choisi, passer en revue ceux des 31 projets exposés, qui, pour différentes raisons, doivent être mentionnés.

Avenir.

Bonne disposition de plan. Les trois classes, le cabinet de la directrice et le lavoir sont disposés autour d'un préau couvert, de forme octogonale. L'entrée des classes se fait par un pan coupé donnant vers le préau.

Le parti de ce plan a le grand mérite de supprimer les couloirs, de dégager parfaitement tous les locaux et d'être d'une simplicité remarquable.

La façade est peut-être un peu trop importante; c'est plutôt une justice de paix qu'un jardin d'enfants. L'étage de la partie

centrale nous paraît trop élevé, étant donné qu'il ne contient que des locaux accessoires. Ce sont là des choses faciles à modifier (si le jury a été de cet avis) et qui n'enlèvent rien aux éloges qu'on a faits du projet de MM. Bosmans et Vandeveld.

Un X dans un cercle.

Plan rappelant trop le jardin d'enfants de la rue Orsendael. C'est à peu de choses près le même parti. Façade ne manquant pas de valeur, très simple, indiquant bien les différents locaux du plan et traitée dans le style qu'affectionnent les partisans de l'architecture rationnelle.

Coin noir.

Trois dispositions différentes de plan.

Dans la première, préau trop petit, accès difficile à deux classes; dans la deuxième, une classe complètement à l'écart et peu éclairée, préau trop en longueur; dans la troisième, une classe à laquelle on n'a accès qu'en traversant la cour, au fond de laquelle elle se trouve.

En général, plans très encombrés.

Façade assez simple, mais d'un goût très douteux et d'un style indéfinissable.

Avenir dans un cercle.

Plan copié sur celui de la rue d'Orsendael.

Façade simple, mais qui a été faite, on le dirait, en moins d'une heure.

Frœbel.

Préau trop grand, cour minuscule.

Façade en Renaissance, un peu trop riche, mais non dépour vue de qualités.

Aléa.

Disposition de plan de la rue d'Orsendael. Classes et préau trop petits.

Façade ayant un certain caractère, mais étudiée avec trop de hâte.

Rien de trop.

Bon plan; un des rares qui ne rappellent pas celui de M. Samyn. Une des classes est éclairée d'une façon insuffisante.

Façade inspirée du groupe scolaire de M. Calinaud; bonne de parti, mais trop peu étudiée. Certains détails, tel que la décharge trilobée placée au plein milieu d'un panneau, sont peu défendables.

Labor.

Plan simple, mais n'ayant au rez-de-chaussée que deux classes.

Façade indiquant bien la disposition de l'intérieur, mais composée d'éléments mal reliés.

De plain pied.

Plan auquel s'applique la remarque faite aux projets *Aléa* et *X dans un cercle.*

Façade en renaissance flamande, trop riche pour la destination de la construction, mais pittoresque et composée avec beaucoup de goût.

Étoile rouge.

Mauvais plan. Classes mal dégagées. Préau trop petit.

Façade simple et rendue légèrement.

Équerre.

L'auteur de ce projet a cru que la façade d'entrepôt, qui a paru dans *l'Émulation*, 9e année, pouvait convenir à un jardin d'enfants. Que ferait-il s'il avait à composer une façade d'entrepôt?

Frœbel (cadre doré).

Très bonne disposition de plan; les classes dégagées par le préau couvert. Parti rappelant un peu en ce sens celui du projet adopté.

Façade simple, mais un peu banale.

Bruxelles.

Plan médiocre. Une classe prend jour sur le préau couvert, une autre est placée à l'étage. Escalier beaucoup trop important.

Façade non sans valeur, mais qui conviendrait plutôt à un palais de justice.

Porto.

Deux classes trop loin du préau.

Façade simple, ayant bien le caractère d'une école et indiquant nettement les différentes parties du plan.

Équerre dans un cercle.

Plan un peu confus. Préau d'une disposition peu commode; entrée défectueuse.

Façade manquant de sobriété et dont les éléments sont disposés sans aucun souci du plan.

L'auteur de ce projet a ajouté une variante, dont la façade est très réussie.

Angle aigu traversant un cercle.

Plan peu habilement étudié. Façade simple, bien suffisante pour un jardin d'enfants; inspirée de certaines écoles françaises.

Cercle.

Dispositions de la rue d'Orsendael. Façade trop importante, mais bien étudiée.

En résumé, comme nous le disions plus haut, bon concours et qui aurait dû rendre le jury plus généreux qu'il ne l'a été. L'administration communale doit avoir la conviction que les concours réussiront tout à fait quand ils seront organisés de façon à donner un peu plus de garanties aux concurrents. Malgré les circonstances défavorables dans lesquelles s'est présenté celui dont nous nous occupons, il a attiré bon nombre d'architectes de valeur. Nous espérons que l'administration de Bruxelles s'en souviendra, lorsqu'elle aura de plus importantes constructions à édifier.

A. E. T.





SCIENCES

Perspective rapide (1)



Des principes de perspective, qui doivent être connus de tous vos lecteurs, je ne dirai pas un mot, si ce n'est que le point de vue doit toujours être sur la ligne médiane du tableau, parce que c'est là la position naturelle du spectateur;

2° Que le point de station du spectateur doit être assez éloigné pour que le tableau soit visible d'un seul coup d'œil, c'est-à-dire qu'aucune de ses parties ne soit en dehors du cône visuel elliptique, dont la génératrice AS et BS, sur l'axe horizontal, s'écartent de 60° et CS et DS, sur l'axe vertical, de 25°.

Fig. 1.

Ceci dit, voici comment procèdent les Anglais : sur le plan du rez-de-chaussée, ils choisissent leur point de station S (fig. 2). Ils tracent alors les rayons SZ et SY, qui sont les limites que ne doit pas dépasser le tableau. L'angle ZSY mesurera en tous cas moins de 60°. Ils indiquent ensuite la trace de leur tableau sur leur plan. Cette trace XT sera perpendiculaire à la bissectrice de l'angle ZSY et passera par l'angle A du bâtiment. Par ce moyen, toutes les hauteurs prises sur l'arête verticale A se trouveront sur la perspective à la même échelle que dans le dessin géométral.

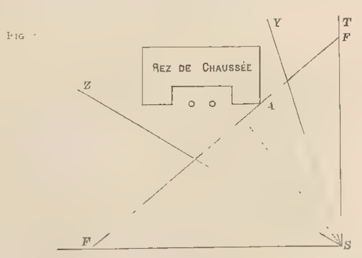


Fig. 2.

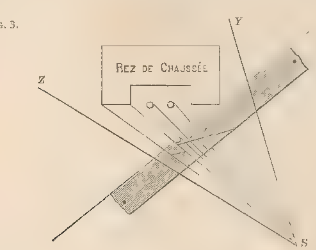
Ils tracent après ceci les parallèles aux murs du bâtiment SF, SF', qui leur donne les distances AF, AF', et par conséquent F et F', les points de fuite des principales lignes de la perspective.

Jusque-là, rien de nouveau; mais voici qu'ils fixent contre la trace de leur tableau une bande de papier à calquer (voyez

(1) Extrait de la *Semaine des Constructeurs*, troisième année, n° 37. — Samedi 15 mars 1879.

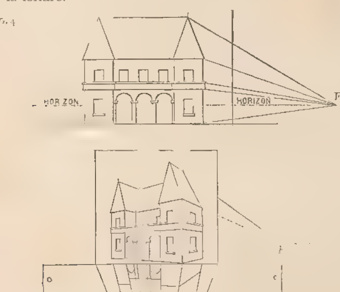
fig. 3), et du point S ils tracent une série de rayons vers toutes les arêtes du plan ; ces rayons sont en partie marqués sur le papier à calquer, une esquisse grossière les réunit de façon à rappeler à quelles portions du bâtiment ils se rapportent. Cette opération est terminée en quelques minutes, le dessinateur enlève alors la bande de papier à calquer, puis superpose sur le plan du rez-de-chaussée un calque du plan du premier étage. Il prend une seconde bande de papier à calquer et recommence pour le premier étage la même opération qu'il vient d'accomplir pour le rez-de-chaussée ; ceci fini, il en fait autant pour l'étage supérieur, et ainsi de suite jusqu'au plan de toiture inclus.

Fig. 3.



Notre artiste possède à présent une série de bandes de papier qui contiennent la position exacte en perspective des lignes verticales de chaque étage de son bâtiment. Il n'a qu'à les placer sur les feuilles où il va faire sa perspective (voyez fig. 4) et il n'aura pas grande peine à dessiner chaque étage en commençant par le bas et continuant ainsi jusqu'au faîte de la toiture.

Fig. 4

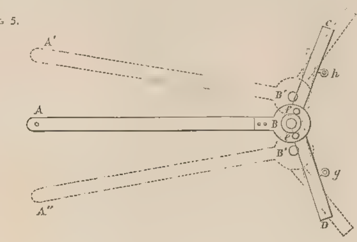


Vous le voyez, la méthode anglaise est bien simple ; si elle ne chatouille pas l'esprit théorique qui se complaît en plans auxiliaires et en une multitude de lignes qui encombrent le papier, elle est par contre sûre, rapide et facile à comprendre. Très souvent même, c'est le garçon de bureau qui est chargé de préparer les bandes dont on a vu l'usage plus haut.

Vous voilà à présent en possession de notre procédé ; mais malgré cela, vous direz encore dans bien des cas : la perspective donne trop de peine, si vous ne possédez l'instrument qui permet aux Anglais de se passer des points de fuite éloignés, sans avoir recours à aucune construction géométrique. Les Anglais appellent cet instrument un *centrilinead* (fig. 5). Il consiste en une règle AB, au bout de laquelle sont fixées les règles mobiles BC et BD, de sorte que l'angle CBD puisse être rendu aussi petit qu'on voudra. Ces branches sont fixées dans la position que le dessinateur leur donnera par de fortes vis *e* et *f*. Sur la planche à dessiner, on plante deux coins en métal *h* et *g*, et l'on se sert alors de la règle comme d'une règle à T, qui, au lieu de glisser sur le bord de la planche, glisse dans ce cas sur les angles des coins *h* et *g*. La règle dans son parcours permet de tracer une infinité de lignes, telles que A'B' et A"B", qui toutes convergent au même point.

Il y a évidemment des moyens mathématiques pour fixer l'angle CBD et les points *h* et *g* ; pour ma part, je me contente de construire, par les moyens géométriques connus, une seule ligne allant au point de fuite. Alors je fixe mes coins *h* et *g* au hasard, puis je tâtonne avec le *centrilinead* pendant une dizaine de minutes, afin de faire coïncider ma règle AB dans son mouvement soit avec la ligne d'horizon, soit avec ma ligne auxiliaire de fuite. Je serre alors ferme mes vis, pour que les branches de l'instrument restent fixées à leur place jusqu'à ce que j'aie terminé mon dessin.

Fig. 5.



Vous pourrez obtenir, pour une douzaine de francs, un *centrilinead*, chez Stanley, Great Turnstile, Holborn, Londres.



BIBLIOGRAPHIE

Architecture grecque et romaine, par M. J. De Waele. [illegible] J. Vuylsteke, rue aux Vaches, 15. — Prix 4 francs.

Le xix[e] siècle a vu — beaucoup de gens l'ignorent — découvrir l'art grec.

En place de la prétendue antiquité de Vitruve, nous avons connu l'art des Ictinus et des Phidias ; l'acropole d'Athènes a éclipsé le Forum romain.

L'Esthétique et l'Archéologie de l'Antiquité ont été complètement bouleversées par les découvertes récentes, et c'est radieux que l'art des Grecs s'est réveillé au grand jour du progrès moderne et est venu démolir tout un système, tout un fatras de traditions fausses, de règles étroites, de prescriptions mesquines, qui nous avaient été léguées par Vitruve et ses commentateurs de la Renaissance.

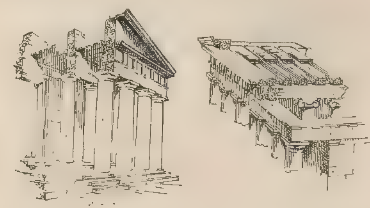
Pourtant, l'art des Grecs n'est pas devenu « classique ».

Dame routine est si « haulte et puissante » !

Nos écoles d'art se servent encore de leurs modèles « classiques » des mauvais jours.

Tels ils étaient, tels ils sont et tels... ils seront !

C'est pourquoi nous voyons avec plaisir toutes les tentatives que l'on entreprend pour nous faire sortir de l'ornière, nous saluons avec joie tous les essais que l'on fait pour donner aux jeunes architectes des connaissances plus étendues sur la véritable antiquité.

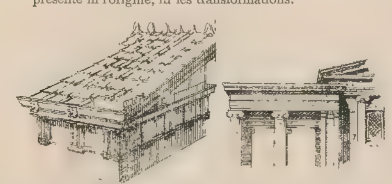


M. J. De Waele, le zélé collaborateur de *l'Emulation*, vient de publier un ouvrage qui poursuit ce but.

Il ne s'agit pas d'un brillant seigneur du monde bibliographique, doré et pimpant, mais plutôt d'un modeste artisan du progrès, qui ne cherche pas à éblouir, mais à être pratique.

Il ne faut pas lui demander un luxe inutile, des illustrations de grand style, mais on peut aller à lui pour avoir une notion sommaire et juste de l'art antique, que l'auteur étudie depuis son enfance, en passant par sa triomphante efflorescence jusqu'à sa décadence : la Rome de marbre des Empereurs.

Comme le dit très bien M. J. De Waele, Vignole ne donne que quelques éléments de l'architecture antique, dont il ne présente ni l'origine, ni les transformations.

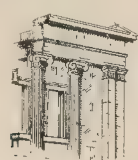


Vitruve, dont Vignole n'est que le commentateur, vivait à une époque de décadence, et c'est l'art de son temps que l'on nous donne comme la loi et les prophètes de l'architecture.

Voilà précisément le danger des « Vignoles » qui servent à l'instruction des jeunes architectes et qui leur font connaître à fond une forme altérée d'un modèle dont ils n'ont pas la moindre idée. Bien plus, la forme la plus exquise de l'ordre [illegible] apparaît inévitablement comme un « tatonnement » [illegible] la découverte de la perfection.

M[illegible] nous sur la pente fatale de ces considérations, où nous entraîne la « folle du logis » qui [illegible] il faut en croire les adeptes de ces doctrines vieillottes [illegible] ne conduirait droit... qu'au... d[illegible]re, lieu commun qui n'est pas d'hier, et revenons au livre de M. De Waele, dont la conception ne laissait pas que de présenter quelque difficulté.

A[illegible] à combatt[illegible] la routine dont [illegible], l'auteur a voulu compléter et [illegible] le « Vignole », en montrant [illegible] développement successif de l'ordre. Ce ne sont donc pas [illegible] modèles qu'il a entendu faire, mais une suite de croquis, destinés aux élèves déjà rompus aux tracés exacts et leur montrant une foule de détails que l'on néglige, bien à tort, dans nos académies.



M. De Waele a pris une heureuse initiative et il l'a réalisée en mettant son ouvrage à la portée du plus grand nombre, ce qui est un [illegible] de plus aux éloges que nous lui adressons.

Nous souh[illegible]ons de le voir aux mains de tous nos jeunes confrères, qui y puiseront l'amour d'une des pages les plus sublimes de l'art et se sentiront pris, en l'étudiant, de cette douce émotion [illegible] produisent ces monuments admirables [illegible] fait [illegible] tistes en leur montrant les cimes où peut [illegible]

P. S.



ŒUVRES PUBLIÉES

L'école normale de Mons



[illegible] planches 5 à 8 présentent à nos lecteurs les plans et les façades de l'école normale de Mons, construite d'après les plans et sous la direction de M. l'architecte [illegible]

[illegible] d'une [illegible] qui se prêtait mal à la [illegible], l'école normale de Mons s'élève sur la partie du boulevard Jean d'Avesnes, comprise entre la rue Dubreucq et l'avenue d'Hyon. Sa façade intérieure est tournée du côté de la rue des Arquebusiers, dont elle se trouve séparée par une cour aux proportions grandioses, mesurant 128 mètres sur 50, ou 64 ares; les bâtiments qui l'encadrent présentent un développement de façades de 242 mètres.

Le pavillon central renferme l'habitation du directeur, qui, de son bureau occupant le rez-de-chaussée de l'avant-corps, a vue sur tout l'établissement; le deuxième étage est affecté au logement des instituteurs de l'école d'application. Les ailes dont il est flanqué aboutissent chacune à un grand escalier. Au rez-de-chaussée, l'aile de droite contient les trois classes des normalistes, la salle des collections et la bibliothèque; l'aile de gauche, les salles de dessin, de musique et de récréation.

Ces ailes se rattachent à deux bâtiments en retour, aboutissant tous deux à la rue des Arquebusiers. Dans le premier sont les six classes de la section d'application, un parloir et un logement de concierge. Dans le second se trouvent la salle de gymnase, un second parloir et un autre logement de concierge, situé entre l'entrée des élèves normalistes et celle de l'économat.

Trois dortoirs occupent tout l'étage des ailes et du premier bâtiment en retour dont il vient d'être question; quant aux combles, nous verrons plus loin le parti qu'on en a tiré.

Toute l'économie et la distribution intérieure, tous les détails de l'installation trahissent une égale entente et une égale prévoyance.

Un système général d'aqueducs en maçonnerie et de conduites en grès, pourvues de coupe-air, décharge souterrainement les eaux ménagères et les eaux pluviales dans le collecteur de la ville.



Des calorifères spéciaux, [illegible] métalliques [illegible], avec prises d'air à l'extérieur, entretiennent une température uniforme dans les parloirs et le réfectoire. Quatre puissants calorifères, à air chaud, en terre réfractaire, placés en cave, chauffent les autres parties de l'établissement, à l'exception des bâtiments du gymnase, de la cuisine [illegible] de la buanderie.

Les dortoirs et les grandes ca[illegible] la chaleur qui se développe encore après [illegible]

L'air des classes est renouvelé, [illegible] ventilation naturelle; en hiver, par d[illegible] la maçonnerie, en communication [illegible] naux établis dans les combles; c[illegible] à des cheminées d'appel, dans lesquel[illegible] ent l'air vicié et le brûlent [illegible] atmosphère. Le même système a ét[illegible] pour la bibliothèque, les salles de collections, [illegible] récréations et les dortoirs.

L'édifice n'a qu'un étage, mais l'espace qui s'étend au-dessus des dortoirs, sous les combles, est vaste et élevé; il contient des pièces destinées [illegible] vêtements, les [illegible]

L'air et la lumière [illegible] parties sur les deux versants du toit [illegible] être [illegible] le dép[illegible]

Voici maintenant [illegible] les bâtiments affectés au service. D'abord la buanderie, qui mérite une mention spéciale pour son aménagement. Elle renferme deux appareils à lessiver; [illegible] volonté l'eau chaude ou froide [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] comme dans le reste de l'établissement, c'est à la construction même que cette décorati[illegible]

Sortant du réfectoire [illegible] noir couvert; puis, traversant le logement du directeur, nous arrivons dans le [illegible] principal, en face [illegible]

Toutes ces constructions occupent un espace de 4,750 m. c. et les cours mesu[illegible]

La dépense totale pour la construction s'est élevée à 7[illegible]57 fr., non compris la valeur du terrain, les honoraires de l'architecte, les frais de surveillance, ni enfin le mobilier [illegible] et 200 élèves de [illegible]

[illegible] localité, la [illegible] la construction [illegible] ses éléments.

[illegible] la médaille d'or [illegible] et à celle de Londres en 188[illegible]

MÉLANGES

Nous avons reçu une brochure relative au projet de construction de bains et lavoirs publics à Gand, dressé par notre confrère Ed. D[illegible], ainsi qu'un mémoire de M. Van Waeterschoodt, architecte [illegible], adressé au conseil des hospices de la ville de Liège, à propos du concours ouvert en 1883 par ce collège, pour la construction d'un hôpital, dont nous nous sommes déjà occupés à diverses reprises et auquel aucune solution n'a encore été donnée jusqu'à ce jour.

Nous en reparlerons peut-être, un de ces jours.

ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS ET [illegible] ARTS DÉCORATIFS DE BRUXELLES. — Dans une de ses dernières séances, le Conseil communal s'est occupé de l'organisation de l'école des arts décoratifs et a adopté définitivement le projet du programme des cours présenté l'année dernière par M. le bourgmestre Ch. Buls.

Il a nommé M. Portaels directeur de l'école nouvelle et M. J. Baes sous-directeur et les a chargés de présenter, à bref délai, un programme complet des cours qui s'ouvriront en octobre prochain.

Br[illegible] Typographique, rue [illegible]



Exposition triennale d'Architecture

IV

SECTION CONTEMPORAINE

La commission de placement a eu une heureuse idée de réunir dans un salon d'honneur les œuvres de Poelaert, de Carpentier et de Neute, récemment décédés. La destinée mettait ici en présence trois personnalités éminemment différentes et dignes d'être étudiées à plusieurs points de vue.

Commençons par le premier, le *Gustave Doré* de l'architecture, l'homme dont l'imagination ardente avait dépassé la Grèce, rêvant aux vastes hypogées indiennes.

Pour cet homme étrange, la décoration architecturale ne traduisait plus un entablement ou un couronnement de grandeur moyenne, mais revêtait le caractère d'une fantaisie taillée en plein monolithe.

Nous ne connaissons dans le passé qu'un architecte qui ait eu cette puissance créatrice, c'est l'Italien *Bibiena*. Ajoutons immédiatement que ce dernier ne réalisait les rêves de son imagination que sur la toile, et que son œuvre comprenait en majeure partie des décorations théâtrales.

Poelaert, l'homme de génie, mais architecte incomplet en raison même de son génie, a trouvé le moyen d'exécuter ses conceptions en pierre. Mais, en véritable artiste, il les abandonnait parfois dans le cours de l'exécution, à peu près comme le peintre une toile qui lui semble rebelle.

En architecture, il faut cependant savoir se limiter et s'en tenir, autant qu'il est possible, au projet arrêté.

Poelaert prenait plutôt sa conception première comme un simple motif musical, qu'il orchestrait dans le cours des travaux.

En somme, cet homme sera une des gloires de notre pays et en même temps, un exemple néfaste pour toute une génération d'artistes qui le suivent immédiatement.

Son nom se maintiendra par la place du Congrès (sa première manière) (1), et surtout par le palais de Justice.

Disons ici que tous nos vœux, ainsi que ceux de la plupart de nos confrères, sont pour le parachèvement de ce dernier monument, suivant le magnifique *projet des abords,* élaboré par Poelaert même et qui figurait à notre exposition.

—

Le plus franc contraste avec Poelaert se trouvait



ici à ses côtés, réuni à lui par la mort. Je parle de son confrère Carpentier, de Belœil.

Chez ce dernier, nous constatons le triomphe de la patience. Son œuvre est un polissage constant d'une idée première, qui l'amène insensiblement au style.

Dans le principe, ce ne fut guère qu'un architecte soigneux, doublé d'un dessinateur soigneux.

Il commença dans un temps où tout était permis et châtia peu à peu les formes employées, pour se rapprocher enfin des admirables constructions romanes du Rhin.

Ajoutons encore que son œuvre se prêta admirablement à ce *progrès constant dans une même direction.* Le nombre d'églises, édifiées par Carpentier durant sa carrière, est réellement étonnant, et ce fut là le monument auquel il se consacra presque exclusivement.

Nous voyons donc ici un architecte qui se limite, qui achève la construction commencée et qui annote une série d'observations, dont il tiendra compte dans la construction suivante.

Évidemment, c'est là la marche la plus convenable à tous égards, et, cependant, il est si vrai que l'avenir ne tient pas toujours compte du présent, que le nom de Carpentier sera depuis longtemps oublié quand Poelaert brillera encore, non comme résumant une période architecturale, pas même comme chef d'école nouvelle, mais comme une personnalité s'élevant au-dessus de toute classification.

Le troisième nom provoque en nous un sentiment de tristesse. C'est qu'ici nous nous trouvons devant une personnalité fauchée, qui allait conquérir sa place quand la mort l'a arrêtée.

Cependant, il y a moyen, grâce aux travaux exposés par notre regretté Charles Neute, de présumer dans quel sens le développement se serait produit.

Ici nous n'aurions pas été en présence d'un décorateur admirable comme Poelaert, d'un praticien patient et plein de goût comme Carpentier, mais d'un lutteur qui aurait essayé de marier la science à l'art dans ses conceptions; qui n'y aurait réussi qu'en partie peut-être, mais qui aurait, en raison même de ces efforts, fait plus de bien aux générations futures que les deux personnalités précédentes, quels que soient leurs mérites.

Non seulement le mouvement architectural perd en lui un praticien qui aurait payé d'exemple, mais il perd un organisateur, un homme d'initiative, qui était capable de grouper les forces éparses autour de lui et de les réunir à ses efforts personnels.

—

Un autre artiste que nous devons mentionner, et dont les œuvres se trouvent à côté des précédentes, c'est feu l'architecte Schoy, principalement connu par sa publication sur l'art architectural pendant le règne de Louis XVI et par la restauration de l'église du Sablon.

A notre sens, l'esprit de notre regretté confrère ne fut pas spécialement porté vers l'exécution et se prêtait surtout aux recherches et aux études du bibliophile. Aussi mentionnons-nous ici tout particulièrement la restauration de l'église du Sablon, parce qu'une reconstitution de formes primitives laisse une part plus grande à l'érudition qu'à la conception.

(A continuer.) J. De Waele.

(1) Voir planches 3 et 4 de cette année. (Note de la Rédaction.)



Les ruines de Tyrins

On a découvert il y a quelque temps déjà à Tyrins, sur la côte orientale de la Grèce, des ruines qui viennent de faire l'objet d'une discussion orageuse au sein de la Société des Antiquaires, à Burlington-House, Londres. Le docteur Schlieman, l'auteur de cette découverte et de celle faite jadis à Mycènes des ossements et du trésor Agamemnon, avec le docteur Dorpfeld et M. Middleton, professeur à Cambridge, prétendent que les ruines de Tyrins datent du temps d'Homère, tandis que le correspondant du *Times* à Athènes, M. Stilman, leur attribue une origine beaucoup plus récente; il n'y voit que des restes d'une habitation byzantine de la décadence.

C'est à ce propos que les partisans respectifs de ces deux respectables autorités archéologiques se sont, pour ainsi dire, pris aux cheveux, sans toutefois convaincre personne.

Nous avouons que cette découverte, que nous actons ici tout bonnement pour faire plaisir à certains de nos abonnés pour qui ces sortes de questions archéologiques priment toutes les autres, nous laisse absolument froids. Nous laisserons le soin de les élucider à la Société d'antiquaires de Londres, mais nous craignons d'attendre longtemps encore une solution satisfaisante.



CONCOURS

Le jury chargé de juger le concours ouvert cette année par la Société des Architectes d'Anvers, s'est réuni à Anvers, au local de l'Académie, rue de Vénus, et, conformément à une condition spéciale du programme, que nous désirons vivement voir introduire d'une façon générale dans tous les concours publics, il a rédigé le *procès-verbal détaillé* suivant qui donne au moins (1), d'une façon très succincte il est vrai, *l'exposé des motifs du jugement rendu*.

PROCES-VERBAL

Le jury chargé de juger les projets envoyés au concours ouvert par la Société des Architectes d'Anvers, dont le sujet était un « *Hôtel de pilotage* », s'est réuni le 4 août 1886, à 10 heures, dans la salle d'Exposition de l'Académie, rue de Vénus.

Sont présents : MM. Ferdinand Hompus, délégué par la Société pour remplacer à la présidence du jury, M. Van Riel, président de la Société qui n'a pu accepter ces fonctions pour des motifs expliqués ci-dessous; Joseph Schadde, Wynand-Janssens et Ernest Dieltjens, nommés par les concurrents; Valère Dumortier, président de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, invité par la Société; Joseph Leroy et Edmond Van Waeterschoodt, délégués par la Société; M. H. Hertogs remplit les fonctions de rapporteur.

M. Van Riel, au nom de la Société des Architectes d'Anvers, souhaite la bienvenue à MM. les membres étrangers. Il les remercie du bienveillant accueil qu'ils ont fait à l'invitation de venir siéger comme membres du jury du concours.

Il explique qu'il ne peut présider ce jury parce qu'un des articles du programme prie les architectes qui seraient délégués par la Société ou élus par les concurrents de se récuser dans le cas où un de leurs élèves aurait pris part au concours; il cède la présidence à M. Hompus.



M. le Président du jury déclare la séance ouverte et donne lecture du programme et des conditions du concours. Il dit ensuite qu'une enveloppe fermée contenant une notice explicative a été envoyée par un concurrent et demande s'il y a lieu de l'ouvrir.

Le jury décide que l'enveloppe sera remise à M. Van Riel qui se tient à proximité de la salle de réunion à la disposition du jury; après l'avoir ouverte, celui-ci déclarera si elle est signée ou non et dans la négative le jury en prendra connaissance lors de l'examen du projet.

Le jury passe ensuite à un premier examen des 15 projets exposés au cours duquel 5 projets sont éliminés comme étant inférieurs aux autres tout en présentant certaines qualités et faisant preuve d'aptitude.

Une seconde élimination faite après un examen attentif et des discussions assez nombreuses laisse en présence 6 projets.

La séance est levée à midi et reprise à une heure.

M. le Président propose de se mettre d'accord sur le choix des quatre meilleurs projets; et M. Schadde propose de voter par billets sur le choix de ces quatre projets.

Ces deux propositions allaient être admises, lorsque M. Dieltjens fait observer que ce vote va immédiatement décider du classement; il propose de choisir d'abord définitivement les six meilleurs projets sans les classer, et de faire un second vote pour leur classement.

Cette nouvelle proposition est acceptée. On passe donc au vote.

Les six projets reconnus les meilleurs sont les projets marqués *A*, *C*, *H*, *J*, *M* et *E*, sur lesquels les observations suivantes ont été présentées :

1° Sur le projet *A (Vaartwel)* :

Les façades sont bien traitées et portent le caractère propre à la destination de l'édifice; le plan a des qualités, mais l'auteur a fait deux passages dont l'un, devant le bâtiment, est contraire au programme.

L'aménagement de l'entrée principale du côté de la ville se trouve dans le passage et ne répond par conséquent pas aux besoins du service.

La grande salle de réunion des pilotes ne se trouve pas suffisamment dégagée pour pouvoir avoir vue de tous les côtés sur le fleuve.

2° Sur le projet *C (Un point rouge dans un cercle)* :

Le plan de ce projet est sagement conçu au point de vue de l'entrée et des aménagements; il est à remarquer que la grande salle de réunion des pilotes répond à tous les besoins; on régrette que la salle des rameurs affecte la forme d'abside.

Les façades sont bien étudiées, bien rendues, mais ne portent pas suffisamment le caractère de leur destination.

3° Sur le projet *J (Vogue la galère)* :

Les façades sont bien traitées, mais présentent cependant un peu de monotonie et ne sont pas assez caractérisées.

La disposition de la tour n'est pas heureuse : elle semble sortir de la toiture.

Le plan est bien conçu, seulement la grande salle de réunion des pilotes est entièrement enclavée. Les bureaux ne sont pas suffisamment groupés.

4° Sur le projet *H (Mercator)* :

Ce projet présente, dans les façades, des qualités; toutefois nous remarquons que la destination de l'édifice n'est pas assez caractérisée; il est aussi à regretter que l'habitation du chef pilote ne se rattache pas suffisamment à l'ensemble des façades.

Le couronnement de la tour laisse à désirer, le plan pèche par les dispositions des dégagements; l'escalier menant aux bureaux n'est pas assez important. La grande salle de réunion des pilotes est entièrement enclavée dans le corps du bâtiment et n'a vue que d'un seul côté sur le fleuve.

5° Sur le projet *M (.....)* :

Certaines parties de la façade sont trop lourdement traitées, elle pèche par les détails qui ne sont pas suffisamment étudiés.

Le plan présente de bonnes combinaisons, mais la grande salle de réunion des pilotes est trop restreinte, elle est entièrement enclavée.

6° Sur le projet *E (.....)* :

Ce projet se distingue par un rendu fort habile, mais il manque d'unité. Le concurrent a fait preuve d'une imagination très fertile.

Le plan est mal combiné et peu éclairé, la grande salle de réunion des pilotes est beaucoup trop petite.

M. le Président soumet ensuite au jury la proposition suivante : « Si le jury trouve le concours d'une importance suffisante, ne serait-il pas bien de décerner une récompense aux projets classés les 5me et 6me? »

Le jury est d'avis d'accorder une mention honorable aux auteurs de ces projets.

M. Dumortier fait toutefois observer qu'il s'agira de faire une distinction marquante entre les quatre premiers projets et les deux derniers, pour faire ressortir l'importance des quatre premiers.

M. Wynand-Janssens comptait faire la même proposition.

M. Dieltjens fait remarquer qu'on ne peut faire connaître que les noms des quatre premiers.

Le jury émet le vœu qu'il soit accordé deux mentions honorables aux projets classés 5me et 6me; toutefois les noms ne seront publiés qu'à la demande des concurrents, qui en seront informés par la voie des journaux.

(1) Jusqu'ici les jurys se sont peu souciés d'initier le public et les concurrents à leurs discussions et aux motifs de leurs décisions; la mesure prise par la Société Centrale d'Architecture en 1883 et 1886 et par la Société des Architectes d'Anvers cette année est excellente; elle devrait être d'une application générale, les jugements *peu justifiés* se feraient de plus en plus rares

Après un dernier examen des projets ayant réuni le plus de voix, le jury passe au vote.

M. Leroy demande que l'on vote d'abord pour deux projets, parmi lesquels on choisirait le premier. Cette proposition est rejetée par 5 voix contre 2.

On décide d'attribuer, sur chacun des 7 bulletins de vote, 4 points au premier, 3 au deuxième, 2 au troisième et 1 au quatrième; ce qui ferait 28 points au premier s'il était désigné unanimement.

Le vote donne le résultat suivant :
Le projet marqué de la lettre *A* réunit 24 points;
Le projet marqué de la lettre *C* réunit 22 points;
Le projet marqué de la lettre *J* réunit 17 points;
Le projet marqué de la lettre *H* réunit 9 points.
En conséquence, le projet *A* a obtenu la première place;
Le projet *C* la deuxième place;
Le projet *J* la troisième place;
Le projet *H* la quatrième place.

On passe ensuite au vote de classement des 5me et 6me projets.

La lettre *M* obtient la première mention et la lettre *E* la seconde.

M. le Président procède ensuite à l'ouverture des lettres.

Le projet *A*, portant la devise *Vaartwel*, est celui de M. Franz De Vestel de Bruges, domicilié à Bruxelles, rue de la Grosse Tour, 13.

Le projet *C*, portant pour marque *Un point rouge dans un cercle*, est celui de M. Alph. Vander Gucht d'Anvers, demeurant rue Solvyns, 47, élève de MM. Bilmeyer et Van Riel.

Le projet *J*, portant pour devise *Vogue la Galère*, est celui de MM. Louis Tulpinck de Bruges, rue Wallonne, 1, et Michel De Braey d'Anvers, rue de la Chapelle de Grâce, 16.

Le projet *H*, portant pour devise *Mercator*, est celui de Carolus Janssens de Contich, chaussée de Malines, 176, élève de MM. Blomme frères.

Les auteurs des projets *M* et *E* ayant obtenu respectivement une première et une seconde mention seront invités, par la voie des journaux, à se faire connaître à M. Van Riel, président, rue Edelinck, 37, à Anvers.

La séance est levée à trois heures et demie.

Ont signé :

Le Rapporteur, H. Hertogs. — *Le Président,* F. Hompus.

Les Membres :

Jos. Schadde. — Wynant-Janssens.
Valère Dumortier. — Ernest Dieltjens.
J. Leroy. — Edm. Van Walterschoot.

Les projets envoyés au concours ouvert par l'administration communale de Vienne pour la construction d'une *Bourse des fruits et grains*, viennent d'être soumis au jury qui a désigné, pour prendre part à la seconde épreuve du concours, les trois projets de M. K. Konig, MM. Low et May reder, et M. von Wielemans; les œuvres de tous les concurrents sont exposées au Cercle artistique de Vienne.

C'est à la suite d'un concours que MM. Avanzo et Lange ont été chargés, par la *Société des Architectes et Ingénieurs viennois*, d'ériger un monument au célèbre constructeur du chemin de fer du Semmering, le chevalier Karl von Ghega; celui-ci étant né à Venise, les architectes ont composé un tombeau à baldaquin en style vénitien, décoré de colonettes de marbre et de mosaïques à fond d'or.

Le coût du monument est de 12,000 florins.

Trente-cinq concurrents ont pris part au concours pour l'agrandissement du Musée de Metz, dont le devis s'élève à 250,000 marks. Un premier prix de 1,300 marks a été décerné à l'architecte Becker de Mayence, et trois seconds prix de 900 marks ont été attribués à MM. Hartel et Neckelmann de Leipzig, M. Munzenmayer de Metz, et MM. Peters et Sehring de Berlin.

L'ensemble des primes représente 1,6 0/0 du montant de la dépense; c'est une proportion généralement admise dans les concours en Allemagne, en France, etc., et si nous relevons une fois de plus ce fait, c'est pour le signaler à l'attention des administrations communales et autres, trop portées en Belgique à organiser des concours sans primes ou avec des primes dérisoires.

—

Le projet de M. Bartolini pour la restauration du baptistère de Pistoja, a été choisi par le jury; les travaux nécessiteront une dépense de 27,800 lires.

Le nouveau Musée de Brunswick, dont les plans avaient été mis au concours, va être prochainement inauguré : les publications compétentes en font un grand éloge.





PRATIQUE

Revue de l'Architecture en Belgique

Nous nous proposons de passer en revue, sous ce titre, les monuments et les habitations qui se sont élevés, à la faveur de leur extension rapide, dans nos grandes villes, pendant les dix ou quinze années qui viennent de s'écouler.

Nous nous sommes assuré, pour cette étude délicate, de la collaboration de plusieurs de nos confrères de province dont la sincérité et la compétence nous sont connues, que nous savons habitués à dire franchement ce qu'ils pensent sans aucune réticence, et sans se laisser influencer en rien par des rapports d'amitié ou de simple camaraderie.

Si, dans cette étude strictement consciencieuse, les œuvres de quelques confrères sont traitées avec sévérité, nous espérons qu'ils ne nous en garderont pas rancune; nous laissons d'ailleurs toute liberté à nos correspondants; nous considérons comme un devoir impérieux, pour tout critique d'art, de dire la vérité, toute la vérité, quelque agréable ou désagréable qu'elle puisse être.

C'est rendre un véritable service d'abord à l'artiste qui en est l'objet et ensuite au public dont l'éducation artistique est encore, chez nous, en grande partie à faire; il est grand temps d'éclairer ce public, en lui disant : *ceci est bon, cela est mauvais.*

C'est ce que nous ferons quoi qu'il puisse advenir!

GAND

La prospérité d'une cité se traduit naturellement par les constructions qu'on y érige et, à ce titre, l'on trouve à Gand des constructions de premier ordre datant du commencement du siècle, alors que Gand était la première ville manufacturière du continent. Ainsi, indépendamment des édifices publics élevés alors sous la direction de l'architecte Roelandt (Théâtre, Palais de Justice, Université, Casino, etc., etc.,) et des rues nouvelles percées durant cette période, y voyons-nous des habitations luxueuses, comme l'hôtel appartenant à la famille Delebecque, rue Basse des Champs; l'hôtel habité par M. le baron van Loo, place d'Armes; l'hôtel habité par M. van Pottelsberghe, place du Commerce; et vingt autres, construites d'après les traditions classiques alors en honneur et dignes, par la pureté et la distinction de leurs formes, de servir d'ornement à une capitale.

La réaction qui se manifesta à un certain moment contre le style classique, vint correspondre ici avec la décadence de l'industrie; aussi voyons-nous succéder à cette époque de rigorisme dans l'emploi des formes antiques, une époque utilitaire pendant laquelle les constructions ne visèrent qu'à satisfaire aux besoins, et ne furent décorées qu'à l'aide d'ornements en plâtre d'un goût douteux d'après l'œuvre de Julienne, Lienard et autres.

Pendant une période de vingt-cinq ans, les villes importantes de la Belgique s'embellirent à vue d'œil; la ville de Gand n'eut de part au mouvement général que par la transformation des anciens remparts en *Boulevards extérieurs*, travail

imposé en quelque sorte par l'abolition des octrois, et venant à point pour arracher à la misère nos fileurs et nos tisserands sans ouvrage, lors de la guerre de sécession en Amérique (1862).

Tandis qu'à Bruxelles on vit les constructions passer successivement d'un style à un autre, et le goût public s'arrêter d'abord au style Louis XVI, pour remonter ensuite les diverses périodes de la Renaissance, à Gand il y eut absence totale de style dans les habitations. Les constructions acquirent peu à peu une physionomie locale qui ne brillait ni par l'invention, ni par le caractère, ni par la richesse surtout. Ce que nous signalons ici tient évidemment à des causes générales, dont la plus importante se trouve dans la prospérité relative des deux villes que nous mettons pour le moment en parallèle.

Actuellement nous pouvons heureusement enregistrer une période d'activité qui s'ouvre, grâce à une administration nouvelle composée d'éléments jeunes. Une transformation en plein cœur de la cité, créant une artère importante qui reliera la station au centre de la ville, est en voie d'exécution. La Société immobilière belge a entrepris la réalisation de ce projet qui semble devoir promptement être réalisé.

Indépendamment de ce premier projet, il est [illegible] question d'une autre combinaison qui permettra d'utiliser les terrains en bas-fond appartenant à la précédente Compagnie du gaz, en y créant une importante galerie vitrée dans le genre de celle de Milan, et sous laquelle on établirait un grand établissement [illegible] thérapique. Ce dernier projet est de M. O. Van R[illegible], de Bruxelles, et serait très réalisable, grâce aux différences de niveau que présentent ces terrains que longe le haut Escaut.

Si nous ajoutons [illegible] les travaux [illegible] en complément de l'éla[illegible]ment du canal all[illegible] la mer; les nombreuses écoles créées [illegible] de l'hôtel de ville par M. Ch. Van R[illegible]; un projet de [illegible] par M. D[illegible] enfin un magnifique [illegible]

[illegible]

de la R[illegible] ent compter [illegible]

[illegible]

ANVERS

Tous ceux qui se souviennent encore du vieil Anvers [illegible] vingt ans, sont étonnés du développement rapide et pour ainsi dire incroyable de cette ville essentiellement commerçante, dont le port est aujourd'hui le plus important du continent!

La démolition de l'enceinte et des citadelles qui [illegible]gnaient, le redressement et l'[illegible] des [illegible], la construction des nouvelles cales sèches au Nord [illegible] spacieux au Sud ont donné à la [illegible] grande ville [illegible].

La disparition des quartiers malsains avoisinant le fleuve, notamment aux environs de l'ancienne citadelle du Sud, [illegible] la spéculation un grand nombre de terrains à bâtir, sur lesquels se sont élevés rapidement des constructions de [illegible] et de styles des plus variés parmi lesquels la [illegible] s'est taillé une large place.

C'est ainsi que le quai Flamand et les rues qui y aboutissent se sont bordés de maisons de commerce, de cafés, de cabarets dont les façades, presque toutes en matériaux apparents, briques et pierre, présentent un ensemble vraiment pittoresque.

Parmi ces façades un certain nombre, notamment celles élevées par l'architecte Delpierre, de Bruxelles, dénotent peu d'étude et une grande négligence dans l'exécution.

D'autres se font remarquer par la recherche outrée de l'originalité qui produit inévitablement une conception bizarre et irrationnelle, telle est la maison de M. Winders, rue du Péage; ou par le mépris hautain et inexpérimenté des principes de l'architecture comme celle construite avenue du Sud par





M. Ryssens de Lauw, qui, quoique conçue dans des données plus raisonnables, manque complètement de proportion.

D'autres enfin attirent l'attention par leur simplicité qui n'exclut pas une originalité de bon goût et par le soin scrupuleux apporté à l'étude des détails. Nous citerons parmi ces dernières : au coin de la rue des Sculpteurs et du quai Flamand, le café avec entrepôt de la bière de Bornhem, par MM. Blomme frères, façade très simple [illegible] la destination de chacune de ses parties; au quai Flamand, deux maisons avec pignons à gradins très heureusement proportionnés, par M. F. Hompus, et, du même architecte, une [illegible] son boutique rue de l'Escaut (1).

De l'autre côté des bassins s'élève, [illegible] une construction bizarre formée de deux [illegible] de tours jumelles, aux détails fort rustiques; c'est le château d'eau dont M. Dieltjens a dressé les plans [illegible] comme une des œuvres les [illegible] de cet artiste de réelle valeur, qui honore la ville d'Anvers.

Dans ce même quartier du Sud, où s'élève le nouveau Musée, d'après les plans de MM. Van Dyk et Winders, s'élève le monument de l'affranchissement de l'Escaut, d'une silhouette tourmentée et bizarre, dont la statuaire et la sculpture, confiées évidemment à des... praticiens [illegible] sent énormément à désirer. Il y là, écrivant dans une position invraisemblable, une espèce de génie, dont les jambes excitent la commisération.

Si nos souvenirs sont exacts, [illegible] pour laquelle on a dépensé 110,000 francs, a [illegible] *main à la main* à M. J.-J. Winders, [illegible] temps l'architecte et... l'entrepreneur.

[illegible] milieu de son linteau *rectiligne*. Si ce sont là des édifices destinés à soutenir la vieille renommée artistique d'Anvers, ils manquent tout à fait de caractère monumental, et la pauvre vieille porte de l'Escaut, qu'on a bien fait d[illegible]

[illegible] Bruxelles, en instituant [illegible] concours, en attribuant des primes [illegible] l'embellissement [illegible] sommes considérables [illegible] d'Anvers le plus beau port [illegible] tion des installations et de l'outillage, l'édilité doit-elle reculer devant un léger sacrifice (Bruxelles a donné 100,000 francs de primes) pour empêcher que le caractère trop mercantile [illegible] ce vieux sentiment artistique qui a fait la gloire d'Anvers dans les siècles passés?

Autour du Parc on a élevé, durant ces dix dernières années, un grand nombre de maisons et de riches hôtels privés, parmi lesquels il en est de remarquables à des titres divers; tels sont :

L'hôtel de M. Huybrechts, construit d'après les plans de M. Stordiau [illegible] l'angle des avenues Rubens et Marie-Henriette, et qui a été en partie incendié il y a deux ans. Cet hôtel, dont la façade en matériaux apparents : briques jaunes, noires et pierre bleue, est couronnée de toitures [illegible] ornées et d'un dôme monumental, présente certaines qualités; nous lui reprochons la proportion malheureuse de quelques fenêtres, ayant une même hauteur pour des largeurs différentes, sans que rien vienne atténuer ce défaut, plus apparent encore dans la nouvelle construction, de dimensions plus modestes, et dont nous n'aimons pas les détails trop tourmentés, que le même architecte y a ajoutés récemment, en respectant les lignes d'architecture de la première.

(1) *L'Emulation* a publié récemment quelques-unes de ces constructions. La première : Magasins Brys, dans la XIe année, planches 2, 3 et 4; la seconde, dans la IXe année, planches 46 et 47.
(Note de la Rédaction.)

Dans l'avenue Quentin Metsys, la maison de M. l'échevin Vanden Nest, pour laquelle M. l'architecte DURLET a su rester très sobre d'ornementation et éviter cette lourdeur qu'on reproche à la plupart de ses autres constructions.

Plus, loin, une façade de style indéterminé et indéterminable, par M. HASSE, étale ses formes ridicules et prétentieuses; il y a là une loggia, des motifs sculptés et surtout un fronton circulaire qui ouvrent à l'art architectural des horizons tout à fait nouveaux et dont vous n'avez aucune idée.

Dans la même avenue, l'hôtel Moretus, par M. STORDIAU père, en matériaux apparents, dans le style renaissance flamande, mélangée de motifs incontestablement inspirés de l'art français.

C'est une des plus riches façades du quartier du Parc; nous n'aimons pas [illegible] de la porte d'entrée, dont les lions massifs supportant des colonnes fluet[illegible] auraient été avantageusement remplacés par de simples pilastres; nous n'aimons pas non plus les balcons trop saillants du deuxième ét[illegible], qui, par leur grand rapprochem[illegible] des fenêtres du premier étage, nuisent beaucoup à l'effet de ceux-ci, et nous regrettons qu'au lieu des lourd[illegible] coniques qui décorent le toit, on ne [illegible] petites lu[illegible] plus modestes, qui auraient l[illegible] des [illegible] ute leur importance.

L'hôtel [illegible] M. Moons, avenue Van Eyck, par l'architecte de la ville, M. [illegible], présente, dans un ensemble assez banal et de proport[illegible] étudiée; mais pourquoi avoir placé dans le tymp[illegible] de la porte d'entrée et reposant directement sur le linteau monolithe de cette porte, une colonette en pierre qui a l'air de supporter la cl[illegible] de voûte, ce qui constitue un non [illegible] une faute de construction?

A côt[illegible] trois maisons, par M. ERNEST D[illegible], [illegible] façades pl[illegible] qui, tout en étant bien proportionnées, man[illegible] quent [illegible] lement de cette originalité qui marque la plupart d[illegible] jeun[illegible] confrère; et deux mais[illegible] M[illegible] Van [illegible], en [illegible] rouges et pierre bleue, présentent une architecture simple et de bon goût, par MM. H[illegible] et O. VAN R[illegible].

A proxi[illegible] celles-ci, deux habitations en style ogival, d[illegible] un peu froid, qu'accentue, dans l'une, l'emploi excl[illegible] pierre bl[illegible], dues à M. l'architecte HELLEPUTTE, [illegible] légitimement l'attention par le [illegible] scrupuleux apporté dans l'étude et dans l'exécution.

L'avenue Rubens possède deux maisons assez jolies en renaissance, de M. F. BAEKELMANS, dont nous critiquons [illegible] dant l[illegible] s d'entrée, qui manquent [illegible] simplici[illegible] une superf[illegible] t[illegible] Valkemest, aux façades [illegible] de sculptures, construit[illegible] M. V[illegible], par un jeune architecte de Li[illegible], M. CA[illegible] nous paraît posséder une imagination [illegible] donne l'expé[illegible] détails [illegible] judicieusement choisis et heureusement [illegible], tandis qu'à côté nous trouvons des choses [illegible]. Néanmoins, nous sommes heureux de saluer chez M. CA[illegible] un vrai tempéra[illegible] dans quelques années un arch[illegible].

Avant de quitter [illegible] alons le monument élevé à la mémoire du bourgmestre L[illegible], pour lequel on a employé une sorte de pierre blanche dont la gélivité est telle qu'on est obligé de la couvrir chaque hiver d'un manteau de paille, qui nous prive durant qu[illegible] mois de la vue de ce monument, ce que, pour notre part, nous ne regrettons pas trop; l'école rue Longue d'Argile, de M. D[illegible], dont le plan est bien étudié et la façade a du caractère, et n'oublions pas la [illegible] statue de Quentin Metsys, du statuaire De Brackeleer, qui, avec son piédestal conçu dans le style du XV[e] siècle, par M. LÉONARD BLOMME, produit le plus gracieux effet.

Parmi les habitations construites depuis quelques années déjà à l'avenue des Arts, nous citerons en passant:

L'hôtel de M. Lansdorf, de M. Stordiau père, dont la façade, en style Louis XVI très simple, présente d'assez bonnes proportions; la forme générale de la porte cochère n'est cependant pas heureuse, et les espèces de crossettes qui en entourent malencontreusement l'archivolte sont irrationnelles.

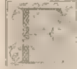
Un très grand nombre de maisons et d'hôtels de M. Van Opstal père, dans le même style Louis XVI dont il semble n'avoir jamais voulu s'écarter et dans lesquels on retrouve la même disposition générale, les mêmes formes, les mêmes moulures, les mêmes ornements; c'est l'idéal du poncif architectural; quiconque a vu une de ces façades dont le type dénote néanmoins un certain goût les a vues toutes.

Et de très nombreuses constructions de M. Leclef, l'un de ceux d'entre nous qui ont le plus construit depuis 20 ou 25 ans dans cet inévitable genre Louis XVI dont le public s'était si... naïvement engoué et qu'on a accommodé quelque peu à toutes les sauces, surtout les plus mauvaises.

Tout cela est banal, monotone et a donné à l'avenue des Arts qui, par ses vastes dimensions en longueur et en largeur, pouvait avoir une allure vraiment monumentale, un aspect triste et ennuyeux que ne parviennent pas à faire disparaître les quelques rares façades en couleur telles que celle de l'hôtel du comte de Bergeyck, par F. Baekelmans, qui par son ordonnance générale et par ses moulures, ses détails bien étu[illegible] et d'une grande fine[illegible], présente des réminiscences des Renaissances italienne et française; celles de deux maisons de rapport, du même architecte, en briques et en p[illegible]rre blanche, appartenant à M. Slaets, à peu de distance d[illegible] quelles nous reprochons la forme peu heu[illegible] qui détonne dans cet ensemble harmonieux, et c[illegible] très récemment, avenue de l'Industrie, à proximité de la Banque, entre celle-ci et la rue Bolandus, par l'architecte Hompus qui présente de s[illegible].

[illegible]

La Gare de Bruges



Enfin, on vient d'inaugurer ce monument, dont la construction a demandé plus de six années.

On se souvient que c'est M. Schadde, architecte à Anvers, qui a [illegible] construit la Bours[e] de cette ville, que M. Beernaert, ministre des travaux publics, comma[n]da en 1876 ou 1877 les plans de la gare de Bruges.

Etant donné le vif désir qu'on avait en haut lieu de doter cette ville, qui a conservé au milieu de notre [illegible] grès, un aspect moyen âge si pittoresque, d'une gare got[illegible], le choix de l'artiste était judicieux; on voulait, en d[illegible] l'anachronisme, avoir à Bruges une gare en st[illegible].

Ce ne fut que trois ans plus tard qu'on en commen[illegible] [illegible] l'édifice; les travaux furent suspen[illegible] pendant [illegible] temps et, après les di[illegible] et des tiraillements de tou[illegible] sortes, l'achèvement fut confié à M. S[illegible] l'administration des chemins de fer, sous la haute direction de M. l'architecte Bey[illegible]. [illegible] furent renforcées; d'autres, notamment les grands pignons [illegible] les tours en maçonnerie encombrant l[illegible] en tête de la gare couverte furent [illegible] enfin, au mois de juillet de cette année, on put le livrer complètement à sa destination.

L'inauguration donna lieu à une cérémonie très [illegible], présidée par MM. les ministres Vand[illegible] Moreau.

Ferons-nous ici la description de cet édifice, dont les mérites et les défauts ont été si souvent et si diversement discutés?

La gare de Bruges, comme toutes les gares [illegible] construites, se compose d'une vaste halle couverte, de construction exclusivement métallique, et d'un bâtiment en briques, dit *des recettes*, renfermant une salle d[es] pas-perdus, des salles d'attente, des bureaux, [illegible]. Ici, comme à la gare, de style ogival, d'Ostende, il est flanqué d'une tour.

Disons immédiatement que, malgré l'étude serrée et consciencieuse dont il a été l'objet, ce bâtiment des recettes [illegible] possède pas du tout le cachet de sa destination: cela peut être tout ce que l'on voudra, mais on devine difficilement une gare dans cette construction, d'ailleurs [illegible] originale, avec ses baies de formes et de grandeur si diversifiées, dont celles donnant jour et accès aux vastes salles d'attente semblent bien insuffisantes.

Tout autre est notre sentiment sur le hall, dans lequel

passent et stationnent les trains, dont le plan, à part sa forme quelque peu circulaire (cette forme a-t-elle été imposée par la disposition invariable de la voie?) est, du reste, celui de toutes les gares de chemin de fer.

Malgré la lourdeur générale de sa charpente trop ornée, l'aspect est satisfaisant, le fer et la fonte seuls ont été utilisés et leur emploi n'y est pas toujours bien rationnel; c'est ainsi que nous voyons dans la galerie couverte en plate-forme, contiguë au bâtiment des recettes, des fontes de forte section faisant office de tirants, et d'autres employées disgracieusement comme contrefiches dont l'utilité est contestable.

Quoi qu'il en soit, la gare de Bruges, avec tous ses défauts, dont il serait intéressant de rechercher les causes, peut-être même par suite de ses défauts, a eu le mérite de passionner un moment la critique qui, depuis son achèvement, se montre moins sévère; malgré l'anachronisme qui a scandalisé et scandalise encore beaucoup de monde, mais qui ne nous a jamais plus effarouché que ceux des gares du Midi, à Bruxelles, en style romain, et de bon nombre de gares d'architecture gréco-romaine, en Belgique ou à l'étranger, elle constitue un monument remarquable, digne de la réputation de l'artiste qui l'a conçu, que des circonstances et des considérations sur lesquelles on devrait faire quelque jour la lumière, ont empêché d'achever son œuvre.

V. D.

Le Ciment artificiel



Peu de personnes, même des entrepreneurs de travaux qui emploient journellement du ciment, se doutent de l'importance qu'a acquise en Belgique la fabrication du ciment artificiel, dit « Portland ».

Nous avons été à même de constater de visu le grand développement donné à cette industrie, en visitant, le dimanche 18 mai 1886, les installations de la Société anonyme Josson et Cᵉ, à Niel on-Rupell, près Boom, sous les auspices de la Société Centrale d'Architecture de Belgique.

Cette usine emploie régulièrement 400 ouvriers, et sa fabrication journalière est de 80,000 à 100,000 kilogrammes de ciment; son étendue est de 7 hectares et demi, dont 2 hectares sont couverts par les bâtiments.

Les différentes opérations qui constituent la fabrication sont facilitées par une force motrice de 550 chevaux-vapeur, produite à l'aide de deux puissantes machines horizontales, dont l'une du système Corliss pour 400 chevaux, et l'autre du système Nolet pour 150 chevaux effectifs.

La courroie initiale de la machine Corliss, qui transmet le mouvement aux malaxeurs, aux meules à pâte et à ciment, aux pompes élévatoires, aux élévateurs, aux cylindres, etc., qui se trouvent établis dans les nouvelles installations de l'usine, est la plus grande que nous ayons vu fonctionner; elle a $1^{m}20$ de largeur.

On sait que le ciment artificiel, dit « Portland », est préparé au moyen d'un mélange en proportions déterminées d'argile et de marne, calciné et réduit en poudre. Il a conservé le nom générique de Portland, parce que le ciment durci a la même couleur que la pierre naturelle qui se rencontre à Portland, en Angleterre.

L'argile provient d'une carrière ouverte dans une dépendance de l'usine, dans la couche rupeltienne. La marne provient du département du Pas-de-Calais ou des carrières que possède la Société à Spiennes, près de Mons.

Un chimiste attaché à l'usine fait constamment le dosage de ces deux matières premières, afin de constater leur composition et, par suite, la proportion de mélange nécessaire.

Ce mélange est constitué généralement de 62 p. c. de marne et de 38 p. c. d'argile, avec une quantité d'eau déterminée; il est opéré dans quatre grands malaxeurs par des jeunes filles, qui y versent des brouettes d'argile et de craie ou marne, dont le poids est soigneusement constaté et dont le versage s'opère en même temps au moment où une sonnette, mue automatiquement par la machine à des intervalles égaux, donne le signal du mélange.

Les matières premières sont amenées par des wagonets sur rails constituant un chemin de fer minuscule. Les rails sont distants de $0^{m}60$. Deux locomotives, pesant chacune 4 tonnes, font le service de la traction dans l'usine et sur la voie de raccordement qui relie l'exploitation à la gare de Niel.



Le mélange opéré qui est très liquide coule dans un canal souterrain, d'où il est extrait par des roues à godets, qui ont 8 mètres de diamètre, et versé dans un réservoir, d'où la pâte est amenée sous des meules horizontales, au nombre de six paires.

A la sortie des meules la pâte est réduite à une telle finesse, qu'il est impossible d'y découvrir le moindre grain. C'est là une condition essentielle pour que la combinaison chimique de la chaux et de l'argile s'effectue d'une manière convenable dans la cuisson.

Deux pompes élévatoires aspirent ensuite le mélange, qui ressemble à de la crème de lait, et l'élèvent au moyen de tuyaux de $0^{m}30$ de diamètre et à une distance de plus de 200 mètres sur les voûtes de sept fours à calcination, du système Johnson, et sur les séchoirs de vingt fours coulants, du système ordinaire.

La chaleur naturelle de la voûte, sous laquelle passent les flammes du four, a bien vite séché la pâte et l'a réduite en un produit sec, très friable à la main et fortement crevassé, par suite de la chaleur rapidement obtenue. Le four étant vidé, on descend la pâte, réduite en morceaux de 15 sur 15 centimètres, à l'aide de paniers, par des trous d'hommes, dans les fours même, où des ouvriers disposent des couches régulières de $0^{m}30$ de hauteur de pâte séchée et de coke de première qualité, préalablement pesé. Lorsque le four est rempli, le feu y est mis à l'aide de fagots, et pendant vingt-quatre heures la cuisson s'opère à une température variant de 1500° à 1800° centigrades.

Cette température élevée fait subir à la pâte plusieurs modifications; l'acide carbonique a été enlevé de la marne et la chaux s'est combinée en totalité ou en partie à la silice et à l'alumine de l'argile. Le rôle de l'oxyde de fer et de la magnésie n'est pas encore bien déterminé, mais il semble cependant qu'ils doivent entrer en ligne de compte parmi les éléments actifs.

Chaque four Johnson a une longueur de 35 mètres sur 4 mètres de largeur. Le produit de ces fours est de 55,000 kilogrammes environ par jour; celui des fours ordinaires est de 25,000 kilogrammes. Le ciment sort des fours à l'état de fragments plus ou moins volumineux, de couleur noire et d'une grande dureté, désignés sous le nom de Clinker. On rencontre parfois des morceaux de couleur jaunâtre, qui n'ont pas atteint le degré de cuisson voulu et qui sont dits : incuits. Ces morceaux incuits sont soigneusement mis à part à la sortie du four pour subir une nouvelle cuisson. Parfois on les moud, pour en faire un ciment à prise rapide.

Les morceaux bien cuits ou surcuits sont réduits en poudre fine et le ciment est alors prêt à être employé. C'est le ciment à prise lente, c'est-à-dire avec prise ne s'effectuant qu'après deux heures d'emploi; il est dit à prise rapide, lorsque la prise s'effectue en moins de deux heures.

Les essais de prises se font avec l'aiguille de Vicat de 300 grammes.

Tous les ciments naturels, c'est-à-dire ceux produits par la cuisson à une température relativement modérée, dans des fours coulants d'un calcaire argileux, que l'on trouve par bancs dans plusieurs régions du pays, notamment à Tournai, sont à prise rapide.

Ces ciments ne pèsent que 900 kilogrammes le mètre cube, tandis que le ciment à prise lente pèse au moins 1,300 kilogrammes. Le ciment à prise rapide ne présente qu'une résistance à la traction de 5 kilogrammes par centimètre carré, et il s'altère souvent après un certain temps; ce ciment se fendille.

Le ciment Portland, employé pur, présente une résistance à la traction qui atteint au moins 33 kilogrammes par centimètre carré après 7 jours, 46 kilogrammes après 28 jours et 55 kilogrammes après 84 jours d'emploi.

Le ciment Portland peut se travailler avec la plus grande facilité; il ne nécessite pas, comme le ciment à prise rapide, des ouvriers spéciaux. Sa prise lente permet d'en mettre en œuvre de grandes quantités à la fois et d'employer pour la confection, des machines où les mélanges se font plus parfaitement qu'à la main. Les résistances qu'il acquiert en peu de jours sont considérables, comme je l'ai dit plus haut, et elles continuent à croître pendant très longtemps. Aussi est-il possible d'augmenter beaucoup la dose de sable dans les mortiers, tout en donnant aux constructions une solidité à toute épreuve. Grâce à sa grande dureté presque immédiate, on peut donner au Portland une foule d'applications, telles que pierres artificielles, moulures, dallages, etc. Enfin, il possède au plus haut degré la faculté de durcir sous l'eau et de former même dans l'eau de mer des mortiers complètement inaltérables. Aussi les grands travaux en mer et sur les cours d'eau sont-ils

devenus aujourd'hui non seulement possibles, mais encore d'une exécution facile et prompte ; de plus, leur durée peut être considérée désormais comme indéfinie.

La pulvérisation du ciment est une des opérations les plus compliquées de la fabrication. Le clinker, sortant des fours, est porté, à l'aide de brouettes, à deux concasseurs, l'un du système Marsden, l'autre du système Blake. Ce mode de transport est en voie de subir une importante transformation; les brouettes vont être remplacées par un convoyeur automatique, qui consiste en une chaîne continue de godets, passant sous le sol et recevant les morceaux de ciment. Les godets sont reliés par une chaîne Eyward.

Les concasseurs formés de mâchoires, l'une fixe et l'autre mobile, réduisent le clinker en morceaux de 3 à 4 centimètres de côté, qui sont versés dans un élévateur et transportés dans des cylindres de quatre calibres différents.

Là commence la réduction en poudre; lorsque les grains ont passé par le quatrième cylindre où ils sont déjà à l'état de poudre, ils sont amenés sous les meules horizontales, semblables à celles qui font la mouture de la pâte à ciment.

Après le passage par les meules, le ciment subit la dernière opération du tamisage qui est d'une grande importance, car la résistance du ciment dépend en grande partie de sa finesse qui permet aussi dans la composition des mortiers l'adjonction d'une plus grande quantité de sable.

Le tamisage s'effectue par divers tamis, présentant des ouvertures de 3 4 à 1/2 millimètre de largeur en commençant. Le refus aux premiers tamis fait retour au cylindre nº 4 pour être de nouveau moulu; la finesse du ciment, après le passage dans les meules, est telle que le résidu sur le tamis de 5,000 mailles par centimètre carré n'est que de 25 p. c.

Le ciment fabriqué est amené aux magasins à l'aide d'un convoyeur de plus de 300 mètres de longueur, formé par une courroie en coton avec enduit de caoutchouc qui se meut sur des rouleaux. Ce système de transport très ingénieux n'exige que l'emploi d'un seul homme pour déverser le ciment en divers endroits des magasins. Il est installé dans un couloir, élevé à plus de 8 mètres au-dessus du sol et supporté par une charpente métallique très légère et présentant néanmoins une grande stabilité.

Puis le ciment est mis en sacs ou en barils portant la marque de fabrique, et transporté à quai ou à la gare à l'aide du chemin de fer de l'usine.

Les murs de quai qui se trouvent le long du Rupel, devant la façade de l'usine, ont été spécialement construits pour l'usage du chargement et du déchargement des bateaux. Ces murs ont été construits en un béton de ciment, composé d'une partie de ciment, 5 de sable du Rupel et 6 de briquaillons. Ces maçonneries très résistantes et de dimensions fort réduites n'ont coûté que 9 francs le mètre cube.

Une tonnellerie, une forge, une lampisterie, un séchoir, des ateliers de mécanicien, de charpentier, de réparation de sacs, sont annexés à l'établissement ; de même, un laboratoire de chimie et d'essais pratiques est installé dans l'usine.

Après cette longue mais très intéressante promenade, nous avons assisté, dans le laboratoire d'essais, à diverses expériences sur des briquettes de ciment.

Le préparateur a fabriqué devant nous des briquettes de forme spéciale pour faciliter les expériences et qui présentent une section de cinq centimètres carrés.

Voici le résultat de quelques expériences effectuées au moyen de l'appareil Michaëlis, de Berlin.

Une briquette de ciment, fabriquée à un mois de date, a offert une résistance à la traction de 70 kilogrammes par centimètre carré. La résistance à l'écrasement étant dix fois plus grande, celle-ci serait donc de 700 kilogrammes par centimètre carré.

Une briquette formée d'une partie de ciment et de trois parties de sable, de même date de fabrication, a offert une résistance à la traction de 20 kilogrammes par centimètre carré.

On a fait ensuite, à l'aide d'un appareil spécial, des expériences à l'écrasement sur divers matériaux formés en cubes de $0^{m}10$ de côté.

Une brique de la fabrication de Boom et de la forme sus dite, a résisté à une pression de 35 kilogrammes par centimètre carré.

Un cube formé d'une partie de ciment et de six parties de gravier, fabriqué en décembre 1885, a résisté à une pression de 75 kilogrammes par centimètre carré.

Un cube formé de deux parties de ciment, six de sable et deux de briquaillons, fait en septembre 1885, a résisté à une pression de 125 kilogrammes par centimètre carré.

Un cube, moitié ciment et moitié sable, de novembre 1885, a résisté à une pression de 150 kilogrammes par centimètre carré.

Ce sont là de magnifiques résultats, qui prouvent combien la fabrication du ciment à l'usine de Niel est l'objet d'une attention constante et soutenue.

On établit en ce moment des tuyaux de verre de 9 mètres de hauteur, qui, étant remplis d'eau et fermés à leur extrémité inférieure par une légère couche de ciment, permettront de juger du degré de perméabilité de ce produit.

Ajoutons que le génie militaire construit dans l'usine deux voûtes de $1^{m}10$ d'épaisseur et de $5^{m}50$ d'ouverture, l'un en béton hollandais, formé de dix parties de mortier hydraulique au trass et de dix-huit parties de briquaillons, l'autre en béton de ciment de l'usine, composé d'une partie de ciment, six de sable de Hollande et dix de briquaillons.

Ces deux voûtes seront, de la part de l'autorité militaire, l'objet d'une série d'expériences comparatives.

On nous fait voir des expériences sur des voussettes en béton de ciment avec pavements destinés à remplacer, dans les bâtiments, les voussettes en briques. Une de ces voussettes, présentant $1^{m}00$ d'ouverture, $0^{m}06$ de flèche, avec une épaisseur de $0^{m}06$ à la clef et $0^{m}12$ aux naissances, formée par un béton d'une partie de ciment, quatre parties de sable du Rupel, deux de briquaillons et deux de mâchefer, supporte un poids uniformément réparti de 3,000 kilogrammes par mètre carré. Il est à remarquer que les voussettes en béton résistent parfaitement au choc, dans des conditions beaucoup plus avantageuses que celles en briques, qui s'écroulent complètement sous le choc de pièces lourdes, tandis que ces mêmes chocs ne produisent sur les voussettes en béton de ciment tout au plus qu'une ouverture à l'endroit où les pièces tombent.

Les voussettes en béton permettent de réduire l'épaisseur à la clef, ce qui donne pour résultat immédiat l'allègement du poids de la construction et une économie notable sur les longerons, poutrelles et supports des planchers.

Le pays qui a fait le plus d'expériences sur l'emploi du ciment est l'Allemagne, qui possède une pouzzolane très énergique : le trass d'Andernach. Pourtant, le gouvernement n'autorise plus son emploi dans les grands travaux hydrauliques; il exige l'emploi du ciment artificiel de Portland, mais il oblige l'entrepreneur à se soumettre à de minutieuses expériences sur la valeur du produit qu'il met en œuvre.

Les prescriptions officielles en Allemagne exigent que les briquettes composées d'une partie de ciment et de trois parties de sable normal, exposées un jour à l'air et vingt-sept jours dans l'eau, présentent à la traction une résistance minimum de 15 kilogrammes par centimètre carré, ce qui correspond à une charge de 150 kilogrammes pour la même surface.

Le sable normal est celui qui traverse le tamis de 60 mailles et qui ne passe pas celui de 120 mailles par centimètre carré.

On exige en outre que le poids spécifique du ciment, déterminé au moyen de l'appareil Frésenius dans la térébenthine, dépasse 3, ce qui correspond à un poids de 1,300 kilogrammes le mètre cube, le ciment étant versé lentement et non tassé. Enfin on prescrit pour la finesse du ciment que le résidu sur le tamis de 900 mailles au centimètre carré ne dépasse pas 15 p. c. Il est même question de réduire ce résidu à 10 p. c.

En France, les prescriptions sont aussi très sévères, et en Belgique les nouveaux cahiers de charges, dressés par le génie militaire et l'administration des ponts et chaussées, imposent des conditions aussi rigoureuses.

L'administration de l'usine de Niel pousse le raffinement dans la constatation de la bonté de ses produits jusqu'à garder, pendant une année, un échantillon de ciment de chaque expédition faite, afin d'être à même de contrôler la valeur des réclamations.

De plus, pendant six mois, on conserve en poudre et en briquettes, placées dans l'eau, le ciment de la fabrication de chaque jour. Le ciment est journellement expérimenté, soit chimiquement, soit pratiquement, à l'aide de machines *ad hoc*, par l'aiguille Vicat, etc.

Tels sont les résultats de cette visite à l'usine de MM. Josson et Cᵉ, à Niel-on-Rupell. Puisse cet exposé de notre excursion donner, à ceux qui le liront, l'idée de se rendre compte *de visu* de la fabrication d'un produit qui forme l'une des industries les plus importantes de la Belgique.

T. Lamal.





MÉLANGES

—

Société Centrale d'Architecture de Belgique

[illegible] dernière assemblée générale, la Société a admis [illegible] de membres correspondants :

MM. Gau[illegible], Charles, architecte du Gouvernement à Laon ;
Bénard, Pierre, architecte à Saint Quentin ;
Chérier, Charles, architecte à Saint Quentin ;
Malézieux, Albert, architecte à Saint Quentin ;
[illegible] à Saint-Quentin ;
Delmas, Henri, architecte à Saint-Quentin ;
Hachet, Jules, architecte à Saint-Quentin ;
Boutry, Charles, architecte à Saint-Quentin ;
Ermant, Georges, architecte à Laon ;
[illegible] à Laon ;
[illegible], architecte à Charleroi ;
[illegible], architecte à Gosselies ;
[illegible], Jules, architecte à [illegible] d'Enghien ;
[illegible], architecte à Gilly.

—

La Société [illegible] depuis le 1er août dans les locaux [illegible] suite de son [illegible] salles [illegible] de la Bourse, et qui comprennent des salles [illegible] jeux, une vaste salle d'exposition et d'assemblée [illegible], une salle de conférences, une salle de billards, un salon [illegible]. L'entrée [illegible] rue du [illegible].

[illegible] dans la West-Flandre [illegible] Nieuport, Dixmude, Furnes et Ypres, dont les monuments, et notamment les fameuses halles et l'église Saint-Martin, ont vivement [illegible].

[illegible]

[illegible] à fait original, et M. [illegible] les honneurs d[illegible] un [illegible] dont nous [illegible].

[illegible] Notre-Dame de [illegible], que [illegible] aucoup d'entre nous, nous regrettons de devoir le dire, ne [illegible] putation ou par la photographie.

Les Architectes provinciaux. — Nous avons reçu d'un groupe d'architectes d'Anvers, une petite brochure, reproduisant une requête adressée par eux aux autorités compétentes, afin d'obtenir la revision du règlement des architectes provin[illegible] rs. Notre concours est acquis à [illegible] celle que la Société Centrale d'Architecture [illegible] tant d'ardeur depuis quelques [illegible]es et que nous avons vu couronner d'un si grand succès l'année dernière, lors de la publication du nouveau règlement, par lequel le Conseil provincial a enlevé aux architectes provinciaux les privilèges, le monopole scandaleux que l'ancien leur avait permis d'obtenir auprès des communes qui devaient bâtir une école, une église, un presbytère, etc.

Nous engageons vivement les auteurs de cette requête à se faire connaître à notre Rédaction ; nous leur conseillons d'intéresser à leur demande la Société des Architectes d'Anvers ; nous sommes persuadés que la réunion bien intime des efforts de cette Société et de la Société Centrale d'Architecture, qui lui donnera l'appui de son organe « L'Émulation », triomphera aisément des dernières résistances ou de l'indifférence du Conseil provincial d'Anvers.

Echelle de sauvetage. — Nous avons assisté récemment à une expérience intéressante dont l'abondance des matières nous a empêchés de rendre compte jusqu'ici.

Il s'agissait d'essayer une nouvelle [illegible] inventée par M. Charles Bellest, [illegible]

L'invention de M. Bellest est [illegible] simple. C'est, appliquée du haut en bas [illegible], une sorte de grande tringle de fer qu[illegible] de la place d'une gou[illegible]. Comment une échelle peut-elle être dissimulée dans cette sorte de tringle plate, large de trois à quatre [illegible]

Un ouvrier s'approche, il appuie légèrement sur un petit levier, et aussitôt de la barre verticale, sort une échelle en fer, les échelons s'abaissent horizontalement, et du premier étage jusqu'au faîte de la maison, on peut descendre ou monter avec la plus grande [illegible]

[illegible] aussi commode en cas d'incendie. L'échelle, en se déployant, met en mouvement une forte sonnette électrique, et tous les habitants sont réveillés en même temps. Voilà qui ne peut manquer de faciliter étrangement le travail des pompiers. Pour replier l'échelle, on tire à soi le levier, et la barre de fer reprend son aspect primitif.

Il est certain que l'invention de M. Bellest [illegible]

Cela nous a paru être l'avis de plusieurs membres du Conseil communal de Bruxelles, de M. Allo, capitaine des pompiers, et de la plupart des membres de la Commission de la Société Centrale d'Architecture qui assistaient à ces expériences.

L'inspecteur général des prisons du royaume s'est rendu récemment à Verviers pour rechercher un terrain destiné à l'érection d'une nouvelle prison. L'inspecteur s'est [illegible] avec l'échevin et le directeur des travaux de la ville. [illegible] situé dans l'Immobilière Hanlet, emplacement sur lequel il serait question de construire une vaste prison cellulaire pouvant contenir au moins deux cents détenus. Des ouvertures ont été faites à ce sujet à la ville, à laquelle l'Etat céde[illegible] prison actuelle et toutes ses dépendances.

Une demande de mise au concours a été adressée par la Société Centrale d'Architecture à M. le Ministre de la Justice.

La joie règne en France dans le monde des antiquaires. [illegible] d'être transportés à Paris. Contenus dans deux cent qu[illegible] ont été recueillis par la mission Dieulafoy [illegible] tement en bronze des portes des palais, des statuettes, etc., etc. Il n'a pas fallu [illegible] deux ans pour mener à bien l'enlèvement [illegible].

[illegible] terminé, et dans quelques mois on [illegible] Louvre.

(*Indépendance belge*, 9 juillet 1886.)

[illegible] la reine d'Angleterre. — M. Charles [illegible] l'Institut, vient d'obtenir la grande [illegible]

[illegible]

« de vue au choix de nos confrères de l'Institut britannique.
« Charles Garnier est certainement l'architecte français vivant [illegible]
« qui a exercé l'action la plus considérable sur celle de ses
« confrères. Cette action est même parfois [illegible]
« d'impuissance de la part des copistes ? [illegible] M. Charles [illegible] seuls
« s'imposent à ce point. Et c'est au doubl[illegible] du
« patriotisme et de l'art que nous félicitons [illegible]
« et rendons hommage à l'esprit libéral d[illegible] [illegible]ique. »

Au banquet qui a été offert, le 5 mai, à M. Ch. Garnier par la Société Centrale des Architectes [illegible] de félicitations signée de tous l[illegible].

Dans le toast [illegible] que depuis 184[illegible] la reine Victoria est décernée à un Français [illegible] de M. Garnier sont : Hittorf, Lesueur, Viollet-le-Duc, Duc, Texier et le marquis de Vogüé.

[illegible]



L'enseignement de l'Architecture

I

Depuis une douzaine d'années que nous réclamons la réorganisation complète de l'enseignement architectural en Belgique, nous avons rencontré bien des contradicteurs; beaucoup de ceux qui directement ou indirectement ont des attaches à l'enseignement officiel, se sont d'abord profondément indignés que nous eussions l'audace de toucher à l'arche sainte; on se rappelle peut-être le mauvais accueil que quelques-uns de nos confrères — une infime minorité — firent à notre requête réclamant des Chambres législatives, l'institution d'un diplôme d'architecte et la création d'une Ecole d'architecture.

Intimement convaincus nous-mêmes de l'excellence de la cause que nous plaidons, nous avons fini par convaincre la plupart d'entre eux; nous sommes heureux de montrer aux autres que cette question si importante de l'enseignement de l'architecture a été dans les sphères officielles, et même aux Chambres législatives, l'objet de discours très intéressants, qui nous paraissent de nature à attirer l'attention des pouvoirs publics et nous mener prochainement au but que nous poursuivons.

Les réformes apportées récemment au programme d'études de l'Académie d'Anvers et l'adjonction à l'Académie de Bruxelles d'une Ecole des arts décoratifs, entraînant la revision du programme d'études de cette Académie, nous semblent un premier pas accompli dans cette voie.

C'est avec un vif sentiment de satisfaction que nous reproduisons dans nos colonnes les discours de M. Pauli, à l'Académie des Arts, des Sciences et des Lettres, et celui de M. Wagener, à la Chambre des Représentants.

Voici le discours de M. l'architecte Pauli :

« Mesdames et Messieurs,

« Il est banal, je le sais, en commençant un discours, d'invoquer l'indulgence du public devant lequel on a l'honneur de parler. C'est cependant cette demande qui me servira d'exorde, parce que, au point de vue de l'art de bien dire, j'ai la perception très nette de mon incompétence. Puissé-je, du moins, en vous entretenant de l'art architectural, que j'ai pratiqué et enseigné toute ma vie, réussir à exprimer d'une façon suffisamment claire quelques-unes des idées qui me tiennent à cœur et auxquelles le congrès de l'enseignement des arts du dessin, organisé en 1868, a donné depuis longtemps une certaine publicité.

« Messieurs, dans l'étude des sciences physiques et naturelles on ne se contente plus de nos jours de saisir l'apparence extérieure des phénomènes, on cherche à pénétrer la nature intime et la liaison cachée des choses (1).

« Il est fini le règne des théories *a priori*, des conjectures plus ou moins ingénieuses, enfantées par l'imagination, mais dénuées de preuves.

« Désormais toutes les branches des connaissances humaines doivent passer par le creuset de l'analyse et se soumettre à la critique. Appliquée d'abord à l'étude de la nature, cette méthode n'a pas tardé à envahir tout le domaine de la science, et partout elle s'est montrée féconde en résultats admirables.

« L'architecture n'y a pas échappé, car si d'un côté elle est un art, qui comme tel semble se soustraire aux règles de l'analyse, d'autre part elle est une science, beaucoup plus complexe et plus étendue qu'on ne la suppose généralement.

« Or, la base de toute science c'est le raisonnement. L'architecture, en tant que science, doit donc être avant tout et nécessairement rationnelle.

« Il ne s'agit plus aujourd'hui, lorsqu'on veut être architecte, de s'arrêter consciencieusement à telle ou telle forme que nous ont léguée les siècles passés. Il faut d'abord se pénétrer du but à atteindre et veiller, en s'aidant des lumières de la raison et des données de la science, à ce que toutes les parties de l'édifice à construire concourent harmonieusement à l'ensemble de ce but.

« Dans les travaux qui constituent le domaine de l'ingénieur, on s'est affranchi depuis longtemps des anciennes traditions. On ne s'est point attaché à conserver des formes admises avant nous; à les modifier et à les plier aux nécessités du moment. On a suivi une voie plus scientifique en profitant des résultats de l'expérience et de l'observation, et c'est ainsi qu'on est arrivé à élever des constructions répondant à nos usages et aux ressources matérielles de notre temps.

« Dans les œuvres d'architecture, au contraire, on n'a pas toujours procédé de la même manière.

« Notre architecture moderne, s'il fallait s'en rapporter aux attaques dont elle est l'objet, manque de caractère et d'originalité; elle est, nous assure-t-on, dans un état de faiblesse et de décadence incontestable. Sans doute ces plaintes sont injustes et exagérées, car il y a certains édifices qui semblent en effet donner raison à ces critiques, il en est d'autres au contraire qui constituent de véritables œuvres d'architecture.

« Pour rechercher les causes de ce manque de progrès dans la branche la plus élevée de l'art de bâtir, quelques développements sont nécessaires.

« Toute œuvre d'architecture doit non seulement satisfaire à certaines exigences matérielles, mais aussi à certaines conditions esthétiques.

« Il est évident qu'un édifice doit être solide et approprié à sa destination, mais il faut aussi qu'il plaise par la beauté de ses formes et par l'harmonie de ses proportions.

« Ces qualités sont inséparables et nécessaires à toute œuvre d'architecture.

« C'est là un problème dont la solution paraît de prime abord présenter de grandes difficultés et qui, en effet, dans beaucoup d'édifices modernes, n'a pas été résolu. On a même prétendu parfois, que la solution *complète* de ce problème était impossible et qu'il existait une incompatibilité radicale entre ces deux conditions.

« C'est là une idée absolument fausse, et il suffit d'examiner les œuvres d'architecture dont la perfection est généralement admise, pour être convaincu que, sauf peut-être dans quelques cas exceptionnels, les conditions de convenance matérielle et de beauté plastique ne sont nullement en désaccord.

« Léonce Reynaud, dans son *Traité d'architecture*, dit à bon droit que les formes inspirées par les divers besoins de la construction, loin de nuire à la beauté d'un édifice, y contribuent au contraire toujours, et qu'il est indispensable, au point de vue de l'art, de les rendre franchement apparentes :
« Car toute qualité qui se montre devient une beauté, et plus
« nous y attachons de l'importance, plus son expression nous
« touche. »

« Les exigences d'ordre matériel : celles qui dépendent de la destination de l'édifice, comme celles qui se rapportent à la solidité, ne sont d'ailleurs jamais assez formelles pour imposer des proportions précises; elles ne prescrivent, dans la plupart des cas, que des limites assez éloignées.

« L'architecte pourra donc toujours, avec des proportions qui paraissent judicieuses, combiner les lois de l'harmonie et, à des formes absolument rationnelles, donner de l'expression et de la variété. Et comme le dit fort bien Charles Blanc, dans sa *Grammaire des arts et du dessin :*
« Tous les besoins de la construction doivent se transfor-
« mer en motifs d'élégance.
« L'utilité pratique, même en s'accusant avec franchise,
« doit revêtir les nobles insignes de l'art.
« C'est là que commence la tâche de l'artiste. C'est en l'ac-
« complissant qu'il peut imprimer à toutes ses œuvres le
« cachet de son individualité et se montrer véritablement
« créateur. »

« En étudiant attentivement les grandes œuvres du passé, on reconnaît que toute architecture a, pour point de départ, la construction, et que sa forme n'est que la conséquence toute naturelle de cette construction. L'art aux plus belles époques est toujours resté fidèle à ce principe. Jamais il n'a procédé dans l'ordre inverse, c'est-à-dire en créant d'abord des formes et en leur subordonnant ensuite la construction. Une pareille méthode n'a guère été employée qu'aux époques de décadence, alors que l'on ne comprenait plus ni la signification de la forme, ni le rapport qui doit exister entre elle et la construction. « En dehors de ces principes, l'architecture n'est
« ni un art ni une science; c'est l'arbitraire, c'est le caprice
« avec toutes ces extravagances, en d'autres termes, c'est l'ab-
« sence de toute raison (2). »

« Qu'il me soit permis, à l'appui de ce que je viens de dire, d'esquisser sommairement les différents modes de construction employés aux époques antérieures, en m'attachant spécialement à montrer que la structure, base de toute architecture, après avoir été simple au début, s'est successivement compliquée en devenant de plus en plus savante.

« L'ancienne Egypte nous offre le système de construction le plus simple. Il consiste à poser de longues dalles d'un mur à l'autre, ou bien si l'écartement de ceux-ci est trop considéra-

(1) WURTZ, *Les hautes études pratiques dans les universités allemandes*

(2) THIOLLET, *Leçons d'a*[illegible]

ble, à les faire supporter par des rangées de piliers ou de colonnes intermédiaires. C'est ainsi que la plate-forme du grand temple de Karnac était soutenue par 134 colonnes, dont les plus fortes avaient un diamètre tel, qu'il ne faudrait pas moins de six hommes pour en embrasser le tour (3).

« Ces nombreuses colonnes couvertes de riches sculptures et rehaussées de brillantes couleurs, devaient produire sans contredit beaucoup d'effet; mais peut-on approuver un mode de construction qui exige à la fois des pierres aussi fortes et des supports aussi rapprochés?

« On doit au génie des Grecs d'avoir modifié ce système en y introduisant un nouvel élément de construction. L'usage du bois leur permettait non seulement de couvrir de plus grands espaces sans soutiens intermédiaires, mais encore de remplacer la couverture en plate-forme des temples égyptiens par un toit à deux versants.

« L'édifice était ainsi terminé sur deux faces opposées par un espace triangulaire ou fronton, qui constitue l'élément le plus caractéristique du temple grec. Sous le rapport de la construction proprement dite, l'architecture des Grecs était de tout point semblable à celle des Egyptiens; elle avait pour principe la stabilité simple par superposition de matériaux, ne produisant que des pressions verticales.

« Malgré les grands perfectionnements apportés par les Grecs au mode de construction qui leur avait été transmis par l'Egypte, le système de la plate-bande, qu'on fît usage de la pierre ou du bois, ne pouvait fournir que des moyens insuffisants pour couvrir de grands espaces.

« Il fallait donc recourir à d'autres dispositions pour élever de vastes édifices d'une manière simple et d'une solidité suffisante.

« Or, l'arc et la voûte permettaient d'atteindre ce but avec des moyens praticables, dans tous les pays, même dans ceux dont le sol ne fournit ni bois, ni pierres de grandes dimensions.

« Cet élément de construction employé par les peuples d'Asie, mais que les Grecs n'adoptèrent jamais, fut de bonne heure importé en Italie par les Étrusques. L'obstacle devant lequel avaient dû s'arrêter les Egyptiens et les Grecs était désormais brisé : un horizon nouveau s'ouvrait à l'étude et à la recherche. Le nouveau procédé de construction n'est, pendant longtemps, que rarement appliqué, mais les Romains s'en emparent et lui donnent dès le commencement de l'empire, des développements inconnus jusqu'alors.

« La science des constructeurs romains se montre surtout dans la vaste coupole du Panthéon de Rome. Cette immense rotonde de 44 mètres de diamètre qui s'appuie sur une muraille circulaire de 6 mètres d'épaisseur, est déjà toute une innovation dans l'art de bâtir, et cependant elle ne nous présente la voûte que dans sa forme et sa construction les plus simples.

« Le grand sens pratique des Romains ne pouvait se contenter d'une science qui n'en était encore qu'à ses débuts. La nécessité de fonder de vastes édifices tels que des palais, des thermes, et d'autres grands établissements d'utilité publique, amena un progrès nouveau et décisif dans la science des constructions. Les architectes se préoccupèrent avant tout de la question d'utilité et leur attention se porta dès l'abord, sur la composition des plans. Aussi, lorsqu'on étudie avec soin les grands édifices romains, on y découvre une série de salles, qui, tout en se prêtant un appui réciproque, ont, chacune, la forme et la dimension qui conviennent le mieux à leur destination. Si l'on examine ensuite les moyens employés pour couvrir l'édifice, on constate avec étonnement, dans les voûtes, des combinaisons aussi hardies que nouvelles. Ce n'est plus, comme au Panthéon, une seule coupole sphérique élevée sur un mur cylindrique; c'est au contraire une infinité de voûtes composées, appelées à couvrir chacune un espace distinct quelles qu'en puissent être la forme et la dimension.

« Au moment où l'architecture romaine, à son déclin, n'était plus que la pâle image d'elle-même, et qu'au paganisme vint se substituer la religion chrétienne, une évolution complète ne tarda pas à s'opérer dans l'art de bâtir.

« Désormais, le centre du mouvement n'est plus à Rome, il est à Byzance.

« La nouvelle capitale avait pris en fort peu de temps un développement prodigieux; les églises, les palais, les thermes, les théâtres, les arcs de triomphe qu'on avait vu s'élever dans ses murs, étaient, dans le principe, conçus conformément aux règles de l'architecture romaine (4). Mais le nouvel empire, dédaignant les traditions du passé, ne tarda pas à se tracer une voie nouvelle.

« Les Grecs qui dans l'antiquité étaient restés fidèles aux ordres d'architecture, les repoussent maintenant et adoptent d'autres principes, inconnus de leurs aïeux, pour régénérer un art tombé dans la plus profonde décadence.

« Développant ensuite le mode de construction admis par les Romains et le poussant jusqu'à ses dernières limites, les Grecs de Byzance finissent par appuyer les voûtes et les coupoles, non plus sur des murs continus comme c'est le cas pour le Panthéon, mais uniquement sur des points d'appui isolés.

« L'art byzantin, qui a créé l'église de Sainte-Sophie, à Constantinople, n'a pu toutefois se faire accepter en Occident dans ce qu'il a de plus fondamental, c'est-à-dire dans ses dispositions générales.

« L'esprit éminemment logique de l'Occident se refusait à adopter un arrangement qui ne lui paraissait pas assez motivé. Pendant que le type byzantin s'établissait définitivement sur le littoral de la mer Noire en adoptant pour le plan des églises la forme de la croix grecque, le style basilical des premiers temples chrétiens se maintenait à Rome et s'étendait en Occident en s'attachant à la forme de la croix latine.

« L'architecture occidentale, pendant les IXe et Xe siècles, était arrivée à la plus complète décadence. Les traditions romaines étaient perdues et les progrès des Byzantins dans la science de la construction étaient encore ignorés.

« Ce n'est qu'au commencement du XIe siècle que l'architecture se réveille et crée le style roman. Les premières églises romanes étaient couvertes en charpentes à l'instar des basiliques romaines; mais la fréquence des incendies fit reconnaître l'insuffisance de ce mode de couverture. Les architectes n'eurent bientôt d'autre préoccupation que de remplacer ces charpentes par des voûtes, en maintenant la disposition si simple et si convenable du plan. C'était là un problème de construction dont la solution devait embarrasser des architectes qui ne possédaient plus que de vagues notions des traditions antiques.

« Aussi les premiers essais furent-ils timides, et de nombreux mécomptes firent-ils reconnaître les vices des systèmes employés tour à tour. — Les constructeurs romans furent astreints à des efforts d'autant plus longs et pénibles qu'ils ne trouvèrent dans le principe que des ouvriers inexpérimentés ne sachant plus tailler ni le marbre ni la pierre. Mais quand les difficultés du travail de la matière s'aplanirent, l'artiste put donner libre carrière à son génie et réaliser les conceptions que ses prédécesseurs n'avaient même pu entrevoir.

« On commença par diminuer l'épaisseur des murs et des voûtes en introduisant les contreforts et les nervures. On engagea ensuite dans les murs et les piliers des nefs de frêles colonnes s'élevant d'un seul trait du sol jusqu'à la naissance des voûtes. C'était toute une révolution dans l'art de bâtir; c'était l'abandon complet des proportions de l'antiquité.

« Ces dispositions nouvelles sont d'une importance capitale dans l'histoire de l'architecture du moyen âge, elles ont permis la substitution des voûtes aux charpentes, l'emploi de formes élancées et la prédominance des lignes verticales. Ce sont ces dispositions, en un mot, qui ont constitué la base de l'architecture chrétienne de l'Occident (5).

« Vers la fin du XIIe siècle, quand l'architecture romane commençait à élever ses plus brillantes conceptions, un nouvel élément, l'ogive, vint s'associer aux formes anciennes.

« La voûte romane n'était pas arrivée à la dernière limite de son développement. Bien que sa poussée fût sensiblement diminuée par l'introduction des nervures, elle était encore supérieure à celle de l'arc aigu. L'action relativement faible de l'ogive fut reportée à l'aide d'arcs-boutants sur les contreforts extérieurs et afin d'en prévenir le renversement et d'en augmenter la stabilité on les surchargea de clochetons plus ou moins élevés.

« Dans ces savantes dispositions, qui donnent à l'architecture un caractère complètement nouveau, tout concourt au même but, tout est rationnel.

« Les ogives, les arcs-boutants, les contreforts, les clochetons, les gables aigus, tous ces éléments s'expliquent par les besoins de la construction.

« A la stabilité passive des constructions grecques et romaines, dit Viollet-le-Duc, dans ses entretiens sur l'architecture,
« les maîtres du moyen âge ont substitué l'équilibre, loi plus
« délicate, permettant des résultats plus étendus, plus variés,
« plus libres. Ces maîtres sont en progrès sur la structure des
« siècles précédents. »

« Mais dès le XIVe siècle, des indices de décadence apparaissent. Les formes sont moins vraies, moins sérieuses, elles visent à la hardiesse.

« Le XVe siècle va plus loin : on prodigue l'ornementation, on recherche les formes irrationnelles, les difficultés d'exécution, et l'art ogival arrive enfin à la plus profonde décadence, conséquence inévitable due à ses propres excès.

« L'art ogival n'avait jamais répondu entièrement au sentiment du peuple italien, qui semble ne l'avoir accepté qu'à regret. Aussi, dès le XVe siècle, quand le goût des beaux-arts se réveilla en Europe et que l'Italie put reprendre le sceptre de l'architecture, les formes gothiques furent-elles complètement abandonnées, pour remettre en honneur les principes, si longtemps oubliés, de l'architecture antique.

« Brunelleschi fut le grand promoteur de cet art de la renaissance, créé sous l'influence des études d'après l'antique, et son œuvre la plus importante fut l'admirable dôme de Sainte-Marie-des-Fleurs, à Florence.

« Cette coupole, de 40 mètres de diamètre, ouvrit la voie à toutes les entreprises colossales de l'architecture moderne, et ce monument, qui faisait l'admiration de Michel-Ange, étonnera toujours ceux qui sauront apprécier la science qui a présidé à son exécution.

« Le dôme de Saint-Pierre à Rome, celui de Saint-Paul à Londres, de Sainte-Geneviève à Paris n'existeraient probablement pas, si Brunelleschi n'avait pas résolu le problème de la construction de ces prodiges de l'art moderne (6).

(3) DEVILLERS et JOLLBOIS, *Description de Thèbes*
(4) LÉONCE REYNAUD, *Traité d'architecture*
(5) LÉONCE REYNAUD, *Traité d'architecture*
(6) THIOLLET, *Leçons d'architecture.*

« Les quelques indications historiques que je viens de donner, concernant les divers systèmes de construction qui se sont succédé, nous fournissent la preuve évidente du développement scientifique de l'art de bâtir. Si l'on compare le principe de stabilité simple, par superposition de matériaux, mis en œuvre dans les monuments de l'Egypte, avec le principe d'équilibre des grands édifices du moyen âge, le progrès est incontestable et immense.

« L'étude de l'histoire de l'architecture est assurément indispensable à tout architecte, à condition qu'on en fasse ressortir les principes plutôt que les formes.

« L'archéologue peut s'en tenir à l'examen attentif des formes extérieures; il retirera sans doute de leur étude le plus grand avantage, car ce sont elles qui lui indiqueront d'une manière certaine les diverses époques de l'art.

« L'architecte, au contraire, ne devra considérer les formes que dans leurs rapports avec la structure. Il s'agit bien moins pour lui de connaître toutes les moulures, tous les profils, tous les caprices de l'ornementation que de rechercher avec persistance les principes de l'art de bâtir et des convenances spéciales auxquelles il faut attribuer la disposition et l'agencement des masses et des détails.

« La plupart des conditions qui exerçaient jadis une grande influence sur l'architecture existent encore aujourd'hui et font que notre système de construction ne saurait être complètement différent de celui du passé. Mais il faut reconnaître aussi que beaucoup de ces conditions ont été modifiées et que l'architecture, ressortissant jusqu'à un certain point aux sciences physiques et mathématiques, a nécessairement dû progresser comme elles.

« Nous disposons aujourd'hui de nouveaux matériaux et de machines autrefois inconnues; nos besoins sont plus variés et surtout plus étendus que ceux de nos ancêtres; aucune civilisation n'exige autant que la nôtre des locaux spacieux.

« Il est donc indispensable qu'on se soumette à ces conditions nouvelles. Nous possédons un nouvel élément de construction d'une énorme puissance : le fer coulé ou laminé, que l'industrie nous fournit dans des dimensions inconnues jusqu'ici.

« Dans l'antiquité comme au moyen âge, les constructeurs n'employaient le fer qu'en pièces relativement petites; il n'était guère utilisé que pour consolider les maçonneries et les ouvrages de charpente. Mais de nos jours, messieurs, vous le savez, le fer est appelé à jouer un rôle de plus en plus important dans nos bâtisses. La substitution du fer au bois, d'abord restreinte à un petit nombre d'applications à cause de sa cherté, a pris dans ces derniers temps un développement extraordinaire.

« En effet, on fabrique aujourd'hui, sur une grande échelle et par des procédés très économiques, des fers qui, en vertu de leur forme, semblent résoudre le difficile problème de fournir la plus grande résistance avec le moins de matière.

« Grâce à cet immense progrès, l'emploi du fer a pu s'étendre et se généraliser de plus en plus, de telle sorte qu'après avoir fait des colonnes, des solives de plancher et des combles, on en est finalement arrivé à faire des constructions ne se composant que de fer, telles que des gares de chemin de fer, des marchés, des palais d'exposition universelle. Ceci, du reste, ne devait paraître un problème insoluble à personne, depuis que le fer a permis de construire des ponts pour les ouvertures desquels aucune combinaison de charpente n'eût paru suffisante et que le fer a remplacé le bois dans la construction des plus grands navires.

« On a dit souvent que le fer ne pouvait se plier aux formes de l'architecture monumentale.

« On comprend que bien des personnes aient pu partager cet avis, puisque, en effet, le fer, dans les monuments construits de notre temps, n'a pas toujours reçu la forme la plus en harmonie avec sa nature.

« Or, aussi longtemps qu'on fera servir le métal à représenter des constructions en pierre ou en bois, on ne produira jamais que des ouvrages hybrides, que devront réprouver tous les hommes de goût.

« Il faudra donc de nouvelles formes et de nouvelles proportions pour la nouvelle matière que l'industrie met à notre disposition. C'est aux architectes, écrivait Demanet dans son *Mémoire sur l'architecture des églises*, de créer ces formes, qui, tout en étant appropriées à la matière, plaisent au regard et s'adaptent d'une façon harmonieuse aux différents éléments de la construction en pierre, avec lesquelles ils sont combinés. En ne faisant usage du fer et de la fonte que là où leur emploi est justifié, en donnant aux pièces ou aux systèmes métalliques les formes déduites des règles de la statique et des lois de la résistance de la matière, on pourra peut-être un jour atteindre le but.

Les applications du fer réalisées jusqu'ici ont eu plus de succès dans les constructions industrielles que dans les œuvres qui sont plus spécialement du domaine de l'art. Ce sont surtout les ingénieurs qui, sans se préoccuper des formes de l'art et se basant exclusivement sur l'analyse scientifique et l'utilité pratique, ont exécuté des travaux d'une hardiesse surprenante comparativement à ce qui s'était fait antérieurement.

« De là bien des personnes ont conclu à l'infériorité de l'architecte, et ce qui pourrait, en effet, contribuer à jeter une certaine déconsidération sur sa profession, c'est que trop souvent, hélas! il a manqué d'instruction scientifique.

« Anciennement on comprenait fort bien le lien qui devait toujours exister entre l'art et la science; l'architecture embrassait alors toutes les branches de l'art de bâtir. Les architectes étaient chargés de la direction de toutes les constructions, quelle qu'en fût la nature.

« Brunelleschi, le célèbre auteur de la coupole de Sainte-Marie-des-Fleurs, à Florence, n'entendait pas moins bien l'architecture militaire que l'architecture civile. Il fournit les plans des citadelles de Pise et des forteresses du port de Pesaro.

« Michel Ange, l'éminent artiste qui éleva la coupole de Saint-Pierre, à Rome, était commissaire général des fortifications de l'Etat de Toscane et, cédant aux sollicitations du doge Gritti, il fit le dessin du célèbre pont Rialto, de Venise.

« Alberti, Sangallo, Dominique Fontana, François Blondel se sont, non seulement illustrés par la publication de nombreux ouvrages scientifiques, mais joignaient encore au talent d'architecte celui d'ingénieur.

« Cependant l'art architectural prit peu à peu un développement tellement grand, ses applications devinrent si nombreuses et si variées, qu'il se forma dans son sein une série de subdivisions qui devinrent chacune l'objet des travaux de la savante classe des ingénieurs civils et militaires.

« De nos jours nous sommes obligés d'établir entre les deux professions d'architecte et d'ingénieur une distinction qui n'existait pas autrefois, et cela tient non seulement à la différence des travaux qui leur sont confiés, mais aussi au classement de leurs fonctions dans notre système administratif.

« L'architecture moderne, réduite ainsi à des limites plus modestes, cherche encore à se subdiviser; mais la création de ces spécialités aura pour résultat d'affaiblir l'architecte proprement dit, qui, au lieu de concentrer sa force, comme il l'espère peut-être, n'aboutira qu'à rétrécir son horizon (7).

« Pour que l'architecte puisse suffire pleinement aux besoins de notre époque, la connaissance d'un grand nombre de sciences lui est nécessaire.

« Vitruve voulait qu'un architecte sût écrire et dessiner, être instruit dans la géométrie, connaître les lois de l'optique, la langue du calcul; être versé dans les sciences philosophiques, ne point ignorer l'hygiène et la jurisprudence.

« Aujourd'hui, que de nouveaux besoins et les progrès de la science ont considérablement élargi le cercle des connaissances à acquérir, les conditions exigées par Vitruve pour former un artiste parfait seraient très insuffisantes.

« L'architecte qui veut s'illustrer par ses œuvres doit non seulement avoir approfondi la plupart des sciences indiquées par Vitruve, mais posséder, indépendamment de ses connaissances artistiques, plus que des éléments de la statique, de la stabilité des constructions, de la mécanique, de la physique et de la chimie appliquées à l'art de bâtir.

« Dans l'enseignement de l'architecture, presque tous les développements dans lesquels on entre ne concernent que la forme, et les sciences exactes les plus nécessaires à un architecte n'ont fait, jusqu'à ce jour, qu'accessoirement partie de son instruction académique. Beaucoup de jeunes gens veulent produire vite et, dès qu'ils croient pouvoir exercer la profession d'architecte, abandonnent complètement les études théoriques pour s'appliquer exclusivement au dessin et à la composition. Il existe bien des chaires de science dans nos académies, mais à quoi bon les avoir créées si les élèves ne sont pas tenus de suivre les cours qu'on y professe? Il en résulte que l'instruction scientifique de nos jeunes architectes se borne le plus souvent à quelques notions élémentaires de mathématiques et à des formules plus ou moins empiriques applicables aux cas les plus ordinaires de la pratique.

« C'est là une chose éminemment regrettable, contre laquelle on ne saurait protester avec assez d'énergie. Si l'on n'y porte remède, elle amoindrira de plus en plus la position de l'architecte et le fera descendre fatalement au rôle de simple dessinateur. Il est donc évident que le jeune architecte doit nécessairement, sous peine de déchoir, étudier avec soin les questions scientifiques qui se rattachent à son art et se montrer à la hauteur de son époque.

« Ces questions, bien que variées, ne sont point tellement absorbantes qu'elles puissent l'empêcher de s'occuper, en même temps, avec fruit, des questions purement artistiques.

« Tout en rendant justice à la bonne organisation de la plupart de nos académies, ces institutions, nous le disons avec une profonde conviction, ne seront jamais appelées qu'à donner l'éducation première aux élèves architectes. Le temps consacré aux études est beaucoup trop limité dans la plupart de ces établissements; il n'est pas admissible qu'en deux ou trois heures par jour, pendant les six mois d'hiver, l'élève puisse mener de front l'étude de l'art et celle de toutes les sciences qui lui sont nécessaires.

« Il y a déjà une dizaine d'années, la Société Centrale d'Architecture de Belgique faisait remarquer avec raison, dans une de ses publications mensuelles, qu'il suffit d'appeler l'attention sur ce fait que l'ouvrier charpentier et l'architecte reçoivent la même instruction, pour démontrer qu'au point de vue de l'architecture, ces établissements ne répondent nullement au but qu'il s'agit d'atteindre.

« Pour organiser dans nos académies l'enseignement de l'architecture, de façon à obtenir d'une manière complète le résultat qu'on a en vue, il faudrait un corps professoral nombreux, composé de spécialistes capables. Or, ce système entraînerait à des frais élevés, et il est permis de douter que l'on puisse amener les administrations communales à s'imposer des dépenses aussi considérables.

(7) Rousseau, *Congrès* [illegible], 1868

« La mission de former des architectes vraiment dignes de ce nom sera désormais dévolue en Belgique à des établissements d'instruction supérieure, c'est-à-dire aux académies les plus importantes du pays, ainsi qu'aux écoles spéciales annexées aux universités. Qu'on complète et qu'on renforce dans les unes les études scientifiques, dans les autres les études artistiques, et ces établissements combleront la fâcheuse lacune qui existe aujourd'hui dans notre enseignement architectural.

« L'art doit s'appuyer sur la science, parce que celle-ci apprend à raisonner, mais il ne faut pas que l'architecte soit exclusivement un savant ni qu'on porte la moindre atteinte à ce qui constitue sa spécialité dans le vaste domaine de l'art; loin de là, car agir de la sorte, ce serait tomber dans l'excès contraire tout aussi essentiel à éviter.

« Si l'on ne demandait à l'art que l'exactitude des formes et la vérité des détails, disait M. Quetelet, dans un travail sur l'emploi de la photographie dans les arts, l'art dès à présent devrait certainement s'avouer vaincu par la science. Mais il n'en est pas ainsi : les domaines de ces deux puissances émules sont bien limités; elles peuvent se prêter mutuellement l'appui le plus utile, mais l'une n'aura à craindre d'être détrônée par l'autre que quand, abandonnant son véritable terrain, elle voudra envahir celui de sa rivale (1). » *(Applaudissements.)*

(A continuer.)

Exposition triennale d'Architecture

V

SECTION CONTEMPORAINE

PREMIÈRE CLASSE. — *Architecture religieuse.*

Mentionnons en tête des travaux appartenant à cette section le projet de restauration de l'église de la Chapelle, par M. Jamaer, architecte de la ville de Bruxelles, dont nous louons sans restrictions l'étude consciencieuse. Cette étude se traduit du reste, à première vue, par un dessin viril particulièrement remarquable dans le n° 474. (Élévation du chœur et du transept après la restauration.)

Ensuite l'étude très originale d'un confessionnal, style du XIIIe siècle, par M. Paul Saintenoy, architecte à Bruxelles, dont nous avons entendu critiquer le lavis, mais qui, à notre avis, était bien rendue.

Puis la façade d'une église de village (Dauwe), par M. De Geyne, architecte communal de Courtrai, qui nous a paru charmante quoique... ou plutôt parce qu'elle rappelle dans ses lignes principales les conceptions de feu l'architecte Carpentier.

Nous avons aussi à signaler les églises protestantes de M. Eul, architecte à Louvain, qui nous paraît cependant chercher trop l'*accident* dans ses plans; nous signalons plutôt cette tendance en vue de l'avenir que comme critique du présent. Nous admettons que l'effet pittoresque qui en résulte est très piquant, mais... on doit veiller à l'exagération.

Donnons ici une mention toute spéciale à la belle église du Sacré-Cœur, à Anvers, par MM. Bilmeyer et Van Riel, architectes à Anvers.

Quant à l'église d'Aerschot, par M. Gife, architecte à Anvers, c'est une bonne étude, mais malheureusement présentée.

Nous pourrions en dire autant du projet de restauration de l'église Sainte-Waudru de Mons, par M. Hubert, architecte honoraire de cette ville.

En somme, la section n'était pas bondée d'œuvres, mais celles-ci avaient généralement du mérite.

2e CLASSE. — *Architecture funéraire.*

La palme, dans cette 2e section, revenait assurément à Mr Acker, architecte à Bruxelles, qui y exposait le tombeau pour M. de l'Eau d'Andrimont et celui de la famille C. L. S. Les œuvres de cet architecte sont d'une pureté, d'une finesse de goût remarquables.

M. Geefs, architecte à Anvers, exposait un beau projet pour l'érection d'un tombeau à Henri Conscience. Facture et conception sont à louer dans ce projet, qui serait resté tout aussi beau et aurait peut-être gagné par la suppression de l'obélisque qui le surmonte.

M. Dewulf, élève architecte à Bruges, exposait un projet de cimetière, dont le dessin est peut-être un peu naïf, mais qui a un caractère de grandeur tout à fait convenable au sujet.

Mentionnons encore un tombeau d'aspect druidique, représenté dans un dessin perspectif, très bien rendu, par M. Jaspar, architecte à Liége.

Enfin un monument funéraire élevé à Mortsel par MM. Belmeyer et Van Riel, architectes à Anvers, qui au premier abord paraît un peu osé, mais auquel on doit reconnaître de l'originalité et un grand caractère.

3e CLASSE. — *Architecture civile.*

Grâce aux projets de Bourse faits en vue du concours d'Amsterdam et aux contingents fournis par des architectes de mérite, comme MM. Baes, Blomme, Bordiau, Jamaer, Laureys, etc., la 3e section avait une importance réelle.

Le projet de Bourse de M. Acker, dont nous avons déjà admiré le goût élégant, ne dément pas ce que nous avons dit de lui précédemment.

A noter de même les projets de MM. Saintenoy et Hanssens, et de MM. de Larabrie et Stevens, élaborés pour le même concours et qui font supposer que ledit concours a été d'une importance capitale, puisque des projets de cette valeur n'ont pas eu l'honneur d'être primés.

La station d'Ostende de M. Laureys est assez connue par les planches de *l'Emulation,* pour que nous n'ayons pas à l'apprécier ici. Quant aux travaux que le même architecte exécute à la gare de Bruxelles, nous y reconnaissons une ampleur, une simplicité et en même temps une grandeur *académiques.* (Nous soulignons ce qualificatif en dépit des mauvais plaisants qui en ont dénaturé le sens.)

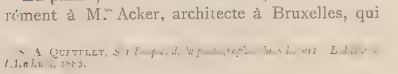
MM. Blomme, d'Anvers, exposaient la maison communale de Borgerhout-lez-Anvers, dont les façades nous paraissent d'un excellent style, et M. Bordiau ses plans pour l'exposition universelle d'Anvers; nous n'avons du reste pas à faire un éloge de ces artistes, dont la réputation est établie depuis longtemps.

M. Baes ne nous donnait dans cette section qu'une étude idéale, dessinée comme il sait le faire. Enfin, MM. Devestel et Lamal avaient envoyé : le premier, un projet de reconstruction du théâtre du Parc, que nous avons déjà vu précédemment, si nous ne nous trompons pas; le second, un projet d'agrandissement de la maison communale d'Ixelles.

4e CLASSE. — *Architecture scolaire.*

Encore une section importante et peut-être celle où l'on trouvait les travaux les plus originaux.

Nous avons à désigner en tout premier lieu et pour l'importance de l'envoi et pour l'étude consciencieuse des détails, les projets de M. Hendrickx, architecte à Bruxelles.



(1) A. QUETELET, [illegible]



Le programme des bâtiments scolaires comprend généralement des *préaux couverts*, des *auvents*, etc..., donc nécessite l'emploi du fer; de plus, ce genre de construction impose l'économie à l'architecte.

Aussi voyons-nous ici des architectes de talent, comme MM. Hendrickx, Samyn, Dumortier, etc., s'ingénier à tirer d'une construction simple et rationnelle tout le parti possible et en arriver, par les entraves mêmes qui leur sont imposées, à un résultat qui, pour nous, semble bien supérieur à toutes les virtuosités théâtrales qui les entourent.

Il y a des jardins d'enfants de M. Samyn, architecte à Bruxelles, qui peuvent servir de type pour les constructions de ce genre. Notons aussi l'envoi important de M. Legraive, architecte à Ixelles. Les dispositions adoptées par cet architecte de talent sont généralement excellentes; nous n'aurions qu'un désir, nous qui connaissons son esprit inventif et qui l'avons suivi dans ses études, ce serait de voir plus de variété dans ses motifs architecturaux.

Il est vrai de dire que la facture des dessins et surtout le ton violacé des façades n'étaient pas propres à faire valoir celles-ci.

Nous ne dirons rien de l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, par M. Jamaer. Celle-ci est trop connue de nos lecteurs pour que nous ayons à analyser ce travail consciencieux, et nous terminerons cette section par les projets d'école envoyés par M. Van Rysselberghe, architecte de la ville de Gand, auxquels nous applaudissons avec autant de verve que nous pourrions en mettre (si nous en avions le courage) à dénigrer l'école normale d'institutrices, exécutée en cette ville et exposée par le Ministère des travaux publics.

5e CLASSE. — *Architecture hospitalière.*

Ici les envois n'étaient pas nombreux, mais un de ceux-ci était vraiment d'un ordre supérieur; nous parlons de l'hôpital Stuyvenberg, à Anvers, par MM. Bilmeyer et Van Riel, avec sa disposition originale, comprenant des salles circulaires complètement isolées et reliées entre elles et au bâtiment principal par un réseau de couloirs.

Le nombre des plans exposés, leur clarté en même temps que la multiplicité des indications permettaient une étude complète de la construction et en faisaient un sujet d'attraction pour tout visiteur sérieux.

6e CLASSE. — *Architecture domestique.*

Ici encore nous retrouvons M. Acker, avec une charmante maison genre Renaissance florentine, et M. Baes, avec un projet idéal de station balnéaire pour Knocke, présenté par un dessin perspectif, *enlevé* avec une verve étourdissante. Tous nos souhaits pour la réussite de ce projet, qui nous doterait d'une nouvelle station balnéaire (notre côte devrait en être couverte sur toute la longueur) et qui permettrait à un architecte de talent de créer un ensemble qui serait d'un effet ravissant.

M. Brunfaut, architecte à Bruxelles, expose les projets de plusieurs maisons exécutées à Bruxelles. Ici encore nous nous trouvons devant un architecte au goût châtié, qui traite la Renaissance flamande, non d'une façon pataude, mais en faisant percer son sentiment personnel dans les formes raffinées qu'il emploie.

Nous trouvons ici encore de modestes maisons à petit loyer, de M. Francken, architecte à Bruxelles, qui doivent être très économiques, mais qui, ainsi que les maisons d'ouvriers de M. Jamaer, architecte de la ville de Bruxelles, n'en sont pas moins des œuvres de goût.

Nous avons encore admiré la robustesse des maisons faites par M. Laureys au boulevard du Nord et au boulevard Anspach, auxquelles on peut opposer comme contraste, le projet de Kursaal à établir à Naples, par M. Menessier, architecte à Bruxelles. Ce dernier projet est féerique; ce qui est assurément une qualité dans les constructions de l'espèce, sans être précisément une qualité architecturale.

M. Parys, architecte à Saint-Gilles, exposait un projet d'agrandissement du Café des Trois Suisses, en collaboration avec M. Masson, peintre décorateur. L'aspect des nouvelles salles sera réjouissant et celles-ci seront une attraction pour les consommateurs.

M. Delbove de Bruxelles, MM. Vaerwyck et Vander Haeghen de Gand, exposaient des façades de maisons très simples mais non dépourvues de qualités.

Enfin, avons-nous à faire l'éloge des chalets de M. Rau, architecte à Bruxelles? Il y a longtemps qu'on est unanime à reconnaître le charme de ces conceptions, qui dès leur apparition ont été admises comme donnant une note complètement nouvelle.

8e CLASSE. — *Travaux d'édilité.*

Cette section se composait presque exclusivement de plans pour le redressement de la Montagne de la Cour. Il semble qu'il fut une époque où tous les architectes se piquaient d'honneur de s'occuper de ce projet.

Généralement on partait d'une des bases suivantes : ou bien l'on faisait un remaniement complet de la Montagne de la Cour; ou bien l'on créait une nouvelle voie complémentaire à la Montagne de la Cour, qu'on laissait à peu près intacte et qui n'était plus destinée qu'aux piétons.

Mentionnons entre autres les projets de MM. Jamaer, — Bordiau, — Hendrickx, — Naert et Van Stalle, — De Curte, — Peeters, Kennis et Alleweireldt, qui nous semblent, d'après la représentation exposée, susceptibles d'exécution et appelés à réaliser une amélioration désirable à la situation actuelle.

9e CLASSE. — *Croquis, Fragments, Relevés et Dessins.*

M. Geefs, architecte à Anvers, a exposé une série de croquis extrêmement intéressants, rapportés de ses voyages, mais peut-être arrangés et remaniés en vue de l'exposition.

Nous devons avouer que nous préférons toujours, en fait de croquis, les matériaux rapportés dans toute leur rudesse (c'est-à-dire les dessins donnant naïvement la forme, les aquarelles faites en vue du ton), à un arrangement fait après coup, qui affadit et dénature souvent l'étude faite d'après nature.

Signalons les belles décorations, pleines de style, de M. Henri Baes, peintre décorateur à Bruxelles; les relevés de M. Jamar, architecte à Liége; les meubles de M. Masson, décorateur à Bruxelles, et surtout les études des ordres grecs par M. l'architecte Laureys, professeur à l'Académie de Bruxelles, qui a entrepris de compléter son travail sur l'ar-

chitecture romaine, en formulant les formes grecques dans leurs modifications aux diverses époques.

Enfin les croquis et aquarelles de M. De Waele, architecte à Gand, dont il m'est impossible de dire ici le bien que je pourrais en penser.

J. De Waele.



Les fouilles a Delos

Les dernières explorations, qui ont eu lieu en 1885, ont été fructueuses.

Parmi les nouvelles découvertes, nous nous bornerons à signaler: un temple dédié à Athéné ou à Héra, deux édifices situés entre le sanctuaire et l'agora, les restes d'un mur et d'un petit monument le long de la voie conduisant à la porte de l'est, la fixation de l'emplacement du grand autel dans l'angle sud-est et de l'enceinte du péribole dédié à Zeus Polieus, de nombreux fragments de sculpture (chapiteaux, fûts de colonnes, piédestaux, morceaux de statues, etc.), un système de canalisation souterraine pour l'écoulement des eaux, l'existence au moyen âge d'une ville située dans la plaine, non loin de l'établissement des chevaliers de Saint-Jean.

Parmi les objets appartenant à l'antiquité figurée, au nombre d'environ cinquante, recueillis par M. Homolle, citons encore les fragments de statuettes d'Aphrodite, témoignant de la popularité de son culte, des restes de figurines d'Agathé Tyché *(Bona Fortuna)*, de Dionysos, d'Athéné, de Héra, de Déméter, d'Apollon. Les pièces capitales appartiennent à l'art archaïque. Sur un piédestal portant jadis une statue d'Apollon, dont il ne reste que les pieds, l'artiste Iphikartidès, qui se nomme dans une inscription, a sculpté d'un côté une tête de bélier (emblème de la fécondité) et sur une autre face, un masque de la Gorgone (symbole de la puissance terrible du dieu). Cette inscription fournit de précieux renseignements sur l'alphabet naxien. Les petits objets de bronze et de terre cuite sont rares; on n'a trouvé ni or ni argent.

Les inscriptions recueillies (comptes et inventaires du temple, signatures d'artistes, timbres amphoriques, etc.) sont au nombre de 224 et se rattachent à la période écoulée entre le cinquième et le deuxième siècle avant notre ère. Ces monuments, ont permis de fixer avec certitude, de l'année 302 à l'année 166, la chronologie des archontes déliens. Cette chronologie éclaire sur plusieurs points celle des archontes athéniens; elle apporte d'utiles contributions à l'histoire générale de la Grèce; entre autre chose digne d'intérêt, elle prouve que l'empire maritime d'Athènes passa aux Rhodiens dans l'archipel et que ceux-ci, à certaines heures possédèrent presque le monopole du commerce.







PRATIQUE

Revue de l'Architecture en Belgique

(Suite)

ANVERS

Quelques monuments heureusement viennent rompre cette ennuyeuse régularité dans la forme et la hauteur des constructions des avenues des Arts et de l'Industrie.

C'est d'abord le Palais de Justice de notre regretté Louis Baekelmans dont nous n'aimons cependant ni l'ordonnance générale ni la lourdeur de certains détails, ni surtout l'énormité des toitures. Ce n'est certes pas une œuvre mauvaise, mais nous lui préférons de beaucoup les autres conceptions de ce confrère que la mort est venue enlever si jeune à la cité anversoise dont il allait renforcer le nombre déjà si considérable d'artistes renommés.

La Banque nationale qui, à courte distance de l'autre côté de l'avenue, élève ses tourelles et ses toitures mouvementées nous paraît de beaucoup préférable malgré la minutie, la recherche un peu besogneuse, mais à coup sûr très savante, dont l'architecte Beyaert a donné ici de nouvelles preuves dans l'étude de ses riches façades et dans l'heureuse combinaison d'un plan triangulaire.

Plus loin l'église du couvent des jésuites de MM. Bilmeyer et Van Riel — deux architectes anversois encore jeunes dont les œuvres déjà nombreuses sont légitimement remarquées — avec ses tours jumelles encore incomplètes, vient trancher quelque peu sur la ligne si irréprochablement droite des façades de maisons à tant le mètre. Nous regrettons son encastrement dans les constructions voisines qui empêche de voir les belles façades latérales et le chœur, mais auxquels ne le cède en rien la décoration de l'intérieur d'autant plus rationnelle qu'elle procède exclusivement des formes constructives et de la couleur des matériaux. C'est certainement l'un des édifices religieux les mieux étudiés et les plus réussis qui aient été exécutés à Anvers dans ces dernières années.

Et, continuant par l'avenue des Arts, au delà de la place Teniers, nous trouvons le *Nationaal Schouwburg* de M. Dens dont les mérites incontestables ont été si souvent et si différemment discutés. Parmi les nombreuses critiques dont il a été l'objet, celle qui consiste à lui reprocher son manque de simplicité, le défaut de lignes architecturales bien définies, nettement arrêtées, nous paraît être la plus sérieuse; on ne doit pas oublier cependant que c'est un théâtre, c'est-à-dire le monument qui, à notre avis, peut avoir une architecture un peu plus fantaisiste et, qui plus est, un théâtre flamand; or, l'architecture flamande a toujours brillé plus par ses formes tourmentées et souvent bizarres que par la simplicité et la pureté de ses lignes! Les façades du *Nationaal Schouwburg* sont encore, on doit le reconnaître, un des exemples les plus raisonnables et les plus sensés de l'interprétation moderne de l'architecture dite nationale.

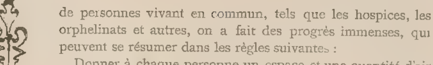
Devant la façade principale du théâtre, un monument commémoratif de la défense d'Anvers contre les troupes du duc d'Alençon fait légitimement honneur au statuaire Creefs et à l'architecte Van Dyk, qui en sont les auteurs.

⁂

Dans le quartier du Marché Saint-Jacques, aux abords de la station de l'Est, sur ces vastes terrains restés si longtemps vides, notre Exposition internationale a fait surgir en peu de temps un certain nombre d'établissements publics:

L'*Eden Café*, dans lequel l'architecture tient une place bien minime à l'extérieur et dont la peinture décorative fait, à l'intérieur, tous les frais.

Le *Café Indien*, qui étale audacieusement à l'avenue De Keyser son insignifiante façade, formée d'un grand mur plat



percé d'un certain nombre de trous en fer à cheval, le tout sans aucune proportion, surmonté d'une corniche bizarre. L'intérieur, pour lequel le décorateur est venu *puissamment* en aide à l'architecte Coppieters, revêt toutes les extravagances auquel le nom nouveau *d'architecture décorative*, très à la mode aujourd'hui, a servi de manteau.... d'arlequin. Le mot est en situation. C'est une véritable arlequinade dans laquelle, avec un peu de bonne volonté, on retrouve vaguement des éléments de l'architecture fastueuse des anciens indous.

D'un tout autre genre, quoique aussi de style indo-arabe, est la *Scala* de MM. Blomme frères, rue Agneessens.

Sur un terrain de dimensions restreintes et enserré de toutes parts, nos habiles confrères ont su trouver une salle spacieuse et ont produit une œuvre architecturale d'un certain mérite.

La façade en briques et pierre blanche composée d'un rez-de-chaussée très simple et d'un étage éclairé par de grandes baies de forme ogivale, dont les claveaux sont alternativement en briques rouges et pierre blanche, indique bien une salle de spectacle que des ressources modestes n'ont pas permis de faire plus riche. L'intérieur est peut-être trop simple, trop sobre d'ornementation, mais celle-ci est de bon goût et contrairement à celles dont nous venons de nous occuper, ici il y a de la ligne, c'est au moins de l'architecture.

L'athénée, qu'on est occupé actuellement de compléter par la construction d'un pensionnat, est certainement le plus important des monuments de ce quartier, l'un des plus animés d'Anvers.

Il occupe un vaste emplacement rectangulaire de 50 mètres de façade sur 108 mètres de longueur à front de la place de la Commune, des rues Osy et Vanstraelen.

Nous n'avons jamais eu l'occasion d'en visiter l'intérieur, mais les plans que nous avons eu sous les yeux nous permettent de dire que M. Dens s'est trompé en plaçant les classes vers l'extérieur, vers des rues fort fréquentées, notamment par le gros roulage qui nous paraît de nature à troubler notablement le silence indispensable aux leçons. Si l'on voulait absolument employer ici les couloirs de dégagement, au lieu d'un préau central que nous préférons comme remplissant aussi bien l'office de dégagement tout en ne perdant aucun espace, il eût mieux valu, nous semble-t-il, placer ces couloirs vers l'extérieur et distribuer les classes au pourtour de la cour centrale.

La façade principale, place de la Commune, dans un style procédant tant de la Renaissance française que flamande, n'est pas sans mérite. Une étude plus sérieuse et plus rationnelle en aurait fait peut-être une œuvre remarquable; on eût pu, par exemple, supprimer le dôme central tout à fait inutile et de mauvais effet surtout en profil ou de trois quarts, réduire considérablement les toitures aux extrémités, supprimer aussi les retours de celles-ci vers les pignons des pavillons d'angle, et enfin, atténuer l'entablement du premier étage qui coupe désagréablement en deux la façade et en détruit l'harmonie.

Les façades latérales, d'allures beaucoup plus modestes, nous plaisent davantage.

Quoi qu'il en soit, l'Athénée d'Anvers est celle des œuvres de l'ex-architecte communal que nous préférons; nous la préférons surtout à bon nombre de ses écoles dont celle voisine, rue Van Maerlandt, n'est certes pas à citer comme exemple.

Si nous signalons le Manège, avenue du Commerce, de MM. Blomme, dont nous trouvons la façade un peu trop découpée quoiqu'il nous paraisse qu'on lui ait trop sacrifié l'intérieur; la maison de l'architecte F. Hompus, rue Van Ertborn, façade en pierre bleue simple et sans prétention; si nous vouons à la vindicte publique celle élevée au coin de cette rue et de la place de la Commune par l'architecte (?) De Somme, de Saint-Nicolas, nous croyons avoir fait parcourir à nos lecteurs une grande partie du nouvel Anvers et lui avoir montré tout ce qui est digne d'appeler son attention.

(A continuer.)

ŒUVRES PUBLIÉES

L'orphelinat de garçons, à Anvers



Nous publions, planches 13 à 19, les plans, façades et coupes d'un orphelinat pour 300 garçons, avec école communale pour 720 élèves, érigé d'après les plans de MM. Blomme frères, sur un terrain situé à Anvers, rue Durlet, 8e section, et mesurant 1 hectare 92 ares.

Dans l'installation des hôpitaux et, en général, des établissements qui sont destinés à être habités par un grand nombre de personnes vivant en commun, tels que les hospices, les orphelinats et autres, on a fait des progrès immenses, qui peuvent se résumer dans les règles suivantes :

Donner à chaque personne un espace et une quantité d'air d'autant plus largement comptés, que la vie de cette personne est plus séquestrée;

Ne pas former de dortoirs contenant au delà d'un certain nombre de lits.

Réduire le nombre de dortoirs superposés, et le restreindre à un seul étage, si possible.

Ménager des cours spacieuses et n'établir les bâtiments qu'à une grande distance les uns des autres.

En un mot, faire de la salubrité, c'est-à-dire : ne pas accumuler les personnes, mais leur distribuer généreusement l'air et l'espace dans toutes les fonctions de la vie. C'est ce que MM. Blomme frères se sont efforcés de remplir dans la construction de cet orphelinat; il est incontestable qu'ils y ont pleinement réussi.

Quoique nos planches soient suffisamment complètes et claires pour nous dispenser de toute description, nous croyons devoir publier la notice suivante, qui fera mieux encore apprécier le soin minutieux apporté à l'étude de la disposition de cet établissement.

***

Autant que le permettait la situation du terrain, celui-ci est divisé en trois grandes parties : l'orphelinat proprement dit, l'école communale et la boulangerie.

Ces trois grandes divisions sont reliées entre elles d'une manière facile, sans qu'aucune confusion soit possible dans le service.

Là où le combustible intervient — chauffage, bains, pompes, service permanent, etc. — le service est prévu pour le jour et la nuit, l'été et l'hiver, de manière à répondre constamment aux exigences de l'hygiène, sans dérangement pour l'éducation physique ou intellectuelle des enfants.

Tous les quartiers de l'établissement : dortoirs, réfectoires, préaux, salles de jeux et locaux de l'école sont reliés entre eux afin de permettre une communication rapide sans aucune incommodité et sans crainte des intempéries; la surveillance en est facile par un personnel peu nombreux.

L'air et la lumière sont largement répandus dans tous les bâtiments. On a placé ceux ci dans les meilleures conditions hygiéniques; les miasmes délétères qui seraient tentés de s'y former seront facilement balayés par les vents du nord-est et du sud-ouest.

***

Le bâtiment principal, à l'entrée, contient la loge et la chambre à coucher du PORTIER, les HABITATIONS DU DIRECTEUR et du SOUS-DIRECTEUR, une cuisine et un réfectoire pour les préposés.

LA CUISINE, par sa situation au milieu de l'établissement, offre l'avantage de se trouver à proximité, à égale distance des deux RÉFECTOIRES, et d'avoir une entrée spéciale pour l'approvisionnement des vivres, dont la grande cave se trouve sous le réfectoire de la première division.

Cette entrée spéciale est également destinée à la réception des combustibles et aux opérations de la vidange.

Derrière le bâtiment des cuisines l'on voit une seconde cour, ayant, d'un côté, des ateliers de cordonniers et de tailleurs et, du côté opposé, les infirmeries avec leurs dépendances.

La SALLE DE JEUX et la SALLE D'ÉTUDE ou de conférences ont chacune une superficie de 279 mètres.

Pour chaque division il y a un GRAND PRÉAU découvert, pourvu de galeries couvertes, de cabinets d'aisances et d'urinoirs.

Ainsi qu'on peut s'en rendre compte en examinant les plans, la disposition des préaux et de la salle de jeux en rend la surveillance très facile.

Afin d'inspirer de bonne heure aux enfants des habitudes de propreté, on a établi de grands LAVABOS dans le voisinage des réfectoires et des préaux. En revenant du travail à midi et au soir, chaque élève entre dans sa division respective, passe par la garde-robe et les lavabos pour se vêtir des habits d'intérieur et se laver avant de se mettre à table; cela est d'autant plus nécessaire que bien des élèves exercent des métiers plus ou moins salissants.

Les lavabos sont disposés de telle manière que les cuvettes se remplissent toutes à la fois au moyen d'un robinet de distribution, par des gargouilles pratiqués dans la partie supérieure des cuvettes, et se vident toutes à la fois par le fond, au moyen d'un robinet de décharge.

Sous les lavabos se trouve une dalle creusée en pente vers le centre, qu'occupe une cuvette, dans laquelle se réunissent

les eaux provenant des lavabos, d'où elles s'écoulent par un caniveau.

Au premier étage sont établis SIX DORTOIRS de chacun cinquante lits et mesurant $31^{m}00 \times 9^{m}25 \times 5^{m}40$, soit $1,548^{m}45$ carrés, ce qui donne un cube d'air de $30^{m}960$ par enfant.

A proximité de ces diverses salles se trouvent des lavabos; les pavillons situés à la tête des dortoirs contiennent les déversoirs, les cabinets d'aisances, etc. Ces dépendances indispensables sont séparées des dortoirs par un corridor, ayant des ouvertures percées des deux côtés opposés, de manière à obtenir une active ventilation de ces annexes, et à empêcher à toutes mauvaises odeurs l'accès des dortoirs.

Le bâtiment affecté aux BAINS contient une salle pour 28 bains complets, cuvettes pour bains de pieds, une place pour le linge sale, un dépôt de linge propre, des lieux d'aisances, etc.

Un système de chauffage à l'eau chaude y est appliqué.

L'établissement possède une grande et belle SALLE DE GYMNASTIQUE, qui sera en même temps à l'usage de l'école communale projetée pour 720 élèves.

Les lignes, tracées dans le sens de la longueur, sont calculées selon leur distance pour permettre aux élèves de prendre les alignements, etc. Elles sont ainsi disposées de manière à permettre tous les jeux gymnastiques.

Quant à la spirale, elle sert à apprendre les marches, les courses et autres exercices analogues.

Le plan de cette salle de gymnastique et la disposition des engins sont conçus d'après les améliorations les plus récentes apportées à l'étude de cette science; ils constituent un système tout nouveau.

L'importance de la BOULANGERIE et de ses dépendances permet de fournir le pain à tous les établissements de l'administration des hospices de la ville d'Anvers. Elle comprend deux fours chauffés à l'eau à haute pression; le foyer de cuisson est mobile; aussi le pain s'y met-il à la main avec beaucoup plus de facilité et de précision que ne peut le faire l'ouvrier le plus habile avec les procédés employés jusqu'ici.

Malgré la surface considérable qu'occupent les bâtiments de l'orphelinat, la dépense totale de la construction n'a été que de 850,000 francs.

Rappelons, avant de terminer cette notice, que c'est à la suite d'un appel fait à tous les architectes belges et étrangers que MM. L. et H. Blomme ont remporté le premier prix et le DROIT d'exécuter leur projet.

Nous voudrions qu'il en fût toujours ainsi. Le résultat atteint est, du reste, de nature à encourager les administrations publiques à ouvrir régulièrement des concours et à confier l'exécution du projet primé à son auteur : il est incontestable que l'orphelinat d'Anvers est un édifice très remarquable, tant au point de vue de la disposition générale et de la facilité des services qu'au point de vue artistique.

Le nouveau Kursaal de Blankenberghe



La plage de Blankenberghe, qui attire tous les ans un plus nombreux public désireux de se dérober pendant quelque temps aux ennuis, au tracas des affaires ou de la politique, vient d'être dotée d'un Kursaal qui a été inauguré solennellement au commencement de la saison.

C'est sur la partie nord-est de la digue qu'est situé ce petit édifice, qui comprend une grande salle de réunion donnant vue sur la mer, une salle de concert, une salle de spectacle, café-restaurant, logement du directeur et toutes dépendances.

La façade vers la mer, en brique et pierre blanche, flanquée de deux tourelles dont les couronnements en bois sont trop lourds dans certaines parties et trop maigres dans certaines autres, n'offre rien de bien remarquable. Nous avions rêvé tout autre chose pour un Casino-Kursaal, que nous considérons comme la construction pour laquelle on peut s'adonner à toutes les fantaisies de son imagination, sans cependant tomber dans le décousu du Kursaal d'Ostende.

Disons-le tout de suite, nous préférons encore à ce dernier, le Casino de Blankenberghe malgré son architecture trop sérieuse, trop bourgeoise, et les quelques détails, tels que des pilastres et des colonnettes ioniques, qui rappellent, étrange rapprochement, certains motifs du Palais de Justice de Bruxelles.

Quant à la façade vers la ville, c'est celle de n'importe quel petit théâtre de ville de province, dans ce style classique bonhomme que nos grands-pères adoraient; sans prétentions, dira-t-on, mais aussi sans aucun mérite à nos yeux.



En somme, le Kursaal de Blankenberghe est une de ces œuvres malheureusement trop nombreuses en Belgique, qui sont exécutées trop rapidement sur des plans insuffisamment étudiés.



MÉLANGES

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

La Société a inauguré ses nouveaux locaux du Palais de la Bourse, le vendredi 6 août dernier, par une intéressante exposition de photographies (au nombre d'une centaine), prises pendant les excursions des bords de la Loire et de la West-Flandre.

Au début de l'assemblée mensuelle, qui avait lieu le même soir, M. de Burlet, vice-président de la *Société belge des Ingénieurs et Industriels*, est venu, au nom de M. le président Wellens, absent, souhaiter la bienvenue aux membres de notre Société, se félicitant du rapprochement entre les architectes et les ingénieurs, et estimant que l'échange d'idées, qui en sera la conséquence, sera fécond en résulats heureux pour tous. Ces paroles ont reçu une approbation générale, et des remerciements ont été votés à M. le président Wellens, qui a pris l'initiative de l'affiliation des deux sociétés.

Ont été admis en qualité de membres correspondants :

MM. Besnard, Paul, architecte à Soissons;
Dupont, Gustave, architecte à Vervins;
Macé, Clovis, architecte à Soissons;
Morsaline, Auguste, architecte à Château Thierry;
Truchy, Casimir, architecte à Soissons;
Ellis, F.-M., architecte à Omaha (Etats-Unis);
Scofield, Lévi, architecte à Cleveland (Etats-Unis);
Henriksen, B.-E., architecte à S.-Francisco (Etats-Unis);
Burnham, D.-H., architecte à Austin, Texas (Etats-Unis).

La Société vient de nommer en qualité de sociétés correspondantes :

La Société royale des architectes et archéologues portugais à Lisbonne.

La Société des architectes et ingénieurs hongrois à Budapest.

La Société des ingénieurs et architectes italiens à Rome.

La Société pour la propagation de l'architecture à Amsterdam.

La Société des architectes et ingénieurs suédois à Stockholm.

Le président a été chargé de représenter la Société au Congrès archéologique de Namur.

C'est à Nivelles et Villers-la-Ville que les membres de la Société ont fait leur dernière excursion; le cloître et l'église Sainte-Gertrude à Nivelles méritent un sérieux examen, tant par les intéressants morceaux architecturaux des façades, assez gauchement restaurés, que par le mobilier : stalles renaissance, balustrade en cuivre XVIe siècle, plaques tombales, etc.

De l'abbaye de Villers, on emporte une profonde impression de tristesse en constatant l'état d'abandon dans lequel se trouvent les ruines; la moitié de l'église s'est écroulée l'hiver dernier, et il suffira d'un autre hiver pour détruire complètement le transept et le chœur. Il est temps de jeter un cri d'alarme et d'insister auprès du gouvernement pour qu'il achète à *tout prix* les ruines de Villers, qu'il les restaure et en fasse un musée d'archéologie religieuse.

M. l'architecte Licot, qui s'est livré à une étude approfondie de l'abbaye, nous a guidés dans notre visite et nous a fait toucher du doigt les traces récemment découvertes qui permettent d'établir à coup sûr le point de départ des constructions, les ajoutes et les modifications successives; les observations et les déductions de notre confrère ont été pour beaucoup dans le charme de cette excursion.

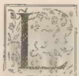
M. Arendt, architecte de l'État à Luxembourg, membre correspondant de la Société Centrale d'Architecture, auteur de nombreuses églises du Grand-Duché, vient d'être nommé par le pape Léon XIII, commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. Nous présentons nos félicitations à notre confrère.

Bruxelles. — [illegible]



L'enseignement de l'Architecture

II



Lors de la discussion du budget de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, dans la séance du 3 mai 1886 à propos de l'article 54 : *Encouragement en faveur de l'enseignement des arts plastique et graphique*, M. Wagener, représentant de Gand, émit les mêmes critiques sur l'enseignement actuel des beaux-arts en Belgique, notamment de l'architecture.

Ainsi que nous le disions dans notre requête adressée l'année dernière aux Chambres législatives, la création d'une école d'architecture, ou l'on enseigne à la fois la science et l'art, où l'on forme de *vrais architectes*, est d'une incontestable utilité. Les arguments que M. Wagener est venu apporter à notre cause le démontrent une fois de plus. Voici son discours et la discussion à laquelle il a donné lieu :

« M. Wagener. Messieurs, je voudrais demander au gouvernement où en est la question de la réorganisation de l'Académie d'Anvers.

« Si j'ai bonne souvenance, l'honorable ministre de l'agriculture nous avait promis, il y a quelques jours, de nous donner à ce sujet des renseignements exacts et complets. Je ne sais si j'ai lu le *Moniteur* avec distraction, mais jusqu'à présent je ne les y ai pas trouvés.

« Ce que je crois savoir, c'est qu'on a singulièrement rapetissé le projet qui avait été soumis au gouvernement par une commission dont j'ai eu l'honneur d'être le président et qui a travaillé pendant plusieurs années à élaborer un programme complet, tenant compte de l'enseignement artistique donné dans les principaux pays de l'Europe.

« Je ne crains pas de dire et de répéter que si le gouvernement avait réalisé le projet présenté à l'honorable M. Rolin par la commission, la ville d'Anvers eût été dotée d'un institut peut-être sans rival en Europe.

« Le nom de la ville d'Anvers est encore célèbre dans toute l'Europe au point de vue de l'art. Je me rappelle que, voyageant dans le nord de l'Allemagne et m'adressant à des personnes peu instruites, qui me demandaient d'où j'étais originaire, celles-ci me répondaient, quand je leur disais que j'appartenais à la Belgique : « Ah ! c'est probablement d'Anvers que vous venez ; d'Anvers, la ville artistique. » A tel point que, dans l'esprit de beaucoup d'étrangers, la ville d'Anvers est la cité où les beaux-arts se confondent.

« Dans les dernières années, l'enseignement artistique de l'Académie d'Anvers n'a guère fait de progrès ; il s'y est manifesté, au contraire, une décadence véritable qui a été reconnue par tous les membres de la commission dont j'ai dirigé les travaux et dans laquelle se trouvaient des personnes appartenant à la ville d'Anvers.

« C'est précisément pour remédier à cet état de choses que nous aurions voulu voir régénérer l'enseignement artistique de l'Académie d'Anvers par la création d'un double institut : on aurait eu d'abord un institut communal, semblable aux académies de Bruxelles, de Gand et de Liége ; puis, au-dessus de cette académie communale, de ce qui représenterait, si je puis m'exprimer ainsi, l'enseignement moyen des beaux arts, se serait élevé *l'institut supérieur, véritable université artistique*, qui eût facilité aux jeunes gens bien doués l'accès des sommets de l'art sous toutes ses formes et dans toutes ses directions.

« Cette université artistique ne devait pas être, dans l'opinion de la commission, une institution communale, mais un établissement de l'Etat, réunissant dans son sein les illustrations de toutes les écoles, groupant autour d'elle toutes les forces capables de faire de nouveau atteindre à l'art cette perfection et ces grandes allures qui n'existent plus que dans le souvenir.

« Si je suis bien informé, le gouvernement a résolu de donner suite au projet élaboré par la commission, mais, comme je le disais en commençant, en le réduisant singulièrement, sous prétexte que le projet complet coûterait trop cher.

« Je sais qu'on ne peut tout faire à la fois, je sais que Rome n'a pas été bâtie en un jour, mais j'aurais voulu que le projet primitif demeurât, dans son ensemble, intact, sauf au gouvernement à ne le réaliser que successivement, suivant les ressources dont il disposerait annuellement.

« C'est avec un véritable regret que j'ai constaté notamment, d'après une conversation que j'ai eue avec l'honorable chef du cabinet, qu'on se proposait de rétrécir le plan de la commission, en ce qui concerne l'enseignement de l'architecture.

« A l'heure qu'il est, il ne faut pas se le dissimuler, rien n'est plus mal organisé dans notre pays que l'enseignement de l'architecture.

« Il y a un grand nombre d'académies de province où se trouvent ce qu'on appelle des cours d'architecture et qui ne sont, en réalité, que des cours de dessin. On y a appris à dessiner d'après Vignole ; quelques années plus tard, dans les académies où l'enseignement de l'architecture est le plus développé, on apprend aux élèves à faire des dessins empruntés au style roman et au style gothique (1).

« Et les élèves de ces écoles, lorsqu'ils ont obtenu des prix, et lors même qu'ils n'en ont pas obtenu, inscrivent naïvement sur leur porte : « M. un tel, architecte. »

« Mais ces messieurs ne sont pas architectes le moins du monde ; ce sont des dessinateurs plus ou moins habiles, mais qui ne savent pas construire, du moment qu'il s'agit d'édifier des bâtiments sortant des données ordinaires. Nous avons des preuves nombreuses, en Belgique, de leur incapacité, au point de vue scientifique.

« Il me semble que si l'on veut avoir des architectes véritablement dignes de ce nom, il faut tâcher de former des hommes qui appuient l'architecture sur les données de la science ; qui connaissent la stabilité d'une manière approfondie, qui aient des notions exactes sur la résistance des matériaux, qui aient suivi des cours complets de technologie.

« M. Beernaert, ministre des finances. Il existe des universités.

« M. Wagener. Voici, sous ce rapport, la situation : il existe à Gand une école du génie civil, très bien organisée, dans laquelle on forme des ingénieurs dont l'Etat belge a le droit d'être fier.

Mais la section pour ingénieurs-architectes qui fait partie de cette école laisse à désirer au point de vue de l'art.

« On apprend aux jeunes gens qui suivent les cours de cette section la stabilité, la résistance des matériaux, la technologie, mais on ne les y exerce pas suffisamment au dessin, parce qu'on n'a pas annexé à cette section un nombre suffisant de cours de dessin pratique.

« Il résulte de l'ensemble de ce que je viens de dire que nous avons, d'une part, des ingénieurs qui ne sont pas ou du moins pas suffisamment architectes, d'autre part, des architectes qui généralement ne sont pas ingénieurs.

« Telle est la triste situation contre laquelle se débat la Belgique.

« Quand on charge les ingénieurs des ponts et chaussées de faire un bâtiment, ce qu'ils construisent est assurément fort solide, mais généralement aussi d'un goût fort douteux, pour ne rien dire de plus ; et je ne rencontrerai pas de contradicteurs à cet égard.

« Lorsque, d'une part, on charge un architecte non ingénieur d'édifier un bâtiment sortant des données ordinaires, l'on a toujours à craindre de voir ce bâtiment nous tomber sur la tête.

« Une voix. Cela n'est jamais arrivé.

M. Wagener. L'église de Laeken n'a pas été achevée, de peur qu'elle ne vînt à tomber sur les passants : l'auteur de cet édifice était cependant un architecte de renom.

« Il en résulte que nous devons tâcher de former désormais de véritables ingénieurs-architectes ou de véritables architectes-ingénieurs, peu importe, qu'on mette l'une de ces qualifications avant l'autre (2). Ce qui importe, c'est que dorénavant ceux qui veulent devenir des architectes sérieux reçoivent un enseignement scientifique convenable et de tout point suffisant. Je sais bien qu'à l'institut supérieur d'Anvers on aura, d'après les projets du gouvernement, un soi-disant cours de stabilité, de résistance des matériaux et de technologie, c'est-à-dire que toutes ces choses seront enseignées pendant un ou tout au plus deux semestres, à raison d'une ou de deux heures par semaine. Mais, ce n'est pas en si peu de temps qu'on enseigne un ensemble des choses aussi difficiles.

« Remarquez d'ailleurs qu'il faudrait exiger des jeunes gens qui sont appelés à suivre les cours scientifiques nécessaires à l'architecte, qu'ils aient des connaissances préliminaires suffisantes. Si j'ai bien compris ce que m'a dit l'honorable chef du cabinet dans une conversation que j'ai eu l'honneur d'avoir avec lui, on a singulièrement rapetissé le programme de l'enseignement architectural à l'Académie d'Anvers. Je lui ai objecté que l'Allemagne était pleine d'écoles polytechniques où l'enseignement scientifique de l'architecture était parfaitement combiné avec l'enseignement pratique. L'honorable ministre en est convenu, mais il disait que pour le moment il ne croyait pas pouvoir réaliser cette organisation en Belgique et qu'au surplus il ne s'attendait pas à grand'chose de ce que pourrait produire en cette matière l'enseignement scientifique.



(1) Ces écoles où l'on fait autre chose que de l'art classique sont bien rares. *(Note de la Rédaction.)*

(2) Le titre d'architecte suffirait ; l'architecte véritable doit savoir construire solidement en même temps qu'avec art, les autres ne sont pas des architectes. *(Note de la Rédaction.)*

Je considérerais la suppression ou l'amoindrissement de cet enseignement comme déplorable; je désire au contraire, et en cela je ne montre certes aucun patriotisme de clocher, que la ville d'Anvers soit dotée de la grande académie ou université artistique projetée par la commission que j'ai eu l'honneur de présider, et je voudrais que cette université artistique fût complète sous tous les rapports, c'est-à-dire à la fois au point de vue de la peinture, de la sculpture et au point de vue de l'architecture. Je conclus en demandant au gouvernement de vouloir nous donner quelques explications sur ce qu'il a l'intention de faire au sujet de l'institut supérieur d'Anvers.

« M. Beernaert, ministre des finances. Puisque M. Wagener a cru devoir me mettre en cause, je demande la permission de lui répondre quelques mots.

« L'Académie d'Anvers est réorganisée et l'institut supérieur le sera incessamment (3). Mais il est vrai de dire que le gouvernement ne compte pas lui donner toute l'extension que voudrait M. Wagener.

« Quelle serait la conséquence du langage qu'il vient de tenir? Nous avons, dit-il, des ingénieurs qui ne sont pas artistes et des artistes qui ne sont pas ingénieurs. Tous devraient être en même temps l'un et l'autre.

« Mais, à ce compte, il faudrait nécessairement annexer une école des beaux-arts à chacune de nos universités et un enseignement technique universitaire complet à toutes nos académies. Peut on y songer?

« Et, cependant, sans cela vos critiques conserveraient toute leur valeur. On continuerait à former à Gand, à Liége, ailleurs encore, des ingénieurs savants sans doute, mais fort peu préoccupés de la forme. Car, en ce point du moins, nous sommes d'accord; malgré toute la considération que j'ai pour le corps des ponts et chaussées, j'estime qu'il bâtit de fort vilaines choses et je ne connais rien de moins artistique que ces maisons éclusières éparses le long de nos rivières et que bon nombre de stations de chemin de fer.

« M. Rolin-Jaequemyns. Elles ont un style, mais quel style!

« M. Beernaert, ministre des finances. Sous ce rapport donc, il n'y aurait rien de changé, car l'honorable M. Wagener ne songerait pas sans doute à envoyer à l'institut d'Anvers les élèves de l'école des mines ou du génie civil (4).

« Le seul résultat qu'il puisse avoir en vue serait d'avoir des architectes savants, mais dès lors il faudrait établir à Anvers une véritable école du génie civil; ce n'est qu'à ce prix que nos architectes seraient aussi des ingénieurs.

« Eh bien, j'estime qu'il ne serait pas sage de disséminer ainsi nos forces une fois de plus. Nous le faisons beaucoup trop et mieux vaudrait spécialiser notre enseignement en le renforçant. Il peut être utile que certains architectes approfondissent en même temps la science technique, mais rien n'empêchera les ingénieurs de Gand d'aller compléter leur éducation artistique à Anvers, ou les artistes d'Anvers de suivre les cours de l'école du génie civil de Gand. On ne pourrait doubler les frais de l'enseignement en vue de quelques individualités.

« Si je suis d'accord avec l'honorable M. Wagener pour ne faire qu'un cas médiocre de la valeur artistique des savants ingénieurs des ponts et chaussées, je crois par contre qu'il ne s'est pas montré juste envers nos architectes.

« M. Wagener. Je n'ai pas été assez sévère.

« M. Beernaert, ministre des finances. L'église de Laeken, dont l'honorable M. Wagener parlait tout à l'heure, et que je n'admire guère, est l'œuvre d'un artiste distingué.

« M. Wagener. Il n'était pas ingénieur.

« M. Beernaert, ministre des finances. Je ne sache pas qu'on ait jamais prétendu qu'il aurait mal établi ses calculs...

« M. Wagener. Si, si, je le sais.

« M. Beernaert, ministre des finances. On lui a reproché, avec raison, je crois, d'avoir employé des matériaux dont le choix n'était pas heureux...

« M. Wagener. Il ne connaissait pas la stabilité et la résistance des matériaux. *(Interruptions.)*

« Les rapports des ingénieurs sont là.

« M. Beernaert, ministre des finances. Je ne crois pas que l'honorable M. Wagener puisse représenter l'architecte du palais de justice comme ignorant les lois techniques concernant son état.

« Si, d'ailleurs, il y a une branche de l'art qui, en Belgique, a fait d'incontestables progrès, c'est assurément l'architecture.

« Lorsque nous nous reportons à ce qu'on appelait l'architecture, il y a un demi-siècle, lorsque nous voyons les monuments, — peut-on appeler cela des monuments? — que l'on construisait dans notre pays sous la domination hollandaise, lorsque nous considérons ces rectangles maussades que forment les maisons particulières de cette époque, franchement, messieurs, peut-on méconnaître que nous ayons fait d'énormes progrès?

« Nous avons aujourd'hui à la tête de notre école d'architecture des hommes d'un réel talent, dont les plus grands pays s'enorgueilliraient et ils forment, sans école technique, des élèves excellents.

« Je pense donc que M. Wagener allait beaucoup trop loin, lorsqu'il traitait avec si peu de ménagements l'ensemble de nos artistes architectes.

« Mais j'en reviens à la question posée par l'honorable membre. L'institut supérieur des beaux-arts va être organisé; les mesures nécessaires seront prises incessamment et vont être soumises à la signature du roi.

« On verra donc s'établir à Anvers cette université des beaux arts dont l'honorable représentant de Gand attend de si grands résultats; mais je ne lui cache pas que je n'ai pas une aussi absolue confiance dans les fruits que cette œuvre est destinée à produire.

« En ce qui concerne la peinture et la sculpture surtout, je ne crois pas beaucoup à l'influence de l'enseignement sur le développement du mérite artistique. Je ne connais d'artistes véritables que ceux qui se sont formés eux-mêmes.

« Il y aurait beaucoup à dire d'ailleurs sur l'esprit dans lequel l'honorable M. Wagener et ses collègues de la commission ont exprimé le désir de voir donner l'enseignement artistique, en lui assignant comme fondement l'étude de l'algèbre et de la géométrie. Je craindrais ce régime pour le développement de l'imagination et d'ailleurs, à mon sens, l'artiste qui enseigne doit jouir d'une grande liberté.

« Mais nous sommes à ce point pressés par le temps qu'il faut bien renoncer à discuter ces questions, si intéressantes et si graves qu'elles soient pour notre avenir artistique.

« Des membres. Aux voix! aux voix!

« M. Wagener. Je n'en ai que pour deux minutes. Je considère comme peu pratique la solution proposée par l'honorable chef du cabinet, en ce qui concerne les ingénieurs sortis de l'école de Gand.

« En effet, il n'est pas admissible que l'on oblige ces ingénieurs, à leur sortie de l'école de Gand, à aller passer encore une couple d'années sur les bancs de l'école des arts d'Anvers.

« Ce n'est pas ainsi que l'on agit en Allemagne. Pourquoi ne pas suivre l'exemple de ce pays, alors surtout qu'on y obtient de si bons résultats. Je ne demande pas qu'on dissémine l'enseignement; mais il me paraît rationnel qu'à l'école où l'on forme des ingénieurs, on organise aussi d'une manière complète l'enseignement, surtout l'enseignement pratique de l'architecture.

« M. Hanssens. Pourquoi faut-il que les architectes soient ingénieurs?

« M. Wagener. Je viens de le dire: il faut que les architectes connaissent les lois de la stabilité.

« M. Hanssens. On enseigne cela ailleurs qu'à l'université.

« M. Wagener. C'est un cours extrêmement difficile et qui exige, pour être bien compris, plusieurs années d'études. *(Interruption.)* Sans vouloir faire tort à l'école des mines de Liége, je dis que l'école des ponts et chaussées étant à Gand, c'est là qu'on doit enseigner la stabilité d'une manière spécialement approfondie. Or, un architecte qui n'a pas suivi un cours complet de stabilité est absolument incapable de s'acquitter convenablement de tous les devoirs de sa mission.

« Je ne veux pas revenir en ce moment sur la question du palais de justice parce que j'aurais, au point de vue de l'architecte qui a conçu ce monument, bien des observations à faire; je me borne à répéter qu'il me paraît évident, et l'honorable chef du cabinet n'est pas parvenu à me convaincre du contraire, que pour qu'un architecte soit complet, il doit nécessairement être doublé d'un ingénieur.

« M. Delaet. Pas du tout. Il suffit qu'il connaisse les lois de la stabilité.

« M. Wagener. Mais il faut déjà, pour apprendre à les connaître, deux années d'études. D'ailleurs on n'enseigne pas la résistance des matériaux, ni la technologie dans toutes les académies de province.

« M. Delaet. Avec ce système vous n'aurez ni ingénieurs, ni architectes.

« M. Wagener. La seule chose sur laquelle j'insiste, avec l'espoir d'amener le gouvernement à ma manière de voir, c'est la création tout au moins *d'une école où l'on enseigne sérieusement et d'une manière complète tout ce qui concerne l'architecture, comme science et comme art,* à l'instar de ce qui se fait depuis de longues années en Allemagne.

« M. Hanssens. Il vaudrait mieux qu'on leur apprît à former un devis. *(Rires.)* »

Sur ce dernier mot... pour rire, la discussion a été close et l'article 54 a été adopté sans qu'aucune réponse sérieuse ait été faite au discours de M. Wagener qui pourra recommencer l'année prochaine.

C'est du reste presque toujours, malheureusement, avec cette indifférence que sont accueillies par nos législateurs toutes les propositions qui ne touchent pas directement à la politique; il faudra cependant bien qu'on prenne quelque jour en considération la situation déplorable en Belgique de l'enseignement de l'architecture, si on ne veut pas laisser tomber complètement cet art que nos ancêtres ont élevé si haut et que dans l'antiquité on considérait, à juste titre, comme le premier des arts.

(A continuer.)



(3) Voilà plus de trois ans qu'on nous dit cela, mais nous savons que le programme projeté des cours de l'Institut supérieur est loin d'être suffisant au point de vue scientifique surtout, et certaines nominations récentes de professeurs de cours scientifiques sont loin de nous donner des garanties et nos apaisements sur la valeur future de leur enseignement. *(Note de la Rédaction.)*

(4) Mais non! s'ils veulent devenir *architectes* et non *ingénieurs des ponts et chaussées,* au lieu de rester à Gand, ils iront à l'Université des beaux-arts, à Anvers, si celle-ci a un enseignement complet bien organisé! *(Note de la Rédaction.)*





Découvertes en Égypte (1)



On a trouvé à Gousnet-Mourraï une tombe à peu près intacte. C'est une sépulture de la XXe dynastie, celle d'un « domestique » ou gardien de la nécropole, mort sous le règne de Ramsès IV.

On a pu se rendre un compte exact de l'aménagement d'une tombe égyptienne et reconnaître tous les objets qu'il était d'usage d'y accumuler. Aux côtés du mort étaient placés les instruments de son métier : la coudée, les équerres, les niveaux, des meubles usuels de toute espèce, des vases de terre, des caisses renfermant du pain et de la viande. On a aussi trouvé intacts deux traineaux funéraires, celui du titulaire de la sépulture et celui de sa femme, semblables à ceux que représentent les anciennes peintures. Enfin, sur une pierre calcaire de 1m50 de long, était écrit un fragment littéraire, le commencement d'un roman ; par un singulier hasard, la fin du même ouvrage, le roman de *Sinouhit*, nous était parvenue d'un autre côté, et M. Maspéro l'avait choisie pour texte d'explication, il y a quelques années, dans son cours du Collège de France. On enfermait ainsi des livres dans les tombes, parce qu'on supposait que les morts avaient besoin de divertissements; il y a un rituel funéraire où se trouvent des règles pour apprendre au défunt à jouer aux dames dans l'autre monde.

On a entrepris de déblayer le grand sphinx, aujourd'hui en majeure partie enseveli sous le sable. Cet animal gigantesque occupe le centre d'un amphithéâtre de rocher, en forme de cuvette, qui semble taillé de main d'homme. C'était donc sans doute à l'origine un plateau uni, qu'on aura creusé, en conservant au milieu un bloc pour y sculpter la figure du sphinx. Ce travail colossal remonte, pense M. Maspéro, aux premier temps de l'histoire d'Egypte, peut-être même à une époque antérieure à la première dynastie. Si les anciennes peintures sont exactes, l'animal doit être porté sur un socle carré, chargé d'ornements. Dès l'époque d'Alexandre, ce soubassement avait disparu sous les sables. Le déblaiement commencé va permettre d'en vérifier l'existence.

La conservation des monuments historiques

Les Anglais sont nos maîtres sous ce rapport. S'ils ont détruit au XVIe siècle les monastères, lors de la Réforme, c'est-à-dire de la Révolution antichrétienne, afin de tuer les ordres religieux, ils ont su, le désastre accompli, juger la profondeur du mal causé à l'art et sauver de la destruction, avec un soin pieux, ce qui restait des abbayes. Tout Yorkshire est rempli de ruines admirablement soignées : Bolton, près de Bradfort, Kirkstall, près de Leeds, en sont la preuve. Plus haut, c'est Furnes dont la ressemblance avec Villers est si complète. En Ecosse, c'est Melrose, chanté par Walter Scott. Partout ces ruines disent le respect des vivants pour l'art du moyen âge, duquel nous avons encore tant à apprendre.

Le gouvernement a racheté récemment, au prix de 3,000 fr. seulement, le vieux château de Moha, dont les ruines pittoresques se dressent à quelques kilomètres de Huy sur les rives de la Mehaigne. Il a empêché ainsi la destruction de ce manoir historique et veillera à ce que le temps ne fasse pas ce que la main de l'homme a failli achever.

N'est-il donc pas possible que l'on fasse pour l'abbaye de Villers, ces ruines si intéressantes et de si grande importance pour l'histoire de l'art de transition en Belgique, quelque chose de semblable? C'est si simple! c'est si pratique!

(1) Extrait du rapport présenté par M. Maspéro à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de France.

Lors de notre dernière visite nous avons pu constater que le haut de l'église est encore intact ; les transepts conservent leur belle voûte qu'il serait encore facile et peu coûteux de consolider ; l'abside est entière et c'est une des plus belles que l'on puisse imaginer. Qu'on ait pitié de tout cela ! Que l'on sauve d'une destruction qui arrive à grands pas la partie du cloître encore debout. L'eau y a causé déjà des dégâts profonds, mais le mal n'est pas complet.

On nous affirme que des pourparlers avec le propriétaire de l'abbaye ont eu lieu récemment pour le rachat de ces ruines ; mais le propriétaire a émis des prétentions tellement exagérées — on nous a parlé de 100,000 francs — qu'il a fallu renoncer à traiter avec lui. Tous les artistes regretteront certainement que ces négociations n'ont pas abouti à un meilleur résultat.

Nous avons pu constater récemment qu'on commençait la démolition de l'ancien château de Mariemont dont les ruines présentent un grand intérêt historique. Ce château a été incendié par l'armée française lors de l'envahissement de notre sol par les républicains français. Il avait été la résidence brillante des princes gouverneurs des Pays-Bas au XVIIIe siècle. Dans son magnifique parc (aujourd'hui le bois de Mariemont) avaient lieu des chasses superbes. C'est là que le prince Charles de Lorraine a tenu sa cour et qu'a résidé l'archiduchesse Marie-Christine.

Nous avons ressenti une impression pénible en voyant la pioche et la pelle travailler à faire disparaître ces intéressantes ruines historiques qui méritent d'être conservées. Nous appelons sur cet acte très regrettable l'attention du gouvernement.



PRATIQUE

Revue de l'Architecture en Belgique

(Suite)

ANVERS



Il nous reste à examiner un certain nombre d'édifices ou d'habitations pour lesquels il ne nous est plus possible de suivre comme pour les précédents un itinéraire de promenade.

Nous avons à parler en tout premier lieu de la basilique du Sacré-Cœur (derrière la Pépinière) de MM. Bilmeyer et Van Riel, que tout ce qu'Anvers comprend de gens de goût sont allés admirer et dont nos lecteurs ont pu voir les photographies à la dernière exposition de la Société Centrale d'Architecture. Conçue dans le style du XIIIe siècle très pur, cette chapelle constitue selon nous, avec le nouvel hôpital (1), les deux meilleures œuvres de ces artistes.

Une description n'en donnerait qu'une idée bien faible, bien incomplète. En disant que celui qui y pénètre (nous parlons surtout de l'intérieur, la façade, très petite et peu luxueuse, n'ayant qu'une importance secondaire), architecte ou archéologue, est absolument satisfait; s'il n'y manquait la patine du temps, il ne pourrait discerner immédiatement s'il se trouve dans un édifice de l'époque ogivale ou de construction récente, tant la science archéologique du constructeur est ici intimement unie au bon goût indiscutable de l'artiste. C'est, croyons-nous, le plus bel éloge qu'on puisse faire d'un édifice moderne conçu dans un style du moyen âge.

∴

A peu de distance, un monument d'une destination plus matérialiste et auquel nous sommes bien rarement appelés à coopérer, plaque de ses taches jaunes et rouge vif, l'un de ces

(1) *L'Emulation* espère pouvoir publier prochainement ces deux monuments.

coins de verdure que la fièvre de bâtir partout, d'*utiliser* le moindre espace, a si parcimonieusement marchandé à beaucoup de nos villes modernes, mais qu'Anvers a encore le bonheur de posséder; nous voulons parler de la brasserie et malterie du *Lion*, rue Coeberger; elle a attiré notre attention non seulement par sa conception assez originale qui dénote la large part prise par l'architecte, mais surtout par l'exception faite en faveur de notre confrère Hompus, qui en a fait les plans contrairement aux usages qui consistent, presque toujours, à se passer de notre concours pour ce genre de construction.

Il est vrai que le propriétaire de cette brasserie avait tout lieu de se féliciter d'avoir précédemment confié au même architecte la construction de sa maison d'habitation située non loin de là, rue des Petits Coqs (Saint-Laurent). Cette maison, plutôt de campagne que de ville, est bien conçue, mais nous n'en aimons pas le genre d'architecture trop symétrique, trop classique (le mot n'est peut-être pas tout à fait juste), qui convient mieux aux maisons de ville.

∴

C'est dans cette partie de la ville, rue Durlet, que s'est construit, à la suite d'un concours qui a eu beaucoup de succès, il y a quatre ou cinq ans, le nouvel orphelinat de garçons qui constitue l'œuvre capitale parmi celles élevées jusqu'ici par nos estimables concitoyens L. et H. Blomme.

L'Émulation, qui publie actuellement cet orphelinat, aura l'occasion, sans doute, de s'en occuper plus spécialement que nous pourrions le faire dans cette revue, que nous devons borner à de rapides appréciations d'ensemble.

∴

C'est aussi à la suite d'un concours que M. Ernest Dieltjens fut chargé d'ériger, rue Lozanne, l'hospice de vieillards.

Cette construction, en style ogival du XVIe siècle avec pignons en gradins, en briques de Boom et pierre blanche, a beaucoup de caractère (2); c'est une œuvre jeune et forte qui restera une des meilleures de notre heureux confrère, auquel l'on doit aussi les plans de l'orphelinat de filles, rue Albert Grisar, dont nous aimons beaucoup la disposition simple et commode. Les façades, surtout la façade principale avec son pavillon central de formes très tourmentées, nous plaisent moins, quoique nous leur reconnaissions volontiers de l'originalité et du goût.

Le gouvernement vient de charger M. E. Dieltjens de l'étude de la nouvelle gare d'Anvers; ce choix heureux nous donne l'assurance de voir faire de cette gare, à laquelle, nous assure-t-on, on donnera une importance capitale, un monument digne de notre artistique cité. Nous croyons cependant, étant donnés les beaux résultats de concours dont les quelques monuments que nous venons d'examiner sont de frappants exemples, que le gouvernement aurait pu, comme cela s'est du reste presque toujours fait à Anvers, s'adresser par la voie d'un concours public à tous les architectes du pays.

Ce système, le seul équitable, a été suivi non seulement par l'administration communale d'Anvers pour le Palais de justice et le nouveau Musée dont nous attendrons l'achèvement pour nous occuper, mais surtout par l'administration des hospices pour ses deux orphelinats, son asile de vieillards et pour l'hôpital.

∴

C'est dans ce dernier concours que Louis Baeckelmans obtint la première prime et fut chargé d'exécuter ce projet original comprenant des infirmeries de forme circulaire qui souleva des discussions si nombreuses et si intéressantes il y a une dizaine d'années.

La mort vint le frapper avant qu'il eût pu mettre la main à l'œuvre; l'exécution fut confiée à ses anciens élèves, MM. Jules Bilmeyer et Jos. Van Riel, qui apportèrent, dans l'étude des plans d'exécution et des détails qui n'étaient qu'esquissés, toutes les ressources de leur féconde imagination; dans celle des systèmes de chauffage et de ventilation — question de la plus haute importance dans un hôpital — ils utilisèrent tout ce que la marche incessante et rapide du progrès moderne mettait à leur disposition.

L'hôpital d'Anvers, réserves faites du système d'infirmeries circulaires encore en discussion aujourd'hui, peut être considéré, tant au point de vue de la facilité des services et de l'hygiène qu'au point de vue artistique, comme un modèle du genre (3).

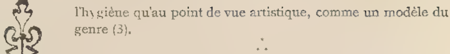
∴

Nous ne voudrions pas terminer cette trop rapide revue des œuvres remarquables d'architecture si nombreuses à Anvers sans dire un mot de l'escalier de l'hôtel de ville que nous devons à l'ancien architecte communal Dens. Lorsqu'on y pénètre par l'entrée rue des Orfèvres, la première impression est bonne : ce mélange de marbres blanc et noir, ces boiseries curieuses, ces cuivres, ce riche plafond aux robustes sculptures, forment un ensemble somptueux et bien décoratif, mais on est bientôt désillusionné par la lourdeur parfois grossière des détails : ces couronnements de portes aux masses informes, ces cariatides disproportionnées qui les encadrent, ces figures de musiciens ambulants mal bâtis qui supportent le plafond sont-elles bien la reproduction d'anciens éléments flamands? S'il en est ainsi, mais nous en doutons, on aurait mieux fait de s'inspirer d'une meilleure époque de la renaissance flamande.

∴

Et, quand nous aurons signalé les maisons recemment construites dans l'ancienne ville par MM. Blomme, notamment celle place de Meir, n° 7, l'hôtel Van Put, rue Neuve, dans lesquelles nous retrouvons les mêmes qualités que dans les autres œuvres de ces architectes que nous avons eu l'occasion de signaler plusieurs fois au cours de cet article, quand nous aurons cité la maison avenue De Keyser, n° 56 de M. J.-J. Winders qui a montré ici qu'en restant simple il peut faire bien; une autre encore, rue Mercator, de notre jeune confrère Carreels, d'ordonnance et d'allure plus modestes que *In 't Valkennest*, nous croyons avoir donné, sainement et conciensieusement, notre humble avis sur la plupart des monuments et habitations dignes d'attention qui ont été élevés à Anvers depuis un quart de siècle, dans lesquels on est heureux de constater un incontestable et progressif réveil de l'art architectural, nous croyons avoir rempli scrupuleusement la mission délicate que notre Direction a bien voulu nous confier.

(A continuer.)





CONCOURS

Concours de la Société des Architectes anversois



La Société des Architectes anversois a donné cette année, un *pavillon de pilotage*, comme sujet de son concours biennal, et elle a été bien inspirée si l'on en juge par le nombre et la valeur des projets exposés. Parmi les 15 envois il en est peu qui soient faibles et, chose rare, il n'y en a pas un qui soit ridicule. Le jugement dont le procès-verbal a déjà paru dans *l'Émulation* a généralement été accueilli favorablement, mais comme dans tous les concours passés, et l'on peut ajouter hardiment comme dans tous les concours futurs, il se trouve un certain nombre de concurrents qui prétendent avoir été sacrifiés injustement.

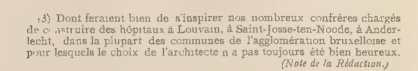
Il est impossible qu'un jugement réponde au sentiment de tous; aussi ne nous occuperons-nous pas de savoir si le projet classé quatrième méritait mieux que sa place et si celui venant en seconde ligne devait avancer au premier rang, comme le veulent les uns, ou ne pas être primé du tout, comme le prétendent les autres. A notre avis les quatre projets primés sont certes au-dessus de la moyenne et aucun des autres ne peut leur être préféré.

Le projet ayant obtenu la première prime et qui a pour auteur M. Franz Devestel est traité avec une sobriété qui a dû contribuer beaucoup à le maintenir au rang qu'il occupe. Si l'étude du plan laisse à désirer en plus d'un point, par contre les façades donnent bien l'idée d'un édifice tel qu'un *pavillon de pilotage*. Elles sont conçues dans une renaissance, flamande en certains endroits, italienne ou plutôt florentine



(2) Nous sommes heureux de nous trouver en communion d'idées avec notre honorable correspondant. *L'Émulation* a également publié VIe année, pl. 48 à 52, les plans et façades de l'hospice de vieillards.

(Note de la Rédaction.)



(3) Dont feraient bien de s'inspirer nos nombreux confrères chargés de construire des hôpitaux à Louvain, à Saint-Josse-ten-Noode, à Anderlecht, dans la plupart des communes de l'agglomération bruxelloise et pour lesquels le choix de l'architecte n'a pas toujours été bien heureux.

(Note de la Rédaction.)

en d'autres. Le haut de la tour, une des parties les plus réussies est d'une silhouette incontestablement flamande ; le restant de la façade principale rappelle et très fortement même, certains palais de Florence. Dans la façade latérale de gauche il y a aussi un manque d'unité de style assez sensible qui aurait pu être atténué par une étude plus soutenue ; ces critiques n'enlèvent rien au caractère général du monument qui n'était pas facile à trouver ; on en est convaincu en passant en revue les autres projets.

C'est précisément par le caractère que pèche le projet de M. Vandergucht, classé second, car à part ce défaut, qui n'est pas léger il est vrai, ce projet est rempli de qualités de premier ordre. L'avant-corps avec terrasse de sa façade principale est une interprétation ogivale des deux étages inférieurs du palais des doges de Venise et le campanile du palais communal de Sienne a servi à établir la belle tour qui se trouve à la droite du plan. Si nous rappelons les types qui ont été pris pour modèles, ce n'est pas pour en faire un grief à M. Vandergucht. Bien au contraire, nous pensons qu'il faut du talent et beaucoup pour arriver, en s'inspirant d'œuvres différentes de styles, à faire une façade se tenant aussi bien que celle qu'il a présentée et où les motifs dont il s'est souvenu ont, à force d'étude, pris un caractère qui ne révèle pas leur pays d'origine.

Les façades latérales du projet sont moins bien étudiées et elles ont une allure qui conviendrait plutôt à un château. Dans la façade postérieure il y a quelques motifs, entre autres le porche, qui ne sont pas à l'échelle du reste.

Le projet de MM. Tulpinck et de Braey, placé en troisième ligne, a des qualités moins saillantes que les deux premiers. Le plan est très bien étudié, mais les façades ont une monotonie dont la renaissance flamande si pittoresque nous a déshabitué. A signaler le détail du projet : on dirait, comme manière de dessiner, une gravure des motifs historiques de César Daly.

Ce qui frappe dans le plan de M. C. Janssens placé quatrième, c'est le parti pris de séparer nettement l'habitation du chef pilote du reste de l'édifice. Nous ne trouvons pas cette disposition heureuse ; en façade comme en plan elle fait l'effet d'une construction ajoutée après coup. L'ensemble du projet est étudié avec beaucoup de soin ; toutefois certains détails, le couronnement de la tour par exemple, nous paraissent grands d'échelle.

Nous ne croyons pas, dans ce compte rendu très succinct, devoir répéter les critiques du procès-verbal sur les plans des différents lauréats ; ces critiques nous paraissent absolument justes. Nous ne pouvons non plus faire une analyse de chacun des onze projets restants ; disons seulement que les deux projets gratifiés d'une mention ne sont pas d'une valeur bien supérieure à ceux des neuf anonymes restants, et félicitons la Société des Architectes d'Anvers du succès de son concours, succès qui prouve en même temps la vitalité de la Société et l'ardeur au travail de nos jeunes confrères anversois. Souhaitons qu'il serve d'exemple à beaucoup d'autres jeunes confrères, que nous pourrions citer et qui dans les concours ne s'occupent que de l'importance des primes.

A. E. T.

Une amélioration possible des concours publics

Sous ce titre, *la Semaine des Constructeurs* de Paris, publie, dans son numéro du 24 juillet, un article dans lequel M. Marcel Daly approuve fort le système des points employé par la Société Centrale d'Architecture pour le jugement de son dernier concours ; il demande son application pour les nombreux concours qu'organisent en France les administrations publiques et engage fortement les sociétés d'architecture françaises à appuyer puissamment cette demande à très bref délai.

Voici l'article de *la Semaine des Constructeurs :*

« *La Société Centrale des Architectes de Belgique* a décidé d'organiser, tous les trois ans (1), une exposition alternativement nationale et internationale d'architecture. La dernière, qui était nationale, vient d'être close dans le courant de juin 1886.

« A l'occasion de ces expositions et aux mêmes époques, la Société a eu l'idée d'instituer des concours d'architecture. Nous avons leur règlement sous les yeux ; ce dernier comporte, à notre sens, quelques modifications heureuses au régime des concours, tel qu'il est généralement admis aujourd'hui. Nous attirons particulièrement l'attention de nos confrères sur le passage concernant la distribution des primes aux lauréats.

« Chez nous, quand il s'agit de concours, on fixe à l'avance le montant des primes. Le projet classé premier recevra telle somme, le deuxième telle autre, etc. En fait, on apprécie de cette manière, avant même de les connaître, les travaux qui ne passeront que plus tard sous les yeux du jury. Aussi les primes sont-elles rarement proportionnées à la valeur des œuvres primées ; il arrive même que sur deux projets à peu près d'égal mérite, dont le classement n'a été, après tout, qu'affaire de nuance, le projet qui vient en tête reçoive une récompense importante, tandis que le second ne remporte qu'une prime très inférieure, ou parfois même n'en reçoive pas du tout...

« Comment déterminer la valeur des projets aussi exactement que possible, en tenant compte du goût, du tempérament des membres du jury et des influences qui peuvent agir sur l'esprit de ceux-ci ? C'est ce que nos confrères de la Société Centrale de Belgique ont essayé de résoudre.

« Nous laisserons ici la parole au rapporteur lui-même, chargé de développer la question devant la Société, au nom de la commission organisatrice, dans l'assemblée générale du 3 août 1885.

Suit l'exposé du système.

« Il est évident que le système préconisé par la Société Centrale de Belgique présente sur le nôtre au moins l'avantage de la logique. Il s'inspire, en outre, d'un incontestable sentiment d'équité ; si le travail des jurés se complique un peu, en revanche, à la fois les concurrents et ceux qui mettent le projet au concours — Etat ou municipalité — doivent y gagner en sécurité. Les premiers sont assurés, en effet, de voir les jugements serrés de plus près : les seconds ne risquent plus de récompenser des œuvres manifestement insuffisantes.

« Si la Société Centrale de Paris, et si, en général, nos sociétés d'architecture de France prenaient la chose en mains, il serait facile d'obtenir, à bref délai, une réforme analogue dans nos propres concours.

« Quels sont ceux de nos confrères qui se plaindraient de cette mesure ? »

Marcel Daly.

(1) Depuis 1883

—

Un concours est ouvert par la ville de Meaux pour l'agrandissement du Collège communal, auquel une somme de 200,000 fr. sera consacrée. Des prix de 1,500, 1,000 et 500 fr. seront attribués aux trois meilleurs projets. Les architectes français sont seuls appelés à concourir.

Ce serait, pour le Conseil municipal de Meaux, le moment de suivre le conseil de M. Marcel Daly.



Le Ciment artificiel magnésien (1)

Par une circulaire du 18 juillet 1876, à la suite d'expériences faites tant au port Saint-Nazaire qu'au laboratoire des Ponts et Chaussées, l'administration supérieure des Ponts et Chaussées de la République française autorisait dans les ouvrages tels que ponts, écluses, murs de quai, etc., établis en eau douce ou hors de l'eau, ainsi que dans les parties des constructions à la mer situées au-dessus du niveau des hautes marées l'emploi du ciment façon Portland, fabriqué dans une usine récemment installée à Campbon (Loire Inférieure).

L'usine de Campbon, à la suite de cette circulaire, fut chargée de la fourniture du ciment destiné à la confection du mortier pour les voûtes d'environ 14 mètres de portée des trois ponts biais projetés sur la rivière de l'Aist, pour l'établissement du chemin de fer de Ploërmel à Questembert.

(1) *Note sur les accidents constatés dans divers ouvrages d'art par suite de l'emploi de ciments magnésiens*, par MM. Léon Durant-Claye, ingénieur en chef des ponts et chaussées, et Derbray, ingénieur des ponts et chaussées (Extrait des *Annales des Ponts et Chaussées de France*, 6me série, juin 1886.)

Or, dès la fin de 1882, c'est-à-dire un an après la mise en exploitation de la ligne de Questembert à Ploërmel, on remarqua dans les voûtes de ces ponts des mouvements tout à fait anormaux : des fissures se produisaient parallèlement aux têtes; les bandeaux de tête étaient décollés des corps de la voûte; celle-ci se partageait elle-même en plusieurs fragments; la tablette du couronnement des tympans était soulevée et rejetée en dehors au droit de la clef de chacune des voûtes et en même temps les culées se renversaient au-dessous de la naissance des voûtes.

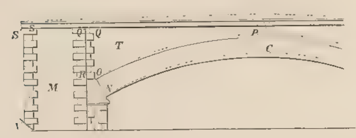
Les trépidations dues au passage des trains n'ont fait qu'accentuer ces mouvements; les fissures se sont agrandies jusqu'à 0m01 et même davantage et ont atteint les piles et les culées un an environ après les voûtes.

A partir de ce moment, la ruine des ponts était inévitable. Malgré la présence des tirants en fer, qu'on avait placés pour relier les tympans, les voûtes, complètement disloquées, s'affaissaient par leur poids et se séparaient des tympans par des fissures atteignant plusieurs centimètres. On dut les remettre sur des cintres très résistants jusqu'à ce qu'une décision définitive eût prescrit la démolition des voûtes en maçonnerie et la substitution en cours d'exploitation de la ligne de tabliers métalliques aux voûtes en maçonnerie.

Les ingénieurs qui ont été appelés à étudier ces phénomènes les ont attribués à un gonflement des mortiers de ciment Portland, employés pour la confection des voûtes. Voici, en particulier, la description des mouvements donnée par M. l'ingénieur Résal, chargé du contrôle de l'exploitation des chemins de fer d'Orléans, dans une lettre du 6 juin 1885, adressée à M. le président de la commission des ciments :

« Par suite de la dilatation du ciment (2), les joints de la voûte N C (fig. 1) se sont élargis en se brisant, et ont par suite augmenté le développement de l'intrados et de l'extrados; la voûte s'est nécessairement soulevée à la clef C, où s'est produit une fissure naturellement plus large à l'extrados qu'à l'intrados. Il aurait dû également s'en produire une, orientée en sens inverse, à la naissance N; en général, cette fissure est peu large, les angles supérieures O du sommier et du premier voussoir s'étant épauffrés et écrasés; le même fait s'est présenté dans quelques voûtes pour l'arête horizontale d'intrados des voussoirs de clef que la figure C fait pressentir.

FIGURE 1. PONTS DE L'OUEST.



« Le massif T du tympan porté par la voûte a suivi son mouvement de rotation autour du point O, ce qui a produit les résultats suivants :

« 1° Il s'est manifesté une fissure générale à la ligne de séparation O P du tympan et de la voûte, la partie inférieure du tympan n'ayant pas subi la même déformation que la voûte;

« 2° Il y a eu soulèvement de la plinthe du pont au milieu de chaque arche. (Ce soulèvement, qui est de plusieurs centimètres, est très visible quand on a passé sur le pont.)

« 3° Il y a eu disjonction des maçonneries à la clef, et la fissure centrale de la voûte se prolonge dans le tympan;

« 4° En général, les tympans ne présentent pas d'autres ruptures. Toutefois, dans certains cas, il y a eu également disjonction dans la partie moyenne entre O et P.

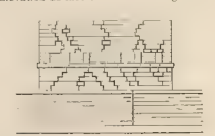
« Nous avons vu que le tympan T avait subi un mouvement de rotation autour du point O. Il en est résulté que l'arête verticale R Q est venue en R Q', chassant le massif M de la culée, qui a été repoussé à l'extérieur. L'arête verticale S V a naturellement été déplacée et a pris, en général, une direction S' V parallèle à R Q'. Le surplomb de cette arête est, sur presque tous les ouvrages, accusé par les saillies successives des moellons, les joints horizontaux de la culée ayant été rompus, il est très visible.

« Tous ces mouvements se sont manifestés seulement dans les maçonneries sur lesquelles la voûte pouvait agir, c'est ce qui explique pourquoi les fondations n'ont pas souffert. »

Le ciment Portland de l'usine Campbon a été également employé sur la ligne de raccordement des gares de Nantes, pour un pont de 20 mètres d'ouverture, en arcs métalliques construit sur l'Etier de Mauves.

FIGURE 2. PONT DE L'ETIER DE MAUVES.

Élévation de face de la culée rive gauche.



Les arcs métalliques s'appuient sur des arcs de retombée en maçonnerie, où les mortiers sont en ciment de Campbon. Les arcs de retombée font partie de culées en maçonnerie de chaux hydraulique, reposant sur une fondation en pilotis. Les têtes des pieux sont enchâssés, pour la culée rive gauche, dans un massif de 0m50 d'épaisseur en béton de ciment de Campbon; pour la culée rive droite, dans un massif en béton de chaux hydraulique de Douai; ces premiers lits de béton sont recouverts d'une couche de 2m35 de béton de chaux hydraulique, aussi bien pour la culée gauche que pour la culée droite.

FIGURE 3. PONT DE L'ETIER DE MAUVES.

Élévations latérales.



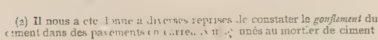
Les maçonneries de la culée rive gauche, commencées au 1er janvier 1882, ont été achevées en mai 1883; celles de la culée rive droite, commencées en septembre 1882, ont été terminées en juillet 1883; on avait complété le remblai aux abords un peu avant cette date, et la partie métallique a été exécutée du 8 octobre 1883 au 10 janvier 1884. L'ouvrage semblait se comporter de la manière la plus satisfaisante, lorsqu'au mois d'avril 1884 deux fissures se manifestèrent dans la culée rive gauche.

Depuis cette époque, les fissures ne cessèrent de se multiplier et de s'agrandir jusqu'au mois de mars 1885, où la situation était telle qu'elle est représentée sur les figures 2 et 3. M. l'ingénieur Résal, chargé des travaux, auquel nous devons encore ces renseignements, fait observer que l'aspect de l'élévation transversale indique une dislocation due à un simple élargissement du massif de fondation, sans aucun tassement. En effet, la dimension transversale de la culée a été augmentée de plusieurs centimètres, et les fissures présentent une largeur constante de haut en bas. Les assises des pierres ont conservé leur horizontalité et les arêtes de la plinthe sont restées rectilignes. Enfin, la fissure la plus large, qui s'est ouverte de 4 centimètres, se prolonge dans le mur de quai.

M. Résal ajoute : « Le mouvement d'expansion du soubassement n'a pu se transmettre intégralement aux sommiers d'appui de la partie métallique; le contreventement du pont a suffi pour maintenir à peu près invariable le massif de maçonnerie sur lequel les arcs étaient encastrés. Il en est résulté une rupture complète entre ces sommiers et le soubassement.

« Quant aux murs en aile de la culée, ils n'ont subi qu'un mouvement assez limité : les dessins de cette partie de l'ouvrage montrent clairement que les fissures constatées sont dues au mouvement des arcs de retombée, qui se sont dilatés en soulevant verticalement la partie supérieure des murs en aile et la repoussant un peu en arrière. Sa forme suivait, en effet, visiblement la direction de cet arc de décharge. »

Dans la culée rive droite, ce dernier phénomène s'est seul produit : le ciment de Campbon n'ayant été employé dans cette culée que pour la confection de l'arc de décharge et



(2) Il nous a été donné à diverses reprises de constater le *gonflement* du ciment dans des pavements en carreaux [illegible] nés au mortier de ciment

(Note de la Rédaction.)



non pas dans les fondations. Les fissures de la culée rive gauche ayant paru, après un certain temps, rester stationnaires, on y injecta un coulis très liquide de ciment de qualité convenable. Cette opération sembla tout d'abord produire de bons résultats, et pendant près de tout un mois les parements de la culée restèrent intacts; puis tous les joints se rouvrirent et le mouvement de dislocation reprit comme précédemment, quoique avec moins d'intensité.

Au mois d'octobre 1885, la culée rive droite présentait un aspect analogue à celui qu'elle offrait au début de l'année, avant les injections; seulement si le nombre des fissures était à peu près le même, leur largeur était en moyenne la moitié moindre. Enfin, une dernière visite faite au mois de janvier a permis de constater que les fissures, bouchées à l'aide de nouvelles injections, ne s'étaient plus ouvertes que d'une quantité insignifiante, répondant à environ un demi-millimètre pour trois mois et, dans ces conditions, on s'est décidé à livrer le pont à la circulation.

Il n'y a pas à hésiter à attribuer à l'emploi du ciment de Campbon les phénomènes observés dans les maçonneries du pont sur l'Etier de Mauves. On doit, en effet, écarter l'hypothèse d'un mouvement dans les fondations, car on a constaté qu'il n'y avait eu, dans la culée de rive droite, ni tassement vertical, ni translation horizontale dans une direction quelconque, ni déplacement angulaire autour d'un axe de rotation. Les pieux, d'ailleurs, avaient été battus à refus absolu.

Nous avons, du reste, recueilli de nombreux exemples d'accidents analogues, produits dans d'autres ouvrages d'art ou dans des constructions civiles par l'emploi des ciments de Campbon.

Sans parler de murs de clôture complètement déversés par suite d'un rejointoiement au ciment de Campbon sur une de leurs faces; de pierres tombales du cimetière de Saint-Nazare, scellées avec du ciment de Campbon, qui se sont soulevées et séparées de leur soubassement; de pierres brisées dans nombre de murs, par suite de l'inégalité de la couche de mortier de ciment de Campbon placée dans les joints, nous citerons, pour nous en tenir à des désordres plus graves, ceux qui se sont produits à la maison centrale de Rennes et dont les effets les plus remarquables ont été observés dans les dallages (3).

Sous des arcades au pourtour d'une cour intérieure, le dallage en ciment de Campbon a chassé hors de l'alignement du mur de face des blocs en granit mesurant 2m95 de longueur sur 0m36 de hauteur et 0m76 de largeur; ces pierres, soulevées et déversées, ont entraîné avec elles une portion du mur en moellons, et plusieurs des pieds-droits en granit des arcades ont été rompus et détachés de la masse. Dans une cantine, également dallée en ciment de Campbon, au rez-de-chaussée de la même maison, deux pierres du socle en granit ont été disjointes et déplacées d'un demi-centimètre vers l'extérieur; le le dallage, coupé en 1880 tout au pourtour, sur une largeur de 5 centimètres, s'est dilaté à tel point qu'en mai 1884 les saignées étaient presque complètement bouchées.

Voici enfin un dernier fait qui se rattache directement aux travaux publics. Le ciment de Campbon a été employé, concurremment avec du ciment de Boulogne, dans la construction des petites voûtes en briques qui réunissent les poutres d'un pont en fer, établi par les soins du service vicinal sur la Seine, entre Douges et Savenay (Loire-Inférieure). Dans la moitié droite du pont, où l'on a fait usage de ciment de Boulogne, les voûtes sont parfaitement intactes et leurs joints se conservent en bon état, tandis que, dans la moitié gauche, le mortier en ciment de Campbon, qui réunit les briques, a subi des dislocations et des mouvements d'expansion tels qu'il s'est produit des fissures dans les maçonneries, un soulèvement des voûtes et un renversement des bords du trottoir.

Les analyses, qui ont été faites à diverses époques au laboratoire de l'école des Ponts et Chaussées sur des échantillons de ciment de Campbon, adressés soit par le propriétaire de l'usine, soit par les ingénieurs auxquels il présentait ses produits, ont toujours révélé une forte proportion de magnésie, qui avait, dès l'origine, attiré l'attention de l'ingénieur chargé de la direction du laboratoire de l'école des Ponts et Chaussées, et motivé de sa part des réserves sur la façon dont le ciment de Campbon, produit non encore suffisamment expérimenté, pourrait se comporter dans les travaux.

Nous résumons ci-après les résultats obtenus dans ces analyses:

(3) Les renseignements qui suivent sont dus à l'obligeance de M. Lechartier, membre correspondant de l'Institut, professeur à la faculté de Rennes



DOSE DE MAGNÉSIE pour 100 de ciment de Boulogne.	Numéros d'ordre des tubes.	NATURE DU MÉLANGE.		
		Ciment et magnésie calcinés ensemble au rouge vif pendant douze heures.	*Ciment et magnésie calcinée à part au rouge pendant douze heures.*	*Ciment et magnésie calcinée à part au blanc pendant douze heures*
10 pour 100.	1	25 décemb. 1885	26 décemb. 1885	24 décemb. 1885
	2	29 »	28 »	26 »
4 pour 100.	1	2 février 1886.	3 février 1886.	4 janvier 1886.
	2	4 »	5 »	5 »
2 pour 100.	1	8 février 1886.	Tubes intacts	Tubes intacts
	2	8 »	le 1er avril.	le 1er avril.

Le gonflement du ciment de Campbon coïncidant avec une dose exceptionnelle de magnésie, on a dû tout naturellement l'attribuer à cette magnésie elle-même. C'est donc dans cette voie qu'ont été dirigées les expériences entreprises par le service spécial des ciments pour rechercher la cause des accidents signalés.

Des ciments de qualités éprouvées ont été mis en pâte dans des tubes de verre mince, les uns à l'état naturel, les autres avec des doses de magnésie calcinée variant depuis 2 p. c. jusqu'à 35 p. c.; dans une première série d'expériences, la magnésie avait été calcinée isolément et melangée seulement après refroidissement avec le ciment servant aux essais; dans une seconde série, la magnésie et le ciment avaient été préalablement mélangés et le mélange avait été porté au rouge dans un appareil spécial. D'autres tubes ont reçu des pâtes de ciment pur à titre de témoins.

La moitié des tubes a été conservée à l'air libre, l'autre moitié a été remplie d'eau. Au bout d'un temps souvent très court, variant suivant la dose de magnésie et suivant son degré de calcination, les tubes remplis d'eau se sont fendus sous l'action du mélange magnésien, tandis que les tubes conservés à l'air libre sont restés intacts, ainsi que ceux, immergés ou non, qui renfermaient du ciment pur. Bien que les résultats ne soient pas exactement comparables, la résistance des différents tubes de verre n'étant pas toujours la même, il peut être intéressant de donner quelques détails à ce sujet.

Des tubes contenant des mélanges de 35, de 25 et de 15 p. c. de magnésie calcinée, soit au rouge, soit au blanc, ont été immergés le 23 octobre 1885. Dès le 27, un premier tube se cassait le matin et les autres successivement, en sorte que le 28, aucun tube n'était plus intact.

Enfin, des pâtes gâchées le 16 décembre, et mises sous l'eau dans des tubes le jour même après leur prise, ont brisé les tubes aux dates suivantes :

DATE des PROCÈS-VERBAUX d'analyse.	COMPOSITION CENTÉSIMALE.								
	Perte au feu.	Sable siliceux.	Silice combinée.	Alumine.	Peroxyde de fer.	Chaux.	Magnésie.	Acide sulfurique.	Total.
15 janvier 1876 . .	1,10	1,05	15,00	11,15	2,40	52,65	16,20	0,45	100,00
12 avril 1876 . . .	0,40	»	14,80	8,00	4,60	47,30	24,30	0,60	100,00
22 décembre 1883.	1,90	»	18,30	2.95	3,60	44,80	28,15	0,30	100,00
28 juin 1884	1,80	0,35	20,70	3,35	3,65	43,30	26,70	0,15	100,00
29 avril 1885 . . .	1,35	0,80	18,20	4,60	4,15	43,95	26,50	0,45	100,00

Des mélanges à 10 et à 5 p. c., faits le 3 novembre, se sont brisés, les premiers entre le 7 et le 12, les seconds entre le 21 et le 23.

Les mélanges de ciment et de magnésie se comportent donc de la même manière que les ciments magnésiens et subissent un gonflement irrésistible par leur contact avec l'eau. Afin qu'il ne pût subsister aucun doute sur cette assimilation, un dernier essai comparatif a été fait sur un échantillon de ciment de Campbon, mis à côté d'un ciment de Boulogne, mélangé de 25 p. c. de magnésie.

Des pâtes formées avec chacun de ces échantillons ont été placées dans des tubes semblables, en colonnes d'environ 0m80, assez longues pour qu'on pût espérer rendre apparent le gonflement de la matière, non seulement par la rupture des tubes, mais aussi par une dilatation des colonnes. Puis, on a versé l'eau dans les tubes. Le tube renfermant le mélange de ciment de Boulogne et de magnésie s'est fêlé au bout de quelques jours et, par la suite, il s'y est manifesté des fissures nombreuses, les unes transversales, les autres en forme héliçoïdale, qui accusent nettement les efforts longitudinaux de la matière en travail de dilatation.

Les mêmes résultats se sont produits sur la colonne de ciment de Campbon, quoique plus lentement, sans doute parce que ce ciment était déjà un peu vieux et notablement éventé. Il a fallu dix jours pour que le tube se fendît, mais la similitude des phénomènes est frappante.

Ces deux colonnes de ciment ont été, après trois mois, dépouillées de leur enveloppe de verre et plongées à nu dans l'eau. La dilatation qu'elles éprouvaient, rendue visible au moyen d'un appareil multiplicateur, s'est continuée et n'avait pas absolument cessé au bout d'un mois.

Enfin, des échantillons de ciment Campbon, mis en pâte, expédiés par les ingénieurs du port de Varennes et conservés depuis plusieurs mois au laboratoire de l'école des Ponts et Chaussées sans aucun accident, se sont gonflés, aussitôt qu'on les a immergés dans l'eau, au point de briser les verres qui les contenaient. Un autre verre, qui n'avait pas été immergé et était parfaitement intact le 24 novembre, ayant été abandonné dans une salle humide, a été trouvé brisé le 22 décembre suivant.

Les expériences rappelées ci-dessus prouvent suffisamment que la forte proportion de magnésie contenue dans les ciments de Campbon est la cause des accidents survenus dans les ouvrages où l'on a fait emploi de ces produits.

Les roches qui ont servi à la fabrication de ce ciment renferment une forte dose de magnésie qui, pendant la cuisson, ne se combine sans doute pas en entier avec les éléments siliceux des roches. Au contact de l'eau, cette magnésie, calcinée pendant la cuisson, s'hydrate, mais avec lenteur. La durée de l'hydratation varie avec le degré et aussi sans doute avec la durée de la cuisson. L'hydratation est accompagnée d'une augmentation de volume considérable qui produit le gonflement des mortiers.

Le temps au bout duquel le phénomène se manifeste dans les maçonneries dépend aussi de l'abondance de l'eau mise en contact avec le mortier. On a vu que la matière gâchée à bonne consistance et conservée dans l'air ne gonfle pas, si l'atmosphère ambiante est assez sèche; qu'elle gonfle lentement dans l'air humide, et que, si on plonge la matière dans l'eau, le gonflement se prononce assez rapidement pour briser des enveloppes de verre en quelques jours.

Les maçonneries faites avec des ciments contenant de la magnésie en forte proportion, comme le ciment de Campbon, pourraient donc peut-être se conserver sans accidents, si elles étaient placées dans un milieu parfaitement sec; mais lorsqu'elles sont exposées à l'action de l'eau, elles doivent nécessairement périr par suite du gonflement du mortier après un temps variable, d'après l'abondance de l'eau mise en contact. Or, il est bien rare, surtout dans les travaux publics, tels que ponts ou ouvrages maritimes, que les mortiers ne soient pas exposés à l'action de l'humidité, et on peut affirmer que toute maçonnerie où l'on aurait fait usage de ciments de cette nature est destinée à la ruine.

Cet exemple montre d'ailleurs avec quelle méfiance il faut recourir aux produits dont la composition chimique s'éloigne des proportions habituelles, s'ils ne sont pas consacrés par un long usage.



MÉLANGES

Société Centrale d'Architecture de Belgique

Dans sa dernière assemblée générale, la Société a admis en qualité de membres effectifs, MM. Oscar Simon et Van Beesen, architectes, à Bruxelles.

Nous rappelons aux membres de la Société Centrale d'Architecture que les locaux du palais de la Bourse (entrée rue du Midi), sont ouverts *tous les jours, de 10 heures du matin à minuit.*



En dehors des assemblées générales, des réunions intimes ont lieu régulièrement dans les locaux, les *mardis* et *vendredis* de chaque semaine, à 8 heures du soir.

La bibliothèque vient d'être réinstallée; outre de nombreux ouvrages, une collection de 49 revues hebdomadaires ou mensuelles permet aux membres de s'intéresser au mouvement architectural de tous les pays de l'Europe et des Etats-Unis.

Voici la liste de ces publications périodiques :

ALLEMAGNE.

Architektonische Rundschau.	Stuttgart.
Reiseaufnahmen. (Croquis de voyage.)	Aix-la-Chapelle
Architektonische Studien.	Stuttgart
La Renaissance en Belgique et en Hollande.	Leipzig.
Wochenblatt für Baukunde.	Francfort
Centralblatt des Bauverwatung	Berlin
Bulletin de la Société d'Architecture.	Stuttgart
Zeitschrift des Architekten verein.	Hanovre
Autographien.	Aix-la-Chapelle

AUTRICHE.

Wiener Bauindustrie Zeitung.	Vienne.
Allgemeine Bauzeitung.	»

ANGLETERRE.

The Builder	Londres
The Magazine of Art.	»
The Journal of procedings of the R. I. B. A. (Bulletin de l'Institut Royal des Architectes britanniques.)	»
The Kalendar of the R. I. B. A.	»
The Transactions of the R. I. B. A.	»

BELGIQUE.

L'Emulation.	Bruxelles
La Revue de l'Art chrétien.	Tournai
Bulletin des Commissions royales d'Art.	Bruxelles

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

The Building.	New-York.
The Inland architect	Chicago.
The American architect	Boston.
The Scientific American	New-York.

FRANCE.

La Revue générale de l'Architecture de Cesar Daly.	Paris
La Semaine des Constructeurs.	»
La Construction moderne.	»
L'Architecte.	»
L'Encyclopédie d'Architecture.	»
Les Matériaux d'Architecture et documents de Raguenet.	»
Les Croquis d'Architecture.	»
Le Recueil d'Architecture de William et Farge.	»
La Revue des Arts décoratifs.	»
Le Bulletin de la Société des Architectes.	Nice
Le Bulletin de la Société des Architectes.	Lille.
Le Bulletin de la Société des Architectes	Saint-Quentin
Le Bulletin de la Société des Architectes	Rouen
Les Annales de la Société des Architectes.	Lyon.

HONGRIE.

Magyar Mernok es epitesz-egylet kozlonie.	Buda Pesth
Magyar Mernok es epitesz-egylet Ertesitoje.	»

ITALIE.

Ricordi di Architettura.	Florence

PAYS-BAS.

De Opmerker.	Arnhem
De Bouwmeester	Amsterdam
De Bouwkundige Weekblad.	»
De Bouwkundige Tijdschrift.	»
Les Anciens Bâtiments des Pays-Bas.	»
Le Bulletin de la Société Architectura Amicitia.	»

PORTUGAL.

Boletino di Architectura.	Lisbonne.

SUÈDE.

Teknisk Tidskrift.	Stockholm

Les membres ont en outre à leur disposition dans la salle de lecture, les publications reçues par la Société belge des Ingénieurs et Industriels, les journaux quotidiens et les revues scientifiques du pays et de l'étranger.

L'Exposition des tableaux anciens organisée par la classe des Beaux-Arts de l'Académie Royale de Belgique s'est ouverte au palais des Beaux-Arts le 1er septembre dernier. Elle a été honorée de la présence de L. M. le Roi et la Reine et d'un grand nombre de notabilités artistiques du pays et de l'étranger.

Cette exposition, outre les meilleurs tableaux appartenant à S. M. le Roi, contient un assez grand nombre des meilleures œuvres de nos grands maîtres qui y ont été envoyées par des amateurs de France, d'Allemagne et d'Angleterre.

Elle présente un puissant intérêt et recevra certainement un grand nombre de visiteurs.





L'enseignement de l'Architecture

(Suite.)

III



Nous engageons vivement l'honorable M. Wagener à persévérer, à renouveler ses justes protestations lors de la prochaine session de la Chambre des Représentants; elles sont certainement l'expression du sentiment unanime des architectes, de tous ceux qui, s'intéressant sincèrement à l'architecture, s'inquiètent avec raison de voir la renommée artistique de la Belgique à la merci des... incapables!

Qu'on ne crie pas à l'exagération : oui, la renommée artistique du pays est tous les jours compromise par les horreurs architecturales dont ces gens-là couvrent son territoire.

Nous pourrions citer — mais à quoi bon, tous nos lecteurs les connaissent comme nous — un assez grand nombre de monuments et une foule d'habitations privées qui sont une honte pour les architectes belges, tant à cause du peu de goût que de l'incapacité évidente de leurs auteurs.

Et remarquez que ce sont ceux-là surtout qui jouissent de la confiance des autorités, qui sont souvent, *malgré tout*, chargés par elle, de l'étude et de la construction d'édifices importants qui tous devraient être mis au concours!

Il n'y a malheureusement pas à le nier, si l'on en excepte ces vingt dernières années, l'architecture n'a guère fait de progrès marquants depuis le commencement du siècle; la considération morale de l'architecte semble s'être ressentie de ce fâcheux état de choses. Qu'était l'architecte dans les temps anciens? Qu'est il aujourd'hui? Quel était anciennement son prestige moral? De quelle considération jouit il de nos jours? Questions délicates et auxquelles il serait aisé de répondre.

L'architecte s'enorgueillit à bon droit de son ancienne origine; n'est il pas le premier artisan du monde, et n'est-ce pas à lui que l'humanité naissante s'adressa pour la mettre à l'abri des intempéries et des attaques? Dans les temps antiques l'architecte n'était-il pas investi d'un véritable sacerdoce; son rôle principal n'était il pas d'élever des temples à la divinité? Le grand roi Salomon ne se déclarait-il pas avec orgueil l'architecte du temple luxueux qu'il élevait à la gloire de Dieu?

Pour se faire une idée de la considération dont l'architecte jouissait anciennement, il faut lire la lettre de l'empereur Théodoric à Symmaque.

. . . .

« Ce n'est pas un emploi de peu de conséquence qu'on « vous confie, puisqu'il vous oblige à remplir, par le minis« tère de votre art, le désir ardent que nous avons d'illustrer « notre règne par des édifices nouveaux. Car, soit que nous « voulions réparer une ville, soit que nous nous laissions « aller au plaisir flatteur de bâtir un prétoire, vous serez « obligé de donner une existence sensible aux projets que « nous aurons imaginés. Quel emploi plus honorable, quelle « fonction plus glorieuse que celle qui vous met à même de « transmettre aux âges les plus lointains, des monuments qui « vous assureront l'admiration et les louanges de la postérité! « Car c'est à vous qu'il appartient de diriger le maçon, le « sculpteur en marbre, le fondeur en bronze, les modeleurs « en stuc et en plâtre, et le peintre en mosaïque. Vous êtes « tenu de leur apprendre ce qu'ils ignorent et de résoudre les « difficultés que vous propose cette armée de gens qui tra« vaillent sous votre conduite et qui doivent avoir recours aux « lumières de votre jugement. Voyez donc combien de con« naissances doit avoir celui qui a tant de monde à instruire; « mais aussi vous recueillerez le fruit de leurs travaux, et le « succès de leurs ouvrages que vous aurez bien dirigés fera « votre éloge et deviendra votre récompense la plus flatteuse. « Remarquez encore quelles sont les distinctions dont vous « êtes décoré; vous marchez immédiatement devant notre « personne au milieu d'un nombreux cortège, ayant la verge « d'or à la main, prérogative qui, en vous rapprochant si « près de nous, annonce que c'est à vous que nous avons « confié l'exécution de notre palais . . . . »

Que les temps sont changés et combien sont lointaines ces époques bénies des architectes! Sous les Romains, ces grands réformateurs, apparurent les premiers ingénieurs. L'état de civilisation de cette époque exigeait autre chose que des temples et des tombeaux; le peuple réclamait ses monuments civils, et l'on dut créer des basiliques, des théâtres, des colysées, des thermes, des aqueducs, des ponts et des routes; la cité reconnaissante élevait à ses grands hommes des colonnes et des arcs triomphaux. Le champ d'activité de l'architecte grandissant, celui-ci fut obligé de se donner des aides, et il confia à des ingénieurs le soin d'exécuter les travaux secondaires. Peu à peu ceux-ci se substituèrent aux architectes et élevèrent des constructions qui, à défaut de beauté et de caractère, eurent le mérite d'être savamment conçus et solidement exécutés.

De nos jours, le corps des ingénieurs est devenu absorbant et bon nombre de travaux publics leur sont confiés; nos officiers du génie se croient assez gens de goût pour élever leurs casernes, leurs hôpitaux, etc.; la plupart de nos gares et les grands travaux d'art de nos chemins de fer, qui sont la caractéristique du *style* de notre époque, sont œuvres d'ingénieurs; beaucoup de bâtiments civils sont ordonnés, étudiés et construits par des hommes de science; l'architecte n'a souvent plus qu'un rôle de décorateur. Loin de nous la pensée de médire du corps des ingénieurs, gens instruits, capables, honorables entre tous; mais nous pensons que leur champ d'action est suffisamment vaste sans qu'il leur soit nécessaire de faire des incursions dans le domaine de l'architecte et il nous est bien permis de pousser un cri d'alarme et de dire à nos confrères : si vous ne vous préoccupez pas sincèrement et sans retard de réformer votre enseignement et vos tendances, vous en serez vite réduit au rôle de décorateur, laissant la pratique et le bénéfice moral de l'architecture aux ingénieurs.

Nous ne rechercherons pas ici les motifs qui ont amené cette décadence de notre profession; il est de toute évidence que ce qui de nos jours a le plus contribué à provoquer cette situation désastreuse pour nous, c'est l'enseignement incomplet, ridicule qui nous est donné.

—

Depuis quelques années les diverses questions de l'enseignement à tous les degrés ont préoccupé à juste titre nos gouvernants. De nombreuses et importantes réformes y ont été apportées : l'enseignement primaire a été considérablement étendu : des écoles se sont élevées de toutes parts. Dans les écoles moyennes et les athénées, dont le nombre s'est notablement accru, l'enseignement a été amélioré; une division mieux marquée existe entre les cours humanitaires et professionnels, le programme des études s'est débarrassé de matières inutiles ou surannées et s'est complété par l'institution de cours devenus indispensables.

L'enseignement supérieur lui-même n'est pas resté intact. Tous les conseils académiques, tous les professeurs ont tenu à honneur de modifier leurs cours et de les mettre à la hauteur des innombrables progrès accomplis depuis un demi-siècle dans toutes les branches de l'activité humaine. Seul, l'enseignement architectural est resté stationnaire. Comme nous le disions dans nos précédents articles, les architectes belges n'ont à leur disposition pour acquérir les connaissances nombreuses que réclame la profession, que les universités de Gand et de Bruxelles et les différentes académies du royaume.

Au risque de blesser quelques susceptibilités, nous ne pouvons nous empêcher de dire qu'en général nous ne pouvons considérer comme de véritables artistes les ingénieurs-architectes formés dans les différentes universités du pays.

L'architecture est un art appuyé sur la science, et ce n'est pas en consacrant une partie infime de son temps à l'étude de la partie artistique de sa profession que l'architecte sera véritablement digne de ce nom.

D'ailleurs dans les écoles dont nous parlons, l'architecture n'est considérée que comme une branche accessoire des études au lieu d'en être l'élément dominant; l'on crée des ingénieurs-architectes comme l'on crée des ingénieurs des mines, des ingénieurs mécaniciens, des ingénieurs électriciens ou agronomes.

Et à ce propos, que l'on nous permette une anecdote parfaitement historique.

Il y a quelque quinze ans, un mien ami, grand amateur

d'architecture, terminait ses études d'ingénieur dans une école de province. Le moment des examens finaux arrivait : l'on allait distribuer les programmes des projets dits de fin d'année, lorsque le directeur de l'établissement demanda à l'élève dont nous parlons s'il ne désirait pas obtenir le diplôme d'ingénieur-architecte. Étonnement de l'intéressé qui, pendant plusieurs années, avait suivi les cours donnés aux ingénieurs sans que jamais on lui eût posé de questions spéciales ou fait étudier des projets se rapportant à l'architecture; de plus, il savait que jamais auparavant pareil diplôme n'avait été délivré. Sa réponse fut ce qu'elle devait être, c'est-à-dire négative; il opta pour le diplôme d'ingénieur-mécanicien, qu'il mit d'ailleurs précieusement sous clef le jour même de son obtention et continua seul sans plus s'en inquiéter ses études d'architecture. Voilà comment, il y a quinze ans, s'obtenait le diplôme d'ingénieur-architecte; actuellement on y met un peu plus de formes, mais le résultat est à peu de chose près le même.

Il nous est donc impossible d'admettre comme réellement sérieux l'enseignement architectural tel qu'il est donné dans les universités de Gand, de Bruxelles, de Liége, etc.

L'enseignement de l'architecture donné dans la plupart des académies, quoique procédant d'une façon toute opposée, est-il par cela même plus heureux et fournit-il de véritables architectes? Évidemment non. Que font actuellement les jeunes gens qui se sentent quelque vocation pour les principes chers à Vitruve?

Après avoir reçu une instruction primaire souvent très incomplète, le jeune homme cherche à se faire admettre, à titre de dessinateur, chez un architecte en renom, quand c'est possible. Pendant plusieurs années il consacrera les meilleures heures de la journée à faire, plus ou moins mécaniquement, des copies de dessins auxquels il ne comprendra souvent pas grand'chose. Le patron, n'étant pas en somme un professeur et ne considérant souvent que le produit matériel de son employé, s'inquiétera assez peu de savoir si son élève comprend ce qu'il fait, et ce seront souvent les collègues de celui-ci, plus au courant du travail, qui lui viendront en aide, si son désir est de s'instruire. Au bout de quelques années il pourra peut-être exécuter quelques mises à l'échelle, commencer des études de détail, s'initier peu à peu à la construction courante, et enfin, si son maître et patron n'y voit pas d'inconvénients... pour lui, il pourra faire quelques projets. Quant à l'étude proprement dite de l'architecture, elle lui sera donnée dans les académies pendant un nombre indéterminé d'années — 4, 5, 6 années — le soir pendant une couple d'heures, et presque partout, l'hiver seulement.

Remarquons que l'élève, avant d'entrer dans les classes d'architecture, pourra se contenter souvent d'une instruction incomplète du dessin à main levée, si utile, si indispensable même, pour tout véritable architecte. Quant aux cours, décorés du nom pompeux de scientifiques, ils sont généralement facultatifs, c'est-à-dire que lorsqu'ils sont suivis, ils le sont mal, et ne donnent que des résultats illusoires.

Nous le demandons à tout homme à même d'apprécier exactement l'étendue des connaissances indispensables à l'architecte : est-il possible de rêver un enseignement plus imparfait, plus rudimentaire? Aussi, considérons-nous comme bien doués de la nature ceux qui, après un pareil régime, arrivent à s'affirmer comme architectes sérieux et capables.

Tout ce bel enseignement est heureusement complété par le maintien de deux mesures, qui sentent un peu la routine peut-être, et sont les preuves de l'état stationnaire (pour ne pas dire plus) dans lequel se débat depuis trop longtemps l'enseignement architectural; nous voulons parler des concours en loge et des concours de Rome.

Mais, avant d'aller plus loin, nous désirons vivement que l'on ne se méprenne point sur le but et la portée de nos critiques. Nous ne mettons nullement en doute l'intelligence, la capacité et le dévouement de presque tous (il y a toujours des exceptions) nos professeurs d'Universités et d'Académies; le jour où l'on reconnaîtra la justesse de nos revendications, le gouvernement se décidera à créer une et même plusieurs écoles spéciales d'architecture, nous sommes convaincu qu'il trouvera dans nos établissements actuels tous les éléments nécessaires pour former un enseignement absolument irréprochable. Ce que nous critiquons, ce que nous désirons ardemment voir modifier dans un sens favorable aux études, c'est la marche générale de l'enseignement.

En réclamant la suppression des concours en loge (1), nous n'invoquerons point l'argument que l'on a quelquefois fait valoir, qui consiste à dire que pour faire de bons ingénieurs l'on n'a pas été obligé de les mettre sous clef pendant quelques jours et quelques nuits consécutifs, les livrant à eux-mêmes pour la résolution d'un programme quelconque. L'on pourrait nous répondre que les travaux des uns ne sont pas comparables aux travaux des autres et que pour les architectes il est nécessaire de s'assurer qu'à la sortie de leur... cabanon, l'élève présentera un travail émanant tout entier de son cerveau.

Tous les architectes, et surtout les élèves, ont-ils donc tous la même facilité de concevoir? Les uns ne sont-ils pas à première vue plus lents dans leurs travaux que d'autres? Leurs idées ne viennent-elles pas moins vivement, tout en étant cependant aussi raisonnées et aussi sérieuses? Puis, au moment où le travail de conception, souvent laborieux, est dans sa période aiguë, fiévreuse, l'heure fatale sonne, les croquis doivent être remis (car le plus souvent il ne s'agit dans ces concours en loge que de simples esquisses). En voici un qui paraît à première vue bien étudié; mais, en en faisant le rendu, l'élève s'aperçoit que le projet est impossible; les hors d'axe se montrent, les niveaux ne correspondent plus, les plans ne se rapportent ni aux façades, ni aux coupes et il n'y a plus guère à changer; l'adjonction ou la suppression d'une colonne, d'une fenêtre, d'un élément quelconque est impossible, si l'on ne veut voir apparaître la tête menaçante de la mise hors concours (2). Voici, par contre, un autre projet incomplètement dessiné, mal présenté, mal classé par conséquent, mais dont l'idée générale heureuse est restée en partie dans le cerveau de celui qui l'a créé et qui eût été parfait si le temps ne lui avait fait défaut. A qui donnez-vous la palme? Ceci est un peu livré au hasard, n'est-ce pas? Et puis à quoi sert ce classement précédé de pareille claustration?

Est-ce ainsi cloîtré que travaille l'architecte lorsqu'on lui demande les plans d'un édifice? Certes non. Le problème étant donné, il s'entourera de tous les renseignements propres à le guider dans l'exécution de son œuvre; il devra tout d'abord se préoccuper des exigences pratiques du programme, il fera ensuite appel à ses sentiments artistiques plus ou moins développés afin, de donner la forme extérieure la plus heureuse aux résultats de ses études et de ses méditations. Étudier les travaux accomplis par ses devanciers et les appliquer aux besoins que l'on a à satisfaire, n'est pas faire œuvre de plagiaire.

Combien doit développer l'imagination des artistes, cette claustration ridicule, cette mise en serre chaude de cerveaux surexcités et bouillants auxquels on demande tout à coup un effort considérable pour les faire retomber ensuite sur le terre à terre de la réalité. Cette espèce *d'incubation artistique artificielle* est ridicule, malsaine et par-dessus tout inutile.

Le grand argument que l'on fait valoir pour maintenir cette vieille routine des concours en loge, c'est l'espoir d'obtenir une appréciation plus exacte du talent des élèves. D'après ce que nous venons de dire nous estimons que ces principes d'équité sont loin d'être toujours suivis. Au surplus, si l'enseignement de l'architecture était établi comme nous voudrions le voir, ce ne sont pas les quelques projets exécutés en loge qui donneraient la valeur intellectuelle des élèves, mais les travaux de chaque jour, de chaque heure; le partage des points ne serait pas donné par la valeur de quelques études distribuées un peu au hasard, mais bien par l'[illegible] de tous les travaux exécutés pendant plusieurs années, et il est de toute évidence que plus les travaux des élèves auront été nombreux, mieux sera établie la moyenne représentant le mérite de chacun d'eux.

Les concours en loge ont, au contraire, le grave défaut de provoquer la fraude; supprimez cette méthode surannée et les élèves eux-mêmes, à défaut des professeurs et des surveillants, se chargeront de faire rentrer dans le devoir les condisciples assez déloyaux pour vouloir faire usage de moyens que l'honnêteté réprouve.

De plus, l'organisation actuelle de ces concours livre trop leur résultat au hasard. Deux concurrents entrent en loge : l'un, plus faible, a déjà eu l'occasion d'étudier un projet dont le programme vient de lui être remis, l'autre n'a pas eu cette heureuse chance, et passe fiévreusement le plus beau du temps qui lui est assigné à concevoir une œuvre incomplète. N'est-ce pas le hasard qui a produit ce résultat?

Les concours de Rome nous paraissent tout aussi nuisibles si pas plus que les concours en loge. Nous pouvons faire valoir ici pour les uns comme pour les autres les mêmes considérations de hasard, de fraude, de production artificielle, mais



(1) Nous respectons, quoique ne la partageant pas cette idée toute personnelle à l'auteur de cet article. *(Note de la Rédaction.)*

(2) Pas toujours : nous pourrions citer des cas nombreux où le jury n'y a rien vu, et notamment dans des concours de l'Académie de Bruxelles qui ne sont pas très anciens, ce qui renforce du reste l'argument. *(Note de la Rédaction.)*

avec une intensité plus grande pour les derniers, l'enjeu étant plus considérable. Il est de plus à remarquer que les œuvres dues à l'architecte sont, par leur nature même, d'une appréciation plus délicate que les œuvres scientifiques. L'architecture n'est pas une science que l'on résout comme une équation algébrique et qui possède sa formule menant mathématiquement et certainement au but! L'on peut décider avec précision si un élève en droit a donné la teneur exacte d'un texte de loi, si l'élève en médecine a fourni les signes diagnostiques d'une maladie déterminée, si l'ingénieur futur a résolu, suivant les meilleures règles, une question scientifique. En est-il de même pour les projets d'architecture? Non évidemment, il y a ici des questions de goût, de sentiment qui souvent ne se raisonnent pas; l'un trouve beau ce qu'un autre déclare détestable. Et il n'est pas possible, à notre avis, de rendre les élèves responsables d'une pareille indécision dans un jugement. Aussi, croyons-nous plus juste, plus égalitaire de répartir cette suprême récompense entre les différents élèves d'un même cours au lieu de la délivrer à un seul, sous prétexte de lui faire compléter ses études... à Rome!

D'ailleurs quel bénéfice retire-t-il cet élève privilégié de l'octroi de cette faveur spéciale? Il va pendant trois ou quatre des plus belles années de sa vie étudier des monuments remarquables, nous le savons, mais vus, revus, reconstruits maintes fois auparavant, monuments d'une autre époque que celle dans laquelle il vit, élevés dans un pays complètement différent du sien; il rentrera chez lui l'esprit pétri d'idées fausses, et attendra patiemment, au milieu d'une société qui l'aura perdu de vue, que l'État continue à lui venir en aide. Tenez compte que ses 4,000 francs de pension lui auront donné des habitudes de paresse dont il se débarrassera difficilement. Les concours de Rome au surplus n'ont pas toujours fait les grands artistes, et nous pouvons citer bon nombre d'architectes, tant en Belgique qu'à l'étranger, architectes d'un talent reconnu, qui n'ont pas cru devoir passer tant de temps dans la Ville Éternelle.

Mais, nous dira-t-on, vous voulez donc le renversement de tout ce qui existe? C'est de l'anarchie, le mot est à la mode.— L'enseignement dans les universités vous paraît mauvais; celui donné dans les académies ne vous plaît guère d'avantage; vous trouvez les concours en loge détestables et ceux de Rome pire encore. Que voulez-vous donc?

Ce que nous voulons, c'est un enseignement architectural, sérieux et rationnellement conduit. Nous voulons que pour les architectes, comme pour les autres professions libérales, le gouvernement établisse une marche logique des études, qu'il dise aux jeunes gens qui se sentent une vocation sérieuse pour les études architecturales : voilà ce que vous devez faire, voilà les cours que vous devez suivre, voilà jusqu'où vous pousserez vos études, voilà l'établissement créé par moi dans lequel vous pourrez acquérir toutes les connaissances scientifiques et artistiques indispensables pour faire un bon architecte.

Disons en passant qu'en agissant ainsi le gouvernement ferait non seulement acte de justice, mais aussi acte de bonne administration. Nous sommes convaincu qu'un enseignement rationnel bien établi produirait immédiatement ses fruits. Les administrations gouvernementales, provinciales ou communales trouveraient, dans cette pépinière d'architectes, des artistes réellement capables, qui, au lieu d'édifier péniblement des projets mal conçus, mal étudiés et d'une exécution ruineuse, élèveraient sans effort des œuvres vraiment belles dans lesquelles rien n'aurait été laissé au hasard.

C'est donc indéniable, personne croyons-nous ne nous contredira sur ce point, l'enseignement architectural en Belgique est mauvais.

La Presse, nous entendons les journaux qui s'occupent parfois, à de rares intervalles, de questions d'art architectural, et parmi eux *la Fédération artistique*, dont un collaborateur assidu, qui cache sous le pseudonyme d'Edmond Louis une personnalité officiellement revêtue d'une grande compétence dans l'enseignement des beaux-arts, la Presse, disons-nous, réclame avec nous la création d'une école spéciale de hautes études, où l'on acquerrait, en même temps que les notions du beau, de l'esthétique, la science indispensable aux constructeurs (3). Défendue par la presse et par des hommes de la valeur de MM. Pauli et Wagener devant les hauts corps constitués du pays, cette grande cause de la réorganisation de l'enseignement de l'architecture, sur l'insuffisance duquel il semble que tout le monde soit aujourd'hui d'accord, finira par intéresser nos gouvernants.

(3) Voir les articles sur nos expositions de 1883 et 1886 dans *l'Indépendance, la Gazette, la Nation*, etc.
(4) Voir *l'Émulation*, IXe année, col. 129 et 130. (Procès-verbal de l'assemblée générale de la Société Centrale d'Architecture, du 12 novembre 1884.



Les plaintes, les réclamations que nous avons si souvent répétées depuis quinze ans dans nos colonnes et ailleurs, ont déjà du reste été écoutées.

Les réformes apportées au programme de l'Académie d'Anvers, celles promises par le gouvernement au programme d'études — qui tarde malheureusement trop à voir le jour — de l'Institut supérieur des Beaux-Arts, qui comprendra *des ateliers d'architecture ouverts toute la journée*, sont des témoignages évidents de la sollicitude des Ministres et de l'Administration communale d'Anvers pour l'enseignement architectural.

Le conseil communal de Bruxelles vient aussi récemment de s'occuper de cette question. En même temps que la création d'une école des arts décoratifs, il a voté des réformes très importantes au programme des classes d'architecture de l'Académie. Grâce à l'obligeante intervention de M. le bourgmestre Buls à qui nous avions présenté nos réclamations, ces réformes nous donneront, en ce qui concerne cet important établissement, certains apaisements, si, comme nous avons tout lieu de l'espérer, les membres du nouveau personnel que l'on va nommer sont à la hauteur de leur mission, si l'on veille avec un soin constant à la stricte observation du règlement et du programme suivant, sur lequel la Société Centrale d'Architecture a été appelée à donner, l'année dernière, officieusement son avis (4) :

Académie et École des Arts Décoratifs de Bruxelles

Projet de réorganisation (5)

PROGRAMME DES COURS

PREMIER DEGRÉ

Cours communs aux élèves des deux écoles

(Académie et École des Arts Décoratifs)

COURS DU SOIR

PREMIÈRE ANNÉE

Cours pratique. Professeur M. Acker.

1° Éléments des ordres au trait en géométral 3 soirées de 2 1/2 heures par semaine.
2° Dessin à main levée au crayon et à la plume de fragments d'architecture et d'ornement d'après le relief. 3 soirées de 1 1/2 heure par semaine.

Cours oral — Professeur M. B... (à nommer).

Géométrie plane et éléments de géométrie descriptive. 3 heures par semaine. — Des devoirs à domicile à faire le dimanche seront donnés régulièrement.

DEUXIÈME ANNÉE

Cours pratique. — Professeur M. Naert.

1° Ensemble des ordres et combinaisons d'ordres superposés au trait et ombrés, en géométral. 3 soirées de 2 1/2 heures par semaine.
2° Dessin à main levée de fragments d'architecture, d'ornement et de tête antique. 3 soirées de 1 1/2 heure par semaine.

Cours oral. Professeur M. B... (à nommer).

Géométrie descriptive. — Tracé des ombres géométrales. Éléments de perspective linéaire. 3 heures par semaine. Devoirs à domicile.
Les cours ci-dessus, se donnant exclusivement le soir de 6 1/2 à 9 1/2 seront accessibles aux ouvriers et aussi aux élèves des écoles et de l'Athénée.

DEUXIÈME DEGRÉ

Comprenant deux années d'études

École des Arts Décoratifs

ÉTUDE DE LA DÉCORATION DES CONSTRUCTIONS

Enseignement artistique
Cours pratiques et théoriques

Cours du soir. — Prof. M. I... (à nommer).

Application du dessin géométral aux métiers
1° Maçonnerie : Appareils divers. — Décorations en briques à plat et en relief;
2° Menuiserie : Assemblage divers. Etude des profils. — Menuiserie mobile. — Menuiserie dormante;
3° Meubles : Grande décoration mobilière. — Ensemble d'ameublements. Objets divers de mobilier;
4° Décorations en bois, en pierre et en métal des couvertures de bâtiments.
5° Charpentes. — Escaliers,
6° Coupe de pierres;
7° Marbrerie.

4 soirées de 2 1/2 heures et 2 soirées de 1 1/2 heure par semaine.

Académie

—

ÉTUDE DES MONUMENTS DE L'ANTIQUITÉ

Enseignement artistique
Cours pratiques et théoriques

Cours du jour

Professeur M. Pavot.

Application des ordres d'architecture d'après croquis et relevés de monuments.
Rendus au lavis et esquisses.
Dessin des monuments de l'antiquité d'après photographies. Projets de restauration et compositions simples dans les styles antiques.
Esquisses et rendus au lavis.
6 jours de 4 heures au moins par semaine.

Cours du soir (6).

Dessin à main levée de fragments et figures antiques expliqués dans le cours d'histoire et théorie de l'architecture
4 soirées de 2 1/2 heures par semaine.
Pendant les deux autres soirées de 1 1/2 heure, les élèves architectes iraient à l'école des arts décoratifs, ou feraient, dans leur atelier, des études se rapportant aux métiers.

Cours oral. Prof. M. X... (à nommer).

Histoire et théorie de l'architecture. Antiquité, en deux ans, à raison de 2 heures par semaine dans chaque année.



(5) Inséré au *Bulletin communal*, 1886, t. II, p. 215.
(6) Pour ce cours, les élèves architectes se rendront dans les classes correspondantes des cours de *dessin*, où ils formeront une section spéciale n'ayant que quatre jours de ces cours par semaine.

Cours du soir communs aux deux écoles

Construction. — Professeur M. Van Mierlo

2 heures par semaine dans chaque année.

La première année. Les matériaux, leur formation ou leur fabrication ; éléments de physique, de chimie et de géologie nécessaires

La deuxième année. Leur emploi, leur résistance ; dimensions à donner aux divers éléments d'une construction. Eléments de mecanique et de statique nécessaires

Coupe des pierres. — Professeur M. B.. (à nommer).

1 heure par semaine dans chaque année.

La première année. Murs droits, en talus ; ouvertures voûtes simples.

La deuxieme année. Voûtes biaises, trompes, conoïdes, etc., les escaliers, en pierre et en bois ; la charpenterie, etc.

Perspective théorique. — Professeur M. B... (à nommer).

1 heure par semaine dans chaque année.

La première année La perspective linéaire.

La deuxieme année La perspective ombrée et les procédés expéditifs.

Ces cours, comme les cours oraux précédents, comporteront des devoirs à faire à domicile et, au besoin, le dimanche matin à l'école.

TROISIÈME DEGRE

Comprenant deux années d'études

École des Arts Décoratifs

ARCHITECTURE

Enseignement artistique
Cours pratiques et théoriques

Cours du soir — Prof M. H... (à nommer)

Etude raisonnée et comparée des divers styles d'architecture considérés au point de vue de la décoration, dans leurs dispositions générales et leurs details

Compositions architecturales décoratives de différents styles, sur programme donné.

6 soirées de 2 1/2 heures par semaine.

Académie des Beaux-Arts

ARCHITECTURE

Enseignement artistique
Cours pratiques et théoriques

Cours du jour

Professeur M. Laureys

Première année. Grandes compositions dans les styles antiques et étude des elements des styles grec, romain et de la renaissance

Deuxième année. Compositions romanes, ogivales et renaissance

6 jours de 4 heures par semaine

Cours du soir (7).

Dessin à main levée de fragments et figures du moyen age et de la renaissance pendant la première et la deuxième annee

4 soirées de 1 1/2 heure par semaine.

Les deux autres soirées seraient consacrées à des études graphiques relatives aux metiers.

Cours oral. — Prof. M. X .. (à nommer)

Histoire et théorie de l'architecture : Moyen âge et renaissance en deux ans, à raison de 2 heures par semaine dans chaque annee

Construction (6). — Professeur M. Van Mierlo

Emploi du fer. Grandes constructions metalliques, en une année à raison de 3 heures par semaine.

Devoirs à domicile.

Tous les cours sont obligatoires

Aucun élève ne sera admis ni à l'Académie ni à l'école s'il ne prouve, par une épreuve, qu'il possède au moins les matières enseignées dans les écoles primaires et qu'il a suivi les cours pratiques et théoriques de l'enseignement élémentaire du programme approuvé par le Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin dans sa session de 1874.

Aucun élève ne peut passer d'un cours à un cours supérieur, s'il n'a obtenu la moitié des points sur l'ensemble des travaux d'atelier et la moitié des points sur l'ensemble des branches scientifiques de sa classe.

Les élèves du degré supérieur de l'Academie des Beaux-Arts seront initiés aux applications à l'art décoratif de la branche de l'art qu'ils auront choisie

Les concours de fin d'année comprendront des applications des trois arts aux métiers qui en dérivent.

A leur sortie de l'école, les élèves ayant suivi avec fruit les cours complets de l'école des arts décoratifs recevront un *certificat d'études* équivalant à un diplôme de contre-maître

Ceux de la section d'architecture de l'Académie ayant obtenu, dans le cours de 6e année et à l'examen final, la moitié des points sur l'ensemble des matières de cette 6e année, obtiendront un *diplôme d'architecte*, auquel seront attachées certaines faveurs, par exemple, un subside pour voyager à l'étranger

Il est évident qu'ainsi compris, l'enseignement de l'architecture sera beaucoup plus complet ; les architectes formés à l'académie de Bruxelles connaîtront du moins les éléments de l'architecture du Moyen âge et de la Renaissance, dont il n'était aucunement question - chose vraiment incroyable — dans l'ancien programme.

Ils auront suivi un cours complet d'histoire et de théorie de l'architecture, qui sera donné d'une manière intuitive en mettant successivement sous leurs yeux, en même temps qu'ils entendront les explications du professeur, des reproductions fidèles, en relief ou photographiées, des monuments de tous les styles, de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes.

Ils auront reçu un cours rationnel et raisonné de géométrie descriptive, cette base de tout dessin architectural — cours indispensable *qui n'existait plus depuis plusieurs années* — et auront étudié ses multiples applications à la coupe des pierres, à la perspective, au tracé des ombres, etc.

(7) Des visites aux ateliers et manufactures et des grands monuments ou des chantiers seront organisées par les élèves des 2e et 3e degrés, le dimanche et autant que possible dans la semaine. Une ou deux fois par an, les élèves les plus méritants feront, aux frais de la ville, *un voyage à l'étranger*



Ils auront aussi des données exactes, théoriques et pratiques sur la nature, la composition, la stabilité et la résistance des matériaux. Ils posséderont du moins des notions suffisantes pour, avec un peu d'expérience, devenir des constructeurs capables.

Ils auront enfin des ateliers constamment ouverts où, sous la direction et avec les conseils de professeurs architectes de talent, ils pourront, au lieu de végéter longtemps dans un bureau quelconque, se livrer à des études pratiques sur les matières indiquées ci-dessus, sur l'art et la construction.

Tout cela est loin d'être la réalisation complète du programme de notre école spéciale d'architecture annexé à notre requête aux Chambres législatives, dont nous attendons patiemment les résultats. Néanmoins, il est incontestable que ce projet renferme des améliorations notables, et nos futurs confrères qui feront leurs études à l'Académie de Bruxelles, y recevront certainement un enseignement moins incomplet qu'auparavant.

Mais cela concerne Bruxelles seule, et Bruxelles, si elle en est la capitale, le cœur et le cerveau, comme l'a dit un jour un de nos hommes politiques les plus en vue, n'est pas toute la Belgique.

C'est donc au gouvernement qu'incombe le soin de créer, où il voudra, — car nous ne réclamons pas cette faveur pour la capitale, — cette *école spéciale* que nous demandons. Cet institut supérieur d'architecture serait, aux académies et écoles de dessin du royaume dans l'enseignement artistique, ce que sont les universités aux athénées, aux collèges et aux écoles moyennes dans l'enseignement scientifique.

C. N.



La conservation des Monuments historiques



Nous signalions au gouvernement, dans notre dernière livraison, le puissant intérêt d'acheter, pour les préserver d'une ruine complète, l'abbaye de Villers et le château de Mariemont.

Nous appelons l'attention de l'administration communale de Tournai sur l'état déplorable dans lequel se trouve l'*ancien Couvent des Célestines*, à moitié ruiné et servant actuellement de hangar. Cette construction, traitée en pierre et brique, est un type des plus purs de l'architecture flamande du XVIe siècle ; elle comprend vers la rue une façade à deux étages, couronnée d'un pignon, et vers la cour, une façade latérale percée de 9 fenêtres à meneaux à chaque étage et décorée de trois importantes lucarnes ; il en a été publié deux planches (travée, pl. 30, et maison et pignon, pl. 45) dans l'ouvrage *Documents classés*, de Van Ysendyck. Nous espérons que la Commission des Monuments appuiera notre vœu de voir restaurer à bref délai l'ancien couvent des Célestines de Tournai.

Une découverte archéologique

A Rome, des terrassiers, qui creusaient le sol de la via Nationale, ont découvert une maisonnette datant du IIIe siècle après Jésus-Christ. La plupart des murs de cette maisonnette sont recouverts de peintures représentant, pour la plupart, des sujets bibliques. Sur quelques murs on aperçoit aussi des sujets mythologiques : Pégase sur le mont Hélicon, Esculape avec le serpent, quelques Muses, etc. Dans la maisonnette même, on a trouvé un squelette dans son cercueil. Cette dernière découverte est d'autant plus intéressante qu'au IIIe siècle il était expressément interdit d'inhumer des cadavres dans les limites de la ville de Rome.





PRATIQUE

Revue de l'Architecture en Belgique

LIEGE

Depuis quelque dix ans, surtout depuis la création du riche quartier de l'*Ile du Commerce*, aux voies si largement ouvertes, la ville de Liége s'est complètement transformée et, pour le visiteur débarquant à la gare des Guillemins, l'entrée de la ville, avec sa spacieuse promenade du boulevard d'Avroy, son splendide panorama des bords de la Meuse est digne d'une capitale.

Cette transformation s'est rapidement réalisée : en dix ou douze années ce vaste espace occupé par un bras de la Meuse et « l'*Ile* » dite « *du Commerce* » fut couvert de luxueuses habitations.

L'impression que produit la vue d'ensemble du Parc d'Avroy et des constructions qui l'environnent est des plus heureuses. Le plan général du quartier est bien tracé, la ligne courbe que décrivent les avenues Rogier et Frère-Orban, leur grande largeur et celle des rues transversales, ont puissamment contribué à lui donner un aspect de véritable grandeur.

Il est cependant à regretter que l'on ait intercalé inutilement deux terrasses dans le vaste espace de 230 mètres de longueur qui sépare les deux divisions principales du quartier, lorsqu'il aurait été si rationnel d'ajouter de plain-pied, cette vaste superficie à celle du Parc, qui paraît long et étroit. Ces terrasses masquent la vue d'une partie du rez-de-chaussée des maisons sises rue Paul Devaux et rue Lebeau; par elles-mêmes, elles n'ont aucun mérite architectural, ni aucune utilité; leurs jardins sans ombre, circonscrits par des balustrades d'un dessin vulgaire, sont absolument déserts.

Mais laissons là ces critiques qui s'adressent exclusivement à la direction des travaux de l'hôtel de ville de Liége pour nous occuper de l'architecture des maisons érigées le long des rues, boulevards et avenues, et dont la plupart ont été publiées dans la *Revue d'architecture en Belgique*, de M. Boonen, qui a cessé de paraître depuis plus d'un an.

⁂

Disons d'abord que beaucoup de ces façades, généralement construites en matériaux naturels apparents de coloration très variée, pittoresquement décorées de balcons, de loges, de fortes saillies, plaisent au premier coup d'œil. Mais quand on les examine en détail, l'enthousiasme disparaît rapidement et l'on a moins d'éloges à décerner, car en général la recherche de l'effet, par la surcharge d'ornementation, la prétention, l'unique but de faire riche dominent.

Dans la rue Paul Devaux et à l'avenue Rogier on remarque spécialement trois hôtels construits en grès rose et jaune, dans lesquels l'auteur, M. Lebens, paraît s'être efforcé de trouver une place pour toute la carte d'échantillons des motifs décoratifs connus, depuis le plus simple panneau jusqu'aux plus importantes caryatides. Toute cette décoration à outrance est appliquée sur des formes de haute fantaisie, d'un dessin lâché, sans style, sans proportions, sans goût.

Quand on songe que l'auteur de ces aberrations était, de son vivant, professeur de composition architecturale à l'Académie des Beaux-Arts de Liége, on se demande avec stupéfaction quels principes les jeunes élèves de cet établissement ont bien pu recevoir d'un tel maître.

Nous reconnaissons aussi un grand nombre d'hôtels construits par M. Laurent Demany. Toutes les œuvres de cet architecte se distinguent par une banalité désespérante et une prétention irritante.

Nous ne pouvons nous résoudre à croire qu'il y a unanimité de sentiments parmi tous les clients du susdit architecte. Il y a plutôt de la faute de ce dernier, étant donné que l'on constate dans toutes les façades la même préoccupation d'épater son public.

Nous ne pouvons que regretter de voir des architectes, ayant de splendides emplacements à leur disposition et n'étant pas arrêtés par des considérations pécuniaires, échouer ainsi au point de vue artistique; ils avaient une superbe occasion de chercher, de traduire en pierres des idées nouvelles, ou, fouillant dans le passé, de revêtir leurs compositions d'une pointe d'archéologie; mais point : leurs œuvres se traînent dans l'ornière de la banalité, les détails sont vieillots, les motifs surannés. En résumé, les façades de M. Demany auraient été convenables il y a vingt cinq ans, mais elles ne peuvent être admises à notre époque où on exige avant tout le *style*.

L'hôtel, avenue Rogier, 30, orné de colonnes cannelées au balcon du premier étage et d'un avant-corps se terminant par un groupe de deux fenêtres mansardées, couronnées d'un fronton dont la ligne se découpe sur la toiture, est, croyons-nous, la moins mauvaise production de cet architecte, qui nous paraît avoir plus de souci d'attirer l'attention, que de faire simple et beau. Quoi qu'il fasse, cette répétition constante des mêmes profils, des mêmes formes et des mêmes éléments, apporte une banalité telle à ses façades qu'il ne parvient qu'à ennuyer, à irriter le public qu'il avait voulu charmer.

⁂

M. Jos. Rémont a produit également bon nombre de façades conçues dans le même esprit que celles de M. L. Demany. Nous y retrouvons les mêmes défauts : une certaine mollesse dans les lignes générales, une déplorable incorrection de profils, une absence presque absolue d'imagination, un abus de formes et d'une ornementation trop connues.

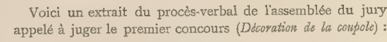
Parmi les constructions élevées par M. J. Rémont, l'hôtel construit à l'angle de la rue Lebeau et de l'avenue Rogier est celui auquel ces critiques, peut-être un peu sévères, s'appliquent le moins. Cette habitation, en style Louis XVI, d'un aspect simple et beaucoup plus sobre d'ornementation, présente une certaine harmonie de proportions. Le balcon avec ses colonnes cannelées, disposées sur la partie circulaire formant motif d'amortissement à l'angle des deux rues, donne une note assez pittoresque à l'ensemble. En somme, cette construction nous paraît un peu étudiée tandis que la plupart des autres œuvres de M. J. Rémont ne le sont pas du tout.

⁂

Toujours dans le même ordre d'idées, nous rencontrons les constructions de M. L. Gaspard en très grand nombre sur l'Ile du Commerce. Il y a peut-être plus d'imagination que chez les précédents, mais il n'y a pas plus de simplicité ni de pureté dans les détails. L'hôtel construit par M. Gaspard à l'angle de la rue Paul Devaux et de l'avenue Rogier est certes sa plus importante construction et celle qu'il a le plus soignée : il a cherché à donner de l'intérêt à ses façades en les mouvementant par des avant-corps décorés de pilastres et se terminant par des fenêtres mansardes; l'angle est atténué par une partie en rotonde surmontée d'une toiture en forme de dôme. Ce parti était bon et pouvait donner du pittoresque à la construction, mais la composition des divers détails est d'un mauvais goût déplorable, et le caractère Louis XIII, qui paraît ressortir de certaines formes, n'est pas atteint; tout cela n'est pas sérieusement étudié et rien n'est soutenu dans cette façade. Le dôme allongé, surmonté d'une sorte de petit campanile très disgracieux, se relie mal aux toitures fuyantes des faces latérales.

De l'ensemble des constructions de M. Gaspard on peut déduire que cet architecte ne manque pas d'imagination; il a l'esprit inventif, mais il est grand temps pour lui, s'il veut mériter le nom d'artiste, de châtier davantage son dessin et de ne plus commettre des maisons gothiques comme celles qui font l'angle du boulevard Frère-Orban et de la rue Lebeau, ni des consoles évidées comme celles de certain balcon rue Forgeur.

Poursuivant notre examen, nous citerons les maisons de M. l'architecte Van Weert, comme un exemple de sobriété trop rare sur l'Ile du Commerce, ainsi que les façades de M. Destokay, avenue Rogier, 26 et 27, qui ont des détails assez élégants, mais dont les toitures en brisis sont trop lourdes et nuisent à l'aspect général.



. .

En parcourant attentivement ce quartier neuf de Liége, on constate cependant avec plaisir qu'un certain groupe d'architectes cherche à sortir de l'ornière habituelle et a produit quelques conceptions originales, qui, bien qu'elles ne soient pas toujours réussies, loin de là, attestent la ferme volonté de sortir de la banalité. Celles de ces constructions inspirées le plus souvent de la Renaissance flamande ou française ainsi que de l'art gothique, sont sans contredit les plus intéressantes du quartier ; ce sont elles aussi qui contribuent pour la plus grande part à lui donner quelque mérite artistique.

Nous citerons d'abord, comme étant la plus importante, l'hôtel boulevard Frère-Orban, nº 20, et la maison attenante dont les deux façades ne forment qu'un ensemble de vingt mètres de longueur. L'architecte, M. Charles Soubre, s'est attaché, non sans succès, à donner à sa conception le caractère de construction de la Renaissance, autant dans les masses principales et les détails des façades que dans la silhouette accidentée des toitures. Ces façades ont été judicieusement décorées de détails d'architecture destinés à faciliter la vue du splendide panorama de la Meuse qui se déroule devant elles : à gauche, nous trouvons une tourelle semi-hexagonale de la hauteur de deux étages soutenue sur un cul-de-lampe; au centre, une galerie ouverte avec colonnade ionique ; à droite, une bretèche d'un dessin original soutenue sur des consoles ; le tout surmonté de balcons avec balustrades à jour. L'emploi d'éléments si divers et si variés ne nuit en rien à l'unité de l'ensemble bien soutenu et cette façade est harmonieuse en même temps que pittoresque. Tous les détails en sont bien agencés, sobres d'ornementation et d'un dessin élégant. Nous lui reprochons cependant la lourdeur du cul-de-lampe de la tourelle et une certaine maigreur dans les montants de la petite porte d'entrée.

M. Soubre a produit une œuvre incontestablement bien personnelle et d'une certaine valeur artistique ; il a donné le premier l'exemple d'une répudiation complète des errements de nos devanciers. Cet exemple aura, nous en sommes persuadés, une heureuse influence sur l'avenir de l'architecture. Il justifie le choix heureux du conseil communal de Liége qui a appelé l'an dernier M. Soubre aux fonctions de professeur de la classe de composition architecturale de son Académie. *(A continuer.)*

Concours pour la restauration du Dôm d'Aix-la-Chapelle

Il y a plus d'un an que le Carl's-Verein et le Chapitre de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle ont ouvert deux concours, dont l'un concernait la décoration de la coupole octogonale carlovingienne et les bas côtés environnants avec tribunes par des peintures murales ; l'autre, la construction en style carlovingien d'un atrium ou d'une cour entourée d'arcades devant la façade occidentale de la cathédrale. Les projets devaient être rendus le 31 décembre 1885. C'étaient deux concours très importants : il s'agissait de l'achèvement du bâtiment le plus ancien de l'ère chrétienne en Allemagne. Quoique le Carl's Verein eût expédié plus de cinquante programmes sur demande, soit que le style extraordinaire prescrit pour les travaux, soit que les voyages à Aix-la-Chapelle, indispensables aux concurrents pour s'informer de tous les détails, aient empêché divers artistes d'y prendre part, les envois furent peu nombreux. Un projet seulement fut envoyé pour le premier concours et quatre pour le second concours.

Les concours étaient internationaux.

Diverses raisons empêchèrent la convocation du jury avant le commencement de mai dernier.

Le jury se composa pour le premier concours de quatre architectes et d'un peintre ; c'étaient :

MM. Adler, Geheimer Ober-Baurath et professeur à Berlin;
Persius, Geheimer Regierungsrath à Berlin;
Essenwein, directeur du musée germanique à Nuremberg;
Ewerbeck, professeur à Aix-la Chapelle;
Jansen, peintre à Dusseldorf;

et pour le second concours des cinq architectes suivants :

MM. Adler, Geheimer Ober-Baurath et professeur à Berlin;
Persius, Geheimer Regierungsrath à Berlin;
Essenwein, directeur du musée germanique à Nuremberg;
Henrici, professeur à Aix-la-Chapelle;
Kruse, Regierungs- und Baurath.



Voici un extrait du procès-verbal de l'assemblée du jury appelé à juger le premier concours (*Décoration de la coupole*) :

« Après avoir examiné en détail l'unique travail envoyé, « les membres du jury ont pris la résolution de ne pas accorder de prix pour ce projet, parce que le travail ne répond « en aucune manière à la condition principale du programme, « de suivre dans les compositions décoratives les traditions « carlovingiennes de l'ère primaire du moyen âge. »

L'affaire de la décoration de la chapelle de Charlemagne n'est donc pas avancée, et il est très vraisemblable que le Carl's Verein ouvrira un second concours général, mais avec programme plus détaillé, spécialement en ce qui concerne le sujet (la matière) du cycle des représentations. Il y a une grande difficulté à franchir ; elle consiste dans la nécessité d'harmoniser les peintures nouvelles, pour lesquelles le programme a prescrit une exécution en couleurs préparées à la cire, avec les mosaïques un peu criardes de la coupole, exécutées il y a quelques années d'après des dessins de M. Béthune, à Gand ; en effet, des recherches sérieuses, faites récemment, ont fait constater que la coupole et les parois de l'église de Charlemagne étaient, contrairement à l'opinion d'autrefois, dépourvues de mosaïques et d'un revêtement de plaques en marbre. On a trouvé, il est vrai, certaines parties dorées et coloriées sur les murailles, mais ce sont probablement les débris des décorations de la petite abside orientale qui a été démolie au quatorzième siècle, lorsqu'on a commencé le grand chœur gothique.

Pour le second concours, la *construction d'un atrium devant le porche de la cathédrale,* le jury avait à juger quatre projets, dont celui portant la devise *Carolus M.* fut exclu. Il accorda le premier prix, de 3,000 marks, au projet de M. Franz Ewerbeck, professeur à Aix la-Chapelle ; le second prix, de 1,500 marks, au projet de M. Ludwig Becker, architecte à Mayence ; le troisième projet, de MM. J.-G. Schmitz, architecte à Cologne, et Baecker à Aix-la-Chapelle, fut recommandé au Carl's Verein pour qu'il en fasse l'acquisition.

Le procès-verbal du jury, relatant les motifs du jugement, est très détaillé, et trop long pour le reproduire ici.

Le problème à résoudre était de nature plus archéologique qu'artistique ; il ne s'agissait que de la conception d'une cour rectangulaire entourée de portiques, comme à Essen en Westphalie, à Parenzo en Istrie, ou à San Ambrogio à Milan, mais le style et les matériaux de cet atrium devaient être en harmonie avec celui de l'église de Charlemagne; de plus, les proportions devaient être en relation avec la façade occidentale, qui possède depuis quelques années une grande tour carrée gothique. Le soubassement de cette tour, jusqu'à vingt mètres au-dessus du sol, possède une large et haute fenêtre, éclairant la tribune de l'octogone, d'où Charlemagne avait l'habitude d'entendre la messe; elle est tout à fait carlovingienne, et c'était absolument nécessaire de la conserver. Il était désirable de ne fermer la cour que par des annexes ou des bâtiments suffisamment bas et d'y faire un porche assez élevé.

L'un des concurrents (probablement M. Guldenpfennig, Baurath à Paderborn) avait caché cette fenêtre du fond jusqu'en haut par une abside romane en deux étages, entourée alors par trois ailes de l'atrium également à deux étages. Au point de vue purement artistique c'était une conception heureuse et les formes accusaient un architecte habile et expérimenté; mais ce travail était en contradiction avec les conditions du programme et le jury l'a exclu avec raison.

Concernant le projet de MM. Baecker et Schmitz (recommandé pour l'acquisition), le procès-verbal du jury s'exprime ainsi :

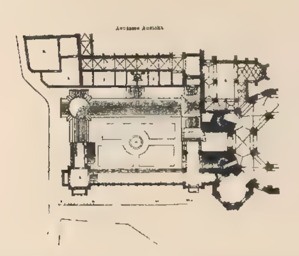
« Quoique la tendance des concurrents à suivre les modèles « carlovingiens dans leur construction, leur forme et leurs « matériaux, soit rationnelle, le projet est pourtant trop pauvre « en idées et la composition artistique est trop dépourvue de « motifs importants et intéressants. »

Le travail de M. Becker, à Mayence (second prix), basé sur des études très sérieuses concernant le style carlovingien et protoroman, est une conception très remarquable; c'est un travail très sévère dans les formes et dans des proportions très justes à cette place. L'architecture des portiques à deux étages, entourant une cour avec la statue de Charlemagne, est inspirée un peu par le porche carlovingien connu de Lorsch au bord du Rhin ; seulement il est à regretter que le concurrent, craignant probablement d'outrepasser les intentions du Carl's Verein, se soit trop inquiété de conserver toutes les anciennes maisonnettes, ruelles, etc., et une chapelle sans valeur qui masquent la façade occidentale de l'église. Son architecture est tellement une architecture intérieure que de

toutes ces constructions nouvelles on ne voyait, de l'extérieur, qu'un très petit morceau, d'une largeur de quelques mètres.

Le projet de M. Ewerbeck (premier prix), qui contenait dix-sept planches, parmi lesquelles cinq vues perspectives et trois grandes planches de détails, une vue perspective prise de l'ouest de l'église, une coupe perspective figurant la chapelle des fonts baptismaux à droite et un plan, était évidemment le meilleur.





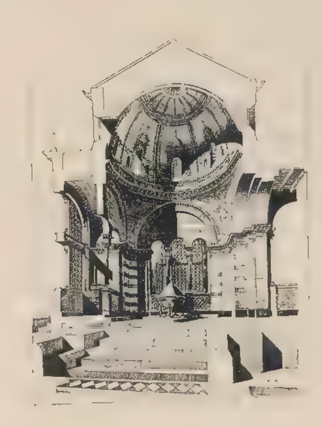
1. Karolinger Münster.
2. Kruz Kapelle.
3. Ungarische Kapelle.
4. Kreurgang.
5. Privathaus.
6. Garten terrasse.
7. Kirchen diener-Wohnungen.
8. Verlängerungen zu 7.
9. Neue Taufkapelle.
10. Axe der ... Marschierstrasse.

La conception du projet était telle que l'atrium restait ouvert vers l'occident : par les cinq grandes arcades de la façade on pouvait aussi voir l'aspect de la cour et de la façade de l'église du socle jusqu'au comble. Ces arcades forment l'entrée principale de l'atrium avec deux chapelles un peu plus hautes aux angles ; les ailes à droite et à gauche sont fermées par des arcatures et des imbrications, et terminées contre la tour par des pavillons avec des portes secondaires, dont l'une conduit aux demeures des employés. Un large porche intérieur donne accès à l'église. Le point central de la cour est occupé par un bassin d'eau, au centre duquel s'élève une colonne avec la statue en bronze de saint Georges tuant le dragon.



Quant aux détails du projet : les chapiteaux des colonnes et des piliers, les corniches, les pignons, les fenêtres, les portails, l'auteur a suivi en partie les exemples carlovingiens en Allemagne, en partie les exemples de l'ère byzantine ou protoromane dans le nord de l'Italie ; les toitures sont supposées en tuiles genre antique-romain. Le portail méridional est muni d'un pignon avec berceau sur l'encorbellement de deux lions se reposant sur des colonnes en marbre.

Voici, pour finir à propos de ce projet que nous reproduisons imparfaitement par les croquis nos 1 à 3, un extrait du rapport du jury :

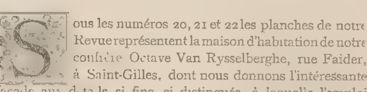


« La conception dans son ensemble doit être considérée « comme un travail bien étudié, ayant de grandes qualités « artistiques. Il est vrai, l'auteur est sorti du cercle étroit « des formes carlovingiennes connues jusqu'à présent ; mais « cette interprétation plus franche du programme est fondée, « selon l'opinion du jury, par le fait qu'il ne s'agit pas ici « d'une restauration, mais d'une création nouvelle sur des « fondements anciens et que le chemin poursuivi par l'auteur « pour faire revivre des formes d'art byzantines à cette place, « conduira certainement aux bons résultats, pourvu que l'au « teur emploie une certaine réduction des formes. »

X. X.



ŒUVRES PUBLIÉES



Sous les numéros 20, 21 et 22 les planches de notre Revue représentent la maison d'habitation de notre confrère Octave Van Rysselberghe, rue Faider, à Saint-Gilles, dont nous donnons l'intéressante façade aux détails si fins, si distingués, à laquelle l'emploi discret et judicieux de la mosaïque et du sgraffito donne un cachet de richesse de bon aloi.

Le détail qui fait l'objet de la planche 21 permet d'apprécier mieux encore que l'ensemble le soin apporté à l'étude des moindres parties de cette façade, qui vient rompre à propos la ligne monotone des maisons voisines et jeter une note brillante sur la pauvreté d'aspect de ce quartier.

La disposition générale de cette habitation d'architecte est heureuse et commode ; l'intérieur, notamment la cage d'escalier, qui a relativement grande allure, est également traité avec goût.

—

Nous appelons l'attention de nos abonnés sur le projet d'hôtel de ville de M. Desmedt, présenté sous les nos 23 à 26.

La planche 23 reproduit la façade du projet présenté en 1881 au concours de Schaerbeek, sous la devise *Labor omnia vincit improbus*, qui avait été désigné pour la troisième prime par le jury et que nous avons décrit dans le compte rendu de ce concours, publié dans la VIIe année de notre Revue, colonnes 3 à 6.

Tout en trouvant des qualités incontestables d'originalité dans la disposition générale, nous ne pouvions admettre la mise en évidence, dans un pavillon spécial, important et très décoré, du service de la police, ce qui avait pour résultat immédiat de reléguer au second plan les services principaux auxquels le public devait avoir plus souvent accès.

A part cette critique, nous admirions la façade fort bien traitée, à laquelle nous reprochions cependant—conséquence naturelle du plan — d'avoir beaucoup plus l'aspect d'un château seigneurial que d'un hôtel de ville.

Depuis, notre confrère Émile Desmedt a remanié complètement son projet ; il l'a retourné pour ainsi dire, et la façade principale du projet présenté à Schaerbeek est devenue, à

quelque chose près, la façade postérieure du nouveau projet qui fait l'objet des planches 24, 25 et 26.

Nous ne croyons pas pouvoir dire que le plan soit devenu beaucoup meilleur; certains locaux sont peu ou point éclairés et les services insuffisamment groupés; mais à cause des qualités hors ligne de la façade, nous avons pensé que ce projet était digne d'intéresser nos lecteurs.

On retrouve dans cette nouvelle étude, mieux coordonnés encore, les beaux motifs que nous admirions dans la première; c'est une architecture bien homogène, bien proportionnée, dont chaque détail intimement relié à ses voisins, concoure à l'harmonie de l'ensemble.

La couleur différente des matériaux, briques rouges et pierre blanche, judicieusement employés, contribue puissamment aussi à donner à ces façades un cachet de richesse et d'originalité qui en font une œuvre vraiment remarquable.



BIBLIOGRAPHIE

Publications périodiques

ALLEMAGNE.

ARCHITEKTONISCHE STUDIEN, *herausgegeben vom Architekten-Verein am Kgl. Polytechnikum in Stuttgart*

Cahier 63. — Portail de l'ancienne chancellerie à Stuttgart.
Détails d'une façade d'hôtel (Kriegsbergstrasse, Stuttgart
Façade, plans et coupe de la Gewerbehalle de Stuttgart.
Façade de la nouvelle aile du Polytechnikum, à Stuttgart
Cahier 64. — Appareils d'éclairage de l'église de la garnison, à Stuttgart.
Hôtel de ville de Nurnberg. (Projet d'agrandissement. Façade et plans).
Projet d'une petite salle de fêtes avec habitation.
Façade d'un hôtel, Kriegsbergstrasse, à Stuttgart

WURTEMBERGISCHER VEREIN FUR BAUKUNDE IN STUTTGART. Bulletin de la Société. Compte rendu des séances et des conferences. — Liste des membres

ZEITSCHRIFT DES ARCHITEKTEN UND INGENIEUR-VEREINS IN HANNOVER *Vol. XXXI. 6e cahier. Année 1885.*

Texte. — Compte rendu des assemblées générales des 15 avril et 6 mai 1885 et des réunions hebdomadaires des 29 avril et 29 août 1885.
Etude sur l'architecture arabe, par M. Huldermann, architecte au Caire
Planches. — Villa Dessauer, à Bamberg. (Façades, plans et coupe.)
Chemin de fer pour les hauts fourneaux de Rumelinge

Vol. XXXI. ... cahier — Année 1885.

Texte. — Table des matieres du 31e volume
Gymnase de Göttingen
Planches. — Gymnase de Göttingen (Façades, plans et coupes)

ARCHITEKTONISCHE RUNDSCHAU. — *9e livraison 1886.*

Planches. — Projet pour le Musée Kistner, à Hanovre. (Façade.)
Fontaine à Heilbronn
Villa à Weidling près Vienne. (Plans et façades.)
Hôtel à Francfort. (Façade.)
Entrée de l'exposition de l'Autriche à Anvers. (Exposition universelle de 1885.)
Concours pour la Bourse d'Amsterdam. Projet de M. O. Hieser, à Vienne. (Façade et plan.)
Villa Beyer, à Lindenau-Leipzig. (Façade et plan.)

AUTRICHE.

ALLGEMEINE BAUZEITUNG. VIENNE. — *1er cahier.*

Texte. — Etude sur differents architectes italiens de la Renaissance. (Article rempli de croquis de plans très intéressants.)
L'eglise votive à Vienne
Villa à Millstatt en Carinthie.
Planches. — Villa à Millstatt. (Plan, façades et vue perspective.)
Eglise votive. (Plan, façade principale, façade latérale et coupe transversale.)

ANGLETERRE.

THE BUILDER. — *No du 4 septembre 1886.*

Planches. — Arcs de triomphe des Romains: Arcs de Titus et de Septime Sévère.
Retable de l'église Sainte-Marie, à Devon.
Les arts de la paix, peinture murale au Musée de Kensington, par F. Leighton.

No du 11 septembre 1886.

Planches. — Nouvelle école pour filles, New-Cross. (Façade et plan.)
Projet de restauration du château de Glenbuckel. (Façade.)
Arcs de triomphe des Romains. Arc de Trajan à Benevent et Arc d'Orange.
Banque à Kensington. (Façade.)

THE MAGAZINE OF ART. — *No de Septembre 1886.*

Ce numéro contient un article intéressant sur Paul Baudry, le peintre du foyer de l'Opéra de Paris, une étude sur l'architecture romaine, etc., etc.
Parmi les nombreuses gravures, à noter celles reproduisant deux œuvres importantes de Baudry, ainsi que celles tirées de l'ouvrage de Piranesi, et représentant le Colysée, l'arc de Titus et le tombeau de Cecilia Metella.

BELGIQUE.

REVUE DE L'ART CHRÉTIEN. *Juillet* 1886.

Texte. — L'art de la peinture sur verre au moyen âge (1er article), par A. Verhaegen.
Les inventaires de l'abbaye de Saint-Pierre-en-Vallée, à Chartres (1er article), par de Mély



Les « bassins liturgiques » (1er art.), par B. Béthune.
Quelques imagiers artésiens et parisiens du commencement du XIVe siècle, par J. Richard.
M. le chanoine Corblet, par J. Helbig.
Divers.
Planches. — Fragments de peinture sur verre
Bassins liturgiques du Musée communal de Gand.
Vignettes diverses.

BULLETIN DES COMMISSIONS ROYALES D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE. *25e année. 1886.*

Texte. — Les successeurs immédiats des Van Eyck
Observations sur quelques tableaux du XVe siècle, par E. Baes
La chapelle de la Bienheureuse Marguerite, dite Marguerite la Fière, à Louvain, par Ed. Van Even.
Découverte de deux tableaux du XVIe siècle de L. Lombard, par J. Gielen.
Planches. — Portrait de l'historien Chapeauville.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

BUILDING NEW-YORK. — *No du 21 août 1886.*

Texte. — Article sur l'architecture dans les Pays-Bas.
Planches. — Maisons dans le Cadogou square, N. Y. (Fortement inspirées des Renaissances hollandaise et allemande.)
Projet d'église avec école. (Façade.)
Esquisse d'une façade de club
Château du duc de Sefton. (Façade.)

No du 28 août 1886.

Planches. — Maisons en Renaissance, à Chicago.
Porte d'entrée de l'hôtel de M. Vanderbilt, à New-York.

THE INLAND ARCHITECT. CHICAGO. — *No d'août* 1886.

Texte. — Notice sur M. Carpentier, de Belœil.
Article très intéressant sur un concours ouvert à Kansas City, pour la construction d'une Bourse. (Dépense 2,000,000 de francs.)
Planches. — Façades, plans et coupes des quatre projets primés.

THE AMERICAN ARCHITECT. NEW-YORK. — *No du 24 août* 1886.

Texte. — Articles sur l'architecture au Mexique, en Suisse, etc., etc.
Planches. — Bureaux à Kansas-City
Concours pour une maison de 25,000 francs. (Façades et plans de trois projets.)
Maison à Newport. (Façade.)
Maison à Haverport. (Façade.)

No du 28 août 1886.

Texte. — Notes de voyage en Espagne, avec croquis.
Notes de voyage en France et en Allemagne.
Planches. — Résidence d'été à Sakonnet Point. (Façade et plan.)
Bibliothèque Lenox, a New-York.
Casas de las Conchas, Salamanque, Espagne. (Façade.)
Croquis de voyage à Salamanque
Cathedrale de Salamanque. (Façade.)
L'ancien phare de Cordouan et le nouveau



MÉLANGES

LE MUSÉE D'ART MONUMENTAL ET INDUSTRIEL. — On a inauguré récemment le Musée d'art monumental et industriel, installé par le Gouvernement dans un des pavillons de l'exposition de 1880, à l'ancien champ des manœuvres. On sait que c'est par voie d'échange des moulages de parties intéressantes d'édifices belges avec des moulages de fragments de monuments étrangers que s'est formé cet intéressant musée. Nous nous proposons d'y faire prochainement une visite, dont nous entretiendrons nos lecteurs.

CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE NAMUR. — La deuxième session du Congrès archéologique s'est tenue à Namur, les 17, 18 et 19 août. Nous en rendrons compte dans notre prochaine livraison.

Une grande distinction vient d'être décernée à l'un de nos plus estimés confrères hollandais. M. Peeters, architecte à la Haye, l'auteur du Ministère de la Justice de cette ville, a obtenu la médaille d'or à l'exposition des Beaux-Arts de Berlin.

Le Kursaal de Scheveningue (Hollande) vient d'être brûlé. Nous espérons que les deux Sociétés d'architectes hollandais se joindront à nous pour demander la mise au concours des plans de sa reconstruction.

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.





SALON DE GAND

Exposition triennale de 1886



Il nous semble que tout architecte aimant son art doit être péniblement affecté en constatant que la section d'architecture devient de plus en plus pauvre dans nos expositions triennales.

Aussi quel dédain ne constate-t-on pas chez nos salonniers pour cet art. Après s'être esbaudis devant un coin de paysage plus ou moins réussi; après avoir épuisé tout leur dictionnaire étrange pour chanter cet essai qui ferait rougir l'auteur, si on infligeait à celui-ci une confrontation avec la nature, que peut-il leur rester à dire d'un art *sérieux*, et surtout de l'architecture.

Il est vrai que les architectes mêmes s'ingénient à motiver ce dédain, en désertant les expositions et en laissant le champ libre aux élèves, qui, à leur tour, n'y envoient souvent que des *rossignols* et non des œuvres faites en vue de l'exposition.

∴

Heureusement pour nous que l'éclipse de l'architecture correspond à l'éclipse du grand art en peinture, et que nous pouvons espérer, tout état de choses restant, que le courant, dans l'avenir, ramènera l'une avec l'autre.

En effet, pour le moment, il est bien constaté qu'il suffit qu'un peintre aborde la figure grandeur nature, la *peinture d'histoire,* comme on l'appelle, ou plutôt comme on la stigmatise, pour être daubé de la bonne façon, et ce avec une unanimité touchante, par les critiques d'art de toute taille.

Il existe une légion d'artistes, poussés en graine avant leur floraison, qui, tolérés d'abord, en sont venus actuellement à dénigrer et à écarter tout effort sérieux s'appuyant sur des études complètes.

On se met devant la nature, disent-ils, voilà le maître!... N'apprenez pas à dessiner; n'apprenez pas à peindre; tout cela gâte la main, qui doit rester *vierge*.

Et en effet, comme toute forme ou tout ton peut, au besoin, se justifier quand il s'agit d'arbres, de terrains ou de cieux, ils arrivent assez rapidement à des œuvres qui sont capables de plaire, pourvu qu'elles rendent une partie infinitésimale de l'aspect du modèle.

Et alors!!! le débutant chargé de la critique d'art (il paraît que c'est généralement par là qu'on débute dans le journalisme), pour peu que l'auteur soit de ses amis, fait la toilette du nouveau-né, lui trouve toutes sortes de grâces, triture l'intelligence de l'artiste à sa façon, lui donne une foule d'intentions, de sentiments, voire même d'extases, que le pauvre hère n'a guère eu le temps de se payer, vu qu'il a sué sang et eau pour arriver au maigre résultat qu'il sert au public.

∴

Ce que nous en disons ici peut paraître bien acerbe, mais cela est éminemment juste.

En face du dédain avec lequel on traite l'architecture, nous serions prêts à proposer une solution radicale, propre à ramener à leur niveau respectif les différentes branches de l'art.

Que nos expositions triennales, qu'on prend en ce moment à cœur de relever, ouvrent un salon pour les peintres de figure (histoire et genre) et pour les sculpteurs.

Que les paysagistes, peintres de nature morte, peintres de fleurs, etc., soient relégués dans une salle accessoire.

Que les aquarellistes et aquafortistes ouvrent des expositions isolées et que nous, architectes, nous mettant résolument en tête de tout l'art démocratique, nous fraternisions avec nos ouvriers pour exposer collectivement les produits de l'intelligence et du sentiment humain à ses divers degrés de culture.

Il nous semble que notre art est trop sérieux, trop digne de respect, pour se contenter d'être simplement toléré dans une exposition, et cela souvent en compagnie de ce qui ne le vaut pas.

Si le *courant artistique* se détourne de l'architecture, celle-ci n'a qu'à laisser aux Cathos et aux Madelon modernes les préciosités maladives qui se sont substituées aux saines impressions du beau.

∴

Après avoir formulé notre impression première, nous passerons rapidement en revue les œuvres, recommandables à plus d'un titre, que nous avons trouvées dans la section.

M. Dujardin, architecte à Ostende, expose deux façades de villas, dont nous avons vu l'une à Anvers; l'autre, formant coin de rue, nous paraît traitée dans ce genre bizarre, qui trouve toute la beauté dans l'accumulation de singularités : balcons en encorbellement, pans coupés, colonnettes portant sur un corbeau, etc., en mettant en évidence les difficultés du trait (parfois simulé!!!)

M. De Roo, élève architecte, nous montre un projet d'hôtel de ville gothique, qui lui a valu la médaille à Courtrai, mais qui nous a paru d'une sécheresse désolante; ensuite, un assez gentil projet de maison de campagne gothique, conçu dans le genre adopté par l'école de Saint-Luc.

M. Dierkens, architecte à Gand, a envoyé un projet d'hôtel de ville (style flamand), qui a été envoyé à un concours d'Anvers et qui nous paraît réunir une somme d'efforts louables. Les dispositions intérieures sont étudiées; quant aux motifs, ils manquent de goût. Nous pourrions peut-être en dire autant de la facture.

De M. Marchand, architecte à Gand, nous trouvons un projet de maison de maître original (le plan est circulaire), qui doit être établie à l'angle de deux boulevards.

Cet architecte a généralement du goût et, tout au contraire du précédent, nous verrions ici plutôt une tendance à la sécheresse. En tous cas, ce projet est une des bonnes choses exposées.

M. Masson, décorateur à Bruxelles, n'a envoyé qu'une vue perspective d'un cabinet de travail. Comme appoint de dessins plus sérieux, cela est admissible; isolé, cela nous semble insuffisant pour la section qui nous occupe.

Un projet académique (projet d'un cimetière), de M. Van der Haeghen, architecte à Gand, nous semble bien étudié et un banc de communion, style du XIIIe siècle, de M. Van Renterghem, architecte à Gand, nous plaît davantage que son projet de façade gothique pour petite maison bourgeoise, qui paraît un peu maigre.

M. Vaerwyck expose des dessins primés aux concours de la Chambre syndicale des arts industriels, ainsi qu'une maison en style Renaissance flamande, qu'il a construite récemment.

Enfin, M. Hankar, architecte à Bruxelles, était porté au catalogue comme auteur d'une vasque pour la fontaine *Antwerpen,* de Jef Lambeaux; nous n'avons pu trouver ce dessin, à notre grand regret. Malgré l'admiration unanime que soulève cette œuvre de Lambeaux (section de sculpture), nous avons à faire nos réserves sur la partie inférieure de cette fontaine, où l'on voit un fouillis de phoques et autres animaux marins aux formes indéterminées qui, pour peu qu'elles deviennent frustes, présenteront l'aspect moutonneux de roches usées par les cascades. Autant la forme humaine, dans la statue terminale qui lance la main, est au-dessus de toute forme architecturale, autant cette dernière s'élève au-dessus des formes que la nature s'est complue à donner aux animaux marins d'un ordre inférieur; et nous justifierons notre appréciation, en rappelant que ce n'est qu'aux époques de décadence qu'on a trouvé piquant de reproduire ces formes à une grande échelle.

J. De Waele.

L'enseignement de l'Architecture



ans notre précédent article sur l'enseignement de l'architecture, nous disions que la réorganisation de l'Académie des beaux-arts d'Anvers, dont on parle depuis plusieurs années, se faisait longtemps attendre et que nous en réclamions instamment le programme à tous les échos.

Deux arrêtés royaux nous apportent d'un coup, à défaut d'un programme d'études, une fournée de nominations de professeurs, dont nous n'aimons ni ne voulons discuter actuellement le talent et le mérite.

Voici ces arrêtés royaux :

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Vu l'arrêté du 5 octobre 1885, réglant les conditions de la réorganisation de l'Académie royale d'Anvers;

Vu l'arrêté du 23 décembre de la même année, instituant les cours qui doivent composer l'enseignement primaire et moyen;

Vu les avis du conseil communal d'Anvers et du conseil d'administration de ladite Académie;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. L'enseignement primaire et moyen de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers sera complété par les cours suivants :

A. Un cours d'arithmétique pour les deux divisions du premier degré.

B. Un cours d'éléments d'algèbre et de principes généraux de la géométrie pour les deux divisions du second degré et pour le troisième degré.

Les deux cours précités seront donnés par le même titulaire.

C. Le cours de projections et de perspective établi pour le troisième degré de l'enseignement primaire et pour la deuxième division du deuxième degré, sera étendu à la première division du deuxième degré et donné par le même titulaire.

D. Le cours de dessin d'après le modèle vivant alternera avec les études d'après la figure antique et sera à cette fin dédoublé.

E. Un cours de théorie des arts du dessin et d'histoire de l'ornement sera adjoint au cinquième degré des cours de peinture, de sculpture et d'architecture, pour l'étude des applications de ces trois arts aux métiers qui en dérivent. Ce cours comprendra des compositions d'ensemble pour des projets à exécuter sur programme avec devis estimatif.



F. Sont établis en outre :

1° Pour être annexé au cours de dessin d'après la figure antique et le modèle vivant ainsi qu'aux cours de peinture et de modelage de figures :

Un cours d'anatomie.

2° Pour être commun aux trois sections de la peinture, de la sculpture et de l'architecture, un cours d'histoire générale, d'antiquités et de costumes;

Un cours de littérature en français;

Un cours de littérature en flamand;

Un cours d'éléments de l'histoire de l'art.

Art. 2. Sont nommés professeurs des cours ci-dessus énumérés :

Arithmétique; éléments d'algèbre et principes généraux de la géométrie : M. Hertoghe (H.), au traitement de 1.700 fr.

Projections et perspective pour l'enseignement de la première division du deuxième degré : M. Farasyn (Edgard).

Etudes d'après la figure antique : M. Van Havermaet (Pierre), au traitement de 3,000 francs.

Théorie des arts du dessin et d'histoire de l'ornement : M. Dieltiens (E.), au traitement de 2.000 francs.

Anatomie : M. Geefs (Georges) au traitement de 1,200 fr.

Histoire générale, antiquités et costumes : M. Goemaere (Aug.), au traitement de 2,500 francs.

Littérature (en français) : M. Van Keymolen (L.), au traitement de 1,500 francs.

Littérature (en flamand) : M. Demont (Paul), au traitement de 1,500 francs.

Eléments d'histoire de l'art : M. De T[illegible] (Edmond Louis), au traitement de 2.000 francs.

Art. 3. M. Dens (Charles), est nommé, avec un traitement de 1.200 francs, professeur assistant du cours de maçonnerie et de coupe de pierres, inscrit au cinquième degré de l'enseignement d'architecture.

Art. 4. M. De Wit (P.), ingénieur, est nommé, avec un traitement de 2,000 francs, professeur du cours de mécanique, inscrit au même degré du même établissement. Il donnera en même temps les cours de géométrie descriptive et de technologie, inscrits aux quatrième et cinquième degrés.

Art. 5. Notre Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 27 septembre 1886.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le ministre de l'agriculture,
de l'industrie et des travaux publics,
Chevalier de Moreau.

—

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Vu notre arrêté du 5 octobre 1885, instituant à Anvers une école des beaux-arts, sous le titre d'Académie royale des beaux-arts d'Anvers, et divisant cette institution en deux sections :

1° L'Académie proprement dite consacrée à l'enseignement artistique primaire et moyen;

2° L'Institut supérieur des beaux-arts.

Vu Notre arrêté du 23 décembre suivant, organisant l'Académie proprement dite;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. L'institut supérieur des beaux-arts comprend huit ateliers ouverts aux élèves, savoir :

Deux ateliers de peinture de figures;
Un atelier de peinture de paysage;
Un atelier de peinture d'animaux;
Un atelier de sculpture;
Un atelier d'architecture;
Un atelier de gravure sur cuivre;
Un atelier de gravure sur bois.

Art. 2. Les maîtres auxquels les ateliers sont confiés dirigent l'éducation artistique des élèves et surveillent leurs travaux. Ils leur font étudier analytiquement les chefs-d'œuvre de l'art et spécialement ceux de l'ancienne école flamande. Ils leur enseignent les matériaux et les procédés techniques ainsi que les principales applications de leur art.

Art. 3. Il est ouvert :

A. Un cours supérieur de dessin alternant l'étude du modèle vivant avec celle de l'antique;

B. Un cours de composition;

C. Un cours d'art décoratif et monumental;

D. Un cours de technologie, de construction et de stabilité comprenant l'étude des logarithmes et de la géométrie descriptive;

E. Un cours de perspective;

F. Un cours d'esthétique et d'histoire de l'art;

G. Un cours de littérature générale en langue française;

H. Un cours de littérature générale en langue flamande;

I. Un cours d'histoire générale des civilisations.

Art. 4. M. De Vriendt (I.) est chargé de la direction de l'un des ateliers de peinture de figures; il donnera, en outre, le



cours de composition et les leçons sur les chefs d'œuvre nationaux.

M. Van der Ouderaa est chargé de la direction de l'autre atelier de peinture de figures. Il donnera, en outre, le cours de dessin et l'enseignement des chefs-d'œuvre de l'art.

Leur traitement est fixé à 4,000 francs.

M. Coosemans est chargé de la direction de l'atelier de peinture de paysage.

Son traitement est fixé à 4,000 francs.

M. Verlat, directeur de l'Académie proprement dite, est chargé de la direction de l'atelier de peinture d'animaux.

Son traitement est fixé à 2,000 francs.

M. Vinçotte est chargé de la direction de l'atelier de sculpture.

Son traitement est fixé à 4,000 francs.

M. Baeckelmans est chargé de la direction de l'atelier d'architecture, et donnera en même temps le cours d'architecture et de composition architecturale.

Son traitement est fixé à 4,000 francs.

M. Michils est chargé de la direction de l'atelier de gravure au burin.

Son traitement est fixé à 2,500 francs.

M. Vermorcken est chargé de la direction de l'atelier de gravure sur bois.

Son traitement est fixé à 2,500 francs.

Art. 5. Sont nommés professeurs des cours oraux ci-dessus désignés :

C. Art décoratif et monumental : M. De Taye (Louis), au traitement de 4,000 francs;

D. Technologie, construction et stabilité comprenant l'étude des logarithmes et de la géométrie descriptive (1) : M. Royers, ingénieur de la ville d'Anvers, au traitement de 2,000 francs;

E. Perspective : M. Vanden Bussche (E.), au traitement de 1,500 francs;

F. Esthétique et histoire de l'art : M. Hymans (Henri), au traitement de 2,500 francs.

Art. 6. Le règlement et le programme définitifs de l'Institut seront arrêtés ultérieurement, le corps professoral, le conseil d'administration et le conseil communal d'Anvers entendus.

En attendant, Notre Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics prendra les mesures que comporte l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 27 septembre 1886.

LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le ministre de l'agriculture,
de l'industrie et des travaux publics,
Chevalier de Moreau.

On le voit, ce ne sera pas le nombre de cours ni surtout celui des professeurs qui fera défaut : 33 nouveaux professeurs ajoutés aux 29 déjà en fonctions, cela fait 61 professeurs, sans compter les surveillants, appariteurs, etc. Cela nous importe peu, si l'enseignement est bon, bien ordonné; mais il nous paraît qu'avant de nommer les titulaires, on eût beaucoup mieux fait de formuler définitivement le programme des matières qu'ils auront à enseigner et l'ordre qui sera suivi pour cet enseignement. En un mot, ce qui nous intéresse uniquement, c'est la nouvelle organisation des études artistiques.

Ce programme répondra-t-il à nos chères espérances en ce qui concerne l'architecture qui, d'après le tableau ci-dessus, ne comprendra qu'un atelier où l'on fera uniquement de l'architecture du moyen âge probablement, étant connue la préférence de M. Baeckelmans pour les architectures romane et ogivale, qu'il traite du reste avec un grand talent. C'est ce que l'avenir nous apprendra bientôt, nous affirme-t-on.

(1) Quel singulier amalgame ! les logarithmes et la géométrie descriptive ! ? Il nous semble que les logarithmes devraient être enseignés avec les mathématiques proprement dites et séparés de la géométrie descriptive qui serait donnée par le professeur qui enseigne ses applications coupe des pierres, tracé des ombres, perspective, etc. Ce professeur devrait être un architecte et non un ingénieur qui, presque toujours, ignore l'architecture, en vue unique de laquelle cependant ses élèves étudient la descriptive. Ce cours devrait, en tous cas, être donné par quelqu'un connaissant parfaitement l'art architectural, qui puisse toujours choisir ou créer avec goût les motifs devant servir aux études et aux applications, notamment les escaliers, les voûtes, surtout les voûtes ogivales, si difficiles et si belles, qui, en un mot, fasse de l'art en même temps que de la science. Mais n'anticipons pas sur la discussion du programme qui viendra en son temps, s'il y a lieu. *(Note de la Rédaction.)*





La conservation des Monuments historiques



Nous savons que le gouvernement ne peut satisfaire à nos incessantes demandes d'acheter, pour les préserver de la ruine, tous les monuments historiques, tous les châteaux du pays. Nous ne pouvons cependant résister au désir de signaler encore à son attention l'antique château de Bouillon, si audacieusement planté sur la crête étroite du rocher qui domine la pittoresque petite ville. Il faudrait peu d'argent pour rendre à ce castel, à défaut d'une restauration complète, que nous trouverions préférable, un aspect extérieur convenable, de nature à compléter le beau décor que forment, avec leur entourage de charmantes collines boisées, la ville et le château de Bouillon. Il suffirait pour cela de restituer aux tours, tourelles, donjon, leurs toitures en poivrière, d'y ajouter quelques crêtes, quelques épis.

Nous croyons que le château de Bouillon, tour à tour prison et caserne, — en Belgique on loge malheureusement dans un même bâtiment tantôt des soldats, tantôt des criminels, — appartient au gouvernement; c'est donc bien à lui, dans le cas qui nous occupe, qu'il appartient de supporter les frais des mesures préservatrices à prendre pour éviter une ruine complète. Il n'en est pas de même pour le château de Celles (château de Wêves), cet intéressant petit morceau d'architecture féodale dont il nous a été donné dernièrement de constater l'état de déplorable abandon, au cours d'une de ces charmantes promenades dans cette partie de nos Ardennes, la Lesse et la Semois, si peu connues encore de tout le monde artiste. Ici, c'est une propriété privée fort délabrée, à laquelle son propriétaire préfère un fastueux château moderne très laid, de construction récente, encore inachevé. Il aurait été si simple, si pratique, au lieu de gâter le magnifique paysage par l'édification dispendieuse de ce grand bâtiment symétrique aux détails lourds et disgracieux, de prouver son bon goût en restaurant, et au besoin en agrandissant par des annexes intelligemment disposées, sérieusement étudiées, dans le style des xive, xve et xvie siècles, cette antique demeure des Beaufort, de conserver ainsi un de ces rares vestiges de toute une époque éteinte.

C'est ce qu'a parfaitement compris M. Alfred Brugmann, en faisant restaurer et agrandir le chastelet de Walzin, dont il a fait une demeure seigneuriale bien moderne.

Tout en respectant les vénérables débris, notre confrère Emile Janlet, qu'il avait chargé de cet intéressant et délicat travail, est parvenu à en faire une habitation du xixe siècle, où l'on trouve tout le confort qu'exige la grande vie de château telle qu'elle est comprise aujourd'hui.

C'est ce que devraient faire nos riches propriétaires de monuments historiques. Il ne faudrait évidemment pas restaurer, reconstruire, dans l'unique but de conserver ces documents cependant si précieux pour l'histoire et l'archéologie; cela coûterait trop cher et serait peu pratique. Il faudrait surtout les approprier à une destination utile, toute moderne, sans cependant trop altérer leur caractère antique.

C'est pour cela que nous réclamons instamment l'intervention de l'État. Pourquoi, à l'exemple de ce qu'a fait la ville de Bruxelles pour les maisons qui entourent la Grand'Place et en font une des plus belles places de l'Europe, le gouvernement n'interviendrait-il pas par voie de subsides? Pourquoi ne dirait-il pas au propriétaire : « Monsieur, vous possédez une maison, un château, un bâtiment quelconque qui offre un grand intérêt artistique ou historique; voulez-vous vous engager à ne pas le démolir, à y faire quelques travaux urgents de restauration ou d'entretien? Veuillez nous soumettre des plans et devis, que nous ferons examiner par une commission compétente, la commission des monuments, par exemple, pour préserver ce monument de la ruine. Nous inter-

viendrons pour une part dans la dépense.» Quel est le propriétaire, si peu ami des arts qu'il soit, qui n'accepte pas pareille proposition, car souvent c'est une minime question d'argent qui cause la disparition complète de ces restes de notre art national?

Et cependant, même au point de vue matériellement pécuniaire, il y a intérêt à entraver cette destruction. Tel qu'il est, le château de Celles, misérablement délabré et abandonné, ne vaut pas quatre sous; sommairement restauré et entretenu, il aurait, outre une valeur immobilière plus grande, une incontestable valeur artistique et historique, qui y amènerait plus de visiteurs et constituerait peu à peu un certain revenu pour les habitants du pays. — Les ruines de Villers ne sont-elles pas une source de bénéfices pour leur propriétaire? S'il n'y prend garde, dans dix ans, dans quinze ans, cette poule aux œufs d'or sera tuée et il n'aura plus à offrir aux touristes qu'un amas informe de décombres.

La conservation de nos monuments historiques a donc, à divers points de vue, une réelle importance, qui doit attirer l'attention de nos gouvernants.



CONCOURS

Grand concours d'Architecture

Monsieur le Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics fait savoir aux intéressés que le concours d'architecture, dit de Rome, aura lieu en 1887.

L'examen d'admission aura lieu le mardi 11 janvier 1887, à 11 heures du matin, à l'Académie des beaux-arts d'Anvers.

Les demandes pour l'examen d'admission seront reçues au Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, rue de la Loi, jusqu'au samedi 18 décembre 1886.

A propos du concours pour un orphelinat à Etterbeek

La Commission administrative des Hospices civils d'Etterbeek, conformément à la demande que lui en avait faite la Société Centrale d'Architecture, met au concours les plans de l'orphelinat à construire rue Meyel.

Elle vient de nous faire parvenir le programme suivant :

PROGRAMME

Art. I. Un concours est ouvert pour la construction d'un orphelinat avec dépendances, sur un terrain dont le plan se trouve annexé au présent programme.

Art. II. Les architectes belges sont seuls admis à y prendre part.

Les plans devront être remis à M. Warnant, président de la Commission administrative des hospices civils, 74, avenue d'Auderghem, au plus tard le 15 décembre 1886.

Les plans ne seront revêtus d'aucune signature. Ils porteront une épigraphe reproduite sur une enveloppe fermée contenant le nom de l'auteur.

Art. III. Une commission jugera du mérite des projets déposés, et désignera celui qui lui paraîtra le plus avantageux.

Art. IV. L'auteur du projet satisfaisant aux conditions du programme, et désigné par la Commission, sera chargé de dresser les plans de détail et de la surveillance des travaux. Il recevra, de ce chef, 4 p. c. pour honoraires sur le montant de l'adjudication. Les autres projets seront restitués à leurs auteurs.

Art. V. La construction aura au maximum une façade de 30 mètres sur une profondeur de 14 mètres; elle comprendra :

A. *Souterrains.*

1° Cuisines et dépendances.
2° Caves aux charbons, bois, etc. Laverie, buanderie, etc.
3° Un calorifère système Op de Beek, pour chauffer seulement le rez-de-chaussée.

B. *Rez-de-chaussée.*

1° Logement du directeur.
2° Logement du concierge.
3° Cabinet de médecin et pharmacie.
4° Infirmerie.
5° Salle d'études pour 30 orphelins.
6° Salle de réception.



7° Préau couvert.
8° Réfectoire pour 30 pensionnaires.

C. *Étage.*

1° Dortoir pour 30 lits.
2° Chambre pour surveillant.
3° Lingerie.
4° Lavoirs.

D. *Mansardes.*

1° Chambres pour domestiques.

La distribution des pièces ci-dessus est laissée à l'appréciation de l'architecte, qui pourra, dans l'intérêt du service proposer d'en augmenter le nombre. Un escalier spécial, destiné aux besoins journaliers, desservira les différentes pièces de l'étage, et se continuera jusque dans les combles.

La construction sera exécutée en briques du pays, à rejointoyer, et pierres bleues des carrières d'Ecaussines, Soignies, ou Feluy-Arquennes, ou de toute autre fournissant des produits similaires.

On laisse à l'appréciation et au goût de l'architecte le style des bâtiments, qui devront par leurs formes simples et grandes tout à la fois, rappeler parfaitement leur destination.

Le montant de la somme à dépenser n'est pas fixé, mais toute installation de luxe est sévèrement proscrite. Les bâtiments seront simples et utiles, sans être néanmoins dépourvus d'un certain caractère architectural.

L'auteur du projet choisi pour l'exécution, devra apporter à ses plans toutes les modifications qui seront trouvées nécessaires par le fondateur.

Les projets comprendront :

1° Les plans des caves, rez-de-chaussée, étages, façade principale, latérale postérieure et une coupe, le tout à l'échelle de 0.02 par mètre.

2° Un devis exact, sérieux et suffisamment détaillé pour pouvoir apprécier la dépense totale; les honoraires d'architecte figureront dans le devis.

Fait à Etterbeek le 25 septembre 1886.

Au nom du fondateur,
WARNANT,
Président de la Commission administrative des hospices civils.

Nous ne discuterons plus ce programme de concours sans primes, dont le jury n'est pas indiqué, dont les indications sont très-vagues; il ressemble à quelques autres programmes de concours précédents, dont nous avons à diverses reprises critiqué l'organisation défectueuse. Nous ne pourrions que nous répéter.

Quelles que soient les critiques, nous enregistrons avec plaisir que l'idée si juste, si équitable des concours publics, en faveur desquels nous avons depuis longtemps ouvert une vigoureuse campagne, fait aujourd'hui son chemin.

Nous n'avons pas obtenu toujours qu'ils soient organisés selon nos idées, mais qu'importe, il faut d'abord que le principe triomphe; les autorités qui ouvrent des concours finiront toujours bien par comprendre, par la suite, que de la bonne organisation, de la précision apportée à la rédaction du programme, de la composition rationnelle du jury, et aussi de l'importance des primes dépend tout le succès des concours et le bénéfice qu'elles pourront en retirer; quand elles en seront convaincues, elles se conformeront à nos desiderata, elles adopteront à l'avenir les règlements types que nous avons élaborés.

Le concours d'Etterbeek, tel qu'il est, est encore un succès, et il n'est pas le seul que nous ayons à enregistrer aujourd'hui.

La ville de Mouscron nous fait savoir qu'elle a satisfait à la demande que la Société Centrale d'Architecture lui a adressée il y a quelques mois et qu'elle mettra au concours public les plans de l'hôtel communal qu'elle se propose d'édifier prochainement.

La Députation permanente du Brabant publiera à très bref délai le programme du concours pour la présentation des plans du nouveau palais de justice de Nivelles.

Allons, allons, l'idée se généralise; notre campagne en faveur des concours publics compte trois victoires de plus.

Encouragée par ces résultats, la Société Centrale d'Architecture a rappelé, aux autorités que la chose concerne, ses précédentes demandes de mise au concours :

Du monument Rogier;

Du Tir national;

Des gares du chemin de fer de l'Amblève, dont M. le ministre de Moreau avait en quelque sorte fait espérer la mise au concours à la Commission de la Société, lorsqu'il faisait, au mois de mai dernier, l'ouverture de l'exposition d'architecture;

Enfin du Ministère des postes et télégraphes.

On nous dit que les plans de ce dernier monument ont été demandés à M. Beyaert. Si nous arrivons trop tard cette fois, nous nous efforcerons de mettre plus de diligence à l'avenir. M. le ministre Vandenpeereboom, lors d'une audience qu'il nous fit l'honneur de nous accorder l'an dernier, nous avait cependant formellement promis de faire, *à la première occasion*, l'essai du concours public, dont il prévoyait néanmoins les résultats médiocres, se hâtait-il d'ajouter en souriant. Que M. le Ministre se rappelle sa promesse et qu'à la *nouvelle première occasion* il tente l'expérience, nous sommes persuadés qu'il reviendra de cette fâcheuse opinion.

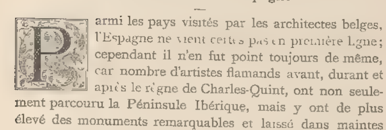
Les journaux quotidiens annoncent que la maison communale de Molenbeek-Saint-Jean tombe en ruines, et que le

Conseil communal vient d'en décider la démolition à bref délai, en se proposant d'en faire reconstruire une nouvelle à son emplacement.

Nous espérons que le Conseil communal de Molenbeek se souviendra de la demande que la Société Centrale d'Architecture lui a adressée il y a quelques mois, et que le nouvel édifice sera mis au concours. Nous insisterons d'ailleurs dans ce but auprès de ce Collège.

NOTES DE VOYAGE

L'Architecture en Espagne



Parmi les pays visités par les architectes belges, l'Espagne ne vient certes pas en première ligne; cependant il n'en fut point toujours de même, car nombre d'artistes flamands avant, durant et après le règne de Charles-Quint, ont non seulement parcouru la Péninsule Ibérique, mais y ont de plus élevé des monuments remarquables et laissé dans maintes villes des preuves de leur talent.

C'est donc pour nous un pays doublement intéressant à visiter, d'un côté par ses nombreuses constructions de différents styles, de l'autre par les œuvres que nos compatriotes y ont produites.

Ne pouvant suivre, dans nos notes, l'ordre chronologique dans lequel les monuments que nous analyserons ont été élevés, nous croyons qu'un aperçu sur les styles d'architecture qui se sont succédé en Espagne, ne sera point déplacé ici et présentera quelque intérêt à nos lecteurs.

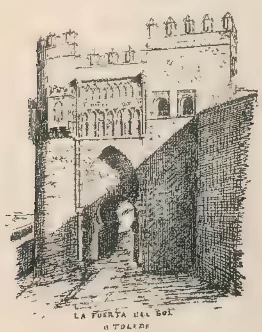
—

Les plus anciennes constructions dont quelques restes subsistent encore en Espagne sont des murs des époques pélasgique, phénicienne (notamment à Almeria) et carthaginoise. Les traces de l'occupation romaine sont plus nombreuses; les ruines les plus intéressantes sous ce rapport sont celles de Sagonte (aujourd'hui Murviedro), où l'on reconnaît encore le théâtre avec ses gradins et ses portes et quelques fondations d'un cirque et d'un temple dédié à Bacchus; ensuite celles d'Italica, à une lieue de Séville (ruines du théâtre), lieu de naissance de Trajan, d'Adrien et de Théodose; enfin le vieux pont sur le Guadalquivir à Cordoue, dont la construction, encore solide, date du temps d'Octave Auguste, et l'aqueduc de Ségovie.

Les Romains élevèrent un grand nombre de monuments en Espagne; mais toute leur civilisation fut emportée par les invasions successives des Vandales, des Suèves et des Visigoths; ceux-ci, à leur tour, durent plier en 710 devant les Maures. Il va de soi que cette époque ne fut guère favorable au développement de l'architecture.

Avec le règne d'Abderrhaman commence la période brillante à laquelle nous devons les plus beaux monuments de l'architecture arabe.

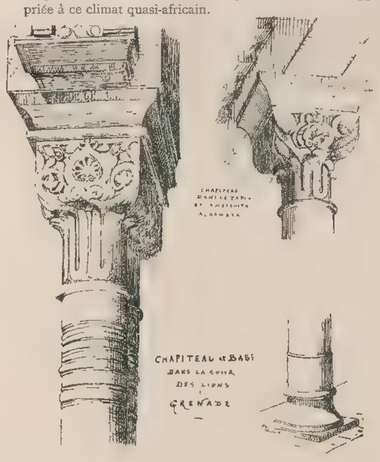
En 786, on élève la mosquée de Cordoue, en 965 le Mihrab y attenant; en 1172, la mosquée de Séville qui fit place en 1401 à la cathédrale actuelle; en 1195 la fameuse Giralda; au commencement du XIIIe siècle, l'Alcazar de Séville, construit sous Pierre le Cruel par des ouvriers prêtés par le Calife de Grenade; en 1301, la Torre Nueva (aussi nommée la Tour penchée) à Saragosse; du XIIIe au XVe siècle, l'Alhambra et le Generalife.

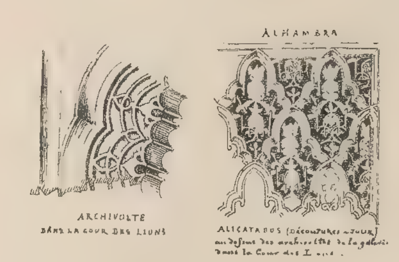




Un grand nombre d'autres constructions arabes, mosquées, alcazars, remparts, portes de ville, s'élevèrent à Tolède, Valence, Ségovie, etc.; elles ont disparu en grande partie par la destruction systématique, après la conquête par les Espagnols, de tout ce qui portait le nom de Maure; une autre partie y échappa grâce à leur transformation ou appropriation en églises, palais ou habitations, ou par leur caractère de fortification.

La prise de Grenade, le 22 janvier 1492, porta le dernier coup à cette architecture si fine, si gracieuse et si bien appropriée à ce climat quasi-africain.





Pendant que les sciences et les arts florissaient au milieu de cette civilisation méridionale, que produisaient en architecture les peuples du nord de l'Espagne? En dehors des monuments arabes, aucune construction importante n'est parvenue jusqu'à nous de la longue période d'années comprise entre le IVe et le XIe siècle et ce fait trouve sa cause dans l'état instable et les guerres perpétuelles de ces temps troublés pendant lesquels les architectes n'eurent guère l'occasion de se produire.

Aussi quand les Maures durent progressivement se retirer vers le midi de la Péninsule devant les forces toujours croissantes des royaumes du Nord à la fin du XIe siècle, les Espagnols durent-ils convertir les mosquées en sanctuaires chrétiens ou recourir à leurs voisins les Français pour l'édification des églises et même se servir d'architectes et sculpteurs arabes, ce qui explique les réminiscences de style mauresque que l'on rencontre dans certains détails de monuments gothiques, comme dans les cathédrales d'Avila, de Tarragone, Salamanque, etc.

Au commencement du XIIe siècle, une impulsion vigoureuse est donnée à la construction des églises; toutes portent les caractères du style roman du Midi de la France; la cathédrale de Santiago de Compostella, San Pablo del Campo à Barcelone, plusieurs églises à Ségovie, présentent des nefs hautes couvertes par des voûtes en berceau; les sculptures

d'ornement rappellent celles de l'église et du cloître de Moissac et de Saint-Sernin à Toulouse.

Cette influence étrangère se perpétua même durant l'époque ogivale; les cathédrales de Léon, de Tolède (1227), de Burgos (1221) et son beau cloître, offrent les mêmes dispositions de plans, de travées, de détails que les belles cathédrales du centre de la France.



Plus tard une influence plutôt normande se fait sentir, à notre avis, par la construction de coupoles semblables à celles de Coutances et de Bayeux, sur la croisée du transept, comme à Burgos, à la Seo à Saragosse ou sur la première travée à l'entrée comme dans la cathédrale de Barcelone (1298-1448). Au XVe siècle, un certain Pedro Norman, Pierre le Normand, est cité comme *maestro de obras*, maître ès-œuvres des travaux de la cathédrale de Séville.

Au XVe siècle, les grandes églises présentent un caractère plus spécial à l'Espagne; les nefs et les travées sont plus larges qu'en France, les nefs latérales sont bordées de chapelles, les voûtes sont décorées de nervures nombreuses, les clefs ornées de grands motifs découpés à jour; les dimensions en général sont colossales; telles sont les cathédrales de Séville (1401-1517), de Pampelune et de la Seo à Saragosse.

Parmi les constructions civiles importantes de l'époque ogivale sont à citer : l'Alcazar de Ségovie (incendié le 7 mars 1862), la Casa de la Diputacion à Barcelone, les portes de Serranos (1349) et del Cuarte (1444) et la Longa (la Bourse) (1482) à Valence.

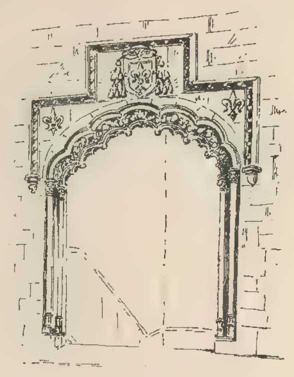


PATIO DE LA CASA DE LA DIPUTACION
à Barcelone

Bien que des constructions ogivales s'élevassent encore au commencement du XVIe siècle, la Renaissance s'était déjà fait sentir en Espagne avant la fin du XVe siècle; elle y subit la même évolution qu'en France où elle s'allia au début au style ogival du XVe siècle sous le règne de Louis XII, mais, en y ajoutant en outre les assemblages prismatiques, les damassages mauresques dont les exemples devaient être si nombreux à cette époque.

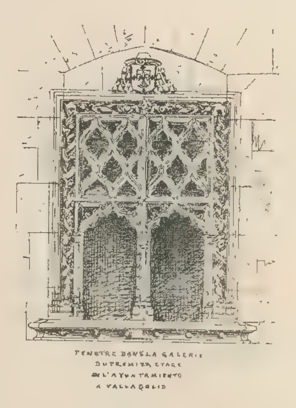


Le curieux Palacio del Infantado à Guadalajara (1461) est le premier exemple de ce singulier *style Mudejar*, assemblage de motifs arabes, gothiques, romains, dont l'ancienne bourse d'Anvers et les piliers et colonnes du palais des Princes-Evêques de Liége peuvent donner une idée atténuée.



AYUNTAMIENTO DE VALLADOLID
PORTE DU GRAND ESCALIER DANS LA GALERIE AU 1er ETAGE

De style Mudejar sont encore, à Valladolid, le couvent dominicain de San Domingo (1488), actuellement l'Ayuntamiento et l'œuvre de Enrique de Egas, fils d'un architecte bruxellois, Annequin (Janneken?), qui acheva la cathédrale de Tolède, le musée actuel, anciennement le Collegio Mayor de Santa-Cruz, élevé en 1480. Ce dernier monument marque déjà une tendance vers un style moins hybride qui abandonna complètement les motifs arabes et gothiques, et reçut le nom de *Plateresco* (de plata, argent), à cause de la finesse des détails qui font songer à des œuvres d'orfèvrerie.



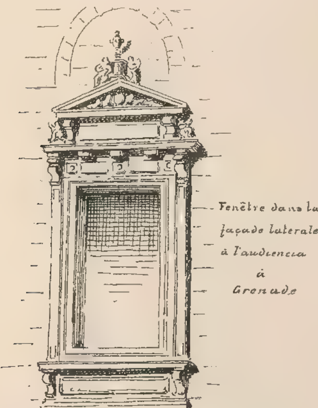
FENETRE DANS LA GALERIE DU PREMIER ETAGE DE L'AYUNTAMIENTO A VALLADOLID

L'hôpital de Santa-Cruz et la porte de Saint-Clément à Tolède, le Patio (cour) de la Casa de Zaporta ou de la Infanta et le Trascoro de la cathédrale de la Seo à Saragosse, las Escuelas Menores (1521), la porte de Santa Maria de las Duenas, le portail de l'église de S. Domingo à Salamanque, l'Ayuntamiento de Séville (1533), la superbe coupole et l'escalier de la porte haute de la Cathédrale et l'hôpital du Roi à Burgos, les ruines du couvent de S. Benito à Alcantara (Cacérès), sont de magnifiques exemples de ce style élégant et riche que j'appellerais volontiers le style François Ier de l'Espagne.



CATHEDRALE DE BURGOS
ESCALIER DE LA PORTE HAUTE.

Mais, par suite de la conquête du royaume des Deux-Siciles par Ferdinand d'Aragon, les rapports entre l'Espagne et l'Italie devinrent plus fréquents; l'architecture s'en ressentit; la porte et la cour de l'Alcazar de Tolède (1537), œuvre de Alonso Corvarrubias, mais surtout les constructions de Pedro Machuca et de Berruguete en sont des exemples suffisants; ce dernier étudia son art à Florence. De cette époque datent la cathédrale de Grenade (1529), œuvre de Diego de Siloë, le beau palais de Los Algibes sur la colline de l'Alhambra, commencé par Machuca en 1526 et continué par Berruguete, d'un style très pur, et la salle du chapitre de la cathédrale de Séville (1530) par l'architecte Diego Riano.



Fenêtre dans la façade laterale à l'audiencia à Grenade

Déjà la Renaissance perdait cette sculpture si gracieuse, cette ornementation si délicate dont Enrique de Egas fut l'initiateur; à partir de la seconde moitié du XVI[e] siècle, l'architecture se simplifie, la décoration sculpturale semble se borner aux chapiteaux, la tendance est vers le grandiose, le majestueux et aboutit à un style sévère et froid; c'est l'impression que l'on garde de l'Escurial et de la cathédrale de Valladolid.

Juan de Toledo, qui étudia en Italie, introduisit en Espagne le goût architectural italien de l'époque et l'appliqua au fameux palais de l'Escurial, commencé par lui en 1563 et continué par son élève Juan de Herrera qui acheva l'*ochava maravillia*, la huitième merveille, et construisit la cathédrale de Valladolid.

A cette époque s'introduisit en Espagne le style des églises des Jésuites, dont le classique Vignole fut un des initiateurs par sa façade du Gesù à Rome.

La cathédrale de Nuestra Senora del Pilar à Saragosse, élevée en 1681, fait exception au goût de la seconde moitié du XVII[e] siècle.

On ne saurait se faire une idée même approximative de l'effroyable décadence de l'architecture à cette époque, des formes insensées, des superpositions de pilastres tronqués, divisés par des frontons courbés, creux, concaves, convexes, s'ouvrant, se traversant, s'étageant, des colonnes fuselées, boursouflées, des gaines carrées, octogones, cannelées, rustiquées, chargées de guirlandes, de lambrequins entassés de manière à s'y perdre.

Le baroque le plus fantasque paraîtrait classique à côté de ces orgies de formes bizarres dont on retrouve des copies en Sicile et jusqu'au Nouveau-Monde. Et cependant on trouva encore moyen de surenchérir sur ces amas difformes, en plaçant aux parois des chapelles, des miroirs reflétant cette architecture impossible à supporter.

Les chapelles latérales dans la Seo à Saragosse, différentes églises à Madrid, entre autres San Isidro el Real (1650), la Cartuja (Chartreuse) de Grenade en sont des exemples qui ne serviront jamais de modèles.

Le nom de D. José Churriguera est resté attaché à ces bizarreries architecturales qui sont classées sous la dénomination de style Churrigueresco.

Juvara, l'architecte de la Superga à Turin, ramena l'architecture dans une voie plus classique; son élève Sachetti exécuta, en 1737, d'après ses plans, le Palais Royal de Madrid, immense construction présentant de bonnes proportions, d'un bon style, sévère sans sécheresse: c'est à peu près la dernière construction importante à citer.

Le style Louis XVI, celui du premier et du second empire sont plus ou moins bien représentés en Espagne; le palais des Cortès (à colonnes et fronton) et le musée de Madrid (comme bâtiment, bien entendu) font peu d'impression; ce sont des constructions modernes.

Dans la construction de cirques pour les combats de taureaux, on trouve de bonnes dispositions de plans comme dégagements; quelques hôtels particuliers à Madrid prouvent que l'architecture y est en sérieux progrès.

Il est à regretter que la restauration et l'entretien d'un nombre considérable de monuments de premier ordre laissent tant à désirer. L'Alcazar de Séville est affreusement badigeonné dans certaines salles; l'Alhambra est entretenu et restauré (?) intérieurement, mais extérieurement, derrière la salle de justice par exemple, c'est une ruine.

Terminons cet aperçu sommaire par la liste des artistes flamands qui travaillèrent en Espagne et dont les noms sont connus.

Dans son histoire de « *l'influence italienne sur l'architecture des Pays-Bas,* » feu M. Aug. Schoy cite d'abord Nicolas Vergara le vieux (Vercaeren, croyons-nous), mort en 1574, et ses fils Juan et Nicolas le jeune qui donna les plans de la Capilla del Sagrario à Tolède; puis Annequin et son fils Enrique de Egas, que nous avons déjà cités, et ses deux autres fils Diego et Pablo.

M. le chanoine De Haerne, dans son intéressant opuscule : « *Coup d'œil historique sur l'art espagnol en rapport avec l'art flamand,* » cite en outre l'architecte Dancart (Dankaert), qui dessina à la fin du XV[e] siècle le superbe retable du maître-autel de la cathédrale de Séville, et les frères Arnao et Charles, de Bruges, qui complétèrent en 1538, moyennant la somme de 90,000 ducats, pour la même église, une série de vitraux commencée en 1504 par Cristobal Aleman.

A cette liste d'architectes, il faut joindre les noms de Pierre Campana (Vande Velde, probablement), né à Bruxelles en 1503, qui travailla à Séville de même que son compatriote et contemporain François Frutet, Rubens, Crayer, Corn. Schut, Van der Hamen, Van den Pere et Miguel el Flamenco, Corneille de Beer et sa fille Marie-Eugénie, Pedro Perret, etc.

M. Schoy, dans son ouvrage précité, rapporte que les documents contemporains nous révèlent que les Espagnols reprochèrent souvent à Charles-Quint d'employer de préférence des artistes étrangers et principalement les Flamands. Ceci nous ramène à ce que nous avancions dans notre avant-propos.

EUG. GEEFS.



MÉLANGES

Société Centrale d'Architecture. — La Société a, dans sa dernière séance, élu à l'unanimité membre d'honneur, M. Alphonse Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles; c'est un hommage rendu à l'infatigable archiviste pour ses nombreuses recherches et ses intéressants travaux sur les architectes et l'architecture de nos contrées.

Des modifications à apporter aux programmes du concours de Rome et de la fondation Godecharle ont fait l'objet d'une longue discussion qui sera continuée à la prochaine séance.

Nous publierons prochainement le rapport sur le congrès archéologique de Namur dont il a été donné lecture à l'assemblée.

La Commission a fait voter une proposition l'autorisant à demander aux autorités compétentes, chaque fois que l'occasion se présentera, la conservation et la restauration des monuments historiques ou des constructions appartenant à des particuliers et qui présentent un réel intérêt au point de vue de l'histoire architecturale de notre pays.

La Société a reçu notification de sa nomination de société correspondante de la *Société pour la propagation de l'architecture* à Amsterdam et elle a procédé à l'admission de M. Henri Bogaert, architecte à Nieuport, en qualité de membre correspondant.

—

L'Hôtel de Ville de Bruxelles. — En procédant à la restauration de la salle du Conseil communal et de la salle des sections qui lui sert d'antichambre, à l'Hôtel de Ville, on a fait une intéressante découverte : en ponçant la couche de peinture grisâtre qui recouvrait les trumeaux des fenêtres de la salle du Conseil, les ouvriers ont mis à nu des panneaux peints, dans le style de la salle, c'est-à-dire du commencement du XVIIIe siècle, assez bien conservés. Ces panneaux sur fond d'or pourront être facilement restaurés; l'un d'eux, le premier qui ait été découvert, a eu le plus à souffrir, l'ouvrier ne s'attendait pas à trouver de la peinture artistique sous un grossier badigeon.

Ces panneaux complètent très heureusement la décoration de la salle, à laquelle ils enlèvent un peu de sa lourdeur.

—

On a posé la première pierre de l'Hôtel des Postes à Bruxelles. Cette cérémonie s'est faite sans aucun éclat, à la demande expresse de M. le ministre.

—

BIBLIOGRAPHIE

Publications périodiques

—

FRANCE.

L'Architecte. — *No du 20 Août* 1886.

Texte. — La propriété architecturale (suite), par H. Sabine.
La pierre feldspathique, par E. Flamant.
Exposition de 1889.
Concours.
Jurisprudence.
Établissement insalubre, fermeture, recours, compétence.
Divers.

—

Bulletin de la Société des Architectes et ingénieurs des Alpes-Maritimes a Nice.

Texte. — Note sur un sondage exécuté dans la propriété de la Compagnie du gaz, au quartier de Saint-Roch, à Nice, par M. C. Pot.
Rapport sur la Jetée-Promenade de Nice, par M. Segond.
Note sur un moyen de fondations applicable aux constructions de la ville de Nice.
Étude sur le laboratoire d'Aix-la-Chapelle, par A. Laugier.

—

Bulletin de la Société régionale des Architectes du Nord de la France *No* 20. — 4e *Trimestre.*

Texte. — Compte-rendu des travaux annuels, par le Président.
Notes diverses.

—

Construction Moderne. — *No de Septembre* 1886.

Texte. — Promenades pittoresques dans Paris.
Établissement thermal de Vittel.
Consultations juridiques : remblai; dommage; tour d'échelle; mur mitoyen; jambe étrière; mur séparatif; exhaussement; tuyaux de fumée engagés.
École des Beaux-Arts . Brune.
Consultations techniques.
Correspondance.
Planches. — Établissement thermal de Vittel, par Ch. Garnier.
Vignettes.

—

Croquis d'Architecture. — 19e *volume.* — *No* 12.

Texte. — Une école des Beaux-Arts, par Duroy.
Une école des Beaux-Arts, par Bertrand.
Compte-rendu des concours des prix.
Concours publics.
Comptes-rendus.
Maison de campagne à Suresnes, par Héneux.

—

Encyclopédie d'Architecture. — *Octobre* 1885. — *No* 10.

Texte. — Musée de Toulouse : sa reconstruction, par D. Darcy.
L'architecture métallique chez les anciens, par J. Laloux.
Le Musée Schlimann, à Athènes, par Ch. Bigot.
Tombeau à Passy, par L. C.
Dépendances de l'hôtel A. M. à Epernay (Marne), par A. Gosset.
École mixte de hameau, à Calliau (Var), par L. C.
La Manufacture nationale de mosaïque, par E. Memtz.
Planches. — Maison des Rosiers, à Fouras, par E. Sauvageot.
Caserne Louviers, à Paris, par J. Bouvard.
École mixte de hameau pour 36 élèves, par E. Lheureux.
Hôtel rue d'Assas, à Paris, par E. Auburtin.



Matériaux d'Architecture. 1886. — 6e *Livraison.*
Dessins de culs-de-lampe.

—

Recueil d'Architecture Wulliam et Farge. 14e *Année.* — *Livr.* 3 *et* 4.

Texte. — Chapelle de Vittel (Vosges), par Ch. Garnier.
Asile de vieillards au Creusot (Saône-et-Loire), par Baer.
Casino de Vitel, par Ch. Garnier.
Dépôt d'étalons, à Annecy (Haute-Savoie), par Ruphy.
Villa à Saint-Germain, au Mont-d'Or (Rhône), par A. Coquet.
Chapelle funéraire (cimetière de Meudon), par P. Déchard.
Villa à Beuzeval (Calvados), par E. Aubertin.
Orphelinat militaire de la Boissière (Seine-et-Oise), par Foulquier.

—

Revue des Arts décoratifs. — *No de Septembre* 1886.

Texte. — L'Imprimerie nationale (suite), par Franz Caze de Caumont.
De l'ornementation dans les mosaïques de l'antiquité et du moyen âge suite, par Eugène Muntz.
L'Exposition coloniale de Londres, par C.
Une visite à Augsbourg, par A. Raffalowich.
L'Enquête anglaise sur les conditions de l'enseignement technique en Europe et en Amérique.
Bibliographie : le Dictionnaire des ciseleurs de M. A. Champeaux, par Lucien Falize.
Planches. — Groupe en biscuit de Sèvres, représentant Louis XVI et Marie-Antoinette.
La décoration des livres fac-similé d'une gravure exécutée pour l'illustration de la Bible éditée par l'Imprimerie nationale.
L'ornement des mosaïques dans l'antiquité : Orphée charmant les animaux.

—

Revue générale de l'Architecture. — 43e *volume.* — *Livr.* 1 *et* 2. 1886.

Texte. — Renaissance hollandaise porte de l'Est, à Hoorn.
Tombeau de G. de Croy, à Enghien (Belgique).
Porte de ... à Verone (Italie).
Incrustations de marbre et de faïence, mosquée Quâ-at el-Oula, à Damas (XVe s.), par César Daly.
Lettre relative ... fouilles de Tirynthe, de E. Burnouf.
Théorie : étude sur le calcul des arches surbaissées en maçonnerie (1re partie), par E. Tourtay.
Pratique : maisons américaines, par C. Daly.
Tombeau de H. Féraud : description du tombeau, par Ruprich-Robert.
Pensionnat à Fontainebleau; salle à manger, par L. Labrouste.
Alimentation d'eau des maisons de campagne et de leurs dépendances par E. Decharme.
Mélanges : promenades à travers Paris, par E. Rivoalen.
... architectoniques, par P. S.
Planches. ... porte de l'Est à Hoorn (Eau-forte).
Tombeau de Guillaume de Croy, à Enghien.
... à Verone ... Détails, idem.
Incrustations de marbre et de faïence, mosquée Quâ ... el-Oula, à Damas.
... sur les arches surbaissées.
... maisons américaines.
Tombeau de H. Féraud.
Hôtel des contributions à Groningue.
Chapiteau du palais des Tuileries.
Vignettes diverses.

—

La Semaine des Constructeurs. — *No du* 11 *Septembre* 1886.

Texte. — Les constructions ambulantes et les théâtres forains.
Hygiène publique.
Piscines populaires.
Lavoirs municipaux.
Lingeries publiques (avec dessins.
Lettres de ... suite, avec dessins.
Consultations techniques.
Tuyaux de fumée.
Bruits et trépidations.
Le ... appliqué aux constructions.
Fondations.
Palais de Justice de Bucharest (Roumanie), par A. Ballu (dessin).
La statue de la liberté, à New-York.
Tour monumentale en métal.
Jurisprudence du bâtiment.
Divers.

—

PAYS-BAS.

Anciens Batiments existants (Amsterdam). — *Recueil de planches avec description, publié par la Société pour la propagation de l'architecture.*

27e *livraison.* — *Planches* 140-143. — L'hôtel de ville de Bolsward.
Planche 144. — L'hôtel de ville de Venloo.

—

Bouwkundig Tijdschrift, *publié par la Société pour l'encouragement de l'Architecture, à Amsterdam.*

6me *livraison.* — Cette livraison contient les six projets primés au concours ouvert par la ville d'Amsterdam pour la construction d'une nouvelle Bourse. Le texte comprend les rapports des jurys nommés pour juger le concours. La reproduction au moyen de la phototypie des six projets primés donne une idée exacte de l'importance exceptionnelle de ce concours. (Peut être acquise au prix de 17 fr.)

—

Bouwkundige weekblad. *Livraisons du 28 Août et du 11 Septembre.*

Texte. — Notice sur les appareils de chauffage à air chaud d'après le système de la *Société anonyme de chauffage et ventilation combinés, Liège.*
Notice historique sur la cathédrale de Milan.
Compte-rendu de la réunion des ingénieurs civils à Rotterdam le 28 août.
La tapisserie en Orient.

—

De Bouwmeester. *Projets, croquis et détails. Publié par la Société* « Architectura et Amicitia », *à Arnhem. (3me livraison.)*

Planches. — Concours pour un local de société à Kampen.
Le manège d'Amsterdam.
Château d'eau et Tour de l'horloge de l'usine à gaz.
Une habitation privée.

—

De Opmerker. *Organe de la Société d'Architecture* « Amicitia ». *Livraisons du 28 Août, du 4 et 11 Septembre.*

Texte. — Histoire de l'architecture des jardins.
L'art dans les Pays-Bas.
Les constructions à l'abri du feu à New-York.
Des concours.
Un peu par delà de la frontière.
Excursion du professeur Everbeek d'Aix-la Chapelle, avec ses élèves, en Hollande.

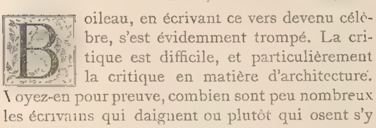
Bruxelles. Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.



La critique en matiere d'Art Architectural

DÉDIÉ A NOS CONFRÈRES DE LA PRESSE QUOTIDIENNE

La critique est aisée mais l'art est difficile



Boileau, en écrivant ce vers devenu célèbre, s'est évidemment trompé. La critique est difficile, et particulièrement la critique en matière d'architecture. Voyez-en pour preuve, combien sont peu nombreux les écrivains qui daignent ou plutôt qui osent s'y aventurer.

Qu'il s'agisse de n'importe quel genre d'exposition : peinture, sculpture, gravure, photographie, etc., les journaux sont remplis de compte rendus, les grands formats examinent minutieusement le mérite de chaque œuvre, de chaque exposant; mais que l'on inaugure un monument nouveau, qu'on organise une exposition spéciale d'architecture, bien peu prendront la peine de s'en occuper sérieusement. C'est en quelque sorte une habitude, un parti pris dans la presse quotidienne: tandis qu'on s'extasie devant une exposition de chiens, de chevaux, de poires, de choux, etc., tandis qu'on rend compte en détail d'une course de chevaux, des exploits d'un saltimbanque, d'un coureur quelconque, on s'abstient généralement de s'occuper d'œuvres d'architecture.

Pour rompre le silence presque absolu qui se fit autour de notre exposition d'architecture en mai dernier, il a fallu des rappels sans nombre, des démarches réitérées. C'est à peine si nous avons pu vaincre ainsi cette sorte d'apathie, d'indifférence voulue envers l'art architectural, c'est à peine si nous avons obtenu quelques lignes de quelques-uns des journaux du pays. Et parmi ceux qui se sont occupés de cette exposition, combien l'ont fait avec compétence? C'est le plus souvent sans goût, contraints par des promesses faites certainement de bonne foi, mais qui leur paraissaient bien lourdes à tenir, que MM. les critiques d'art s'occupaient avec un ennui évident des œuvres exposées.

Nous nous rappelons encore la mine allongée de l'un d'eux, attaché à l'un de nos importants journaux politiques qui, se promenant avec nonchalance dans les galeries du Palais des beaux-arts, le carnet vierge de toute note, nous disait naïvement : Vous savez, ça m'emb... d'avoir à faire un compte rendu d'architecture; j'aime bien mieux de la musique ou des tableaux. Au moins, on peut toujours en dire quelque chose sans se compromettre, ici le terrain est glissant!

Et il avait raison, ce bon garçon, qui avouait sincèrement qu'on l'avait envoyé remplir une mission pour laquelle il n'avait aucune vocation, aucune aptitude. C'est que, s'il suffit d'avoir un peu



de goût et des connaissances superficielles pour, sans faire trop rire de soi, disserter de peinture, de sculpture, qui sont des arts d'imitation, d'interprétation de la nature à laquelle on peut toujours, faute de mieux, comparer l'œuvre; c'est que, si l'on peut, en présence d'un tableau ou d'un bas-relief, critiquer d'un mot, en passant, la position, l'attitude, l'expression des personnages mis en scène et, si l'on est quelque peu dessinateur ou coloriste, discuter la pureté des formes, l'harmonie des couleurs — ce sont là questions de sentiment que chacun perçoit différemment, et l'on juge ce qui est et non ce qui sera — en architecture où tout est imagination et science à la fois, il faut des connaissances plus complètes et tout à fait spéciales.

Dans les expositions surtout, où il s'agit d'apprécier les mérites d'une œuvre, non d'après l'œuvre elle-même, mais d'après une représentation, d'après les plans — dessins conventionnels, que les initiés seuls peuvent suffisamment comprendre — il faut se livrer à une étude attentive et parfois laborieuse, qui exige du temps et une certaine pratique de ces choses.

Pour se rendre compte des qualités et des défauts de la distribution intérieure, il faut s'assurer que les communications seront commodes et faciles, que la lumière sera suffisante dans toutes les parties de l'édifice, que le système de construction n'exige pas, par ses nombreux porte à faux, de ces tours de force et d'équilibre que réprouvent les principes rationnels de l'art de bâtir.

Pour formuler une opinion justement motivée d'une façade ou d'une vue intérieure, il faut l'examiner avec attention, en faire en quelque sorte l'analyse, si l'on veut éviter de porter un jugement téméraire et prématuré, de se laisser prendre aux habiletés du rendu, aux chatoiements des couleurs de l'aquarelle.

Une façade peut paraître à première vue constituer une œuvre de mérite: les grandes lignes en sont bonnes, de proportions agréables, elle présente une certaine originalité, mais attention! la réalisation en est-elle possible? Cette originalité qui vous séduit, n'est-elle pas obtenue en foulant aux pieds les règles les plus sages, les plus élémentaires, les plus prudentes de la construction, et une fois exécuté, si l'on réussit à aller jusqu'au bout, ce joli décor ne va-t-il pas s'écrouler?

Dans cette autre façade si bien rendue, si habilement présentée — en Renaissance flamande, comme vous dites, Messieurs de la Presse, chaque fois qu'il y a quelques briques rouges coupées de bandeaux blancs ou bleus — retrouve-t-on dans les mouvements désordonnés des avant-corps, dans les sursauts inattendus des toitures, la tranquillité qu'impose la distribution simple de l'intérieur. Cette façade n'a évidemment pas le caractère de la destination de l'édifice, qualité essentielle qu'on est en droit d'exiger de toute œuvre d'architecture.

Et dans celle-ci, si vous faisiez abstraction de cet aimable coloris qui flatte agréablement votre œil, de cet entourage d'arbres, de parterres, de cette mise en scène déplacée de voitures, de promeneurs, etc.; en un mot, si ce projet qui vous paraît si beau, était traduit simplement au trait, qu'en resterait-il? Vous représentez-vous ce qu'en serait l'exécution?

En voici encore une autre, beaucoup plus simplement présentée : dessin au trait, quelques hachures dans les vides des portes et des fenêtres,

quelques autres dans les parties ombrées; elle ne vous plaît guère, cela n'attire pas brutalement l'attention, et cependant voyez quelle bonne et saine architecture, quelles heureuses combinaisons, quelle homogénéité dans toutes les parties?

Mais il faut, pour procéder de la sorte, pour découvrir les mérites ou les défauts de ces projets, les examiner, non en passant, mais avec grande attention, en faire une analyse détaillée, se reporter par la pensée — ce qui n'est pas toujours aisé — du dessin à l'exécution, et pour cela, nous le répétons, il faut posséder des connaissances approfondies de l'art architectural, une grande expérience de ces sortes de choses.

Ces connaissances, la plupart de nos critiques d'art devraient commencer par les acquérir avant de se livrer à des panégyriques exagérés ou à des éreintements peu justifiés des architectes et de leurs œuvres.

En attendant, quand l'occasion s'en présentera, qu'ils s'adressent à des architectes de leurs amis, dans la sincérité desquels ils peuvent avoir confiance, dont le talent incontestable et incontesté leur présente toutes garanties, afin, qu'aidés de leurs conseils, guidés par eux, ne citant que des œuvres de réel mérite, de vraie architecture, ils initient peu à peu à l'esthétique architecturale le public bourgeois et noble qui n'en a pas la moindre notion et dont l'éducation artistique, surtout en matière d'architecture, restera malheureusement encore longtemps à faire.

V. DUMORTIER.

Le Musee d'Art Monumental et Industriel à Bruxelles (1)



C'est tout au bout de la rue de la Loi, à l'emplacement de l'Exposition de 1880, qu'on a installé il y a quelques mois le Musée d'Art monumental et industriel. C'est un peu loin, nous en avons fait récemment l'expérience.

Au milieu d'une plaine déserte, où deux colonnes monumentales et les deux montants d'une grille tombent en ruine, il ne reste d'intact que les deux pavillons de l'Exposition qui ont l'air de se bouder l'un l'autre, n'étant plus rattachés que par une galerie ruinée et un immense arc de triomphe dégarni du couronnement provisoire dont on l'avait gratifié. Quelques baraques en bois et quelques arbustes rôtis complètent ce tableau sans rien ajouter à l'effet monumental de l'édifice, dont on nous fait heureusement espérer le prochain achèvement.

C'est dans l'un de ses pavillons que l'on a placé les moulages en plâtre, la plupart en grandeur naturelle, et les photographies reproduisant les fragments les plus remarquables de l'architecture des diverses périodes de l'Antiquité, du Moyen Age et de la Renaissance.

Ce Musée, que l'on a appelé au début le *Musée des échanges*, parce que ces collections se sont en grande partie formées par voie d'échanges avec les pays étrangers, est ce que l'on a fait de mieux jusqu'ici pour vulgariser l'étude de l'art dans ses différentes phases.

Lorsque nous commencions à étudier l'architecture du moyen âge, dit Viollet-le-Duc, cet illustre propulseur de l'étude de l'art ancien, *il n'existait pas d'ouvrages qui pussent nous montrer la voie à suivre.*

Il en était ainsi au commencement de ce siècle pour l'architecture de toutes les époques. A peine avait-on quelques notions, souvent bien inexactes, de l'art grec et de l'art romain, qu'on se contentait d'approprier au goût plus ou moins « décadent » de l'époque.

Tout le reste on l'ignorait ou on le méprisait comme les produits de l'ignorance et de la barbarie.

Aujourd'hui on a levé le voile sur tout ce que l'art a produit. Le progrès que l'archéologie a fait en un demi-siècle est surprenant.

Elle a fait naître le goût des choses anciennes, créé les

(1) *Extrait du rapport d'excursion de la Société Centrale d'Architecture*, le 3 octobre 1886



musées d'antiquités, des milliers d'ouvrages sur toutes les époques et tous les monuments.

Que de chefs-d'œuvre sont sortis de l'oubli! Que d'objets précieux pour la science et pour l'art ont été sauvés de la destruction!

La photographie et la phototypie nous apportent tous les documents que nous pouvons désirer dans l'étude de cette science si utile; mais c'est réellement un raffinement dans cette voie que la création de musées des échanges.

Il était donné au XIXe siècle, grâce aux facilités des communications, grâce aux perfectionnements incessants apportés par la science aux nombreux moyens de reproduction, de pouvoir grouper ainsi, en un même local, les fac-similé des œuvres d'art disséminées sur la surface du globe, et de mettre, de cette façon, à la portée des artistes, qui n'ont pas les moyens de parcourir le monde, un précieux et vaste champ d'études comparatives, si utile à l'éclosion et au progrès de leur talent.

Londres en premier lieu réunit les célèbres collections du Musée de South-Kensington, Paris, à sa suite, installa son Musée de sculpture comparée dans les ailes du Trocadéro, et notre petit pays arrive, troisième croyons-nous, à se doter d'un Musée d'Art monumental qui, à peine installé, possède déjà une fort belle collection.

La salle est divisée en trois travées, celle du milieu, très large, où s'étalent les plus grands monuments et les plus grands fragments, est séparée des deux autres par des cloisons; dans celles-ci sont déposés les morceaux de plus petites dimensions.

Les plus grands spécimens complets sont: le *monument choragique de Lysiscrate* et l'*Erechteion d'Athènes* avec ses superbes cariatides. La *porte du temple de Bouddha*, à Sanchi, quoique, surchargée de détails, est fort belle dans son ensemble: les *figures du fronton du Parthénon d'Athènes* se détachent malheureusement sur la grande verrière de la façade d'entrée, elles demanderaient un fond et devraient être encadrées des moulures de ce fronton.

Parmi les grands objets d'art nous trouvons les *chaires du dôme et du baptistère de Pise*, le superbe *tabernacle de Léau*, celui de *Hal*, les *stalles de Dordrecht et de Vilvorde*, le magnifique *retable d'Hackendover*, les *portes de la cathédrale de Beauvais*, la *cheminée du Franc de Bruges*, le *tombeau d'Hildesheim*, l'intéressant *mausolée de Ferry de Gros*, à Saint Jacques, de Bruges, dont le Musée possède deux exemplaires, l'un avant et l'autre après la restauration; *ceux de Marie de Bourgogne* à Bruges, *des Médicis* à Florence et les *petits monuments*, si délicats, *de la cathédrale de Breda*.

Les reproductions des objets en métal ne rendent pas assez l'effet de l'original, la fragilité du plâtre, contrastant étrangement, avec la délicatesse des métaux forgés ou ciselés. Si, sans les encroûter, on pouvait leur donner la couleur de ces matières, l'effet gagnerait beaucoup, croyons-nous. La dépense (15,000 francs environ), ne serait pas bien considérable et serait éminemment utile pour donner au public une idée plus vraie du caractère des œuvres reproduites.

Parmi celles-ci, citons : le *puits de Quentin Metsys*, à Anvers, *l'arbre de la Vierge de Milan*; un des plus beaux monuments de ce genre, ayant la forme du chandelier juif à sept branches, sans être cependant un chandelier pascal comme *celui de Léau*, que possède également le Musée; la *châsse de Saint Sébald de Nuremberg*, les *fonts baptismaux de Saint Barthélemy*, à Liége, et *ceux de Saint Jacques*, à Louvain.

Il faut absolument que ces plâtres représentant des objets les uns en fer, les autres en cuivre, reçoivent des teintes correspondantes à celles de ces métaux.

Le long des cloisons des salles latérales et en différents endroits de la grande salle sont exposées des collections de photographies, permettant de se faire une idée de l'ensemble des monuments, auxquels appartiennent certains détails exposés.

Citer tous les morceaux intéressants qu'on trouve dans le Musée d'Art monumental et industriel serait faire un travail inutile. Nous en aurons du reste un catalogue auquel l'administration travaille activement, mais actuellement, beaucoup d'objets ne sont pas encore étiquetés ni classés. Chaque jour on en apporte de nouveaux et on les place provisoirement.

Il serait à désirer que, lors du placement définitif, on suivit un ordre chronologique, qu'on classât séparément les sculptures de l'Antiquité, celles du Moyen Age et celles de la Renaissance, et qu'on rapprochât le plus possible les vues photographiques d'ensemble de leurs détails en plâtre.

Le public et les amateurs d'art peuvent se procurer au Musée la plupart de ces reproductions à des prix assez modiques; c'est encore un puissant moyen de vulgarisation des œuvres d'art.

Cette vulgarisation poussée à l'extrême, mettant sous mille

manières entre nos mains tout ce que nos devanciers ont produit, aura certainement de grands et heureux résultats.

Comme le dit Viollet-le-Duc : *en s'occupant du passé on fera naître l'avenir*.

Quand, par une étude approfondie de l'art à toutes les époques, on apprendra pourquoi en tels temps, avec tels matériaux et sous tel climat, on a employé telles formes qui ne conviennent plus à nos mœurs, que nos matériaux nouveaux ou les exigences de notre latitude répudient, on hésitera à copier servilement des styles d'architecture comme on l'a fait depuis si longtemps. On appliquera les vrais principes qui ont guidé les grands artistes de tous les temps et on fera peut-être du neuf.

Le Musée d'Art monumental est incontestablement appelé à concourir à ce résultat, puisqu'il nous offre un nouveau et facile moyen d'étudier les différents styles dans tous leurs détails sans nécessiter de longs et coûteux voyages.

C'est avec plaisir que nous adressons nos vives et sincères félicitations aux initiateurs et aux organisateurs, à M. l'architecte Balat, et spécialement à notre président d'honneur, M. J. Rousseau, à qui revient une large part dans la création de cet important élément des études artistiques.

CHARLES DEWULF.



Le Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique

Deuxième Congrès tenu à Namur les 15, 16 et 17 août 1886



Quelques jeunes gens, animés d'un juvénile enthousiasme pour les choses de l'art dans le passé, prirent, il y a une quarantaine d'années, l'initiative hardie de créer une Société archéologique dans la ville de Namur. Ils n'étaient qu'une vingtaine, mais tous plein de zèle et bien résolus à réussir, malgré leurs concitoyens qui dans leur pittoresque patois les appelaient plaisamment les chercheurs de « vies pires », ce qui n'était pas bien méchant et ne leur a pas porté malheur, au contraire. Aujourd'hui la Société est une des plus prospères en son genre, et ses fondateurs ont pour la plupart acquis célébrité ou réputation. Les noms de MM. Borgnet, Montigny, Balat, Del Marmol, Vande Weyer, Grandgagnage, suffisent à le prouver.

Namur lui doit son superbe Musée provincial d'archéologie qui, commencé par M. Borgnet et ses amis, a trouvé en M. Alfred Becquet, un archéologue d'un savoir profond, uni à un zèle qui ne se trouve jamais en défaut, un digne successeur du regretté archiviste.

Aussi la Société archéologique de Namur a-t-elle tenu à montrer aux membres des Sociétés qui forment avec elle la Fédération archéologique et historique de Belgique, tout ce que ses longs et laborieux efforts ont produit, en les invitant à y tenir leur second Congrès annuel.

Celui-ci s'est réuni les 17, 18 et 19 août dernier, dans les locaux de l'Hôtel de Ville, mis à la disposition de ses membres par M. Cuvelier, bourgmestre de Namur, qui leur a souhaité la bienvenue en quelques mots très applaudis.

M. Eug. Del Marmol, président de la Société et du Congrès, lui a répondu; puis, après les formalités d'usage, il a déclaré la séance ouverte, en accordant la parole à M. Alfred Becquet.

Le savant vice-président de la Société archéologique de Namur étudie l'histoire des découvertes faites dans la province de Namur; puis, il examine l'archéologie préhistorique; ensuite, passant aux époques plus récentes, les traces des occupations romaines et franques l'arrêtent longuement, et il finit par des vues d'ensemble sur les arts aux bords de la Meuse au Moyen Age et à la Renaissance. Il s'empare de la dénomination d'*Art Mosan* que lui a donné M. Ch. de Linas, et il revendique



hautement un caractère propre dans le passé, aux œuvres des artistes de la principauté de Liége et du comté de Namur. Ce travail, bien fait et bien dit, a très heureusement ouvert les travaux du Congrès qui, s'il n'a pas présenté dans son ensemble de traits fort saillants, n'a pas été dénué de tout intérêt pour nos confrères.

Nous allons rapidement énumérer ce qu'il y a eu de plus important au point de vue de ceux-ci dans les discussions qui se sont produits.

Les questions relatives aux invasions des Francs en Belgique et aux tumulis n'ont pas provoqué de bien intéressantes études ni surtout de volumineux mémoires quoiqu'elles aient occupé la 3e section du Congrès, pendant toute sa première séance, mais la séance générale de ce même jour a été plus féconde en résultats.

Au début de celle-ci, M. Kurth a développé sa proposition tendant à former un glossaire archéologique toponymique, contenant pour chaque commune :

1° Le nom de celle-ci avec ses variantes;
2° Le nom de ses sections, quartiers, etc.;
3° Le nom de ses rues;
4° Le nom des cours d'eau y passant, des fontaines, étangs, marécages, etc.;
5° Le nom des chemins;
6° Le nom des champs, prés, vergers, etc.;
7° Le nom des endroits incultes, bois, bruyères, etc.;
8° Les noms disparus avec notes justificatives.

Le vœu très bien présenté est adopté, après des observations critiques de M. le chanoine Reusens; puis M. Jacques, professeur à l'Université de Bruxelles, en développe un autre qui a pour objet la création d'une carte archéologique de Belgique.

L'assemblée est d'avis qu'il ne faut pas prendre le système par initiales, mais plutôt celui par signes, proposé à Stockholm, en 1874, qui présente l'avantage d'être facilement compréhensible pour tout le monde.

La séance levée, on se donne rendez-vous le lendemain, pour la visite du trésor de l'abbaye de Sainte-Marie d'Oignies, où travaillait, dans la première moitié du XIIIe siècle, le frère Hugo, un des plus habiles orfèvres du moyen âge.

Ce trésor, déposé au couvent des sœurs de Notre-Dame, renferme encore une quinzaine des œuvres de cet inimitable artiste.

Tout cela a été vu avec un vif plaisir, et nous exprimons l'espoir d'en voir publier un jour une monographie comme nos procédés modernes de gravure permettent de le faire.

Ce serait un grand service à rendre à nos artistes.

Dans la deuxième séance de la 3e section, M. Ruelens revient sur la question déjà abordée par lui, à Anvers, de la création d'un album comprenant des reproductions phototypiques des tableaux ou sculptures dont on connaît les auteurs et les dates d'exécution.

L'architecture en est exclue et formerait un recueil spécial.

Ce recueil, dont l'utilité paraît très peu démontrée au point de vue des artistes, semble faire le bonheur de certains archéologues, qui oublient trop l'œuvre d'art pour n'y voir qu'un sujet de discussion, à propos d'attributions erronées ou simplement contestées. La connaissance des œuvres d'art, au point de vue des artistes, est plus désirable que celle de leur histoire.

MM. Destrée et Cloquet font ensuite d'intéressantes communications relatives à l'album projeté; puis M. Van Riel, président de la Société des Architectes d'Anvers, propose aux membres du Congrès de prendre des mesures, tendant à empêcher la démolition ou la restauration maladroite des monuments historiques qui sont devenus des propriétés particulières.

Il se fait à ce propos des spéculations éhontées chez nous, et il importe de voir le gouvernement prendre des mesures pour y mettre fin.

Une loi dans le genre de celle qui est en ce moment soumise à la législature française remédierait au mal, en permettant l'expropriation de ces monuments par l'État, ce qui est le seul remède économique et pratique possible (1).

Le Congrès décide de poursuivre une campagne dans ce sens auprès de nos Chambres législatives; la proposition de M. Van Riel, a obtenu l'entière approbation des architectes présents à la séance, parmi lesquels nous citerons MM. Schadde, Gife, Geefs, Schaeps. Nous ne pouvons que féliciter son auteur de l'avoir émise et nous espérons lui voir donner, sans tarder, une suite favorable.

(1) Cela couterait cher! nous avons indiqué dans notre précédente livraison un remède plus économique et très pratique, croyons-nous. *(Note de la Rédaction).*

La séance se termine par l'audition d'une proposition qui, présentée sous des dehors badins, ne manque pas d'intérêt; elle tend à faire déterminer par le Congrès, où est la gauche et la droite d'un édifice, d'une monnaie, d'un tableau.

L'assemblée examinera cela l'an prochain, mais dès à présent la majorité semble d'avis qu'il faut désigner la droite et la gauche objectivement et non subjectivement.

En attendant, les congressistes s'en vont visiter la cathédrale et l'église Saint-Loup. Après avoir examiné — nous ne disons pas admiré — l'œuvre de Pizzoni et le beau temple élevé par les jésuites de 1621 à 1645, les membres du Congrès se réunissent en assemblée générale pour l'audition des rapports sur les vœux émis en section qui doivent recevoir l'approbation de l'assemblée générale.

Nous avons fait connaître ceux de la 3e section; mentionnons parmi les autres la proposition tendant à demander au gouvernement de permettre la *sortie* des documents conservés dans les dépôts d'archives. Cette proposition a été adoptée malgré l'opposition des conservateurs de ces dépôts présents à la séance, qui ne demandaient rien moins que l'interdiction absolue des prêts au dehors.

Si cette dernière manière de voir avait été adoptée, les expositions du genre de celles que la Société Centrale d'Architecture de Belgique a organisées en 1883 et 1886 auraient été rendues impossibles, et comme l'a fait remarquer un membre, presque tous les travaux exécutés par des savants étrangers à l'administration auraient été entourés d'obstacles plus multiples encore qu'actuellement.

Après avoir ainsi épuisé son ordre du jour, le Congrès archéologique de Namur termine sa courte carrière en désignant Bruges, comme ville appelée à recevoir son successeur, puis on s'en alla au banquet, car on sait que

C'est toujours le verre en main
Que dans les Congrès l'on décide
Du. . passé du genre humain.

Le lendemain, quelques-uns des membres du Congrès — les intrépides — sont allés visiter les ruines du château de Montaigle, après avoir examiné le cimetière franc de Warnant, et ils ont terminé leur excursion par l'abbaye bénédictine de Maredsous qui, malgré ses défauts, est un édifice digne d'intérêt qui prendra date dans l'histoire de notre architecture moderne. Il a sa place marquée comme un des symptômes du retour de nos artistes vers les traditions de notre art national ancien (2).

C'est cet art que la *Fédération archéologique* se propose d'étudier dans ses futurs Congrès.

Souhaitons donc que dans ceux qui suivront on s'occupe un peu plus d'archéologie monumentale, trop délaissée pour des questions spéciales; ainsi la *Fédération archéologique et historique* répondra à ceux qui contestent les services qu'elle peut rendre, en devenant utile aux artistes, aux artisans de toutes sortes, qui se servent du passé dans leurs travaux et qui sont en droit d'attendre d'elle mieux que des promesses en cette matière.

PAUL SAINTENOY.



Encore le concours de l'hospice de la vieillesse à Liége



Nos lecteurs se souviennent-ils encore du concours ouvert en février 1883 par l'administration des Hospices civils de Liége pour la *construction d'un hospice de la vieillesse*, dont nous les avons déjà entretenus à diverses reprises?

Eh bien, chose incroyable, depuis cette époque, le Collège

(2) L'art romano-ogival de Maredsous est-il donc essentiellement belge? Tant pis pour la Belgique! notre collaborateur exulte trop, à notre avis, des mérites qui sont fort contestables. *(Note de la Rédaction.)*



échevinal de Liége, la Commission des Hospices et les deux concurrents, MM. Van Waeterschoodt d'Anvers et Monseur de Liége, respectivement désignés pour les 1er et 2e primes, se chamaillent et discutent à perte de vue; chacun y va de son article de journal, de sa petite brochure; chacun, à tour de rôle, remanie son projet, que l'autre démolit aussitôt; cela dure depuis près de quatre ans! En attendant, si tant est que l'hospice de la vieillesse est d'une nécessité immédiate, la vieillesse n'a qu'à attendre.

Nous n'avons certainement pas l'intention de raconter ici toutes les phases de cette lutte, dans laquelle l'un des concurrents a eu tort, à notre avis, de faire intervenir la question de clocher, en intitulant une de ses brochures : *Défense des intérêts liégeois!* Les intérêts liégeois n'ont rien à voir dans les discussions entre MM. les architectes Van Waeterschoodt d'Anvers et Monseur de Liége; il s'agissait pour chacun d'eux et surtout pour l'administration des hospices, de savoir quel était le projet répondant le mieux aux conditions exigées par le programme qui avait dû être sérieusement étudié au préalable, et, cela étant, s'il fallait le faire exécuter tel quel ou y apporter certaines des modifications indiquées par le jury; que l'auteur soit liégeois ou anversois, peu importait!

Nous n'avons pas non plus à examiner les projets; lors d'une visite déjà lointaine à l'exposition des dessins envoyés au concours, nous avons dit, peut-être un peu sévèrement, ce que nous pensions de l'ensemble des plans exposés; nous avons donné, dans un article plus récent (1), l'appréciation du jury sur les projets : *Anno 1881,* de M. Van Waeterschoodt et *Hospitalité,* de M. Monseur. Nous avons enfin, dans ce même article, donné notre appréciation sur les plans remaniés une première fois à la demande de la Commission des Hospices. Nous n'avions guère à y revenir pour le moment, que pour ne pas laisser perdre le souvenir de ce concours, qui menace de devenir légendaire.

Étant donné le caractère énergiquement tenace des deux intéressés, la discussion à coups de brochures peut s'éterniser et il nous paraît éminemment utile *aux intérêts liégeois,* qui alors seraient en cause, que le Conseil communal y mette fin en choisissant, une fois pour toutes, l'un des projets et en confie l'exécution à son auteur, POUR NOUS CELA EST DE DROIT. — Celui-ci, bien entendu, y fera les modifications que lui demandera la Commission des Hospices, dont la compétence est partout toujours indiscutable, chacun sait ça.

Il restera à l'autre la ressource de revendiquer ses droits devant les tribunaux. Cette cause serait intéressante et ce serait une belle occasion de faire trancher par la jurisprudence cette question que nous avons souvent posée : *Les conditions publiées d'un concours public ne constituent-elles pas un contrat entre les concurrents et l'autorité qui ouvre le concours?* Si ce procès avait lieu, nous le suivrions avec un grand intérêt.

V. D.

Revue de l'Architecture en Belgique

(Suite.)

LIEGE



Sur le même boulevard Frère-Orban, nous trouvons, au no 48, la jolie habitation de M. le président Schuermans, dans laquelle l'auteur, M. l'architecte Van Mansfeldt, a fait un très heureux usage de briques émaillées et de carreaux céramiques unis à la pierre blanche et à la pierre bleue pour la décoration de la façade.

A signaler, en passant, un acte de déloyauté artistique : une façade copiée sur la façade de la maison de M. Jamar, avenue du Midi, à Bruxelles. Cette dernière a été publiée dans *l'Émulation* bien avant la construction de celle de Liége que la *Revue d'Architecture* de Boonen a reproduite, ce qui permet à nos lecteurs de les comparer.

Nous citerons aussi la maison construite par M. l'architecte Hauzeur, à l'angle du boulevard Frère-Orban et de la rue Paul Devaux. Les façades en briques, rappelant les constructions hollandaises du XVIIe siècle, ne manquent pas de caractère; nous aurions, toutefois, désiré plus d'étude dans la forme de la tour de l'angle.

Dans la rue Paul Devaux, la maison de M. l'architecte Bodson se distingue par sa simplicité; c'est une façade sans

(1) IXe année, col. 51 et 52.
(2) Ve année, planches 35 à 39.

prétention, que nous préférons aux œuvres de dépravation architecturale qui abondent à proximité.

Dans la rue Forgeur, nous remarquons, au n° 21, une maison flamande édifiée d'après les plans de M. Gustave Serrurier. Cette habitation très simple, presque entièrement construite en briques, avec fenêtres à meneaux de pierres, ornée d'un petit perron au rez de chaussée et d'une loge en bois peut être un peu pauvre d'aspect, embrassant deux étages, a un réel mérite et révèle un artiste de valeur.

Au n° [illegible], la maison de M. l'architecte L. Monseur, traitée dans l'esprit de la renaissance flamande, revêt cependant le caractère moderne. La loge en bois du premier étage, ainsi que les fers forgés du rez-de-chaussée sont d'un dessin élégant.

A noter aussi, de M. Soubre, un petit hôtel, au rez-de-chaussée trapu, à l'angle de la rue Forgeur et du boulevard Frère-Orban, traitée en brique et pierre, cette façade, d'un goût sobre, a de jolies fenêtres géminées au premier étage, et la bretèche sur angle est bien étudiée.

Plus loin, un hôtel classique de M. Devigne, dénotant un architecte très sérieux.

Enfin, dans la même rue, une maison très intéressante de M. l'architecte Jamar, atteste des connaissances de style gothique. Le rez-de-chaussée et le premier étage sont heureusement combinés entre eux; les détails des pierres, des boiseries et des fers forgés sont assez étudiés, mais dénotent que le style employé [illegible] style ogival anglais [illegible] n'est pas assez familier à l'auteur.

A l'avenue Rogier, nous remarquons une maison construite par M. l'architecte A. Buissonnet. Cette demeure, avec ses galeries ouvertes au premier et au troisième étages et sa petite bretèche en encorbellement reposant sur un cul-de-lampe en pierre, ne manque ni d'originalité ni de pittoresque, mais on ne sent, dans cette façade, ni dans l'ensemble, ni dans les profils, le dessin d'un architecte; on dirait plutôt le croquis d'un peintre, mis à l'échelle.

A l'angle de la rue Forgeur et de l'avenue Rogier, la maison construite par M. l'architecte Devigne attire l'attention. Son mérite est d'être d'une disposition tout à fait originale et nouvelle, qui dénote l'esprit d'un chercheur. L'ensemble de la construction a du caractère, mais il eût été préférable de donner aux façades latérales une décoration moins pauvre, plus en harmonie avec la richesse de pierres de taille du grand pignon et de l'avant-corps en rotonde; les détails, inspirés du style de la Renaissance flamande, sont dessinés avec correction; toutefois, l'idée de faire porter la lourde bretèche du premier étage, à l'avenue Rogier, sur de maigres consoles en fer forgé, quel que soit le mérite de celles-ci, ne nous a pas, ici, paru heureuse.

Au n° 31 de l'avenue Rogier, un élégant petit hôtel, genre Renaissance, de la composition de M. Paul Demany. La décoration des fenêtres des étages ainsi que la grande lucarne à fenêtres géminées terminant l'avant-corps, sont d'un dessin assez original et donnent un caractère artistique à cette façade.

Citons encore, pour finir, l'hôtel que M. l'architecte Van Rysselbergh, a érigé rue Lebeau. On ne peut nier la main d'un véritable artiste dans cette œuvre, dont les profils sont bien tracés. Toutefois, il est évident que l'auteur s'est trop inspiré du palais de justice de Bruxelles; la recherche de l'aspect monumental, poussée à l'excès, notamment dans les énormes encadrements des fenêtres du premier étage, donne à cette habitation privée des allures non justifiées de monument public. C'est pour nous une erreur d'un homme de talent.

Nous terminerons ici l'examen des façades d'habitations les plus remarquables du nouveau Liége; il ne nous est pas possible de les passer toutes en revue, quoique le nombre de celles qui se distinguent par des qualités soit restreint; le nombre d'œuvres mauvaises, est malheureusement beaucoup plus grand, et l'on est légitimement attristé de trouver dans un quartier entièrement neuf, pour lequel il est évident que l'argent n'a pas manqué, des médiocrités comme celles que l'on a élevées aux angles de la rue Raikem vis-à-vis de la rue des Guillemins et, à proximité, l'hôtel Chaudoir.

En quittant l'Ile du Commerce par le boulevard Piercot, on ne peut s'empêcher de s'arrêter devant la façade du nouveau Conservatoire royal de musique, édifié d'après les plans de M. L. Boonen, ex-architecte de la ville de Liége. Les échos des journaux liégeois ont retenti des critiques sévères mais justes que le projet souleva dès le commencement des travaux; en présence de l'exécution, on s'explique aisément les hésitations du conseil communal liégeois et le peu de confiance qu'il devait avoir dans son architecte.

Dans la disposition générale de la façade, nous trouvons un grand avant-corps qui vient encombrer le boulevard de sa lourde masse par une saillie non justifiée du plus mauvais effet, tandis que de petits arrière-corps sont en recul sur l'alignement des maisons voisines. Tout cela est absolument dépourvu de proportion; le rez-de-chaussée, couvert de bossages et percé d'arcades en plein cintre séparées par de larges trumeaux, revêt un caractère de force trop prononcé pour ne soutenir qu'un seul étage; il conviendrait à une forteresse ou à un mur de quai.

Quant aux détails, le mauvais goût, y éclate incontestablement; nous citerons les inutiles sculptures du soubassement, le lourd cordon criblé de modillons qui règne au niveau du premier étage, la surcharge de pointes de diamant jetées partout, à tort et à travers sur le nu des murs et autour des portes et fenêtres; la forme insensée de fenêtres à meneaux de l'étage surmontées de frontons écrasés; la vulgarité des chapiteaux des colonnes, à côté de la haute fantaisie des profils auxquels il est impossible de reconnaître un style ou une école quelconque. C'est un monument absolument manqué, et le plus heureux pour l'aspect artistique de la ville de Liége serait sa prochaine démolition ou sa ruine par un événement analogue à celui de l'Université de Bruxelles que, *réserve faite des collections perdues*, personne dans le monde des arts ne considère comme un sinistre.

La façade de l'École industrielle, boulevard Saucy, présente un mélange extraordinaire de formes classiques assez pures et d'autres de la plus haute fantaisie; tels sont l'avant corps central et toute la corniche d'amortissement. C'est un édifice prétentieux beaucoup trop riche pour sa destination éminemment populaire, et qui n'a aucun caractère propre à une institution aussi moderne et aussi spéciale qu'une école industrielle. C'est également, nous regrettons de devoir encore le citer, à M. Boonen que la cité liégeoise est redevable de ce... monument.

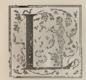
L'Institut pharmaceutique récemment construit rue Fusch, sur les plans de M. l'architecte Noppius ne nous plaît guère plus. Bien qu'elles soient assez correctement dessinées dans leurs détails, les façades n'offrent rien d'intéressant. Sous prétexte d'école de pharmacie, on a fait un petit palais Le fronton du portique d'entrée est chargé de sculptures de mauvais goût et a une saillie extravagante.

Après avoir vu ces malheureux édifices modernes, — dont nous exceptons cependant la salle moresque du café Morren, rue du Pont d'Avroi, en ville, de M. l'architecte Casterman, — on éprouve un véritable sentiment de soulagement en passant près d'un des vieux monuments de la ville de Liége qui, par son caractère d'élégance, de pureté, contraste étrangement avec eux : nous voulons parler du portail Renaissance de l'église Saint-Jacques, édifié en 1558, par l'architecte Lambert Lombard. Ce petit édifice d'un ensemble si élégant et si simple, dont les belles colonnes cannelées, les profils délicats des moulures et la fine ornementation font une petite merveille de bon goût, est le plus beau spécimen de l'art architectural liégeois au XVIe siècle. Malheureusement, il se trouve dans un état de délabrement complet; nous souhaitons que la ville de Liége, comprenant ses devoirs, fasse restaurer cette relique d'un de ses illustres enfants, sans attendre que les intempéries viennent la dégrader davantage. Des moulages de cette belle œuvre devraient être déposés dans nos académies; placés constamment sous les yeux des élèves, ils serviraient à relever le goût en architecture, que tant de mauvais monuments modernes contribuent à corrompre de jour en jour davantage.

Plus nous avançons dans cette revue de l'architecture contemporaine en Belgique, plus cette conviction devient profonde que les architectes belges, ont besoin d'un enseignement sain, méthodique, rationnel destiné à réprimer la trop grande indépendance, la fougue de certains d'entre eux, qui, dédaignant toutes les règles, recherchant l'originalité quand même, tombent dans l'extravagance, et à donner aux autres des connaissances architecturales, des notions élémentaires de goût qui leur font complètement défaut et sans lesquelles il n'est pas d'architecture possible.

(A continuer.)

La nouvelle église de Spa



L'évêque de Liége, Mgr Doutreloux, a procédé le 2 octobre dernier à la consécration de la nouvelle église de Spa, dédiée à saint Remacle, patron de la ville. Cette cérémonie, toute religieuse, est la plus longue et la plus solennelle du culte catholique; la description en forme un petit volume (1).

La nouvelle église de Spa est, nos lecteurs le savent, l'œuvre de feu Carpentier, architecte à Belœil, membre de la Commission royale des monuments. Les plans en ont été exposés au palais des Beaux Arts, en mai dernier.

Le monument est traité dans le style roman-rhénan du XIIe siècle; c'est une œuvre architecturale remarquable. Les façades sont complètement en pierre calcaire; les parties planes en moellons bouchardés de 0m25 à 0m30 de hauteur; les cordons, arcatures, colonnettes et autres ornements en petit granit taillé au fin ciseau. A chaque angle de la façade principale et dans le même alignement se trouve établie une tour carrée, qui s'accuse par des contreforts peu saillants et dont les quatre tympans du sommet se raccordent à une haute flèche octogonale. Ces deux tours sont semblables; elles ne paraissent pas se détacher assez, selon nous, du nu de la façade.

Les façades latérales sont particulièrement réussies; le mouvement que présentent les bras du transept se terminant en absides semi-circulaires, le couronnement de ces absides formé d'élégantes galeries à jour, la tour à huit pans s'élevant au centre du transept et se terminant en flèche, les quatre tourelles circulaires dans les angles de celui-ci, donnent de l'élégance à cet ensemble sévère et imposant.

Par sa situation et l'élévation de ses murs, la nouvelle église domine la ville; par la ligne bien arrêtée du plan qui donne la silhouette mouvementée de ses façades et de ses tours se détachant nettement sur le ciel, elle forme (vue des environs) un réel embellissement du paysage et donne un nouvel attrait à la cité balnéaire.

L'intérieur, avec l'ancien mobilier replacé et les grandes surfaces planes non peintes, ne répond pas actuellement à l'extérieur. La balustrade du jubé paraît mesquine dans cet intérieur robuste et très sobre de détails. On n'aime pas beaucoup dans le public la grosseur des colonnes et des piliers séparant la nef centrale des basses nefs; ils empêchent les fidèles occupant les bas côtés de voir l'autel principal. L'absence d'entrées latérales, alors qu'il était si utile et si facile d'en établir, puisqu'une terrasse de niveau contourne l'édifice, est également critiquée par la population spadoise. Nonobstant ces critiques qui s'adressent plutôt aux côtés utilitaires, on s'accorde à déclarer le nouvel édifice une véritable œuvre d'art, qui couronne dignement la belle et laborieuse carrière de notre regretté confrère Carpentier.

W. H.

(1) *Prières et cérémonies de la dédicace d'une église*. Editeur Spée-Zélis Liége, 1868.

Les architectes provinciaux



Notre campagne, non contre les architectes provinciaux, — au contraire, puisque dans le Brabant elle a eu pour résultat de faire porter leur traitement de 6 à 9 et même à 11,000 francs, — mais contre les abus scandaleux qui nous étaient signalés à chaque instant, n'est pas terminée.

Nous avons obtenu la revision complète du règlement qui les concerne dans le Brabant. Voici maintenant qu'un groupe d'architectes d'Anvers, appuyés, croyons-nous, par la Société des Architectes de cette ville, pétitionne dans le même but. Ainsi que nous l'annoncions dans notre 4e livraison, nous joindrons nos efforts à ceux de nos confrères anversois, afin d'obtenir des réformes absolument indispensables et de faire disparaître les abus trop criants qu'ils signalent.

Voici cette requête :

Jadis l'on pouvait croire à l'utilité, même à la nécessité, de confier la construction ou la restauration d'édifices publics aux architectes officiels, par suite de la pénurie dans beaucoup d'arrondissements, d'architectes capables.

Nulle part, aujourd'hui, cette situation ne se présente, et même beaucoup d'architectes capables ne trouvent que peu ou point l'occasion de faire valoir leur talent.

Les raisons n'existent donc plus de charger les architectes provinciaux de nouvelles constructions ou de restaurations.

Aussi les conseils provinciaux de la Flandre occidentale, de la Flandre orientale, du Hainaut et du Brabant ont-ils, après mûre discussion, modifié leur règlement sur les architectes provinciaux et déterminé le vrai caractère du devoir de ceux-ci, savoir : « uniquement la surveillance de l'exécution « de nouvelles constructions ou restaurations, et l'entretien « des bâtiments de la province.

« Dans la province d'Anvers le règlement qui en quelque « sorte *impose* aux communes et autres administrations publi« ques des architectes provinciaux existe toujours. Ce règle« ment dit dans ses articles 10, 11 et 12, chap. II, page 254 :

« Article 10. Les communes ou administrations publiques « qui voudraient faire exécuter de nouvelles constructions « ou des restaurations seront tenues d'en faire la demande au « commissaire d'arrondissement avant le 1er mars de chaque « année.

« Ces demandes seront adressées par ce dernier au gouver« neur qui les transmet à l'architecte que la chose concerne « pour faire le nécessaire et dresser les projets.

« Article 11. Ces demandes indiqueront toujours les voies « et moyens proposés pour couvrir les frais de la nouvelle « construction.

« Article 12. L'architecte à qui ses demandes seront adres« sées se rendra sur les lieux avec l'autorité communale ou « l'administration intéressée, préalablement prévenue, pour « dresser un état des lieux, examiner les nécessités du service « dont il est question, rechercher et recueillir tous les rensei« gnements qui pourraient lui être utiles pour dresser les pro« jets, etc. »

L'article 1, chapitre I du même règlement, est moins rigoureux, il dit : « Les administrations publiques peuvent récuser l'intervention des architectes provinciaux pour dresser les plans, diriger ou surveiller les travaux. »

L'article 6, chapitre I, stipule que l'intervention des architectes provinciaux donne lieu à une retenue de 3 p. c. du montant de l'entreprise lorsque l'architecte provincial a dressé les plans et dirigés les travaux et de 1 p. c. lorsqu'il surveille simplement les travaux.

Les articles ci-dessus et d'autres encore du règlement provincial donnent lieu de la part des architectes particuliers aux griefs suivants :

1° Les communes ou autres administrations publiques ne sont point libres dans leur choix. Elles peuvent employer l'architecte provincial à 3 p. c., tandis que ces conditions sont impossibles pour les autres architectes. Ces derniers se trouvent donc dans une situation d'infériorité manifeste.

2° Les architectes provinciaux jouissent d'un traitement fixe, de frais de route et de séjour et (à ce qu'il paraît) d'honoraires extraordinaires de 1 à 2 1/2 p. c. sur travaux neufs exécutés par eux ou d'autres dans leur arrondissement.

Ils sont assistés par des conducteurs et des dessinateurs à charge de la commune.

En dehors de tout cela ils sont autorisés à faire des travaux particuliers, d'occuper des fonctions, de faire des expertises, etc.

Les architectes particuliers n'ont ni appointements fixes, ni indemnités, ni secours d'employés salariés. Ils ont pour seule ressource les travaux particuliers, et encore cette ressource leur est-elle généralement enlevée dans les villages par suite de l'influence des architectes provinciaux.

Les architectes provinciaux font par conséquent du tort à leurs confrères particuliers dans la remise des travaux publics, et par les faveurs accordées par la province dans la remise des travaux particuliers.

3° Les architectes provinciaux ont dans leurs attributions l'examen des plans, le choix des matériaux et la réception des travaux subsidiés par la province, soit que ces travaux aient été exécutés par eux ou par des architectes particuliers.

Par conséquent le travail des premiers s'exécute sans contrôle, tandis que celui des derniers sera contrôlé et imposé pour cette raison d'une retenue de 1 p. c.

Ceci indique-t-il que les architectes provinciaux sont plus capables et plus honnêtes que leurs confrères? Ce serait une réclame de plus en leur faveur.

4° Par suite des attributions des architectes provinciaux presque toutes les communes se croient *obligées* d'avoir recours aux architectes provinciaux :

1) Pour obtenir le subside de la province; 2) pour leur faciliter la prompte approbation des plans et les formalités de l'entreprise, etc.; 3) pour leur éviter des difficultés dans la surveillance, dans le choix des matériaux, la réception des travaux, etc.

Elles croient (à tort ou à raison) que tout cela dépend du *bon plaisir* des architectes provinciaux.

Peut-on supposer que ces fonctionnaires savent mettre à profit ces idées erronées?

5° En ce qui concerne le service des travaux publics la province agit simplement comme une société coopérative qui, soutenue par l'État et autres subsides, a pour but d'aider partiellement les communes à leur procurer les frais de direction de constructions et ce en faveur de trois architectes provinciaux et au détriment de deux cents de leurs confrères.

Pourquoi telle institution uniquement contre les architectes?

Pourquoi un monopole pour la construction des travaux publics en faveur de trois architectes provinciaux qui en dehors de leurs honoraires, indemnités et frais de route se trouvent sur le même pied que leurs confrères et sont même avantagés sur ceux-ci par leur influence pendant qu'aucun autre fonctionnaire provincial ne peut entreprendre de travaux particuliers.

Si les faveurs accordées aux communes peuvent seulement

être obtenues au détriment de particuliers, alors elles nous paraissent peu justifiées et fort critiquables.

6° Au surplus la province atteint-elle son but en procurant aux communes les frais de direction par l'emploi d'architectes provinciaux?

La retenue de 3 ou de 1 p. c. au profit de la province et aussi les honoraires d'architectes particuliers (lorsque ce cas se présente) sont compris dans le montant de l'entreprise. Comme la dépense à faire est imputée par quart (au moins en ce qui concerne les nouvelles églises) à l'État, à la province, à la commune et à la fabrique d'église, chacune de ces administrations paye un quart des frais d'honoraires.

Lorsque par exemple l'architecte provincial construit une nouvelle église, estimé à 100,000 fr., chacune des quatre administrations prénommées paye, au profit de la caisse provinciale, 3 p. c. du montant de sa part d'intervention soit 750 fr. sur 25,000 fr.

Si un architecte particulier est chargé de la construction l'on opère une retenue de 1 p. c. sur le montant de l'entreprise au profit de la province et 5 p. c. au profit de l'architecte, par conséquent 6 p. c., soit 1,500 fr. sur 25,000 fr.

Le bénéfice qu'une commune réalisera donc par l'emploi d'un architecte provincial pour la construction d'une église de 100,000 fr. s'élève à 750 fr. et alors l'exécution se fait sans contrôle. Avec un architecte particulier, il est vrai, elle payerait 750 fr. de plus, mais elle aurait l'avantage de voir l'exécution controlée par l'architecte provincial.

Dans un discours du 21 courant un conseiller provincial établissait qu'en payant à un architecte 5 p. c. on peut en général s'attendre à un meilleur ouvrage et à meilleur compte qu'en ne payant que 2 ou 3 p. c.

Si ce raisonnement est exact, le but poursuivi n'est pas atteint par l'emploi d'architectes provinciaux.

7° La province paye-t-elle à ses architectes moins de 5 p. c. du montant de l'entreprise des nouvelles constructions?

L'excédent de la caisse des fonds dits 3 p. c. ne nous le prouve pas clairement.

Pour le savoir il faudrait rechercher combien la province a dépensé pendant 5, 6 années consécutives pour nouvelles constructions :

a) Totalement ou partiellement pour émoluments à l'architecte, aux conducteurs et aux dessinateurs :

b) Pour frais de voyage et de séjour;

c) Pour honoraires extraordinaires accordés pour ces travaux.

Nous ne serions nullement étonnés si le total de ces trois sommes égalait 5 p. c. de la dépense pour nouvelles constructions pendant ces années et par conséquent correspondait aux honoraires d'architectes particuliers. Nous nous réservons d'examiner ultérieurement cette question.

8° L'emploi d'architecte provincial est-il une garantie artistique, de variété ou de soins particuliers d'exécution. Nullement. Malgré tout leur talent, ces architectes, parfois chargés simultanément de la direction de plusieurs monuments, édifices publics et privés, d'expertises, etc., ne peuvent consacrer à tout cela le temps et les études nécessaires.

Cela donne nécessairement lieu à des négligences. On ne devrait donc pas s'étonner si l'on rencontrait dans certains villages la même école, le même presbytère. Si certaines églises de villages portaient la marque d'un manque d'étude sous le rapport de la forme ou de l'exécution ou de négligences d'entretien.

Certainement il y a sous ce rapport des exceptions louables; cependant, en général, on doit bien comprendre que l'emploi d'architectes particuliers pour les travaux publics amènerait plus de variété, plus d'étude, moins de négligences et produirait par conséquent de meilleurs résultats.

A l'appui de ces griefs nous faisons suivre quelques extraits de *l'Émulation* concernant les réformes opérées dans le service des architectes d'autres provinces du pays. . . . . . .

. . . .

Vœu adressé à la Commission royale des monuments.

La Commission royale des monuments, en séance du 19 janvier 1865, fut saisie d'un projet de vœu déposé par MM. H. Weale, Bethune, C. de Bormann, J. Helbig et Carpentier, et ainsi conçu entre autres considérants :

Bien que, en principe, les communes et les fabriques d'église soient libres dans le choix d'un architecte, elles le sont beaucoup moins en fait, les architectes provinciaux ayant par le refus d'approbation et par l'influence de leur position le pouvoir d'entraver souvent indéfiniment l'allocation des subsides et l'exécution des travaux confiés à des concurrents :

Considérant que dans la province de Flandre orientale, les fonctions d'architecte provincial n'existent pas, sans qu'il en résulte d'inconvénient;

Considérant qu'une émulation plus libre donnera un élan nouveau au progrès de l'art et de la science :

Les soussignés prient la Commission royale des monuments d'émettre un vœu en faveur de *l'abolition des fonctions d'architecte provincial.*

La Commission, après avoir fait ressortir le droit qu'ont les administrations provinciales de prendre telles mesures qu'elles jugent utiles, décide de demander aux Ministres de l'Intérieur et de la Justice de signaler aux Députations permanentes la marche suivie dans la Flande orientale, ainsi que la résolution prise par le Conseil provincial du Hainaut, résolution qui interdit aux architectes provinciaux de s'occuper de travaux pour le compte des administrations communales, des fabriques d'églises et des bureaux de bienfaisance.

Interpellation de M. Van den Peereboom dans la séance du 12 février 1884, à la Chambre des Représentants.

Jusqu'en 1882, les architectes provinciaux recevaient un traitement fixe sur le fonds provincial.

Ils touchaient en outre un *tantième*. En principe, les communes avaient le libre choix de l'architecte; en fait, les communes *prenaient toujours* les architectes provinciaux parce qu'ils leur supposaient une autorité plus grande. C'étaient donc les mêmes hommes qui *exécutaient* leurs propres plans, qui *appréciaient* leur œuvre.

C'est dans ce but que le Conseil provincial de la Flandre occidentale, en 1882, supprima les architectes provinciaux pour les remplacer par un *inspecteur*, à qui était fait défense de dresser des plans.

Dans la discussion du projet de règlement, l'un des conseillers provinciaux disait :

Messieurs les architectes-voyers dont on a changé le nom en celui d'architectes d'arrondissement, sont bien certainement les fonctionnaires qui, à la campagne *ont une influence exclusive* pour ainsi dire et *prédominante* sur tout ce qui concerne les constructions à l'usage du public.

Le même orateur demandait :

Que des précautions fussent prises pour que, en aucune circonstance, les architectes officiels *n'influent* sur les choix que les communes désireraient faire d'architectes indépendants pour la rédaction de leurs plans.

Il ajoutait :

Je sais que, dans un autre arrondissement, lorsque, usant d'un droit que j'ai toujours revendiqué et que l'honorable Gouverneur a d'ailleurs toujours reconnu, certaines communes ont mis leur confiance dans un architecte autre *que celui rétribué doit approuver les plans* et doit *surveiller* de loin en loin l'exécution, cet architecte officiel a montré plus ou moins de *mauvais vouloir* et a été cause que d'excellents projets *n'ont pu être exécutés*.

Ces faits sont un peu dans la nature de l'homme.

Celui qui a le droit de surveillance *et qui peut exécuter lui-même* est toujours un peu contrarié lorsqu'on s'adresse à un autre que lui.

En présence du bien fondé de nos griefs, confirmés par les extraits ci-dessus émanant d'hommes compétents, nous demandons à notre tour une revision du service des architectes provinciaux.

Nous ne demandons pas la suppression de la surveillance administrative, pas de diminution de position, nous ne demandons que notre droit comme architectes particuliers.

Il serait regrettable qu'une cause si juste dût être abandonnée après avoir été proposée et développée par un conseiller éminent et après avoir reçu l'approbation de beaucoup de membres honorables du conseil, à qui nous adressons ici nos vifs remerciements, pour être repris plus tard . . . plus d'énergie.

Confiant en notre bon droit nous espérons que la députation permanente et le conseil provincial prendront en considération notre demande et la résoudront d'une façon équitable.

Rester sourds à notre appel serait sciemment combattre tout progrès artistique au lieu de l'encourager; ils mettraient un obstacle à la liberté des communes et des administrations publiques et ils entraveraient la liberté du travail en établissant une concurrence impossible, au détriment de 200 architectes de la province.

24 juillet 1886.

QUELQUES ARCHITECTES D'ANVERS.

Cette pétition, dont les auteurs ont tort à notre avis de garder l'anonymat, au lieu de présenter franchement, carrément, comme nous l'avons fait il y a deux ans, leurs justes réclamations, a occupé le Conseil provincial d'Anvers dans sa séance du mois de juillet dernier; un conseiller, M. l'avocat Casteleyn, après en avoir cité quelques extraits qui n'ont pas paru faire grande impression sur l'assemblée, a présenté un projet complet de nouveau règlement du service des architectes provinciaux, incontestablement inspiré, en grande partie, du règlement récemment mis en vigueur dans le Brabant et dont l'adoption donnerait satisfaction aux protestations de nos confrères anversois. Dans une séance suivante, M. Casteleyn développa son projet, sans plus réussir à émouvoir le Conseil; celui-ci trouvant très probablement très ennuyeux de s'occuper de ces vétilles, en renvoya l'examen à la députation permanente qui fera « *ce qui lui paraîtra convenir* ».

Cela ressemble assez bien à un enterrement de la question!

Nous engageons les pétitionnaires à persévérer; nous engageons surtout la Société des Architectes d'Anvers à prendre en main cette juste cause sans s'inquiéter de quelques froissements qui ne manqueront pas de se produire. — *L'intérêt de tous doit toujours primer l'intérêt de quelques-uns.* — Qu'elle envoie périodiquement, sans se désespérer, des délegations à la députation permanente; que par la voie de la presse, par des brochures, elle donne la plus grande publicité possible à ses démarches, à ses griefs, qu'en un mot elle fasse du bruit autour de cette question, elle finira forcément par y intéresser ceux qui ont le pouvoir et le devoir de mettre un terme aux scandaleux abus signalés dans la requête.

Encore une fois, nous mettons les colonnes de *l'Émulation* à son entière disposition.





MÉLANGES

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE. — L'excursion à Dinant, Celles et Walzin, le 19 septembre dernier était la dernière excursion hors ville de cette année.

Après une visite sommaire à la citadelle et à l'intéressante église primaire, suivies d'un déjeuner aussi sommaire, des voitures nous emmenèrent par la route de Neufchâteau à l'église de Celles, petit édifice des XIIe et XIIIe siècles, avec deux cryptes plus anciennes que nous montra le curé du village, M. l'abbé... Il faisait un temps splendide, nous envoyâmes nos voitures nous attendre à Walzin et pédestrement à travers bois, nous nous acheminâmes vers le château neuf, dont les formes lourdes et pleines de raideur du style gothique anglais (Tudor), ne sont pas rachetées par la silhouette gracieuse et pittoresque; puis vers le charmant castel de Wéwe qui, malgré son état de délabrement complet (les salles basses servent d'étables), fut unanimement trouvé plus digne d'intérêt que l'autre, et nous nous arrêtâmes assez longtemps à examiner ces vénérables ruines.

L'orage vint nous arracher à cette contemplation et ce fut sous une averse diluvienne que nous continuâmes notre promenade par Furfooz et les aiguilles de Chaleux; nous arrivâmes mouilés jusqu'aux os, au château de Walzin où la réception pleine de cordialité que nous fit le propriétaire, M. Brugman, accompagné de son fils et de son frère, nous réconforta complètement.

Le temps nous fit défaut pour examiner dans tous ses détails l'œuvre de notre confrère M. Janlet; disons seulement que Walzin, vu de la vallée, a grande allure avec sa tour et ses pignons mouvementés, que les façades vers la cour d'honneur ont de jolis détails, notamment la tourelle de la cloche, et que les intérieurs sont compris avec goût. C'est certes la construction la plus réussie parmi celles qu'à élevées M. Janlet. Nous y reviendrons.

Et malgré la pluie, malgré l'humidité de nos vêtements, ce fut le plus gaiement du monde que s'effectua le retour à Dinant d'où, à 7 heures du soir, un train spécial nous ramena à Bruxelles.

—

La Société Centrale d'Architecture a visité, le 3 octobre, la nouvelle école communale de la rue de Schaerbeek, élevée d'après les plans de M. Dumortier, et qui vient d'être ouverte aux enfants de ce populeux quartier. Cette construction comprend, à front de rue, des locaux d'administration et des logements d'instituteurs, et dans le fond du terrain, qui a une grande étendue, des classes au nombre de dix-huit, groupées autour d'un vaste préau et réparties au rez-de-chaussée et au premier étage; au-delà, une cour dessert la salle du gymnase; enfin, au premier étage on trouve une salle de dessin, le musée scolaire, etc.. Tous ces locaux, où la lumière pénètre largement, nous ont paru bien distribués et les détails de construction en sont très soignés; la ventilation et le chauffage, système à eau chaude, sont installés dans les meilleures conditions et doivent donner d'excellents résultats. Cette école pour 700 élèves a coûté à la ville la somme de 300,000 fr., soit 43[illegible] fr. par élève.

La Société a visité le même jour le Musée d'art monumental et industriel, installé dans les anciens locaux de l'Exposition de 1880; nous lui consacrons une étude spéciale dans cette livraison, voir col. 131 et 132.

BIBLIOGRAPHIE

Des droits et des obligations des entrepreneurs de travaux publics

La librairie Larcier, rue des Minimes, 10, a mis en vente depuis quelques mois un ouvrage destiné surtout, d'après le texte, aux entrepreneurs de travaux publics, mais dont les architectes peuvent également tirer profit; il est intitulé : *Des droits et des obligations des entrepreneurs de travaux publics nationaux, provinciaux et communaux*, par HENRI LA FONTAINE, avocat à la Cour d'appel.

Cet ouvrage nous a paru très clair et très précis dans l'analyse, l'interprétation des différentes lois qui régissent les contrats de louage ou d'entreprise; l'auteur a dû faire un sérieux et laborieux examen des différents recueils de jurisprudence sur la matière.

Le plan en est très bien tracé :

Le premier chapitre traite des préliminaires de l'adjudication, des soumissions, des cautions, de l'illégalité que commettent les administrations en s'arrogeant le droit de *choisir* l'adjudicataire, et qu'on ferait disparaître en adoptant un article du cahier des charges en vigueur en France, lequel prescrit la fixation préalable par le ministre d'un *minimum de rabais*. Outre les garanties d'équité qu'il donnerait, l'adoption de cet article aurait pour résultat d'éviter les *rabais immodérés et ridicules* qui rendent si difficiles aujourd'hui la mission de l'architecte. Nous émettons, avec l'auteur, le vœu de le voir adopter en Belgique.

Le second chapitre est consacré au contrat d'entreprise, à sa nature, à son interprétation, à l'examen des différents cas de *forfait de droit commun* ou de *forfait d'après la loi de comptabilité belge*.

De l'examen approfondi que M. La Fontaine fait des différents jugements rendus en matière de responsabilité des architectes et entrepreneurs, établie par les articles 1787 et suivants du code civil, il résulte que dans la plupart des cas l'architecte a été déclaré responsable des vices de construction qu'il avait le devoir d'éviter — étant chargé de la direction et de la surveillance des travaux — en exigeant la démolition et la reconstruction, aux frais de l'entrepreneur, des parties défectueuses.

Il ressort bien nettement aussi, selon nous, que la loi actuelle est loin d'être claire; qu'elle confond volontiers l'architecte avec l'entrepreneur, et qu'elle rend presque toujours solidaires ces deux personnes, dont les intérêts et la mission sont si différents; nous avions donc bien raison d'écrire dans notre requête, adressée en 1884 aux Chambres législatives, les lignes suivantes, que nous répéterons en toutes occasions :

« Il nous paraît utile que le nouveau code civil définisse avec soin le « mandat de l'architecte et celui de l'entrepreneur, qu'il sépare claire- « ment les responsabilités qui incombent à chacun d'eux et qu'il établisse « l'obligation de prendre les mesures nécessaires à la sauvegarde des « intérêts respectifs du mandataire et de son mandant.

« L'architecte est celui qui, après en avoir reçu mandat, est appelé à « dresser les plans, devis et cahier des charges, à diriger les travaux, à « vérifier les mémoires de main d'œuvre et de fournitures d'une construc- « tion, [illegible] pour le compte de son mandant.

« Telle est, selon nous, la mission de l'architecte.

« Quelle doit être sa responsabilité ?

« L'architecte est responsable pendant dix ans de la ruine générale ou « partielle des bâtiments, si celle-ci provient de vices naturels du sol ou « de la mauvaise ordonnance des plans; il est responsable de l'emploi « judicieux des matériaux, de toute ordonnance de plans contraire aux « [illegible] de la bonne construction, aux lois relatives à la propriété immo- « bilière, aux règlements locaux sur la bâtisse.

« Quel est le rôle de l'entrepreneur ? Quelle est sa part de responsa- « bilité ?

« L'entrepreneur est un négociant qui, dans une construction, fournit « en vertu d'un contrat, les ouvriers et les matériaux ou la main d'œuvre « seulement.

« Il est responsable pendant dix ans de la ruine totale ou partielle des « bâtiments et de tous dommages causés soit par l'inexécution des plans, « devis, cahier des charges et des ordres de l'architecte, soit par l'emploi « de matériaux défectueux ou de mauvaise qualité. Il est responsable en « outre de toute exécution d'ouvrages contraire aux règles de la bonne « construction, aux règlements de police et de voierie, comme aussi de « tous accidents causés par la négligence ou l'ignorance de ceux qu'il « emploie.

« Afin de prévenir la disparition des documents qui, en cas de contes- « tation ou de procès, sont indispensables aux juges et aux experts, nous « [illegible] voir ajouter :

« Pour toute construction nouvelle ou toute modification à une con- « struction, un exemplaire des plans, devis, cahier des charges et contrats « signés par un architecte diplômé, par son mandant et par l'entrepre- « neur sera déposé au greffe [illegible] »

. . . .

Le troisième chapitre de l'ouvrage de M. La Fontaine s'occupe des différends qui peuvent surgir entre [illegible] des travaux, notamment [illegible] des modifications apportées, par l'architecte ou le propriétaire, aux plans et à la nature des matériaux mis en œuvre. Il examine soigneusement les règles à suivre pour la remise de [illegible] de commencer l'ouvrage et la rédaction des procès-verbaux des réceptions provisoire et définitive des travaux; il s'occupe aussi du délai de garantie de dix ans, établi par la loi, qui, en cas de mauvaise foi ou de dol dûment prouvé, peut se prolonger pendant trente années, et enfin du règlement de prix.

Dans le 4e chapitre, l'auteur traite des rapports des entrepreneurs avec leurs ouvriers, leurs fournisseurs, leurs sous traitants et les tiers. Ce quatrième chapitre n'intéresse que fort peu les architectes; il s'occupe surtout des questions de ménage des entrepreneurs.

Un cinquième et un sixième chapitre sont consacrés aux règles qui différencient les travaux entrepris pour compte de la nation, des provinces ou des communes, et aux principes relatifs à la compétence des diverses juridictions en matière d'ouvrages d'utilité publique.

Le tout est suivi d'un certain nombre de décrets, de lois communales, provinciales, d'arrêtés royaux et ministériels, depuis l'année 1755 jusqu'en 1883, établissant la législation en matière de travaux publics et du cahier général des charges, clauses et conditions, imposées aux entrepreneurs par le Ministère des travaux publics.

L'ouvrage, facile à consulter, est ainsi bien complet; il réunit tous les renseignements nécessaires aux entrepreneurs sur leurs obligations et leurs droits; il résume les décisions judiciaires, discute les origines des principes qui régissent la matière et indique les progrès qu'il serait utile d'apporter soit par la voie législative, soit par la voie administrative dans le vaste domaine des entreprises de travaux publics. V. D.

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.

Nécrologie

L'Emulation vient d'être éprouvée de nouveau : son éditeur M. Charles CLAESEN est mort le 6 novembre, dans sa 58e année.

Depuis trois ans qu'il éditait notre Revue, il secondait nos efforts pour lui donner tout l'intérêt possible et la rendre digne de la sympathie que nos confrères veulent bien lui témoigner; grâce à l'activité qu'il a déployée dans ces derniers temps, nous avons pu faire à peu près disparaître le retard de près d'une année, que subissait depuis trop longtemps notre publication.

M. Claesen était un des rares éditeurs — et certainement un des plus importants — qui se sont consacrés spécialement à la librairie d'architecture; il avait, pour ainsi dire, importé cette industrie en Belgique et avait acquis une situation considérable parmi les éditeurs du pays; à ce point de vue il a rendu de réels services à l'art architectural.

A NOS CONFRÈRES



Combien de fois n'avons-nous pas, dans ces colonnes, adjuré les architectes de nous aider, de collaborer à notre Revue. Cela est devenu un véritable cliché, et nous ne savons plus quels termes employer pour les engager à participer à notre œuvre.

Nous ne leur demandons pas de nous envoyer de longs articles ni de laborieuses études sur un sujet quelconque, mais nous voudrions les voir, surtout nos confrères de province, nous renseigner souvent sur ce qui se passe chez eux. Nous voudrions que tous prissent cette excellente habitude de nous faire connaître, par un mot, par une simple carte postale, adressée à notre directeur-gérant, boulevard du Hainaut, 139, les faits de nature à intéresser les architectes : concours nouveaux, programmes et résultats de ceux-ci, propositions de construction de monuments par nos collèges et autorités communales, provinciales, etc., les abus commis, *avec preuves à l'appui,* bien entendu, etc. — Pour beaucoup de ces choses, une courte lettre suffirait; ils devraient aussi, à l'occasion, découper des journaux quotidiens de Bruxelles et de province, les articulets annonçant des nouvelles intéressantes pour les architectes et nous les envoyer.

C'est ainsi, mais ainsi seulement, avec la collaboration de tous, que nous pourrons rendre notre *Émulation* la plus utile possible. C'est dans l'intérêt de tous que nous avons travaillé et que nous travaillerons encore, en recherchant à vulgariser l'étude de l'architecture, à améliorer la position de l'architecte, à réprimer les abus, à généraliser les concours, etc.

Mais on comprendra aisément que nos ressources étant très restreintes, notre mission toute gratuite, nous ne puissions y consacrer tout le temps désirable et qu'il nous serait vraiment utile d'obtenir, surtout pour le service du *reportage,* le concours de tous les architectes belges.

La Rédaction.



Assemblée générale annuelle de tous les membres de la Société Centrale d'Architecture de Belgique

Dans sa dernière assemblée générale, la Société a décidé de convoquer annuellement à une réunion plénière, tous ses membres d'honneur, effectifs, honoraires, correspondants et associés.

La première réunion aura lieu dans la seconde quinzaine du mois de décembre et elle coïncidera avec le XIVe anniversaire de la fondation de la Société.

Elle durera deux jours : le samedi et le dimanche. Elle comprendra : le samedi, une séance à l'ordre du jour de laquelle figureront une conférence et une discussion sur un sujet d'intérêt général pour nos confrères et pour l'art architectural; cette séance sera suivie du banquet anniversaire.

Le dimanche, les membres visiteront en corps les nouvelles constructions de Bruxelles : les nouveaux locaux de la Chambre des représentants, le Musée d'Art Monumental et Industriel, etc., etc.

Nous espérons que nos confrères de la province, avec lesquels nous voudrions avoir des rapports plus fréquents, voudront bien se rendre nombreux à notre appel et venir fraterniser avec nous.

Il est éminemment utile à notre profession et à l'art architectural que nous ayons ainsi l'occasion, au moins une fois par an, d'échanger nos idées, d'examiner ensemble les mesures à prendre pour sauvegarder nos droits aujourd'hui trop souvent méconnus.



Le château de Steen, à Elewyt

(Planches 27 à 29)



Dans la contrée très fertile et extrêmement arborée qui s'étend de Vilvorde à Malines, il n'est pas de localité plus intéressante que le village d'Elewyt, auquel se rattache le souvenir du chef de l'école flamande, l'illustre Rubens. Ce ne sont pas ses prairies, où l'on trouve souvent des monnaies et d'autres antiquités romaines, qui y attirent le touriste, mais l'antique manoir où ont habité, non seulement le célèbre peintre anversois, mais le comte de Mansfeld, un des plus vaillants condottière de la fin du XVIe siècle, et l'architecte Dewez, qui construisit tant de monuments en Belgique pendant le troisième quart du XVIIIe siècle.

Ce château porte le nom de *Steen*, en français *la Pierre* ou par extension *le Manoir,* peut-être parce qu'en cet endroit s'élevait quelque bloc imposant, ayant servi de marque de délimitation ou ayant été consacré par les rites d'une antique religion. Ce qui rend cette supposition admissible, c'est qu'un affluent de la Dyle, venant d'Elewyt, et dont les eaux se mêlent à celles de la rivière en amont de Malines après avoir contourné les dépendances de Steen, porte le nom de *Baerebeke* ou *Ruisseau aux Cercueils*, comme si jadis on avait trouvé près de ses rives de vieilles sépultures.

La plus ancienne famille noble qui ait fixé son séjour à proximité de ce ruisseau fut celle des chevaliers de Wilre ou Wilder, dont un, sire Rodolphe, y fit construire, en 1259, un moulin à eau entre Elewyt et Weerde. Un de leurs descendants prit le surnom de *Van den Steene* ou *de la Pierre,* d'après celui de sa demeure dans ce village, demeure qui

passa peu de temps après aux Taye, puis aux Oudart et, par mariage, aux De Borchgrave. A cette époque, Steen fut plus d'une fois transformé en place de guerre; par sa situation il protégeait les alentours de Vilvorde contre les attaques dirigées par les Malinois, hostiles aux Brabançons. En 1356, lorsque les premiers embrassèrent la cause de Louis de Mâle, comte de Flandre, contre la duchesse Jeanne et son mari Wenceslas, duc de Luxembourg, Giselbert Taye, qui était bourgeois de Bruxelles, occupa « sa maison d'Elewyt » avec vingt-huit hommes à pied ou fantassins, et recevait de ce chef une allocation s'élevant à un vieil écu par jour. En 1585, pendant les guerres de religion, messire Thierri De Borchgrave fut quelque temps chargé, au nom du prince de Parme, d'y tenir garnison avec des soldats, mission dans laquelle il fut ensuite remplacé par Paul de Carondelet, seigneur de Maulde.

Le 10 juillet 1586 les De Borchgrave transférèrent la propriété de Steen à Marie-Christine d'Egmont, veuve d'Oudart de Bournonville, premier comte de Hennin, qui se remaria au comte de Mansfeld, vaillant guerrier, dont l'épée se mit au service de plus d'une cause. Le fils de Marie-Christine, Alexandre, premier duc de Bournonville, céda le château, en 1627, à messire Jean de Cools, seigneur de Corbais, et ce fut celui-ci qui, chargé de dettes, menacé de prise de corps, en fit abandon à Rubens pour 93,000 florins carolus, le 12 novembre 1635. Steen constituait alors une propriété remarquable; au château proprement dit, qui mesurait 4 1/2 bonniers, étaient annexés une tour, une ferme, des fossés que l'on ne traversait qu'au moyen d'un pont-levis; dans ses dépendances on trouvait un parc ou garenne (*warande*) et un vignoble. Les parties principales de la seigneurie étaient tenues en fief des Grimberghe-Nassau. Il existe à Londres, dans je ne sais quelle collection, un paysage d'automne de Rubens, où le maître a reproduit la vue de son séjour favori.



A travers les arbres, on en aperçoit la porte d'entrée avec le bâtiment dans lequel elle était pratiquée et dont les murs latéraux se terminaient par un pignon à angles rentrants et sortants; au-dessus de la porte, une fenêtre à meneaux de pierre éclaire chacun des deux étages, et une troisième, s'ouvrant dans un petit pignon crénelé, éclaire le grenier. A gauche s'étendent les dépendances, n'ayant qu'un rez-de-chaussée; à droite on voit un grand corps de logis, ayant de plus un premier étage et allant aboutir à une tour carrée et crénelée. Toute cette architecture semble attester une reconstruction au XVe ou au commencement du XVIe siècle.

La seconde femme de Rubens, Hélène Fourment, se remaria à Jean-Baptiste de Broeckhoven, comte de Bergeyck, qui donna l'hospitalité à Steen, le 21 décembre 1659, au gouverneur général, marquis de Caracena. Des Broeckhoven Steen passa par achat, en 1731, au comte de Mastaing; en 1734 aux Wynants. L'un de ceux-ci, le conseiller Jean-Baptiste Gosuin, comte de Wynants, vendit le château, le 5 novembre 1773, à l'architecte Laurent-Benoît Dewez, qui apporta de grandes améliorations à son domaine. Dewez se retira ensuite à

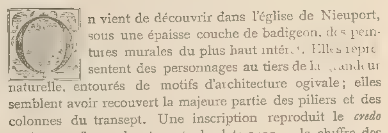


Grand-Bigard, où il a reçu la sépulture, et son château est devenu la propriété de la famille des barons Coppens (1).

De grands travaux, commencés en 1875 et qui ont été dirigés par M. Carpentier, architecte à Belœil, ont considérablement transformé l'aspect du château de Steen, dont on reproduit ici la façade vers le jardin. Le pignon à la gauche du dessin appartient à la partie ajoutée; une loge en avant du donjon est nouvelle et, à droite, l'aile comprenant les dépendances a été reconstruite; les châssis des fenêtres sont la reproduction exacte des anciens et la vieille serrurerie a été conservée. A l'intérieur, comme souvenir du passé, on ne trouve rien à citer, si ce n'est de vieilles cheminées. Mais un nom immortel reste associé à cette belle villa, coquettement assise au milieu de pelouses et de bouquets d'ormes. En se trouvant dans ce castel féodal, on oublie volontiers les luttes homicides dont Steen a été le témoin; on se reporte de préférence à cette époque où le manoir était le rendez-vous de toute une pléiade d'artistes; on voudrait y retrouver vivant le souvenir de ces hommes éminents, qui ont porté si haut la réputation de notre école de peinture.

ALPHONSE WAUTERS.

Notes archéologiques



On vient de découvrir dans l'église de Nieuport, sous une épaisse couche de badigeon, des peintures murales du plus haut intérêt. Elles représentent des personnages au tiers de la grandeur naturelle, entourés de motifs d'architecture ogivale; elles semblent avoir recouvert la majeure partie des piliers et des colonnes du transept. Une inscription reproduit le *credo* en langue flamande et porte la date 1400..., le chiffre des années est effacé.

Il est fort probable qu'on parviendra sans trop de difficulté à retrouver les peintures qui, à en juger par les spécimens déjà mis au jour, appartiennent à la belle époque de l'école flamande.

On a commencé à placer dans la section des antiques, au *Musée de Londres*, des bas-reliefs en pierre provenant du soubassement des barrières du Parthénon. Bien qu'usés par le temps, les sujets gravés sur ces pierres, représentant des animaux, des lutteurs et autres sujets empruntés à l'histoire ou à la mythologie, ont pu être reconstitués en leur entier.

—

La statue colossale de Ramsès II, qui fut offerte à l'Angleterre au commencement de ce siècle, en même temps que l'Aiguille de Cléopâtre, et qui gît encore enterrée à Memphis, sera transportée à Londres l'année prochaine et érigée près de l'Albert Hall. Les frais de transport sont évalués à 125,000 francs.

Les dernières fouilles entreprises à Athènes ont fait découvrir à l'Acropole une tête de marbre archaïque d'un beau travail, des débris de statue, des morceaux de vases aux couleurs bien conservées et quelques statuettes de bronze. Ces objets appartiennent à l'époque antérieure aux guerres médiques. Les fouilles pratiquées à Mycènes ont fait retrouver une partie d'un beau monument que l'on suppose être le palais des Atrides.

La Société archéologique de Saint-Pétersbourg se propose d'organiser un musée d'antiquités chrétiennes. Il y a en Russie un grand nombre de vieilles églises et de couvents qui gardent dans leurs sacristies et leurs trésors une foule d'antiquités : objets du culte, manuscrits et livres imprimés anciens, sans en faire aucun usage. Un grand nombre de ces objets présente un vif intérêt artistique ou scientifique; c'est en les réunissant que la Société archéologique se propose de former le premier noyau de son musée.

(1) Voir, pour plus de détails, l'*Histoire des environs de Bruxelles*, t. II pp. 683 à 688.





CONCOURS

Le concours pour les écoles de Saint-Josse-ten-Noode



La commune de Saint-Josse ten Noode invitait, il y a bientôt un an, les architectes à lui présenter des projets :

1° Pour l'agrandissement de l'école rue Linnée; 2° Pour la construction d'une nouvelle école rue Braemt.

Elle s'engageait à confier la direction de ces travaux aux auteurs des projets que le *Conseil communal*, s'érigeant à cette occasion en *jury d'architecture*, aurait choisis.

Comme il semble que l'habitude veuille se généraliser en ce moment, aucune prime n'était attribuée aux meilleurs projets, ce qui est au moins plus logique et plus loyal que de promettre des primes et de faire en sorte de ne pas devoir les payer (1).

Depuis, nous n'avons plus entendu parler de ce concours. Il n'y a pas eu d'exposition publique des projets envoyés. Ceux ci étaient-ils nombreux? Le concours est il jugé et l'exécution en est-elle confiée aux auteurs des projets choisis? En un mot, quelle suite a été donnée au concours? Nous posons ces questions à l'administration communale de Saint-Josse ten Noode.

NOTES DE VOYAGE

L'Architecture en Espagne

Deuxième article. — (Voir col. 121).



Barcelone fut la première ville que nous visitâmes en Espagne; la cathédrale avec son beau cloître en est le monument le plus important et le plus intéressant à visiter. La coupole élevée sur la première travée à l'entrée principale, les stalles et le chœur relevé de quelques marches au-dessus de la crypte contenant le tombeau de sainte Eulalie et s'ouvrant par un grand arc au milieu du transept, donnent à la cathédrale de Barcelone un aspect des plus pittoresques et amènent des effets de lumière [illegible].

C'est ici que nous voyons d'abord une disposition généralement adoptée dans toute l'Espagne pour les stalles dont l'ensemble se nomme la *Silleria*.

Contrairement à ce qui se pratique en Belgique ou en France, où les stalles sont rangées de chaque côté du chœur, la silleria occupe dans les églises espagnoles un certain nombre de travées de la grande nef à partir du transept vers l'entrée principale de l'église. De ce côté et vers les nefs latérales, la silleria est clôturée par un mur décoré de niches, de statues, d'autels, de tombeaux, etc. Au-dessus de ce mur est établi de chaque côté de la grande nef un buffet d'orgue et une tribune qui s'étend par-dessus toutes les stalles.

Les buffets d'orgue présentent cette singularité qu'un grand nombre de tuyaux placés horizontalement s'avancent de plusieurs mètres dans les nefs latérales.

Presque toutes ces sillerias sont des chefs-d'œuvre d'ameublement: les plus belles sont celles de la Seo à Saragosse et de la cathédrale de Tolède.

Une autre disposition résultant de celle des stalles est la clôture des sillerias vers le chœur par une haute grille en fer forgé, *reja*, qui se répète à l'entrée de celui ci. Ces rejas, d'une composition superbe et d'une exécution étonnante, atteignent jusqu'à 15 mètres de hauteur et occupent toute la largeur de la grande nef; nulle part, nous n'avons vu des œuvres de ferronnerie pouvant leur être comparées; la collection de ces grilles et de celles, si nombreuses, qui clôturent les chapelles latérales dans toutes les églises importantes d'Espagne formerait l'ouvrage le plus utile à consulter par tous ceux qui s'occupent de ferronnerie d'art.

La disposition des sillerias au milieu des grandes nefs présente des inconvénients sérieux : d'abord elle détruit complètement l'unité d'aspect du monument à l'intérieur; elle interrompt la vue vers le chœur pour la majeure partie des fidèles; latéralement la vue est également bornée, et ces défauts sont d'autant plus sensibles que l'église est plus petite.

Barcelone possède le beau théâtre du Liceo, un des plus vastes de l'Europe, pouvant contenir, assure-t on, 5,000 spectateurs; les dispositions de la salle sont les mêmes que chez nous à peu près; les dégagements sont larges, les escaliers et le foyer richement décorés.

La Casa de la Diputacion a une belle façade et une cour intéressante par son escalier, ses arcades en encorbellement et les clefs d'arcs suspendues dans l'angle de la cour au premier étage.

Dans les nouveaux quartiers, dont toutes les rues se coupent à angles droits, se trouve un grand et beau parc; on vient d'y élever une vaste décoration dont le motif principal est une fontaine monumentale; cette construction est plus importante par ses dimensions que par sa beauté; elle rappelle plus ou moins le palais de Longchamps d'Espérandieu à Marseille.

Avant de quitter Barcelone, citons encore le cimetière de la ville pour ses dispositions; il comprend plusieurs allées ou rues bordées de chaque côté des murs de [illegible] divisés en casiers. Chaque case est profonde (dans le sens horizontal) d'environ 2m50 et comprend une place; une dalle en ferme l'ouverture après l'inhumation et reçoit l'inscription.

Rien n'est triste comme cette véritable cité des morts, dépourvue de toute décoration, de toute verdure. C'est la partie réservée à la classe moyenne; plus loin un espace orné de plantations est réservé aux monuments funéraires isolés.

Saragosse offre beaucoup plus d'attrait que Barcelone. On y trouve d'abord deux belles églises : Nuestra Senora del Pilar et la Seo ou San Salvador. La silleria de cette dernière, de style *plateresco*, est décorée avec une richesse sans pareille; une infinité de *bambini* surmontant les corniches du mur de clôture se jouent dans les frises, dans les superbes panneaux du soubassement et sur les fûts des colonnes cantonnant les niches et les autels; des bas-reliefs, des statues, des pilastres sculptés, des balustrades en cuivre complètent cette décoration peut-être trop riche, mais qui présente une quantité de détails du meilleur goût.

Une fort belle coupole, élevée en 1520, surmonte la croisée du transept. Grilles superbes dans toutes les chapelles.

La fameuse cathédrale de Nuestra Senora del Pilar se distingue de loin par ses toits en tuiles vernissées, jaunes, blanches, bleues et vertes et ses neuf dômes; il y manque encore quatre tours qui devaient s'élever sur les quatre angles.

L'intérieur est bien nu comme ornementation, mais d'un aspect grandiose; on y est frappé par des jeux de lumière imprévus et les effets de perspective très pittoresques que produisent les hautes voûtes, les coupoles et les [illegible] blancs aperçus par-delà les immenses tuyaux reluisants des buffets d'orgue et les boiseries en chêne foncé des stalles, œuvre de Juan Moreto, Florentin (1546). Le plan de Nuestra Senora del Pilar est un rectangle long de 135 mètres; les stalles occupent la grande nef; mais quand, comme ici, les voûtes latérales sont fort élevées, l'œil se trompe par suite des obstacles empêchant la vue qui ne s'étend que par-dessus ceux-ci, la curiosité est excitée et l'édifice paraît plus grand qu'il ne l'est en réalité.

A l'une des extrémités de l'église s'élève sous la voûte une fort grande chapelle, le sanctuaire, couverte d'une coupole sur plan elliptique, renfermant la statue miraculeuse de la Vierge, placée en ce lieu même par saint Jacques sur un pilier de marbre; elle est séparée du public par une massive balustrade d'argent.

Le retable du maître autel mérite surtout l'attention; il mesure environ 15 mètres de hauteur sur 10 de largeur, les sculptures en représentent les principaux actes de la vie de la Vierge. C'est un superbe spécimen de l'époque de transition: la composition générale est ogivale, mais bien des détails sont déjà de la Renaissance.

Une des plus charmantes constructions de Saragosse est, sans contredit, le magnifique Patio de la Casa de la Infanta. Ses élégantes arcatures du premier étage, sa belle corniche en bois et sa cage d'escalier sont toutes couvertes d'ornements sculptés avec une entente parfaite de l'effet, donnant à chacun des

(1) Concours pour l'hôtel communal de Schaerbeek en 1883

détails, tous variés, sa juste valeur ; la profusion de sculpture ne nuit en rien à l'ensemble de ce modèle de style plateresco.

La Torre Nueva (1304) est une construction en briques où l'on remarque bien des réminiscences mauresques ; elle penche tout d'une pièce de près de 2m50 vers le S.-O.

Saragosse possède encore quelques monuments présentant entre eux beaucoup d'analogies et d'un style particulier se distinguant par la construction en briques, les immenses corniches en bois à deux rangs de modillons et chevrons apparents, par de grands massifs en maçonnerie et par les arcatures à l'étage supérieur comme à l'Audiencia et à la Bourse (la Lonja). Celle-ci renferme une belle salle formée par 24 colonnes placées sur quatre rangs.

LA LONJA A SARAGOSSE

Pampelune n'offre de remarquable que sa cathédrale, une des plus importantes de l'Espagne ; elle renferme deux retables gothiques d'aspect bien flamand ; deux belles grilles et un beau chœur *Coro,* nom donné en Espagne à tout l'ensemble des stalles (la silleria) avec le mur de clôture et sa décoration ; la face de ce chœur tournée vers l'entrée principale de l'église se nomme le *Trascoro.*

Le cloître attenant à la cathédrale, trop encombré d'arbres, est un des plus beaux d'Espagne ; on y admire plusieurs tombeaux et la grille de la chapelle de Santa-Cruz forgée avec les chaînes conquises à la célèbre bataille de Las Navas de Tolosa, autour de la tente de Mohammed-al-Nasr.

Burgos possède une des plus belles et des plus vastes cathédrales du monde ; nulle part, on ne voit réunies, tant d'œuvres de peinture, de sculpture en bois, en pierre, en marbre, en bronze, de ferronnerie, de tapisserie, etc. L'extérieur est tout aussi remarquable que l'intérieur. Elle fut commencée en 1221 dans le plus beau style ogival, mais subit à différentes époques des adjonctions regrettables sans doute pour l'unité de style, mais qui ne laissent pas d'exciter l'admiration générale. Rien de magnifique comme la coupole ou le dôme qui s'élève sur le transept, extérieurement de la fin du xve siècle et présentant à l'intérieur des détails presque tous de la Renaissance. Nous devons renoncer à décrire ce fouillis de sculptures, de dais, de niches, de culs-de-lampe, de nervures de la voûte, de gargouilles (chose curieuse) d'encadrements de fenêtres qui décorent cette construction à l'intérieur, ou des pinacles, des clochetons, des tourelles de l'extérieur.

Remarquons encore le cloître à deux étages du xiiie siècle et la porte gothique du xve siècle qui y donne entrée par l'église et cette belle chapelle du Connétable avec son superbe autel de style plateresco et ses deux autels gothiques latéraux.

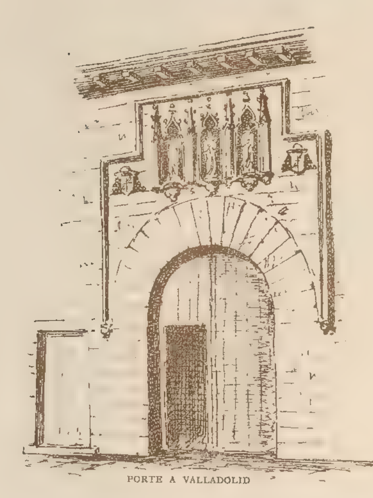
Il faudrait tout citer dans cette splendide cathédrale, les porches, les roses, les flèches de la façade, l'escalier de la porte haute, les stalles, les tombeaux, les grilles, l'importante collection de tapisseries flamandes du cloître, les chasubles, etc.

Près de Burgos se trouve le célèbre couvent de Las Huelgas, un des monuments les plus intéressants à visiter, en partie de style roman avec des réminiscences mauresques nombreuses. Il renferme plusieurs tombes royales.

A citer encore l'Ospicio del Rey pour sa porte d'entrée, le patio et la riche balustrade qui couronnent les façades de celui-ci, le tout en style du xvie siècle ; puis la Casa del Cordou, le magnifique retable de San Nicolas et l'Arco de Santa Maria.

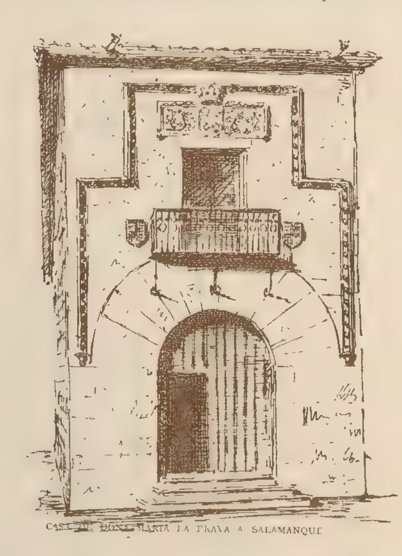


On trouve à Valladolid plusieurs monuments importants ; nous avons déjà parlé du Musée actuel, l'ancien Collegio Mayor de Santa-Cruz, de l'Ayuntamiento et de la cathédrale. Ajoutons-y encore la façade de l'église de San Pablo dont l'ornementation suffirait à celle de cinq autres églises. Cette exubérance d'ornementation mériterait, selon moi, la qualification de style baroque du gothique espagnol.



PORTE A VALLADOLID

Salamanque se trouve un peu à l'écart des grandes lignes de chemin de fer ; cependant elle mérite un détour pour ses nombreux monuments et maisons particulières intéressantes et en premier lieu la Casa de las Conchas (la maison aux coquilles) du xve siècle avec ses grandes et innombrables coquilles semées sur toute la façade, les superbes *rejas* de ses balcons, chefs-d'œuvre de goût et d'exécution, et le patio ; puis la Casa de Dona Maria la Brava qui se distingue par un motif que l'on retrouve aussi à Valladolid ; c'est-à-dire une porte en plein cintre avec claveaux d'une longueur égale à l'ouverture de la porte ; au-dessus une fenêtre balcon ou bien une ou trois niches, deux ou trois armoiries, le tout encadré par un immense filet ou cordon retombant sur des culs-de-lampe.



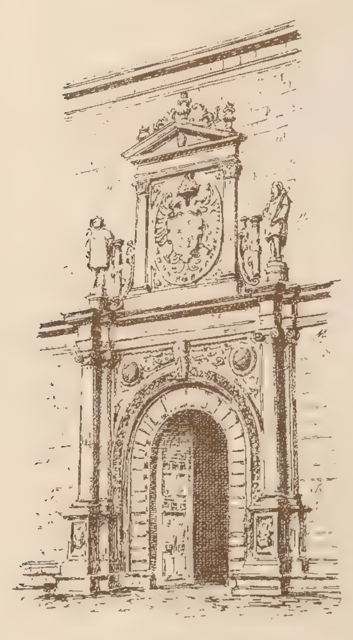
CASA DE DONA MARIA LA BRAVA A SALAMANQUE



Le portail du xv[e] et du commencement du xvi[e] siècle de l'église de San Domingo où les stalles sont placées sur une voûte en anse de panier, laissant la nef libre, le portail de Santa Maria de las Duenas, la façade de las Escuelas Menores avec sa balustrade de couronnement à figures toutes variées et divisée en panneaux par des candélabres ou torchères, et plusieurs autres monuments traités presque tous dans un beau style de la Renaissance, justifient le nom de Petite Rome que l'on a donné à Salamanque.

Passons assez rapidement par Madrid, où en dehors du Palais Royal et du Musée incomparable, nous n'avons rien de particulièrement intéressant ; il y a certes de belles places, de nombreuses statues sur la Plaza de Oriente par exemple, mais ce ne sont pas des chefs-d'œuvre. Nous n'avons pas pu voir l'Armeria, le Musée d'armures en réparation à cette époque et dont une partie a péri dans un incendie peu de mois plus tard. Il renferme, paraît-il, de véritables trésors d'art industriel.

Tolède est pour nous une des villes les plus importantes à visiter pour ses nombreux monuments ; nous avons déjà mentionné la cathédrale et les stalles, l'Alcazar avec sa belle porte d'aspect florentin, sa cour et un escalier intérieur monumental d'un effet grandiose.



PORTL DE L'ALCAZAR A TOLÈDE

Il y a ensuite l'hospice de Santa-Cruz, magnifique façade de la Renaissance avec de belles fenêtres encadrées de sculptures et percées dans un grand mur nu surmonté d'une corniche solide du meilleur effet.

La porte cintrée est un monument à part ; on y remarque deux colonnes se pliant suivant le contour de l'archivolte, de manière à arriver au rétrécissement du motif supérieur ; ce détail n'est pas un modèle à suivre.

L'ancien couvent de San Juan de los Reyes, élevé au xv[e] siècle, possède une église et un cloître de toute beauté ; ce dernier tombe malheureusement en ruines ; plus loin se trouve une ancienne synagogue, actuellement Nuestra Senora del Transito, ornée à l'intérieur d'une frise arabe surmontée d'arcatures et de fenêtres à claire-voie de pierre ; tout cet ensemble est d'un beau style et produit un effet excellent par la lumière douce tamisée par les claires-voies, par la richesse et le bon goût des ornements et par le plafond en bois de mélèze apparent.



Non loin de là, Santa Maria, la Blanca, curieux souvenir de l'époque judaïque, plutôt original que beau.

Le *Taller del Moro*, atelier où se travaillent les pierres employés à l'entretien de la cathédrale, est un ancien palais renfermant trois salles magnifiques ornées d'une profusion d'ornements de style mauresque et possédant encore leurs beaux plafonds lambrissés.

Citons encore la Puerta del Sol, belle construction de style mauresque qui a été restaurée récemment en partie, avec beaucoup d'entente ; puis les portes du *Cambron*, d'*Almaguera*, celle de *Visagra*, autre reste des premiers temps de la domination arabe et enfin la Porte Neuve ornée d'un immense écusson portant les armoiries de Charles-Quint.

(A continuer.) EUG. GEEIS.

Revue de l'Architecture en Belgique

—

CORRESPONDANCE



Nous avons reçu de Liége, à propos de notre revue de l'architecture en cette ville, une lettre signee « *Les six amis* », qui, tout en reconnaissant notre impartialité habituelle, protestent contre les appréciations que nous avons émises, peut-être trop franchement, sur les récentes constructions élevées par nos confrères de Liége.

Quoique nous n'ayons pas l'habitude de mentionner les écrits anonymes qui nous sont adressés, nous voulons bien tranquilliser nos correspondants masqués.

Les « *six amis* » déclarent n'être pas du *métier*. En ce cas, de quoi viennent-ils se mêler ? S'ils sont étrangers aux choses de l'architecture, ils ne peuvent avoir la prétention de les juger mieux que l'architecte auteur de l'article, qu'ils accusent d'avoir subi l'influence de quelque confrère intéressé.

Les appréciations de notre collaborateur sont inspirées *uniquement* par le désir d'éclairer le public sur les qualités ou les défauts des œuvres d'architecture. C'est bien quoi qu'en disent les « *six amis* », ce que nous promettions en commençant cette série d'articles qui, nous ne le dissimulons pas, ne sont pas rédigés pour plaire à tout le monde.

Qu'ils ne soient pas du goût des « *six amis* » nous le concevons et leur protestation tout à fait *désintéressée* ne nous étonne guère ; elle n'a pas empêché notre collaborateur de compléter, après leur lettre, la revue de l'architecture à Liége, pour être continuée, dans notre prochaine livraison, à Bruxelles et partout où nous trouveron qu'il est utile de le faire. N'en déplaise à nos « *six amis* » qui, nous croyons pouvoir l'espérer, ne nous en garderont pas trop rancune.



Un vieil abus.

—

Nous appelons l'attention des administrations communales du pays sur les agissements des employés de leurs bureaux de travaux, qui abusent de leur fonction pour se faire confier, par des particuliers, l'élaboration des plans de leurs constructions. Ceux-ci, tentés par la modicité des honoraires, et croyant, *non sans raison parfois,* que le choix d'un employé communal leur facilitera les formalités d'autorisation de bâtir, leur permettra d'obtenir certaines faveurs, d'éviter certaines contraventions, préfèrent souvent s'adresser à eux.

Nous avions toujours pensé que certain article des règlements interdisait aux fonctionnaires et agents des travaux publics communaux, de s'occuper de travaux particuliers ? Dans ce cas, cet article est peu ou point appliqué ; dans le cas contraire, on ferait chose utile en l'introduisant dans les règlements, afin de faire cesser un état de choses qui jette un discrédit sur la profession d'architecte et cause trop souvent de véritables scandales.

On nous signale même une administration communale qui confie des travaux à l'architecte communal d'une commune voisine, sachant très bien que pareilles missions sont formellement interdites à ce fonctionnaire !

ŒUVRES PUBLIÉES



En parlant [illegible] (col. 110) de la maison de notre confrère O. Van Rysselberghe, dont nous publions 3 planches (20, 21 et 22), nous avons omis de dire que le beau médaillon de Minerve, si élevé de style et de caractère, est de M. Julien Dillens qui a [illegible] les cartons pour la gracieuse frise à figures, exécutée en sgraffite. Rappelons aussi que la planche 22 est la reproduction phototypique d'un dessin polychromé de M. H. Baes, peintre décorateur, qui a exécuté la décoration très intéressante de la cage d'escalier.

Nos planches 27 à 29 représentent le château d'Elewyt (près Vilvorde), dit *Steen de Rubens*, après la restauration, exécutée de 1875 à 1883, par feu CARPENTIER, avec le soin scrupuleux et le talent qu'il savait apporter à cette espèce de travaux délicats.

Nous y consacrons, dans cette livraison, un article spécial de M. Alphonse Wauters, illustré d'un croquis d'après un tableau de Rubens actuellement à Londres, qui représente le château tel qu'il était à l'époque où l'habitait le célèbre artiste. C'est la façade du côté de l'entrée principale, tandis que notre planche 27 représente la façade opposée.

Nous sommes certain que nos abonnés auront lu cet article avec un réel intérêt.

La façade de la maison appelée *Lucas-huys*, rue Ducale, à Bruxelles, planches [illegible], est l'œuvre de M. Menessier. C'est une [illegible] d'une de ces vieilles façades en bois du [illegible] siècle, qu'on trouvait en assez grand nombre [illegible] il y a quelque cinquante ans, dans les villes de la Flandre, notamment à Malines, et qui [illegible] disparu aujourd'hui.

Depuis [illegible] une dizaine d'années, le *Lucas-huys* [illegible] antiquités, de [illegible] musée scolaire aujourd'hui transféré dans l'un des pavillons de l'ex-exposition nationale de 1880.

Cette [illegible] redevenir la propriété [illegible] gouvernement; on [illegible], elle pourrait [illegible] constituerait une attraction de plus pour les [illegible] visiter la capitale.

Avis au Conseil [illegible] *B[illegible]*!

C'est M. Dewulf qui a obtenu l'année dernière le prix de 1,000 francs au concours triennal de l'Académie des arts, des sciences et des lettres de Belgique.

On demandait un projet de *cimetière monumental* pour une ville de [illegible],000 habitants, avec entrée monumentale, chapelle, galeries, etc., etc.

Le [illegible] laissé à l'appréciation des concurrents.

Sept projets furent présentés. La classe des beaux-arts de l'Académie [illegible] le prix au projet de M. Dewulf, de Bruges, [illegible] nous publions planches 32 à 34, et accorda une mention [illegible] celui de M. [illegible].

Ce fut un beau succès pour notre jeune confrère Dewulf, qui n'avait alors que 21 ans. Son projet, dont nous donnons une vue perspective d'ensemble, la façade principale, le plan, la face [illegible] tère; c'est bien une nécropole.

Nous aurions voulu cependant moins de banalité dans les colonnades des galeries, qui sont celles de n'importe quel monument, et nous doutons fort de la possibilité de réaliser, [illegible] en fer, la coupole [illegible]gonale couvrant la chapelle de 20 m[illegible] la [illegible], telle qu'elle est [illegible].

Il est vrai qu'il ne s'agit ici que d'un projet idéal, dont on ne demandait pas [illegible] le système de construction, mais encore faut-il que ces sortes de projets ne deviennent pas [illegible] comme c'est si souvent le cas dans ces grands concours de Rome, de l'Académie royale de Belgique, etc., etc., dont les programmes ne visent malheureusement qu'à une chose : exalter l'imagination des jeunes concurrents, les lancer dans le domaine du fabuleux et de l'invraisemblable, sans qu'ils soient tenus de s'inquiéter aucunement des règles de la stabilité et de l'équilibre des forces.

S'il est bon de donner à ces cerveaux tout neufs l'occasion d'imaginer de grandes choses, il est incontestablement indispensable d'exiger que ce qu'ils mettent sur le papier appartienne au domaine du possible.



Nous nous souvenons encore de ces concours dans lesquels nous avons vu décerner le prix à des projets dénotant un tempérament éminemment artistique, mais dont l'essai de réalisation en pierre eût été une folie.

Hâtons-nous d'ajouter en terminant que, à part ce que nous avons dit de la coupole, ce n'est pas le cas pour M. Dewulf, qui a su rester raisonnable — quoi qu'en aient dit certains journaux — dans les dimensions de superficie et de hauteur de son monument.



Le chauffage à la vapeur, à domicile, en Amérique



Une création des ingénieurs américains — nous voulons parler de *New-York Steam Company* — nous paraît digne d'attirer l'attention de tous les architectes; nous croyons utiles à nos lecteurs les quelques renseignements qui suivent sur cette compagnie, de création récente, qui distribue à domicile, au moyen de conduites posées dans les rues, la chaleur et la force motrice sous forme de vapeur à haute pression.

Constituée en 1879, la *New-York Steam Company* a fait pendant deux ans des expériences sur les tuyaux, les joints, les isolants, et n'a commencé à construire que dans l'été de 1881. Au 1er juin 1882, elle a inauguré son service avec une station de 4 chaudières. Cette station, située dans la ville basse, comprend aujourd'hui 35 chaudières de 250 chevaux et distribue de la vapeur à 250 consommateurs, par 8 kilomètres de conduites posées sous le pavé de Broadway, depuis la Batterie jusqu'au delà de la poste et dans une douzaine de rues transversales.

On posait cet été les conduites d'un second district, situé dans la ville haute vers la trentième rue, dans le quartier des théâtres et des grandes résidences, et la compagnie a acquis les terrains nécessaires à l'érection d'une dizaine de stations, avec lesquelles elle propose, d'ici à trois ans, de distribuer la vapeur sous toutes les rues comprises entre la Batterie et la cinquantième rue, la quatrième et la septième avenue, c'est-à-dire dans un rectangle long de 7,500 et large d'un millier de mètres.

Cela a l'air du *[illegible]* américain, et cependant la compagnie est sérieuse et les résultats acquis n'autorisent pas à traiter d'utopies les projets grandioses de la *New-York Steam Company*.

La première station, celle de Greenwich street, dans la ville basse, se compose d'un bâtiment solidement construit, d'une superficie de 30 mètres sur 23, divisé en 4 étages par de solides paliers portés sur des poutrelles à treillis en fer. Les trois premiers étages sont occupés par 35 chaudières correspondant chacune à une force de 250 chevaux; le quatrième sert de magasin de houille.

Les chaudières sont du système Babcock et Wilcox, qui rappelle le type de Nayer. On brûle, sur les grilles, de l'anthracite en grains *(pearl coal)*, et l'on essaie divers systèmes de foyers à chargement automatique. Le tirage est provoqué par une grande cheminée rectangulaire, haute de 65 mètres et d'une section de 20 mètres carrés.

Le plan de la station prévoit la construction de deux nouveaux étages et d'une seconde cheminée, de sorte que le bâtiment atteindrait une hauteur de 36 mètres et comprendrait six étages; 64 chaudières de 250 chevaux occuperaient les quatre étages inférieurs, et l'on installerait au cinquième et au sixième des *economisers Green*, pour chauffer l'eau d'alimentation au moyen des flammes perdues et des trémies à charbon pouvant contenir 1,000 tonnes d'anthracite, représentant la consommation d'un jour et demi.

Afin d'avoir toujours de l'eau sous pression pour alimenter les chaudières, l'eau est foulée par les pompes dans un accumulateur.

La vapeur sort de la station par trois conduites principales, deux de 0^m40 et une de 0^m30 de diamètre; l'une remonte, l'autre descend Greenwich street, la troisième s'engage sous une rue transversale.

Les conduites de distribution se composent de tuyaux en fer de 0^m15 à 0^m40 de diamètre, ces tuyaux sont posés sous le sol à une profondeur de 1^m20 à 3^m00, et logés dans un caveau en maçonnerie; il existe un espace de 0^m15 à 0^m30, dans lequel on bourre de la laine minérale ou laitier floconneux.

Les tuyaux sont reliés à la maçonnerie par des ancres distantes de 30 mètres : entre deux ancrages consécutifs, il y a deux joints dilatables de l'invention de M. Emery, l'ingénieur de la compagnie. Ces joints fonctionnent, paraît il, parfaitement, et inspirent une telle confiance que l'on ne ménage aucun regard d'égout pour parvenir au caveau; il serait, du reste, impossible de circuler dans celui-ci.

Parallèlement à la conduite de vapeur, on pose, dans les mêmes conditions, une conduite plus petite, qui ramène l'eau de condensation à la station.

La vapeur a, à la station, une pression de 6 atmosphères environ; la pression chez le consommateur le plus éloigné, c'est-à-dire à une distance d'un millier de mètres de la station, n'est que de 2 p. c. en dessous de la pression initiale, et la perte par condensation est estimée à 5 p. c. Les qualités du système d'isolement employé sont démontrées par ce fait qu'en hiver la neige ne fond pas plus vite au-dessus des conduites que dans les rues voisines.

M. Emery affirme que la déperdition est moindre que dans une distribution de gaz d'éclairage.

Le nombre de consommateurs raccordés à la station de Greenwich street dépasse 250, répartis dans un district qui mesure 1,500 mètres de longueur sur 600 ou 700 de largeur maxima ; la largeur des districts sera en général moitié de la longueur, parce que les stations seront, autant que possible, adossées à l'Hudson ou à l'East River, pour réduire les frais de transport du combustible et des cendres; on estime que le transport de la vapeur coûte moins que le charriage de la houille.

La vapeur est employée à des usages très variés; elle active 160 machines à vapeur de 1 à 150 chevaux; elle met en mouvement les presses des principaux journaux, les élévateurs et les dynamos pour l'éclairage électrique du *Produce exchange,* de la poste et de nombre d'autres édifices; elle chauffe un grand nombre d'habitations, cuisant le dîner, faisant la lessive, préparant un bain tiède à la minute, un des plus grands restaurants de New-York, qui sert 10,000 repas par jour, fait toute sa cuisine à la vapeur et paye 1,500 dollars par an à la compagnie. C'est un mode de chauffage idéal : on n'a plus de houille dans la maison, plus de cendres à enlever, plus de feux à soigner, plus d'incendie à craindre : bien plus, la compagnie prétend que les pompiers vont devenir inutiles.

Avec un réservoir de vapeur à haute pression, composé de dizaines et bientôt peut-être de centaines de kilomètres de tuyaux, et communiquant avec des chaudières d'une puissance énorme, il sera possible d'emplir immédiatement de vapeur les chambres, les étages ou même les maisons où viendrait à éclater un incendie. Le feu serait étouffé presque instantanément.

On objectera que, si l'on risque moins de brûler, on risque par contre de sauter en l'air.

D'après M. Emery, c'est là une crainte sans fondement : jusqu'ici il n'y a pas eu un seul accident, et l'on ne peut nier que le danger d'explosion a plutôt diminué par la suppression d'un grand nombre de chaudières mal établies et mal surveillées.

Reste la question financière : la vapeur se vend au compteur. L'unité de mesure est le « kal », qui représente une livre de vapeur saturée à une pression de 5 atmosphères environ. Un cheval-vapeur correspond à une consommation de 30 kals par heure, et le tarif de la compagnie est de 0.60 dollar par 1,000 kals pour les particuliers, de 0.50 pour les gros consommateurs, qui obtiennent donc le cheval-vapeur à 1.5 cents ou 7 1/2 centimes par heure. A ce prix, la consommation, dont la moitié est utilisée pour force motrice, la moitié pour usages domestiques, augmente assez rapidement, et il paraît que les actionnaires touchent des dividendes rémunérateurs.

La première station, avec son système de conduites, a coûté un peu plus de 1,000,000 de dollars; pendant la seconde année, où la moitié seulement de l'installation a été activée, le bénéfice net a atteint 20,000 dollars ou 2 p. c., estimant que, si toute l'installation avait été utilisée, le bénéfice net aurait atteint 15 à 20 p. c.

Dans d'autres villes américaines, où le système est appliqué, les résultats financiers, ce qui en Amérique est de première importance, ont été satisfaisants. La Compagnie de Lockport (État de New-York), qui fonctionne depuis 7 ans et a 7 kilomètres de conduites et 200 clients, donne 20 à 25 p. c. de dividende. Celle de Springfield (Massachusetts), 12 à 15 p. c.; celle de Denver (Colorado), 6 p. c.; dans six ou sept autres villes, les résultats laissent à désirer, dans plusieurs cas, à cause de l'emploi d'un système défectueux des conduites.

Il est intéressant de suivre le développement des opérations de la *New-York Steam Company :* celle-ci a reçu de la municipalité l'autorisation de poser des conduites sous les 400 kilomètres de rues de la ville, et annonce que son chiffre d'affaires dépassera un jour celui de l'*[illegible]* ou de toutes les compagnies de gaz réunies.

Le Nouveau-Monde distance de beaucoup l'Ancien au point de vue de la mise en pratique des progrès de la science.



MÉLANGES

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE. — La Société a admis dans sa dernière séance, M. Govaerts, en qualité de membre effectif.

Elle a décidé ensuite de réunir annuellement en assemblée générale plénière tous ses membres d'honneur, effectifs, correspondants et associés, afin de créer entre eux des rapports plus fréquents. Cette réunion comprendrait, comme nous l'avons dit plus haut, une séance générale, un banquet et une visite des monuments de Bruxelles ou une excursion dans les environs; une circulaire prochaine en fera connaître le programme.

La Société a visité, le dimanche 31 octobre, les nouvelles constructions du palais de la Nation, élevées sous la direction de M. l'architecte Beyaert qui lui en a fait les honneurs; une quarantaine de membres assistaient à cette visite. Tous les locaux reconstruits ou restaurés les ont vivement intéressés, les nouveaux escaliers de pierre notamment ont retenu leur attention, enfin la salle a été trouvée très réussie; nous consacrerons un article spécial à ce monument dans une prochaine livraison.

C'est aussi à M. Beyaert qu'est dû le beau château de Wespelaer, qui a été le but d'une des excursions de cet été. L'œuvre nouvelle, que notre éminent confrère a traitée en Renaissance flamande, est très imposante par les grandes masses et offre de tous côtés des silhouettes d'un aspect fort pittoresque; les façades sont d'une variété de composition très curieuse et présentent des détails dont l'étude est intéressante; les cheminées des salles et salons sont à noter, mais c'est surtout le vestibule, avec ses voûtes en pierres blanches et briques, qui produit le plus d'impression. Nous en reparlerons aussi.

NOS MEMBRES CORRESPONDANTS se montrent gracieux à notre égard.

M. FRANTZ EWERBEEK, architecte, professeur à l'École polytechnique d'Aix-la-Chapelle et membre correspondant de la Société, raconte d'une façon charmante, dans le *Deutsche Bauzeitung* de Berlin, livraisons nos 77 à 80, notre excursion du mois de juin dernier aux bords de la Loire, à laquelle il a pris part.

Dans cet article, illustré de vignettes en photogravure, représentant les châteaux de Blois et de Chenonceaux, M. Ewerbeek apprécie justement cette belle architecture française, si riche en détails fins et élégants; il relate avec humour certains incidents plaisants du voyage, dont l'organisation lui a paru fort pratique. Il ajoute que les Sociétés d'architectes allemands feraient chose utile en s'inspirant de notre système, pour organiser leurs excursions et leurs voyages d'études à l'étranger.

Nous remercions M. Ewerbeek des paroles aimables qu'il a bien voulu adresser, au cours de ce rapport, à la Société Centrale d'Architecture de Belgique.

L'ÉMULATION A L'ÉTRANGER. — Le système consistant à

attribuer certain nombre des points aux divers dessins d'un projet pour le jugement des concours publics, innové par la Société Centrale d'Architecture dans son dernier concours, est en train de faire le tour du monde; après l'article si élogieux de M. Marcel Daly, dans *la Semaine des Constructeurs* (nº du 24 juillet 1886), voici que le *Inland Architects* de Chicago, conseille l'adoption et la généralisation de ce système dans les concours d'architecture du Nouveau-Monde.

La *Scientific American* de New-York, qui s'occupe de science et d'art et spécialement d'architecture, donne dans sa dernière livraison (octobre 1886), d'après notre planche nº 46 de cette année, le chalet-buvette appelé Lucas Bols, à l'Exposition d'Anvers.

Enfin, certains de nos articles ont été traduits et reproduits par divers journaux étrangers.

Nous sommes heureux d'enregistrer ces faits, qui constituent un véritable succès pour notre Revue et un encouragement pour ses rédacteurs.

—

Congrès d'architecture a Venise. — Le sixième Congres des Ingénieurs et des Architectes italiens aura lieu à Venise en septembre 1887; les membres discuteront les diverses matières de leur compétence dans sept sections, dont voici le programme :

I. — Architecture, constructions civiles, édilité.
II. — Ponts, routes et tramways.
III. — Construction et exploitation de chemins de fer.
IV. — Hydraulique fluviale, maritime, industrielle.
V. — Machines. Physique technologique et industrielle.
VI. — Génie militaire.
VII. — Géodésie, topographie, etc.

Le Congrès coïncidera avec l'Exposition nationale des Beaux-Arts, qui s'ouvrira au printemps prochain; nul doute que ce double attrait n'amènera à Venise un grand nombre de congressistes étrangers.

La Commission exécutive vient d'inviter officiellement la Société Centrale d'Architecture de Belgique à prendre part au Congrès de Venise.

Exposition universelle de Paris en 1889. — Le gouvernement français et la ville de Paris se proposent de ne pas épargner l'argent pour donner à l'exposition universelle de 1889 une importance considérable.

Indépendamment de la tour Eiffel, dont les dimensions effrayantes ont mis longtemps en question sa réalisation qui vient seulement d'être décidée, la galerie des machines pourra lutter comme dimensions avec sa colossale voisine.

M. Dutert, l'architecte de cette partie de l'exposition, se propose de lui donner une largeur de 115 mètres et d'employer à la couvrir des fermes n'ayant aucun appui intérieur. Ces fermes de 115 mètres de portée atteindraient une hauteur de 60 mètres. Ces dimensions n'ont pas encore été atteintes jusqu'aujourd'hui.

Quelles que soient les critiques que dans une de ses dernières livraisons, *la Construction moderne* fait de ces choses, souhaitons que la France se trouve assez riche pour donner suite à ces vastes projets, dont l'exécution fera de l'exposition de 1889 une 8e merveille du monde.

—

La Liberté éclairant le monde. — A propos de merveilles signalons l'inauguration de la statue colossale de la Liberté, de Bartholdi, qui a eu lieu en présence de M. Cleveland, des ministres, de M. de Lesseps et de la délégation française.

Une foule énorme assistait à la cérémonie, malgré une pluie battante. La foule a manifesté un grand enthousiasme.

Le maire et les aldermen de New-York ont décidé de conférer, à titre exceptionnel, le droit de cité à M. Bartholdi.

—

Les bains et lavoirs publics de Gand. — Nous avons sous les yeux les plans de bains et lavoirs publics pour la ville de Gand de notre sympathique confrère Edmond Devigne. Cet établissement, d'une utilité incontestable dans les grands centres, nous paraît très sérieusement étudié; la disposition générale en est rationnelle, commode, et les façades, traitées avec une grande simplicité, mais non sans art, feront de cette construction exclusivement utilitaire un embellissement pour la cité gantoise.

Nous félicitons M. Devigne, à qui M. Zollikofer a prêté le concours de ses connaissances spéciales.

Un observatoire. — On construit en ce moment un observatoire sur le pic du Sonnblick, l'un des sommets du massif des Alpes tyroliennes; la hauteur de ce point au-dessus du niveau de la mer est supérieure à 3,000 mètres et dépasse par conséquent celle de l'observatoire du général de Nansouty, au pic du Midi, de l'Etna et du Sentis, dans le canton d'Appenzell. M. Rajacer, propriétaire des mines de la vallée de Rauris, dont l'habitation et l'exploitation sont situées sur l'un des versants du Sonnblick, à une altitude d'environ 1,500 mètres, a, le premier, attiré l'attention des météorologistes sur l'importance de cet emplacement. L'accès n'en est pas très difficile, car un système de transport par câble est établi entre la mine et la vallée et peut amener des passagers jusqu'à un niveau situé à 2,400 mètres. En cet endroit on a construit un petit bâtiment habité par une vingtaine de mineurs qui y séjournent même pendant l'hiver.



BIBLIOGRAPHIE

—

Publications périodiques.

ALLEMAGNE.

Architektonische Rundschau. Stuttgart, 10e livraison, 1886.

Planches. — Chapelle du château d'Amboise. Vue perspective et façade principale.
Maison d'habitation à Dresde, Albrechtstrasse. Façade. Architectes : MM. Hermann et Martin.
Salon de famille. Architecte : M. Kirchmayr.
Villa, à Hietzing, près Vienne. Façades; projet de M. R. Feldschark, exécuté par M. J. Reinhart.
Porte de la Casa de Riquelme à Xérès de la Frontera, Espagne.
Projet pour la façade du local de la Société « l'Harmonie » de Leipzig, par M. Bruno Schmitz.
Villa près de Stuttgart. Architectes : MM. Eisenlohr et Weigle.

11e livraison.

Planches. — Restaurant à Berlin. Façade et coupes. Architectes : MM. Von Kayser et Von Grossheim.
Cascade du parc, à Barcelone.
Cercle Militaire, à Marienbad. Façade. Architecte : M. A. Wurm.
Tombeau à Bologne. Projet de MM. Eisenlohr et Weigle, exécuté par M. Salvini, de Bologne.
Local de la Société nautique Germania. Vue perspective. Architecte : M. A. Gunther.
Façade d'un hôtel à Carlsbad. Architecte : M. C. Schick.
Maison de campagne au Vésinet. Façade et plans. Architecte : M. Herct.

Architektonische studien *(Architekten-Verein am Kgl. Polytechnikum zu Stuttgart)*, 62e cahier.

Planches. — Croquis de voyage faits par les élèves de l'École d'Architecture de Stuttgart : Hôtels de ville de Dettelbach et de Bamberg, porte du collège de Bamberg, local de la Société Concordia de Bamberg.
Maitre-autel pour une église romane. Architecte : M. Bayer.
Pavillon de l'Hôpital Catherine. Plans. Architecte : M. Wolff.
Église catholique à Igersheim. Plan et vue perspective. Architecte : M. J. Morlok.
Maisons d'habitation à Heilbronn. Façades, ensemble et détails. Architecte : M. Reinhardt.
Pignon à Stuttgart. Architecte : M. Braunwald.
Concours mensuels de la Société des Architectes de Stuttgart. Projets de pianos.
Ancienne salle des fêtes de Stuttgart. Façade, plan et coupe. Relevé par M. Beisbarth.
Villa Moser à Stuttgart. Façade et plans. Architecte : M. Braunwald.

Centralblatt der Bauerwaltung, nº 40.

Planches. — Nouveau Conservatoire de Leipzig. Façade, plan et coupe.
Nouveau Musée à Berlin. Plan.

Nº 41.

Tour près du château de Neindorf. Façades et plans.
Chaire dans l'église Sainte-Marie à Mulhouse.

ANGLETERRE.

The Builder, vol. LI, nº 2281.

Planches. — Salle d'attente de la station du « Great Indian Peninsular Railway, » à Bombay. Architecte : M. W. Stevens.
Vestibule d'entrée, » »
Détails de sculpture, » »
Maison de répression à Nanterre. Architecte : M. Hermant.
Holborn Union Workhouse. Façade, plan et perspective du réfectoire. Architecte : M. Saxon-Snel.
Architecture de cottage dans le comté de Kent.
Cléopâtre, statue exposée à Edimbourg. (Exposition de 1886.)
Texte. — Des pavements en mosaïque.
L'école anglaise, à Athenes.
Maison de repression, à Nanterre.
Art scandinave primitif.
Le nouveau château de l'empereur de Russie, à Spala.
Société d'Architecture de Leeds et de Yorkshire.

AUTRICHE.

Wiener Bauindustrie-Zeitung, 3e année, nº 51.

Planches. — Hôtel « Impératrice Élisabeth » à Zell am See. Façade et plans. Architecte : M. J. Prokop.
Théâtre national à Prague. Façade. Architecte : M. J. von Zittek.
Lustre dans l'église des Augustins à Alt-Brünn.
Vestibule d'honneur à l'Exposition nationale de Berlin. Architectes : MM. Von Kayser et Von Grossheim.
Nouvel hôtel de ville de Vienne, Galerie dans la grande salle des fêtes. Architecte : Von Schmidt.
Musée impérial de Vienne. Architecte : M. Von Hazenauer.
Villa Angerer. Façade et plans. Architecte : M. Von Borkowsky.

4e année, nº 1.

Planches. — Villa Swobodo. Façades.
Hôtel Zier. Façade et plans. Architecte : M. Konig.
Groupe de maisons à New-York.

BELGIQUE.

Bulletin des Commissions d'Art. Bruxelles, 25e année, 3 et 4.

Planches. — Croquis d'une carte topographique des environs de Spa.
La chapelle Fischbach.
Le hêtre Jinbiette.
Tracé des Hautes Fagnes.
Carte topographique de Thy-le-Baud'huin et des environs.
Objets trouvés dans les ruines de la villa de Thy-le-Baud'huin.
Texte. — 1º Anciens chemins et monuments dans les Hautes Fagnes, 2e article (suite et fin), par M. H. Schuermans.
2º Notice archéologique et historique relative à Thy-le-Baud'huin, à Castillon, à Jovelée et à Jamiolle, par MM. A. Cels et L. De Pauw. (A continuer.)
3º Commission royale des monuments. Résumé des procès-verbaux des mois de mars et d'avril 1886.

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.



La Science et l'Art

Dans un de nos récents articles sur l'enseignement de l'architecture, nous reproduisions le discours que M. Wagener a prononcé, en mai dernier, à la Chambre des représentants, et nous approuvions fort les idées qu'il avait émises au sujet des réformes à apporter à cet enseignement.

Les critiques de M. Wagener sur les architectes et l'enseignement de l'architecture, accentuées encore par l'auteur de ces articles, ont été trouvées peut-être un peu vives par un certain nombre de nos confrères et spécialement par un autre de nos collaborateurs, M. P. [illegible]ns; conformément au programme que l'*Émulation* s'est tracé en déclarant qu'elle resterait toujours une tribune libre, accessible à toutes les opinions, quelque dissemblables qu'elles puissent être, nous publions ci-dessous sa réplique.

Nous sommes heureux de voir s'ouvrir dans nos colonnes une discussion sur un sujet d'un si haut intérêt.

Nous voudrions que ce fait se reproduisît plus souvent.

LA DIRECTION.

M. Wagener a prononcé, en mai dernier, à la Chambre des représentants, sur l'enseignement de l'art en général et particulièrement de l'art architectural, un discours que *l'Émulation* a reproduit récemment (1).

M. Wagener expose d'abord l'état déplorable de l'architecture en Belgique; il montre comment on devient architecte chez nous; puis il indique les réformes à faire pour arriver à créer des architectes [illegible].

Nous aimons à constater que la Chambre a bien voulu con[illegible] importante question. Pour [illegible] à trop; la question de [illegible]que les intéresse bien moins [illegible]ent leur voler leur [illegible] semblables misères.

[illegible] M. W[illegible], il y a, paraît-il, beaucoup [illegible] et l'auteur de cet article [illegible]séricorde, qu'il pourrait [illegible] il se console cependant assez [illegible]ant qu'il est en bonne [illegible] M. Wa[illegible] faut [illegible].

[illegible] nous ne saurions [illegible]iste dont [illegible] du [illegible].

[illegible]

[illegible]nt architectural en [illegible] conclusions que M. Wa[illegible]sons ce point et occupons-[illegible] à introduire dans les études [illegible]ssement où il est tombé, un art [illegible] admirablement mis en lumière.

La cause du mal, dit M. Wagener, réside dans l'ignorance scientifique de nos artistes; et le remède proposé par l'honorable député est une étude approfondie de la résistance des matériaux, de la technologie et des lois de la stabilité, autrement dit, une étude complète des sciences physique et mathématique. Il faut doubler l'architecte d'un ingénieur, alors on aura un architecte complet, et l'Etat aura la gloire de fabriquer des *complets* tout comme le *Coin de rue*.

Avant de faire chorus avec le commentateur du discours de M. Wagener, qui voit dans ce programme la réalisation de son véritable architecte, examinons attentivement si la cause de la décadence de notre art est bien celle indiquée plus haut.

Mais avant tout, accordons-nous sur le rôle de l'artiste et sur le but qu'il doit poursuivre.

A toutes les époques et chez tous les peuples, l'édifice a toujours été le symbole qui reflétait les mœurs, les coutumes, la pensée philosophique, les besoins des nations : l'histoire des peuples est inscrite à grands traits dans leurs monuments. Traduire cette vérité par des formes originales, caractéristiques, qui empruntent leur beauté aux grands principes généraux de l'art, constitue la mission élevée de l'artiste.

Nous croyons que l'oubli de ces principes, l'ignorance des théories du beau et un penchant à créer des œuvres originales par une accumulation de motifs empruntés à tous les styles et à toutes les époques, ont produit cet état de confusion, ce manque de goût, cet éclectisme mal compris qui est la caractéristique de l'architecture moderne.

Nous pourrions ajouter que la société est la cause première de la décadence de notre art, et que conséquemment on est mal venu d'en rendre responsable ceux qui ne sont que les interprètes des idées de la masse : l'architecte est solidaire de son époque.

« La qualité esthétique est d'autant plus faible que ces mélanges de races sont plus confus, que les opinions sont plus diverses, que l'union des individus est moins intime. Ce sont les milieux bien moins que les personnalités qui donnent naissance aux formes esthétiques; et cela est tellement vrai que devant les temples de l'antiquité et les magnifiques cathédrales du moyen âge, l'individualité disparaît pour faire place à la nation. Le peuple dicte, le maître de l'œuvre écrit.

Voici ce que dit Hope dans son histoire de l'architecture sur les architectes de ce temps :

« Les architectes de tous les édifices de l'église latine avaient « puisé leur science à une même école centrale; ils obéis« saient aux lois de la même hiérarch[illegible]geaient « dans leurs constructions d'après les mêmes principes de con« venance et de goût; ils entretenaient ensemble, partout où « on les envoyait, une correspondance assidue; en sorte que « les moindres perfectionnements devenaient immédiatement « la propriété du corps entier et une nouvelle conquête de « l'art. »

La science ne s'acquerrait alors que pas à pas par le tâtonnement et l'expérience; et les maçons de cette époque qui d[illegible]t les constructions était certainement bien plus guidés par la tradition que par des formules apprises à l'école. L'imagination de l'artiste enrichissait chaque jour le domaine de la science; l'ogive donnait naissance au contre fort; le but faisait trouver le moyen.

Aujourd'hui la science est dogmatique et toute-puissante, et toutes les formes de la pensée humaine sont soumises à ses lois; l'atmosphère que nous respirons est saturée de vapeurs scientifiques; et l'on voudrait que dans un pareil milieu l'art, qui vit d'esprit et de quelque chose de supra humain, fleurisse et se développe.

Mais cela est impossible.

Le grand art national, celui des Grecs, des Latins, des Hin[illegible] irrémédiablement perdu, parce que les conditions qui lui ont donné naissance n'existent plus et ne sauraient exister. Les mélanges de races, la perte des caractères spéciaux, des coutumes et des mœurs, la diversité des opinions philosophiques ont produit une société hétérogène et hétéroclite à laquelle manque nécessairement l'es[illegible] artistique; et si la science a détruit la superstition et l'hypocrisie, si elle a créé la presse et uni les nations, si elle a produit le développement ind[illegible]el qui fait la [illegible] des peuples, elle a, dans l[illegible] proportion, abaissé leur niveau artistique, en leur enlevant les conditions de vitalité nécessaires aux progrès de l'art.

C'est devant une pareille situation, créée par la marche même de l'humanité, que M. Wagener nous dit de la tribune :

« Vous êtes [illegible], vous ne connaissez ni la technologie, ni [illegible], ni la résistance des matériaux; apprenez ces choses à fond et vous deviendrez de vrais architectes. »

Voilà le principe des principes : la vérité!

Mais toutes les écoles ont pour base la vérité, seulement toutes ne s'entendent pas sur la manière de la comprendre. Les unes en font une puritaine rigide, sèche et froide, qui ne tolère pas la plaisanterie, qui ne vit que dans le temple; les autres, et nous en sommes de celles-là, la prennent pour une bonne fille d'agréable compagnie, sérieuse à ses heures, mais qui sait rire aussi et n'est pas intolérante.

Nous croyons que c'est cette vérité-là qu'il importe de répandre dans l'enseignement, parce que c'est de cette manière que la société moderne la comprend.

(1) XIe année, col. 81 et suivantes

Nous ne recherchons pas si la société a raison de la comprendre ainsi, nous disons que cela est; et comme l'art architectural n'a pas pour mission de moraliser la société et de redresser ses erreurs, mais bien d'être la fidèle expression de sa physionomie, l'architecte n'a pas à se préoccuper de ce qu'elle devait être, mais de ce qu'elle est.

Le développement des sciences ayant considérablement changé la nature de nos besoins, il s'est produit au sein de cette société deux courants distincts qui certainement n'existaient pas il y a deux siècles : le courant scientifique et le courant artistique. De là deux vérités, filles d'une même mère, si vous voulez, mais ayant chacune des caractères différents.

La première de ces vérités a pour caractères spéciaux l'utile, le nécessaire, l'économie, la forme n'étant qu'une expression de l'utile : la seconde emprunte ses caractères propres aux lois de l'ordre : c'est l'unité, la variété, l'harmonie, la convenance.

Il nous semble que telles sont exactement les bases des études de l'ingénieur et de l'architecte.

La solution du problème artistique oblige évidemment ce dernier à acquérir des connaissances faisant partie des études de l'ingénieur, mais ayant avant tout pour but la recherche de la vérité artistique; les exigences de la science et de la *rationalité* ne doivent pas lui faire perdre de vue son rôle d'artiste et le cantonner dans la sécheresse des solutions mathématiques.

Il est de toute évidence que l'art s'adresse aux sentiments et la science à la raison. L'architecture étant avant tout un art, doit premièrement obéir aux lois du beau; elle doit ensuite être vraie et répondre à nos besoins. Mais il ne faut pas renverser l'ordre de ces principes : placer l'utile au premier rang pour reléguer le beau au troisième.

C'est cette tendance fâcheuse que nous combattons dans le discours de M. Wagener.

A l'appui de notre opinion, nous citerons un résumé du discours de M. W. Bockmann, architecte prussien, membre du Congrès international de Paris en 1867, qui critique vivement les institutions de son pays, institutions qui, d'après M. Wagener, seraient le modèle du genre.

Dans notre pays, dit M. Bockmann, l'art de l'architecte et celui de l'ingénieur des ponts et chaussées sont enseignés simultanément, ils sont réunis : mais toutefois il annonce qu'en ce moment même le gouvernement prussien cherche la séparation de ces deux arts, cette séparation est vivement désirée; en Prusse, ajoute-t-il, tous ceux qui arrivent à devenir architectes, ne le peuvent qu'à la condition de se débarrasser des entraves de ce qu'il appelle le *technocratisme*. Aussi la réalisation de la mesure actuellement à l'étude est elle l'objet le plus vivement souhaité de tous nos confrères prussiens.

La preuve est donc faite; le système *des doublés* (ingénieurs-architectes) est mauvais; il est condamné, et nous sommes heureux d'avoir pour nous l'opinion de nos confrères d'outre-Rhin, qui ont fait leurs études sous ce régime et qui connaissent par conséquent mieux que personne ce qu'il peut avoir de défectueux.

Mais, nous dira-t-on, puisque vous reconnaissez que l'architecte a besoin de la science pour donner cours à son imagination, quelle est donc la dose nécessaire qui lui convient? Est-elle en définitive une quantité assimilable au globule homéopathique?

Nous répondrons très franchement, sans cependant chercher à nous esquiver, que la question n'est pas là. Nous ne discuterons pas ici le plus ou moins de science que doit posséder un architecte; ce qui nous intéresse, c'est la voie qu'il importe de faire suivre à nos jeunes confrères. Nous ne combattons pas la science, ce serait absurde, mais nous repoussons un système d'instruction qui, se basant principalement sur des études techniques, produirait peut-être d'excellents constructeurs, mais de bien misérables artistes.

Comme répartition du temps, le programme élaboré par la Société Centrale d'Architecture de Belgique répond parfaitement à notre desideratum, mais il y a loin d'un règlement des études à l'esprit qui préside à son application. Répandra-t-on dans l'enseignement les théories de M. Wagener, qui ne sont en somme que celles de feu Viollet-le-Duc, et qui, poussées à l'extrême, amèneraient la domination de la matière sur l'idée, ou bien développera-t-on les principes que nous défendons : les études scientifiques dirigées en fonction du rôle que la science doit remplir en matière d'art? Voilà le point important qui doit tenir la première place dans les préoccupations de ceux qui s'occupent d'enseignement.

Un jour, un élève de rhétorique, depuis philosophe célèbre par sa méthode émancipative, J. Jacotot, ayant à faire une composition latine, y fit entrer un vers de sept pieds. Le professeur releva avec étonnement cette lourde faute dans une pièce dont il était d'ailleurs charmé. « Je l'ai fait exprès, dit l'enfant; je pouvais rogner mon vers, mais je tronquais mon idée, et j'aime mieux manquer le prix. » Il l'obtint.



Nous aussi, nous aimons mieux, dans certains cas, manquer à la vérité scientifique que de tronquer notre idée et l'assujettir aux dogmes d'une science intolérante. Que les orthodoxes nous déchirent, que nous importe; nous nous contenterons de leur rappeler que Pascal, leur maître, disait de ceux qui n'étaient que géomètres, qu'ils étaient devenus fermés et insensibles à tout ce qui n'était pas susceptible de recevoir une solution mathématique.

Nous n'avons rien de commun avec ces gens-là.

Nous dirons à nos élèves et nous l'inscrirons, si l'on veut, en lettres d'or au fronton de la nouvelle école : *L'art est rationnel*, mais ne l'oubliez pas, l'architecture est le grand livre de la tradition; c'est de la philosophie exprimée en pierre, en fer, en marbre; soyez de votre époque, laissez à la place où les circonstances les ont fait naitre les formes esthétiques qui ne sont en harmonie ni avec notre civilisation, ni avec notre climat, mais appliquez-vous à produire des œuvres caractéristiques affranchies de toute préoccupation d'école, soumises à la logique et au raisonnement au même titre que doit l'être toute pensée humaine.

P. S[illegible]



L'Academie et la nouvelle École des Arts decoratifs de Bruxelles

es nominations et des mutations assez nombreuses viennent d'être d'être faites dans le personnel de l'Académie des Beaux-Arts et de la nouvelle École des Arts décoratifs; ce personnel se composera comme suit pour les classes d'architecture :

MM. F. Portaels, directeur de l'Academie et de l'Ecole des Arts décoratifs, chargé des cours de peinture d'après nature et de composition historique.

J. Baes, architecte, sous-directeur de l'École des Arts décoratifs, chargé du cours de composition d'architecture décorative (1re classe) à cette école et du cours de composition d'ornement.

A. Heine, secrétaire administrateur.

Laureys, architecte, chargé du cours de composition monumentale (cours du jour).

Pavot, architecte, chargé des cours d'application des ordres et de restauration d'édifices (cours du jour).

Naert, architecte, chargé des cours d'architecture décorative (2e classe) et d'emploi des matériaux.

Acker, architecte, chargé du cours d'ensemble des ordres d'architecture.

* Wageneer, architecte, chargé du cours de détails des ordres d'architecture.

* Maukels, architecte, chargé des cours d'hygiène et de jurisprudence du bâtiment.

* Vandevin, ingénieur, chargé du cours de géométrie descriptive et de coupe de pierres.

Van Mierlo, ingénieur, chargé du cours de construction avec visites aux chantiers, ateliers et manufactures.

Van Hammée, artiste peintre, bibliothécaire.

D'Hondt et Schepens, aides-bibliothécaires.

Les noms des nouveaux élus sont marqués d'un astérique, les autres appartiennent depuis plus ou moins longtemps au personnel de l'Académie.

Quel que puisse être le mérite des nouveaux titulaires et de ceux appelés à de nouvelles fonctions, mérite qu'il ne nous convient pas de discuter en ce moment, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer nos regrets de ce que l'autorité communale n'ait pas cru devoir consulter le Conseil académique et faire un appel public aux candidats. La devise des autorités devrait être : *Au plus digne, au plus capable*, dans ces circonstances comme dans beaucoup d'autres. Peut-être même ces places auraient-elles dû être mises au concours, ainsi que cela s'était fait pour la dernière nomination, celle de professeur des principes d'ornement. Cette question de la mise au concours des places de professeur de nos académies mérite qu'on s'y arrête, le concours étant, dans tous les cas, le plus juste moyen de répartition des emplois publics.

Nous nous proposons de l'examiner quelque jour.





La conservation de nos Monuments historiques

LA RESTAURATION DE LA HALLE DE MALINES



On parle beaucoup, depuis quelque temps, de restaurer la Halle de Malines, dont l'état de délabrement fait peine à voir.

Nous félicitons l'édilité malinoise de l'intérêt qu'elle porte à ce vieil édifice, auquel les arrêts successifs de sa construction, qui n'a été reprise sérieusement que sous Charles Quint, et les ajoutes du XVIIe siècle, ont donné cette hétérogénéité de style, cet aspect original et tant soit peu bizarre qui étonne à première vue.

Afin de s'éclairer, tant sur l'utilité de la restauration que sur les meilleurs moyens à employer dans ce but, et sur la destination à donner au monument restauré, l'administration communale de Malines a nommé une commission consultative!!

On sait d'expérience ce qu'on peut attendre, en Belgique surtout, des commissions consultatives; mais ici, il semble résulter de la séance d'installation, dit le journal malinois *De Burgerij*, dans son numéro du 5 septembre dernier, qu'elle n'existe que pour la forme et que le collège a déjà un projet tout prêt à exécuter, quels que puissent être d'ailleurs les *conseils* de la commission *consultative*.

Nous nous refusons à croire à pareille comédie et nous nous joignons à l'organe malinois, pour réclamer le concours public, dont il défend éloquemment le principe dans le numéro précité, par les lignes suivantes que nous en extrayons :

« N'était-ce pas plutôt le moment de faire un appel aux « architectes du pays entier afin d'arriver à produire un avant-« projet réunissant toutes les qualités désirables au point de « vue de l'art, de l'archéologie, du style et surtout de la distri-« bution logique, rationnelle des services intérieurs de l'édi-« fice ?

« L'on nous dit qu'il n'y a pas encore de projet arrêté « quant à la destination future de l'édifice. Cela ne nous sem-« ble point admissible; car il est évident que pour une res-« tauration pareille un plan d'ensemble est absolument indis-« pensable, il ne saurait être question de faire des dépenses « — excessives — aux frais des contribuables pour une res-« tauration qui n'aurait aucun but, ni aucun caractère d'utilité « publique et pratique; restauration qui ne serait, disons le « mot, qu'un immense décor, une gigantesque et coûteuse « plaisanterie.

« Un projet d'ensemble et une appropriation à un but « déterminé s'imposent incontestablement.

« Mais ce qui s'impose encore plus impérieusement dans « le cas qui nous occupe, c'est que les projets pour la restau-« ration d'un monument pareil soient mûris, étudiés par des « personnes aptes et surtout que plusieurs architectes soient « consultés.

« Il nous semble que, puisque c'est la caisse publique qui « doit supporter les frais énormes que pareil ouvrage occa-« sionnera, il serait juste et équitable que tous les architectes « fussent appelés, par la voie des journaux ou par des circu-« laires, à apporter leurs idées pour mener à bien pareille « entreprise : de cette manière le Conseil échevinal aurait « fait le possible pour éviter de se trouver plus tard devant « une œuvre peu ou pas réussie.

« La « Commission consultative » elle-même ne peut, nous « semble-t-il, hésiter à abonder dans notre sens, car ces mes-« sieurs doivent bien admettre que la coopération directe « d'artistes qui ont passé leur vie à étudier l'architecture et « l'archéologie *d'une manière pratique*, ne peut être qu'avanta-« geuse à l'œuvre pour l'élaboration de laquelle la Commis-« sion a été réunie.

« Nous demandons donc à l'Administration communale « de bien vouloir mettre le projet de restauration et d'appro-« priation de la Halle au concours.

« Non pas un concours dont le lauréait serait le mieux « soutenu soit par ses relations, sa position ou sa réputation. « Non! nous voudrions un concours sérieux et loyal, sans « réticences ni arrière-pensée, avec un jury donnant toutes « les garanties d'impartialité et d'aptitude possibles.

« Nous demandons surtout que le concours ne soit pas « destiné à donner un semblant de satisfaction à l'opinion « publique et que la décision du jury ne soit pas considérée « comme nulle et non avenue; il faut qu'elle soit respectée.

« Que le collége échevinal élabore un projet contenant « tous ses « desiderata », toutes les nécessités du service « auquel il veut que l'édifice soit désormais affecté, que l'on « y joigne le plan du monument tel qu'il existe, ainsi que les « coupes et élévations, que la ville offre une prime au projet « ou aux projets jugés les meilleurs.

« Voilà ce que nous voudrions voir adopter.

« Nous désirons surtout que l'on ne se méprenne pas sur « les intentions qui nous font agir. Nous ne voulons faire « aucune personnalité; nous ne voulons exclure personne de « cette joute artistique; notre seul désir est — puisque le « principe d'une restauration de la Halle semble arrêté—sim-« plement de voir s'élever sur notre « forum » un édifice, un « monument entièrement réussi ou du moins aussi réussi que « possible, la perfection étant un idéal bien difficile à « atteindre.

« Ces concours, lorsqu'il s'agit de « monuments » à élever « ou à restaurer avec l'intervention pécuniaire de l'État, de « la province et de la ville, ces concours, disons-nous, sont « entrés presque partout dans les usages. En France, en « Allemagne, en Hollande et même dans notre pays l'on est « entré dans la voie des concours publics. Anvers, la ville « artistique par excellence, qui compte tant d'architectes offi-« ciels de grand savoir et de talent, Anvers n'a-t-elle pas mis « au concours son nouveau Musée? La commune de Borger-« hout n'a-t-elle pas mis son église au concours?

« C'est de ces concours que sont sortis victorieux plusieurs « de nos architectes les plus recommandables qui, sans ces « concours ne seraient peut-être jamais arrivés à prouver les « connaissances acquises par un travail de dix à douze années « d'études, et à démontrer qu'à côté des grands artistes que « nous perdons journellement il y a toute une pléiade de « jeunes artistes capables de les remplacer dignement.

« La Commission et le collège échevinal ont-ils réfléchi « combien peu il serait logique de fermer la porte aux jeunes « architectes en opposant un « non possumus » à notre « demande de concours public?

« Les villes nous parlons en général et pas seulement « pour Malines, car le cas se retrouve partout — les villes « dépensent annuellement d'assez grosses sommes pour l'édu-« cation artistique des fils des habitants. Ceux de nos jeunes « concitoyens qui se distinguent vont continuer leurs études « à Anvers, à Bruxelles, à Gand, la plupart grâce aux sub-« sides de leur ville natale; après de longues années d'études « et un travail acharné, ils rentrent chez eux chargés de cou-« ronnes obtenues dans ces universités des Arts?

« Comment vont-ils montrer à leurs concitoyens que leurs « études, que le stage fait chez d'illustres confrères leur ont « été profitables et qu'en définitive ils sont, eux aussi, des « artistes?

« C'est triste à dire, ils ont tout acquis par le travail et « par l'étude, excepté le moyen de se faire connaître, de se « produire. Le plus souvent, nos jeunes architectes végètent « dans un état voisin de la misère, et finissent par mettre leur « temps et leur talent à la solde de l'un ou l'autre prince du « bâtiment, qui parfois ne se gêne pas le moins du monde « pour s'approprier carrément et sans vergogne les idées, les « conceptions quelquefois géniales des malheureux forcés « par la nécessité et l'impossibilité de se faire remarquer à se « mettre dans leur dépendance.

« Nous disons que la ville doit continuer son œuvre d'en-« couragement et entrer résolument dans la voie du progrès, « en mettant la restauration et l'appropriation de la Halle au « concours.

« C'est le seul moyen de faire honnêtement, loyalement « appel à la coopération de tous.

« Et que l'on ne vienne pas nous dire que les concours de « cette espèce ne sont possibles que pour les jeunes, que les « architectes d'un certain renom n'y peuvent prendre part; « nous répondrons à cet argument qu'il n'y a rien de désho-« norant à concourir dans les conditions que nous venons « d'indiquer; que, du reste, il y a de nombreux exemples

« d'architectes arrivés, officiels, célèbres même, qui n'ont pas « cru déroger en prenant part à des concours publics.

« Si nos voix pouvaient être entendues, nous ne nous con- « tenterions pas de ce seul article au sujet de la restauration « éventuelle de la Halle ; nous attendrons la décision de l'au- « torité sur notre demande de concours, et nous espérons que « la commission consultative sera de notre avis, si, bien « entendu, on trouve bon de la consulter. »

L.

Découverte archéologique à Harmignies



Le comte Georges de Looz-Corswarem et son beau-frère, baron Alfred de Loë, sont deux archéologues distingués qui habitent le charmant petit coin de terre qui s'appelle le château d'Harmignies, au pays de la craie et du phosphate. Il y a trois ans, lors de l'établissement d'une gare privée à Harmignies, on découvrit des sépultures mérovingiennes renfermant des squelettes entourés d'armes, de poteries et de bijoux. Depuis cette époque, ces infatigables chercheurs ont fouillé le terrain situé à gauche du chemin de fer de Mons à Chimay et y ont trouvé tout un cimetière. 183 tombes ont déjà été fouillées. Grâce à ces habiles et intelligentes recherches, MM. de Loë et de Looz-Corswarem ont réussi à se créer une des plus belles collections particulières de l'époque mérovingienne qu'il y ait dans notre pays.

Le champ de repos dont nous parlons est situé à un endroit appelé Monts-de-Presles, sur une pente abritée contre les vents du nord, au-dessus de la vallée de la Trouille. Tous les squelettes, sauf deux, ont les pieds tournés au levant. Les Francs, en effet, croyaient à la vie future.

Après avoir déposé dans la tombe le cadavre couvert de ses plus beaux vêtements ornés encore des bijoux qui y adhéraient, ils l'entouraient d'objets divers : c'était la coutume. Croyant à la résurrection, ils déposaient aux côtés, aux pieds et à la tête du défunt les armes, les outils, les parures, tous les objets auxquels il attachait un certain prix durant sa vie et qu'il serait heureux de trouver à son réveil.

Les fouilles se font d'une façon très curieuse. Des ouvriers enlèvent sur un espace de 50 mètres carrés toute la couche de terre végétale. Ils arrivent ainsi au banc de craie. On aperçoit alors distinctement les endroits où se trouvent les tombes qui sont très rapprochées les unes des autres.

Comme les Francs ont dû creuser la craie pour y déposer les cercueils (car ils enterraient leurs morts dans des sarcophages de bois), ils ont dû recouvrir ceux-ci des matériaux enlevés et mélangés de terre. Les places remuées il y a 1,200 ans se distinguent par une teinte jaunâtre tranchant sur la blancheur de la craie. On enlève morceau par morceau les débris de craie et on met ainsi à découvert les squelettes et les objets qui les entourent.

Plusieurs de ces derniers sont dans un état de conservation remarquable. Dans les tombes d'hommes, comme pour protéger leur tête, se trouve un bouclier ; à leur droite se trouvent leurs armes. Sur leur poitrines, des agrafes en bronze, en or et en argent, qui ont dû, jadis, retenir leurs vêtements. A leur ceinture on découvre des aumônières dont il ne reste que les fermoirs et les pièces de monnaie.

Aux pieds se trouvent les francisques et les framées, ainsi que des vases aux contours curieux et quelquefois ornementés.

Les femmes ont dû être enterrées revêtues de leurs plus beaux vêtements. On trouve près de leur tête les épingles, les anneaux d'or, d'argent ou de bronze, les colliers d'ambre, de perles et de verroteries. Plus bas on a exhumé des vases en verre (ces messieurs en ont un exemplaire des plus curieux et couvert de larmes curieusement dessinées), des amulettes, etc.

MM. de Looz et de Loë ont plus de six cents de ces objets dans leurs vitrines.







CONCOURS



Trois de nos demandes de mise au concours viennent encore d'être accueillies favorablement.

Le Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode a décidé dans sa dernière séance, en comité secret, de mettre au concours les plans de l'hôpital qu'il va faire construire très prochainement.

L'administration communale de Charleroi se propose de bâtir un nouvel hôtel de ville. A une demande de la Société Centrale d'Architecture, le Collège des Bourgmestre et Échevins a répondu qu'il tiendrait compte, le cas échéant, du programme-type des concours publics qu'elle a élaboré.

Enfin, la Commission des Hospices civils d'Etterbeek va mettre prochainement au concours, conformément à notre demande de juin dernier, les plans d'un hospice de vieillards. Nous avons tout lieu de croire — nous pouvons même dire qu'on nous en a fait la promesse formelle — que le programme de ce concours sera beaucoup inspiré du programme-type élaboré par la Société Centrale d'Architecture.

La Société Médicale d'Emulation de Courtrai, voulant perpétuer la mémoire de Jean Palfyn, a décidé de lui élever une statue sur une des places publiques de sa ville natale. Dans ce but, elle a pris l'initiative de la formation d'un comité pour recueillir les souscriptions. Les adhésions des autorités, des professeurs des quatre universités du pays et des membres des différentes sociétés littéraires et artistiques qui ont consenti à entrer dans ce comité d'organisation, lui font concevoir les meilleures espérances pour la réussite de son projet.

La Société Centrale d'Architecture, toujours soucieuse de généraliser les concours publics, a sollicité de ce Comité, la mise au concours de la statue de Jean Palfyn, et nous avons tout lieu de croire que cette demande sera favorablement accueillie.

Les concours deviennent de plus en plus nombreux en France ; c'est un exemple à suivre chez nous.

La ville de Lyon fait appel aux architectes pour l'érection d'un monument à la gloire de la République.

Le Conseil général du département de la Vienne ouvre un concours pour la construction d'un *chemin de fer !*

La ville de Paris, met en concours une école primaire supérieure de filles et une école maternelle.

Enfin, le conseil des ministres a décidé d'appeler tous les architectes français à concourir pour le monument *la Révolution.*

Un concours en Hollande

Nous extrayons du journal *De Opmerker,* organe de la Société *Architectura et Amicitia* d'Amsterdam, quelques renseignements relatifs à un concours ouvert en 1885 pour la construction d'un local pour la *Nieuwe of Litteraire Societeit,* dans le Bois de la Haye.

Si nous nous sommes plaints souvent de la difficulté que nous rencontrons de faire triompher chez nos édiles le principe des concours publics, on pourra voir par ce qui suit, que nos confrères de Hollande ne réussissent pas toujours non plus, et que là aussi les personnalités semblent jouer un grand rôle dans l'octroi des faveurs administratives.

L'idée de la nouvelle construction date de 1881, et les premières démarches, qui furent faites auprès du Ministre des Finances, eurent pour résultat d'assurer la Société du bienveillant accueil que devrait rencontrer leur demande d'extension à donner au terrain domanial occupé.

Des plans avec devis estimatif furent bientôt dressés, mais, faute d'entente, l'affaire tomba dans l'oubli ; ce n'est que deux ans après que la commission chargea M. Pleiffer, en collaboration avec M. B. Brouwer, de Nimègue, de lui présenter un



nouveau projet. Par décision du 24 juillet 1885, M. le Ministre accordait le terrain nécessaire à l'agrandissement, mais comme la façade du projet de M. Pleiffer n'était pas de son goût, les commissaires prièrent MM. Schil et Haverkamp, architectes à Amsterdam, de faire une nouvelle étude de la façade.

Jusqu'ici tout semblait marcher à souhait; cependant on n'était pas à bout de peines et d'autres complications allaient bientôt surgir. Les commissaires ne surent faire un choix dans les différents projets qui leur étaient soumis et eurent recours aux lumières de MM. Van Dam, de Rotterdam, Sanders, d'Amsterdam, et Metzelaer, de la Haye.

La conclusion de leur délibération fut l'ouverture d'un concours restreint : la prime échut au nº 7; parmi les 11 projets envoyés et à l'ouverture des plis cachetés le jury constata avec stupéfaction qu'il avait couronné le projet de M. Pleiffer! A peine ce résultat fut-il connu, que de toutes parts de nouvelles difficultés surgirent. Le jury lui-même, dans son rapport, faisait des réserves. Il déclarait, entre autres, que le projet manquait d'unité, que certains détails étaient peu distingués et qu'il y avait désaccord entre les hauteurs de la vérandah et de l'étage. Il terminait en concluant que le projet, tout en étant le meilleur du concours, ne pouvait être recommandé pour l'exécution [illegible] subir des modifications importantes.

Le 27 juillet, le Ministre des Finances faisait connaître aux intéressés que l'administration des [illegible] ne pouvait prêter son concours à l'exécution d'une construction qui, de l'avis du jury, ne pouvait être considérée comme un embellissement.

« De Opmerker » remercie les commissaires d'avoir fourni ces renseignements et demande la publication du rapport du jury, afin de permettre au public de s'édifier... de juger en connaissance de cause. C'est vraiment édifiant, en effet!



Revue de l'Architecture en Belgique

Voir col. 5[illegible], 7[illegible], 86, 105, 1[illegible]

BRUXELLES

I

Lorsqu'en 1868, malgré la clameur publique qui désapprouvait son projet, malgré la formidable coalition d'intérêts lésés (?) qu'il avait soulevée, le bourgmestre Anspach commença le voutement de la Senne et le percement des boulevards du Centre, il faisait de Bruxelles, qui n'avait jamais eu jusque-là qu'un aspect de petite ville, une vraie capitale, en même temps qu'il ouvrait un vaste champ à l'industrie du bâtiment et aux architectes.

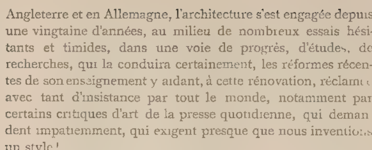
C'est, en effet, de cette époque que commence pour l'art architectural cette période prospère de progrès constants.

En 15 années, les nouveaux boulevards, longs de plus de 4 kilomètres, furent bordés de maisons, d'hôtels, de magasins, dans les façades desquels les architectes firent assaut d'imagination, de science et de goût. Ils n'y réussirent pas tous; cependant, à des degrés différents, un grand nombre de ces façades présentent quelque [illegible].

Un concours, ouvert par l'administration communale, pour les façades les plus remarquables, vint encore augmenter l'ardeur de la lutte, et l'on vit surgir les maisons *du Chat, Verbockhaven, Schultes*, place De Brouckère; les maisons *Haeck, Sesino* et *Café de la Bourse*, boulevard Anspach, auxquelles furent attribuées les primes de ce concours. Nous les avons publiées dans les IIe, IIIe et IVe années de notre Revue; nous leur avons consacré alors quelques articles disant leurs mérites et leurs défauts, ce qui nous dispense, croyons-nous, d'en faire ici une nouvelle critique; nous approuvons, à quelques exceptions près, les décisions du jury concernant la distribution des primes, dont la totalité s'élevait à 100,000 fr.

A ce propos, qu'on nous permette de faire observer en passant que ce sont les propriétaires, et non les architectes, qui seuls en bénéficièrent. Or, si l'on peut prétendre que c'est grâce à l'argent mis par les premiers à la disposition des seconds que ceux-ci ont pu créer des œuvres dignes d'être primées, il est plus vrai encore que c'est à ces œuvres qu'ils doivent cette bonne aubaine; il y avait là une question délicate de partage que la plupart ont feint de ne pas entrevoir, et... fermons la parenthèse.

En parcourant cette riche artère, dont la création semblait être le rêve ambitieux d'un homme auquel chacun se plaît aujourd'hui à rendre un légitime hommage, on ne peut se refuser à reconnaître qu'en Belgique, comme en France, en





Angleterre et en Allemagne, l'architecture s'est engagée depuis une vingtaine d'années, au milieu de nombreux essais hésitants et timides, dans une voie de progrès, d'études, de recherches, qui la conduira certainement, les réformes récentes de son enseignement y aidant, à cette rénovation, réclamée avec tant d'insistance par tout le monde, notamment par certains critiques d'art de la presse quotidienne, qui demandent impatiemment, qui exigent presque que nous inventions un style!

Inventer, enfanter un style! Mais, Messieurs, cela ne s'est jamais vu. L'art architectural — vous ne l'ignorez certainement pas — a subi, dans sa marche à travers les âges de l'histoire, des transformations lentes, qui ont amené cette succession de styles, que l'archéologie a classifiés et dénommés à sa guise, mais qui souvent sont séparés les uns des autres par de longues périodes de tatonnements analogues à la nôtre. C'est ainsi — sans vouloir, le moins du monde, comparer notre siècle de civilisation outrée à ceux qui ont vu s'achever la décadence romaine — qu'il a fallu 7 ou 800 ans pour transformer, avec le goût, les formes de l'art du grand empire, en ces architectures byzantine et romane, savants précurseurs de l'art ogival qui lui-même n'arriva à cette belle période du XIIIe siècle, qu'après de nombreux essais malheureux.

Mais cela nous écarte de notre sujet; revenons aux boulevards du Centre de Bruxelles et commençons notre promenade par le boulevard du Nord.

* * *

Outre les maisons primées nº 111, de feu l'architecte Pauwel (15e prime), celle nº 9 dont M. Felix Laureys est en même temps l'architecte et le propriétaire, et les magasins du Printemps Universel de l'architecte Vanderhegghen ([illegible] prime) que nous citons pour rappel, nous y trouvons, au milieu de nombreuses façades banales — dont les constructions Mosnier, 82 à 88, 59 à 75, etc., disposées à l'instar de Paris, ne sont pas les moins insignifiantes — quelques maisons simples, sans prétention, révélant, à cause de cette sobriété même, l'intervention d'architectes sérieux : telles sont les maisons en briques rouges et pierre bleue, nos 48 et 56 dues à l'architecte Licot, et sa voisine, nº 5[illegible], partie en pierre blanche, partie plâtrée, dessinée par Emile Janlet.

Un peu plus loin, avant d'arriver à la place De Brouckère, le passage du Nord étale brutalement ses formes grossièrement tourmentées et les saillies outrées de ses cordons et de ses corniches, qui viennent masquer malencontreusement la petite maison du Chat, cette perle de nos boulevards (1re prime), élevée par la Banque de Belgique sur les plans de Henri Beyaert. Le règlement communal des batisses devrait avoir des articles protectionnistes contre les *[illegible]* de pareille architecture.

* * *

La place De Brouckère, à laquelle le... dos du Temple des Augustins, que nous avons hâte de voir disparaître, prête gracieusement le concours de tous ses charmes, est bordée des maisons primées : de M. Verbockhaven, nos 39 à 41 (3e prime), architecte E. Janlet; de M. Schultes, nos 29 à 37 (13e prime), architecte G. [illegible]; celles nº 11 (20e prime, architecte Hanicq), nº 15 (9e prime) architecte Maquet), etc., etc.

Indépendamment de ces façades [illegible] nous sommes déjà occupés, nous y trouvons : [illegible] boulevard du Nord), la *Caisse d'épargne*, dont on aurait dû nous *épargner* l'insipide façade et surtout le porche monumentalement laid aux colonnes disproportionnées à l'entablement massif qui encombre le trottoir sans aucun profit pour l'art; à droite (boulevard de la Senne), une rangée de maisons nos 8 à 20 dues à l'architecte De Blois, offrant des réminiscences ogivales, rappelant assez certaines maisons de Londres et d'autres villes de l'Angleterre et de l'Ecosse; malgré l'incohérence de leur style et les nombreuses bizarreries que l'emploi d'éléments ogivaux généralement rationnels, lorsqu'on les utilise judicieusement et simplement, aurait dû faire éviter, ces façades dénotent une imagination vive, trop vive même; elles ont des qualités d'originalité et de pittoresque, que nous préférons, malgré cette débauche de consoles fantaisistes, de colonnes de toutes formes et de toutes dimensions, à l'ennuyeuse trivialité de certaines façades peu éloignées, dont les motifs d'une banalité énervante ont été si souvent rabâchés.

La façade principale de l'Hôtel Continental, de feu Eugène Carpentier est, des œuvres de ce maître, celle que nous aimons le moins; les formes massives du bâtiment principal, que la petitesse des ouvertures supérieures, sa toiture écrasante accentuent davantage, contrastent singulièrement avec la pau-

vreté d'aspect des façades latérales que, sans déployer beaucoup de luxe, on eût pu rendre plus intéressantes et mieux relier à la façade principale.

On nous a dit, dans le temps, que l'administration communale, en prévision de la démolition tant désirée du Temple des Augustins, avait exigé de grandes masses d'une architecture monumentale, à cet emplacement, destiné à être vu de loin, de l'autre bout du boulevard. Ce désir aurait été mieux satisfait, selon nous, par un édifice à la silhouette élégante et plus mouvementée. Cette façade, *tout d'une pièce,* ne gagnera guère à être vue à distance; elle fera quelque peu l'effet de la butte du Lion à Waterloo, et nous craignons fort que sa situation hors de l'axe des boulevards Anspach et du Hainaut n'ajoute encore à son effet déplaisant.



Un coup d'œil rapide au boulevard de la Senne, avant de suivre le boulevard Anspach, nous permettra de signaler la façade du théâtre du Cirque, de l'architecte Cluysenaer (où provisoirement, depuis quelques années, s'est installé le théâtre flamand), avec sa grande arcade largement traitée embrassant deux étages, dont la forme rectangulaire du fond, comprenant deux étages de fenêtres banales, est cependant assez déplaisante. Remarquons en passant que cette arcade pousse au vide et qu'elle nous donnerait des craintes très justifiées en cas de démolition des constructions voisines qui lui servent de contreforts; l'hôtel de M. Desmedt, nº 63, de l'architecte Samyn (18e prime), et l'hôtel de la Compagnie d'assurances, nos 53 et 55 (11e prime), par M. De Keyser. Signalons, dans un autre ordre d'idées, la longue façade nos 115 à 121 comme une de ces horreurs qui indigne les gens de goût, et regardons le reste avec une indifférence bien méritée.

C'est au boulevard Anspach que se trouvent la maison Thonet de l'architecte Félix Laureys, le café Sesino de M. De Keyser (5e prime), la maison nos 14 et 16, très jolie et très originale, par notre confrère Samyn (12e prime).

C'est là également que l'architecte De Curte a construit le passage des Postes que, nous l'avouons franchement, nous n'aimons pas du tout. L'ensemble est monotone, malgré la profusion de détails et la richesse de l'ornementation. Le colossal fronton qui le couronne ne suffit pas à lui donner du mouvement, et les balcons presque uniformes des étages ne sont pas heureux; leur forme se dégage difficilement, c'est un véritable fouillis.

Nous estimons trop le talent incontestable de M. De Curte pour ne pas lui dire ici, sans réticence, ce que nous pensons de cette façade, que lui-même doit considérer comme une erreur qu'il ne commettrait certainement plus.

Le Grand-Hôtel, dont les plans sont dus à un architecte français, M. Lhomme, occupe à peu près tout le carré (ce carré est un rectangle) entre les halles, le boulevard, les rues des Halles et des Vanniers. Il est d'une architecture de maisons à loyer de Paris, sans autre mérite que ses vastes dimensions; nous n'en exceptons pas l'intérieur, dont la luxueuse décoration polychrome et la prodigalité de dorures qui éblouissent le public, ne peuvent, à nos yeux, sauver la pauvreté et le goût détestable des détails. Mentionnons cependant l'entrée de l'hôtel, le vestibule à trois travées et la cour qui sont traités avec une certaine sobriété.

En face, une maison toute en pierre bleue, d'une architecture déplorable, aux masses très lourdes, aux profils informes, aux balcons imités de bénitiers, due, croyons-nous, à M. Hoste, attire les regards, mais non l'admiration; c'est une vraie carrière de pierres de taille.

Les Halles Centrales, de l'architecte Léon Suys avec la collaboration de notre confrère Lamal, sont une construction en fer, sobre, légère, agrémentée d'une ornementation en fonte, analogue à celle des Halles de Paris, et dont on ne peut dire grand'chose. Trouvées trop vastes lors de leur construction, elles sont aujourd'hui insuffisantes, il en est du reste presque toujours ainsi dans notre pays aux idées mesquines et étroites, où l'on ne sait qu'à de rares exceptions — le Palais de Justice, par exemple, mais avec exagération dans le sens opposé — faire grand sans trop marchander l'espace et l'argent.

La rue Grétry est trop proche pour que nous n'allions pas, en passant, examiner les façades en briques et pierre blanche, dans lesquelles M. Mosnier, sous prétexte de Renaissance flamande, interprétation française, a fait un essai assez malheureux, difficile à apprécier sans devoir être très désagréable à ses architectes, et revoir avec plaisir la maison originale, construite à l'angle de la rue des Fripiers, pour compte de M. Plumkett, par notre confrère Samyn, dont nous avons déjà eu si souvent l'occasion, dans nos colonnes, de constater le talent.

Revenant au boulevard Anspach nous trouvons: à gauche, nº 46, la maison Luppens qui malgré la banalité de ses éléments, n'est pas entièrement dépourvue de qualités; son écroulement partiel pendant sa construction fut la cause d'un procès assez retentissant, à l'issue duquel le géomètre auteur des plans fut condamné, bien qu'il prétendît n'être intervenu dans la construction qu'à titre consultatif, à droite, la maison Thierry, des architectes Casterman et Saintenoy, qui possède peut-être quelques mérites, mais dont l'ensemble ni les détails n'offrent rien de bien intéressant.

Puis, à gauche encore, nos 60 et 70, deux façades dues au talent très reconnaissable de M. Janlet, l'une d'une ordonnance tranquille et très sobre d'ornementation; l'autre, le Café de la Bourse, qui obtint la deuxième prime au concours, que nous considérons à juste titre, comme une des meilleures conceptions qui ont été produites durant la période triennale dont nous nous occupons.

Ajoutons, pour ne rien omettre, que l'étroite façade aux prétentions égyptiennes, rue Marché-aux-Poulets, appartient à une des Loges maçonniques; l'intérieur, qu'il nous a été permis de voir il y a quelque temps, est en tous points digne de l'extérieur; c'est triste de voir ainsi maltraiter l'antique architecture des Pharaons, qui a incontestablement droit à plus d'égards. *(A continuer.)*

ŒUVRES PUBLIÉES



Les planches nos 35 et 36 ont pour objet les façades des hôtels élevés place du Congrès, d'après les plans de feu Poelaert, à la suite d'un concours auquel prirent part en 1849 un assez grand nombre d'architectes.

Ce fut, croyons-nous, un des premiers concours ouverts en Belgique, il fut suivi bientôt de ceux de l'église de Laeken, du Palais de Justice, de l'église Sainte-Marie, etc.

Nous donnons, planches 37 et 38, les plans et la façade principale du projet présenté par notre regretté directeur feu Charles Neute, au concours ouvert par la commune de Schaerbeek pour une maison communale.

Ce projet, qui se fait surtout remarquer par son excellente distribution intérieure, avait été désigné par le jury dans son premier rapport pour la deuxième prime *ex æquo* avec ceux de MM. Dumortier et Van Rysselberghe publiés dans notre Xe année.

Il portait pour devise *S et H entrelacés* et nous en avons apprécié les mérites dans le compte rendu de ce concours (1).

Malgré nos instances, notre trop modeste ami n'avait jamais voulu consentir à la publication de son travail, qu'il jugeait beaucoup trop sévèrement; notre Comité de Rédaction était loin de partager son avis, il appréciait hautement, au contraire, les qualités de ce projet que Neute avait étudié avec tout le soin et le talent qu'il apportait toujours à tout ce qu'il faisait; aussi a-t-il cru pouvoir le mettre sous les yeux des lecteurs de *l'Émulation*, dans le double but de leur être utile, de faire connaître l'œuvre de notre estimé confrère Charles Neute dont nous déplorerons toujours la perte et de rendre ainsi un légitime hommage à sa mémoire.

Le tombeau de Louis Hymans, planche 39, est l'œuvre de notre sympathique collaborateur M. Ernest Acker. Les plans lui en furent confiés à la suite d'un concours ouvert par le Cercle artistique en 1885 et dont nous avons commenté le programme dans notre nº 2 de la Xe année, col. 18.

Nous croyons pouvoir affirmer que la nouvelle conception de M. Acker est digne de sa devancière, le monument de l'Eau d'Andrimont, que nous avons reproduit l'année dernière (2); on y retrouve, dans une silhouette toute différente, la correction, la pureté de profils, la distinction de détails, qui constituent la plus grande part des mérites que peut avoir un monument funéraire.

Le monument Hymans est construit en pierre d'Euville, sauf le soubassement qui est en grès de Bretagne, d'un ton gris tacheté de noir. Le médaillon, en bronze à patine florentine, a été modelé par M. Vinçotte, et c'est M. Houtstont qui a exécuté la sculpture ornementale.

(1) VIIe année, col. 3 à 6.
(2) Planche 42, Xe année.



MÉLANGES

S[illegible] Centrale d'Architecture. — Dans sa [illegible] assemblée générale (novembre), la Société s'est occupée des réformes à apporter au [illegible]ment des concours de Rome et du prix Godecharle.

Aucune résolution n'a pu être prise dans cette première discussion, qui continuera à une prochaine réunion. Néanmoins, en attendant qu'elle puisse formuler [illegible] propositions et émettre des vœux sur l'ensemble du règlement, la Société a demandé [illegible] M. le Ministre des Beaux-Arts que, pour le concours de Rome [illegible], le nombre des jurés soit réparti entre les différentes villes des pays, sans que les architectes d'aucune d'elles soient en majorité. Pour le prix Godecharle, elle a transmis à M. de Moreau, le désir de voir le jury d'architecture composé d'au moins sept membres : le nombre de trois jurés fixé actuellement pour chacune des sections d'[illegible]ecture, de sculpture et de peinture étant absolument insuffisant.

M. le Ministre [illegible] [illegible] [illegible] pu donner suite à sa promesse de faire un appel public à tous les architectes, pour les stations de la deuxième section du chemin de fer de l'Amblève ; M. le Ministre ajoute qu'il espère avoir bientôt l'occasion de montrer tout l'intérêt qu'il porte aux travaux de la Société.

La [illegible] de Paris échangera son bulletin avec [illegible] Société et la Société des architectes du Portugal lui [illegible] le titre de Société correspondante.

La Société rappelle à tous ses membres la réunion générale et le banquet anniversaire de sa fondation, fixés au samedi 18 décembre prochain.

Les adhésions seront reçues par M. le Secrétaire, rue Saint-Alphonse, 32, jusqu'au 15 décembre.

L'inauguration du monument élevé à la mémoire de Louis H[illegible] a eu lieu le 10 novembre dernier. La planche 39 qui le reproduit paraîtra dans notre IIe livraison. M. Doucet, président du Cercle Artistique et Littéraire, a, dans son discours, fait l'éloge de la nouvelle œuvre de notre confrère Acker.

Le Comité de Bruxelles-Attractions inscrit dans son programme la conservation des magnifiques ruines situées aux environs de Bruxelles, notamment l'abbaye de Villers et le château-fort de Beersel, ainsi que l'étude des moyens d'en rendre l'accès facile et les alentours agréables, afin d'en faire des buts d'excursions attrayantes.

Nous sommes heureux de cette décision et nous en félicitons vivement la nouvelle Société.

Le C[illegible] de Liége vient de décider la reconstitution d[illegible] liégeoise pour l'Encouragement aux Beaux-Arts.

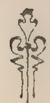
Il a ins[illegible] une somme annuelle de 3,000 fr. destinée à organiser tous les quatre ans une exposition de peinture, de sculpture, de gravure et de dessin.

Rien pour l'architecture !

Les architectes de Liége devraient énergiquement protester contre cet ostracisme et réclamer le droit d'avoir un délégué dans cette organisation.

La ville de Liége a récemment acheté une propriété place Sainte-Claire, pour y construire les nouveaux locaux de l'Académie des Beaux Arts, à laquelle il compte annexer, comme à Bruxelles, une école des arts décoratifs.

Nous espérons que l'administration communale se souviendra que la Société Centrale d'Architecture, qui compte à Liége de nombreux membres correspondants, lui a demandé la mise au concours de ses nouveaux monuments et qu'elle fera appel dans cette circonstance à tous les architectes du pays.



ÉTRANGER

Assemblée générale des Architectes et Ingénieurs allemands, à Francfort s M., les 15-18 août 1886

Les architectes et ingénieurs allemands possèdent 27 sociétés qui ont leur siège dans les villes de Berlin, Munich, Hambourg, Dresde, Hanovre, Cologne, Stuttgart, Francfort et autres villes principales de l'Empire. Ces 27 sociétés forment une seule union sous le nom de *Verband d[illegible] Architecten und Ingenieur Vereine* : elles se composent de plus de 6,000 membres dont 700 étaient présents, y compris 150 dames. Ces sociétés se réunissent en assemblée générale tous les deux ans. Cette année la réunion a eu lieu à Francfort sur le Mein, au mois d'aout dernier ; elle a duré trois jours.

Le premier jour, M. Peschek, attaché technique à l'ambassade allemande à Paris, nous entretint du chenal à Panama, qu'il a visité en compagnie de M. de Lesseps : les observations de l'orateur ne paraissaient pas très favorables [illegible].

Le second jour, M. Hauers, architecte de Hambourg, parla des plans et de la construction du nouvel hôtel de ville de Hambourg ; le plan définitif est le résultat du concours entre [illegible] renommés, et M. Hauers est le chef de l'exécution. [illegible] même jour, M. Sarrazin, ingénieur du gouvernement [illegible] un discours sur l'emploi exclusif d'expressions [illegible] dans les rapports et œuvres techniques.

[illegible] jour les deux grandes cathédrales de Cologne et [illegible] Milan ont fourni le sujet de la conférence. M. Stubben, architecte de la ville de Cologne, développa dans un long discours les moyens de dégager le Dôme de Cologne et produisit un grand nombre d[illegible] lui et d'autres architectes. [illegible] formé en un square orné de monuments comm[illegible]ratifs, et l'on percerait une rue dans l'axe des deux tours. Le choix du gouvernement entre les divers projets n'est pas encore connu.

Le dernier [illegible] fut M. le baron de Schmidt, architecte de la cathédrale de Vienne et membre du jury pour le concours international des projets de construction de la façade occidentale de la cathédrale de Milan. M. de Schmidt développa l'histoire de cette merveilleuse cathédrale dans ses diverses phases et exposa les changements qu'exigerait la façade pour que le tout fut en harmonie ; l'orateur parla d'une manière extrêmement sympathique et s'attira l'approbation générale.

Cette réunion si bien réussie se termina le 18 août par une excursion en train spécial aux ruines de l'illustre château de Heidelberg, connu comme l'œuvre la plus pure de la Renaissance allemande. Tous les détails d'architecture de cette belle construction ont été soigneusement recueillis et dessinés en vue de la restauration de ce monument ; enfin, une brillante illumination termina la journée, et les ingénieurs et architectes allemands reprirent toutes les directions de la rose des vents.

L'assemblée prochaine aura lieu à Cologne en 1888.

J. Stub[illegible].
Stadtbaumeister, à Cologne

Le Grand Concours international de 1888

Il est entendu et définitivement arrêté cette fois que l'Exposition de 1888 s'appellera *Grand Con[illegible]s international des Sciences et de l'Industrie*. Elle aura lieu du 1er mai au 31 octobre, à l'ancienne Plaine des Manœuvres. M. le ministre Beer[illegible] fort bien accueilli les organisateurs et a promis le concours de l'État.

Comme l'indique son nouveau nom, elle sera une lice ouverte à tous ceux qui, dans l'ordre scientifique et industriel, s'ingénient à faire naître et appliquer le progrès.

A tous ceux qui prennent part à ce grand mouvement de l'activité humaine, le Concours offrira une occasion sans précédent de mettre en parallèle avec la concurrence, leurs conceptions, les produits de leur fabrication, les résultats de leur industrie.

Le Comité du Concours mettra un soin jaloux à entourer les décisions du jury des garanties d'une impartialité rigoureuse.

Il se réservera toutefois la liberté absolue de désigner parmi les spécimens de chaque exposant, quel que soit son genre d'industrie, l'objet qui lui semblera réaliser la perfection ou en approcher le plus.

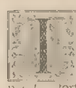
La réunion de ces objets choisis formera une collection *selected*, laquelle sera exposée dans un hall d'honneur et constituera un véritable concours en degré d'excellence.

Afin d'en consacrer les résultats et d'élever autant que possible les décisions auxquelles il donnera lieu, au-dessus des atteintes d'une critique contradictoire, les arrêts seront rendus par un double jury, dont le dernier fonctionnera en ressort d'appel.

Rien ne sera négligé en vue de multiplier les adhésions : ni la cession d'emplacements à des conditions avantageuses, ni l'octroi de facilités et de garanties particulières aux exposants, ni les encouragements sous formes de primes en espèces et de récompenses honorifiques.

A cet ordre d'idées se rattache celle d'organiser entre les exposants un véritable match industriel pour lequel les concurrents feraient une mise à déterminer.

La totalité des mises serait divisée en un certain nombre de prix à décerner aux vainqueurs.



BIBLIOGRAPHIE

Nous avons reçu de M. César Daly, directeur de la *Revue de l'Architecture [illegible] France*, membre d'honneur de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, son intéressant travail sur les concours publics et, de M. Paul Wallon, secrétaire général de la Société Centrale des Architectes, une étude très sérieuse sur ce sujet, qu'il a traité brillamment [illegible] dernier Congrès des architectes, à Paris.

MM Arendt et Knepper Gloesener, architectes du gouvernement luxembourgeois, membres [illegible] de la Société Centrale d'Architecture, nous ont envoyé la [illegible] livraison de l'*Organ des [illegible] für Christliche Kunst in der Diöc[illegible] Luxemburg*, IVe Serie, XIVe Jahrgang, dont [illegible] sont les principaux rédacteurs.

Elle contient différents articles assez intéressants, entre autres une étude sur l'orientation des églises.

[illegible]

PAYS-BAS.

BOUWKUNDIG WEEKBLAD, livraisons du mois de septembre.

La tapisserie en Orient (suite).
Les expositions permanentes.
L'incendie du Kursaal de Scheveningue.
Compte rendu de la 54e réunion générale de la Société *tot Bevordering der Bouwkunst*.
La boucherie de Haarlem, par Liévin de Rey, en 1601, et une planche de détails de la boucherie de Haarlem.

[illegible] du mois d'octobre.

[illegible]
[illegible] de l'Hôtel des Monnaies, à Amsterdam.
[illegible]

DE BOUWMEESTER, Arnhem. Publication mensuelle de la Société [illegible] livraison.

Planches. — Architecture moderne : Façade en matériaux apparents, par [illegible]
[illegible] Industriel : Une cheminée en bois de chêne pour salle à manger
[illegible] : Un hôtel-logement pour villa [illegible]
Diplôme d'honneur pour l'exposition de la boulangerie, à Amsterdam.

[illegible] organe de la Société « Architectura et Amicitia » [illegible] Amsterdam. Livraisons du mois de septembre.

[illegible] de Berlin.
[illegible] feu M. H. [illegible]
[illegible] (Local de société à la Haye.)
[illegible] systèmes de chauffage et d'éclairage d'Amsterdam.

Livraisons du mois d'octobre.

[illegible] H. Cuypers avec planche.
[illegible] après Vitruve.
[illegible] Local de société à la Haye.
[illegible]
[illegible] Amsterdam (suite).
[illegible] distribution d'eau à New-York.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

[illegible]

Planches. — Œuvres de feu M. H.-H. Richardson.
[illegible]

Planches. Court House et Post Office, à Carson City, [illegible]

[illegible] INLAND ARCHITECT AND BUILDER. Chicago, vol. VIII, nº 3, 1886.

[illegible] Plans, coupes et élévations de trois projets du concours ouvert [illegible] Kansas-City pour la construction d'une bourse.
[illegible] Article mentionnant l'approbation qu'a donnée la *Semaine* [illegible] prise par la Société Centrale pour la répartition des primes des concours publics.
Notre confrère américain approuve l'idée et la trouve si juste qu'il s'étonne que personne n'y ait songé plus tôt.

FRANCE.

LA SEMAINE DES CONSTRUCTEURS, 1re année, nº 12, 18 septembre 1886.

Texte. — L'architecture au Japon.
A l'exposition des sciences et arts industriels.
Influence de la magnésie dans les ciments de Portland.
Distribution économique des solives d'un plancher.
Hospice des vieillards : La maison Oriza.
L'architecture en province : Habitation du directeur d'une briqueterie à Cessoy (Seine et-Marne).
Jurisprudence du bâtiment.



Bulletin de jurisprudence.
Ecole des Beaux Arts.
Dessins. — A l'exposition des sciences et arts industriels.
Distribution économique des solives d'un plancher.
La maison Oriza.
Maison d'habitation du directeur d'une briqueterie.

LA CONSTRUCTION MODERNE, Paris, 23 octobre 1886.

Causerie : L'exposition de 1889.
Le château de Rougemont.
Ecole des Beaux-Arts, jugement des concours de première classe.
Hôtel particulier, rue Flandrin.
Consultations juridiques.
Exposition des sciences et arts industriels.
Concours pour l'agrandissement du collège de Me[illegible].
Concours pour l'érection, place Perrache, d'un monument à la gloire de la République.
Concours pour un chemin de fer. (Préfecture de la Seine.)

L'ENCYCLOPÉDIE D'ARCHITECTURE, nº 12, décembre 1885.

Planches. — Construction du Musée de Toulouse, coupe sur les salles de la peinture et de la sculpture. Architecte : M. D. Darcy.
Hôtel à Paris, 36, rue d'Assas. Architecte : M. Em. Aubertin.
Grille du Musée du Belvédère à Vienne. Architecte : M. Bazin.
Château de Chantilly. Façade du Nord. Architecte : M. E. Daumet.
Texte. — Distribution des prix aux élèves de l'Ecole des Beaux-Arts ; discours de M. E. Guillaume, membre de l'Institut.
Salon de 1885 ; récompenses décernées à l'architecture.
Les inscriptions parisiennes. [illegible]
Maison privée à Lille. [illegible]
Assurance contre l'incendie mutuelle et prime fixe. Maxime Maucorps.

MATÉRIAUX ET DOCUMENTS D'ARCHITECTURE, A. Raguenet, [illegible] livraison.

[illegible]
Œil-de-Bœuf.

[illegible] de [illegible] livraison nº 5.

[illegible] Architecte : M. Gaillard.
[illegible] Projet de M. Pottier, architecte.
Dépôt d'étalons à Annecy (Haute-Savoie). Architecte : M. Ruphy.
Ecole de garçons pour la ville de Châteaudun. Architectes : MM. Parcq et Clement.

REVUE DES ARTS DÉCORATIFS, octobre 1886.

Planches hors texte. — Sculpture décorative : Cheminée en pierre provenant de Rouen (Collection du Musée de Cluny).
[illegible] Plat en fer repoussé, ciselé et damasquiné [illegible] par la maison Elkington.
[illegible] Etudes ornementales d'après la plante [illegible]
[illegible] Darcel, directeur [illegible]
[illegible] Cluny.
[illegible]

ITALIE.

[illegible]

[illegible]

RUSSIE.

Nous avons reçu de la Société impériale des Architectes de Saint-Pétersbourg, *le Zodchi (l'Architecte)*, publication de cette société : elle contient de nombreux articles, notamment une étude sur les hôpitaux à pavillons circulaires et publie les planches suivantes :
Portrait de Louis Bohnstedt, architecte décédé, à Gotha, le 3 janvier 1885.
Loge de l'empereur au manège du régiment de la garde à cheval.
Eglise cathédrale de Riga.
Hôtel de M. Terestchenko, à Kiev.
Maison de campagne, à Peterhof.
Maison à loyer, à Saint-Pétersbourg.
Eglise à Glukhov.
Eglise Saint-Elie, à Saint-Pétersbourg.
Salle de peinture et magasin de décors du théâtre impérial, à Saint-Pétersbourg.

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.



Le bâtiment du haut de la Grand'Place, à Bruxelles



Le côté supérieur ou oriental du Grand Marché, à Bruxelles, est occupé par une façade monumentale formant six habitations, et dont la partie du milieu vient d'être restaurée avec le plus grand soin, aux frais communs de la ville et des propriétaires. Ces constructions, d'un entretien assez frayeux, appelaient un rétablissement intelligent. Elles reprennent actuellement avec l'aspect grandiose que leur avait donné l'architecte Guillaume De Bruyn, à la fin du XVII[e] siècle.

Il y avait de ce côté, s'étendant vers le *Smalbeek* (le « ruisseau étroit »), aujourd'hui le Marché aux Fromages, une habitation considérable, appelée le *Meynard* ou *Meynaert*, d'après un bourgeois de Bruxelles qui était déjà mort en l'année 1234 (1). Elle était construite en pierres, comme toutes les maisons importantes; c'est pourquoi on lui donnait aussi le nom de *Meynaertsteen* (« la pierre, le château de Meynaert ») (2), qu'elle échangea plus tard contre ceux de [illegible] *(de Trefft)* ou la Fortune *(de [illegible])*.

Le Grand Marché s'était déjà considérablement agrandi et embelli, au XV[e] siècle, lorsque la ville résolut de donner au côté oriental de cette place une physionomie nouvelle. Deux corps de métiers y avaient déjà leur lieu de réunion, leur salle d'assemblée. Les charpentiers et charrons y avaient *le [illegible]*; les maçons, tailleurs de pierres, couvreurs en ardoises et sculpteurs *la Colline (de Heuvel)*; l'administration communale, à son tour, acheta : en février 1440 (1441 nouveau style) et dans les mois suivants (3) *l'Ermitage (de Cluys)* et le *Meynaert*, le 3 mars de la même année *le Moulin à Vent (de Windmolen)*, et le 19 juin *la Bourse (de Borse)*. A la suite d'arrangements conclus entre la ville, d'une part, et les métiers des charpentiers et des maçons, d'autre part, on éleva en cet endroit six maisons complètement semblables les unes aux autres, mais dont on ne peut convenablement apprécier l'architecture; on ne retrouve cette dernière que dans des gravures traitées avec assez de négligence et consacrées à reproduire les entrées à Bruxelles des archiducs Ernest et Albert. On y voyait : au rez-de-chaussée, une porte, à laquelle on arrivait par un perron, et une fenêtre; aux étages, un rang de fenêtres ogivales et, plus haut, deux rangées de hautes fenêtres quadrilatérales, surmontées d'arcatures en tiers-point. La toiture, dans laquelle étaient pratiquées des lucarnes avec frontons à angles [illegible], était garnie d'une balustrade.

Suivant une chronique manuscrite du [illegible] siècle ce fut en 1440, ou 1441 en comptant d'après le nouveau style, que l'on posa la première pierre de ces maisons et, peu de temps après (le 20 mai 1441 et le 19 janvier suivant), les magistrats communaux décidèrent qu'on ne louerait que pour un terme de douze ans au moins celles de ces habitations qui appartenaient à la commune. Toutes ont subsisté jusqu'au bombardement de 1695, qui les dévasta de la manière la plus complète. Pourtant, leur construction primitive n'était pas, à ce qu'il semble, à l'abri de tout reproche; car, en l'année 1500, *la Bourse* était à la veille de s'écrouler: on la rebâtit alors, ce qui occasionna une dépense de 109 livres 3 sous, dont 24 livres 18 sous payés au maçon ou architecte de la ville, maître Guillaume Lissens dit De Visscher.

Après le bombardement, la ville se trouva trop obérée pour songer à reconstruire à ses frais de vastes demeures qui ne lui étaient pas nécessaires et ne constituaient pour elle qu'une branche de revenus. Leur situation avantageuse leur donnait une grande valeur; elle résolut donc d'en tirer parti, dans l'intérêt de ses finances, mais sous des réserves expresses quant aux conditions de bâtir. Le 7 février 1696, le magistrat assemblé confia au premier bourgmestre, aux trésoriers et aux receveurs le soin de choisir un plan de façade parmi ceux que lui avait présentés l'architecte De Bruyn, et, le 13 du même mois, il arrêta les conditions de vente des terrains, conditions où se trouve cette clause : « à charge de suivre « dans la bâtisse le plan prescrit. »

On vendit alors: à Jean Van der Meulen *l'Ermitage*, 6,068 florins 16 sous 12 deniers; à Pierre De Broyer *la Fortune*, 3,851 florins 10 sous; à Sirejacob *le Moulin à Vent*, 4,008 florins 6 sous 12 deniers; à Adrien De Vleeschouwer *la Bourse*, 8,456 florins 10 sous. Les maisons des maçons et des charpentiers, restées aux métiers qui en étaient propriétaires, durent être réédifiés de la même manière que les propriétés contiguës. Le magistrat en imposa l'obligation à ces métiers lorsqu'ils lui demandèrent l'autorisation d'emprunter de l'argent afin d'entreprendre ce travail.

On construisit à cette époque tout l'édifice que l'on admire encore aujourd'hui et où De Bruyn s'est évidemment inspiré, comme le dit Schoy (*la Grand'Place de Bruxelles*, p. 20), de « l'ordre colossal » de Palladio. Trois perrons à double degrés, refaits d'une manière peu heureuse de notre temps, mais dont un a déjà été rétabli tel qu'il était anciennement, conduisent au rez-de-chaussée, sous lequel est un souterrain en contre-bas. Vers la rue des Chapeliers, une grande porte, s'ouvrant au niveau de la rue, donne accès à une septième maison, située en arrière et dite *la [illegible] (de Faem)*. Dix-neuf pilastres doriques, à chapiteaux dépourvus d'entablement, supportent autant de pilastres corinthiens embrassant deux étages. Ces pilastres, entablés et rudentés au tiers, sont surélevés par des socles également entablés, devant lesquels sont placés les bustes des ducs de Brabant, dont les noms sont gravés sur des piédouches.

Abattus le 12 février 1793, lorsque des sans-culottes français et bruxellois brisèrent une partie des ornements de la Grand' Place, ces bustes ont été refaits en 1851, sous l'administration du bourgmestre Charles De Brouckere, et viennent d'être en partie remplacés une seconde fois. Ils représentent Henri III, Jean I[er], Jean II, Jean III, Jeanne, Wenceslas de Luxembourg, Antoine de Bourgogne, Jean IV, Philippe de Saint-Pol, Philippe de Bourgogne, Charles le Téméraire, Marie de Bourgogne, Maximilien d'Autriche, Philippe le Beau, Charles-Quint, Philippe II, Albert, Isabelle et Charles II. Par un acte de flagornerie, que l'on ne tolérerait plus de nos jours, le sculpteur a jugé bon de donner d'une manière très reconnaissable les traits de M. De Brouckere à Jean III et ceux de son beau-père, M. Mestraeten, au duc Wenceslas. Les panneaux, entre-deuils et linteaux de la façade sont enrichis de cartouches, offrant les emblêmes de différents corps de métiers.

Un entablement, sans modillons ni denticules, surmonte les pilastres corinthiens dont j'ai parlé plus haut. Les deux maisons placées au centre forment un avant-corps, accentué seulement par une faible saillie, et se terminent par un fronton cintré, qui était d'abord percé de quatre baies circulaires, et dans lequel on plaça, en 1770, un bas-relief allégorique, très décoratif et très mouvementé, représentant la Paix ramenant en Belgique le Commerce, personnifié par l'Escaut, et l'Industrie, figurée par des génies se livrant à des travaux de charpentage. Ce fut l'architecte Dewez qui en donna le dessin, comme il résulte d'une résolution du magistrat, du 16 mai de cette année. Au droit du fronton, la corniche porte une sorte d'attique à balustrade, enrichie de quatre vases très élégants et très riches, et que M. l'architecte Jamaer a, cette année, fait remplacer par des vases en cuivre, coulés sur le moule des anciens. Le garde-fou à balustres des maisons latérales est coupé par quatre lucarnes circulaires, fort jolies, encadrées de festons et accompagnées de réveillons taillés en cônes de pin. La toiture du bâtiment était extrêmement endommagée en certains endroits; elle est actuellement refaite et dessine un profil de l'aspect le plus décoratif et le plus élégant.

Les fractions du grand bâtiment, prises isolément, présentaient peu d'intérêt comme décoration intérieure. L'*Ermitage*



(1) Voici comme s'exprime un document de l'an 1234 : *In platea que dicitur S[illegible] [illegible] ardi bone memorie et domum Henrici Henoghe hanc elemosinam ordinavi (scilicet Wilardis relicta Johannis Conde de Superiori Bruxella), coram Willelmo filio Hospitis et Rulino Maior, scabinis, celerisque viris bonis et burgensibus perpetuandam...*, c'est-à-dire : « Moi « Willarde, veuve de Jean Conde d'Obbrussel (Saint-Gilles), j'ai institué « à perpétuité cette aumône, par devant Guillaume fils de l'Hôte (ou « De Weert) et Rulin Major (ou *Meier*) et d'autres, tous hommes de bien « et bourgeois, sur des biens situés dans la rue dite Smalebeke, entre « la maison en pierres de Meinard de bonne mémoire et la maison de « Henri Henoghe. »

(2) [illegible], Henri *de Lapide* (ou Van den Steen) légua à la chapellenie [illegible] se Sainte-Gudule par Guillaume *de Platea* (ou Van der Straeten), la propriété de la septième partie de cette demeure *(Domus [illegible] dicta Meynaertsteen, sita prope Forum)*.

(3) Les actes sont datés du 11 et du 14 février 1440-1441 et du 15 mai 1441.

(de Cluse), dont l'emplacement mesurait, en 1696, 26 pieds de large sur 54 à 55 de profondeur, devenue la propriété de particuliers, continua à être occupée, comme locataires, par des corporations. Au XVIIe siècle c'étaient les marchands de vin et les légumiers et les scieurs qui en occupaient les étages, les marchands de vin moyennant 60 ou 70 florins de vin par an, les légumiers et les scieurs moyennant 40 à 50 florins. En l'an IV les fripiers et les tapissiers y avaient leurs salles de réunions, tandis que la maison même était louée à Pierre Wauters, et que la propriété passait d'Anne-Marie Cools et de Guillaume Wittouck, son mari, à Jean-Joseph Bastens et Catherine De Rauw, sa femme (acte du 11 janvier 1794). Au-dessus de la porte d'entrée un joli cartouche nous montre un ermite à l'entrée de son asile. La maison *la Renommée*, qui, du côté opposé, est contiguë à celle appelée *le Roi d'Espagne (den Coninck van Spaignien*, 1794), jadis *den Halsberch* (18 février 1440-1441) ou *Alsembergh*, appartint à Josse Vander Meulen, puis au chevalier de Verhulst. A la date du 29 thermidor an IV (16 août 1796) elle fut vendue, moyennant 16,000 florins de change, par Marie-Cécile de Turnhout et Henri-Corneille Baesen, conjoints, à Tobie De Pauw et Marie-Anne Coosemans. Elle était alors ornée de motifs décoratifs, de boiseries, de peintures *(ciracten, boiseringen, schilderyen)*, et touchait par derrière à l'ancienne *Maison des Couteliers (Mesmaekers huys)*, du Marché au Fromage. Au-dessus de la porte d'entrée figurait jadis une belle statue de la Renommée, par De Vor le vieux.

La Fortune, dite aussi *l'Écrevisse*, ou jadis le *Meynaert*, mesure 26 pieds de large. Elle est également indiquée par un cartouche où on voit la déesse sur une roue symbolique. Cette maison ne continua pas à former une propriété particulière, mais fut achetée par le métier des tanneurs, le 6 décembre 1759. Vendue comme bien national, elle fut adjugée, moyennant 224,000 livres, le 28 fructidor an VI, à P.-F. Coquille, Jean-Joseph Sauvage et Joseph-Ange Rombaut; ce dernier, qui en était locataire, a publié, en 1776, deux volumes très intéressants, intitulés *Bruxelles illustré*, qui ne contiennent que la description de l'ancienne paroisse de Sainte-Gudule, mais par leur richesse en détails de tout genre, font regretter que la suite n'en ait pas paru. La veuve Rombaut, conserva ces matériaux réunis par son mari; lorsque il y a plus de 40 ans, je m'adressai à elle, pour en faire l'acquisition; le prix qu'elle demanda était si peu en rapport avec mes ressources que la proposition en resta là. Où sont allés ces papiers précieux, personne ne le sait.

En 1598 le premier étage de *la Fortune* avait pour hôte le serment de l'arc. Cette corporation ayant acheté la maison dite *la Louve*, céda la place aux fabricants de bas. On avait installé à *la Fortune*, en 1530, la chambre ou le tribunal de l'Amman ou *Ammans Camerken*, qui auparavant occupait l'habitation située plus haut que la Maison du Roi; en 1654 le métier des fruitiers y succéda à l'Amman, et, au XVIIIe siècle, les gantiers y louèrent un local.

Le *Moulin à vent* mérita sans doute par son nom la faveur d'être, en 1695, convoitée par le métier des meuniers. Les 17 décembre 1695 et 21 avril 1696, le magistrat autorisa cette corporation à acheter l'un des terrains vagues de la Grand' Place et elle y éleva une maison au moyen de deux emprunts, l'un de 8,000 et l'autre de 10,000 florins (résolutions du magistrat en date du 17 septembre 1696 et du 2 mars 1697). Elle conserva cette propriété jusqu'à l'époque de la mise sous sequestre de tous les biens de main morte. Le *Moulin à vent* fut vendu, le cinquième jour complémentaire an VI et moyennant 302,000 livres, à Barthélemy Vande Weyer, et était alors loué 400 florins par an.

La Nation de Saint Christophe jouissait gratuitement, de temps immémorial, d'une des chambres du *Moulin à vent*, et la ville lui conserva cette faveur le 17 mai 1610 et le 12 mars 1640. Une autre chambre fut cédée par la commune, le 18 mai 1573, au serment de Saint-George, pour 25 ans à compter de 1579; plus tard elle fut occupée par les gantiers, qui payaient un loyer annuel de 41 florins. Ceux-ci ayant émigré à *la Fortune*, les fruitiers leur succédèrent jusqu'en 1795, moyennant 40 florins l'an.

Le *Pot d'étain* ou maison des charpentiers, comme on l'a dit dans l'*Histoire de Bruxelles* (t. III, p. 58), était la seule des six habitations dont il est ici question où il se trouvait des objets d'art. On y voyait l'histoire de la Vierge et du patron du métier, saint Joseph, en huit tableaux, dont six par Siger Jacques Van Helmont et deux par Jean Van Orley. Cette demeure mesure 108 pieds de profondeur et avait autrefois une sortie par une impasse *(brandgat)* aboutissant à la rue des Éperonniers; au second les charpentiers y louaient une salle aux légumiers.



Le tout fut vendu comme bien national, le 8 fructidor an VI en moyennant 232,000 livres, à Jean-Philippe Pirlot.

La Colline (den Heuvel) est mentionnée dès l'année 1395 comme située entre le *Pot d'étain* et *la Bourse*, et aboutissant par derrière à *l'Ecu rouge*, et dès le 23 avril 1446 comme constituant une propriété du métier des maçons, limitée, d'un côté par le *Pot d'étain*, appartenant aux charpentiers, et de l'autre côté par *la Bourse*, dont le possesseur était alors Arnoul Wellens dit Van Almkerke. Quelquefois on l'appelle la *Nouvelle Colline (den Nuwen heuvel*, 1426, 1442). Ce fut de cette maison que partit, en 1477, le signal de l'émeute terrible dans laquelle tomba, pour quelque temps, l'ancienne organisation municipale et qui était dirigée contre le pouvoir des lignages ou patriciens.

Lorsque le bombardement l'eût renversée, on mit en délibération les moyens de la rétablir. Sur la proposition faite aux anciens du métier par les doyens en exercice et sauf l'approbation du magistrat, on résolut de confier à l'architecte De Bruyn le soin de la reconstruire, sous le contrôle des anciens et de quatre autres commissaires : Pierre Simon, N. Vander Waeren, Marc De Vos et Nicolas Allae. Les ressources nécessaires devaient être fournies par un emprunt, dont les intérêts annuels seraient payés par les nouveaux doyens, sans l'intervention de la corporation. Cette résolution est datée du 29 juin 1696 et fut sanctionnée par les « communs suppôts », c'est-à-dire par les autres membres du métier, le 2 juillet suivant. Ce fut Barthélemy Van der Sande qui entreprit l'exécution des sculptures de la façade. On lisait jadis sur cette dernière ce distique :

Collis ut in cineres nuper fuit igne redactus
Altior a busto denuo cessit apex.

(« La Colline, récemment dévorée par le feu, sort plus « haute de son bûcher en élevant davantage son sommet. »)

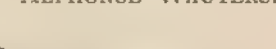
Les maçons furent, le 12 mai 1711, autorisés à vendre leur maison, et les marchands de vin, le 12 février 1712, à l'acheter, en empruntant 12,000 florins, mais on ne donna pas suite à cette transaction. Les *Quatre Couronnés*, comme on appelait aussi *la Colline*, avec sa vaste « boutique », fut vendue à H.-G. Helin, le 8 fructidor an VI, moyennant 254,000 livres. Elle était alors louée 520 florins, tandis que, le 11 juillet 1700, un nommé Lievens l'avait prise en location pour 325 florins seulement. Les salles du second étage y étaient occupées : l'une par les étainiers *(tengieters)*, auxquels succédèrent les peintres, le 20 septembre 1701, puis les tisserands de lin; l'autre aux tuiliers *(pannemaeckers)*, en vertu d'une résolution du 12 octobre 1709. Les nations de Saint-Nicolas et de Saint Jean délibéraient d'ordinaire, la première dans la salle d'assemblée des maçons, la seconde dans celle des tuiliers.

Il y a peu de chose à dire de *la Bourse*, à laquelle touche la charmante façade de *la Balance (de Wage)*, véritable bijou de décoration architectonique. Son emplacement occupe 29 pieds de largeur sur 100 de profondeur. Le 15 octobre 1620, la ville la loua à Jacques Van Beugem ou de Beughem pour neuf ans et moyennant 350 florins par an. Devenue propriété privée en 1696, elle appartenait en 1796 à la veuve Pantens. Sa façade portait ce distique :

AH' VeLoX iVrIbVnDa eXaUsIt franCIa bVrsaM
nVnC eX eXUsta paX soLIDaM trIbVIt.

(« La France a rapidement épuisé la Bourse; maintenant, « grâce à la paix, de ses cendres on s'en procure une « solide. ») Il formait un double chronogramme, rappelant l'année 1698.

Les six maisons de la Place sont aujourd'hui autant d'habitations bourgeoises : *la Bourse* est devenue un estaminet à l'enseigne de *l'ancienne Bourse; la Colline* sert de salle de ventes, ainsi que *le Pot d'étain;* un marchand grainetier occupe le rez-de-chaussée de la Fortune et un débitant de jouets celui de l'Ermitage. *La Renommée* est également un cabaret, et l'on se rappelle encore les nombreuses réunions qu'y tinrent jadis les libéraux avancés, dont le local portait, dans la population, le nom de *Trou*. Déjà en 1830 on voulut faire restaurer d'une manière uniforme et repeindre toutes ces maisons; cette entreprise, que l'on voit s'effectuer peu à peu avec tant de succès, ne put s'exécuter alors, par suite de l'opposition de l'un des propriétaires, cette veuve Rombaut dont il a déjà été question.



ALPHONSE WAUTERS.



Le Château de Chantilly



Le duc d'Aumale a fait don, il y a quelques mois, à l'Institut de France, de son domaine de Chantilly, avec sa bibliothèque et les œuvres d'art qu'il contient; le château sera ouvert au public deux fois par semaine, et ses collections seront constamment à la disposition des savants et des artistes. De plus les revenus du domaine, qui sont considérables, serviront non seulement à l'entretien du château et à augmenter les collections, mais encore à venir en aide, par des subsides, aux artistes qui désireront compléter leurs études et aux savants nécessiteux. — Le monde artistique sera unanime à exprimer sa gratitude au duc d'Aumale pour l'intelligent usage qu'il fait de sa fortune.

Nous empruntons au dictionnaire de Larousse sur l'histoire du domaine de Chantilly quelques détails qui intéresseront nos abonnés.

Au xe siècle, plusieurs chartes mentionnent déjà Chantilly qui devint, au xie siècle, la propriété des comtes de Senlis.

Guillaume IV Le Bouteiller céda, en 1360, cette terre au sire d'Esquéry, qui, la même année, en fit présent à Jean de Laval. Le 28 mai 1386, Gui de Laval la vendit à Pierre d'Orgemont; enfin, vers la fin du xve siècle, Jean II de Montmorency, par son mariage avec Marguerite d'Orgemont, devint possesseur de ce domaine.

Les Montmorency s'occupèrent de fortifier le château de Chantilly, qui dès 1492, se trouvait l'un des mieux défendus du royaume et Guillaume de Montmorency obtint encore, par une bulle du pape Léon X, en date du 15 décembre 1515, le droit de faire célébrer tous les offices divins en la chapelle de Chantilly.

Ce fut à Chantilly que le connétable Anne de Montmorency vint passer son exil, en 1541, et c'est alors qu'il s'occupa de faire reconstruire le château dans le style élégant de la Renaissance, et de limiter exactement son domaine.

Androuet du Cerceau cite avec enthousiasme, en 1579, le château de Chantilly, dans ses *Plus excellents batiments de France*, et ne ménage pas les éloges à son architecte, Jean Bullant.

La réputation de Chantilly et la fastueuse hospitalité des Montmorency s'étendirent au loin, et les hôtes illustres ne manquèrent pas au château, entre autres : Charles-Quint, Charles IX, Henri IV, [illegible].

On sait comment le dernier Montmorency, vaincu à Castelnaudary, périt sur l'échafaud, à Toulouse, le 30 octobre 1632, par l'ordre de Richelieu.

Par les lettres patentes de 1633, le roi Louis XIII rendit le domaine de Chantilly à Charlotte de Montmorency qui avait épousé Henri II de Condé; aux Montmorency succédèrent les Condé dans la propriété du château.

Henri II de Condé s'occupa d'administrer son domaine, [illegible], il mourut en 1646, et son fils Louis II, prince de Condé, plus connu sous le nom de Grand Condé, [illegible] de Chantilly.

Le Grand Condé, dont il est inutile de rappeler les victoires, s'occupa fort de ce domaine qu'il affectionnait; il fit dessiner les jardins du château par Le Nôtre et consacra de grosses sommes à l'aménagement des eaux.

Le vainqueur de Rocroy vint se retirer à Chantilly, où il [illegible], agrandit les bâtiments par Mansard, [illegible] canaux et [illegible] les vastes salles du château.

Chantilly était alors le rendez-vous de la noblesse, et les fêtes brillantes s'y succédaient sans interruption.

Louis XIV y vint en 1671 et Condé dépensa 200,000 écus pour le recevoir; c'est lors de cette réception fastueuse que le fameux Vatel se perça de son épée parce que la marée était en retard.

Condé mourut à Fontainebleau le 11 décembre 1686, et son fils prit possession du château.

« Chantilly, dit Saint Simon, était les délices de ce prince qui s'y promenait toujours et y dépensa des sommes prodigieuses... »

C'est ce prince qui fit construire les fameuses écuries avec manège monumental et stalles pour 120 chevaux, qui constituent un des monuments les plus parfaits parmi ceux à grande allure de l'époque Louis XIV.

Pendant la Révolution, le domaine et le château de Chantilly eurent fort à souffrir; le vieux château fut démoli, mais le petit château et le parc furent épargnés.

Napoléon Ier donna Chantilly à la reine Hortense.

A la restauration, en 1814, le prince de Condé rentra en possession du domaine de ses pères, où il reçut entre autres le czar Alexandre.

Ce prince passa les dernières années de sa vie à Chantilly et s'efforça de rendre à cette résidence son ancienne splendeur; rien ne fut négligé; aussi Chantilly avait-il repris son brillant aspect quand le prince de Condé mourut en 1818.

Son successeur fut Louis-Henri-Joseph, duc de Bourbon, prince de Condé, dont le fils Henri de Bourbon, duc d'Enghien, avait été fusillé, le 21 mars 1804, dans les fossés de Vincennes.

Son fils tué, ce prince de Condé restait sans postérité; très sollicité, vers la fin de l'année 1829, il désigna pour héritier le duc d'Aumale, son filleul.

Vers 1840, le duc d'Aumale vint habiter Chantilly et commença des travaux dispendieux pour rendre au château toute sa splendeur, mais ces travaux furent brusquement arrêtés en 1852, et, par le décret du 22 janvier 1852, Napoléon III confisqua Chantilly et le fit mettre en vente : les banquiers anglais Couth et Ce l'achetèrent onze millions.

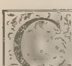
Un décret de l'Assemblée nationale rendit, en 1872, Chantilly au duc d'Aumale, qui fit reconstruire l'ancien château d'après les plans de l'architecte Daumet; le canal qui séparait les deux châteaux fut comblé, et les constructions nouvelles se relièrent au petit château de Jean Bullant. — Tout en conservant la silhouette des anciens soubassements, on peut dire que M. Daumet a fait une œuvre personnelle, ainsi que l'on peut s'en convaincre, en comparant les planches d'Androuet du Cerceau dans ses *Plus excellents bâtiments de France* et celles du nouveau château dans *l'Encyclopédie d'architecture* (années 1884 et 1885) : la façade la plus réussie est celle vers la terrasse avec sa galerie à jour, son entrée monumentale rappelant le baptistère du château de Fontainebleau, et son élégante chapelle dont les absidioles en encorbellement sont finement étudiées.



NOTES DE VOYAGE

L'Architecture en Espagne

Troisième article. — (Suite et fin, voir col. 150.)



Cordoue renferme plusieurs édifices remarquables qui sont tous éclipsés par la cathédrale actuelle, l'ancienne mosquée occupant un immense rectangle de 167 mètres en longueur et de 119 en largeur, divisé en dix-neuf nefs allant du nord au sud et en trente-six plus étroites dirigées de l'est vers l'ouest.

La mosquée de Cordoue jouit d'une grande réputation, c'est ce qui a été cause de notre déception en pénétrant à l'intérieur; toute cette architecture est basse, petite, les colonnes soutenant les centaines d'arcs superposés n'ont guère que 3 mètres de hauteur; ce sont des restes d'anciennes constructions romaines, ramassés dans toute l'Espagne et surmontés de chapiteaux romains, corinthiens ou composites, à l'état d'ébauche.

Le vaste édifice a été complètement gâté par la construction d'une église très remarquable en elle-même au centre même du rectangle, puis par les autels délabrés et de mauvais goût occupant tout le pourtour, enfin par la clôture des nombreuses portes anciennes par où la vue s'étendait de l'intérieur dans les cours et jardins plantés encore aujourd'hui de palmiers, d'orangers et de citronniers.

Heureusement le Mihrab, le Saint des Saints, vers lequel se tournaient les musulmans d'Espagne pour faire leur prière, existe encore et peut nous donner une idée assez complète de la splendeur de l'ancienne décoration de toute la mosquée, se résumant aujourd'hui en affreuses bandes blanches et rouges alternées.

Dans le Mihrab était déposé le Coran écrit de la main du calife Othman; ce sanctuaire n'est pas bien grand; un espace carré de quelques mètres le précède et l'on y entre par une porte en arc outrepassé, en forme de fer à cheval dont les claveaux sont décorés de mosaïque en verre; le tout encadré par une large bande d'inscription. Cette porte est d'une belle forme et d'excellente proportion, ce que l'on constate le mieux en la comparant avec celle qui se trouve à la gauche.

Le sanctuaire est de forme octogonale, une riche arcature surmonte les arcs du rez-de-chaussée et supporte la coupole à nervures un peu lourdes, mais combinées avec beaucoup d'habileté; cela est du plus beau style mauresque, largement traité quoique de petites dimensions, décoré avec un goût exquis et une entente parfaite de la couleur, de la lumière et des ombres.

Quien no ha visto a Granada
No ha visto nada.

Qui n'a pas vu Grenade, n'a rien vu, disent les Espagnols, et de fait on ne pourrait se faire une idée même approximative de l'architecture mauresque sans avoir vu l'Alhambra. Il s'élève sur une colline qui domine la ville et toute la magnifique vallée de la Vega; on y arrive par des pentes douces bordées de chaque côté par de petits canaux qui reçoivent le trop plein des immenses réservoirs du plateau supérieur de l'Alhambra. La route s'étend dans un petit bois d'une grande fraîcheur; entre le feuillage on aperçoit d'abord la fontaine monumentale de Charles-Quint, puis la tour du Jugement par où l'on arrive généralement au plateau des citernes.

Ce qui frappe d'abord à la vue de l'Alhambra, c'est l'absence à peu près complète d'ornementation sur les façades extérieures; les murs sont nus; les fenêtres sont de simples trous; quand elles sont géminées, le chapiteau de la colonne qui les divisent n'est sculpté que sur les trois faces visibles de l'intérieur; ce détail prouve assez combien peu d'importance on attachait à l'aspect extérieur; tout était réservé pour l'intérieur des salles et des cours décorées avec une richesse sans pareille.

On remarque encore que tout est conçu en raison du climat brûlant du Midi de l'Espagne : d'abord le site choisi sur une hauteur, en face des sommets neigeux de la Sierra Nevada, ensuite les rares et étroites ouvertures, les fontaines abondantes (dans chaque salle un peu importante, on en trouve une), les cours ombreuses, les fenêtres, percées à plusieurs mètres du sol, des salles petites et ne laissant pénétrer que les rayons du soleil levant ou couchant.

L'Alhambra est surtout bien conservé à l'intérieur, ce qui fait qu'on peut se rendre un compte assez exact de l'état primitif; sans doute l'absence de meubles, de tapisseries, de luminaire, la disparition de la majeure partie des couleurs causent un grand vide; les fontaines, quelques orangers et citronniers seuls y accusent la vie, mais le ciel est toujours bleu, le soleil illumine toujours, de ses rayons ardents, les couleurs chaudes des colonnes de marbre, des broderies des murailles et des toitures émaillées. L'impression est féerique, c'est une architecture inconnue, ce sont des perspectives nouvelles, des effets pittoresques changeant à chaque heure du jour, suivant la position du soleil qui est après tout le plus grand décorateur de cet art. C'est grâce à lui que dans les cours, les découpures à jour au-dessus des arcades, les dessins géométriques si variés, les inscriptions si pittoresques de versets du Coran, les *azulejos* (carreaux de faïence peints) se dessinent si gracieusement, s'harmonisent si bien avec les corniches à chevrons sculptés sur toutes les faces, les portes à incrustations entrelacées et les tuiles vernissées, blanches, vertes et bleues.

A l'intérieur du palais, la décoration, dont les couleurs vives ne se distinguent plus que dans des coins perdus, paraît ce qu'elle est en effet, c'est-à-dire sans relief, sans saillie, à l'exception des voûtes. Dès l'abord, celles-ci sont incompréhensibles; c'est un fouillis inextricable de prismes triangulaires et de demi-cubes sur lesquels s'appuient des demi-arceaux de 0m10 à 0m15 de hauteur, se croisant d'arcs-boutants s'encorbellant avec des retombées dans le vide, de sorte que l'on croit voir une grotte à stalactites plutôt qu'une voûte. On lit d'autant moins les dispositions, le système suivi dans la composition ou la construction que les couleurs qui divisaient ces plafonds en valeurs différentes, sont plus disparues.



En définitive, l'architecture mauresque de l'Alhambra se distingue par une suprême élégance de proportions et de formes dans les arcades, les portes, les chapiteaux, les colonnes, par la variété dans le tracé des voûtes, par la richesse des broderies à jour composées avec un goût exquis, par l'heureuse application des faïences dans les soubassements des salles, par l'infinie diversité des combinaisons géométriques relevées de quelques feuillages et surtout de couleurs harmonieuses, par ces longues bandes d'inscription de l'écriture la plus pittoresque et enfin par l'absence totale de décoration empruntée au règne animal. (Les lions de la cour et les peintures de la salle de justice sont des exceptions.)

Comme plan, nous le répétons, tout est combiné en vue de la vie orientale et de la chaleur du climat.

De même qu'à la mosquée de Cordoue, on est tout étonné de la petitesse relative des constructions de l'Alhambra. La fameuse Cour des Lions, par exemple, que la photographie nous fait paraître assez étendue, reste bien en dessous de l'idée qu'on s'en est faite comme dimensions. Les nombreuses colonnes qui l'entourent (140 environ) n'ont guère que 2m50 de hauteur. Elles paraissent un peu frêles sous le massif qui les surmonte; mais qu'elles sont bien proportionnées dans leur ensemble, que les annelets qui les ceignent se lient bien avec les chapiteaux tous variés dans leur galbe uniforme; comme les *alicatados* (découpures à jour), chefs-d'œuvre de détail, allègent richement les tympans au-dessus des archivoltes, laissant dominer les montants sculptés de broderies semblables à des dentelles où la lumière se joue, sans nuire à l'aspect de solidité qu'ils doivent présenter!

Dans la grande galerie opposée à la salle de justice, qui occupe un des petits côtés de la Cour des Lions, existe un plafond du temps de Ferdinand et d'Isabelle, dont la construction entraîna la démolition d'une voûte mauresque. Rien ne peut mieux faire comprendre la finesse, la distinction, l'élégance de la décoration arabe que ce plafond barbare. Autant l'une est gracieuse, raffinée, harmonieuse, autant l'autre est pesant, grossier, prétentieux.

Les artistes arabes ont su tirer un parti merveilleux des résultats que peuvent produire les ombres plus ou moins vives suivant les valeurs données aux ornements. Les caractères décoratifs de leur écriture, par exemple, se détachent en clair sur un fouillis d'une finesse sans pareille; les dessins géométriques des parois, d'abord un peu incertains à cause de la disparition de la couleur, accentuent leur composition par des valeurs plus fortes, points de repère dans ces décorations qui devaient produire le même effet que des tapisseries.

A côté de l'architecture plus sévère, plus largement comprise du Mihrab de la mosquée de Cordoue, l'Alhambra nous semble ce qu'une église ogivale du xve siècle est à une cathédrale du xiiie siècle. L'art mauresque a suivi la règle générale; il s'enrichit à mesure qu'il s'éloigne du principe, perdant en grandeur ce qu'il gagne en richesse. Comme dans l'art ogival du xiiie siècle, les grandes lignes dominent à Cordoue, comme dans celui du xve siècle, les combinaisons géométriques prennent le dessus à l'Alhambra.

Il serait superflu de vouloir faire une description de chacune des salles ou des cours de l'Alhambra; nous ne pourrions que répéter les considérations générales qui précèdent sans arriver à faire éprouver le charme qui se dégage de cette merveille aujourd'hui déserte.

Il en est de même du Généralife, la résidence d'été des anciens Califes, autre spécimen relativement bien conservé d'architecture mauresque, qui s'élève presque en face de l'Alhambra, au milieu d'une végétation splendide, arrosée par les nombreuses canalisations d'eau qu'y amenèrent les rois maures.

Une notable partie de l'Alhambra fut démolie au xvie siècle pour faire place au palais de Charles-Quint dont nous avons déjà parlé dans notre premier article et qui demeura inachevé, la foudre y étant tombée à trois reprises différentes et très rapprochées. Il est sans doute regrettable que cette construction ait entraîné la démolition d'une aile de l'Alhambra, mais il est juste de reconnaître que le palais nouveau est une des plus belles œuvres de la Renaissance en Espagne.

Il y aurait bien d'autres constructions de la Renaissance à citer à Grenade; la cathédrale, l'Audiencia (très remarquable), la Casa de Don Fernando di Zafra, les tombeaux des rois catholiques dans la belle chapelle royale attenante à la cathédrale, ornée d'une de ces magnifiques grilles monumentales si nombreuses en Espagne. Celle de la Capilla Real est couronnée par différentes scènes de la Passion; les statuettes des douze apôtres décorent les montants; une superbe armoirie

de Castille, soutenue par deux lions et entourée d'anges, occupe le centre de ce travail en fer forgé.



MOTIF CENTRAL DU TRASCORO DANS LA CATHÉDRALE DE GRENADE
Style Churrigueresco

On ne saurait quitter Grenade sans visiter le vieux quartier arabe de *l'Albaycin*, où les habitations mauresques se rencontrent encore si fréquemment; il faut pénétrer dans les cours des maisons particulières pour retrouver une foule de détails intéressants; chapiteaux, galeries en bois, clôtures, portes, etc.

Un peu plus loin, en se dirigeant vers le couvent du Sacro-Monte, on trouve un autre genre d'habitations; ce sont les véritables tanières creusées par les Gitanos dans le flanc de la colline au milieu des cactus géants, des aloès et des agaves. Singulière coïncidence de trouver réunis, en un même lieu et face à face, ces deux extrêmes : l'Alhambra d'un côté, la demeure des Gitanos de l'autre.

Séville et Malaga furent nos deux dernières étapes. En dehors de sa cathédrale, Malaga ne renferme rien de bien extraordinaire; nous faisons exception cependant pour la charmante fontaine de la Alameda.

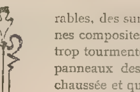
Par contre, Séville est riche en monuments; citons d'abord la cathédrale. Le chroniqueur Zunniga rapporte qu'en 1401, quand la construction fut décidée par le chapitre, on arrêta que la nouvelle cathédrale dépasserait toutes les autres en beauté. Un des chanoines s'écria

Fagamos una Iglesia tan grande, que los que la vieren acabada, nos tengan por locos!

« Construisons une église si grande, que ceux qui la verront achevée, nous tiendront pour fous!. »

En effet, on donna d'abord des dimensions extraordinaires au plan qui mesure 198 mètres de longueur sur 79 de largeur; l'élévation correspond comme hauteur aux deux autres dimensions, de même que tous les accessoires; le chandelier pascal est énorme, le cierge lui-même pèse 2,050 livres; le retable fort beau de la Capilla Mayor est le plus grand d'Espagne; il est du XVe siècle et d'une finesse de travail incroyable. Les pièces les plus remarquables parmi les nombreuses œuvres de joaillerie de la cathédrale sont la *custodia* d'argent, œuvre de Juan de Arfe qui l'exécuta en 1587, et le chandelier nommé le *Tenebrario*, magnifique travail en bronze de forme triangulaire, couronné par quinze statuettes représentant le Sauveur et ses disciples. Il serait trop long de mentionner toutes les richesses renfermées dans les 37 chapelles, dans le Sagrario, la chapelle du chapitre et la Sacristia Mayor. Bornons-nous à citer encore les stalles et le clocher de la cathédrale, la Giralda dont la partie inférieure est de style mauresque; la partie supérieure qui date de 1568 est l'œuvre de Hernan Ruiz de Burgos; la flèche est surmontée d'une statue de la Foi, nommée aussi *Giraldillo*, qui remplit l'office de girouette.

L'hôtel de ville ou l'Ayuntamiento de Séville est une construction de la Renaissance présentant, à côté de détails admi-



rables, des surcharges de mauvais goût, telles que les colonnes composites de fantaisie du premier étage et les frises par trop tourmentées. Par contre les pilastres, les sculptures des panneaux des piédestaux, la belle porte en bois du rez-de-chaussée et quelques fenêtres à l'étage sont bien traitées.



FENÊTRE AU PREMIER ÉTAGE DE L'AYUNTAMIENTO A SÉVILLE

Qui a vu l'Alhambra avant l'Alcazar peut se rendre compte des défauts de ce dernier monument. Ainsi, au lieu de conserver au-dessus des colonnes dans la cour des Doncellas, les parties pleines que demande l'aspect de solidité, on a continué les découpures à jour beaucoup trop grandes d'échelle d'un bout à l'autre de la cour; les colonnes sont de la Renaissance, ajoutées plus tard sans doute; on retrouve en d'autres places, des restes romains, avec des chapiteaux trop étroits; des armoiries avec des aigles et des lions font tache dans les azulejos et les frises; enfin, la forme des arcades est disgracieuse.

Le patio de las Munecas, récemment restauré, rappelle le beau style de l'Alhambra. La façade de l'Alcazar présente une magnifique corniche d'un fort bel effet; dans plusieurs salles à l'intérieur du palais la décoration peinte, couverte de badigeon une première fois, a été refaite par un nouveau badigeonneur.

Citons pour terminer la maison de Pilate, ainsi appelée parce qu'elle reproduit, dit-on, la disposition de l'habitation de Pilate à Jérusalem. C'est une belle construction de style mauresque qui renferme une magnifique cage d'escalier et différentes salles intéressantes.

Nous avons exprimé dans ces notes de voyage nos impressions devant les monuments les plus connus de l'Espagne; mais on se ferait une fausse idée des richesses artistiques de ce pays en croyant qu'elles se bornent aux œuvres que nous avons citées; celles que nous n'avons point mentionnées sont certes les plus nombreuses.

D'un autre côté, nous avons souvent entendu exprimer des opinions assez aventurées sur le mérite artistique des monuments de la Renaissance en Espagne; nous pensons que ces opinions ne sont basées que sur une connaissance imparfaite des œuvres architecturales du XVIe siècle. Si l'on devait, par exemple, juger les tombeaux de l'église de Santa Maria Gloriosa dei Frari à Venise, d'après les photographies des tombeaux de cette église que l'on trouve un peu partout, on se ferait grande illusion; les reproductions des plus beaux sont introuvables; il en est de même pour bien des monuments espagnols : retables, autels, tombeaux, chapelles, cloîtres, stalles, jubés, grilles, tabernacles, etc.

Aussi, si un de nos lecteurs hésitait à entreprendre un voyage d'étude en Espagne, l'engagerions nous fortement à visiter ce pays trop peu connu des architectes.

Qu'il en parcoure les principales villes et qu'il s'y entende longtemps répéter le salut bienveillant :

Vayase Usted con Dios, Senor.

Il ne s'en repentira point.

Eug. Geefs.

Revue de l'Architecture en Belgique

–

(Voir col. 54, 76, 86, 105, 136 et 169.)

BRUXELLES

II

a Bourse de Commerce marque à peu près le milieu de la ligne de nos boulevards intérieurs; elle occupe le centre du quartier le plus mouvementé de Bruxelles, du quartier des affaires.

C'est un monument auquel on n'accorde généralement, avec raison, qu'un mérite médiocre; c'est de l'architecture inspirée des œuvres les moins bonnes de l'école française du second empire; la richesse outrée de l'ornementation, la profusion de sculptures ne parviennent pas à lui donner du caractère, ni à dissimuler la pauvreté d'imagination dont l'auteur a fait preuve tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

La situation centrale, exceptionnelle, de cet édifice du XIXe siècle exigeait une œuvre originale et belle, exempte de banalités, une de ces œuvres qui caractérisent une époque, qui marquent un progrès; on en a fait un bâtiment quelconque, d'un type très connu, dont la destination n'est nullement indiquée, tant s'en faut.

Ici encore, le choix de la pierre blanche n'a pas été heureux; malgré les mesures prises, il y a quelque temps, pour leur conservation, les corniches et la plupart des parties saillantes souffrent considérablement des inclémences d'un climat, pour lequel cette pierre ne semble pas avoir été formée.

⁂

Autour de la Bourse, les terrains à bâtir sont restés longtemps inoccupés, à cause de leur prix élevé: 1,000 et 1,200 fr. le mètre carré; la Ville a consenti, dans ces dernières années, à les réduire notablement au profit de spéculateurs qui s'engageaient, en échange de cette faveur, à couvrir, à bref délai, ces terrains de constructions, parmi lesquelles nous citerons: des rangées de maisons très simples, par les architectes Gys, rue de la Bourse, Chameau et Servais, rue Maus; leur uniformité, un peu ennuyeuse, n'exclut pas cependant certaines qualités qui proviennent de leur grande simplicité même; nous leur trouvons en outre ce mérite, précieux à notre avis, que la ligne architecturale résulte directement de la construction et de la nature des matériaux employés; tout cela n'est pas riche, c'est vrai, mais c'est loin d'être mauvais.

Dans ce milieu monotone, rue Henri Maus, une maison en briques et pierre bleue, de l'architecte Rieck, se fait remarquer tant par l'originalité de sa conception, la forme agréable de sa loggia, que par la distribution judicieuse des matériaux; cet ensemble dénote des qualités d'imagination que nous regrettons de ne pas retrouver plus souvent dans les autres œuvres de notre confrère Rieck, dont nous aurons à nous occuper dans cette revue.

En face de la Bourse, signalons en passant une lanterne en fer forgé d'un beau travail mais d'aspect très lourd, servant d'enseigne à un café, et le café de l'Hôtel Central qui attire l'attention bien plus par sa décoration intérieure brillante et tapageuse que par son architecture insignifiante.

⁂

Un peu plus loin, rue Orts, le théâtre de la Bourse étale ses plates et hétérogènes façades pseudo-mauresco arabes, dont les différentes parties, voulant accuser la salle et la scène, ne sont nullement reliées entre elles, semblent étrangères l'une à l'autre et manquent complètement de proportion.

La salle, décorée d'innombrables sculptures, de minuscules ornements dorés, peints en rouge, en bleu, en vert vifs, peut plaire à la multitude; nous n'étonnerons personne dans le monde artiste, en déclarant carrément que nous avons peine à y reconnaître la main habile du décorateur de réputation qui l'a conçue, et qu'à l'exception peut-être du couronnement de l'escalier, dont l'ensemble est assez agréable à voir, l'intérieur, pas plus que l'extérieur du théâtre de la Bourse, n'a avec l'architecture que des rapports très éloignés.

Comme disposition et comme décoration, nous lui préférons de beaucoup l'Eden, dans lequel les lignes architecturales sont au moins respectées; si l'on s'en est inspiré ici, on l'a fait avec une insigne maladresse et sans aucun souci des principes élémentaires esthétiques qu'on ne devrait jamais transgresser.

L'escalier à jour, qui occupe à peu près le centre de la construction et donne accès aux deux étages de la salle, est un élément et un motif assez neuf de décoration, mais il deviendrait, croyons-nous, en cas d'incendie, un danger très sérieux.

En effet, prise de peur à tort ou à raison, la masse des



spectateurs se précipiterait vers cet unique escalier, trop étroit pour la contenir; chacun voulant devancer son voisin, il y aurait de nombreuses chutes inévitables dans ces bousculades; l'escalier étant ouvert des quatre côtés, les plus hardis se jetteraient certainement de la salle sur les paliers et les marches, où se produirait un véritable entassement qui obstruerait le passage; alors, le poids considérable de cette foule amoncelée pourrait peut-être avoir raison des quelques boulons et des bracelets qui retiennent d'une façon trop rudimentaire, à notre avis, ces marches et ces paliers aux colonnes de fonte de la salle! Nous pouvons nous tromper, mais nous croyons sincèrement ne rien exagérer dans cette appréciation; nous nous étonnons même que l'autorité communale, si soucieuse ailleurs de la sécurité du public, ait approuvé pareille disposition et autorisé semblable construction.

⁂

Signalons en passant, dans la rue Orts, le Café flamand, pour sa salle assez pittoresquement décorée. Signalons aussi, à l'angle de la rue Van Praet, le Café des Templiers, façade en pierre bleue et pierre de Gobertange, de construction très récente — il vient à peine d'être achevé — par notre confrère Decubber. Cette façade, sans grandes prétentions, présente, dans sa simplicité, quelques qualités d'ensemble, les proportions en sont généralement bonnes, les profils raisonnablement tracés, mais elle manque évidemment d'imagination.

L'hôtel des ventes, de l'architecte A. Dumont, dont *l'Émulation* a publié la façade dans sa IXe année, pl. 25, occupe presque totalement le quadrilatère formé par le bouvard, les rues Van Praet, des Pierres et la place Saint-Géry; nous en avons apprécié les mérites dans cette même année, col. 64.

⁂

Le Marché, place Saint-Géry, est une œuvre réussie, que l'on doit à l'architecte H. Vanderheggen. C'est de la bonne architecture flamande, exempte de lourdeur; les détails peu nombreux, comme il convient du reste à un édifice exclusivement utilitaire, sont bien étudiés; nos lecteurs ont pu s'en rendre compte par les planches 19 à 24 de notre VIIIe année.

Si l'aménagement des caves et de la glacière a été l'objet de vives critiques, — l'eau y a fait irruption, paraît-il, — elles ne sont pas imputables à M. Vanderheggen, qui a dû céder, si nos souvenirs sont exacts, aux exigences de la section des travaux publics, dont un autre de nos confrères faisait alors partie; l'intervention autorisée de ce dernier fut néfaste dans cette circonstance.

⁂

Nous retrouvons au boulevard Anspach, entre la rue des Pierres et la place Fontainas, de nouveaux spécimens de l'architecture clichée de MM. Mosnier et consorts, dont quelques-uns cependant, notamment l'habitation de M. Canler, à l'angle de la rue des Pierres, qui fut primée d'ailleurs, paraissent avoir été moins négligemment étudiées, et nombre de façades insignifiantes, dues à divers, auxquelles nous ne nous arrêterons pas.

Nous distinguons, disséminées parmi ces dernières: la maison no 97, par M. Verdussen (14e prime), façade un peu banale, mais bien ordonnancée; celles nos 91 à 95, par l'architecte Flanneau (6e prime), que nous avons reproduites (IIIe année, planches 17 à 20), dont l'ensemble assez heureux, le soin apporté à l'étude et à l'exécution de certaines parties ne font pas oublier la faiblesse, la maigreur et la mauvaise disposition, au point de vue perspectif, de certaines autres; celle no 87, de notre confrère Van Mansfeld, dont l'ensemble est satisfaisant, mais le motif avant-corps central fort étriqué et le couronnement lourd; enfin, no 83, le Café central, de M. Hoste, remarquable, dans un autre ordre d'idées, par la grossièreté de son architecture et la lourdeur excessive des consoles des balcons; on y reconnaît la même main que dans la façade boulevard Anspach, en face du Grand-Hôtel, aux balcons en forme de bénitier, que nous signalions dans notre précédent article.

⁂

Boulevard du Hainaut, citons, par ordre, à partir de la place Fontainas: la maison nos 13 et 15 de feu l'architecte Abeels que l'octroi de la 10e prime (!), à laquelle il ne s'attendait certainement pas, a dû agréablement surprendre; l'hôtel no 55, par l'architecte Rieck, façade tout entière en pierre blanche, assez mouvementée, de proportions heureuses, aux détails étudiés, mais sans recherche, sans aucune originalité; l'école place Joseph Lebeau, d'Emile Janlet, que nous avons fait connaître à nos lecteurs (VIIe année, planches 37 à 47), œuvre de mérite que sa situation à front de rues fort étroites, l'emploi de matériaux apparents très sombres à l'intérieur ont privé en partie





de la lumière si indispensable dans une école; la maison n° 74, du même architecte, où l'on retrouve, dans un milieu beaucoup moins riche une ordonnance générale analogue à celle du Café de la Bourse; l'École modèle, d'Ernest Hendrickx (19e prime), publiée dans notre Ve année, planches 40 à 44 qui méritait mieux, selon nous, à cause surtout de la nouveauté de l'emploi d'éléments romans dans une construction aussi moderne, agencés ici avec un rare talent, de la disposition nouvelle et commode de l'école et de la rationalité de construction, notamment du préau central.

Citons encore le petit hôtel n° 108, récemment élevé d'après les plans de l'architecte Dewez, et la maison n° 129 par feu Auguste Schoy dont les lignes un peu molles, surtout à la partie supérieure, les menuiseries et les autres détails, évidemment inspirés d'une mauvaise époque de la Renaissance flamande, ne sont ni heureux ni distingués.

∴

A part ces quelques œuvres, dont la plupart ont d'indiscutables mérites, nous ne voyons, dans cette partie des boulevards du Centre, rien qui soit digne de retenir longuement l'attention; la plupart des autres constructions ne présentent que des façades très ordinaires auxquelles on a visiblement consacré peu d'argent; la belle période de prospérité pour la bâtisse touchait à sa fin, la fièvre était bien près de s'éteindre.

Deux d'entre elles cependant ont dû nécessiter une dépense supérieure à la moyenne des autres et n'en sont pas meilleures pour cela; ce sont : un grand bâtiment élevé par M. Rieck sur l'excédent du terrain du Panorama, aux prétentions monumentales, à l'ensemble décousu, aux profils grossiers, aux détails négligemment dessinés; et la maison n° 79 que les nombreuses sculptures informes, hors d'échelle, dont elle est chargée et les prétentions ridicules de son auteur ont rendue célèbre au moment du concours sous le nom de *la maison non primée;* l'écriteau, placé par ce dernier pour signaler à la vindicte publique le prétendu déni de justice du jury, était inutile : il n'y a qu'à voir la maison pour comprendre que le jury qui, selon nous, n'a pas toujours été assez sévère, ne pouvait accorder même une mention à cette... pâtisserie.

∴

Signalons encore le Palais du Midi, cette entreprise désastreuse de la Compagnie Immobilière (architecte Wynand-Janssens) où s'installe lentement en ce moment l'École industrielle. Quoique certaines personnes aient voulu prétendre qu'on s'est inspiré pour ses façades, de celles des Magasins Réunis à Paris — ce qui est fort contestable pour lesquelles d'ailleurs nous n'avons qu'une estime relative, nous ne parvenons pas à leur trouver du mérite; les ouvertures trop grandes du premier étage et conséquemment la maigreur des trumeaux leur donnent un aspect de déhanchement désagréable, et, sauf dans les pavillons extrêmes, il n'y a aucune pondération entre les pleins et les vides.

Comme disposition intérieure c'est tout bonnement absurde : les galeries presque obscures qui sillonnent la partie nord, les nombreux magasins fort exigus qui les bordent, sont peu ou point éclairés; aussi sont-ils presque tous inhabités, et, à l'exception de la halle nord qui sert, faute de mieux, de marché aux légumes, et dans laquelle il y a un peu d'animation à certaines heures, le Palais du Midi est désert et triste à voir. L'architecture intérieure est des plus simples, rudimentaire même, il semble qu'on ait tout sacrifié aux façades, ce dont cependant on ne s'aperçoit guère.

En face, n° 139, une petite façade en briques et pierre bleue, semble être l'indication d'une idée plutôt que sa réalisation; il y a là un mélange de fenêtres ogivale et rectangulaires auxquelles il manque les quelques motifs d'ornementation qui auraient pu faire accepter, peut-être, ce voisinage assez bizarre. Quelques-uns de ces détails, les consoles des balcons, par exemple, celles-là trop petites et ceux-ci trop grands, ne sont pas même achevés. C'est visiblement incomplet!

Enfin, à l'angle du boulevard du Midi, à droite en regardant la gare, une étrange construction, dans laquelle on a fait un fort mauvais emploi de certains éléments de style mauresque, donne aux étrangers arrivant de ce côté de la ville une singulière idée de l'architecture bruxelloise.

∴

Le tracé de l'avenue du Midi a été comme le corollaire obligé du percement des boulevards; elle occupe l'axe de la gare et paraît, de celle-ci, tandis que les boulevards se présentent obliquement, être la véritable entrée, la grande artère donnant accès à la cité.

Nous n'y trouvons à signaler que l'originale habitation de l'architecte communal M. V. Jamaer, publiée dans notre Ve année, planches 35 à 39 qui, si elle avait été construite quelques années plus tôt, aurait été certainement désignée pour l'une des primes du concours, et quant à la construction ridicule que, sous prétexte de chapelle en style roman (?) on a élevée à l'angle de la rue du Miroir, elle ne mérite guère qu'on s'y arrête.



CONCOURS



On nous avait affirmé, il y a quelque temps, que le Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode avait pris une décision relativement au jugement du concours ouvert l'année dernière pour la construction d'une école rue Braemt, il n'en est rien, paraît-il, mais il a décidé, dans sa dernière réunion, de mettre au concours les plans du nouvel hôpital qu'il se propose d'ériger. Pour obtenir le programme de ce concours, s'adresser à M. le Secrétaire communal de Saint-Josse-ten-Noode.

Dans la séance du 20 décembre du Conseil communal de Bruxelles, M. Richald a demandé, tant en son nom qu'au nom de ses collègues MM. Janson et Lepage, qu'une somme de 500,000 francs soit portée au budget pour la construction de maisons ouvrières dont les plans seraient mis au concours.

Le Conseil a admis en principe la proposition de ces Messieurs et a décidé qu'une somme de 3,000 francs serait distribuée en primes aux meilleurs projets. Nous publierons le programme de ce concours aussitôt qu'il nous aura été communiqué.



ŒUVRES PUBLIÉS



Notre planche 40 représente, après sa restauration, le bâtiment du haut de la Grand'Place, à Bruxelles, connu sous le nom de *Maison des Ducs de Brabant;* nous lui consacrons, dans cette livraison, une intéressante notice de notre savant collaborateur Alphonse Wauters.

Nous publions, planches 41 à 44, le projet d'église protestante, présenté au concours d'Antonstadt-Dresde (Allemagne), par notre confrère Antoine Eul, de Louvain, qui y obtint la première prime (1,500 marks).

Le programme exigeait les conditions suivantes :

L'église devait contenir 1,200 à 1,250 personnes assises; elle devait se composer d'une halle d'entrée, d'une nef avec galerie, de deux sacristies, d'une salle de chant et d'un dépôt pour les accessoires du culte. Dans la tour on demandait un étage pour les cloches, une horloge avec sonnerie et l'habitation du sonneur.

Un système de chauffage central était prescrit.

Le programme ajoutait :

Le monument sera simple de forme et plein de dignité; sa construction présentera la plus grande garantie contre l'influence du mauvais temps et contre le feu.

La tour et les façades seront en pierre de taille (sable) émoulue à l'intérieur; les murs et voûtes pourront être plâtrés.

Toutes les places seront voûtées, à l'exception de la cage de cloche, la chambre d'horloge, ainsi que l'habitation du sonneur.

La charpente sera en grande partie en fer; on emploiera aussi peu de bois que possible.

Comme architecture, les styles roman ou de la Renaissance italienne seront seuls admis.

La dépense pour la construction, l'installation du chauffage et de l'éclairage au gaz ne dépassera pas 350,000 marks (437,500 francs).

Le montant des primes s'élevait à 3,000 marks, soit à peu près 1 p. c. de la dépense.

On peut se convaincre, en examinant les plans, façades et coupes, que le projet de M. Eul répond en tous points aux

conditions du programme; l'architecture en est simple et sévère, comme il convient à un édifice du culte, surtout du culte luthérien.

—

La Buvette de la fabrique de liqueurs *Lucas-Bols*, que tous nos lecteurs se souviennent avoir vue, l'année dernière, dans les jardins de l'exposition d'Anvers, fait l'objet de nos planches 45 et 46, qui ont paru dans notre 6e livraison; la planche 46 a été reproduite peu après par le *Scientific American*, de New-York. Les plans de ce joli chalet sont de M. Joseph-Th.-J. Cuypers fils, ingénieur-architecte à Amsterdam. L'exécution en a été très soignée par la maison Verbeck et fils d'Amsterdam, qui l'a entreprise, toute meublée, pour le prix de 10,000 francs. Les terres-cuites, exécutées d'après un système de sgraffito, proviennent de la maison Villeroy et Boch, à Merzig; c'est d'après le même procédé qu'a été faite la décoration extérieure du « Rijcks Museum » d'Amsterdam.

Le chalet est démontable et peut être déplacé rapidement. C'était une des constructions en bois les plus réussies de l'exposition d'Anvers.

La planche 47 est une phototypie des dessins originaux de feu E. Carpentier pour le maître-autel et un vitrail de l'église de Thollembeek, qu'il a construite; nous regrettons de n'avoir pu reproduire en chromo ces merveilleux dessins, que nos lecteurs se rappelleront peut être avoir vu à notre exposition spéciale d'architecture, en mai dernier.

Nous avions déjà publié (Ire année, pl. 35, 37 et 48), le plan et deux coupes du chœur de l'église de N.-D. de la Chapelle, restauré, avec beaucoup de talent et de science, par M. V. Jamaer, architecte de la ville de Bruxelles; nous donnons, planche 48, la vue extérieure de cet intéressant morceau d'architecture, l'un des plus anciens de Bruxelles.

Bientôt on entamera la restauration de la tour, dont le Conseil communal a approuvé récemment le projet; la dépense que nécessitera ce travail s'élèvera à 153,000 francs. On pourra se faire une idée de l'importance de cette restauration, quand on saura qu'elle exige l'emploi de 369 mètres cubes de pierres de Gobertange, dont la plus grande partie devra être sculptée. La restauration comprend la reconstruction de l'escalier en pierre de Château-Landon et la restauration éventuelle du clocher de la tour, dont la silhouette originale est un des ornements du panorama de la ville. De nouvelles portes devront être placées à l'entrée de l'église et celle qui conduit à la tour devra être remplacée.

C'est ainsi que peu à peu on rendra au vénérable édifice son véritable aspect; nous ne pouvons que féliciter l'Administration communale de Bruxelles, qui intervient pour plus de 70,000 francs dans cette dernière dépense, de la sollicitude qu'elle montre constamment pour nos vieux monuments historiques. Son exemple devrait être imité.



MÉLANGES

—

Société Centrale d'Architecture. — Dans sa dernière assemblée générale (décembre), la Société Centrale d'Architecture a entendu le rapport annuel présenté, au nom du Comité, par M. Dumortier, président sortant non rééligible. Ce rapport, que nous publierons dans la livraison prochaine, constate les succès obtenus dans les démarches que la Société ne cesse de faire en faveur des concours publics, la réussite des excursions, l'état prospère des finances, etc., etc.

L'assemblée a ensuite procédé au renouvellement partiel de son Comité, qui se compose actuellement comme suit :



Président :	M. Jules Brunfaut.
Vice-Président :	M. Ernest Acker.
Secrétaire :	M. Jules Rau.
Secrétaire adjoint :	M. X...
Trésorier :	M. Joseph Peeters.
Bibliothécaire :	M. Paul Saintenoy.
Commissaires :	MM. Léopold Delbove et Henri Vandeveld.

M. Gustave Maukels, récemment nommé professeur d'hygiène et de jurisprudence du bâtiment à l'Académie de Bruxelles, et qui remplissait depuis cinq ans les fonctions de Secrétaire avec distinction et dévouement, avait manifesté formellement le désir que son mandat ne fût pas renouvelé.

—

La Société a reçu de M. Paul Wallon, secrétaire principal de la Société Centrale des Architectes de Paris, une gracieuse lettre fort intéressante au point de vue de la situation actuelle en France de la question des concours publics. Nous en rendrons compte prochainement.

—

L'Essor a accompli l'an dernier le Xe anniversaire de sa fondation; il inaugure son second décennat en travaillant à l'extension de son programme. Il a dressé le plan d'organisation d'une *Caisse* destinée à couvrir les frais d'exécution d'œuvres d'art appliqué, d'œuvres décoratives.

Cette caisse spéciale est indépendante de la caisse de l'*Essor*.

Le titre en est *Caisse d'Art appliqué*. Elle est fondée pour favoriser l'exécution d'ouvrages d'art appliqué, pour répandre le goût des arts en faisant naître des œuvres particulières dans toutes les applications possibles des arts plastiques et en décorant les rues et les monuments.

La propriété de ces ouvrages sera offerte aux autorités publiques à l'effet d'en faciliter la libre jouissance à tous et de veiller à leur conservation.

Les primes calculées d'après les frais indispensables à l'exécution des ouvrages, seront réparties par la voie de concours publics jugés par un jury mixte composé par moitié de membres de l'*Essor* et d'artistes étrangers au cercle, désignés par l'Assemblée générale de l'*Essor*.

Pour alimenter cette caisse, l'*Essor* organisera, avec le concours des *Marsouins* et de la Société des Artistes dramatiques, des fêtes et des Expositions dont le produit sera affecté exclusivement à cet objet.

L'accord entre ces trois sociétés s'est confirmé à la faveur d'un raout, donné récemment à la *Taverne Saint-Jean* par les *Marsouins*, auquel assistaient un grand nombre de membres des trois cercles.

Nous applaudissons de tout cœur à cette généreuse initiative de nos amis de l'*Essor*, et nous mettons nos colonnes à leur disposition pour donner la publicité dont nous disposons, aux concours qu'ils organiseront.

—

Bruxelles-Attractions. — Sur la demande qui lui en a été faite, le Comité de Bruxelles-Attractions s'est adjoint en qualité de délégué, M. Jules Brunfaut, président de la Société Centrale d'Architecture.

—

NÉCROLOGIE

—

La Société Centrale d'Architecture vient d'être de nouveau éprouvée par la mort d'un de ses plus jeunes membres effectifs, Gustave De Vlaminck, décédé le [illegible] décembre.

Né à Bruges en [illegible], il avait commencé ses études à l'Académie de cette ville; puis il était venu à celle de Bruxelles, et y avait remporté de nombreux succès; plusieurs concours importants, auxquels il a pris part dans ces dernières années, avaient permis à ses confrères d'apprécier le mérite de ses projets, et c'est en mettant la dernière main à un projet d'orphelinat destiné au concours d'Etterbeek, qu'il fut frappé d'une congestion cérébrale, résultat d'un excès de travail enfiévré.

Le président de la Société a rappelé, au bord de sa tombe, le dévouement et la modestie qui caractérisaient De Vlaminck; sa mort laisse, parmi ses confrères et ses amis, de sincères et légitimes regrets.

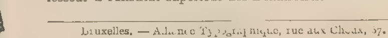
—

Errata

—

1° Dans l'article : *Le Ciment artificiel magnésien*, les deux tableaux de la colonne 94 ont été mal placés; l'un aurait dû se trouver à la place de l'autre.

2° C'est par une erreur bien involontaire, que notre correspondant anversois a, dans l'article : *Revue de l'Architecture en Belgique*, attribué à feu Louis Baekelmans, les plans du nouvel hôpital d'Anvers; ils sont l'œuvre de son frère François Baekelmans, l'auteur du Palais de Justice, actuellement professeur à l'Institut supérieur des Beaux-Arts.



Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.

L'ÉMULATION

PUBLICATION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

XI[e] ANNÉE (1886)

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

PLANCHES

CROQUIS DANS LE TEXTE

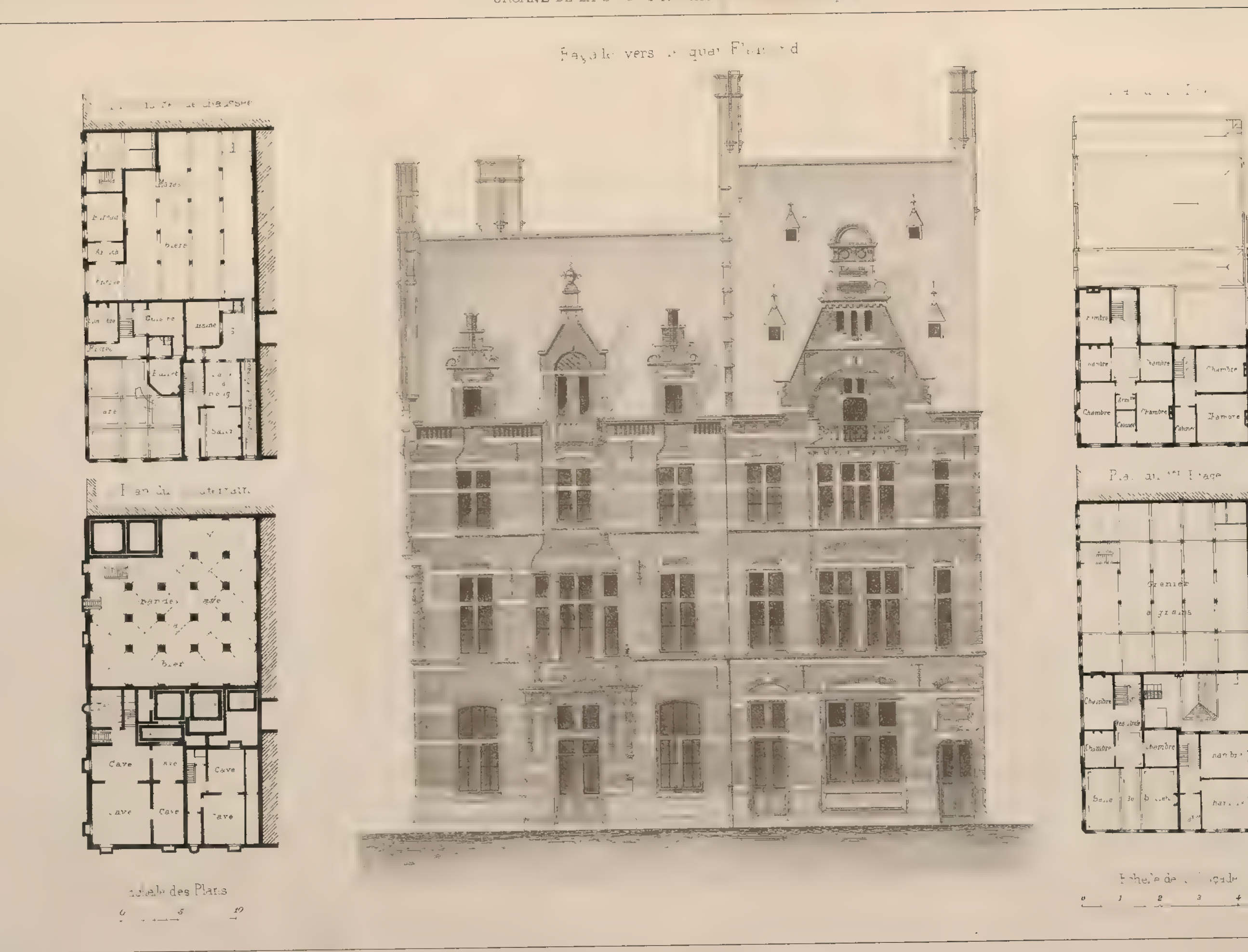
TEXTE





BEFFROI DE TOURNAY

ARCHTE E. CARPENTIER



PL 2

CH CLAESEN à Liege
Editeur de publications artistiques

MAGASIN BRYS FRÈRES A ANVERS

1880

ARCHTES BLOMME FRÈRES

… Liege
… publications …

PL. 3

MAGASIN BRYS FRÈRES A ANVERS

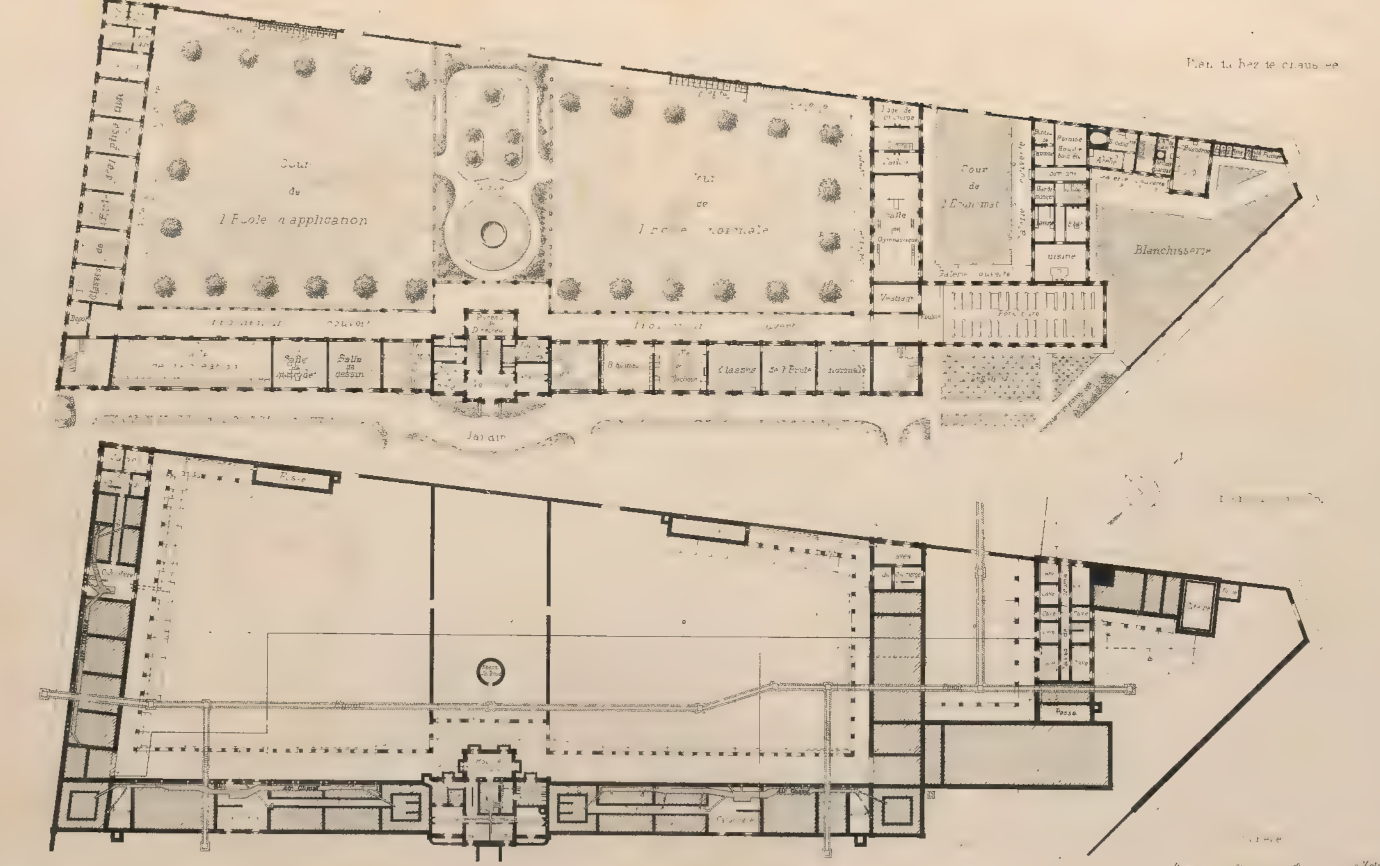
1886

ARCH^TES^ BLOMME FRÈRES

MAGASIN BRYS FRÈRES A ANVERS

1880

ARCHTES BLOMME FRÈRES



ECOLE NORMALE DE MONS

Archte J. HUBERT

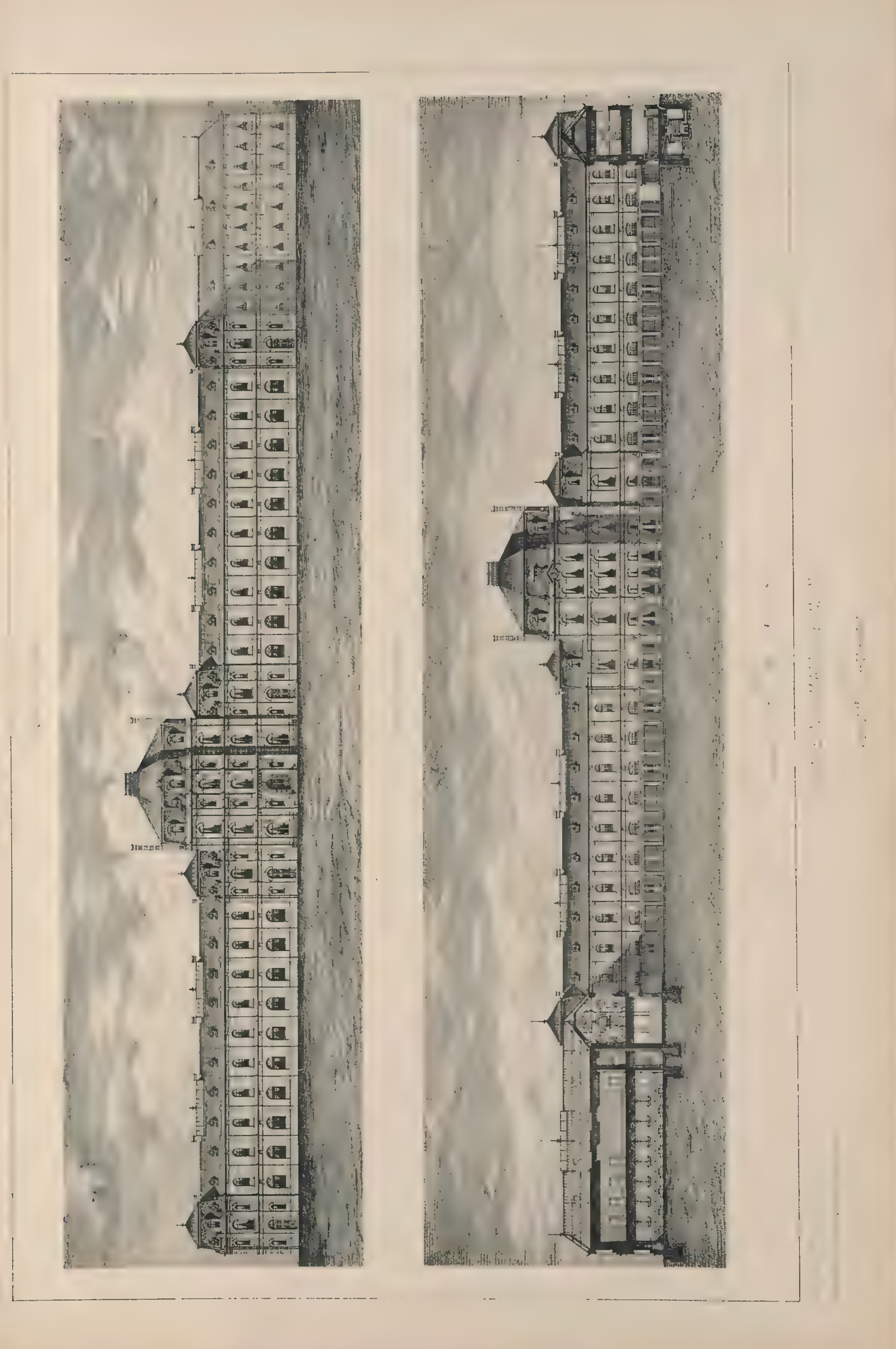


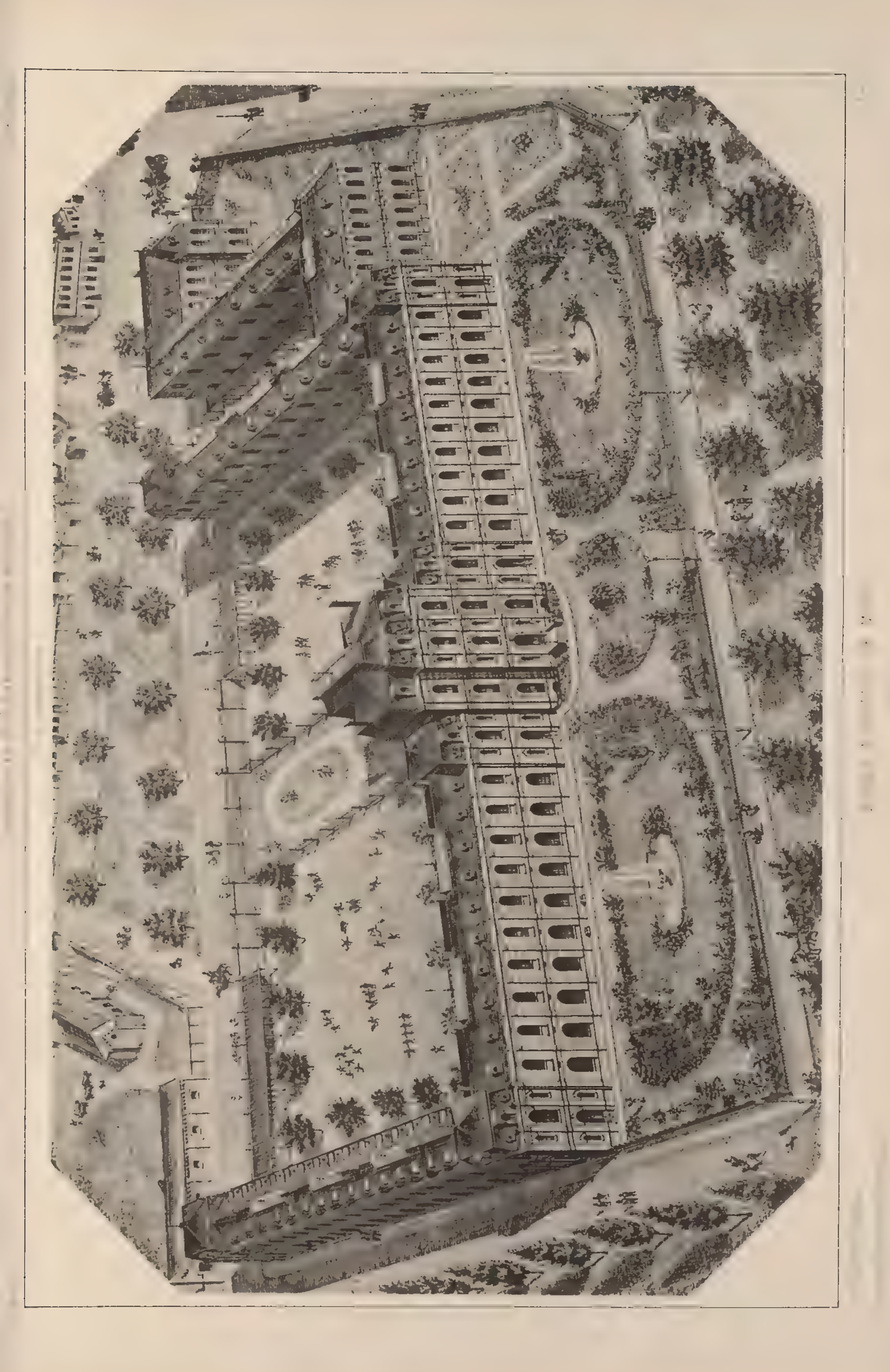
CH. CLAESEN à Liège

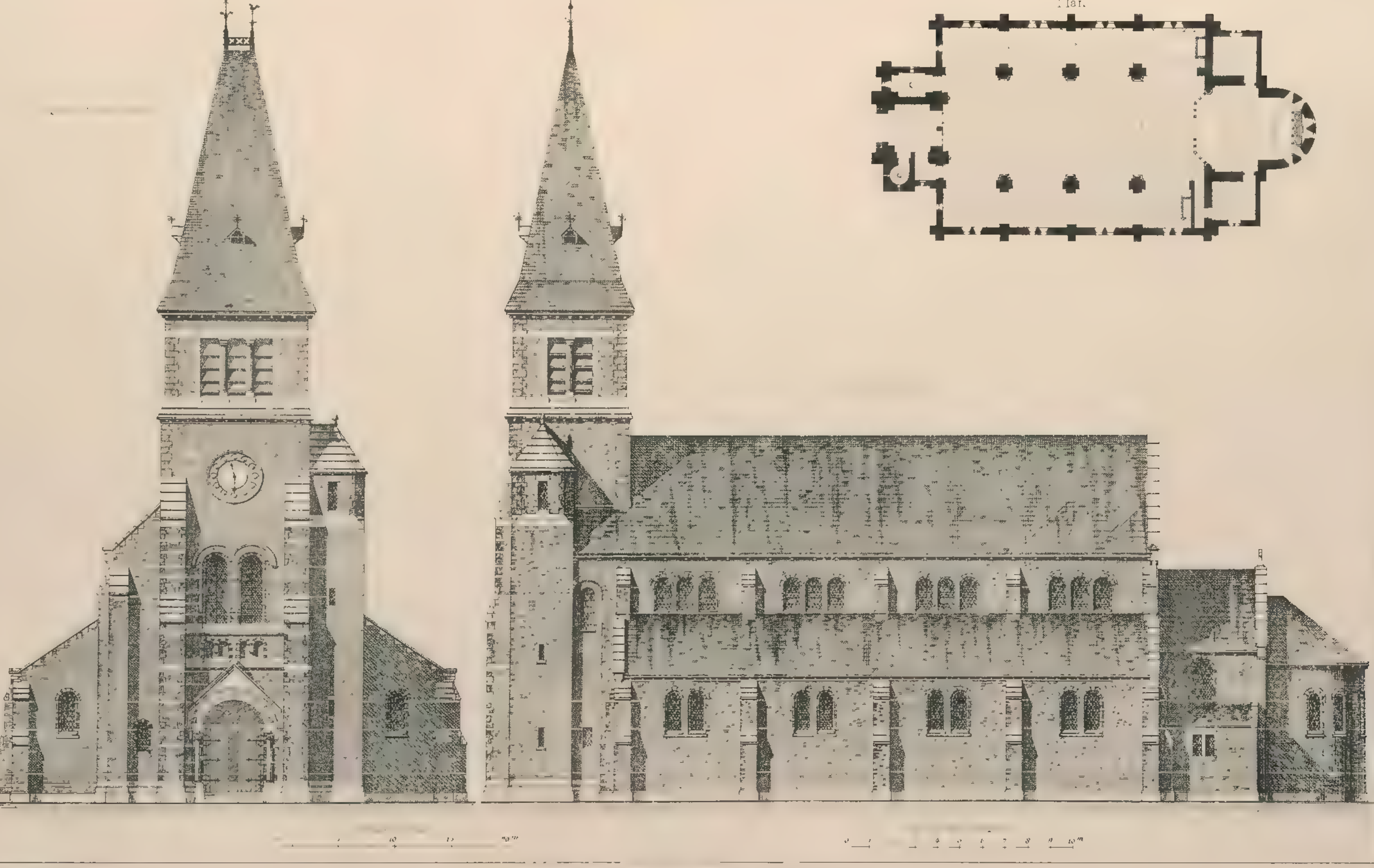
ÉCOLE NORMALE DE MONS

ARCHTE J. HUBERT

PL.






Plan.

[illegible]

CH. CLAESEN à Liège

Éditeur de publications artistiques

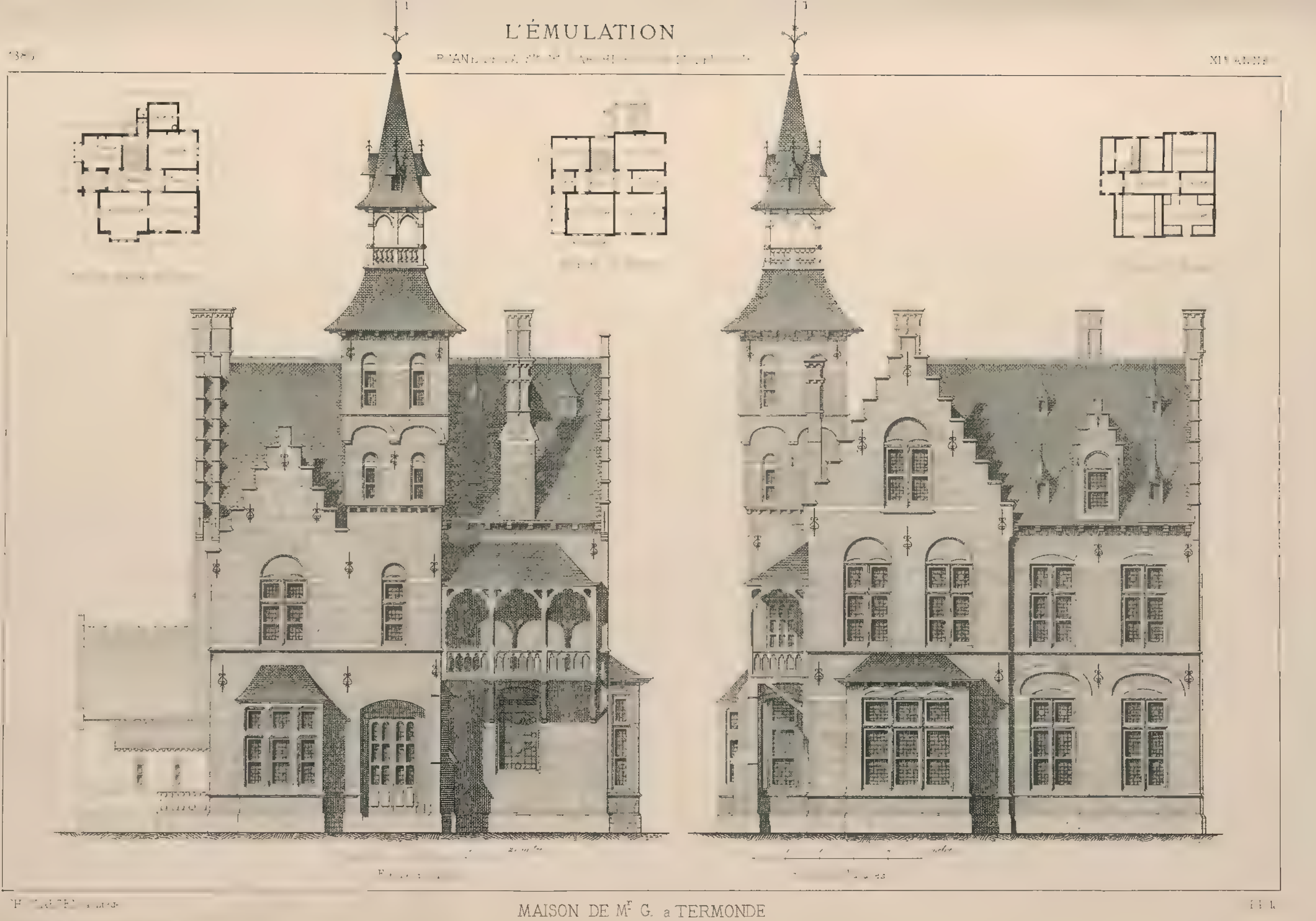
ÉGLISE DE GRIMDE PRÈS TIRLEMONT

PL. 1

ÉGLISE DE GRIMDE PRÈS TIRLEMONT

1281

Pl 1



MAISON DE Mr G. à TERMONDE

P. VAN KERKHOVE



Plan du Rez-de-chaussee

Jardin

Galerie couverte

Salle de gymnase

Cour de service

Jardin potager

Jardin de l'Infirmerie

Salle de bains

Magasin

Parloirs

Office

Vestibule

Lavabos

Réfectoire

Galerie

Grande cour

Salle de jeu

Classe

Bureau

Porte

Vestibule

Salon

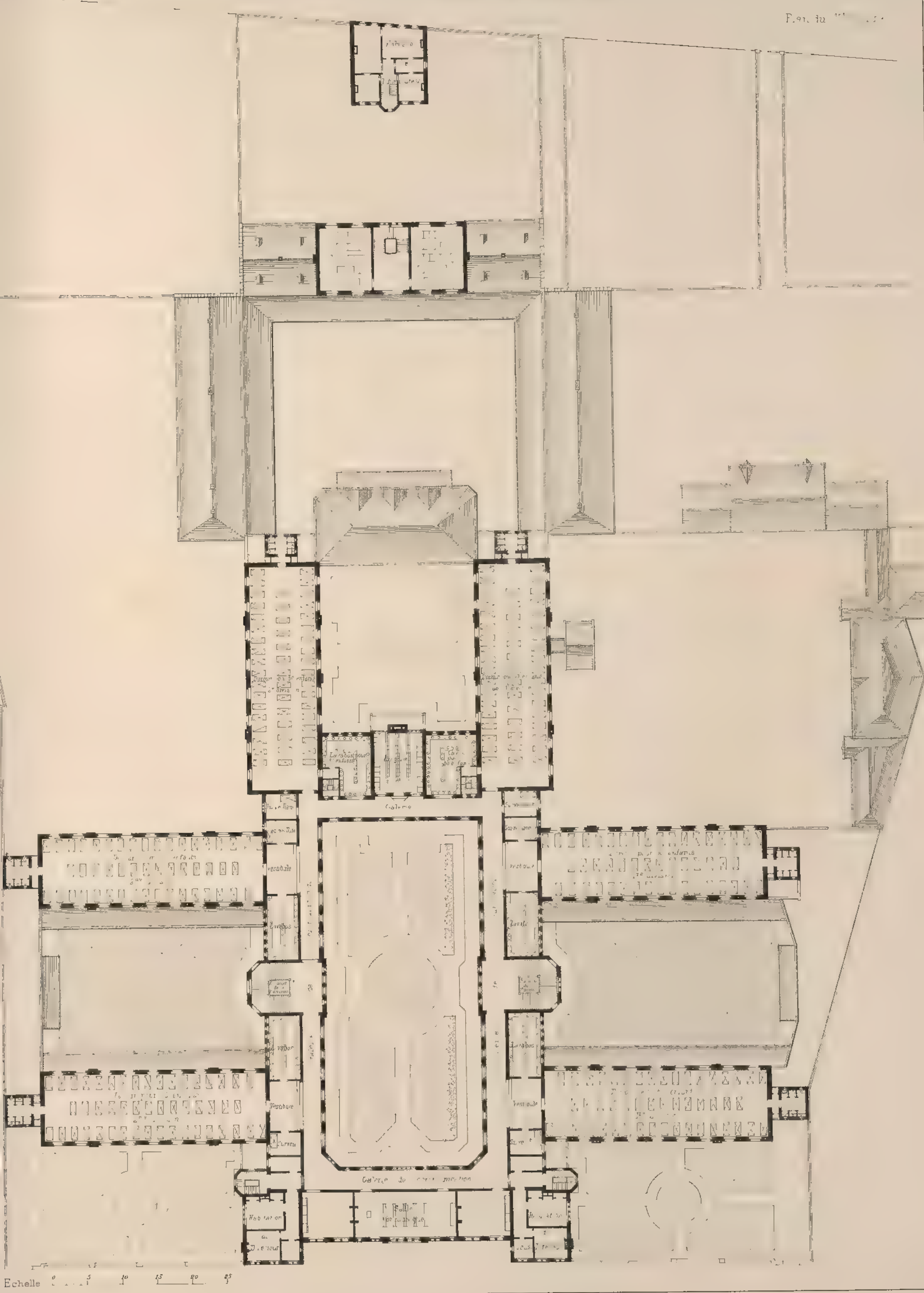
Terrain à Bâtir

ORPHELINAT DE GARÇONS A ANVERS

ARCH^{TE} BLOMME FRERES

PL. 13

L'ÉMULATION
ORGANE DE LA Ste ... XIe ANNEE



PL 14

ORPHELINAT DE GARÇONS A ANVERS

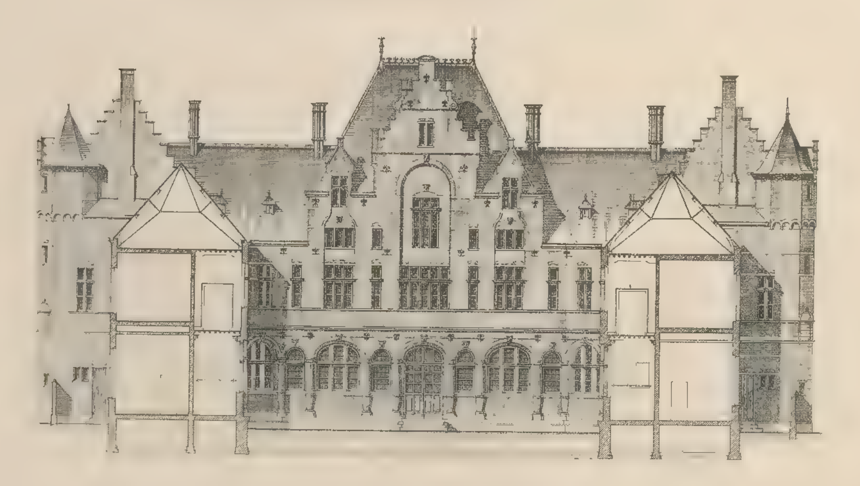
ARCHTES BLOMME FRERES

H. CLAESEN à Liège
Éditeur de publications artistiques

Façade p



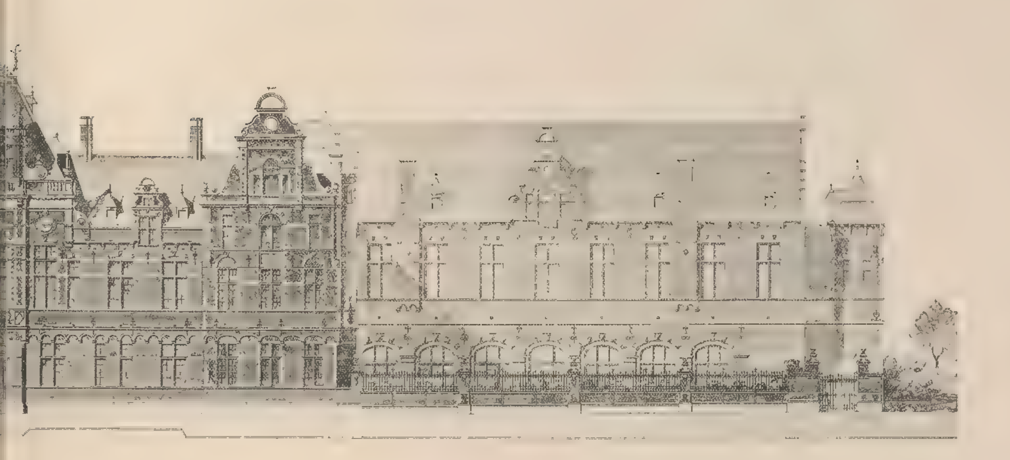
Façade du bâtiment d'administration vers la grande cour



ORPHELINAT ...

ARCHtes

rue Durlet



Façade laterale et coupes sur le réfectoire la salle d'etudes et le dortoir



Coupe sur le batiment d administration et façade intérieure vers la grande cour

Échelle

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10^m

H CLAESEN à Liège

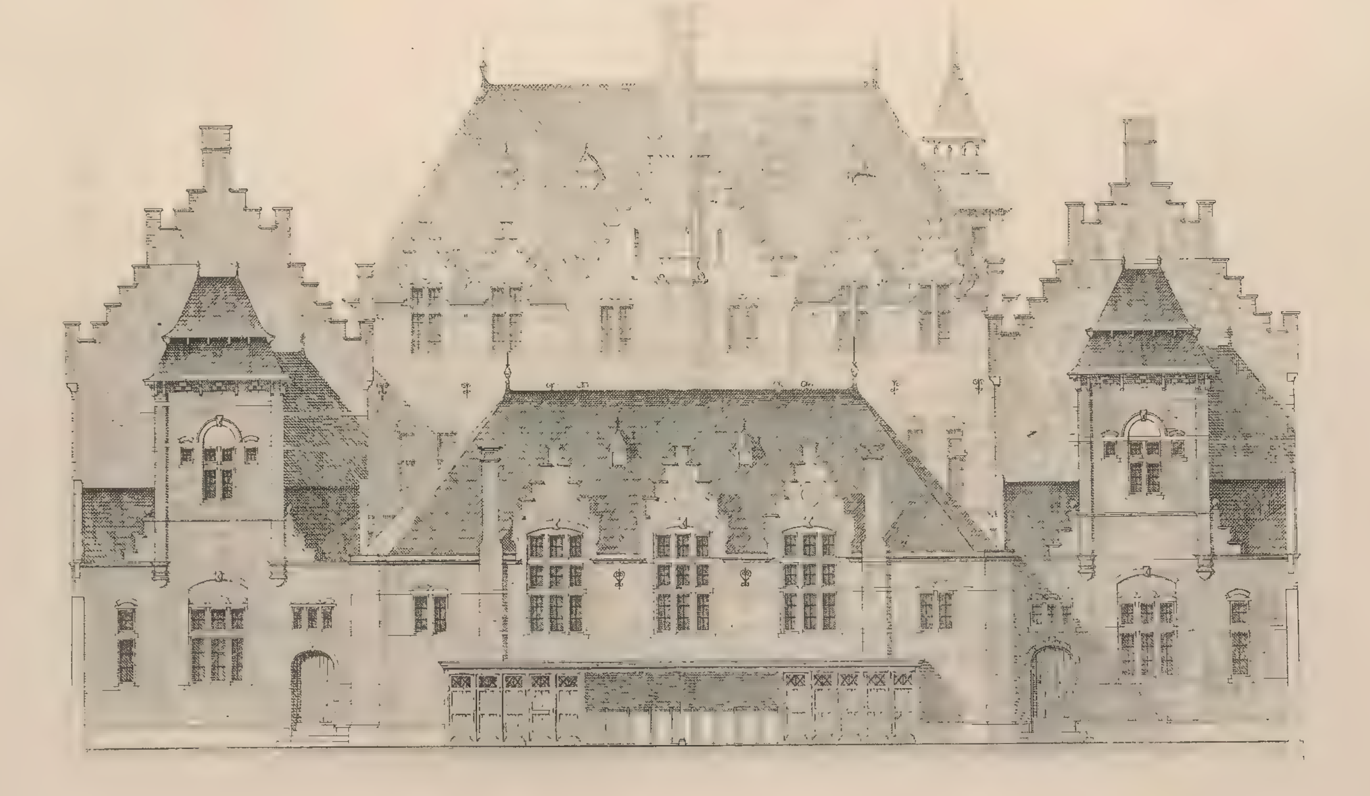
Édit. [illegible]

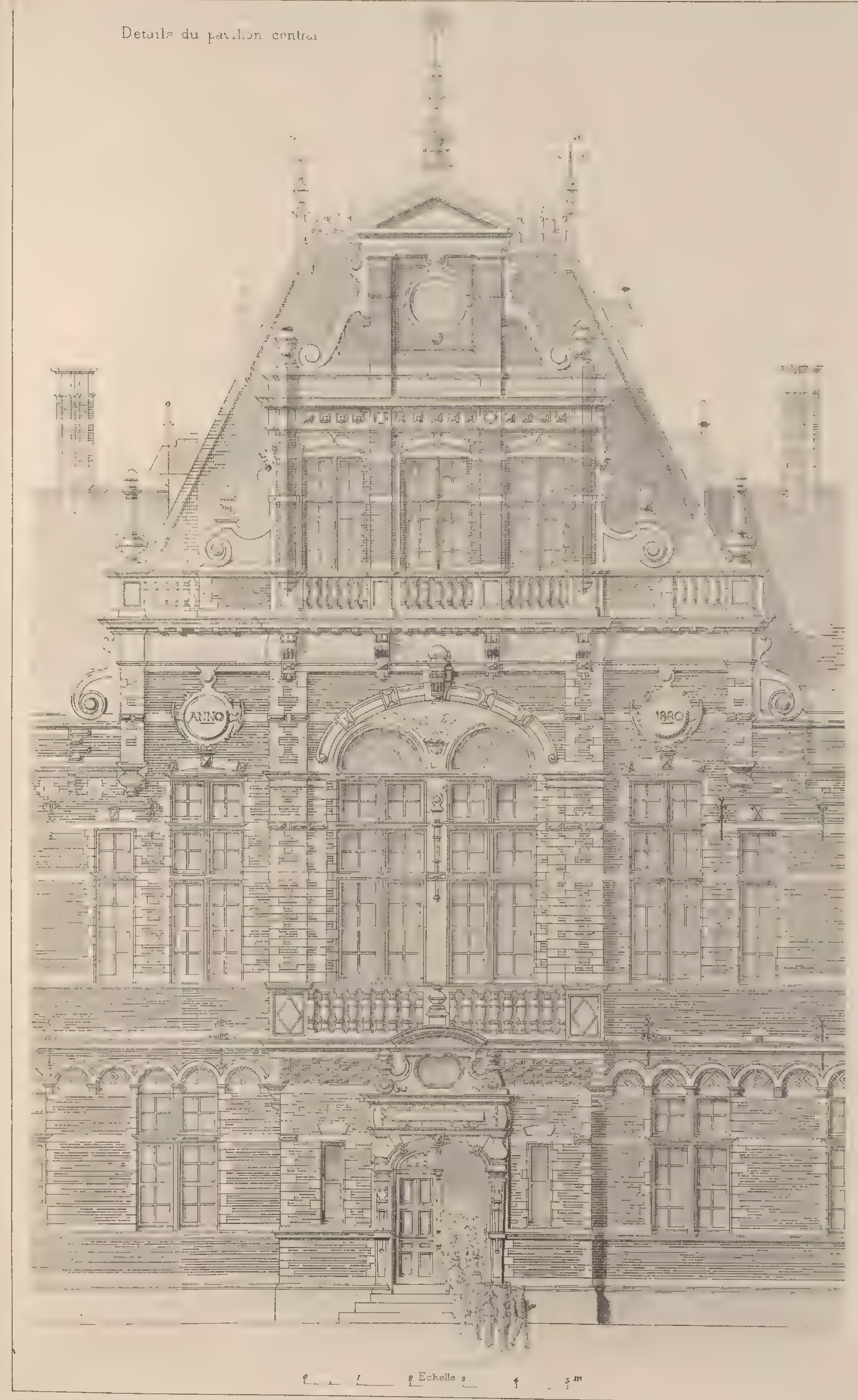
PL. 17

ORPHELINAT DE GARÇONS A ANVERS

[illegible]

ARCH^TES BLOMME FRÈRES





LAL... FH... Liège

Édition de publications artistiques

ORPHELINAT DE GARÇONS A ANVERS

Archtes BLOMME FRÈRES

L'ÉMULATION

ORGANE DE LA S[illegible] D'AR[illegible]HITECTURE DE BELGIQUE



F[illegible]

Echelle

0 2m

E. [illegible]A[illegible]EN à Liege

Editeur de publications artistiques

MAISON RUE FAIDER A BRUXELLES

1882

ARCH^TE O VAN RYSSELBERCHE

Détail de la Façade



Echelle

0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 1 2^m

CH CLAESEN a Liege

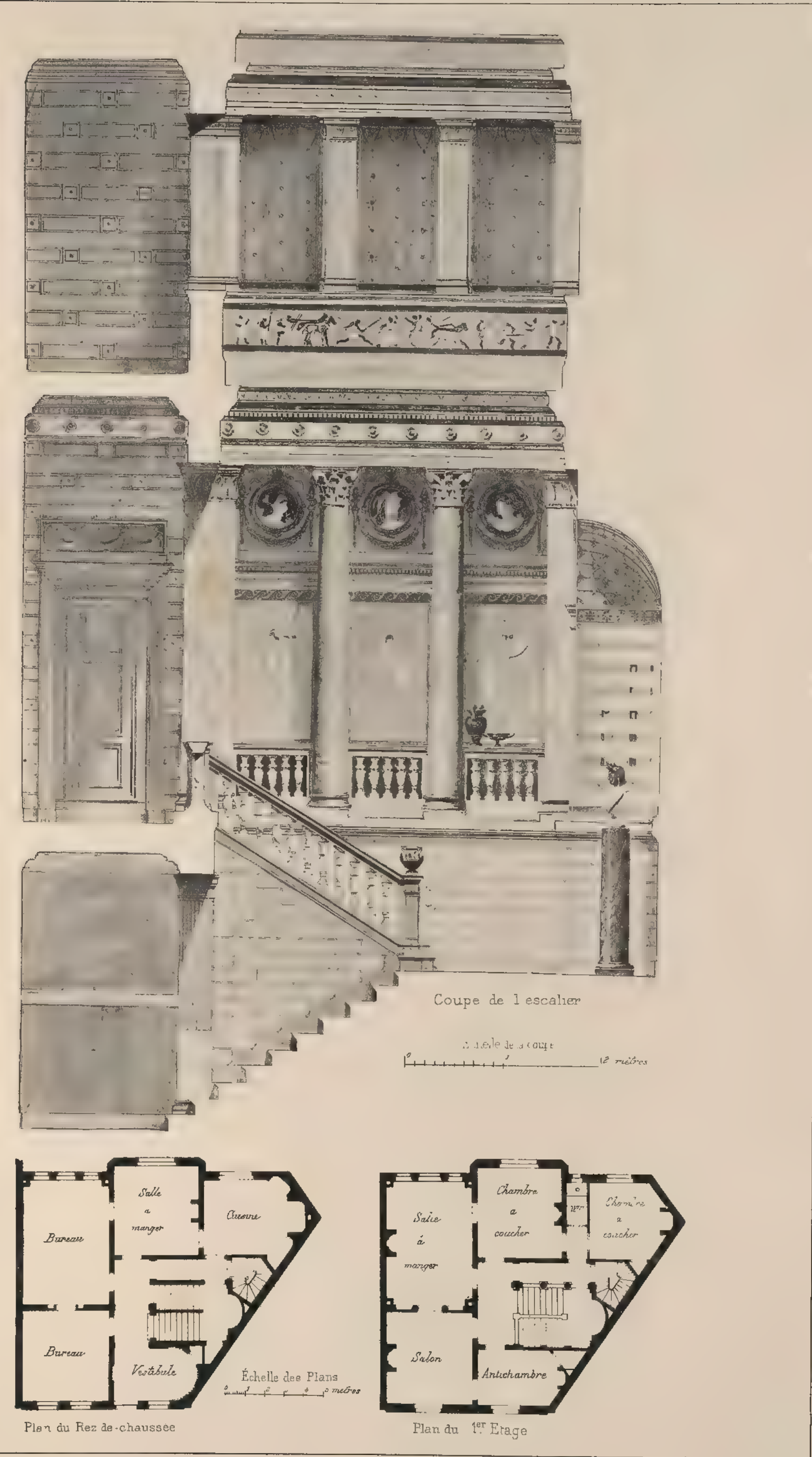
Editeur de publications artistiques

PL 21

MAISON RUE FAIDER A BRUXELLES

1882

ARCH^TE O VAN RYSSELBERGHE



CH CLAESEN à Liège
Editeur de publications artistiques

PL 22

MAISON RUE FAIDER A BRUXELLES

1882

ARCH^TE O VAN RYSSELBERGHE

Echelle
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10m

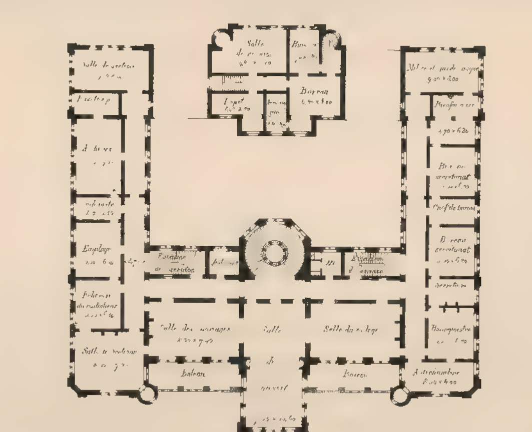
CH CLAESEN à Liege
Editeur de publications artistiques

PL 23

HÔTEL COMMUNAL DE SCHAERBEEK

1881

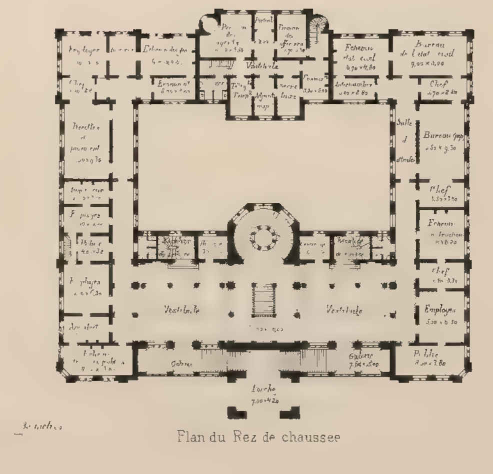
PROJET DE M^r E DESMEDT



Plan du 1er Étage

Plan du Soubassement

Échelle



Plan du Rez de chaussée

CH CLAESEN à Liège

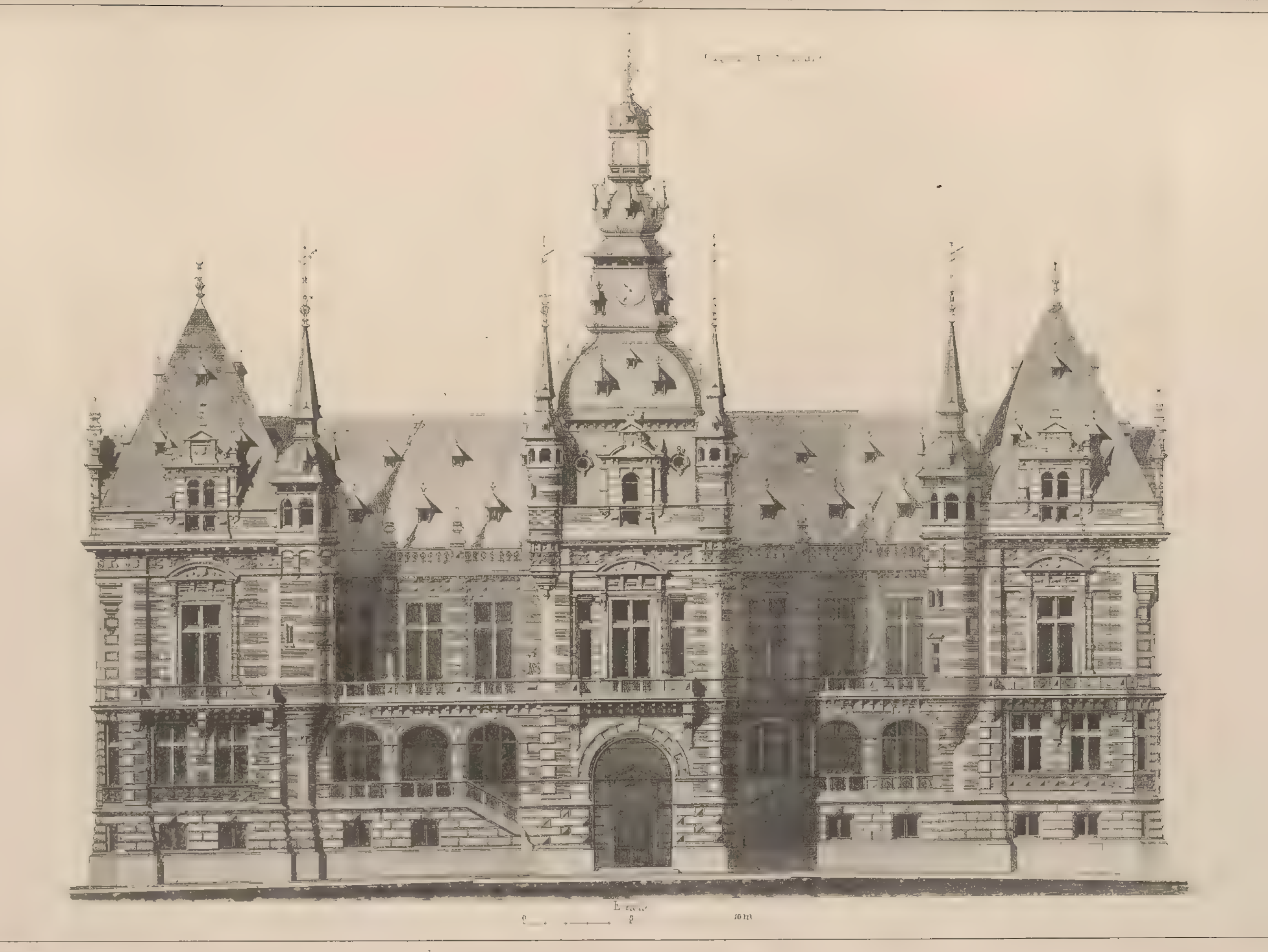
Éditeur de publications artistiques

PL 24

PROJET D'HÔTEL DE VILLE

1881

ARCHTE E DESMEDT



PL 25

PROJET D'HOTEL DE VILLE

ARCHTE [illegible]



PROJET D'HÔTEL-DE VILLE



CHATEAU D'ELEWYT PRÈS VILVORDE

du Steen de Rubens

ARCHTE E. CARPENTIER

H. CLAESEN à Liège

Éditeur de publications artistiques

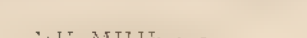


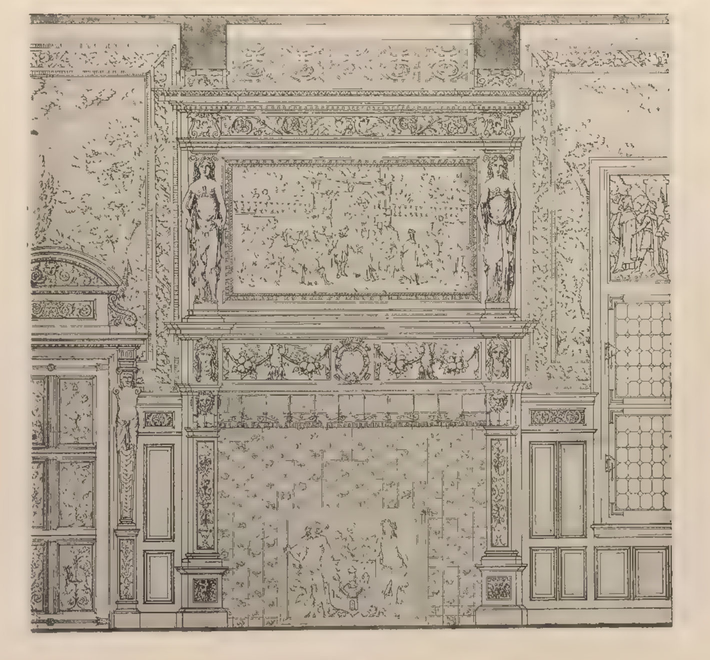
CH. CLAESEN à Liège
Éditeur de publications artistiques

CHATEAU DE LEWYT PRÈS VILVORDE

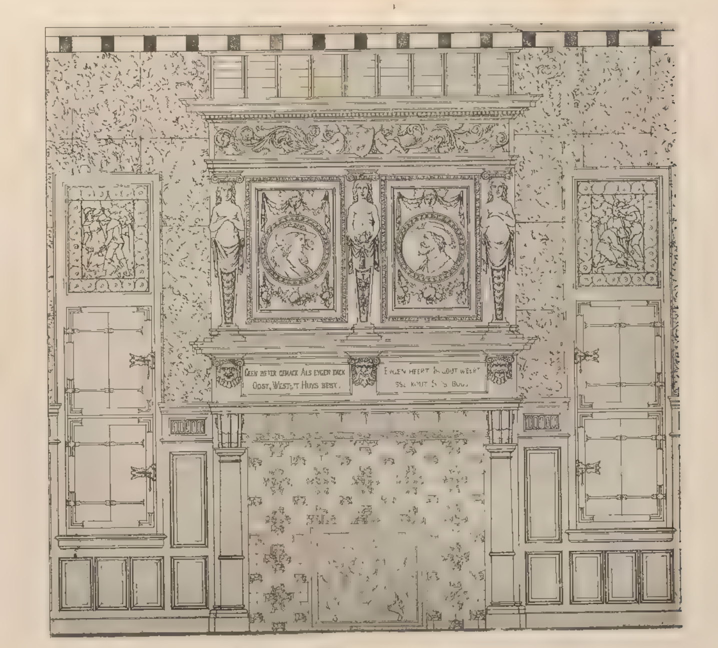
AR H^te E [illegible]

Pl.





CHEMINEE DU SALON



CHEMINEE DE LA SALLE A MANGER

CHÂTEAU D'ELEWYT PRÈS VILVORDE

dit Steen de Rubens

1563

ARCHte E CARPENTIER

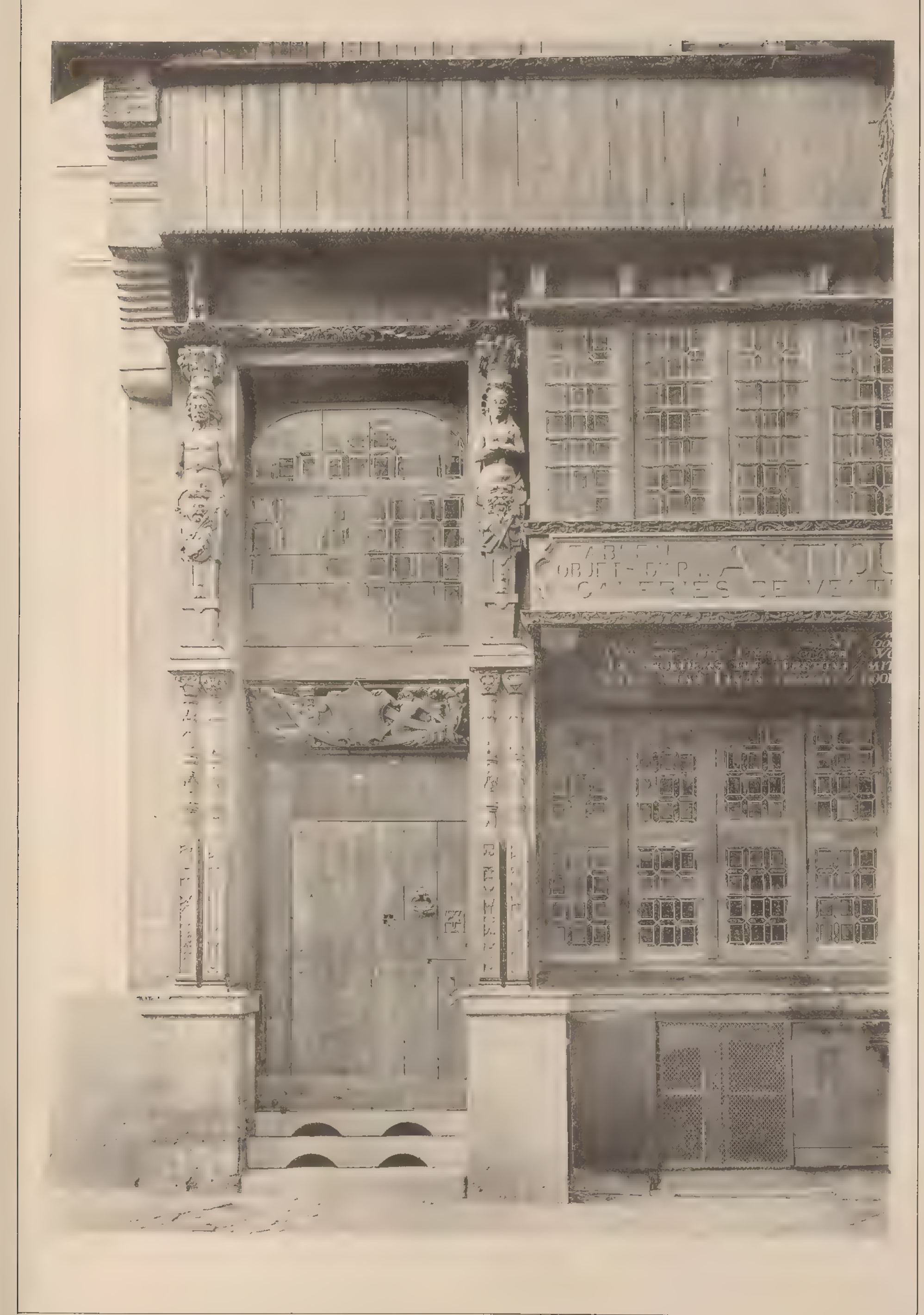
PL.



CH. CLAESEN à Liège
Éditeur de publications artistiques

LUCAS HUYS, RUE DUCALE A BRUXELLES
1875
ARCH^TE M. MENESSIER

Détail du Rez-de-chaussée



CH CLAESEN à Liège

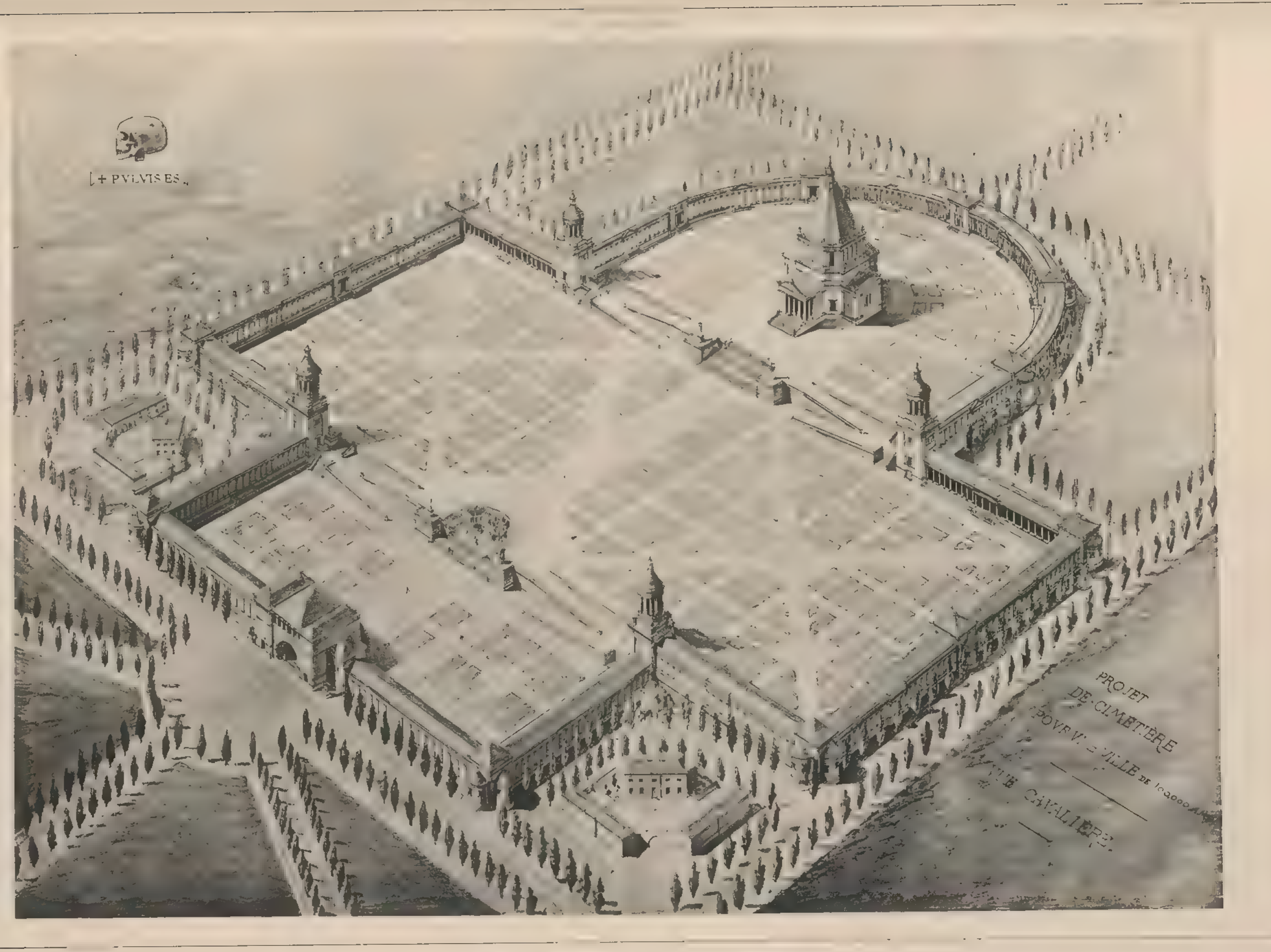
Editeur de publications artistiques

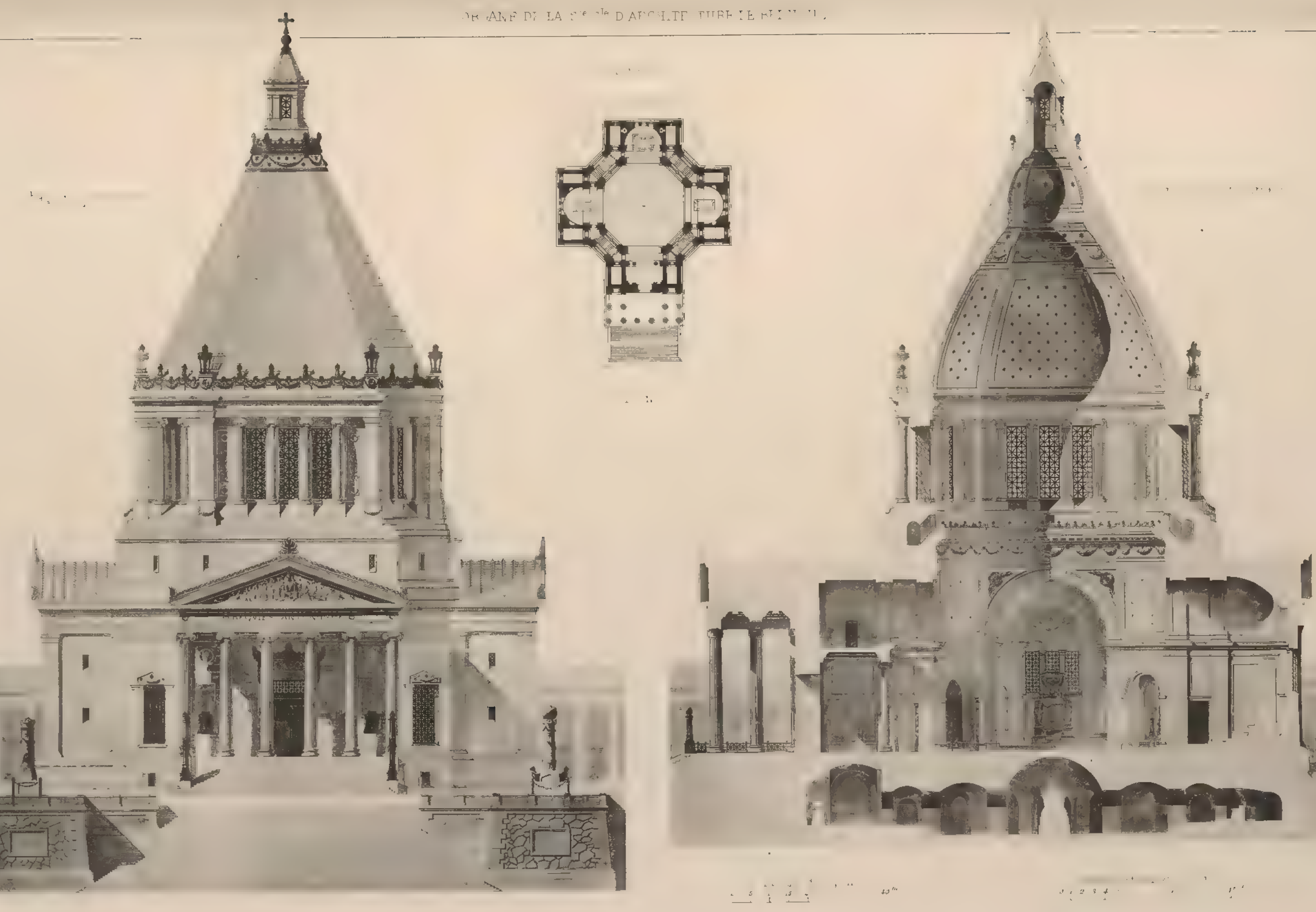
PL 31

LUCAS HUYS, RUE DUCALE A BRUXELLES

1875

ARCH^TE M MENESSIER


[+PVLVIS ES.
PROJET
DE CIMETIÈRE
CAVALIERE.



PROJET DE CIMETIÈRE MONUMENTAL

1er PRIX CH. E. WULF ARCHte

PROJET DE CIMETIERE MONUMENTAL

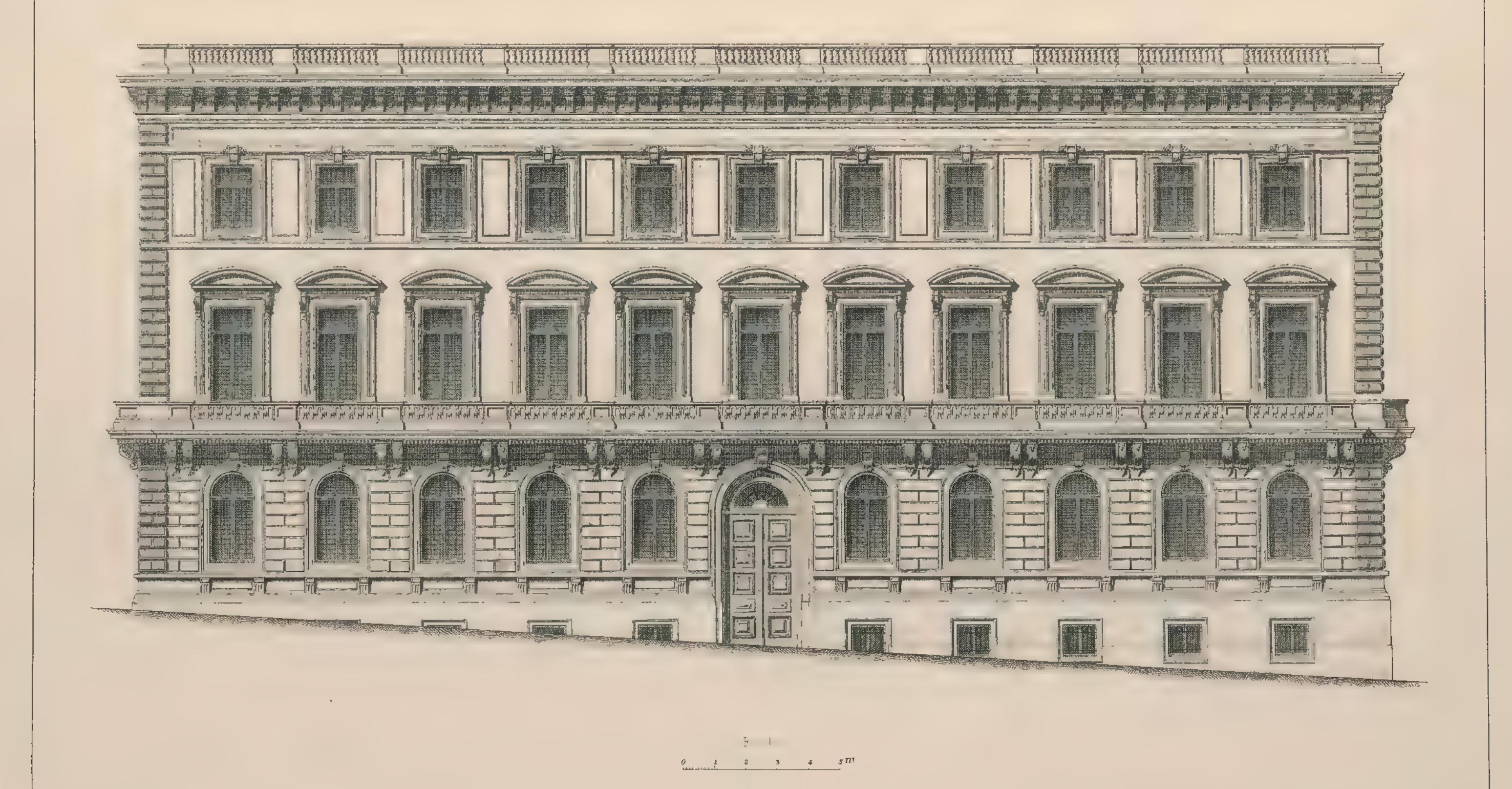
1er PRIX

Echelle

0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100m

PL. 31

Façade vers la place du Congrès



CH CLAESEN à Liège
Éditeur de publications artistiques

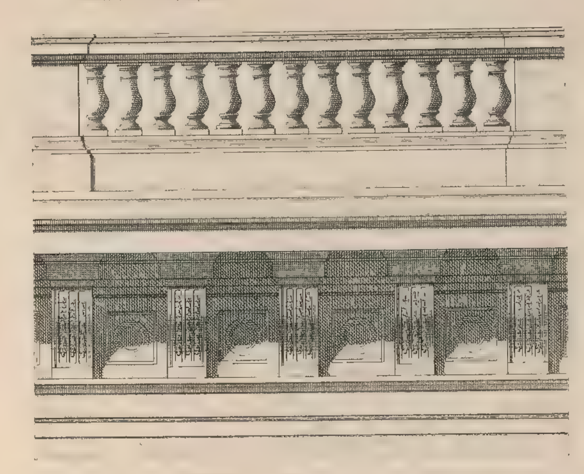
HOTELS PLACE DU CONGRÈS A BRUXELLES

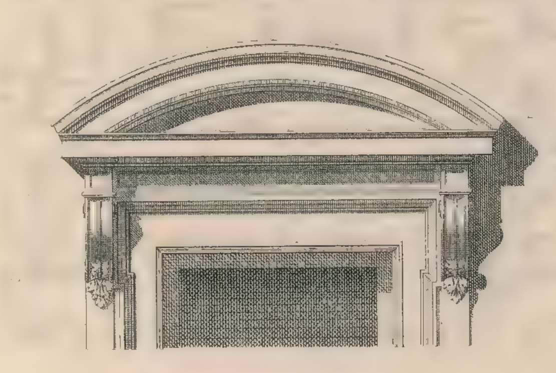
1850

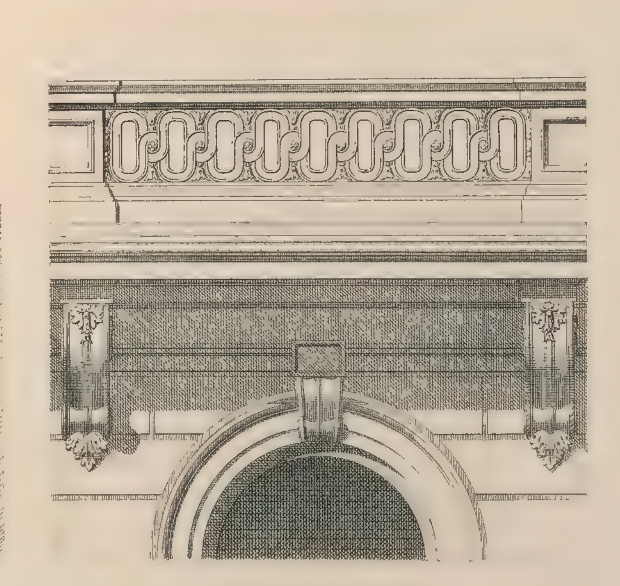
ARCH^TE J POELAERT

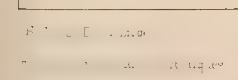
Pl.

Détails de la Façade





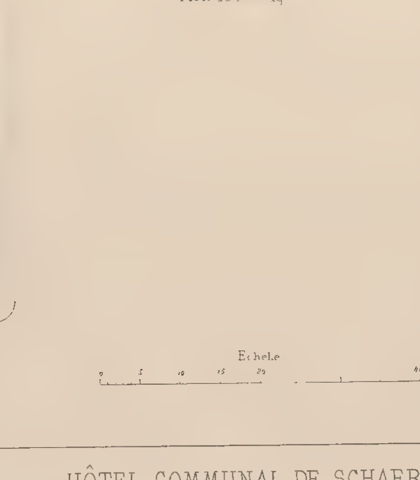




PL. 33

HOTELS PLACE DU CONGRÈS A BRUXELLES

ARCHTE J. POELAERT



Plan du 1er étage

Plan du sous-Sol

Plan du Rez de chaussée

Echelle
0 5 10 15 20 40 mètres

PL 37

CH. CLAESEN à Liège
Editeur de publications artistiques

HÔTEL COMMUNAL DE SCHAERBEEK
1881
PROJET DE CH. NEUTE

HÔTEL COMMUNAL DE SCHAERBEEK

PROJET DE



H. LAR EN à Liège

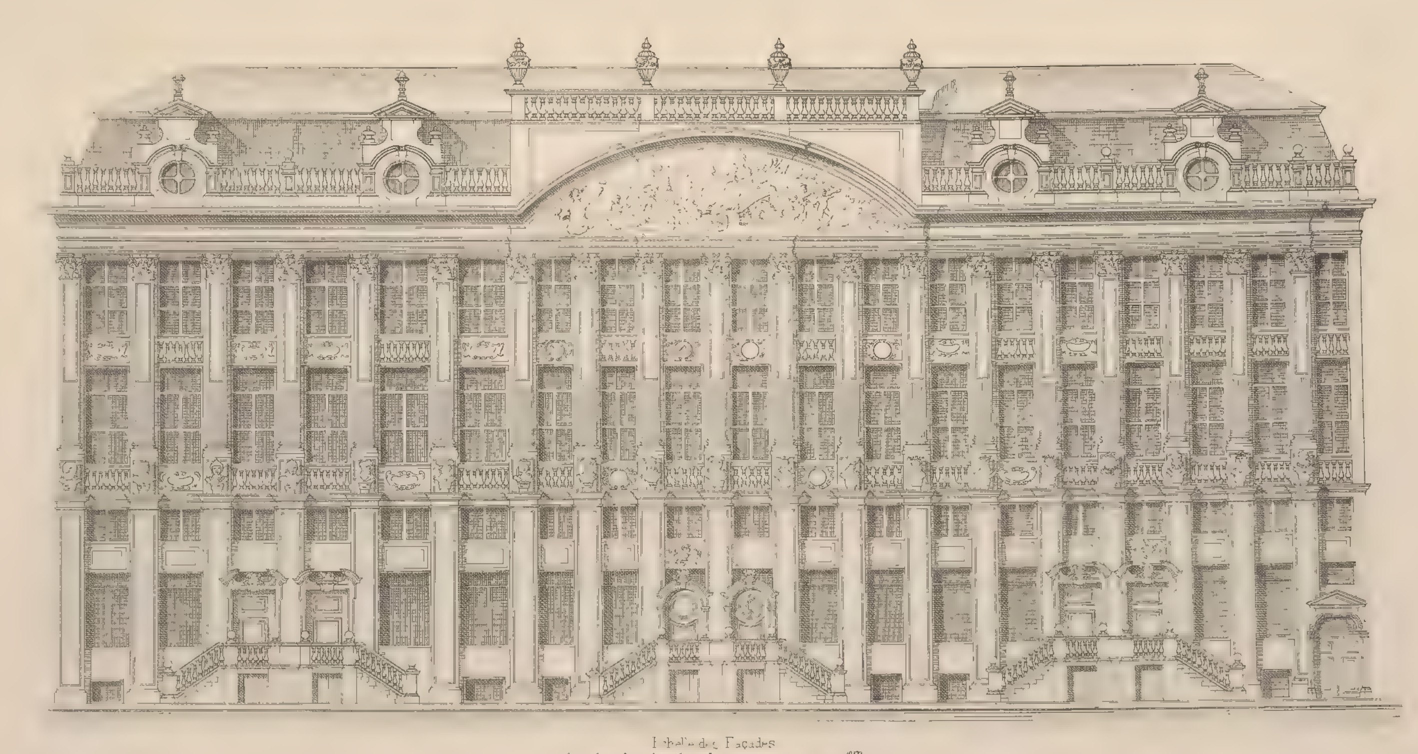
PL. 39

MONUMENT LOUIS HYMANS

CIMETIÈRE D'IXELLES BRUXELLES

1886

ARCHTE E. ACKER

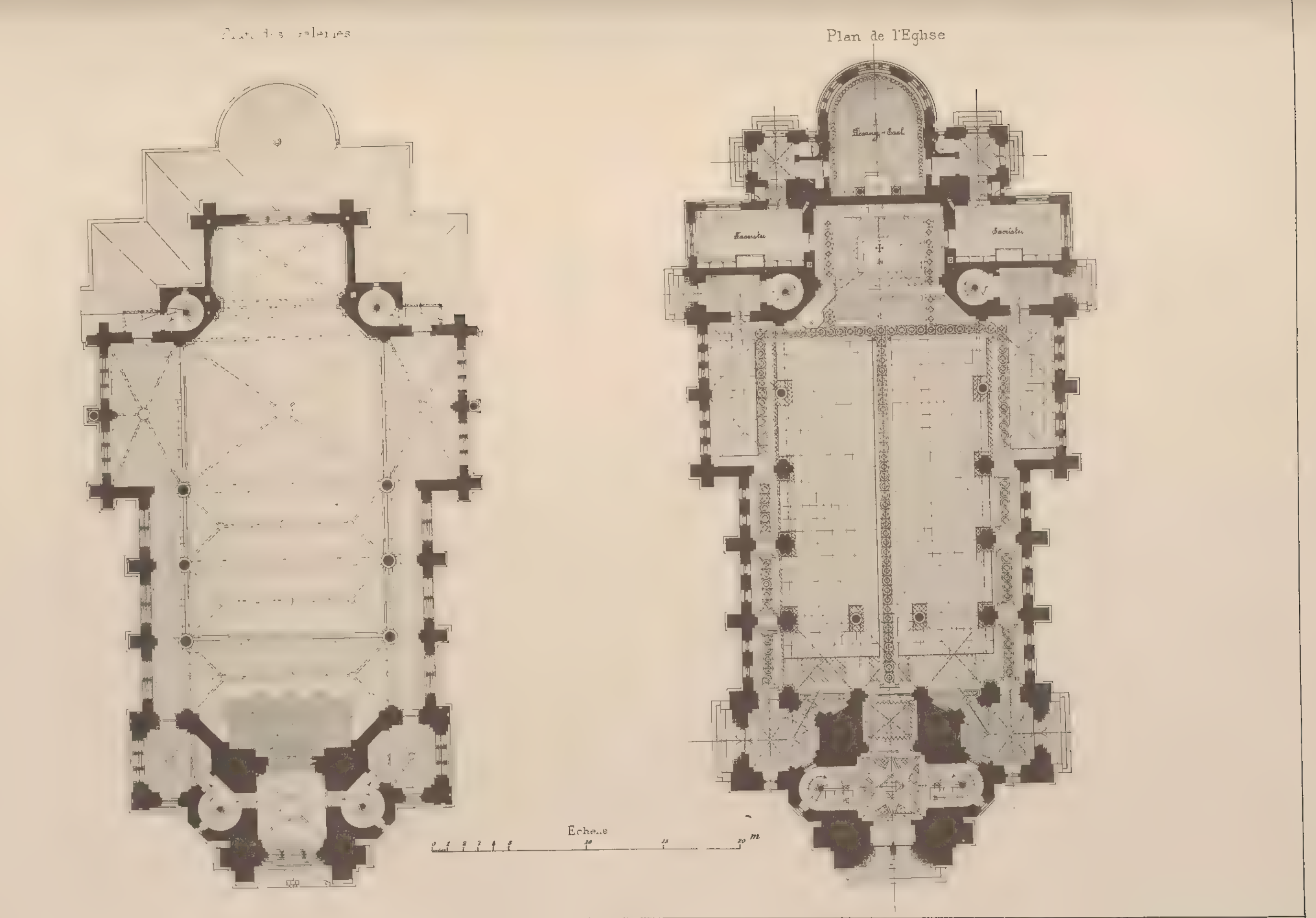


CH. CLAESEN à Liège

Éditeur de publications artistiques

MAISONS GRAND PLACE (CÔTÉ OUEST) A BRUXELLES

JAMAER ARCHTE

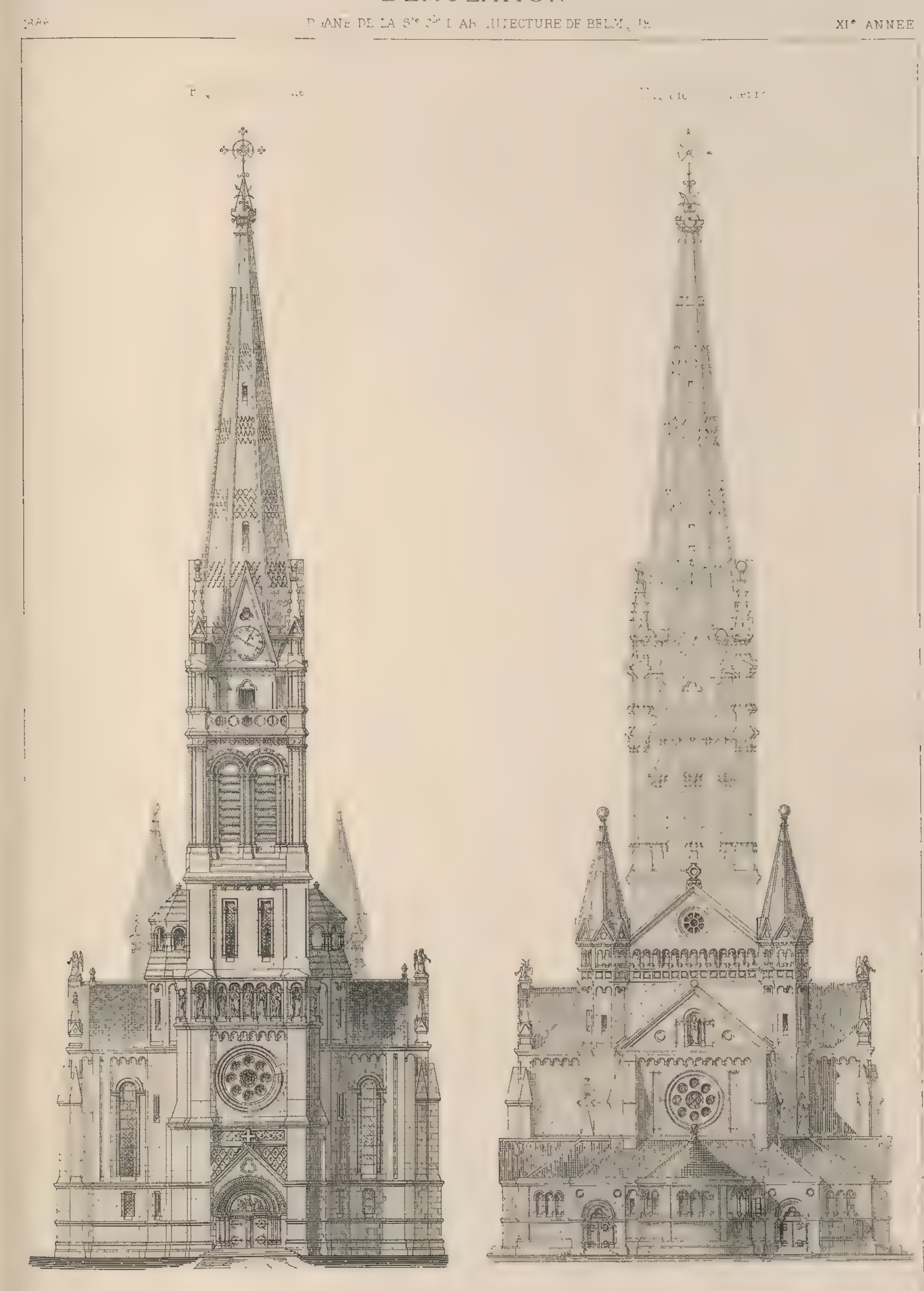


CH CLAESEN à Liege
Editeur de publications artistiques

PL 41

CONCOURS POUR L'ÉGLISE PROTESTANTE D ANTONSTADT-DRESDE

1er PRIX



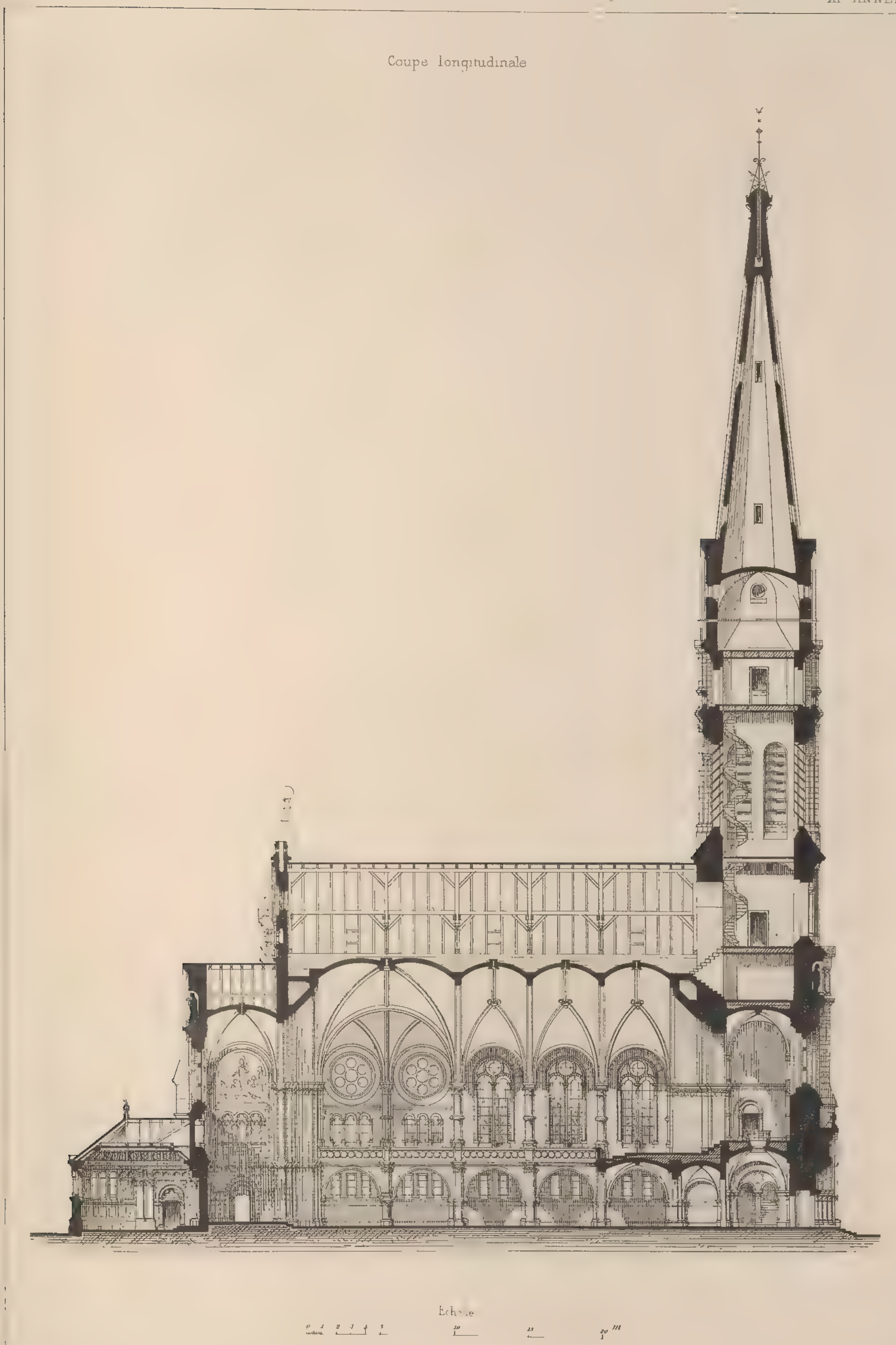
Façade latérale



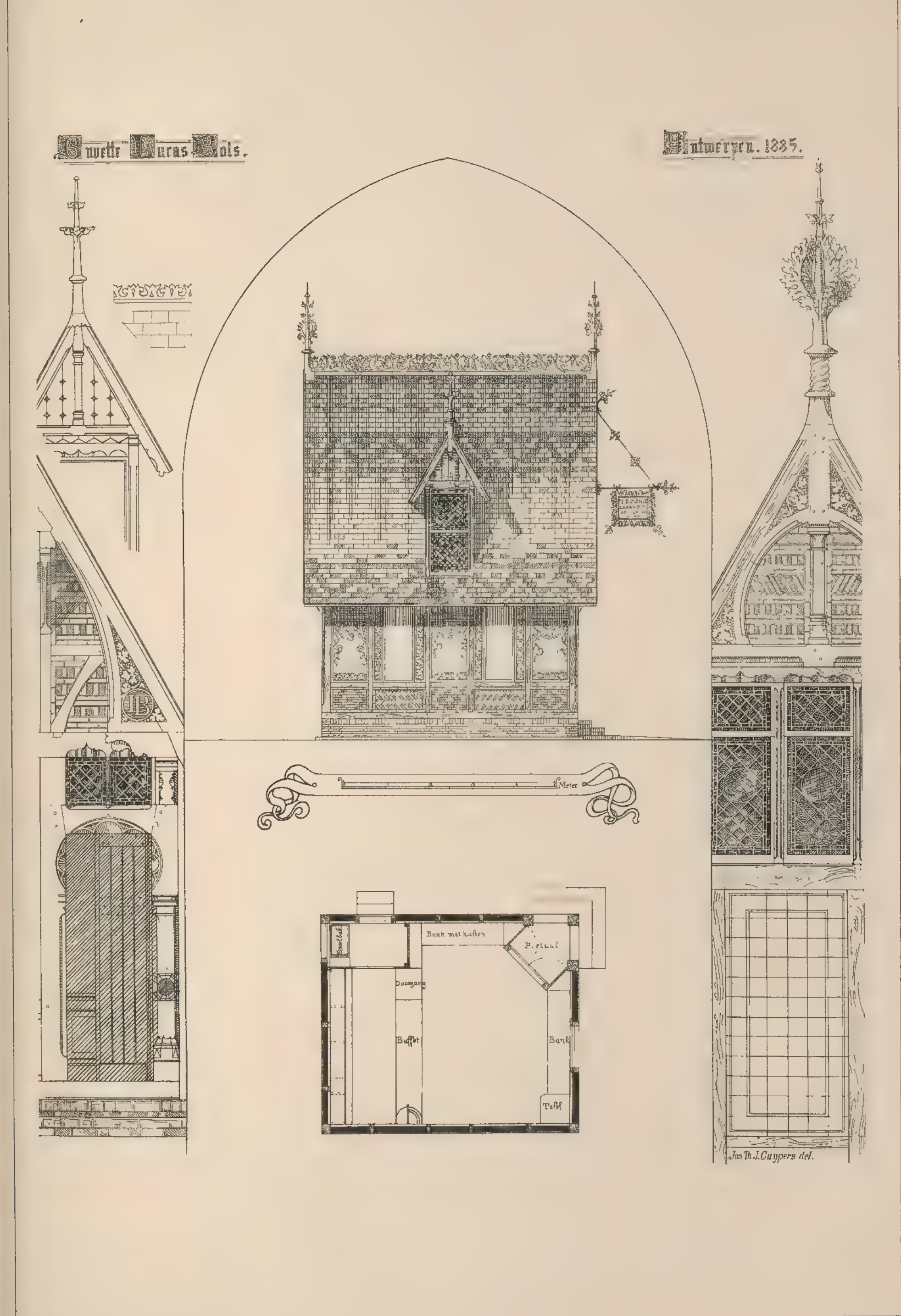
CH CLAESEN à Liege
Editeur de publications artistiques

PL 43

CONCOURS POUR L'EGLISE PROTESTANTE
D'ANTONSTADT-DRESDE
1882
1er PRIX TONY EUL



CONCOURS POUR L'ÉGLISE PROTESTANTE
D'ANTONSTADT-DRESDE
1882
1er PRIX, TONY FUL



F. LAESEN à Liège
Éditeur de publications artistiques

PL. 45

EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS 1885

BUVETTE LUCAS BOLS

ARCH^TE JOS. TH. J. CUYPERS

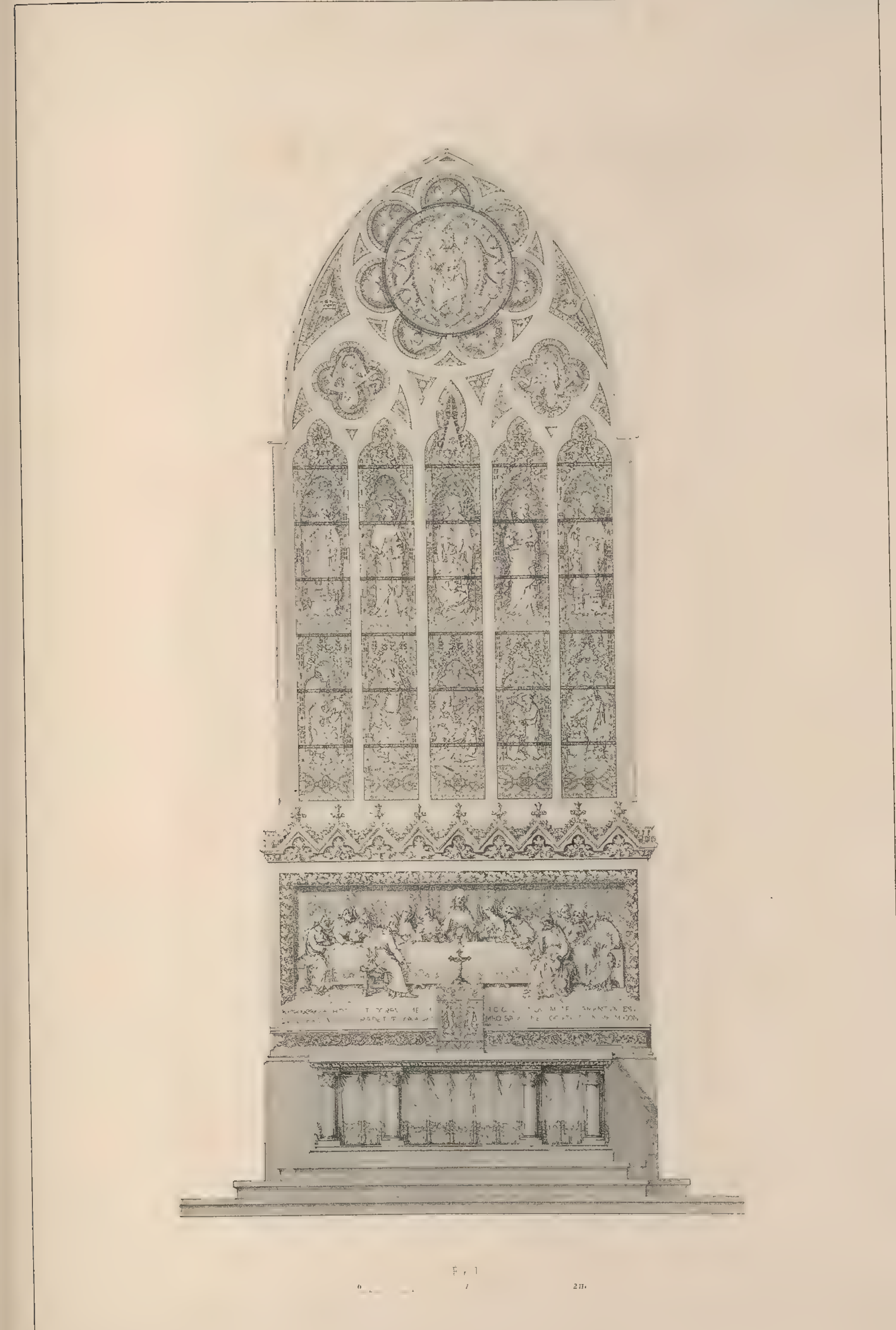


EXPOSITION UNIVERSELLE D'ANVERS [illegible]

BUVETTE LUCAS [illegible]

ARCHTE [illegible] TH [illegible] CUYPERS

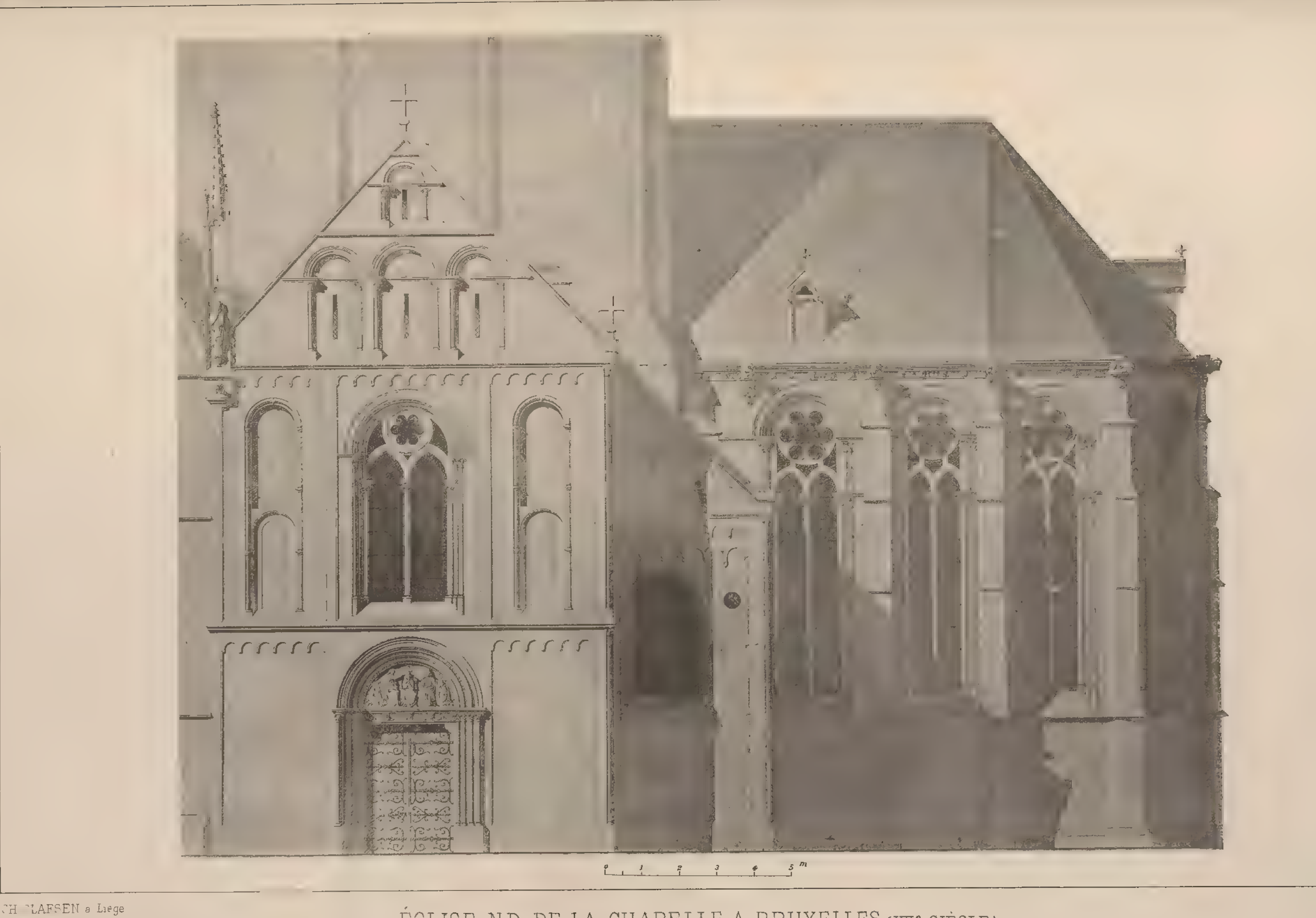
PL 4



CH CLAESEN à Liège
Editeur de publications artistiques

MAITRE-AUTEL ET VITRAIL
DE L'ÉGLISE DE THOLLEMBEEK
(BRABANT)
ARCHTE E CARPENTIER

PL 47



CH CLAESEN à Liège
Éditeur de publications artistiques

PL 48

ÉGLISE N.D. DE LA CHAPELLE A BRUXELLES (XIIe SIÈCLE)

(RESTAURATION DU TRANSEPT ET DU CHŒUR)

1869

ARCHTE V JAMAER

L'ÉMULATION

XII[e] ANNÉE — 1887

L'ÉMULATION

PUBLICATION MENSUELLE

DE LA

[S]OCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE

DE BELGIQUE

XIIe ANNÉE — 1887

ADMINISTRATION
Boulevard du Hainaut, 139, Bruxelles

DIRECTION
Rue Crespel, 38, Bruxelles

Abonnements

Belgique	fr. 25 00
Étranger (port en sus)	fr. 30 00
L'année parue mise en carton	fr. 30 00



LIBRAIRIE SPÉCIALE DES ARTS INDUSTRIELS ET DÉCORATIFS
CH. CLAESEN, Éditeur
LIÉGE
26, rue du Jardin Botanique, 26
PARIS
30, rue des Saints-Pères, 30
CH. CLAESEN & Cie
BERLIN
123B, Koniggratzerstrasse, 123B

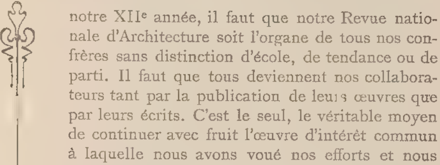


Administration
[illegible]
BRUXELLES

ABONNEMENTS
Belgique. . . . 25 francs.
Étranger (port en sus) 30 francs.
L'année parue mise en carton 30 francs.

Direction
38, Rue Crespel 38
BRUXELLES

A NOS LECTEURS



En commençant, au mois de mai dernier, notre XIe année, nous vous promettions, chers lecteurs, de faire tous nos efforts pour faire disparaitre le retard que subissait depuis trop longtemps *l'Émulation*, que les essais nombreux, les négociations avec notre éditeur pour la transformation de son format avaient progressivement accentué.

Nous croyons avoir tenu notre promesse : la présente livraison, la première de la XIIe année, n'éprouve plus que quelques jours de retard.

L'accueil bienveillant de nos abonnés a récompensé nos efforts. Nous n'avons pas besoin de vous dire combien nous sommes fiers de ce résultat, combien nous sommes heureux de voir non seulement la plupart de nos abonnés nous rester fidèles, mais aussi de constater que leur nombre s'est augmenté considérablement durant l'année qui vient de s'écouler. Nous les en remercions sincèrement.

Nous devons nous féliciter aussi d'avoir pu nous attacher de nouveaux collaborateurs. Indépendamment des membres de notre Comité de Rédaction, MM. Joseph De Waele, de Gand, Eugène Geefs, d'Anvers, J. Stubben, de Cologne, Ewerbeek, d'Aix-la-Chapelle, nous ont envoyé d'intéressants articles. M. Alphonse Wauters, le savant archiviste de la ville de Bruxelles, a constamment prêté à la partie archéologique le concours de sa plume autorisée. Nous leur présentons aussi nos bien vifs remerciements.

Enfin, le mode de reproduction employé pour un grand nombre de nos planches, la phototypie, nous a paru répondre le mieux possible aux aspirations de nos abonnés; quelques-unes cependant, notamment les dernières, dont les clichés ont dû être pris par des temps gris, sont loin d'être conformes à nos désirs. Nous nous efforcerons, à l'avenir, de faire mieux.

Un seul de nos vœux de l'année dernière n'a pas été accompli : nous voulons parler de l'appel que nous adressions à tous nos confrères de la province, afin d'obtenir leur collaboration. Nous le répétons encore une fois, en commençant notre XIIe année, il faut que notre Revue nationale d'Architecture soit l'organe de tous nos confrères sans distinction d'école, de tendance ou de parti. Il faut que tous deviennent nos collaborateurs tant par la publication de leurs œuvres que par leurs écrits. C'est le seul, le véritable moyen de continuer avec fruit l'œuvre d'intérêt commun à laquelle nous avons voué nos efforts et nous continuerons à consacrer tous nos soins.

La Rédaction.



SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

Assemblée générale annuelle du 18 décembre 1886

Présidence de M. Jules Brunfaut, Président

ORDRE DU JOUR

I. *Historique de la Société.*
II. *La conservation des Monuments historiques.*
III. *Les concours publics, leur utilité, leur organisation.*

Monsieur le Président, en ouvrant la séance, remercie les membres correspondants d'avoir bien voulu répondre à l'appel qui leur avait été fait. Il expose en quelques mots le but des réunions annuelles que la Société a voulu organiser :

La Société Centrale d'Architecture compte aujourd'hui quatorze années d'existence. Depuis sa fondation, le nombre de ses membres d'honneur, effectifs, honoraires et associés a peu varié, mais ses membres correspondants sont devenus très nombreux : nous en comptons actuellement 120.

Considérant que nous avions avec eux des rapports trop éloignés, qu'ils ne prenaient qu'une part trop minime à nos travaux, la Société a résolu de les réunir chaque année en une séance plénière, afin d'examiner, de discuter ensemble les diverses questions intéressant l'art architectural, de décider des mesures à prendre pour obtenir la reconnaissance de nos droits, l'amélioration des lois qui régissent l'exercice de la profession d'architecte.

La réunion d'aujourd'hui, destinée à fêter le XIVe anniversaire de la fondation de la Société, inaugure en même temps cette série d'assemblées annuelles, dont nous espérons tirer le plus grand fruit.

Nous sommes heureux, Messieurs, dit-il en terminant, de



vous voir parmi nous ; nous vous remercions d'être venus nous apporter la certitude que nous ne nous sommes pas trompés en faisant appel au concours de vos connaissances, pour éclairer les débats qui vont s'ouvrir, et que nous pouvons compter dorénavant sur votre efficace appui.

M. LE PRÉSIDENT donne ensuite lecture de plusieurs lettres de membres correspondants s'excusant de ne pouvoir assister à la séance et de sociétés correspondantes qui nous félicitent à l'occasion du XIVe anniversaire de la fondation de la Société Centrale d'Architecture de Belgique.

I. Historique de la Société

M. DUMORTIER donne lecture du travail suivant :

MESSIEURS,

La commission administrative a cru intéressant, à l'occasion de cette première réunion plénière, de vous exposer brièvement l'historique de notre Société, de rappeler aux fondateurs et d'apprendre à la plupart de nos membres quelle est l'origine, ce qu'ont été les débuts, les travaux, les succès de notre Société.

Elle m'a confié cette honorable mission, qui m'est très agréable. Je m'efforcerai de la remplir le mieux que je pourrai.

∴

C'est à la Nouvelle Cour de Bruxelles, rue des Sœurs-Noires, au mois de décembre 1872, qu'eut lieu une réunion préparatoire, dans le but de créer une association d'architectes et de dessinateurs architectes, dont l'idée hantait depuis longtemps déjà le cerveau de quelques-uns d'entre eux, parmi lesquels un enthousiaste ami, Polonais d'origine, Français de naissance, Jules Rzetkowski, mort peu après, dont le souvenir est resté cher à beaucoup d'entre nous.

A cette première séance, car ce fut réellement une séance très sérieuse, ma foi, il fut décidé qu'une circulaire inviterait tous les dessinateurs architectes de la capitale à une assemblée générale le vendredi 13 décembre 1872.

En voici le texte original, dont il ne nous reste qu'un exemplaire précieusement conservé dans nos archives.

Bruxelles (date de la poste), 1872.

Messieurs et Confrères,

Les dessinateurs architectes de Bruxelles, contrairement à leurs collègues de Paris et des autres capitales, n'ont aucun lien, aucun rapport entre eux ; cet état de choses est des plus préjudiciables aux intérêts de cet art, grand entre tous, que nous cultivons : l'architecture.

Réunis dans le but d'amener un rapprochement désormais indispensable entre les dessinateurs architectes de la capitale, une trentaine d'entre nous ont adhéré à la création d'une Société d'Architecture et la séance définitive de fondation a été fixée à vendredi prochain, 13 décembre, à 9 heures précises au local provisoire de la Société, rue des Sœurs-Noires, à la *Nouvelle Cour de Bruxelles*.

Nous croyons utile de prévenir nos confrères de se méfier des bruits erronés ou malveillants qui circulent en ville à ce sujet et qui sont de nature à empêcher un rapprochement si désirable à tant de points de vue.

Les premiers membres adhérents n'ont aucune idée préconçue ; toutes les opinions pourront se produire à cette prochaine réunion, nous n'avons en vue que l'intérêt de tous ; c'est pourquoi nous vous prions d'y assister, votre présence ne vous engageant du reste aucunement.

Le but complètement désintéressé que nous vous proposons est le développement et le progrès de l'art architectural dans notre pays, en améliorant la situation morale des dessinateurs par l'instruction mutuelle, les conférences et les excursions archéologiques et artistiques, etc.

D'autres idées ont encore été émises et seront discutées dans la suite en temps utile, telles que :

1° Création d'un bureau de renseignements où les architectes pourront s'adresser pour trouver des dessinateurs de telle ou telle catégorie, et par contre où les dessinateurs pourront s'inscrire pour trouver de l'occupation, et cela pour la plus grande commodité des uns et des autres.

2° Création d'une caisse de prévoyance pour venir en aide à des collègues atteints de maladies graves, etc., etc.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, nous n'avons d'hostilité ni de prévention envers qui que ce soit, et, disons-le, moins envers les architectes qu'envers personne, et sommes décidés à laisser à tous la plus grande liberté d'opinion, mais nous avons tout à gagner à nous connaître, à nous apprécier, à nous entr'aider ; et déjà les premiers adhérents se félicitent d'avoir pu créer de bons rapports entre eux.

N'oublions pas, Messieurs, que l'association a toujours été un grand levier de civilisation et de progrès ; aussi, certains que vous répondrez à notre appel, nous vous disons

Chers confrères, à vendredi prochain !

Pour le Comité provisoire :
EDOUARD LEBŒUF.
LOUIS DUWAERTS.
G. RION.
JEAN ROSSCHAERT.
VALÈRE DUMORTIER.

∴

Les signataires de cette première convocation n'étaient guère superstitieux, Messieurs ; ils ne craignaient pas, comme vous voyez, de choisir un vendredi et, qui plus est, le treize du mois, comme date de la fondation de leur société.

Quarante-quatre jeunes disciples de Vitruve répondirent à cet appel.

J'eus l'honneur d'être désigné, comme aujourd'hui, par le comité provisoire, pour exposer le but que nous poursuivions, et, élu président au cours de la séance, de déclarer fondée la Société Centrale d'Architecture de Belgique.

Notre sympathique confrère Benoit démentit victorieusement, dans cette séance, les bruits, répandus dans certains bureaux d'architectes, que nous voulions former une société de résistance aux patrons.

C'est littéralement en ces termes qu'on interprétait malveillamment nos intentions.

Or, voici extraits du procès-verbal de cette première assemblée, les statuts de la jeune société, qui s'y est toujours fidèlement conformée, nous serons heureux de vous le faire constater tantôt.

La Société prend pour titre :

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE

Elle a pour but :

1° La réunion des architectes et dessinateurs en un local permanent afin de faciliter les rapports entre eux et les rendre plus fréquents.

D'établir un bureau de renseignements afin que chaque membre sans place puisse être de suite informé des vacatures et que ceux qui auraient connaissance de places vacantes en informent le Comité.

2° De fonder : 1° Une *bibliothèque* à l'usage exclusif des membres ; 2° Un *journal d'art*, mensuel ou hebdomadaire auquel chacun pourra collaborer dans la mesure de ses aptitudes ; 3° D'organiser des excursions en *Belgique* et même à l'*étranger*, des conférences artistiques, soit par des membres, soit par des personnes étrangères d'un mérite reconnu.

3° D'établir une *caisse de prévoyance* en faveur des membres, qui, pour cause d'*infirmités* ou de *maladie*, se trouveraient dans l'impossibilité de subvenir à leur existence. Cette caisse se formera d'abord au moyen d'un versement minime des membres et ensuite par des legs généreux, de sociétaires favorisés de la fortune, de l'État, de la ville, ou même de particuliers qui porteraient intérêt à l'art.

Il est bien évident que rien dans ce programme n'était de nature à faire croire qu'il pouvait être question d'une société de *grévistes*, et il est presque inutile d'affirmer encore aujourd'hui que nous n'y eussions jamais songé.

De nombreuses adhésions nous parvinrent bientôt; la liste des membres fondateurs, arrêtée le 1er janvier 1873, comprenait 57 associés, dont quelques-uns nous sont restés fidèles jusqu'aujourd'hui. Voici les noms de ces derniers :

Allard (Ernest), Baes (Jean), Bosmans (Constant), Dumortier (Valère), De Jaer (Edmond), Devigne (Edmond), Durav (Henri), Lebœuf (Edouard), Roschaert (Jean), Raquez (Oscar), Segers (Jean), Vandeveld (Henri).

∴

On a parfois reproché à notre association son titre un peu sonore : *Société Centrale d'Architecture*. Il était cependant bien justifié, Messieurs, par l'intention qu'avaient ses fondateurs de provoquer, à bref délai, la formation, dans les principales villes du pays, de cercles affiliés, avec lesquels ils auraient entretenu une correspondance suivie et travaillé à la réalisation d'un programme commun.

Ils y réussirent, du reste, en partie dès les premières années ; il est peut-être bon de vous rappeler, Messieurs, que cette idée déjà vieille de cercles correspondants eût presque immédiatement un commencement d'exécution. De 1873 à 1875, à Gand, à Anvers, à Liége, quelques confrères se réunirent, se constituèrent en sociétés, qui, malheureusement, n'entretinrent avec nous que des relations éphémères.

Leur manqua-t-il la persévérance, l'énergie nécessaire? nous ne savons; nous eûmes bientôt à regretter l'inactivité, l'inanité de nos cercles correspondants.

A l'exception de la Société des Architectes liégeois, qui se maintint pendant deux ans, grâce aux énergiques efforts de nos confrères, MM. Bodson, Charlier, Hansen, Soubre et d'autres, qui rédigea même un tarif d'honoraires de l'architecte que nous avons adopté depuis, les sociétés correspondantes ne durèrent guère plus que les roses ; un beau matin, les satellites étaient disparus, il restait au centre de gravitation son titre un peu pompeux de *Société Centrale*. Celle-ci comptant renouveler sa tentative, ne voulut pas le changer.

Quelques années plus tard s'organisait à Anvers une Société d'Architectes, au sein de laquelle nous comptons un grand nombre de membres correspondants ; ce groupe nombreux et actif donna bientôt des preuves de sa vitalité par l'organisation de concours, dont celui de l'année dernière surtout obtint un véritable succès.

Nous sommes heureux des excellentes relations que nous n'avons cessé d'avoir avec la société anversoise. Nous souhaitons ardemment les voir se continuer, devenir plus fréquentes dans l'avenir, et nous ne désespérons pas de voir, quelque



jour, l'exemple de nos confrères d'Anvers suivi dans les autres grands centres du pays.

La désagrégation de nos cercles correspondants nous suggéra l'idée de grouper autour de nous, en les prenant isolément, nos confrères de province; la classe des membres correspondants fut bientôt créée et nous eûmes le vif plaisir de voir beaucoup d'entre eux demander leur inscription au tableau de notre association.

. .

Durant ces trois ou quatre années de tâtonnements, d'essais tour à tour heureux et malheureux, la Société poursuivait à pas lents la réalisation de son programme. Mais il n'était pas toujours aisé, avec les faibles ressources dont elle disposait et que diminuaient encore de fréquents déménagements — en dix ans nous avions changé six ou sept fois de local — de mettre en pratique les mirifiques théories de ses fondateurs. Néanmoins, la bibliothèque avait été formée dès les premiers temps, au moyen de livres, d'ouvrages d'architecture prêtés par des membres. Elle avait évidemment peu d'importance et, nous devons l'avouer, son installation rudimentaire, nos fréquents déplacements, ainsi que la modicité de nos recettes, qui ne nous permettaient pas de lui donner un développement suffisant, furent cause d'une sorte d'insuccès relatif.

En 1874 elle ne comptait que 19 volumes.
1879 » » » 32 »
1880 » » » 95 »
En 1885 ce nombre s'élevait à 182 volumes.

Installée, aujourd'hui, grâce à l'obligeante initiative de M. Wellens, président de la Société belge des Ingénieurs et Industriels et de la Commission royale des Monuments, au Palais de la Bourse, où nos membres trouvent les avantages d'un cercle d'agrément unis à ceux que procure une société d'études richement pourvue d'ouvrages scientifiques et artistiques, elle nous rend de réels services; sous l'intelligente direction de notre enthousiaste bibliothécaire, P. Saintenoy, son développement est devenu considérable; elle ne comprend pas moins de 244 ouvrages et 52 publications ou revues périodiques que nos relations avec de nombreuses sociétés d'architectes de l'étranger, nous ont permis d'obtenir par voie d'échanges contre un certain nombre d'abonnements à *l'Émulation,* mis gracieusement à notre disposition par le Comité de Rédaction de cette Revue.

. .

Les excursions avaient fait l'objet des premières préoccupations de la Commission administrative et avaient été organisées dès 1873; la première eut lieu le 1er février, ici même, au Palais de la Bourse, dont on terminait alors la construction. Elle fut bientôt suivie de visites nombreuses, limitées d'abord aux monuments de Bruxelles et ses faubourgs; il fallait être économe; puis on alla à Louvain, à Malines, à Hal, à Anvers, etc.; les années suivantes les excursions s'étendirent à tout le pays.

Au bout de quatre années, nous avions parcouru la plupart des villes intéressantes de la Belgique, et ces voyages d'un ou deux jours dans notre petit pays n'offraient plus un champ assez vaste à l'activité, au besoin d'excursions plus lointaines, que ces premiers essais avaient fait naître parmi nous.

Lille fut la première ville étrangère que nous visitâmes. Bientôt les beautés architecturales des principales villes de la Hollande: Amsterdam, La Haye, Rotterdam; des provinces rhénanes: Cologne et son Dom, Aix-la-Chapelle et son église carlovingienne; les antiques monuments de Trèves, de Maestricht et de Tongres, les superbes cathédrales de Reims, de Beauvais et d'Amiens, les formidables châteaux de Coucy et de Pierrefonds, devinrent le but d'excursions de quatre à cinq jours, auxquelles prirent part, presque toujours, une vingtaine de membres.

Celles faites à Paris en 1878, et à Londres, en 1881, firent vivre, durant une semaine entière, dans une charmante intimité, une quarantaine de membres.

L'organisation de ces voyages était cependant encore embryonnaire; leur importance croissant chaque année, on voulut leur donner une préparation plus complète, en tracer des itinéraires mieux étudiés, les rendre ainsi plus agréables, en débarrassant les excursionnistes de toutes les préoccupations, relatives aux heures de trains, au choix de l'hôtel, à la nourriture, aux bagages.

Les grandes excursions annuelles faites de 1883 à 1886 en Normandie, aux bords du Rhin et aux bords de la Loire montrèrent ce que pouvait donner de facilités, d'agrément, d'économie de temps et d'argent, une direction prévoyante et intelligente de ces voyages.

Pour une somme relativement minime, 200 à 225 francs,



nous visitions des parties étendues de la France et de l'Allemagne, descendant dans les meilleurs hôtels, ne manquant pas d'utiliser tous les moyens de transport, même les plus coûteux, pour visiter les curiosités artistiques éloignées des voies ferrées, accomplissant ainsi des trajets de 1,500 et 1,800 kilomètres.

Nos membres n'avaient à s'inquiéter de rien durant ces voyages; des voitures les attendaient aux gares et les y reconduisaient; les repas étaient prêts et servis aussitôt leur arrivée; l'itinéraire était tracé pour la visite rapide, mais suffisante pour les bien voir, des monuments et des curiosités de chaque ville.

Nous eûmes le plaisir de constater la présence de plusieurs de nos membres correspondants, mais trop peu nombreux à notre avis. Il leur a suffi de faire partie d'un de ces voyages pour qu'ils aient le désir sincère, malheureusement contrarié trop souvent par leurs occupations, de participer à chacune de nos excursions annuelles. Nous ne doutons nullement que beaucoup d'entre eux ne viennent avec nous, l'année prochaine en Angleterre, où nous comptons retrouver partiellement, dans les grandes cathédrales anglaises du moyen âge, cette intéressante architecture normande que nous admirions, il y a trois ans, dans l'Ouest de la France.

Outre leur côté utilitaire, incontestable au point de vue artistique, et l'enseignement mutuel qui résulte de l'échange des impressions que l'on y ressent, ces excursions, faites toujours le plus gaiement du monde, ont puissamment contribué à développer ces sentiments de confraternité et d'amitié qui unissent généralement nos membres, préparant lentement, mais sûrement, cet esprit de corps qui nous manque encore, qui fait la puissance des corporations d'ingénieurs, d'avocats et de médecins, sortis d'une même école spéciale.

Les excursions sont certainement une des institutions dont notre Société a le droit de se montrer le plus légitimement fière.

. .

La création d'une Revue d'architecture était une entreprise digne de tenter les fondateurs de la Société Centrale, — ces gens-là ne doutaient d'ailleurs de rien. — Aussi l'assemblée du 4 juillet 1873 chargea-t-elle une commission composée de MM. Allard, Baes, Benoit, Neute et Dumortier d'étudier les moyens de la réaliser.

Outre beaucoup d'audace et d'énergie, il est une chose absolument nécessaire pour fonder une publication périodique quelconque et surtout un journal d'architecture, lequel doit se composer en majorité de planches. Cette chose c'est l'argent.

Or, ce que nous manquait le plus, c'était l'argent.

La Société disposait d'un avoir de 600 francs, elle en mettait généreusement la moitié, 300 francs, à la disposition de la Commission du journal. L'insuffisance de ce chiffre ne nous fit point hésiter et, le 9 janvier 1874, six mois après sa nomination, la Commission déposait, avec son rapport, la première livraison du journal.

MM. Fonteyne, Vandeveld et Vanden Eeckhoudt, dont je me plais à rappeler ici le concours désintéressé, avaient dessiné et autographié gratuitement les premières planches; MM. Allard et Benoit en avaient rédigé le texte, auquel M. Alphonse Wauters accorda dès le début sa précieuse collaboration.

Il fallait un nom au nouveau-né : sur la proposition de M. Vandeveld, à qui revient le titre de parrain, on le baptisa « L'ÉMULATION. »

Ce nom était bien en situation, Messieurs; dès ce jour, en effet, cette saine émulation n'a point fait défaut à la plupart de nos collaborateurs.

On adjoignit aux cinq membres de la première Commission, MM. Vandeveld et Vanden Eeckhoudt et le Comité de Rédaction et de Direction du journal fut régulièrement installé.

Quoique chacun apportât, avec un rare désintéressement, sa pierre à l'édifice, nous avions dépensé à la fin de 1874 près de 7,000 francs. Nous étions loin des 300 francs mis à notre disposition par la caisse de la Société! Heureusement, nous comptions déjà 250 abonnés pour la IIe année; quelques-uns nous payèrent d'avance, nos imprimeurs nous firent crédit et on entama hardiment la IIe, puis la IIIe années.

Ah! Messieurs, moi qui ai eu le périlleux honneur de présider depuis sa fondation aux destinées de *l'Émulation,* je puis bien vous dire que la situation financière a souvent été embarrassante et embarrassée, que nous avons eu des pas difficiles à franchir. Peu à peu le dévouement de quelques-uns de ceux qui s'étaient offerts à dessiner les planches à des prix

dérisoires se lassait, non sans raison il faut le reconnaître; nous devions avoir recours à d'autres dessinateurs qu'on ne trouvait pas aisément et qu'il fallait payer plus cher; après la troisième année, malgré nos 380 abonnés, nous accusions une perte de plus de 1,000 francs.

Ce n'était guère encourageant!

Que nous restait-il à faire? Augmenter le prix de l'abonnement, c'était hasardeux, quoique ce prix soit encore fort inférieur à celui de beaucoup de publications analogues. Réduire le nombre de planches? Supprimer le texte, auquel les collaborateurs faisaient aussi souvent défaut? Cesser la publication? Allons donc! Nous n'y pensions guère.

Nous nous mîmes à la recherche d'un éditeur; la maison Leys, successeur de la firme Simonau et Toovey, dont la réputation artistique méritée paraissait présenter une garantie suffisante, nous offrit des conditions acceptables; nous traîtâmes avec elle, et le journal, financièrement parlant, marcha relativement bien pendant quatre ou cinq ans.

C'est à cette occassion qu'apparut le nom de *Société Coopérative d'Architecture* qui étonna beaucoup de nos confrères et dont nous croyons utile de vous dire quelques mots.

La Société Centrale, comme toute société ayant pour but l'étude ou l'agrément, n'avait aucune personnification civile, elle ne pouvait passer aucun contrat, poser aucun acte susceptible d'être reconnu par la loi!

Force nous fut donc de constituer, dans son sein, une société anonyme dont les actes fussent valables en justice; elle prit le nom de *Société Coopérative d'Architecture;* son capital de 4,000 francs, cette garantie des administrateurs, composé de 80 parts de 50 francs chacune, fut souscrit par une vingtaine de membres.

Ce ne fut pas sans peine, sans de longs et vifs débats, que ses promoteurs firent admettre cette idée de créer une société commerciale — sans espoir de bénéfices cependant — au sein d'une société artistique; mais c'était une nécessité, il fallait s'y résigner et nous aimons à reconnaître qu'après le vote, où nous n'obtînmes qu'une faible majorité, les plus ardents opposants furent les premiers souscripteurs. Ce résultat nous permit non seulement de traiter avec M. Leys, qui nous donna bientôt de nombreux motifs de mécontentement, mais de confier, il y a quatre ans, l'édition de *l'Émulation* à la maison Ch. Claesen, de Liége, dont nous avons tout lieu d'être satisfaits aujourd'hui.

Notre Revue, qui a incontestablement une certaine influence en Belgique et est très appréciée à l'étranger, compte actuellement près de 500 fidèles abonnés. Son avenir nous paraît assuré et nous pourrons la léguer non sans quelque fierté à nos successeurs, le jour où nous ne nous sentirons plus l'énergie nécessaire, non seulement pour la maintenir au rang qu'elle a su atteindre, mais pour la faire progresser encore.

∴

L'institution des conférences n'a pas eu tout le succès que nous en attendions; parler en public n'est guère du goût des architectes, c'est peut-être un tort; après quelques timides essais tentés en 1878 avec le concours de M. l'ingénieur Burton, ces causeries durent cesser faute d'auditeurs.

Nous fûmes plus heureux dans l'organisation, de 1877 à 1881, de quelques expositions, d'abord limitées aux membres de la Société, et de concours ouverts généreusement à tous les jeunes architectes belges. Puis vinrent les concours plus importants et les expositions triennales de 1883 et de 1886, au profit desquels nous supprimâmes les expositions intimes et les petits concours annuels.

Quel qu'ait été l'éclat des expositions de 1883 et de 1886, on ne peut s'empêcher de regretter qu'elles aient produit des déficits malgré les subsides importants que l'État, la province, la ville de Bruxelles et la commune d'Ixelles, nous avaenit accordés.

La suppression, à leur profit, des expositions et des concours annuels, qui n'entraînaient, elles, que des dépenses modestes, fut peut-être une erreur, et il y aura lieu, selon nous, d'examiner s'il ne faut pas y revenir.

∴

Nous croyons vous avoir montré, Messieurs, que les différents buts inscrits au programme de 1873 ont été atteints en grande partie. Quant au bureau de renseignements, destiné à faciliter aux uns la recherche d'un emploi et aux autres celle d'employés capables, s'il n'a fonctionné officiellement que pendant quelques années, il n'en est pas moins vrai qu'il a produit officieusement des résultats heureux. Nous pourrions citer bon nombre d'entre nous qui ont pu, à cause surtout des relations qu'ils s'étaient créées par et dans la Société Centrale, obtenir des positions honorables, dont ils n'auraient probablement pas eu connaissance s'ils n'en avaient fait partie, si cette source de renseignements, qui résulte du groupement des individus, leur avait fait défaut.



∴

Indépendamment de la réalisation du programme élaboré par ses fondateurs, la Société s'est occupée, durant les 191 assemblées générales qu'elle a tenues pendant ces quatorze ans, de nombreuses questions d'intérêt général pour nos confrères; vous les connaissez, Messieurs; cependant je crois nécessaire d'en rappeler brièvement quelques-unes.

Les droits et les devoirs de l'architecte ont fait l'objet de discussions intéressantes, qui nous ont amené à réclamer de nos gouvernants l'institution d'un diplôme d'architecte et la création d'une école supérieure d'architecture, et comme corollaire, à rédiger officieusement le nouveau programme d'études de l'Académie et de l'école des arts décoratifs de Bruxelles. Nous avons eu la vive satisfaction de le voir adopter récemment, *sans réserves,* par le Conseil communal.

Quoique l'on puisse estimer que la formation du nouveau personnel de cette école eût dû faire l'objet de concours publics, nous avons été heureux de voir parmi les nominations, celles de deux de nos membres: M. Jean Baes, appelé aux fonctions de sous-directeur, et M. Maukels, à celles de professeur à l'École des arts décoratifs.

Nous avons examiné aussi la question, si difficile à résoudre, des honoraires de l'architecte. A défaut d'une solution plus satisfaisante, nous avons admis, après la Société des Architectes liégeois et la Chambre syndicale des architectes de Bruxelles, le tarif d'honoraires gradué des architectes allemands, publié dans notre bulletin annuel de 1884.

Vous savez de quel intérêt nous avons entouré celle des concours publics, au sujet desquels nous vous soumettrons tantôt le projet d'une requête réclamant, du pouvoir législatif, une loi qui oblige l'État et les administrations publiques à mettre au concours les plans de toute construction élevée au moyen des deniers publics. Cette loi serait aussi bien justifiée que celle relative à la mise en adjudication publique des travaux de l'Etat.

En attendant, nous nous sommes efforcés d'en propager le principe par la persuasion et nous avons obtenu quelques succès: les administrations communales de Bruxelles, de Saint-Josse-ten-Noode, d'Etterbeek, de Mouscron, de Charleroi ont déjà mis ou nous ont promis de mettre au concours leurs écoles, leur hôpital, leur hôtel de ville; la province de Brabant mettra prochainement au concours le Palais de Justice de Nivelles. On a parfois vivement critiqué les concours sans primes; ils sont certainement critiquables, cependant nous estimons que le concours, même sans primes, vaut encore mieux que le favoritisme déplorable qui règne encore dans certains milieux.

Nous nous sommes aussi occupés des architectes provinciaux et des moyens qu'ils emploient pour monopoliser entre leurs mains les travaux communaux. Nos vives réclamations, nos démarches réitérées auprès des autorités provinciales du Brabant, ont amené la revision complète du règlement qui les régit.

Le règlement nouveau de cette province défend formellement à ces fonctionnaires de s'occuper d'autres travaux que ceux dont la députation permanente les charge; nos confrères d'Anvers, auxquels nous serons heureux d'accorder l'appui et la publicité de notre Revue, s'occupent d'obtenir le même résultat. Nous sommes certains d'arriver sur ce point et sur d'autres encore dont nous allons nous occuper, à des solutions satisfaisantes dans toutes nos provinces, si nos confrères, nos membres correspondants veulent bien justifier plus souvent leur titre en nous signalant, avec pièces à l'appui bien entendu, les abus dont ils ont connaissance.

∴

Voilà, Messieurs, quels ont été les nombreux travaux et les quelques succès de la Société Centrale d'Architecture pendant les 14 années qui viennent de s'écouler.

Au cours de ces travaux nos pertes ont été nombreuses: Funck, président d'honneur, Pauwels, membre d'honneur, Rzetkowski, Juris, Du Sausoy, Van Malderen, Vandernoot, Schoy, Neute, membres effectifs, et tout récemment encore De Vlamynck nous ont été enlevés par la mort.

Permettez-moi, avant de terminer, de vous rappeler encore la grande part que prit à ces travaux l'un de nos membres les plus actifs, les plus anciens, les plus dévoués, Charles Neute, Directeur de notre Revue *l'Émulation*, Secrétaire des expositions nationales d'architecture de 1883 et 1886, mort le 2 avril dernier. Nous avons cru ne rendre qu'un hommage justement mérité à sa mémoire, en plaçant dans ce local, son portrait en

médaillon, œuvre réussie du statuaire Brunin, son ancien compagnon d'études. Il restera ainsi le témoin de nos travaux; il rappellera à nos membres, à ceux qui l'ont peu ou point connu, à ceux qui continueront après nous l'œuvre ardue de la Société Centrale d'Architecture, de quelle estime nous entourions cet homme d'honneur, ce modèle de loyauté, d'abnégation et d'absolu dévouement.

* * *

Les faits que je viens de vous exposer, Messieurs, prouvent surabondamment l'utilité et la vitalité de notre association, dont l'importance croît de jour en jour.

Vous comprendrez, Messieurs, l'importance de ses travaux en constatant qu'indépendamment du journal qui fait l'objet d'une administration spéciale, elle a dépensé depuis le 1[er] janvier 1873, en frais d'administration, de publicité, de propagande des concours, d'expositions, d'excursions, etc., près de 80,000 francs.

Elle a certainement rendu de réels services à notre art; on ne peut nier que par ses voyages, son journal, ses relations avec les sociétés d'architecture étrangères (1), la propagande en faveur des concours, elle n'ait eu une certaine influence sur les progrès de l'art architectural en Belgique. Mais nous voulons faire plus encore, Messieurs. A côté des intérêts de l'art, nous voudrions nous occuper aussi des intérêts matériels de l'architecte, qui méritent aussi quelque attention; c'est pour cela surtout qu'il nous faut le concours de tous nos membres, de tous nos confrères; il est indispensable que nos correspondants qui peuvent nous être très utiles dans l'étude des diverses questions qui se rattachent à notre profession, nous viennent en aide dans nos revendications vis-à-vis des autorités. Ce n'est qu'à cette condition que nous deviendrons suffisamment forts pour nous faire écouter de nos gouvernants. C'est pourquoi, je le répète en terminant, nous avons institué les réunions annuelles.

Nous avons porté à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui, la question des concours publics, que nous considérons comme une des plus importantes pour notre profession. Votre présence parmi nous, nous permettra d'invoquer votre opinion en même temps que la nôtre dans les démarches que nous allons faire pour obtenir la réalisation des décisions que vous aurez prises, des vœux que vous aurez émis. De votre côté, vous pourrez en tenter d'autres auprès de vos Représentants et de vos Sénateurs, et, par ces efforts communs, nous arriverons certainement à faire triompher des idées qui n'ont en vue que le bien-être général des architectes et le progrès de l'architecture.

* * *

L'assemblée a entendu avec plaisir retracer les faits qui ont marqué les quatorze années qui viennent d'écouler; elle confirme par des applaudissements les paroles de remerciement que son président adresse à M. Dumortier.

II. La conservation des Monuments historiques

M. le Président annonce à l'assemblée que M. Van Riel, président de la Société des Architectes d'Anvers, empêché d'assister à la séance, s'est fait excuser.

M. Saintenoy a bien voulu se charger de développer, en son absence, la proposition relative à la conservation des monuments historiques dans les termes suivants :

Messieurs,

Un éminent magistrat, M. Henri Schuermans, aujourd'hui premier président de la cour d'appel de Liége, disait en 1865 ces paroles émues que nous vous demandons la permission de vous lire :

« Il y a un livre très curieux à faire : c'est l'histoire de ce « qui a disparu et de ce qui disparaît en fait d'art. Ce n'est pas « nous qui ferons ce livre, parce qu'il ne saurait être l'œuvre « que de plusieurs; mais nous voulons y fournir quelques « pages lugubres dans lesquelles se révéleront de coupables « et niaises incuries... Qu'on ne croie pas que c'est de gaieté « de cœur que nous allons descendre au sein de ces ruines et « de ces constatations douloureuses; il ne saurait nous con- « venir de faire à ce sujet du scandale uniquement pour le « plaisir d'infliger une punition aux vandales, soit en les « signalant à la risée publique, soit en flagellant leur sordide « cupidité; non, une pensée plus consolante nous anime, « c'est celle de croire qu'en voyant le tableau des richesses « perdues, on sera disposé à mieux conserver celles que nous « avons encore... »

La liste qui suit ces paroles est longue et triste à lire.

Et notez qu'il ne s'agit que des monuments et objets d'art dépendant des fabriques d'églises, M. Schuermans laissant à d'autres le soin d'ajouter les « pages lugubres » qui formeraient la liste néfaste des méfaits commis sur les monuments civils.

Dans la séance générale tenue le 19 janvier 1865 par la Commission royale des monuments, le même jurisconsulte avait émis un vœu tendant, quant aux édifices et objets d'art religieux, à renforcer la législation sur le temporel des cultes. Après une assez longue discussion et sans rien décider en principe, la Commission renvoya les pièces et le compte rendu des discussions à M. le ministre de la justice pour examen.

Sans rechercher — pour le moment — ce qui en est advenu, disons qu'il ressort de cette discussion que l'article 257 de la loi pénale n'atteint pas la démolition ou la vente des monuments historiques, mais simplement les actes de mauvais gré, les déprédations.

C'est pourtant ce fameux article (1) que l'on invoque toujours contre les demandes d'une loi protectrice des œuvres d'art. Il est avéré — on le sait — par la jurisprudence des cours et tribunaux que ses prescriptions n'atteignent que l'auteur de déprédations contre les monuments élevés par l'autorité publique ou avec son autorisation, qu'il punit le gamin qui casse une vitre à un édifice municipal quelconque tout en laissant parfaitement libre de le démolir, le possesseur du vieil édifice qui fait l'orgueil de toute une ville.

Dans le second cas, la loi est impuissante, tandis que dans le premier elle frappe quand... elle le peut.

Il ressort en outre de la discussion dont nous parlions tantôt que le décret de 1809 et la loi sur le temporel des cultes sont impuissants à prévenir la vente ou la dégradation des objets d'art appartenant aux fabriques d'église.

Il y a donc de ce côté urgence et utilité absolue à obtenir une législation protectrice de nos vieux monuments religieux, cet héritage de nos ancêtres que nous aurions dû depuis longtemps mettre sous la main conservatrice de la loi.

Quant aux monuments civils, je n'ai pas à m'appesantir longtemps à leur sujet; des démolitions à jamais déplorables dont le souvenir est présent dans notre mémoire à tous, des restaurations inhabiles qui les défigurent appellent une répression.

Et que l'on ne vienne pas nous dire : la Commission des monuments, chargée de la sauvegarde de ces édifices, est armée contre ces faits. Non, la Commission des monuments n'est pas armée contre ces actes de vandalisme. Oui, elle est impuissante ; oui, elle doit laisser faire sans que ses efforts produisent le moindre résultat.

Ses laborieuses négociations à propos des portes et de la Tour Bleue d'Anvers en sont la preuve. Donc ici encore nécessité d'une loi protectrice.

Pour les monuments tombés à la suite des révolutions ou par d'autres causes dans le domaine privé, le mal est plus grand encore.

Ici, des exemples arrivent en foule à ma pensée, les monuments se présentent pantelants, ruinés, défigurés à ma mémoire, — il doit en être de même pour vous.

Je ne veux pas vous en citer pour des raisons de convenance que vous comprendrez, mais je désire insister tout par-

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

(1) Association Architecturale, 9, Conduit street, Londres, W.

Association royale des Architectes civils et Archéologues Portugais, Lisbonne

Institut royal des Architectes Britanniques, 9, Conduit street, Londres, W.

Maatschappij tot bevordering der Bouwkunst, Marnixstraat, 402, Amsterdam.

Société Académique d'Architecture, Palais des Arts, Lyon.

Société « Architectura et Amicitia », Marnixstraat, 400, Amsterdam.

Société Autrichienne des Ingénieurs et Architectes, Eschenbachstrasse 9, Vienne, I

Société Centrale des Architectes, boulevard Saint-Germain, 168, Paris.

Société d'Architectes de Stuttgart.

Société des Architectes d'Anvers, rue Léopold, 45, Anvers.

Société des Architectes de la Seine-Inférieure, rue Saint-Lô, 40*bis*, Rouen

Société des Architectes et Ingénieurs des Alpes-Maritimes, avenue de la Gare, 23, Nice.

Société des Architectes de l'Aisne, Saint-Quentin.

Société des Architectes et des Ingénieurs du Bas-Rhin et de la Westphalie, Morsergasse, 11 et 13, Cologne.

Société des Architectes et Ingénieurs Suédois, 12, Hollanderagatan, 3 tr. upp., Stockholm.

Société des Architectes et des Ingénieurs Hongrois, IX, Esillag-Uteza, 12, Bude-Pest.

Société des Ingénieurs et des Architectes Italiens, via del Collegio Romano, 27, Rome.

Société Impériale des Architectes, Académie impériale des Beaux-Arts, Saint-Pétersbourg.

Société Régionale des Architectes du Nord de la France, rue Nationale, 87, Lille.

(1) Code pénal, liv. I, art. 257. Quiconque aura détruit, abattu, mutilé ou dégradé des monuments, statues et autres objets destinés à l'utilité ou à la décoration publique, et élevés par l'autorité publique ou avec son autorisation sera puni d'un emprisonnement d'un mois à deux ans, et d'une amende de 100 à 500 francs.



ticulièrement sur un point. C'est qu'ici la loi est complètement sans force.

J'en conclus, Messieurs, dans les trois cas à l'impuissance des lois actuelles, que les monuments historiques dépendent des administrations fabriciennes, civiles ou privées.

Une législation s'impose donc sur la matière.

C'est ce qu'avaient compris nos confrères de la Société des Architectes anversois, lors du dernier congrès archéologique, tenu en août dernier, à Namur. Par l'organe de son président, M. Van Riel, que nous regrettons de ne pas voir parmi nous, cette société a prié le Congrès d'émettre le vœu de voir étudier par nos Chambres, une loi sur le classement et la protection des monuments historiques, s'inspirant de celle qui a été récemment votée en France.

Hâtons-nous de dire que ce vœu fut admis à l'unanimité et que depuis la Commission des monuments et l'Académie d'Archéologie d'Anvers s'occupent de la même question.

Une des objections que l'on peut faire valoir contre l'idée d'une loi semblable, quant aux édifices du culte, est que la loi sur le temporel des cultes suffit et qu'il existe des circulaires ministérielles sur la matière qui répondent à ce but. Les écrits de M. Schuermans réfutent complètement cette objection, et il en serait de même pour les édifices civils, si ce magistrat les avait compris dans son travail. Une autre preuve est, comme nous le disions plus haut, l'impuissance de la Commission des monuments à ce sujet.

Quant aux monuments tombés dans le domaine privé, la question est plus complexe. Comment pourrait-on utilement empêcher leurs propriétaires juridiques de les abattre ou de les défigurer? La loi française que je vous lirai tantôt répond : Quand il y a bon vouloir de la part du possesseur, l'État n'interviendra que par voie de subsides, tout en conservant le haut contrôle sur les restaurations à faire, mais lorsqu'il y aura mauvais vouloir de la part du propriétaire, lorsque celui-ci ne voudra pas laisser restaurer son immeuble, lorsqu'il voudra le démolir, — alors l'État est armé par la loi et il peut poursuivre l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Cela peut vous paraître excessif, mais songez donc, Messieurs, qu'il s'agit des monuments historiques, de ces édifices qui font l'orgueil d'une cité, d'un pays, des restes de notre art national; songez donc que chacun de ces vieux monuments est, comme on l'a dit, une page de l'histoire de la patrie et qu'en le laissant démolir, vous déchirez cette page des annales nationales, et dites-moi alors, n'y a-t-il pas là, à côté de la propriété juridique du possesseur, une propriété morale qui demande d'autant plus protection qu'elle est l'apanage de tous.

Supposez un instant un possesseur d'un édifice historique qui attire la foule des touristes dans une localité quelconque, — cet édifice est la richesse du pays, — supposez cet homme pris d'un caprice singulier et jetant bas ce curieux monument qui enrichit les populations d'alentour. Ne se rend-il pas coupable d'un véritable vol? N'est-ce pas le pain qu'il prend à ses malheureux voisins, et ceux-ci n'avaient-ils pas la propriété morale de cet édifice, s'il leur manquait la propriété juridique?

Et s'il vous restait un doute, veuillez vous rappeler comment ces monuments sont sortis du patrimoine public. La plupart ont été achetés pour un prix dérisoire à la suite des tourmentes populaires. Vous vous rappelez tous, j'en suis sûr, de tristes exemples de ce cas, ici tout près et partout sur le sol de la Belgique, partout vos souvenirs vous en diront et les noms et les malheurs.

Dites-moi alors si celui qui démolit un monument historique ne se rend pas coupable d'une spoliation du bien de tous?

Votre réponse sera affirmative, j'en suis sûr.

Que l'on ne vienne pas nous dire surtout que les subsides suffiront dans la généralité des cas.

Non, ce moyen ne suffit pas en général, quoique pour des cas particuliers nous reconnaissions volontiers son efficacité.

Bref, sans m'appesantir davantage sur la question, je conclus, Messieurs, à l'urgence d'une loi sur ces matières.

Nos voisins du Midi en ont reconnu la nécessité et les 10-13 avril et 1er juin 1886, le Sénat français a voté la loi suivante que je vous demande la permission d'analyser brièvement, tout en la lisant :

Projet de loi sur la conservation des monuments historiques, adopté en première et en deuxième lectures par le Sénat français, les 10 et 15 avril et le 1er juin 1886

Chapitre Ier. — *Monuments.*

Art. 1er. Les immeubles par nature ou par destination dont la conservation peut avoir, au point de vue de l'histoire ou de l'art un intérêt national, seront classés en totalité ou en partie par les soins du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts

Art. 2. L'immeuble appartenant à l'État sera classé par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts en cas d'accord avec le ministre dans les attributions duquel l'immeuble est placé. Dans le cas contraire, le classement sera prononcé par un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

L'immeuble appartenant à un département, à une commune, à une fabrique ou à tout autre établissement public, sera classé par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, s'il y a consentement de l'établissement propriétaire et avis conforme du ministre, sous l'autorité duquel l'établissement est placé. En cas de désaccord, le classement sera prononcé par un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

Art. 3. L'immeuble appartenant à un particulier sera classé par arrêté du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, mais ne pourra l'être qu'avec le concours du propriétaire. L'arrêté déterminera les conditions du classement

S'il y a contestation sur l'interprétation de cet acte, il sera statué par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, sauf recours au Conseil d'État statuant au contentieux.

Art. 4. L'immeuble classé ne pourra être détruit même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque, si le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts n'y a donné son consentement

L'expropriation pour cause d'utilité publique ne pourra être poursuivie qu'après que le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts aura été appelé à présenter ses observations.

Les servitudes d'alignement et autres qui pourraient causer la dégradation des monuments, ne sont pas applicables aux immeubles classés.

Les effets du classement suivent l'immeuble classé en quelques mains qu'il passe.

Art. 5. Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts pourra, en se conformant aux prescriptions de la loi du 3 mai 1841, poursuivre l'expropriation des monuments classés ou qui seraient de sa part l'objet d'une proposition de classement refusée par le particulier propriétaire.

Il pourra, dans les mêmes conditions poursuivre l'expropriation des monuments mégalithiques, ainsi que celle des terrains sur lesquels ces monuments sont placés.

Art. 6. Le déclassement total ou partiel pourra être demandé par le ministre dans les attributions duquel se trouve l'immeuble classé, par le département, la commune, la fabrique, l'établissement public et le particulier propriétaire de l'immeuble.

Le déclassement aura lieu dans les mêmes formes et sous les mêmes distinctions que le classement.

Toutefois, en cas d'aliénation consentie à un particulier de l'immeuble classé appartenant à un département, à une commune, à une fabrique ou à tout autre établissement public, le déclassement ne pourra avoir lieu que conformément au § 2 de l'article 2.

Art. 7. Les dispositions de la présente loi sont applicables aux monuments régulièrement classés avant sa promulgation

Toutefois, lorsque l'État n'aura fait aucune dépense pour un monument appartenant à un particulier, ce monument sera déclassé de droit dans le délai de six mois après la réclamation que le propriétaire pourra adresser au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts pendant l'année qui suivra la promulgation de la présente loi.

Chapitre II. — *Objets mobiliers.*

Art. 8. Il sera fait, par les soins du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts un classement des objets mobiliers appartenant à l'État, aux départements aux communes et autres établissements publics, dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national

Art. 9. Le classement deviendra définitif si le département, les communes, les fabriques et autres établissements publics n'ont pas réclamé, dans le délai de six mois, à dater de la notification qui leur en sera faite. En cas de réclamation, il sera statué, par décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

Le déclassement, s'il y a lieu, sera prononcé par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. En cas de contestation il sera statué comme il vient d'être dit ci-dessus.

Un exemplaire de la liste des objets classés sera déposé au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts et à la préfecture de chaque département où le public pourra en prendre connaissance sans déplacement.

Art. 10. Les objets classés appartenant à l'État seront inaliénables et imprescriptibles

Art. 11. Les objets classés appartenant aux départements, aux communes, aux fabriques ou autres établissements publics ne pourront être restaurés, réparés ni aliénés par vente, don ou échange qu'avec l'autorisation du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Art. 12. Les travaux de quelque nature qu'ils soient, exécutés en violation des articles qui précèdent, donneront lieu, au profit de l'État, à une action en dommages-intérêts contre ceux qui les auraient ordonnés ou fait exécuter.

Les infractions seront constatées et les actions intentées et suivies devant les tribunaux civils ou correctionnels, à la diligence du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts ou des parties intéressées.

Art. 13. L'aliénation faite en violation de l'article 11 sera nulle, et la nullité en sera poursuivie par le propriétaire vendeur ou par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être réclamés contre les parties contractantes et contre l'officier public qui aura prêté son concours à l'acte d'aliénation.

Les objets classés qui auraient été aliénés irrégulièrement, perdus ou volés, pourront être revendiqués pendant trois ans, conformément aux dispositions des articles 2279 et 2280 du code civil. La revendication pourra être exercée par les propriétaires et à leur défaut par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Chapitre III. — *Fouilles.*

Art. 14. Lorsque par suite de fouilles, de travaux ou d'un fait quelconque, on aura découvert des monuments, des ruines, des inscriptions, ou des objets pouvant intéresser l'archéologie, l'histoire ou l'art, sur des terrains appartenant à l'État, à un département, à une commune, à une fabrique ou autre établissement public, le maire de la commune devra

assurer la conservation provisoire des objets découverts et aviser immédiatement le préfet du departement des mesures qui auront été prises.

Le préfet en referera, dans le plus bref délai, au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts qui statuera sur les mesures définitives à prendre.

Si la découverte a eu lieu sur le terrain d'un particulier, le maire en avisera le préfet. Sur le rapport du préfet, et après avis de la commission des monuments historiques, le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts pourra poursuivre l'expropriation du dit terrain en tout ou en partie, pour cause d'utilité publique, suivant les formes de la loi du 3 mai 1841.

Art. 15. Les decisions prises par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en exécution de la présente loi, seront rendues après avis de la commission des monuments historiques.

CHAPITRE IV. — *Dispositions spéciales à l'Algérie et aux pays du protectorat.*

Art. 16. La présente loi est applicable à l'Algérie. Dans cette partie de la France, la propriété des objets d'art ou d'archéologie, édifices, mosaïques, bas-reliefs, statues, medailles, vases, colonnes, inscriptions qui pourraient exister sur et dans le sol des immeubles appartenant à l'Etat ou concédés par lui à des établissements publics ou à des particuliers, sur et dans les terrains militaires, est réservée à l'Etat

Art. 17. Les mêmes mesures seront etendues à tous les pays placés sous le protectorat de la France, et dans lesquels il n'y a pas déjà une législation spéciale

Art. 18. Un règlement d'administration publique determinera les détails d'application de la présente loi.

Comme vous le voyez, Messieurs, les législateurs français s'efforcent de répondre aux desiderata dont je me faisais l'écho en commençant.

Nous n'avons pas à rechercher s'ils ont entièrement réussi, mais nous pouvons dire que nous nous estimerions heureux de voir notre pays doté d'une législation semblable. Il y a pourtant des points qui seraient d'une application difficile chez nous, il y en a d'autres qui seraient inutiles ou incompatibles avec les principes de notre droit public.

Laissons donc à nos législateurs le soin de répondre à ces réserves et de sauvegarder les prescriptions de nos codes, tout en nous donnant satisfaction sur les points que je n'ai pu qu'effleurer dans ce rapide exposé de la question ; c'est à eux que doit être laissée la rédaction des articles de la loi. Il est dans leur mission de veiller sur la conservation des richesses nationales ; il doit être dans leur but à tous de sauver de la ruine, de l'abandon ou de la vente, tous ces monuments qui font notre orgueil devant l'étranger et qui ont porté au loin la réputation du nom belge.

Nous devons dire à nos législateurs : sauvez le patrimoine artistique de la nation, protégez la propriété morale de vos compatriotes.

Je n'insiste pas davantage sur la question, bien persuadé que vous en aurez compris la portée morale et que vous n'hésiterez pas à en demander l'étude à nos Chambres législatives.

Je vous propose donc de voter l'ordre du jour suivant :

La Société Centrale d'Architecture de Belgique, dans sa réunion générale annuelle du 18 décembre 1886, émet le vœu de voir promulguer en Belgique une législation protectrice des monuments et objets d'art anciens, en s'inspirant de la loi sur la conservation des monuments historiques adoptée par le Sénat français, les 10 et 13 avril et le 1er juin 1886 et charge le bureau de la Société, de transmettre l'exposé de ce vœu aux autorités compétentes.

M. MAHIEU (de Binche) appuie la proposition et appelle l'attention sur les monuments religieux du Hainaut, la seule province en Belgique qui n'accorde pas de subsides pour leur restauration.

MM. HUBERT (de Mons), SERRURE (de Saint-Nicolas) et HANSEN (de Spa) signalent également des monuments abandonnés dans leurs provinces respectives et qui sont dignes de l'intérêt du monde artistique.

M. RAU fait appel aux membres correspondants afin de dresser une liste des principaux monuments existant dans chaque province de la Belgique.

M. ACKER propose de transmettre le vœu à la Commission royale des monuments qui s'adressera au gouvernement pour obtenir le vote d'une loi dans le sens indiqué par M. Saintenoy.

M. DUMORTIER dit qu'il serait, en effet, plus politique de nous assurer le concours de la Commission royale des monuments, de l'intéresser à notre démarche en lui donnant un rôle prépondérant et très actif. Il croit qu'actuellement les membres de la Commission royale des monuments ne sont pas revêtus, par le gouvernement, de l'autorité nécessaire pour empêcher la destruction ou la détérioration des œuvres d'art par les iconoclastes modernes ; c'est pourquoi il voudrait voir ajouter à la proposition de M. Saintenoy : *La Commission royale des monuments est spécialement chargée de veiller à l'exécution de cette loi.*

M. SAINTENOY répond que le but de la loi est précisément d'armer la Commission royale des monuments contre la destruction ou la vente de monuments historiques et que ce serait elle qui ferait les propositions de classement. D'après des renseignements qu'il possède, la Commission royale des monuments serait en ce moment saisie de la question ; il n'y aurait donc pas nécessité de faire parvenir notre demande au gouvernement par son intermédiaire.

L'assemblée ne se rallie à cette dernière manière de voir et vote en même temps que l'ordre du jour de M. SAINTENOY, l'amendement proposé par M. DUMORTIER.

M. le président demande à MM. Hubert et Serrure, membres correspondants de la Commission royale des monuments, de bien vouloir appuyer notre requête lorsqu'elle parviendra à ce collège.

MM. HUBERT et SERRURE promettent leur appui.

(A continuer.)



CONCOURS


CONCOURS POUR UN HOPITAL A SAINT JOSSE-TEN-NOODE. — Ainsi que nous l'annoncions dans notre dernière livraison, la commune de Saint Josse-ten-Noode ouvre un concours pour la construction de son hôpital.

Nous ne pensions pas que les conditions de ce concours répondraient complètement à nos aspirations, — le concours de l'année dernière pour les écoles rues Braemt et Linné nous avait montré ce que pouvait produire, en matière de concours, le Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode, — mais nous étions loin de nous attendre à un programme aussi ridicule que celui rédigé par les 2e et 3e sections du Conseil communal et approuvé à l'unanimité par celui-ci, sans aucune observation.

Voici ce programme :

1. La commune de Saint-Josse-ten-Noode ouvre un concours entre tous les architectes du pays pour la construction d'un hôpital.

2. Le terrain destiné à cet établissement est le bloc compris entre les rues Verbist, Wauwermans, de la Cible et Vandenhoeven.

3. L'entrée principale pourra être établie, au choix de l'architecte, dans l'une quelconque de ces quatre rues.

4. L'hôpital devra pouvoir contenir 44 lits au minimum et 60 lits au maximum. En cas d'encombrement, les 44 lits seront répartis de la manière suivante :

Pour hommes :		Pour femmes :	
Médecine	12	Médecine	9
Chirurgie	8	Chirurgie	5
Maladies de la peau.	6	Maladies de la peau.	4
	26	+	18 = 44

5. L'architecte pourra y ajouter, s'il le juge opportun, des salles spéciales pour des malades payants ou pour quelques cas particuliers de maladie : maladies de la peau, maladies vénériennes, etc., à l'exception toutefois des maladies épidemiques pour lesquelles un ou deux pavillons spéciaux seraient établis, pavillons pouvant contenir six lits pour chaque sexe.

6. L'hôpital devra comprendre tous les locaux nécessaires pour les services accessoires de ce genre d'établissement : logement de concierge, logement du directeur, salles d'attente, salles de visite pour la médecine et pour la chirurgie, salles de bain, lingerie, cuisine et dépendances, logements d'infirmiers et infirmières, morgue, etc., ainsi qu'un poste de police et de secours en cas d'incendie, avec remise pour un dévidoir, une salle d'agents, une salle d'officier, et quatre chambres de logement.

7. Tous ces services, ainsi que les salles des malades, pourront être réunis en un seul corps de logis ou divisés en plusieurs pavillons isolés au gré de l'architecte. En cas de pavillons isolés, ceux-ci devront être complètement séparés les uns des autres.

8. L'architecte pourra prévoir le maintien provisoire de la maison servant actuellement d'hôpital.

9. Le travail à fournir par les concurrents ne devra consister que dans la présentation d'un avant-projet comprenant toutefois toutes les coupes et élévations nécessaires pour per-

mettre un examen approfondi de l'avant-projet auquel devra être jointe une estimation sérieuse du coût de la construction. Cette estimation devra comprendre l'appropriation des jardins, les murs de clôture et les trottoirs extérieurs.

10. Pour le classement des projets, il sera tenu compte du chiffre de la dépense prévue en ce sens qu'un projet plus coûteux n'en primera un autre que pour autant que les avantages qu'il pourrait avoir sur celui-ci compensent la différence du coût des deux constructions.

11. Après approbation de l'avant projet par le Conseil communal ou une Commission déléguée par lui, l'architecte dont les plans auront été choisis devra établir les plans définitifs d'exécution en tenant compte des observations auxquelles le projet pourrait avoir donné lieu, ainsi que les métré et devis détaillés et complets du projet. Ce dernier devis ne pourra dépasser le chiffre approximatif précédemment indiqué.

12. Les honoraires de l'architecte dont le projet sera choisi seront de 5 p. c. du prix de revient fixé par le résultat de l'adjudication à laquelle il sera procédé pour la construction de l'édifice.

13. L'architecte chargé de l'exécution des plans devra se soumettre à toutes les conditions prévues dans le règlement provincial du 9 juin 1886, inséré au *Mémorial administratif* de la même année, sous le n° 150.

14. Toutefois si l'offre la moins élevée, majorée s'il y a lieu des travaux supplémentaires reconnus indispensables au cours de l'exécution des travaux, dépassait le chiffre de la dépense indiquée par l'architecte, la différence serait prélevée sur le montant de ses honoraires.

15. L'architecte dont le travail aura été choisi devra, lors de la remise du projet définitif, prendre par écrit l'engagement formel d'accepter cette dernière clause.

16. Il sera alloué à l'auteur de l'avant projet classé second, une prime de 500 francs, sous condition que son projet deviendra la propriété de la commune.

17. Toutefois la commune se réserve le droit de ne pas donner suite au concours si aucun des projets présentés n'était déclaré exécutable, de même qu'elle se réserve le droit, si deux des concurrents étaient classés premiers *ex æquo*, d'ouvrir entre ceux-ci un nouveau concours.

Le Rapporteur,
Dr PARYS.

Le Président
A. STEURS.

Ce programme, qui dénote chez ses auteurs une ignorance complète de l'organisation des concours, ne fixe pas de date pour la réunion des projets; cela peut être un oubli, mais on avouera qu'il est de belle importance.

Il ne donne ni le plan du terrain, ni son orientation, ni ses différences de niveau (1); c'est forcer chaque concurrent à un travail qu'on leur aurait facilement épargné en en chargeant un fonctionnaire communal et en joignant ce document au programme.

On n'a pas fixé d'échelle uniforme pour les dessins! Tous ceux qui ont fait partie des jurys de concours, savent combien les différences d'échelles entre les projets, ajoutent aux difficultés d'un jugement déjà difficile.

Enfin le programme n'indique rien, quant à la question la plus importante, la composition du jury : « *Le Conseil communal ou une Commission déléguée par lui* » jugera le concours.

Si c'est le Conseil communal qui s'érige en jury, celui-ci ne comprendra aucun architecte; en effet, nous y connaissons bien un ingénieur et un publiciste, critique d'art auquel on peut accorder une certaine compétence en architecture, mais cela ne suffit pas pour constituer un jury chargé de décider du meilleur projet, et l'on peut dire d'avance que le jugement sera aussi mal rendu que le programme est mal rédigé.

Il était cependant si facile au Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode de recourir aux lumières du Comité de la Société Centrale d'Architecture, qui s'était mis à sa disposition pour la rédaction du programme! Cela était d'autant plus rationnel qu'il avait dû reconnaître, trop tard hélas, que nos critiques lors du concours des écoles, étaient parfaitement justes et que nos prévisions s'étaient en tous points réalisées.

Mais voilà, MM. les administrateurs communaux, non seulement à Saint-Josse-ten-Noode, mais presque partout ailleurs, pensent avoir la science infuse; ils croient tout connaître et n'avoir jamais besoin des conseils de qui que ce soit, et ils rédigent un programme de concours d'architecture comme la première affiche d'adjudication venue. C'est absolument scandaleux!

CONCOURS POUR L'ORPHELINAT D'ETTERBEEK. — On nous dit que le résultat de ce concours donne lieu à de vives critiques et que les organisateurs agissent avec un sans gêne inouï et un mépris révoltant des conditions du concours. Tout se passe dans le mystère; les projets n'ont pas été et ne seront pas exposés; le jury reste anonyme, alors que l'anonymât de concurrents a été violé, etc., etc.

Nous prendrons des renseignements à ce sujet, et, s'il y a lieu, nous dévoilerons les tripotages. Nous engageons beaucoup les concurrents à organiser eux même une exposition de leurs projets, afin de montrer leurs mérites respectifs et de mettre le public à même de juger la manière dont ce concours a été jugé.

Encore une fois, les concours doivent donner de bons résultats, mais à condition absolue d'être bien organisés et jugés par des jurés *compétents* et intègres.

CONCOURS POUR LE MONUMENT PALFYN A COURTRAI. — La ville de Courtrai vient d'organiser un concours pour l'érection d'une statue à Jean Palfyn, l'inventeur du forceps.

Ce monument sera élevé sur la place des Eperons d'Or; il comprendra la statue en bronze fondu de Jean Palfyn avec accessoires et une base monumentale en pierre de taille. La base sera ornée d'inscriptions et de bas-reliefs. Le monument dans son ensemble ne dépassera pas le coût de 30,000 francs, y compris les primes du concours et les honoraires de l'artiste chargé de l'exécution.

Les concurrents présenteront une maquette du monument dans toutes ses parties. Dans cette maquette la figure principale aura une hauteur de 75 centimètres. En même temps que la maquette les concurrents enverront une tête modelée et en grandeur effective du personnage. La statue aura environ 3m50 de hauteur, plinthe comprise.

Les projets doivent être envoyés avant le 15 avril 1887 à M. le Président du Comité. L'auteur du projet choisi par un jury à nommer par le gouvernement, la province, la ville de Courtrai et le Comité, sera chargé de l'exécution, *à moins qu'il ne puisse s'entendre à ce sujet avec le Comité*. Dans ce cas, il recevrait pour fourniture des modèles et dessins, une somme de [illegible],000 fr. Une deuxième prime de 1,000 fr. et une troisième de 500 fr. seront attribuées aux deux projets suivants.

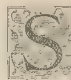
Pour tous autres renseignements, s'adresser au président du Comité Palfyn, rue Kokelaere, à Courtrai.

Nous avons reçu à propos de ce concours une lettre contenant des critiques très vives, mais assez justes, sur son organisation. Nous la publierons dans notre prochaine livraison.

La série des concours continue, l'idée de leur organisation semble entrer de plus en plus dans le domaine public. On nous en annonce de toutes parts, à Mouscron, à Nivelles, à Bruxelles-Attractions, à Charleroi, etc. Nous prenons nos mesures pour que nous puissions en informer régulièrement nos lecteurs et en publier immédiatement les programmes.

Le Comité de la Société Centrale d'Architecture s'occupe, de concert avec l'administration communale de Mouscron, de rédiger le programme du concours pour un nouvel hôtel de ville; nous le publierons dans notre prochaine livraison.

MÉLANGES



SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE. — Dans sa séance du 7 janvier 1887, la Société a admis :

M. Georges Keller, architecte à Bruxelles, en qualité de membre effectif,

Et MM. Charles Appel et Charles Guillot, architectes à Liége, en qualité de membres correspondants.

Elle a entendu avec plaisir le rapport présenté par M. [illegible] Devestel sur l'excursion au château de [illegible]

Elle a approuvé, sur rapport de M. Peeters, trésorier, le bilan de l'année [illegible] et voté le budget pour l'exercice 1887.

Elle a élu M. Govaerts secrétaire adjoint de la Commission administrative.

Dans sa prochaine assemblée, le 4 février prochain, la Société s'occupera de la rédaction de son bulletin annuel, du tableau des excursions pour l'année 1887 et des réformes à apporter à l'organisation des concours de Rome et du prix Godecharle.

Le Conseil communal d'Ixelles a, dans une séance spéciale, félicité M. Louis Coenraets, architecte, directeur des travaux de la commune, à l'occasion du XXVe anniversaire de son entrée en fonctions; le soir ses confrères et ses amis se sont réunis en un banquet intime et ont offert un objet d'art au jubilaire.

NÉCROLOGIE

Un de nos confrères les plus connus M. Goevaert vient de mourir à un âge très avancé; il a construit de nombreux hôtels et châteaux tant en Belgique qu'à l'étranger; il jouissait d'une réputation de constructeur soigneux et possédait à ce titre, la confiance de la noblesse belge.

(1) A la suite d'une protestation de la Société Centrale d'Architecture, le plan du terrain a été, depuis, joint au programme, et la date de remise des projets fixée au 30 avril, à 3 heures de relevée. Cela nous a été notifié par la note suivante d'une politesse exquise émanant du bureau des travaux :

« Prière de faire insérer l'annonce ci-joint *(sic)* dans le journal *l'Emulation* à titre gratuit bien entendu. »

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE
DE BELGIQUE

Assemblee générale annuelle du 18 décembre 1886

Présidence de M. Jules Brunfaut, Président

(Suite)

III. Les Concours publics, leur utilité, leur organisation

M. Raquez donne lecture de son rapport concernant l'utilité des concours publics.

Messieurs,

Les concours publics sont susceptibles, dans notre art, de nombreuses applications, mais je n'ai à vous entretenir que des concours se rapportant aux édifices que l'État, les Provinces et les Communes ont à faire exécuter.

Cette question, ainsi présentée, ne vous est certainement pas inconnue. Notre Société, d'accord avec ses statuts, qui lui prescrivent d'en propager le principe, s'est attachée depuis longtemps à en faire l'objet de nos discussions dans nos assemblées mensuelles.

Ayant aujourd'hui l'honneur de nous trouver en réunion générale, le Comité organisateur a pensé à vous soumettre l'objet de nos débats et à vous permettre de juger ainsi, en pleine connaissance de cause, de l'utilité des concours publics.

Je n'entreprendrai pas ici, Messieurs, l'historique des concours publics en Belgique, car si, comme le faisait observer je ne sais quel auteur, nous devons regretter pour la réputation de nos arts l'absence d'un commentateur comme Vasari, ce vide se fait sentir plus encore au point de vue des particularités de l'art architectural.

Toutefois, Messieurs, il ressort des travaux de quelques érudits sur l'histoire de nos cités que des concours publics eurent lieu dans nos provinces dès le xvie siècle. Les expositions de l'art ancien que notre Société organisa, vous ont permis de juger plusieurs d'entre eux, et notamment ceux qui se firent à Ypres en 1575 pour le Nieuwerk et pour l'Escalier de la Halle aux Draps, où une indemnité de 24 livres parisis fut accordée aux concurrents. La ville de Mons possède de nombreux projets de son beffroi qui, tracés visiblement par des mains différentes, feraient croire que là aussi les concours publics furent en honneur. Ce principe était du reste celui qui présidait dans les Chambres de Rhétorique de cette époque, « qui ne se bornaient pas, dit Henne dans son *Histoire sur Charles-Quint,* à donner des représentations dramatiques et à ouvrir des concours célèbres sous le nom de Joyaux du pays *(Landjuweel)*; c'étaient elles généralement qui, de concert avec les métiers et les sections, organisaient les solennités publiques sous le patronage des administrations communales. Elles déployaient dans ces circonstances, comme dans leurs concours, une magnificence inouïe. »

Mais c'est surtout en Italie, où l'histoire de l'art est plus connue, que nous trouvons les exemples les plus nombreux des luttes que nous préconisons. Qui de vous, Messieurs, ne connaît le concours ouvert pour les portes du Baptistère de Florence, ou Ghiberti, jeune encore, se révéla au moment où il luttait avec les hommes les plus fameux dans l'art, Della Robbia et Brunelleschi! Et celui pour le Dôme de Florence, où Brunelleschi, au dire de Michel-Ange, fit une œuvre si parfaite qu'il lui semblait impossible qu'on pût la surpasser. Et plus tard, le concours qu'organisa le pape Paul III, à Rome, pour le couronnement du palais Farnèse en 1554, où l'on vit se mesurer des maîtres comme Sangallo, Michel-Ange Buonarroti, Perino del Vaga, Fra Sebastiano del Piombo et d'autres encore.

De nos jours, Messieurs, je pourrais dire que les concours publics sont des plus fréquents dans tous les pays d'Europe et même en Amérique, si je ne devais faire une exception pour notre pays. Ai-je besoin de vous citer ceux des musées de Berlin et de Hambourg, des hôtels de ville de Munich et de Vienne, de la gare centrale de Francfort, du palais de justice de Leipzig, de l'université de Strasbourg, où, parmi les lauréats, nous trouvons les noms des artistes les plus réputés, tels que Warth, Ferstel, Smidt, etc.

En France, les architectes les plus célèbres prennent part aussi aux concours publics. En 1860, Duc et Viollet-le-Duc participent au concours de l'Opéra, et parmi les concurrents à celui de l'hôtel de ville de Paris, nous remarquons les noms de MM. Guadet, Ballu, Deperthes, Baltard, de Baudot, Davioud, Magne et Vaudremer. En 1874 eut lieu le concours pour la maison de répression de Nanterre quarante-cinq architectes y entrent en lutte, parmi lesquels nous notons MM. Davioud,



Bourdais, Lheureux, Magne, Normand, Train, de Baudot. Vous citerai-je encore les concours pour l'église du Sacré-Cœur, pour le monument de Versailles, pour la reconstruction de la Sorbonne et récemment celui pour l'exposition universelle! Ce sont là les concours des plus importants, ceux d'un moindre intérêt sont si nombreux que je ne puis vous les énumérer. Ils se répètent, vous le savez, journellement, et il suffit, pour s'en convaincre, d'ouvrir n'importe quel journal d'architecture.

Mais non seulement l'Allemagne, l'Italie, le Danemark, la Russie, la Hollande organisent des concours publics entre leurs artistes, mais ces différents pays ont même recours aux concours internationaux. Cela s'est fait notamment pour le Parlement de Berlin, pour le tombeau de Victor-Emmanuel, pour la Bourse d'Amsterdam, pour les façades des Dômes de Florence et de Milan. Et ce fait bizarre se produit, c'est que la grande majorité des architectes belges, systématiquement écartés dans leur pays, sont conviés à l'étranger à coopérer à la rédaction de monuments à y édifier.

Cette situation anormale pourrait certes nous décourager dans notre œuvre de propagation, si nous ne savions que l'état privilégié de nos voisins ne fut amené qu'après une lutte patiente et longue contre les adversaires des concours et l'indifférence des pouvoirs publics. Chez eux aussi, Messieurs, on a prétendu que les concours eussent été un mal, car ils auraient écarté, disait-on, tous les architectes de talent; leur âge, leur dignité et leur réputation ne leur permettant pas d'entrer en lice avec des jeunes gens, des inconnus qui pourraient les vaincre, et partant la lutte se serait circonscrite entre ces derniers. C'est là, en effet, le principal argument qu'on a fait valoir contre l'adoption des concours publics.

Les quelques exemples que je viens de remettre en lumière répondent, Messieurs, victorieusement à pareille objection. Dans le passé, je vous ai montré les plus grands artistes, les Michel-Ange, les Brunelleschi, luttant dans les concours. Dans le présent, grâce aux patientes recherches d'un de mes collègues, je trouve, dans une étude qu'a publiée *l'Émulation*, les renseignements suivants sur la situation particulière et l'âge des architectes dont je viens de vous citer les noms.

Lors du concours de l'hôtel de ville de Paris, M. Vaudremer venait d'achever la prison de santé et l'église Saint-Pierre de Montrouge; il avait alors 45 ans.

M. Ballu avait construit les églises de Saint-Ambroise, Saint-Joseph et la Trinité, il avait 56 ans.

M. Magne, le théâtre du Vaudeville et celui de la ville d'Angers, les églises Saint-Bernard et Saint-Illide; il avait 51 ans.

M. Baltard, l'église Saint-Augustin, le Timbre, les Halles centrales: il avait 67 ans.

M. Normand était l'auteur de la maison pompéienne du prince Napoléon à Paris et de la prison de Rennes; il avait 53 ans.

M. Train, architecte du collège Chaptal et, en collaboration avec Baltard, de l'église Saint-Augustin, avait 46 ans.

M. Abadie, architecte de l'église Saint-Ferdinand à Bordeaux, de l'hôtel de ville d'Angoulême et des églises Saint-Ausone et Saint-Martial dans la même ville, de l'église Saint-Georges à Périgueux et d'un grand nombre d'autres églises, avait 63 ans.

M. Hermant approchait de la soixantaine, et MM. Guillaume et Hénard, qui prirent part au concours pour le monument de Versailles, avaient respectivement 55 et 66 ans.

La valeur de tous ces artistes, Messieurs, n'est guère contestable; elle est reconnue, pour plus d'un d'entre eux, même à l'étranger, et pas un cependant, en participant aux concours publics, n'a cru déroger aux lois de la dignité. Et comment auraient-ils pu le penser quand, chaque jour, ils voient dans les salons les peintres et les sculpteurs du plus grand mérite exposant leurs œuvres à côté de celles de commençants, jeunes et inexpérimentés. Jamais aucun artiste ne s'est dérobé à ces luttes qui entretiennent chez lui le feu sacré, le fortifient, le préviennent de ses erreurs et le forcent à marcher dans la grande voie du progrès.

Je crois, du reste, Messieurs, que, même envisagé au point de vue des architectes dont le talent est consacré par toute une vie de travail, il est de leur intérêt non seulement d'accepter le principe des concours, mais encore d'y prendre part. Il ne faut pas, en effet, oublier que les forces humaines ont des limites, et si parmi eux nous sommes heureux de rencontrer des hommes qui, arrivés à un âge où d'autres se reposent, sont encore des modèles de virilité et d'énergie, il en est d'autres cependant qui, doués d'une nature plus délicate, voient leurs forces décroître, leurs facultés s'amoindrir. Et,

dans ce cas, ne serait-il pas préférable, tant dans l'intérêt des communes que pour leur mémoire, de n'avoir point à leur actif leur œuvre dernière!

Si encore, Messieurs, les administrations publiques choisissaient toujours des hommes de savoir et de talent, je ne crains pas de le dire, nos réclamations, quelque justes qu'elles soient, seraient moins vives; mais, à côté des hommes dont notre art et notre pays ont le droit de s'enorgueillir, combien n'en est-il point qui n'ont à leur actif qu'une réputation usurpée et dont cependant les élucubrations s'étalent jusque dans la capitale. Si l'institution des concours avait été organisée, pensez-vous que l'hôtel des Monnaies à Saint-Gilles, l'habitation du directeur du Conservatoire à Bruxelles, les palais de Justice de Dinant et de Tournai, et bien d'autres monuments que vous connaissez eussent été édifiés comme ils le sont actuellement!

D'autre part, il faut bien le reconnaître aussi, le favoritisme fait des progrès effrayants et continus en Belgique. Nos gouvernants sont sollicités de tous côtés, et il n'est pas rare d'entendre cette réponse qu'un haut magistrat communal faisait dernièrement à l'un de nos collègues : « Certes, Monsieur, « votre mérite est supérieur à celui de vos compétiteurs, mais « ceux-ci sont bien protégés, et je crains bien, étant données ces « influences, ne pouvoir vous accorder le travail auquel vous « avez droit. » Cette protection, Messieurs, vous la connaissez : c'est celle ou d'une association politique quelconque, ou d'une loge philosophique, ou d'une communauté religieuse. Car il existe dans notre pays, non seulement des communes, mais encore des provinces presque entières où, pour obtenir le moindre travail, il importe avant tout de se faire connaître comme catholique ou comme libéral, et le talent n'est plus que chose secondaire.

Cette critique ne porte pas sur la politique en elle-même. Nous admirons les hommes qui, soit au Parlement, soit dans les Collèges provinciaux ou communaux, se dévouent pour la patrie. Nous éprouvons une sympathie non moins grande pour ceux qui, dans une sphère plus modeste, se contentent de les suivre comme des soldats dévoués à la grande cause qu'ils défendent. Mais parmi ceux-ci nous en distinguons qui se targuent de prétendus services ou d'une commune opinion politique pour se faire octroyer des commandes. Ceux-là ne sont plus pour nous les défenseurs de leurs convictions, mais de véritables mercenaires que nous pourrions dédaigner, si leur salaire n'était prélevé, au grand détriment de l'intérêt général, sur un bien auquel moralement nous prétendons avoir droit.

Nous pensons du reste que les administrations publiques seraient enchantées de se débarrasser de ces entraves qui leur donnent une lourde responsabilité. C'est à nous à les éclairer, à leur démontrer l'inanité des préjugés élevés contre les concours publics. Jusqu'ici des gens en qui elles avaient confiance les ont circonvenues en leur faisant valoir tous les hasards d'un concours qui pourraient livrer, disent-ils, l'exécution d'un monument à un inconnu, tandis qu'il serait très bien compris et très bien exécuté par tel ou tel de leur entourage.

Ce grief ne tient pas plus à l'examen que les autres, car quelque talent que l'on ait, l'imagination a ses caprices et ses moments de lassitude, l'œuvre entier d'hommes, même de génie, est là pour le démontrer. Quant à l'exécution matérielle d'un monument, ai-je besoin de vous rappeler la part active qu'y prennent maintenant les fonctionnaires des bâtiments civils et des bureaux de travaux des communes? Que ce soit une œuvre obtenue par faveur, passée de la main à la main, ou par concours, la surveillance est la même. Il n'y a donc pas là de hasard mais bien un élément positif avec lequel les plus grands artistes doivent compter.

On a aussi parlé de la liberté des communes, mais celle-ci est-elle amoindrie lorsqu'elles ont recours aux adjudications publiques qui ne sont en somme que les concours que nous demandons, mais sous une forme plus matérielle.

Je pense donc, Messieurs, que c'est en vain qu'on amasse à grands frais d'imagination quelques griefs contre l'adoption des concours publics. Ces luttes courtoises gagnent de jour en jour des partisans, et elles sont en elles-mêmes si logiques que l'industrie même s'en empare. L'exposition de 1888 a été transformée, vous le savez, en grand concours international. Et la ville de Bruxelles ouvre en ce moment un concours pour les appareils de chauffage à gaz dans lequel une somme de 10,000 francs est affectée aux primes à distribuer.

Les avantages du système que nous préconisons sont multiples :

Il permet à tous les artistes de faire connaître leur talent. Il anéantit le favoritisme; sous ce rapport, c'est une œuvre essentiellement morale, équitable, juste.

Il permet l'éclosion de toutes les idées anciennes ou nouvelles. A toutes les écoles, gothique, renaissance, classique et autres d'exprimer leur tendance et au public d'en apprécier la valeur.



Aux administrations, au lieu d'accepter une œuvre quelconque, de choisir le meilleur projet, tant au point de vue économique qu'artistique, parmi les plus étudiés. Elles trouveraient là, sous ce rapport, une véritable consultation où les idées abonderaient; la lumière en jaillirait, et l'on ne verrait plus commencer à discuter le mérite et le coût des monuments, comme cela se fait aujourd'hui, alors qu'ils sont exécutés et qu'on les inaugure.

Le peuple même prendrait goût à visiter ces expositions qui seraient de celles dont on parlerait. Je n'en veux pour preuve que l'exposition organisée lors du concours pour la Bourse d'Amsterdam, qui fut visitée par plus de 25,000 personnes. Il y trouverait matière à la critique et à étendre son jugement. Ce serait pour lui une véritable école qui aurait pour effet de répandre dans les masses les principes du beau, d'où naîtrait peut être cette renaissance si désirable dans l'industrie.

La presse s'en occuperait alors, et l'on ne verrait plus notre art mis à l'index pour cette raison que nous donnait dernièrement, fort naïvement, un de nos grands critiques, « qu'il « n'est guère commode d'apprécier l'architecture... quand « on ne la connaît pas ».

Notre art aussi en profiterait, car une émulation constante animerait les artistes, les forcerait à travailler en donnant aux uns, le désir si légitime de sauvegarder leur réputation, aux autres, l'espérance de voir un jour leurs efforts couronnés et leur talent reconnu.

Et si quelque lutte internationale se présentait à nouveau, l'expérience que nous aurions acquise dans ces tournois artistiques, nous permettrait de soutenir à l'étranger la vieille renommée de l'art architectural belge, et nous ne verrions plus, comme c'est le cas aujourd'hui, la France, ce grand et généreux pays qui depuis longtemps s'est exercé dans les concours publics, nous dominer et nous écraser. Il y a là un grand devoir patriotique à accomplir et nous n'y faillirons pas.

Telles sont les raisons qui me forcent à croire que les concours publics seuls répondent aux véritables intérêts de l'art, des artistes et du pays.

En conséquence, j'ai l'honneur, Messieurs, de vous proposer d'émettre le vœu de les voir adopter en Belgique pour tous les édifices que l'État, les provinces et les communes ont à faire exécuter.

M. Charlier (de Liége), demande de communiquer le rapport de M. Raquez aux divers conseils communaux.

M. le Président dit que la propagande a commencé depuis quelque temps par l'envoi aux administrations d'un programme-type et que nous comptons, sous peu, publier une brochure en faveur des concours publics. Néanmoins il appuie la proposition, qui est adoptée à l'unanimité.

M. Acker développe ensuite les idées qui ont été généralement admises par la Société pour l'organisation des concours publics. Il en expose le côté pratique.

Messieurs,

La mise au concours des édifices publics semble être généralement admise en principe, et cependant bon nombre d'architectes montrent pour cette idée, sinon de l'hostilité, tout au moins une indifférence absolue.

Nous n'entendons pas parler de quelques-uns de nos confrères qui, à cause de leur situation toute spéciale, se sont désintéressés de la question. Les administrations publiques leur confiant des travaux directement, il est tout naturel que les concours ne leur disent rien qui vaille. A leur place, peut être, ne penserions-nous pas autrement qu'eux. Mais, en dehors de ces privilégiés, peu nombreux en somme, un nombre considérable d'architectes d'expérience et de talent reconnu, préfèrent rester les bras croisés que de courir les risques des concours, tels qu'ils sont organisés actuellement.

Quelle peut être la cause de cette abstention?

La question que nous nous sommes posée a été faite également au Congrès international des architectes, tenu à Paris en 1878, et M. Davioud y répondait ceci : « Tous les architectes ne prennent pas part au concours pour deux raisons : la première, c'est qu'il faut dépenser beaucoup de temps et d'argent pour faire un concours; la seconde, ce sont les injustices commises. »

Ces deux raisons admises à Paris, le seront également chez nous, car plus peut-être que nos voisins, avons-nous vu de ces concours organisés en dépit du sens commun et bien faits pour dégoûter à tout jamais ceux qui s'y étaient frottés.

Il faudrait beaucoup d'espace pour raconter en détail l'histoire des concours pendant ces dix dernières années, mais

nous ne voulons pas trop étendre notre travail et d'ailleurs ce récit, par sa note drôle, serait mieux à sa place à la fin de la séance de ce soir. Nous nous contenterons de rappeler à nos auditeurs les concours de l'hôtel communal de Schaerbeek, de l'hospice de Liége et de l'Harmonie de Verviers. Le programme de ce dernier concours dépasse tout ce qui a été fait et nous ne croyons pas inutile de le résumer.

Les concurrents avaient à fournir : les plans du rez-de-chaussée, des étages et des caves ; toutes les façades et deux coupes à l'échelle de 0.02 ; de plus, les détails demi-grandeur de toutes les moulures et ornements tant extérieurs qu'intérieurs, et enfin un devis détaillé en vue de l'adjudication. La construction pouvait coûter 350,000 francs et occuper une surface de 1,300 m. c. Pour ce travail il était offert une première prime de 2,500 francs au projet déclaré le meilleur par un jury à nommer par la Société, et une seconde prime de 500 francs au projet classé deuxième. En échange de la prime de 2,500 francs, l'heureux auteur du projet primé devait fournir les épures nécessaires à l'exécution des travaux sans nouvelle indemnité, de sorte que la Société d'Harmonie de Verviers, qui n'est pas pauvre puisqu'elle peut se faire construire un local valant 350,000 francs, offrait à son architecte moins d'un pour cent d'honoraires. C'est tout simplement scandaleux, et cette façon d'agir a été caractérisée dans notre organe, *l'Émulation*, comme elle méritait de l'être.

On ne voit pas tous les jours des choses aussi fortes que celle-là, mais souvent des injustices ont été commises, des faits blâmables se sont passés.

Nous pouvons donc accepter comme justes les réponses données par M. Davioud et, partant de là, nous allons chercher ce qu'il y aurait à proposer pour remédier à l'état de choses existant.

Le Congrès de Paris, dans le même but que le nôtre, a proposé le concours à deux épreuves. Les partisans de ce système ont dit ceci en résumé : « Un architecte qui a une mauvaise idée, ne s'en rend pas compte toujours ; il l'arrange, l'étudie et finit par croire qu'elle est bonne. L'exposition arrive et une minute suffit parfois pour ouvrir les yeux au concurrent ; mais, malheureusement, pendant un mois ou deux, il a perdu son temps, son argent et négligé ses affaires courantes pour étudier une idée qu'il reconnaît défectueuse. Une esquisse, au contraire, se trouve rapidement ; elle est jugée, et on voit tout de suite si l'on a quelque chance de réussite. Il faut donc en arriver à faire un concours d'esquisses d'abord. Les auteurs des esquisses désignées par le jury seront alors appelés à faire le concours définitif. »

Voilà ce qu'ont dit en substance les partisans du concours à deux épreuves.

M. Hermant, adversaire de ce système, tout en lui reconnaissant de grands avantages, n'a pas voulu s'y rallier cependant, et il a objecté ceci : « Le concours à deux degrés me gêne un peu. Il y aura deux programmes, et le deuxième programme paraît à tout le monde devoir être le développement du premier. Dès lors, le danger du concours à deux degrés, c'est qu'on s'est livré dans son esquisse, qu'on a donné son idée dont le voisin peut s'emparer et arriver ainsi à faire un projet rendu meilleur, tout en ayant eu une esquisse moins bonne.

« Si le deuxième programme n'est pas l'agrandissement du premier, à ce point que le projet rendu puisse s'appuyer sur la première esquisse, le danger est qu'on ne sera pas certain que le projet classé premier sera le meilleur ! »

Les inconvénients signalés par M. Hermant sont sérieux ; mais ne sont-ils pas compensés par l'avantage de ne faire perdre du temps à personne ?

Le Congrès de Paris a cherché longtemps à obvier aux inconvénients signalés. Un seul système a été trouvé efficace, mais il n'a été défendu par personne. Il consistait à ne rendre publique l'exposition de la première esquisse que lors du jugement du concours définitif. Les auteurs des esquisses choisies auraient été tenus de faire leur nouvelle étude d'après des calques pris avant l'envoi des dessins.

Finalement, le concours à deux épreuves a été admis en section par 27 voix contre 19.

L'Assemblée générale, ne voulant pas entrer dans la discussion des détails, a voté les deux résolutions suivantes :

« Le Congrès émet le vœu que les concours publics soient l'objet d'une réglementation d'ordre public, émanée de l'autorité supérieure.

« Le Congrès délègue son bureau pour suivre auprès du gouvernement français la solution de cette question, en s'inspirant des discussions qui ont eu lieu devant lui, soit en commission, soit en assemblée générale. »



Le principe adopté par le Congrès de Paris a été admis par notre Société, dans sa séance du 30 octobre 1884. Nous espérons que vous le maintiendrez, Messieurs, et nous donnerons plus loin des détails sur sa mise en pratique.

M. Davioud, nous l'avons dit plus haut, donnait également pour motiver l'abstention de tant d'architectes aux concours publics, cette raison que de nombreuses injustices ont été commises. Ce dernier motif appelle l'examen de l'organisation complète des concours publics. Voyons donc ce qu'il y aurait à faire pour donner satisfaction aux architectes, en ce qui concerne le programme, le concours à une ou deux épreuves, le jury et la question des primes.

LE PROGRAMME

Les architectes, jusqu'ici, se sont peut-être trop exclusivement occupés de la composition du jury et ont négligé un point tout aussi important. Nous voulons parler de la rédaction du programme. A mauvais programme, mauvais concours, peut-on dire. Jusqu'à maintenant, les collèges échevinaux, les sections des travaux publics ou les administrations des hospices se sont occupés de la rédaction des programmes de concours. La façon dont ces documents sont généralement compris, atteste que l'on trouve rarement dans les administrations communales et celles des hospices, des hommes capables de préparer convenablement un concours d'architecture.

Les administrations, quelles qu'elles soient, doivent être représentées dans la commission du concours, c'est évident ; ce sont leurs délégués qui ont à faire connaître leurs intentions et leurs désirs, qui peuvent seuls indiquer les locaux nécessaires aux différents services d'un édifice, choses qu'en certains cas les architectes ne sont pas tenus de savoir. Mais, à côté de ces délégués, il est de toute nécessité qu'au moins un architecte d'expérience fasse partie de la commission, afin qu'il puisse voir si les exigences des administrations sont en rapport avec la surface du terrain ou la somme destinée à la construction. Que de fois n'a-t-on pas vu des concours donner un mauvais résultat, parce que matériellement il n'y avait pas moyen de placer tous les locaux demandés sur l'emplacement désigné. *Les commissions de concours ou de programmes devraient, à notre avis, être composées d'un certain nombre de délégués de l'administration qui ouvre le concours, deux ou trois au plus, et auxquels seraient adjoints un architecte et une personne dont les connaissances spéciales seraient en rapport avec le genre d'édifice à construire.*

Au sujet du programme, nous avons trouvé dans le *Building News* de 1884 un article intéressant de M. Tuxford Hallatt. En voici un passage :

« Les désirs des administrations ne sauraient être trop clairement indiqués aux concurrents. Si les premiers connaissent une construction existante qui répond à leurs désirs, ils feraient bien de le mentionner au programme. Si de même ils ont l'intention de préférer tel ou tel style ou une disposition quelconque, il serait injuste de ne pas le faire savoir, car il se pourrait que des concurrents obtinssent ces renseignements d'une façon détournée et eussent, de cette façon, un avantage illégal sur leurs confrères. Il est particulièrement désirable que le prix de la construction soit indiqué.

« Il doit être entendu que la somme fixée est un maximum et que tous les projets dépassant cette somme seront mis hors concours, ou bien que le chiffre n'est mis que pour indiquer aux concurrents le degré de luxe ou de confort que l'on demande.

« A notre point de vue, il vaut mieux indiquer la limite de la dépense et dire, si les deux choses ne sont pas possibles, quelle est la plus importante des deux : ou de ne pas répondre complètement au programme ou de dépasser le chiffre fixé. On oublie trop que généralement il faut prendre un de ces deux partis, et rien n'est plus ordinaire que des administrations demandant un tas de choses tout à fait impossibles à faire pour la somme allouée. »

Les idées de notre confrère anglais nous paraissent sensées et nous croyons avoir bien fait en les citant ici.

LES CONCOURS A UNE ÉPREUVE ET A DEUX ÉPREUVES

Le concours à deux épreuves doit être recommandé lorsqu'il s'agit de constructions relativement importantes ; lorsque le travail exigé menace, par la somme d'études qu'il demandera, d'écarter les architectes n'ayant pas tous leurs loisirs.

Jusqu'ici, en pays étranger, il n'y a guère eu de règle fixe qui détermine quand le concours aura lieu à une ou à deux épreuves.

En France, les concours de l'Hôtel de Ville, de la Maison de répression de Nanterre, de la Sorbonne ont été à une épreuve. Par contre, il y en a eu deux pour le concours de l'Opéra et celui du monument commémoratif de la Constituante en 1880.

Nous devons nous garder d'oublier, d'ailleurs, que nos confrères parisiens se trouvent dans une situation tout à fait exceptionnelle. S'ils ont besoin de dessinateurs de renfort, il leur suffit de s'adresser à l'École des Beaux-Arts. Ils y trouvent la quantité et la qualité. Il n'en est pas de même ici; les dessinateurs qu'à l'occasion on pourrait utiliser, seraient tout au plus des copistes. Les concours à deux épreuves sont donc plus nécessaires en Belgique que partout ailleurs peut-être.

Nous pensons qu'on pourrait dire que, *sauf pour des cas exceptionnels, le concours sera à une épreuve s'il s'agit de constructions ne devant pas coûter plus de 100,000 francs. Pour les travaux au-dessus de cette somme, le concours se fera à deux épreuves.*

Pour la première épreuve, il devrait suffire de faire des esquisses. Les plans seraient faits à l'échelle de 0.005 ou 0.002, suivant les dimensions de l'édifice projeté. Deux façades et une coupe seraient dessinées à 0,01 ou à 0,005. Un devis ne nous paraît pas nécessaire. Le chiffre de la dépense devrait cependant être donné comme guide. Le jury verra bien vite si le projet a été étudié avec la préoccupation d'arriver au chiffre fixé ou si c'est simplement un projet en l'air qu'on lui a présenté.

Certains de nos confrères anglais demandent une chose que nous croyons bonne à signaler. Ils voudraient que pour le premier concours (1re épreuve) le nombre de dessins ne pût pas être augmenté par les concurrents et, de plus, que la dimension des châssis fût fixée d'avance. L'idée qui les guide est aisée à comprendre. Ils veulent éviter que certains concurrents n'en imposent par la masse de leurs dessins ou par l'exagération donnée à la dimension de certaines études. Quoi qu'on puisse dire, les membres du jury se laissent parfois aller à des influences qu'ils croient n'avoir plus à subir, et rien ne nous paraît plus équitable que de mettre tous les concurrents sur le même pied d'égalité.

Le jury, à la première épreuve, désigne un certain nombre d'esquisses, dont les auteurs sont appelés au concours final. Le chiffre des esquisses peut varier d'après la valeur artistique du concours ou son importance. Les auteurs des esquisses choisies recevraient chacun une indemnité, mais devraient être libres de participer ou de ne pas participer au deuxième concours. Leur premier travail resterait, en tous cas, la propriété de l'administration.

Pour la seconde épreuve, les concurrents devraient faire les plans à 0.01 ou à 0.005 et toutes les façades et les coupes nécessaires à l'explication détaillée du projet à 0.01; de plus, un devis et une notice explicative.

Les concurrents devraient également être autorisés à donner des explications verbales sur leur œuvre.

Une question importante dans les concours à deux épreuves est celle relative au programme. Doit-il y avoir un seul programme pour les deux épreuves ou deux différents? La question a été discutée au Congrès de 1878; la Société des Architectes de l'Aisne s'en est aussi occupée.

M. Davioud était partisan d'un programme extrêmement large, qui ne précise pas d'une façon absolue ce que l'on veut faire, de telle sorte que toutes les idées pussent se formuler librement. La Société de l'Aisne partage cette manière de voir, qui a été combattue vivement par M. Hermant. Le Congrès n'a pas pris de décision sur ce point-là.

Pour notre part, nous ne voyons pas pourquoi le premier programme ne serait pas celui du concours définitif. Si l'on ne cherche que des idées, comme semble le préconiser la Société de l'Aisne, on risque fort de ne choisir au premier concours que des esquisses d'architectes de talent, mais manquant peut-être totalement de l'expérience requise pour mener le travail à bonne fin. Il pourrait en résulter souvent un deuxième concours sans issue. C'est ce qu'il faut éviter à tout prix, et c'est pourquoi nous proposons un seul et même programme. Ce système ne lèse aucun intérêt.

Le programme vague que voudrait M. Davioud n'est guère admissible que lorsque l'administration ne sait pas au juste ce qu'elle veut. Nous ne badinons pas. Dans bien des cas, lorsqu'il s'agit par exemple de monuments à ériger en l'honneur d'hommes illustres, de fontaines monumentales ou d'autres constructions de ce genre, il est bien difficile de faire un programme autrement que vague, indécis.

Pour les concours à une épreuve, on suivrait les conditions indiquées pour le concours final de celui à deux degrés.

LE JURY

Les différentes notices que nous avons consultées sont presque toutes d'accord sur ce point. Toutes admettent un premier jury, composé de délégués des administrations auxquels seraient adjoints des architectes. Toutes insistent sur des jurys peu nombreux. Pour le deuxième concours, le jury devait être entièrement composé d'architectes.



Notre Société, dans le premier règlement qu'elle a élaboré sur la question, demandait un jury entièrement composé d'architectes nommés en nombre égal par l'administration qui ouvre le concours et par les conconcurrents. L'administration devait en outre adjoindre un délégué de chacune des Sociétés d'Architecture existant, en Belgique, depuis au moins trois ans avant la date d'ouverture du concours.

La délégation nommée par l'administration devait être composée en nombre égal d'architectes étrangers au pays et d'architectes belges.

Tout cela est très beau, mais peu pratique. La Société l'a compris et elle a déjà mis un peu d'eau dans son vin. En effet, le règlement élaboré le 24 juin 1885 ne parle plus des architectes étrangers. Pour ne pas effrayer les administrations, elle ferait bien de modifier encore un peu l'article en question.

Ne pourrait-on pas dire : *Dans les concours à deux épreuves : pour la première épreuve, le jury est composé de sept membres. Quatre délégués, dont au moins un architecte, nommés par l'administration qui ouvre le concours, deux architectes nommés par les concurrents, et un délégué d'une des Sociétés d'Architecture existant en Belgique depuis au moins trois ans avant la date d'ouverture du concours.*

Pour la deuxième épreuve, le jury serait le même que pour la première, sauf que l'administration n'aurait plus que deux délégués. Les deux autres seraient remplacés par deux architectes, à nommer par les concurrents de la deuxième épreuve.

Il serait à souhaiter que, pour les concours importants, il y eût au moins un architecte étranger parmi les membres du jury.

Dans les concours à une épreuve, le jury serait celui de la première épreuve.

Nous pensons également qu'il serait prudent de supprimer l'article 8, qui donne le droit de vote seulement aux architectes.

PRIMES

Pour l'importanee des primes à attribuer aux concours à une et à deux épreuves, nous nous en rapportons aux articles votés par notre Société le 3 octobre 1884. Cette question est traitée aux articles 12, 13, 14, 15 et 16.

ART. 12. Le nombre des projets à primer n'est pas fixé.

ART. 13. Le total des primes est égal à ...? p. c. de la somme destinée au monument. (Il est au moins égal à 1 1/2 p.c. de cette somme et ne peut être inférieur à 2,500 francs.)

ART. 14. Dans la première épreuve, une somme équivalente à la moitié du montant des primes sera partagée également entre les meilleurs projets, à titre d'indemnité pour frais d'études.

ART. 15. A la deuxième épreuve, la moitié restante de la somme allouée pour le concours sera *intégralement* distribuée, *par parts proportionnelles* à leur mérite, entre les meilleurs projets.

ART. 16. L'exécution sera confiée à l'auteur du projet désigné par le jury. Il lui sera alloué, comme honoraires, 5 p.c. du montant du devis approuvé par l'administration et non du montant de l'entreprise résultant de l'adjudication.

A l'article 13, il serait bon de supprimer ces mots : « Il ne peut être inférieur à 2,500 fr. »

De même à l'article 16, il faudrait dire : « Il leur sera alloué 5 p. c. de la dépense totale, défalcation faite des sommes touchées par lui comme primes à la première et à la deuxième épreuve. »

Nous arrivons, Messieurs, à la fin de notre tâche. Nous pensons que, si les concours étaient organisés comme nous le proposons, il y aurait beaucoup moins d'injustices commises que par le présent. Il y en aurait moins, parce qu'il n'y en aurait plus d'inconscientes. Toutes les irrégularités qu'on signale, toutes les vilenies qui nous indignent sont faites généralement par des gens qui croient agir au mieux des intérêts de tout le monde et qui seraient étonnés et peinés si l'on parvenait à leur persuader qu'ils agissent mal. Nous avons aussi peur de l'ignorance que de la mauvaise foi. Enlevons aux gens incapables le droit de se prononcer sur des questions qui sont vitales pour nous, et nous aurons beaucoup fait pour notre profession. Nous nous plaisons à croire que les gens de mauvaise foi ne forment qu'une infime minorité, et d'ailleurs quand ils ne pourront plus endosser leur responsabilité à d'autres, qui sont insconscients, il ne leur restera qu'à se tenir dans le droit chemin.

Nous avons essayé, Messieurs, de résumer le plus possible la question. Si nous y avions mentionné tout ce qu'il était intéressant à dire, nous aurions dû remplir cinq ou six fois plus d'espace. Mais nous n'avons pas oublié qu'avant d'écouter ce rapport, vous avez dû en entendre deux autres, et nous

avons pensé que plus notre travail serait long, moins il serait écouté.

D'ailleurs, nous avons la conviction de prêcher à des convertis.

L'Assemblée pourra difficilement discuter les différentes questions que nous avons effleurées. Si elle est d'avis que leur adoption serait chose favorable, elle pourrait voter le vœu suivant :

« L'Assemblée émet le vœu de voir organiser les concours d'après le règlement qui lui a été lu et en tenant compte des considérations qui sont développées dans le présent rapport. »

Un dernier mot.

Pour la mise en pratique des concours publics, la Société Centrale des Architectes de Paris, sur la proposition de son Secrétaire principal, M. Ant. Wallon, a fait une chose qui a amené déjà d'excellents résultats. Elle a nommé une commission composée de 26 membres, qui a pour but de s'occuper de tous les faits relatifs aux concours et de donner son avis aux administrations municipales, aux sociétés, aux particuliers sur les questions qui pourraient leur être soumises : rédaction de programmes, composition de jurys, jugements, primes (1).

Une telle commission rendrait de grands services en Belgique. Mais comment la composer? Nous pensons qu'il ne peut être question de la prendre exclusivement au sein de la Société, mais peut-être celle-ci pourrait-elle prendre l'initiative de la chose. Nous lui signalons l'exemple de la Société Centrale de Paris et la prions de mettre à l'ordre du jour d'une de ses prochaines séances l'étude de la question.

M. le Président ouvre la discussion sur les conclusions du rapport présenté par M. Acker.

M. Baes appuie la proposition de M. Acker, quant à supprimer le devis à la première épreuve.

M. Rau n'est pas de cet avis, il craint qu'involontairement cela mène à des abus et à des mécomptes.

M. Devigne propose de joindre un *devis descriptif* aux projets définitifs, au lieu d'un *devis estimatif*, comme il est généralement demandé.

M. Hubert (de Mons) appuie la proposition de M. Devigne.

MM. Hansen (de Spa) et Mahieu (de Binche) désirent qu'il soit joint aux projets des devis sérieux basés sur des prix indiqués au programme.

M. Raquez voudrait voir produire des prix courants par les administrations communales qui mettent au concours un monument quelconque ; de cette façon les déceptions seraient évitées pour tout le monde.

M. Billoré (d'Amiens), membre de la Société régionale du Nord de la France, préconise, pour les concours à la première épreuve, voire même pour les projets définitifs, l'évaluation globale soit au m^2 soit au m^3. Il cite plusieurs exemples de constructions, dont les estimations ont été faites au moyen de facteurs sérieux établis comparativement aux prix de bâtiments exécutés peu avant dans les mêmes contrées ; les produits donnaient approximativement le même résultat qu'un devis détaillé.

M. Saintenoy propose à l'Assemblée de prendre en considération, par un vote, le travail présenté par M. Acker et de le renvoyer à l'assemblée de la Société pour l'étude des détails de cette question.

M. Maukels est partisan du système qui fixe une somme pour les projets à produire à la première épreuve.

M. le Président engage l'Assemblée à voter la prise en considération des propositions de M. Acker. Le Comité, dont M. Acker fait du reste partie, étudiera avec lui la question et tiendra compte des opinions émises par les différents orateurs.

L'Assemblée adopte cette proposition à l'unanimité.

M. le président donne lecture de la requête que la Société va incessamment adresser à la Chambre des représentants :

Messieurs,

Les soussignés ont l'honneur de venir soumettre de nouveau à votre examen une question qui fut soulevée à la Chambre, le 27 janvier 1885, par l'honorable M. Delebecque, représentant de Bruxelles : « L'utilité de recourir au concours « public entre les architectes belges pour la construction des « édifices nouveaux. »

Le gouvernement voulut bien promettre, à cette époque, d'examiner la question qui lui était signalée et de faire l'expérience du système que nous préconisons et dont l'honorable M. Delebecque a pris la défense en votre assemblée.

Depuis lors, aucun concours n'a été organisé par le gouvernement quoique des occasions se soient présentées.

Mais l'institution généralisée des concours publics comporte en elle un sentiment d'égalité, de justice pour tous, trop évident pour qu'elle ne triomphe et ne s'impose pas dans un avenir rapproché.

Loin de nous, Messieurs, la pensée de vouloir critiquer ici le choix que le gouvernement a fait parmi nos confrères, pendant ces derniers temps, pour l'édification des monuments qui embellissent nos villes. Mais à côté des maîtres, auxquels il a confié des œuvres importantes, se trouvent peut-être des talents ignorés, des talents naissants que les concours auraient mis en lumière.

L'État doit la même protection à tous.

Par quels moyens les jeunes talents pourraient-ils s'affirmer s'ils ne trouvent l'occasion de se produire dans les concours publics.

L'intérêt du pays exige aussi qu'il soit fait appel aux connaissances de tous.

Les édifices, les monuments élevés par la nation doivent toujours être une réalisation parfaite. Si le gouvernement n'a pas recours aux lumières de tous les artistes, il ne sera pas assuré d'avoir donné la meilleure solution au problème qu'il avait à résoudre, il n'aura pas fait tout ce qu'il pouvait faire.

Mais à côté des intérêts des artistes et de ceux de l'État, il y a les intérêts de l'art qui doivent être sauvegardés.

En ne recourant pas au concours, l'autorité supérieure se refuse à connaître les ressources artistiques dont elle pourrait disposer; elle ne permet pas la manifestation d'idées originales dont l'œuvre à édifier bénéficierait en premier lieu. N'est-ce pas là méconnaître les intérêts de l'art?

Renfermer toujours la construction des édifices entre un certain nombre d'artistes, c'est s'astreindre à voir se renouveler les mêmes productions, c'est imposer des limites à l'élan artistique, et n'est-ce pas surtout supprimer le bénéfice que procure l'émulation des concours, si éminemment utile aux progrès de l'architecture?

Sans vouloir entrer dans les développements que comporte l'organisation des concours, nous nous permettrons cependant d'insister sur un point d'une grande importance.

Un concours doit permettre, en grand nombre, la manifestation d'idées.

Pour qu'il produise tous les résultats que l'on est en droit d'en attendre, il faut qu'il soit facilement accessible à tous.

Des essais ont été tentés déjà par différentes administrations communales du pays, et partout les concurrents se présentent toujours relativement nombreux.

Mais toujours ce n'est qu'au prix d'un travail considérable que les architectes, désireux de participer au concours, parviennent à réaliser toutes les conditions des programmes.

En effet, nous voyons, dans tous les cas, les programmes exiger de nombreux dessins étudiés en vue de la construction et souvent les devis des constructions.

Pour remplir ces conditions, il faut toujours y consacrer beaucoup de temps, et combien d'artistes se voient par là forcés de s'abstenir.

Pour les rendre praticables à tous, il faut débarrasser les concours, pour la première épreuve, de la partie matérielle qui est toujours d'une exécution longue.

---

(1) *A Monsieur le Président de la Société Centrale d'Architecture de Belgique, Bruxelles.*

Paris, le 25 novembre 1886.

Monsieur le Président et honoré confrère,

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 6 courant, au sujet de l'institution des concours publics, en France. Les renseignements que vous me demandez exigent, pour être complets, d'assez nombreuses recherches et un travail personnel d'assez longue haleine; car nous avons eu beaucoup de concours publics en France, depuis 10 ans, beaucoup trop et pas assez : concours pour constructions insignifiantes, absence de concours là où le concours eût été nécessaire

En général le principe du concours est assez facilement accepté, maintenant, dans notre pays; mais du principe à la pratique, il y a un abîme assez dangereux que nous nous efforçons de combler. La moralisation des concours publics, voilà la grande affaire !

Nous sommes, je l'espère, en bonne voie, grâce à la création au sein de notre Société Centrale, depuis 1885, d'une Commission des concours publics, sorte de *Conseil supérieur*, composé d'une partie du Bureau et des principales notabilités de la Société, élues en assemblée générale. Cette Commission, dont je vous envoie la composition pour l'exercice 1886, a pour but d'étudier tous les faits relatifs aux concours, qu'il s'agisse des programmes, de la composition des jurys, des primes, etc.

J'avais éprouvé le désir, comme beaucoup de nos confrères, d'étudier cette grande question des concours publics, et j'avais soumis au Congrès de 1884 une étude que je vous adresse par le même courrier et que je vous prie, Monsieur le Président, de vouloir bien offrir à votre société. Le salut était, à mon avis, dans la création de cette Commission. Je trouvais que depuis de longues années nous piétinions sur place ; les théories avaient fait leur temps, théories qui se contredisaient le plus souvent d'un Congrès à l'autre. Ce n'était pas tout de discuter, il fallait produire une solution.

J'eus le bonheur de voir accepter ma proposition.

Les résultats sont excellents.

Plusieurs municipalités se sont déjà spontanément adressées à nous Ermont, Villemomble, Château-Thierry, Meaux, Bordeaux... Nous sommes en relations avec les ministères... et, lorsque l'existence de notre Commission sera un peu plus connue, le succès sera complet.

Les renseignements que vous me demandez, Monsieur le Président, pourraient être pris dans la collection du journal *la Semaine des Constructeurs* (André Daly et Cie, éditeurs, rue des Écoles, 51, Paris) qui comprend précisément dix années parues. Cette publication annonce tous les concours et tout ce qui a trait aux concours. Vous trouverez du reste dans la brochure que je vous envoie des indications sur les principaux ouvrages à consulter. Je souhaite qu'en attendant des documents plus étendus, mon petit travail ne vous soit complètement inutile.

Veuillez, je vous prie, Monsieur le Président, être mon interprète auprès de nos confrères belges, leur présenter mes hommages de bonne confraternité, et agréer, ainsi que Monsieur le Secrétaire, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Ant. Wallon
Secrétaire principal de la Société Centrale,
rue Gay Lussac, 1, Paris.

Tel artiste de grand mérite pourra facilement faire une esquisse qu'il ne pourra pas consacrer le temps nécessaire à un travail complet.

Cette première épreuve se ferait d'après un programme qui indiquerait, dans ses grandes lignes, la destination de l'édifice et les services qu'il doit contenir, de manière que ceux qui croiraient avoir une solution au sujet mis au concours puissent l'exprimer sans grande perte de temps.

L'administration élaborerait alors le programme définitif, et le jury désignerait le nombre des concurrents de la première épreuve qui seraient appelés à prendre part à la seconde.

Dans ces conditions nous sommes persuadés que ces concours seraient profitables aux autorités et aux architectes et imprimeraient une impulsion nouvelle à l'art architectural dans notre pays.

Nous sommes assurés, Messieurs, que vous examinerez notre requête avec tout le soin, tout le dévouement que vous apportez dans l'étude des questions qui sont de nature à conserver à notre pays la place qu'il a su conquérir dans le monde artistique.

Nous espérons aussi que vous reconnaîtrez le bon droit de notre revendication et que vous voudrez bien décréter, par une loi, les concours d'utilité publique, en ordonnant qu'il y soit fait appel pour tous les édifices à élever par l'État.

Veuillez agréer, etc.

L'assemblée approuve à l'unanimité les termes de cette requête.

—

Le dernier article à l'ordre jour comprend les « Propositions et vœux divers. »

M. Mahieu demande à la Commission administrative où en est la question de la responsabilité des architectes et du diplôme.

M. le Président répond que la requête, formulée par la Société, a été signée par 175 architectes et envoyée à la Chambre le 1er mars 1885; elle a été publiée dans *l'Émulation* (1885, col. 25). Nous en attendrons patiemment le résultat en ne négligeant rien pour qu'elle soit fortement appuyée en temps utile.

M. Delbove, en l'absence de M. Licot, empêché, demande que la Société s'occupe de la décision prise par certains collèges qui fixe, contrairement à l'usage, le taux des honoraires d'architectes à 4 p. c. au lieu de 5. — Le Comité avisera.

M. Billoré signale les conséquences désastreuses, tant en France qu'en Belgique, pour les honoraires de l'architecte, qu'amènent les rabais insensés qu'on constate aujourd'hui plus que jamais dans les adjudications publiques; il croit que la Société pourrait bien aussi étudier les remèdes possibles à cette situation. Le bureau en tient bonne note.

M. Charlier se fait l'interprète de l'assemblée pour remercier les rapporteurs des diverses questions portées à l'ordre du jour; il félicite la Commission administrative pour l'initiative qu'elle a prise d'organiser annuellement une séance plénière de tous les membres de la Société Centrale, afin de pouvoir discuter en commun toutes les propositions et questions qui doivent intéresser les architectes.

M. le Président, avant de lever la séance, adresse de chaleureux remerciements aux membres correspondants qui ont répondu à l'appel du Comité, principalement à M. Hubert, membre correspondant à Mons, qui depuis bien longtemps s'intéresse d'une façon toute particulière aux travaux de notre Association, ainsi qu'à M. Billoré, membre correspondant à Amiens, qui a bien voulu assister à notre réunion de ce jour.

La séance est levée à 6 1/2 heures.

Le Banquet

Le soir, une quarantaine de membres effectifs et correspondants fêtaient le verre en main, dans les salons du *Restaurant de la Bourse*, le XIVe anniversaire de la Société.

M. Brunfaut, le nouveau président, avait, à sa droite M. Wellens, président de la Société des Ingénieurs et de la Commission royale des monuments, à sa gauche MM. Serrure et Hubert, membres correspondants de la Commission royale des monuments.

M. Rousseau, directeur des Beaux-Arts, président d'honneur de la Société, MM. Beyaert, Laureys et Jamaer, membres d'honneur, empêchés, s'étaient fait excuser.

On fit honneur au menu très savamment composé, fort bien dessiné par un de nos jeunes membres, M. Charles Dewulf et gracieusement autographié par notre trésorier M. Peeters.

A l'heure toujours un peu grave et solennelle des toasts, notre président, aux acclamations de tous les convives, but à la santé de M. Wellens qui témoigne depuis longtemps à notre association une bienveillance toute paternelle; il rappela que, dans toutes circonstances, son sincère et sympathique appui ne



nous a jamais manqué et que tout récemment encore, c'est grâce à son initative, à ses efforts dévoués que nous avons pu nous entendre avec la Société des Ingénieurs pour la jouissance en commun d'un local confortable et luxueux.

M. Wellens, en remerciant notre président et l'assemblée, nous assura de nouveau que tout son dévouement était acquis à la Société Centrale, qu'il félicite de ses succès, de ses travaux et dont il est fier de faire partie.

« Quoi que ingénieur, dit-il, et j'insiste sur ce point, j'ai toujours reconnu les difficultés de tous genres que présente la profession d'architecte; j'ai été à même de les apprécier plus que tout autre pendant les nombreuses années de ma collaboration à l'œuvre de M. Poelaert.

« Les ingénieurs et les architectes ont tort de vivre trop isolés les uns des autres; ces deux professions ont entre elles trop de corrélation pour qu'un rapprochement tout naturel ne produise pas, pour tous ceux qui les exercent, un résultat salutaire. Ce rapprochement, je le désire ardemment, c'est un de mes vœux les plus sincères et je m'efforcerai de le réaliser.

« Je bois, Messieurs, à la prospérité de la Société Centrale d'Architecture. »

Des applaudissements frénétiques saluèrent ces bonnes et généreuses paroles, et chacun vint à la file serrer la main de notre très sympathique membre honoraire.

M. le vice-président Acker se leva ensuite pour boire à la santé de notre directeur gérant, M. Dumortier, qui depuis la fondation de la Société, n'a cessé de prendre une part active à tous ses travaux et dont le mandat de président vient d'expirer.

M. Dumortier est très sensible aux paroles élogieuses de son ami Acker; il est heureux de constater que le banquet d'aujourd'hui n'a rien à envier aux banquets antérieurs dont il rappelle les modestes débuts, la gaieté, les incidents joyeux, les toasts célèbres.

« Si les assemblées, et les excursions surtout, ont développé chez nos membres des sentiments de confraternité, d'amitié dont il y a lieu de se féliciter, les banquets y ont aussi puissamment contribué. C'est à table, le verre en main qu'on fraternise le mieux. A la faveur de cette union persistante, la Société a pris une importance que n'espéraient pas ses fondateurs. Elle continuera à prospérer, nous en sommes persuadés. Le choix du nouveau président est une garantie certaine de ses progrès futurs.

« M. Brunfaut a depuis longtemps donné des preuves de son dévouement et de son activité; il est un de nos plus anciens membres; il fait partie de la rédaction de *l'Émulation* depuis plusieurs années; il en est un des directeurs; enfin il a rendu de signalés services à la Société, d'abord comme secrétaire de la Commission administrative, puis comme vice-président.

« Ce sont là des titres qui justifient amplement le choix heureux qui l'a appelé à la présidence.

« Je bois, dit en terminant M. Dumortier, à notre président Jules Brunfaut. »

Ce toast est accueilli par de vives acclamations; les têtes s'échauffent, l'entrain va toujours croissant, et c'est au milieu de l'enthousiasme général, que le président boit à nos membres correspondants dont un certain nombre n'ont pas craint de faire, en cette saison, un voyage assez long pour venir fêter avec nous le joyeux anniversaire. Il remercie spécialement M. Charles Billoré d'Amiens, membre de la Société régionale des Architectes du Nord de la France, qui n'a pas hésité à franchir la frontière pour venir nous serrer la main.

M. Billoré est heureux de se retrouver au milieu de nous, il s'en était fait une fête; il boit, dit-il, « avec tout l'enthousiasme d'une âme française, à ses confrères, à ses amis de Belgique ».

Enfin, M. Soubre, au nom des membres correspondants belges, remercie le président de ses charmantes paroles; il dit que l'idée de cette réunion annuelle plénière est heureuse, et en félicite la Commission administrative; il espère pouvoir y venir chaque année; certain que tous ceux qui y ont assisté aujourd'hui y reviendront aussi, il compte que l'assemblée générale de 1887 réunira dans notre local tous les membres de notre Société.

Nous le souhaitons ardemment avec lui.

Après les toasts, les chansons, c'est de règle dans tout banquet, et c'est un usage auquel la Société Centrale n'a jamais dérogé, grâce à nos excellents fidèles, MM. Janlet et Culford, auxquels avait bien voulu se joindre cette année, M. Soubre, professeur au Conservatoire de Bruxelles et frère de notre sympathique confrère de Liége.

C'est au bruit des applaudissements que soulevait la splendide voix de notre ami Janlet, et des francs éclats de rire provoqués par les désopilants récits et chansonnettes du joyeux camarade Culiford, que la fête se prolongea fort avant dans la nuit.

Excursion du dimanche 19 décembre

Le lendemain, à 10 heures, presque tous les convives, frais et dispos, se retrouvaient au Palais de la Nation.

Quelques-uns de nos membres correspondants d'Anvers, dont nous avions beaucoup regretté l'absence la veille, et au nombre desquels MM. Van Riel et Hompus, respectivement anciens et nouveau présidents de la Société des Architectes d'Anvers, Geefs, secrétaire de la même Société, vinrent nous y rejoindre et visitèrent avec nous, outre les nouveaux locaux de la Chambre des représentants, le Musée d'art monumental et industriel ainsi que le théâtre flamand.

Il ne nous appartient pas de décrire ces édifices et ces collections qui ont fait ou feront l'objet de rapports spéciaux.

Nous constaterons avec beaucoup de satisfaction, en terminant, que notre première fête anniversaire a complètement réussi; nous espérons que nos confrères de province et de l'étranger ne regrettent pas trop le temps qu'ils y ont consacré et que, l'année prochaine, ils viendront plus nombreux encore, fêter le XVe anniversaire de la Société Centrale d'Architecture.



CONCOURS

Concours pour des écoles à Saint-Josse-ten-Noode

La commune de Saint-Josse-ten-Noode semble vouloir se réserver le monopole des concours mal organisés; le concours pour la construction d'écoles rue Braemt et rue Linné, ouvert l'année dernière, que nous rappelions dans notre précédente livraison, vient d'être enfin jugé.

Malgré les absurdités du programme, il y avait un concurrent pour l'école à construire dans la rue Linné et quatre pour l'école rue Braemt.

Le rapport du jury, dans lequel il y avait UN ARCHITECTE[1] vient de nous être communiqué.

L'unique projet présenté pour l'agrandissement de l'école rue Linné ainsi que deux des projets pour l'école rue Braemt ont été éliminés à cause de leur insuffisance ou bien en raison de la non observation des conditions (?) imposées par le programme du concours.

Après avoir discuté les mérites et les défauts des deux projets : *Espoir !!!* et *trois circonférences concentriques tracées en bleu*, restés en présence, le jury et le conseil communal ont adopté à l'unanimité, sans réserves les conclusions suivantes :

« I. Tenant compte de la valeur du projet ayant pour « devise *Espoir !!!* et de celui marqué de *trois circonférences concentriques*, mais considérant toutefois qu'aucun d'eux ne réalise complètement le but que l'administration s'est proposé « en instituant le concours, le jury estime qu'il y a lieu d'appeler les auteurs desdits projets à compléter leur œuvre en « tenant compte des observations contenues dans le présent « rapport.

« Les évaluations de dépense seraient établies d'après une « *série de prix* à fournir aux concurrents, contenant l'énumération de toutes les natures d'ouvrages que comporte la construction projetée.

« La prime fixée au 7° des conditions du concours public « serait acquise à l'auteur du projet classé *premier* et reconnu « exécutable; l'auteur de l'autre projet recevrait une indemnité de *cinq cents francs* au minimum.

« II. Si le chiffre de *cent mille francs*, fixé primitivement, « doit être maintenu comme total de dépense, il y aurait lieu « de laisser aux concurrents la latitude de modifier les dispositions ou l'étendue des locaux en vue d'obtenir une solution réalisable dans les limites prescrites : le plan-type « imposé aux concurrents de la première épreuve serait, par « le fait, considéré comme non existant, et on limiterait le « programme à la détermination approximative du nombre « et de l'étendue des locaux exigés. »



Nous ne discuterons pas le rapport en ce qui concerne le mérite des projets, que nous n'avons d'ailleurs pas pu examiner, car *ils n'ont pas été et ne seront même pas exposés*. De plus, ce concours n'a qu'une importance relative et n'offre, à cause du petit nombre de concurrents, qu'un intérêt médiocre pour nos abonnés; mais voici ce que nous pensons de la manière dont les édiles de Saint-Josse-ten-Noode traitent les malheureux concurrents qui ont eu la malencontreuse idée de répondre à leur appel.

Cette façon d'agir est peu correcte.

Comment! vous annoncez un concours, vous offrez une prime dérisoire à l'auteur du projet qui sera *reconnu le meilleur*, vous ne dites pas qu'il devra être irréprochable et prêt à être exécuté, ce qui ne serait pas possible, étant donné que le concurrent ne sait pas *exactement* ce que vous voulez, — et quand les naïfs concurrents vous ont envoyé leurs projets, dont deux « représentent chacun une somme de travail consciencieux et utile », que vous avez déjà pu utiliser par le seul fait de l'étude dont ils ont été l'objet de votre part, vous leur dites : Mes petits amis, cette première partie *c'était pour rire*, maintenant nous allons recommencer *pour du bon* et... nous vous paierons, si vous gagnez; nous ajouterons même 500 fr. à l'enjeu, mais il faut que nous reconnaissions que vos projets sont exécutables. Tout cela est vraiment peu sérieux et indigne d'une administration communale.

Concours pour un orphelinat à Etterbeek

Nous avons été aux renseignements au sujet du résultat de ce concours.

Le jury était composé de : MM. Deleu, juge au tribunal de première instance, Vleminckx, membre du Conseil supérieur d'hygiène, Almain-Dehase, architecte, Jouniaux, professeur à l'Académie de Nivelles, Sorel, architecte d'intérieurs (?).

Seize projets ont été soumis au jury; de ce nombre, dix ont été éliminés après un premier examen. — Le jury discute longuement les qualités des six projets restant en présence, en écarte trois et réserve les trois projets portant pour devise : *Allô*, *Arrière le luxe* et *Devise*.

Le jury constate quelques défauts dans les plans du projet *Allô;* la chambre du surveillant est séparée du dortoir, le W.-C. est dans le sous-sol alors que l'infirmerie est au rez-de-chaussée, etc... Ces inconvénients pourraient être facilement écartés.

Les plans du projet *Arrière le luxe* sont très défectueux, les façades assez simples.

Les plans du projet *Devise* présentent, à première vue, des proportions satisfaisantes; en les examinant, le jury constate qu'ils sont dessinés à 34 mètres de longueur, mais cotés à 30 mètres; s'il fallait redessiner les plans à la dimension réelle, les dispositions deviendraient défectueuses.

Le jury constate qu'aucun des projets présentés ne satisfait complètement à toutes les conditions du programme, mais que le projet *Allô* est celui qui s'en rapproche le plus; il ouvre l'enveloppe renfermant le nom de l'auteur et apprend que le projet est de M. Franz De Vestel, rue de la Grosse Tour, 13, à Bruxelles.

Le jury clot ses opérations le 24 janvier 1887.

En présence de ces explications, qui nous ont été fournies par une personne digne de toute confiance et que nous avons lieu de croire parfaitement au courant de cette affaire, nous nous empressons de déclarer que la conduite du jury a été absolument correcte et que ses décisions ont été prises conformément aux conditions du programme du concours.

Nous nous permettrons cependant de faire remarquer que jamais, dans un concours, aucun projet n'a été trouvé satisfaisant *complètement à toutes les conditions du programme*, et que, dans le cas qui nous occupe, le peu de précision et de clarté de ce dernier rendait ce résultat tout à fait impossible.

Le jury aurait pu, nous semble-t-il, en tenir plus largement compte dans ses appréciations.

Nous espérons que le fondateur, M. Van Meyel, se ralliera à la décision du jury; il a d'ailleurs le droit, d'après le programme (voir *l'Émulation*, 1886, col. 120), de faire apporter aux plans les modifications qu'il jugerait nécessaires, et nous comptons bien qu'il usera de la faculté qui lui est donnée

plutôt que de ne pas tenir compte du jugement, comme on lui en prête l'intention.

Il y a là une question d'équité. M. Van Meyel comprendra qu'elle doit primer toutes les autres.

Concours pour l'Hôtel de Ville de Mouscron

RÈGLEMENT

Article 1er. L'administration communale de Mouscron ouvre entre tous les architectes belges un concours public pour l'élaboration des plans du nouvel Hôtel de Ville de Mouscron.

Article 2. Les projets, qui seront fixés sur châssis, devront être adressés à Messieurs les Bourgmestre et Échevins, à l'Hôtel de Ville de Mouscron, et déposés au plus tard le *31 mars 1887, à 6 heures du soir.*

Article 3. Le jury sera composé de sept membres, savoir : quatre membres du Conseil communal de Mouscron, deux architectes élus par les concurrents et un architecte délégué de la Société Centrale d'Architecture de Belgique.

Article 4. Les projets porteront une devise ou une marque, qui sera répétée sur *deux* enveloppes cachetées jointes à l'envoi.

L'une portant pour suscription : *Nom du concurrent,* contiendra les nom, prénoms et adresse de l'auteur ; l'autre portant pour suscription : *Bulletin de vote,* contiendra les noms des deux architectes que le concurrent désignera pour faire partie du jury.

Le dépouillement du vote sera fait en séance du Collège. Les deux architectes qui auront obtenu le plus grand nombre de voix feront partie du jury ; en cas de parité de voix, il sera procédé à un tirage au sort.

Article 5. Le jugement sera rendu dans la première quinzaine du mois d'avril. Le jury pourra motiver dans un rapport qui sera publié le classement qu'il aura adopté et les décisions qu'il aura prises.

Article 6. L'exécution sera confiée à l'auteur du projet qui sera classé premier ; il lui sera alloué comme honoraires 5 p. c. de la dépense totale.

Des primes de 400 francs et de 200 francs seront attribuées aux projets classés second et troisième.

Article 7. Les projets seront exposés avant et après le jugement.

PROGRAMME

Le nouvel Hôtel de Ville de Mouscron ne devra avoir qu'un étage ; les dispositions à suivre pour les plans du rez-de-chaussée et de l'étage devront être conformes aux indications contenues dans les plans annexés au présent programme.

Le style à adopter pour la façade et les matériaux à mettre en œuvre sont laissés au choix du concurrent.

L'exécution du projet ne pourra pas dépasser notablement 60,000 francs.

Les projets ne devront pas être accompagnés de devis détaillé, mais les concurrents devront toutefois indiquer de la manière la plus approximative le coût de la construction (le mètre cube de maçonnerie coûte à Mouscron fr. 15-50).

Les concurrents fourniront :

1° Les plans du rez-de-chaussée et de l'étage, à l'échelle de 0m01 p. m.;

2° La façade principale, à l'échelle de 0m02 p. m.;

3° La façade latérale et une coupe, à l'échelle de 0m01 p. m.

Ainsi arrêté en séance du Collège, le 25 janvier 1887.

PAR LE COLLÈGE :

Le Secrétaire, G. SHERIDAN.

Le Bourgmestre ff., H. DUBIEZ.

N. B. Les demandes de programmes du Concours doivent être adressées à M. le Secrétaire communal de Mouscron.

CORRESPONDANCE

Nous avons reçu la lettre suivante qui contient de justes critiques des conditions du concours Palfyn à Courtrai :

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire du programme du concours ouvert pour l'érection d'une statue à la mémoire de Jean Palfyn, l'inventeur du forceps. La sollicitude avec laquelle vous défendez la cause des concours publics, me porte à croire que ces quelques lignes trouveront appui dans l'estimable *Émulation,* parce qu'elles protestent contre l'incompétence et la partialité des membres dont sont composés d'ordinaire les comités pour l'érection des monuments publics

Dans le programme en question, on demande, pour la somme, relativement modique, de 30,000 francs, une statue en bronze, de 3m50 de hauteur, une base monumentale en petit granit, avec inscriptions et bas-reliefs, des maquettes et modèles, l'exécution et le placement ; et notez que de ces 30,000 francs, on décompte les honoraires de l'artiste et les deux primes des deuxième et troisième lauréats. Il faut avouer qu'il sera bien difficile de satisfaire à toutes ces conditions, et de faire du monumental, de l'art, dans des limites aussi restreintes.

Dans l'article II, on dit que la plan sera mis à la disposition des con-



currents. Il me semble qu'il eût été plus logique et moins indiscret de faire imprimer le plan en autographie, au dos du programme et ce à une petite échelle. Il en est de même pour les inscriptions. Était-il chose plus facile que de les faire figurer au programme ? Un concours doit présenter à l'artiste toutes les garanties voulues du secret, ou ne pas exister ; car sans ces garanties le concours devient une illusion malhonnête à laquelle les inexpérimentés se laissent prendre.

Vous voyez à l'article XI ce qui suit : Les maquettes et les têtes seront publiquement exposées

Connaissez-vous, Monsieur le Directeur, rien de plus extraordinairement vague que cet entrefilet? Les projets seront-ils exposés avant ou après la décision du jury, ou bien avant et après et pendant combien de temps ? à quelle date? Autant de points obscurs, qui réservent aux artistes des déboires et des mécomptes, dans le genre de ceux qui se sont produits au concours de Schaerbeek, etc.

Les articles XII et XIII montrent nettement, comme je le disais plus haut, l'incompétence rare des membres du comité qui a élaboré ce programme. Où sont les devises ou signes distinctifs faisant reconnaître les enveloppes et les maquettes auxquelles elles appartiennent? Quelle sera la compétence du jury dont tous les membres sont inconnus? Pourquoi n'adopte-t-on pas le système proposé par la Société Centrale d'Architecture, système appliqué en France, depuis nombre d'années, pour tous les concours?

Ce jury inconnu et que je considère, par conséquent, comme incompétent, se posant en oracle, déclarera, le cas échéant, qu'aucun projet n'est digne d'exécution ou de récompense!!! Et dans ce dernier cas, que fera-t-on? Y aura-t-il au moins une seconde épreuve entre les auteurs des meilleurs projets? Ou bien, comme on ne le voit que trop souvent, les membres du jury ou du comité laisseront-ils le temps à un homme désigné d'avance, de puiser à pleines mains dans tous les projets exposés, et renverront-ils alors ceux-ci aux artistes qui les ont envoyés? C'est un cas qui, malheureusement, menace de devenir chronique, si on ne le soigne à temps

Nous nous trouvons en face du dilemme suivant : ou ces messieurs du comité savent ce qu'ils veulent, ou ils ne le savent pas. S'ils le savent, qu'ils ne fassent pas de restrictions mentales, mais qu'ils émettent clairement leurs idées, et ils seront compris. S'ils ne le savent pas, je les plains, mais qu'ils le sachent, et dans ce cas, qu'ils voient s'ils ne se laissent pas conduire aveuglément par un de ces nombreux personnages à titres officiels, qui tranchent de tout sans rien connaître ou dans un but spéculatif.

Encore un mot, Monsieur le Directeur. Vous aurez trouvé le mot *accessoires* plusieurs fois répété dans ce programme. Je me demande ce que l'on vise par ce terme

L'accessoire qui s'impose *à priori,* c'est le forceps ; mais la pudibonderie légendaire des Courtraisiens, que je connais un peu, serait gravement offusquée, la morale compromise selon ces primitifs, et le projet, fût-ce le meilleur ou le seul ayant quelque mérite artistique, serait indubitablement rejeté

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

L. A

MÉLANGES



SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE. — L'assemblée du 4 février a procédé à l'admission de M. Timmery, membre effectif, et de MM. Devreux et Frère, de Charleroi ; Dufossez, de Morlanwelz ; Maegher, Morgan, Furber, Furlong, Long, Smith et Rives Tully de Saint-Louis (Missouri), Hohenschild de Rolla ; Moser de Washington, et Dunham de Burlington.

Les articles réservés du budget de 1887 et l'impression du bulletin de 1886 ont été votés.

L'assemblée entend la lecture du rapport de M. Acker, sur la visite faite par la Société au Palais de la Nation, reconstruit par M. l'architecte Beyaert ; cette intéressante étude paraîtra dans une prochaine livraison.

M. De Vestel communique ensuite un rapport sur l'excursion à Dinant, Celles et Walzin, qui a eu lieu en septembre dernier.

M. J. Brunfaut, président, est élu en qualité de délégué de la Société, pour faire partie des jurys chargés de juger le concours de l'Hôtel de Ville de Mouscron, qui vient d'être ouvert, et celui du Palais de Justice de Nivelles, dont le programme paraîtra prochainement.

La Société est officiellement représentée au sein de la Commission organisatrice de *Grand Concours international des Sciences et de l'Industrie de 1888 ;* le président, M. J. Brunfaut, nommé par arrêté ministériel du 13 décembre, a été élu vice-président de la classe 32B (architecture).

On va placer sous peu, dans la façade de la maison, rue de l'Hôpital, où a habité Anneessens, une plaque en pierre rappelant ce souvenir historique. C'est M. l'architecte Van Ysendyck qui a été chargé par l'administration communale de faire le dessin de cette plaque.

La mémoire au tribun-martyr recevra ainsi un premier hommage, en attendant que sa statue s'élève sur la place Joseph Lebeau, qui deviendra place Anneessens. On compte inaugurer cette statue dans le courant de l'été prochain. Des fêtes auront lieu probablement à cette occasion.

LE PALAIS DE JUSTICE DE BRUXELLES A L'ÉTRANGER. — La fable des plafonds tombés au Palais de Justice de Bruxelles a fait le tour de la presse étrangère ; la presse spéciale s'est aussi laissée prendre à ce canard, dont l'intention et l'esprit nous échappent.

Nous pouvons tranquilliser tous ceux qui, en Belgique et à l'étranger, se sont émus de cette fameuse nouvelle, provoquée par la chute d'un fragment insignifiant du plafond du cabinet des médecins légistes (service des juges d'instruction).

D'après nos informations, que nous avons prises à des sources autorisées, le Palais de Justice de Bruxelles et ses plafonds présentent toutes les garanties de solidité désirables.

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.





La manie des styles

La routine poursuivie à travers les âges n'est plus une chose à faire. Quantité de publications nous ont initiés à l'art grec, routinièrement continué par les Romains; à l'art ogival, si puissant au XIIIe siècle, routinièrement poursuivi dans les siècles suivants et *routinièrement* repris par nos écoles de Saint-Luc (qui commencent, séduites par l'exemple, à viser à l'infaillibilité); enfin à l'art de la Renaissance, si charmant au début, finissant par le style *Jésuite* des XVIIe et XVIIIe siècles.

Mais la routine actuelle, celle qui nous étreint, n'est pas aussi généralement connue. Nous la voyons de trop près, nous sommes trop habitués à elle pour en avoir une perception claire et pour pouvoir l'apprécier comme la routine du passé.

Mettons-nous un moment à la place de nos arrière-neveux et imaginons les vocables qu'ils réserveront à une époque où le peintre, le tapissier, voire même le propriétaire, ânonnaient à l'envi sur les styles et où les premiers les avaient en magasin, confectionnés à toutes les tailles et à tous les besoins *anciens et modernes;* où l'on disait dogmatiquement : ceci est dans le style, ou cela n'y est pas (la dernière était la formule d'excommunication). Comme on avait dit quelques trente ans auparavant : cette colonne n'est pas dans la proportion du Vignole; ou encore : la saillie des secondes feuilles de ce chapiteau corinthien n'a pas 12 parties et demie!!

Nous craignons bien que nos chers descendants ne mettent une époque aussi neutre que la nôtre au-dessous même des plus mauvaises époques artistiques (que nous avons l'audace de juger!); au-dessous, par exemple, de l'époque Louis XV ou de celle de l'Empire.

Mais passons ici, pour ce qui concerne la décoration extérieure, sur ce travers que nous ne sommes pas les premiers à signaler, et arrêtons-nous un moment aux décorations intérieures.

La construction d'une nouvelle habitation est arrêtée... Monsieur veut avoir un fumoir style *flamand,* mais Madame trouve que le style *français* est beaucoup plus élégant; elle a entendu parler de François Ier, de Henri II, et sans se soucier de l'ordre dans lequel il faut mettre ces noms, elle les place indifféremment beaucoup au-dessus de ceux de nos aïeux, leurs contemporains. A son tour, Madame voudrait un petit salon mauresque; oh, mais c'est qu'elle en raffole positivement; Monsieur, plus utilitaire, lui demande la concession de ne pas faire *trop* mauresque, vu qu'il veut se réserver de *changer* le style ultérieurement.

Et voilà!...

Autrefois on avait un salon rouge, un boudoir bleu, etc..., et franchement on comprend mieux cela. Se préoccupant avant tout de la proportion des formes et de la gamme générale de la coloration, on avait établi un programme qui pouvait séduire l'artiste et qui lui permettait de se mouvoir librement dans le cercle plus ou moins étendu que lui faisait la dépense imposée. Mais actuellement qu'est-ce que l'artiste a à faire dans les questions de bric-à-brac qu'on lui impose? Le tapissier apporte les étoffes les plus récentes et qui sont *parfaitement de style;* le peintre s'appuie sur un journal de peinture et donne des *spécimens de style;* enfin, l'ébéniste est positivement intraitable; et l'architecte n'a plus qu'à se retirer.

Si on avait mis au concours l'invention d'un véhicule rapide pour la vanité ridicule de certaines classes en vue, ondoyantes et changeantes d'après les fluctuations de la bourse, on n'aurait pas mieux obtenu que les *décorations de style,* qui les affolent et les complètent moralement, grâce aux notions d'histoire!!! qu'elles reçoivent d'après la méthode intuitive de Messieurs leurs fournisseurs.

Nous ne pouvons assez réagir contre cette annihilation complète de l'architecte qui tend à s'établir dans les décorations intérieures. A nous de maintenir cet axiome d'art qui dit qu'il faut aller de l'ensemble au détail et nous ne pouvons accepter, sans protester, cette intrusion des spécialistes qui aboutit inévitablement à une bigarrure qu'on ne devrait trouver que dans un certain monde où les *protecteurs* changent assez souvent, en laissant des traces luxueuses, mais diverses, de leur passage.

J. De Waele.



Peinture murale à Nieuport



Nous avons déjà signalé dans notre livraison de la XIe année, la découverte de ces peintures et le peu d'empressement que mettait la Commission royale des Monuments à envoyer des délégués à Nieuport pour se rendre exactement compte de leur valeur artistique. Voici comment s'est faite cette découverte :

Il y a environ quatre mois, une adjudication eut lieu pour badigeonner l'intérieur de l'église paroissiale Sainte-Marie, de Nieuport. Un patron peintre et un maître maçon obtinrent ce travail et se mirent immédiatement à l'œuvre.

Le badigeon, déjà épais sur les murs, ne pouvait plus supporter une couche nouvelle; sous les coups de brosse, il s'écaillait en beaucoup d'endroits, notamment sur les colonnes et les piliers de la nef centrale, mettant à découvert des couleurs rouges, grises, bleues, noires, etc.; les ouvriers badigeonneurs, n'étant placés sous aucune surveillance spéciale, excités par la curiosité, s'amusaient à détacher ces écailles et souvent sans aucune prudence; ils enlevaient ainsi en même temps la couleur. Le bruit se répandit bientôt en ville que l'on venait de découvrir des peintures murales dans l'église. Nous voulûmes aller les voir et nous pûmes constater que toutes les colonnes du chœur, de la nef centrale et les quatre piliers du transept étaient peints à fresque. Cette peinture, de genre Renaissance,

doit dater de la seconde moitié du XVIe siècle; elle n'est pas précisément d'un beau fini et n'a aucun caractère religieux, c'est plutôt un peu théâtral. Nous avons vu une colonne presque entièrement peinte du haut en bas; la plinthe inférieure est d'une couleur foncée, la partie en retraite entre les deux moulures de la base porte un rinceau, le fût est décoré de feuilles et d'ornements jusqu'au tiers de sa hauteur et d'imitation de cannelures, très platts, sans aucun relief pour le reste; le chapiteau, comme du reste ceux des autres colonnes, a dû être entièrement doré. Les parties les plus intéressantes de ces peintures, qui sont encore intactes, se trouvent sur un des piliers triangulaires du transept; le fond du panneau, creusé sur chacune des trois faces, porte des inscriptions en lettres gothiques. D'après ce qu'on peut encore en déchiffrer, ce sont des prières, des légendes et des extraits évangéliques. Du côté de la nef centrale, le pilier est en outre décoré de deux prieurs (un homme et une femme) à genoux, le visage tourné vers l'inscription, le tout dans une ordonnance et une combinaison de bandes, de pilastres et de moulures, couronnés de frontons très aigus; les quatre piliers ont dû être traités de la même manière.

Dans la nef centrale, les ogives et toute la partie du mur au-dessus des colonnes ne portent aucune trace de couleur; dans le chœur, au contraire, toute la partie supérieure est décorée, et il semble que cette partie a dû être plus soignée; les colonnes sont ornées d'un autre dessin, mais bien peu de ces choses ont été mises à nu.

Dans les comptes de la fabrique de l'église et aux archives, on nous a dit n'avoir rien trouvé concernant cette peinture; il est donc probable que c'est au moyen de dons ou de collectes que les frais de ce travail ont été couverts.

Quoique cette peinture décorative constitue un hors-d'œuvre dans un monument qui date du XIIe siècle, elle méritait qu'on mît un frein au grattoir imprudent des ouvriers qui, au commencement surtout, croyant que cela allait leur rapporter quelque bénéfice, y allaient franc jeu et s'empressaient de râcler, de nettoyer toute trace de dessin ou de couleur. Heureusement, on finit par leur faire comprendre qu'on n'exigeait d'eux rien d'autre que de rebadigeonner l'église; l'on sauva ainsi plus d'un précieux vestige, et tout cela est de nouveau recouvert d'une bonne couche de badigeon!

Mais n'aurait-on pu mieux faire? La Commission royale des Monuments n'aurait-elle pu s'occuper plus activement de cette découverte archéologique? Ne pouvait-elle déléguer quelques-uns de ses membres pour les examiner et, au besoin, faire stater les travaux de badigeonnage, pour que des relevés des peintures et dessins, exécutés par des dessinateurs habiles, permettent de les reconstituer plus tard, si on le juge utile. Peut-être un examen fait par des personnes compétentes, par des archéologues érudits, eût-il permis de déchiffrer les inscriptions; peut-être y aurait-on trouvé des noms, des dates qui eussent été d'un grand intérêt pour l'histoire.

Mais ni le Conseil de fabrique, ni le Conseil communal, n'ont rien fait dans ce but.

N'est-il pas déplorable de voir que la plupart des autorités de nos petites villes portent si peu d'intérêt aux choses de l'art? Nous n'en voulons point tant à M. Naert, de Bruges, architecte inspecteur provincial, qui, en cette qualité, est venu voir les peintures, ni à M. Vanhoutte, de Courtrai, architecte dirigeant les travaux. Nous avons la conviction que ces messieurs ont fait ce qu'ils pouvaient pour sauvegarder de la ruine tout ce qui leur a paru digne d'intérêt; c'est sans doute à eux que l'on doit d'avoir laissé intacts de tout nouveau badigeon deux des quatre piliers triangulaires du transept, que la Commission royale des Monuments a été invitée à venir voir.

Cette visite, nous l'attendons avec impatience; nous en espérons des mesures énergiques, pour qu'à l'avenir les faits que nous venons de signaler soient évités.

HENRI BOGAERT.







Les Campi-Santi



Parmi les questions d'édilité publique, une des plus importantes est certainement celle des cimetières; une étude sur la solution au point de vue monumental qui y a été donnée dans plusieurs villes de l'étranger ne manquera pas d'actualité.

Nous commencerons par nous déclarer grand partisan et admirateur des Campi-Santi, si nombreux en Italie, et nous sommes persuadés que quiconque a visité Gênes, Milan, Bologne, Rome, etc., est de notre avis sur ce sujet et voudrait voir nos cimetières complétés dans ce sens.

Voyons d'abord les raisons qui militent en faveur de l'édification de Campi-Santi, aussi bien chez nous qu'à l'étranger.

Ces raisons sont d'ordres divers : il y a, en premier lieu, celles qui concernent les administrations communales, puis celles qui touchent les particuliers et enfin celles qui doivent préoccuper tous les artistes, architectes, statuaires et peintres.

Il est certain que, dans le domaine des arts, chaque ville tend, ou au moins devrait tendre, à s'enrichir d'édifices publics qui l'embellissent, de musées qui réunissent les œuvres d'art pur ou d'art industriel, de monuments qui rappellent les dates glorieuses de l'existence de la cité et les hommes célèbres qui l'ont illustrée par leur talent et par leurs œuvres; c'est l'ensemble de ces richesses qui attire et retient les étrangers et étend la réputation de beauté et d'intérêt artistique de nos communes. Supprimez les monuments artistiques et historiques de bien des villes et vous leur enlèverez en même temps leur fortune et leur renommée.

Qu'est-ce qui vaut à Pise, la visite de tant de milliers d'étrangers depuis tant d'années? Rien que ses monuments, et parmi ceux-ci le fameux Campo-Santo.

Bien des fois, en le visitant, nous avons fait cette réflexion : Que n'aurions-nous pas à admirer dans notre propre pays, si l'exemple donné par Pise y eût été suivi dès la même époque? Il n'est jamais trop tard pour bien faire, et Gênes, Milan, Bologne, Vérone, Sienne, Messine, etc., l'ont compris, en élevant leurs Campi-Santi; aussi leurs efforts sont-ils couronnés de succès. En effet, ne sont-ce pas de véritables musées que les Campi-Santi de ces villes, où les architectes, les sculpteurs, les peintres, les mosaïstes ont déjà exécuté tant de tombes remarquables, où l'on trouve, comme à Sienne, des œuvres de la valeur de la Pietà de Dupré, qui obtint la médaille d'honneur à l'Exposition universelle de Paris en 1867; comme à Rome, des fresques de Fracassini; des œuvres de Gemito, de Sarocchi, de Vela et de tant d'autres: offrant en outre sur les musées cet avantage que les œuvres qui s'y trouvent, occupent la place pour laquelle elles ont été exécutées? Ne sont-ce pas là les Panthéons de chacune de ces villes, où les noms de tous ceux qui illustrèrent leur pays, sont ou seront un jour mis en évidence dans des monuments dignes d'eux, où la patrie honore ses braves, les administrations, les sociétés savantes, leurs membres distingués, les arts, les sciences, leurs adeptes éminents? C'est là l'histoire racontée à tout passant, la plus propre à instruire le peuple, comme ces nombreuses inscriptions, souvent si éloquentes, dans leur concision, par les faits qu'ils rappellent, que l'on trouve à Vérone, à Venise, à Florence, etc., sur toutes les places, témoins des événements les plus importants ou les plus dramatiques de leur existence.

Mais dira-t-on, nos cimetières actuels renferment les mêmes souvenirs de grands hommes et de nombreux monuments funéraires. Sans doute, mais comment sont-ils présentés, comment se conservent-ils, que de frais d'entretien n'occasionnent-ils pas; que deviennent les hommages d'admiration, de piété filiale, de respect, d'amour déposés sur ces tombes vénérables ou chéries? Les pluies, un soleil brûlant, la neige, la gelée ont bientôt raison de tous ces témoignages de sentiments

divers; les monuments sont épars dans une immense enceinte, pêle-mêle, sans idée de groupement, d'ensemble, qui les ferait valoir bien mieux et qui inspirerait plus de respect; à côté de la tombe d'un homme illustre, celle d'un inconnu, d'un parvenu sans mérite. Au lieu de l'attention, c'est la fatigue du visiteur qui est provoquée par l'excès d'inscriptions ou de tombes insignifiantes où sont noyées celles qui mériteraient un moment d'arrêt. Quand on visite l'église de Santa-Croce, à Florence, on ne se lasse point d'examiner les tombeaux; c'est que les uns après les autres rappellent des noms illustres ou toute une époque; à côté du cénotaphe de Manin, se trouve le tombeau de Michel-Ange; à côté du cénotaphe du Dante, le monument d'Alfieri, celui de Machiavel, celui de l'Arétin, celui de Cherubini, de l'architecte Alberti, de Galilée!



Nos églises remplacèrent jusqu'à la fin du siècle dernier les Campi Santi, et c'est par là qu'un grand nombre d'entre elles offrent de l'intérêt; mais exposées plus particulièrement aux vandalismes des iconoclastes, bien des monuments funéraires ont disparu.

Puisque les églises sont aujourd'hui fermées à la sépulture, il faut les remplacer par les Campi Santi qui, au bout de peu d'années, deviendront fort intéressants à visiter, comme l'exemple de Gênes, Milan, etc., le prouve. Chose singulière, à Florence, le cimetière, situé sur les hauteurs de San-Miniato, n'offre presque aucun monument, et nous croyons pouvoir attribuer ce fait à l'absence de Campo Santo, car ce n'est certes pas à Florence que manquent les architectes ou les statuaires de talent et les familles qui peuvent ériger des tombeaux de quelque importance.

Une autre question intéressant directement les administrations communales, c'est le côté financier; à ce sujet, nous pouvons affirmer qu'aucune ville d'Italie ne se repent d'avoir construit un Campo-Santo; nous nous sommes informés sur place des bénéfices que les municipalités en retirent, et ceux-ci se chiffrent par des sommes respectables; Bologne, par exemple, en retire annuellement près de 300,000 francs et a fait ajouter récemment une immense aile aux constructions existantes déjà si étendues.

Cette prédilection pour les galeries couvertes s'explique par les raisons qui touchent les particuliers. La première en est que bien des monuments élevés en plein air, même sous le climat de l'Italie, ont été détruits ou gravement détériorés par les intempéries ou par la construction de tombes ou fosses voisines; ensuite, comme nous le disions plus haut, tous les hommages dont on les couvre sont détruits en peu de temps; de là une hésitation assez justifiée à en élever de nouveaux dans les mêmes conditions. Par contre, à peine les Campi-Santi furent-ils construits, que les monuments funéraires importants, décorés de sculptures en marbre, en bronze, de peinture, de mosaïque, s'y élevèrent nombreux.

D'un autre côté, les frais de construction des caveaux ou des galeries et portiques sont bien moindres ou tout au plus égaux, étant faits en une fois par la ville, que lorsque chaque particulier ou famille érige un tombeau isolé; pour chaque tombe on épargne déjà un mur latéral, les murs de séparation souterrains sous les galeries étant mitoyens; les effondrements ne sont plus à craindre; le terrain est entièrement utilisé, tandis qu'entre les tombes séparées il reste toujours une certaine distance, ne fût-ce que 0m10, qui, répétée des centaines de fois, font bien des mètres carrés; enfin, le transport de matériel, de matériaux, de déblais, les terrassements, la construction en général peuvent se faire à bien moins de frais en grand qu'en détail et, par conséquent, les administrations peuvent céder un caveau et un emplacement y correspondant sous la galerie à des conditions très acceptables, ne dépassant pas la dépense qu'occasionnerait une construction isolée.

Comme il y a donc avantage pour le public, les demandes ne tarderont pas à être nombreuses; car quiconque en aura les moyens, préférera placer le tombeau de ses proches à couvert et bien en évidence à l'abri des intempéries et s'affranchir des frais d'entretien nécessaires en plein air. L'économie sur les constructions souterraines permettra donc une plus forte dépense pour la partie artistique des tombeaux, ce dont personne ne se plaindra. Nous sommes persuadés, par ce que nous avons pu constater à Munich et en Italie, que *la construction de Campi-Santi aurait comme conséquence l'érection d'un bien plus grand nombre de tombeaux importants*, et c'est la raison pour laquelle tous les artistes devraient pousser à la réalisation de l'idée que nous émettons et qui n'est pas neuve, du reste.

En résumé, les avantages seraient les suivants :

Pour les villes, l'érection de Panthéons locaux, de véritables musées d'art moderne, *rapportant au lieu de coûter*, car toutes les œuvres qui s'y trouveraient peuvent être qualifiées *dons* et les frais de construction des galeries seraient remboursés; pour les particuliers, économie et assurance de voir les tombeaux à l'abri des intempéries et à des places distinguées; pour les artistes, un vaste champ ouvert au grand art, à leur imagination, à leur talent et la certitude que leurs œuvres seront forcément vues, au lieu de passer souvent inaperçues dans les dédales de nos cimetières actuels. L'émulation entre les particuliers aidant, nos Campi-Santi auraient, dans quelques années, peu à envier à ceux de l'Italie!

(A continuer.) EUG. GEEFS.

Le château de Wespelaer (1)



Entouré de larges fossés remplis d'eau, le château de Wespelaer détache sa pittoresque silhouette sur un fond admirable de verdure. Le plan de cette habitation seigneuriale est simple. Le hall en est la partie principale. L'artiste l'a placé au centre de la façade principale et y a ménagé des points de vue superbes. La décoration des parois est en briques apparentes et en pierres blanches d'une teinte chaude, colorée, se mariant harmonieusement avec le ton riche des briques. Le plafond est à voussures; dans les courbures de grandes ombres et de larges lumières sont estompées par un léger semis de pierres peu en saillie. La cheminée offre une composition délicate d'une brillante imagination tempérée toutefois par une sévérité pleine de goût et de science. L'originalité n'en est point affectée et elle se répand avec d'infinies délicatesses dans les lambris et dans les portes dont les moindres détails offrent ce charme exquis que laisse, aux gens intelligents, la vue d'une œuvre sentie, et exprimée par un tempérament.

A droite et au fond du hall nous rencontrons deux salons du même style, qu'on désigne vulgairement sous le nom de Renaissance flamande. Car de même que tout artiste de talent appartient nécessairement de nos jours à l'école flamande, il est de notoriété que tout œuvre réussie ayant un haut lambris, un plafond à gîtes apparentes ou une multicoloration ne saurait être en Belgique que de la Renaissance flamande.

J'avoue cependant qu'en contemplant l'ensemble des œuvres de M. Beyaert, je le soupçonne fort de s'être adonné non seulement à l'étude des œuvres anciennes de notre pays, mais tout autant à celle des œuvres de la Renaissance française, italienne et allemande. Dans notre récente excursion en France, nous avons eu l'occasion de voir de près les belles œuvres de la Renaissance française, les merveilleux châteaux de Blois, de Chambord et de la délicate clôture du chœur de la cathédrale de Chartres, d'y admirer toutes les ressources de cet art, toutes les grâces de ses arabesques fines et capricieuses, les légèretés des moulures qui les renferment, toutes les originalités et les délicatesses que donne la succession multiple des plans dans les chapiteaux, dans les culs-de-lampe et dans les mille riens que la prodigieuse imagination des artistes de cette époque enfantait à plaisir. De pareilles études sont en quelque sorte les vocalises de notre art, elles assouplissent et forment l'esprit et la main.

M. Beyaert, qui s'y est exercé, peut être considéré comme un virtuose de première force. Il se joue de toutes les difficultés, s'en sert même pour produire des effets inattendus, pleins de charme, d'élégance ou de grandeur.

Tous les services du château sont renfermés dans une aile à gauche du hall formant donjon extérieurement et dominant l'ensemble de l'œuvre.

La façade principale est variée. Le hall forme un léger avant-corps et découpe dans les toitures la silhouette aiguë d'un pignon dont les rampants sont agrémentés de quelques colonnettes dégagées. Les fenêtres à meneaux sont flanquées de chaînes en pierres d'inégales largeurs. Elles sont reliées par des frises où alternent discrètement, sans détruire l'unité, un jeu de briques et de pierres, tantôt unies, tantôt diamantées.

Sur le côté du hall une tourelle de forme élégante soutenue

(1) Rapport de l'excursion au château de Wespelaer, près Louvain, présenté par M. O. Raquez en séance du 7 janvier 1887.

par un cul-de-lampe très étudié, prend naissance au premier étage et jette une note gaie, vive et sautillante dans l'ensemble de la façade. Un escalier extérieur relie cette tourelle au rez-de-chaussée et donne naissance à un motif dont l'originalité est rehaussée encore par la diversité des matériaux employés. Le donjon est sobre d'effet, et sa masse pleine et sévère fait habilement ressortir toutes les richesses de la façade principale.

Quoique traitée plus simplement la façade latérale, du côté du salon, participe cependant du caractère de la façade principale. Le rez-de-chaussée est à pans coupés mais la forme carrée, obtenue au moyen de culs-de-lampe d'une inspiration hardie, reparaît au second étage. Ce double mouvement a permis non seulement une variété d'effets dans la façade, mais encore de produire dans les toitures une silhouette plus calme et plus grande.

Vers la façade postérieure sont relégués un salon, un escalier et divers services. Fidèle au principe d'indiquer extérieurement les caractères différents des locaux, l'artiste a prodigué ici toutes les ressources de son imagination. Nous pensons cependant que cette partie eût gagné à être plus calme, plus discrète. Mais M. Beyaert, qui, nous assure-t-on, a presque atteint sa soixante-cinquième année, aime son art avec toute la fougue et toutes les ardeurs d'une âme de vingt ans. Il en est fier et le caresse avec un soin jaloux, enfantant pour lui tous les trésors de sa prodigieuse imagination, le parant de toutes les grâces et de tous les enchantements que lui suggère un esprit merveilleusement assoupli et raffiné, se passionnant pour ses délicatesses, les recherchant, les ciselant, les faisant valoir l'une par l'autre, à moins que, dédaignant toute richesse et, épris de la forme pour la forme, il ne la mette complètement nue. C'est là une des plus hautes expressions de l'art, et pas plus que les autres, elle n'est certes inconnue à notre éminent confrère.

O. Raquez.



CONCOURS

Concours pour un Kursaal à Bruxelles

RÈGLEMENT

Article premier. Le comité de la Société *Bruxelles-Attractions* ouvre, à partir du 21 février 1887, entre tous les architectes belges, un concours public pour les plans d'un Kursaal à construire à Bruxelles.

Art. 2. Le concours comprendra deux épreuves : la première consistant en esquisses anonymes, la seconde consistant en projets complets d'après les meilleures esquisses désignées par le jury.

Art. 3. Les projets pour la première épreuve devront être déposés au Palais de la Bourse (local de l'Union syndicale), le vendredi 20 mai 1887, entre 1 et 5 heures du soir ; le secrétaire de la Société délivrera un reçu de chaque projet.

Tous les dessins seront fixés sur châssis.

Art. 4. Le jury sera composé de huit membres, savoir : MM. Ch. Buls, président de la Société *Bruxelles-Attractions;* Ed. Dremel, vice-président de la Société *Bruxelles-Attractions;* Julien Dillens, président de l'*Essor;* Jules Brunfaut, président de la *Société Centrale d'Architecture*, et quatre architectes à élire par les concurrents.

Art. 5. Les projets porteront une devise ou une marque, qui sera répétée sur une enveloppe cachetée contenant le bulletin de vote pour les quatre architectes à élire pour le jury. Le dépouillement des votes sera fait en séance du comité ; en cas de parité de voix pour deux ou plusieurs candidats, il sera procédé à un tirage au sort.

Art. 6. Le jugement sera rendu avant le 31 mai. Le jury désignera, sans les classer, les projets admis au concours de la seconde épreuve et motivera, dans un rapport qui sera publié, les décisions qu'il aura prises.

Art. 7. Une somme de *quinze cents francs*, divisée en primes d'égale valeur, sera partagée entre les projets admis à la seconde épreuve ; ces primes seront délivrées en échange du reçu dont il est fait mention à l'article 3.



Art. 8. Les projets seront exposés avant et après le jugement. Les esquisses admises à la seconde épreuve resteront en possession du comité, pour être exposées de nouveau, en même temps que les projets définitifs.

PROGRAMME

Le Kursaal sera construit au boulevard Bischoffsheim, sur l'emplacement du jardin de l'Observatoire, dont les bâtiments actuels seront démolis ; les coins arrondis du terrain pourront être rectifiés, si les nécessités des constructions l'exigent.

Le Kursaal comprendra une salle de concerts et de fêtes largement ouverte vers le jardin, et dont la surface réservée au public sera de 600 mètres carrés minimum ; un restaurant, un café, une salle de lecture, une salle de billards, des salons de jeu et de conversation, une salle d'accords pour les musiciens, un salon de réception pour les artistes, etc., ainsi que les locaux accessoires, telles que salles d'administration, vestiaires, cuisines, caves, water-closets, urinoirs, etc.

Les concurrents chercheront le meilleur emplacement à donner, dans le jardin, au kiosque pour la musique, et disposeront, à une extrémité du terrain, un motif d'architecture décorative, tel qu'une fontaine, une nymphée ou un exèdre, etc.

Le style à adopter et les matériaux à mettre en œuvre sont laissés au choix des concurrents ; ceux-ci étudieront leur composition, en donnant une certaine part à la peinture et à la sculpture décoratives.

Les concurrents fourniront :

1° Un plan d'ensemble de l'enclos, avec indication de toutes les constructions à l'échelle de 0m002 pour 1 mètre ;

2° Les plans divers du Kursaal à l'échelle de 0m005 pour 1 mètre ;

3° Les façades et coupes du Kursaal à l'échelle de 0m01 pour 1 mètre ;

4° Les plans, façades et coupes du kiosque, du motif décoratif du fond du jardin, etc., à l'échelle de 0m01 pour 1 mètre.

Tous ces dessins seront fixés sur châssis.

Arrêté en séance du comité de *Bruxelles-Attractions*, le 28 janvier 1887.

Le Secrétaire, Eug. Mignot. — *Le Président,* Ch. Buls.

Les demandes de programmes et de plans terriers doivent être adressées au secrétaire de la Société *Bruxelles-Attractions*, au Palais de la Bourse, à Bruxelles.

L'hôpital à édifier à Etterbeek a fait l'objet d'un concours *restreint* à la suite duquel MM. Bosmans et Vandeveld ont été chargés d'en élaborer des plans définitifs et d'en diriger les travaux. C'est un nouveau succès pour nos sympathiques confrères, nous les en félicitons bien sincèrement.

Nous ne sommes pas cependant partisans de ces concours limités à quelques architectes dont le choix n'est pas toujours heureux et est souvent dicté par des considérations absolument étrangères à leur talent et à l'art architectural.

En demandant le concours public nous voulons mettre fin au favoritisme dont profitaient seuls quelques privilégiés, et non pas augmenter seulement leur nombre. Les concours doivent être publics sans aucune restriction en faveur de certaines écoles, de certaines tendances ou, ce qui est pire encore, des habitants de la ville ou de la commune qui les ont organisés.

Deux fois déjà la Société Centrale d'Architecture a refusé ce privilège pour ses membres :

Lors du concours pour le monument de l'Eau d'Andrimont, le Comité voulait limiter le nombre des concurrents à 4 ou 5 architectes désignés par lui et 4 où 5 délégués par la Société. Celle-ci, en refusant cette faveur, a insisté et a obtenu que le concours soit public.

Plus récemment, l'administration communale de Mouscron lui a offert le concours restreint à peu près dans les mêmes conditions. La Société n'a pas cru devoir accepter cette offre, qui limitait le concours presque exclusivement à ses membres, et l'administration communale a consenti sur ses instances, à organiser le concours public dont nous avons publié le programme dans notre précédente livraison.



Le chauffage de l'avenir



Le côté caractéristique de la seconde moitié du XIXe siècle, c'est la vulgarisation, la démocratisation — si l'on peut s'exprimer ainsi des découvertes scientifiques et de leurs applications.

La vapeur et l'électricité sont au service du pauvre aussi bien qu'à celui du riche; à un prix relativement bas, et qui diminuera encore considérablement, on a aujourd'hui à sa disposition, à domicile, *l'eau alimentaire, la lumière,* et même la *force motrice;* ce qui nous manque encore (au moins sur le vieux continent), c'est la distribution à domicile de la *source de chaleur.*

Je dis sur le vieux continent, parce que dans le nouveau monde, depuis un quart de siècle déjà, on a abandonné le chauffage *localisé* (poêles, foyers) ainsi que le chauffage *centralisé* (calorifères à air, eau et vapeur), pour appliquer uniquement le système dit « *par district* ».

Dans ce système de chauffage, la source de chaleur ou le combustible (gazeux) sont produits dans une usine spéciale et distribués dans les habitations d'une ville entière ou d'un quartier de ville.

Primitivement, c'est-à-dire il y a quelques années, on se servait dans ce but de la *vapeur* produite par des centaines de chaudières accumulées en batteries.

Mais la vapeur présentait plusieurs inconvénients.

D'abord il y avait une grande perte de calorique, due à la condensation de la vapeur ainsi qu'aux fuites inévitables dans un réseau de conduites aussi développé.

Les réparations fréquentes des joints des conduites souterraines étaient très onéreuses et coûteuses.

En dernier lieu, ces conduites, posées sous la voie publique, offraient un danger permanent d'explosion.

Par suite du tassement des terrains, les tubes étaient souvent infléchis et formaient des sacs dans lesquels venaient se réunir les eaux de condensation. Celles-ci, à un certain moment, peuvent obstruer le passage de la vapeur et donner lieu à des explosions.

Ainsi à Lynn, petite ville de l'État de Massachusetts (Amérique du Nord), les conduites de vapeur ont sauté trois fois en une année (1882), en donnant lieu à de grands dégâts. L'administration communale de cette ville s'était même vue forcée d'ordonner à la *Lynn-Steam Heating Company* de cesser l'exploitation de son usine. A la suite de ces accidents, les Américains ont perdu confiance dans le chauffage à vapeur par district et lui préfèrent aujourd'hui le chauffage *au gaz.*

Mais il ne s'agit pas du *gaz d'éclairage,* mais d'un gaz spécial, produit par la décomposition de la vapeur d'eau sur des matières carburées incandescentes.

Comme matière première, on peut employer pour le gaz d'eau aussi bien des combustibles solides que liquides: charbons de toute espèce depuis le gros jusqu'au menu poussiéreux, tourbe, menu coke, déchets de scieries et de tanneries, résidus de pétrole, suint, etc., etc., et c'est là la raison première du bon marché du *gaz d'eau.*

Le gaz d'éclairage, fabriqué en vue d'un pouvoir éclairant puissant, exige l'emploi de charbons spéciaux coûteux. Ce gaz ne pourra donc jamais être appliqué *économiquement* pour le chauffage ni pour la force motrice. Pour ces applications, l'avenir est au gaz d'eau.

La composition du gaz obtenu par la décomposition de l'eau sur des charbons est connue depuis longtemps par les chimistes, et il y a plus d'un demi-siècle que l'on a essayé à le fabriquer industriellement.

Déjà en 1824, un nommé Ibbetson s'était fait délivrer en



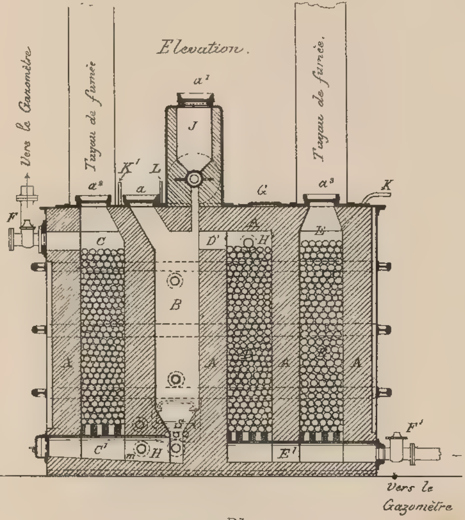
Angleterre un brevet pour la fabrication du gaz d'eau. En 1830, Donnovan fabriquait ce gaz à Dublin et Le Prince à Narbonne. Tous les deux se servaient, pour cette fabrication, de cornues semblables à celles employées aujourd'hui encore dans les usines à gaz d'éclairage. Le prix de revient étant trop élevé, ces entreprises échouèrent.

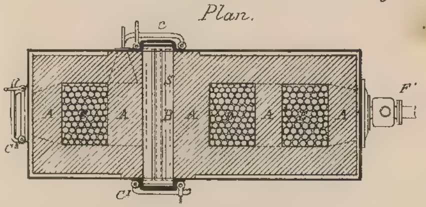
Il y a une vingtaine d'années, l'Américain Lowe abandonna les cornues et se servit pour la décomposition du charbon de fours cylindriques, en forme de cubilots. C'est le même charbon qui servait à la combustion et à la décomposition de la vapeur, d'où résultait déjà une économie notable sur les systèmes précédents.

Mais on ne pouvait se servir, dans le système Lowe, que de combustibles *solides,* et d'un volume relativement gros. Les liquides auraient coulé à travers la grille et le menu se serait tassé, empêchant le passage de la vapeur.

Dix ans plus tard, l'Américain Strong inventa un four qui, enfin, rendit véritablement pratique la fabrication du gaz d'eau.

Le dessin ci-dessous donne le plan ainsi que la coupe de ce four, dont voici la description :





A, *A* sont les parois et cloisons en briques réfractaires;

B la chambre de combustion et de décomposition des matières carburées. — Cette chambre est munie d'une porte *a*, servant au chargement du combustible solide volumineux, et d'une autre porte *c* (voir le plan) permettant d'enlever les cendres du cendrier *c'* et de nettoyer la grille *S'*.

La chambre *B* communique avec la chambre *C* par l'intermédiaire du cendrier, donc par le bas; avec les chambres D et E par l'intermédiaire des canaux D' et E'.

Ces chambres C, D et E sont remplies de matières réfractaires, laissant entre elles des interstices; ces matières réfractaires absorbent la chaleur des gaz passant par les interstices, pour la rendre peu après à la vapeur, que l'on doit surchauffer avant la décomposition. a^2 et a^3 sont des clapets servant à activer le tirage dans les chambres C et E.

I est une *trémie*, surmontée de la porte *a'* et qui sert à charger dans la chambre B du combustible *menu*.

K et K' sont des tuyaux amenant de la vapeur en *C* et E.

L et *m* sont des tubulures amenant à la chambre B des matières *carburées liquides*. H et H' sont des orifices servant à insuffler de l'air respectivement en *B*, *C* et en *D*, *E*. *F* et F' sont des tuyaux conduisant le gaz d'eau au gazomètre.

Voici la mise en train et la marche de ce four composé.

Primo. Pour le cas de l'emploi de *gros charbon* ou de *gros coke*, on charge le combustible dans la chambre *B*; on allume le feu et ouvre le clapet a^2. Pour activer la combustion et brûler complètement les gaz, on fait en même temps fonctionner la machine soufflante et foule de l'air dans le four par *H* et *H'*. Lorsque la chaleur est suffisante en *B*, *D* et E (ce que l'on constate par des petits orifices vitrés), on ferme le clapet a^2 pour supprimer le tirage, on ouvre le robinet du tube F et on arrête la machine soufflante. Cela fait, la vapeur est admise en K; elle se surchauffe au contact des matières réfractaires entassées en D et en E, arrive en *B*, où elle se décompose au contact du charbon ardent, et passe par le cendrier pour déboucher dans la chambre *C*: là, les briques réfractaires absorbent la chaleur du gaz, qui s'en va par *F* vers le gazomètre.

Lorsque le charbon contenu dans *B* s'est refroidi à un degré auquel la décomposition ne se fait plus dans des conditions économiques, on renverse le sens de la marche du four. Dans ce but, on fait cesser l'arrivée de la vapeur, on ferme le robinet F et on ouvre le clapet a^2. En même temps on chasse de l'air en *B* par l'orifice A et H'. On remet ainsi la combustion en activité.

Lorsque les chambres *B* et *C* ont acquis la chaleur suffisante, on arrête le tirage en fermant le clapet a^2; l'insufflation de l'air est supprimée; puis, après avoir ouvert le robinet F', on envoie de la vapeur par le tube K'. La vapeur vient se surchauffer au contact des briques réfractaires de la chambre *C*, passe en B, où elle est décomposée. Le gaz ainsi formé se rend au gazomètre par le robinet F', après avoir laissé sa chaleur aux briques réfractaires des chambres *D* et E.

Et l'on continue ainsi la fabrication du gaz, en se servant alternativement des chambres de droite (D et *E*) et de celle de gauche (C).

Lorsque l'on doit se servir de matières carburées quelconques solides mais *menues*, on les charge dans l'entonnoir I. Ce dernier est muni d'un appareil à palettes que l'on fait tourner pour maintenir le combustible à l'état menu et l'envoyer ainsi dans la chambre *B*. Pour ce genre de fabrication, les divers compartiments du four Strong sont préalablement chauffés au blanc. La chaleur voulue étant atteinte, on ouvre l'entonnoir I, en faisant fonctionner les palettes, et en même temps on envoie la vapeur par le tuyau K. Le gaz se rend au gazomètre par le tuyau F, comme dans le premier procédé.

Pour employer des matières carburées liquides, la mise en train est la même. Les compartiments ayant acquis la chaleur nécessaire, les liquides sont foulés soit par *L*, soit par *m*.

En Amérique on combine le deuxième et le troisième procédés. On se sert du charbon menu maigre pour obtenir le gaz d'eau proprement dit. La décomposition faite, on foule en *L* ou en *m* les carbures liquides (très riches), qui se décomposent à leur tour et transforment le gaz d'eau en gaz d'éclairage.

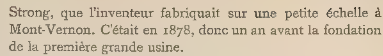
Si l'on voulait obtenir, au moyen du four Strong, de l'hydrogène pur, les matières réfractaires des compartiments C, D et E devraient être remplacées par des plaques faites d'un métal ayant une grande affinité pour l'oxygène. La vapeur d'eau, étant mise en contact avec ces plaques métalliques surchauffées, se décompose en hydrogène et oxygène. Ce dernier gaz se combine avec le métal. L'hydrogène se rend au gazomètre.

Le métal, pour servir à une fabrication ultérieure, est désoxydé sous l'action d'un courant d'oxyde de carbone.

Je ne viens de citer brièvement que trois procédés. Mais le four Strong se prête à des combinaisons multiples, dont l'énumération demanderait un développement dépassant le cadre de cet article.

La première usine à gaz d'eau a été fondée en 1879, dans la petite ville de Yonkers, à quelques lieues de New-York. Le succès de cette entreprise a été si grand, qu'immédiatement les capitalistes américains lancèrent l'affaire. On fonda des usines similaires dans toutes les villes, et aujourd'hui on compte en Amérique à peu près cent usines à gaz d'eau. Lors de l'exposition de Philadelphie, les représentants des gouvernements européens ont déjà pu apprécier la valeur du gaz





Strong, que l'inventeur fabriquait sur une petite échelle à Mont-Vernon. C'était en 1878, donc un an avant la fondation de la première grande usine.

Les professeurs Reuleaux, de Berlin, Adolphe Würtz, de Paris et Torrel, de Stockholm, envoyèrent à leurs commettants respectifs des rapports très enthousiastes sur le gaz Strong. Sur le continent européen, c'est la Suède qui, la première, appliqua l'invention américaine. Une usine à gaz d'eau fonctionne à Stockholm depuis plusieurs années. Depuis il s'est formé en Allemagne une société qui a racheté les brevets américains pour les exploiter en Europe. Le siège de cette société est à Essen, où le gaz Strong a été appliqué pour la première fois en Allemagne.

Pour le moment, on est occupé à installer des usines similaires à Zurich et à Fürstenwalde (Silésie), et il n'y a pas de doute que cette industrie ne se développe dans toute l'Europe aussitôt que les rendements obtenus seront connus.

L'Amérique se trouvant dans des conditions tout à fait différentes des nôtres, en ce qui concerne la valeur du combustible et le prix de main-d'œuvre, il importe peu de connaître les résultats obtenus dans le Nouveau-Monde. Par contre, les rendements des usines de Stockholm et d'Essen peuvent servir de base d'appréciation pour la Belgique.

Avant de relater les susdits résultats, disons quelques mots de la composition chimique du gaz d'eau et de ses propriétés.

D'après les analyses du D[r] Wurtz (de New-York), la composition centésimale du gaz Strong est la suivante :

Oxyde de carbone	35.88
Acide carbonique	2.05
Hydrogène	52.76
Gaz des marais	4.11
Oxygène	0.77
Azote	4.43
	100 00

C'est grâce à la richesse en hydrogène, que ce gaz dégage beaucoup de chaleur en brûlant. Il est aussi à remarquer qu'il ne contient aucun composé pouvant donner lieu à de la fumée. Il est aussi exempt de gaz amoniacaux et sulfureux, ce qui est d'une grande importance pour l'hygiène. Nous recauserons plus bas de ces avantages.

La densité moyenne du gaz Strong, relativement à l'air, est de 0.5408 et relativement à l'eau, de 0.000703, donc un mètre cube de ce gaz pèse 703 grammes.

Un kilogramme du gaz Strong dégage en brûlant 4,888 unités de chaleur, donc un mètre cube dégagera 3,436 calories.

Le mètre cube de gaz d'éclairage dégage, d'après Planat, 6,800 calories. Mais, par contre, un kilogramme de charbon donne en moyenne 1,000 litres de *gaz d'eau* et seulement 300 litres de *gaz d'éclairage*.

Donc, en résumé, un kilogramme de charbon, transformé en *gaz d'eau*, dégagera 160 p. c.

$$\left(\frac{1000 \times 3436 \times 100}{300 \times 6800}\right)$$

plus de calories que la même quantité de combustible convertie en *gaz d'éclairage*.

D'autre part, la température de la flamme de ce dernier gaz est de 2548° C., celle du *gaz d'eau* de 3011° C. La chaleur rayonnante de la flamme du gaz d'eau est donc plus considérable.

(A continuer.)

W. Alexandrowicz
ingénieur civil des Arts et Manufactures.






Société Centrale d'Architecture. — La pétition demandant aux Chambres législatives le vote d'une loi décrétant la mise au concours de tous les monuments et constructions pour lesquels l'Etat accorde des subsides, dont les termes ont été approuvés dans la séance annuelle du 18 décembre 1886, a été remise au bureau de la Chambre des représentants le 16 février dernier.

La Commission administrative a adressé la circulaire suivante à tous nos confrères :

Bruxelles, le 15 février 1887.

« Monsieur et honoré Confrère,

« La *Société Centrale d'Architecture* s'est efforcée, depuis sa fondation, de réunir autour d'elle tous ceux qui en Belgique font, de l'architecture, leur profession, ou qui espèrent trouver en elle une position dans l'avenir ; elle a trouvé qu'il était hautement désirable de créer un centre de réunion et de défense des intérêts communs et, comme pour d'autres professions, d'établir des liens de solidarité et de bonne confraternité entre tous les architectes.

« De vigoureux efforts ont été tentés dans ce but, de courageuses initiatives ont été prises par notre Société, et nous pouvons dire que beaucoup ont obtenu un succès dépassant les prévisions les plus optimistes.

« Par nos excursions en Belgique et dans les pays voisins (1), par notre bibliothèque, nous nous efforçons de procurer à nos membres l'occasion d'étendre leurs connaissances artistiques et techniques et de leur faire connaître tout ce que les nations étrangères ne cessent de tenter pour le progrès de l'architecture.

« En un mot, notre Société, ouverte à toutes les opinions, à toutes les personnalités, s'est efforcée d'étudier les moyens d'élever la considération dont les architectes doivent jouir dans le monde et de les mettre à même de rendre les services qu'on est en droit d'en attendre.

« Depuis notre affiliation avec la *Société belge des Ingénieurs et des Industriels*, nos membres trouvent, au *Palais de la Bourse*, tous les avantages d'un Cercle d'agrément ; ouvert de dix heures du matin à minuit, notre local offre l'usage d'une salle de lecture avec bibliothèque, d'une grande salle de fêtes pour les assemblées générales, conférences, expositions, de salles de jeux et de billard, bref des différents locaux dont se compose une société d'agrément.

« Nous nous permettons d'insister tout particulièrement sur l'intérêt qu'ont tous nos confrères à fréquenter notre salle de lecture. Des publications d'Allemagne, Autriche, Belgique, France, Portugal, Angleterre, Etats-Unis d'Amérique, Hongrie, Italie, Suède, Pays-Bas, Russie, etc., au nombre de *soixante*, permettent de suivre le mouvement architectonique dans tous ces pays.

« Une bibliothèque architecturale y est en outre mise à la disposition des membres, ainsi qu'une nombreuse collection de journaux et de revues techniques et politiques. Ajoutons que des conférences sont données dans notre local sur des sujets techniques ou scientifiques, et que des expositions industrielles ou artistiques y sont organisées pendant les mois d'hiver.

« La fréquentation de nos séances et de nos nombreuses excursions, la réception des bulletins et publications de la Société, constituent pour nos membres correspondants, en dehors de l'intérêt général, de sérieux attraits. La création d'une Réunion générale annuelle de tous nos membres est venue affirmer la solidarité qui lie tous les architectes belges, et l'examen en commun de questions d'intérêt général a démontré une fois de plus que notre Société désire grouper en un faisceau unique tous les efforts, toutes les initiatives.

« Tels sont les avantages que notre Cercle offre à ses membres et les travaux que nous faisons dans l'intérêt de notre profession.

(1) La Société a déjà parcouru l'Allemagne, la Hollande, et la France où une série de voyages lui a permis d'étudier spécialement les monuments de la Normandie, de la Champagne, de la Picardie, les châteaux des bords de la Loire, etc... ; après avoir vu Londres en 1881, elle compte retourner en Angleterre en juin 1887, et visiter Canterbury, Salisbury, Oxford, Petersborough, Elly, Cambridge, etc.

(2) La cotisation des *membres effectifs*, domiciliés à Bruxelles, est de 36 francs par an ; celle des *membres correspondants*, habitant la province ou l'étranger, est de 5 francs par an.



« Notre Société regrette seulement que ses ressources ne lui permettent pas d'étendre davantage les bornes de son cercle d'action : c'est pourquoi elle fait appel à tous les architectes, en leur demandant l'appui de leur nom et leur concours actif à ses travaux ; elle espère ainsi remplir plus complètement encore le programme qu'elle s'est tracé dans ses statuts : rechercher les moyens de relever la profession d'architecte.

« Nous ne croyons pas devoir insister plus longuement sur le but et le programme de notre Société ; ils vous sont bien connus, et nous espérons qu'ils ont votre approbation.

« C'est dans cet espoir que nous vous prions de joindre vos efforts aux nôtres et que nous émettons le vœu de vous compter parmi nos membres effectifs ou correspondants (2). Vous trouverez ci-joint un bulletin d'adhésion que nous serons heureux de recevoir à bref délai, revêtu de votre signature.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération très distinguée. »

POUR LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

Le Secrétaire, J. Rau. — *Le Président*, J. Brunfaut.

Les adhésions doivent être adressées au Président, 38, rue Crespel, Bruxelles.

MÉLANGES

Exigeons donc des diplomes ! — La Fédération médicale belge, après avoir consulté les vingt-deux cercles affiliés, a adressé aux Chambres législatives, qui vont reviser la loi sur l'enseignement supérieur, une pétition contenant les propositions suivantes :

I. — Rétablir l'examen de gradué en lettres ou une épreuve analogue, préalable à l'examen de candidat en sciences naturelles.

II. — Constituer, pour tous les examens de médecine, un jury central, dont les membres seraient choisis en partie dans les quatre Universités, en partie en dehors des Universités ; ce jury aurait seul le pouvoir de délivrer des diplômes donnant accès à la profession médicale.

Ou bien :

III. — Instituer, à l'instar de ce qui se fait en Allemagne, un *examen d'Etat*, postérieur aux diverses épreuves que les Universités organiseraient à leur gré pour la collation d'un diplôme officiel, dont la possession serait indispensable à l'exercice légal de la médecine. Cet examen se passerait devant un jury central, dont les membres, nommés par l'Etat, seraient choisis en partie dans les quatre Universités et en partie en dehors de ces Universités.

IV. — N'accorder aux médecins étrangers l'autorisation de pratiquer en Belgique qu'après qu'ils auraient subi avec succès les épreuves imposées par la loi aux élèves belges ou tout au moins l'épreuve finale de l'*examen d'Etat*.

V. — Supprimer l'examen de chirurgien-dentiste devant les Commissions médicales ; organiser des cours spéciaux d'art dentaire dans les Universités, et assimiler cette branche aux autres spécialités médico-chirurgicales.

VI. — Imposer à tous les jeunes médecins diplômés postérieurement à la promulgation de la loi nouvelle, l'obligation de faire un an de stage dans un hôpital du pays ou de l'étranger.

Enfin, la Fédération médicale propose d'astreindre les jeunes médecins à un stage d'un an dans un hôpital avant de leur permettre l'exercice de la profession.

Nous ne demandons pas qu'on exige tant de choses de l'architecte diplômé, mais nous voudrions aussi qu'on ne pût exercer la profession d'architecte sans avoir étudié sérieusement cet art.

Le concours pour les appareils de chauffage a gaz ouvert par la ville de Bruxelles a produit les meilleurs résultats. Les appareils, qui devaient parvenir à l'adresse de l'administration communale avant le 1er octobre, sont réunis dans une des propriétés de la ville, rue des Riches-Claires. Il y en a une centaine, envoyés par vingt trois concurrents belges, anglais, français, allemands et hollandais, — environ cinquante poêles à gaz, vingt-cinq cuisinières et vingt-cinq réchauds.

Le jury nommé par la ville fonctionne depuis le 1er novembre. Il se compose de MM. l'échevin Walravens, président de la Commission du gaz, président ; Depaire, Richald, Pilloy, Yseux, Stoefs et Janssens, membres de la Commission du gaz ; Beyaert et Bordiau, architectes ; Rommelaer, directeur de l'Ecole industrielle ; Rousseau et Dewilde, professeurs à l'Université ; Janssens, docteur, inspecteur du service d'hygiène ; Aerts, Destré, Pettré et Van Ham, directeurs des usines à gaz de Bruxelles, Saint-Josse-ten-Noode, Forest et Cureghem, membres ; Jules Wauters, chimiste, secrétaire.

Le jury continue ses expériences rue des Riches-Claires. Ses constatations portent sur les points suivants : 1° Sécurité ; 2° hygiène ; 3° rendement, et 4° construction. Ses opérations seront terminées d'ici à une quinzaine de jours, mais ses décisions ne seront pas rendues avant l'année prochaine.

Une somme de 10,000 francs est affectée aux primes, comme suit : 6,000 francs au meilleur appareil pour le chauffage d'appartement ; 3,000 francs au meilleur poêle-cuisinière pour ménage bourgeois ; 1,000 francs au meilleur réchaud pour cuisine et service d'appartement.



BIBLIOGRAPHIE

Nous avons reçu divers ouvrages notamment : *La décoration géométrique*, par P. Fauré, architecte.

L'architecture Kmer, par L. Delaporte, lieutenant de vaisseau.

Pratique de la mécanique appliquée à la résistance des matériaux, par M. Planat, directeur de la *Construction moderne*.

Architecture der Gegenwart, par Hugo Licht.

L'abondance des matières nous force à remettre à une prochaine livraison le compte rendu de ces ouvrages qui nous ont paru intéressants.

Publications périodiques

BELGIQUE.

REVUE DE L'ART CHRÉTIEN. — 30e année, 1re livraison.

Texte. — Les archives et la bibliothèque pontificale avant le XIVe siècle, par Paul Allard.
Histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le XVe siècle, par Jules Helbiq.
Les monuments funéraires tournaisiens au moyen âge, par L. Cloquet et A. de la Grange.
La grande pancarte de la basilique de Latran, par Barbier de Montault.
Les inventaires de l'abbaye de Saint-Pierre-en-Vallée à Chartres, par F. de Mely.
Nouvelles et Mélanges.

Planches. — Fragments de peintures sur verre.
Vignettes.

FRANCE.

L'ARCHITECTE. — *N° 40*

Texte. — Exposition de 1889.
Archéologie. Pompéi.
L'Industrie du meuble en Russie.
Le Pot bouillant.
Ecole des Beaux-Arts. Concours.
Concours La Madeleine. Dijon.
Jurisprudence

N° 41.

Archéologie : Eglise de Carnières.
Concours : Ecole des Beaux-Arts. — Paulin. — Vincennes. — Dijon.
Enseignement : Cours aux ouvriers.
Les maisons en tôle.
L'eau à Paris
Biographie : Raspail.
Jurisprudence : Architectes, projets non exécutés
La tour Eiffel (suite).
Exposition de Toulouse.
Bibliographie : la grande Encyclopédie

LA CONSTRUCTION MODERNE. — *N° 19.*

Texte. — La tour Eiffel.
L'Art d'être artiste chez soi.
Salon de la comtesse de L...
Consultations juridiques.
Concours agricole
Concours pour un monument de la République à Lyon.
Décoration de la mairie de Pantin.
L'Exposition universelle de 1887.
Musée, concours, expositions

Planches. — Salon de la comtesse de L..
Intérieur de l'atelier de M. Clairin.

N° 20.

Texte : Protestation contre la tour de M. Eiffel.
L'architecte conseil.
L'équilibre financier de la tour de M. Eiffel.
Economiste et chroniqueur.
Un clou s'il vous plaît.
Réponse de M. Ch. Garnier à M. Lockroy.
Ecole des Beaux-Arts : Concours Rougevin.
Abattoirs de Tarbes
Consultations juridiques.
Société centrale des Architectes.
Jury du Salon.

Planches : Maison particulière à Neufchâtel. (Suisse.)
Les abattoirs de la ville de Tarbes.

ENCYCLOPÉDIE D'ARCHITECTURE. — *N° 6.*

Texte. — Fouille à Suse. Campagne de 1885-1886. Rapport de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur de la mission, par M. Dieulafoy.

Planches. — Mairie de Lilas.
Plans de l'entresol et du 1er étage.
Façade latérale, par P. Héneux, architecte.
Eglise de Privas. Coupe longitudinale, par A. de Baudot, architecte
Château (Loire-Inférieure). Plans, par Paul Sédille, architecte.
Hôtel de ville de Niort
Coupe.
Façade latérale, par J. Lisch, architecte.

MATÉRIAUX ET DOCUMENTS D'ARCHITECTURE, par Raguenet.
11e livraison (179e de la collection).

Planches. — Cheneaux, groupes.

LE RECUEIL D'ARCHITECTURE, par Wulliam et Farges.
10e année. — Livraisons 10-11.

Planches. Chalet à Saint-Gervais, par M. Ruy.
Bains et lavoirs publics à Reims, par E. Brunette.
Asile de vieillards au Creusot, par M. Baer.
Musée de la ville de Nevers, par MM. Massillon, Rouvet et H. Schmit.
Orphelinat militaire de la Boissière, par Foulquier.
Marché couvert pour la ville de Quimperlé, par Moreau.
Chai du Mas Sambucy, par Ed. Perroune.
Abattoir pour la ville de T..., par Labat.
Casino de Vittel, par Charles Garnier.

REVUE DES ARTS DÉCORATIFS. — Sommaire du numéro de février 1887.

Texte. — L'Exposition des Arts décoratifs au Palais de l'Industrie : Rapport au Comité de la Société de l'Union centrale, par M. Paul Mantz. — Le Département des estampes à la Bibliothèque nationale : Indications sommaires sur les documents utiles aux artistes industriels, par M. Georges Duplessis. — Causerie sur le papier peint. Conférence faite à la bibliothèque Fornez, par M. Follot. — La Chinoiserie en France au XVIIIe siècle, par M. Léonce Benedite. — Chronique de l'enseignement des arts appliqués à l'industrie, Nécrologie, Bibliographie, etc.

Planches hors texte. — Dentelles (XVIIIe siècle). Rabat au point d'Angleterre, travail flamand fait au fuseau. — Le papier peint (XIXe siècle) : Composition de M. Lechevalier-Chevignard pour le papier peint d'un salon du château de Saint-Roch. — La décoration du livre au XVIIe siècle : Planche tirée du livre des Tapisseries du Roy, sorti des presses de l'Imprimerie royale.

Gravures dans le texte. — Fleuron composé par M. P.-V. Galland, pour la *Revue des Arts décoratifs ;* Modèles de broderies tirés d'un livre imprimé à Augsbourg en 1534, de l'ouvrage de Frédéric de Vinciolo (1587), *De corona delle nobili et virtuose donne* (Venise 1591) ; la Collerette de Maximilien de Béthune, duc de Sully ; la Collerette d'un gentilhomme, par Abraham Bosse ; la Collerette de Gaspard, comte de Coligny. Compositions décoratives du XVIIIe siècle dans le goût chinois, un Chinois dansant à l'Opéra. — Statuette de Louis XIV en porcelaine de Chine, etc.

REVUE GÉNÉRALE DE L'ARCHITECTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS, par César Daly.

Sommaire du numéro quadruple 5-6-7-8.

Planches. Grand temple japonais. — Vue à vol d'oiseau
Temple japonais Parallèle de plans
Grand temple japonais Façade principale et façade latérale.
Architecture polychrome au Japon Plafond d'un temple bouddhiste, à Nikk
Evolution historique des Eglises chrétiennes — 1er tableau Basiliques
Exposition universelle de 1889, à Paris. (Concours de 1886.) — Projet de MM. Eiffel ingénieur et S. Sauvestre architecte. — Projet de M. J. Formigé. Projet de M. G. Raulin. — Projet de M. Deperthes architecte. Projet de MM. Cassien-Bernard et Nachon, architectes.
Ecole nationale Enseignement primaire supérieur et enseignement professionnel à Armentières (Nord), par M. Ch. Chipiez, architecte du gouvernement. — Vue à vol d'oiseau. Plan du rez-de-chaussée, du 1er et du 2e étage. — Préau couvert : élévation, coupe et plan. Préau couvert détails. — Gravure à l'eau-forte
Boudoir style Louis XVI), par M. Gosse, architecte décorateur.
Cabinet de travail style Renaissance, par M. Gosse architecte décorateur.
L'Architecture polychrome au Japon Ornements divers

Texte. — Histoire Les Temples bouddhistes du Japon préambule, chapitre premier, par M. César Daly. — Evolution historique des Eglises chrétiennes (suite), par M. A. Gosset, architecte. L'architecte Semper, sa théorie sur l'origine des styles (suite), par M. Lawrence Harvey. Monuments de la Tunisie 1re partie), par M. E. Bœswillwald. — L'Eglise Saint-Martin-des-Champs, le Conservatoire des Arts-et-Métiers et la rue Réaumur, par M. le général Cosseron de Villenoisy.

Théorie Etude sur le calcul des arches surbaissées en maçonnerie (suite), par M. C. Tôurtay, ingénieur des ponts et chaussées.

Pratique Concours pour le Palais de l'Exposition de 1889 (suite et fin), par M. L.-A. Hardy. — Ecole nationale d'Armentières, par M. Ch. Chipiez. — Fenêtre de salle à manger, par M. César Daly. — Boudoir (style Louis XVI et Cabinet de travail (style Renaissance par César Daly

LA SEMAINE DES CONSTRUCTEURS. — *N° 35.*

Texte A propos du Nouvel Hôtel des Postes.
Soupape ventilatrice
L'assainissement de Berlin
La gare Saint-Lazare : un Terminus Hôtel.
Le calcul appliqué aux constructions
Hôtel de ville de Pantin.
Jurisprudence du bâtiment
Les salles d'honneur dans les casernes.
Ecole des Beaux-Arts
Concours publics
Nouvelles de l'Allemagne.
Nécrologie M. Olivier Rayet

Dessins Soupape ventilatrice.
L'assainissement de Berlin
Le calcul appliqué aux constructions.
Hôtel de ville de Pantin.

N° 36.

Texte : Le calcul appliqué aux constructions.
Cousultations techniques.
Une visite au Val-de-Grâce.
Assainissement de Berlin
Un chapiteau de pilastre (nouvel Hôtel de ville de Paris).
Ferronerie d'art : porte-couronnes.
L'Hôtel de ville de Pantin
Jurisprudence du bâtiment.
Correspondance : les tremblements de terre du Midi. — L'Hôtel de ville de Neuilly.
Le Métropolitain de Paris.

Dessins : Le calcul appliqué aux constructions.
Assainissement de Berlin.
Un chapiteau de pilastre.
Feronnerie d'art : porte-couronnes.

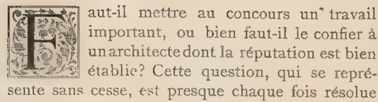
Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.





Des Concours

—



Faut-il mettre au concours un travail important, ou bien faut-il le confier à un architecte dont la réputation est bien établie? Cette question, qui se représente sans cesse, est presque chaque fois résolue d'une manière différente.

La ville de Bruxelles, sans en avoir fait une règle absolue, a cependant admis les avantages des concours. Les hospices en ont autrement décidé. Le gouvernement y a quelquefois eu recours, comme pour la restauration du Palais de Justice de Liége, pour la construction de maisons d'ouvriers; mais en général on a confié à des architectes désignés d'avance la direction des travaux les plus importants.

On a quelquefois dit que les hommes les plus distingués par leur talent se retireraient du concours, l'événement a prouvé que cela n'est pas exact : tous les concours ouverts par le gouvernement ou les villes ont vu affluer les projets, et si quelquefois un architecte honorablement connu s'est tenu en dehors de la lutte, l'autorité s'est cru en droit de lui confier la direction d'un travail qu'il avait élaboré sur ceux mêmes des concurrents. Ainsi le concours ne lie pas les mains à l'administration, mais il peut lui fournir des lumières nouvelles.

Pour un prix de 6,000 francs que la ville de Bruxelles a accordé pour le projet des bas-fonds de la rue Royale, elle s'est trouvée à même de rédiger un projet définitif en combinant les idées de plus de cinquante architectes différents.

Combien n'eût-on pas payé cette importante collection.

De cette manière tous les avis ont été écoutés; toutes les opinions ont pu se faire jour, et l'administration communale peut se rendre cette justice, qu'elle n'a négligé aucun moyen pour s'éclairer.

Dans le concours de Liége pour la restauration du Palais de Justice, un talent nouveau s'est tout à coup révélé.

Ce n'est certes pas à M. Delsaux, jeune architecte sans réputation, que le ministre eût osé confier la direction de cet important travail; mais il s'est naturellement adressé au jeune homme qui dans le concours s'était distingué entre tous et avait fourni des plans qui ont mérité l'approbation de tous les connaisseurs. Le concours a placé M. Delsaux au premier rang parmi nos architectes; il eût peut-être vieilli sans obtenir de la protection d'un ministre, la direction d'un travail important.

La crainte de voir de jeunes rivaux l'emporter sur eux n'écarte pas, ainsi qu'on l'a dit, l'architecte de réputation; le secret gardé sur les noms des concurrents suffit amplement pour mettre sa susceptibilité à couvert; mais fallût-il se nommer, nous sommes persuadés que pas un ne se tiendrait en arrière. Les peintres les plus habiles exposent chaque année à côté de leurs élèves sans qu'il en résulte pour eux aucune humiliation. Les professeurs les plus distingués du Collège de France ont obtenu leur place au concours, et jamais la crainte d'un échec n'a retenu un homme de talent.

Ainsi le concours donne à l'administration le moyen de s'entourer de renseignements précieux, même dans le cas où le résultat du concours n'est pas tout à fait satisfaisant, et, d'un autre côté, il assure au talent un moyen infaillible de se faire connaître.

Voilà sans doute deux motifs bien forts et qui seuls suffiraient pour décider la question. Si nous l'envisageons maintenant au point de vue de l'art en lui-même, nous y trouverons de nouveaux arguments qui n'ont pas moins d'importance à nos yeux.

L'occasion de construire un grand édifice ne se présente que rarement dans la vie d'un architecte. Cependant, pour réussir à distribuer heureusement les diverses parties d'une construction importante, il faut une grande habitude des ressources de l'art. Ce n'est que par un long exercice, en entretenant en quelque sorte ses idées à une certaine hauteur, que l'on arrive à produire dans un bâtiment ces heureux effets qui, il faut bien l'avouer, manquent presque toujours dans les constructions modernes. L'architecte, occupé le plus souvent de travaux simples et dans lesquels il ne peut donner carrière à son imagination, s'habitue peu à peu à renfermer ses idées dans un cercle froid et mesquin. Plus de hardiesse dans ses conceptions; il n'ose sortir de l'ornière que des règles sévères ont tracée autour de lui.

Que l'on examine de sang-froid les constructions modernes; cette absence de verve est ce qui frappe d'abord. On admirera la correction du dessin, des proportions bien calculées; mais pas d'idée neuve, pas d'idée originale : on semble n'oser rien risquer qui ne soit justifié par l'exemple de ceux qui nous ont précédés.

Le concours aurait, nous n'en doutons pas, pour résultat de faire sortir l'art de cette espèce de terre à terre. Le jeune architecte qui se sent du talent se trouvera toujours sur la brèche; après un échec, il recommencera avec un nouveau courage; il redoublera de zèle et d'efforts, et peut-être le jour où il parviendra enfin à réussir, aura-t-il fait plus de projets sérieux qu'un architecte n'en fait aujourd'hui pendant le cours d'une longue carrière.

Le concours entretiendrait l'émulation, le culte de l'art lui-même, tandis qu'aujourd'hui il est trop facile de se laisser aller à l'indolence pour celui qui s'est acquis une certaine réputation. Assuré que c'est à lui que l'on s'adressera dans les circonstances importantes, il n'apporte peut-être pas dans la conception de son projet tout le soin qu'il y mettrait si sa réputation était chaque fois remise en jeu.

Ne donnez plus les travaux qu'au concours, et soyez assuré que tout le monde se présentera. Et si quelqu'un se tenait en arrière, ne le regrettez pas. Il n'eût pas obtenu le prix. Rappelez-vous l'histoire du soldat de Lucullus, à qui l'argent avait ôté tout son courage. La pauvreté, dit Horace, m'a donné le talent des vers. Adressez-

vous pour vos monuments à ceux qui ont soif d'honneurs et de réputation.

Nous ferons une dernière observation en terminant : c'est que les administrations peuvent se tromper, même lorsqu'elles croient faire choix d'hommes de talent. Ainsi, par exemple, si le gouvernement peut se féliciter d'avoir confié à M. Payen la construction de la station de Gand, il est permis, d'un autre côté, de penser que le concours eût produit pour Bruxelles quelque chose de moins lourd et de moins massif que les bâtiments de la station de Cologne.

Ces lignes sont extraites du *Journal de l'Architecture,* numéro de juillet 1849.

On le voit, la question des concours publics date de longtemps!

Ces arguments que présentaient, il y a quarante ans, en faveur des concours publics, les rédacteurs du *Journal de l'Architecture,* sont les mêmes que ceux que nous invoquons aujourd'hui.

Nous sommes heureux de le constater; nous aimons à croire que la plupart d'entre eux encore vivants aujourd'hui n'ont pas changé d'opinion et nous aideront à en faire triompher le principe, en nous prêtant l'appui de leur notoriété dans la démarche que nous avons faite, auprès des Chambres législatives, pour obtenir que ce principe soit consacré par une loi analogue à celle qui décrète l'adjudication publique pour tous les travaux de l'État, des provinces et des communes.

Ce qui était vrai et juste en 1849 est encore juste et vrai en 1886.

L'accueil fait à notre requête par la Commission des Pétitions de la Chambre nous permet d'ailleurs d'espérer qu'il y sera fait droit à bref délai.

Les conclusions du rapport présenté par cette Commission sont des plus favorables. Les voici :

RAPPORT DE PÉTITION

Déposé à la Chambre des Représentants en séance du 8 mars 1887

« MESSIEURS,

« Par pétition en date du 17 février dernier, les président « et secrétaire de la Société Centrale d'Architecture de Bel« gique font ressortir l'utilité qu'il y aurait de recourir au « concours public entre les architectes belges pour la con« struction des édifices nouveaux à élever par l'État et prient « la Chambre de décréter par une loi ces concours d'utilité « publique, en ordonnant qu'il y sera fait appel pour tous les « édifices à construire.

« Les pétitionnaires, à l'appui de leur demande, démon« trent que les intérêts des artistes, de l'État et de l'art sont « également engagés dans cette mesure. Toutefois, à leur « avis, son application ne réalisera pratiquement toute la « somme d'utilité et de progrès qu'elle comporte qu'à la con« dition qu'une modification importante soit introduite dans « l'organisation même des concours.

« Les programmes, aujourd'hui, exigent, de la part des « concurrents, un travail matériel immédiat trop considé« rable; il faudrait diviser le concours en deux épreuves. « La première se ferait d'après un programme qui indiquerait « dans ses grandes lignes la destination de l'édifice et les ser« vices qu'il doit contenir, de manière que ceux qui croiraient « avoir une solution au sujet mis au concours puissent l'ex« primer sans grande perte de temps. Pour la seconde « épreuve, ceux des concurrents de la première admis par « le jury, se conformeraient aux prescriptions d'un pro« gramme complet, définitif, qui serait élaboré par l'admi« nistration.

« Votre commission des pétitions a été frappée de la jus« tesse des considérations développées par les auteurs de la « pétition.

« Leur demande, au surplus, préconise un système d'in-



« déniable équité, qui, grâce à l'émulation que ferait naître « la concurrence, aurait pour heureuse conséquence le déve« loppement et le perfectionnement de l'art architectural en « Belgique.

« Aussi votre commission, à l'unanimité de ses membres, « vous propose-t-elle, Messieurs, de voter le renvoi de la « pétition à M. le ministre de l'Agriculture, de l'Industrie « et des Travaux publics.

« *Le Rapporteur,* « V. BEGEREM. — *Le Président,* A. VERCRUYSSE. »



CONCOURS

—

Règlement des Concours publics

Voté en séance du 4 mars 1887



Les concours étant utiles pour la construction et la restauration de tous les édifices publics, et satisfaisant également les intérêts des administrations et de l'art, la Société Centrale d'Architecture de Belgique émet le vœu de voir adopter pour les concours futurs, les conditions suivantes :

Art. 1er. Le concours est ouvert à tous les architectes belges.

Art. 2. Les projets seront exposés avant et après le jugement.

Art. 3. Il sera adjoint à la Commission chargée d'élaborer le programme du concours, deux architectes et une personne dont les connaissances spéciales seraient en rapport avec le genre d'édifice qu'on se propose de construire.

Art. 4. Le jury est composé de sept membres : quatre délégués, dont au moins deux architectes, nommés par l'administration qui ouvre le concours; deux architectes nommés par les concurrents et un délégué de la Société Centrale d'Architecture de Belgique.

Art. 5. Les projets porteront une devise ou une marque qui sera répétée sur *deux* enveloppes cachetées jointes à l'envoi : l'une portant pour suscription, *nom du concurrent,* contiendra les nom, prénoms et adresse de l'auteur; l'autre, portant pour suscription, *bulletin de vote,* contiendra les noms et prénoms des deux architectes que le concurrent désignera pour faire partie du jury. L'administration fera le dépouillement de ces votes; les deux architectes ayant obtenu le plus grand nombre de voix feront de droit partie du jury. En cas de ballottage, l'administration choisira parmi les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix.

Art. 6. Le rapport du jury motivera d'une manière précise et suffisamment étendue, le classement qu'il aura adopté et le jugement qu'il aura rendu. Ce rapport sera publié.

Art. 7. Le nombre des projets à primer n'est pas fixé. Le total des primes sera au moins égal à 1 1/2 p. c. de la somme destinée au monument. Ce chiffre sera intégralement distribué par parts proportionnées à leur mérite, entre les meilleurs projets.

Art. 8. L'exécution sera confiée à l'auteur du projet désigné par le jury. Il lui sera alloué, comme honoraires, 5 p. c. de la dépense totale, défalcation faite de la prime qu'il aura touchée.

Art. 9. Le jury n'ouvrira d'autre enveloppe que celle renfermant le nom de l'auteur du projet classé *premier.* L'administration fera connaître les devises des autres projets primés;

les noms de leurs auteurs ne seront publiés que sur la demande expresse de ceux ci.

Art. 10. L'échelle des projets devra être indiquée au programme.

—

Lorsqu'il s'agit de constructions importantes ou dans des cas particuliers, il y aurait avantage à faire le *concours à deux épreuves.*

La première épreuve consistant en esquisses anonymes, la deuxième en projets complets d'après les meilleures esquisses que le jury désignera à cet effet.

Les projets devront être exposés avant et après chaque jugement.

Le total des primes sera au moins égal à 1 1/2 p. c. du montant de la somme destinée au monument.

Dans la première épreuve, une somme équivalente à la moitié du montant des primes et divisée en primes d'égale valeur, sera partagée entre les meilleurs projets, à titre d'indemnité pour frais d'études.

A la deuxième épreuve, la moitié restante sera intégralement distribuée par parts proportionnées à leur mérite entre les meilleurs projets.

Il serait désirable que, dans les concours importants, il y eût au moins un architecte étranger parmi les membres du jury.

—

La Commission administrative de la Société Centrale d'Architecture se tient à la disposition des administrations pour l'étude de toutes les questions relatives aux concours publics, telles qu'élaboration de programmes, nomination de jurys, etc. Les communications et demandes de renseignements devront être adressées au Président de la Société. *Palais de la Bourse,* rue du Midi, Bruxelles.

Le Concours Godecharle

—

De nombreux abus avaient été signalés au Gouvernement au sujet du séjour prolongé en Belgique de certains lauréats du concours Godecharle, alors que le but de la fondation est de faciliter leurs études à l'étranger.

Afin d'empêcher la continuation et le renouvellement de ces abus, M. le Ministre des beaux-arts a pris l'arrêté suivant :

« LÉOPOLD II, Roi des Belges,

« A tous présents et à venir, SALUT.

« Revu Notre arrêté en date du 17 janvier 1881, statuant « sur l'organisation du concours Godecharle, conformément « à l'arrêté du 12 novembre 1878, qui approuve la fondation « du dit concours;

« Considérant que le but principal de la fondation Godecharle est de procurer aux lauréats du concours les moyens « de se perfectionner à l'étranger;

« Sur la proposition de Notre Ministre de l'agriculture, de « l'industrie et des travaux publics,

« NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

« Art. 1er. Le jury, après avoir entendu l'artiste, émet son « avis sur le choix des pays à visiter, sur l'opportunité du « départ, sur la durée du séjour dans les villes où il convient « de résider, ainsi que sur tous les autres points qui paraî- « tront mériter d'être pris en considération dans l'intérêt du « lauréat.

« Art. 2. Pendant leur séjour à l'étranger, les lauréats « adressent tous les six mois à Notre Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics un rapport « détaillé sur leurs études et sur les objets qui s'y rattachent.

« Ces rapports seront soumis à l'appréciation de la classe « des beaux arts de l'Académie royale de Belgique.

« Art. 3. Notre Ministre de l'agriculture, de l'industrie et « des travaux publics est chargé de l'exécution du présent « arrêté.

« Donné à Bruxelles, le 7 décembre 1886.

« LÉOPOLD.

« Par le Roi :

« *Le Ministre de l'agriculture,*

« *de l'industrie et des travaux publics,*

« Chevalier DE MOREAU. »

Concours pour la construction d'un Palais de Justice et d'un Dépôt d'Archives à Nivelles

REGLEMENT

Le concours est ouvert à tous les architectes belges.
Le concours est à deux épreuves.

ARTICLE PREMIER. — *Première épreuve.*

Pour la première épreuve, les concurrents enverront, sous pli cacheté, avant le 1er juillet 1887, à M. le Gouverneur du Brabant, rue du Chêne, n° 22, à Bruxelles, des esquisses dans les conditions indiquées à l'article 3. — M. le Greffier provincial en délivrera reçu aux intéressés.

Les envois seront strictement anonymes : à cet effet, tous les dessins porteront une devise ou une marque. Le concurrent qui se serait fait connaître, ou dont l'envoi serait arrivé après la date fixée ci-dessus, sera exclu du concours.

Un jury, formé de la manière indiquée à l'article 4, désignera les meilleurs projets (4 au minimum et 6 au maximum) dont les auteurs seuls seront appelés à prendre part à la deuxième épreuve.

Dans la proclamation du résultat, les projets primés seront désignés par leur devise et non par le nom de leur auteur qui doit rester anonyme jusqu'à la fin du concours définitif.

Une somme de 2,500 francs sera partagée par parts égales, et sans distinction de classement, entre les concurrents dont les projets auront été jugés les meilleurs par le jury. Ces primes seront payées en échange du reçu dont il est fait mention plus haut.

Ce premier jugement aura lieu du 1er au 20 juillet; les esquisses seront exposées publiquement à Bruxelles, avant et après ce jugement.

Les esquisses des projets choisis resteront déposées sous scellés au Gouvernement Provincial pour être mises à la disposition du jury lors du jugement définitif.

Les autres seront rendues à leurs auteurs contre remise du reçu qui leur en aura été délivré par M. le Greffier provincial.

ARTICLE 2. — *Deuxième épreuve.*

Les concurrents admis à la seconde épreuve fourniront, à une date à fixer ultérieurement par le jury, tous les dessins indiqués à l'article 3. Ces projets porteront la même devise que dans le premier concours. Ils seront accompagnés d'une enveloppe fermée contenant le nom de son auteur.

Le jury n'ouvrira d'autre enveloppe que celle renfermant le nom de l'auteur du projet classé premier. La Députation permanente fera connaître les devises des autres projets primés; les noms de leurs auteurs ne seront publiés que sur la demande expresse de ceux-ci.

Un devis détaillé sera joint à ces envois; tout projet dont le devis serait reconnu inexact ou dépasserait la somme de 250,000 francs, fixée pour le *coût maximum* de la construction du monument, y compris le chauffage et la ventilation, sera rigoureusement exclu du concours.

Il en sera de même de tout projet qui sera arrivé aprè date de clôture du concours ou qui ne serait pas conforme aux conditions du dit concours.

Le jury du premier concours sera appelé à juger les projets définitifs.

L'auteur du projet classé premier, sera chargé de l'exécution de son projet. Il lui sera alloué, comme honoraires, 5 p. c. du montant du devis approuvé par la Députation permanente du Conseil provincial.

Une somme de 2,500 francs sera partagée proportionnellement à leur mérite entre les meilleurs projets.

Les projets rendus et leurs esquisses seront exposés publiquement à Bruxelles avant et après jugement. Tous les projets seront remis à leurs auteurs sur la présentation du reçu délivré par le Greffier provincial.

ARTICLE 3. — *Dessins à fournir.*

Pour la première épreuve, les concurrents fourniront :

1° Un plan de chacun des étages à l'échelle de 0m005 par mètre.

2° Deux coupes, dont l'une au moins sur la salle des Pas-Perdus, à l'échelle de 0m01 par mètre.

3° La façade principale à l'échelle de 0m01 par mètre.

4° Une façade latérale ou la façade postérieure à l'échelle de 0m01 par mètre.

Ces dessins seront fixés sur châssis rectangulaires, les façades et les coupes seront ombrées; on y différenciera par des teintes les divers matériaux que l'on compte employer.

Pour la seconde épreuve, les concurrents fourniront :

1° Le plan de chacun des étages à l'échelle de 0m01 par mètre.

2° Deux coupes, dont l'une au moins sur la salle des Pas-Perdus, à l'échelle de 0m02 par mètre. On y indiquera les détails de construction et les installations de chauffage et de ventilation.

3° Les façades principale, latérales et vers la cour à l'échelle de 0m02 par mètre.

Tous ces dessins seront fixés sur châssis rectangulaires. Les façades et coupes seront ombrées; on y différenciera par des teintes les divers matériaux que l'on compte employer.

4° Un devis détaillé comprenant la construction complète,

y compris les trottoirs, la canalisation du gaz et les installations de chauffage et de ventilation; *le mobilier seul est excepté.*

ARTICLE 4. — *Le jury.*

Le jury, pour les deux épreuves, sera composé de quinze membres, savoir :

M. le gouverneur du Brabant ou son délégué, président;
Deux délégués de la Députation permanente;
Deux délégués du Conseil provincial;
Un délégué du Conseil communal de Nivelles;
M. le président du tribunal de première instance de Nivelles;
Un architecte de l'administration des Bâtiments civils, délégué par le gouvernement;
Deux architectes nommés par la Députation permanente;
Quatre architectes nommés par les concurrents;
Un architecte délégué de la Société Centrale d'Architecture de Belgique;
Un fonctionnaire provincial remplira les fonctions de secrétaire, mais n'aura pas voix délibérative.

Les jurés à nommer par les concurrents seront désignés de la manière suivante :

Chaque concurrent en envoyant son projet désignera, dans un bulletin fermé joint à l'envoi, les noms et prénoms des quatre architectes qu'il désire voir faire partie du jury; la Députation permanente fera le dépouillement de ces votes; les quatre architectes ayant obtenu le plus grand nombre de voix feront de droit partie du jury. En cas de ballottage, la Députation permanente choisira parmi les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix.

PROGRAMME.

Le Palais de Justice et le Dépôt d'Archives seront érigés sur le terrain indiqué au plan ci-joint (1).

Le Palais de Justice devra être complètement isolé. La cour sera clôturée et accessible aux voitures. Les alignements indiqués au plan par des lignes *A B C D* devront être strictement respectés. Les avant corps ne pourront les dépasser. Il est fait exception pour les escaliers, et, éventuellement, pour un perron qui ne pourront, en tous cas, excéder 2 mètres de saillie sur cet alignement.

Le Palais de Justice aura un ou deux étages, sur tout ou partie de la surface bâtie.

Le Dépôt d'Archives devra former un bâtiment séparé dont on choisira l'emplacement de manière à l'isoler le plus possible des habitations voisines.

L'attention des concurrents est appelée sur l'utilité de placer, de préférence, l'entrée principale dans la partie de la façade s'étendant vers la place Saint-Paul et peut-être à l'angle du terrain qui pourrait être arrondi ou transformé en un pan coupé faisant l'objet d'un motif architectural.

Le choix du style est laissé à l'appréciation des concurrents.

En leur laissant toute latitude quant aux matériaux à employer *dont la nature devra être différenciée par des teintes dans les dessins*, on leur signale l'utilité de favoriser nos industries nationales. La somme fixée pour la dépense est de 250,000 fr. *maximum.*

—

Nomenclature des locaux absolument necessaires.

PALAIS DE JUSTICE.

A Une salle de pas-perdus d'au moins . . 150 m. c.

B Les locaux nécessaires au tribunal de première instance, savoir :

1° Une salle d'audience d'au moins . . .	90 »
2° Une chambre du conseil	25 »
3° Un cabinet du président	20 »
4° Une antichambre	12 »
5° Un vestiaire	12 »
6° Une salle d'huissiers	12 »
7° Une salle de témoins en communication directe avec la salle d'audience.	20 »
8° Deux water-closets et urinoirs	

C Les locaux du tribunal correctionnel, savoir :

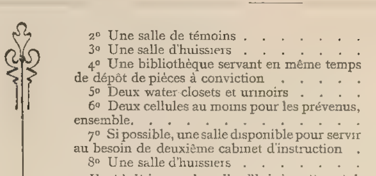
1° Une salle d'audience d'au moins . . .	90 m. c.
2° Une chambre du conseil	25 »
3° Un cabinet du vice-président	20 »
4° Une antichambre	12 »
5° Une salle d'huissiers	12 »
6° Un vestiaire et plusieurs water-closets . .	20 »
7° Une salle de témoins en communication directe avec la salle d'audience.	20 »
8° Deux cellules, au moins pour les prévenus, ensemble.	20 »

Il est à désirer que les locaux B *et* C *soient en communication au moyen d'un passage réservé aux magistrats, et que dans la salle d'audience, il y ait, indépendamment des entrées des magistrats et du public, une porte spécialement destinée aux membres du barreau.*

D 1° Une chambre d'enquête d'au moins . 30 m. c.

2° Une salle d'huissiers	12 »
3° Une salle de témoins	20 »
4° Deux water-closets et urinoirs	

E 1° Un cabinet du juge d'instruction d'au moins. . . . . 25 »



2° Une salle de témoins	15 m. c.
3° Une salle d'huissiers	12 »
4° Une bibliothèque servant en même temps de dépôt de pièces à conviction	25 »
5° Deux water-closets et urinoirs	
6° Deux cellules au moins pour les prévenus, ensemble.	20 »
7° Si possible, une salle disponible pour servir au besoin de deuxième cabinet d'instruction .	25 »
8° Une salle d'huissiers	12 »

Il est à désirer que les salles d'huissiers séparent les cabinets d'instruction et la salle des témoins.

F Les locaux nécessaires au parquet du procureur du roi, savoir :

1° Le cabinet du procureur du roi d'au moins	25 m. c.
2° Deux cabinets de substituts, ensemble .	36 »
3° Un cabinet du secrétaire	20 »
4° Un bureau des employés	20 »
5° Une salle d'huissiers	12 »
6° Une salle d'archives	50 »
7° Deux water-closets et urinoirs	

G Les locaux nécessaires au greffe commun des deux tribunaux.

1° Un cabinet du greffier d'au moins . . .	25 m. c.
2° Un bureau d'employés	60 »
3° Un cabinet de greffiers-adjoints. . . .	25 »
4° Une salle d'archives courantes	20 »
5° Une salle de dépôt de pièces précieuses .	30 »

Ces deux dernières pièces et surtout la dernière devront être en communication directe avec le cabinet du greffier.

H 1° Une salle pour le barreau d'au moins .	30 m. c.
2° Deux cabinets de conférence, ensemble .	30 »
3° Une bibliothèque	20 »
4° Un vestiaire et des water-closets, urinoirs, si c'est possible.	

I Un logement de concierge, comprenant une loge, une cuisine et au moins deux chambres à coucher.

Enfin, un grand escalier, des escaliers de service, couloirs, dégagements, etc., etc.

—

DÉPÔT D'ARCHIVES.

Le bâtiment spécial des archives devra ne pas être trop éloigné du greffe avec lequel il pourrait être en communication par un passage souterrain ou autre.

Il comprendra :

1° Le dépôt des registres de l'état civil, d'au moins. . . . . 200 m. c.

Ces registres constituent un poids considérable; il conviendrait de les placer au rez-de-chaussée.

2° Le dépôt des archives anciennes d'au moins	60 m. c.
3° Le dépôt de pièces à conviction anciennes	60 »
4° Le dépôt des dossiers correctionnels . .	60 »

Tous les locaux destinés aux archives seront voûtés et construits de manière à écarter tout danger d'incendie.

Proposé à la Députation permanente en séance du 23 mars 1887. P. DUSTIN.

Vu et approuvé.

Bruxelles, le 23 mars 1887.

LA DÉPUTATION PERMANENTE :

Par ordonnance : *Le Président,*
Le greffier provincial, AUG. VERGOTE.
BARBIAUX.

Concours ouverts pour l'annee 1888 par la Chambre syndicale provinciale des Arts industriels a Gand

—

PROGRAMME

I. *Projet d'installations pour la salle des séances du Conseil communal de la ville de Gand*

Ce projet doit indiquer l'aménagement de la salle, tant pour le public que pour les conseillers, sténographes et journalistes.

Il comprendra : 1° Les estrades, gradins, galerie ou tribune pour le public;

2° Les tables et les sièges pour le bourgmestre, les échevins et les conseillers : en tout 31 places;

3° Les tables et les sièges pour les sténographes et les journalistes : en tout 8 places.

Le style et la décoration actuels de la salle seront rigoureusement conservés.

On observera que la salle doit être agrandie d'une travée, par l'adjonction de celle qui forme actuellement le couloir devant la salle. — L'entrée pour le public sera ménagée de ce côté, et se trouvera à 1m20 au-dessus du niveau de la salle.

« Un plan exact, indiquant la salle et ses abords, avec « leurs niveaux respectifs, est déposé à l'inspection des intéressés, au bureau des travaux, à l'Hôtel de Ville. »

Les concurrents auront à fournir :

1° A l'échelle de 0m05 p. m. :

Un plan d'ensemble de l'installation de la salle;
Une coupe longitudinale;

(1) On peut obtenir des exemplaires de ce plan et du programme au Gouvernement provincial, rue du Chêne, 22, à Bruxelles.

Une coupe transversale faisant voir le côté opposé à la cheminée.

2° A l'échelle de 0m20 p. m. :

Le dessin de toutes les faces des différentes parties du mobilier.

1er prix : un diplôme, une médaille de vermeil et une prime de 500 francs;

2e prix : un diplôme, une médaille d'argent et une prime de 250 francs.

« Les dessins primés dans le concours I appartiendront à « la ville de Gand. »

II. *Projet de restauration, dans leur style primitif, des maisons situées rue de Bruges et marquées 4, 6 et 8*

Dessin d'ensemble à l'échelle de 0m05 p. m. et quelques détails grandeur d'exécution.

1er prix : un diplôme, une médaille de vermeil et une prime de 200 francs;

2e prix : un diplôme, une médaille d'argent et une prime de 100 francs.

Des dessins de façades anciennes se trouvent aux archives de l'Hôtel de Ville et à la Bibliothèque de l'Université.

« Les projets primés dans le concours II appartiendront à « la ville de Gand. »

III. *Dessin d'une double porte de salon renaissance flamande*

Dessin d'ensemble à l'échelle de 0m20 p. m., et quelques détails grandeur d'exécution.

1er prix : un diplôme, une médaille d'argent et une prime de 100 francs.

2e prix : un diplôme et une médaille de bronze.

IV. *Projet de décoration polychrome pour la voûte et un côté d'un oratoire de château (4 m. sur 6 m.) genre XIVe siècle*

On demande : 1° un dessin d'ensemble de la voûte et un côté, à l'échelle de 0m10 p. m.;

2° Une partie du détail d'exécution, à l'échelle de 0m25 p. m.

1er prix : un diplôme, une médaille de vermeil et une prime de 300 francs;

2e prix : un diplôme, une médaille d'argent et une prime de 150 francs.

V. *Un bouton de porte intérieure avec entrée de serrure; renaissance flamande;* EXÉCUTION *en fer forgé*

1er prix : un diplôme, une médaille d'argent et une prime de 75 francs.

2e prix : un diplôme et une médaille de bronze.

VI. *Mise en carte du dessin d'étoffe primé en 1886*

1er prix : un diplôme, une médaille de vermeil et une prime de 200 francs.

2e prix : un diplôme, une médaille d'argent et une prime de 100 francs.

« Les concurrents qui désirent prendre communication du « dessin primé en 1886, sont priés d'en faire la demande au « Secrétaire de la Chambre Syndicale.

« Le travail primé deviendra la propriété de la Chambre « Syndicale, représentée par son Président, M. C. Verhaeghe « de Naeyer. »

Les personnes qui se proposent de participer aux concours sont priées d'en donner avis par lettre affranchie, avant le 17 février 1888, à M. Emile Varenbergh, Secrétaire de la *Chambre Syndicale*, hôtel du Gouvernement provincial, à Gand. Elles feront connaître le concours auquel elles comptent prendre part; elles indiqueront aussi l'emplacement dont elles ont besoin en longueur, largeur ou hauteur. Elles peuvent, en guise de signature, faire usage de la devise ou du signe qu'elles comptent apposer sur leurs œuvres.

Le Secrétaire, EMILE VARENBERGH.

Le Président, C. VERHAEGHE DE NAEYER.

Le Membre délégué, DE GRAVE.

Concours pour un Hôtel de Ville, à Mouscron

Vingt-deux concurrents ont pris part à ce concours, qui a été jugé le 8 avril.

Le jury était composé de MM. Du Biez, échevin ff. de bourgmestre; Marhem, échevin; Crombeke, conseiller communal; Beyaert et Janlet, architectes élus par les concurrents, et Brunfaut, délégué de la Société Centrale d'Architecture. M. Shéridan, secrétaire communal, remplissait les fonctions de secrétaire.

Le projet portant pour devise : *Belgenland* a été classé premier à l'unanimité, et son auteur, M. Buyck, de Bruges, chargé de l'exécution.

La prime de 400 francs a été décernée à l'unanimité au projet : *point d'interrogation*, et celle de 200 francs, par 5 voix contre 1, au projet : *Labor improbus omnia vincit.* L'administration fera connaître les noms de leurs auteurs, si ceux-ci lui en expriment le désir.





Les puits en béton comprimé

—



Le système nouveau consistant à remplacer les puits en maçonnerie par des puits en béton doit surtout ses mérites à sa grande simplicité et à la sécurité absolue de sa mise en œuvre.

Un puits en béton comprimé se compose de tronçons cylindriques monolithes dont la hauteur et le diamètre intérieur ont un mètre. L'épaisseur des parois est de dix centimètres. Le tronçon inférieur, c'est-à-dire celui par lequel se commence la construction du puits, est garni à sa base, du côté extérieur, d'un bourrelet taillé en biseau ayant surtout pour but de faciliter la descente en frayant un passage d'un diamètre légèrement supérieur à celui des autres tronçons. On supprime ainsi le frottement des terres fortes contre les parois extérieures, entrave toujours redoutée par les puisatiers et qui les empêche d'arriver jusqu'à la nappe aquifère qu'on avait en vue.

C'est ce premier tronçon, que l'on place sur le sol, préalablement nivelé.

Un ouvrier quelconque s'y place à l'intérieur et creuse le sol, régulièrement sur tout le pourtour du puits, de manière à ce que ce premier tronçon, cédant à son propre poids, s'enfonce lentement, sans chocs.

Aussitôt que la partie supérieure de ce premier cylindre est arrivée à ras du sol, on y place un des tronçons intermédiaires.

Afin d'éviter tout glissement d'un cylindre sur l'autre, ceux-ci sont garnis, intérieurement, à leur partie supérieure d'un anneau formant emboîtement et couvre-joint.

Cette disposition nouvelle rend impossible toute déviation de la verticale du puits.

Avant de placer un nouvel anneau sur celui que l'on vient de faire descendre au niveau du sol, on a soin de faire, au moyen de ciment, la liaison intermédiaire.

Ceci exécuté, l'ouvrier reprend les fouilles intérieures et l'on répète la même opération pour chaque tronçon, jusqu'à ce que l'on soit arrivé à profondeur.

Alors on place la calotte en prenant la précaution *de ne pas la souder*, afin de se réserver toujours la faculté d'approfondir le puits si, comme qualité ou comme quantité, l'eau obtenue ne répondait plus aux besoins.

L'accès du puits est facilité par un trou d'homme de 0m60 de diamètre, ménagé au sommet de la calotte de fermeture. Ce trou est couvert au moyen d'un bouchon en pierre de taille.

Le puits ainsi terminé, on coule du sable autour de la paroi extérieure en l'arrosant copieusement, de façon à bien remplir les cavités qui pourraient s'être produites ou, tout au moins, combler l'excédant de fouille dû au passage du bourrelet du tronçon inférieur du puits.

Exécution facile, rapide et économique, surtout dans les mauvais terrains.

Entretien nul.

Garantie complète de n'y recevoir que les eaux captées : toute infiltration des couches intermédiaires étant impossible.

Les anneaux d'emboîtement qui forment, de mètre en mètre, à l'intérieur, une saillie ininterrompue, permettent de descendre avec sûreté, sans corde ni échelle, jusqu'au fond du puits; ils garantissent en outre l'étanchéité des joints.

Quelle que soit la nature du terrain, *aucun éboulement n'est possible*, l'ouvrier exécute donc le travail en toute sécurité et peut y apporter tous ses soins.

Enfin, si pour une cause quelconque, il devenait désirable de ne plus conserver au puits sa destination première, on obtiendrait, en y faisant pilonner un simple fond en béton,

une citerne, un réservoir ou une fosse d'aisance d'une étanchéité parfaite.

. .

Une application spéciale des plus intéressante a été faite à l'écluse des nouveaux bassins d'Anvers.

Il s'agissait d'établir, sur un fort mauvais terrain, une habitation d'éclusier. Les moyens connus et appliqués jusqu'ici pour établir une assiette de fondation stable semblaient d'une exécution difficile ou fort coûteuse et en tous cas dangereuse.

On résolut alors, avec un plein succès, de faire usage de puits en béton comprimé.

Après avoir foncé un certain nombre de ces puits, on les remplit de béton constituant ainsi des piliers d'une rigidité absolue sur lesquels viennent s'appuyer des voûtes en maçonnerie formant l'assiette de la construction. Cet essai a été si concluant qu'une seconde application identique en a été faite au Dam.



ŒUVRES PUBLIÉES

—

La nouvelle église de Spa, par E. Carpentier

(PLANCHES 1 A 6)

Dans notre 9e livraison, XIe année, col. 139, nous avons publié une notice sur cet édifice, une des dernières œuvres de Carpentier. Nous en donnons cette année le plan, deux façades et deux coupes, d'après les beaux dessins originaux qui ont figuré à notre exposition nationale d'architecture en mai 1886 et une planche de détails.

Nous ne rappellerons point les éloges et les critiques de notre correspondant. Ce monument est conçu dans le style roman rhénan, école de Cologne : les deux tours flanquant l'entrée, le couronnement octogonal de la croisée du transept et de la nef, les absides circulaires avec leurs galeries supérieures formées d'arcatures gracieuses, qui rappellent celles de l'intéressante église d'Andernach, sont des éléments évidemment empruntés aux églises des bords du Rhin et de la Moselle. Ils sont agencés avec un art, avec un goût parfaits, et l'auteur a su leur donner souvent des proportions plus légères, presque élégantes, qui manquent à la plupart des édifices similaires de l'Allemagne.

La nouvelle église de Spa est une œuvre de grand caractère, l'une des plus belles, selon nous, de Carpentier.

Elle s'élève sur l'emplacement de l'ancienne, et occupe à peu près tout le terrain disponible : c'est cette considération qui a motivé la forme et les proportions du plan.

Les façades sont entièrement construites en pierre bleue (petit granit); la partie intérieure des murs est en briques du pays.

La charpente est partie en chêne et partie en sapin rouge du Nord.

Le devis s'élevait à 312,000 francs (sacristie comprise). Diverses améliorations ont été réalisées au cours de l'exécution; elles augmenteront la dépense de quelques milliers de francs.

L'intérieur de l'église est d'une grande simplicité; de grandes nefs sont disposées pour recevoir la décoration peinte qui figure dans les coupes; cette décoration forme le complément indispensable de l'édifice.







SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

Rapport annuel de la Commission administrative, présenté par M. Dumortier, président, à la séance du 5 décembre 1886.



MESSIEURS,

Au 4 décembre 1885, notre Société comprenait 124 membres; elle en compte aujourd'hui 163.

Comme vous voyez, le nombre de nos membres s'est augmenté sensiblement : cet accroissement se reporte sur le nombre des membres d'honneur, l'Assemblée ayant conféré ce titre à MM. César Daly, architecte, directeur de la *Revue d'Architecture* à Paris, et A. Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles, et sur les membres correspondants. La mort nous a enlevé l'un de nos vaillants collègues, Charles Neute : cette perte irréparable a été, est encore un deuil pour notre Société, qui est redevable à Charles Neute d'une part dans tous les progrès qu'elle a pu réaliser.

Un de nos membres correspondants, M. Ruffini, nous a également été enlevé par la mort, peu de temps après son admission.

Pendant l'exercice écoulé, nous avons conféré le titre de Société correspondante à cinq sociétés étrangères. Ce sont :

Magyar Mernok, et Epitesz Egylet, Buda-Pesten;

Societa degli Ingegneri et degli Architetti italiani Roma;

Maatschappij tot bevordering der Bouwkunst, Amsterdam;

Société des Architectes et Ingénieurs suédois, Stockholm;

Real Associaçao dos Architectos civis e Archeologos portuguezes, Lisboa.

Nous espérons que ces relations nouvelles auront des résultats heureux pour notre Société et pour nos membres, par les renseignements intéressant nos travaux qu'elles nous permettront d'obtenir de l'étranger et par les liens de bonne confraternité que nous établissons entre nos associations.

Votre Comité n'a pas oublié non plus les devoirs qui lui incombaient dans notre pays. Poursuivant la campagne vigoureuse, commencée l'an dernier en faveur des concours publics, nous n'avons point ménagé nos démarches, nos requêtes, nos rappels, près des administrations publiques. Aussi nous constatons avec plaisir que le principe que nous défendons commence à être reconnu et appliqué. Nous avançons lentement mais sûrement. Nous ne rappellerons que pour mémoire les promesses qui nous ont été faites par le gouvernement et notamment par le ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics; ces promesses n'ont pas reçu d'exécution jusqu'ici, mais tout nous fait supposer qu'il nous sera donné satisfaction. Les administrations communales de différentes localités ont, à nos instances, décidé le concours public pour divers édifices nouveaux; nous ne citerons que les plus importants : Nivelles : palais de justice; Mouscron : hôtel de ville; Saint-Josse-ten-Noode : hôpital; Etterbeek : hôpital. Nous sommes encore actuellement en instance près l'administration communale de Charleroi pour obtenir la mise au concours du nouvel hôtel de ville. Ces premiers succès ne peuvent que nous engager à continuer avec la même ardeur nos revendications. La requête à adresser aux Chambres pour obtenir qu'une loi décrète les concours publics pour les édifices nouveaux pourra vous être soumise très prochainement.

Cette année, notre Société organisait sa seconde exposition nationale d'architecture et ouvrait un concours entre tous les architectes belges. L'exposition fut intéressante par le nombre

et l'importance des projets envoyés. Le concours donna des résultats satisfaisants.

Si le succès n'a pas couronné aussi complètement que nous le desirions notre seconde tentative, les encouragements ne nous ont pas manqué. Le gouvernement nous a donné largement son appui, les administrations communales de Bruxelles et d'Ixelles nous ont aussi secondé dans la mesure de leurs ressources. Le public ne s'est guère suffisamment intéressé à notre exposition, mais nous avons eu l'agréable compensation de voir nos efforts pris en considération, à leur juste valeur, par un grand nombre de personnes et par nos gouvernants.

Les excursions ont été nombreuses et suivies. La Société a fait sept excursions dans le pays et une à l'étranger; elle a visité successivement :

L'Université libre de Bruxelles;
Nivelles et l'abbaye de Villers;
La fabrique de ciment de Niel on Ruppel;
Audenarde, Ypres, Dixmude, Furnes et Nieuport;
Louvain et le château de Wespelaer;
Dinant et le château de Walzin;
Le Palais de la Nation.

Au mois de juin, elle a fait un voyage aux bords de la Loire, et a visité Chartres, Orléans, Bourges, Chenonceaux, Azay-le-Rideau, Tours, Amboise, Blois, Chambord, Chaumont, Fontainebleau et Saint-Germain-en-Laye.

Ainsi que nous le constatons chaque année avec plaisir, ces excursions, où la plus franche cordialité n'a jamais cessé de régner, sont éminemment utiles; elles nous permettent d'acquérir de nombreuses connaissances, elles constituent un enseignement mutuel, tout en rendant plus vivaces entre les membres les sentiments de bonne confraternité dont nous avons le droit d'être fiers. Elles nous procurent souvent aussi le plaisir, très apprécié et trop rare à notre avis, de voir nos confrères de province et nous donnent l'occasion d'établir des relations avec ceux de l'étranger. Enfin, d'intéressants rapports, lus à vos séances, sont publiés *in extenso*, avec croquis, dans *l'Émulation;* les excursionnistes conservent ainsi un souvenir de leur voyage, et les membres qui n'ont pu y prendre part, sont tenus au courant de ce que nous y avons vu.

Nos assemblées ont été au nombre de 14, 12 assemblées mensuelles et 2 séances extraordinaires. Outre ces assemblées, il a été tenu de nombreuses réunions par la Commission administrative et par les Comités nommés pour l'étude de questions diverses.

Depuis notre installation, grâce à l'initiative dévouée de notre membre honnoraire, M. Wellens, dans les locaux de la Bourse, ces réunions s'augmentent des réunions intimes des mardis et vendredis, qui, nous l'espérons, deviendront de plus en plus suivies; cette fréquentation est rendue du reste agréable par le confort de notre nouveau local; elle est aussi utile, la bibliothèque et les collections de périodiques étant constamment à la disposition des membres.

Le Comité de Rédaction de notre revue *l'Émulation*, nous cédant gratuitement 50 abonnements destinés à nos échanges, l'activité et l'initiative de notre vaillant bibliothécaire a su augmenter considérablement le nombre des revues périodiques et des journaux d'architecture; par les échanges qu'il a établis, notre bibliothèque prend une importance réelle.

C'est ainsi que nos échanges se sont accrus dans les proportions que voici :

En 1884, nous recevions cinq publications périodiques et quatre bulletins de sociétés correspondantes;

En 1885, nous recevions onze publications périodiques et cinq bulletins de sociétés correspondantes;

Pendant la dernière année, grâce aux exemplaires de *l'Émulation*, que nous devons aux démarches de notre très excellent et très regretté confrère Charles Neute, nous avons reçu quarante publications périodiques et douze bulletins de sociétés.

Soit au total cinquante-deux publications périodiques.

Des démarches sont faites actuellement pour obtenir de nouveaux échanges. Sous peu notre collection de périodiques se composera d'une soixantaine de publications.

Ajoutons que, grâce à notre affiliation avec la Société belge des Ingénieurs et Industriels, nos membres ont la jouissance des publications nombreuses que reçoit cette dernière.

Notre Bibliothèque, réinstallée dans notre nouveau local, est ouverte tous les jours, de 10 heures du matin à minuit, aux études de nos membres; elle se composait en 1874 de 19 volumes; en 1879, de 32 ouvrages; en 1883, elle en possédait 95; en 1885, 182, et aujourd'hui, grâce à nos échanges et à de généreux donateurs, notre catalogue compte 244 ouvrages, soit une augmentation de 62 publications.

La valeur de la bibliothèque est de plus de 10,000 francs.

L'ensemble de ces faits prouve une fois de plus, Messieurs, que notre Société est forte; les progrès qu'elle réalise, les succès qu'elle remporte montrent que la voie qu'elle suit est bonne. La persévérance de nos travaux nous a valu des appréciations élogieuses à l'étranger et nous gagne l'estime et la considération dans notre pays.

Le désir de faire mieux encore, qui nous anime tous, nous est un sûr garant de la vitalité de notre Société pour l'avenir.

La Société Centrale d'Architecture, reconnaissante du bienveillant appui et du dévouement de son membre honoraire, M. Wellens, président de la Société belge des Ingénieurs et Industriels et président de la Commission royale des Monuments, l'a élu membre d'honneur à l'unanimité, dans sa séance mensuelle du 4 mars.

La Société des Architectes de Berlin a été nommée société correspondante.

M. Saintenoy a donné lecture de la première partie de son rapport sur l'excursion aux bords de la Loire, que la Société a faite en juin 1886; cet important travail passe en revue, en les mettant en parallèle, d'abord les cathédrales de Chartres, Orléans, Bourges et Tours, puis les châteaux d'Amboise, Blois, Chambord, Chenonceaux et Azay-le-Rideau. La seconde partie comprenant le château de Fontainebleau et les maisons de la Renaissance de Bourges, Orléans, Blois, Tours, sera communiquée à la séance du 1er avril. Nous publierons cette intéressante étude en l'accompagnant de croquis des divers monuments décrits dans le rapport.

Le règlement définitif des concours publics a été adopté après quelques observations de détail; nos lecteurs en trouveront le texte à la rubrique *Concours*, col. 52.

L'assemblée, sur la proposition de la Commission administrative, a arrêté comme suit la série des excursions de 1887 :

8 mai. — Gand.
5 au 12 juin. — Angleterre : Douvres, Canterbury, Winchester, Salisbury, Oxford, Peterborough, Ely, Cambridge, Stamford, Londres.
17 et 18 juillet. — Maestricht et Aix-la-Chapelle.
7 août. — Flessingue et Middelbourg.
11 septembre. — Châteaux de Spontin et de Crupet, et carrières d'Yvoir.
9 octobre. — Casernes de cavalerie et d'artillerie, et hôpital militaire à Bruxelles.
11 décembre. — Réunion annuelle. — Eglise Sainte-Marie, Hôtel communal de Schaerbeek, Hôtel des Postes, Théâtre flamand à Bruxelles.

La Société a procédé, dans sa séance du 1er avril, à l'admission de :

1° MM. G. Bordiau, Wynand-Janssens et Ch. Billet, en qualité de membres effectifs;

2° MM. Bloem à Courtrai, De Mazière à Ypres, De Witt Bruyn à Savannah (Etats-Unis), Dujardin à Ostende, Morial à Gand, Rypens à Hasselt et Surleraux à Binche, en qualité de membres correspondants.

M. Saintenoy a communiqué la fin de son travail sur l'excursion aux bords de la Loire; cette étude présente un intérêt des plus vifs et a valu à son auteur les félicitations de ses confrères.

L'Association des Architectes de l'Etat de Missouri, à Saint-Louis (Etats-Unis), a été élue société correspondante.

L'assemblée s'est ensuite occupée du désiderata à transmettre à la classe du génie civil (section d'architecture) du Grand Concours international des Siences et de l'Industrie de 1888; après une longue discussion, elle a formulé une douzaine de questions à mettre au concours.

Le président annonce que les petites constructions à élever dans le parc de l'Exposition de Bruxelles de 1888, seront mises au concours; la Société délègue son président pour la représenter au sein du jury chargé de juger ce concours.

Le Comité a décidé de modifier la composition du bulletin annuel.

Depuis trois ans, nos bulletins annuels donnaient le compte rendu de nos assemblées générales, ainsi que des extraits ou des résumés des rapports d'excursion. Le Comité a cru devoir les supprimer dans le bulletin de 1886; en effet, ces procès-verbaux des séances ne présentaient pas, ainsi publiés à la fin de l'année, tout l'intérêt désirable, et les rapports d'excursions étaient trop écourtés. Le bulletin de cette année se bornera donc à donner les renseignements généraux les plus utiles aux membres, tels que le rapport annuel, une circulaire de propagande que nous avons adressée à tous nos confrères, la nomenclature des périodiques qui peuvent être consultés à la salle de lecture du palais de la Bourse, les photographies prises en excursion, la liste des sociétés correspondantes et la liste des membres.

Quant aux procès-verbaux, ils seront publiés dans l'Émulation en un *résumé* très succinct, de manière à tenir *mensuellement* tous nos membres au courant des discussions, des décisions prises, etc.; de plus, en raison du format de notre

Revue, nous pourrons publier *in extenso* les rapports d'excursions, qui seront accompagnés de croquis, plans, etc., ce qu'il était impossible de réaliser dans une publication de dimensions restreintes.

Nous nous sommes aussi organisés de manière à donner les programmes et les documents relatifs aux concours publics dans le plus bref délai possible.

Les membres se rendront certainement compte des avantages qui résultent de cette combinaison, et nous espérons qu'ils nous seconderont dans les efforts que nous faisons pour les tenir au courant du mouvement architectural de notre pays.

—

Dans sa dernière livraison, la *Revue de l'Art chrétien* s'occupe de *l'Emulation* dans des termes très élogieux; elle cite la plupart des œuvres publiées dans notre XIe année; elle appuie vivement notre demande de restauration du château de Bouillon, déplore avec nous l'abandon du château de Celles et encourage les propriétaires des monuments historiques à suivre l'exemple de M. Brugman, qui a eu l'heureuse idée de restaurer son pittoresque château de Walzin et de le faire agrandir par l'architecte Janlet.

Trois de nos confrères viennent d'être l'objet de distinctions flatteuses, M. Henri Beyaert a été nommé commandeur et M. Heyninx, architecte des Bâtiments civils, chevalier de l'ordre de Léopold; M. Frantz Ewerbeck, professeur à l'Ecole polytechnique d'Aix-la-Chapelle, a reçu de l'empereur d'Allemagne la croix de chevalier de l'Aigle rouge.

BIBLIOGRAPHIE

—

La décoration géométrique, par P. Fauré, architecte. *Paris, librairie André Daly fils et Cie, 51, rue des Écoles.*

Tous ceux qui se sont occupés, à quelque titre que ce soit, de l'enseignement du dessin et de l'ornementation plane, ont été frappés du petit nombre de modèles pouvant être rationnellement employés dans l'enseignement élémentaire. On ne devrait se servir que de combinaisons exclusivement géométriques, les seules propres à familiariser les élèves avec les formes régulières susceptibles de tant de combinaisons diverses, et à les initier avec les règles de la symétrie, la répartition raisonnée des valeurs de tons, la variété de composition que permettent les éléments si simples et si parfaits, le carré, le rectangle, le cercle, etc.

A cause de cette pénurie de modèles, beaucoup de professeurs en sont réduits à se servir parfois des albums de fabricants ou de négociants en carreaux céramiques, dont les motifs ne sont pas toujours du meilleur goût, ne présentent que trop rarement un choix heureux.

Dans son ouvrage : *la Décoration géométrique*, notre confrère P. Fauré a groupé méthodiquement près de 600 motifs décoratifs, exclusivement formés des quelques figures fondamentales de la géométrie plane. Dans son cadre fort modeste, ce recueil est appelé à rendre d'importants services, non seulement dans l'enseignement du dessin et de l'ornementation plane, mais aussi aux architectes, aux décorateurs. Ils y trouveront un choix très varié de combinaisons, qui leur évitera de faire des recherches, souvent longues et ennuyeuses, dans des livres spéciaux ne traitant que des sujets qui sont en rapport direct avec telle matière à employer, tels que : la tapisserie, les étoffes en général, la marqueterie, la mosaïque, etc.

L'auteur a groupé ses modèles en faisant abstraction de la matière elle-même; il a donné ainsi à son livre un caractère d'universalité qui le rend utile indistinctement à tous ceux qui s'occupent de travaux devant concourir à un effet décoratif quelconque.

Par exemple, dans le carré, il a tracé un quadrillé, un diagramme, dans lequel il a pris successivement des éléments simples, des points isolés d'abord, groupés ensuite par deux, par trois, par quatre et par cinq; puis par bandes simples ou croisées, et il a ainsi composé des motifs dans lesquels ne figure que l'élément choisi. Dans le cercle, il a choisi successivement des réseaux de droites ou de portions de circonférences et en a tiré aisément des figures très variées. Ces dessins sont obtenus par le seul contraste du noir et du blanc.

Seule la couverture à quatre couleurs du livre lui-même, dit la préface, est un exemple de ce que l'on peut obtenir par l'emploi de tons et de nuances. Cela est bien, mais pour nous cela ne suffit pas, et nous voudrions voir M. Fauré compléter son ouvrage par un ou deux recueils d'exemples, de motifs en couleur, tirés des mêmes réseaux, des mêmes combinaisons que ceux du volume intitulé : *Blanc et Noir*, qui constitue cependant à lui seul une œuvre utile, à laquelle nous souhaitons tout le succès qu'elle mérite.



Publications périodiques

—

ALLEMAGNE.

Centralblatt der Bauverwaltung. — 7e année. Nos 7 et 8.

Musée botanique de Breslau. — Plans.
Abattoirs de Schwerin. Architecte G. Osbloff. — Plans
Poutre au château de Stettin.

Architektonische Rundschau. — 12e livraison.

Planches. — Cage d'escalier à Paris. Architecte Pasquier
Concours pour la construction d'un local destiné à la Société « l'Harmonie » de Leipzig. Façade et plans. Architectes Ihne et Stegmuller.
Tabernacle de Léau. Relevé de M. le professeur Ewerbeek, d'Aix-la-Chapelle.
Groupe de maisons à Turin. Architecte Neher, de Francfort.
Maison à Lubeck. Architecte Kruger.
Maisons à Stuttgart. Architecte F. Frey
Concours pour la construction d'un atrium vers la face ouest du dôme d'Aix-la-Chapelle. Façade, plan et coupe. Architecte F. Ewerbeck, d'Aix-la-Chapelle.
Maison de campagne à Strobb. Architecte L. Theyer.

—

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

The American Architect and Building News. Vol. XXI. No 580.

Planches. — Maison à Albany. Architecte W. Gibson.
Porte de l'église de Saint-Vincent à Avila, Espagne.
Entrepôt à Boston. Architectes Chamberlin et Whidden.
Maison à Cambridge (État-Unis), par MM. Chamberlin et Whidden.

Vol. XXI. No 581.

Texte. — Rapport de la vingtième réunion annuelle de l'institut des architectes américains, tenue à New-York, les 1er et 2 décembre.
Planches. — Projet pour la bibliothèque Carnegie, par M. Fraser, architecte, à Pittsburgh. Plans, façades, vues perspectives.

Building. — Vol. VI No 6.

Texte. — Le chauffage des habitations
Les maisons jumelles.
Planches. — Projets de maisons à Pittsburgh. Architectes E.-G.-W. Dietrich et A.-M. Stuckert
Croquis à Washington.
Maison à New-Haven. Architecte Stilgon
Villa. Architecte J. Brown Lord.

Vol. VI. No 7.

Texte. — Etude sur l'architecture grecque.
Planches. — Maison à Upsal (Etats-Unis). Architecte P. Chandler, Jr.
Façades de club. Architectes MM. Calot et Chandler
Villas. Architectes MM. Hartwell et Richardson, à Boston.
Maison à Nahaut. Architectes Peabody et Stearns

Scientific American. — Vol. III. No 2.

Planches. — Cottage à New York. Architecte E. Helberu.
Le palais de glace, de M. Saint Paul
La Nouvelle Académie de sculpture et d'art plastique à Munich.
Maisons de paysan allemandes.
Groupe de six maisons à Jersey City
Maison de secours de Battersea.
Maison de campagne autrichienne, par L. Theyer, architecte.

—

ANGLETERRE.

The Builder. — Vol. LII. No 2297.

Texte. — Hygiène des habitations. Conférence sur l'architecture à la « Royal Academy »
Plan du Musée de Genève. Séance de « l'Architectural Association »
Planches. — Musée de Genève. Architecte A. Koch.
Vue perspective.
Projet d'un palais du peuple. Architectes feu Godwin et J.-P. Seddon.
Eglise de Warminster (restaurée). Architecte A.-W. Blomfield.
Croquis à l'île de Wight

Vol. LII. No 2298.

Texte. — Elasticité et force des matériaux.
A propos de quelques dessinateurs inconnus.
Conférence sur l'architecture à la « Royal Academy »
Concours de l'hôtel de ville d'Edimbourg. Séance de l'Institut des Architectes britanniques
Planches. — Écoles à Basingstoke. Plans et vues perspectives. Architecte Charles Bell
Abbaye de Peshore. Beffroi, plans, face et coupe.
Bureaux à Leeds. Architectes Chorley et Connon.
Projet d'une église suburbaine. Architectes Garratt et Carter.
Vieille maison à Rouen.
Eglise de Notre-Dame de l'Epine, près de Châlons-sur-Marne. Croquis de M. Arnold, B. Mitchell.

The Magazine of Art.

Planches. — La contribution forcée (d'après un tableau de Menzel).
Entrée du port de Saint-Pierre Guernesey
La récolte du sable (d'après un tableau de Lepère).
Trois gravures (d'après des œuvres de Passini.
Article sur la vie d'artiste, accompagné de croquis intéressants.

NÉCROLOGIE

—

M. Alphonse Dumont, un de nos confrères encore jeune, il avait 40 ans, vient de mourir à Lens, où il avait fixé depuis quelques années sa résidence.

On doit à M. Alphonse Dumont plusieurs constructions importantes, notamment l'Hôtel des Ventes, etc., à Bruxelles, et l'Eden, d'Amsterdam, dont quelques-unes avaient un mérite réel.

M. Croquison, architecte provincial à Courtrai, est décédé le mois dernier.

M. Smits, architecte à Bruxelles, vient également d'être enlevé dans 60e année.

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.





CAUSERIE



Ceux qui ont fréquenté les ateliers de peintre connaissent le terme de *machine* que le rapin décoche à toute œuvre composée et exécutée d'après un *système* admis.

L'idéal nouveau pour le peintre est la scène vivante, celle qu'il a pu *voir*. Aussi, pour peu qu'un artiste se rapproche des tons et des formes observées au moment de l'action, est-il certain du succès, alors que le public (qui s'associe à son sentiment) reste froid devant d'autres œuvres très consciencieuses, mais échafaudées conventionnellement.

De là une injustice apparente dans l'appréciation des œuvres de nos salons, dont les plus remarquées grouillent parfois d'inexpériences, de fautes de dessin, etc., etc.

Cette préférence du public n'est cependant pas anormale, car il obéit en ceci à l'aspiration de notre époque d'analyse, et celle-ci, après s'être portée dans le domaine de la science, et y avoir fait merveille, se porte dans le domaine de l'art et commence par faire table rase de la plupart des traditions.

∴

Ce que nous signalons pour la peinture a son équivalent en architecture et réagira sous peu sur l'enseignement.

Anciennement (peut-être encore de nos jours), l'architecte se préoccupait avant tout de trouver une disposition d'ensemble. Même dans une maison de 6m00 de façade, il se serait évertué à trouver un motif milieu et des ailes symétriques. Il aurait torturé au besoin les éléments architectoniques pour les serrer dans le cadre auquel il s'assujettissait.

Ceci était évidemment un fruit de l'enseignement par lequel on stylait nos jeunes architectes à une espèce de rythme banal dans les compositions d'ensemble, alors qu'on se bornait, pour l'étude des détails, à la maigre pitance des cinq ordres *romains*, d'après Vignole...

Cependant ce serait précisément l'étude des détails, faisant actuellement défaut, qui devrait prendre une place prépondérante à l'école.

En passant, nous mentionnerons ici l'avis d'un de nos principaux artistes, qui nous disait qu'en sculpture « l'exécution était tout », et nous déclarons ne pas être éloigné d'admettre cet aphorisme pour l'architecture.

L'ensemble devrait être donné, dans la plupart des cas, par la construction *brutale* que chacun traduirait (grâce à une connaissance approfondie du détail) suivant son sentiment propre. On devrait, si je puis me servir de cette comparaison, habituer nos élèves à faire de la prose, vive, légère, spirituelle, au lieu des méchants vers qu'on leur fait rimer, alors qu'il ne connaissent pas encore l'orthographe.

∴

Les combinaisons par avant-corps et arrière-corps commencent à être usées pour l'architecte, tout comme les *braves* sujets empruntés aux Grecs et aux Romains le sont pour les peintres; et le mouvement de réaction se dessine contre les *machines* architecturales de nos prédécesseurs.

Avec un soubassement et des pilastres, un élève de seconde année fait un avant-corps présentable; l'arrière-corps se composera d'une série de fenêtres (à l'aune) décorées de chambranles, contre-chambranles et entablements soutenus par des consoles; et le tout aura l'aspect agréable d'une série de mannequins d'atelier dont les articulations auraient été ployées de façon à les faire concourir à la représentation d'une scène auguste. Et ce ne sont pas seulement les élèves de seconde année qui nous régalent de cette façon!!...

L'art en architecture consistera dans l'avenir (à notre humble avis) dans la recherche de l'expression qu'il convient de donner aux différentes parties d'une construction préalablement étudiée, sans souci de telle ou telle forme préconçue; les points d'appui, là où il les faut et avec les proportions qui leur conviennent en vue de leur fonction; les ouvertures et les pleins placés d'après les besoins d'éclairage et autres, etc., etc., et qu'on n'objecte pas qu'on arrivera de cette façon à faire de l'architecte le décorateur de l'ingénieur, car cette déduction serait fausse... comme si on affirmait qu'une étude préalable de la structure d'une statue implique que le sculpteur est tenu de confier cette première partie de son travail à un professeur d'anatomie.

∴

L'allure libre qu'on imprimerait à l'enseignement de l'architecture, en suivant les tendances exprimées ci-dessus, peut paraître dangereuse pour le moment; mais toute innovation porte ce caractère. Celle que nous prévoyons s'imposera du reste, parce que, malgré la diversité d'expression des arts plastiques, l'harmonie tend toujours à se rétablir entre eux et que le mouvement accompli en peinture et en sculpture ne tardera pas à se communiquer avec une irrésistible intensité à l'architecture.

Ceci est une question de temps et peut-être de bien peu de temps.

J. De Waele.

Les Campi-Santi

(*Suite. — Voir col. 36*)

II



Les avantages que nous avons fait ressortir dans le précédent article, furent déjà mis en lumière en 1883, et l'érection de Campi-Santi préconisée, au sein du Cercle Artistique d'Anvers par M. J. Delin, président de la section des Arts plastiques, qui donna lecture du rapport que nous fîmes, à sa demande, sur ce sujet pendant notre séjour en Italie et dont nous extrayons les passages suivants ·

Plusieurs systèmes ont été suivis pour la construction des Campi Santi; le plus simple et le moins dispendieux est celui qui a été adopté pour le nouveau Campo-Santo de Munich, composé d'une galerie, relevée d'une ou deux marches,

adossée au mur d'enceinte d'un vaste espace rectangulaire, divisé en compartiments par des allées et des sentiers, le long desquels se trouvent les tombes ordinaires, de simples pierres tumulaires, mais à proprement parler aucun monument funéraire important. Ceux-ci se trouvent tous à l'abri sous les galeries, où l'on en voit en marbre, en granit, en pierre calcaire et même en plâtre (qui s'y conserve bien); d'autres tombes sont décorées de fresques qui n'ont rien perdu de leur éclat, grâce à la galerie qui les abrite.

La galerie, large de $4^{m}20$, à arcades de $3^{m}20$ d'ouverture, a une hauteur totale de $7^{m}50$; elle est conçue le plus économiquement possible, tout en ayant le caractère propre à l'édifice, sans pauvreté ni mesquinerie; les piliers sont en briques, les moulures et ornements de l'arcade et de la corniche en terracotta; la charpente est apparente et décorée de quelques tons sur les fermes, les chevrons et la volige. Le style rappelle l'architecture lombarde en briques telle qu'on la retrouve à Brescia, Pavie, Plaisance, Milan, etc.

Les caveaux se trouvent sous le pavement de la galerie. Le Campo-Santo de Rome, plus généralement nommé le Campo Verano, est construit d'après le même système. Chaque arcade de la galerie, d'ordre dorique, comprend dans le sol un caveau d'environ $4^{m}00$ sur $3^{m}65$ et $4^{m}00$ de profondeur; les entre-colonnements sont de $4^{m}15$. L'acquéreur d'une arcade peut diviser l'intérieur du caveau à sa convenance; le prix global, terrain et construction, est de 2,058 francs. Le mètre carré de terrain étant vendu au minimum à 50 francs, il en résulte que les frais de construction sont d'un peu plus d'un millier de francs, ce qui n'est certes pas exagéré.

Le Campo-Santo de Milan, élevé en 1866 sur les plans de C. Macciachini, occupe une surface de 20 hectares. Au centre de la façade, sur un haut soubassement, s'élève une vaste chapelle, à laquelle aboutissent les galeries qui entourent une grande partie de l'enceinte; un enclos à gauche est réservé aux Israélites, un autre à droite à d'autres cultes, si notre souvenir est exact.

Le cimetière comprend en outre un temple de crémation (de même qu'à Rome) et un ossuaire où, outre les urnes contenant les cendres des personnes incinérées, sont déposés les restes de celles qui ont été enterrées dans la section des concessions temporaires de 10, 20 ou 30 années, et qui ont posé la condition que leurs dépouilles seront, après ce laps de temps, placées dans une des cases de l'ossuaire.

Le plan très complet de ce cimetière comporte encore, au rez-de-chaussée, des catacombes sous la chapelle et des colombaires sous les galeries, qui sont construites sur un soubassement de même hauteur que celui de la chapelle. Enfin, on y a ménagé tous les bâtiments de service, tels que locaux pour les inspecteurs, pour les archives, demeure des concierges, chambre mortuaire, dépôt provisoire des cercueils attendant l'achèvement de leurs caveaux particuliers dans les espaces découverts, etc.

Construit depuis vingt ans seulement, le Campo-Santo de Milan est cité parmi les plus beaux pour ses nombreux et importants tombeaux.

Tout le rez-de-chaussée sous les galeries est divisé en couloirs bien éclairés et ventilés, dont les parois sont divisées en rangs superposés de cases pour sépultures; chaque case est fermée par une plaque de marbre, portant les noms du défunt et coûte 300 francs pour les quatre files horizontales centrales, 250 francs pour les files supérieures et 200 francs pour les files inférieures près du sol. Dans les catacombes, le prix de chaque case est de 100 francs. La concession est à perpétuité. Une travée ou arcade de galerie avec quinze cases correspondantes dans le colombaire est concédée pour le prix de 6,000 francs. Nous donnons ces chiffres (d'après le tarif de 1881 du cimetière monumental de Milan) pour que l'on puisse se rendre compte de l'avantage que trouvent la municipalité et les particuliers à ces conditions.

Ce système de galeries est certes plus coûteux que celui de Rome ou de Munich, mais il trouve une large compensation dans le nombre bien plus considérable de cases de sépulture qu'il permet de construire sur le même espace.

Le système de colombaires au rez-de-chaussée est de beaucoup préférable à celui qui consiste à établir ces mêmes colombaires *dans le sol*, créant ainsi des constructions constamment humides, peu ventilées, éclairées artificiellement par des lanterneaux, espèces de dépôts d'où l'on sort avec un refroidissement et un avant-goût de la mort. Nous ne voyons pas pour quelle raison, par des constructions souterraines lugubres, on cherche à augmenter encore la tristesse et la douleur déjà assez grandes des personnes qui viennent dire un dernier adieu à ceux qui leur sont chers.



Le Campo-Santo de Bologne date de 1801; aussi contient-il un nombre considérable de monuments; une aile spéciale est réservée aux tombes anciennes recueillies ou pour leur mérite artistique, ou pour leur valeur archéologique ou historique. On utilisa d'abord les cloîtres très vastes de l'ancien couvent élevé sur cet emplacement; des constructions nouvelles y furent ajoutées à plusieurs reprises et en dernier lieu en 1883.

Les parties les plus récentes se composent de différentes salles parallèles, reliées par des galeries transversales, entre lesquelles des cours sont réservées aux tombes plus modestes.

Ces salles sont décorées intérieurement de colonnades d'ordre dorique, de niches, de coupoles; les monuments se trouvent soit dans le fond des galeries, soit au croisement, soit encore dans les entre-colonnements ou dans des chapelles ménagées de distance en distance. Le reste des murs est occupé par des plaques d'inscriptions, consoles supportant des bustes, etc.; des tombes à une, deux, trois et plus de places sont trouvées de distance en distance. Les salles sont éclairées par le haut, la ventilation et la salubrité ne laissent rien à désirer.

Le Campo Santo de Vérone comprend un vaste champ de repos, entouré de salles élevées de quelques marches, dont les parois sont divisées en casiers d'un aspect monotone, disposition incommode, en outre, à cause de la hauteur considérable à laquelle il faut hisser les cercueils des derniers rangs pour arriver à les mettre en place. A ces salles sont adossées à l'extérieur des portiques s'ouvrant sur le champ de repos; au milieu des quatre faces se trouvent des portiques et des salles plus élevées pour les tombeaux les plus importants.

Le Campo-Santo de Messine est élevé sur le versant d'une montagne, dans une situation magnifique; il se compose de deux ailes se rattachant à une construction centrale qui forme le fond du plateau où s'élève cet ensemble architectural, d'un aspect très monumental. Des pentes douces mènent jusqu'au plateau, d'où la vue s'étend au loin sur la mer Tyrrhénienne, le détroit, le port, les Calabres, Reggio et la mer Ionienne. En arrivant par la route, on voit le monument se détacher en blanc sur l'azur du ciel, comme les temples antiques à Girgenti et à Athènes.

Le système suivi participe de celui de Milan par le rez-de-chaussée ou soubassement disposé en colombaire, et du système de Vérone, par ses salles à rangs superposés de cases, dont les dernières se trouvent à environ six mètres du sol. Les salles sont comprises entre deux galeries extérieures.

Le plus beau de tous les Campi-Santi est sans contredit celui de Gênes, élevé en 1867, qui participe un peu de tous les systèmes décrits plus haut et où les monuments funéraires importants se trouvent en nombre considérable. Aussi nul touriste ne quitte-t-il Gênes sans s'être rendu au cimetière, qui est le musée de sculpture moderne par excellence. Cette vaste construction en marbre, s'étageant sur le penchant de la colline, a absorbé des sommes considérables; aussi les places sont-elles relativement beaucoup plus chères qu'en toute autre ville. Une arcade dans les galeries supérieures, comprenant un caveau pour huit personnes, est cédée au prix de 8,000 fr. Dans les galeries voisines de l'entrée, les caveaux et arcades correspondantes de $3^{m}00$ sur $4^{m}00$, pour trois ou quatre personnes, coûtent 3,000 francs; les places sous le pavement pour deux personnes et une paroi de mur correspondante revient à 750 francs.

Par cet exposé, on pourra se rendre compte des divers systèmes adoptés et des combinaisons auxquelles ils se prêtent.

Nous croyons que les avantages résultant de la construction de galeries de Campo-Santo sont assez sérieux pour que l'on en fasse l'essai dans nos grands cimetières communaux. Que le nom de Campo-*Santo* ne soit pas un prétexte (comme le cas s'est présenté) pour renvoyer aux calendes grecques une construction si recommandable à tant de points de vue et qui obtiendrait, nous en sommes persuadé, l'approbation générale, ce que les demandes de concessions feraient bientôt ressortir.

Eug. GEEFS.





Les nouveaux locaux de la Chambre des Représentants (1)

—

Les journaux quotidiens ont donné, peu de temps avant l'ouverture de cette session, la description des nouveaux locaux de la Chambre des Représentants, et ils ont fait à cette occasion l'historique du palais de la Nation. Si nous ne croyons pas devoir répéter à notre tour ces renseignements; plupart peuvent se lire dans différents ouvrages, notamment dans *Bruxelles à travers les âges*, de M. L. Hymans, tout au moins pensons-nous qu'il est bon de rappeler les noms des architectes qui se sont succédé au palais et de préciser les parties de l'édifice dont ils sont respectivement les auteurs. Dans un monument auquel tant d'architectes ont mis la main et dont certaines parties ont une valeur assez inégale, il est juste que l'on sache ce que chacun a fait.

La façade de la Chambre donnant vers le Parc a été construite en même temps que les ministères; elle est de Guimard. Plus tard, Vanderstraeten construisit le grand vestibule du rez-de-chaussée, l'escalier, la salle des séances de la Chambre et les locaux situés vers la façade principale. Enfin, à plusieurs reprises, l'administration des bâtiments civils ajouta, d'abord les locaux dépendant de la questure, puis les salons de la présidence et les corps de bâtiments situés vers la rue de Louvain, affectés à différents services.

L'incendie qui éclata en janvier 1883 détruisit tous les locaux de la Chambre (sauf deux salons), et la salle de lecture du Sénat, ainsi que son fumoir, le cabinet de son greffier et son vestiaire. Ce sont ces locaux que M. Beyaert a eu à réédifier. Cette tâche n'était pas aisée. M. Beyaert avait pour programme de maintenir intégralement la façade vers le Parc et celle vers la rue de Louvain, et d'améliorer le service et les dégagements, tout en conservant la disposition générale, afin de ne démolir que ce qui ne pouvait être maintenu sans danger. Il devait, de plus, agrandir les dimensions de la salle des séances et rendre ainsi possible l'augmentation du nombre des sièges, que fait prévoir l'accroissement rapide de la population de notre pays.

Les croquis, Fig. 3 et 4, à l'échelle de 0.0025 par mèt., indiquent les modifications qui ont été apportées au plan.

Si le parti général de ce plan été maintenu, il n'en est pas de même de la décoration des salons et de la salle des séances, qui sont l'œuvre personnelle de M. Beyaert. Celui-ci a également construit les deux escaliers qui desservent les tribunes de la Chambre et dont il a tant été parlé. M. Beyaert a adopté le style Louis XVI pour tous les locaux qu'il a eu à réédifier. La façade du monument étant traitée dans ce style, il paraît logique que la décoration intérieure soit comprise dans le même sentiment. L'architecture Louis XVI permet d'ailleurs de faire des ensembles riches et ayant en même temps une allure que ne donne pas toujours l'emploi d'autres styles.

Le vestibule d'entrée et les deux grandes cages d'escalier ont seuls été maintenus comme ils étaient avant l'incendie.

Le vestibule occupe toute la largeur de la façade vers le Parc et a une disposition de plan qui ne manque pas d'une certaine grandeur; la décoration est malheureusement bien froide; les piliers carrés et le plafond ont une sécheresse qui nous fait regretter le beau vestibule du Palais-Royal de Paris, construit, un peu plus tard il est vrai, par Fontaine, l'architecte de Louis-Philippe, et dont les combinaisons de voûtes sont si variées.

Le grand vestibule donne accès, à ses extrémités, à deux escaliers conduisant respectivement au Sénat et à la Chambre. Ces escaliers sont à une seule volée. L'architecture de leur cage ne nous dit pas grand'chose; la double colonnade qui supporte la voûte en berceau, décorée de petits caissons, a l'aspect de choses faites sous l'Empire. C'est sec et petit d'échelle. Les chapiteaux et les bases des colonnes ont été restaurés. Ils sont en bronze, de même que l'appui régnant entre les colonnes. Le ton du stuc de ces dernières ne nous plaît pas. Il ne se marie pas du tout avec le ton du bronze. C'est une imitation d'un marbre blanc veiné, alors qu'il eût fallu quelque chose de plus chaud.

A gauche de l'escalier se trouve, à l'étage, la chambre des huissiers, attenant à un salon destiné aux personnes qui ont affaire aux membres de la Chambre. Ce salon, décoré sobrement, donne accès au vestiaire. L'espace réservé pour le vestiaire est fort petit, et il a fallu limiter les mesures pour arriver à installer les 138 porte-manteaux.

A gauche de l'entrée de la salle des séances se trouve la salle des conférences, constituant en quelque sorte l'antichambre de la galerie qui sert de salle de lecture.

Cette salle produit une fort bonne impression. Les lambris, les portes avec leur couronnement très sobre, sont en noyer d'Amérique et en noyer d'Italie; ils sont traités avec beaucoup de finesse. La cheminée, à côté d'eux, nous paraît un peu dure. Le plafond, simple de lignes, tient bien comme ton avec le restant de la salle et contribue à donner à celle-ci un air de richesse de bon goût.

La salle de lecture, qui prend toute la largeur de l'avant-corps de la façade principale, paraît un peu basse de plafond. C'est dans cette salle qu'on a installé la galerie des portraits des anciens présidents de la Chambre. L'espace compris entre le lambris et l'architrave du plafond est occupé par une double rangée de cadres fixés au mur. Cette disposition très simple ne fait pas mauvais effet.

Les lambris de la salle sont assez bas et ont peu d'importance, mais les portes percées à ses extrémités méritent toute l'attention. Ces portes ont un entablement couronné par un panneau décoré; la sculpture décorative se marie parfaitement avec les lignes de l'architecture et donne à celle-ci une distinction qui rappelle les meilleures choses de l'époque Louis XVI.

La cheminée de la salle de lecture ne sera pas, croyons-nous, à l'abri de la critique. M. Beyaert a conservé le motif de l'ancienne cheminée et pour lui donner un peu de corps, il l'a accompagné de deux colonnes engagées d'ordre corinthien. Tandis que ces dernières, ainsi que la cheminée, sont faites en marbre blanc veiné, le motif du milieu est en blanc P et l'entablement peint a un ton légèrement rosé. Nous faisons des réserves quant au sentiment du motif que l'on a désiré conserver, il est bien raide à notre avis, mais l'ensemble aurait pu passer s'il avait été monochrome. Les trois tons ne s'harmonisent guère et détruisent un ensemble qui, en dessin, pouvait paraître très satisfaisant.

Après avoir parlé de cette salle, nous devrions nous occuper de la salle des séances. Nous préférons cependant laisser ce point capital pour la fin et passer en revue d'abord les autres salons. Nous n'avons pas la prétention de donner une description du plan, car nous craindrions de ne pas nous faire comprendre. D'ailleurs, nous nous occupons ici de l'œuvre de M. Beyaert, surtout, et, ainsi que nous l'avons dit, les grandes dispositions ne sont guère changées.

Derrière la Chambre et à droite de celle-ci sont installés les cabinets du président et des vice présidents. Ces cabinets sont au nombre de trois; deux d'entre eux ont été épargnés par l'incendie. M. Beyaert a eu à refaire le cabinet du deuxième vice-président, qui avait été complètement détruit. Le salon qu'il a composé est bien venu. Il est décoré d'un plafond plein de caractère; les portes seules, en acajou, dans une décoration claire, nous intriguent un peu.

A gauche de la salle des séances de la Chambre se trouvent le fumoir et la salle de lecture du Sénat. Ces deux salons, traités très richement, prennent vue sur la rue de Louvain.

Le premier des deux salons est décoré de Gobelins, qui avaient été commandés à M. Braquenié, avant l'incendie. Nous n'aurions ici que des éloges à faire, si nous n'étions contrariés par la façon dont a été compris l'emploi des bois. Les lambris, les portes et le couronnement de la cheminée sont en chêne, sauf certaines moulures, telles que les encadrements des panneaux et les moulures supérieures de l'entablement, qui sont en ébène. Le ton de ce bois est beaucoup trop dur à côté du chêne, et il a le tort de donner à la salle un air



(1) Rapport présenté à l'assemblée générale du 4 février 1887, de la Société Centrale d'Architecture de Belgique.

de deuil. Le couronnement de la cheminée contient une niche ovale, décorée en imitation de mosaïques d'or et dans laquelle on a placé le buste du roi, par M. Vinçotte. Le marbre blanc aurait gagné à recevoir une patine, lui donnant l'aspect des marbres antiques.

La salle de lecture du Sénat, qui touche au fumoir, est le salon qui nous paraît le mieux réussi dans son ensemble. C'est aussi celui dans lequel l'architecte s'est efforcé le plus d'observer le caractère du style Louis XVI. Le plafond est plus simple de lignes et plus tranquille d'aspect que ceux du fumoir et de la salle des conférences. C'est bien un plafond de l'époque; les autres, sauf celui de la vice-présidence, sont plutôt classiques qu'autre chose.

Les portes de la salle sont couronnées par des panneaux, contenant un médaillon entouré de drapeaux. La cheminée est en un marbre très riche, le Pavonazzo, avec des appliques de bronze doré. La glace qui la surmonte est accompagnée de pilastres décorés d'arabesques. Le ton de la salle est gris perle.

Examinons maintenant la salle des séances de la Chambre, la partie essentielle du monument et celle qui a demandé le plus d'études.

L'architecture de l'ancienne salle comprenait dans l'hémicycle deux colonnades superposées d'ordres ionique et corinthien, et de dimensions à peu près égales *(Fig. 1)*. La face vers le bureau était occupée dans l'axe par un grand motif, au milieu duquel se détachait la statue de Léopold Ier *(Fig. 2)*. (Les Fig. 1 et 2 sont à l'échelle de 0m008 par mètre.)

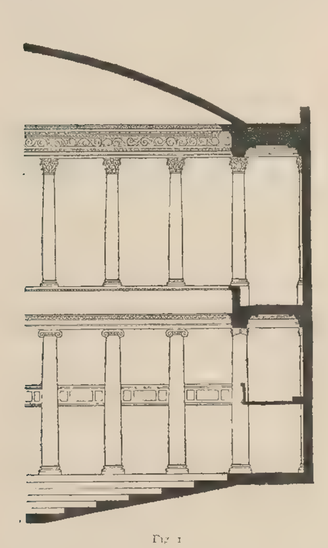


Fig. 1

A l'étage, de chaque côté du bureau et entre les pilastres continuant la colonnade corinthienne de l'hémicycle, étaient percées trois baies, qui donnaient respectivement vers la tribune du Corps diplomatique et vers celle du Sénat.

Le parti général de l'ancienne salle n'était pas mauvais, les grandes lignes de l'architecture passaient sur chacune des faces et faisaient tenir ensemble l'hémicycle et la face vers le bureau. C'était une disposition sage, un peu banale peut-être, mais qui ne prêtait pas trop à la critique.

La tâche de M. Beyaert ici n'était pas facile. Il avait à majorer sensiblement le nombre des sièges, sans pouvoir augmenter les proportions de la salle. Il pouvait en effet agrandir celle-ci en englobant le couloir qui passait derrière l'ancienne salle, mais ni vers le bureau, ni en largeur il ne pouvait reculer les limites de la salle. D'autre part, une question de proportions ne lui permettait pas d'augmenter la longueur des petites faces tangentes à l'hémicycle. Il ne lui restait donc que le parti de porter le point du centre de l'hémicycle en dehors de l'ancien diamètre et de faire une salle ayant un peu plus d'une demi-circonférence.





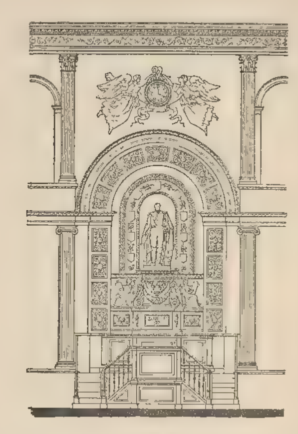


Fig. 2

Cette disposition n'a guère d'inconvénients qu'au plafond, mais là malheureusement la question est sans solution absolument satisfaisante. En effet, en faisant converger les côtés droits des caissons au point de centre réel, comme cela doit être, il restait de chaque côté de l'axe un panneau triangulaire qui aurait eu pour hauteur le rayon et pour base la distance du point du centre à l'ancien diamètre. Ces panneaux tout à fait hors d'échelle avec les caissons, auraient été d'un effet déplorable. On a donc adopté la deuxième solution possible et qui consiste à faire converger les côtés des caissons vers une série de points intermédiaires entre le point du centre actuel et celui de l'ancien hémicycle. Cela donne au plafond un air un peu gauche, surtout quand on se trouve dans la salle même. L'œil n'est pas satisfait, et sans qu'on se rende compte de la chose immédiatement, on voit bien qu'il y a là un point défectueux.

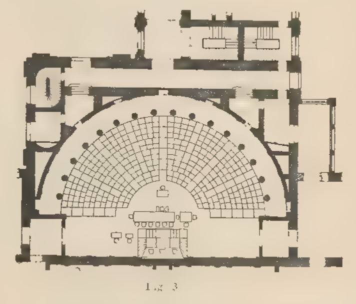


Fig. 3

Dans l'ancienne salle, le premier ordre était coupé par une rangée de tribunes réservées aux dames, à la questure et aux journalistes. Cette disposition, qui n'avait certes pas été prévue par Vanderstraeten, était d'un bien mauvais effet.

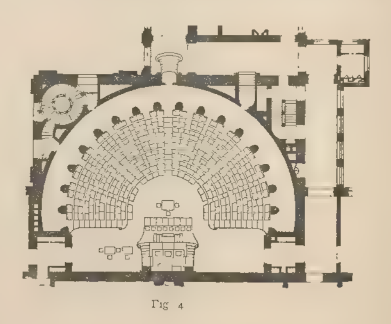


Fig. 4

M. Beyaert a remplacé les deux colonnades par une seule d'ordre ionique *(Fig. 5)*. La base des colonnes est placée à 3m50 au-dessus du niveau du promenoir régnant derrière les sièges des membres de la Chambre. Les tribunes réservées sont à 2m90 au-dessus de ce promenoir, et les tribunes publiques sont de 2m60 au-dessus de ces dernières. Des piliers carrés, dans lesquels vers le promenoir sont engagées des colonnes trapues, viennent donner à la colonnade un soubassement.

Malheureusement, depuis que le mobilier est placé, l'effet de ce soubassement n'est plus aussi favorable, car les pupitres cachent généralement la base des piliers, et ce n'est qu'en deux ou trois endroits que l'on peut juger de la proportion de ce petit ordre.

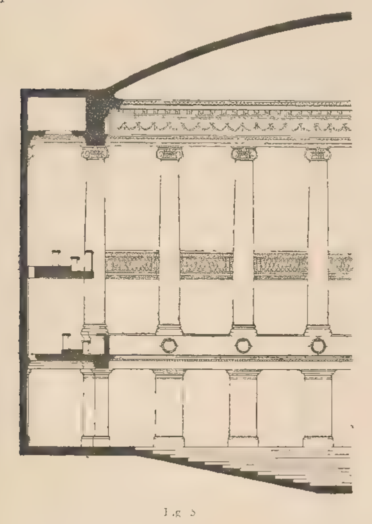


Fig. 5

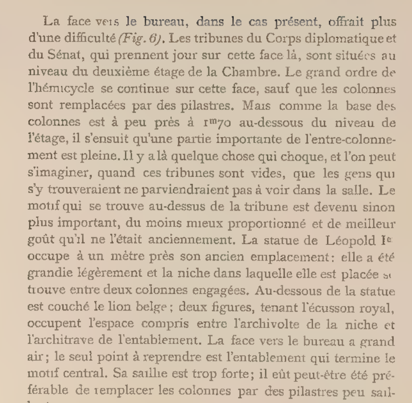
Le grand ordre est de très belle proportion, les chapiteaux ioniques ont les volutes sur angle, la corniche est décorée de médaillons et la frise d'une suite de guirlandes très douces.

Les appuis des tribunes publiques sont en bronze. Pour les tribunes réservées, la plinthe du grand ordre sert d'appui.

L'emploi d'un ordre unique donne à la salle des séances une grandeur qu'elle n'avait pas auparavant. On aurait pu craindre qu'en grandissant les éléments on aurait rapetissé l'ensemble ; il n'en est rien.



Fig. 6



La face vers le bureau, dans le cas présent, offrait plus d'une difficulté *(Fig. 6)*. Les tribunes du Corps diplomatique et du Sénat, qui prennent jour sur cette face là, sont situées au niveau du deuxième étage de la Chambre. Le grand ordre de l'hémicycle se continue sur cette face, sauf que les colonnes sont remplacées par des pilastres. Mais comme la base des colonnes est à peu près à 1m70 au-dessous du niveau de l'étage, il s'ensuit qu'une partie importante de l'entre-colonnement est pleine. Il y a là quelque chose qui choque, et l'on peut s'imaginer, quand ces tribunes sont vides, que les gens qui s'y trouveraient ne parviendraient pas à voir dans la salle. Le motif qui se trouve au-dessus de la tribune est devenu sinon plus important, du moins mieux proportionné et de meilleur goût qu'il ne l'était anciennement. La statue de Léopold Ier occupe à un mètre près son ancien emplacement : elle a été grandie légèrement et la niche dans laquelle elle est placée se trouve entre deux colonnes engagées. Au-dessous de la statue est couché le lion belge ; deux figures, tenant l'écusson royal, occupent l'espace compris entre l'archivolte de la niche et l'architrave de l'entablement. La face vers le bureau a grand air ; le seul point à reprendre est l'entablement qui termine le motif central. Sa saillie est trop forte ; il eût peut-être été préférable de remplacer les colonnes par des pilastres peu saillants.

L'arc doubleau au-dessus du bureau est décoré de neuf grands panneaux à jour. A côté d'eux, les panneaux de la calotte de l'hémicycle paraissent un peu petits. Le plafond de la galerie, au-dessus de la tribune publique, est aussi orné de panneaux ajourés servant à la ventilation. Ces panneaux, bien composés et dorés, donnent une note heureuse dans l'ensemble monochrome de la salle.

Le mobilier de la Chambre est étudié d'une façon très pratique ; il est simple et tel qu'il doit être. Le bureau, par contre, pourrait être composé avec plus de désinvolture. C'est un peu sec de formes et de détails, et plutôt Empire comme style que Louis XVI. Le ton foncé de l'acajou détonne dans l'ensemble clair de la salle.

De même, les portes qui donnent accès aux locaux de la Chambre et du Sénat ne nous plaisent pas trop. Nous nous demandons aussi pourquoi on les a placées à fleur du mur ; n'aurait-il pas été préférable de leur donner un peu de battée?

A part ces très légères critiques, nous pensons qu'il y a lieu de féliciter notre éminent confrère de l'œuvre qu'il a exécutée et dans laquelle il a donné une nouvelle preuve des qualités que chacun lui reconnaît.

C'est réellement plaisir de voir un travail où rien n'a été laissé au hasard et où la main de l'architecte se reconnaît partout.

Il nous reste à mentionner les deux escaliers qui desservent les tribunes publiques et la tribune des journalistes.

Le premier escalier, qui a tant fait parler de lui, sera pour le gros public la chose la plus intéressante de la nouvelle Chambre ; les architectes reconnaîtront certes et l'étude qu'il a demandée et le parti original dans lequel il est conçu, mais je crois qu'ils réserveront plutôt leurs éloges pour des choses telles que la salle des séances, qui ont exigé, pour être menées à bonne fin, beaucoup plus de vrai talent et d'efforts.

L'escalier des tribunes est à double hélice : une d'elles s'arrête à la tribune réservée, l'autre va jusqu'à la tribune publique.

L'escalier de la tribune des journalistes et de la présidence est aussi curieux. Il est à volées droites ; les faces entre les deux volées sont ouvertes et occupées par des panneaux ajourés en bronze d'un dessin ingénieux. Il est regrettable que le public ne soit pas admis à voir cet escalier ; nous le recommandons aux architectes, car il est d'un parti intéressant et nouveau.

En dehors des locaux que nous avons passés en revue, il y en a plusieurs, tels que la bibliothèque, le vestiaire du Sénat, etc., etc., qui méritent une mention spéciale. Nous nous bornerons à dire que tous les locaux, si peu importants qu'ils soient, sont étudiés avec soin.

Nous ne croirions pas juste de terminer ce rapport sans dire un mot de l'exécution de l'œuvre de M. Beyaert. En disant que jamais en Belgique travail n'a été fait avec autant de fini, de minutie, nous n'exagérons rien. La sculpture décorative, qui joue un rôle si important quoique si discret dans la nouvelle Chambre, est traitée partout avec un goût exquis. Le travail de ravalement de la salle des séances, les boiseries diverses des salons, les cheminées, enfin tous les détails indistinctement sont des chefs-d'œuvre d'exécution et qui font honneur à l'industrie belge.

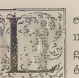
A. E. T.





Le chauffage de l'avenir

(Suite. — Voir col. 41)



Les propriétés chimiques et physiques du *gaz d'eau* ne suffiraient pas à assurer à son application un grand avenir, si le prix de fabrication était élevé.

Mais, comme il a été dit au commencement de cette notice, le prix du gaz d'eau est de beaucoup inférieur à celui du gaz d'éclairage, parce que le premier peut être produit avec des matières carburées de qualité inférieure.

Ainsi, à Essen (Prusse rhénane), *MM. Schultze et Knudde* fabriquent le gaz d'eau au moyen de menu coke (escarbilles) qui tombe dans le cendrier, à travers les barreaux de grille des fourneaux industriels.

Ce coke, débarrassé des cendres par un lavage, et rendu à pied d'œuvre, revient à fr. 6-25 la tonne; comme avec ce combustible on obtient, en moyenne, un mètre cube de gaz par kilogramme de charbon, pour obtenir 1,000 m^3 de gaz, il y aurait une dépense de fr. 6-25. Les frais de main-d'œuvre, augmentés des frais généraux et d'amortissement, se montent, à cette usine, à environ 7 francs par mille mètres cubes. Le prix coûtant total du gaz, pris à l'usine, serait donc de fr. 13-25 °/oo, soit de *un centime* 32 100mes par mètre cube (fr. 0.01325). Disons *un centime et demi* en chiffres ronds.

Il y a lieu de noter que MM. Schultze et Knudde ont modifié le four Strong décrit col. 42. Les fours qui fonctionnent dans cette usine ont une forme *circulaire*. En outre, la chambre *B*, où a lieu la décomposition de la vapeur d'eau, forme un massif séparé; les chambres *C*, *D* et *E*, dans lesquelles la chaleur est récupérée, sont réunies dans un deuxième massif; les clapets a^1, a^2 et a^3 sont pourvus de contrepoids, de façon que les diverses manœuvres successives peuvent être faites par des gamins, ce qui diminue aussi le prix de main-d'œuvre.

Le rendement d'un four, tel qu'on le construit à Essen, est de 300 m^3 de gaz par heure; en 24 heures, avec les pertes de temps pour le nettoyage des barreaux de grille, graissage de la machine qui insuffle l'air, etc., etc., on obtient en moyenne 6,000 m^3 de gaz.

A *Stockholm*, on se sert, pour la fabrication du gaz d'eau, d'un combustible mélangé, contenant 25 p. c. de gros coke ou de grosse houille et 75 p. c. de lignite ou de tourbe.

Le prix coûtant du gaz y atteint *un* centime trois quart à deux centimes (fr. 0.0175 à 00.2).

Le four employé dans cette ville est celui de Strong. Son rendement est de 7 à 8,000 m^3 par 24 heures.

C'est dans la capitale de la Suède que l'on a fait des essais sur l'économie du gaz d'eau appliqué à la cuisson des aliments et au chauffage des habitations.

Il est intéressant de donner quelques-uns des résultats obtenus :

Un litre d'eau, ayant une température de 15°, pour entrer en ébullition, a nécessité la combustion de 60 litres de gaz d'eau.

Pour rôtir un roastbeef pesant environ 9 kilog., il a fallu le soumettre pendant une heure 1/2 à une température de 280°, ce qui a nécessité l'emploi de 630 litres de gaz.

Pour la cuisson des aliments et le chauffage de l'habitation d'une famille ouvrière composée de six personnes (dont trois adultes), il a été consommé pendant un jour 1 m^3 750 de gaz.

Admettons que l'usine vende à 4 centimes le gaz qui lui revient *au maximum* 2 centimes, la dépense journalière d'une famille ouvrière, pour la cuisson des aliments et le chauffage, serait dans ces conditions de *sept* centimes. Actuellement, en Belgique, dans les villes éloignées du bassin houiller, comme à *Anvers* et à Bruxelles, une famille ouvrière brûle *journellement* pour 30 à 35 centimes de charbon et de bois. Dans le pays de *Liége*, où pourtant le combustible minéral est à bon marché, même aux portes des charbonnages, l'ouvrier consomme encore pour 20 à 25 centimes de charbon et de bois par jour. Et il y a lieu de noter que dans ces familles la consommation est la même en été qu'en hiver, parce que le seul poêle qu'on allume est le fourneau de cuisine qui sert en toute saison.

Donc, sur une année, une famille ouvrière dépense pour son combustible 100 à 125 francs, ce qui forme à peu près le dixième de son salaire.

Ces chiffres démontrent combien il serait économique d'appliquer au chauffage des maisons ouvrières le gaz d'eau.

Mais ce n'est pas exclusivement l'économie domestique qui trouvera profit dans l'usage de ce gaz.

Ce dernier est appelé aussi à rendre de grands services à l'industrie, où il remplacera avantageusement le gaz Siemens.

MM. Schultze et Knudde, qui ont de grands ateliers de construction et de chaudronnerie, chauffent leur four au moyen du gaz d'eau. — Mais ces messieurs qui, avec la plus grande affabilité, montrent aux visiteurs l'application du gaz d'eau au *chauffage* et l'*éclairage* de leurs bureaux et ateliers, interdisent l'entrée dans l'usine même où ce gaz sert à un usage industriel. — Les détails de cette application sont donc inconnus.

Dans le pays de Liége, depuis quelques mois, les industriels étudient le moyen de se servir de ce combustible gazeux aussi bien pour les usines métallurgiques que pour les cristalleries et verreries.

Dans une de ces usines (métallurgiques), où l'oxyde de carbone est nécessaire dans la fabrication comme *réactif*, on essaie à le retirer du gaz d'eau, qui en contient 35 p. c. A cet effet, on fait passer le gaz par « un bain » d'une solution chimique qui dissout l'oxyde de carbone et laisse passer les autres gaz. Puis on enlève l'oxyde de carbone au liquide au moyen d'une pompe pneumatique.

C'est là encore une fabrication secrète et « dans l'enfance de l'art ». Il n'y a pas lieu d'entrer dans les détails, ni citer l'industriel de talent qui a le mérite d'avoir le premier appliqué en Belgique le gaz d'eau.

Dans toutes les applications susdites, le combustible gazeux dont il est question est supérieur au gaz d'éclairage, en ce sens qu'il est exempt d'acides sulfureux qui attaquent les métaux et qu'il ne peut pas donner lieu à la formation de *fumée*.

Dans les poêles à gaz d'eau, les produits de la combustion, avant d'être évacués, circulent dans une série de carneaux disposés en zig-zag, où ils laissent toute leur chaleur. Le gaz d'éclairage refroidi à cette limite déposerait une suie abondante.

Pour la même raison, la cuisson des aliments à feu nu ne présente aucun inconvénient avec le gaz d'eau.

Malgré ces avantages nombreux et indiscutables, il y avait une raison sérieuse pour laquelle l'application du gaz d'eau en Europe ne pouvait pas se généraliser aussi vite qu'en Amérique. Dans le Nouveau Monde, on possède à prix minime des hydrocarbures minéraux, avec lesquels on carburait le gaz d'eau, pour rendre sa flamme lumineuse et s'en servir aussi en cas de besoin pour l'éclairage.

En Europe, cette carburation aurait été coûteuse; on aurait dû recourir à des conduites séparées l'une pour le gaz de chauffage, l'autre pour le gaz d'éclairage. Cet écueil a disparu depuis qu'un physicien suédois, M. Fahnjelm, a eu l'idée d'utiliser la forte chaleur de la flamme du gaz d'eau pour chauffer au « blanc éclatant » des arcs ou aiguilles interposés dans la flamme et éclairer ainsi par incandescence. Ces arcs sont faits en magnésie et coûtent environ 18 à 20 centimes pièce. Ils résistent pendant 80 à 100 heures d'éclairage; de ce chef, le prix de la consommation du gaz d'eau pour l'éclairage doit être augmenté d'environ 1/5 de centime par heure. Par contre, les lampes Fahnjelm n'exigent aucun soin de nettoyage et ne nécessitent point l'emploi de verres ni de globes, dont la casse devrait être prise en considération lorsqu'on établit le parallèle entre les deux gaz.

La lumière à incandescence du gaz d'eau offre, en outre, les avantages suivants :

Primo. L'intensité lumineuse, pour la même consommation de gaz, est 10 à 12 fois plus forte avec *la lampe* Fahnjelm qu'avec toute autre lampe à gaz d'éclairage;

Secundo. A la lumière du gaz d'eau, les diverses couleurs conservent la nuance qu'elles possèdent à la clarté du jour;

Tertio. Comme la flamme est invisible, on n'aperçoit aucun vacillement, ce qui est très salutaire pour la vue.

Jusqu'à présent, il n'a été question que des *avantages* du gaz d'eau; il y a lieu de mentionner que ce produit est aussi explo-

sible et toxique que le gaz d'éclairage, avec cette aggravation qu'étant complètement inodore, sa présence dans une chambre (à la suite d'un accident survenu à la conduite ou à cause d'un robinet ouvert) n'est nullement accusée; cela a même donné lieu à Boston à un accident assez grave et que les adversaires du gaz d'eau ont exploité en faveur du gaz d'éclairage.

La Société Européenne pour la fabrication du gaz d'eau, dont le siège est à Essen, rassure ses clients en tenant à leur choix trente-six aromes dont elle peut « parfumer » son produit.

D'autre part, les professeurs américains, tels que les docteurs Henry Würtz, Chandler et Moor, défendent énergiquement le gaz d'eau. D'après eux, l'accident survenu à Boston est unique sur 100 à 120 usines qui existent en Amérique.

Le docteur Wiertz fait observer que le gaz d'éclairage a donné lieu à des explosions et asphyxies beaucoup plus graves et plus nombreuses. Ce savant professeur attribue même à l'invention du gaz d'eau la même importance qu'à celle de la téléphonie et de la télégraphie.

Tout en faisant la part du caractère yankee un peu trop enthousiaste, on ne saurait nier que le gaz d'eau est appelé à un grand avenir, surtout en ce qui concerne le chauffage des habitations. — Son application en Belgique pourrait être de grande utilité par ce temps de crise industrielle. Les charbonnages utiliseraient leur charbon de qualité inférieure, soit de la houille trop maigre, soit du menu poussiéreux, et cela en installant des usines sur le chantier même. - Les usines métallurgiques se débarrasseraient de leurs escarbilles (contenant du menu coke) à des prix rémunérateurs en les vendant aux usines à gaz.

D'autre part, l'ouvrier, dont la situation précaire préoccupe aujourd'hui les économistes et les philanthropes, trouvera dans le gaz d'eau un combustible qui lui permettra de réaliser une économie équivalente à 10 p. c. de son salaire.

La question mérite donc d'être approfondie.

W. Alexandrowicz,
Ingénieur civil des arts et manufactures.



ŒUVRES PUBLIÉES

Maison avenue de Keyser a Anvers, par J.-J. Winders. Planches 7 à 9.

La maison n° 56, avenue de Keyser, dont nous publions, pl. 7 à 9, les plans, la façade et un détail, est, parmi les œuvres de J.-J. Winders, celle que nous préférons. C'est, croyons nous, une des premières constructions de notre original confrère, et une des premières maisons bâties à Anvers en *Renaissance flamande.*

M. Winders a fait ici de l'architecture rationnelle : la construction est franchement et simplement accusée; l'on peut en déduire tous les détails dans la façade : poitrail recouvrant la vitrine, voûtes de décharge, ancrages, jusqu'aux parcours et aux raccords des cheminées émergeant des toitures, etc., sont nettement indiqués.

La distribution intérieure de cette *maison à loyer* est bonne; elle comprend deux corps de logis séparés par une cour commune couverte en verre et qui peuvent se louer ensemble ou séparément.

L'exécution de cette construction en est très soignée et les matériaux employés de premier choix, néanmoins la dépense n'a pas dépassé 200 francs par mètre superficiel. Il était difficile de faire de l'art avec si peu d'argent; notre confrère a cependant fait une œuvre de caractère d'un mérite réel.

La façade est construite en briques *klampsteen*, sauf les arcs de décharge, qui sont en briques *papesteen*; le ton rouge vif de celles-ci se détachant sur l'ensemble d'un rouge brun, accentue les détails de la construction. La pierre employée est de la pierre blanche d'Euville; toutes les faces vues sont ciselées.

—

Le pavillon de la pression hydraulique a Anvers, par Ernest Dieltjens, fait l'objet de notre planche 10.

Cette construction élevée il y a quelques années entre l'Escaut et les bassins de batelage du Quartier Sud de la ville, renferme les appareils destinés à produire la pression hydraulique qui met en mouvement les nombreuses grues garnissant les nouveaux quais. Ils se composent de deux cylindres accouplés, c'est ce qui a motivé la forme générale bi-cylindrique



du monument. L'auteur a évidemment voulu indiquer par là sa destination. Y a-t-il complètement réussi? Nous ne le pensons pas; nous croyons que ces cylindres de pierre bleue, même garnis de bossages simulant des anneaux de renforcement, ne peuvent faire *deviner* l'existence d'une machine hydraulique. Néanmoins on ne peut contester un certain caractère d'originalité à cette œuvre, un peu *en dehors*, de notre confrère Dieltjens, dont le talent incontestable trouvera une nouvelle occasion de se produire dans la construction de la nouvelle gare d'Anvers que le gouvernement lui a confiée.



SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

Dans sa séance du vendredi 6 mai, la Société Centrale d'Architecture a procédé à l'admission de MM. Chameau Henri; de Larabrie Georges; Evers J. G.; Francken Edouard; Hano Georges; Naert Joseph; Picquet Jules; Stiénon Léon; Vandenkieboom Victor et Wendeler Charles, architectes à Bruxelles, en qualité de *membres effectifs.*

De MM. Beattie John et Elliott Lynch, architectes à Saint-Louis (Missouri); de MM. De Glimes Eugène, à Marchienne-au-Pont; Simon Alexandre, à Namur; Van Assche Auguste, à Gand; Vanhoutte Cyrille à Courtrai; et Vincent Charles, à Mons, en qualité de *membres correspondants.*

Elle a examiné ensuite diverses propositions relatives, 1° à la création d'une bibliothèque de renseignements se rapportant aux industries du bâtiment, 2° à la restauration de maisons anciennes, 3° à l'apposition de plaques rappelant leur histoire et le nom de leur architecte sur les monuments et 4° à une exposition de photographies d'architecture. La Commission administrative est chargée d'étudier les moyens de réaliser ces diverses propositions et des démarches à faire dans ce but.

Elle a enfin désigné les délégués chargés de la représenter respectivement : au congrès archéologique de France, à Soissons et à Laon, le 23 juin; au congrès d'hygiène et de démographie, à Vienne, le 26 septembre et au congrès historique et archéologique de Bruges, le 23 août 1887.

Le vendredi 29 avril dernier, M. Wellens a donné, au local de la Société des Ingénieurs et de la Société Centrale d'Architecture, une intéressante conférence sur le Palais de Justice de Bruxelles.

Le public spécial, relativement nombreux, qui y assistait a témoigné à diverses reprises, par ses applaudissements, de l'intérêt et du plaisir qu'il prenait à entendre le très sympathique conférencier; nous en rendrons compte dans une prochaine livraison.

BIBLIOGRAPHIE

Pratique de la mécanique appliquée a la résistance des matériaux, par P. Planat, directeur de la « Construction moderne ». *Paris, bureaux de la Construction moderne, place Boïeldieu, 8.* — Prix : 40 francs.

Nous avons souvent écrit et répété dans nos colonnes que l'enseignement scientifique donné aux architectes était insuffisant — pour ne pas dire presque nul.

Combien de déboires, d'embarras, d'hésitations beaucoup d'entre nous n'ont-ils pas éprouvés au début de leur carrière, à cause de cette absence de connaissances suffisantes de la mécanique, de la stabilité, de la résistance des matériaux.

Combien d'entre nous ont dû, après coup, parfaire leurs études de ces sciences, qu'ils n'avaient fait qu'effleurer en quelque sorte, ou essayer longtemps en vain d'y suppléer par l'expérience qu'ils n'acquerraient que beaucoup plus tard et au prix de nombreux mécomptes.

Il est vrai de dire que, à cause surtout de la manière dont elles ont été enseignées jusqu'ici dans certaines écoles spéciales, ces sciences paraissaient aux quelques rares élèves qui les fréquentaient exceptionnellement, hérissées de difficultés sans nombre et abordables seulement par des êtres supérieurs à la tête bourrée d'x et d'y, de formules algébriques plus compliquées les unes que les autres, et ils se sentaient peu capa-



bles d'atteindre avec eux ces régions élevées où planent l'analytique, le calcul intégral et différentiel.

Les artistes ont toujours montré, les uns sincèrement, les autres par pose, un souverain mépris pour les mathématiques.

Nous entendions encore récemment un de nos confrères dire : Oh ! ne me parlez pas de sinus et de cosinus, c'est à peine si je puis me *résoudre*, et seulement lorsqu'il le faut absolument, à aligner les quelques chiffres d'un devis.

Eh bien, c'est un tort. L'architecte doit savoir calculer sans répugnance.

Nous comprenons aisément que le peintre, le sculpteur, le musicien et d'autres ne s'intéressent aucunement aux sciences positives. Tout, dans leurs œuvres, sera sentiment, et si certains d'entre eux se livrent jamais à quelque calcul, ce ne sera probablement pas, aujourd'hui surtout, pour établir le total de leurs bénéfices ou de leurs revenus.

Mais l'architecte n'est pas seulement artiste ; il ne lui suffit pas de concevoir, de dessiner son œuvre ; il doit indiquer les moyens de la réaliser, en diriger l'exécution, choisir judicieusement les matériaux à mettre en œuvre, calculer la charge de chacun des soutiens de l'édifice et déterminer la dimension des murs, des piliers, des poutres, des planchers, des pièces de charpente, pour que celles-ci offrent une résistance proportionnée à ces charges.

Pour tout cela, indépendamment de l'expérience qu'il peut posséder, il devra avoir recours forcément à ces sciences que la plupart dédaignent, mais qui, pour presque tous, ont été un épouvantail durant leurs études.

Mais faut-il donc être un savant mathématicien, un mécanicien émérite pour aborder l'étude pratique de la stabilité des constructions et de la résistance des matériaux ?

Mais point du tout ; il suffit de posséder un jugement sain, du bon sens, comme on dit communément, pour comprendre en peu de temps les principes élémentaires, les lois qui régissent les déformations des pièces soumises à l'action de forces déterminées, pour se rendre compte de la composition et de la décomposition de ces forces.

L'emploi des formules exige évidemment la connaissance de la trigonométrie, de l'algèbre, des logarithmes, des racines, etc., mais dans la plupart des cas, on peut employer, au lieu de formules, des méthodes graphiques, pour lesquelles suffisent amplement les éléments de la géométrie plane que, espérons-le, tous les architectes possèdent.

Il est donc possible à l'architecte qui veut se donner la peine d'étudier un peu, de déterminer par le calcul les dimensions à donner aux points d'appui, aux voûtes et aux charpentes d'un monument, sans qu'il ait fait pour cela d'autres études que celle des mathématiques moyennes ; la connaissance des nombreuses méthodes graphiques qui les remplacent lui permettra de résoudre plus facilement cette partie la moins attrayante de sa mission.

C'est surtout en vue de faciliter l'étude de ces méthodes que M. Planat, le savant directeur de la *Construction moderne*, a publié son ouvrage, bien justement appelé : *Pratique de la mécanique appliquée, etc.*

Afin de justifier ces procédés graphiques, il les met en parallèle avec la théorie ; exposant d'abord celle-ci clairement et sommairement, la simplifiant le plus possible, il en déduit les formules, qu'il traduit pour ainsi dire ensuite en tracés géométriques qui, à ceux qui voudront aller droit au but sans se préoccuper de démonstrations, donneront le moyen d'arriver rapidement à un résultat utile plus exact que celui que pourraient donner les formules empiriques, dont l'emploi n'est justifié que dans les limites des expériences restreintes faites à petite échelle, qui ont servi à les établir.

L'auteur va plus loin : il résume les résultats tout calculés sous forme de tableaux graphiques, que l'on trouve dans l'ouvrage au nombre de plus de cinquante. Ils permettent de déterminer immédiatement, et sans autre recherche, la résistance des bois, des fers à simple, à double T, des cornières, des poutres à âme pleine ou à treillis, des colonnes et piliers à section pleine ou creuse ; les réactions des appuis pour les pièces posées ou encastrées sur deux ou plusieurs appuis, d'où se déduisent tous les éléments utiles à connaître, les épaisseurs des voûtes, etc., etc.

L'ouvrage se divise en XV chapitres, dont voici les sommaires :

I. *Principes.* — Classification des déformations et des forces. — Relations entre les forces extérieures et les forces ou déformations intérieures. — Phénomènes de rupture.

II. *Données expérimentales.* — Métaux et bois. — Pierres. — Chaux, ciments et mortiers. — Conséquences pratiques.

III. *Moments d'inertie.* — Formules théoriques. — Tableaux graphiques.

IV. *Pièces posées sur deux appuis.* — Formules théoriques. — Tableaux graphiques. — Poutres mixtes.

V. *Pièces avec encastrement.* — Une travée, un encastrement. — Une travée, deux encastrements. — Tableaux graphiques.

VI. *Pièces avec porte-à-faux.* — Appuis simples et porte-à-faux. — Encastrement et porte-à-faux. — Tableaux graphiques.

IIV. *Poutres continues à plusieurs travées.* — Poutres à plusieurs travées. — Poutres à deux travées. — Poutres à trois et à quatre travées. — Tableaux graphiques.

VIII. *Colonnes, piliers et poteaux.* — Colonnes et piliers en fonte. — Colonnes et piliers en fer. — Poteaux en bois. — Tableaux graphiques.

IX. *Exemples d'applications pratiques.* — Poutres à une travée. — Poutres à deux travées. — Poutres à trois travées.

X. *Poutres composées.* — Poutres armées. — Poutres à treillis et à croisillons. — Méthode graphique. — Rivetage.

XI. *Fermes en bois.* — Fermes simples à contrefiches et faux entraits. — Fermes composées. — Exemples d'application. — Fermes à jambes de force. — Cintres de voûtes. — Charpentes de flèches. — Méthode graphique.

XII. *Fermes en fer.* — Combles des types usuels. — Combles système Polonceau. — Méthode graphique.

XIII. *Fermes en forme d'arcs.* — Principes. — Méthode graphique. — Exemples d'application.

XIV. *Poussée des terres et construction des murs.* — Poussée des terres. — Fondations. — Murs de soutènement. — Expériences, vérification de la théorie. — Conséquences pratiques. — Méthode graphique. — Exemples d'application. — Épaisseur des murs ordinaires.

XV. *Théorie des voûtes.* — Formules empiriques, tableaux graphiques. Méthode graphique. — Application du procédé employé pour les fermes en forme d'arcs. — Voûtes d'arête, contreforts. — Arcs-boutants. — Coupoles.

On peut se convaincre, d'après l'examen de ces sommaires, que l'ouvrage est bien distribué et très complet. Il constitue, en même temps qu'un traité théorique et pratique de stabilité et de résistance des matériaux, une série de renseignements faciles à consulter, de solutions toutes trouvées, pour tous les problèmes que les ingénieurs et les architectes peuvent être appelés à résoudre.

Ce volume, de plus de 900 pages de texte in-4°, est illustré de très nombreuses figures et imprimé avec le plus grand soin. Son utilité est incontestable et le prix en est minime, eu égard aux services qu'il est appelé à rendre à tous les constructeurs.

V. D.

CORRESPONDANCE

Mouscron, le 11 avril 1887.

Monsieur le Directeur,

Le concours de l'hôtel de ville de Mouscron a été jugé le 8 avril. Le jury se composait de trois conseillers communaux et de trois architectes, MM. Beyaert et Janlet, nommés par les concurrents, et M. Brunfaut, président de la Société Centrale d'Architecture, délégué par celle-ci.

Le jury, à l'unanimité, a choisi le projet de M. Buyck, architecte à Bruges, pour être exécuté ; il a, à l'unanimité également, accordé la prime de 400 fr. au projet ayant pour devise : *Un point d'interrogation*, et par cinq voix contre une (celle de M. Brunfaut) la prime de 200 fr. au projet portant : *Labor omnia vincit*.

Nos lecteurs ont peut-être oublié que ce concours se réduisait à un simple concours de façades. Le plan était imposé par l'administration et donnait en façade, l'entrée dans l'axe ayant à gauche deux chambres et à droite trois. A l'étage une salle de 9 [illegible] 20, communiquant d'un côté avec un salon de [illegible] et de l'autre avec une galerie de 4 [illegible] ×15.

La façade choisie pour l'exécution est composée dans ce genre de gothique brugeois que M. Delacenserie a remis en honneur dans sa remarquable École normale. Elle donne bien à l'édifice l'aspect d'un hôtel de ville, mais peut-être conviendrait-elle mieux à une ville plus importante que n'est Mouscron. Les différents éléments sont bien composés et reliés convenablement ; seuls les deux pinacles du motif central, qui viennent serrer de trop près un pignon un peu pauvre, ne se raccordent guère à celui-ci.

On peut reprocher à cette façade de ne laisser deviner aucun des locaux qu'elle abrite. S'il fallait reconstituer le plan d'après elle, on indiquerait à l'étage deux grandes salles séparées par une troisième de dimensions à moitié moindres.

La façade du projet classé deuxième est la reproduction absolument textuelle du commissariat de police que la ville de Bruxelles a récemment construit rue de la Loi. Nous ne méconnaissons pas les réels mérites de cette façade, mais, à la place du jury, nous n'aurions pas accordé de prime à sa seconde édition.

Ou bien la façade de Mouscron a pour auteur l'architecte du commissariat de police, et alors celui-ci ne pourra trouver mauvais qu'on estime qu'un même objet ne doit pas servir à deux choses passablement différentes, ou bien elle n'est pas de lui, et dans ce cas on aurait bien agi en ne récompensant pas quelqu'un qui s'approprie le bien d'autrui avec un tel sans gêne (1).

Nous avons à ajouter que cette façade, encore moins que la première, ne donne pas une idée juste du plan.

Nous aimerions mieux ne rien dire de la façade qui a obtenu la troisième prime, car, à moins de cacher la vérité, nous ne pouvons citer cette façade sans exprimer la pénible impression et l'ahurissement que nous a causé cette partie du jugement.

On nous a dit à Mouscron que les conseillers communaux, membres du jury, auraient voulu de cette façade pour leur hôtel de ville, et que les architectes n'ont été d'accord avec eux que pour la placer au troisième rang.

Que les conseillers, qui ne sont pas compétents, aient eu cette idée, il n'y a là rien qui doive nous étonner, et nous ne songeons pas à leur en vouloir de leur inconsciente incapacité ; mais si les concurrents ont nommé des délégués comme MM. Beyaert et Janlet ; si, dans leur choix, ils ne se sont pas arrêtés à ce fait, que le premier a toujours montré une hostilité absolue pour les concours, c'est qu'ils pensaient que ces hommes, et surtout M. Beyaert, avec l'autorité qu'il a acquise et aussi un peu avec le caractère entier qu'on lui connaît, ne se seraient pas laissé circonvenir par des personnes incompétentes. M. Beyaert ne pouvait peut-être pas empêcher les trois conseillers de donner à leur projet préféré la troisième place, mais il pouvait et devait atténuer cette énormité en mettant sur la même ligne un des quatre ou cinq projets, dont la valeur n'est pas à comparer avec celle de la troisième prime.

Nos lecteurs qui n'ont pas vu le concours de Mouscron pourraient croire que nous exagérons les défauts du projet *Labor omnia vincit*.

Loin de le faire, nous sommes en dessous de la réalité, et l'on ne peut s'imaginer une chose où il y ait absence aussi complète de goût, de style et de logique.

Nous répétons qu'il est pénible de voir un pareil jugement. Nous ajoutons que rien n'est plus décourageant, car en voyant des architectes, comme MM. Beyaert et Janlet, préférer la façade de la troisième prime à celle des projets *A*, *Flandre* et *Qui peut le plus peut le moins*, pour ne citer que ces projets, on se demande ce qu'il faut faire.

En constatant qu'ils ont primé une façade pastichant les plus mauvaises choses d'il y a trente ans, pour rejeter des œuvres qui s'inspirent de cette Renaissance flamande qu'eux-mêmes prônent tant, on en arrive à se demander si l'on peut encore se fier au goût et au jugement de quelqu'un.

Agréez, Monsieur le Directeur, etc.

W. X. Y. Z.

NÉCROLOGIE

M. Léon Suys, l'architecte de la Bourse de Bruxelles, est mort le 8 mai 1887, à l'âge de 63 ans.

(1) Note de la Rédaction. Nous apprenons par *l'Etoile belge* que ce projet n'est pas de notre confrère Vanderheggen, ainsi que le croyaient la plupart des membres du jury, mais qu'il a pour auteur M. Vranckx, architecte à Bruxelles !

Nous trouvons le procédé de M. Vranckx fort peu délicat, et nous serions curieux de connaître, sur ce point de droit de propriété artistique, l'avis de M. Vanderheggen et celui des membres du jury.

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.





L'architecture de la West-Flandre

I

Les villes de la West-Flandre sont peu connues, et malgré leurs nombreuses œuvres d'art, peu visitées même par les artistes. Cela tient, sans doute, à leur situation en dehors de tout centre d'affaire et un peu aussi à la mode, qui veut que nous allions chercher au loin des œuvres souvent imparfaites, alors que de véritables trésors se trouvent à notre porte. Aussi cette excursion peut-elle être envisagée sous l'aspect d'un vaste champ d'exploration.

Ce n'est pas que toutes ces villes soient bien gaies, que leur animation soit remarquable, certes non, mais le contraste même qui existe entre les larges rues et le peu d'importance de la circulation, entre l'immensité des monuments et le nombre relativement restreint des habitants ajoute à ces milieux abandonnés un sentiment de mélancolie, de poésie et de charme, qui vient ravirer le souvenir d'une grande époque disparue.

Nieuport est triste, ses rues sont désertes et silencieuses, elle paraît morte, mais toute sa splendeur passée se révèle par ses halles, par son église et par quelques maisons. Nous en avons distingué une surtout près de la gare, toute en briques, appartenant à l'époque de la Renaissance, elle porte le millésime de 1629, quoique cependant on retrouve dans le rez de chaussée et le premier étage un caractère plutôt ogival. Le pignon à gradins présente dans son centre une grande fenêtre ornée de colonnes engagées, à fûts en torsade, surmontées d'un fronton décoré d'une coquille. C'est là un parti fort employé à cette époque et que nous avons rencontré dans d'autres maisons à Furnes et à Ypres. L'aspect général est celui d'une maison bourgeoise, élégante et sobre construite avec toutes les préoccupations d'une sage économie.



La Halle aux draps est d'une époque antérieure, elle appartient au style ogival. En la voyant on se sent en présence d'une œuvre faite par les communiers, ces géants de notre histoire, qui furent d'admirables commerçants et souvent aussi de non moins admirables artistes. Le plan comprend une grande salle rectangulaire au rez-de-chaussée et à l'étage. Extérieurement du côté de la place vers la face latérale, un escalier de pierre mène directement à l'étage; cinq échoppes en saillie surmontées de pignons élancés accusent la destination de l'édifice. Entre ces parties saillantes des occulus pour le rez-de-chaussée et des fenêtres carrées pour le premier étage viennent répandre à l'intérieur l'air et la lumière. Une balustrade en pierres et briques, coupée de pinacles et flanquée sur les angles d'échauguettes en encorbellement couronne le tout. Le motif de la façade principale est une forte tour ou beffroi carré, percée de petites ouvertures et dont les angles sont surmontés de quatre tourelles hexagonales au centre desquelles émerge une flèche peu élevée.



Cet ensemble a de la grandeur dans ses masses, du mouvement et de la profondeur dans ses ombres. Pendant longtemps ce monument fut abandonné à lui-même et, suivant en cela une habitude bien nationale dont nous connaissons malheureusement plus d'un exemple, on ne se préoccupa guère des dégradations qui y survenaient. Aujourd'hui une restauration intelligente, confiée aux soins et au talent de l'architecte Buyck de Bruges tend à lui faire recouvrer son caractère primitif.

L'église est à peu de distance des Halles. Un cimetière l'isole de la place, qui elle-même est sans bruit. On y rencontre quelques pierres de forme ogivale, tristes restes échappés comme par miracle aux massacres des batailles et aux fureurs des iconoclastes qui, en 1566, pillèrent et incendièrent en dix jours, dans toute la Flandre, plus de 400 églises et couvents. Aussi, peut-on remarquer dans toutes les villes que nous avons visitées, le contraste qui existe entre les monuments civils et religieux. Les premiers sont debout attestant les gloires passées, les autres sont généralement abîmés et massacrés. On y retrouve bien encore les traces d'œuvres remarquables, mais souvent elles ne suffisent plus pour en percevoir tout le caractère, et les regrets qu'on éprouve à cet égard sont d'autant plus sensibles que des objets d'un ordre secondaire, appartenant au mobilier, dénotent chez ceux qui les ont conçus et exécutés, une entente parfaite de la forme et un respect absolu des grands principes de l'art.

C'est ainsi que dans l'église de Nieuport nous voyons des stalles en bois, de style Renaissance dont les détails empreints d'un véritable sentiment d'élégance constituent un ensemble des plus harmonieux. Nous y avons remarqué encore une plaque tumulaire en cuivre gravé et un beau bas-relief aux figures vivantes et expressives.

Nous quittons l'église. En traversant la ville, nous y rencontrons une musique de fanfare venant Dieu sait d'où; elle joue des airs vifs, gais, sautillants, des gamins la suivent, d'autres gambadent et font la roue. Sur son passage, cinq ou six fenêtres s'entr'ouvrent, nous y voyons poindre quelques têtes de bonnes femmes étonnées: la musique passe, disparaît, les fenêtres se ferment, le bruit cesse, et la ville reprend son aspect morne et désolé.

Deux heures après nous étions à Furnes; nous la voyons pavoisée de couleurs nationales. Tout est à la joie, on inaugure un chemin de fer vicinal, on y reçoit des ministres et naturellement on y festine.

Ces bons Flamands... il faut que cela mange !

dit quelque part Victor Hugo. Cela est vrai, mais si un droit d'auteur devait être perçu à cet égard, il faut convenir que de Paris jusqu'à Rome ce droit-là serait assez productif. Le banquet a lieu au Palais de Justice. Ce mot « Palais » nous paraît bien prétentieux, étant donné l'édifice auquel il s'applique; nous préférerions maison de justice. Dame Thémis ne s'en plaindrait guère, car la maison est de bonne apparence et, si elle n'ac-

cuse point la somptuosité, elle présente discrètement un air de bien-être et de confort. Elle est tout en briques, elle a de grands nus séparant les vides et de fortes moulures contournant les fenêtres, des arcs en anse de panier, de nombreux ornements, des frises en triglyphes, des frontons et des pignons. Mais je ne sais ce qu'on doit y admirer le plus, ou de l'ordonnance si sage de la composition, ou du style si particulier de la Renaissance, ou des soins apportés à l'exécution. La brique est non seulement taillée, mais encore sculptée; elle a de la délicatesse, de la force, je dirais même de la sensibilité dans le modelé. Et ajoutez à cela les différentes tonalités, jaunâtres et carminées, la valeur des tons, plus pâles ou plus foncés, et le doux babillement des joints rayonnant les ombres, zébrant les lumières et jetant dans tout cet ensemble ses multiples divisions et ses notes claires, vives, sautillantes et harmonieuses. La brique est ici dans son domaine. Elle a du mouvement, de la chaleur, de la vie; elle prend des airs gais et enjoués.

Ce n'est pas cependant que je dédaigne la pierre de grand appareil, elle a son emploi marqué dans les édifices de grande importance ou de sévérité voulue. Elle peut aussi, dans certains autres, comme celui de l'hôtel de ville, se soumettre aux petits panneaux, surtout quand ceux ci forment pilastres et reçoivent comme couronnement un entablement complet. Mais cette ordonnance, alors même qu'elle est de bonne proportion, comme c'est le cas pour l'hôtel de ville, est moins sentie, moins personnelle.



L'imagination de l'artiste créateur est arrêtée par le cadre même qu'il s'est choisi; nous y rencontrons un arrangement flamand, mais nous n'y voyons pas le véritable art flamand. Il semble du reste qu'ici, il se soit recueilli pour s'élancer dans l'air avec le beffroi dont la silhouette mouvementée et pittoresque domine les environs et jette sa note vibrante et pétillante dans l'ensemble de la place, où viennent se grouper encore des maisons à gradins analogues à celle que j'ai décrite à Nieuport.

Il faut aller jusqu'à Dixmude pour rencontrer une église intéressante, non pas tant par son architecture qui fut remaniée à différentes époques, mais bien plutôt par le mobilier qu'on y découvre. Le jubé, de style ogival flamboyant, a une réputation énorme. Disons de suite que comme œuvre architecturale il ne nous plaît guère. Au point de vue du travail, c'est cependant une merveille, mais dans laquelle le rôle de la pierre disparaît ou, si elle figure encore, c'est plutôt à l'état de métal précieux, ciselé et ornementé, comme une châsse d'or ou d'argent.

Les stalles ou banc d'œuvres sont, sous ce rapport, mieux entendues, et quoique très ouvragées, la forme générale a conservé toute sa pureté, les ornements sont de bon goût et les détails fins et élégants. Nous y avons encore remarqué les fonts baptismaux en marbre et cuivre et son support en fer forgé.

Dixmude est aussi remarquable par une œuvre toute moderne, son hôtel de ville, dû au talent de l'architecte Delacenserie, de Bruges. Nous y avons retrouvé les qualités si originales et si pondérées qui distinguent les œuvres de notre éminent collègue. Le beffroi, toutefois, nous a paru bien tourmenté.

R. Z.

(A continuer.)



CORRESPONDANCE

Nous avons reçu de l'autorité communale de Nieuport la lettre suivante, en réponse à l'article intitulé : *Peinture murale à Nieuport,* publié dans notre 3e livraison, col.

Nous nous faisons un devoir de la publier :

Nieuport, 7 mai 1887.

L'article intitulé : *Peinture murale à Nieuport,* qui a paru dans la livraison du mois de mars, contient des inexactitudes auxquelles il convient de répondre; il s'y trouve dit que l'administration communale a perdu de vue cette découverte; or, par notre lettre du 28 septembre 1886, nous signalions déjà à Monsieur le gouverneur de la province l'existence de peintures murales à l'église, et le 22 octobre, Monsieur le commissaire d'arrondissement nous écrivait de vouloir arrêter les travaux de badigeonnage jusqu'à l'arrivée de la Commission Royale des Monuments; depuis lors ces travaux n'ont pas été repris; voici maintenant les faits qui se sont passés : dès que le collège échevinal eut connaissance de la découverte qu'on venait de faire à l'église, il s'est rendu sur les lieux accompagné de M. Quaegebeur, membre du bureau des marguilliers, là on s'est trouvé en présence de quelques vestiges de peinture murale mis à nu aux endroits où l'ancien badigeon s'était écaillé; entretemps est arrivé M. Alexandre De Roo, président de la fabrique d'église, et de commun accord on a décidé d'arrêter les travaux et de faire venir M. Van Houtte, architecte à Courtrai, chargé de la direction; M. Van Houtte s'est empressé de déférer à la demande qui lui fut faite; il a examiné le tout avec le plus grand soin en conseillant de prévenir sans retard Monsieur le gouverneur de la province de la découverte faite et de laisser intactes les parties de l'église présentant des traces de peinture murale. Tous ces conseils ont été ponctuellement suivis.

Quelques jours plus tard est arrivé M. Naert, architecte inspecteur de la province, délégué par Monsieur le gouverneur, pour examiner les peintures découvertes; nous ignorons le rapport qu'il aura fait à son supérieur, mais il a approuvé toutes les mesures que nous avons prises; nous avons reçu ensuite la visite de Monseigneur le chanoine Bethune et de M. Delacenserie, architecte de la ville de Bruges; ces Messieurs étaient délégués par la Commission Royale des Monuments. Ils ont constaté d'abord qu'il n'y avait que les piliers du transept qui portaient des traces de peinture; ils ont fait enlever un grand catalogue en bois portant les noms des membres de la confrérie du Saint Sacrement et qui cachait en grande partie le pilier de gauche, on a mis ainsi à découvert une inscription en langue flamande et d'autres fragments de peintures. Nous ignorons également le rapport que ces Messieurs auront fait, mais entretemps qu'une décision intervienne, le travail de badigeonnage est resté en *statu quo*. Quant à l'enlèvement de l'ancien badigeon qui aurait été fait par des mains inexpérimentées, cette assertion est complètement fausse, puisque c'est pour ainsi dire l'œuvre même de MM. Van Houtte, Naert et Delacenserie, qui l'ont fait en grande partie de leurs propres mains [illegible]

Il y a donc [illegible] négligence imputée par l'auteur de l'article à l'administration communale et à la fabrique d'église, et de la conduite qu'ils ont tenue; elles ne méritent donc pas le reproche [illegible] *des petites villes qui portent si peu d'intérêt aux choses de l'art.* Que notre jeune concitoyen tâche [illegible], d'être mieux inspiré quand il jugera à propos de mettre en évidence les autorités locales.

Au nom du Conseil communal de Nieuport :
[illegible]
[illegible] De Roo



CONCOURS

Concours international pour les Constructions

A ÉRIGER DANS LES JARDINS

de l'Exposition du Grand Concours international des Sciences et de l'Industrie, Bruxelles 1888

PROGRAMME



Cafés, buvettes, débits divers de cigares, thé, liqueurs, vins, pâtisseries, eau de Seltz, extraits de viande, bouillon, chocolat, glace, laiteries, boulangeries, bijouteries, imprimeries, ventes diverses, etc., etc....

Habitations avec ateliers de petits métiers, tirs, panoramas, kiosques pour la vente de journaux, magasins de jouets d'enfants, costumes, etc., etc....

En vue d'arriver à un effet d'ensemble artistique et afin d'indiquer aux concessionnaires la voie à suivre et le caractère à donner à leurs installations, le Comité exécutif du Grand Concours International ouvre un concours international pour les constructions à ériger dans les jardins, auquel pourront prendre part tous les architectes belges et étrangers.

Le Comité exécutif organisera une exposition des projets présentés.

Il invitera les demandeurs de concessions à signaler les plans dont le style pourrait leur convenir et les mettra en rapport avec les architectes, afin de s'entendre avec eux pour la rédaction des dessins définitifs et pour la direction des travaux.

Les constructions pourront être réalisées soit en matériaux naturels, soit mi-partie en matériaux naturels, mi-partie en décors, soit en décors. La préférence toutefois sera accordée au premier mode d'exécution. *(Ceci est une condition du concours même.)*

RÈGLEMENT.

ARTICLE 1er.

Object du concours.

A. Ensemble de constructions isolées ou groupées par deux ou trois au maximum.

Les façades et les intérieurs de ces constructions seront inspirés des monuments et maisons du moyen âge et de la renaissance existant en Belgique, de manière à reconstituer, pour les visiteurs, des parties complètes de nos anciennes constructions et habitations.

La vente s'y ferait par des personnes en costumes de l'époque de ces constructions.

Toutes ces constructions seraient précédées de petits jardinets d'environ cinq mètres de profondeur qui pourraient être clôturés; les clôtures ne pourraient avoir plus d'un mètre de hauteur. Elles seraient élevées dans la voie demi-circulaire à l'entrée des jardins.

B. Constructions isolées, pouvant servir à divers usages, pour lesquelles aucun style n'est imposé.

Ces installations se feraient dans les autres parties des jardins.

ARTICLE 2

Les plans, façades et coupes de ces constructions devront être présentés à l'état de croquis ou d'esquisses à l'échelle de 0m01 par mètre. Les projets dessinés à une autre échelle seront exclus du concours.

Les projets devront être déposés au plus tard le 9 août 1887 au siège du Comité exécutif du Grand Concours International, 22, rue des Palais, Bruxelles.

Tous les dessins devront être fixés sur châssis.

Les projets porteront une devise ou une marque qui sera répétée sur deux enveloppes cachetées jointes à l'envoi; l'une portant pour suscription : *nom du concurrent*, dans laquelle on placera, un billet portant les nom, prénoms et adresse de l'auteur; l'autre portant pour suscription : *Bulletin de vote,* destinée à recevoir un billet portant les noms et prénoms de deux architectes que le concurrent propose pour faire partie du jury.

Le bureau du Comité de la classe 50 B fera le dépouillement de ces votes; les deux architectes ayant obtenu le plus grand nombre de voix feront de droit partie du jury. En cas de ballottage, le bureau du Comité de la classe 50 B choisira parmi les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix.

ARTICLE 3.

Cinq primes de 200 francs pour les constructions mentionnées à l'article 1er, *A;* et cinq primes de 200 francs pour les constructions mentionnées à l'article 1er, *B*, seront attribuées aux meilleurs projets; des mentions honorables pourront être décernées en sus de ces primes.

ARTICLE 4.

Les projets pourront être présentés en nombre indéterminé par chaque architecte; plusieurs primes pourront être accordées à un même auteur.

Les concurrents qui se seraient fait connaître avant la décision du jury seront exclus du concours, et les plans ou projets qu'ils auraient envoyés resteront la propriété de la Société du Grand Concours International, qui ne leur devra aucune indemnité de ce chef.

ARTICLE 5.

Le jury sera composé de quatre membres du Comité exécutif, des membres du bureau de la subdivision 50 B de la Commission chargée de préparer les concours et d'encourager la participation des producteurs belges, d'un délégué de la Société Centrale d'architecture de Belgique et de deux architectes élus en conformité de l'article 2.

Le jury seul pourra ouvrir les enveloppes portant la devise des plans primés et contenant les noms des auteurs.

Il fera connaître les devises des plans ayant obtenu des mentions honorables. Les noms des auteurs ne seront publiés que sur la demande expresse de ceux-ci.

Les décisions du jury seront proclamées dans le mois qui suivra le dépôt des projets.



Outre ceux qui seront primés ou mentionnés, le jury désignera les projets qui ne seront pas classés et qui ne devront pas être exposés.

Le Comité exécutif se réserve le droit de ne pas autoriser l'exécution de ces projets.

ARTICLE 6.

Les projets seront exposés avant et après le jugement; ils seront remis aux concurrents lors des conventions à intervenir éventuellement avec les concessionnaires des constructions à ériger.

Les architectes primés seront autorisés à mettre en évidence leurs noms et qualités sur des cartels fixés aux constructions exécutées. Ces cartels seront conformes au modèle adopté par la Société anonyme du Grand Concours.

Bruxelles, le 9 juin 1887.

Le Président de la Société anonyme du Grand Concours,
(Signé) LÉON SOMZÉE.

Concours pour l'établissement d'un « Kursaal » à Bruxelles

Procès verbal de la séance du jury.

Le jury s'est réuni le 27 mai 1887, à 10 heures.

Sont présents : MM. Buls, Dremel, respectivement président et vice-président de la Société « Bruxelles-Attractions », MM. Julien Dillens, président de l'Essor; Jules Brunfaut, président de la Société Centrale d'architecture, et MM. Baes, Beyaert, Bordiau et Janlet, architectes, désignés par les concurrents.

En conformité de l'article 6 du règlement du concours, le jury procède à l'examen des projets exposés.

Après quelques observations, il écarte les projets portant pour devises : *A. B. dans un cercle; Utile et agréable pour l'amusement; Esquisse dans un triangle; Compas et Equerre; Palais de cristal; Travail, honneur, patrie; J. J. H; A cœur vaillant, rien d'impossible;* les défauts dans la distribution des plans et la faiblesse de composition des façades ne permettant pas de les retenir pour la seconde épreuve.

Les projets portant pour devises : *Pax; Presto; Inconnu; Persévérance; Un croissant;* restent seuls en présence.

1° L'auteur du projet *Pax* a fait preuve d'un talent original dans l'étude des façades qui manquent cependant d'unité, mais il a adopté pour le plan, un parti qui ne répond, en aucune façon, au programme du concours; la salle des fêtes, de forme circulaire, serait défectueuse au point de vue de l'acoustique; elle est, de plus, fermée de toutes parts, alors qu'elle aurait dû être largement ouverte vers le jardin; enfin, certains locaux secondaires laissent beaucoup à désirer et le caractère de l'ensemble ne répond pas à la destination de l'édifice.

2° Le plan du projet *Presto* a le défaut de diviser le jardin en deux parties, ce qui ne permettrait pas à un public nombreux d'assister aux concerts en plein air; la salle de fêtes, ne présentant en plan et en coupe que des surfaces circulaires, ne peut convenir pour des auditions musicales.

Les façades, assez rudimentaires, ont certaines parties hors d'échelle.

3° Les façades et coupes du projet *Inconnu* sont d'une composition banale et mal équilibrée; les dispositions du plan sont mal combinées, et de plus le bâtiment du « Kursaal » est placé au centre du terrain, ce qui rend l'usage du jardin impossible.

4° Le projet *Persévérance* se fait remarquer par les aménagements pratiques du plan, la distinction des façades et coupes et le goût des détails; le Kursaal, longeant la place Quetelet, laisse au jardin l'importance voulue.

5° L'agencement général du plan *Croissant* manque de simplicité, et la façade, bien qu'accusant une recherche marquée du caractère propre à ce genre d'édifice, a certaines parties qui ne sont nullement reliées à l'ensemble, notamment les hémicycles et l'attique.

Le jury écarte les projets *Pax*, *Presto* et *Inconnu* comme présentant des défauts qui ne pourraient être corrigés par une nouvelle étude et admet à la seconde épreuve du concours les projets PERSÉVÉRANCE et CROISSANT; ces décisions sont prises à l'unanimité.

Ce jury décide de se réunir à nouveau le lundi 6 juin prochain à 1 1/2 heure, à l'effet d'établir de commun accord un

programme des modifications à effectuer par leurs auteurs aux projets primés.

La séance est levée à 11 heures 15 minutes.

(Signé) Buls, Dremel, J. Dillens, Brunfaut, Baes, Beyaert, Bordiau et Janlet.

Concours triennal d'architecture de l'Académie de Bruxelles

Le concours triennal d'architecture de l'Académie de Bruxelles a été jugé le mois dernier.

Les concurrents, au nombre de douze, avaient pour sujet de programme un musée d'histoire naturelle. Ce programme rendu difficile par certains points accessoires n'a été compris que par deux concurrents.

Le plan de M. Horta, qui a obtenu le prix, est réellement bien venu. Il a cette clarté et cette simplicité de lignes qui font le mérite des plans académiques; la façade, assez élégante, pourra à l'étude devenir une très bonne chose.

M. de Wulf a obtenu une mention et une prime de 500 fr. Son plan, bien comme parti, semble être fait à deux échelles différentes. La grande galerie écrase tous les locaux groupés autour d'elle. Les mêmes défauts se remarquent en façade.

Les esquisses de MM. Horta et de Wulf sont rendues habilement. Celle de M. de Wulf surtout se fait remarquer par une sûreté de main peu ordinaire.

Concours pour la construction d'un Palais de Justice et d'un Dépôt d'archives, à Nivelles

Le jury de ce concours sera composé comme suit :

M. le Gouverneur de la province, président; MM. Dustin et Lacourt, députés permanents; MM. Monnoyer et Pangaert d'Opdorp, conseillers provinciaux; M. le Président du Tribunal de première instance de Nivelles; M. de Burlet, bourgmestre de Nivelles; M. Heyninckx, architecte principal des bâtiments civils, délégué du Gouvernement; MM. Henri Beyaert et J. Baes, architectes désignés par la Députation permanente; M. Brunfaut, président de la Société centrale d'Architecture; plus quatre architectes à désigner par les concurrents.

Nous attirons l'attention de nos confrères sur les noms des architectes faisant partie du jury; il est indispensable, afin d'éviter un double emploi et l'annulation des votes, que les concurrents portent leur choix sur d'autres architectes que ceux ci-dessus désignés.

Nous félicitons vivement M. P. Dustin, député permanent, de l'initiative qu'il a prise d'organiser ce concours. Le programme qu'il a élaboré a reçu l'approbation de tous les architectes.

Concours pour le monument Rogier

L'administration communale de Saint Josse-ten-Noode fait appel aux sculpteurs pour le monument funéraire à ériger à Charles Rogier, dans le cimetière communal; nous ne connaissons pas les conditions de ce concours restreint, auquel on aurait pu, nous paraît-il, convier aussi les architectes, mais nous espérons que l'expérience, que les édiles de Saint Josse-ten-Noode viennent de faire pour le concours de l'hôpital, les engagera à organiser celui-ci un peu plus sérieusement.

Concours pour l'érection d'un hôpital à Saint-Josse-ten-Noode

Une exposition publique des projets envoyés à ce concours a eu lieu les 15, 19 et 22 mai, dans les locaux de l'école de dessin, rue du Chalet. L'administration communale, voulant probablement atténuer la mauvaise impression que son étrange programme avait causée dans le public, a, comme il convient, invité celui-ci à venir apprécier la valeur des envois *avant* la réunion du jury.

Ainsi que nous l'avons prédit (1re livraison 1887, col. 14), l'ensemble des plans présentés est d'une grande faiblesse et le concours risque fort de ne produire aucun résultat sérieux.

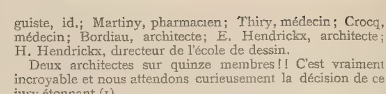
Malgré les conditions vagues et en même temps draconiennes du programme (?), ce concours a réuni 18 projets dont les devis varient de 186,500 à 609,000 francs!

Il est vraiment déplorable de voir les concurrents s'ingénier à faire des projets sur des données incomplètes et surtout sans être fixés sur la somme à dépenser.

Tout cela représente beaucoup de travail perdu, chose dont les édiles de Saint-Josse-ten-Noode ne se sont pas rendu compte en rédigeant leur programme et qui démontre leur parfaite ignorance en matière de concours.

La composition de la commission chargée d'examiner les projets présentés est plus que bizarre :

MM. Steurs, avocat, bourgmestre; La Haye, avocat, président des hospices civils; Belval, secrétaire des hospices civils; Poplimont, ingénieur, échevin des travaux publics; Dugardin, professeur, échevin des finances; Parys, médecin, conseiller communal; Urban, directeur du Grand Central, id.; Dreulette, maçon entrepreneur, id.; Van Hoeck, dro-


guiste, id.; Martiny, pharmacien; Thiry, médecin; Crocq, médecin; Bordiau, architecte; E. Hendrickx, architecte; H. Hendrickx, directeur de l'école de dessin.

Deux architectes sur quinze membres!! C'est vraiment incroyable et nous attendons curieusement la décision de ce jury étonnant (1).

Nous allons examiner ceux des projets exposés qui, pour différentes raisons, méritent d'être mentionnés :

N° 2. L'Hygiène prime le luxe. — Très mauvais plan d'ensemble. Pavillons par trop isolés et manquant de communications.

Dessins parfaitement rendus, mais le projet n'est en somme que l'exposition d'un type breveté de salle de malades assez bien étudié. Pour le reste c'est incomplet et cela manque totalement de confortable; aussi, ce projet semble-t-il le moins cher.

Nos 5. 9 et 6. Liberté I. — Égalité II. — Fraternité III. — Tous trois du même auteur.

Plans un peu confus, à étage. Salles de malades mal disposées. Façade assez bien traitée, sauf certains détails d'un goût douteux et l'habitation du concierge qui semble une annexe ajoutée après coup.

N° 13. Air et Lumière. — Plan bizarre, dont l'auteur s'est payé le luxe d'une maquette en plâtre. Entrée à l'angle des rues Verbist et Wauvermans. Salles de malades isolées, placées diagonalement avec galeries. Bâtiments d'administration mal disposées.

Façades mal dessinées et manquant d'ensemble.

N° 18. Oultre-Mieulx. — Projet bien rendu, habilement présenté, mais dans un cadre trop décoratif. Plan présentant des qualités d'ensemble, mais peu admissible sous le rapport de l'hygiène.

Trop d'étages pour un hôpital. Les salles d'opérations et les salles des malades payants sont au deuxième étage! C'est un peu haut.

Les pavillons de malades, à deux étages, sont isolés les uns des autres; ils sont de forme circulaire, comme à l'hôpital d'Anvers; disposition très controversée par les autorités médicales.

A signaler le passage pour les voitures de malades, en communication directe avec les services.

Façades : dessin très lâché, manque de composition. Nous ne croyons pas l'administration communale disposée à dépenser les 609,000 francs que comporte le devis de ce projet.

En résumé, si le concours est loin d'être brillant, l'administration ne doit s'en prendre qu'à elle-même et à son incompétence en fait d'organisation de concours.

Nous le répétons encore, nous le répéterons toujours, les concours ne peuvent donner de bons résultats qu'à la condition d'être bien organisés et de façon à attirer un plus grand nombre d'architectes sérieux.



L'Art ancien en Belgique et les Architectes allemands

La Renaissance en Belgique et en Hollande, par M. Franz Ewerbeck.
Restaurations belges, par M. Schill.
L'Art [illegible], par M. Van Fizenne (2).

Nous étions quelques-uns dernièrement à causer de la règle et du compas — ce qui est tout naturel entre architectes, lorsqu'en parlant de notre ancienne architecture nationale, quelqu'un émit le regret de ne pas connaître d'ouvrage sérieux donnant les relevés des principaux édifices de la Renaissance flamande et néerlandaise.

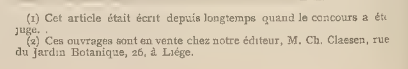
— Et l'ouvrage de Ewerbeck?

— Connais pas!

Très étonné et piqué au jeu, la question posée par nous à d'autres reçut la même réponse.

Et voilà pourquoi nous allons, en quelques lignes — dérobées aux sévères travaux d'ordre matériel qui occupent d'ordinaire cette place — essayer de donner quelques notions sur un bien charmant ouvrage.




(1) Cet article était écrit depuis longtemps quand le concours a été jugé.

(2) Ces ouvrages sont en vente chez notre éditeur, M. Ch. Claesen, rue du Jardin Botanique, 26, à Liège.



Fragment du monument de Guillaume de Croy, à Enghien.

Mais tout d'abord, disons que M. Ewerbeck est premier professeur à l'École polytechnique d'Aix-la-Chapelle, et Allemand, par conséquent. Son livre, comme celui de M. Schill, *Reiseskissen aus Belgien*, est édité en Allemagne. Ce qui prouve combien, ce que notre enseignement artistique néglige comme un art inférieur, est prisé à l'étranger. Il est vrai que nul n'est prophète dans son pays.

M. Ewerbeck, en effet, ne se contente pas de venir, à la suite de notre regretté compatriote, Edmond Loran, recueillir chez nous « les restes de notre art national »; il emmène avec lui ses élèves et, le crayon à la main, tous viennent étudier nos trésors d'art ancien.

Cela se fait au moyen de subsides du gouvernement allemand.

Involontairement on rapproche de ce fait, la coupable indifférence où on laisse chez nous l'enseignement de l'archéologie nationale, on songe au superbe dédain de nos écoles pour tous ces gracieux produits des siècles passés, et surtout aux tristes résultats de cet état de choses : les malencontreuses restaurations qui ont mutilé et saccagé tant de nos édifices, si bien que destruction et restauration sont devenus presque synonymes en cette matière.

Cette indifférence de l'enseignement académique pour notre art ancien est tellement grande que dernièrement, au cours d'un examen dans une de nos Académies, on put entendre la conversation suivante :

— Au point de vue archéologique, donnez-nous quelques notions sur les monuments les plus intéressants d'Anvers :

L'élève (un très brillant sujet ...) ...!

Vous n'y êtes peut-être jamais allé ?

Si... mais...

Eh bien ?

— Je n'ai vu à Anvers que le port.

— Tiens, et rien d'autre?

— Oh! si... le Jardin zoologique!

— Et vous n'avez pas vu Notre-Dame, les Rubens, le Musée Plantin?

— Mais non...

Il avait raison, au fond, cet élève; pourquoi faire voir tout cela? Il se préparait à un examen académique. — Que lui importait la gothique Notre-Dame, les beautés de Rubens ou les gracieux fragments Renaissance du Musée Plantin. Il avait bûché ses « antiques ». Il n'avait pas à voir autre chose.

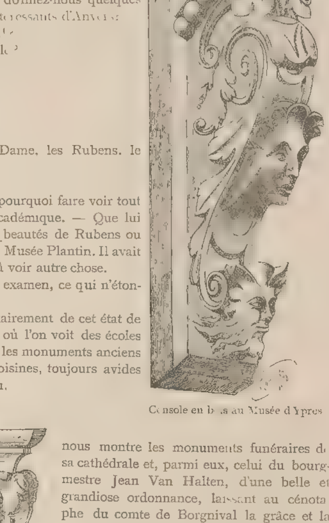
Ajoutons qu'il a très bien passé son examen, ce qui n'étonnera personne.

Je le répète, on rapproche involontairement de cet état de choses ce qui se passe en Allemagne, où l'on voit des écoles d'architecture aller en groupes relever les monuments anciens de leur pays et même des contrées voisines, toujours avides de s'instruire, d'apprendre du nouveau.

Console en bois au Musée d'Ypres

La publication d'albums, renfermant tous les détails glanés à droite et à gauche, comme le font les élèves des écoles d'Aix-la-Chapelle et de Stuttgart, est un des résultats de ces excursions. On sent à chaque page, en les feuilletant, l'œuvre de dessinateurs rompus à des ouvrages de ce genre et qui s'y sont appliqués de longue date.

En France, si l'enseignement n'est à ce point de vue guère plus avancé que le nôtre, il y a au moins, à côté de lui, toute une école de restauration, produit de la brillante efflorescence de l'art romantique et de l'influence des Viollet-le-Duc et des Lassus, qui relèvent avec un admirable talent, les anciens édifices.



Chapiteau du monument de Guillaume de Croy, à Enghien

nous montre les monuments funéraires de sa cathédrale et, parmi eux, celui du bourgmestre Jean Van Halten, d'une belle et grandiose ordonnance, laissant au cénotaphe du comte de Borgnival la grâce et la délicatesse. Puis, voici le tombeau d'Engelbert de Nassau, dont tous les détails sont dessinés d'une façon réellement remarquable. De Dordrecht, nous allons à Anvers visiter le Musée Plantin, à la suite de M. Ewerbeck, ce qui est assurément un voyage charmant en si spirituelle compagnie. Les portes, les cheminées, les chaises, les rampes d'escalier, les lits, les bahuts qui ornent ce petit « Pompéi » de la Renaissance attirent tour à tour son attention, et il nous en rend avec bonheur

Mais il est juste d'ajouter que là des ressources abondantes sont mises à leur disposition, ce qui n'a pas lieu en Belgique. Aussi l'art du relevé y est il absolument négligé et, par dérivé, la restauration de nos vieux monuments. Pour remédier à cet état de choses, il serait indispensable de voir créer un cours d'*Archéologie nationale* dans chacune de nos Académies et d'ouvrir des concours de *relevés* organisés par nos Sociétés architecturales, comme cela se fait à Lyon et en Angleterre.

Quoi qu'il en soit, et sans insister davantage, faisons une rapide revue de l'ouvrage de M. Ewerbeck, qu'il exécute avec la collaboration de deux de ses élèves, MM. Neumeister et Mouris.

Visiblement inspiré de la *Deutsche Renaissance*, de A. Ortwein, il est, comme ce dernier ouvrage, divisé en cahiers, comprenant chacun les monuments d'une ou de deux villes. Douze cahiers forment un volume et, à ce jour, deux d'entre eux ont vu le jour.

Dans le premier, nous rencontrons tout d'abord Breda, qui

tous les détails.

Mais l'on revient toujours
A ses premiers amours.

Retournons donc à Dordrecht. Voici les maisons du XVIe siècle avec leurs pittoresques lignes, des portes et entrées de ville, et enfin les stalles de la cathédrale avec leurs jouées d'un travail si délicat et leurs détails *contrefaits suivant l'antique*. L'œuvre de *Jean Terwens* d'Amsterdam a trouvé un interprète digne d'elle, ce qui n'est pas peu dire.

Nous sommes forcés de l'avouer, l'auteur nous ramène à Anvers et du même coup à Malines. Qui sait, nous reviendrons peut-être à Dordrecht.

Tout d'abord, le voici nous croquant la charmante tourelle qui fait tout l'intérêt du Marché-aux-Grains de la ville archiépiscopale, et que son propriétaire faillit abattre il n'y a pas bien longtemps; puis des portes, des pignons d'Anvers et, parmi eux, la belle maison des Arbalétriers.

La façade élevée par les Poissonniers malinois et l'hôtel de

Busleyden précèdent l'hôtel de ville d'Anvers, dont, à titre de détail, voici la cheminée de *Pierre Coecke,* d'Alost (primitivement à Tongerloo).

A propos du palais de justice de Malines, l'impartialité m'oblige à dire que la bonne foi de l'auteur s'est laissée surprendre. Il a intercalé des ajoutes modernes — sans aucun doute très dignes d'intérêt — et il ne nous dit pas leur jeune âge. Péché très véniel, qui n'est qu'à la louange du restaurateur du palais de Marguerite d'Autriche, M. Blomme. Sa restauration est tout à fait remarquable — en voilà la preuve.

Ypres est visité ensuite.

Là une vue des halles, du « Nieuw Werk », des détails de l'église Saint-Martin et quantité d'autres morceaux, nous montrent combien l'art était en honneur dans notre ancienne et industrieuse cité d'Ypres.

La Haye avec son hôtel de ville, et quelques motifs pris dans la grande église termine le volume.

Le superbe retable de Notre-Dame de Hal, que Gailhabaud avait déjà mis en lumière, ouvre le second volume; puis viennent des détails du célèbre portail d'Audenarde.

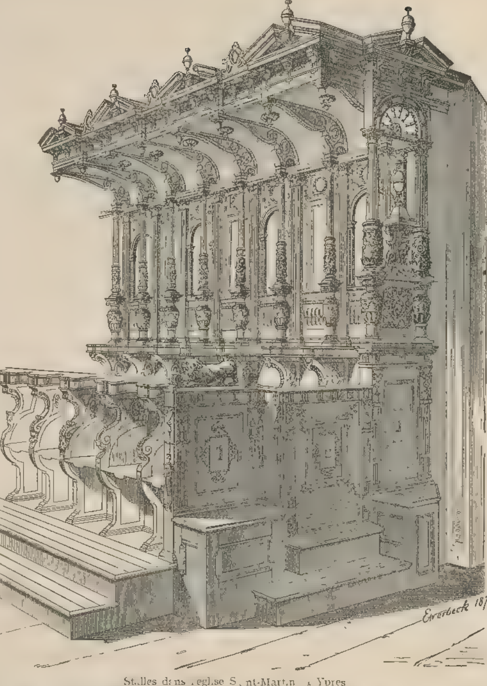
Nous trouvons le rendu des riches arabesques de *Paul Van Schelden* un peu sec. Il n'en est pas de même pour les fragments, d'un précieux fini, qui nous montrent ce que la ville de Louvain possède encore de ses anciennes richesses artistiques.

Nous aurions beaucoup à dire concernant Delft et Gouda, si nous n'étions pressés de parler des planches qui nous « racontent » les merveilles d'Harlem et de Leyde. L'ancienne boucherie de la première de ces deux cités, œuvre de *Liévin de Key,* donne à M. Ewerbeck occasion de montrer tout ce que son habile crayon peut comme fermeté et souplesse de tracé.

Nous aimons moins le rendu des maisons de Harlem, qui viennent ensuite. Les planches précédentes nous rendent difficiles.

Les dessins de la porte de Hoorn sont, eux, très louables.

Nous les avons revus avec plaisir dans la *Revue d'Architecture,* de M. César Daly, et dans l'*Architectonische Rundschau.* A signaler encore la cheminée de Fraenecker et le gentil petit hôtel de ville de cette même cité; les tabernacles de Léau et de Suerbempte, très bien rendus; quelques détails provenant



Stalles dans l'église Saint-Martin à Ypres



Maison en briques, à Ypres.

de Bruges et parmi eux le greffe, d'après la planche publiée en 1885 par *l'Émulation;* le tombeau d'Enghien, etc.

Leyde nous montre, outre ce que nous avons cité tantôt, les maisons « au Galgewater » et du « pays rhénan », dues à *Liévin de Key,* comme la boucherie d'Harlem. Les villes de Delft, d'Amsterdam, le Bois-le-Duc fournissent quantité de détails intéressants, qui terminent le second volume.

Voilà dans leurs lignes générales les deux premiers volumes de l'ouvrage de M. Ewerbeck.

Certes, l'auteur n'a pas voulu faire un traité d'archéologie de la Renaissance aux Pays-Bas. Il n'entend pas, quoique armé de documents historiques nombreux et fort de longues études de critique et d'art, nous donner, une histoire de l'art. Non, son but est tout simplement de fournir aux artistes, aux artisans, à tous ceux qui puisent à la coupe du passé pour enfanter l'art du présent, de bons modèles choisis au crible d'une critique impartiale et sans parti pris. Ce sont des motifs de tous genres mis à la portée de tous. De cette façon chacun pourra y butiner les principes qui faisaient la puissance de nos anciens artistes, les secrets longuement conservés et perfectionnés au sein des corporations, et cette vie intense, cette fougue, ce coloris puissant qui font des œuvres de l'art flamand, des morceaux artistiques d'une si grande énergie vitale. On se sent plus grand devant ces œuvres parce qu'on y sent le cœur d'artistes ou plutôt d'hommes doués d'une vie exubérante, des Flamands, en un mot, et qu'on y retrouve d'énergiques aspirations à exprimer cette belle et riche nature de la Flandre et de la Hollande. Il y a dans tous ces morceaux comme une impression de bonne et facile vie, de large subvenance, et même dans leurs défauts, ils sont bien conformes à l'esprit flamand, lourd en apparence, mais rempli de piquants imprévus pour ceux qui pénètrent dans son intimité.

M. Ewerbeck a eu raison de se dévouer à faire connaître tous ces fragments. Son livre, publié dans d'excellentes conditions, ira porter à l'étranger, une partie de l'héritage artistique de nos pères et comme aux xve et xvie siècles, alors que nos artistes se répandaient par toute l'Europe, semant de droite et de gauche les précieux produits de leur talent,

il ira partout proclamer l'excellence de l'art des Pays-Bas.

* * *

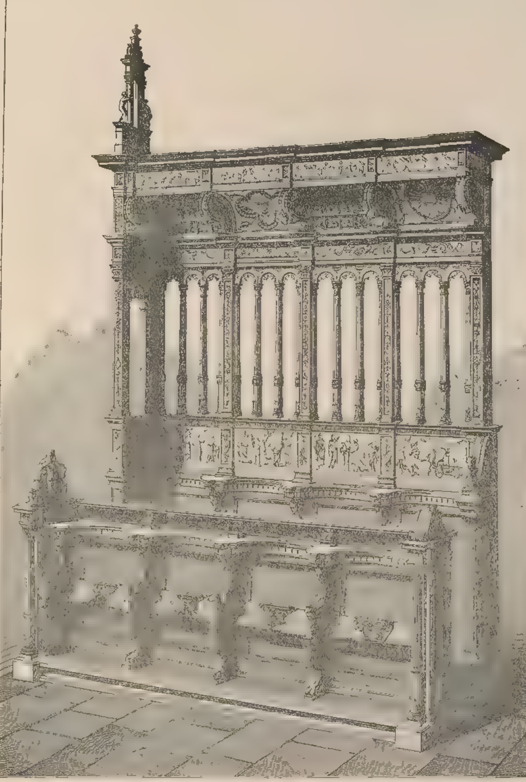
Un autre architecte d'Aix-la-Chapelle, M. Von Fizenne, vient de terminer son ouvrage : *l'Art monumental au Moyen-Age*, qui, sous ce titre un peu large, contient toute une série de relevés des monuments mosans des deux Limbourgs et de la province de Liége.

A l'inverse de M. Ewerbeck, l'auteur de cet ouvrage sacrifie au génie du moyen âge et m'a tout l'air de regarder les artistes de la Renaissance avec peu de sympathie.

Nous ne lui en ferons pas un grief, -ce sont là convictions artistiques qui ne nous plaisent qu'en partie, mais...

Seulement, qu'il nous permette de le lui dire : cette pensée de M. de Reichensperger, qu'il met en exergue de son travail: « L'art du moyen « âge était une langue « universelle, susceptible d'un perfectionne- « ment continuel et qui, « selon les nations et « les époques, formait « les dialectes les plus « variés », nous paraît entachée d'une prud'homie d'un excellent tonneau.

A moins qu'en allemand cela ne signifie tout autre chose.



Stalles, à Dordrecht

Mais n'appuyons pas trop sur ces « bagatelles de la porte » et sans plus tergiverser, entrons... au cœur du sujet.

Dans un court avant-propos, notre honoré confrère explique son but : Il veut être pratique. Donc, pas de relevés de cathédrales, pas de palais; des églises de modeste importance, des maisons, des objets d'usage journalier, de façon à être utile aux « quatre-vingt dix-neuf centièmes des architectes ». La proportion n'est pas de nous.

Cette façon d'envisager son but ne nous déplaît pas; c'est pourquoi nous trouverions peu fondées les « critiques malveillantes, l'indifférence, le mépris » que semble en partie attendre l'auteur tout en étant bien décidé à ne pas s'en laisser rebuter.

Tout au contraire, nous trouvons que, si pas dans son but, — la rénovation de l'art chrétien — du moins dans ses effets — la connaissance de ce même art, – son livre est digne d'encouragements.

Il est composé de petites monographies d'églises du Limbourg comme celles d'Aldeneyk, de Susteren, qui nous montre sa sévère silhouette romane, d'Odilienberg, d'un très grand intérêt architectural et de Maestricht (église des frères prêcheurs), dont quelques morceaux ne manquent pas d'intérêt.

La Province Rhénane fournit à M. Von Fizenne, les belles églises de Waldfeucht et de Saint-Gangulphe, à Heinsberg, tandis que les environs de Liége sont représentés par l'église de Tilleur, d'un bien mince mérite.

Mais l'ouvrage ne se compose pas uniquement de cette façon ; loin de négliger le contenu pour le contenant, l'auteur s'est attaché avec juste raison à nous faire connaître une quantité de charmants objets qui peuplent les édifices du culte.

C'est ainsi que le beau tabernacle de l'église de Meersen (Limbourg hollandais) occupe à lui tout seul 16 planches sans que l'on songe à se plaindre. Il en est de même pour les stalles de l'église de Corneaymunste et d'Heinsberg, pour les beaux travaux de ferronneries qui proviennent des églises Notre-Dame, à Tongres, de Deux Acren et de Wieze.

Bref, sous une forme un peu rudimentaire, *l'Art monumental* de M. Von Fizenne présente pas mal de planches d'un réel intérêt.

N'oublions pas que le but de l'auteur est d'être pratique, c'est-à dire accessible au plus grand nombre par le bon marché, tout en étant d'un sérieux intérêt historique et archéologique.

Il a réussi dans son entreprise ; seulement, nous lui ferions une observation d'ensemble s'il n'avait pris la peine d'y répondre d'avance. Son titre annonce des études sur l'art du moyen âge tout entier. Or, il s'en tient à une seule contrée et non des plus priv[illegible] la matière.

L'auteur nous devançant a compris cette contradiction et, rétractant son opinion première, nous annonce la suite de son livre sous le titre : *l'Art mosan*.

A la bonne heure, lui dirons-nous, consacrez vos labeurs à l'étude d'un art peu connu encore, accumulez les documents, et bien certainement vous serez utile aux archéologues en leur permettant de démêler d'une façon certaine, les attaches de l'Art mosan, et aux artistes en leur fournissant des jalons et des preuves pour la restauration des monuments de cette contrée.

Comme on le voit, nous bornons là nos désirs, sans demander, comme M. Von Fizenne, la renaissance de l'art chrétien. Nous saluons pourtant avec sympathie ses efforts, de même que ceux de M. Ewerbeck.

Il y a dans les entreprises de ces architectes une crânerie qui nous plaît, et quoiqu'ils défendent des opinions adverses, nous aimons à applaudir en eux des hommes aux convictions fortes, qui étalant fièrement le drapeau de leurs opinions artistiques, font progresser la connaissance de l'art national. Nous trouvons en eux — qu'ils le pensent ou ne le pensent pas — les ouvriers du *progrès* tout court, et non de rénovations de formules d'art ancien qui ont fait leur temps.

Paul SAINTENOY.

P. S. La première livraison de *l'Art mosan* a paru depuis que cet article a été composé. Cet ouvrage est compris comme *l'Art monumental*, et promet d'être intéressant. Voici le sommaire de ce premier fascicule :

Pl. 1 Mors de chape (Liége).
» 2 Pixyde, Agnus Dei, cuillère (Musée diocésain à Liége).
» 3-4 Panneau d'un poêle (Manoir de Seraing-le-Château).
» 5-6 Bahut (Collégiale de Saint-Paul, à Liége).
» 7-8 Couronne de lumière pédiculée (Liége).
» 9-12 Croix de procession (Liége).
» 13-14 Chandelier d'autel (Musée diocésain de Liége).
» 15-16 Encensoir (Liége).
» 17-19 Reliquaire (Église paroissiale de Maeseyck).
» 20 Chandelier pascal (Meersen).

Que l'auteur nous permette cependant de lui donner le petit conseil que voici : il serait hautement désirable de trouver sur chacune des planches mention de l'époque à laquelle les objets représentés doivent être attribués. C'est une lacune facile à combler.

P. S.



ŒUVRES PUBLIÉES

La maison communale, que nous publions planches 11 et 12, a valu à M. Sel, de Boom, le premier prix au concours ouvert en 1883 par la Société des Architectes d'Anvers, dont nous avons publié le programme, 8e année, col. 40.

La disposition générale de cet édifice est bien comprise, les divers services sont bien groupés et suffisamment dégagés.

Nous aurions voulu cependant plus de simplicité dans le plan du soubassement, dont certains couloirs seraient obscurs et peu commodes.

Les façades sont traitées en Renaissance flamande et présentent, dans un ensemble très satisfaisant, de nombreux motifs d'une certaine originalité, dans lesquels on sent cependant l'hésitation d'un débutant.

C'est évidemment l'œuvre d'un élève, mais d'un élève bien guidé, et qui promet de marcher rapidement sur les traces de ses excellents maîtres, MM. Blomme frères.



SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

Dans sa séance mensuelle du 3 juin, la Société a admis, en qualité de membre correspondant, M. Aristide Van Iseghem, architecte à Nantes.

Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de vérification des comptes, l'assemblée a procédé au renouvellement semestriel de la moitié des membres de la Commission administrative; ont été réélus : MM. Acker, vice-président; Govaert, secrétaire adjoint; Saintenoy, bibliothécaire; Delbove, commissaire.

La formation, au sein de la Société, de sous-comités chargés d'étudier les questions d'art, d'archéologie, de jurisprudence, de construction, etc..., a été adoptée en principe; les détails d'organisation seront discutés à la séance de juillet.

L'assemblée a voté ensuite les fonds nécessaires pour l'organisation des expositions de photographies.

L'exposition de matériaux de construction de provenance belge ouverte pendant le mois de mai au Palais de la Bourse, par la Société des Ingénieurs et Industriels, n'a pas attiré un nombreux public. Cette tentative, qui n'est qu'un premier essai, méritait un meilleur sort. C'est à peine si, à part les membres de la Société, il y entrait vingt personnes par jour.

L'ensemble de l'exposition était cependant satisfaisant : on y voyait réunis un très grand nombre de produits belges destinés à la construction, mais les renseignements qui les accompagnaient nous ont paru bien insuffisants. C'est ainsi que nous aurions voulu voir l'indication de tous les prix de ces matériaux ainsi que les avantages que présentaient leur mode d'emploi ou de fabrication. Cela était fait pour quelques-uns, mais pour la généralité cela manquait absolument, notamment pour les matériaux spécialement destinés à la construction : pierre, brique de diverse provenance, etc., dont il eût été intéressant pour les ingénieurs, les architectes et tous les constructeurs de connaître la composition, le poids, la résistance aux différents efforts auxquels ils pouvaient être soumis, les différentes expériences dont ils avaient été l'objet, etc.

Dans ces conditions, un compte rendu *in extenso* eût présenté beaucoup d'intérêt et aurait pu être autre chose qu'une longue et fastidieuse énumération que nous épargnerons aux lecteurs de *l'Émulation*.



Une nouvelle société archéologique s'est fondée récemment à Bruxelles qui a pour but non seulement la science pure, mais surtout la propagation des connaissances de l'art ancien parmi les classes laborieuses.

Il y a dans ce but une très louable part faite, comme on le voit, aux choses de la pratique, ce qui est digne des encouragements de tous les hommes de goût. Car nous trouvons que la plupart de nos sociétés archéologiques portent trop leurs efforts vers la rédaction de longues monographies, dans lesquelles de sèches énumérations de listes de titulaires, d'inventaires de mobiliers, d'actes de ventes, d'achats, etc., etc., prennent une place qui pourrait être bien mieux employée à l'étude des objets d'art ancien, envisagés surtout dans leurs rapports avec les industries modernes.

C'est ce que le nouveau cercle a compris et c'est ce qu'il s'efforcera de mettre à exécution. Par des expositions, des excursions, des conférences auxquelles les artistes, les artisans, tous ceux qui puisent dans le passé, les ressources de l'art du présent, seront conviés; elle remplira pleinement ce but.

Ajoutons en terminant que le nouveau-né a été nommé *Société d'Archéologie de Bruxelles*, et pronostiquons-lui existence prospère, s'il remplit, comme nous en sommes certains, les brillantes promesses de ses fondateurs, en tête desquels nous trouvons notre très sympathique membre d'honneur, M. Alphonse Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles.

NÉCROLOGIE

Un des architectes français les plus justement réputés, M. Ruprich-Robert est mort à Cannes, le 7 mai dernier; il était âgé de 67 ans.

Nous empruntons à la *Construction Moderne* les détails biographiques suivants :

Ruprich-Robert, né à Paris, le 18 février 1820, était à 16 ans élève de Constant Dufeux à l'Ecole des Beaux-Arts; à 21 ans il était attaché à la Commission des Monuments historiques. Après avoir exposé aux Salons de 1844 et 1847 diverses œuvres déjà remarquées, il obtint à l'exposition de 1855 une médaille de 2e classe pour un projet de *restauration de l'Abbaye aux Dames, à Caen*, et des dessins concernant la *Construction de l'église Saint-Sauveur, à Dinan (Cotes du Nord)*.

Ruprich-Robert fut alors nommé professeur à l'École spéciale de dessin et de mathématiques, de l'École de la rue de l'École de Médecine (École des arts décoratifs); il y fit un remarquable cours d'histoire et de composition d'ornement, dans lequel il développa les éléments de son livre si apprécié : *la Flore ornementale*.

Aux Salons de 1868, de 1873 et à la grande exposition de 1878, il exposa plusieurs de ses œuvres, notamment *l'église de Flers (Orne)* et les projets de *Restauration du château d'Amboise*, et obtint une médaille de 1re classe; il fut nommé inspecteur général des Monuments historiques.

Il fut, avec Viollet le-Duc, un de ces architectes savants, consciencieux et énergiques, qui se donnèrent pour mission de réhabiliter l'art du moyen âge et contribua, par un très grand nombre de relevés des monuments du moyen âge, dont il fit de très remarquables dessins, et par de nombreux écrits, à la rénovation de l'art ogival français.

Son ouvrage le plus important, celui auquel il apporta tous ses soins dans ces dernières années : *L'architecture normande aux XIe et XIIe siècles en Normandie et en Angleterre*, se compose de 170 planches et d'un texte historique et descriptif illustrés de près de 200 dessins.

Son œuvre la plus marquante à notre avis est la savante et laborieuse restauration du célèbre château d'Amboise.

Ce travail, auquel notre érudit confrère s'était consacré tout entier, est loin d'être terminé.

Néanmoins cette œuvre [illegible] de savant et d'artiste, restera une des plus remarquables [illegible] et suffirait déjà à justifier les titres de Ruprich-Robert à la reconnaissance et au souvenir de tous les amis d[illegible].

Un des derniers descendants de toute une famille d'architectes et de constructeurs, M. Partoes, architecte, est décédé le [illegible]o mai, dans sa 67e année.

On lui doit de nombreux hôtels et constructions particulières et les bureaux du Grand Central belge.

AVIS A NOS COLLABORATEURS

Le Comité de Rédaction prie les collaborateurs de *l'Émulation* qui lui envoient des croquis à intercaler dans le texte, de les exécuter sur *papier blanc* avec de *l'encre de Chine liquide*, celle-ci étant toujours régulièrement bien noire.

AVIS A NOS ABONNÉS

Nous publierons dans une prochaine livraison un bordereau très complet des prix du jour des travaux de construction.

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.



Les concours publics à la Chambre des représentants



La Chambre des représentants s'est occupée de nouveau des concours dans la séance du 22 mai :

M. Eeman, député de Gand, a appelé l'attention de M. le ministre et de la Chambre sur la question de la mise au concours public de tous les monuments élevés par le gouvernement ou dans la construction desquels il intervient par voie de subside et sur l'utilité de généraliser ces concours en promulguant une loi à ce sujet.

Voici le discours de M. Eeman :

« Dans la séance du 27 janvier 1885, l'honorable M. Delebecque a entretenu la Chambre d'une question très intéressante. Il s'agit de la mise au concours, entre les architectes belges, des monuments dans la construction desquels l'État intervient par l'allocation de subsides.

« Lorsque cette question a été présentée, l'honorable ministre de la justice, M. Devolder, a bien voulu promettre d'en faire un examen sérieux.

« Et ce n'était pas de l'eau bénite de cour que donnait l'honorable ministre!

« Je crois, en effet, qu'il m'est permis de dire que le département de la justice compte mettre au concours les plans d'une construction importante qui doit prochainement être édifiée par ses soins.

« La Société Centrale d'Architecture, qui poursuit avec un zèle extrêmement louable l'accomplissement des vœux des architectes qu'elle représente, a adressé à la législature, au mois de février dernier, une nouvelle pétition dans l'ordre des considérations émises en 1885 par l'honorable M. Delebecque. Votre commission des pétitions, par l'organe de notre honorable collègue, M. Begerem, a fait sur cette pétition un rapport absolument favorable. Permettez moi d'appuyer en quelques mots les conclusions de ce rapport.

« La question soulevée est très intéressante, Messieurs, et la demande de la Société Centrale d'Architecture se justifie par des considérations sérieuses à un double point de vue : au point de vue des intérêts de l'art national et au point de vue des architectes eux-mêmes.

« Dans le premier ordre d'idées, il est incontestable que le système de la mise au concours aura les meilleurs résultats : il permettra d'obtenir, dans chaque cas déterminé, la meilleure œuvre possible.

« Dans le second ordre d'idées, il faut dire que les concours amèneront nécessairement entre les architectes une émulation très utile et qu'ils permettront aux jeunes gens auxquels manque souvent, seule, l'occasion de se produire, de faire valoir les connaissances et les qualités artistiques qu'ils possèdent.

« Aussi, Messieurs, la question que j'examine en ce moment a-t-elle été tranchée dans un sens favorable dans d'autres pays, notamment en Autriche, en Russie, en Allemagne.

« Le système de concours entre les architectes y a été admis pour des œuvres importantes, et ce système produit les meilleurs résultats. Il a, d'ailleurs, été employé déjà dans le passé, et l'un des derniers rapports de la Société Centrale d'Architecture donne, à cet égard, des détails historiques intéressants.

« Il y a un moyen bien simple, Messieurs, d'amener l'adoption de ce système en Belgique : il suffira que l'État pose comme condition à l'allocation de ses subsides la mise au concours des constructions en faveur desquelles il intervient.

« Lorsque ce moyen a été présenté par l'honorable M. Delebecque, on y a fait, Messieurs, une double objection : L'honorable M. Woeste, que l'on est toujours sûr de rencontrer sur la brèche quand il s'agit de défendre l'autonomie communale, a dit : Si vous imposez cette nouvelle condition aux communes, vous portez atteinte en une certaine mesure à leur indépendance!



« Je ne pense pas, Messieurs, qu'il puisse y avoir là un danger sérieux, et si la mesure proposée devait même amener quelques légers inconvénients, ceux-ci seraient largement compensés par les avantages incontestables que j'ai pu vous signaler tout à l'heure.

« L'autre objection a été formulée par M. le Ministre de la justice; mais les intentions actuelles de son département témoignent que l'honorable M. Devolder a su vaincre lui même la difficulté qu'il redoutait et qui concernait la possibilité d'organiser pratiquement de pareils concours. J'ajouterai d'ailleurs, à cet égard, que la Société Centrale d'Architecture a élaboré toute une série de mesures propres à assurer cette organisation et à la faire fonctionner dans d'excellentes conditions.

« J'espère donc, Messieurs, que la mesure, admise déjà par le département de la justice, sera appliquée prochainement par les autres départements, et je crois que l'on aura ainsi réalisé une réforme appelée à produire les meilleurs résultats. »

M. de Moreau, ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, répondit en ces termes, à la séance du 24 du même mois :

« Je ne puis penser avec M. Eeman que le système des concours pour les monuments publics offrirait tous les avantages que quelques-uns croient y trouver.

« On n'y attirerait pas les architectes de renom, dont les occupations s'accommodent mal — les faits le prouvent — des conditions d'un concours. Le champ reste ainsi ouvert aux jeunes architectes, dont quelques-uns ont du talent, cela n'est pas douteux : ils pourront présenter de bons projets. Mais pourrait-on leur confier l'exécution d'un monument important? Une charge aussi lourde ne serait-elle pas au-dessus de leurs forces et de leur expérience? La ville d'Anvers a été rassasiée de concours : le concours pour le musée de la ville a duré dix ans et on a dû fusionner les différents projets qui avaient été présentés.

« En matière d'architecture, l'invention ne suffit pas. La restauration des monuments, par exemple, exige une grande expérience.

« Je reconnais cependant, d'autre part, qu'il est bon et juste de rechercher le mérite là où il peut se trouver, et le système des concours présenterait l'avantage de révéler des talents qui, trop souvent, manquent d'occasions pour se produire. Mon opinion n'est pas complètement fixée sur ce point; mais je ne perdrai pas de vue les idées développées par l'honorable représentant de Gand. »

. . . .

. . . .

M. le ministre n'est donc pas grand partisan des concours, et il fait de nombreuses réserves, quant à leur résultat. Cette manière de voir nous paraît être diamétralement opposée à celle que M. de Moreau nous exposait l'année dernière, à l'ouverture de notre exposition d'architecture, nous disant qu'il était en principe convaincu que le concours était une chose juste et qu'il en ferait l'essai à la première occasion; au cours de cet entretien, il a même été question de la mise au concours des bâtiments de recettes des gares à construire sur la nouvelle ligne de l'Amblève et du Dépôt des archives à ériger à Bruxelles. M. le ministre ne doit pas l'avoir oublié!

Un des arguments, le principal, présenté à la Chambre par M. le ministre, c'est que les architectes *arrivés* ne prendraient certainement pas part aux concours et que ces derniers ne pourraient être utiles qu'aux débutants, aux *jeunes!* Or on sait qu'un architecte est considéré comme *jeune*, jusqu'au moins 40 ans. M. le ministre ne pourrait donc consentir à lui confier une œuvre avant cet âge; mais, d'autre part, M. de Moreau, à partir de cet âge, lui demandera : qu'avez-vous fait pour prétendre à une commande de l'État? Étrange raisonnement qui, mis en pratique, n'aurait d'autre but que de monopoliser dans les mains de quelques-uns, les plus âgés, les travaux du gouvernement.

C'est pour éviter ce favoritisme que le concours doit être, parce qu'il donne aux jeunes l'occasion de se produire, bien rare aujourd'hui, parce qu'il a pour résultat de répartir les travaux selon le mérite de chacun, et, pour le reste, nous sommes bien con-

vaincus que si tous les monuments étaient mis au concours, si toute faveur était supprimée, les architectes *arrivés*, aussi bien que les autres, seraient forcés de prendre part aux concours, puisque ce serait pour tous le *seul moyen* d'obtenir une commande. Cela est bien incontestable, n'est-ce pas?

Nous avons déjà rencontré en détail tous les arguments qu'on a présentés et qu'on pourrait invoquer encore contre les concours publics, dans une brochure publiée par la Société Centrale d'Architecture, sous le titre : *Les concours publics, leur utilité, leur organisation*. Nous engageons M. le ministre et les adversaires des concours à lire cette brochure, ils y verront qu'en France, en Angleterre, en Allemagne, les architectes les plus renommés et les plus *arrivés* ne dédaignent pas de concourir avec les jeunes; s'ils sont parfois battus par ces derniers dans ces luttes anonymes, ils ne considèrent nullement cet insuccès comme une atteinte à leur réputation et ils recommencent la lutte à la prochaine occasion.

Nous prions instamment M. le ministre des beaux-arts et des travaux publics de faire l'essai qu'il nous a promis; nous nous mettons à sa disposition pour organiser le concours selon nos principes; nous sommes certains qu'après quelques épreuves bien organisées, les concours publics n'auront plus d'autres adversaires que ceux qui sont directement intéressés à maintenir le favoritisme actuel.

Et ceux-là, nous ne nous sommes jamais bercés de l'espoir de les convaincre. V. D.

L'architecture de la West-Flandre

—

II

(*Suite. — Voir col. 81*)



Le soir, par un beau clair de lune, nous entrions à Ypres. Les rues sont larges; çà et là nous apercevons la silhouette grimpante d'un pignon et dans des ruelles étranges un fourmillement de lignes enchevêtrées semblent nous promettre plus d'une surprise.

Nous arrivons sur la Grand'Place et la Halle aux draps nous apparaît. Le spectacle est théâtral, très peu de lumière, juste ce qu'il en faut pour montrer les grandes formes et faire ressortir l'obscurité des masses. Deux lignes montantes pour le beffroi, à droite et à gauche deux autres lignes courant à 140 mètres pour les ailes. L'ensemble, fier et hardi est formidable et plane majestueusement sur la cité.

Rien ne prédispose plus à la rêverie qu'un pareil témoin du passé et une nuit calme sans brise.

Objets inanimés, avez-vous donc une âme?

demandait Lamartine. Et de fait, il semble que de ces vieilles pierres une pensée se dégage, et que ce monument qui fut le sanctuaire de la célèbre corporation des drapiers, nous raconte non seulement son histoire, mais nous initie à celle des puissantes associations flamandes dont l'influence se fit si vivement sentir au moyen âge.

D'où viennent-elles? on ne le sait guère. Quelques auteurs ont voulu les faire remonter aux confréries romaines ou scandinaves. Il est certain qu'il existait des corporations de métiers sous l'empire romain, elles portaient le nom, dit Viollet-le-Duc, de *Collegia, corpora opificum*. Mais la filiation de ces associations n'est guère plus établie que celle des Gildes scandinaves qui, au dire de Stecker, « n'étaient que le repas solennel où trois fois par an les hommes du même canton se réunissaient ».

On sait que ces corporations portaient le nom de Gilde et se divisaient en Métiers et en Serments. Pour devenir membre d'un métier il fallait, après un apprentissage plus ou moins long, présenter les preuves de son savoir et acquitter en outre les droits qu'on rendait inhérents à cette prérogative. Il fut sans doute une époque où le talent seul suffisait pour pénétrer dans la maîtrise, mais il est certain que celle-ci s'obtenait



aussi à prix d'argent. Dans quelques Gildes même et notamment dans celle des Francs-Bateliers de Gand le droit de faire partie de ces associations était héréditaire et ne pouvait s'obtenir, dit Havard, ni par épreuve, ni par achat.

Les Serments étaient ainsi appelés parce que tout membre, à son entrée dans la confrérie, jurait d'être « loyal et fidèle à la ville ». Leur mission n'était souvent que temporaire; elle consistait à veiller à la sûreté des habitants, au prestige du magistrat, à réprimer les désordres et à défendre, à l'intérieur comme à l'extérieur de la commune, les droits, les franchises et les priviléges de la cité. En échange de leurs services, les Serments étaient parfois exemptés des charges et taxes qui pesaient sur les membres du métier auquel ils appartenaient (1).

Les corporations d'arts et de métiers étaient dirigées par des doyens, par des jurés et par des suppôts qui réglaient les rapports entre les Gildes et exerçaient un contrôle permanent sur tous les faits intéressant leur confrérie. Ils vérifiaient la qualité des marchandises et empêchaient ainsi toute fraude de se commettre; ils veillaient en outre à la bonne confraternité entre tous les membres de la même association et avaient tous pouvoirs pour aplanir les questions litigieuses et pour réprimer les délits. Les peines qu'ils appliquaient consistaient en des amendes, souvent à des pèlerinages et à la prison.

Les relations entre les Gildes, et la place que chacune d'elles devait occuper dans les cérémonies publiques faisaient l'objet de quantité d'ordonnances. Chaque corporation avait son lieu de réunion, sa maison, ses signes distinctifs, sa bannière, et bien que l'organisation générale fût la même pour toutes, chacune cependant possédait ses usages et ses priviléges particuliers. Dans les jours de danger, l'intérêt commun les réunissait. Toutes alors coopéraient à la défense du salut public; l'amour de leur indépendance leur faisait accomplir des prodiges d'audace et de valeur, et l'on sait que, pour leurs libertés menacées, les grandes villes n'hésitèrent pas à se ruer dans les champs de Groeninghe où, aux cris de « Flandre au lion », elles immortalisèrent le nom Flamand.

Malheureusement les intérêts matériels, particuliers à la cité, avaient à leurs yeux une importance non moins grande et fit que le patriotisme se confina souvent à la commune. Les petites villes imitèrent le commerce des grandes, celui-ci ne tarda pas à s'y développer et à prospérer au point qu'il excita la jalousie des grandes villes qui s'entendirent pour détruire ces rivalités commerciales. Ypres, Gand et Bruges allèrent même jusqu'à proposer à Louis de Nevers de lui restituer son pouvoir s'il leur promettait le privilége exclusif de tisser la laine (2). En 1373, Ypres s'attaqua à Poperinghe dont les habitants s'étaient permis d'imiter les draps d'Ypres, mais Gand surtout se signala dans ces luttes égoïstes et à maintes reprises on la vit assiéger Ypres, bombarder Audenaerde et piller Bruges.

De pareilles rivalités ne grandissaient guère la puissance des cités flamandes. Le commerce et l'industre étaient les dieux auxquels on sacrifiait amis et alliés. Encore, étaient-ils vus par les côtés les plus petits et les plus mesquins, par ceux qui touchaient directement les intérêts de la cité. En 1470, le Zwyn est ensablée, la navigation est interrompue, le commerce de Bruges et de toute la Flandre est menacé. Bruges alarmée avertit Ypres et Gand et leur demande de contribuer avec elle dans les dépenses nécessaires pour remédier à ce danger. Elle ne reçoit partout que des refus.

Les corporations elles-mêmes ne s'entendirent pas toujours. En 1303, à Ypres, certaines d'entre elles massacrent les échevins; en 1359, de nouveau révoltées, elles prennent le bailli du comte, le tuent et jettent son cadavre par les fenêtres de la tour. Ces révolutions intestines prennent parfois l'allure de véritables batailles. En 1345, à Gand, sur le Marché du Vendredi, les tisserands et les foulons en viennent aux mains et 500 de ces derniers sont massacrés. Quatre ans plus tard, raconte Havard, à l'entrée solennelle de Louis de Maele, les foulons prennent leur revanche et, aidés par la corporation des bouchers, tombent sur la gilde des tisserands et en tuent six cents. Et ces tueries se renouvellent dans les petites comme dans les grandes communes.

Les conséquences de cet état social, si elles tardèrent à se faire sentir, finirent cependant par se manifester. Deux principes diamétralement opposés se trouvaient en présence. L'un était celui qui présida à la création des corporations : c'était la protection réciproque, c'était l'union, c'était le groupement et la concentration de toutes les forces vives vers un même but. L'autre était l'égoïsme, non considéré au point de vue personnel, mais au point de vue des corporations et des cités. Le

(1) Ed. Poullet, *Bulletin de l'Académie de Belgique*, 39e ann., 2e s., t. XXIX.
(2) Voir aux archives de Bruges, *la Requête des bourgeois au duc Jean*.

premier de ces principes avait permis d'organiser et de régler l'industrie et le commerce, de perfectionner les arts et les métiers, de créer ces produits qui répandaient au loin la réputation de la Flandre. Le second enfantait et accentuait les divisions, faisait naître ces luttes ardentes et fratricides, qui effritaient et petit à petit émiettaient l'organisme même sur lequel reposait les corporations. Ainsi, de leur force naissaient leurs faiblesses et, semblables à ces amours maternelles qui ne peuvent concevoir de grandeurs et de richesses que pour autant que grandeurs et richesses soient l'apanage exclusif de leurs enfants, ils rapportaient et sacrifiaient tout à leurs associations.

Ces causes dissolvantes, avons-nous dit, n'entraînèrent pas immédiatement la ruine de la contrée flamande. Pendant trois siècles, du douzième au quinzième, la richesse des Flandres fit l'envie de l'Europe entière. On connaît le propos que tint une princesse, tout étonnée du luxe déployé à Bruges dans les cérémonies publiques. « Je croyais, dit-elle, être la seule reine ici et j'en aperçois plus de six cents. » Et dans toutes les villes, au dire des chroniques du temps, ce ne sont : « que grant feste, grant noblece des seigneurs, grant beauté « de haultes dames et grans parement de joustes pour l'amour « d'icelles ». Leurs énormes richesses leur permettaient non seulement les plus grands sacrifices, tel que celui que firent les bourgeois d'Ypres en 1250 en donnant 8,000 besans d'or, soit plus d'un million de notre monnaie pour la rançon de Guillaume de Dampierre et de Marguerite de Flandre, captifs chez les Sarrasins, mais elles avaient encore l'avantage de répandre le goût du beau et de consacrer aux arts des sommes immenses qui permirent d'élever ces monuments qui, comme les halles d'Ypres, font encore l'étonnement et l'admiration de notre époque.

*
* *

D'après un Mémoire de Lambin ce fut le Ier mars de l'an 1200 que Baudoin de Constantinople, comte de Flandre, Marie son épouse et Erlbalde ou Herbbalde, grand bailli d'Ypres, posèrent les premières pierres de la Halle de cette ville. Or, d'après l'excellent ouvrage de M. Alph. Vandenpeereboom sur ce monument, « cette date si précise n'est « indiquée dans aucun document authentique. Le beffroi en « serait la partie la plus ancienne, l'aile orientale de la Halle « ou « Vieille Halle » ainsi que la chambre des échevins « étaient achevées en 1230. « La Nouvelle Halle » c'est-à « dire l'ensemble des constructions à l'ouest de la tour, fut « bâtie de 1285 à 1304, puis de 1363 à 1380...

« Les noms des architectes du beffroi et de la Halle aux « draps n'ont pu être retrouvés jusqu'ici, mais on voit par les « comptes de la ville qu'un « maistre machon » nommé « Wilhem Melwiet, fut le constructeur, peut-être le maître « d'œuvre, c'est-à dire l'architecte des bâtiments élevés de « 1362 à 1380.

« L'édifice de style renaissance situé à l'est des Halles, que « le vulgaire nomme encore aujourd'hui « le nouvel ouvrage », « le Nieuwerk, fut édifié de 1620 à 1623. »

Bâti en matériaux très résistants, en pierre de grès et en briques blanches, le vénérable monument a pu traverser les siècles sans en être trop affecté et, à part quelques restaurations dans la partie supérieure du beffroi qui se remarquent par les tons différents des matériaux employés, l'aspect actuel est encore celui des temps où il fut construit. C'est le gothique primaire dans toute sa pureté et sa mâle beauté.



Les Halles à Ypres



La même porte carrée se répète au rez-de-chaussée, la même fenêtre cintrée en ogive se multiplie à l'étage, une longue ligne de créneaux couronne la façade et sert d'appui à une toiture énorme, continue, dont la ligne supérieure est égayée par une crête formée de trèfles et de dentelures. Au centre de l'édifice le beffroi élève fièrement sa masse formidable vers le ciel, il n'interrompt pas la façade, le parti des fenêtres des ailes s'y répète, se double d'un étage, les angles se greffent de quatres tourelles octogonales d'où sort un campanile, troué à jour, où sont renfermées les cloches de la ville.

Rien n'est plus simple, rien n'est plus saisissant, rien n'est plus impressionnant. C'est l'art nu, dédaignant les facilités, les finesses du métier, apparaissant dans toute son austère majesté.

Primitivement, on trouvait, à l'intérieur du monument, des locaux pour la vente et le plombage des draps, une teinturerie et d'autres salles, affectées aux services publics. Aujourd'hui un marché est installé au rez-de-chaussée, et l'étage comprend des bureaux pour l'état civil et les recettes communales. La salle échevinale est restée telle qu'elle était au moyen âge, on vient même de la restaurer et d'y placer des peintures, œuvre de MM. J. Swerts et G. Guffens. Les boiseries des lambris et du plafond ainsi que la cheminée sont de bon style et l'ensemble est harmonieux.

Les grandes salles vers la place publique sont innoccupées, on a eu l'heureuse idée d'y placer de grandes fresques retraçant l'histoire si curieuse de la ville d'Ypres.

On y voit indiquées les misères du peuple et des grands; leurs plaisirs, leurs joies, le débordement de leur luxe et comment ils comprenaient la joyeuse entrée d'un souverain dont le long cortège se déroule dans les rues jonchées de fleurs et d'herbes verdoyantes, au dire de Chastellain, et tendues « et encortinées de hault en bas tellement qu'on apercevait « à peine le ciel par en haut ». Les corporations d'Arts et de Métiers s'avancent en rangs serrés : les orfèvres, les drapiers, les tisserands, les foulons, les tapissiers; tous les corps du travail, précédés de leurs doyens, de leurs échevins et de leurs suppôts, tous en leurs costumes si pittoresques et si distinctifs se groupant autour de leurs bannières. Puis le défilé des serments à pied, étendards au vent, portant fièrement leurs goedendag et leurs masse d'armes. Ensuite le déploiement des troupes à cheval, les piquiers, les massiers, les escrimeurs avec le scintillement des armures, des haubergeons et des brigandines, et le chatoiement des velours, des satins, des soies, des brocarts des écuyers aux éperons d'argent, des chevaliers aux éperons d'or et des grants et haultes dames précédant, sur leurs chevaux richement caparaçonnés, leur Seigneur et Maître. Celui-ci apparaissant enfin, dans une auréole de gloire, couvert de vêtements précieux tout constellés de pierreries et d'armes éclatantes, majestueusement monté sur un coursier harnaché avec des housses en drap d'or, avec des croupières en cordes d'or, ayant à ses côtés celle qui, parée comme une châsse, et toute rayonnante de beauté, jurera bientôt avec lui : « de garder, de défendre et de maintenir la ville et les « bourgeois en leurs lois, privilèges, franchises et libertés (1). »

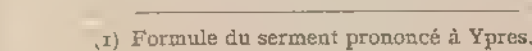
Et ces magnificences se répètent dans toutes leurs fêtes; le peuple travaille, le peuple est riche, le peuple dépense.

*
* *

Nous avons vu que le Nieuwerk, à proprement parler, ne faisait pas partie de la Halle aux draps. Il en diffère par son style, par son caractère; c'est une ajoute franchement indiquée. Pour le considérer il convient de l'isoler de son redoutable voisin. Ils ne parlent du reste pas la même langue; l'élégance mêlée d'une certaine hardiesse est ici la note dominante.

D'après les comptes de la ville, cet ouvrage, ainsi qu'un escalier pour la Halle aux draps, firent l'objet, en 1575, d'un concours; une indemnité de 24 livres parisis fut accordée aux concurrents.

Etant données nos idées actuelles, un concours d'architecture en Belgique, en plein XVIe siècle, nous étonne toujours. Mais il ne faut pas oublier qu'à cette époque, si l'égalité de tous les Belges n'avait point été pompeusement déclarée, on reculait cependant devant toute injustice par trop criante; que, de plus, la Flandre suivait en cela l'exemple des autres nations quand elle ne le donnait pas elle-même. Il convient aussi, pour être vrai, d'ajouter qu'aujourd'hui notre isolement, sous ce rapport, n'est pas aussi réel que certains esprits aussi grincheux qu'anarchistes voudraient le faire croire. Et si sans parti pris on voulait examiner les faits, on verrait à chaque instant des concours de jeux de balles, de boules, de tirs à l'arc ou autres, et de chants d'ensemble, non seulement être subsidiés largement, tant par les autorités communales que



(1) Formule du serment prononcé à Ypres.

gouvernementales, mais être présidés, le jour de la remise des récompenses, par des conseillers communaux, par des échevins, par des bourgmestres, par des ministres, qui, dans de beaux discours, célèbrent cette émulation qui fait la cause du progrès, et met, disent-ils, notre chère patrie au rang des plus grandes nations.

Mais c'est le propre des esprits malades de ne jamais être content. Volontiers ils vous déclarent que tous les arts sont solidaires. Or celui du jeu de boules se déclare satisfait, celui du jeu de quilles également, il en est de même de celui du tir à l'arc. Que peut-on vouloir de plus dans une nation… civilisée?

L'église Saint Martin nous montre non seulement une nation civilisée mais religieuse. Dans son ouvrage sur Ypres, M. Vandenpeereboom fait remonter la construction du chœur, qui est la partie la plus ancienne de l'édifice, en l'année 1221, d'accord en cela avec une inscription placée sur une pierre tombale derrière le maître-autel :

In Piam memoriam Hugonis… prepositi chori extructoris.

Or, cet Hugo était, à cette époque, prévôt de la ville d'Ypres.

« En 1240, un violent incendie détruisit tout un quartier « de la ville et une partie de l'église; le chœur seul resta « debout. L'on ne put entreprendre qu'en 1251 la reconstruc- « tion des bâtiments incendiés; Marguerite de Constantinople « aurait posé la première pierre de ces bâtiments qui furent « achevés et consacrés par un évêque de Thérouanne, en 1280.

« La façade sud du transept fut élevée durant les trente- « cinq premières années du XVe siècle.

« La tour primitive placée en tête, à l'est de l'église, se ter- « minait autrefois par une haute flèche, garnie de beaux cro- « chets ou corbeaux dont des spécimens sont conservés au « musée de la ville; elle menaçait déjà ruine en 1370. Cette « année, pour permettre aux marguilliers d'y exécuter des « travaux de consolidation, le magistrat mit à leur disposi- « tion le produit de toutes les amendes à percevoir par la ville « pendant deux ans.

« Malgré ces travaux, la vieille tour s'effronda en 1433. On « la reconstruisit, dès l'année suivante, d'après les plans de « maître Martin Uutenhove de Malines; Victor Van Licher- « velde, avoué de la ville, et Marie Van Oultre, vicomtesse « d'Ypres, en posèrent, le 2 juillet, les premières pierres.

« Cette tour serait la construction la plus moderne du « monument si, après la création de l'évêché d'Ypres et l'érec- « tion de l'ancienne église abbatiale en cathédrale, on n'y « avait annexé, en 1622, pour servir d'église paroissiale, le « petit édifice qui porte encore le nom de la « chapelle du curé ».

On voit, d'après ce petit aperçu historique, que les différentes phases du style ogival sont représentées dans l'église Saint-Martin. On peut y observer sa naissance dans le chœur, dont les proportions grandioses et les détails sobres et sévères, font de ce vaisseau une des œuvres les plus admirables que nous possédions de ce style en Belgique. Le transept et les nefs sont aussi très remarquables; toutefois, on sent dans le galbe des chapiteaux, le déchiqueté des feuillages, le profil des meneaux des grandes verrières, la composition du triforium, une époque plus éloignée de l'art religieux par excellence. Mais cette variété dans les détails ne nuit pas à l'aspect général de l'édifice, elle s'efface même dans l'ensemble et laisse dominer l'élégance et l'harmonie de ses proportions.

Nous trouvons aussi dans l'église des stalles superbes, de style renaissance (1). Elles sont en bois, d'une composition très originale et d'un travail très délicat. Les ornements y sont nombreux et d'une variété infinie. L'artiste-créateur a parfaitement compris le rôle du bois dans la décoration, celle-ci est fine et légère quoique somptueuse. L'inscription, entaillée dans un des sièges mobiles, porte que ces stalles furent sculptées en 1598, par Taillebert, habile sculpteur d'Ypres. Nous voyons encore dans le chœur un fort beau lutrin en cuivre d'une riche imagination, il fut fait à Anvers par J. Février, d'après un modèle sculpté par W. Pompe. Citons aussi les statues couchées des évêques d'un effet très pittoresque, et le superbe arc triomphal en renaissance qui étale ses brillantes sculptures à l'entrée de la nef.

Ypres a conservé non seulement ses splendides monuments, mais on y rencontre à chaque pas d'anciennes maisons échappées aux révolutions et aux ravages du temps.

Près de la Halle aux draps nous en trouvons une autre qui est la Halle aux viandes. La façade est en gothique, mais on y voit des éléments appartenant à deux époques différentes. Le rez-de-chaussée, grave, robuste, est contemporain de la Halle aux draps (XIIIe siècle), la partie supérieure, le deuxième étage et le pignon sont d'une allure plus délicate et plus fouillée.

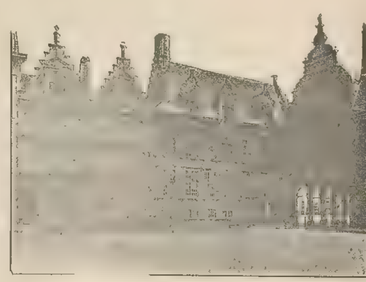
(1) Voir col. 92, *un croquis de ces stalles d'après un dessin de M. F. Ewerbeck.*





Un peu plus loin, dans la rue de Lille, on aperçoit la maison dite « des Templiers ». C'est un fragment d'un édifice qui a dû être considérable. On y découvre encore trois étages en ogives, surmontés d'une ligne de gradins, venant se buter contre un encorbellement donnant naissance à un pignon. Dans la même rue nous découvrons encore deux habitations de la renaissance, toutes en briques de deux tons. Les fenêtres sont entourées de moulures qui se prolongent en arcades dont les tympans sont ornés de dessins variés, formés de carreaux polychromés, posés diagonalement sur champ. Les corniches sont peu saillantes, très fines, elles laissent dominer les pignons où se répète le même parti d'ornementation.

L'hôtel dit « de Gand » et une maison située plus loin portant le millésime de 1544, sont encore deux excellents spécimens de l'architecture civile gothique. Dans la première de ces constructions, nous remarquons l'élégance des détails et une parfaite harmonie entre les pleins et les vides; dans la seconde, les fenêtres à triples meneaux nous ont paru larges. Le parti général de la façade est plus monumental et partant fort grand d'échelle pour une maison particulière.



Façade postérieure du Nieuwerk à Ypres.

D'autres maisons mériteraient encore d'être signalées, celle notamment appelée « la Conciergerie », bâtie à la même époque et dans le style du Nieuwerk; les façades en bois qui se trouvent dans la Halle aux draps et les multiples habitations, dont le parti se rapporte à celles précédemment citées dans d'autres villes. Toutes formant un ensemble grave ou pittoresque, égayant de leurs variétés les longues lignes plates des maisons élevées récemment. Grâce à elles et aux monuments, Ypres a conservé un caractère particulier, celui de sa prospérité, de sa puissance, de sa grandeur et de son esprit commercial et artistique d'autrefois.

*
* *

Audenarde était notre dernière étape. Des excursions faites aussi rapidement fatiguent sans doute, mais elles ont l'avantage de permettre de comparer les monuments entre eux et d'établir un parallèle entre leurs qualités et leurs défauts. C'est ainsi qu'après avoir admiré l'église Saint-Martin à Ypres, nous avons vu, avec non moins de plaisir à Audenarde, la petite église de Pameele.



De formes plus simples, de prétentions plus modestes que la collégiale d'Ypres, on y trouve cependant un parti très franc accusant la croix latine, de l'ampleur dans les proportions et un goût parfait dans les détails. Elle serait aussi un admirable exemple de gothique de transition et d'unité

de style, si quelques minimes parties ne s'étaient greffées sur l'édifice au XIVe siècle.

D'après Schayes, la construction de l'église de Pameele doit avoir été terminée dans le court espace de quatre ans, car elle fut achevée dès l'année 1238 (1239 nouveau style), par Alix, veuve du fondateur Arnould, sire d'Audenarde. Une inscription du temps, posée au chevet du chœur, apprend que le 4 des Ides de Mars de l'année 1234 (1235 nouveau style), on posa la première pierre de ce temple, élevé sur les plans de maître Arnould de Binche.

Au moyen âge cette rapidité dans la construction étonne et peut passer pour un tour de force. Celui-ci se renouvela cependant pour un édifice plus important encore, le superbe Hôtel de Ville.

« En 1525, dit Schayes, (1), le magistrat d'Audenarde décréta la « construction d'un nouvel Hôtel de Ville sur l'emplacement de « l'ancienne maison échevinale, qui menaçait ruine et répondait « peu à l'importance que, sous le rapport industriel, cette ville « avait acquise à cette époque. Voulant que cet édifice surpas- « sât en beauté tous ceux de ce genre qui existaient dans le « reste de la Flandre, il chargea un artiste en réputation, « Jean Stassins, de Gand, d'en dresser les plans et d'en faire « le modèle. Mais, soit que ce projet n'eût pas été goûté, soit « à cause de la maladie de cet architecte, qui mourut bientôt « après, le magistrat s'adressa, en 1527, à Henri Van Pede, « architecte de la ville de Bruxelles, pour la confection d'un « autre plan qui, sauf quelques légers changements faits plus « tard, reçut une exécution complète. Déjà vers la mi-avril « de cette même année, Philippe de Lalaing, gouverneur « d'Audenarde, posa la première pierre du nouvel Hôtel de « Ville et les travaux furent [illegible] avec tant d'activité, que « l'édifice se trouva entièrement [illegible] en 1529 ou 1530, à « l'exception de quelques décorations intérieures. »

Comme le fait judicieusement observer le même auteur, il est facile de voir que l'architecte Van Pede a voulu reproduire dans ce monument les plus belles parties des Hôtels de Ville de Bruxelles et de Louvain, mais avec les modifications que le goût du temps avait fait subir à l'architecture. Dans la façade principale nous retrouvons le parti de l'Hôtel de Ville de Bruxelles, une tour centrale flanquée au rez-de-chaussée de galeries, et dans les façades latérales, nous y rencontrons des réminiscences de l'Hôtel de Ville de Louvain.

L'œuvre considérée en son entier a cependant, malgré le fouilli des dés, pinacles et clochetons, l'exubérance des crochets et dentelures, l'enchevêtrement des lignes grimpantes et descendantes, une certaine unité et un accent particulier, celui de la richesse et de la somptuosité poussées dans ses dernières limites.

L'intérieur de l'édifice, que nous avons pu visiter sous la conduite du concierge, véritable cerbère, avec lequel il ne convient pas de badiner, contraste avec le luxe d'ornementation des façades. Nous avons toutefois remarqué la cheminée et le plafond en poutres apparentes de la grande salle donnant vers la façade principale, et tout particulièrement, le célèbre portail dû à l'imagination féconde de Paul Van Schelden, dont les petits panneaux, aux brillantes arabesques, sont connus de tous comme des modèles parfaits de l'art flamand, en honneur au XVIe siècle.



[illegible]

(1) *Histoire de l'arch*[illegible]



Mais Audenarde, qui abrita les amours de Charles-Quint et où vint naître la fille du puissant empereur, Marguerite de Parme, serait encore remarquable par bien d'autres édifices, si les guerres et les assauts répétés des Gantois et des Français, et plus particulièrement les rages follement destructives des Iconoclastes, n'avaient ravagé cette cité, renommée alors pour « sa haute vaillantise ». Aujourd'hui nous découvrons encore quelques maisons anciennes, derniers vestiges de sa prospérité. Le commerce et l'industrie autrefois si florissants, ses manufactures de tapisserie, connues dans le monde entier, n'existent plus qu'à l'état de souvenir, et comme dans d'autres villes dont nous venons de parler, ses larges rues sont délaissées et l'herbe y croît entre les pavés. Toutes ces communes, naguère si brillantes, aujourd'hui dorment d'un sommeil de plomb, et notre art seul les sauve de l'oubli.

R. Z.

CORRESPONDANCE

Monsieur le Directeur,

J'ai lu dans la dernière livraison de votre journal la réponse que M. le bourgmestre, au nom du Conseil communal de Nieuport, fait à l'article que je vous ai envoyé en décembre dernier.

J'apprends avec plaisir que c'est au Collège échevinal, à MM. Alexandre De Roo et Quaegebeur, membres du bureau des marguilliers que nous devons d'avoir laissé intacts de tout nouveau [illegible] deux des quatre piliers triangulaires du transept ; j'en félicite ces Messieurs !

En effet, par leur lettre du 28 septembre 1886, ils signalent déjà à Monsieur le gouverneur de la province l'existence de peintures murales [illegible], mais il est cependant étonnant qu'il leur ait fallu un mois et une lettre de Monsieur le commissaire d'arrondissement pour les décider à arrêter les travaux de badigeonnage. Car, avant le 22 octobre, les autorités locales n'ont rien fait effectivement pour sauver ces peintures? Elles en signalent, il est vrai, l'existence à Monsieur le gouverneur de la province, elles invitent la Commission Royale des Monuments à venir les voir, en un mot, elles suivent régulièrement toute la marche administrative nécessaire, ce que je ne conteste nullement, et enfin, ainsi que je l'ai dit, M. l'architecte provincial Naert vient à Nieuport, mais pendant tout ce temps on continuait avec activité les travaux de badigeonnage et on laissait s'accomplir cet acte de véritable vandalisme.

Voilà ce que j'ai prétendu et ce que je prétends encore.

Voilà pourquoi Messieurs les délégués de la Commission Royale des Monuments n'ont pu faire autre chose que de constater qu'il n'y avait que les piliers du transept qui portaient des traces de peinture, des deux piliers du jubé, on ne parle pas. L'autorité locale ne peut pas les perdre de vue, comme elle l'a fait pour les deux premiers piliers du transept.

Si l'autorité supérieure ne juge pas que cette peinture a assez de valeur artistique pour être reconstituée ou restaurée, nous engageons vivement le Conseil communal et la fabrique de l'église à faire enlever eux-mêmes le badigeon et à examiner avec soin les inscriptions et les figures qui se trouvent sur les quatre piliers ; pour l'histoire de notre petite cité elles pourraient avoir de l'intérêt et révéler des noms, des dates, des souvenirs très précieux.

A ce point de vue, on ne peut méconnaître l'importance de ces peintures, et je serais heureux de pouvoir rendre hommage à l'administration communale d'avoir pris soin de conserver aux générations futures ces reliques du passé.

HENRI BOGAERT,
[illegible] à Nieuport



CONCOURS

Concours pour un Palais de Justice et un Dépôt d'archives à Nivelles

Trente projets ont été envoyés à ce concours. Ils sont exposés à l'Académie des Beaux-Arts, rue du Midi, à Bruxelles, depuis le 16 juillet, de 11 heures du matin à 4 heures après midi.

Les membres du jury élus par les concurrents sont : MM. Bordiau, Heindrickx, Janlet et Laureys, architectes à Bruxelles.

Le jury se réunit le jeudi 21 courant.

Concours de Rome

L'examen d'admission au concours de Rome a eu lieu du 20 au 27 juin.

Huit candidats se sont présentés. Six d'entre eux ont été admis à prendre part au concours et classés dans l'ordre suivant :

1ers MM. De Braey d'Anvers et Dewulf de Bruges;
2e M. Taeyman, de Gand;
3e M. Francotte, de Liége;
4e M. Van Holle, de Gand;
5e M. Van Boxmeer, de Malines.

Le programme de cet examen comprenait, outre l'épreuve scientifique, un projet de casino-kursaal au bord d'un lac et le dessin, d'après plâtre, de la Vénus de Milo.

Nouveau concours pour le Monument Jean Palfyn, à Courtrai

Le Comité Jean Palfyn fait un nouvel appel aux artistes belges pour le modèle d'une *figure debout de grandeur nature*, représentant l'inventeur du forceps, et le dessin du piédestal destiné à cette statue.

Voici le programme de ce nouveau concours :

1° Une figure debout en plâtre de grandeur nature (1m70 environ plinthe comprise), représentant l'inventeur du forceps; et un dessin de piédestal proportionné à la figure.

2° Les projets seront reçus, franc de port, aux Grandes Halles, rue de Tournai, à Courtrai, et à l'adresse du Président du Comité, du 25 septembre au 1er octobre 1887, et déballés par les soins et aux risques et périls de l'expéditeur.

3° Un jury nommé par l'État, par la Province, par la Ville et par le Comité désignera le projet jugé le meilleur et réunissant les conditions d'une œuvre d'art digne du sujet.

4° Si le jury décide dans un procès-verbal motivé qu'une des œuvres reçues réunit ces conditions, l'artiste le plus méritant sera chargé de l'exécution complète du Monument et de son placement.

5° Ce Monument comprendra : la Statue de Jean Palfyn, mesurant 3m50 plinthe comprise, coulée en bronze, et une base monumentale en pierre de taille proportionnée aux dimensions de la Statue.

6° Cette Statue sera érigée à la Place des Éperons d'Or, à Courtrai.

7° La somme affectée à tous ces travaux ne pourra pas dépasser 30,000 francs.

8° Un contrat spécial passé entre l'artiste primé et le Comité déterminera les conditions d'exécution, la nature des travaux à effectuer, la qualité des matériaux à employer, le délai d'achèvement et le mode de paiement.

9° Avant la date du 1er octobre, chaque concurrent fera parvenir à M. le Président du Comité Palfyn, un pli cacheté portant pour suscription *Monument Jean Palfyn, Concours*, et contenant deux enveloppes : l'une renfermera les nom, prénom et domicile de l'auteur; l'autre, portant pour suscription *Esquisse*, contiendra : *A* l'esquisse au dixième de l'ensemble du Monument; *B* l'indication des dimensions effectives (plus grande largeur et plus grande hauteur) que l'artiste compte donner à son œuvre; *C* un devis détaillé du coût de l'ensemble du Monument.

10° La figure primée restera la propriété de la ville de Courtrai. Les autres pourront être réclamées par leurs auteurs.

11° Pour tous autres renseignements, s'adresser au Président du Comité Palfyn, rue Kokelaere, à Courtrai.

Courtrai, le 1er juillet 1887.

Le Président, Dr Tillieux. *Le Secrétaire*, Dr Decraene.

Grand Concours international de Bruxelles, 1888

Le *Comité exécutif de l'Exposition du Grand Concours international des Sciences et de l'Industrie de 1888* nous a fait parvenir le cahier des desiderata proposés par les différents groupes de la Commission organisatrice. Nous publierons dans une prochaine livraison ceux de ces désiderata qui peuvent intéresser nos lecteurs.

Outre le concours entre architectes pour les pavillons à élever dans les jardins, dont nous avons publié le programme dans notre livraison précédente, le Comité organise des concours pour les pavillons destinés aux bureaux, au corps de garde, à la Presse, etc.



Les programmes de ces concours-adjudications seront publiés prochainement.



BIBLIOGRAPHIE

Voyage au Cambodge. — L'Architecture Khmer, par M. L. Delaporte, lieutenant de vaisseau (1).

Le concours d'archéologie vient de s'ouvrir dans une de nos grandes académies des beaux arts.

Le professeur dicte la question suivante :

« Dire les caractères de l'Art Khmer? »

Puis les élèves se mettent à l'œuvre.

Un jour et une nuit se passent.

Les travaux sont remis — ahurissement du professeur — les élèves avaient compris sous sa dictée :

« Dire les caractères de l'Arc mère? » — Le plein cintre!

On en rit encore dans Landerneau.

Et voilà comment j'ai connu l'Art Khmer, bien que n'ayant joué aucun rôle dans l'aventure.

Il est pourtant bien intéressant à étudier cet art de l'extrême Orient, de ces poétiques pays indous dont la théogonie a quelque chose de si gracieux même dans ses aberrations. Il faut surtout faire cette étude à la suite d'un savant et attachant écrivain comme M. Delaporte; alors, à chaque page, on évoque à la pensée l'image de peuples, de civilisations disparues, on retrouve plongés dans la boue des marais, des monuments aux proportions gigantesques qui excitaient tant l'imagination de ce pauvre Francis Garnier qui, comme Henri Rivière, paya de sa vie, son enthousiasme pour ces mystérieuses contrées.

Il s'agit de tout un peuple, de toute une civilisation mise par beaucoup au-dessus des nations de l'Hindoustan, que l'on reconstitue par la pensée.

C'est au peuple Khmer que nous devons ces marques d'un haut état de civilisation.

Cette nation a disparu, dit-on, à la suite d'invasions chinoises, après avoir brillé d'un très vif éclat du VIIIe au XIIIe siècle de notre ère, quoique dès le deuxième siècle, elle payait, d'après les Chinois, un tribut au Céleste Empire.

D'où venait cette nation? Quelle était la religion dominante? On n'en sait que peu de chose. A propos de religion, on a observé ce fait curieux dans le temple d'Angkor Vaht que le culte de Brahma, Vichnou et Siva devait y être en honneur en même temps que celui de Bouddha. Ce fait se retrouve d'ailleurs en Birmanie et dans l'île de Ceylan.

Ce peuple avait-il un culte mixte? On n'en sait rien. Quoi qu'il en soit, si l'on connaît peu de chose du peuple et de la théogonie Khmer, il n'en est pas de même des monuments.

M. Delaporte, chargé d'une mission dans ces pays par le gouvernement français, les a étudiés d'une façon générale, mais suffisamment complète, et il nous fait part de ses découvertes avec un grand charme. On suit avec tout le piquant, que donne un pays inconnu, dévoilant les secrets de son art, les explications qu'il nous donne sur ces gigantesques temples d'Angkor Vaht, la ville sainte des Khmers, de Ponteay Préa Khan et de Baion.

On ne se figure pas ce qu'il y a de grandiose dans les conceptions de cet art du Cambodge, par exemple dans ce temple de Préasat Préa-Tcôl qui est d'une conception superbe, et dans la chaussée qui mène aux ruines de Ponteay Préa Khan. La Pyramide de Pimanacas est tout simplement admirable telle que M. Delaporte nous la montre « restituée ».

Fergusson, l'éminent historien de « l'architecture de toutes les contrées », avait compris toute l'importance de ces monuments lorsqu'il écrivait que « Depuis la révélation des cités « enfouies de l'Assyrie, la découverte des villes ruinées du « Cambodge est le fait le plus important qui se soit accom- « pli pour l'histoire de l'art en Orient ». Car ce temple d'Angkor Vaht, que nous citions tantôt, est plus important que celui de Kharnac, en Egypte, et, ajoute M. Delaporte, les monuments de Préa Khan, de Méléa, de Ponteay Chma, explorés depuis lors, couvrent un espace tout aussi vaste.

Les monuments Khmer peuvent se classer en deux catégories : les édifices civils et les édifices religieux.

(1) En vente chez notre éditeur, Ch. Claesen, 26, rue du Jardin Botanique, à Liége.

Ceux-ci — dans lesquels les premiers se confondent souvent — sont divisés en trois catégories par M. Delaporte :

1° Les monuments plans, composés d'un sanctuaire qu'entouraient une ou plusieurs galeries rectangulaires figurant autant d'enceintes concentriques; 2° les monuments pyramidaux à étages; 3° les monuments formés d'enceintes concentriques étagées, troisième type résultant de la combinaison des deux autres. Il existe enfin des monuments composites où les tours, les galeries et la pyramide se trouvent réunies dans des combinaisons diverses.

Mais ce qu'il y a de plus curieux, ce sont les plans Khmer qui sont véritablement étonnants d'harmonie de lignes. Celui du Ta-Prohm, par exemple, est réellement superbe et passerait sans le titre — pour un « plan d'École » très réussi. D'un parti symétrique en effet mais pas absolument cependant ses données obéissent à ce que l'on est convenu d'appeler les « grands principes ». Les architectes Khmer, auraient rendus des points aux Grecs et aux Romains qui se souciaient bien peu parfois de la symétrie dans leurs ordonnances générales.

Mais les élévations de ces édifices ne le cèdent en rien aux plans.

La silhouette générale est souvent très heureuse, et l'innombrable variété de la décoration laisse pourtant toujours l'harmonie aux masses. L'ornementation est tout entière consacrée aux mystères des religions brahmanique et bouddhique. M. Delaporte décrit ainsi le magique effet que lui a produit le temple de Baion : Tout autour de nous se succèdent, magiques perspectives, ces immenses représentations du Dieu Créateur devant lesquelles la foule des dévots se vient prosterner avec respect; et comme pour montrer que Brahma étend son influence protectrice sur la ville qui lui est consacrée, dans le lointain, entre les tours et par-dessus les crêtes des galeries basses, pointent les mille flèches étincellantes des pyramides, des palais, des monastères de la cité royale, à demi noyée dans la délicate verdure des palmiers et des figuiers sacrés.

Maintenant d'où vient cet art mystérieux dont on ne connaît pas les « Archaïques »? Partant de la pyramide à base carrée et à étages comme les Hindous, les Khmer ont brodé sur ce canevas, de merveilleuses variations, d'un art presque absolument autochtone.

On a pourtant pu y découvrir des affinités avec l'architecture de l'Hindoustan, dans quelques monuments des styles indo-arien, dravidien et djaïne, de Java, de la Birmanie et de la Chine.

Somme toute il y a là un superbe sujet d'études pour nos confrères qui ont le goût et surtout le temps de s'occuper des choses de l'archéologie.

Certes ces monuments ne répondent pas aux règles de notre esthétique occidentale, mais il y a dans leur conception une sève étrange et puissante qui s'épand en d'admirables productions. Il est curieux d'y retrouver des traces d'un art qui rappelle parfois ceux de l'Egypte, de l'Assyrie et de la Grèce et de comparer les bas-reliefs des palais de Kouyounyk avec ceux du temple d'Angkor Vaht. D'où viennent ces affinités?

Vaste problème que l'ethnographie et l'archéologie moderne parviendront peut-être un jour à élucider.

PAUL SAINTENOY.

COLLECTION DES GUIDES BELGES. MALINES, par M. G. Van Caster

Nous avons rendu compte, à cette place, de *Tournai et le Tournaisis*, qui a ouvert la série de ces petits volumes. L'ouvrage de M. Cloquet était conçu d'excellente façon. C'était un type d'ouvrages de ce genre. Celui dont nous allons nous occuper a le tort de s'éloigner, sur quelques points, des données générales du livre dont nous venons de parler.

Comme on le voit, nous allons d'abord aux critiques.

L'ouvrage manque de table des matières et il ne contient pas les renseignements que tout guide doit donner. A propos du Musée, par exemple, nous avons vainement cherché trace de notice quelconque. En d'autres points, nous avons observé quelques omissions regrettables, des noms oubliés, alors que d'autres moins méritants sont cités à propos de travaux artistiques. Il nous semble qu'un guide n'est pas un travail de critique, et que toutes les écoles doivent être envisagées par les auteurs de ces sortes de livres sous le même point de vue. Certes, nous admettons les préférences de l'auteur d'un guide, mais nous n'admettons pas de lacunes voulues dans son œuvre.

Ces légères critiques nous mettent plus à l'aise pour reconnaître tous les mérites de l'ouvrage de M. Van Caster.



La notice historique est intéressante et bien écrite. Il en est de même pour les chapitres qui concernent les corps de métiers et les corporations, et surtout ceux qui ont rapport à l'art, à l'industrie et à la littérature. La liste que donne M. Van Caster, des architectes malinois a beaucoup d'intérêt pour nous. C'est ainsi qu'il cite :

Henri Mys; Jean, André I, Antoine, Mathieu, André II et Rombaut, tous membres de la célèbre famille des Van Mansdaele dits Keldermans; Alexandre Colyns, le plus célèbre des sculpteurs-architectes de Malines; François Mynsheeren et Jean Wischavens; Martin Ymbreghts; puis les Fayd'herbe et leurs élèves, etc., etc.

Tout cela est des plus intéressant.

La description des monuments civils vient ensuite. Nous y relevons une série de notices sur les halles, l'hôtel de ville, etc.

Les monuments religieux forment un très long chapitre dans l'ouvrage de M. Van Caster, et ajoutons que les nombreux renseignements qu'il renferme fait qu'on ne s'en plaint pas.

Somme toute, la masse des documents qu'il contient fait du *Guide de Malines*, un très intéressant recueil. Faisant abstraction de quelques omissions regrettables signalées plus haut, on ne peut que louer semblable production. Peut-être même serions-nous complètement d'accord avec l'auteur, s'il ne nous avait annoncé un « guide ».

P. S.

—

LE MEUBLE. – Une collection de meubles anciens de tous les pays, classés chronologiquement par A. Lambert et E. Stahl, architectes à Stuttgart (1).

Les deux premières livraisons du nouvel ouvrage de MM. Lambert et Stahl nous permettent de juger ce que sera cette intéressante publication. En effet, s'il existe de nombreux ouvrages sur le mobilier, nous croyons qu'il n'en existe aucun qui publie, comme celui-ci, une collection de types classés chronologiquement depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, et qui rassemble plus de documents curieux et instructifs dans un recueil aussi restreint.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur le choix judicieux des œuvres et sur la façon artistique dont elles sont présentées.

Voici, au surplus, ce que disent les auteurs dans le prospectus de leur œuvre :

« Nous présentons au public, une collection de types « classés chronologiquement et représentant toutes les trans- « formations du meuble depuis l'antiquité jusqu'à nos jours « dans tous les pays.

« Les matériaux rassemblés avec un soin extrême sont « inédits ; nous nous sommes particulièrement appliqués à « donner une grande place au meuble simple, considérant « qu'il a un caractère généralement plus déterminé que le « meuble riche et qu'il correspond mieux aux goûts et aux « besoins de l'époque moderne.

« Notre ouvrage doit donc avoir à côté de son but artistique « et historique une tendance nettement pratique. »

Nous applaudissons à ces tendances, en souhaitant bonne santé au nouveau-né; nous exprimons à MM. Lambert et Stahl toutes nos sympathies pour leur œuvre.

Nous rendrons compte des prochaines livraisons.

—

LE PASSÉ ARTISTIQUE DE LA VILLE DE MONS, par Léopold Devillers.

Le savant archiviste de la ville de Mons vient de publier sous ce titre une intéressante brochure, illustrée de vues de monuments, de reproductions des œuvres d'art que possède le chef lieu du Hainaut.

Le but de ce travail, dit la préface, est de retracer succinctement, d'après les données authentiques, les annales de l'art à Mons, et de faire connaître les noms d'artistes laissés trop longtemps dans l'oubli.

L'exposé sommaire de M. Devillers, appuyé de nombreuses notes, dont la plupart des éléments sont puisés dans les archives communales, constitue un travail sérieux qui sera consulté avec fruit par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'art dans la partie wallonne du pays. Nous leur recommandons ce nouvel ouvrage de l'érudit archéologue montois.

(1) En vente chez notre éditeur Ch. Claesen, 26, rue du Jardin Botanique, à Liège



ŒUVRES PUBLIÉES



Les planches 13 à 16 donnent diverses faces du salon et de la salle à manger de l'hôtel de M. S..., rue des Champs-Élysées, exécutées d'après les dessins et sous la direction de MM. les architectes Bosmans et Vandeveld, par MM. Chambon, sculpteur ornemaniste, Dillens frères et Henri Baes, peintre décorateur.

Nous n'avons rien à dire des façades de l'hôtel qui n'a subi que des travaux d'appropriation intérieure. C'est une de ces anciennes constructions assez banales dont l'aspect extérieur, auquel MM. Bosmans et Vandeveld n'ont pour ainsi dire pas touché, n'offre absolument rien d'intéressant.

Tous les soins des architectes et des décorateurs se sont portés, suivant le désir du propriétaire, sur la décoration intérieure qu'ils ont parfaitement réussie.

La hauteur du rez-de-chaussée était de 4 mètres à peine, elle ne pouvait être augmentée, ce qui constituait une des grandes difficultés dans l'étude, difficulté qui augmentait encore les dimensions relativement considérables du grand salon ($16^m \times 8^m$).

Pour atténuer autant que possible l'effet d'ensemble défectueux que ne pouvait manquer de produire cette insuffisance d'élévation, MM. Bosmans et Vandeveld se sont surtout préoccupés de donner le plus d'importance possible à la ligne verticale et d'effacer autant qu'ils le pouvaient la ligne horizontale. C'est pour cette raison qu'ils n'ont donné que peu de hauteur au lambris qu'ils ont traité avec une grande simplicité et sans sculpture, afin de ne nuire aucunement aux détails du plafond.

Ils ont également assez fortement décoré toutes les parties verticales, appelant aussi l'attention sur celles-ci, notamment la cheminée et les portes, qui se détachent brillamment sur un fond sombre en drap frappé dont le dessin de petite dimension contribue à augmenter la hauteur illusoire de la salle.

Les cheminées sont traitées avec goût et distinction et constituent à elles seules de véritables œuvres d'art; la cheminée du salon est en marbre de Tunisie avec appliques en bronze; celle de la salle à manger avec son coffre en noyer, son médaillon en bronze, ses cariatides en pierre blanche, s'harmonise parfaitement avec le joli lambris en noyer sculpté et la tenture en cuir polychrome.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

Dans sa séance du 1er juillet, la Société Centrale d'Architecture a procédé à l'admission de MM. Georges Kams et Ernest Van Humbeeck, architectes à Bruxelles, en qualité de membres effectifs, et de MM. Albert Welvaert, à Lokeren, et Lucien Gonthyn, à Paris, en qualité de membres correspondants.

L'assemblée a ratifié par d'unanimes applaudissements les félicitations adressées par M. le Président à M. J. Peeters, trésorier, à l'occasion du dixième anniversaire de son entrée en fonctions.

Après une longue discussion, l'assemblée adopte à l'unanimité le règlement constitutif des *trois sections d'étude*, ayant respectivement pour objet *l'art et l'archéologie*, la *construction*, la *jurisprudence*. Les membres effectifs et associés seront tenus de faire partie d'une section au moins; à défaut d'adhésion de leur part, ils seront inscrits d'office.

Les sections s'attacheront : *a)* A faire connaître aux membres les questions examinées dans les organes de publicité architecturale.

b) A donner réponse aux questions posées par les membres.

c) A donner leur avis sur les travaux transmis par la Société ou par le Conseil d'administration de la revue d'architecture *l'Émulation*.

d) A faire rapport sur les cas intéressants que les membres auraient eu l'occasion d'étudier dans l'exercice de leur profession.

Les secrétaires de chaque groupe rechercheront dans la collection de périodiques de la Société les articles qui peuvent intéresser leurs sections; celles-ci pourront provoquer des travaux ou études sur ces articles.

Les sections pourront appeler dans leur sein des personnes compétentes pour être consultées sur les solutions à donner à certains cas particuliers.

NÉCROLOGIE

Le 10 juillet est mort à Bruxelles, à l'âge de 83 ans, Mr G. De Man, architecte, membre de l'Académie Royale de Belgique, de la Commission Royale des Monuments et ancien professeur à l'Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles.



M. De Man, qui pendant de longues années fut architecte de l'Administration des chemins de fer, a construit un grand nombre de bâtiments de gare.

En son nom personnel il n'a érigé que peu de constructions et la génération actuelle le connaît surtout par les remarquables dessins qu'il a rapportés de son voyage d'Italie et dont la plupart figurèrent à notre Exposition spéciale d'Architecture de 1883, où ils furent l'objet de l'admiration générale.

FAITS DIVERS

Le buste de Poelaert au Palais de Justice de Bruxelles. — Le gouvernement voulant perpétuer le souvenir de l'artiste qui a conçu les plans de cet édifice babylonien a fait exécuter par le statuaire Cuypers, le buste de Poelaert et l'a fait placer sous le portique d'entrée du Palais de Justice de Bruxelles.

Le 26 juin dernier une modeste cérémonie réunissait devant ce buste la plupart des collaborateurs de l'illustre architecte et un certain nombre de ses confrères qui voulaient rendre, par leur présence, hommage à son incontestable talent.

M. Wellens a rappelé en cette circonstance les titres de Poelaert à l'estime du monde artistique et de ses concitoyens; si le Palais de Justice de Bruxelles, dit il en terminant, a été l'objet de bien des controverses et de critiques parfois sévères, on ne peut contester qu'il constitue une œuvre géniale qui marquera dans l'histoire de notre architecture nationale.

L'ouverture du Musée communal a Bruxelles. — Le vendredi 3 juin s'est ouvert, sans grand fracas, à Bruxelles, une exhibition qui, sans être d'un très puissant intérêt, mérite cependant qu'on s'y arrête un instant. Nous voulons parler du Musée communal installé au deuxième étage de la Maison du Roi, si habilement restaurée par notre confrère M. Jamar.

Il y a là, on pourrait presque dire entassés dans un espace bien restreint, des tableaux, des fragments et des reproductions de notre art national, des faïences, des boiseries anciennes, des projets de restauration de monuments, des poids et mesures de l'autre siècle, etc., etc.; bref, une collection d'objets propres à charmer les yeux des artistes, des archéologues, et même des simples curieux; le tout se rattachant à l'histoire de la commune de Bruxelles.

Parmi les curiosités qui s'y trouvent déjà, on s'arrête notamment devant la maquette de la Maison du Roi, entièrement achevée avec ses balcons, sa tour et son carillon.

A propos du carillon, le collège a reçu déjà plusieurs offres et notamment de la part de la fabrique d'église de Saint-Jacques sur Caudenbergh, qui voudrait bien endosser à la ville le carillon détraqué que l'on a essayé de réparer pour les fêtes nationales de 1880 et qui alors a fait un si piteux fiasco.

Le carillon de la Maison du Roi sera fait expressément et, si nous pouvons donner un [illegible] édiles, nous lui laisserons jouer les airs anciens si curieux qui sont notés sur l'ancien livre du carillonneur du beffroi de l'église Saint-Nicolas.

Ce livre, qui est une curiosité historique des plus intéressantes, [illegible] archives de la ville de Bruxelles.

Quant aux bureaux de l'hôtel de ville installés provisoirement, fort mal, au rez-de-chaussée et au premier étage de la Maison du Roi, qu'on les fasse déguerpir au plus tôt, c'est ce que l'on pourra faire de mieux. Il n'est, du reste, plus question à l'hôtel de ville de retarder encore la construction de l'édifice dans lequel seront concentrés tous les services administratifs de la ville.

Le Conseil communal sera saisi, sous peu, d'une proposition tendant à l'exécution des plans élaborés à cet effet et à l'expropriation de quelques maisons dont la ville a encore besoin pour être propriétaire de tout le bloc compris entre l'hôtel de ville et la rue du Lombard.

On pourra ainsi évacuer complètement la Maison du Roi qui pourra être exclusivement destinée à recevoir les collections communales.

La troisième session du **Congres de la Féderation des Sociétes d'Histoire et d'Archeologie de Belgique** s'ouvrira à Bruges le 22 août prochain.

Le Congrès durera trois jours. Le 22, le 23 et le 24 août seront consacrés aux séances, à l'étude des collections des Musées et à la visite des églises et des principaux monuments de la ville de Bruges. Le 25, il sera fait une excursion à Ypres.

La souscription est de 5 francs pour tous les membres des Sociétés fédérées et de 10 francs pour les autres souscripteurs.

Chaque souscripteur recevra une carte de membre du Congrès, un plan-guide de la ville de Bruges et un programme réglant les séances et l'horaire du Congrès. Il aura droit à un exemplaire du compte rendu de la session.

Les membres du Congrès, désireux de traiter en assemblée générale de grandes questions historiques ou archéologiques, sont invités à les proposer au Comité organisateur.

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.



A Aix-la-Chapelle

L'excursion des 17 et 18 juillet à Maestricht et à Aix-la-Chapelle a parfaitement réussi. Nos confrères allemands ont poussé l'amabilité jusqu'à venir au-devant de nous à Maestricht. Les membres de l'*Architekten und Ingenieur Verein* d'Aix-la-Chapelle, ayant à leur tête leur président Hensch, ont visité avec nous les églises Saint-Servais et Notre-Dame, l'hôtel de ville et le musée d'antiquités, installé dans le *Oude Rathuis*.

Les monuments sont rares à Maestricht et l'église Saint-Servais seule offre, à notre avis, de réelles qualités artistiques. Aussi, après un léger déjeuner, nous sommes-nous empressés, Belges et Allemands, de nous rendre à Aix-la-Chapelle, où nous attendait une réception qui marquera parmi les plus chaleureuses que nous ayons eues dans nos excursions à l'étranger.

Quarante-cinq membres de l'*Architecten und Ingenieur Verein für Niederrhein und Wesfalen* de Cologne, plusieurs accompagnés de leurs dames, nous attendaient dans la cour de l'hôtel du Dragon d'Or.

Après que M. Stubben, architecte de la ville de Cologne, qui commandait ce nombreux détachement, nous eut cordialement souhaité la bienvenue, nous prîmes place à table.

Les Allemands sont généralement froids ; c'est une croyance très répandue chez nous. Eh bien, ce n'est certainement pas vrai pour ce qui concerne nos confrères allemands.

A peine le second service était-il commencé, que les toasts et les lieder se succédèrent sans interruption au milieu de l'enthousiasme général.

D'abord M. le professeur Ewerbeck, au nom des membres de la Société d'Aix-la-Chapelle, nous dit combien ils étaient heureux de nous recevoir dans leur ville et de nous en montrer les œuvres d'art ; puis, tous ensemble, les membres des deux sociétés allemandes entonnèrent deux chants originaux, composés, à l'occasion de notre visite, par M. Stübben.

I

Im Krug zum gold'nen Drachen
Da kehr' ich durstig ein,
Ich bitt' mir Platz zu machen
Am Tisch beim kühlen Wein

Ich setz' mich zu euch nieder
Und schau' euch in's Gesicht
Die einen kenn' ich wieder,
Doch and're kannt' ich nicht

Manch Glas wird eingegossen,
Es wird ja immer leer ;
Wohlauf, ihr Fachgenossen,
Mich deucht es gibt noch mehr.

Ihr kommt aus fremden Gauen
Als wissbegier'ge Schaar
Und wollt das Bauen schauen
Wie 's bei uns ist und war

Nun schaut auch uns ins Auge
Ihr Freunde aus der Fern'
Wie edler Wein, so leuchte
Der Freundschaft heller Stern

Lasst uns die Glaser heben,
Lasst ruhen Hand in Hand!
Hoch soll die Liebste leben
Daheim in Vaterland! J. St

II

Wohlan, ihr Fachgenossen,
Heut' ist einmal was los ;
Nun zeiget unverdrossen
In Witz und Lied euch gross.
Im Lande der Wallonen,
In Flandern und Brabant



Wo auch Kollegen wohnen,
Da baut man allerhand :
Siècle onzième,
Siècle treizième,
Dam Renaissance und Zopf,
Cartouche und Sparrenkopf,
Rococco, Néogrec
Das hat ein Jeder weg,
Im Flâm'schen Styl, Pariser Styl, im Mischmaschstyl,
[mit Schnickschnack viel —
In Allen Stylen, die ich nannte.
Baut man vor allem das pikante,
Das elegante, anerkannte —
Hoooch
La Société Centrale d'Architecture — Hurrah!

Nun Kellner bringt den Braten
Und reicht die Schüssel rund ;
Denn soll ein Ding gerathen,
Ist nöthig fester Grund.
Und wie des Mörtels Mischung
Bedarf der Feuchtigkeit,
So bringt dem Geist Erfrischung
Ein froher Trunk allzeit.
Ob gothisch ob roman,
Man fängt's mit trinken an,
Ob Renaissance und Zopf,
Es trinkt ein jeder Tropf,
Rococco, Néogrec.
Das hat ein Jeder weg,
Im Flâm'schen Styl, Pariser Styl, im Mischmaschstyl,
[mit Schnickschnack viel —
Bei allem Bruen, das ich nannte,
Da trinkt man stets das anerkannte
Das elegante und pikante —
Hoooch
La Société Centrale d'Architecture — Hurrah

Ihr Freunde nun von hüben
Nehmt euer Glas zur Hand
Und wünscht den Freunden drüben
Viel Glück in ihrem Land!
Wir mussen wieder wandern
Zurück zum grünen Rhein,
Sie aber zieh'n nach Flandern
Und bauen derb und fein
Siècle onzième,
Siècle treizième,
Dann Renaissance und Zopf,
Cartouche und Sparrenkopf,
Rococco, Néogrec
Das hat ein Jeder weg,
Im Flâm'schen Styl, Pariser Styl, im Mischmaschstyl,
[mit Schnickschnack viel —
In allen Dingen, ich nannte,
Bau'n sie vor allem das pikante,
Das elegante, anerkannte —
Hoooch
La Société Centrale d'Architecture — Hurrah! J. St.

Notre président, M. J. Brunfaut, répondit à toutes ces charmantes choses en buvant à nos aimables confrères allemands, dont nous avions pu déjà, il y a deux ans, lors de notre excursion aux bords du Rhin, apprécier les sentiments d'union confraternelle et de parfaite urbanité.

M. le professeur Georges Frentzen dit que c'est grâce à leurs confrères de Cologne que ceux d'Aix-la-Chapelle avaient pu nous recevoir de si gracieuse façon ; qu'il était heureux de voir réuni un aussi grand nombre d'architectes des deux pays et qu'il remerciait chaleureusement les uns et les autres d'avoir répondu à l'invitation des architectes d'Aix-la-Chapelle.

Après quelques mots de remerciement de M. Stubben, qui porta un toast aux dames, les quatre-vingts convives montèrent en voiture pour se rendre à travers toute la ville au « Lousberg », où avait lieu un excellent concert, suivi d'un brillant feu d'artifice, à l'occasion, disait le programme, de la visite de la Société Centrale d'Architecture de Belgique.

Des projections de lumière électrique à grande distance terminèrent cette charmante fête, puis nos excellents confrères nous ramenèrent à notre hôtel.

Le lendemain, lundi, ils vinrent nous reprendre à 8 heures du matin, pour nous faire visiter successivement :

L'hôtel de ville, où M. Frentzen nous fit voir le beau projet de restauration dont il est l'auteur et qui obtint le 1er prix au concours ouvert en 1884. Nous souhaitons vivement que l'autorité communale lui en confie bientôt l'exécution.

La cathédrale carlovingienne et son riche trésor.

L'église Saint-Jacques que l'on construit d'après les plans de M. Wiethase, de Cologne.

Cette église, bâtie en vieux matériaux, provenant des anciennes fortifications d'Aix-la-Chapelle, est de style roman rhénan si scrupuleusement exact dans tous ses détails, qu'à première vue, nous pensions nous trouver devant un édifice du XIIe siècle en restauration.

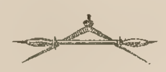
L'école polytechnique, où étaient exposés de remarquables projets des élèves de MM. EWERBECK et FRENTZEN, et les projets primés au concours pour l'atrium à établir devant la cathédrale, dont l'un surtout, dû à M. EWERBECK, nous a émerveillé par les qualités sérieuses de l'étude et la beauté des rendus.

Le laboratoire de cette école, dont les plans très bien étudiés, et les façades très sagement conçues, sont également dus à M. EWERBECK.

Et bien d'autres choses encore.

Il ne nous appartient pas de décrire et d'apprécier ces monuments, qui feront l'objet d'un rapport spécial dans une de nos prochaines livraisons.

En terminant ce court récit de notre voyage, nous adressons nos plus vifs remerciements aux organisateurs, MM. Ewerbeck, Frentzen et Stübben, à tous nos confrères de Cologne et d'Aix-la-Chapelle, à leurs charmantes compagnes, qui ont honoré de leur présence cette réception chaleureuse, empreinte de la plus complète cordialité et dont nous garderons le plus charmant souvenir.



Polychromie



Pour la diminution du sentiment de la couleur, rien n'a été pire que les préjugés que le goût académique a peu à peu répandus en ce qui concerne le blanc.

Le blanc est la couleur de la propreté. C'est ce qu'on en peut dire de mieux. Le goût académique en a fait la couleur du beau pur. Et pourquoi? Parce que les arbitres du goût se sont longtemps imaginé que l'art grec, qui symbolise pour eux l'art suprême, n'avait admis dans la statuaire et dans l'architecture que le blanc.

On sait désormais que c'était une erreur grossière. Les Grecs étaient des polychromistes forcenés. Ils ne laissaient pas un pied carré de surface visible sans le peinturlurer. Les bas-reliefs du Parthénon, dans le tympan, tout au long de la frise, étaient coloriés, chairs, vêtements, cheveux : c'étaient des tableaux en relief. L'encadrement était rouge vif. Les chapiteaux des colonnes étaient jaune d'or. Les fûts étaient d'un bleu criard. De même l'Apollon du Belvédère, la Vénus de Milo étaient badigeonnés à l'égal des statuettes en terre-cuite de nos jardins rustiques. Peindre le marbre, le marbre de Paros! c'était raide pourtant!

Eh bien, ils le faisaient, ces Hellènes. Ils ne se gênaient pas. Et c'était beau, très beau, beaucoup plus beau que le blanc auquel nous ont tellement accoutumés les préjugés pendant des générations, que l'hérédité nous a amenés au point de considérer la peinture des statues comme une monstruosité, et qu'il nous faudra un nombre de générations égal pour nous en défaire.

Paul de Saint Victor a écrit à ce sujet :

« La Grèce, nous dit-on, a quelquefois paré et colorié ses sculptures. Tant pis pour la Grèce; elle a manqué de goût une fois dans sa vie. Je bénis les Barbares d'avoir volé les bijoux, et le Temps d'avoir essuyé le fard qui déshonorait ces statues. Soyez sûrs, d'ailleurs, que Phidias et Praxitèle, lorsqu'ils émaillaient ou peignaient les dieux, obéissaient à des traditions de sacristie païenne et nullement à leur génie naturel. Plus la statuaire grandit, plus elle rejeta ces vains ornements; son idéal réside justement dans l'abstraction des choses extérieures. La blancheur du marbre est sa robe d'innocence; elle se dégrade en l'enjolivant. »

M. Alidor Delzant, un des plus sincères admirateurs du grand écrivain qui s'exprimait ainsi, lui a répondu avec à propos :

« La Grèce a manqué de goût une fois dans sa vie », et manqué de goût dans une question aussi grave, aussi primordiale que celle de la coloration des temples et des statues!... Nous ne pouvons pas laisser passer sans protestation cet audacieux blasphème qu'on trouve, plusieurs fois répété, dans les feuilletons d'art de Paul de Saint-Victor. Il oubliait qu'en Orient, sous le ciel d'un bleu intense de l'Attique, une surface blanche frappée par le soleil, cause à l'œil une impression désagréable, qui deviendrait bientôt une souffrance si le regard y demeurait fixé. On admire, à la vérité, aujourd'hui, les monuments de l'Acropole d'Athènes dépouillés des couleurs primitives dont les avaient couverts les architectes et les statuaires. C'est que le temps et l'oxydation saline de la mer les ont enveloppés d'une patine harmonieuse, dont l'intensité du ton équivaut presque à la valeur des colorations antiques. Les restaurations toutes récentes qui ont été faites du *Temple d'Egine*, par M. Charles Garnier, du *Parthénon*, par M. E. Loviot, du *Théséion*, par M. Paulin, et dans lesquelles le principe de la polychromie est appliqué sans réserve aux statues, aux décorations et aux grandes surfaces architecturales, donnent des résultats harmonieux, très puissants, et que le goût le plus sévère ne peut qu'approuver. Ne nous reste-t-il pas assez de Pompéi et d'Herculanum pour juger de la polychromie? Le dieu de l'art, Phidias, n'est pas seulement l'auteur de la Minerve chryséléphantine, il a sculpté aussi la frise, les métopes, les frontons complètement peints du Parthénon. Il n'obéissait pas à des prescriptions religieuses, mais à une nécessité impérieuse de laquelle aucun auteur ancien ne songea jamais à se plaindre. En Occident, nous considérons le marbre comme une matière divine, parce qu'elle est belle d'abord, mais aussi parce qu'elle est rare. Les Grecs n'avaient pas pour elle autant de respect. Quand ils voulaient construire, ils extravaient le marbre du sol, presque à pied d'œuvre; ils le faisaient servir aux plus vils usages et ils n'avaient pas de remords à le couvrir, comme un stuc vulgaire, de tons soutenus et chauds à l'œil. La blancheur réputée nécessaire des monuments et des statues est une conception des esthéticiens modernes, simplificateurs quand même, et abstracteurs de quintessence. C'est le XVI[e] siècle qui nous a inculqué cette idée que la couleur est barbare, qu'un monument doit être blanc et qu'un artiste homme de goût n'en doit pas faire d'autres. La Renaissance française a privé ainsi l'architecture de beautés oubliées qu'elle eût pu tirer des ornements polychromes et des grandes surfaces peintes. Les artistes modernes ont suivi avec docilité ces enseignements jusqu'au jour où les beaux travaux de Hittorf ont rouvert à l'architecture une carrière de puissance, d'éclat et d'apparente nouveauté, où non seulement les Grecs, impeccables en matière de goût, mais les Egyptiens, les Assyriens et aussi les constructeurs de cathédrales romanes et gothiques les avaient précédés. »



Voilà une réhabilitation en règle de la Polychromie. Ce n'est vraiment que dans notre barbare Europe occidentale, et dans les temps contemporains, que cette manie du blanc a sévi. Faut-il rappeler que l'art des Arabes, un des plus séduisants, polychromait, lui aussi, à outrance? Que l'art gothique faisait de même pour l'intérieur de ses cathédrales? Que l'art flamand ne connaissait guère ce blanc maudit qui depuis a tout envahi, marchant de pair, du reste, avec son odieuse sœur jumelle : la ligne droite. Le blanc, la ligne droite, — la ligne droite, le blanc! Que de crimes commis en leur nom!

Il fut un temps où des règlements communaux tenaient ferme la main à ce que le blanc fût respecté en Belgique. On ne pouvait peindre la façade des maisons qu'en se conformant à des échantillons déposés à l'hôtel de ville, et qui formaient une gamme allant du blanc légèrement gris au blanc légèrement jaune. C'est de cette époque que datent les files de ces plates façades qui déshonorent nos rues aux yeux de l'artiste et qu'adore la mesquinerie bourgeoise. Nous entendions un jour un propriétaire exprimer en ces termes la jouissance que lui causait la vue de ces monotones et crémeuses surfaces : Oh! le beau blanc, on a envie de le lécher!

Une réaction s'est manifestée dans nos villes par l'emploi des matériaux à cru : briques rosâtres, cordons de pierre de taille ou de pierres de France, plaques de marbre, carreaux de faïence, etc., etc. Mais notre terrible climat gâte vite les colorations naturelles. Tout noircit et devient triste. Pour les monuments ce n'est rien. La sévérité, le caractère imposant de leurs masses en augmente.

Pour les maisons particulières, cet aspect morose se supporte difficilement. On conclut de l'extérieur à l'intérieur. On aime qu'elle s'annonce fraîche et riante. Aussi en revient-on tôt ou tard au peinturlurage qui est dans nos mœurs et s'explique par cette considération prise à la climatologie. En Hollande, où on le pratique avec virtuosité, on est arrivé à donner à tout le pays un air de fraîcheur et de gaieté surprenantes.

Pourquoi, chez nous, ne pas faire de même? Les règlements protecteurs du blanc ne sont plus en vigueur. Lançons-nous dans la polychromie. Quelle variété, quel charme aurait une ville dans laquelle chacun peindrait sa façade suivant sa fantaisie, et en employant hardiment les tons montés!

(Art moderne.)



Grand Concours et Exposition de Bruxelles 1888

Ainsi que nous l'annoncions dans notre dernière livraison, nous publions ci-dessous des extraits du cahier des desiderata de ce concours qui peuvent intéresser les architectes.

Composition des bureaux du Comité n° 40

SUBDIVISION 40*b*. — *Architecture.*

Président : M. Wynand-Janssens, architecte, à Bruxelles.
Vice-présidents : M. Frans Baekelmans, architecte, à Anvers ;
M. J. Brunfaut, architecte, président de la Société Centrale d'Architecture, à Bruxelles ;
M. Ad. Pauli, ingénieur-architecte, professeur à l'Université de Gand, à Gand ;
M. Van Ysendyck, architecte, à Bruxelles.
Secrétaires : M. Jean-Laurent Hasse, architecte, à Anvers ;
M. Heyninx, architecte principal des bâtiments civils, à Bruxelles.

Questions proposées (Desiderata)

SUBDIVISION 40*b*

Architecture

CONCOURS RELATIF AUX INSTALLATIONS A L'USAGE DES CLASSES LABORIEUSES

1° Présenter un groupement de maisons ouvrières d'importances diverses, comprenant des habitations pour ouvriers et travailleurs de toutes catégories, ouvriers, chefs-ouvriers, contre-maîtres, surveillants, etc., de manière à opérer un rapprochement et un contact habituel et permanent entre ces différentes classes de travailleurs.

Observer, dans les dispositions des plans, les conditions d'une stricte économie, en vue de réduire autant que possible le taux des loyers, donner aux divers groupements un aspect pittoresque et riant, afin d'éviter l'impression de tristesse et de monotonie qui caractérise, en général, les « cités ouvrières », et rompre avec les traditions de casernement des ouvriers, et d'isolement qui résultent en grande partie des dispositions actuellement en usage.

2° Présenter un projet de maison d'habitation pour *ouvriers célibataires* dans les grandes villes.

3° Présenter un projet de *maison de logement* pour ouvriers habitant la campagne et travaillant tout ou partie de la semaine dans les grandes villes.

4° Présenter un projet de maison d'habitation pour ménages d'ouvriers de la catégorie dite : *ouvriers en chambre*, et rechercher les moyens d'y installer la force motrice à distribuer en location pour les petites industries qu'ils pourraient y exercer ; examiner aussi le moyen d'utiliser l'excédent de cette force motrice à la production et à la distribution du chauffage et de l'éclairage électrique des logements et des petits ateliers qu'ils comportent.

CONCOURS RELATIF AUX INSTALLATIONS DIVERSES, D'INTÉRÊT PUBLIC

1. Présenter un projet d'asile ou « d'hospitalité » de nuit, avec tous les aménagements économiques et hygiéniques à introduire dans les installations de ce genre.

2. Présenter un projet d'installations de fourneaux économiques.

3. Présenter un projet de petit hôpital pour une commune rurale de 5 à 6,000 habitants et comportant l'installation de 40 lits au plus.

4. Présenter un plan d'hôpital volant pour des communes de même importance, pour les cas d'épidémie. Ce genre de construction devrait être démontable et facile à remiser. A étudier dans les trois hypothèses suivantes : 1° à construire en fer exclusivement ; 2° en bois exclusivement ; 3° en fer et bois, tout en donnant à la construction un caractère architectural typique et en se conformant aux règles de la plus stricte économie.

5. Présenter les plans d'une crèche modèle pour 50 enfants.

6. Présenter les plans d'un orphelinat de garçons pour 30 ou 40 pensionnaires.

7. Présenter les plans d'un asile pour les enfants convalescents sortant des hôpitaux, pouvant contenir 100 pensionnaires.



8. Présenter les plans d'un dépôt mortuaire dans une ville de 100,000 habitants en adoptant les meilleures dispositions exigées pour satisfaire à la fois aux lois de l'hygiène, aux sentiments des parents des morts et aux usages du pays.

ÉDIFICES ET CONSTRUCTIONS DIVERSES

9. Présenter un plan-type de caserne dans l'hypothèse de l'adoption du service personnel.

Note explicative. — L'adoption du service personnel devant amener dans les casernes des jeunes gens ayant reçu une instruction et une éducation plus parfaites et plus recherchées que celles des jeunes gens des classes ouvrières qui composent à peu près seuls l'armée actuellement, des installations nouvelles et autrement utiles devront être faites ; la caserne ne doit pas rester un domicile précaire, désagréable, souvent malsain ; elle doit remplacer la maison paternelle et par conséquent avoir tous les avantages compatibles avec les exigences du service pour en rendre le séjour agréable et facile. De là nécessité d'avoir des grandes salles de réunion, de lecture, d'armes, des réfectoires spéciaux, des installations de nécessité propres et hygiéniques, etc., etc.

10. Présenter un plan de maisons pour employés, petits bourgeois, etc., d'un type autre que celui généralement en usage, et construites :

a) Dans les villes et les faubourgs ;

b) Dans les campagnes à proximité des grandes villes.

Étudier ces dispositions au point de vue triple de l'économie, du confortable et du pittoresque.

11. Pour faire une étude d'un groupe d'habitations de 5, 6, ou 7 mètres de façade, avec ou sans jardin dans une vaste cour ou un petit parc. Les emplacements auraient une sortie spacieuse ou même pourraient être entièrement ouverts d'un côté vers la rue. Cette disposition aurait pour but de donner aux rues un aspect plus riant, moins monotone, et d'assurer une plus grande circulation d'air.

12. Présenter les plans d'un établissement de bains, avec bassin de natation, salles d'hydrothérapie, bains turcs, etc.

13. Présenter des plans de gares pour têtes de lignes ou pour stations de passage, en étudiant toutes les améliorations possibles et notamment celles des passages à niveau.

14. Étudier les plans d'un édifice réservé exclusivement au système de la crémation des morts dans une ville de 50,000 habitants.

15. Présenter les plans d'une salle destinée aux grandes exécutions musicales, et pouvant contenir de 4 à 5,000 personnes.

16. Étudier des types de constructions civiles, publiques ou particulières, dans lesquelles on n'emploierait exclusivement que les matériaux provenant du pays même où elles seraient érigées ?

Nota. — Cette question a une grande importance au point de vue de l'originalité des constructions et de l'application à leur aspect extérieur, comme à leur décoration intérieure, du caractère national propre à chaque pays.

17. Étudier les meilleures dispositions pour les installations de nécessité, telles que water-closet, urinoirs, lavatoires à établir à l'intérieur des locaux, ou dans les jardins d'Expositions temporaires.

Composition des bureaux du Comité n° 50

BUREAU PRINCIPAL

Président : M. Bordiau, architecte, ancien architecte de l'Exposition nationale de Bruxelles et de l'Exposition universelle d'Anvers, à Bruxelles.
Vice-présidents : M. Janlet, architecte, à Bruxelles ;
M. Dens, architecte, à Anvers,
M. J. Tasson, industriel, commissaire du gouvernement belge aux Expositions de Liverpool et d'Edimbourg 1886, à Bruxelles ;
M. Fuchs, architecte de jardins, à Bruxelles.
Secrétaires : M. Em. André, inspecteur des chemins de fer vicinaux, à Bruxelles ;
M. L. Van Opstal, architecte, à Anvers ;
M. De Maeght, architecte, à Bruxelles.

SUBDIVISIONS

SUBDIVISION 50*a*. — *Ornementation générale dans les galeries.*

Président : M. Janlet, architecte, à Bruxelles.
Vice-président : M. Ch. Vincent, architecte, à Mons.
Secrétaires : M. De Maeght, architecte, à Bruxelles.
M. L. Van Opstal, architecte, à Anvers.

Subdivision 50*b*. — *La plus belle installation dans les jardins.*

Président : M. Bordiau, architecte, ancien architecte de l'Exposition nationale de Bruxelles et de l'Exposition universelle d'Anvers, à Bruxelles.
Vice-présidents : M. Besme, ingénieur-voyer, à Bruxelles;
M. Blomme, architecte, professeur à l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers;
M. Fuchs, architecte de jardins, à Bruxelles.
Secrétaires : M. Em. André, inspecteur des chemins vicinaux, à Bruxelles;
M. Valère Dumortier, architecte, à Bruxelles.

Subdivion 50*c*. — *La plus belle installation dans les galeries.*

Président : M. Dens, architecte, à Anvers.
Vice-présidents : M. Helleputte, ingénieur, professeur à l'Université de Louvain, à Louvain;
M. Ch. Servais, architecte, à Anvers;
M. J. Tasson, industriel, commissaire du gouvernement belge aux Expositions de Liverpool et d'Edimbourg 1886, à Bruxelles.
Secrétaires : M. Ameye, sous-architecte des bâtiments civils, à Bruxelles;
M. Ch. Dejardin, architecte, à Anvers.

Classification speciale du concours nº 50

Subdivision 50*a*. *Ornementation générale dans les galeries*

1º Installations et décorations se rapportant à des objets déterminés.

2º Installations et décorations envisagées dans un ensemble général. (Exposition internationale).

3º Installations et décorations des compartiments envisagées au point de vue du groupement rationnel et méthodique.

Subdivision 50*b*. *La plus belle installation dans les jardins*

Installation ou ensemble d'installations se rapportant à des objets déterminés.

Subdivision 50*c*. — *La plus belle installation dans les galeries*

1º Installation décorative et expositions des produits d'une firme isolée.

2º Installation industrielle des produits de toutes natures.

3º Méthode d'exposition d'une catégorie déterminée.

N. B. Le Comité chargé d'organiser le Concours 50 émet les vœux qui suivent :

Le Comité de la subdivision 50*b* a pensé que pour le Palais des concours, il faudrait distribuer au moins 6 primes *aux expositions faisant partie des concours et dont les installations seront les plus parfaites et les plus en rapport avec les objets exposés.*

La commission estime que pour l'Exposition internationale il ne faut distribuer qu'une seule prime au *pays dont l'installation et la décoration seront les plus réussies dans leur ensemble général.*

Le Comité de la subdivision 50*b* est d'avis que les installations des jardins étant appelées à contribuer le plus au succès et aux recettes de l'Exposition et tenant compte qu'elles nécessiteront des dépenses d'exécution considérables, il est indispensable de réserver des primes importantes pour ces concours.

La rue semi-circulaire, projetée à l'entrée des jardins, sera particulièrement affectée aux constructions reprises sous la subdivision *B*.

A conditions égales, les constructions en matériaux auront la priorité sur celles qui seront représentées en peinture, décor, etc.

Le Comité de la subdivision 50*c* estime qu'il est indispensable de déterminer les primes en rapport avec l'importance des concours, il demande la division des primes entre le Palais des concours et l'Exposition universelle internationale.

Les installations pourront être collectives ou individuelles.

Questions proposées (1) (Desiderata)

Subdivision 50*a*

Président : M. JANLET

Ornementation générale dans les galeries

1. Dans le Palais des concours, présenter pour les ensembles des classes réunissant des produits déterminés les installations les plus parfaites, et les méthodes d'exposition les plus en rapport avec les objets exposés.

2. Dans l'Exposition internationale, présenter par pays l'installation et la décoration les plus réussies dans leur ensemble général.

(1) Article X. — Extrait du *Règlement général.* — Desiderata. — *Tous* les desiderata *Etrangers* et *Belges* formulés sont admis à prendre part au Grand Concours. (La liste des desiderata sera complétée, s'il y a lieu, par l'annexion successive, sous forme de supplément, des travaux qui seront remis ulterieurement.)



3. Présenter la décoration et l'aménagement d'un compartiment ou d'une exposition complète permettant le groupement le plus rationnel et le plus méthodique des produits.

Subdivision 50*b*

Président : M. BORDIAU

La plus belle installation dans les jardins

4. Installation ou ensemble d'installations qui contribuera le plus au succès de l'œuvre et offrira la plus grande attraction parmi celles reproduisant, soit à l'extérieur, *des types d'architecture aux diverses époques du moyen âge et de la Renaissance.*

5. Installation ou ensemble d'installations qui contribuera le plus au succès de l'œuvre et présentera la plus grande attraction parmi celles reproduisant *un type bien défini d'architecture.*

6. Installation qui contribuera le plus au succès de l'œuvre et constituera la plus grande attraction au point de vue de *l'originalité, de l'agrément* ou *de la curiosité,* telle que : invention nouvelle, exhibition exotique, colonne, kiosque, pavillon, pont, jet d'eau, cascade, serre, tour, ballon, lumière électrique, etc.

7. Types de constructions spéciales qui, sous le rapport de l'élégance et du bon marché, remplissent les conditions les plus satisfaisantes de confort et de durée.

Subdivision 50*c*

Président : M. DENS

La plus belle installation dans les galeries

8. Installation décorative d'une firme isolée.

9. Installation industrielle d'une firme isolée.

10. Méthode d'exposition qui, tout en étant décorative, est de nature à présenter de la façon la plus avantageuse des produits d'une catégorie déterminée.

Le Comité exécutif du Grand Concours international des Sciences et de l'Industrie a décidé d'ouvrir un Concours international pour la construction et l'établissement des water-closet et urinoirs.

On peut obtenir le programme en s'adressant au président du Comité exécutif, rue des Palais, 22, Schaerbeek.



CONCOURS



Le Comité exécutif du Grand Concours International vient aussi d'ouvrir un concours de de dessins pour affiches, diplômes et projets de médailles.

Article premier. — Le concours sera international.

Art. II. — Une somme de 3,000 francs sera attribuée à ce concours; cette somme sera répartie comme suit :

Subdivision *A*. — Affiches.

1º Grande affiche, hauteur minimum : 2m50; hauteur maximum et texte laissés à l'appréciation de l'artiste. — Prime : 1,000 francs.

2º Petite affiche, hauteur minimum : 1m00; hauteur maximum et texte laissés à l'appréciation de l'artiste. — Prime : 500 francs.

Subdivision *B*. — Diplomes.

Hauteur maximum : 1m00 : hauteur minimum et texte laissés à l'appréciation de l'artiste. — Prime : 500 francs.

Subdivision *C*. — Médailles.

Grandeur : 0m06 de diamètre. — Prime : 1,000 francs.

Des médailles, diplômes et mentions honorables pourront en outre être distribués pour des ouvrages non primés, mais reconnus comme ayant un mérite réel.

ART. III. — Le Jury sera composé de quatre artistes choisis dans le sein du Comité nº 6 de la Commission chargée de préparer les concours et encourager la participation des producteurs belges, du président du Comité Exécutif et d'un membre de ce Comité.

La présidence du Jury est dévolue au président du Comité Exécutif, qui, en cas de partage, aura voix prépondérante.

ART. IV. — Après que les décisions du Jury auront été prononcées et les primes décernées, le Comité Exécutif se réserve le droit de faire choix de projets de concurrents non récompensés et d'en acheter la propriété exclusive et sans réserve, en payant à l'auteur de ces projets une somme égale à 25 p. c. de la valeur de la plus haute prime attribuée au concours des susdits projets.

ART. V. — Les dessins primés, ou ceux qui auront été choisis comme il est dit ci-dessus, resteront la propriété exclusive du Comité Exécutif qui en usera comme il l'entendra, soit en les employant en réductions, soit en applications diverses, les utilisant en tout ou en partie, pour être appropriés à d'autres affiches ou à d'autres usages.

ART. VI. - Les concurrents devront faire parvenir leur travail au Comité Exécutif du Grand Concours International, 22, rue des Palais, à Bruxelles, sans indication ou marque de l'expéditeur. Une première enveloppe enlevée, une deuxième enveloppe cachetée, portant la devise du concurrent, devra renfermer le projet présenté au concours. Cette enveloppe ne pourra être revêtue, outre la devise, que de ces mots : *Concours pour projet de :* (le concurrent ajoutera les mots : affiche, grande ou petite, diplôme ou médaille, suivant. ???

Une autre enveloppe cachetée, portant la même devise, sans aucune autre suscription, sera jointe et contiendra un papier sur lequel sera répétée la devise, suivie des nom, prénoms et adresse du concurrent. Cette dernière enveloppe ne sera ouverte qu'après les décisions du Jury et pour connaître le nom des auteurs correspondant aux devises mentionnées sur les projets jugés dignes de récompenses.

ART. VII. — Tout concurrent qui se serait fait connaître avant la décision du Jury sera exclu du concours et son projet restera la propriété de la Société du Grand Concours International, qui ne lui devra de ce chef aucune indemnité.

ART. VIII. — Le Comité Exécutif pourra, s'il le juge bon, organiser une exposition spéciale de *tous* les dessins et modèles qui auront figuré au concours.

ART. IX. — Les concurrents déclarent avoir pris connaissance du règlement général du Grand Concours International annexé au présent règlement spécial dont il fait partie et en accepter toutes les clauses et conditions.

ART. X. — Les dessins pour affiches, diplômes, ainsi que les projets de médailles devront être fournis pour le 15 septembre 1887, à l'adresse : Grand Concours International, 22, rue des Palais, Bruxelles.

Le Président de la Société Anonyme du Grand Concours,
LÉON SOMZÉE.

Concours du prix de Rome

Le concours du prix de Rome a été jugé le 23 juillet. Le jury, composé de MM. Baeckelmans, Beyaert, L. Blomme, de la Censerie, Helleputte, Janlet, Pauli et Schadde, membres effectifs (3 professeurs de l'Académie d'Anvers, *pas un* de celle de Bruxelles; pourquoi ?) et de MM. Gife et Jamaer, membres suppléants, a donné aux concurrents pour sujet du concours : Un palais pour une ambassade. Ce palais devait comprendre l'habitation de l'ambassadeur, les appartements de réception, les bureaux de l'ambassade et des dépendances telles qu'écuries et remises.

Le concours est d'une force moyenne. Parmi les concurrents figuraient deux vétérans, MM. Truyman et Francotte. Le premier ne paraît pas être en progrès; quant au second, il s'est trompé à la fois dans son plan et dans sa façade.

M. Ch. De Wulf, qui a obtenu le prix, s'était signalé par d'excellentes études faites d'abord à l'Académie de Bruges, puis continuées pendant deux ans à celle de Bruxelles. La confiance qu'il inspirait paraît bien placée, quand on examine son plan qui est d'un parti très net. Les appartements de réception occupent le centre du palais; ils ont à leur gauche l'habitation de l'ambassadeur, et à leur droite les bureaux. Les dépendances placées dans le fond et reliées adroitement par des portiques, aident à donner une excellente allure à l'ensemble de la composition.



Le plan de l'étage, dans sa partie centrale, aurait pu être plus corsé; on désirerait y voir un peu du brio d'un des projets évincés.

La façade de M. De Wulf n'est pas heureuse. Elle n'a pas le caractère voulu et les proportions ne nous paraissent pas bien venues.

Ce qui a valu le prix à M. De Wulf, c'est son plan du rez-de-chaussée et son plan d'ensemble.

Le projet de M. De Braey (2e prix) a de grandes qualités, mais son plan est beaucoup moins bon que celui du premier. L'auteur a commis l'erreur incompréhensible de diviser le service des écuries en deux parts et d'en mettre une du côté des bureaux, l'autre du côté de l'habitation de l'ambassadeur. Il s'est ainsi privé de l'élément nécessaire à la composition générale du palais; aussi son plan d'ensemble n'a-t-il rien d'intéressant.

M. De Braey, pour sa façade, s'est visiblement inspiré de l'hôtel de ville de Paris. Nous ne songeons pas à lui en faire un grief, car nous trouvons qu'il s'est tiré tout à son honneur de ce pas difficile. La façade est peut-être un peu importante, mais elle est bien assise et dénote chez son auteur un très réel talent.

Nous serions étonnés si le nom de M. De Braey ne figurait pas sur la liste des prix de Rome futurs.

Le jury a décerné un rappel de second prix à M. Truyman, quoique le projet de ce dernier ne se recommande par aucune qualité. Le plan est diffus, les façades sont bizarres d'architecture et dessinées mollement.

Un accessit a été, nous ne savons pourquoi, accordé à M. Van Boxmeer.

M. Francotte, ainsi que nous l'avons dit plus haut, s'est complètement trompé. Nous voudrions savoir où il a vu qu'il fallait diviser le palais, en faire trois bâtiments distincts; nous ne pouvons comprendre pourquoi il a employé pour sa façade un grand ordre prenant les deux étages, et qui lui donne, dans l'axe, un motif rappelant l'ordonnance de Saint-Jean de Latran. Il a commis deux grosses fautes, et malgré cela nous aurions donné une distinction à son projet.

Voici pourquoi. Nous pensons que, lorsqu'il s'agit de décerner le premier prix, le jury ne peut s'arrêter qu'aux projets dont les divers éléments se tiennent et dont les auteurs ont interprété le programme tel qu'il devait l'être. On ne peut décerner le prix à un concurrent qui s'est trompé comme M. Francotte l'a fait ici. Si nous pensons que le projet placé premier doit avoir les qualités que nous avons citées, nous trouvons que pour distinguer un projet, pour lui décerner une mention, il doit suffire que dans un élément quelconque, soit en plan, en façade, en coupe, le concurrent ait fait preuve de talent. Pour nous M. Francotte, dans la partie centrale de son plan, a fait cette preuve. Il a donné à cette partie une allure, un je ne sais quoi de brillant, qu'on ne rencontre dans aucun des autres projets.

Du sixième concurrent, il n'y a qu'une chose à dire : c'est qu'il n'aurait pas dû être admis au concours définitif.

A. E. T.

M. De Wulf est né à Bruges le 22 janvier 1865.

Lauréat au concours de la Chambre syndicale de Gand en 1885, 1er prix au grand concours de l'Académie de Belgique de la même année, 1er prix de composition monumentale, 1er prix de composition ornementale à l'Académie de Bruxelles, 2e prix au concours triennal ouvert en 1887 entre les élèves et anciens élèves de cet établissement, M. De Wulf promettait certainement de se distinguer de nouveau, et ce dernier succès ne nous étonne pas.

A son retour d'Anvers, M. De Wulf a été reçu à Bruges, par le gouverneur, les autorités et les Sociétés artistiques, qui l'ont conduit en cortège jusqu'à l'hôtel de ville où M. l'échevin de Crombrugghe, ff. de bourgmestre, lui a remis une médaille d'or, et M. le président de la Société Centrale d'Architecture, une couronne de lauriers au nom de ses confrères.

Concours de Saint-Josse-ten-Noode

Le jugement du concours pour l'hôpital de Saint-Josse-ten-Noode n'a pas encore eu lieu, ou du moins le résultat n'en est pas encore connu.

Il est vraiment étrange qu'il faille aussi longtemps pour juger ce concours, tandis que ceux de Mouscron, du Kursaal et de Nivelles ont été jugés moins de quinze jours après leur clôture.

Nous serions heureux que l'administration communale voulût bien se départir de son silence à ce sujet.

Concours pour un Palais de Justice et un Dépôt d'archives à Nivelles

Le jugement de ce concours a eu lieu le 22 juillet.

Sont admis à la seconde épreuve, les projets portant pour devises : *Lex*, *As de pique*, *Lycurgue*, *Esquisse*, *Justitia* et *Minos*.

On nous dit que dans le programme de ce concours il n'est pas indiqué que le jury doit publier le procès-verbal détaillé de ses séances. Nous espérons néanmoins que le jury tiendra à motiver son jugement dans un rapport, dont nous demandons dès à présent communication.

Le concours de Nivelles fera l'objet d'un compte rendu avec croquis des plans des meilleurs projets dans notre prochain numéro.

Avis important. — Les projets pour le Concours International des constructions à ériger dans les jardins de l'Exposition de Bruxelles en 1888, devront être déposés au siège du Comité exécutif, 22, rue des Palais, Bruxelles, *le 30 août* 1887, au lieu du 9 du même mois, date primitivement fixée.

Colonie scolaire aux bords de la mer

PROGRAMME

Article premier. Le Cercle LE PROGRÈS ayant reconnu la nécessité de permettre aux enfants des écoles communales de passer une partie de leurs vacances aux bords de la mer, s'est préoccupé des moyens possibles de réaliser ce but avec l'aide des administrations publiques ou de l'initiative privée.

A cet effet, il ouvre un Concours entre les architectes belges pour le meilleur projet de bâtiments à ériger dans les dunes du littoral et pouvant recevoir, pendant la saison d'été, un minimum de *cent* enfants.

Art. 2. Les concurrents auront à se préoccuper de réaliser la plus grande somme d'économie possible, tant dans le mode d'édification, que dans le choix des matériaux.

Art. 3. Ces constructions, facilement agrandissables, devront être irréprochables sous le rapport de l'hygiène. Les combinaisons et dispositions des divers bâtiments sont abandonnées à l'initiative des concurrents.

Art. 4. Les projets devront être complets et comprendre, notamment :

a. Un plan général ;

b. Un plan d'ensemble de chaque étage à l'échelle de 0m005 par mètre ;

c. Les dessins des façades et des coupes en nombre suffisant, pour bien apprécier les diverses parties des bâtiments, à l'échelle de 0m01 par mètre ;

d. Un devis estimatif de la dépense (mobilier non compris), dressé consciencieusement d'après les prix du jour.

Art. 5. Les projets devront être déposés de 9 heures du matin à 4 heures, du 10 au 15 novembre prochain, au local du Cercle, rue Saint Jean, n° 22, à Bruxelles, contre récépisse.

Passé ce délai, aucun projet ne sera plus admis.

Art. 6. Les projets seront exposés avant et après le jugement.

Art. 7. Le jury sera composé de sept membres :

1° Un membre de l'Administration communale de Bruxelles;

2° Deux membres du Comité du PROGRÈS ;

3° Un délégué de la Société Centrale d'Architecture ;

4° Trois architectes élus par les concurrents.

Art. 8. Les projets porteront une devise ou une marque qui sera répétée sur deux enveloppes cachetées jointes à l'envoi : l'une portant pour suscription, *nom du concurrent*, contiendra les nom, prénoms et adresse de l'auteur; l'autre portant pour suscription, *bulletin de vote*, contiendra les noms et prénoms des trois architectes que le concurrent désignera pour faire partie du jury.

Le Comité du Cercle LE PROGRÈS fera le dépouillement de ces votes; les trois architectes ayant obtenu le plus grand nombre de voix feront de droit partie du jury.

En cas de ballottage, le Comité choisira parmi les candidats ayant obtenu le plus de suffrages.

Art. 9. Le rapport du jury motivera d'une manière précise et suffisamment étendue, le classement qu'il aura adopté et le jugement qu'il aura rendu.

Ce rapport sera publié.

Art. 10. Une somme de 1,000 francs est mise à la disposition du jury, pour être partagée en primes proportionnées au mérite des trois meilleurs projets.

Art. 11. Le Cercle LE PROGRÈS, qui restera dépositaire des



projets primés, conservera le droit de faire exécuter ceux-ci dans les cinq ans de la décision du jury, en payant au concurrent ses honoraires d'après le tarif en usage, déduction faite de la prime. Toutefois, le concurrent pourra disposer de son projet au profit d'une administration ou d'un particulier.

Art. 12. Le jury n'ouvrira d'autres enveloppes que celles renfermant le nom de l'auteur des projets primés.

Les autres projets seront rendus à leur auteur, qui pourront les réclamer endéans les deux mois, à dater de la décision du jury, rendue publique par la voie des journaux.

Art. 13. L'auteur d'un des projets primés sera tenu d'apporter aux plans toutes les modifications que le Cercle jugera nécessaires.

Art. 14. Si aucun des projets présentés ne répond aux conditions du concours, ou ne remplit pas le but proposé, il sera loisible au jury d'annuler le concours et de faire un nouvel appel aux architectes.

Bruxelles, 1er août 1887.

Pour le Comité :

Le Secrétaire général, L. OBOZINSKI. — *Le Président*, F. FUCHS.



BIBLIOGRAPHIE (1)

Kulturgeschichte des Deutschen Volkes

Par M. le Dr Otto Henne am Rhyn, archiviste de la ville de Saint-Gall

Faire l'histoire intellectuelle d'un grand peuple ; le prendre à son avènement à la vie universelle; le suivre pas à pas au milieu des multiples productions du génie de ses enfants; étudier la nature, les principes, les tendances de ce génie; élever à la gloire de la patrie, un monument fait non de trophées de guerre, mais d'œuvres de paix; rassembler les annales grandioses de nombreux siècles d'efforts de l'intelligence et en faisant connaître le passé d'une nation, en préparer l'avenir, tel a été le but de M. le docteur Otto Henne am Rhyn dans sa *Kulturgeschichte des Deutschen Volkes*.

C'est l'histoire du peuple allemand, de la Germanie envisagée aux points de vue littéraire et artistique à partir du « plus vieil état des Allemands » jusqu'au « nouveau réveil de « la Nation en 1871 » en passant par les âges héroïques, le moyen âge, la Renaissance ; c'est, en un mot, l'étude des transformations de l'idéal teutonique que le savant archiviste de la ville de Saint-Gall a entrepris de faire.

Nous avons en ce moment sous les yeux la première partie de ce travail qui va des temps préhistoriques à la chevalerie, et tout nous porte à lui prédire le plus entier succès.

Bourré de faits intéressants, et illustré de la façon la plus intelligente au moyen de reproductions de documents anciens par les procédés modernes de gravure, ce travail s'adresse par sa nature générale à de nombreuses classes de lecteurs, et il a non seulement sa place marquée au foyer de tous les Allemands, mais encore chez tous ceux qui ont le culte des arts du passé.

Il appartient à une plume plus compétente que la nôtre d'examiner dans ses détails ce volumineux travail; aussi comptons-nous nous borner à passer rapidement en revue les différents chapitres qui en composent la première partie.

Après une introduction consacrée aux origines et aux plus anciens prestiges de la vie intellectuelle de la Germanie, aux âges de la pierre taillée et polie, alors que l'humanité se réfugiait dans les cavernes ou élevait les cités lacustres de la Suisse et à l'âge du bronze qui nous montre déjà des preuves de vie artistique, l'auteur en arrive aux nations teutonnes que trouvèrent les cohortes romaines sur les rives du Rhin.

Ici arrivent en foule les reproductions de bas-reliefs tirés de monuments romains qui sont de bien contestables documents au point de vue de la fidélité de la figuration des costumes et des instruments ; mais M. Otto y supplée par de nombreux détails sur le caractère de l'Allemagne à cette époque, ses habitations, sa vie de famille, sa constitution sociale, son organisation judiciaire, ses usages guerriers et religieux.

Les croyances populaires aux nixes (Ondines), nains, géants et autres divinités, la cosmogonie et les caractères des mythes allemands, les détails sur le culte, l'écriture runique, la langue, la poésie avant la conquête romaine, occupent la

(1) Tous les ouvrages renseignés sous la rubrique *bibliographie*, sont en vente chez notre éditeur, Ch. Claesen, à Liège.

dernière partie de ce chapitre. L'occupation romaine, les grandes migrations, l'introduction du christianisme forment une division à part qui est suivie par une étude des hordes germaniques, après leurs conquêtes dans le Midi.

La fondation des royaumes Ostrogoth et Visigoth, puis l'arrivée des Francs, nous amènent à l'aurore d'un monde nouveau. Nous voyons apparaître des bijoux de délicate facture, des ustensiles de forme moins rudimentaire qui nous font entrevoir déjà le siècle de Charlemagne avec ses aspects grandioses et son énorme développement de la vie intellectuelle.

L'architecture, que nous n'avions vu poindre qu'au tombeau de Théodoric à Ravenne, va nous montrer une œuvre bien remarquable, l'église d'Aix-la-Chapelle; la miniature progresse également, comme on peut s'en rendre compte par des reproductions d'évangiliaires; il en est de même des arts décoratifs et principalement de l'orfèvrerie.

Bientôt nous voyons l'influence salutaire du règne du grand Empereur porter ses fruits; l'Abbaye de Saint Gall nous exhibe son plan, ses sculptures; l'église Saint-Michel à Fulda, sa mâle architecture. Puis enfin le palais impérial de Gosl. r montre sa belle ordonnance.

La lutte de l'empire teutonique et de la papauté vient ensuite, mais si c'est l'âge de la guerre qui nous donne la chevalerie, c'est aussi celui des ménestrels, des trouvères qui chantent les grands faits d'armes et les antiques légendes de la forêt teutonique, les mystérieuses annales d'un passé héroïque. C'est ce que M. Otto Henne fait ressortir en de nombreux développements, qui aident à pénétrer les mystérieuses arcanes de ces institutions.

A cette époque l'esprit craint de se montrer au plein jour, il se cache sous le voile de pratiques secrètes, produit de longs siècles d'obscurité.

Tel est, dans ses lignes générales, la première partie de « l'Histoire intellectuelle du peuple allemand », mais il faut pour se rendre compte du charme intense qui se dégage de cet ouvrage, le lire, vivre dans son intimité et surtout suivre dans ses superbes illustrations, le développement, la « culture » artistique de la Germanie.

Alors seulement on peut le juger dans son intégrité et rendre, en connaissance de cause, pleine justice, c'est-à-dire vive approbation à son auteur.

Nous rendrons compte, lors de leur apparition, des livraisons suivantes.

PAUL SAINTENOY.

Idées sur l'enseignement du dessin et sur le développement des dispositions artistiques

Par G. Hirth. — Munich, 1887

Au moment où la question de l'enseignement des arts du dessin passionne tout particulièrement les esprits, nous sommes heureux de signaler cette courte, mais intéressante brochure du Docteur G. Hirth. C'est l'exposé de ses idées sur la question et des principes d'après lesquels les réformes devraient se faire.

Nous ne nous étendrons pas longuement sur ce travail, tout en en recommandant la lecture; en effet, la brochure de M. G. Hirth a reçu en Allemagne l'accueil le plus flatteur et, à ce titre, elle mérite d'attirer l'attention de nos lecteurs.

P. S.

Die Kunst fur Alle

Il est regrettable qu'en général les journaux illustrés soient si peu artistiques et tout au plus bons à amuser un public badaud. Cela se comprend un peu. Tout le monde veut des *illustrés*, mais on les veut à bon marché et, n'entendant soi-même rien aux questions artistiques, on veut qu'ils s'en occupent le moins possible. Qu'on montre au public le portrait, ressemblance garantie ou non, du criminel en vogue, une vue chimérique d'une bataille, que l'on vient d'apprendre par dépêche ou une scène fantaisiste du dernier tremblement de terre, il sera satisfait et s'abonnera avec enthousiasme.

Il y a cependant des journaux illustrés et des « magazine » qui, mieux dirigés, préfèrent plaire à des gens de bon goût que de faire un vulgaire commerce d'images. A en juger par le numéro-prospectus de « *Die Kunst für alle* », que nous avons sous les yeux, c'est là un de ces journaux vraiment artistiques.

En même temps que des dessins, des croquis et de superbes reproductions en photogravure, de tableaux et de sculptures de grand intérêt, il publie des œuvres littéraires, des comptes rendus d'exposition, etc.

Pour toute publication artistique et populaire et par suite à bon marché, la photogravure est, croyons-nous, de loin préférable à la gravure. Celle-ci étant du domaine de l'art est ou fort chère ou exécrable. La photogravure surtout, rend bien mieux qu'un mauvais « bois », le caractère, la touche ou le modelé de l'œuvre reproduite.



Si des publications de ce genre pouvaient se trouver entre toutes les mains ce serait un grand pas de fait pour diriger le goût du public vers les arts.

Die Kunst für alle inscrit comme devise : *Vita sine arte mors est.* Quelle vérité! L'art n'est il pas la poésie de la vie? Sans lui toute la matière qui nous entoure est inerte. L'art la fait vivre, lui découvre des harmonies, des beautés; des caractères et des hommes doués d'un goût supérieur, des artistes, savent imprimer à leurs œuvres le sentiment personnel de ce qu'ils ont vu ou pensé. Ces œuvres là, le public doit les voir; c'est aux journaux illustrés à les vulgariser, et le public finira par s'intéresser à l'art, y trouvant une source inépuisable de vie intellectuelle au milieu de l'existence matérielle et mécanique de notre siècle.

CH. D. W.

La Géometrie pour tous

Par Léopold Jadoul. — Nivelles, 1886.

La Géométrie de M. Jadoul est un petit ouvrage tout à fait utilitaire et s'adresse surtout, comme l'auteur le dit lui-même dans l'avant propos, « aux cultivateurs, aux entrepreneurs, aux directeurs de travaux, aux ouvriers et artisans, quel que soit l'état qu'ils exercent »

Pour eux, en effet, il n'est pas nécessaire d'avoir des notions approfondies de géométrie, d'en connaître les démonstrations: il suffit qu'ils sachent faire l'application des théorèmes géométriques aux calculs qui se présentent journellement dans leurs travaux.

C'est là le but atteint par ce petit volume pratique, clair et méthodique, où tous les calculs dont l'artisan peut avoir besoin sont résolus.

A la suite de notions géométriques et de leurs applications, il donne divers tableaux faisant connaître le poids spécifique des métaux et des matières communes, des liquides et des végétaux indigènes, le volume des barres métalliques carrées, rectangulaires, méplates et cylindriques; des tables pour le tracé des courbes circulaires par ordonnées et abscisses; le moyen pratique pour tracer les plates-bandes, les cintres surbaissés, les ogives ou les anses de panier, et enfin il termine par divers métrés de travaux avec détails estimatifs et projet de cahier de charges.

Quoique de proportions bien modestes, ce petit ouvrage peut rendre des services et ne saurait trop être recommandé à ceux pour lesquels l'auteur l'a écrit.

C. D.

Das Koniglische Museum fur volkerkunde in Berlin

Ernst et Korn, Berlin, 1886.

Le Musée ethnographique de Berlin est actuellement le plus important des musées de ce genre. Il comprend :

I. Les collections d'antiquités préhistoriques;

II. Les collections d'antiquités troyennes rassemblées par l'infatigable Schliemann;

III. Les collections d'armes, outils, habillements, en un mot de tout ce qui nous renseigne sur la vie, les coutumes et les mœurs des peuples barbares de l'antiquité (ni grecs, ni romains).

Depuis longtemps tous ces objets s'entassaient dans les locaux affectés à leur conservation comme dans de véritables magasins, et les recherches des savants devenaient d'une difficulté extrême au milieu de ce désordre. On résolut de les caser plus spacieusement, et l'on commença la construction du nouveau Musée ethnographique, d'après les plans des architectes Ende et Boeckmann, en automne 1880.

L'édifice coûta 2,040,000 marcs, soit environ 460 marcs par mètre carré. Les installations intérieures, dont les frais s'élevèrent à 467,000 marcs, furent dirigées par M. Klutmann, l'auteur d'une petite monographie du nouveau musée, qui contient un plan, une façade et une coupe gravés sur cuivre et d'intéressants renseignements sur l'historique, la disposition des salles, la construction, le chauffage, l'éclairage et le coût de cet édifice.

C. D.

BRUXELLES COMMUNAL ET PITTORESQUE, par ALFRED MABILLE, qui vient de paraître à l'Office de Publicité, est un ouvrage qui présente, sous une forme très littéraire, l'histoire de Bruxelles, depuis saint Géry jusqu'à nos jours. Tout en esquissant à grands traits les nombreuses formes de gouvernement qui ont présidé à l'administration des communes de Bruxelles pendant le moyen âge, sous les ducs de Brabant, souverains nationaux, et sous la maison de Bourgogne, puis à la Renaissance sous les diverses dominations étrangères, l'auteur



raconte l'origine de ces vieilles coutumes, de ces anciennes kermesses qui tendent à disparaître d'année en année et qui mettaient successivement en liesse les différents quartiers de la ville.

Il décrit clairement la lutte incessante entre les métiers et les lignages, les plébéiens et les patriciens, pour conquérir ou conserver le pouvoir communal. Les Bruxellois d'aujourd'hui, parfois fort grincheux et toujours prêts à critiquer les actes de leurs magistrats, leurs élus, peuvent, en lisant ces lignes, comparer leurs droits actuels si largement étendus avec les droits éphémères que la violence de mouvements populaires souvent répétés parvenait à arracher aux souverains d'autrefois.

La lecture de cet ouvrage est intéressante et instructive ; parmi les nombreuses planches et vignettes qui l'illustrent, quelques-unes, mais surtout la vue pittoresque des nouveaux boulevards, par Titz, ont une réelle valeur artistique.

ŒUVRES PUBLIÉES



Nous donnons, planches 17 et 18, les plans, façade et coupes du JARDIN D'ENFANTS, RUE DU CHAR, à Bruxelles, de M. l'architecte AD. SAMYN.

Depuis 5 ou 6 ans, la ville de Bruxelles a fait bâtir un certain nombre d'écoles gardiennes appelées aujourd'hui *Jardins d'enfants*, dont la dernière, celle à établir rue du Canon, a été mise au concours l'année dernière.

Notre confrère Samyn en a construit trois : rue du Canal, rue d'Orsendael et rue du Char. Toutes trois ont un même caractère, quoique la disposition générale de leurs plans, les détails des façades très étudiées, présentent une certaine diversité. La plus récente, l'école de la rue du Char, nous a paru réunir les qualités des deux autres. La disposition générale présente toutes les garanties d'hygiène et les facilités de surveillance désirables ; les classes sont spacieuses, parfaitement éclairées et ventilées ; le préau couvert, les lavabos, etc., sont bien aménagés. Les parois des murs de ceux-ci sont en matériaux apparents : briques et pierre bleue.

Quelque partisan que nous soyons de ce système rationaliste, nous croyons qu'il est préférable d'employer à l'intérieur des écoles le crépissage au mortier et au plâtre ; d'abord, parce que la surface lisse du plâtrage présente plus de sécurité au point de vue hygiénique que les rugosités de la brique et de la pierre pomçonnée et, surtout, parce que les matériaux du pays, généralement de couleur sombre donnent un aspect morne et triste, tandis que le crépissage clair ou légèrement coloré présente cet aspect gai et riant qui nous paraît indispensable dans une une école de tout jeunes enfants.

Cette légère critique, qui s'adresse bien plus à un système qui tend trop, selon nous, à se généraliser, qu'à l'œuvre elle-même, n'enlève absolument rien au mérite artistique de cette dernière, une des meilleures de notre confrère Samyn.

Nos planches 19 à 22 sont consacrées aux deux projets primés au concours pour un PAVILLON DE PILOTAGE, ouvert l'année dernière par la *Société des Architectes anversois* et dont nous avons publié, col. 51 et 88 de notre XIe année, un compte rendu et le procès-verbal du jury.

Nous n'avons rien à ajouter aux éloges et aux critiques qui ont été faits alors des projets de MM. DEVESTEL et VANDERGUCHT qui ont respectivement obtenu les première et seconde primes. Rappelons cependant que ce concours a été l'un des meilleurs parmi les récents concours.



SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

Dans sa séance du 5 août, la Société a procédé à l'admission de trois membres correspondants : M. Buyck, architecte



à Bruges, et MM. Seroen et Van Boxmeer, architectes à Malines.

La Société, désirant remercier la *Société des Architectes et Ingénieurs d'Aix-la-Chapelle* de la cordiale réception des 17 et 18 juillet, décide à l'unanimité de lui conférer le titre de société correspondante ; elle vote également des remerciements à la Société des Architectes et Ingénieurs de Cologne, ainsi qu'à M. Ewerbeek d'Aix-la-Chapelle et M. Stubben de Cologne qui ont pris une part importante à l'organisation de cette belle et intéressante excursion.

M. le président, qui a représenté la Société au sein du jury chargé de juger le concours du Palais de Justice de Nivelles, rend compte de son mandat : malgré ses réclamations, on n'a pas tenu compte, dans le choix des projets primés, des clauses du programme relatives à l'isolement des bâtiments et au coût du monument fixé à 250,000 francs. L'assemblée discute longuement le jugement et adopte l'ordre du jour suivant :

« La Société Centrale d'Architecture de Belgique, réunie « en assemblée générale le 5 août 1887, considérant que le « jury chargé de juger les plans présentés au concours pour « le Palais de Justice de Nivelles, n'a pas tenu compte des « conditions essentielles du programme imposé, décide qu'il « y a lieu, dans l'intérêt des concours, de présenter ces observations au Conseil provincial du Brabant et passe à l'ordre « du jour. »

M. Maukels, au nom de la *Commission du cahier des charges*, fait rapport sur les travaux de ses collègues et les conclusions auxquelles ils ont abouti ; il propose à l'assemblée de transmettre le cahier des charges à la section de jurisprudence.

La composition des sections d'art et d'archéologie, de construction, de jurisprudence, étant arrêtée à la suite du choix fait par les membres, il est décidé que les sections commenceront à siéger à partir du 12 août ; chaque section aura une séance par mois.

M. le président annonce à l'assemblée que M. Charles De Wulf, membre effectif, vient de remporter le prix de Rome ; il propose à l'assemblée de lui décerner un diplôme d'honneur et de le recevoir en séance. M. De Wulf est ensuite introduit et accueilli par de chaleureuses acclamations. M. le président félicite le lauréat au nom de la Société, et rappelle que depuis vingt et un ans, l'Académie de Bruxelles n'avait plus remporté de succès en architecture, au concours de Rome : il termine en faisant l'éloge de M. De Wulf et en citant ses succès antérieurs.

M. De Wulf, vivement impressionné, remercie la Société et l'assure qu'il s'efforcera de mériter la distinction dont il est l'objet, en mettant à profit les années qu'il va passer à l'étranger.

FAITS DIVERS

LE NOUVEAU KIOSQUE DE LA GRAND'PLACE DE BRUXELLES a été l'objet de critiques fort sévères de la presse quotidienne.

Nous ne pouvons nous empêcher d'avouer qu'elle nous paraissent justifiées

Certes, la forme générale de ce kiosque, de trop petite dimension, est peu gracieuse, et nous croyons que nos artistes du moyen âge auxquels il emprunte de nombreux éléments auraient mieux réussi.

L'œuvre moderne est loin d'atteindre la valeur artistique de ses voisines et la réputation de la Grand'Place de Bruxelles n'y aura rien gagné.

LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL a pris possession, le mois dernier, de ses nouveaux locaux.

La salle des séances du Conseil, à laquelle sont annexés deux salons et un vestiaire, avec l'hôtel du gouverneur et quelques bureaux, constituent le nouveau bâtiment.

Nous n'avons pas vu ces derniers, mais nous ne partageons pas l'admiration de certains confrères pour la salle du Conseil, logée bien haut, selon nous, non plus que pour l'escalier qui y mène.

La première est d'une architecture et d'une décoration absolument insignifiantes, et il est heureux que les peintures de Vanderhecht viennent lui donner quelque vie.

Cette salle et son escalier avec ses hors d'équerre qu'on aurait facilement évités, en étudiant mieux le plan, ses balustrades monstrueuses, ses détails vieillots, viennent allonger malheureusement la liste déjà longue des œuvres ratées.

LE NOUVEL HÔTEL COMMUNAL DE SCHAERBEEK vient d'être inauguré en grande pompe. Le Roi, le comte de Flandre et le prince Baudouin ont assisté à la solennité ; des fêtes qui ont duré plusieurs jours ont été données à cette occasion. Voilà qui est bien, et nous sommes heureux de voir les autorités faire ainsi l'honneur aux conceptions de l'architecture.

L'hôtel de ville de Schaerbeek présente de nombreuses qualités et nous comptons en donner bientôt une description détaillée à nos lecteurs. Disons en attendant que la commune de Schaerbeek peut être fière de son palais, et rendons aussi hommage à M. Van Ysendyck, l'architecte qui a su produire, en si peu de temps avec des ressources restreintes, une œuvre remarquable dans son ensemble.

Bruxelles. - Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.





Concours pour la construction d'un Palais de Justice et d'un Dépôt d'Archives à Nivelles

Contrairement à ce qui nous avait été affirmé, c'est le 30 novembre et non le 30 octobre, comme nous l'avons dit, que les projets de la *deuxième épreuve* doivent être remis au gouvernement provincial.



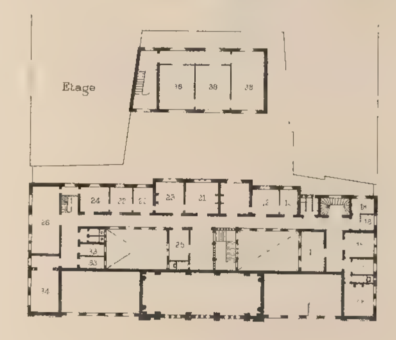
Les plans de ce concours ont été exposés à l'Académie des Beaux-Arts, rue du Midi, à Bruxelles. De nombreux concurrents y ont pris part, et la diversité de leurs études montre, une fois de plus, combien de solutions différentes sont, dans notre art, applicables au même problème.

Les difficultés à vaincre étaient très grandes. Sur un espace restreint et tout à fait irrégulier, il fallait disposer les locaux si multiples de deux chambres de justice et d'un dépôt d'archives, dont les uns devaient être accessibles au public et les autres réservés aux gens de la maison, c'est-à-dire aux magistrats, avocats, greffiers, prévenus, témoins, gens de police, etc., etc. A ces difficultés du programme, s'en joignaient d'autres non moins redoutables; l'obligation d'avoir égard à la somme fixée de 250,000 francs pour le coût de l'édifice, puis l'isolement complet de celui-ci avec les maisons voisines et plus particulièrement du dépôt d'archives et son accès facile, dans le cas à prévoir d'incendie, et ensuite l'éclairage direct des grands et petits locaux.

Nous ne sommes plus en effet au temps où de belles lignes géométriques, de belles masses et de grands axes, faisaient admettre la lumière plafonnante qui vous cachait le nez et le reste, mais faisait scintiller, comme une auréole d'or vert pâle, le crâne de nos grands hommes. Sous ce rapport comme sous bien d'autres, une évolution s'accomplit dans notre art, et si bien des couloirs, improprement appelés dégagements belges, demeurent encore obscurs, ce ne sont plus là que les souvenirs de vieilles traditions, d'anciens préjugés, les restes de nos respects classiques. En réalité, nous sommes sous l'influence de la lumière et par mille recherches nous cherchons à la capter et à l'introduire dans nos projets.

A cet égard, la palme appartient à un plan non classé, **Minima de Malis**. Combinaison très simple, lisible à première vue et faite avec les préoccupations de la somme allouée. Bâtiment des archives dans le fond du terrain non complètement isolé. Salle des Pas-Perdus de bonnes proportions et tribunaux en façade et au rez-de-chaussée. A remarquer la disposition des salles réservées aux témoins attenantes aux salles d'audience. Les couloirs longeant le greffe et les bureaux des employés manquent de largeur, et le trajet pour arriver aux salles des présidents est un peu long à parcourir. S'il faut en croire certaines indiscrétions, ce serait là le motif du non-classement de ce projet. Nous le regrettons, car sous bien d'autres aspects cette œuvre présente de réelles qualités.

La façade, réminiscence gréco-classique, traitée en matériaux apparents, pierres de Gobertange et d'Écaussinnes, indique avec goût les principaux locaux de l'édifice; toutefois la sobriété des moyens employés a dû faire reculer d'horreur les partisans de la belle et chaude couleur flamande, rouge brique.



LÉGENDE

1. Salle des Pas-Perdus.

Locaux du tribunal de première instance

2. Salle d'audience
3. Chambre du conseil
4. Cabinet du président.
5. Antichambre.
6. Huissiers
7. Vestiaire
8. Témoins.

Locaux du tribunal correctionnel.

9. Salle d'audience
3. Chambre du conseil.
4. Cabinet du président
5. Antichambre.
6. Huissiers
7. Vestiaire
8. Témoins
10. Cellules.

11. Chambre d'enquête
12. Huissiers.
13. Témoins.

14. Premier juge d'instruction
15. Témoins
16. Huissiers.
17. Bibliothèque.
18. Cellules
19. Deuxième juge d'instruction.
20. Huissiers.

21. Procureur du roi
22. Substituts.
23. Secrétaire
24. Employés
25. Huissiers
26. Archives

27. Greffier.
28. Employés
29. Greffiers adjoints.
30. Archives courantes.
31. Pièces précieuses.

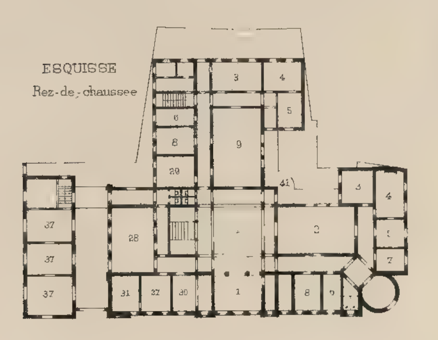
32. Barreau.
33. Cabinets conférence.
34. Bibliothèque.
35. Vestiaire

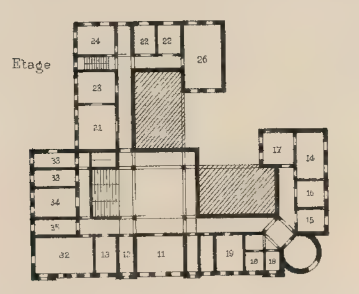
36. Concierge.
37. Dépôt registres état civil.
38. Dépôt archives diverses.

39. Cour du palais.
40. Entrée des archives.
41. Couloir réservé aux magistrats
42. Passage des prévenus.

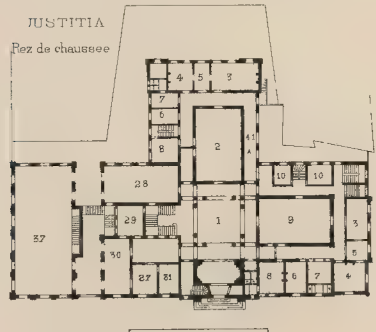
Esquisse. (Projet réservé pour la seconde épreuve). Salles d'audience au centre du terrain et au rez-de-chaussée ainsi que les principaux services, greffes, etc. Bonne disposition générale et éclairage direct des grandes salles, il n'en est pas de même des couloirs longeant les bureaux du greffier adjoint et des salles réservées aux témoins. A critiquer la disposition des cellules trop rapprochées d'une entrée au monument et les water closets apparaissant en façade ainsi que des services importants. La communication demandée pour les magistrats est résolue. Façades sans caractère, manque d'élégance et de proportion. Bâtiment des archives isolé et en façade.





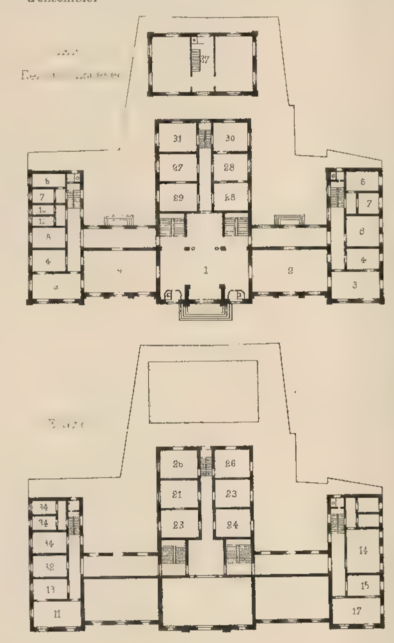


Justitia. (Réservé pour la seconde épreuve). — Même parti de plans que le projet précédent mais plus habilement présenté et étudié. On sent que les détails même ont été examinés avec soin. Semble avoir tous les services demandés, mais a agrandi le terrain de 2 mètres vers la gauche pour pouvoir les caser. Façades et coupe sans parti déterminé, trop de recherche dans les détails, manque d'aspect d'ensemble ; point faible d'un projet très intéressant.





Lex. (Réservé pour la seconde épreuve).— Disposition sage. Grandes salles au rez-de-chaussée et en façade. Salle des pas-perdus un peu petite et remarquable par les n°s 3 et 4, le premier sous forme de loge de concierge, (le mot aubette conviendrait mieux à notre avis) et le second traduisible par plusieurs n°s 100. Salle de témoins non attenante aux salles de tribunaux. Batiments des archives isolés et au fond du terrain. Doutons fort que les locaux, même les plus importants aient les dimensions exigées par le programme. La façade, sans être recherchée dans ses détails, a cependant des qualités d'ensemble.



Les décisions du jury ont naturellement soulevé de nombreuses discussions, principalement parmi les sacrifiés : mais à propos de ce projet, l'auteur étant accusé, non sans raison, de ne pas avoir les dimensions fixées par le programme, une question intéressante fut présentée : Comment doit-on considérer un programme ?

Un programme doit-il être exécuté rigoureusement, dans ses moindres détails, rien absolument rien ne peut-il être modifié, changé, supprimé ? Est-ce l'expression *ne varietur* qui lie en même et les promoteurs d'un concours et les membres d'un jury ? Ou bien ce même programme peut-il être considéré comme des désidérata susceptibles d'interprétations et partant de modifications plus ou moins profondes ?

Je n'entends pas juger au pied levé de semblables questions, prendre parti dans un sens plutôt que dans un autre, mais il importe cependant de les examiner, de les étudier, car elles constituent une équivoque que dans l'intérêt des concours il convient d'élucider.

Tâchons donc de nous former une opinion. Il est évident qu'entre un concurrent ayant réussi à répondre à toutes les conditions d'un programme, d'une manière claire, logique, sans défaut de forme ou de lumière, et un second concurrent, ayant les mêmes qualités, mais ayant éliminé certaine partie du programme, le doute n'est pas possible, le premier concurrent doit remporter la palme.

Mais dans le cas où l'un des concurrents n'a pu résoudre entièrement le problème fixé qu'au détriment des règles de l'art, de l'hygiène et de la construction, et où l'autre, se soumettant à ces lois, a élagué certaines parties secondaires du programme, quel doit être alors le jugement du jury à leur égard ?

Avant de répondre à ces questions il importe peut-être de rechercher quel est l'auteur d'un programme et quel peut être son autorité.



Le programme est-il œuvre d'une administration publique! Il doit être, à mon avis, considéré comme celui que nous présente tous les jours les particuliers, c'est-à-dire comme des desiderata pouvant subir toutes les modifications que nous suggèrent la connaissance de notre art et de notre expérience.

Est-il fait par le jury qui jugera les projets envoyés? Alors le point de vue est différent, et le programme doit être considéré comme une chose immuable et dont les conditions, *sine quâ non*, devront être entièrement respectées par tous les concurrents, à plus forte raison par ceux choisis.

En résumé, le jury peut et doit juger le programme.

Dans le premier cas que je viens d'examiner, sa décision ou son opinion sur les points accessoires peut différer d'avec celle des auteurs du programme. Dans le second cas, le programme étant fait par le jury, celui-ci n'a plus à l'examiner. Mais de toute façon, le programme est nécessaire, car il permet de connaître les intentions des promoteurs des concours (1).

La thèse que nous présentons et les déductions que nous en tirons, peuvent être attaqués.

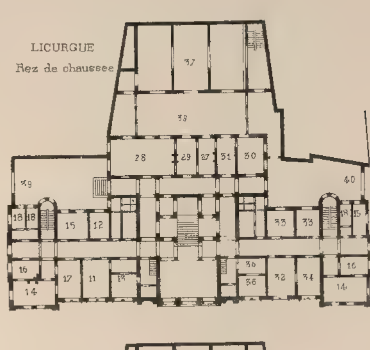
Nous le désirons même fortement, car cela permettrait de mettre en regard toutes les opinions. Nous le déclarons ici, nous n'avons aucun parti pris. Nous ne demandons que la lumière, qui se fera, nous en sommes convaincus, au grand avantage des concours publics et de l'intérêt de tous. Nous sommes en ce moment dans une période de transition, de tâtonnements, et le temps n'est plus où Minerve sortait tout armée de la tête de Jupiter; l'enfantement de nos jours est plus laborieux, moins expéditif.

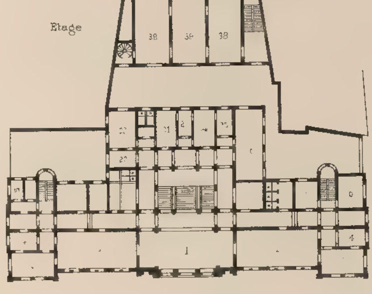
L'organisation des concours demande-t-elle des améliorations? Cherchons-les, étudions-les de commun accord. Avec le temps, certains points douteux seront fixés, et le moment est plus proche qu'on ne le pense où l'éducation des jurés et des concurrents sera un fait accompli, et où ils connaîtront leurs droits et leurs devoirs. Il suffirait de s'entendre à cet égard; avec de la bonne volonté, rien ne serait plus simple. Ne pourrait-on pas consulter les architectes en qui nous avons confiance et dont nous reconnaissons et le caractère et la haute valeur en les désignant comme jurés? Ils ne se refuseraient certainement pas à faire connaître leur opinion à cet égard, et le point serait éclairé.

Des architectes réputés comme des maîtres sont aujourd'hui parmi les concurrents; plusieurs d'entre eux ne s'en sont pas cachés et ont fait même connaître leur projet après le jugement. Ne parlons donc plus de l'éloignement de ces derniers pour les concours, justice est faite à cet égard. Mais puisqu'ils nous ont suivis, espérons qu'un insuccès relatif ne pourra les décourager ni entraver les bienveillants principes qu'ils déclarent professer à l'égard des concours publics, et qu'ils se joindront à nous pour rechercher et affirmer au plus tôt les règles à suivre dans leur jugement. La Société Centrale d'Architecture a préconisé pour tout concours un rapport du jury; demandons-le sans cesse; c'est un excellent moyen pour tous de connaître ces règles et de prévenir les jugements de tout soupçon, toute fraude. Et alors, la grande cause des concours publics pour les édifices faits au moyen des deniers de tous les contribuables, sera jugée, et personne ne sera capable d'en arrêter le courant. C'est une cause juste; elle triomphera de toutes les résistances.

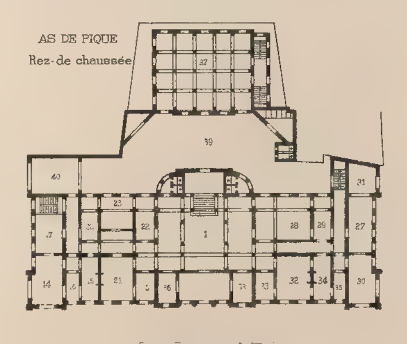
Mais revenons aux concurrents, c'est-à-dire à leurs projets.

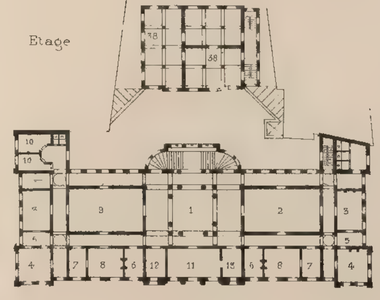
Lycurgue (projet réservé pour la seconde épreuve).— Salles d'audience à l'étage, couloirs de dégagements peu éclairables. Salles de témoins non attenantes aux chambres de justice. Emplacement de l'escalier insuffisant. Services généraux bien disposés. Façades en Renaissance flamande, élégante et riche, sans caractère spécial, aspect cependant monumental. Peu exécutable pour la somme fixée.





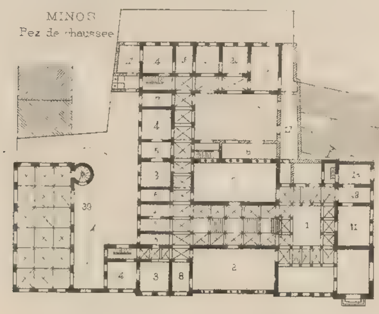
As de pique (projet réservé pour la seconde épreuve). Présente au rez-de-chaussée des dispositions peu lisibles, les dégagements seraient sombres. Salles réservées au Parquet et à l'Instruction en partie dans les souterrains. A l'étage les chambres de justice et au fond du terrain le bâtiment des archives. Façades style grec, lourdes, lourdes, lourdes.

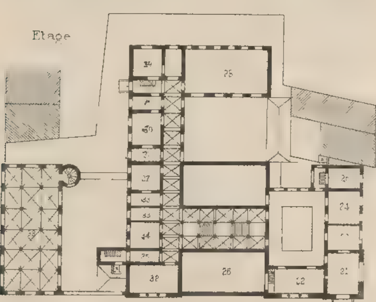




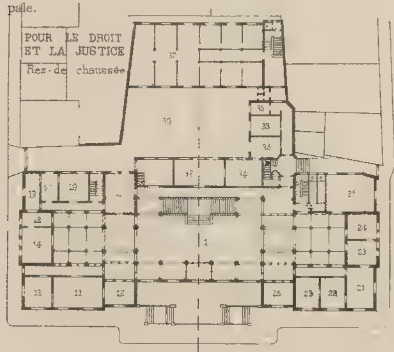
(1) L'auteur de cet article n'a nullement l'intention de préconiser la rédaction des programmes par le jury. Ce serait à son avis une erreur de le faire, car une indiscrétion d'un membre du jury pourrait avoir pour conséquence de faire connaître à un concurrent le parti préféré par le jury. Le programme rédigé par une administration publique n'aura jamais cet inconvénient, puisque la solution n'est pas connue. Il a de plus l'avantage de placer l'architecte dans les conditions ordinaires, celles présentées dans la pratique par ses clients. Que le jury soit donc composé et d'architectes et d'hommes ayant les connaissances spéciales en rapport avec le caractère du monument mis en concours. Il se produira naturellement dans la discussion des projets deux courants, qui finiront par se confondre. L'un émanant des architectes jugeant surtout au point de vue de l'art, l'autre venant des hommes non architectes. Dans ce cas, la valeur du projet non définitivement adopté ne peut être contestable

Minos, roi de Crète, fils de Jupiter et d'Europe, si j'en crois mes souvenirs mythologiques, devait naturellement produire une œuvre digne de sa sagesse reconnue; aussi est-elle réservée pour la seconde épreuve. Quoique grec, aucun service demandé ne paraît avoir été escamoté par lui. Le bâtiment des archives est isolé et en façade et l'axe du motif principal du palais est dans le prolongement de celui de la place devant laquelle le monument doit être édifié. C'est un des rares concurrents qui ait abordé franchement cette difficulté. Salles d'audiences au rez-de-chaussée, se dégageant un peu timidement peut-être dans la salle des Pas-Perdus. Services bien entendus. Juge aux enfers, il ne pouvait les ignorer. Façades gothiques, remarquables de variété et de silhouette. Emploi de briques et de pierres de Gobertange d'un effet gracieux. Donjon enlevé. Rendus ébauchés facilement.

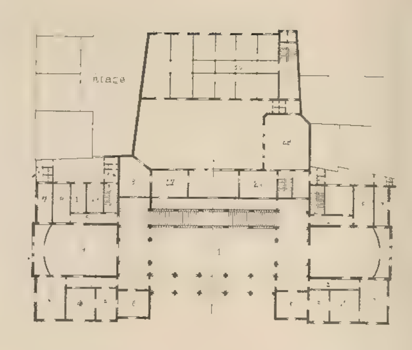




Pour le droit et la justice. — Belle ordonnance du premier étage, effet grandiose de la disposition en longueur de la salle des Pas-Perdus, sur laquelle se dégagent les salles d'audience et un escalier monumental. Tous les services paraissent avoir fait l'objet d'une étude approfondie et pratique, mais le rez-de-chaussée est légèrement sacrifié sous le rapport de la lumière. Le bâtiment destiné aux archives est reporté vers le fond du terrain et n'est pas entièrement dégagé. La façade latérale a bien le caractère en rapport avec celui du monument; nous avouons aimer moins celui de la façade principale.

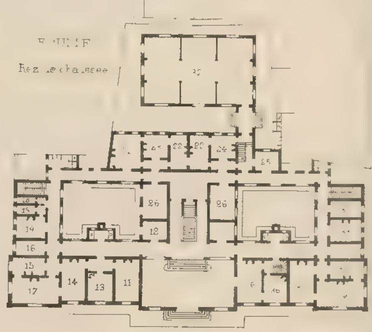


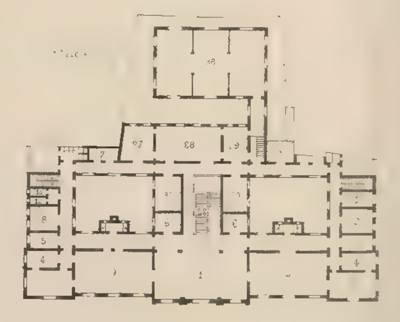




Presto. — Projet présenté simplement. Etude cependant consciencieuse, offre de grandes qualités tant en plans qu'en façades. Salles d'audiences à l'étage vers la façade, ainsi que la salle des Pas-Perdus. Salles de témoins bien isolées. Communications des magistrats, demandées dans le programme, résolues au moyen d'un pont suspendu au premier étage. Eclairage direct de tous les locaux. Services généraux bien distribués et pratiques. Archives au fond du terrain complètement isolées. Façades inspirées du classique, ayant bien le caractère d'un tribunal. Le rendu, presto, un peu pâle, a dû malheureusement faire peu d'impression sur les membres du jury non architectes. C'est regrettable.

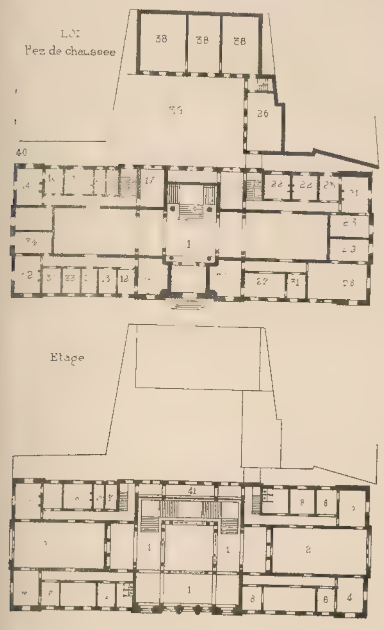
Équité. — Parti analogue à celui du précédent. Toutefois, les salles de témoins sont moins bien placées. Recherche dans l'étude pratique des détails et des services nettement accusés. Façades, alliance de briques et pierres bleues. Élégance des proportions générales. Salle des Pas-Perdus bien exprimée. Ne manque pas de caractère.



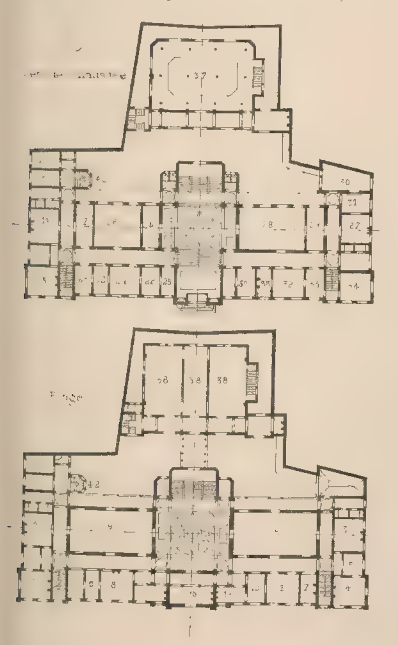


Loi. — Disposition rappelant celle du projet : *Pour le droit et la justice.* Dégagement et salle des Pas-Perdus au rez-de-chaus-

sée peu éclairés. Salles d'audiences à l'étage. Façades classiques. Petite d'échelle mais étudiées avec soin.



O. Salles d'audiences à l'étage vers la cour, services secondaires en façade, disposition analogue à celle du projet **As de pique**, retenu pour la seconde épreuve, mais les services ici sont mieux accusés, mieux emmanchés. A remarquer la communication facile entre les magistrats. Façades habiles et distinguées. Réminiscence Louis XVI. Œuvre d'artiste, mais difficilement exécutable pour la somme fixée de 250,000 fr.



Il conviendrait encore de citer les projets ayant pour devise **une double croix**, plan peu éclairable, mais bon parti de façade, en Renaissance flamande; — **une etoile** avec plan irrégulier, grandes salles au rez-de-chaussée et à l'étage, — **une balance**; — **Judicium**; — **X**; **Decus gentis justitia.** J'en passe et des meilleurs, ayant tous des qualités se rapportant aux projets précités; études intéressantes tantôt au point de vue de la distribution pratique des locaux demandés, tantôt encore par leurs terribles préoccupations : Art et Économie.

Les promoteurs de ce concours ont dû être satisfaits, le résultat est excellent. De nombreuses solutions ont été apportées et leur diversité contribuera certainement à l'amélioration du projet finalement couronné. Qu'il y a loin de là aux errements actuels, les commandes officielles dans lesquelles une seule œuvre est présentée, discutée parfois, mais toujours acceptée sans point de comparaison. L'artiste préféré peut être fort habile, avoir une réputation des mieux établie, mais sont-ce là des raisons qui le rendent infaillible? Nous ne le pensons pas. L'infaillibilité dans les arts est un non-sens, une hérésie, et ce concours en est une nouvelle preuve. Nombre de projets, parmi ceux qui n'ont pas été choisis, portent la marque d'incontestable talent et plusieurs d'entre eux sont, on peut le dire, à côté de la question. Que serait-il cependant advenu si l'administration provinciale s'était adressée directement à ces artistes? Son choix était inattaquable, car il eût été basé sur la réputation méritée et reconnue de ces personnalités. Nul ne se fût donc avisé de lui en faire un reproche jusqu'au moment où, le monument construit, on se fût aperçu qu'il ne convenait guère aux services pour lesquels il était créé.

C'est là l'histoire de nombreux monuments publics qui, encensés pendant leur construction, devaient être des exemples de l'art le plus raffiné et le plus grandiose, et qui, à peine inaugurés, furent l'objet de toutes les plaintes.

Puisse le gouvernement et toutes les administrations publiques s'inspirer de l'exemple que viennent de donner la Députation permanente et la ville de Nivelles, et s'apercevoir qu'en ouvrant ce concours, ces autorités ont non seulement rendu service à l'art architectural en provoquant parmi les artistes une noble émulation, mais qu'en quittant tout esprit de routine et en dédaignant tous préjugés, elles ont encore intelligemment sauvegardé les intérêts de leurs administrés.

Sous ce rapport elles ont droit à de chaleureuses félicitations.

R. Z.



Concours pour un Hôpital à Saint-Josse-ten-Noode

Le concours pour l'Hôpital de Saint-Josse-ten-Noode vient enfin d'être jugé. C'est le projet de M. Van Langendonck, portant la devise : *Egalité*, qui a été choisi pour être exécuté, après que son auteur l'aura remanié dans le sens des observations présentées par le jury.

Une prime de 500 francs est accordée au projet : *Hygiène pratique*.

Ce jugement, qui arrive trois mois après la clôture du concours, ne laisse pas que de provoquer de vives critiques, et nous avons déjà reçu plus d'une lettre de protestation.

Cela arrive du reste, chacun le sait, pour beaucoup de concours, et rien d'étonnant à ce que celui de Saint-Josse-ten-Noode subisse le sort de ses devanciers; cela est d'autant moins étonnant, que le programme était peu clair et peu précis, nous l'avons dit et répété.

Nous examinerons prochainement ce concours en publiant le rapport du jury.

Nous dirons, comme toujours, notre façon de penser, mais qu'on sache bien que nous n'entendons nullement faire peser la responsabilité du jugement sur tous les architectes membres du jury; nous persistons à croire que ce dernier était mal composé et qu'il s'y trouvait, comme cela n'arrive que trop souvent, de beaux discoureurs incompétents dont l'influence néfaste, primant celle de nos confrères moins loquaces, a été fatalement subie par les autres.

Grand Concours et Exposition de Bruxelles 1888

(Suite. — Voir col. 120)

SUBDIVISION 40c. — *Matériaux de construction.*

Président : M. Louis Berger, administrateur-inspecteur général des ponts et chaussées, à Schaerbeek.

Vice-présidents : M. De Matthys, administrateur-inspecteur général des ponts et chaussées, à Bruxelles; M. Velge, industriel, à Bruxelles; M. Zimmer, ingénieur, professeur à l'Ecole polytechnique de Bruxelles; M. Wolters, professeur à l'Université de Gand.

Secrétaires : M. Joniaux, ingénieur principal des ponts et chaussées, et M. Monnoyer, industriel à Bruxelles.

SUBDIVISION 40c

Matériaux de construction

61. Présenter une étude sur l'emploi rationnel de l'acier dans les tabliers et les charpentes métalliques à grande portée, notamment au point de vue de l'économie, en indiquant les conditions et les épreuves à imposer pour la mise en œuvre de l'acier. Des échantillons et des résultats d'épreuves devront être joints à l'appui du mémoire.

62. Étude comparative, au point de vue technique et au point de vue économique, des mortiers de ciment et des mortiers de trass, tant à la mer qu'à l'air et en eau douce, en fournissant à l'appui des échantillons et des résultats d'expériences. Le travail devra comprendre l'étude des ciments comme enduits et comme pavements.

63. Présenter une collection de divers produits céramiques et procéder à un examen comparatif de ces matériaux au point de vue de leur application dans les travaux du Génie civil, en fixant les conditions et le mode d'emploi et en indiquant les épreuves auxquelles il y a lieu de les soumettre pour s'assurer de leur qualité. Le travail devra être accompagné d'échantillons d'épreuves permettant de contrôler les résultats signalés.

64. Rechercher les moyens de perfectionner la fabrication des briques, tant au point de vue de la préparation des terres que de la main-d'œuvre et du système de cuisson et signaler spécialement les perfectionnements relatifs aux briques de parement employées pour les façades, au point de vue de la résistance et de l'uniformité de teinte. Fournir des échantillons et des spécimens à l'appui.

65. Présenter une étude complète sur les chaux hydrauliques et sur les matériaux pouvant être substitués au sable dans la composition des mortiers et indiquer les dosages les plus avantageux à adopter dans la composition des divers mélanges. Ce concours comprendra des expériences faites en laboratoire et, autant que possible, des expériences pratiques au moyen de maçonneries d'essai dans des conditions identiques.

66. Étude comparative sur les différentes espèces et variétés de bois employés dans les constructions. Indiquer en même temps les meilleurs procédés employés pour la conservation des bois. Fournir des échantillons à l'appui.

67. Étude comparative avec spécimens à l'appui des matériaux pour trottoirs à établir dans les rues à grande circulation. On aura en vue : la sûreté et la facilité de la circulation des piétons, la durée et la résistance à l'usure, l'économie dans les frais d'établissement et d'entretien, l'aspect satisfaisant.

68. Fournir une étude comparative, avec spécimens et résultats d'épreuves à l'appui, des tôles et fers spéciaux susceptibles d'être employés à la construction des planchers et trottoirs de ponts métalliques (tôles ondulées, tôles embouties, etc.).

69. La rapide oxydation du fer par l'action directe de l'eau de mer, ainsi que par les émanations salines, est le principal motif pour lequel l'emploi de ce métal ne se généralise pas dans les constructions faites le long du littoral.

On demande d'indiquer un moyen pratique de mettre les constructions en fer, placées dans les conditions les plus défavorables, complètement à l'abri de la rouille dans toutes leurs parties.

Les concurrents appliqueront leurs procédés, chacun à deux pièces de fer identiques, dont l'une sera exposée à Bruxelles et dont l'autre sera immergée dans l'eau de mer, dans un port du littoral.

70. Présenter des procédés permettant d'apprécier directement la résistance des matériaux pierreux aux actions climatériques et notamment à la gelée; fournir, comme application de la méthode proposée, une étude sur la gélivité des pierres à bâtir et des briques, en présentant à l'appui des spécimens et des résultats d'expériences.



71. Concours pour l'installation dans les conditions les plus pratiques et les plus économiques, d'un laboratoire permettant de faire les essais des matériaux de construction les plus en usage (sable, chaux, ciment, trass, briques, pierres de tailles, ardoises, tuiles, bois, fer, acier, fonte, etc.)

Les appareils d'essai devront être aussi complets que possible et agencés de façon à pouvoir être transportés et installés facilement dans les locaux où l'on voudra en faire usage.

72. Fournir une étude avec spécimens et résultats d'épreuves à l'appui, de la composition et du dosage des bétons.

73. Exposer un appareil simple et peu coûteux, permettant de mesurer et mieux d'enregistrer les déformations des éprouvettes soumises aux essais de résistance.

74. Indiquer le mode le plus avantageux d'utiliser les laitiers dans les constructions ainsi que les procédés pratiques de transformation de la matière. Fournir des spécimens à l'appui.

75. Rechercher un système de couverture de toits, à bon marché, qui préserve les mansardes, greniers, magasins, etc., des variations de la température et soit suffisamment hermétique pour s'opposer à l'introduction de la neige, de la poussière, de la suie, etc.;

76. Étudier un système de gîtage léger et incombustible pour les habitations ordinaires, dont le coût ne dépasserait guère celui des gîtages ordinaires en bois;

77. Étudier un escalier léger et incombustible pour les habitations bourgeoises dont le coût ne dépasserait pas celui d'un escalier ordinaire en bois de hêtre.

78. Étude comparative avec spécimens des différentes essences de bois pouvant être employés au pavage des rues, boulevards et trottoirs.

79. Exposition des différents systèmes de pavages en bois avec application dans le jardin ou à l'intérieur de l'exposition.

80. Bois indigènes ou exotiques, pour grosses charpentes et fondations : pour ces derniers l'exposant devra justifier que l'on pourra s'en procurer en quantité suffisante pour établir un marché et en aucun cas le prix par m^e ne pourra excéder celui du bois de chêne, soit en grume scié.

81. Étant donné que certains genres d'architecture ou travaux de restauration exigent l'emploi de pierres blanches de grand appareil, quelles sont les pierres qui peuvent être désignées comme sûrement résistantes, par l'expérience?

Composition des bureaux du Comité nº 12

BUREAU PRINCIPAL

Président : M. Wynand-Janssens, architecte à Bruxelles.

Vice-présidents : M. Deligne-Verlat, industriel, à Bruxelles, et M. Snyers père, anc. industriel, à Bruxelles.

Secrétaires : M. Théophile Fumière, architecte, à Bruxelles, et M. Hendrickx, architecte, à Bruxelles.

SUBDIVISIONS

SUBDIVISION 12a. — *Appartement de luxe.*

Président : M. Snyers père, ancien industriel, à Bruxelles.

Vice-présidents : M. Lanneau, peintre décorateur, à Bruxelles, et M. A. Procureur, industriel, à Bruxelles.

Secrétaire : M. E. Procureur fils, décorateur à Bruxelles.

SUBDIVISION 12b. — *Appartement ordinaire.*

Président : M. Deligne-Verlat, industriel, à Bruxelles.

Vice-présidents : M. Vanderborght, industriel, à Bruxelles, et M. Zech, industriel, à Malines.

Secrétaires : M. Platteau, peintre décorateur, à Bruxelles.

SUBDIVISION 12c. — *Appartement ouvrier.*

Président : M. Hippolyte de Royer de Dour, à Bruxelles.

Vice-président : M. Poelman, industriel, à Bruxelles.

Secrétaire : M. Snyers-Rang, à Bruxelles.

SUBDIVISION 12d. — *Meubles à bon marché, meubles de luxe, parquets et lambris.*

Président : M. Émile Janlet, architecte, à Ixelles.

Vice-président : M. Félix Tasson, industriel, à Bruxelles.

Secrétaire : M. Briots fils, industriel, à Bruxelles.

SUBDIVISION 12e. — *Ouvrages du tapissier et du décorateur, plafond et sculpture ornementale.*

Président : M. Van Ysendyck, architecte, à Saint-Gilles.

Vice-président : M. Carle-Demeuter, à Bruxelles.

Secrétaire : M. E. Procureur, décorateur, à Bruxelles.

SUBDIVISION 12f. — *Tapis, tapisserie, passementerie et tissus d'ameublement.*

Président : M. Houzé, directeur de la Manufacture royale de tapisserie, à Malines.

Vice-président : M. Janssens-Dedecker, industriel, à Saint-Nicolas (Waes).
Secrétaire : M. Noguès Richard, industriel, à Bruxelles.

SUBDIVISION 12*g*. — *Toiles peintes, papiers peints, peinture décorative.*

Président : M. Frans Very-Lion, décorateur, à Gand.
Vice-président : M. L. Cardon, décorateur, à Bruxelles.
Secrétaire : M. Hippolyte de Royer de Dour, à Bruxelles.

SUBDIVISION 12*h*. — *Marbrerie, métaux appliqués à l'ameublement et en général tous les objets concourant à l'ameublement.*

Président : M. Mignot-Delstanche, industriel, à Bruxelles.
Vice-président : M. Boucnéau, industriel, à Schaerbeek.
Secrétaire : M. Le Lorrain fils, à Bruxelles.

SUBDIVISION 12*i*. — *Matériel et procédés de la confection des objets de mobilier et d'habitation.*

Président : M. Ch. Washer, ingénieur civil, à Bruxelles.
Vice-président : M. Louis de Wael, industriel, à Bruxelles.
Secrétaire : M. Théod. Snyers fils, industriel, à Bruxelles.

—

Questions proposées (1) (Desiderata)

SUBDIVISION 12*a*

Président : M. SNYERS PÈRE

Appartement de luxe

1. Présenter l'ameublement complet et la décoration d'ensemble d'une série de trois pièces au plus, remarquable plutôt par le style que par la valeur intrinsèque des objets exposés; leur surface totale ne pourra dépasser 100 mètres.

2. Deux pièces, ou même une seule, seraient également admises au concours, pourvu qu'elles soient de grande importance.

3. On comprend dans ces installations, indépendamment de l'ameublement proprement dit, l'achèvement d'un appartement après le gros œuvre, savoir :

Le revêtement des murs, l'ornementation des plafonds, la menuiserie des parquets, portes et lambris, la marbrerie, le meuble proprement dit, destiné à garnir chacune des pièces de l'appartement, comprenant les sièges de toutes espèces : buffets, lits, armoires, chiffonnières, tables, guéridons, etc., etc.; les glaces, les étoffes pour tentures des murs et pour les rideaux, les tapisseries et les tapis; la passementerie; les garnitures de cheminées et tous les objets en bronze ou en métal, tels que : lustres, suspensions, pendules et candélabres, vases décoratifs, appliques, etc., etc.; la quincaillerie des portes et fenêtres; les foyers de cheminées, les poêles, soit en métal, soit en faïence, appropriés à la destination des pièces.

SUBDIVISION 12*b*

Président : M. DELIGNE-VERLAT

Appartement ordinaire

4. Présenter l'ameublement et la décoration d'ensemble d'une série de trois pièces d'une habitation bourgeoise d'un caractère modeste.

Tous les objets seront conçus dans un style simple et élégant en tenant compte des usages et des besoins modernes, ils seront de préférence exécutés en matériaux naturels, et ne pourront, dans leur forme, être la reproduction servile des types anciens.

(A continuer.)



BIBLIOGRAPHIE (2)

Architektur der Gegenwart

Par M. Hugo Licht.

Nous avons à rendre compte d'un nouvel ouvrage de M. Hugo Licht, l'auteur de *l'Architecture de Berlin*, intitulé : *Architektur der Gegenwart;* en français : « Architecture du présent » ou mieux : Architecture moderne.

C'est un superbe recueil de phototypies — comme savent les faire la maison Rommeler et Jonas de Dresde — et qui nous montre les spécimens les plus réussis de l'architecture moderne à Berlin, Cologne, Vienne, Paris, Bruxelles..., Ixelles, voire même à Saint-Louis (dans le Missouri).

Puisque l'auteur nous y convie, suivons-le; d'autant plus qu'il est charmant de voyager avec un guide d'aussi bon goût que M. Hugo Licht, avec lequel on ne court pas risque de s'affaler devant quelque malencontreux produit du compas et du crayon.

En route donc!

Partons de Berlin. C'est du Nord, aujourd'hui, que nous vient la lumière. Voici la demeure d'un banquier qui porte un nom illustre, Mendelsohn Bartholdi. Architecture bien tourmentée. Mais pour nous remettre, arrêtons-nous devant le logis aux polychromes décors, dans lequel on débite les produits de quelque *Spaten Brauerei* de Munich. Souhaitons que le goût de la bière soit aussi bon que celui de ceux qui ont présidé à cet archaïque décor! Mais passons à une autre brasserie, œuvre de nos réputés confrères, MM. Ende et Bockman, qui nous arrête par ses solides qualités. C'est encore de la polychromie, mais elle est obtenue par des moyens plus rationnels. Après avoir payé un juste tribut d'hommages au beau détail de cette construction (pl. 60 à 63), passons à la *Kaufhaus Henniger et Cie*, qui se présente sous la signature de MM. Kayser und Von Groszheim. C'est une architecture qui nous apparait renaissanciste à outrance : elle porte le chapeau à haute plume, le justaucorps à crevés et la braie en froncés; mousquet au poing, elle nous parle la langue du siècle qui a vu Otto Henri bâtir son château d'Heidelberg. Applaudissez, renaissancistes, mes frères!

Et pendant que vous y êtes, allez-y d'un applaudissement pour la Maison A. W. Faber, celle à qui vous devez le n° 0 trop tendre et le n° 4 si excellent (pour les profanes, il s'agit de crayons). M. Hans Grisebach y est allé de toute sa verve et nous ne nous en plaignons pas, le résultat est heureux.

Voici une œuvre de M. Von Wielemans, que vous pouvez voir sur l'Eisenplatz, à Vienne. Comparez avec les œuvres précédentes, mais n'oubliez pas que comparaison n'est pas raison.

Cliché qui constitue — soit dit en passant — une excellente tangente, quand on démontre l'erreur où vous êtes par... comparaison!

Mais voici les cinq beffrois de l'hôtel de ville de Vienne, œuvre saine et forte, aux larges tendances, que nous préférons — le Ciel nous protège! — au nouvel édifice municipal que Paris doit à MM. Ballu et de Perthes. Précisément, voilà sa façade qui accompagne des œuvres de MM. Visconti et Lefuel (le pavillon Richelieu, au Louvre), Garnier (l'Opéra), Parent, Denfer et Sauvestre.

Puisque nous parlons d'œuvres parisiennes, citons ce curieux pastiche du château de Blois qui se trouve place Malesherbes et que regarde la statue d'Alexandre Dumas, là-bas sur son socle. C'est l'hôtel de M. Gaillard, négociant bordelais, qui a imposé à son habile architecte, M. Jules Février, l'obligation de pasticher le logis de Louis XII, à Blois.

Drôle d'idée! Mais — pastiche à part — œuvre très méritante.

Puisque nous voilà en belle humeur, admirons l'adresse de cet architecte, dont voici l'œuvre — une maison d'architecture banale — placée à côté d'une autre très sérieusement étudiée. Cet architecte — né malin — a laissé photographier les deux à la fois et il signe bravement tout seul.

Nihil novi sub sole pourtant, le fait s'est présenté dernièrement sur les bords de la Senne.

Passons rapidement la maison de M. Resanoff, à Saint-Pétersbourg et l'entrée du passage Victor Emmanuel *(il re galantuomo)*, à Milan et sur quelques œuvres de moindre importance à Leipzig, Charlottenburg et Saint-Louis (dans le Missouri), pour arriver aux maisons de Cologne.

Voici des œuvres très intéressantes de notre ami, M. Stübben, de MM. De Vos et Müller, Schmitz et Schreiteres. Tout cela a des qualités, c'est pimpant de jeunesse, mais aussi cela manque d'élégance dans les lignes, tout en présentant cette aimable imagination que l'on trouve toujours dans les œuvres de la Blonde Germanie.

Nous avons conservé pour la fin — non par suite de leur supériorité, mais par déférence pour nos confrères étrangers — quelques planches qui donnent des œuvres d'architectes belges.

Voici tout d'abord le palais de Justice de Bruxelles, puis une maison de M. Van Yzendyck, à la porte de laquelle nous reconnaissons la silhouette d'un de nos bien aimables confrères louvanistes, et diverses maisons et hôtels par MM. Baes, Bordiau, Dumont et Janlet.

(1) ARTICLE X. — Extrait du *Règlement général*. — DESIDERATA. — *Tous* les desiderata *Etrangers* et *Belges* formulés sont admis à prendre part au Grand Concours. (La liste des desiderata sera complétée, s'il y a lieu, par l'annexion successive, sous forme de supplément, des travaux qui seront remis ultérieurement.)

(2) Tous les ouvrages renseignés sous la rubrique *bibliographie*, sont en vente chez notre éditeur, Ch. Claesen, à Liège.

Une simple observation à propos de deux de ces œuvres : le palais de Thémis, que nous devons à l'exubérante imagination de M. Poelaert, ne se trouve pas à Ixelles mais à Bruxelles, et l'hôtel, avenue de la Toison d'Or, n'a pas pour auteur ce regretté confrère, mais bien M. Albert Dumont.

Ceci soit dit pour exécuter la parole biblique : Rendez à César ce qui est à César.

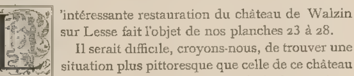
Somme toute, le choix des planches de l'*Architektur der Gegenwort*, a été fait par un homme de goût; comme nous le disions tantôt, nul risque en le suivant de s'égarer devant une une œuvre de médiocre mérite. On peut ne pas partager les idées artistiques d'une partie de ces œuvres, mais on doit s'incliner devant le mérite de leurs auteurs. Ainsi ce livre s'adresse à tous et par son caractère très éclectique, chacun y trouvera une ample moisson de gracieux détails et de fines silhouettes.

Nous rendrons compte des livraisons suivantes après leur apparition.

P. S.

ŒUVRES PUBLIÉES

Le château de Walzin : restauration par M. E. Janlet.



L'intéressante restauration du château de Walzin sur Lesse fait l'objet de nos planches 23 à 28.

Il serait difficile, croyons-nous, de trouver une situation plus pittoresque que celle de ce château bâti au bord, sur l'arête même, d'un rocher à pic de 40 mètres de hauteur et surplombant de 5 mètres sur la rivière; peut-on imaginer œuvre plus hardie?

L'histoire du château de Walzin ne paraît guère intéressante; les premières constructions dont on a retrouvé des vestiges au cours des travaux de restaurations datent très probablement des XIe et XIIe siècles; elles furent ruinées par les Français lors du siège de Dinant en 1554. Réédifiées 30 ans plus tard, elles furent de nouveau détruites en grande partie au XVIIe siècle et firent place à une construction moitié ferme, moitié château.

Lorsque la propriété passa aux mains de M. Brugmann, il ne restait des constructions du XVIIe siècle que la partie où se trouvent actuellement (voir le plan, planche 23) la salle à manger, une antichambre et un petit salon, les cuisines et dépendances.

Cette ancienne partie a subi diverses transformations : les cuisines ont dû naturellement être appropriées, la tourelle d'encoignure fut ajoutée et un escalier de sauvetage y fut installé. La vieille tour d'angle faisait partie du château-fort primitif, elle a été reliée aux constructions du XVIIe siècle par les bâtiments nouveaux. Ceux-ci, que l'on distinguera facilement sur les plans, comprennent le Hall, deux salons, dont un sert de fumoir, l'escalier principal, l'escalier de service, l'office, etc.

Les intérieurs sont luxueux et de bon goût, rien n'a été négligé pour donner à cette demeure seigneuriale un véritable confort.

Les toitures ont été presque totalement refaites et elles ont été complétées par des lucarnes, des chatières et des crêtes qui se découpent hardiment sur le ciel et donnent à l'ensemble de ces constructions une silhouette toute gracieuse.

Les façades sont en matériaux du pays : briques de Morialmé, pierres d'Écaussines, moellons pris dans le roc même; les parties restaurées s'harmonisent parfaitement avec celles de construction absolument moderne. Vue de la prairie, de l'autre côté de la Lesse (planche 27), avec son soubassement de pierre grise, de marbre rouge de Walzin, la rivière qui en baigne le pied et les bois touffus qui l'encadrent, la façade principale offre un des ensembles les plus imposants que nous connaissions en Belgique.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

Dans sa séance du 2 septembre, la Société a procédé à l'admission de MM. J. De Becker et Ad. Vanderheggen, architectes à Bruxelles, en qualité de membres effectifs, et de MM. De Braey, d'Anvers, O. De Breuck, de Bruges, L. de Fisenne, de Tilleur, et L. Tulpinck, d'Anvers, en qualité de membres correspondants.

M. Brunfaut est élu pour représenter la Société au sein du jury chargé de juger les projets envoyés au concours pour une *colonie scolaire*, aux bords de la mer.



L'assemblée examine la question des améliorations à apporter à l'organisation des concours publics. Elle décide que, pour remédier aux inconvénients auxquels a donné lieu la nomination des délégués des concurrents, elle soumettra dorénavant à ces derniers, lors de chaque concours, une liste de candidats. Pour figurer sur cette liste, il faudra avoir été présenté par cinq membres effectifs ou correspondants et avoir obtenu une majorité relative dans l'élection préparatoire à laquelle il sera procédé.

M. le Président félicite M. Dumortier, qui vient d'être nommé architecte provincial intérimaire du Brabant.

Les sections ont tenu leur première séance dans le courant du mois d'août. Avant de procéder à l'examen des nombreuses publications et des documents techniques qui leur avaient été transmis, les sections ont élu leurs bureaux, qui sont composés comme suit :

Section d'art et d'archéologie. — Président : M. J. Brunfaut. Secrétaires : MM. P. Saintenoy et E. Van Humbeeck.

Section de construction. — Président : M. J. Peeters. Secrétaires : MM. G. Kams et G. Keller.

Section de jurisprudence. — Président : M. J. Picquet. — Secrétaires : MM. T. Lamal et O. Raquez.

C'est en Hollande que les membres de la Société se sont rendus en excursion, les 14 et 15 août derniers; ils avaient visité, il y a quelques années, Amsterdam et Rotterdam; cette fois ils se sont rendus à *Dordrecht*, dont ils ont étudié les nombreuses et pittoresques maisons et les superbes stalles de son église; *Zalt-Bommel* et son mignon hôtel de ville; *Bois-le-Duc*, avec sa cathédrale (excellent morceau d'architecture), ses orgues et sa chaire de vérité; enfin *Breda*, célèbre par ses fameux tombeaux, et où l'on vient de construire une église catholique, Sainte-Barbara, œuvre pleine de talent et de goût de l'architecte Cuypers, d'Amsterdam.

FAITS DIVERS

M. De la Censerie, architecte de la ville de Bruges, vient d'être nommé chevalier de l'ordre de Léopold. Nous félicitons vivement notre sympathique confrère; nous sommes heureux de publier en ce moment les dessins de la belle école normale dont il a doté la ville de Bruges.

La Société des Architectes de la Seine-Inférieure, dans sa séance du 4 juillet dernier, a donné son adhésion pleine et entière au vœu émis par la *Commission des droits des Architectes français*, à Paris, le 11 juin 1887, relativement à la circulaire de M. Berthelot, ancien ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sur la responsabilité des architectes en matière de devis.

L'administration n'a pas d'intérêt à maintenir une circulaire qui aurait nécessairement pour effet de lui aliéner tous les architectes qui ne voudraient pas s'exposer à la ruine, en se soumettant à des prescriptions qui les assimilent aux entrepreneurs à forfait et ne respectent pas leur profession artistique.

Cette circulaire pourrait d'ailleurs étendre son influence jusqu'aux constructions privées, en confondant la profession d'architecte avec le métier d'entrepreneur à forfait, ce qui serait déplorable au point de vue de l'art.

Cette question est des plus intéressantes; nous en ferons prochainement l'objet d'une étude.

NÉCROLOGIE



Une de nos sociétés correspondantes les plus importantes, la Société des architectes de la Seine-Inférieure, vient d'être cruellement frappée. Son président fondateur, M. Auguste Barre, est mort le 16 septembre, à Grand-Couronne, près Rouen, dans sa quatre-vingt et unième année.

Il était président de la Société des architectes de la Seine-Inférieure depuis sa fondation, il y a 16 ans, ancien président de la Société Libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie et membre de plusieurs sociétés savantes.

Cet homme de bien, dont la verte vieillesse faisait la joie et l'admiration de ses amis, était un aimable confrère, et ceux d'entre nous qui ont pris part à l'excursion en Normandie en 1884 se rappellent encore avec plaisir la façon charmante dont M. Barre et nos confrères français nous firent les honneurs de la ville de Rouen. Le discours que nous adressa M. Barre en cette occasion et que nous avons publié dans *l'Emulation* (Xe année), montre combien il était attaché à ses confrères et en quelle estime il tenait son art.

La Société Centrale d'Architecture prend une vive part aux regrets que M. Barre laisse parmi les architectes de la Seine-Inférieure et adresse à cette société ses compliments de condoléance.

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.



Orléanais, Berry, Touraine, Blésois

—

NOTES DE VOYAGE

I

Le 19 juin 1886, nous nous dirigions vers Chartres, en Beauce.

Paris dépassé, Satory, Versailles provoquèrent en nous des réflexions sur les douloureux souvenirs et les grandioses splendeurs qu'évoquent ces noms.

On en causa.

Chacun dit son avis... bien ou mal... puis on s'endormit.

Un arrêt.

Un cri!

Chartres.

Nous étions arrivés.

S'il fallait tout dire, je devrais ajouter encore qu'un lourd — très lourd — omnibus nous conduisit au centre de la capitale de la Beauce, mais je passe ces vétilles sous silence; chacun suppléera à notre laconisme de bonne ou de mauvaise façon, — peu importe d'ailleurs, — les uns et les autres n'y perdront rien.

C'est que nos voyages ne sont plus, comme ceux de nos pères, agrémentés de pittoresques aventures, et que notre entrée à Chartres, par exemple, ne devait donner qu'une vague — très vague — idée de « l'entrée au Mans » du *Roman Comique*. Ne pas raconter ces prosaïques déplacements en wagons, roulant sur d'interminables voies ferrées qui présentent toujours le monotone spectacle de poteaux télégraphiques, s'alignant à même distance, n'est donc que rationnel.

Bref, nous étions à Chartres, pas seul, non certes; nous y étions avec nos amis de la Société Centrale, commençant avec eux une excursion d'étude dans ce que l'on a pu nommer sans flatterie *le Jardin de la France*, comptant visiter successivement Orléans, *le nombryl de Loyre*, Bourges en beau pays de Berry, Chenonceaux mirant ses culées dans les eaux du Cher, Tours, que nous connaissions enfant par son « vin de curé » à la sulfureuse saveur, Azay-le-Rideau, aux fiers souvenirs, Amboise, aux sanglantes annales.

Puis, plus loin, Blois évoquant le spectre du Balafré, Chambord rappelant son fondateur François Ier, Chaumont racontant par les détails le séjour de Diane de Poitiers, Fontainebleau redisant son passé grandiose, ses fêtes somptueuses, enfin Saint-Germain allaient nous montrer successsivement leurs monuments, leurs œuvres d'art et rappeler à notre mémoire, mille épisodes sérieux ou tristes de l'histoire des Gaules.

Maintenant que nous avons dit comment et pourquoi nous étions à Chartres, allons nous incliner devant le parvis de la cathédrale et saluer en elle — s'il faut en croire Didron, trop enthousiaste parfois — le Parthénon du moyen âge!...

∴

Nous en étions là, lorsqu'on nous a fait remarquer qu'il serait peut-être intéressant de donner quelques détails sur les excursions de la Société Centrale.

– Mais la cathédrale de Chartres?

– Vous y reviendrez!

Au fait, allons-y; — voici les détails demandés :

Les excursions organisées par la Société Centrale d'Architecture de Belgique depuis 1873 étaient d'abord de simples promenades aux chantiers des édifices en construction, aux monuments de la capitale; puis vinrent des voyages plus longs : des excursions dans toutes les villes du pays. Ces excursions gagnèrent en importance, et c'est ainsi que les membres visitèrent successivement en corps la Hollande, Paris, Lille, Cologne, Trèves, Londres, Tongres, Maestricht, etc., et plus récemment les châteaux de Pierrefonds, de Coucy, les cathédrales de Laon, Soissons, Reims, Beauvais et Amiens.

En 1884, la Société Centrale fit une grande excursion en Normandie.

Le Mans, Vitré, le Mont Saint-Michel, Avranches, Coutances, Bayeux, Caen, Lisieux, Trouville, le Havre et Rouen furent successivement visités. Partout la Société reçut l'accueil le plus gracieux de la part des autorités et de nos confrères français.

L'année suivante, ce furent les bords du Rhin qui attirèrent les excursionnistes.

Les villes de Bonn, Coblence, Francfort, Heidelberg, Spire, Worms, Mayence, Wiesbaden, Andernach, Sinzig, Remagen, le Drachenfels et Cologne furent successivement visités, et les réceptions que nous y firent nos confrères allemands furent des plus cordiales.

A l'occasion de cette excursion, la Société Centrale avait invité les membres de ses sociétés correspondantes à se joindre aux voyageurs; c'est ainsi que quelques architectes français — des membres des sociétés de la Seine-Inférieure et du Nord — firent partie du voyage.

Enfin en 1886, au mois de juin, une excursion fut faite sur les bords de la Loire. C'est de celle-ci que nous allons parler dans ces quelques pages.

Outre ces grandes excursions, de mois en mois, la Société Centrale visite l'une ou l'autre ville du pays.

Les excursions à l'étranger sont précédées d'une conférence qui a pour objet le pays à visiter, sa géographie, son histoire, ses monuments et son art.

Les voyageurs ont ainsi *de auditu* des notions sur le pays à visiter avant d'en connaître les beautés *de visu*.

Pendant le voyage, dans chaque ville, devant chaque monument, on lit une notice historique signalant les points à remarquer; un photographe attaché à l'excursion prend des clichés des monuments les plus remarquables, pour que les membres puissent, de retour au foyer, garder un souvenir exact de ce qu'ils ont vu.

Revenus en Belgique, les excursionnistes entendent la lecture d'un rapport détaillé sur l'excursion comprenant des détails historiques, des remarques diverses et un résumé des impressions qu'a fait naître le voyage.

Puis longtemps l'excursion est le sujet de discussions sur des questions d'art et d'archéologie pendant lesquelles on songe avec bonheur à ces quelques jours passés à admirer les chefs-d'œuvre de l'art, à oublier les petites tracasseries du métier et à ne songer qu'à une chose : à l'architecture! que l'on rêve alors grande et belle (1).

∴

— Parfait! Est-ce fini?

– Oui.

— Retournons alors nous incliner devant

LA CATHÉDRALE DE CHARTRES (2)

Le bel édifice!...

— Un corps de géant sur des jambes de nain.

— C'est possible, mais que d'ampleur cela lui donne vers ses façades latérales; c'est solide et fier, mais en même temps délicat et raffiné.

Je ne parle pas de la façade principale (3) — Fig. I — bien hétérogène, malgré sa superbe rose, son portail et ses deux beaux clochers.

Surtout malgré eux, car chacun sait le proverbe :

> Clocher de Chartres, nef d'Amiens,
> Chœur de Beauvais, portail de Reims.

En effet le *clocher vieux* (4) mérite bien sa réputation. Il est d'une silhouette d'un délicat raffinement et présente par ses

(1) Ces détails ont déjà paru dans la *Revue d'architecture*, dirigée par M. César Daly, vol. 43e, année 1886, col. 46.

(2) Dans un nécrologe de la cathédrale de Chartres, on lit : *Kal. novembris 1180, obiit Berengarius, hujus matris ecclesiæ artifex bonus*. Ce maître est présumé l'auteur de cette façade, construite vers cette époque. (Bauchal, *Dict. des Architectes français*, Paris, 1887.)

(3) Commencée en 1020, incendiée en 1194; il reste le clocher vieux déjà construit et d'autres fragments; fut relevée de ses ruines par l'évêque Regnault de Mouçon; en 1220, l'église était voûtée. La dédicace eut lieu le 17 octobre 1260

(4) On lit en haut de ce clocher : *Harmandus 1164 N. D. D.* On pense que c'est le nom du maître des œuvres qui éleva la flèche. (Abbé Bulteau, *Mém. de la Société d'Eure-et-Loire*.)

masses simples, une véritable antithèse du *clocher neuf* (5) aux allures compliquées et savantes. Celui-ci est du xve siècle; l'autre, de beaucoup supérieur aux clochers normands, est du xiiie siècle.



Fig I. — Cathédrale de Chartres.

Revenant aux façades latérales, nous signalerons encore, l'effet grandiose de celles-ci, le pavillon de l'horloge (xvie siècle) et les statues cela de la *truie qui file* et de *l'âne qui vielle*.

Mais tout cela ne sont que bagatelles de la porte auprès des... portails (6), — FIG. II, — superbes pages d'art décoratif : aux statues (7) décevantes parfois, mais toutes charmantes en leurs naïves et archaïques données. Indicible impression que causent ces figures, sur lesquelles les caractères sont très fortement empreints et marqués. Nous sommes tenté de leur appliquer ces paroles que M. Bayet dit des œuvres statuaires du moyen âge en général : « Non seulement les attitudes sont justes et vivantes, mais le caractère moral est marqué avec précision. Les vierges, les saintes, les élus conservent une physionomie douce et mystique, mais les apôtres, les saints, les personnages historiques ont les traits qui conviennent à des penseurs et à des hommes d'action. Les corps mêmes, quoi qu'on en ait dit, ne manquent pas de réalité, on les sent vivre sous les draperies, et quand par hasard le sculpteur traite une figure nue, il y fait preuve parfois de qualités d'observation (8). »

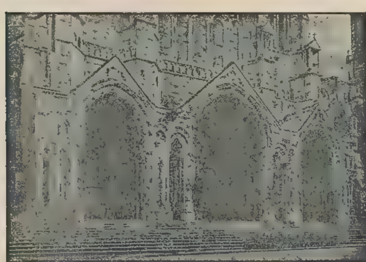


Fig. II. — Portail latéral de la cathédrale de Chartres.

A Chartres, la sculpture est de premier ordre et ses œuvres sont très nombreuses. Didron dit (9) qu'il n'y a pas moins



de 1,814 figures historiques dans cet édifice (10). « Elles forment, a-t-il écrit, un poème dont chaque statue équivaut à un vers, à une strophe, à une tirade; un poème dont la conception est plus vaste que celle de l'Enéide ou de l'Illiade, que celle même de la Divine Comédie, puisqu'elle comprend l'histoire religieuse de l'Univers, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, de la Genèse à l'Apocalypse, et que la Divine Comédie n'est qu'un petit épisode, le finale de l'épopée sculptée à Chartres. Ce poème de Chartres est en quatre chants, ou, pour mieux dire, ce cycle épique est en quatre branches.

La première représente la cosmogonie, la genèse des êtres bruts, organisés, vivants et raisonnables.

La seconde est une encyclopédie de toutes les sciences et de leur application à l'industrie et au commerce.

La troisième est un traité de morale, de vices et de vertus.

La quatrième enfin est un manuel complet d'histoire religieuse : de l'histoire du peuple de Dieu avant Jésus-Christ, et de l'histoire moderne jusqu'à la fin du monde.

A gauche, au Nord, sont sculptés tous les personnages de l'Ancien Testament; à droite, au Sud, tous ceux du Nouveau.

Voilà l'ordre, le plan, la charpente, l'unité de ce poème en pierres de taille. »

C'est là certes, un poème d'une lecture peu à la portée du grand nombre.

.˙.

Lorsqu'on entre dans la cathédrale, on est tout d'abord saisi par le superbe effet de la nef faiblement éclairée. Un jour se voilant au passage des vitraux et s'irisant de mille teintes diverses vient se fondre sur le ton sale de la pierre en la colorant de reflets multiples. Puis la première impression passée, on décompose ce brillant décor et on se prend d'une admiration plus vive pour ce superbe spécimen du vieil art français. Quelle richesse dans l'ensemble et quelle simplicité dans le détail. On s'enthousiasme en contemplant cette construction d'un aspect si calme, d'une austérité si sévère, et lorsqu'on arrive à l'abside on est bien près de maudire le xviiie siècle qui est venu déshonorer ce bel ensemble avec sa décoration rococo. Quoique intéressante, celle-ci est absolument contraire à l'esprit du reste de l'édifice.

Elle a coûté fort cher cependant — 400,000 livres — et l'effet est... désolant en proportion.

Certes, la chapelle Saint-Pyat, qui produit, d'après Didron, « l'effet d'une grosse loupe sur la tête d'un homme » ou bien encore qui « est une petite église que la grande traîne derrière elle comme un navire, une chaloupe », la chapelle de Vendôme (11) font aussi disparate et forment, comme dit le même auteur en son style ampoulé, « des excroissances sur le plan ancien, des poches au dedans, des tumeurs au dehors », mais au moins elles se rattachent, par une certaine similitude de style, à l'édifice principal.

Il en est de même de la « *closture* » du chœur où, comme dit un historien du xviie siècle, « *sont représentées les histoires de la vie de Nostre Dasme et les mystères de Nostre Rédemption par un ciselage naïvement bien fait* ».

On ne pourrait regretter toutes ces formes dégénérées devant l'éblouissant effet de l'ensemble. Ces reliefs fouillés avec une habileté étourdissante rappellent plutôt les délicatesses du métal ou du bois que les formes de la pierre et vous « épatent » véritablement, que l'on me passe l'expression (12).

.˙.

Mais au signal du sifflet — instrument qui a un grand et utile rôle dans nos excursions — il faut s'arracher à toutes ces splendeurs et suivre nos compagnons en maudissant le trop grand nombre de belles choses à voir en si peu de temps.

« Trop de bien nuit », ce que ne savait probablement pas ce Beauceron bavard qui interrompit notre soliloque par un « Vous vous en plaignez, Monsieur ! »

Mais certes, et nos plaintes ne pouvaient que devenir plus intenses lorsque, descendus dans la crypte de la cathédrale, ces sombres voûtes, éclairées par des lampes aux lueurs sépulcrales, vinrent s'offrir à nos yeux dans leur mystérieux pénombre, quand la *chapelle de Notre-Dame sous terre* nous apparut dans sa majestueuse amplitude avec ses peintures à demi effacées par le temps et ses allures d'église

(5) Le clocher neuf fut construit d'après acte passé le 11 novembre 1506, par Letexier, dit Jean de Beauce, et Thomas Levasseur. Il fut terminé en 1513. Thomas Levasseur cessa alors de travailler à la cathédrale, quoique son associé y restât. Ce dernier, bien qu'il ne soit mort qu'en 1529, fut probablement remplacé par Jehan Martin, nommé le 17 juillet 1527. (BAUCHAL, *ouv. cité.*)

(6) Ils sont bien reproduits dans Gailhabaud, *Architecture du ve au xviie siècle*, vol. I.

(7) Voir ces sculptures dans *la Sculpture française*, par de Baudot, pl. 21 (xiie siècle), pl. 12-17 (xiiie siècle).

(8) Bayet, *Précis d'histoire de l'art*. Paris, Quantin, 1886, p. 183.

(9) *Mag. Pitt.*, 1839, p. 65.

(10) *Mag. Pitt.*, 1857, p. 358. — D'après d'autres auteurs, il y aurait 6,000 statues à la cathédrale de Chartres, tandis que les cathédrales de Paris et de Reims n'en ont respectivement que 3,000 et 1,200.

(11) Bâtie vers 1417 par Geoffroy Sevestre, maître de l'œuvre.

(12) De Baudot, *Sculpture française*, pl. 24 (Renaissance). Cette célèbre clôture date de la fin du xve et du commencement du xvie siècle. Jean le Texier, dit de Beauce, y travailla de 1514 à 1529, date de sa mort.

des catacombes. Précisément notre visite avait lieu au moment des offices, et, avec un peu d'imagination, on pouvait se croire aux siècles de l'Église primitive, alors qu'à Rome, les empereurs laissaient tomber peu à peu les rênes du monde, de leurs mains débiles.

Si vous m'en croyez, revenons sur terre et, en exprimant encore notre admiration pour la merveilleuse cathédrale de Chartres (13), franchissons d'une traite la distance qui sépare la capitale de la Beauce de celle du Berry; car nous ne suivrons pas l'ordre géographique dans ces notes de voyage, nous irons d'un monument à l'autre, en les disposant cependant en trois classes : les cathédrales et les églises, les châteaux, et enfin les hôtels, maisons, etc.

∴

Ceci dit, allons admirer

LA CATHÉDRALE DE BOURGES (14)

monument véritablement prodigieux, dont il nous tarde d'aborder le seuil.

Sa conception, produit d'une imagination vive et amoureuse des effets de la perspective architecturale, est d'un principe semblable à celui du chœur de la cathédrale du Mans, mais nous trouvons l'application plus heureuse à Bourges.

Il y a, dit-on, des centaines de façons de dire « oui » : les architectes du Mans et de Bourges disent une même chose, mais comme le ton fait la chanson, le dernier l'emporte à notre sens par des qualités de tout premier ordre. Lorsque l'on pénètre dans l'édifice, tout d'abord, on est étonné par la hauteur inusitée des bas-côtés ou des *caroles*, comme disent nos compatriotes hennuyers; mais bientôt l'effet saisissant de l'ensemble avec ses oppositions de clair et de sombre, de léger et de lourd, ses effets curieux de couleurs vivement imprimés par une collection de vitraux admirables, vous « enlève ». L'admiration se fait si grande que l'on ne pense pas à regretter le parti de diminuer la hauteur de la nef qu'ont pris les successeurs de l'architecte primitif.

Cela ôte pourtant quelque chose à la majesté de l'ensemble et donne aux fenêtres hautes une proportion défectueuse.

Heureusement que

« du temps, l'irréparable outrage »

n'est pas plus grand et que la cathédrale de Bourges (15) a pu conserver son aspect de vaste salle destinée à une grande assemblée, non seulement par son plan, par l'absence de transept, mais dans sa coupe, par la disposition de deux collatéraux étagés (16).

∴

Les Berruyers n'ont pas toujours eu soin de leur cathédrale, qui extérieurement a souffert les outrages du temps et des hommes.

Le quintuple portail de la façade principale est d'un superbe effet et saisit peut-être plus fort que celui de Reims ; ce qui est attribué à son ornementation, qui est plus sobre et aux « repos » que l'architecte y a laissés.

Le portail de Reims l'emporte évidemment par les admirables voussures des portes qui projettent sur celles-ci une ombre mystérieuse, tandis qu'à celui de Bourges on voudrait voir plus de profondeur et surtout respecter davantage les bases des contreforts de la façade qui sont totalement absorbées par les portails. Ils semblent de la sorte porter à faux. L'ensemble de la façade principale est défiguré par ses clochers (17) qui font disparate, mais on y remarque une rose de toute beauté. Arc-boutée à droite par un éperon du XVIe siècle, qui a servi d'oubliettes, dit-on, et qui ajoute encore à l'effet pittoresque, cette façade est réellement très belle.

(13) Les travaux de restauration de la cathédrale de Chartres sont conduits par l'éminent inspecteur des monuments historiques, M. Boeswilwald père. Disons à ce propos qu'il serait hautement désirable de voir restaurer les portails latéraux.

(14) Eglise du XIIIe siècle avec crypte et sans transept; doubles collatéraux ; belle collection de vitraux des XIIIe et XIVe siècles. (Viollet-le-Duc, *Dict. d'Arch.*, V, p. 172.)

(15) M. Boeswilwald fils, est actuellement chargé de la restauration de ce bel édifice

(16) Viollet-le-Duc, *Dict. d'Arch.*, I, p. 298.

(17) L'un de ces clochers porte, comme à Rouen, le nom de « tour de beurre ». On lit au haut de l'escalier, près de l'entrée du beffroi de cette tour, l'inscription suivante :

Ce fut l'an mil cinq cent et six,
De Décembre, le dernier jour,
Que par des fondements mal pris,
De Saint-Etienne, chut la tour.

(*Mag. Pitt.*, vol. I, p. 172.)

Colin Byard la releva avec l'aide de Jean Chesneau; la première pierre fut posée le 19 octobre 1508.



Aux façades latérales, nous avons remarqué, outre le caractère tout spécial donné à l'édifice par ses cinq nefs, les portails (18) du XIIe siècle qui les décorent et qui proviennent bien évidemment de quelque édifice antérieur, comme le veut Viollet-le-Duc.

A l'extérieur, la nef et l'abside présentent tous les caractères des œuvres de l'architecture de l'Ile de France; c'est sobre, c'est simple, c'est grand, et l'effet est rendu plus saisissant encore par l'absence de transept, ce qui laisse à l'ensemble toute son unité.

Mais nous nous attardons. Signalons rapidement les belles sculptures (19), la vieille horloge (XVe siècle) (20), les admirables cryptes de la cathédrale, avec son tombeau du duc Jean de Berry et surtout les vitraux du XIIIe siècle (21), qui décorent les nefs de l'église haute et qui sont, avec ceux du Mans et de Chartres, les plus superbes spécimens de l'art du verrier que l'on puisse voir.

∴

C'est avec regret que nous quittons les cathédrales de Chartres et de Bourges, pour parler de celles de Tours et d'Orléans. Mais, hélas! il faut de ces oppositions pour faire saisir davantage les beautés des premières. A coup sûr, s'il n'y avait que des chefs-d'œuvre de par le monde, l'admiration se lasserait et se perdrait. Tout est donc pour le mieux.

D'ailleurs, ne faites pas comme ce bon gros public qui tranche de tout, décide de tout.

Ne dites pas à tort et à travers : « Cela est fou, cela est « sensé, cela est bon, cela est mauvais. Et pourquoi? Avez-« vous cherché dans tous ses détails le vrai motif d'une action? « Savez-vous démêler avec précision les causes qui l'ont pro-« duite et qui la rendaient inévitables? Si vous les saviez, « vous ne seriez pas si prompts à juger. »

Je livre ces judicieuses paroles de Gœthe aux profondes méditations des gens auxquels je faisais allusion tantôt. Passe encore — j'en demande pardon aux peintres et aux sculpteurs — de juger la peinture ou la sculpture! — on a des points de comparaison dans la nature; mais l'architecture ou la musique, qui imitent l'univers dans son ensemble, comme dit Gioberti dans son *Discorso sul Bello*, et non dans ses détails, d'une façon générale et non spécifique!

Pourtant qui ne juge, et la musique, et l'architecture!

PAUL SAINTENOY.

(La suite prochainement.)

Fédération historique et archéologique de Belgique

TROISIÈME CONGRÈS TENU A BRUGES LES 22, 23 ET 24 AOUT 1887

Le Congrès de Bruges a été plus intéressant que ceux d'Anvers et de Namur.

Mais aussi quel prestigieux décor que cette ville merveilleuse en son archaïque splendeur! Pour un Congrès archéologique, quel cadre superbe que cet ensemble unique d'une ville pleurant sa grandeur passée en sa vieillesse triste, et songeant à ces grands jours des Breydel et des De Coninck dont le souvenir sait encore faire vibrer les cœurs de ses modernes habitants.

Il fallait voir en ces jours de fête tout à la louange de ces deux héros des luttes de la patrie et de la légitimité, quel enthousiasme sait encore avoir cette population qui, tandis que passait la cavalcade, oubliait le présent pour ne se souvenir que du passé, et croyait que « c'était arrivé »!

Car le décor a peu changé, et avec de la bonne volonté, lorsque les ambassadeurs anglais apparaissaient précédés de leurs joueurs de busine et de leurs timbaliers, on pouvait se donner l'illusion du passé.

Ce groupe formait l'introduction, la préface du cortège; puis l'on voyait Philippe le Bel et Jeanne de Navarre, suivis de Raoul de Clermont, *tenans le lieu de nostre seigneur li rois en son conquest de Flandre*, de groupes de tisserands, de foulons, de bouchers, etc.

C'était là « le passé », et n'étaient certaines parties du cortège, empreintes de je ne sais quel goût contestable, le reste était d'une couleur jolie en ses ravissants costumes, en ses

(18) Voir Gailhabaud, *Monum. anciens*, vol. II.

(19) Voir la pl. 23 (XIIe s.), pl. 28 (XIIIe s.), de l'ouvrage de M. de Baudot, déjà cité.

(20) L. de Champeaux, *Le Meuble*. Paris, Quantin, I, pp. 98-99.

(21) Voir à ce propos, Martin et Cahier, *Monog. de la cath. de Bourges.— Vitraux*. Paris, Poussielgue, 1844.

armures d'une grande recherche archéologique, en ses harnachements curieux, en ses mille détails d'un soin méticuleux.

On se laissait aller à sa rêverie en voyant défiler cette évoquante apparition du passé; mais certains chars rompaient le charme par les banales données, leurs trucs bons à tromper le vulgaire.

Ils m'ont gâté mon plaisir. Je me hâte d'ajouter qu'il y avait de très louables exceptions. Comme exemple : le beau « char de triomphe (1) » portant sur ses gradins tout à l'avant Dante et Van Maerlant.

Celui-là vous remettait, et faisait oublier la mesquine bourgeoisie de certains autres.

Mais revenons au Congrès.

Assemblée en séance inaugurale le 22 août dans le foyer du théâtre, le Congrès s'ouvrit par un discours de M. le baron Kervyn de Lettenhove sur le passé de la Flandre. L'après-midi, visite d'étude au palais du Franc, à l'hôtel de ville, à la chapelle du Saint-Sang.

Le lendemain, à 9 heures, devaient se réunir les quatre sections du Congrès.

Nous nous bornerons à parler de la section s'occupant des *Études artistiques*, parce qu'elle présente plus d'intérêt que les autres pour les architectes.

Cette section avait à son programme les questions suivantes :

ÉTUDES ARTISTIQUES

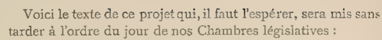
Histoire de l'art — Architecture — Arts industriels

1. Convient-il d'engager le Gouvernement à proposer, pour la conservation des monuments historiques, un projet de loi spécial? Y a-t-il lieu d'adopter la rédaction proposée par l'Académie d'archéologie de Belgique?
2. Quels sont les édifices d'architecture romane qui existent encore aujourd'hui en Flandre?
3. A quelle époque remontent les plus anciens monuments de l'architecture gothique en Flandre?
4. Faire connaître le nom des architectes flamands depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'avènement de Charles-Quint.
5. Quels sont, avant la fin du XVe siècle, les principaux caractères de l'architecture flamande, et notamment de l'architecture brugeoise?
6. Peut-on admettre que la domination espagnole ait exercé une influence sur l'architecture flamande?
7. Quels sont en Belgique, et notamment en Flandre, les principaux caractères de la sculpture jusqu'à la fin du XIVe siècle? Ces caractères se sont-ils modifiés au XVe siècle sous l'influence de la maison de Bourgogne? Faire connaître les principaux monuments de la sculpture de ces deux époques, en comparant les caractères.
8. Quels étaient les instruments de musique en usage dans les provinces belges avant l'avènement de la maison de Bourgogne?
9. Quelle influence les abbayes bénédictines ont-elles exercée sur le développement de l'agriculture, des sciences et des arts?
10. Quelle influence les croisades ont-elles exercée sur les origines de l'art en Belgique?
11. A quelle époque remonte, dans l'histoire de la peinture, l'école brugeoise? Faire connaître les œuvres les plus anciennes qui en ont été conservées, en indiquant les artistes auxquels on peut les attribuer.
12. Quelle influence l'ancienne école de peinture allemande a-t-elle exercée sur les origines de l'école flamande?
13. A quelle époque peut-on fixer la fin de l'ancienne école flamande? Par quelles circonstances peut-on l'expliquer?
14. Rechercher par quels liens Jean Cloet, dit Clouet, le peintre des Valois, se rattache à l'école flamande?
15. A quelle date peut-on fixer l'introduction de l'imprimerie dans les Pays-Bas?
16. Décrire, en en indiquant les dates, les principaux travaux qui, depuis les temps les plus reculés, ont été exécutés en Flandre pour combattre l'invasion de la mer.
17. L'agriculture produisait-elle en Belgique au moyen âge le blé nécessaire à l'alimentation des populations? Quels étaient, à cet époque, les principaux produits de l'agriculture?
18. Quelles sont, parmi les principales branches de l'industrie du moyen âge, celles que les pays étrangers ont empruntées à la Belgique, et celles que la Belgique a empruntées aux pays étrangers?
19. Quelle était la composition de l'hydromel? A quelle époque l'usage en a-t-il cessé?

Comme on vient de le voir, le premier objet à l'ordre du jour était la loi sur la protection des œuvres d'art anciennes.

L'assemblée, après un long et intéressant débat, s'est ralliée au texte de loi de l'Académie d'Archéologie de Belgique, mais en réservant le droit à celle-ci d'y apporter des modifications de détail.

(1) On doit le projet de ce char à notre excellent confrère, M. de la Censerie, l'exécution à MM. Vannieuwhuyse, Janssens et Kindt.



Voici le texte de ce projet qui, il faut l'espérer, sera mis sans tarder à l'ordre du jour de nos Chambres législatives :

PROJET DE LOI

Pour la conservation des Monuments historiques

ART. 1. Il y a, dans chaque province, une commission des monuments, composée de neuf membres au moins et de quinze au plus.

ART. 2. Ils sont nommés par le Roi parmi les artistes et les archéologues habitant la province, et de manière que chaque arrondissement judiciaire y compte au moins deux représentants.

ART. 3. Les nominations sont faites à vie. Toutefois le membre qui, durant deux ans, aura cessé d'assister aux séances ou n'habitera plus la province sera de plein droit réputé démissionnaire.

ART. 4. La commission est présidée par le gouverneur de la province.

Elle élit son secrétaire, qui aura à sa disposition un employé, chargé des écritures, désigné par le gouverneur.

ART. 5. La commission choisit parmi ses membres un vice-président. Elle se réunit une fois chaque mois.

ART. 6. Chaque année, dans la séance de décembre, elle choisit dans son sein un délégué et un délégué suppléant pour la représenter à la commission centrale des monuments.

Celle-ci, formée des neuf délégués provinciaux et de six membres nommés par le Roi, est présidée par le ministre ayant les beaux-arts dans ses attributions. Elle nomme dans son sein deux vice-présidents et un secrétaire. Un ou plusieurs employés du gouvernement sont mis à la disposition du secrétaire.

ART. 7. La commission centrale se réunit au moins une fois chaque mois.

ART. 8. Toutes les fonctions sont gratuites, sauf celles des secrétaires. Il est alloué des frais de déplacement d'après des règles et un tarif à arrêter par le ministre ayant les beaux-arts dans ses attributions.

ART. 9. Les commissions veillent à la conservation et à l'entretien de tous objets mobiliers ou immobiliers intéressants au point de vue de l'art ou de l'histoire.

Elles s'assurent aussi que les mesures nécessaires sont prises pour la conservation des archives locales.

ART. 10. Les commissions provinciales dresseront, chacune pour sa province, un état général :

1° Des édifices et des monuments publics qu'il importe de conserver à raison de la valeur qu'ils présentent au point de vue de l'art ou de l'histoire;

2° Des propriétés privées qui se trouvent dans le même cas;

3° Des objets mobiliers d'art ou d'antiquité appartenant à des communes ou à des établissements publics.

ART. 11. Cet état sera divisé en deux classes; la première ne comprendra que les édifices, monuments ou autres objets dont la conservation, à raison de leur importance, intéresse la nation entière.

ART. 12. L'état sera soumis à l'examen de la commission centrale, et modifié, s'il y a lieu, d'après ses observations.

ART. 13. Il en sera adressé ensuite des extraits aux propriétaires ou administrateurs intéressés avec prière de faire connaître leurs observations.

ART. 14. Les provinces, communes, fabriques d'églises et autres établissements publics, réclameront, s'il y a lieu, dans le délai de six mois de la notification de ces extraits, contre le classement des objets qui leur appartiennent.

ART. 15. Passé ce délai, le ministre ayant les beaux-arts dans ses attributions arrêtera définitivement, après avoir pris l'avis de la commission centrale, les listes d'objets classés.

ART. 16. Un exemplaire des listes relatives à la province sera déposé au greffe du gouvernement provincial, où chacun pourra en prendre connaissance sans déplacement.

La même procédure sera suivie pour toute modification à apporter aux listes, soit par simple changement de classement, soit par ajoute d'objets nouvellement proposés, soit par retranchements d'autres qui ne mériteraient plus d'y figurer.

ART. 17. Les objets classés appartenant à des administrations publiques seront inaliénables et imprescriptibles.

Aucune aliénation, aucun changement de destination, aucun travail de modification ou de restauration ne pourra se faire sans que les projets de convention y relatifs aient été examinés par la commission provinciale et, sur son avis, approuvés : 1° par la Députation permanente du Conseil provincial, s'il s'agit d'objets portés dans la deuxième classe; 2° par le Roi, sur avis de la Députation permanente et de la commission centrale, s'il s'agit de monuments de première classe.

ART. 18. Les intéressés pourront se pourvoir devant la commission centrale contre tout avis émis par la commission provinciale, et devant le Roi contre toute décision prise par la Députation permanente.

ART. 19. Pour ce qui est du domaine privé, chaque commission s'efforcera d'en faire apprécier le mérite et soigner la conservation par les propriétaires eux-mêmes.

Elle proposera, s'il y a lieu, de faire allouer par la commune, la province ou l'Etat, des primes d'entretien ou de restauration.

Les objets, pour la restauration desquels une de ces administrations aura accordé des subsides, ne pourront plus être démolis ni modifiés sans l'autorisation de cette administration et conformément aux conditions acceptées avec les subsides.

ART. 20. Chacune de ces autorités pourra être autorisée

par le Roi à poursuivre l'expropriation pour cause d'utilité publique, des monuments qu'il semblera impossible de sauver autrement de la destruction.

ART. 21. Les commissions veilleront à ce que les objets mobiliers classés, appartenant à une administration publique et devenus inutiles à celle-ci, ne soient vendus ou cédés qu'à un musée du pays.

ART. 22. Les servitudes d'alignement et autres qui pourraient causer la dégradation des monuments ne sont pas applicables aux immeubles classés.

ART. 23. Toute convention faite contrairement aux dispositions des articles 17 et 19 sera nulle.

La nullité en sera poursuivie par la Députation permanente ou par le Roi d'après les distinctions admises par ces articles.

ART. 24. Quiconque aura, de mauvaise foi, conclu ou exécuté une convention ainsi annulée sera passible des peines portées en l'article 526 du code pénal (1).

ARTICLE TRANSITOIRE

Les dispositions qui précèdent ne portent aucun préjudice aux fonctions occupées aujourd'hui par les membres effectifs ou correspondants de la Commission royale des Monuments actuelle.

***

La discussion des autres questions — principalement de celles qui ont plus particulièrement rapport à l'architecture — n'a pas donné tout ce que l'on pouvait en attendre, mais d'intéressants débats ont eu lieu à propos des jubés et de la polychromie des églises.

Sur cette dernière question, M. le baron de Béthune a fait une improvisation très fournie de faits, et il a conclu à la nécessité de la polychromie des églises. D'après l'orateur :

Il y a trois genres de polychromie de nature à être employés dans les édifices du culte :

1° Le genre *luxueux*, qui comprend des scènes complètes et une peinture totale ;

2° Le genre *modeste*, qui se caractérise par une simple accentuation des lignes architecturales, par un rehaut de couleur ;

3° Le genre *naturel*. C'est celui qui produit des différences de tons par l'emploi de matériaux polychromes. Ce système n'est applicable que lorsqu'on possède des éléments suffisants. La peinture n'intervient alors que sobrement et de la même façon que dans la nef de la cathédrale de Tournai, dont les piliers sont simplement ornés d'un ornement accentuant la construction.

Après des observations de divers membres, parmi lesquels MM. Hymans, président de la section, Vandengheyn, auteur de la proposition, Feys et général Wauwermans, l'ordre du jour suivant, mis aux voix, est résolu affirmativement :

Y a-t-il opportunité à conserver et à restaurer les vestiges de polychromie retrouvés dans les églises?

***

La question de la suppression des jubés a donné lieu également à d'intéressants débats.

« Ambonoclastes » et « anti-Ambonoclastes » s'en sont donnés à cœur joie et, somme toute, se sont mis d'accord pour voter l'ordre du jour suivant :

La section émet le vœu :

De ne voir autoriser l'enlèvement des jubés dans les églises que

1° Lorsqu'ils ne sont pas dans le style de l'église ;

Et 2° Lorsqu'ils ne présentent par eux-mêmes aucun caractère artistique.

En cas d'enlèvement du jubé, il devrait toujours être remplacé par une cloture dans le style de l'édifice.

***

En pratique, voilà un ordre du jour qu'il sera bon d'appliquer rarement ; ce qui ne devra pas se faire pour le suivant qu'il serait très désirable de voir mettre à exécution le plus souvent possible :

La section émet le vœu :

De voir ouvrir des concours pour la restauration d'anciens monuments quand le travail est assez limité pour qu'on puisse espérer un résultat utile de la part des concurrents.

Cet ordre du jour a été généralement approuvé par les membres de la section, sauf quelques restrictions pour les cas d'impossibilité matérielle. Ajoutons qu'il est dû à l'initiative de la Société des Architectes anversois et de son délégué, M. Geefs.

Une autre proposition, ayant beaucoup de rapports avec la dernière, a également été admise, sur la proposition de l'auteur de ces lignes.

Elle concerne les « concours de relevés » et a été appuyée par les considérations suivantes :

En Angleterre, en France, en Allemagne, des Sociétés d'Archéologie ou d'Architecture ouvrent des concours de relevés. Je citerai le Prix Pugin que décerne l'Institute of British Architects et les concours de la Société Académique d'Architecture de Lyon.

(1) Emprisonnement de 8 jours à un an, amende de 26 à 500 fr. quiconque aura détruit, abattu, mutilé ou dégradé des monuments, statues, tableaux, etc.





Nos sociétés archéologiques pourraient, elles aussi, entrer dans cette voie. On se bornerait à demander des relevés et un projet de restauration de parties accessibles des monuments anciens.

Je suis persuadé qu'employés largement, ces concours nous donneraient en peu d'années des architectes capables de restaurer avec science nos beaux monuments anciens et que bientôt nous n'aurions plus à regarder avec envie les brillantes écoles de restaurateurs habiles que possèdent la France, l'Allemagne et l'Angleterre.

Ces considérations ont été approuvées et l'ordre du jour suivant voté par l'unanimité des membres de la section :

Dans le but d'encourager l'art de restaurer nos anciens monuments, la section émet le vœu de voir ouvrir par les sociétés fédérées, des concours de relevés et de restauration des parties abordables des anciens édifices.

Voilà, dans leurs lignes générales, les travaux de la 4e section.

Dans les autres sections, d'importants débats ont également eu lieu, mais comme ils n'ont que des rapports éloignés avec l'architecture, nous croyons qu'il vaut mieux n'en rien dire ici et renvoyer nos lecteurs au « Compte rendu du Congrès », qui paraîtra sous peu.

Dans ses séances générales, le Congrès a entendu plusieurs discours importants, parmi lesquels celui de M. Cochin, orateur à la parole chaude et vibrante, sachant intéresser son auditoire par ses phrases un peu superficielles, mais parlant au cœur.

Succès d'orateur plutôt que de savant.

Le discours de M. Vandengheyn, moins bien dit, — c'est sûr, — a fait plus d'effet, car d'une science austère, il a appris au Congrès pas mal de données nouvelles sur les restes de la langue gothique, retrouvés chez les Goths de Crimée par l'ambassadeur flamand, Auger Busbecq.

Le 25 août, le Congrès s'est rendu à Ypres et, après une journée bien remplie, on s'est dit au revoir! à l'an prochain!

C'est à Charleroi que se réunira le Congrès prochain.

On parle d'une excursion d'étude le long de la voie impériale romaine de Bavay à Tongres dans sa traversée de l'arrondissement de Charleroi.

C'est là programme plein de promesses.

PAUL SAINTENOY.



CONCOURS

Les architectes qui prendront part au concours pour une *Colonie scolaire*, ayant à élire trois architectes membres du jury, la Société Centrale d'Architecture recommande à leurs suffrages les candidatures de MM. Bosmans, Samyn et Hendrickx.

—

La Société royale d'acclimatation à Liége a ouvert un concours pour la construction d'une galerie promenoir avec pavillons d'angles à établir au bord de la Meuse.

Les concurrents doivent fournir un plan d'ensemble à l'échelle de 0m02 par mètre, une coupe à la même échelle, un détail à 0m10 par mètre et s'engager à exécuter la galerie pour une somme inférieure à 30,000 francs.

On peut obtenir le programme de ce concours en s'adressant à M. Joseph Bodson, architecte, administrateur délégué faisant fonction de directeur.

La municipalité de Buenos-Ayres met au concours un Palais du Parlement. Les primes sont très élevées, 200,000 fr.

Le programme sera mis prochainement à la disposition des architectes, chez les agents consulaires de la République Argentine. Nous le publierons ultérieurement.

Les projets envoyés au concours pour les constructions à ériger dans les jardins de l'Exposition de 1888, sont exposés rue des Palais, 22, à Bruxelles, depuis le 23 octobre.



Exposition locale d'Ixelles

—

SALON DE L'ARCHITECTURE

—



En ce siècle d'inventions, de recherches, de combinaisons politiques et sociales de toute espèce, alors que le problème pour l'existence, le « struggle for life » fait travailler tous les cerveaux et toutes les intelligences, il est intéressant de voir surgir une idée nouvelle, une application heureuse d'une des formes les mieux caractérisées des besoins sociaux modernes, je veux parler des expositions publiques d'art et d'industrie.

Commencées bien modestement à la fin du siècle dernier, en 1798, par une exposition d'industrie où l'on parvint à réunir 110 exposants, les expositions ne tardèrent pas à prendre un essor considérable, et elles se sont peu à peu transformées en expositions régionales, internationales, universelles. Proudhon, le grand révolutionnaire en toutes choses, demanda même en 1855 l'exposition perpétuelle.

Arrivées à l'époque de leur complet développement, elles dépassèrent bientôt le but que leurs premiers organisateurs s'étaient proposé.

Trop de fleurs..., dit-on. Trop d'universelles, disent les industriels, qui jouent à peine le rôle de la goutte d'eau dans l'immense océan des produits de tout l'univers.

Depuis, on s'est rabattu sur les expositions spéciales, souvent très intéressantes, mais parfois aussi un peu monotones. Un seul genre n'avait pas encore été exploité, c'était « l'exposition locale » !

Ixelles a, la première en Belgique, fait appel aux artistes et aux industriels habitant son territoire, et les a invités à se réunir pour exposer l'ensemble de leurs œuvres et de leurs produits. Et, comme pour démontrer que dans ce monde il n'y a rien de nouveau, tout s'est passé pour l'exposition locale comme pour l'exposition universelle.

Commissions, comités et sous-comités, appels à la publicité, arcs de triomphe, dédicaces, trophées, drapeaux et oriflammes, enfin, pour couronner la fête, discours officiels et inauguration solennelle royale et communale.

C'est plus qu'il n'en fallait pour assurer le succès, aujourd'hui incontesté de la jolie exhibition ixelloise, dont l'organisation a si bien fonctionné.

Tous les journaux, grands et petits, quotidiens et hebdomadaires, ont rendu compte de cet intéressant assemblage des forces vives de la commune d'Ixelles. Nous devons, pour rester dans notre cadre, nous borner à passer en revue la partie de l'exposition consacrée aux travaux de l'architecte.

Et d'abord, à tout seigneur tout honneur, M. Edmond Legraive, vice-président de la commission organisatrice et qui a présidé à l'ornementation spéciale du local et à l'installation des produits, se présente à nous avec la plupart de ses œuvres exécutées ou en projets. Il expose les plans des halles qu'il a construites pour la commune en les complétant par un projet d'échoppes qui viendraient heureusement cacher la triste nudité des murs de clôture du marché.

Il expose encore des écoles primaires, moyennes et normales dont il a été l'architecte ou dont il a élaboré les plans pour le gouvernement.

Ajoutez à ce nombreux contingent de projets ceux de la reconstruction de l'hôtel de ville de Lessines, d'un hôtel-économat pour une société industrielle, des concours publics auxquels il a participé et vous aurez la nomenclature presque complète de l'envoi de M. Legraive.

M. Louis Coenraets expose le projet primé au concours pour la construction de l'église de Châtelet, les plans de l'orphelinat et de l'école primaire de l'avenue des Éperons d'or qu'il a édifiés pour la commune d'Ixelles, des dessins d'un maître-autel du xve siècle et de l'église de la Résurrection, rue de Stassart.

Il eût pu présenter aussi les plans de l'athénée dans lequel se trouve installée l'Exposition, mais il a sans doute pensé que la vue même de l'édifice serait pour le public, la présentation la plus profitable de son œuvre.

M. Valère Dumortier, professeur d'architecture à l'école des arts décoratifs et industriels d'Ixelles, nous présente quelques spécimens de dessins d'architecture. Le projet d'hôtel de ville qu'il a fait pour le concours de Schaerbeek, une villa à Dinant, un projet de kursaal et les plans de l'école primaire de la rue de Schaerbeek qu'il a édifiés pour la ville de Bruxelles forment un ensemble qui attire l'attention.



M. Maurice Bisschops expose des dessins du concours pour la construction d'une Bourse, à Amsterdam.

M. Tilman Lamal nous présente un projet pour l'agrandissement de l'hôtel communal d'Ixelles. Ce projet semble résoudre le problème de la transformation des locaux de l'hôtel communal.

M. Lamal présente aussi des photographies prises lors de l'exécution des Halles de Bruxelles en 1874 dont il a été l'architecte. Nous nous rappelons encore avec plaisir l'intéressante visite que la Société Centrale a faite à cette époque sur les travaux, guidée par l'estimable confrère. Les plans d'une maison privée avenue Louise et divers dessins de concours auxquels il a pris part complètent cette exposition.

M. Jules Mataigne clôt la liste des architectes exposants. Un projet d'hôtel de ville et une façade d'une maison privée forment son envoi.

Nous citerons encore les plans d'un parc exécuté à Uccle par M. Louis Vander Swaelmen, architecte de jardins. Joli petit parc gentiment dessiné.

Nous regrettons qu'un plus grand nombre d'architectes habitant Ixelles n'aient pas pris part à cette exposition. Ils ne croyaient sans doute pas dans le principe au succès, et nous sommes certain qu'ils ont regretté leur abstention.

Grand Concours et Exposition de Bruxelles 1888

—

(Suite. — Voir col. 117 et 141)

—

Questions proposées (Desiderata)

SUBDIVISION 126

Président : M. HIPPOLYTE DE ROYER DE DOUR

Appartement ouvrier

Présenter l'ensemble de l'ameublement d'un logement d'ouvrier, composé d'une chambre commune et d'au moins une chambre à coucher; il comprendra tout ce qui est nécessaire aux besoins d'un ménage d'ouvrier, c'est-à-dire : les meubles proprement dits, les objets de literie, de chauffage, d'éclairage et, en général, tous les ustensiles d'usage domestique.

Il est entendu que tous ces objets seront exécutés en matériaux propres au pays de l'exposant et, autant que possible, ouvrés à l'état naturel; ils devront présenter toutes les conditions de salubrité, d'économie et de solidité; ils seront d'un transport et d'un entretien faciles. Ces conditions n'excluent point la recherche dans la forme.

L'appartement ouvrier comprendra le mobilier complet d'une grande chambre commune et de deux chambres à coucher.

L'une de ces deux chambres sera étudiée au point de vue d'un ménage, la seconde à celui d'enfants adultes et en bas âge.

Le terme mobilier complet comprend :

A. Les objets mobiliers proprement dits, tels que : lits, tables, armoires, commodes, sièges;

B. Les objets de literie et de couchage, tels que : matelas, draps de lit, couvertures;

C. Les appareils de chauffage;

D. Les appareils d'éclairage;

E. Les ustensiles de ménage et de cuisine;

F. Les articles décoratifs et de tenture, tels que : papiers, rideaux, tapis de table et de pied, vases et gravures.

Tous les objets devront, autant que possible, être construits en matériaux indigènes, les bois naturels ou simplement vernis, sans emploi de placages.

Ils seront d'un démontage, d'un transport et d'un entretien faciles, ne nécessitant pas l'emploi d'ouvriers spéciaux.

Les divers objets en général devront être étudiés surtout sous le rapport du bon marché, de la solidité, de l'emploi pratique et de l'harmonie des formes, au point de vue de l'installation la plus complète, de l'espace, et facilitant le travail en chambre.

Il sera tenu compte pour l'obtention des points des collectivités les plus complètes.

1. Présenter un système économique de lambrissage en bois, faïence ou tous autres matériaux.

2. Présenter des stores extérieurs et intérieurs, en bois, tissus, ou toutes autres matières; inaltérables à l'air et résis-

tants, d'un maniement pratique et simple, avec des systèmes d'attaches s'appliquant indifféremment sur divers matériaux.

3. Présenter des rideaux d'étoffes et des vitrages, en tissus solides résistants au lavage, à dessins tissés ou imprimés, ne s'imprégnant ni d'odeurs ni de poussière et munis de systèmes d'attache simples et pratiques.

4. Présenter des tapis de table, des carpettes et des descentes de lit, solides de nuances, résistants à l'usage, simples et salubres.

5. Présenter des nappes de table, soit en coton, soit en toile cirée, sur lesquelles seront représentées, la carte du pays, de la province, de l'Europe, ou d'autres contrées.

6. Présenter un lit de deux personnes en matériaux quelconques, sans angles vifs, munis d'un sommier à ressorts, solide et résistant, hygiénique et d'un entretien facile.

7. Présenter un lit d'enfant sans angles vifs, sans sommier à ressort, prévenant les chutes tout en restant d'un abord facile.

8. Présenter une couchette d'enfant, pratique et sans angles vifs, haut sur pied, empêchant le balancement, d'un maniement journalier facile et ne pouvant pas se renverser, tout en occupant un minimum d'espace.

9. Présenter une table sans angles vifs, avec tiroir, munie de rallonges mobiles, s'ajustant facilement, de façon à constituer au besoin un établi à divers usages.

10. Présenter un type de rayons mobiles à suspendre, formant étagère, bibliothèque, etc.

11. Présenter des chaises et bancs d'adultes, confortables de forme, sans angles vifs.

12. Présenter une chaise d'enfant, hygiénique, sans angles vifs, s'adaptant utilement à divers âges, d'un maniement journalier, d'un entretien facile, et combinée de façon à ne pas pouvoir se renverser, tout en occupant un minimum d'espace.

Cette chaise devra pouvoir, en même temps, être utilisée par un enfant impotent.

13. Présenter un fauteuil confortable, en bois, sparterie ou toutes autres matières, à l'exclusion des garnitures en laine ou en crin, à l'usage de vieillards, de malades ou d'impotents, d'un maniement journalier, facile, évitant ou amortissant les chocs pendant le transport, léger et à la fois solide et hygiénique.

14. Présenter des types de matelas, traversins et oreillers en crin, laine, plumes ou tous succédanés de ces matières, salubres et élastiques, absolument dégraissés et se désinfectant économiquement.

15. Présenter des types de paillasses et matelas pour lits d'enfants et couchettes, en varechs, herbes, kapok ou toutes autres matières, à l'exception des plumes et des déchets de laine, salubres et élastiques, s'aérant naturellement, montés dans des enveloppes en tissus solides au lavage tout en étant très perméables, s'ouvrant et se refermant pratiquement sans couture.

16. Présenter, pour lits d'adultes, d'enfants et couchettes, des types de couvertures d'hiver en matières hygiéniques, chaudes et légères.

17. Présenter un poêle économique, en tôle ou autres matières à l'exclusion de la fonte brute, permettant l'utilisation de toute la surface de chauffe, disposé pour le chauffage de divers outils, fers à repasser, etc., muni ou non d'une douche fixe à robinet mobile, prévenant autant que possible les dangers résultant de l'introduction directe d'huiles minérales pour activer le feu et construit de façon à protéger contre toute atteinte les vêtements de la ménagère et les enfants dans leurs chutes, tout en restant d'un abord facile.

18. Présenter un poêle réunissant ces diverses conditions, à demeure fixe et compris, par conséquent, dans le prix de location de l'immeuble.

19. Présenter un système d'utilisation du calorique qui s'échappe par la cheminée pour chauffer soit une chambre voisine, soit une chambre à l'étage.

20. Présenter un poêle fixe (faisant partie de l'immeuble), bien aménagé pour les besoins de la cuisine et du chauffage rayonnant et dont la chaleur perdue serait utilisée pendant l'hiver pour chauffer une pièce voisine de la chambre commune et pendant l'été par une disposition *ad hoc* permettrait d'utiliser cette chaleur perdue à la ventilation de la chambre commune.

21. Présenter des types de lampes à l'huile minérale, inexplosibles, en matériaux quelconques, économiques, d'un entretien facile, d'une grande stabilité tout en restant légères, très solides et d'un grand pouvoir éclairant proportionnellement à la consommation.

22. Présenter des types d'appareils d'éclairage, économiques comme coût et comme dépense de consommation, à l'exclusion de l'emploi des huiles minérales, préservant de tout danger d'incendie et d'un maniement journalier facile.



OBJETS DE MÉNAGE

23. Présenter un filtre de ménage réunissant les meilleures conditions possibles de salubrité et de bon marché.

24. Présenter des types de bidons, poêlons ou de marmites en terre, fer, fonte émaillés ou toutes autres matières, s'emboîtant par deux, d'un transport aisé, répondant aux divers usages domestiques, conçus sous le rapport et la conservation du calorique et de la légèreté, de la résistance au feu, etc.

25. Présenter un type économique de garde-manger absolument hygiénique.

26. Présenter un type économique de water closet absolument hygiénique et s'appliquant aux appartements ouvriers, munis ou non de distributions d'eau.

27. Présenter des spécimens de gravures, lithographies, chromos, photographies, etc., tableaux instructifs, tous encadrés ou de tous autres objets décoratifs étudiés spécialement au point de vue économique, instructif et moral.

MOBILIER POUR ÉMIGRANTS OUVRIERS

28. Présenter un mobilier complet pour émigrants-ouvriers conçu au point de vue de l'utilité pratique du transport facile et de la modicité du prix.

29. Présenter un mobilier spécialement destiné aux ouvriers explorateurs. Les pièces de ce mobilier seront en métal, articulées ou facilement démontables, légères et solides, pouvant se répartir en charges d'un transport très facile ne dépassant pas 65 livres.

Le prix de ce mobilier devra être à la portée de ceux à qui il est destiné.

Il comprendra :

30. Un lit en métal.

31. Un lavabo avec petite glace.

32. Deux chaises légères et pliantes.

33. Un fauteuil pliant solide et confortable avec siège formé d'une forte toile.

34. Un meuble pour vêtements, combiné de telle sorte qu'il soit formé de caisses métalliques, correspondantes à une charge de porteur indigène.

35. Une table articulée, la tablette pourra être en bois.

36. Un moustiquaire pour le lit.

37. Un bain métallique portatif.

38. Une batterie de cuisine en fer émaillé.

39. Des tissus solides et résistants pour literie.

40. Des appareils d'éclairage économiques et étanches.

(A continuer.)



BIBLIOGRAPHIE

La maison Bruylant-Christophe et Cie (successeur Emile Bruylant), vient de mettre en vente les deux premières livraisons du 3e volume de *Bruxelles à travers les âges*, BRUXELLES MODERNE, par MM. Henri et Paul Hymans.

Outre deux superbes planches hors texte, l'une chromolithographiée d'après une aquarelle de Madou et représentant la garde civique en 1831, l'autre, représentant l'inauguration de la Place des Martyrs. Cette double livraison contient une *Vue de Bruxelles en 1831, prise des hauteurs de Saint-Gilles*, des portraits inédits des deux premiers candidats au trône de Belgique, le duc de Leuchtenberg et le duc de Nemours, du prince Léopold Ier de Saxe-Cobourg, par Devéria, les *fac-simile* du procès-verbal de l'inauguration de Léopold Ier, du texte autographe de l'allocution qu'il adressa à la députation du Congrès, et de divers bulletins de vote déposés au Congrès, par les principaux de ses membres, lors du scrutin pour le choix du chef de l'Etat; les portraits du maréchal Gérard et du général Belliard sur son lit de mort, de Vieuxtemps et de Servais, à l'époque de leurs débuts, une vue du Parc, etc.

Le chapitre Ier intitulé le *Lendemain de la Révolution*, retrace les épisodes les plus intéressants qui ont marqué les premières années de notre existence indépendante, et contient des renseignements piquants et inédits sur la vie et les mœurs bruxelloises il y a cinquante ans.



ŒUVRES PUBLIÉES

L'Hôtel de Ville d'Alost (planches 29 à 33)



L'hôtel de ville d'Alost, dont les parties les plus anciennes remontent à la première époque du style ogival, formait autrefois un parallélogramme, flanqué aux angles de tourelles cylindriques.

D'après les chroniques, cet édifice, désigné sous le nom de *Ouden Steen*, fut détruit partiellement en 1360, quand un incendie considérable mit en ruine presque toute la cité. Il est aussi probable que la destruction date de 1385, sous le règne de Louis de Maele, quand la ville fut pillée et incendiée par les Gantois.

Il ne reste de l'ancien édifice que la façade orientale et le souterrain dont les voûtes d'arêtes et les arcs doubleaux sont supportées par des colonnes surmontées de chapiteaux.

Cette façade est incontestablement la plus importante; le rez-de-chaussée est percé de fenêtres à plein cintre, ornées de colonnettes et dont le tympan est supporté par une colonne médiane qui partage la baie en deux parties égales.

Les fenêtres du premier et du deuxième étage ont la même disposition, mais le plein cintre y est remplacé par l'ogive. Toutes les fenêtres sont ornées d'archivoltes qui s'appuient sur un cordon horizontal placé à la hauteur des chapiteaux des colonnettes.

La reconstruction des parties détruites de l'hôtel de ville fut entamée au printemps de l'année 1407. Jean Dehase, maçon de la ville, entreprit la reconstruction de la façade vers l'ouest. Cette façade, d'un style très simple, est percée de fenêtres rectangulaires à croisillons.

Jean Van Goeteghem, un autre maçon de la ville, fut chargé de la partie la plus artistique de l'édifice, notamment la façade principale avec la tour ou beffroi, tandis que la taille de la pierre fut confiée à Jean Van Cutseghem et la charpente à Guillaume Godeverds.

La façade principale est très intéressante. Elle est couronnée d'une galerie à créneaux au fond de laquelle s'élevait jadis un pignon conçu dans le style du XVIIe siècle. Ce pignon a été récemment remplacé par un pignon orné d'arcatures en harmonie avec le caractère de la façade.

Dans le trumeau au-dessus de la porte et de la fenêtre du rez-de-chaussée est installée une jolie niche renfermant une belle statue de Notre-Dame. Au haut du pignon se trouve le petit clocher ou campanile en bois appelé *werkklok*.

Le beffroi commencé en 1407 se trouve accolé au côté gauche de l'hôtel de ville. Sa face antérieure est décorée de deux niches cantonnées de légers pinacles qui renferment les statues de deux guerriers dans le style du XVe siècle. Ces statues représentent un comte de Flandre et un comte d'Alost. Ils sont dus au ciseau de Jean Van Cutseghem susmentionné.

Les comptes de 1420 et 1421 mentionnent que ces statues, de même que celle de la Sainte-Vierge placée dans la niche de milieu de la façade sud, furent polychromées et dorées par le peintre Josse. Sous les niches on lit la devise : *nec spe nec metu*, « ni par l'espérance ni par la peur ».

Les travaux de l'hôtel de ville furent interrompus en 1409 et seulement repris en 1422, époque à laquelle on plaçait des châssis en bois dans les fenêtres de la façade principale. La tour fut également achevée et couverte d'une flèche provisoire. La partie supérieure du beffroi fut commencée en 1460. A cette fin, les magistrats envoyèrent certain Jean Van de Velde, à Valenciennes, Béthune et une troisième ville du nord de la France pour copier et étudier les différents beffrois.

Cette fois les travaux furent poussés activement. Gérard Lips et son compagnon Steven, tailleur de pierre, à Afflingem, construisirent la galerie ou balustrade placée en encorbellement. La direction de ces travaux fut confiée à Jean D'Otter, architecte de la ville.

La même année, la flèche fut couverte d'ardoises et couronnée d'un épis avec double aigle en cuivre pesant 95 1 2 livres et fourni par Jacques Zeghers, marteleur en cuivre, à Malines. On plaçait aussi dans la même année le carillon.

A droite de la façade est placée la bretèche qui, d'après des données positives, a été construite dans la première moitié du XVIe siècle sur les fondations d'une construction antérieure dont l'état de vétusté avait inspiré des craintes sérieuses.

En effet les chroniques rapportent qu'en avril 1543, la bretèche fut démolie jusqu'aux fondations et remplacée par la construction actuelle. Cette annexe de l'ancien hôtel de ville est la partie la plus remarquable du monument, tant par la richesse de sa décoration que par l'élégance de l'ensemble. Jadis il était décoré de trois statues représentant : celle du milieu l'empereur Charles-Quint, et de chaque côté celles de la Justice et de l'Enfant d'Alost.

La partie inférieure de la bretèche peut être conservée et restaurée, mais toute la partie supérieure doit être complètement renouvelée.

La façade actuelle au nord est la seule qui présente un parement en briques avec assises en pierres de taille. Les fenêtres sont rectangulaires avec croisillons en pierre. Cette façade présente très peu d'intérêt sous le rapport de l'art; aussi, d'après le projet de restauration, on lui rendra son aspect primitif en la reconstruisant entièrement dans le caractère de la façade à l'est.

Une tourelle semblable à celles de l'ancienne façade serait élevée à l'angle nord-ouest de l'édifice, de manière à donner à cette façade le caractère vraiment monumental que l'on admire dans l'édifice ancien. Les travaux de restauration ont été commencés en 1879 par la reconstruction de la flèche et la restauration du beffroi incendié. Ils se continuent avec activité sous la savante direction de M. l'architecte Van Assche. La tour carrée ou beffroi, la façade vers l'ouest, la façade principale et les toitures sont entièrement restaurées. On s'occupe actuellement de la restauration de la bretèche, et l'on peut espérer voir bientôt ce joli spécimen de l'architecture civile du moyen âge rendu à sa destination véritable.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE
DE BELGIQUE



Dans sa séance du 7 octobre, la Société a admis M. Joseph Lousberg, de Liége, en qualité de membre correspondant.

M. Saintenoy, délégué de la Société au Congrès archéologique de Bruges, rend compte des discussions qui ont eu lieu; parmi les conclusions des sections du Congrès, nous citerons un vœu en faveur de la mise au concours des restaurations et relevés de monuments anciens, et une résolution en ce qui concerne la démolition des jubés dans les églises. Nous publions ce rapport, col. 150.

L'assemblée nomme ensuite M. Van Humbeek délégué de la Société au Congrès artistique et littéraire de Madrid, et charge la section d'art et d'archéologie de la Société, de préparer les questions à traiter au Congrès de la Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie qui aura lieu à Charleroi, en 1888.

A l'issue de la séance, la Société a procédé à un poll pour désigner trois candidats au jury à proposer aux suffrages des architectes qui prendront part au concours pour une *colonie scolaire*. Ont été élus : MM. Bosmans, Hendrickx et Samyn.

—

La Société a fait, le 11 septembre, une excursion aux châteaux de Courrières, Spontin et Crupet. Le premier de ces châteaux est dans un état complet d'abandon et ne présente plus guère d'intéressant qu'une cheminée du XVIe siècle et la cuisine du XVe siècle. Le château de Spontin a été habilement restauré par M. Van Assche, de Gand, membre correspondant de la Société, qui nous en a fait les honneurs fort obligeamment. Nous avons ensuite visité la très intéressante église de Spontin, restaurée par M. Van Assche.

Le château de Crupet est un spécimen curieux de l'architecture mosane.

—

La Société a visité, le 9 octobre, le nouvel Athénée de Bruxelles et l'hôtel du Gouvernement provincial; ces deux monuments, qui sont loin d'échapper à la critique, feront l'objet d'études spéciales qui paraîtront dans une de nos prochaines livraisons.

FAITS DIVERS

On a inauguré, le 1er octobre dernier, le théâtre communal, rue de Laeken, construit d'après les plans et sous la direction de notre confrère M. Jean Baes.

Nous publierons l'année prochaine les dessins de ce monument d'un caractère original, qui présente de réelles qualités d'ensemble et des dispositions nouvelles. Nous en ferons alors une étude spéciale, mais nous tenons à signaler, dès ce moment, les parties de l'édifice qui ont le plus attiré l'attention du public. D'abord, dans la salle, le cadre de la scène très important et étudié avec goût et le plafond d'une décoration distinguée, mais qu'un sun-burner un peu trop intense empêche de bien voir. Puis, la cage d'escalier et le foyer du public. Ces différentes parties de l'œuvre de M. Baes peuvent être discutées, mais on doit reconnaître, chez leur auteur, la volonté bien arrêtée de sortir des sentiers battus.

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.





Orléanais, Berry, Touraine, Blésois

NOTES DE VOYAGE

(Suite. — Voir col. 145)

II

Taine disait récemment, dans son *Étude sur Napoléon*, que « quand on veut s'expliquer une bâtisse, il faut s'en représenter les circonstances, je veux dire les difficultés et les moyens, l'espèce et la qualité des matériaux disponibles, le moment, l'occasion, l'urgence » (22).

Faisons-en de même avec

LA CATHÉDRALE D'ORLÉANS

car l'admiration ne vient pas brusquement devant cet édifice, bien au contraire ; il est conçu dans un style bâtard qui déroute au premier abord. Cette impression se modifie pourtant quand on se rappelle que la cathédrale d'Orléans fut incendiée par les Calvinistes, excités, dit-on, par Théodore de Bèze, le 24 mars 1567, et que l'édifice actuel vint la remplacer au commencement du XVIIe siècle, puis que la première pierre en fut posée par Henri IV, le 18 avril 1601. Or, « les Orléanais « voulurent avoir non seulement une cathédrale, mais *leur cathédrale*, celle qui avait été démolie, et pendant deux « siècles ils poursuivirent cette idée, malgré que le goût des « constructions ogivales ne fût guère de mode alors. La « cathédrale d'Orléans fut rebâtie et ce ne fut pas la faute des « populations si les architectes ne surent leur élever qu'un « monument bâtard ». (Viollet-le-Duc).

Eh bien, quand on sait tout cela, ce « monument bâtard » fait un tout autre effet. On oublie ses défauts pour ne se souvenir que de la persévérance qu'il a fallu à ses architectes pour retrouver les formules perdues de l'art ogival. Alors, si à chaque pas, l'on retrouve la trace de ces tâtonnements, de cette incertitude, l'édifice n'en devient que plus intéressant à étudier.

Comme on le voit, nous plaidons les circonstances atténuantes, et nous le faisons avec d'autant plus de conviction que, pour nous, ceux qui ont construit la cathédrale d'Orléans avaient véritablement le génie de l'architecture et qu'il leur a fallu un talent remarquable pour donner de l'unité à leur édifice, alors qu'ils avaient à employer des artisans plus aptes à exécuter les délicates fantaisies de la Renaissance que l'admirable art de Pierre de Montereau !

Disons encore combien la façade principale nous a paru bizarre, ce qui est en grande partie le résultat des restaurations faites sous Charles X, et ajoutons que si la nef n'est pas sans présenter quelques qualités, le chœur est intéressant, sans rappeler, même de loin, ceux de Reims et de Beauvais, comme on le pense bien.

C'est le contraire qui serait étonnant.

Ce chœur, dont les chapelles ont appartenu à la cathédrale du XIIIe siècle et font regretter vivement la destruction de celle-ci, a été vu avec un intérêt soutenu, à cause des belles peintures à la gamme sobre et sévère.

Elles ont été exécutées sous les ordres de l'excellent restaurateur des vieux édifices français, M. Bœswillwald, ainsi que la flèche centrale, d'un excellent style, et elles font honneur à leur auteur, dont le nom est intimement lié à ceux de Viollet-le-Duc, Millet, Ruprich-Robert, dans la superbe œuvre de rénovation de l'architecture française que notre siècle a vu éclore.

Passons à

LA CATHÉDRALE DE TOURS

qui fut commencée vers 1170 et continuée lentement jusqu'au XVIe siècle, ce qui donna lieu à ce proverbe tourangeau : « *C'est long comme l'œuvre de Saint-Maurice.* »

La façade principale — Fig. III — est du XVe siècle à la base, du XVIe en haut (23) ; elle est d'un aspect déroutant, et cependant on ne peut lui dénier un certain caractère, qui est détruit par un trop grand excès d'ornementation et un manque de bonnes proportions qui se retrouve jusque dans les portails — Fig. IV.



Fig. III — Façade de la cathédrale de Tours.

Viollet-le-Duc trouve que l'on sent à la cathédrale de Tours « l'étude, le soin, la lenteur dans l'exécution ; le chœur, dit-il, « est l'œuvre d'un esprit rassis, qui possède son art et n'exécute qu'avec des ressources dont il peut disposer. » C'est de l'art de pédagogue, et j'opine que son auteur devait être un sage professeur, auquel il ne manquait qu'une chose — il est vrai que c'est le principal — le génie. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a dit que « la connaissance et l'observation « même la plus scrupuleuse des règles dans les arts n'en« fantent point des chefs-d'œuvre si le génie et le goût man« quent. » Je parle, bien entendu, de l'architecte du XIIIe siècle, qui a élevé le chœur (24) ; celui-ci présente dans ses parties inférieures des qualités d'ordre sérieux. La construction en est sage et rationnelle, mais tout cela est d'un théoricien et pas d'un artiste.



Fig. IV — [illegible] Tours.

(22) *Revue des Deux Mondes*, Paris, 1887 [illegible] AINE, *Étude sur Napoléon* [illegible]

(23) Voir dans Berty, *la Renaissance* [illegible], vol. II, pl. 18 à 21, le couronnement de ces tours.

(24) On attribue la construction du chœur [illegible] de cette église à Étienne de Mortagne et à Simon du [illegible] 1270 [illegible] que le second le [illegible]

[illegible] la cathédrale vers [illegible]

Le tombeau des enfants de Charles VIII [illegible] dans une des chapelles latérales du chœur, figure dans [illegible] de De Baudot, pl. 26 (Renaissance), et dans Berty, *la Renaissance en France*, vol. II.

On sait qu'il fut exécuté, de 1495 à 1506, par Jérôme [illegible], avec l'aide de ses fils [illegible] et André et qu'il se trouvait [illegible] dans l'église Saint-Martin de la même ville.

Ajoutons que c'est notre excellent confrère, M. Marcel Lambert, qui est chargé des travaux de restauration de la cathédrale de Tours, et nous en aurons fini avec cet édifice, dont il nous reste un souvenir mêlé de déception, avouons-le.

* * *

Nous avons parlé des quatre cathédrales visitées par nous, il y en a bien une cinquième, celle de Blois, que nous passerons sous silence ; ceux qui l'ont vue ne nous donneront pas tort.

Pour ne pas m'attirer la colère des Blésois et surtout des Blésoises, « gentes et amables damoiselles », au dire de l'austère Torquato Tasso (qui le croirait?) et d'autres encore, nous nous bâterons de citer parmi les églises que nous avons vues, celle de Saint-Nicolas, la gloire de la ville de Denis Papin et la plus belle du Loir-et-Cher... après la Trinité de Vendôme. N'en déplaise aux Blésois!

L'ÉGLISE DE SAINT-NICOLAS DE BLOIS

ou, comme autrefois, de *Saint-Laumer* (25), a été bâtie de 1138 à 1210 pour une abbaye de Bénédictins, et elle contient, outre un superbe chœur du XIIe siècle, une collection de chapiteaux qui est certainement la plus belle que l'on puisse voir en ce genre. Ces chapiteaux ont d'ailleurs eu les honneurs du moulage, et ils figurent au Musée de sculpture comparée du Trocadéro, à Paris (26).

Mais que Saint-Laumer de Blois ne nous fasse pas oublier

L'ÉGLISE SAINT-PÈRE DE CHARTRES

église du XIIe siècle, remaniée au XIIIe, dont le chœur est extrêmement léger de construction et présente en raccourci quelques-unes des qualités de certains chœurs de cathédrales du XIIIe siècle (27). Nous avons remarqué quelques chapiteaux du XIIe siècle, qui rappellent, par leurs formes et leurs sculptures, les œuvres semblables du Nord.

Le même fait se présente d'ailleurs aux portails latéraux de la cathédrale de Bourges.

Nous passons sous un silence « bienveillant » et non pas dédaigneux, comme on pourrait le croire, les églises Saint-Aignan et Saint-André de Chartres, celle du même Saint-Aignan d'Orléans, pour nous arrêter aux ruines de l'antique et célèbre

ÉGLISE ABBATIALE DE SAINT-MARTIN, DE TOURS

dont il ne reste plus que deux clochers, dits l'un de Charlemagne et l'autre de l'Horloge ou du Trésor, au choix. FIG. V.

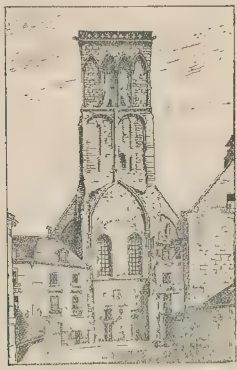


FIG. V. — Basilique de Saint-Martin, à Tours. — Tour de Charlemagne.

Mgr X. Barbier de Montault nous dit (28) que les trois basiliques élevées successivement en l'honneur de saint Martin remontaient aux Ve, XIe et XIIIe siècles. La nef était restée entièrement romane ; l'abside avec le transept fut seule reconstruite en style ogival ; la basilique primitive ne se retrouvait qu'au chevet, dans les fondations.

Il paraît qu'il y a quelques années, on fit le projet de relever cet énorme édifice, qui mesurait 114 mètres de long sur 69 de large, et qui fut démoli à la fin du dernier siècle pour le passage d'une rue, — sort qu'il partagea avec une autre église abbatiale célèbre, celle de Cluny.

M. Baillargé, architecte de talent, mort en 1882 (29), fit même, à la suite de Quicherat, un projet complet de restauration, qui a été abandonné, paraît-il, sans esprit de retour, ce qui est assurément regrettable (30). — FIG. VI.



FIG. VI. — Restauration de la basilique de Saint-Martin, à Tours.

Mais abandonnons l'église Saint-Martin pour

L'ÉGLISE SAINT-JULIEN, DE TOURS (31)

également — qui présente des parties très remarquables, surtout sa tour du XIe siècle, et qui possède une salle capitulaire de la même époque, occupée actuellement par des représentants de la « plus belle conquête de l'homme », je veux dire par des chevaux.

Cette écurie, cependant, a vu d'autres jours et j'augure que si les membres du Parlement de Paris, qui s'y assemblèrent le 23 mars 1589, sous le règne de Henri III, aux tristes jours de « la Ligue », revenaient sur terre, ils pourraient faire de tristes réflexions sur la destinée des choses d'ici-bas, on en conviendra.

En mentionnant

L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME LA RICHE, DE TOURS

qui possède de beaux vitraux attribués à Robert Pinaigrier, et les restes de

L'ANCIENNE ABBAYE DE MARMOUTIER

très déchue de sa splendeur passée, arrivons à

L'ÉGLISE D'AZAY-LE-RIDEAU

où nous avons à voir encore, en ce « *beau pais chinoncis* », le château dont nous parlerons plus tard.

Datant des XIe et XIIe siècles, cette église présente une façade historiée du XIe siècle, bien conservée et des plus curieuses.

Passons sous silence

L'ÉGLISE SAINT DENIS, D'AMBOISE

pour la raison très plausible que nous ne l'avons pas vue, et arrivons à l'église... Mais arrêtons nous là : nous pourrions en citer d'autres et en dire du mal, surtout de certaines églises modernes, qui font trop voir combien l'enseignement de l'art national français est négligé dans certaine école, où il est de bon ton de réserver toute son admiration pour la Grèce et l'Italie et un peu pour les édifices de la Renaissance française, parce qu'on peut en dire qu'ils sont tout à fait inspirés de l'Italie... Ce qui est souvent contestable.

* *

Nous aurions pu parler, en commençant cette relation de nos pérégrinations « *es pais* [illegible] », des contrastes que

(25) Robert de Blois, maître d'œuvre de la ville de Blois, aurait été appelé en Angleterre vers 1195 pour y construire la cathédrale de Lincoln, sur le modèle de Saint Nicolas de Blois, dont il aurait donné les plans [illegible] (*Ouv. cit.*, p. 57).

(26) Ils sont publiés dans de Baudot, *la Sculpture en France*, pl. 23, 24 (XIIe siècle).

(27) VIOLLET LE DUC, *Ouv. cit.*, V, p. 176.

(28) *Revue de l'art chrétien*. Tournai, 1886, p. 407.

(29) BAUCHAL, *Ouv. cit.*, p. 603.

(30) La [illegible] projet que publions, fig. VI, a figuré dans la *Revue* [illegible]

(31) Église du XIe siècle avec abside carrée. Tour sur le porche de la façade du XIe siècle (VIOLLET-LE-DUC, *Ouv. cit.*, vol. V, p. 179.)

l'on subit en voyage et qui nous font passer, suivant le hasard de la route, du grave au plaisant, du sacré au profane; le programme que nous nous sommes tracé nous oblige à un contraste semblable.

Nous allons passer de l'austérité de l'art ogival à l'exquise volupté de la Renaissance, nous ne parlerons plus des églises, mais des chateaux; l'art de François Ier va prendre la place de celui de Louis IX.

Ceci dit, passons sans plus de préambule au récit de nos visites aux châteaux des bords de la Loire, car c'était le but principal du voyage. Nous n'allions pas là-bas visiter des cathédrales, comme en Normandie, mais bien plutôt voir ces châteaux célèbres, dont on nous vantait les merveilles depuis le temps de nos études et qui sont autant de témoins de l'histoire de France.

En effet, toute une partie du passé de la généreuse nation qui n'a jamais marchandé ni son sang, ni ses efforts quand il s'agissait d'une noble cause, le répandant même parfois pour d'autres qui ne l'étaient pas, s'est déroulée sous nos yeux. C'était, d'un côté, Amboise et le massacre des conjurés; Blois, évoquant l'ombre du Balafré; de l'autre, Chenonceaux et les orgies de Catherine de Médicis; Chambord, cette superbe « folie » de François de Valois, « seigneur de Gonesse »; Azay-le Rideau; Chaumont, encore rempli du voluptueux souvenir de Diane de Poitiers, duchesse de Breszé, — et puis, dans une autre région, Fontainebleau et Saint-Germain-en Laye, fermant ce cortège des « palais et maisons de France ».

C'est tout cela qu'il nous a été donné de voir et d'admirer. Mais comme nous ne devons pas parler des monuments de l'histoire, mais bien de l'histoire des monuments, nous ne nous étendrons sur ces incidents que pour autant qu'ils intéressent spécialement les architectes, quoiqu'en feuilletant Brantome, « ce vieux libertin énervé, si conteur de scandale », comme Capefigue l'appelle, Tallemant des Réaux, ou d'autres auteurs du temps, nous trouverions plus d'une histoire de fine saveur et de subtil parfum à citer, à propos de ces édifices.

Ceci dit, rappelons en quelques mots les détails pourtant bien connus de l'introduction de la Renaissance en France, et par la même occasion en Belgique.

* * *

Au moment de

L'AVÈNEMENT DE LA RENAISSANCE EN FRANCE

celle-ci sortait de ces chevaleresques campagnes d'Italie que firent Charles VIII et Louis XII et qui dévoilèrent aux yeux des seigneurs français, l'architecture de la Péninsule.

De retour, ces seigneurs rapportèrent chez eux des goûts de luxe, et ils trouvèrent les beaux châteaux, où leurs pères avaient tout sacrifié aux besoins et nécessités de la défense, sombres et tristes. Ils se rappelèrent, en les voyant, les somptueux palais d'Italie, avec leurs galeries largement ouvertes, leurs terrasses, leurs jardins aux fontaines de marbre. De ce jour-là, le château du Moyen Age avait vécu, et un autre, inspiré de l'Italie, prenait sa place.

Mais tout inspiré de ceux de la Péninsule qu'il avait la prétention d'être, le château français de la Renaissance garda son caractère propre pendant longtemps encore.

« Conservant le donjon et les tours principales comme « signes de leur ancienne puissance, les seigneurs jetèrent bas « les courtines fermées qui les réunissaient et les remplacè« rent par des bâtiments largement ouverts, accompagnés « de loges, de portiques, décorés avec luxe. » (Viollet le Duc.)

Voilà l'origine de la Renaissance chez nos voisins. Le mouvement commencé par les châteaux — que l'artillerie à feu venait de réduire à l'impuissance en tant que forteresses, ce qui est pour beaucoup aussi dans la révolution opérée dans leurs dispositions — se communiqua rapidement aux habitations des villes et de là, mais plus difficilement, aux édifices du culte.

Mais de cet engouement pour l'art italien, il ne faut pas conclure, comme on ne l'a fait que trop souvent, que les premiers édifices de la Renaissance en France ont été faits par des artistes italiens.

Non, le programme nouveau que donnaient les seigneurs de la Renaissance à leurs architectes français a été d'abord exécuté par ceux-ci, en employant les belles formules d'art de l'époque ogivale, alors en décadence, mais brillant encore d'un singulier éclat. Ce sont les principes de l'art du Moyen Age, d'une souplesse extraordinaire à se plier aux diverses exigences d'un programme, qu'employérent les artistes, et ce n'est que peu à peu qu'on les voit prendre, avec les éléments généraux de l'art italien, les détails des ordres qu'ils interprètent avec une imagination ardente à saisir le nouveau et une habileté rompue à tous les artifices de l'art par de longues études et l'enseignement vivifiant des corps de métiers.



Tout en restant français, ils croyaient fermement être italiens pourtant, et les architectes du château d'Amboise, de « l'hostel » de Jacques Cœur, à Bourges, ou du château de Meillant auraient été très étonnés d'apprendre que leurs édifices étaient plus proches parents de ceux de Pierre de Montereau ou de Robert de Luzarches que de ceux d'Arnolfo di Lapo ou de Giotto. Qui sait s'ils n'en eussent pas été blessés.

PAUL SAINTENOY.

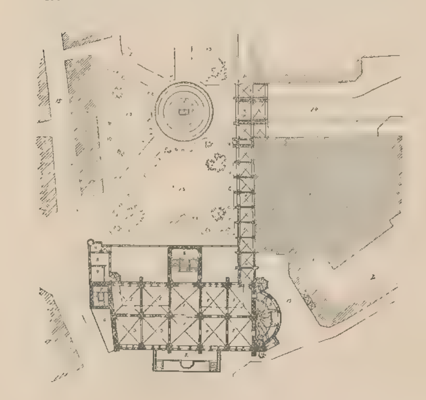
(La suite prochainement.)



L'hôtel de ville d'Aix-la-Chapelle

CONCOURS POUR SA RESTAURATION

Quoiqu'il soit un peu tard pour s'occuper encore du concours pour la restauration de l'hôtel de ville d'Aix-la Chapelle, — le concours a eu lieu le 10 juin 1884, — *l'Émulation* croit que la publication d'une partie des dessins de M. Ewerbeck, membre correspondant à Aix-la-Chapelle, tels que le plan d'ensemble et la façade vers le Chorus Platz, peut présenter quelque intérêt pour ses lecteurs; elle n'aurait pu le faire plus tôt, les plans de M. Ewerbeck ayant été achetés par la ville d'Aix-la-Chapelle et l'administration de celle-ci ayant refusé jusqu'ici de prêter les dessins.



Pour faire comprendre le programme du concours et le projet que nous publions, il n'est pas inutile de rappeler un peu l'histoire de l'hôtel de ville.

L'emplacement actuel (une petite colline au milieu de la ville) fut occupé auparavant par le palais de Charlemagne, qui établit sa grande salle de réception sur les fondations de bâtiments mérovingiens. La forme du palais, qui avait deux étages, était rectangulaire; la grande salle était divisée en cinq travées, elle se terminait vers l'ouest par une grande abside semi-circulaire, et était flanquée de deux absides plus petites sur les longs côtés. Vers l'est et vers le nord se trouvaient de vastes bâtiments comprenant la demeure proprement dite du grand empereur. La tour *(Granus Thurm)* est une construction beaucoup plus récente; elle date du commencement du XIIIe siècle. De la grande salle de réception on pouvait aisément se rendre à la chapelle palatine de Charlemagne (actuellement la cathédrale) par un couloir prenant naissance en B. Cette galerie couverte avait deux étages et finissait probablement à la galerie de la chapelle; elle avait une longueur d'environ 113 mètres.

Les empereurs qui succédèrent à Charlemagne avaient d'autres palais dans l'empire et ne résidaient dans celui d'Aix que de temps en temps; les Normands pillèrent et

dévastèrent la résidence presque abandonnée, des incendies détruisirent d'autres parties et le palais tomba en ruines. Mais c'était devenu un usage traditionnel de couronner les empereurs à Aix la Chapelle et de donner le banquet qui suivait cette cérémonie dans l'ancienne salle de Charlemagne. Trente-sept empereurs allemands furent couronnés à Aix-la-Chapelle; Rodolphe de Habsbourg fut le dernier qui présidât au banquet dans l'ancienne salle devenue très délabrée (1273).



Un siècle plus tard, la ville d'Aix la-Chapelle fit construire, sur l'emplacement de l'ancienne salle de Charlemagne, par Gerhardus Chorus, le même architecte qui ajouta à l'ancienne chapelle palatine de Charlemagne, le magnifique chœur que nous admirons encore aujourd'hui, — le vaste bâtiment de l'hôtel de ville, dont l'architecture, sauf les toitures de la salle et des tours, s'est conservée intacte jusqu'à nos jours. Ce bâtiment renfermait, au rez-de-chaussée, des bureaux pour l'administration de la ville et, au premier étage, une grande salle destinée à servir aux fêtes données à l'occasion du couronnement des empereurs. L'année 1656 fut fatale pour la ville d'Aix la-Chapelle et pour son hôtel de ville; un incendie détruisit 2,600 maisons, ainsi que les toitures de l'hotel de ville. Elles furent reconstruites par Gerhard Krauss dans les formes un peu lourdes mais très pittoresques du xviie siècle. Une restauration de l'ancien bâtiment eut lieu dans le courant de ce siècle, sous la direction de feu l'architecte de la ville, Ark. c'est à cette époque que datent la décoration de la grande salle avec de magnifiques fresques de Retel représentant les scènes les plus importantes de la vie de Charlemagne, ensuite la construction d'un nouvel escalier (2) à la façade méridionale du bâtiment vers le Chorus Platz; la réfection de la façade principale et la construction d'un nouveau perron (8) vers le Marché.

Telle est l'histoire de l'hôtel de ville jusqu'au 29 juin 1883, jour auquel les flèches des tours furent détruites en moins de deux heures par un second incendie.

Quelques mois plus tard, la ville d'Aix la Chapelle ouvrit un concours public pour le rétablissement des flèches et du toit de l'hotel de ville. Le programme, qui fut du reste très détaillé, demandait la scrupuleuse conservation de toutes les parties anciennes consacrées par l'histoire, notamment les substructions carlovingiennes de la grande abside (5) et l'ancienne cage d'escalier conduisant à la salle de couronnement; ensuite la reconstruction des créneaux et des flèches dans les formes du xive siècle, laissant la faculté de construire, sur l'ancienne abside de Charlemagne, une large flèche comme celle qui s'y trouvait jadis ou une nouvelle se détachant du toit même de l'abside. (Dans le premier cas la flèche ne trouvait un soubassement solide que dans le mur semi-circulaire de l'abside, la moitié devant être supportée par le toit du bâtiment.

Le programme prescrivait ensuite le renforcement du mur du côté méridional par des contreforts ou d'autres constructions. Enfin on demandait la reconstruction de la galerie de



Charlemagne (11) (mentionnée plus haut), qui devrait mettre en communication les bureaux du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville avec un nouveau bâtiment de service (18) projeté, à ériger derrière cette galerie (voir le plan). Du reste, toutes les constructions devaient être en pierre ou en métal, et tout le groupe devait être isolé pour créer une communication (19) entre le Marché et le Chorus Platz.

Le jury fut composé des architectes Dehn-Rothfelser, de Berlin, Essenwein, de Nurenberg, Slase, de Hanovre, et Schmidt, de Vienne.

Le concours, terminé au mois de mai 1885, ne réunit que 13 projets, parmi lesquels le jury accorda le premier prix à M. Frentzen, à Aix-la-Chapelle, et le second à M. Schneider, à Cassel.

Les plans de MM. Guldenpfennig, à Paderborn, et Ewerbeck, à Aix-la-Chapelle, furent achetés par la ville.

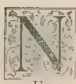
Suivant le jugement du jury, les plans de M. Ewerbeck ne pouvaient pas prendre part au concours, parce qu'il y manquait un dessin (une coupe à travers la tour de Granus).

M. Frentzen a remporté la victoire sur ses rivaux, principalement parce qu'il avait mieux tenu compte du désir de la population d'Aix la-Chapelle, d'avoir deux tours de même hauteur comme auparavant, bien qu'une construction de cette importance, établie en porte-à-faux, ne puisse être approuvée au point de vue rationnel.

A. L. C.



Cimetière gallo-romain



Nous signalons à nos lecteurs l'intéressante trouvaille archéologique que *l'Indépendance belge* rapporte en ces termes dans son numéro du 5 octobre dernier :

« Un cimetière gallo-romain vient d'être découvert à Charleroi.

« C'est sur la hauteur dans la direction de Montigny, que les ouvriers occupés aux travaux de fondation des casernes de cavalerie, ont mis au jour des restes intéressants de cet antique dépôt.

« Dès que les premiers vestiges apparurent aux yeux des travailleurs, ébahis de trouver des débris de « vieux pots » en pareil endroit, M. le capitaine du génie Geubel, chargé de la direction des travaux, prit des mesures pour l'extraction régulière et la bonne conservation des objets.

« Les fouilles n'ont pas tardé à amener au jour toute une série d'urnes funéraires.

« Chaque urne, contenant des ossements et des cendres des morts, est accompagnée d'une soucoupe destinée à recevoir les dons faits aux défunts et sur laquelle est déposée une sorte de *lagena*, vase au long col; à côté encore se trouve une urne plus petite.

« On a trouvé aussi des débris de construction, tuiles, céramiques, etc., ainsi que deux pièces de monnaie dont l'effigie a disparu.

« Quelques membres de la Société archéologique ont visité les fouilles. »



CONCOURS

Concours de Schaerbeek

L'administration communale de Schaerbeek a décidé dans sa dernière séance de liquider les primes du concours ouvert en 1884, pour la construction du nouvel Hôtel communal qui vient d'être inauguré. Elle invite les intéressés à se présenter au secrétariat communal.

Les concours publics au Conseil provincial du Brabant

Persévérant dans son incessante propagande en faveur des concours publics, la Société Centrale avait adressé, au commencement de cette année, au Conseil provincial du Brabant, une pétition tendant *à ce qu'on érige en principe que les projets de constructions, pour lesquels la Province intervient par des subsides, soient l'objet de concours publics.*

Dans sa séance du 12 juillet de cette année, ce collège avait renvoyé cette demande à sa 2e section pour en faire rapport.

Le rapport suivant fut présenté par M. Hanssens, dans l'assemblée du 19 du même mois.

Rapport de la 2e Section sur la demande de la Société Centrale d'Architecture de Belgique

« Messieurs,

« Par lettre en date du 10 courant, la Société Centrale « d'Architecture de Belgique demande qu'il soit érigé en « principe que les plans des constructions, pour la réalisation « desquelles la Province alloue des subsides, fassent l'objet « d'un concours public.

« La demande est appuyée par des considérations sérieuses « établissant à l'évidence que ce système absolument favora- « ble aux intérêts pécuniaires des administrations, aurait « pour résultat de développer et de perfectionner l'art archi- « tectural en Belgique, ainsi que l'a reconnu, en séance de « la Chambre des Représentants du 8 mars dernier, le rap- « porteur d'une section saisie de la demande.

« La Députation permanente a donné une première satis- « faction aux désirs du pétitionnaire en mettant au concours « les plans du nouveau palais de justice de Nivelles ; la 2e sec- « tion estime qu'en raison des considérations invoquées ci- « dessus, il y lieu de persévérer dans ce système et renvoie « la demande à la Députation permanente avec avis favo- « rable. »

Ces conclusions, qui sont, on le voit, très favorables à notre requête, furent adoptées à l'unanimité par le Conseil provincial dans sa séance du 21 juillet.

Nous espérons que le Gouvernement suivra cet exemple, et bientôt nous verrons le principe du concours public renverser victorieusement le système néfaste du favoritisme.

Ce sera tant mieux pour l'art architectural.

Concours pour l'hôpital à Saint-Josse-ten-Noode

Nous donnons ci-dessous le rapport du jury du concours pour la construction d'un hôpital à Saint-Josse-ten-Noode, sur le terrain compris entre les rues Verbist, Wauvermans, de la Cible et Vanderhoeven.

RAPPORT

Avant de procéder à l'examen des dix-huit projets envoyés au concours, le jury a pris connaissance des conditions inscrites dans le programme rédigé par les soins de l'administration communale et approuvé par le Conseil sur l'avis conforme des deuxième et troisième sections.

L'attention du jury a été immédiatement appelée par M. le conseiller Dreullette sur la nécessité de tenir compte strictement des conditions imposées par le programme général, arrêté par le gouvernement pour la construction des hopitaux, et qui peuvent être résumées comme suit :

1° Axes principaux des salles orientés du S.-O. au N.-E., c'est-à-dire de la rue Wauvermans vers la rue Vanderhoeven ;

2° Préaux et cours entourés de bâtiments sur trois côtés au plus pour permettre la circulation de l'air ;

3° Installation des salles de malades au rez-de-chaussée seulement ou exceptionnellement dans des bâtiments ayant au plus un étage, munis d'escaliers larges et formés exclusivement de rampes droites ;

4° Largeur des salles de 8m50 environ et surface pour chaque lit d'environ 10 mètres carrés de sol ;

5° Groupement de l'ensemble des bâtiments de manière à faciliter le service, grâce au bon agencement des locaux accessoires ;

6° Établissement de la morgue vers le nord du terrain ;

7° Établissement de la buanderie de telle manière qu'elle



ne puisse communiquer des odeurs à l'intérieur des bâtiments d'infirmerie ;

8° Superficie bâtie ne dépassant pas le cinquième de la surface du terrain mis à la disposition des concurrents.

Toutes ces conditions devront être observées dans les limites possibles et il y a lieu, en outre, de déterminer la signification exacte de quelques dispositions qui pourraient fournir matière à discussion. Ainsi, en ce qui concerne la clause relative à la fraction de terrain qui sera occupée par des constructions, on peut admettre que ce sera le cinquième de la surface de ce terrain augmentée de celle des rues qui l'encadrent.

La clause du programme spécial (art. 7) indiquant l'obligation d'isoler complètement les divers locaux de l'hôpital si l'on fait choix d'un système de pavillons séparés, cette clause n'est applicable que pour autant que le service ne puisse pas souffrir d'un isolement trop absolu.

L'article 5 du programme ne dit pas assez formellement qu'*il y aura* deux pavillons spéciaux pour certaines maladies ayant un caractère épidémique, et beaucoup de concurrents auront confondu ces installations avec les constructions provisoires que l'on établit exceptionnellement aux heures redoutables de l'invasion des grandes épidémies.

Le jury est unanimement d'avis que, à mérite égal sur tous les autres points, la préférence devra être accordée au projet qui contient au rez-de-chaussée toutes les salles de malades et leurs dépendances immédiates.

Le programme du concours est muet en ce qui concerne l'obligation généralement imposée aux concurrents de ne pas se faire connaître avant la proclamation du jugement.

Il est regrettable que cette lacune existe, car elle pourrait donner lieu à des réclamations de la part des concurrents qui se seraient fait connaître et qui auraient été écartés pour ce fait seul ; toutefois, la grande majorité du jury estimant, d'une part que l'absence de désignation des concurrents est d'usage constant dans tous les concours publics et que, dès lors, la mention peut ne pas en être faite expressément dans le programme, et, d'autre part, que la désignation des concurrents ne permet pas d'apporter au jugement des œuvres exposées toute la liberté d'esprit nécessaire à l'accomplissement d'une mission aussi délicate, décide en principe que cette désignation pourra constituer seule un motif d'exclusion, à moins que l'œuvre signée présente sur toutes les autres des avantages incontestables.

Ces bases établies au début de sa séance du 4 juin dernier, le jury a procédé immédiatement à l'élimination d'un certain nombre de projets reconnus inacceptables ; dans une nouvelle séance, en date du 11 du même mois, il a continué son travail d'élimination après examen minutieux de tous les détails des œuvres exposées, et il a décidé de réserver, pour faire un choix définitif dans une séance ultérieure, cinq projets portant respectivement pour devises : *Air et Lumière*, *Egalité*, *Fraternité*, *Hygiène pratique*, *Liberté*.

Les autres projets ont été éliminés pour diverses causes qui peuvent être résumées comme suit :

Orientation vicieuse ou étendue insuffisante des salles de malades.

Arrangement défectueux des locaux accessoires des dites salles.

Cours entourées de bâtiments ou intervalles de dimensions insuffisantes entre les bâtiments d'infirmerie.

Difficulté de communication, au point de vue du service, entre les différentes parties de l'édifice.

Absence, mauvaise disposition ou isolement insuffisant des salles destinées aux maladies contagieuses ou épidémiques.

Absence ou mauvaise disposition de la salle des opérations chirurgicales.

Bâtiments à plusieurs étages.

Evaluation insuffisante du coût de la construction ou chiffre de dépense absolument exagéré eu égard à l'importance que doit avoir l'hôpital projeté.

Le jury doit une mention spéciale au projet dont l'auteur s'est fait connaître, à cause du caractère sérieux de cet envoi ; c'est une étude consciencieuse, mais l'importance des bâtiments est trop considérable et le coût de la construction est trop élevé.

Deux membres du jury ayant été chargés de faire une étude approfondie des projets réservés, voici, en résumé, quels sont les résultats de leur examen :

Air et Lumière présente une disposition générale irrégulière qui ne manque pas d'originalité, mais certaines installations ont un développement exagéré au détriment de la partie essentielle de l'édifice : l'emplacement réservé aux malades payants est trop considérable, de même que l'espace occupé par le poste de police, tandis que les infirmeries sont en nombre insuffisant : il n'y a en tout que six salles au lieu de huit ; ces salles sont toutes au rez-de-chaussée et contiennent, il est vrai, autant de lits qu'en exige le programme pour l'ensemble de l'hôpital, mais, de ce côté, la solution est incomplète : en outre, la salle des opérations chirurgicales est située au premier étage, dans le bâtiment principal, et on n'y peut avoir accès que par un escalier étroit et tortueux.

Au point de vue de l'aspect, les façades du bâtiment principal le long des rues Verbist et Wauvermans ont des prétentions peut-être exagérées à l'effet monumental, mais elles sont trop peu étudiées pour qu'il soit permis de les juger avec certitude. Pour les constructions de l'hôpital proprement dit, l'aspect est bien triste : ces grandes murailles en briques, percées de trous sans aucune recherche d'agrément par l'emploi de matériaux diversement colorés, donnent à l'ensem-

ble de ces constructions un caractère peu riant qui n'est pas du tout en situation.

Au point de vue de la dépense, on peut admettre que les prévisions du devis (325,000 francs) sont amplement suffisantes.

Liberté, Égalité et *Fraternité* appartiennent au même auteur.

Dans le premier projet, les salles de malades sont établies au rez-de-chaussée supérieur et au premier étage en nombre suffisant et bien orientées en général.

Le plan indique en outre la possibilité d'établir dans le jardin des pavillons isolés pour les maladies de la peau et pour les maladies épidémiques; ces derniers ont leurs salles de forme octogonale, disposition facheuse pour l'installation convenable des lits.

Une double entrée carrossable et la loge du concierge précèdent le corps de batiment principal dans la rue Wauvermans.

Ici encore la salle des opérations chirurgicales est mal disposée par rapport aux salles d'infirmerie et d'un accès trop difficile, et l'on peut reprocher à ce projet de placer à l'étage trop de locaux d'infirmerie.

Au point de vue de l'aspect, la façade qui accompagne le projet *Liberté* et qui est donné comme type pour les deux autres projets du même auteur, cette façade est sobre et d'un caractère tranquille bien approprié à la destination de l'édifice : un peu massive peut être dans son ensemble et un peu brutale dans les détails, cette ordonnance pourrait être modifiée, à l'étude, de manière à acquérir plus de finesse et un caractère plus riant.

Au point de vue de la dépense, les prévisions indiquées par l'auteur devraient être majorées de 10 p. c. au moins.

Fraternité n'est qu'une modification légère et malheureuse du projet précédent, dont il contient les défauts en ce qui concerne l'installation de salles à l'étage et les difficultés de communication; il y a en plus dans ce projet un parti-pris de forme octogonale, pour toutes les petites salles et il résulte de cette situation un développement extérieur de façades présentant une série de parties rentrantes qui sont de nature à favoriser les cantonnements d'air.

Égalité a ses entrées carrossables dans les rues latérales, de sorte que le corps de batiment principal est à front de la rue Wauvermans; deux corps de bâtiment formant ailes et dirigés parallèlement à la dite rue ont un étage contenant les infirmeries de médecine, le rez-de-chaussée étant réservé aux salles de chirurgie qui se trouvent ici en communication plus facile et plus directe avec la salle des opérations. Aux extrémités de ces ailes il y a vers la rue Verbist une maternité et vers la rue de la Cible un poste de police.

En arrière de cet ensemble de constructions, on trouve encore pour les infirmeries quatre pavillons isolés de six et de huit lits, mis en communication avec le centre du bâtiment principal par une galerie couverte et destinés aux maladies de la peau et aux maladies épidémiques.

Ces pavillons ne sont guère éloignés les uns des autres et toutes les salles de malades sont mal orientées.

Dans ce projet, comme dans ceux portant pour devises : *Liberté* et *Fraternité*, le petit pavillon contenant la salle des opérations chirurgicales devrait être relié au corps de bâtiment principal de manière à faire disparaître l'étranglement qui existe de chaque côté entre les deux corps de bâtiment et qui est de nature à favoriser les cantonnements d'air.

Si l'on supprime de ce projet les annexes du corps de bâtiment principal (maternité et commissariat) et si l'on disposait les batiments restants avec leur axe principal de la rue de la Cible vers la rue Verbist, avec façade dans la première de ces rues comme l'indique le projet : *Hygiène pratique*, on obtiendrait pour l'orientation des salles une situation beaucoup meilleure et les pavillons isolés pourraient être convenablement éloignés les uns des autres. L'ensemble du projet gagnerait incontestablement.

Il est bien entendu que les murs intérieurs séparant les jardins en petits compartiments annexés à chaque pavillon, devraient disparaître complètement.

Hygiène pratique. — Ce projet comprend un corps de bâtiment principal pour administration, etc., à front de la rue de la Cible; deux séries de bâtiments parallèles au premier et disposés à gauche et à droite de l'axe Nord-Sud du terrain, contiennent successivement :

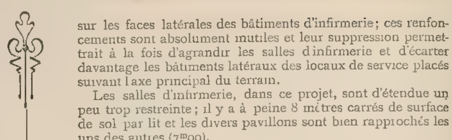
Les infirmeries de la médecine, celles de la chirurgie et celles des maladies de la peau.

Au centre, suivant l'axe indiqué ci-dessus, nous trouvons : entre les salles de médecine, la cuisine et ses dépendances; entre les infirmeries de chirurgie, la salle des opérations, et entre les salles destinées aux maladies de la peau, deux petites salles de récréation; ces différents locaux sont séparés des bâtiments latéraux par deux passages couverts qui, suivant les indications du plan, sont fermés des deux côtés, tandis que la coupe indique que ces passages sont ouverts du côté des jardins séparant les salles des malades.

Ces galeries devraient être entièrement ouvertes afin de permettre aux vents fréquents de balayer entièrement toute l'étendue de l'établissement.

Au fond, vers la rue Verbist, un corps de bâtiment parallèle aux bâtiments d'infirmerie et entièrement isolé de ceux ci est destiné aux maladies épidémiques. Toutes les salles sont au rez de-chaussée et sont bien orientées.

Dans l'arrangement des locaux accessoires, il serait préférable de placer les latrines et salles de bains à l'extrémité des salles au lieu de les faire précéder celles-ci, il y aurait lieu également de faire disparaître les renfoncements qui existent sur les faces latérales des bâtiments d'infirmerie; ces renfoncements sont absolument inutiles et leur suppression permettrait à la fois d'agrandir les salles d'infirmerie et d'écarter davantage les bâtiments latéraux des locaux de service placés suivant l'axe principal du terrain.



Les salles d'infirmerie, dans ce projet, sont d'étendue un peu trop restreinte; il y a à peine 8 mètres carrés de surface de sol par lit et les divers pavillons sont bien rapprochés les uns des autres ($7^{m}00$).

Au point de vue de l'aspect, les façades ont un caractère très simple, un peu triste peut-être, et elles dénotent, ainsi que les coupes, peu d'expérience ou tout au moins une exécution très hative.

Pour l'évaluation de la dépense, il y aurait lieu de majorer légèrement le chiffre de 200,000 francs fixé par l'auteur.

Il résulte de l'examen qui précède que, dans un seul des cinq projets réservés, l'installation complète de tous les services essentiels de l'hôpital se trouve réalisée au moyen de bâtiments *sans étage;* mais il y a lieu de remarquer que cette solution a été obtenue au détriment de l'étendue des locaux d'infirmerie et des intervalles nécessaires entre ceux-ci pour assurer à l'ensemble de l'édifice une situation hygiénique irréprochable.

On peut donc conclure que, eu égard à la superficie du terrain destiné à l'hôpital de Saint-Josse-ten Noode, il n'est pas possible de trouver une solution entièrement satisfaisante, s'il doit être admis en principe qu'aucun des locaux exigés ne pourra être établi à l'étage.

Dans sa séance du 6 août, le jury a procédé à un nouvel examen très détaillé des cinq projets dont l'analyse sommaire se trouve transcrite ci-dessus; les qualités et les défauts de chacun d'eux ont fait l'objet de comparaisons minutieuses et de discussions approfondies.

Le premier résultat de cette longue délibération a été l'élimination de deux nouveaux projets, ceux portant pour devises : *Liberté* et *Fraternité*.

Restaient trois projets en présence :

Air et Lumière. — Égalité. — Hygiène pratique.

Le jury a procédé au scrutin secret à la désignation du projet à classer *premier*. Sur dix suffrages valables, *Égalité* en a réuni six contre trois donnés à *Hygiène pratique* et un à *Air et Lumière*.

Un nouveau scrutin pour la désignation du projet à classer *second* a donné les résultats suivants :

Hygiène pratique obtient sept suffrages contre trois donnés à *Air et Lumière*.

Pour chacun des scrutins, un billet blanc a été déposé dans l'urne.

En conséquence, le jury a l'honneur de proposer à l'administration communale de Saint-Josse-ten-Noode de confier l'exécution du travail à l'auteur du projet *Égalité;* mais il est bien entendu que ce projet sera remanié dans le sens des observations présentées par les rapporteurs et complétées comme suit :

1° Le grand axe de l'hôpital étant tracé dans la direction des rues Wauvermans et Vanderhoeven, l'entrée et la façade principale seront établies rue Verbist; 2° on réduira dans les limites possibles la hauteur du soubassement de manière à éviter le grave inconvénient d'une trop grande surélévation du niveau du rez-de-chaussée; 3° l'auteur se conformera à toutes les instructions de détail qui lui seront données par l'administration, sur l'avis des sections compétentes du Conseil communal, notamment en ce qui concerne le chauffage et la ventilation.

Le jury propose en outre d'accorder à l'auteur du projet *Hygiène pratique*, la prime de 500 francs inscrite au programme du concours, en raison des qualités sérieuses que présente ce travail.

Le jury ayant terminé sa mission, approuve la rédaction du présent rapport dans sa séance du 16 septembre 1887, à laquelle assistaient : MM. Steurs, bourgmestre, président; Poplimont et Dugardin, échevins; Lahaye, conseiller provincial; Dreulette, Parys et Van Hoeck, conseillers communaux; Crocq et Thiry, professeurs à la Faculté de médecine de l'Université de Bruxelles; Hendrickx père, directeur de l'école de dessin et de modelage; Bordiau et Ernest Hendrickx, architectes.

Le Secrétaire-Rapporteur, ERNEST HENDRICKX. *Le Président,* A. STEURS

Concours à Berne

Un concours est ouvert à Berne pour la construction de villas.

De primes importantes sont offertes.



Grand Concours et Exposition de Bruxelles 1888

(Suite. — Voir col. 117, 139 et 156)

Questions proposées (Desiderata)

SUBDIVISION 12*d*

Président : M. EMILE JANLET

Meubles à bon marché, meubles de luxe, parquets et lambris.

MEUBLES A BON MARCHÉ.

41. Présenter des types de meubles à bon marché, convenables pour l'exportation et pour l'ameublement d'habitations modestes.

42. Les types seront construits de façon à pouvoir être facilement démontés et remontés sans l'aide d'ouvriers spéciaux.

43. Le bois massif sera seul employé.

MEUBLES DE LUXE.

44. Présenter un dressoir de salle à manger remarquable au point de vue de la composition, du dessin, de la combinaison, du choix et de l'agencement des matériaux.

45. Présenter un type de chaise et un type de fauteuil pour cabinet fumoir réunissant les mêmes conditions que ci-dessus.

PARQUETS.

46. Présenter un type de parquet économique en vue de généraliser l'emploi de bois naturels dont l'entretien ne nécessite pas l'usage des lavages fréquents.

SUBDIVISION 12*e*

Président : M. VAN YSENDYCK

Ouvrage du tapissier et du décorateur, plafonds et sculpture ornementale

47. Présenter la garniture complète d'une croisée comprenant la draperie, le store et tous les accessoires, les moyens d'attache et de manœuvre.

SUBDIVISION 12*f*

Président : M. HOUZÉ, Directeur de la Manufacture Royale de tapisserie, à Malines

Tapis, tapisseries, passementeries et tissus d'ameublement

Sont mis au concours, les objets suivants :

48. Amélioration des procédés de fabrication usités pour les tapis.

49. Emploi ou mélange de matières nouvelles.

50. Procédés pour la teinture solide des matériaux et pour le tissage et la reproduction économique des dessins.

51. Composition et originalité dans les dessins ; distribution et harmonie des couleurs.

52. Rechercher les moyens de former des décorateurs (spéciaux) pour les cartons de tapisserie, traités grandement et avec art.

53. Présenter un spécimen d'un panneau décoratif d'une composition inédite et originale.

54. Présenter les produits les plus nouveaux pour la fabrication de la passementerie spéciale à l'ameublement dans leurs diverses applications, ainsi que des procédés de dessins inédits et d'une harmonie parfaite de formes et de couleurs avec l'ensemble auquel ils appartiennent.

55. Présenter des spécimens de différents genres de tapis, passementeries et tissus d'ameublement.

SUBDIVISION 12*g*

Président : M. FR. VÉRY-LION

Toiles peintes, papiers peints, peinture décorative

Sont mis au concours, les objets suivants :

56. Toiles préparées pour la peinture.

57. Procédés nouveaux ou améliorations pour la fabrication des papiers peints.

Produits spéciaux à cette fabrication, qualité des couleurs et des matières employées, composition des dessins.

58. Spécimens de décoration sur toile.

SUBDIVISION 12*h*

Président : M. MIGNOT-DELSTANCHE

Marbrerie, métaux appliqués à l'ameublement et, en général, tous objets concourant à l'ameublement

Sont mis au concours, les objets suivants :

59. Une cheminée pour salle à dîner ou fumoir en style de la Renaissance, construite et décorée exclusivement en marbre.

Éventuellement la hotte seule pourrait être en bois.

60. Un foyer de même style et destination.

61. Une cheminée de salon ou de boudoir, construite et décorée exclusivement en marbre. Le marbre au choix des concurrents, style Louis XVI.

62. Un foyer de même style et décoration.

63. Une cheminée en marbre, très simple, dont le prix ne pourra dépasser 100 francs.

64. Une cheminée étudiée au point de vue des nouveaux procédés de chauffage et de ventilation.

65. Bronzes d'éclairage appropriés aux nouveaux modes d'éclairage électrique.

SUBDIVISION 12*i*

Président : M. CH. WASHER

Matériel et procédé de la confection des objets de mobilier et d'habitation

Sont mis au concours les objets suivants :

66. Travail mécanique, outils nouveaux ou perfectionnés permettant d'obtenir par un travail plus parfait et moins fatigant pour l'ouvrier, les objets usuels du mobilier. Ces objets devraient, en outre, être parfaitement étudiés au point de vue du dessin et du style sans augmentation du prix de revient.

67. Travail à la main sans force motrice, outils nouveaux ou perfectionnés, procédés économiques.

68. Spécimens des produits obtenus et représentation sous les yeux du public du travail de ces diverses catégories d'outils.

69. Présenter un système économique et pratique d'affûtage des scies, donnant la voie, tant pour les scies à rubans, que pour les scies circulaires.

70. Présenter un outil mécanique perfectionné sur lequel l'ouvrier puisse présenter à la main la pièce de bois à dégauchir.

71. Présenter un système plus efficace, perfectionnant le mode de fixation des couteaux dans les outils à rotation rapide.

72. Présenter un type de machine à fraiser les mortaises à va et vient, fonctionnant verticalement et complété par un bec d'âne équarrissant les mortaises de droite et de gauche.

Cet outil devra être muni d'un système perfectionné de centrage des mèches ainsi que d'un mode spécial de fixation se démontant rapidement.

73. Présenter des mèches perfectionnées sous le rapport de la solidité et de la netteté du travail économique.

74. Présenter un type de toupie à arbre fixe pivotant avec table mobile pouvant s'enlever et faisant les moulures droites et cintrées sans changement de fer.

75. Présenter une machine à faire les queues d'aronde non percées sur une des faces, propre à l'ébénisterie et à la menuiserie fine réunies.

76. Présenter des systèmes économiques et pratiques de chauffage des calles mobiles à placage supprimant les feux de bois et obviant aux inconvénients des calles actuelles sous le rapport du dressage.

77. Rechercher les moyens économiques de sécher le bois rapidement et sans détérioration au point de vue des grands établissements de menuiserie et pour des installations de moindre importance.

78. Présenter des systèmes économiques et pratiques de teinture solide et rapide des bois en placages et en épaisseur.

79. Présenter des moyens économiques pour le courbage des bois, applicables économiquement aux différentes branches d'industrie du mobilier.

80. Présenter des systèmes d'éclairage hygiéniques, pouvant s'employer sans danger dans les ateliers de travail du bois en général.

Desiderata supplémentaires

SUBDIVISION 12*b*

Appartement ordinaire

81. Trouver une colle pour le bois, qui ne se décolle pas par l'humidité de l'air.

82. Un concours est ouvert pour le meilleur type de lambris, de parquets, pouvant être fabriqué à l'avance, grâce à la combinaison de pièces de raccord de différents dessins et dimensions s'adaptant aux masses uniformes et les rendant applicables aux dimensions et aux dispositions des emplacements les plus divers, ainsi qu'il en est pour les pavements en béton, ciment, etc. et les dessins en fonte de fer.

(A continuer.)

CORRESPONDANCE

Ixelles, le 5 novembre 1887

Monsieur le Directeur,

Le dernier numéro du journal *l'Émulation* contenait un article rendant compte de l'Exposition locale d'Ixelles. L'auteur de ce compte rendu signale, entre autres, que M. L. Coenraets expose, avec d'autres dessins, les plans de l'école primaire de l'avenue des Éperons d'Or qu'il a édifiée pour la commune d'Ixelles.

J'ai tout lieu de croire que votre collaborateur T. L. s'est trompé et que M. L. Coenraets n'a pas eu l'indélicatesse de présenter, sous sa signature, les plans de cette école qui ont pour auteur l'architecte soussigné qui a même obtenu pour ces plans un diplôme d'honneur à l'Exposition d'Hygiène de Londres 1883.

Veuillez agréer, Monsieur, mes bien sincères salutations

L. DELBOVE.

JURISPRUDENCE

Le tribunal civil de Bâle a été appelé à se prononcer récemment sur un cas fort intéressant. Il s'agissait de savoir si un architecte, qui a utilisé pour la construction d'une maison des débris de tout genre et pleins d'impuretés, peut être rendu responsable de l'apparition subséquente de champignons dans la poutraison et des dommages qui en résultent. Le tribunal civil a estimé que non, mais la Cour d'appel, au contraire, a déclaré l'architecte responsable et l'a condamné à payer au propriétaire de l'immeuble 6,300 francs de dommages-intérêts.



BIBLIOGRAPHIE (1)

Die Kunstsammlung des Herren Richard Zchille, in Grossenhain.

BESTECK SAMMLUNG, herausgegeben von ARTHUR PABST

M. Arthur Pabst vient de commencer la publication de la série des objets de vaisselle faisant partie des collections de M. Richard Zchille.

Cela nous permet de voyager avec lui dans un monde peu connu, j'entends parler de celui des couteaux, coutels, coulteaulx et kenivets, des fourchettes et furchestes, des cuillers et coilliers, monde bien intéressant aux trouvailles curieuses, aux damasquinures fines, à l'incrustation ivoirine délicate.

On ne se doute généralement pas de toute la grâce que mettaient en ces objets nos aïeux, les gens du Moyen Age et de la Renaissance. Que diraient-ils si, revenant dans cette vallée de larmes, ils voyaient nos commerciales vaisselles, eux qui avaient sur leurs tables, ces charmantes et artistiques trousses.

Voici, par exemple, une garniture fourchette et couteau (n° 154), aux manches d'ivoire, de spirituelle façon sculptée et contournée, présentant des groupes d'amour entrelacés d'un rare cachet d'élégance; puis un couteau ciselé (n° 328), sorte de couteau de chirurgien, trop joli pour servir à d'aussi terribles ablations, et des couteaux de chasse (nos 313 à 324) avec leurs lames à la forme robuste et large.

Après le solide, le liquide, comme en physique. Voici les cuillers : cuillers allemandes du XVIe siècle (nos 252, 253, 254); cuillers suisses, norwégiennes, danoises, toutes du XVIe siècle (nos 255, 257, 258, 260), cuillers hollandaises du XVIIe siècle, très curieuses, mais pas mal érotiques — la mère n'en permettra pas l'usage à sa fille — nos 300, 361 et même 298); cuiller à hostie, à la pieuse et ingénieuse parure nos 302, 303). Tout cela possède un charme intense et un réel intérêt. Que d'efforts il reste à faire à notre art décoratif moderne pour égaler ces gracieux produits.

Voici, encore, des outils de jardinier, couteaux, serpettes, scies, poinçons, marteaux, qui sont de vraies œuvres d'art. Datant du XVIe siècle, ces outils sont d'un travail exquis. Les uns proviennent d'une fabrique italienne, les autres d'une fabrique française, ainsi qu'en témoigne l'inscription « FAICT A MOLINS ALA PAL-ME. » Nous trouvons ceux-ci absolument remarquables, principalement par leurs manches, qui sont très heureux de forme.

Somme toute, voilà un ouvrage qui est d'un vif intérêt et dont nous recommandons l'étude à tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent à la taillanderie. Nous possédons encore en Belgique de vaillants industriels s'occupant de cette spécialité. Malheureusement ils se livrent trop aux produits à bon marché. C'est spécialement pour eux qu'un livre comme celui-ci est utile, en leur montrant qu'il y a mieux et beaucoup mieux à faire.

P. S.

NÉCROLOGIE

Le 24 octobre dernier est décédé à Bruxelles, M. Antoine Trappeniers, architecte, ancien échevin des travaux publics de la ville de Bruxelles, membre correspondant de la Commission royale des Monuments et du Comité d'inspection des établissements d'aliénés.

M. Trappeniers avait 63 ans.

(1) Les ouvrages renseignés sous la rubrique *Bibliographie* sont en vente chez notre éditeur M. Ch. Claesen, à Liége.



M. Van Yseghem, architecte, à Nantes, membre correspondant de la Société Centrale d'Architecture, y est mort le mois dernier.

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE



Messieurs Daniel Francken et Ch. Licot ont été admis, à la séance du 4 novembre, en qualité de membres effectifs et M. Louis Cloquet, en qualité de membre correspondant à Tournai.

M. Van Humbeek communique à l'assemblée son rapport sur l'excursion à Aix-la-Chapelle et Maestricht; à côté d'une étude sur l'architecture religieuse à Maestricht, le rapporteur présente des considérations très justes au sujet de la polychromie monumentale; il poursuivra la lecture de son travail le mois prochain.

La Hollande méridionale et ses pittoresques constructions sont passées en revue par M. Horta qui rend compte des points les plus intéressants de l'excursion que la Société a faite récemment à Dordrecht, Zalt-Bommel, Bois-le-Duc et Bréda.

L'assemblée arrête ensuite l'ordre du jour de la séance annuelle du 10 décembre et fait un choix des constructions qui seront visitées le lendemain.

—

La Société avait décidé, l'an dernier, de réunir annuellement tous ses membres, et notamment les membres correspondants qui n'ont que peu d'occasions de se voir et d'échanger leurs idées concernant leur profession.

La première réunion eut lieu les 18 et 19 décembre 1886, et tous ceux qui y prirent part félicitèrent la Société de son heureuse initiative, et l'engagèrent vivement à renouveler cette tentative.

La réunion plénière de 1887 est fixée aux 10 et 11 décembre. Samedi 10, à 3 heures, aura lieu au palais de la Bourse, une séance au cours de laquelle seront discutées des questions formulées par les sections d'art et d'archéologie, de construction et de jurisprudence, et les propositions qui seraient faites par les membres correspondants. A 6 1/2 heures, banquet du XVe anniversaire de la fondation de la Société.

Le dimanche 11 décembre, les membres visiteront l'église Sainte-Marie, l'Hôtel communal de Schaerbeek, le Théatre flamand qui viennent d'être achevés, et le chantier de l'Exposition de 1888 où ils pourront étudier le montage de la partie métallique.

Nous espérons que nos confrères de la province tiendront à venir discuter avec nous les questions d'intérêt général qu'il importe de voir résoudre à bref délai; aussi comptons-nous qu'ils répondront à notre appel, et qu'ils viendront en grand nombre fraterniser avec nous.

DIVERS

On restaure, en ce moment, à l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, le grand vitrail qui s'élève au-dessus du jubé.

—

Les Parisiens à Bruxelles. — M. Paul Arène, du *Gil Blas*, est venu passer vingt-quatre heures à Bruxelles. Arrivé à la vesprée, il s'en va dîner *A la Faille déchirée.* Tout en y allant il pourra, dit-il, (1) « admirer, grâce à un restant de jour, « les amusantes constructions neuves du boulevard Anspach, « et surtout ce merveilleux décor de la Grand'Place, l'Hôtel « de Ville, la Maison du Roi, les frontons dentelés capricieu- « sement, les façades sculptées et dorées.

« Baudelaire, ajoute-t-il, qui n'aimait ni la Belgique ni les « Belges, ainsi que ses œuvres posthumes l'attestent, range un « peu dédaigneusement tout cela dans ce qu'il baptise le *style-* « *joujou.* L'expression est d'un maître et fait image. Va pour « style-joujou! Mais le style joujou ne me semble pas si « déplaisant, et je le préfère à tout prendre au style caisse « d'emballage — maisons carrées toutes pareilles — qui « attristent le Paris moderne.

« Nous verrons Sainte-Gudule la nuit. Une nuit claire, « teintée de lune, convient aux floraisons gothiques.

« Quant au Palais de Justice, entassement cyclopéen dont « la masse écrase la ville, et où devraient siéger non des avo- « cats à favoris, mais les trois gigantesques juges d'enfer : « Eaque, Minos et Radamante, c'est de la rase campagne, à « plusieurs lieues, qu'il faut jouir de son effet... »

Et voilà comment les bonnes gens de Paris, en Parisis, les admirateurs du *style-caisse d'emballage* « l'expression est (aussi) d'un maître et fait image » apprennent à connaître les monuments en *style-joujou* de Bruxelles en Brabant!

(1) *Gil Blas,* 15 septembre 1887

Bruxelles. — Alliance Typographique, rue aux Choux, 37.



Orléanais, Berry, Touraine, Blésois

NOTES DE VOYAGE

(Suite. — Voir col. 145 et 161)

III

En Belgique, la Renaissance s'est introduite de façon différente.

Notre pays était régi par un gouvernement étranger; depuis longtemps nos divisions territoriales n'existaient plus que de nom — si ce n'est la principauté de Liége — et l'initiative d'un mouvement semblable devait nous arriver par l'influence du gouvernement des princes espagnols et tout particulièrement de Marguerite d'Autriche, ou par les relations d'affaires de nos cités commerçantes avec les villes du Midi.

En effet, Schayes (32), et à sa suite Schoy, citent comme le premier spécimen de l'art méridional dans les Flandres, l'hôtel des Biscayens à Bruges, aujourd'hui détruit, qui avait été élevé, dit-on, en 1495; mais M. Ch. Verschelde (33) a réfuté cette opinion, qui ne semble nullement prouvée d'après ce que nous pouvons en juger par les vignettes qui en restent. On peut dire qu'il ne s'agit point là d'un art qui tâtonne en cherchant sa voie, mais de formules artistiques arrivées à une certaine maturité. Cela semble prouver qu'il s'agit de l'œuvre d'un artiste étranger.

M. Alph. Wauters croit que les premières applications du style nouveau furent faites au palais de Nassau, à Bruxelles, et dans des parties secondaires de l'église de Léau (34).

On a encore cité le bâtiment du Greffe, à Bruges, comme le premier édifice bâti en Renaissance chez nous, pourtant il date de 1535 à 1537, d'après J. Weale (35), et le portail de la chapelle du Saint-Sang, de la même ville, l'emporte, puisqu'il fut commencé en 1529, d'après M. Piot (36).

M. Piot cite d'ailleurs de nombreux monuments d'art Renaissance antérieurs à cette date. Tels, par exemple, un autel de la chapelle de Charles-le-Bon dans l'église de Saint-Sauveur, à Bruges, placé en 1517; le tombeau de Guillaume de Croy, à Héverlé, datant de 1521; la cheminée du Franc de Bruges, exécutée en 1529, et le portail d'Audenarde, sculpté en 1531 (37).

D'ailleurs, les arcs de triomphe élevés pour l'entrée de Charles-Quint à Bruges et à Bruxelles, en 1515, étaient déjà empreints des caractères de l'art nouveau, puisqu'on en a dit qu'ils étaient « de si vieille façon qu'était chose nouvelle et « très joyeuse à voir! » (38)

De tout cela on peut conclure que le palais de Marguerite d'Autriche, à Malines, l'emporte comme ancienneté (39), puisque l'aile construite en Renaissance le fut de 1517 à 1530 (40), alors que Chambord ne date que de 1526 et le Louvre de François Ier de 1546 (41).

(32) Schayes, *Histoire de l'Architecture en Belgique*, vol. IV, p. 140.
(33) *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, vol. XXIII, p. 87.
(34) Wauters, *Études relatives à nos anciens Architectes*. Bruxelles, 1885, p. 53.
(35) W.-H. James Weale, *Bruges et ses environs*. Bruges, 1862, p. 25.
(36) Ch. Piot, *le Bâtiment de l'ancien Greffe à Bruges*, Bulletin des Commissions royales, vol. XV, p. 153.
(37) Ch. Piot, *Op. cit.*
(38) Wauters (Alph.), *Études relatives à nos anciens Architectes*. Émulation, 1885, col. 22 et Bruxelles, 1885, p. 55.
(39) Cela est vrai en admettant l'attribution à l'art gothique du charmant hôtel de Jérôme de Busleyden à Malines.
Bâti de 1503 à 1509, on peut le considérer comme appartenant à l'art nouveau malgré les vestiges d'art gothique qui s'y rencontrent. (Voyez E. Neeffs, *l'Hôtel de Busleyden à Malines*. Bulletin des Commissions royales, vol. XIV, p. 174.)
(40) Consultez L. Van Keymeulen, *le Palais de Marguerite d'Autriche à Malines*. Revue Artistique. Anvers, vol. III, nos 3, 4, 5.
(41) *Émulation*, 1885, p. 104.

Cela a été remarqué dans le temps par M. Kempener (42) au Conseil provincial d'Anvers, et ce fait est suffisamment éloquent par lui-même pour se passer de commentaires.

Ceci dit, revenons à notre sujet, que nous n'aurions peut-être pas dû quitter.

***

Le château français de la Renaissance, tel que nous avons pu le voir sur les bords de la Loire, nous a rappelé une spirituelle, mais très hardie boutade de notre confrère anglais, M. Lawrence Harvey, qui écrit la langue de Corneille et de Racine avec un humour britannique qui lui donne un cachet spécial.

La voici :

« Quand on est chauve, il y a trois manières de se coiffer :

« 1° On peut se faire faire par un artiste émérite une per« ruque.....

« 2° Si la partie dénudée n'est pas trop grande, l'on peut « ramener avec art les cheveux qui l'entourent.....

« 3° On accepte courageusement la volonté du ciel et, « loin d'en avoir honte, on exhibe avec orgueil l'arche sainte « de la pensée, en se disant qu'il y a quelque chose de digne, « d'estimable même à avoir perdu la crinière de la jeunesse « au service de l'humanité. »

Pour M. Lawrence Harvey, « ces trois manières de coiffer « une calvitie contiennent les principes de trois architectures.

« La perruque, c'est la Renaissance italienne.....

« Celui qui ramène sa chevelure pour couvrir les vides, « celui-là fait au fond de l'architecture française.....

« Enfin, l'homme qui est assez fier pour ne pas se soucier « de l'impression qu'il fait aux autres..., et qui brosse ses che« veux de manière à bien exhiber son crâne, cet homme-là « fait de l'architecture anglaise (43). »

Des trois hommes, l'homme à la perruque et l'homme qui « ramène » nous semblent parfaitement ridicules, même s'ils le font avec art; le troisième seul agit d'une façon rationnelle.

Mais si c'est le propre des Anglais, c'était aussi celui des anciens architectes français de la Renaissance, qui ne faisaient qu'imiter en cela leurs glorieux aïeux du Moyen Age. Pour eux, calvitie est calvitie et les nécessités qui imprimaient certaines dispositions à leurs édifices leur semblaient parfaitement respectables; aussi, loin de les dissimuler derrière des colonnades monumentales, les accusaient-ils à l'extérieur.

Les architectes français de la Renaissance ne partaient pourtant pas de ce principe pour faire, comme les Anglais, de leurs édifices une réunion de constructions diverses accolées ensemble, ce qui faisait dire à Pope, dans une lettre bien piquante qu'il adressait au duc de Buckingham à propos d'une construction semblable, que « toutes ses parties en sont « tellement détachées l'une de l'autre, et cependant si conti« guës, que dans une de ses rêveries poétiques il s'était « imaginé que, du temps d'Amphion, c'était un village dont « les cabanes, après avoir dansé quelque temps au son de sa « lyre, restèrent immobiles d'étonnement aussitôt qu'elles « se trouvèrent réunies (44) ».

Bien loin de tomber dans ce travers, les architectes français de la Renaissance ont réussi à donner une remarquable unité à leurs édifices, tout en respectant les exigences des distributions et d'un art rationnel. Seulement, tout en accusant les dispositions intérieures en façade, ils ont compris — pour reprendre la comparaison de tantôt — que si l'homme à la perruque et celui qui « ramène » sont ridicules, le troisième risque le même sort en faisant trop voir sa calvitie.

Aussi d'heureux arrangements viennent-ils cacher les disparates et, sans rien enlever du pittoresque, donner à l'ensemble de l'harmonie.

Nous devons avouer cependant qu'au point de vue de la silhouette des édifices, de l'art de profiler sur le ciel des masses harmonieuses, nous trouvons nos édifices du Nord supérieurs.

Ils sont plus chaudement colorés, leurs arrêtes sont plus hardies, plus franches et, disons-le, plus fières; bref, au point de vue de l'ensemble, ils rachètent ce qui leur manque généralement : la sobriété dans les détails en place d'une surcharge excessive d'ornementation, par une grâce toute particulière dans le profil général.

Les édifices français de la Renaissance, tout au contraire, s'ils pèchent parfois par une trop grande ampleur de lignes,

(42) Discours prononcé le 10 juillet 1879 au Conseil provincial d'Anvers.
(43) Lawrence Harvey, *la Construction moderne en Angleterre*, dans la *Construction moderne*, dirigée par M. P. Planat. Paris, 1885-86, p. 98.
(44) *Journal belge d'Architecture*, 1849, p. 40.

rachètent cela par des détails d'un goût exquis et d'un charme pénétrant.

Somme toute, la Renaissance française est éminemment intéressante à étudier.

Les édifices qu'elle a produits ont entre eux des oppositions et des divergences, des diversités et des disparités de style, de tendances et de couleur qui étonnent.

C'est que la Renaissance est un corps composite qui, par ses écoles si variées, par les personnalités si diverses de ses grands artistes, par la lutte que l'on y peut étudier entre les éléments italiens, flamands et français, et surtout par cet accouplement singulier d'antique et d'ogival, provoque en nous de très curieux rapprochements.

Elle nous rappelle le souvenir de siècles bien divers du nôtre, de cruautés indignes, de basses intrigues de cour qui se noyaient dans le sang, d'un mélange singulier dans les mœurs des contemporains, de sacré et de profane, d'antiquité et de modernité, de paganisme et de christianisme, mais elle nous rappelle aussi des siècles d'intense activité intellectuelle.

Alors on oublie ces cruautés, ces intrigues, cette absence d'unité de croyance philosophique, pour ne penser qu'aux chefs-d'œuvre qu'elle a vu enfanter, au prodigieux travail de rénovation de l'humanité qu'elle a vu se produire, et on conclut avec Victor Hugo que « le seizième siècle a été une « grande époque pour l'art et une immense époque pour la « société ».

« C'est — comme l'a dit le grand poète — le passage de « l'unité religieuse et politique à la liberté de conscience et « de cité, de l'orthodoxie au schisme, de la discipline à l'examen, de la grande synthèse sacerdotale qui a fait le Moyen « Age à l'analyse philosophique qui va le dissoudre; c'est « tout cela et c'est aussi le tournant magnifique et éblouissant « de perspectives sans nombre de l'art gothique à l'art classique. »

C'est surtout au sortir d'une de ces grandes cathédrales, quand brusquement on aborde le seuil de ces voluptueuses résidences de la Renaissance, que l'on mesure la marche de l'esprit humain au XVIe siècle. On se rend compte alors de la révolution qui s'est opérée dans les mœurs et les arts, lorsqu'on voit, à droite, ces grands monuments, produits de siècles de piété, et à gauche ces vastes palais, où tout est sacrifié aux plaisirs des sens, afin que chacun, comme dans l'abbaye de Thélème, de Rabelais, y puisse mettre en pratique la fameuse « règle »

Fay ce que vouldras.

Et l'on reste indécis devant ce mouvement général des nations qui tout à coup transforment ainsi leurs traditions, leur art, leurs mœurs, pour essayer de s'approprier avec les arts et la littérature, les usages de l'antiquité grecque et romaine.

Singulier problème à résoudre que celui de débrouiller les causes de ce mouvement, dont notre éclectisme actuel n'est qu'une lointaine conséquence.

∴

Sans nous attarder à rechercher — ce qui ne serait pas à sa place ici — la solution de ce captivant problème, exposé déjà de main de maître par M. Eug. Müntz (45), arrivons au

CHATEAU D'AMBOISE

qui est certainement des plus intéressants à voir de loin et même de près.

De loin, il a pour lui la magie d'une situation magnifique, campant sa fière silhouette sur les escarpements d'une colline de tuf, une de ces jolies collines qui font le charme des paysages loirains, mais qui n'ont pas les superbes fiertés de nos « copets » de Meuse.

La ville dort à ses pieds et va se perdre jusqu'aux « rivages de Loyre », paisible et tranquille dans sa torpeur provinciale et ne gardant de ses splendeurs d'autrefois que son manoir dévasté.

Je disais que même de près celui-ci est intéressant (46). C'est que ce beau monument a tellement souffert des ravages du temps, de la guerre et des... architectes, qu'il faut en beau-

(45) Voir *la Renaissance en Italie et en France à l'époque de Charles VIII.* Paris, Didot, 1885

(46) Le château d'Amboise, qui avait appartenu précédemment aux comtes d'Anjou et de Berry, fut réuni au domaine royal en 1434. Charles VII en fit une forteresse habitée ensuite par Louis XI et Charles VIII, qui y vit le jour. Celui-ci reconstruisit le château presque totalement et y mourut par suite d'accident.

Il ne reste de ce manoir qu'un bâtiment parallèle à la Loire et la chapelle Saint-Hubert. Les tours du château sont particulièrement intéressantes.



coup d'endroits les yeux de l'imagination pour le reconstituer en ses appareils moyen-âgeux. Ceci n'est pas nécessaire pour les parties dans lesquelles le talent de notre illustre et regretté confrère, M. Ruprich-Robert, a pu s'exercer et, avec une patience de bénédictin, restituer le couronnement de la *Tour des Minimes* et rendre aux corps de logis leur allure primitive.

Ces restaurations sont des modèles du genre. Chaque moulure, chaque cordon conserve au moins une pierre noire de vétusté, vénérable témoin de l'état primordial, car M. Ruprich Robert s'est bien gardé de faire gratter — selon la coutume barbare de chez nous — les pierres en trop bon état pour être remplacées. Loin de là, elles restent comme preuve de l'excellence des restaurations, — ce qui, au point de vue archéologique, est très louable.

Qu'on imite cet exemple chez nous, où le grattage brutal a fait tant de tort à nos édifices. En Belgique, en effet, on ne s'est pas assez souvenu que *restaurer* n'est pas *restituer*.

« Quelque abnégation, dit très justement le général Wauvermans, que puisse mettre un architecte pour exécuter une « *restitution*, quel que soit son respect de l'histoire, il lui est impossible de ne pas y laisser quelque chose de sa personnalité aux dépens de celle de l'auteur primitif de l'édifice (47). »

Ce sont là paroles justes à méditer par tous ceux qui ont œuvre de restitution, de restauration ou de conservation à effectuer.

∴

Nous avons commencé cette revue des châteaux de la Loire par Amboise, car communément on attribue à tort plutôt qu'à raison, l'avènement de la Renaissance en France aux artistes italiens que Charles VIII y ramena à son retour d'Italie (48).

Y étant né, ce roi songea à le reconstruire.

On assure que ce furent les artistes italiens dont nous venons de parler qui exécutèrent l'idée de Charles VIII, mais en examinant ce qui reste du château, on peut hardiment rejeter cette attribution (49).



FIG. VII. — Château d'Amboise. — Vue de la chapelle Saint-Hubert et des courtines. (D'après photo de Mieusement).

(47) Général WAUVERMANS, *le Congrès d'Archéologie de France à Soissons et à Laon en 1887*, p. 1[illegible] (Extrait du *Bulletin de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, 4e série.)

(48) On possède peu de renseignements sur ces artistes, sauf sur un Guido Paganino de Modène, qui fit le tombeau de Charles VIII à Saint Denis; celui-ci est signé : *Opus Paganini Mutinensis.*

(49) Quoiqu'on n'en ait pas la certitude, on suppose que le fameux maître d'œuvre *Colin Biard* ou *Byart*, né à Amboise en 1460, a commencé par diriger les travaux faits par Charles VIII au château d'Amboise. (BAUCHAL, *ouv. cité*, p. 51.)

Pierre Nepveu aussi a dû travailler à Amboise, d'où il est probablement natif, où il était propriétaire en 1490 et où il résidait en 1508. (BAUCHAL, *ouv. cité*, p. 443.)

Tout, en effet, y dénote une main française : l'ensemble comme les détails (50).

LA CHAPELLE SAINT-HUBERT. — FIG. VII

et les tours qui contiennent — rare exemple — des rampes praticables aux véhicules et aux chevaux, ont été tout particulièrement baptisées « italiens ». Qu'y a-t-il dans la chapelle, dont le gracieux campanile est dû à M. Ruprich Robert, dans le beau portail, au tympan admirablement restitué par M. Geoffroy Dechaume, l'éminent directeur du Musée du Trocadéro, qui puisse légitimer cette attribution ? — FIG. VIII. Et dans les tours, dont les féodales allures ne rappellent que vaguement — on en conviendra — les palais de marbre de la Péninsule (51)?



FIG. VIII. - Château d'Amboise. — Vue de la chapelle Saint-Hubert.

LE CORPS DE LOGIS PRINCIPAL — FIG. IX

est également intéressant et probant à cet égard. On regrette, en le voyant, les sottes démolitions que fit faire à Amboise, Roger Ducos, à qui Napoléon le donna, et qui s'avisa d'en faire abattre la majeure partie et mutiler le reste, *parce que les frais d'entretien étaient trop grands*. Heureusement — nous parlons au point de vue historique — le fameux balcon de fer (52) auquel, en 1560, après la conjuration d'Amboise, les cadavres des chefs huguenots furent pendus, est toujours là. Voilà un fait historique qui trouble la belle impression que cause cet admirable site des bords de la Loire.

Mais arrêtons-nous et, après avoir remercié MM. Ruprich Robert fils et Chouanard de leur obligeance et de leurs nombreuses explications, quittons le château d'Amboise, en signalant tout particulièrement la sortie de la « *Tour Heurtaut* », vers la rue Montrichard, comme un superbe et grandiose morceau d'architecture.

Gageons qu'il se trouvera bien quelqu'un pour dire que cela aussi est italien.

∴

D'ailleurs, si nous avions été à Château-Meillant (53) ou à Gaillon, la même fable nous aurait été dite de façon différente. Là nous aurions trouvé le nom de Fra Giacondo (54), l'associé de Michel-Ange et de San-Gallo à Saint-Pierre de Rome; comme s'il y avait quelque chose de commun entre l'art de la basilique romaine et celui des manoirs de René et de Georges d'Amboise. Mais voilà, c'est la mode, et on aura beau dire que les comptes de Gaillon (55) ne mentionnent pas Fra Giacondo, cela ne fera rien. Pour beaucoup de critiques, Guillaume Rolland Leroux, Pierre de Lorme, Pierre Valence, Antoine Juste et Michel Colomb ne sont que les interprètes des idées de Fra Giacondo (56).



FIG. IX. — Château d'Amboise. - Vue du corps de logis principal et de la tour des Minimes.

Tout cela provient de cette innocente manie que l'on avait en France, en vertu de cet adage que « nul n'est prophète en son pays », de ne rien trouver bon que pour autant que cela vînt d'Italie. On croyait que tous ces beaux monuments étaient inspirés, ou mieux encore, copiés sur ceux de la Péninsule. Ce qui a donné naissance à cette croyance, c'est qu'au XVIe siècle, le suprême bon ton était d'avoir un Giacondo ou un Primatice comme surintendant des travaux. Mais les artistes indigènes n'en travaillaient pas moins librement sous la tutelle de ces hauts dignitaires.

L'honneur était pour les étrangers, l'oubli pour les véritables auteurs. C'est ainsi que l'on a attribué l'hôtel de ville de Paris à Dominique de Cortone, dit le Boccador, alors que des auteurs sérieux nient le fait (57). De même pour l'église Saint-Eustache, dans la même ville, Blois et Amboise à Giacondo, Chambord au Primatice, les premières constructions de Fontainebleau sous François Ier à Serlio, le château de Madrid à Lucca della Robbia (58), etc. Tous faits qui n'ont pas été prouvés par des recherches plus sérieuses et plus attentives.

On ne doit pourtant pas en conclure que ces maîtres italiens n'eurent qu'une faible influence. Tout au contraire; lorsque la première Renaissance, pour le fond absolument française celle-là, arriva à son déclin, l'Italie prit une place prépondérante, et à l'école des Pierre Chambiges et des Pierre Gadier vint s'implanter une autre (59) qui, pour ne pas être complètement étrangère au sentiment français, n'en portait pas moins profondément les marques de son origine. Les dernières constructions de Fontainebleau en sont la preuve. Là nous trouvons l'influence bien marquée de Vignole et de Serlio; ce ne sont plus les délicates fantaisies de Pierre Sohier, à Saint-Pierre de Caen, mais le style robuste des Florentins. Certainement il y a dans ces façades des parties qui ont véritablement de la grandeur, d'autres dont les détails sont d'un excellent style ; mais comme tout cela s'éloigne des idées rationnelles des vieux architectes français !

(50) Voir, à ce propos, le magistral ouvrage de M. EUGÈNE MUNTZ, *la Renaissance en Italie et en France à l'époque de Charles VIII*, p. 520. Paris, Didot, 1885

(51) On attribue la construction de ces tours à *Jehan Regnard*, maître des œuvres de maçonnerie, de charpenterie du Roy en Touraine. (BAUCHAL, *ouv. cité*, p. 499)

(52) Ce balcon est dessiné dans la *Revue gén. d'Arch.* de C. DALY, Xe vol., p. 33.

(53) Voir GAILHABAUD, *Monuments anciens*, vol. III, pl. et texte.

(54) Voir BAUCHAL, *Dict. arch. franç.*, p. 312.

(55) Voir DEVILLE, *Comptes de Gaillon*, 1851

(56) L. CHATEAU, *Hist. arch. en France*, p. 408.

(57) Pierre Guillain et Pierre Chambiges en sont, paraît-il, les véritables auteurs, d'après MM. Léon Palustre et Marius Vachon. (Voir BAUCHAL, *Dict. arch.*, p 137, qui soutient une opinion adverse.)

(58) Il est prouvé que Pierre Gadier et Gatien François en sont les architectes. (Voir BERTY, *la Ren. en France*, vol. II.)

(59) Cette école, éclose sous la protection de Catherine de Médicis et de Henri II, fut surtout influencée par le talent et le savoir de *Philibert de l'Orme*, de *Pierre Lescot* et d'*Androuet du Cerceau*.

On sent venir les somptueuses façades du siècle de Louis XIV, les fastueuses décorations bâties, tout le fatras prétentieux du « grand style ». Le parti n'est plus franc; on y sent la recherche des symétries mesquines, le soin que l'on prend pour cacher certains services, d'une utilité absolue, mais d'une forme trop éloquente sous une pompeuse couverture. Tout cela produit une impression plus froide, moins vécue, car ce qui fait un des charmes de l'ancienne architecture française, c'est ce souvenir toujours présent de l'homme. Devant la cathédrale, le portail; devant le château, la poterne; devant le palais, la porte et mille détails ne cessent de vous rappeler à vous-même.

Comme on l'a fait remarquer, quelque grande que soit la cathédrale, le portail est toujours fait pour laisser entrer l'évêque sous le dais, de façon que l'on trouve là un point de repère tout marqué.

Tandis que devant les monuments où tout est sacrifié aux proportions de l'ordonnance, les détails deviennent parfois de dimensions telles que l'échelle se perd.

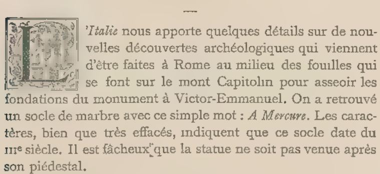
Dans les monuments gothiques, jamais.

PAUL SAINTENOY.

(La suite prochainement.)



Nouvelles découvertes archéologiques à Rome


L'*Italie* nous apporte quelques détails sur de nouvelles découvertes archéologiques qui viennent d'être faites à Rome au milieu des fouilles qui se font sur le mont Capitolin pour asseoir les fondations du monument à Victor-Emmanuel. On a retrouvé un socle de marbre avec ce simple mot : *A Mercure*. Les caractères, bien que très effacés, indiquent que ce socle date du IIIe siècle. Il est fâcheux que la statue ne soit pas venue après son piédestal.

Une découverte plus importante est celle faite par le père passionniste et passionné d'archéologie, le père Germano, dans le sous-sol de l'église des apôtres Jean et Paul.

Déjà on avait mis à jour, sous l'autel principal, deux pièces d'une maison romaine du IVe siècle. On a continué les fouilles et aujourd'hui on est en face d'une troisième pièce de 7 mètres de long sur 4 de large, que le professeur G. Gatti croit être le *Tablinum* de la maison, tant à cause de la situation de l'appartement que de ses dimensions.

Les parties dégagées permettent de reconnaître des peintures d'un travail assez remarquable. Mais le plus curieux, c'est que dans ce *Tablinum*, outre les peintures païennes dans le goût du temps telles que des animaux, des hippocampes, des scènes champêtres, des décorations allégoriques, on rencontre d'autres peintures d'un caractère chrétien. L'un représente Moïse en train d'ôter ses sandales pour gravir la montagne, dessin pareil à celui qui se trouve à Saint-Calliste. La seconde est une femme dans l'attitude de la prière, vêtue d'une dalmatique, un voile sur la tête, un collier de perles au cou.

Cette découverte passionne les archéologues; car c'est la première fois que l'on trouve dans une maison romaine et dans sa partie noble, des peintures dans le sentiment chrétien, peintures que, jusqu'à présent, on ne rencontrait qu'aux catacombes.





Grand Concours et Exposition de Bruxelles 1888

(Suite et fin. — Voir col. 117, 139, 156 et 173)

CONCOURS N° 17

BUREAU PRINCIPAL

Président : M. Valerius, professeur à l'Université de Gand, à Gand.

Vice-présidents : M. De Keyser, architecte, à Bruxelles.
M. Dery, ingénieur des chemins de fer de l'État, à Bruxelles.
M. Janssens, inspecteur du service d'hygiène de la ville de Bruxelles.

Secrétaires : M. Ameye, sous architecte des bâtiments civils, à Bruxelles.
M. Schaeffer, industriel, à Anvers.
M. Mathieu, directeur de l'usine à gaz de Menin, à Menin.

Questions proposées (Desiderata)

SUBDIVISION 17*a*

Président : M. DE KEYSER — *Secrétaire* M AMEYE

Appareil de chauffage et de ventilation pour édifices publics, tels que hôpitaux, théâtres, casernes, écoles, salles d'assemblées, prisons, églises, hôtels de ville, ministères, musées, bibliothèques, etc.

1. Foyers, cheminées, poêles et calorifères. — Objets accessoires du chauffage et de la cuisine au gaz.

2. Appareils de chauffage par circulation d'eau chaude, de vapeur et d'air chaud. — Appareils de ventilation. — Appareils de dessiccation. — Étuves.

SUBDIVISION 17*b*

Président · M. JANSSENS — *Secrétaire* : M. SCHAEFFER

Appareils de chauffage et de ventilation de constructions privées, telles que maisons ordinaires à la ville et à la campagne, appartements, maisons de logement, bureaux, hotels, et notamment maisons ouvrières.

1. Quel est le meilleur système de chauffage et de ventilation pour constructions, aux choix des concurrents? Ceux-ci devront tenir compte des résultats hygiéniques, de l'utilisation plus ou moins complète du combustible, de la dépense totale de premier établissement, de la facilité de la manœuvre, de la durée des appareils, de la sécurité et de la régularité du fonctionnement.

N. B. Les concurrents devront produire tous les appareils et les divers documents nécessaires pour apprécier le système exposé.

2. Rechercher les meilleurs appareils permettant de constater et de régler à distance les températures, niveaux d'eau, pressions ou tout autre élément.

3. Rechercher les appareils les plus convenables pour assurer, au moyen de régulateurs automatiques, une température uniforme dans les locaux.

4. Trouver un procédé facile pour déterminer la nature de l'air extrait par les appareils de ventilation.

5. Quel est le meilleur procédé pratique pour déterminer le rendement des appareils de chauffage?

6. Présenter avec plans et, de préférence, avec appareils à l'appui, un système économique de chauffage et de ventilation combinés applicable à l'habitation de l'ouvrier.

7. Indiquer le moyen le plus convenable pour utiliser au profit du chauffage et de la ventilation d'autres parties du logement, la chaleur perdue des fourneaux destinés à la cuisson des aliments.

8. On demande un traité théorique et pratique sur le chauffage et la ventilation.

Tableau indiquant les cotes d'importance attribuées par la commission aux diverses conditions à réaliser pour les appareils de chauffage et de ventilation.

DÉNOMINATIONS.	LOCAUX habités d'une manière permanente, tels que hôpitaux, prisons, etc.	LOCAUX habités journellement, tels que casernes, écoles, ministères, hôtels de ville, etc.	LOCAUX habités temporairement, tels que théâtres, salles d'assemblées, églises, musées, bibliothèques, etc.
Résultats hygiéniques	45	40	26
Salubrité	20	20	20
Coût d'installation	7	6	16
Facilité de manœuvre et temps de mise en train	6	12	16
Durée	11	10	9
Régularité et sécurité	11	12	13

SUBDIVISION 17c

Président . M. DERY — *Secrétaire* : M. MATHIEU

Applications spéciales de chauffage et de ventilation, tels qu'appareils pour serres, bains, cuisinières, poêles divers, foyers, etc.

9. Un prix serait accordé aux meilleurs appareils rentrant dans la troisième catégorie.

10. Solution d'un appareil à cuire et à rôtir les aliments, pains, pâtisseries, etc., portatif, pratique, solide, économique, d'un petit volume, ne coûtant qu'un prix moyen de 50 francs, ne produisant ni odeur ni fumée; ne demandant que quelques minutes de soin pour son entretien et fonctionnement et pouvant cuire 20 à 25 kilogrammes d'excellent pain avec une dépense d'environ fr. 0,10 de bois de chauffage.



CONCOURS

Concours international pour les Constructions à ériger dans les Jardins du Grand Concours de 1888

JUGEMENT. — Le jury, chargé de juger ce concours, s'est réunit le 1er décembre 1887, à 11 1/2 heures, 22, rue des Palais, à Bruxelles.

Sont présents : MM. Jamar, Mourlon, Monnoyer, membres du Comité exécutif; André, Blomme, Bordiau, Fuchs, membres du bureau du Comité 5OB; Brunfaut, délégué de la Société Centrale d'Architecture de Belgique; Hendrickx et Acker, élus par les concurrents, en conformité de l'article II du Règlement du Concours.

Absents : MM. Somzée, membre du Comité exécutif; Besme et Dumortier, membres du bureau du Comité 5OB.

Le jury procède à la constitution de son bureau et nomme à l'unanimité, en qualité de président du jury, M. Jamar, et en qualité de secrétaire, M. Brunfaut.

Il se rend ensuite dans la salle d'exposition et commence immédiatement ses opérations.

Il opère le classement des travaux des concurrents en deux groupes, conformément à la décision stipulée pour le concours.

Le groupe *A* comprend les *ensembles de constructions isolées ou groupées par deux ou trois au maximum.*

Cinq primes de 200 francs sont prévues pour ce concours.

Le jury attribue deux primes de 200 francs chacune au projet qui porte la devise *Plus sauras — plus seras*, tout en regrettant que l'auteur de ce travail ne se soit pas mieux inspiré des conditions du programme et de la destination des constructions à ériger.

Une troisième prime de 200 francs est décernée au projet ayant pour devise *Cuique suum.*

Le projet ayant pour devise *More majorum* obtient une mention honorable.

Le jury émet le vœu de voir attribuer la prime de 200 francs à ce dernier travail, dans le cas où le Comité exécutif déciderait de distribuer une quatrième prime.

Le groupe *B* comprend les *constructions isolées.*

Cinq primes de 200 francs sont prévues pour ce concours.

Le jury répartit ces cinq primes de la manière suivante :

2 au travail ayant pour devise *Science et Industrie;*
1 » » *Nuttig en aangenaam;*
1 » » *Varia;*
1 » » un as de trêfle.

Des mentions honorables sont accordées aux projets portant les devises suivantes : *Meli Melo — Lege quæso — Moka — Qui vivra verra — Trèfle à quatre feuilles.*

Le jury émet le vœu de voir attribuer au projet *Meli Melo* une prime de 200 francs, dans le cas où le Comité exécutif déciderait de distribuer une des deux primes non décernées dans le concours *A.*

Le jury procède ensuite à l'ouverture des enveloppes cachetées qui ont accompagné l'envoi des projets primés.

Ce dépouillement donne les résultats ci-dessous :

Les projets *Plus sauras, plus seras*, a pour auteur M. Paul Saintenoy, 63, rue des Palais, à Schaerbeek.

Le projet *Cuique suum*, M. Gérard Dodeur, 73, avenue d'Avroy, à Liége.

Les projets *Science et Industrie*, M. Jules Rau, 46, boulevard Anspach, à Bruxelles.



Le projet *Nuttig en aangenaam*, M. Georges de Larabrie, 23, rue Faider, à Saint-Gilles-Bruxelles.

Le projet *As de Trèfle*, M. Léon Govaerts, 80, rue de Liedekerke, à Bruxelles.

Le projet *Varia*, M. Georges de Larabrie, 23, rue Faider, à Saint-Gilles-Bruxelles.

Le jury, ayant terminé ses opérations, se sépare à 1 1/2 h.

Concours pour une colonie scolaire

JUGEMENT. — 1re prime (450 fr.) au projet *Platon*, auteur M. Van Beesen; 2e prime (350 fr.) au projet *Epergos*, auteur M. L. Govaerts; 3e prime (200 fr.) au projet *Ad hoc*, auteur M. J. Hubrecht, tous trois architectes à Bruxelles.

Mentions honorables aux projets *Progrès* et *Hygie.*

Nous publierons dans notre prochaine livraison le procès-verbal du jury.

Le jury était composé d'un membre de l'administration communale de Bruxelles : M. Buls, bourgmestre; de membres délégués de la Société *Le Progrès* : MM. Obozinski, secrétaire, et D. Franken, membre du Comité; d'un délégué de la Société Centrale d'Architecture : M. J. Brunfaut, président et de membres nommés par les concurrents : MM. Bosmans, Hendrickx et Samyn.

Nous constatons avec plaisir que ces trois derniers membres sont ceux dont les noms ont été recommandés aux suffrages des concurrents par la Société Centrale d'Architecture.

Rectification. — A propos de notre article sur le concours de Rome, col. 121, M. Léonard Blomme, architecte provincial à Anvers, nous écrit pour nous dire que ce n'est pas lui, mais son frère Henri qui faisait partie du jury : il n'y avait donc que deux professeurs de l'Académie d'Anvers au sein du jury.

Cette rectification laisse debout la remarque que nous faisions, qu'aucun professeur de l'Académie de Bruxelles n'en faisait partie.

Concours pour un orphelinat à Saint-Josse-ten-Noode

Le Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode a définitivement approuvé les conclusions du rapport de la commission chargée de l'examen des plans envoyés au concours ouvert pour la construction d'un hôpital communal.

L'auteur du projet *Égalité II*, M. Van Langendonck, architecte à Saint-Josse-ten-Noode, est chargé de l'exécution des travaux et l'auteur du projet *Hygiène pratique* reçoit une prime de 500 francs.

Concours pour un orphelinat à Etterbeek

Depuis longtemps, nous avons signalé les conditions défectueuses des concours publics, qui sont souvent organisés sans tenir compte des conseils des personnes compétentes.

Un fait nouveau vient de se produire, et cette fois, le tribunal de première instance aura à apprécier le différend.

La commission administrative des hospices civils d'Etterbeek, au nom de M. Van Meyel, propriétaire, mit au concours la construction d'un orphelinat en septembre 1886.

Le jury, après avoir procédé à l'examen des travaux de nombreux concurrents, désigna, à l'unanimité, comme se rapprochant le plus des conditions du programme, les plans de M. Frans Devestel.

Aujourd'hui, sans tenir compte de la décision du jury, les héritiers du fondateur ont confié à un autre architecte la direction des travaux.

M. Devestel, qui a pris comme conseil Me Victor Janlet, leur réclame 5,000 francs, en réparation du préjudice causé.

Nous rendrons compte du jugement, qui intéresse au plus haut point tous les artistes.

Nous appelons de nouveau l'attention des administrations qui ouvrent des concours publics sur l'utilité, pour la rédaction des programmes de ces concours, de prendre l'avis de ceux qui s'occupent spécialement de cette question.

JURISPRUDENCE

Droit civil. — Architecte. — Honoraires. — Déboursés non compris dans l'allocation de 5 p. c. — Plans non exécutés. — Allocation de 1 p. c. — Retards dans la remise des plans. — Responsabilités. Intérêts des sommes engagées. — Prétendus vices de construction. Modification des lieux. — Preuve non admissible.

(D... CONTRE O... ET V...)

Sur l'action principale :

Attendu qu'aux termes de la citation en conciliation et de l'exploit d'assignation, cette action tend en premier lieu au paiement d'une somme de fr. 3,246-30 du chef d'honoraires pour l'érection d'une villa à Ostende, et d'une somme de fr. 365-50 pour débours faits à l'occasion de cette construction :

Attendu que la somme réclamée du chef d'honoraires est loin d'être exagérée, si l'on tient compte du caractère artistique de la construction; que le chiffre n'est d'ailleurs pas contesté;

Attendu que celle réclamée du chef de débours comprend 250 francs, frais d'un voyage à Berlin ;

Attendu que le demandeur ne justifie pas par écrits émanés du défendeur qu'il ait fait le voyage à la demande de ce dernier, et qu'il n'est pas recevable à le prouver par témoins;

Attendu que le surplus du poste « débours » comprend *a)* des voyages à Bruxelles qui ne sont pas déniés; *b)* des frais de correspondance et de télégrammes qui ne sont pas exagérés;

Attendu que le défendeur soutient à tort que les déboursés d'un architecte sont compris dans les 5 p. c. alloués à titre d'honoraires;

Attendu que la notion même des honoraires repousse cette confusion;

Attendu que l'action tend en second lieu au paiement d'honoraires pour la confection des plans d'une salle de fêtes à annexer à l'hôtel du défendeur à Bruxelles et des déboursés faits à cette occasion;

Attendu que ces plans n'ont pas été accompagnés de devis et n'ont pas été suivis d'exécution;

Attendu que dans ces conditions l'offre du défendeur de payer 1 p. c. du prix de la construction projetée, tel que ce prix a été déterminé par la soumission de l'entrepreneur E..., est satisfactoire;

Attendu, au surplus, que cette offre est en harmonie avec l'interprétation qu'il y a lieu de donner à l'avis du conseil des bâtiments civils du 12 pluviôse an VIII, généralement suivi en cette matière;

Attendu que le demandeur est fondé à réclamer en outre la somme de fr. 51-50 pour les voyages à Bruxelles et la correspondance auxquels la confection de ces plans a donné lieu;

Sur la demande reconventionnelle :

Attendu qu'elle se fonde sur de prétendues fautes commises par le demandeur dans l'exécution de son mandat, et tire par conséquent son origine du même contrat que l'action principale; qu'elle est une défense à cette action et que, dès lors, elle est recevable;

Attendu que le premier chef de cette demande tend à l'allocation de dommages-intérêts parce que le demandeur n'a pu jouir de sa villa pendant la saison de 1884 par suite des retards apportés à sa construction, retards imputés par lui au demandeur;

Attendu qu'en vertu de la convention verbale intervenue entre le demandeur et un sieur P..., entrepreneur à Ostende, la villa du défendeur devait être sous toit au plus tard le 31 octobre 1883;

Attendu que de cette façon elle pouvait être parachevée pour la saison balnéaire de 1884;

Attendu que le demandeur était tenu de mettre à la disposition de l'entrepreneur les pierres de taille et de grès rosé qui entraient pour une grande part dans la construction;

Attendu qu'en exigeant de l'entrepreneur qu'il s'engageât à achever ses travaux dans un délai déterminé, le demandeur s'obligeait de son côté tacitement à faire le nécessaire pour que ces pierres ne fissent jamais défaut;

Attendu néanmoins que les travaux furent arrêtés à différentes reprises pour ce motif et qu'ils ne furent terminés qu'au mois d'avril 1884;

Attendu qu'il résulte à l'évidence des documents de la cause que ces retards sont imputables non à l'entrepreneur P..., mais au demandeur; en effet, la première commande, celle relative aux pierres de soubassement, ne fut faite que le 11 septembre 1883 et le maître des carrières V... ne fut mis en possession des derniers renseignements nécessaires



à leur exécution que le 23 octobre suivant; le second marché, relatif aux pierres du rez-de-chaussée et au balcon, ne fut conclu que le 20 septembre 1883 et les plans ne furent expédiés que le 29 septembre et le 23 octobre, le modèle du grand cartouche surmontant la porte d'entrée ne fut expédié aux carrières que le 20 novembre; d'autre part, les marchés relatifs aux pierres de taille du premier au deuxième étages et du pignon furent conclus avec le sieur G..., autre maître des carrières, aux dates respectives du 31 octobre, du 30 novembre et du 9 décembre, et les envois des plans et des dessins relatifs à ces pierres n'eurent lieu que plusieurs jours, voire même plusieurs semaines après la conclusion des marchés;

Attendu que le demandeur essaie vainement de rejeter la responsabilité de ces retards sur le sieur V..., premier fournisseur des pierres;

Attendu que, si la correspondance de ce dernier, correspondance sans aucun caractère confidentiel, contient de sa part l'aveu de certaine négligence ou de certaine lenteur dans l'exécution de ses marchés, ce fait est irrelevant; en effet, V... et G..., le second fournisseur, eussent-ils mis dans l'exécution des commandes du demandeur toute la diligence possible, ces commandes et la remise des plans et dessins étaient si tardives, que la construction devait nécessairement subir un retard de plusieurs mois et que le parachèvement des autres travaux pour le commencement de la saison balnéaire devenait impossible;

Sur le chiffre des dommages intérêts :

Attendu qu'il conste des documents du procès qu'au cours des années 1883 et 1884, le défendeur a payé pour prix d'achat du terrain de sa villa 40,000 francs; à l'entrepreneur P... des acomptes s'élevant à 17,500 francs, et aux maîtres de carrières 16,555 francs;

Attendu que par la faute du demandeur, les sommes ont été improductives pour le défendeur pendant une année;

Qu'il est donc juste et rationnel que le demandeur lui paie à titre de dommages-intérêts l'intérêt de ces sommes au taux légal, soit 5 p. c.;

Attendu que le second chef de la demande reconventionnelle est relatif à des dégradations survenues dans la villa du défendeur et qui ont occasionné des travaux de réparation à concurrence de 1,393 francs;

Attendu que, d'après le défendeur, ces dégradations sont le résultat de vices de construction dont le demandeur est responsable en sa qualité d'architecte;

Attendu qu'à l'appui de sa réclamation, le défendeur invoque les constatations faites au cours du mois de janvier dernier par le sieur B..., expert choisi par lui;

Attendu que ces constatations ont été faites sans que le demandeur eût été appelé à y assister;

Attendu, dès lors, qu'elles ne font pas preuve contre lui;

Attendu, d'autre part, que l'état des lieux ayant été complètement modifié par les travaux de réparation effectués par le défendeur, l'étendue des prétendues dégradations et leur cause ne peuvent plus faire l'objet d'une vérification par des experts nommés en justice;

Attendu, il est vrai, que le défendeur offre, en ordre subsidiaire, la preuve par témoins des faits allégués. Mais attendu que cette offre de preuve ne peut être accueillie, et ce, pour le motif qu'il n'appartient pas au demandeur de livrer le défendeur aux périls d'une enquête sur un état de choses que le dit demandeur a fait disparaître alors qu'il était de son strict devoir de le faire constater par une expertise contradictoire qui seule aurait pu mettre le tribunal à même de statuer en pleine connaissance de cause;

Quant à l'action dirigée contre V... :

Attendu que l'appelé en garantie est non seulement propriétaire de carrières, mais qu'il est aussi commerçant par le motif que la préparation industrielle ou les transformations qu'il fait subir à la pierre doivent être considérées comme l'objet principal de son exploitation eu égard à la valeur de la pierre brute;

Attendu, dès lors, qu'il est justiciable du tribunal de commerce;

Par ces motifs, le tribunal, ouï M. Jottrand, substitut du procureur du roi en son avis conforme sur la compétence, condamne le défendeur à payer au demandeur : 1° la somme de fr. 3,246-30 à titre d'honoraires pour la construction d'une villa à Ostende; 2° celle de fr. 115-50 pour débours à l'occasion de cette construction; 3° celle de 388 francs pour confection des plans d'une salle de fêtes et de fr. 51-50 pour débours faits en vue de ce travail, avec les intérêts judiciaires de ces sommes;

Condamne, d'autre part, le demandeur à payer au défen-

deur à titre de dommages-intérêts la somme de fr. 3,737-75 avec les intérêts judiciaires;

Se déclare incompétent sur l'action dirigée par le défendeur contre le sieur V... ;

Déboute les parties de toutes autres conclusions; dit que chacune des parties supportera la moitié des dépens, sauf ceux de l'appel en garantie qui seront à la charge du défendeur.

Plaidants : MMes Latour et Robert, contre Edmond Picard et Warnant.

(Trib. civ. de Brux., 2e chambre.)



BIBLIOGRAPHIE (1)

Nos métiers à travers les âges

Par M. François Husson. Un vol. in-12, 359 p. Tours 1887.

On m'a conté que certain humain possédant des éphémérides historiques, s'affligeait ou se réjouissait suivant l'anniversaire. Il pleurait Léopold I, mais se félicitait par la suite de la naissance de Léopold II. Ames sensibles, ne prenez pas exemple sur cet original, et n'ayez que des éphémérides à pensées morales.

Précisément les miennes m'apportent, ce matin, une pensée de Manuel, qui peut servir d'épigraphe au compte rendu du livre de M. Husson :

Que d'heureux on ferait, du bonheur qui se perd.

Si mieux instruites de leurs véritables intérêts, plus au courant du passé de leurs métiers, connaissant plus exactement la plénitude de leurs droits, et inspirées par la grandeur de leurs devoirs, les classes laborieuses récoltaient le bonheur qui se perd, que d'heureux on ferait!

Mais arrêtons-nous sur cette pente glissante, et arrivons non pas aux résultats que recherche M. Husson, mais mieux à son livre lui-même.

Dire ce qu'étaient les métiers dans l'antiquité et le moyen âge; expliquer la situation des industries humaines dans les temps préhistoriques; les suivre chez les peuples Pélasges, Assyriens, Égyptiens, Grecs, et dans la suite chez les Romains, tel est le but des deux premières parties du livre de M. Husson.

Il nous donne maints détails curieux sur tous ces constructeurs de l'antiquité, sur leurs mœurs, sur leurs droits, sur leur genre de vie; c'est ainsi qu'il nous détaille les noms des corporations romaines de constructeurs : les *structores*, ou constructeurs-architectes, les *arcuarii*, ou faiseurs de voûtes, les *parietarii*, ou faiseurs de murs, les *tectores*, ou enduiseurs, les *cementarii*, ou cimentiers, les *albarii*, plâtriers, stucateurs, les *silicarii*, *lapidarii* et *quadratirii*, ou tailleurs de pierre, etc., etc. Suivent de nombreuses observations sur leurs façons de travailler, sur la forme et le nom de leurs outils, sur les matériaux employés, qui nous initient à la vie antique bien mieux que ces longues dissertations sur les grands événements de la politique. Par exemple, ce mépris du citoyen romain pour le travail de l'artisan, pour l'industriel et le commerçant, n'en dit-il pas long sur l'état social de l'époque?

Pour le moyen âge, c'est surtout des métiers français qu'il s'agit dans le livre de M. Husson.

Disons à ce propos que nous comprenons peu l'auteur lorsque, dans son avant-propos, il nous parle en termes peu flatteurs de la « funeste époque » du moyen âge, qui « nous apparaît, dit-il, avec son horrible cortège d'invasions barbares, de guerres atroces ». Il nous semble qu'il y a de l'exagération dans cette manière de voir. Qu'étaient chez les Romains, les collèges d'artisans, quoique légalement constitués sous le règne de Septime Sévère, auprès de nos communes du moyen âge? L'antiquité, que M. Husson prône tant, a-t-elle vu l'artisan élever *son beffroi* en face du château, pouvoir temporel, et de la cathédrale, pouvoir spirituel? — L'a-t-elle vu obtenir des chartes, des droits libérateurs, nommer ses échevins, ses juges?

Quoi qu'il en soit, — cette réserve faite, — les documents donnés sur la situation des corps de métiers durant le moyen âge sont des plus intéressants. Il y a là beaucoup à apprendre pour nos contemporains. En songeant à ce qu'était l'état social de nos pères, en comparant nos libertés modernes avec les franchises du temps passé, ils envisageraient leur sort avec plus de raison. Il y a dans la vie des peuples un lent mouvement de transformation que le penseur peut facilement observer.

C'est ce que démontre, l'histoire en main, M. Husson, et c'est en indiquant la véritable voie à suivre pour arriver au progrès, à tous ceux qui s'égarent à la poursuite d'utopies, qu'il arrive à nous faire adopter la pensée de Manuel comme l'idée émanée de l'ensemble de son livre :

Que d'heureux on ferait, du bonheur qui se perd!

Paul Saintenoy.

(1) Les ouvrages renseignés sous la rubrique *Bibliographie* sont en vente chez notre éditeur M. Ch. Claesen, à Liége.



ŒUVRES PUBLIÉES



Maisons Grand'Place, a Bruxelles (pl. 34), restaurées par M. V. Jamaer. — Nous continuons à publier les intéressantes maisons de la Grand' Place de Bruxelles que l'administration fait régulièrement restaurer à ses frais.

Les maisons qui font l'objet de notre planche 34 ne sont certes pas les plus remarquables de la série, mais elles présentent, malgré la forme un peu trop rectiligne de leur architecture monotone, un certain caractère. L'une d'elles est couronnée de 2 lucarnes qui attestent l'indifférence outrée des architectes du xviie siècle pour la correspondance des axes verticaux que nous considérons comme un véritable crime de ne pas observer. Quant au couronnement de l'autre, il nous semble qu'on aurait pu ne pas se montrer aussi scrupuleux et qu'on aurait peut-être dû modifier sa forme lourde et absolument laide.

Dans la restauration de ces maisons, M. l'architecte Jamaer a montré, comme dans toutes ses œuvres similaires, un rigoureux respect des œuvres du passé, dont il faut lui savoir gré.

École normale de Bruges (pl. 35 à 44), architecte M. L. De la Censerie. — L'école normale de Bruges est une des œuvres les plus originales et les plus remarquables de notre confrère M. De la Censerie.

La façade principale, traitée dans ce style ogival brugeois mouvementé et élégant, présente, malgré l'emploi presque exclusif de la brique, un caractère de véritable richesse; les pignons, percés de fenêtres à meneaux, couverts de motifs décoratifs formés de briques saillantes, présentent une variété infinie de dessins toujours corrects et soigneusement étudiés : les lucarnes, les balustrades, les porches forment un ensemble harmonieux auquel la multiplicité d'éléments si divers ne nuit aucunement.

Les façades des classes vers les cours intérieures, traitées avec plus de sobriété, sont également belles; elles ont bien cet aspect plus tranquille qui doit marquer les locaux destinés à l'étude.

L'infirmerie, l'habitation du proviseur, le gymnase, qui forment des bâtiments séparés, ont tous un cachet spécial indiquant bien leur destination et concourent à faire de l'école normale de Bruges un monument dont l'art architectural belge peut se montrer fier.

Nous publierons, dans une prochaine livraison, une étude complète de cet édifice; nous montrerons les qualités de la disposition générale et des différents locaux; nous indiquerons les difficultés que l'architecte a eues à vaincre dans l'étude de ce vaste établissement, qu'il est regrettable de voir placé dans un quartier aussi éloigné du centre de la ville et dont la façade eût été en tous points digne d'orner une des places publiques de l'artistique cité.

Maison rue de la Concorde, a Bruxelles (pl. 45 et 46), architecte M. H. Maquet. — La façade de cette maison est un bel exemple de cette Renaissance italienne qui demande, pour être bien traitée, tant de savoir et de goût.

Quoique tranquille d'aspect, elle attire l'attention par ses proportions heureuses et la gamme harmonieuse de ses détails.

La coloration discrète obtenue par l'emploi de la pierre bleue et de la pierre de Gobertange contribue à donner un charme particulier à cette façade que nous avons cru devoir signaler à l'attention de nos confrères.

Maison rue Jules Bouillon, a Bruxelles (pl. 47 et 48), architecte M. Ed. Legraive. — La façade en pierre bleue et

pierre de Gobertange de cette habitation a de réelles qualités; elle tient une place honorable parmi les œuvres nombreuses de notre confrère Legraive qui l'a construite pour lui servir d'habitation.



SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

Séance du 2 décembre 1887

L'assemblée, après avoir procédé à l'admission de MM. Barbier, Hauwaert et s'Jonghers, architectes, à Bruxelles, en qualité de membres effectifs, entend la lecture du rapport de la commission de vérification des comptes de la Société.

Le rapport annuel de la Commission administrative constate la situation tout particulièrement prospère de la Société pendant l'exercice écoulé.

L'ordre du jour appelle ensuite l'élection de trois membres en remplacement de MM. Rau, secrétaire, Peeters, trésorier, et Vandeveld, commissaire, membres sortants rééligibles.

M. Rau ne sollicite pas le renouvellement de son mandat. Sont nommés :

M. Saintenoy, secrétaire.
M. Van Humbeck, bibliothécaire.
M. Peeters, trésorier.
M. Vandeveld, commissaire.

L'assemblée entend ensuite la lecture de la deuxième partie du rapport de M. Van Humbeck, sur Aix-la-Chapelle et ses monuments.

Le rapport constate une fois de plus le charmant accueil fait à la Société par nos confrères allemands.

La séance s'est terminée par différentes observations qui ont été faites à propos du tarif des honoraires des architectes travaillant pour les administrations provinciales.

Cette question sera examinée lors de l'assemblée générale annuelle du 10 décembre suivant.

FAITS DIVERS

La Société des architectes de la Seine-Inférieure (Rouen) a nommé président, en remplacement de M. Barre père, décédé, M. Lucien Lefort, architecte en chef du Département.

La Société régionale des Architectes du Nord de la France (Lille) a élu M. Ernest Thibeau, président pour l'année 1888, en remplacement de M. Marteau, président non rééligible.

M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics vient d'instituer une **commission** consultative chargée de préparer le programme **des essais** qui pourraient être effectués sur les produits présentés au *grand concours international des sciences et de l'industrie de 1888* et de rechercher les conditions d'exécution de ce programme.

Par arrêté ministériel du 5 novembre, M. J. Brunfaut, président de la Société Centrale d'Architecture et vice-président du Comité 40B, a été nommé membre de la commission des essais.

Un desideratum. — La section de construction de la Société Centrale d'Architecture nous demande de publier des renseignements pratiques sur les constructions et les installations d'écuries; elle appelle également notre attention sur l'utilité de publier des dessins d'hôtels de 7 à 10 mètres de façade.

Nous déférerons, dans la mesure du possible, à ce désir, dans notre XIII[e] année.

Les travaux de restauration de l'Hôtel de Ville de Bruxelles sont poussés avec activité. Les anciens locaux de la division des travaux publics, disposés dans la partie de l'édifice comprise entre la tour et la rue de la Tête-d'Or, ont entièrement disparu.

Leur démolition a mis au jour les vestiges de la construction primitive et démontré l'urgence des travaux actuels.

Les murs principaux de cette partie de l'Hôtel de Ville étaient dans un tel état de vétusté qu'il est incompréhensible que de graves accidents ne se soient pas produits.

Les parties intérieures construites, avec fort peu de soin, par nos ancêtres, contenaient notamment de grandes quantités de moellons ou pierres blanches de forme très irrégulière.

La force des murs, très épais pour la plupart, est singulièrement diminuée par les tuyaux de cheminées qui y ont été successivement creusés par les administrations qui se sont succédé depuis des siècles à l'Hôtel de Ville.

Dans le mur qui séparait jadis le dépôt des plans du cabinet de l'échevin, on a mis à nu une voûte de grande ouverture et que l'on suppose avoir été construite tout au début de la construction de l'Hôtel de Ville.

Le mur qui longe le couloir menant de la Grand'Place à l'intérieur de l'édifice et sur lequel repose en partie la tour, n'était pas en meilleur état que les autres.

Toutes les boiseries, poutres, poutrelles, cintres, etc., etc., ont été remplacés par des poutrelles en fer. Les pierres vermoulues ont été enlevées, et les plafonds en bois seront remplacés par des voûtes construites en matérieux incombustibles.

Le bureau des dessinateurs et les cabinets et salles occupés jadis par la 4[e] division (travaux publics), feront place aux locaux de la permanence de police.

Ceux-ci, parfaitement distribués, comprendront notamment la salle des télégraphistes et du téléphone, le bureau de police, une salle avec lit de repos pour les agents, une salle pour les vagabonds, une salle pour l'appel des agents de police et toutes les dépendances d'un poste de police important et parfaitement organisé.

Aussitôt que la police sera installée dans ses nouveaux locaux, ceux qu'elle occupe actuellement derrière l'escalier des Lions, ainsi qu'une partie des bureaux de l'état civil, situés à front de la rue de l'Hôtel de Ville, seront également démolis pour faire place à d'autres mieux aménagés et notamment à la grande salle située sous la salle Gothique et destinée aux assemblées de sociétés et autres réunions publiques.

Nous souhaitons qu'au cours de ces importants travaux, on reconstruise complètement, en lui donnant un développement considérable, l'escalier du public du vestibule de droite, dans la cour, dont les marches sont trop élevées et l'ascension fatigante. Nous voudrions aussi que les anciens bureaux devenus salles de réunion, etc., fussent traités avec moins de simplicité. Notre vieux monument communal, véritable joyau de la cité, vaut bien qu'on consacre à le rendre digne de la capitale, quelques milliers de francs.

Lorsque les travaux de restauration de l'Hôtel de Ville toucheront à leur fin, il faudra bien que l'on mette la main à l'œuvre de l'appropriation de tous les immeubles compris entre la rue des Lombards et la rue de l'Amigo. Un projet déjà ancien, dû à M. Jamaer, architecte de la ville, a pour but de remplacer tous les locaux actuellement occupés par les nombreux services de la ville par un vaste monument qui les contiendrait tous.

Ce monument serait le complément de l'Hôtel de Ville, dans lequel on ne conserverait plus que les bureaux de l'état civil, la permanence et les archives.

Tous les autres services seraient installés dans cet édifice qui, nous assure-t-on, aurait façade sur les quatre rues qui entourent l'emplacement qu'il occupe.

L'idée de placer à front de rue les façades des bâtiments administratifs ne nous paraît guère heureuse.

Nous estimons que mieux vaudrait, dans l'intérêt de ce quartier, entourer tous ces bureaux de magasins qui, bien éclairés le soir, contribueraient à l'animation des rues en même temps qu'ils seraient une source importante de revenus pour la ville.

La première cathédrale protestante. — Le 3 novembre a été consacrée à Truro, dans le Cornwal, la première cathédrale construite spécialement pour le service de l'Eglise anglicane, toutes les autres existant dans le pays étant, on le sait, d'anciennes églises catholiques affectées, depuis la Réforme, au culte protestant. Cette intéressante cérémonie, qui est comme une prise de possession officielle du protestantisme, était présidée par le primat de l'Eglise, c'est-à-dire par l'archevêque de Canterbury, assisté de l'évêque de Truro, et de plusieurs autres dignitaires de l'Eglise. Ceux-ci ont fait le tour de la nouvelle cathédrale en chantant un *benedicite;* puis les portes de l'édifice ont été fermées et les prélats sont allés à la rencontre du prince de Galles qui venait assister à la solennité. Le fils de la Reine étant arrivé, l'évêque de Truro a frappé de sa crosse le grand portique de la cathédrale en criant : « Ouvrez-vous, ô porte! » Le portique ayant été ouvert, l'évêque a invoqué la bénédiction du ciel sur l'édifice, et le cortège s'est rendu vers le chœur, en chantant un psaume. Des prières ont été dites ensuite, et l'archevêque de Canterbury ayant prononcé un grand sermon de circonstance, un grand chœur a été chanté par des choristes empruntés aux principales églises du pays.

La cathédrale de Truro, commencée en 1880 sur les plans de l'architecte J.-L. Pearson, est loin d'être achevée, comme on le pense. Seule la construction du chœur et des transepts est terminée. Ce sera un superbe édifice dans le style primitif anglais du treizième siècle. Sa longueur sera d'une centaine de mètres et sa plus grande hauteur, y compris la flèche, de 112 mètres environ. Le coût du bâtiment, dans son état actuel, s'élève à près de trois millions de francs.

(Indépendance belge.)

Bruxelles, — Alliance Typographique, rue aux Choux 37.

L'ÉMULATION

PUBLICATION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

XIIe ANNÉE (1887)

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

PLANCHES

CROQUIS DANS LE TEXTE

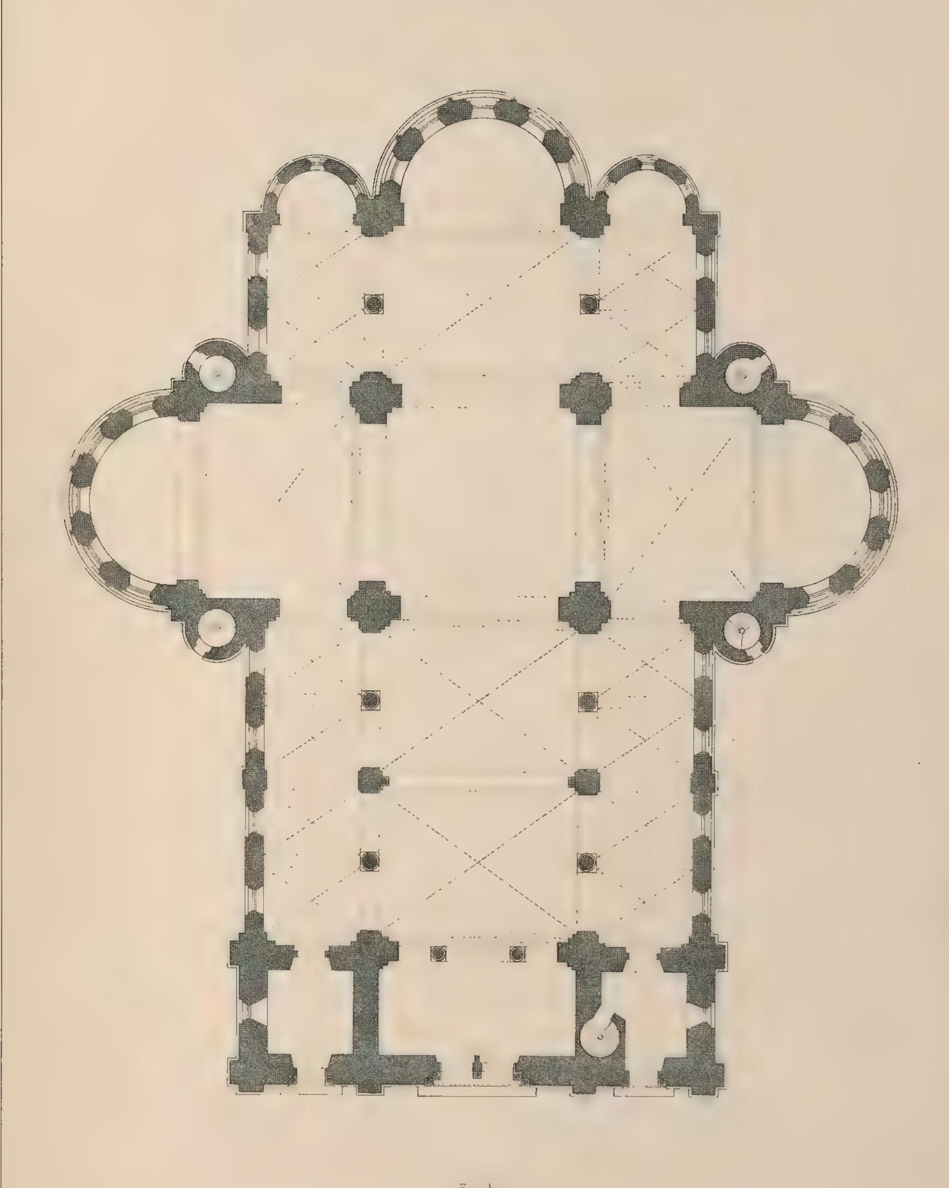
TEXTE



L'ÉMULATION

1887 ORGANE DE LA Sté Cle D'ARCHITECTURE DE … XIIe ANNEE

Plan



CH. CLAESEN à Liège
Éditeur de publications artistiques

EGLISE DE SPA

1884 1886

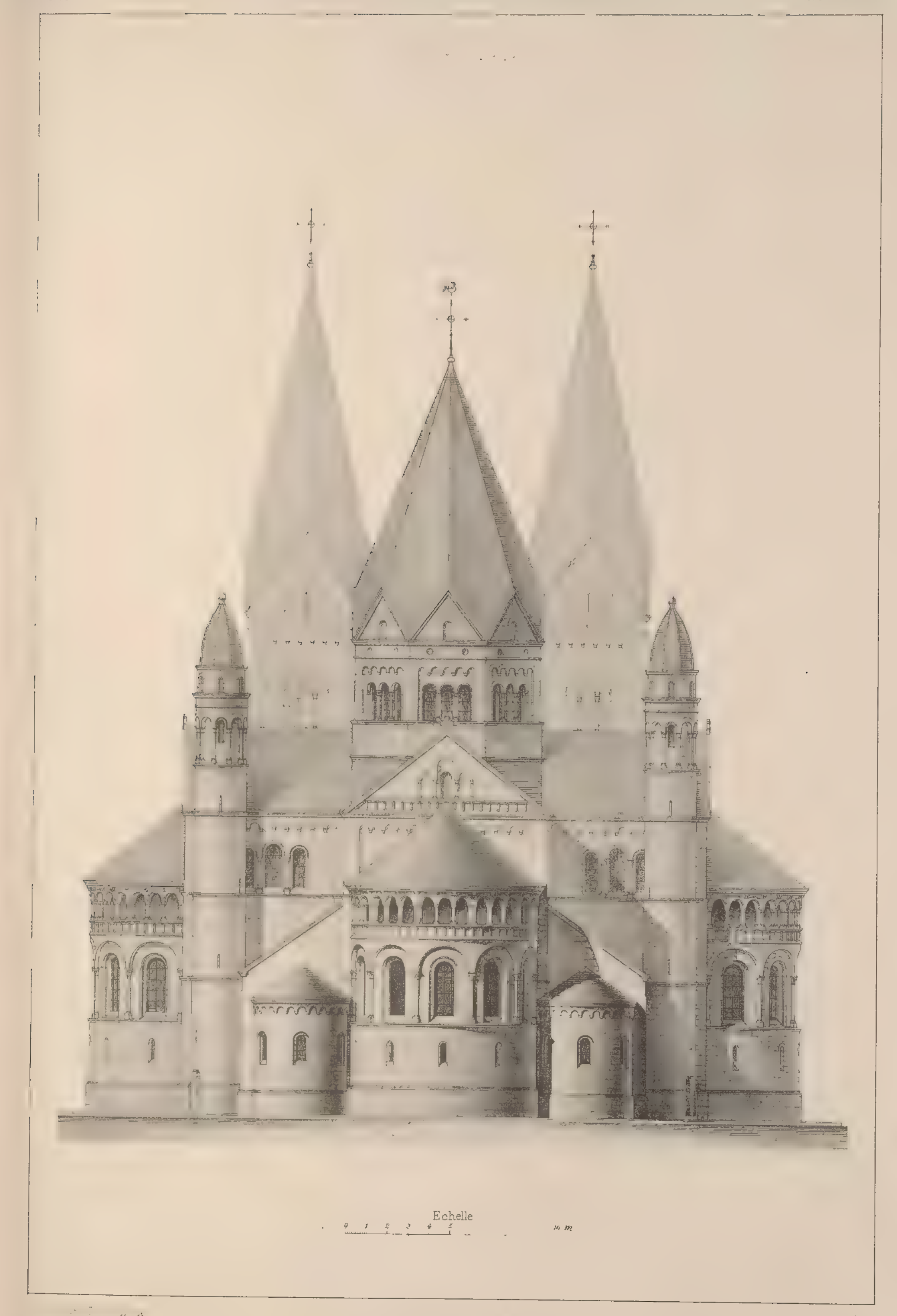
ARCHTE E. CARPENTIER

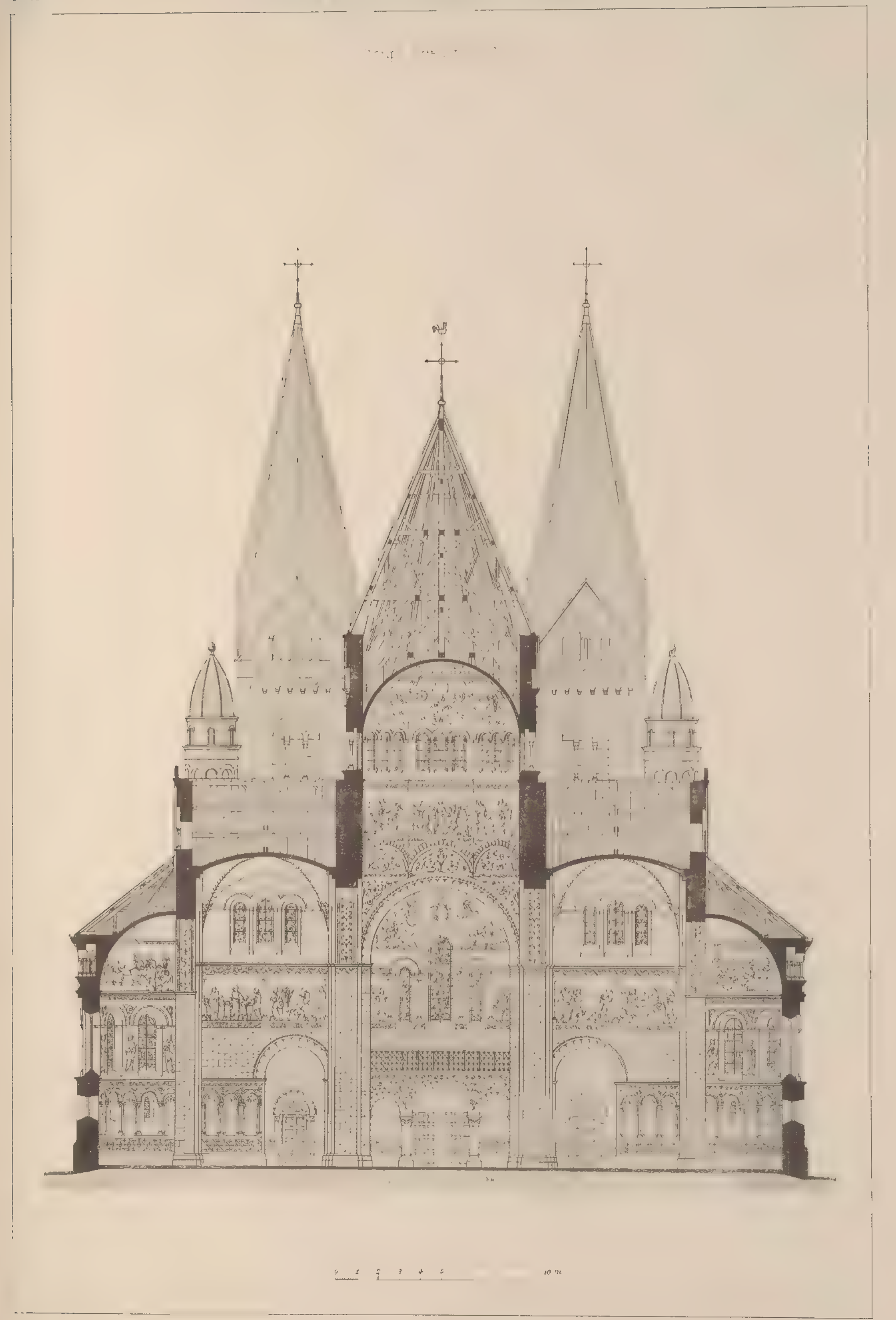
Façade principale



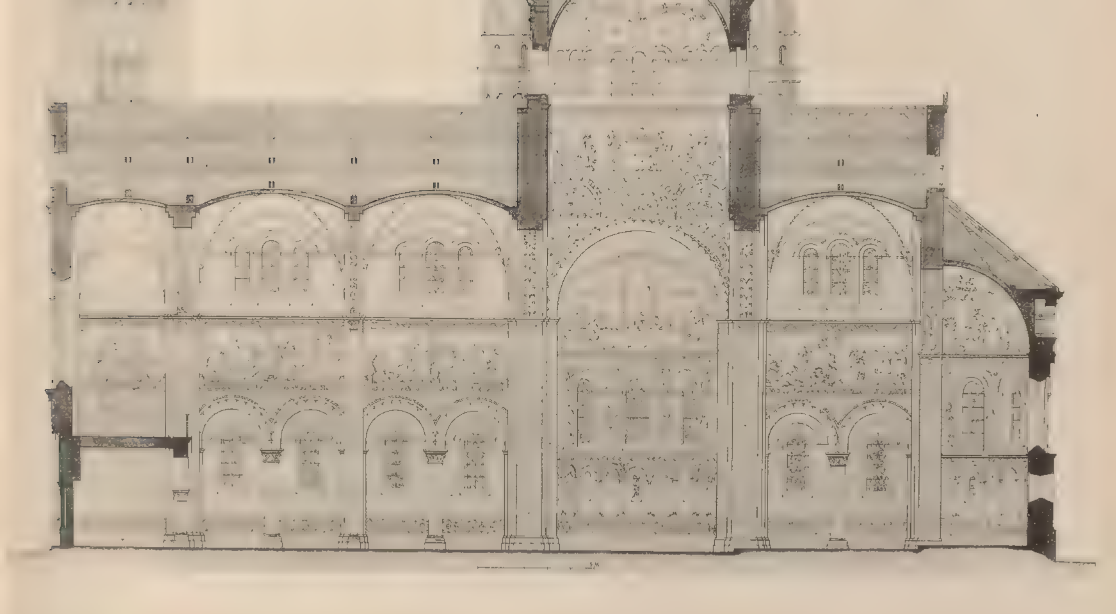
PL. 2

EGLISE DE SPA
1884 1886
ARCHte E. CARPENTIER


Echelle
0 1 2 3 4 5 10 m


0 1 2 3 4 5 10 m

Coupe longitudinale



Echelle

0 1 2 3 4 5 10m

H CLAESEN, Liège

Editeur de publications artistiques

EGLISE DE SPA

1884 1886

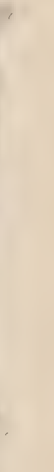
ARCHTE E CARPENTIER

Façades

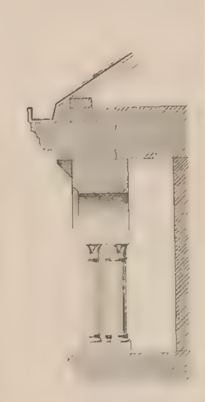










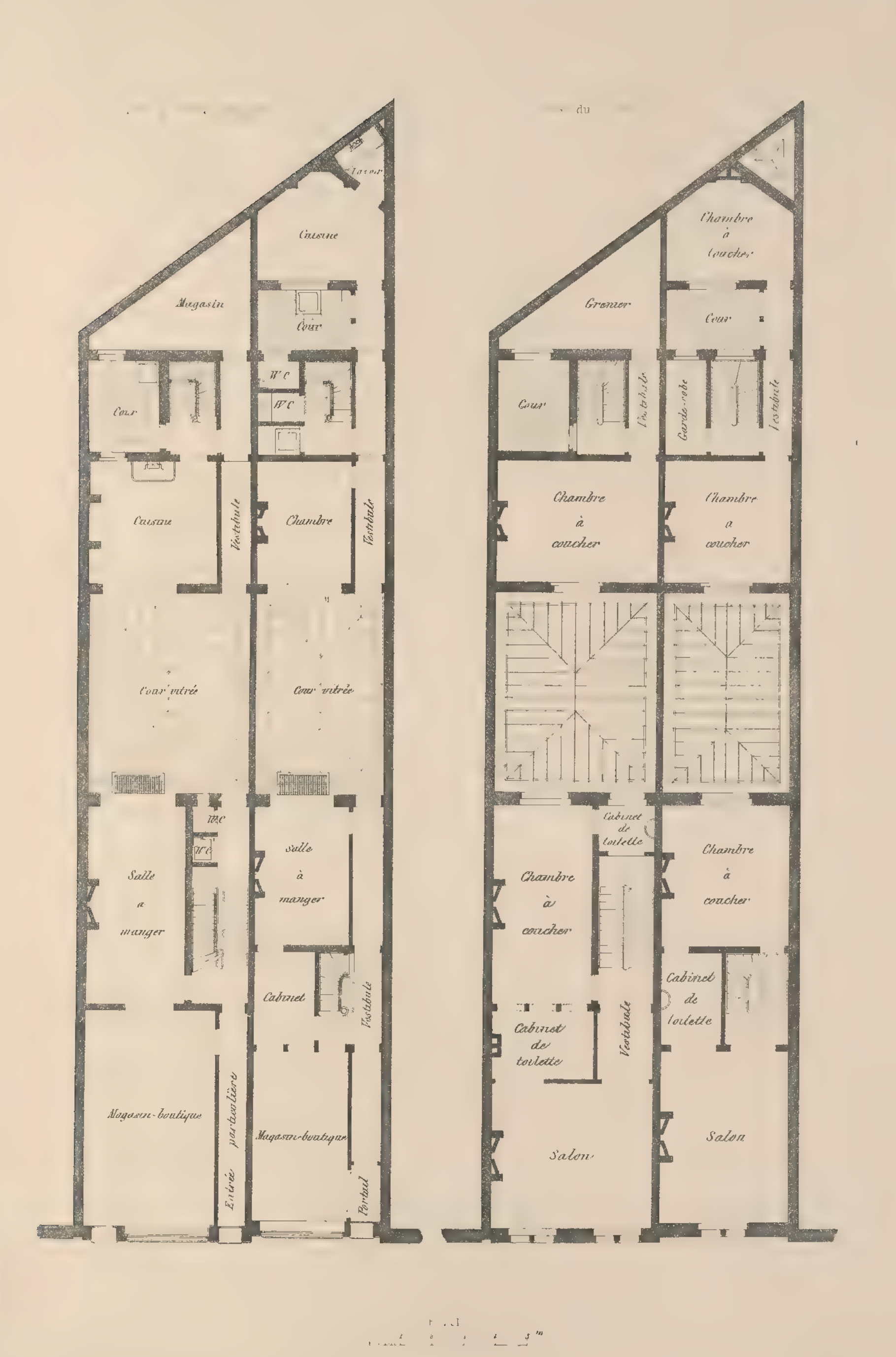






Imp. CH CLAESEN à Liége

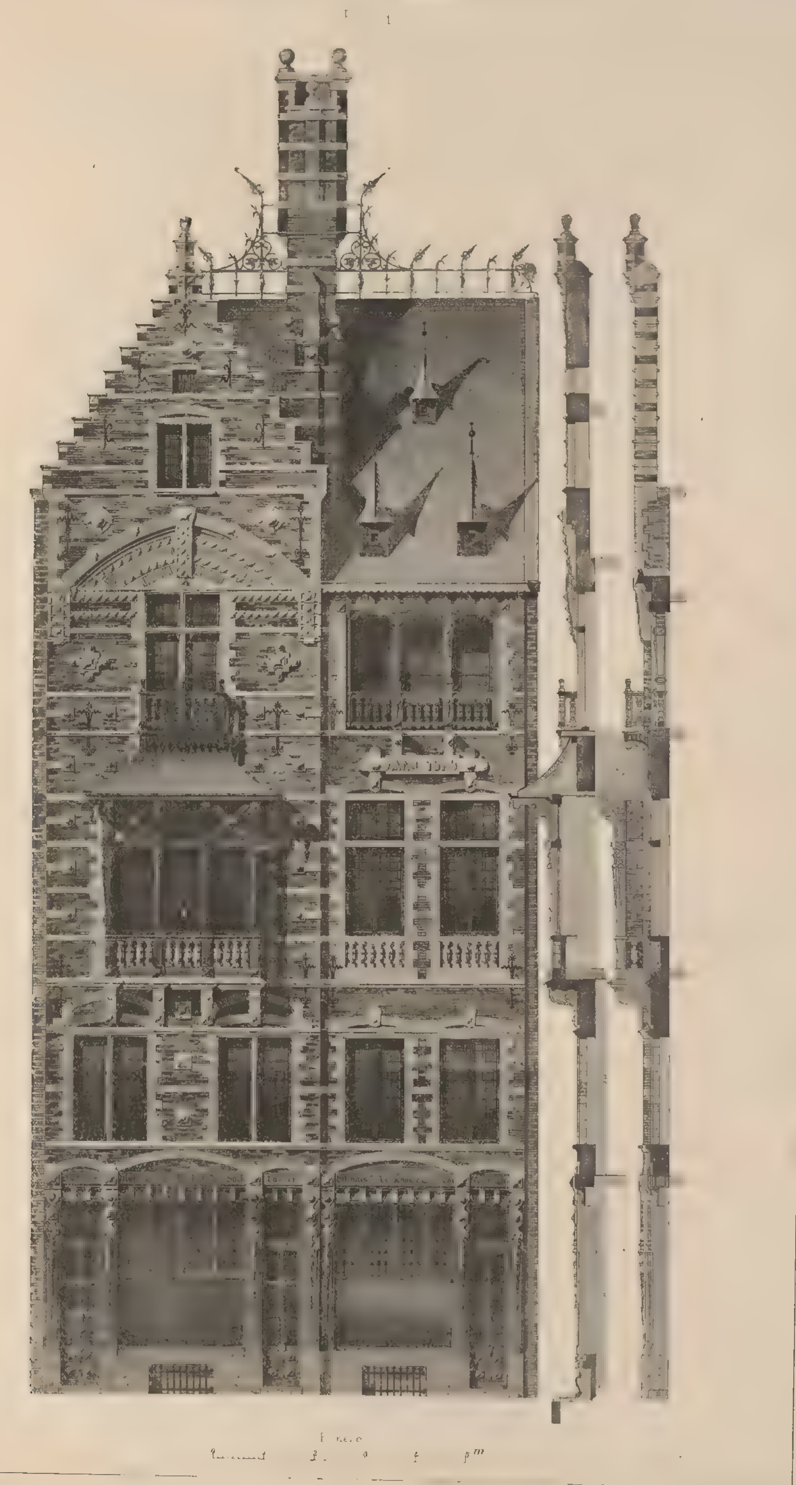
EGLISE DE SPA
1884-1886
ARCH^TE E. CARPENTIER



MAISON AVENUE DE KEYSER A ANVERS

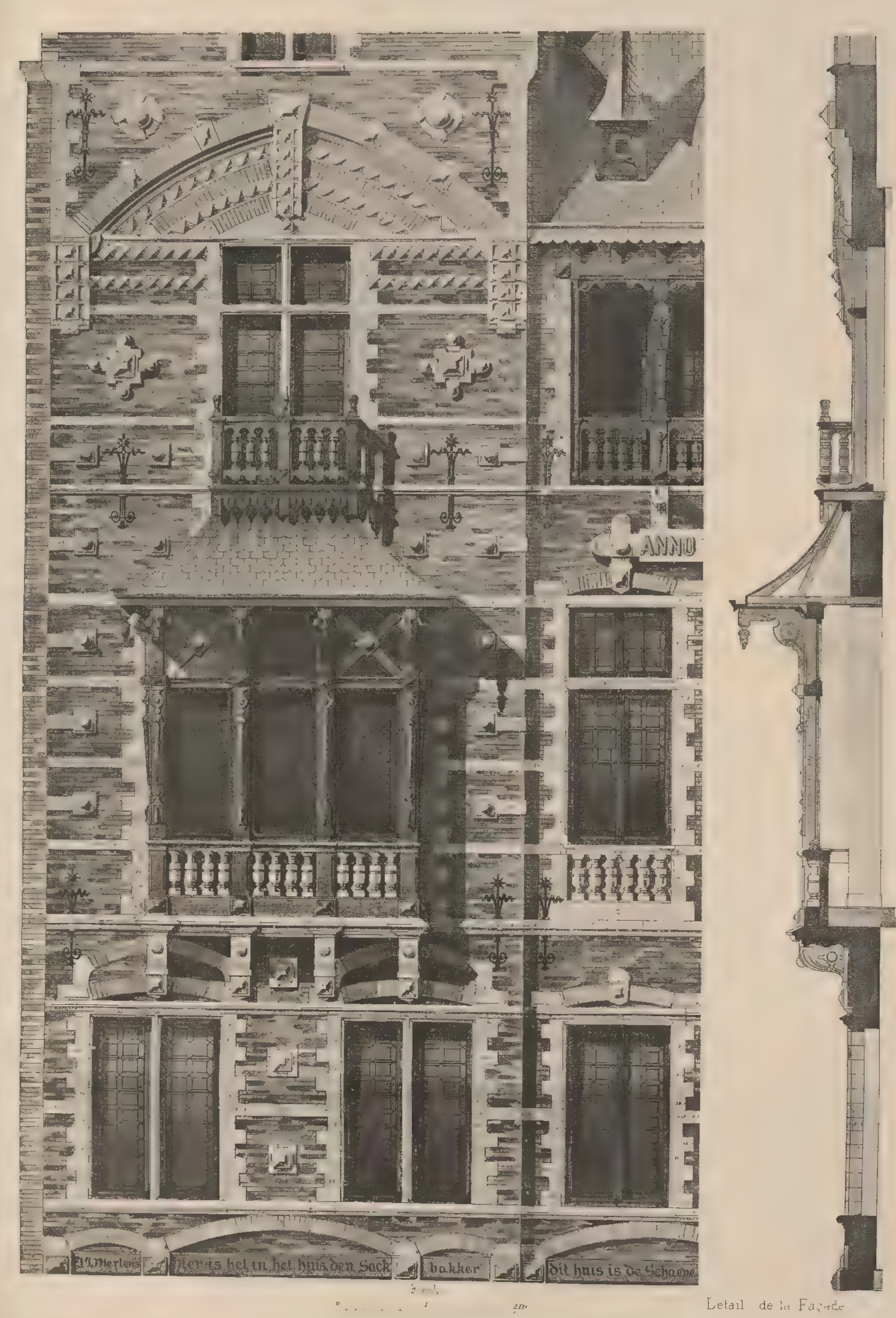
1878

ARCH^TE J. J WINDERS



MAISON AVENUE DE KEYSER A ANVERS

ARCHTE WINDERS



CH CLAESEN à Liège
Editeur de publications artistiques

PL 9

MAISON AVENUE DE KEYSER A ANVERS
1878
ARCH^TE J J WINDERS

Façade vers [illegible]

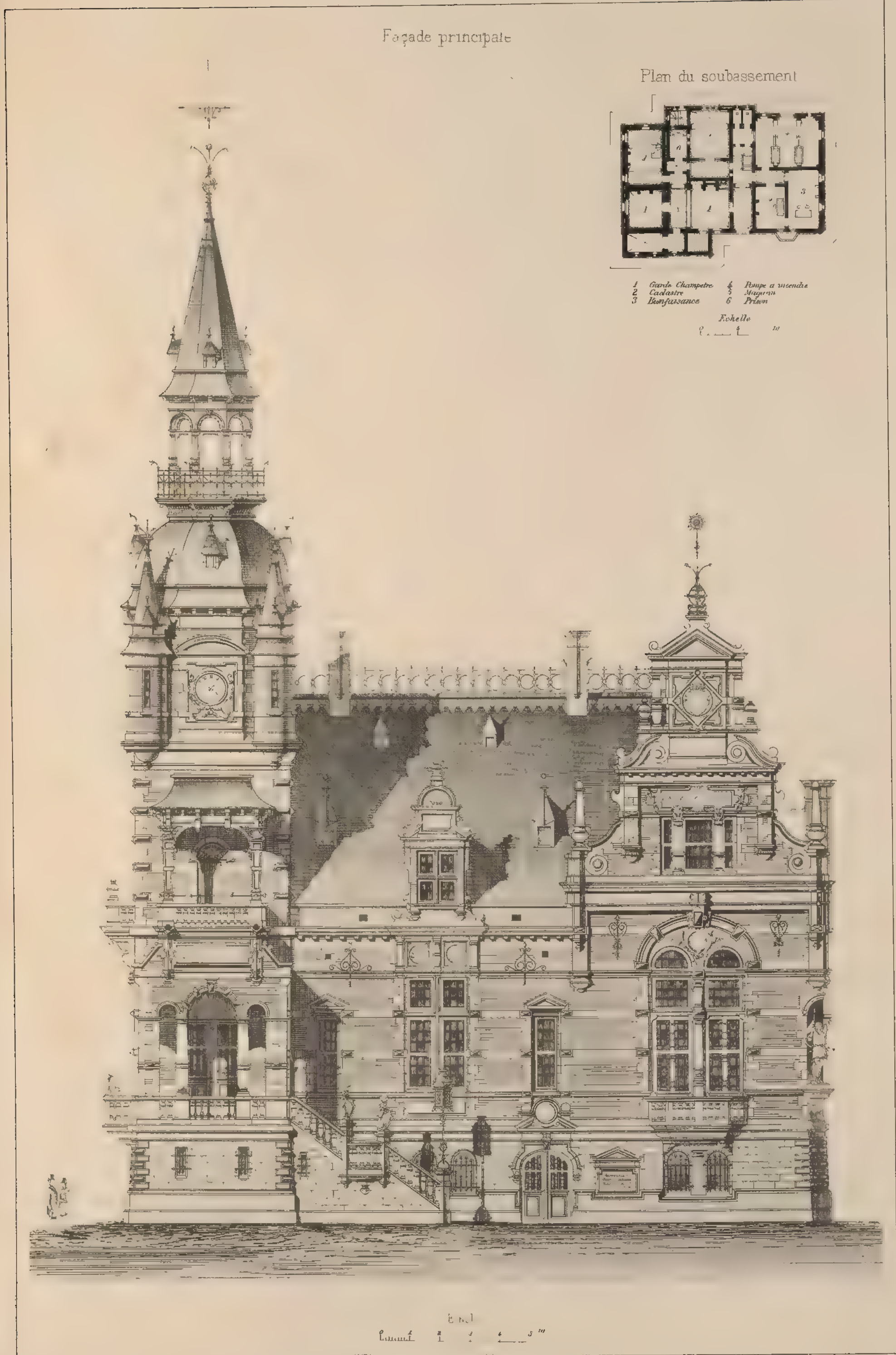


CH. [illegible] à Liège

PAVILLON POUR LA [illegible] HYDRAULIQUE

A ANVERS

ARCH[illegible]



CH CLAESEN à Liège

Editeur de publications artistiques

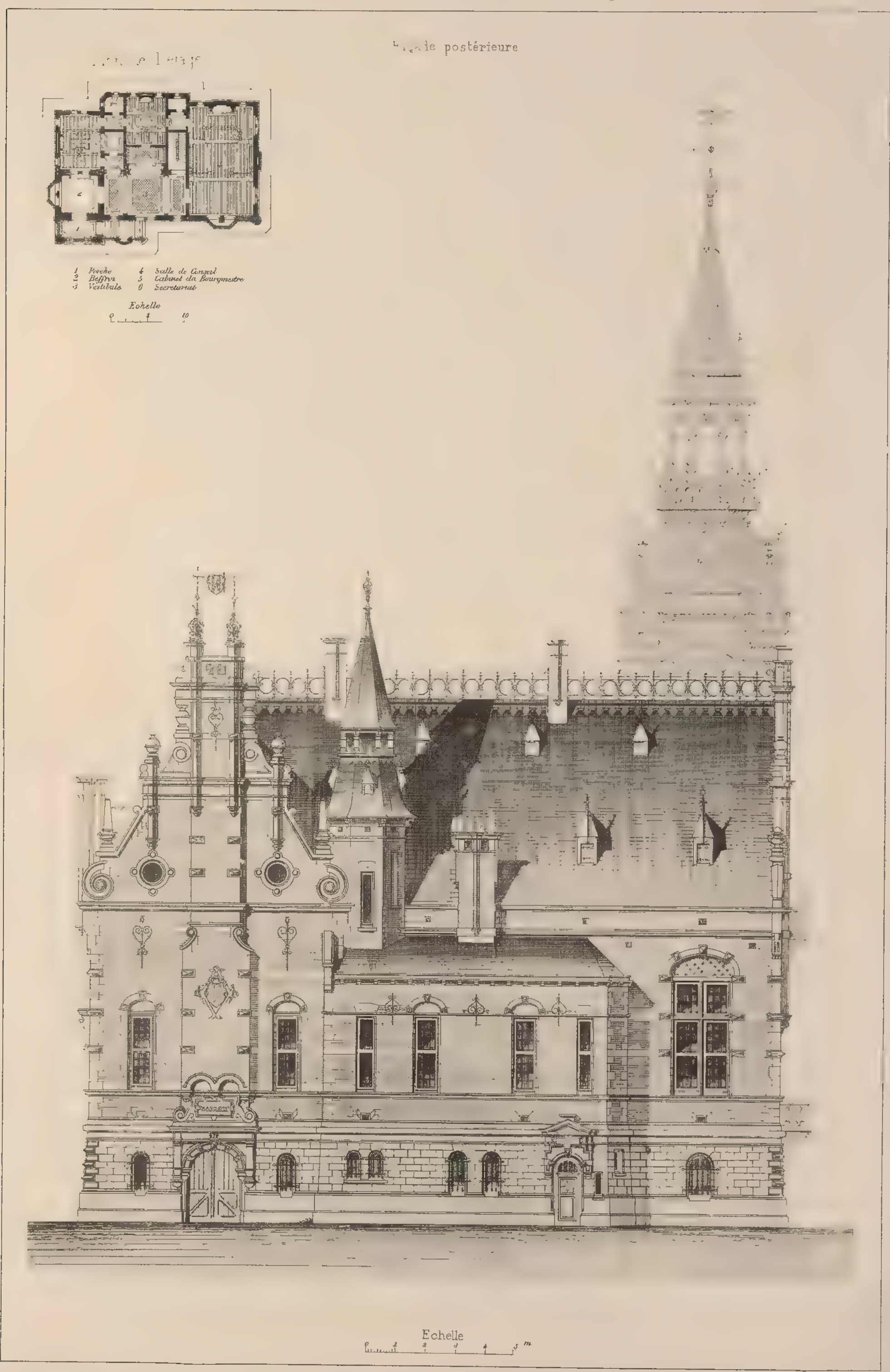
PL 11.

PROJET DE MAISON COMMUNALE

CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHITECTES D'ANVERS

18[illegible]

1er PRIX F [illegible]EL

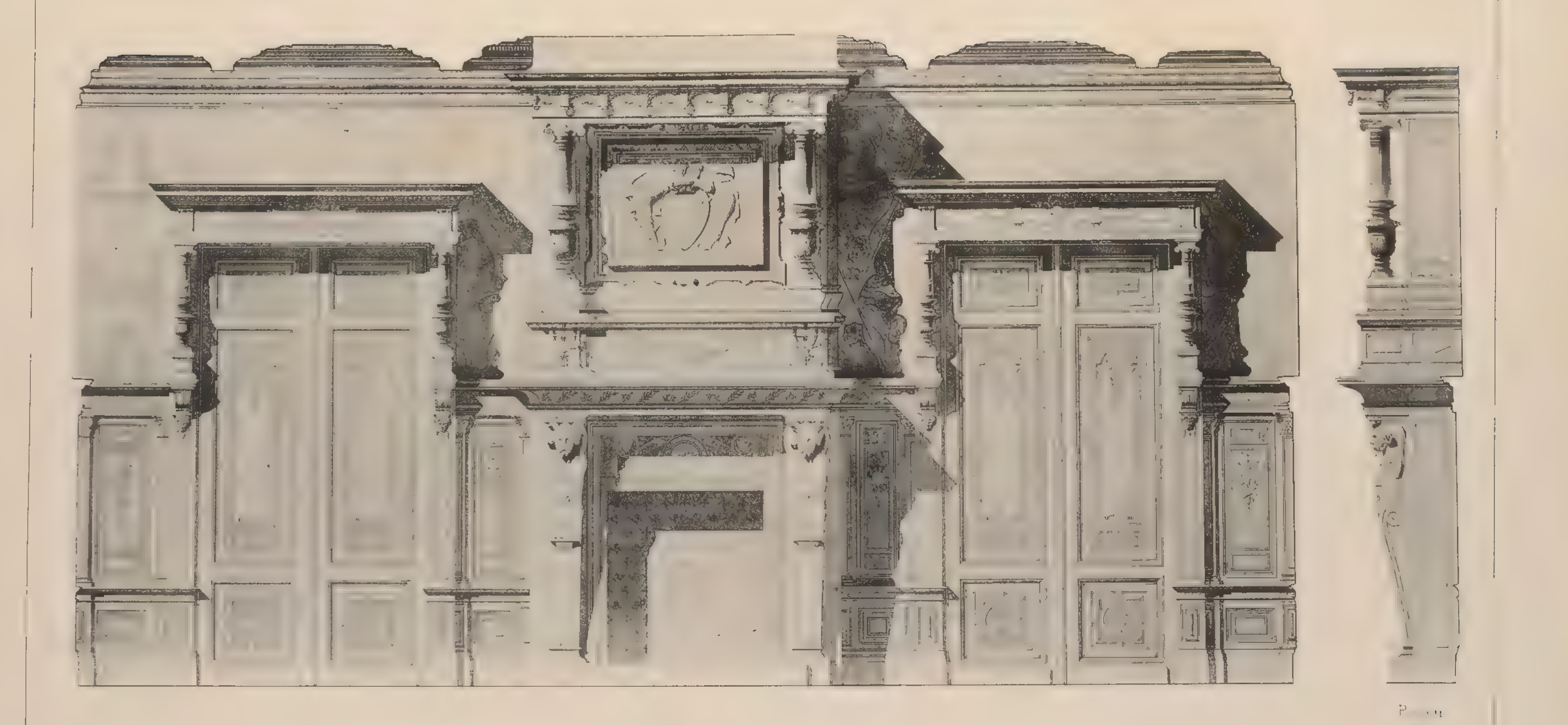


PROJET DE MAISON COMMUNALE

CONCOURS DE LA SOCIETE DES ARCHITECTES D'ANVERS

1883

1er PRIX: F. SEL



PL. 13

Edition de publications

Plan du plafond

Inp. CH. CLAESEN à Liège
Éditeur de publications artistiques

PL. 14

HÔTEL RUE DES CHAMPS ÉLYSÉES BRUXELLES

ARCHTES ... MAN ... H. VANDEVELD

Imp. Ch. Claesen, Liège

PL. 1

HÔTEL RUE DES CHAMPS ÉLYSÉES BRUXELLES

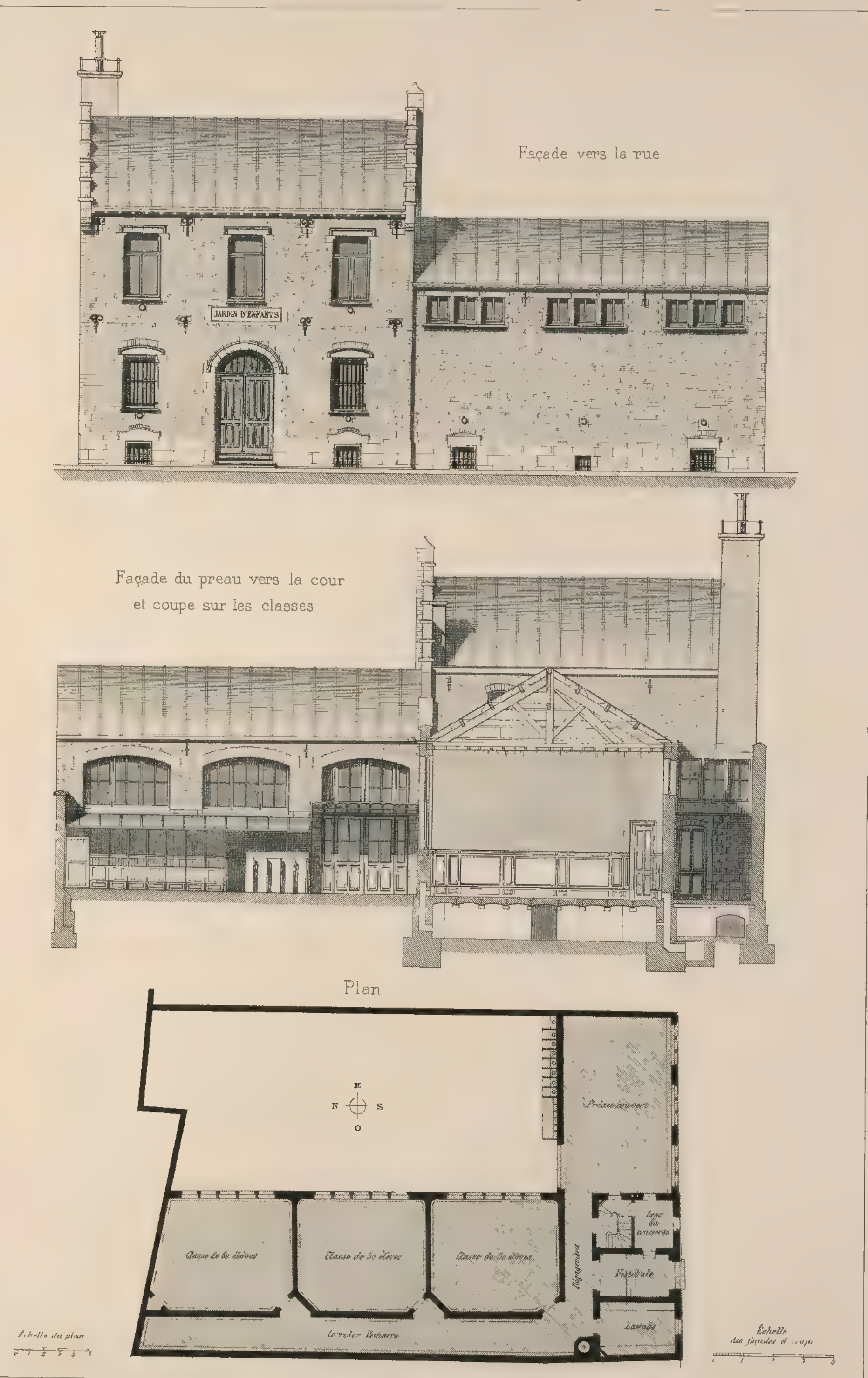
ARCH^TE H. VANDEVELD



Imp. CH CLAESEN à Liège

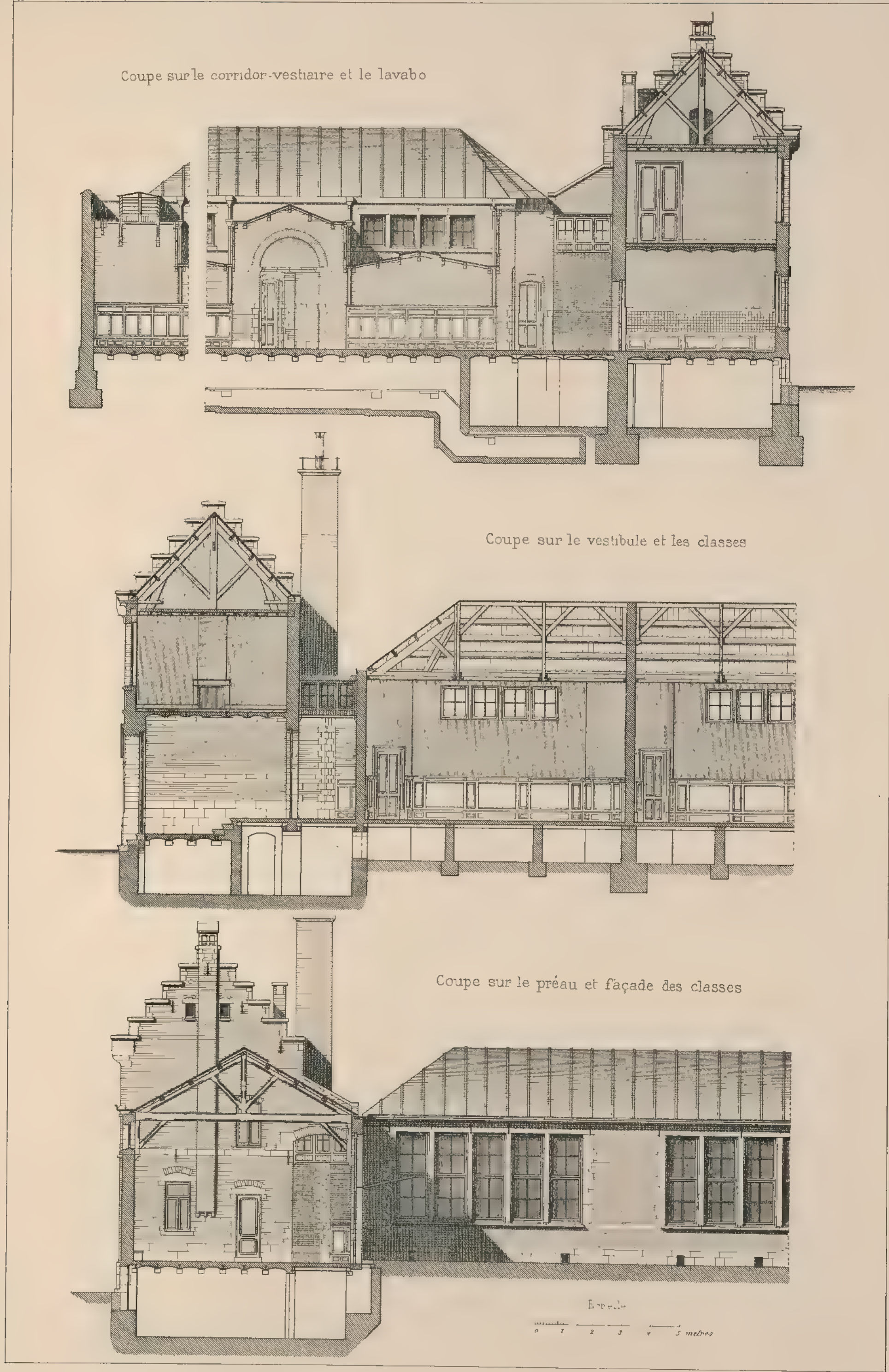
Éditeur de publications artistiques

PL. 16



CH CLAESEN à Liége
Éditeur de publications artistiques

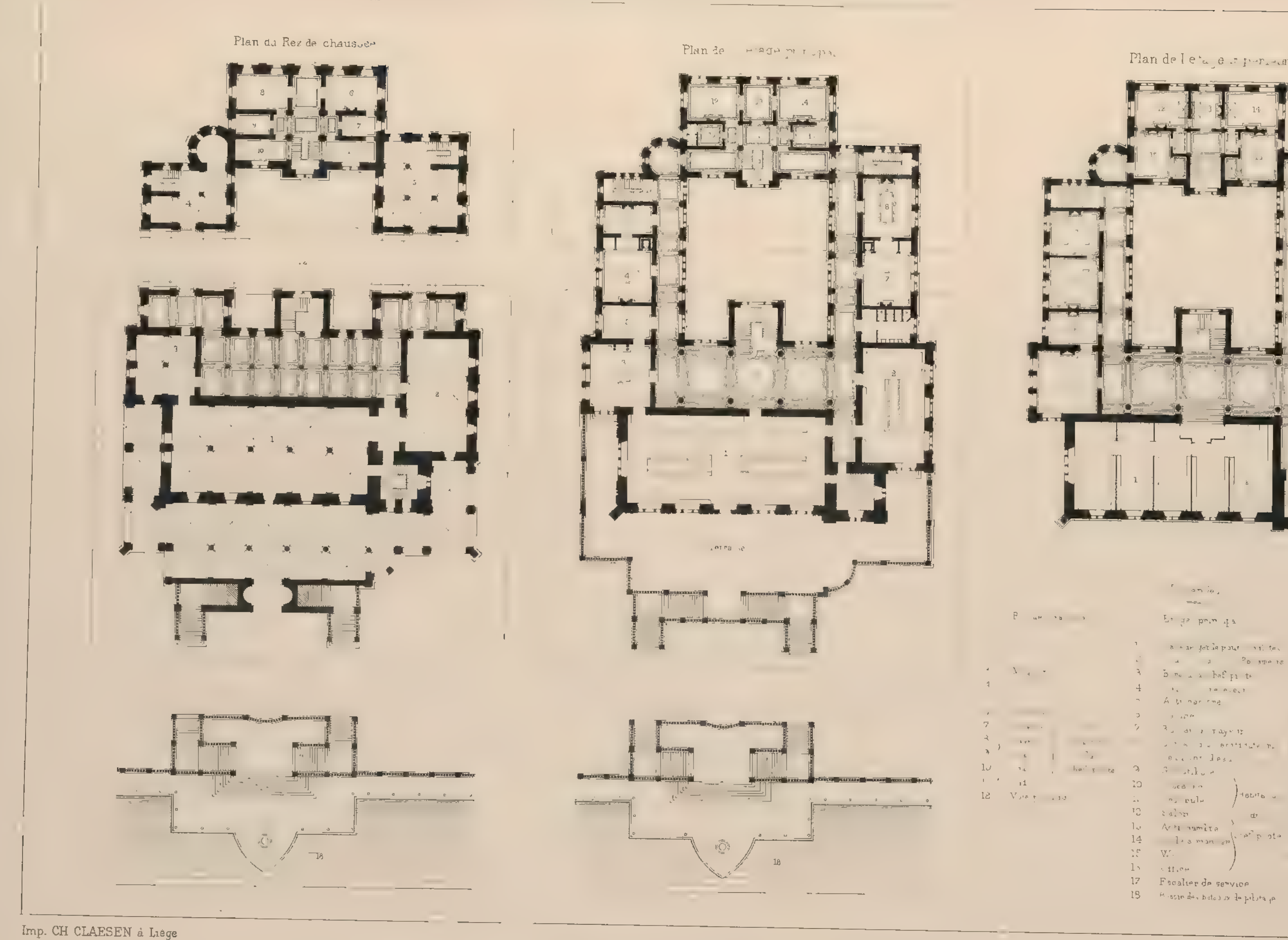
JARDIN D'ENFANTS, RUE DU CHAR A BRUXELLES
1883
ARCH^TE AD SAMYN



CH CLAESEN à Liege
Editeur de publications artistiques

PL 18

JARDIN D'ENFANTS RUE DU CHAR A BRUXELLES
1883
ARCHTE AD SAMYN



Imp. CH CLAESEN à Liège

Editeur de publications artistiques

PROJET DE PAVILLON POUR LE PILOTAGE

CONCOURS DE LA SOCIETE DES ARCHITECTES D'ANVERS

1886

1er PRIX. F DE VESTEL

Façade vers le quai



Échelle

0 5 10 15 20 m

CH. CLAESEN à Liége

Éditeur de publications artistiques

PROJET DE PAVILLON POUR LE PILOTAGE

CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHITECTES D'ANVERS

1886

1er PRIX F. DE VESTEL

1 [illegible] de l'étage [illegible]

Habitation du chef pilote A [illegible] B dégagements [illegible] E [illegible] et F chambres [illegible]

3 Bureaux pour [illegible]

4 Quartier pour l'inspecteur [illegible] bureau [illegible] et l'antichambre

[illegible]

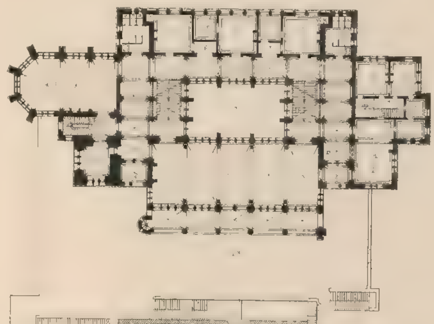
Places pour les [illegible]

Galerie

[illegible]

Water closets

15 Les 3 chambres [illegible] de l'habitation du chef pilote [illegible] dans le programme [illegible] trouvent à l'étage [illegible]



[illegible] pour le [illegible]

4 Quartier pour les vérificateurs [illegible]

[illegible] salle à manger

Quartier pour le [illegible]

Tour et place pour [illegible]

Water closets

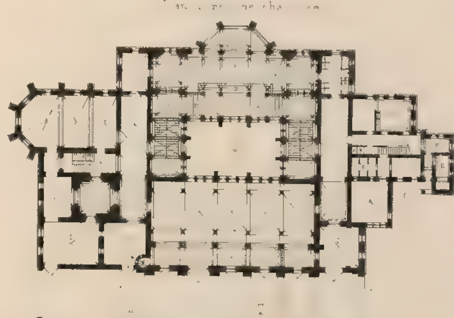
Corridor

[illegible] Grands escaliers

12 Cour

13 Terrasse

14 Bassin

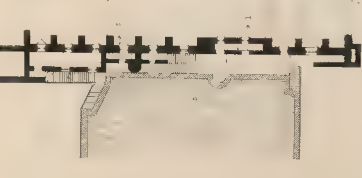


Habitation du chef pilote A [illegible]

[illegible] Water closet

[illegible] Water closets

14 Bassin



Echelle

Imp. CH CLAESEN à Liège

Editeur de publications artistiques

PL. 21

PROJET DE PAVILLON POUR LE PILOTAGE

CONCOURS DE LA SOCIETE DES ARCHITECTES D'ANVERS

1886

2me PRIX: J. A VANDERGUCHT

Échelle

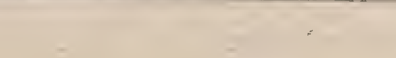
PROJET DE PAVILLON POUR LE PILOTAGE

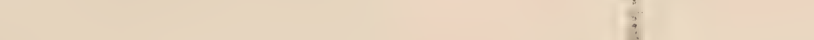
[illegible] DE LA [illegible] DES ARCHITECTES [illegible] ANVERS

1886

[illegible] A. VANDERGUCHT





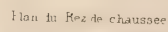


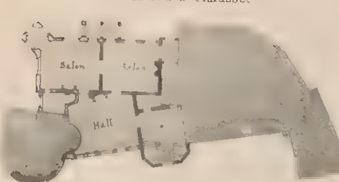
Imp. CH. CLAESEN à Liège

PL. 24

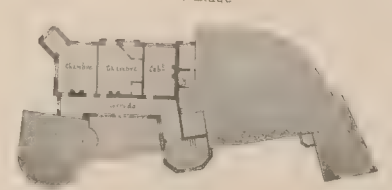
Détail du pignon
du grand escalier

Échelle
0 1 2 3^m


Plan du Rez de chaussée



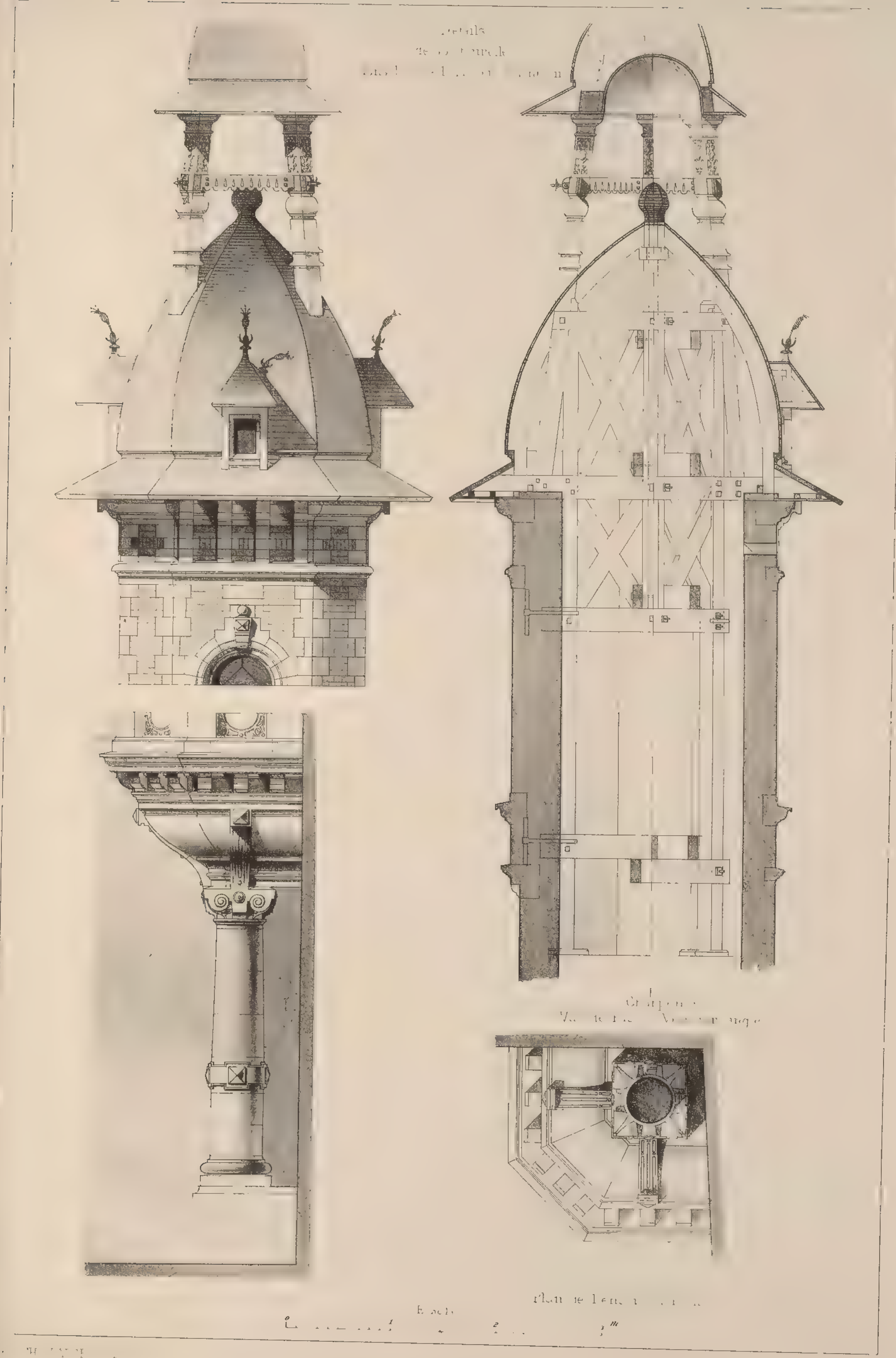
Plan du 1er Étage



Échelle des Plans
0 5 10 15 20^m

Imp. CH CLAESEN à Liège
Éditeur de publications artistiques

CHÂTEAU DE WALZIN
1881
ARCH^TE E JANLET



PL. 26

CHÂTEAU DE WALZIN

1881

ARCHte L. JANLET

Vue perspective vers la Vallee



Imp. CH CLAESEN a Liege

Editeur de publications artistiques

PL 27

CHÂTEAU DE WALZIN

1881

ARCHTE E JANLET

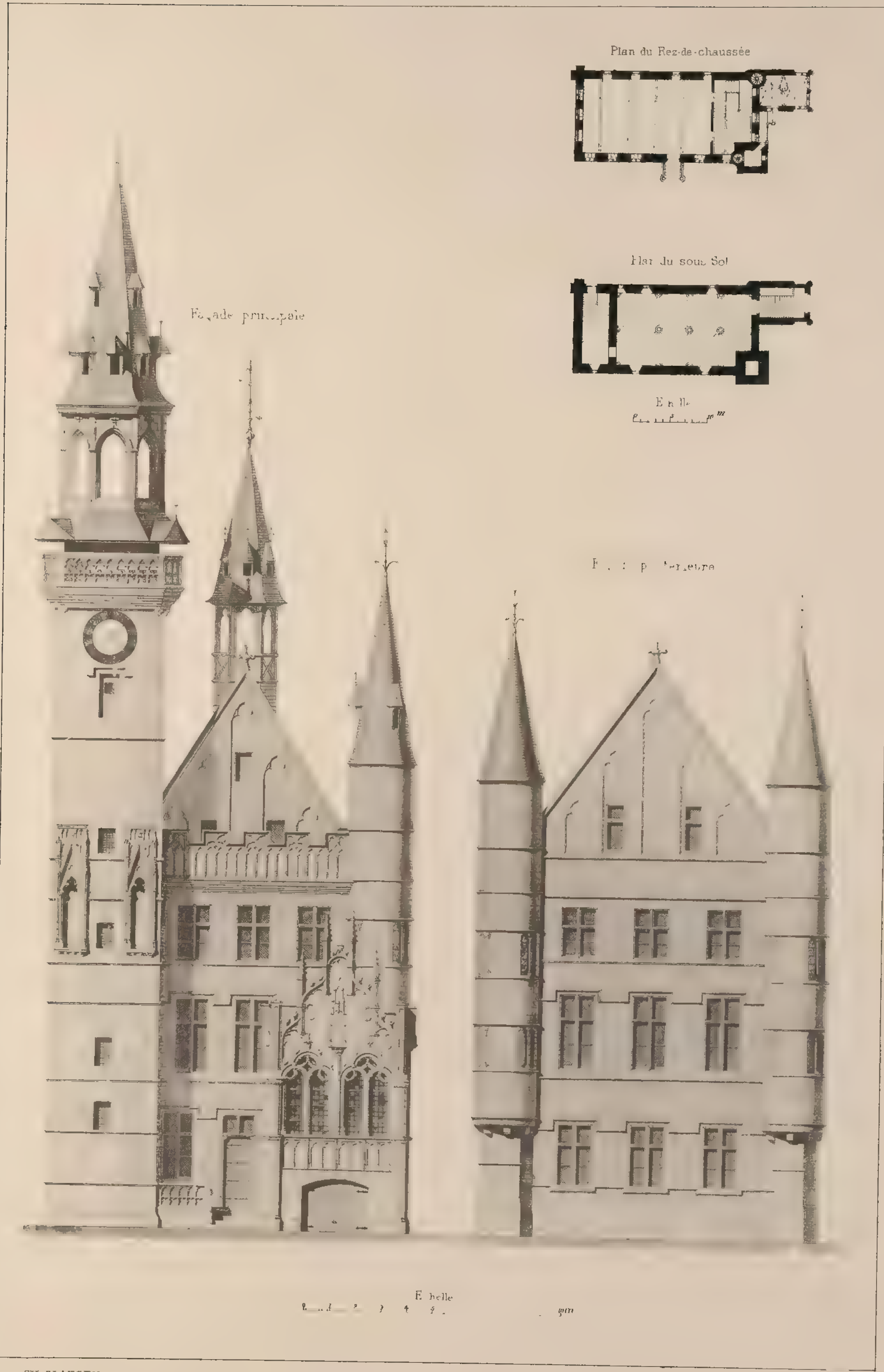
Vue perspective vers la cour d'honneur



Imp. Ch. Claesen à Liège
Éditeur de publications artistiques

PL 28

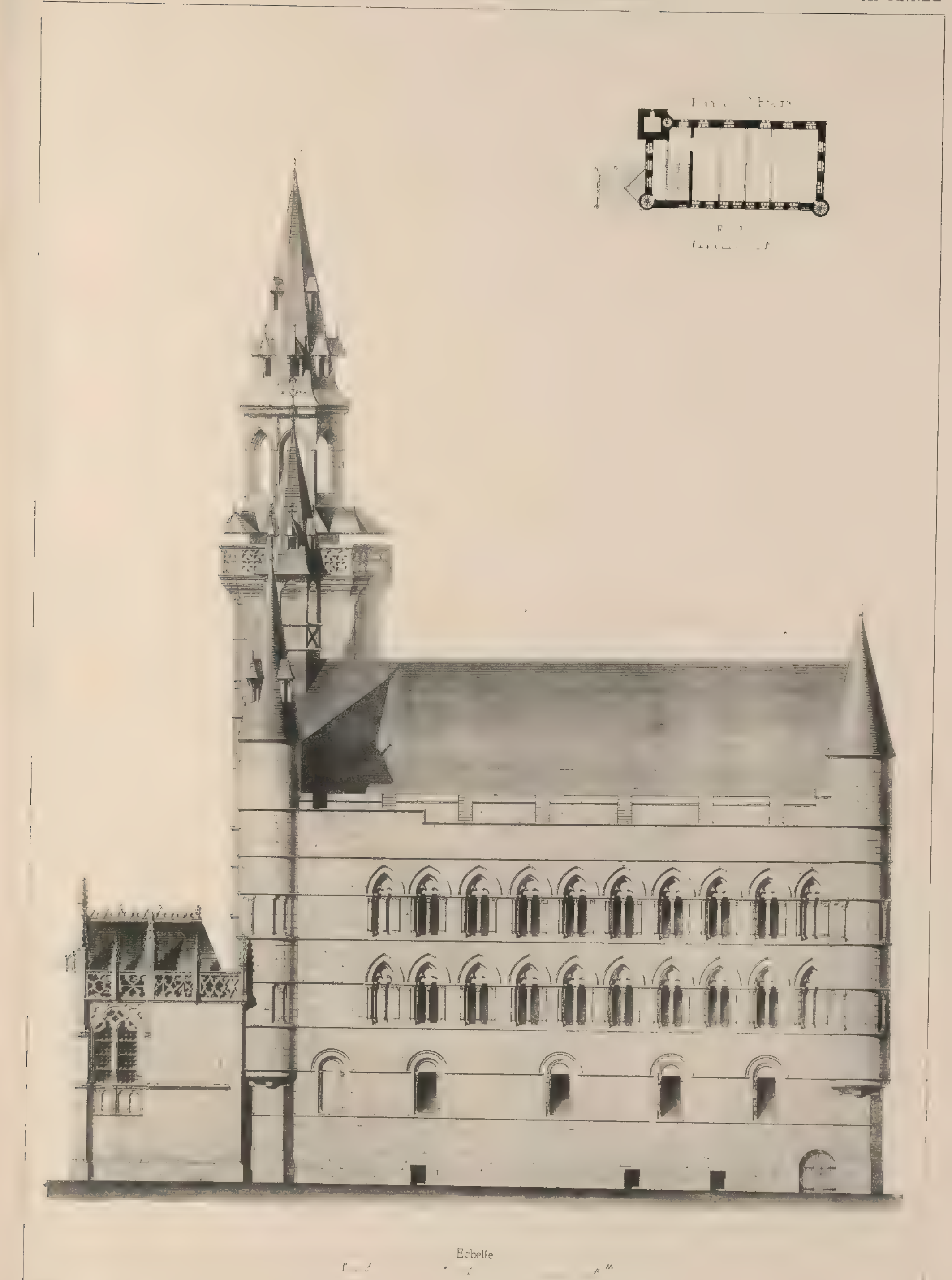
CHÂTEAU DE WALZIN
1881
ARCH^TE E JANLET

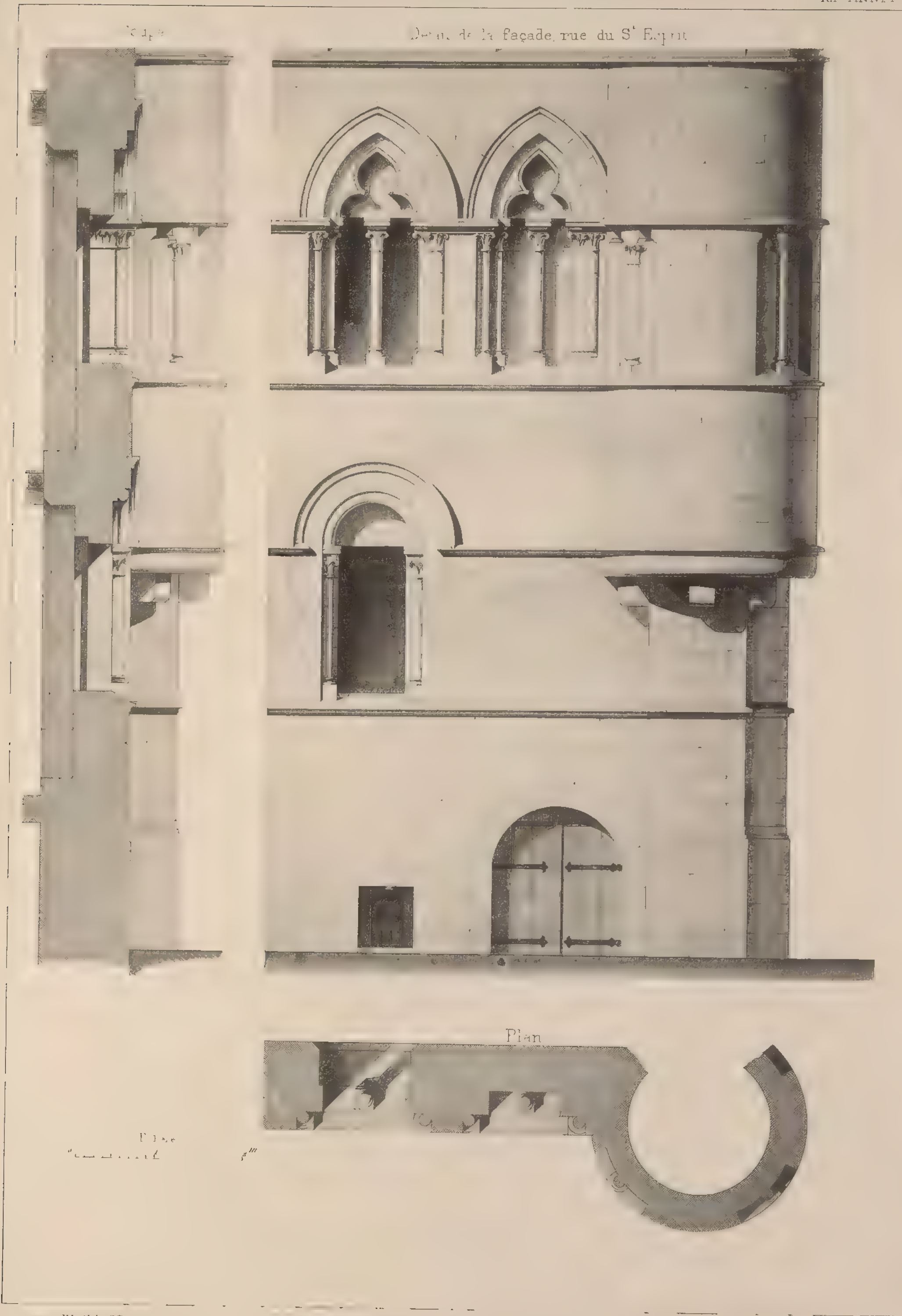


Imp. CH CLAESEN à Liege
Editeur de publications artistiques

PL 29

HOTEL-DE VILLE D'ALOST (XIIIe s)
BEFFROI (XVe s) BRETÈCHE (XVIe s)
RESTAURATION 1886
ARCHTE A. VAN ASSCHE


Echelle



HÔTEL DE VILLE D'ALOST XIIIe s

RESTAURATION 188[illegible]

ARCHTE A VAN ASSCHE



Imp. CH CLAESEN à Liège
Editeur de publications artistiques

HOTEL-DE-VILLE D'ALOST BRETÈCHE (XVIe s)

PL 32

RESTAURATION 1886.

ARCH^TE A. VAN ASSCHE

Vue perspective



PL. 33

HOTEL DE-VILLE D'ALOST (XIIIe s)

BEFFROI (XVe s)

RESTAURATION 1886

ARCH^TE A VAN ASSCHE

L'ÉMULATION

1887 ORGANE DE LA S^té Cie D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE XIIe ANNÉE



MAISONS GRAND PLACE A BRUXELLES

RESTAURATION (1884)

ARCH^TE V JAMAER

PL 34

L... Liège
... artistique

Plan du Rez-de-chaussée

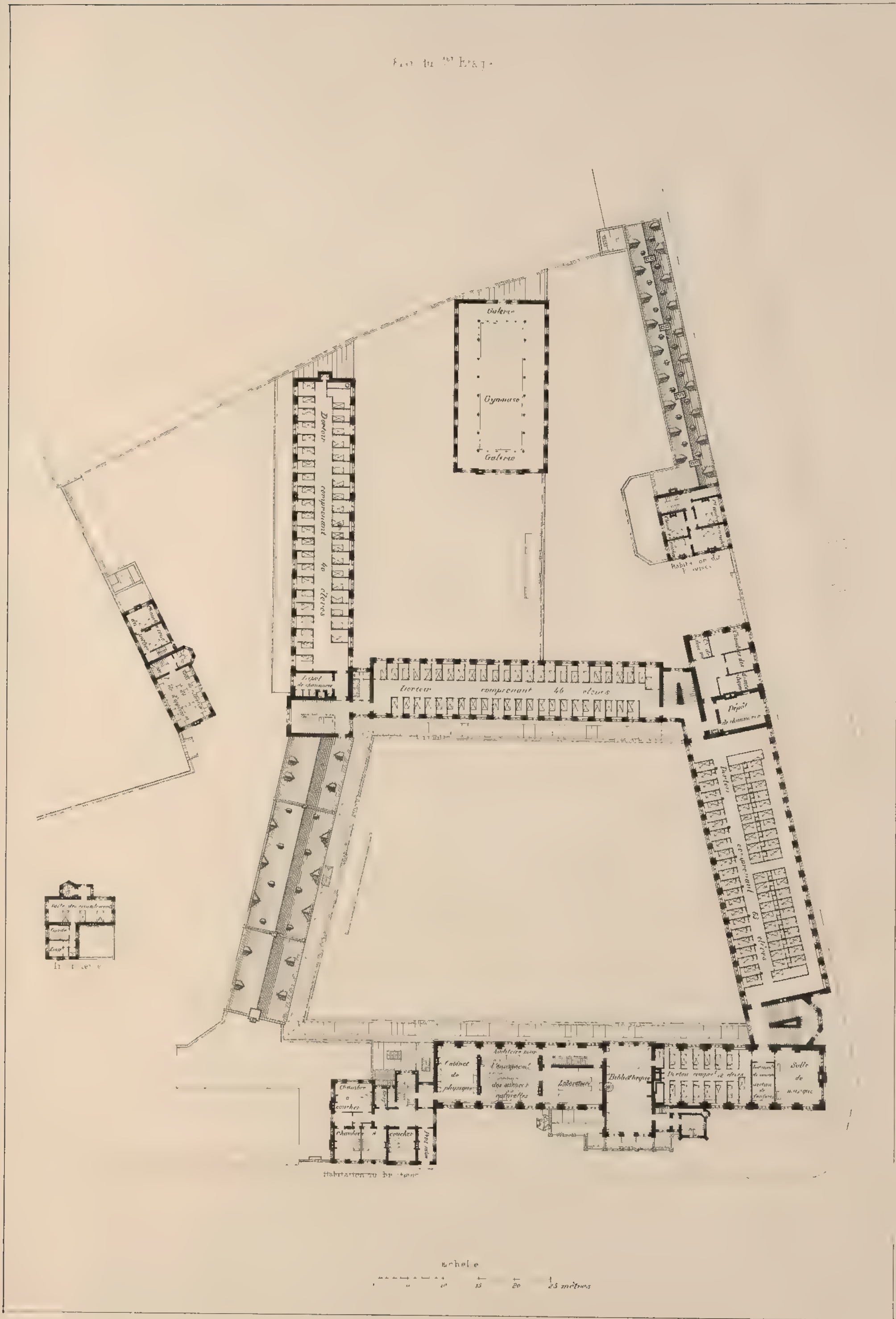
Dépôt de combustible
Dépôt
Gymnase
Cour de l'école d'application
Salles de dessin
Grande cour
Salle à manger
Refectoire
Cuisine
Salle de jeu
Vestibule
Parloir
Salles de de la normale
classes normale
de la primaire
classes section moyenne
Salle de classe
Jardin botanique
Jardin potager

Échelle
0 5 10 15 20 25 m

Imp. CH. CLAESEN à Liège

ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS A BRUGES

ARCHte L. DELACENSERIE



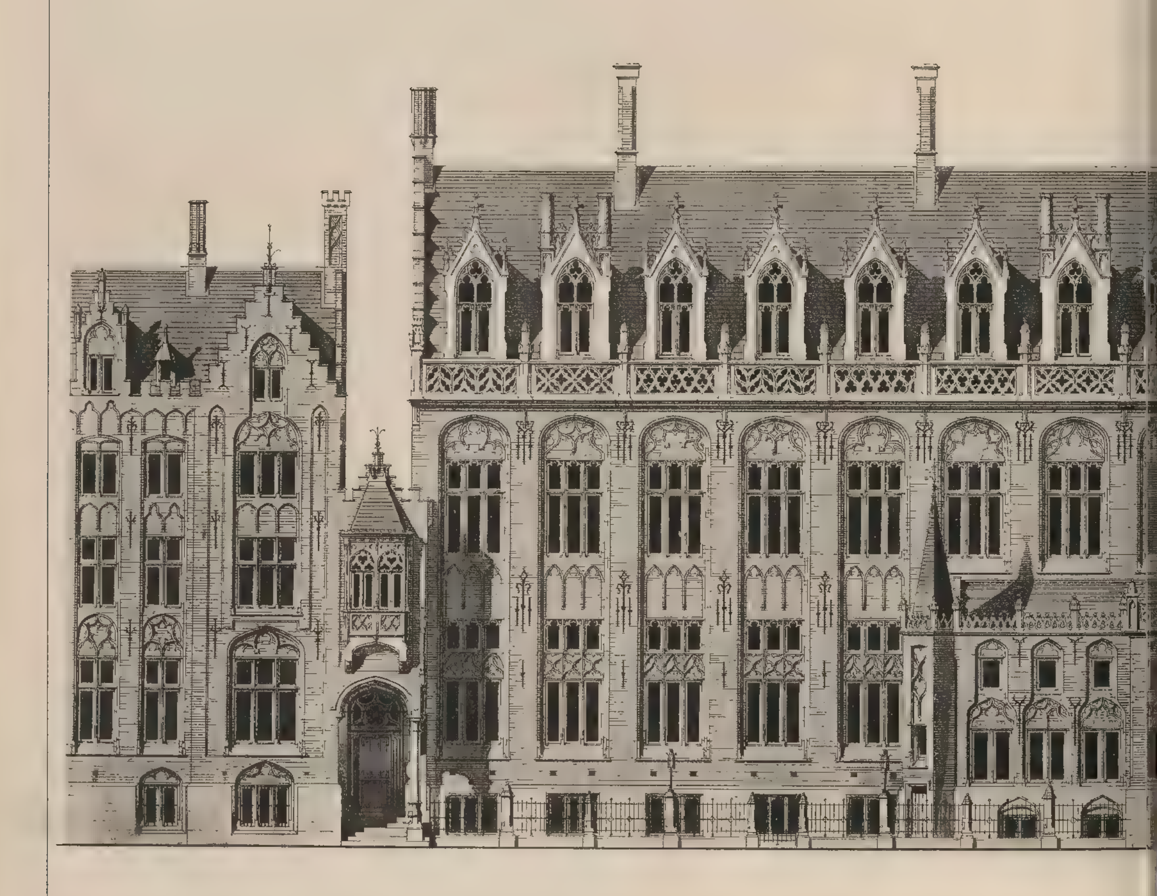
Imp. CH CLAESEN à Liège
Editeur de publications artistiques

PL 36

ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS A BRUGES

ARCHTE L DELACENSERIE

F... de ... prin...



Imp. CH. CLAESEN à Liège

Éditeur de publications artistiques

ECOLE NORMALE I...

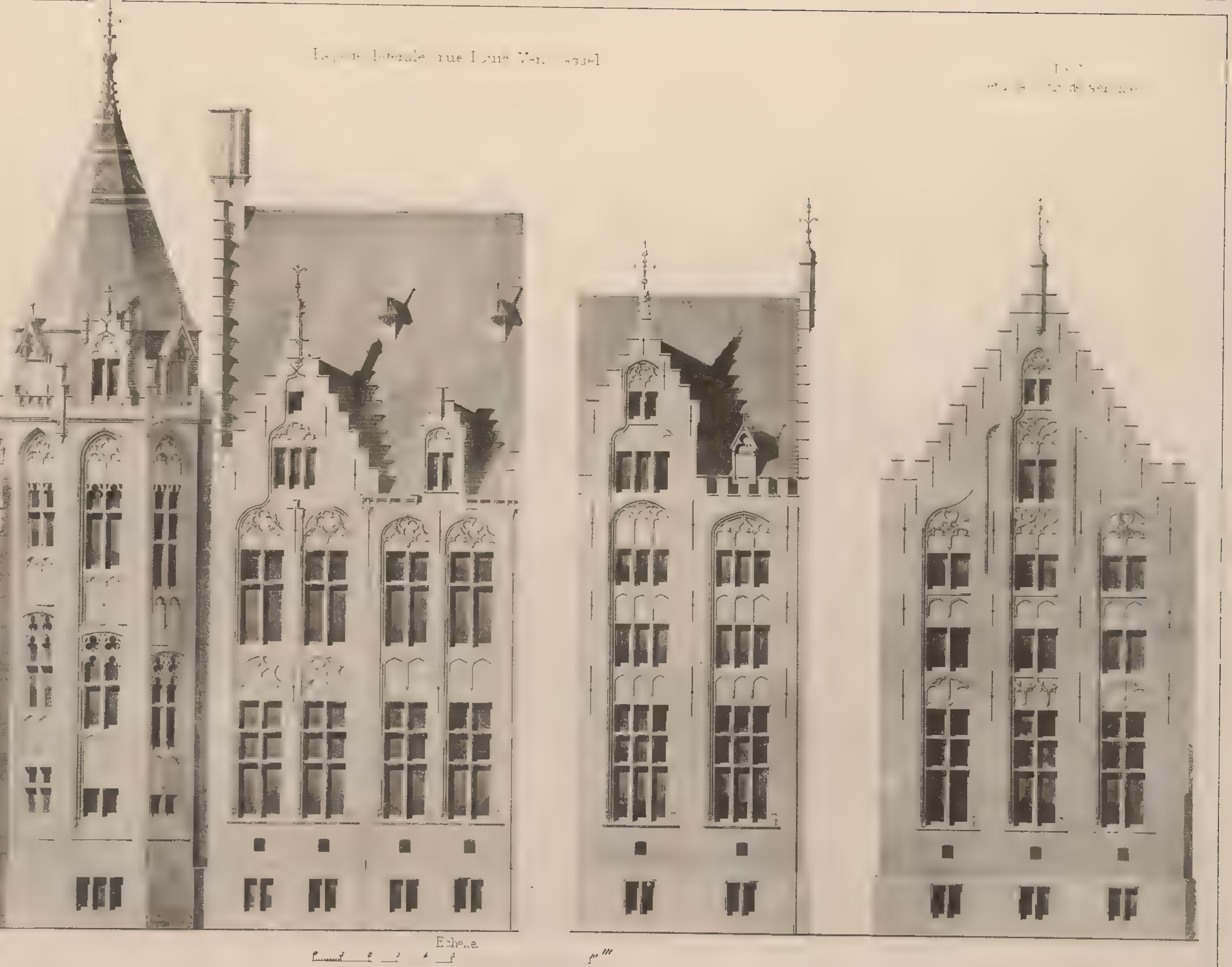
ARCH.TE ...

…rue … Georges



…UTEURS A BRUXE…

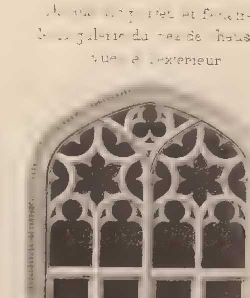
…

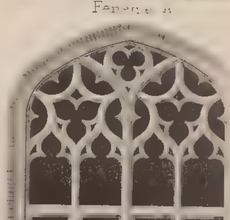


Imp. CH CLAESEN à Liege
Editeur de publications artistiques

PL 29

ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS A BRUGES
ARCH^te L. DELACENSERIE



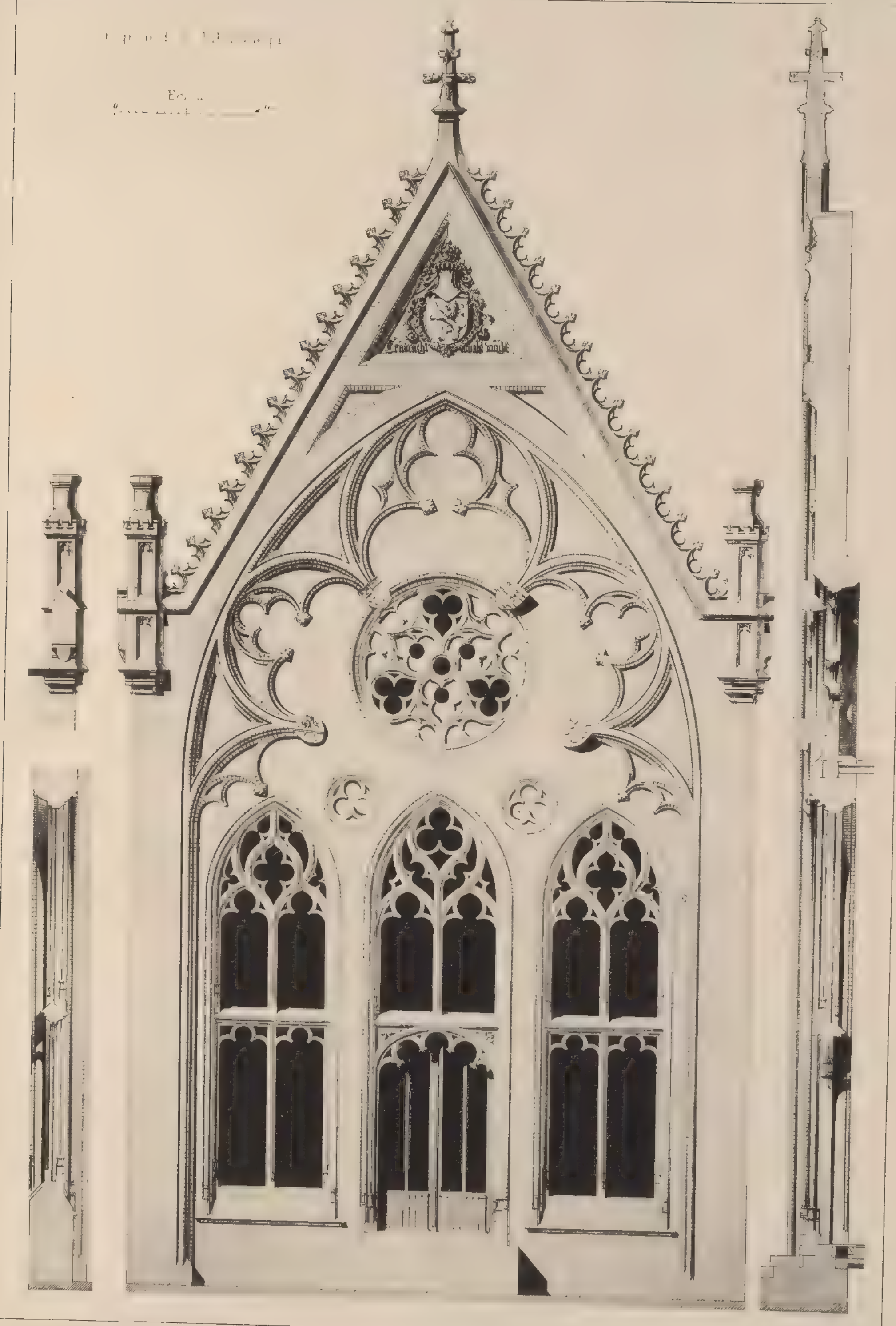






ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS A BRUGES

PL 40



ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS A BRUGES

ARCH^{TE} L. DELACENSERIE



Imp. Th. LAEGEN à Liège
Éditeur de publications artistiques

PL. 42

ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS À BRUGES
1883
ARCHTE L. DELACENSERIE



Imp. [illegible] CLAESEN [illegible]

Echelle de [illegible]

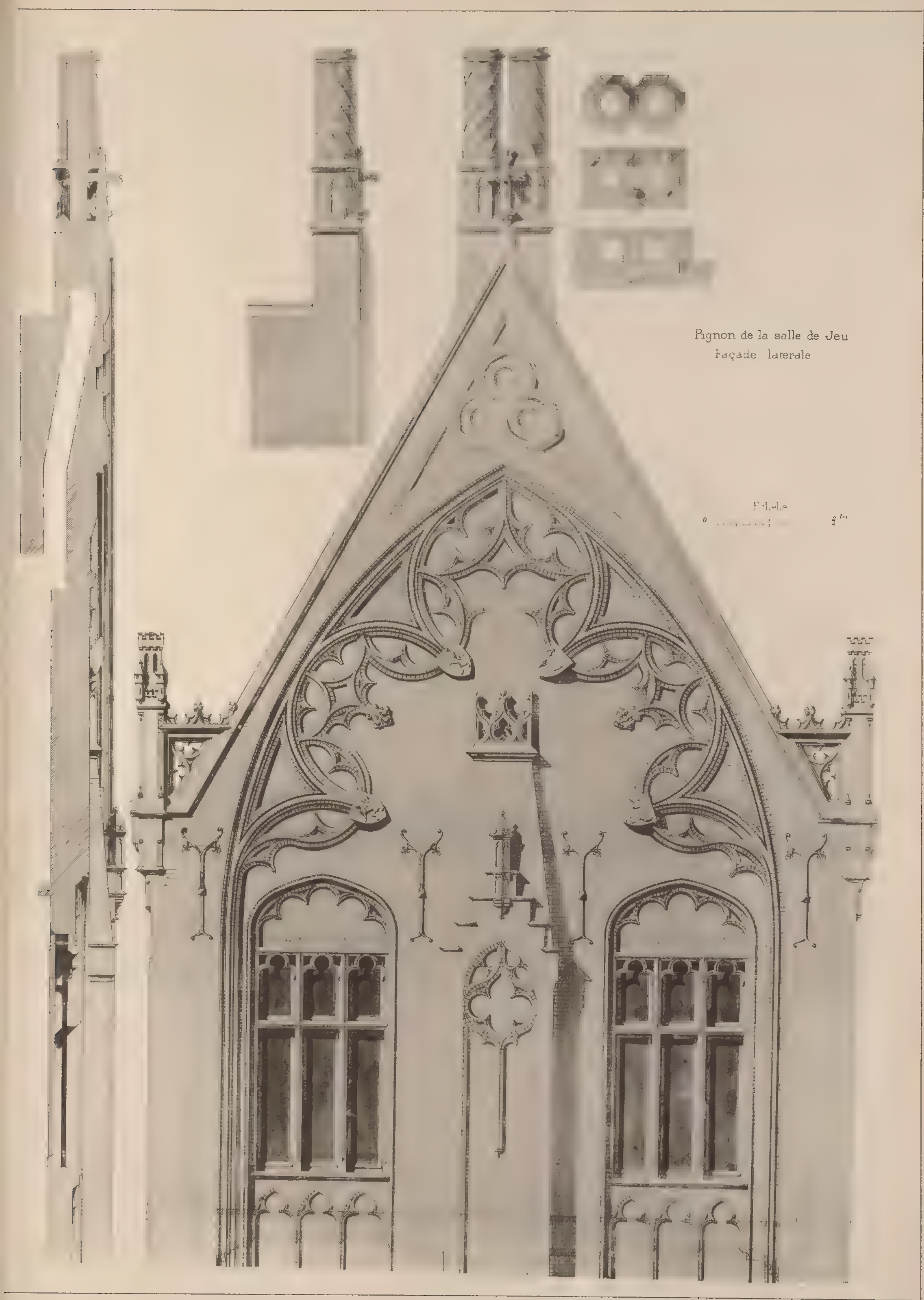
ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS A BRUGES

[illegible]

ARCH^{TE} [illegible] DELAC[illegible]

L'ÉMULATION

1887 — ORGANE DE LA Sté Cle D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE — XIIe ANNÉE



Imp. Ch. CLAESEN à Liège

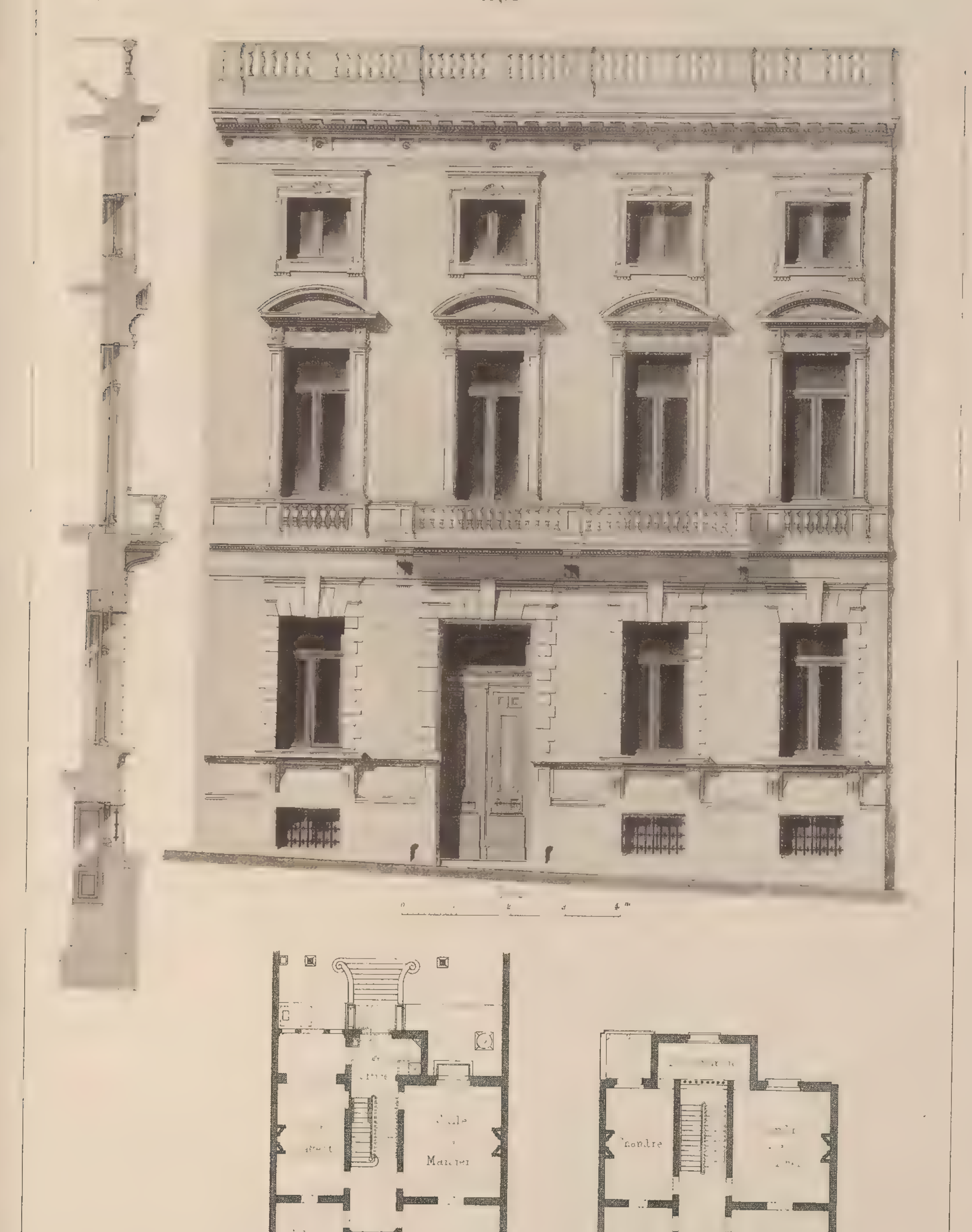
Éditeur de publications artistiques

PL 44

ECOLE NORMALE D'INSTITUTEURS A BRUGES

1885

ARCHTE L. DELACENSERIE



H. CLAESEN à Liège

PL 45

MAISON RUE DE LA CONCORDE A BRUXELLES
1884
ARCHTE H. MAQUET


Details de la Façade
Echelle
0
1
2 m

[illegible]

[illegible]



Imp. CH CLAESEN à Liège
Editeur de publications artistiques

PL. 47

MAISON RUE JULES BOUILLON, BRUXELLES
1878
ARCHTE ED LEGRAIVE





